
3 1761 04945099 2

Acheté par E. de Chan
en Novembre 1883. chez Mr Kuhn
50 rue des Francs-Bourgeois Paris

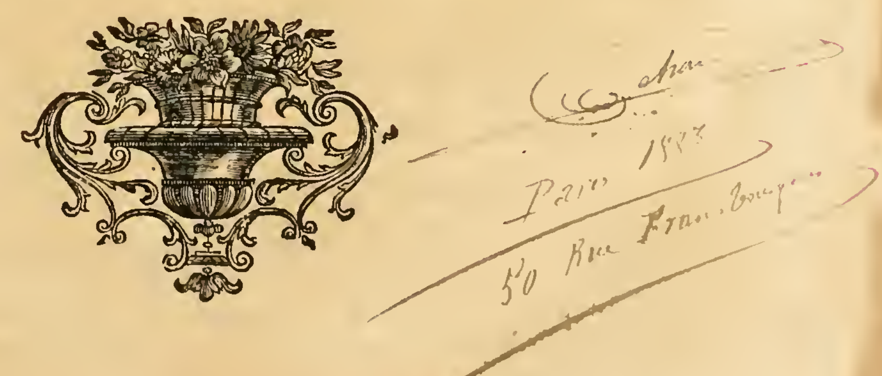
ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE L'HISTOIRE
DE
FRANCE,

Par le Sieur DE MEZERAY, *Hiſtoriographe de France.*

NOUVELLE EDITION; AUGMENTÉE.

TOME SECOND.

COMMENÇANT *au Regne de* LOUIS IV. *juſqu'à la fin du Regne de* LOUIS XI. *avec la Vie des Reines.*



A AMSTERDAM,
CHEZ DAVID MORTIER, LIBRAIRE.

M. DCC. XL.



ROIS ET REINE DE FRANCE.

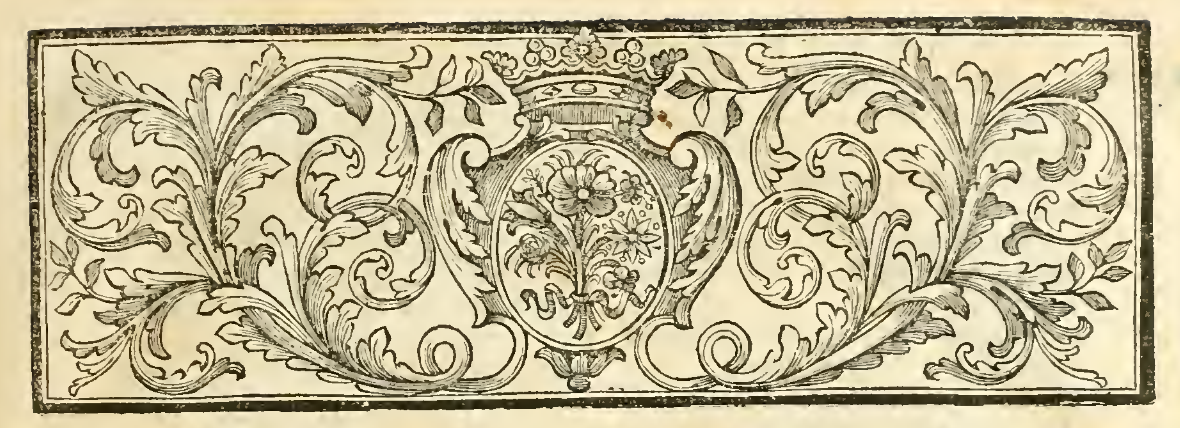
CONTENUS DANS CE SECOND VOLUME.

Premire Branche collaterale.

Fin de la Table du Tome second.




Louis IV.



LOUIS IV. DIT D'OUTREMER ROY XXXII.

Agé de 19 ans.

Ce Prince nous fait voir que pour précipiter
Les plus justes desseins, on les fait avorter.
Il faut dissimuler selon les conjonctures.
Son courage trop chaud, son esprit trop leger,
L'ont rendu le jouet d'étranges avantures,
Et toujours l'ont rendu flotant dans le danger.

RAOUL II. *en Bourgogne Transjurane.*	OTHON I. *en Germanie.* HUGUES & LOTAIRE *son fils en Italie.*

PAPES.

LEON VII. en 936. S. 3. ans 6. mois.

ESTIENNE IX. élû le 5. Juin 939. S. 3. ans 4. mois.

MARIN II. élû en 943. S. 3 ans 6 mois & demi.

AGAPET II. en 946. S. 9 ans 7. mois.

936. ENTRE tous les Seigneurs François, Hugues le Blanc Comte de Paris & d'Orleans, Duc de France & beau frere du défunt Roi, se trouvoit le plus autorisé dans le Royaume : il n'osoit pourtant prendre la Couronne, parce que Hebert Comte de Vermandois, & Giselbert Duc de Lorraine, deux très-puissans ennemis, 936.

936. lui eussent rompu ses mesures, & qu'il ne se voyoit pas assez de forces pour chasser les Hongrois qui couroient la Champagne & le Berry. Il trouva donc plus sûr de faire encore un Roi du sang de Charlemagne, qui lui eût obligation de son établissement.

Pour cet effet il envoya en Angleterre une célébre députation de Prélats & de Seigneurs, dont Guillaume Archevêque de Sens étoit le chef, supplier Ogine veuve de Charles le Simple, de vouloir ramener Loüis son fils, que les François désiroient reconnoître pour leur Roi. Elle leur accorda leur priere, non pas sans beaucoup de résistance de la part du Roi Aldestan son frere. Il craignoit que son neveu ne périt par quelque trahison, comme avoit fait son pere; c'est pourquoi il ne se contenta pas de prendre leurs sermens, il en prit aussi des ôtages. Hugues & les autres Seigneurs vinrent recevoir leur Roi à la descente de son vaisseau à Boulogne, lui rendirent hommage sur la Greve, & delà le menerent à Laon, où il fut sacré par Artold Archevêque de Reims, le vingtiéme jour de Juin de l'an 936.

Incontinent après son sacre, Hugues, qui retenoit encore l'administration du Royaume, le mena dans la Duché de Bourgogne pour ses propres interêts. Car il y avoit des prétentions, on ne sçait pas bien surquoi fondées; & Hugues le Noir se l'approprioit comme héritier du défunt Roi Raoul son frere, qui l'avoit eüe de Richard son pere, auquel Boson l'avoit donné lorsqu'il fut fait Roi de Bourgogne. Le Noir s'étoit donc saisi de la ville de Langres après la mort du Roi Raoul; mais le nouveau Roi le mit dehors sans coup ferir, & l'obligea de céder la moitié de la Duché à Hugues le Blanc. 936.

(Les Chroniques de Normandie marquent cette année une entrevûë du Roi Loüis avec Henri Roi de Germanie, & disent qu'elle fut moyennée par le Duc Guillaume; dont Loüis se sentit tellement obligé à ce Duc, qu'au retour il le pria de tenir son fils Lotaire sur les fonts. Mais elles se trompent au tems de cet évenement: il ne peut être mis que quatre ou cinq ans après.)

L'an 937. Raoul Roi de la Bourgogne Transjurane mourut, ayant regné 25. ans dans ce Royaume-là, & cinq seulement en celui d'Arles. Il laissa trois enfans; Conrard, qui lui succeda, mais dont Othon se saisit, & le détint 14. ans auprès de lui; Burchard qui fut Evêque de Lausanne; & Adeleïs très-illustre Princesse, en premieres nôces fut femme de Lotaire Roi d'Italie, & en secondes, de l'Empereur Othon I. 947.

LOUIS *en France.*	CONRARD *en Bourgogne & Arles.*
OTHON *en Germanie & Lorraine.*	HUGUES & LOTAIRE *son fils en Italie.*

L'Age de vingt ans sembloit en ce tems-là être requis pour la majorité des Rois. Loüis d'Outremer l'ayant atteint la seconde année de son regne, prit le Gouvernement en main, & fit venir la Reine sa mere à Laon pour se servir de ses conseils. Aussi-tôt il songea à rétablir son au- 937. & 938.

938. torité. Pour cela il s'attaqua premierement à de petits rebelles; puis il s'en prit à Hebert même, qu'il croyoit plus aisé à ruiner, parce qu'il étoit fort odieux pour sa trahison envers Charles le Simple. En effet il lui enleva quelques places assez facilement: mais Hugues craignant qu'après cela il ne vînt à lui, se rallia avec Hebert, qui d'ailleurs étoit son oncle maternel; & parce qu'il voyoit peu d'assurance avec un homme qui n'avoit point de foi, il s'appuya encore de l'alliance du Roi Othon, en épousant sa fille nommé Havide.*

* Hauvide, Hadvide, Hadvige, Avoye.

Le Roi de son côté se fortifia d'une liaison plus étroite avec Arnoul Comte de Flandres, ennemi mortel de Hugues, avec Artold Archevêque de Reims, avec Hugues le Noir frere du défunt Roi Raoul, & quelques autres. Cette année Giselbert Duc de Lorraine étant venu au secours de Hugues le Grand son beau-frere, Arnoul & le Noir negocierent une treve jusqu'au premier jour de Janvier de l'année suivante, entre ce Duc & le Roi.

939. Dès qu'elle fut finie, la guerre recommença plus fortement. Comme le Roi étoit en Bourgogne, pour partager cette Duché avec le Noir, Hugues le Blanc, Hebert de Vermandois, & Guillaume Duc de Normandie, coururent & brûlerent les Terres d'Arnoul. Les censures des Evêques n'eurent pas assez de force pour les arrêter: mais le retour du Roi leur donna plus de crainte, & fit renoüer la treve jusqu'au mois de Juin.

Henri frere puîné d'Othon s'étoit persuadé que le Royaume de Germanie lui appartenoit, parce qu'il étoit né son pere étant Roi, & qu'Othon étoit venu au monde avant qu'il le fût. Giselbert très-puissant en Lorraine, & qui avoit épousé Gerberge la sœur de ces deux Princes, se rangea du côté du puîné, au lieu de se porter médiateur entr'eux. Ces deux beaux freres ainsi ligués, envoyerent vers le Roi Loüis pour se soumettre à son obéïssance; & depuis Othon les ayant batus & forcés au passage du Rhin, le desespoir de leurs affaires porta Giselbert & quelques autres Seigneurs Lorrains à venir jusqu'à Laon lui faire hommage. 939.

Peu s'en fallut qu'alors tout le Royaume de Lorraine ne se rendît à ce Roi; il pénétra jusqu'en Alsace & fut bien reçu par tout: mais comme il vint à maltraiter en païs de conquête, des peuples qui se rendoient volontairement à lui, il aliéna aussi-tôt leurs affections, & reperdit par ses violences ce qu'il avoit reconquis avec justice.

Car Hugues le Grand, Hebert, Guillaume Duc de Normandie, & même Arnoul de Flandres ne trouvant pas expedient pour eux qu'il se rendît si puissant se rallierent tous avec Othon; lequel ayant quitté le siege de Capremont, qui étoit la forteresse imprenable de Giselbert, & les ayant joints, regagna le cœur des Lorrains, & chassa facilement Loüis de l'Alsace. Puis il mit le siege devant Brisac, place fort considérable dès ce tems-là, & où il se vit de fort beaux faits de guerre.

Tandis qu'Othon étoit à ce siege, une partie des siens, particulierement les Prélats, l'abandonnerent: mais Giselbert & Everard furent défaits par ses gens au passage du Rhin près d'Andernac, où le dernier de-

meura mort sur la place, & l'autre
939. qui étoit le boute-feu de toutes ces guerres, fut noyé. Ce désavantage ayant ruiné le parti de Henri, il fut sage, & se remit de bonne heure à la discretion de son frere, qui lui pardonna, mais le tint prisonnier pour quelque tems. Cependant Brisac se rendit, & toute la Lorraine lui demeura, dont il donna le Gouvernement à Henri même, & peu après au Comte Othon, qui s'en fit appeller Duc.

L'année suivante, le Roi Loüis
940 pensant s'appuyer du côté de ce Roi, ou peut-être s'acquerir des Vassaux & des amis en Lorraine, épousa Gerberge sa sœur, veuve de Giselbert, (& sœur aussi de Hedvige ou Hadvide, & que Hugues le Blanc avoit épousée la même année; elle avoit deux enfans de Giselbert, sçavoir Regnier & Lambert. Le premier fut surnommé *au Long Col.*

La meilleure partie du Clergé de Reims n'avoit pû souffrir que Hugues fils de Hebert, qui avoit été intrus dans le siege Episcopal à l'âge de cinq ans, s'y maintint : elle y avoit donc installé un Moine nommé Artold, qui par conséquent étoit ennemi de Hebert, & fort attaché au parti du Roi (Ce different engendra une sanglante guerre qui dura dix-huit ou vingt ans, & molesta fort toute la Champagne. Cette année, après quelques autres faits peu mémorables, Hebert avec Hugues le Blanc & Guillaume Duc de Normandie, assiégerent Reims; les habitans prirent tellement l'épouvante, qu'ils leur ouvrirent les portes, & abandonnerent Artold. Dans la même crainte, il se laissa persuader de ceder l'Archevêché à Hugues, & d'accepter une Abbaye (pour récompense de son droit. Mais bien- 940.
tôt après il s'en repentit, quoique les Evêques eussent sacré Hugues; le Roi embrassa sa défense, & la querelle se ralluma.)

De Reims les ligues allerent planter le siege devant Laon : mais au bruit de la marche du Roi, qui revenoit du Duché de Bourgogne, ils se retirerent vers Othon, & l'ayant amené comme en triomphe jusqu'au Palais d'Atigni, ils se mirent sous sa protection.

Si-tôt que le Roi Loüis eut rafraîchi Laon, il se retira en Bourgogne. Son fort étoit de ce côté-là à cause de Hugues le Noir, duquel & de Guillaume Comte de Poitiers, il étoit accompagné. Le Roi Othon ayant levé une puissante armée le poursuivit jusques-là, & donna tant de terreur à Hugues le Noir, qu'il lui jura qu'à l'avenir il n'employeroit plus ses forces contre Hugues le Blanc, ni contre Hebert, qui étoient ses nouveaux vassaux.

Le Comte Hebert s'étoit saisi de
la ville de Laon; Loüis fit un effort 941.
pour l'assiéger : mais ce fut à son grand dommage; car étant surpris dans ses logemens par ses mauvais sujets, il vit tuer devant ses yeux plus de la moitié de ses gens, & ne put sauver sa vie que par une honteuse fuite.

Etant ensuite abandonné de tous ses sujets de Neustrie, il se refugia auprès de Charles Constantin Comte de Vienne, qui étoit son cousin germain, comme étant fils de Loüis l'Aveugle Roi d'Italie & d'Arles, & d'une sœur de la Reine Ogine. Delà il eut recours au Pape, aux Seigneurs Aquitains, & à Guillaume

941. Duc de Normandie. Le Pape envoya un Légat exhorter les Seigneurs Neustriens de lui être fidelles : ceux d'Aquitaine vinrent lui rendre hommage à Vienne, & lui offrirent leur assistance : & Guillaume quittant le parti des ligues le traita magnifiquement dans sa ville de Roüen, & le servit de ses troupes, comme firent aussi les Bretons.

942. Avec ces forces il chercha toutes les occasions de combattre ses ennemis : mais ils s'étoient retirés au-deçà * de l'Oise, & ayant rompu les ponts ne vouloient point en venir aux mains. Ainsi il se fit une treve entr'eux ; & puis par l'entremise du Roi Othon il se conçut une paix, par laquelle Hugues & Hebert se soumirent à leur Roi.

* J'écris à Paris.

Il y avoit une haine mortelle entre Guillaume Duc de Normandie, & Arnoul Comte de Flandres au sujet de ce que ce dernier vouloit contraindre Herluin Comte de Monstreuil d'être son vassal, & avoit pris son Château ; & que Guillaume au contraire avoit par pure générosité embrassé le parti de Herluin, & l'assistoit puissamment, lui ayant rendu son Château de Monstreuil, qu'il avoit repris sur Arnoul. Tellement qu'Arnoul ne pouvant tirer raison de Herluin, se porta à une horrible & cruelle lâcheté contre son défenseur : c'est qu'ayant négocié, sous prétexte de réconciliation, une entrevûë avec Guillaume dans une Isle sur la Somme, vis-à-vis de Pequigny ; il l'y fit traîtreusement assassiner le 18. Décembre de l'an 942.

Ce bon & vertueux Prince étoit sur le point, quand il fut tué, de prendre l'habit de S. Benoît au Monastere de Jumieges, qu'il avoit commencé de rebatir. Il n'avoit qu'un fils nommé Richard, né de Sporte sa femme, qui étoit fille de Hebert Comte de Senlis : il lui succeda en sa Duché, âgé seulement de sept à huit ans. 942.

Une grande partie des Normands étoient encore Idolâtres, & il en arrivoit tous les jours de nouvelles bandes du Septentrion, qui les réchauffoient dans leur vieille superstition. Après la mort de Guillaume, ils se revolterent contre son fils, & le voulurent contraindre de renoncer au Baptême. Hugues le Grand, allié de son pere, le secourut contre ses rebelles impies, les battit en diverses rencontres, & l'aïda à se défaire de leurs Chefs : ils se nommoient Setric & Rodard. (Mais cependant quelques autres flotes de ces Barbares profitant des divisions qui étoient en Bretagne entre les Comtes Berenger & Alain, firent un grand carnage de Bretons, & prirent la ville de Dol, dont l'Evêque fut accablé par la foule de ceux qui se sauvoient dans son Eglise.) 943.

Comme le Roi eut reconnu que les Normands étant divisés, leur petit Duc Richard seroit fort aisé à dépoüiller, & que ce seroit un beau coup de se ressaisir d'un si grand & si bon païs ; il fit un voyage à Roüen vers l'Automne, & s'assûra de la personne de Richard, sous prétexte de le vouloir nourrir en sa Cour. Les Bourgeois d'abord s'en émûrent & prirent les armes ; de sorte qu'il fut obligé de le montrer au peuple, & de lui confirmer la Duché : mais leur premiere fougue passée, il sçut si bien leur persuader qu'il auroit grand soin de son éducation, qu'ils lui permirent de l'emme-

ner avec lui à Laon.

943. Quand il l'eut tout-à-fait en sa puissance, Arnoul Comte de Flandres, qui avoit intérêt qu'on examinât tous les Normands, (lui conseilla de le mettre en un état où il ne pût jamais lui faire de peine; & à force de raisons, & de presens, plus persuasifs que les discours, il) le porta à résoudre qu'il falloit lui brûler les jarets, & se ressaisir ensuite de la Normandie. Avant qu'on en fût venu à l'exécution, le sage Gouverneur de Richard, il s'appelloit Osmond, tira habilement son pupille de ce danger; il le déroba de la Cour, enveloppé dans un fagot d'herbes que l'on apportoit aux chevaux, & le jetta dans Senlis. Cette ville, l'une des plus fortes de ce tems-là, étoit alors tenuë par le Comte Bernard, oncle maternel de Richard; lequel garda ce pupille sans le vouloir rendre ni aux Normands, ni au Roi, qu'il n'eût vû plus clair dans les évenemens de la guerre qui se préparoit.

Pendant ces broüilleries, Hebert Comte de Vermandois mourut à Peronne, tourmenté d'un brûlant remords de sa trahison, & criant sans cesse dans l'agonie, *Nous étions douze qui trahîmes le Roi Charles.* Il avoit trois fils, Hebert & Robert, qui partagerent ses terres, & Hugues pretendu Archevêque de Reims.

Le Roi Loüis, qui avoit ce défaut de ne sçavoir point dissimuler, s'aheurta aussi-tôt à les vouloir ruiner. Sa vengeance trop précipitée lui attira de méchantes affaires; les autres Grands redoutant de pareilles secousses, se réünirent tous pour la défendre. Hugues même s'accommoda avec les Normands; & le Roi Othon se mit de la partie, & se déclara ouvertement contre Loüis, qui à cause de cela, se reconcilia avec Hugues. 943.

Du commencement ce Duc avoit embrassé la cause du petit Richard; mais comme le Roi lui eut promis de partager la Duché de Normandie avec lui, & de lui donner les territoires des Evêchés d'Evreux, de Lisieux, & de Bayeux, non seulement il abandonna le pupille, mais encore il se joignit avec le Roi pour le ruiner entierement. Ils entrerent donc en même tems dans le païs, le Roi du côté de Roüen, & Hugues du côté d'Evreux. Bernard Comte de Senlis, qui avoit sauvé son neveu, sauva aussi son païs par une telle adresse. Il conseilla aux Normands de faire semblant de se soûmettre au Roi, pour éviter les désolations de la guerre; & après il lui persuada facilement de retenir toute cette riche Province, & d'ôter à Hugues les places qu'il y avoit conquises. En effet il le contraignit aussi-tôt de lui rendre Evreux; si bien que par ce moyen il y eut une nouvelle rupture entre ces deux Princes. 944.

Bernard ne manqua pas après d'en tirer le fruit qu'il souhaitoit: car il persuada à Hugues mal content, de reprendre la protection de Richard, & même de lui promettre sa fille Emine, * qui étoit encore fort jeune; aussi ne l'épousa-t-il que seize ans après. De plus, ce petit Prince étant toujours dépossedé de sa Duché, il ajusta si bien toutes ses ruses, qu'il le fit rétablir: voici comment. Il y avoit un Chef ou Roi Normand nommé Aigrold, qui étant venu depuis quelques années du Danemarc, s'étoit habitué en Costen-

* Emme.

944. tin : ce Prince ayant concerté avec Bernard, se revolta contre Loüis, & l'envoya sommer de mettre le petit Richard en liberté. A cette nouvelle Bernard faisant fort le zelé, assure le Roi que toute la Normandie est unie pour son service ; & par ces belles paroles il l'engage d'y aller en personne pour reprimer ce pirate. Son armée & celle d'Aigrold étant proches l'une de l'autre, Aigrold feint d'avoir peur, & demande une conférence. Le Roi la lui accorde, & se rend pour cela au village de Crescenville, à mi-chemin de Caën & de Lizieux. La partie étoit si bien faite, que le Normand s'y trouvant le plus fort, tailla en piéces tous ceux qui accompagnoient le Roi, se saisit de sa personne, & l'envoya prisonnier à Roüen.

En cette même rencontre, Herluin Comte de Monstreuil sur la mer, principal sujet de la querelle d'entre défunt Guillaume & Arnoul, fut massacré Aigrold, en vengeance de ce qu'encore qu'il eût été toujours protegé par Guillaume, néanmoins il s'étoit ingratement rangé avec Arnoul pour opprimer la Normandie & son petit Duc.

945. En vain la Reine Gerberge envoya vers les Normands leur offrir des conditions fort avantageuses pour la délivrance de son mari ; ils ne voulurent point y entendre, si elle ne leur donnoit ses deux fils en ôtage, à quoi elle ne pouvoit se résoudre. En vain elle implora le secours du Roi Othon son pere pour la délivrance de son mari ; il fallut qu'elle eût recours à Hugues son plus grand ennemi. Il refusa d'employer envers les Normands autre chose que sa médiation : elle l'accepta : & lui, en vertu d'un plein pouvoir qu'il se fit signer par tous les Evêques & Seigneurs de France, arrêta avec les Normands, dans une conférence qui se fit à S. Clair sur Epte, que Loüis rétabliroit Richard en sa Duché, & le recevroit à l'hommage ; & que dès-lors il seroit mis en liberté ; en donnant le second de ses fils & deux Evêques pour sûreté de sa parole. Mais Loüis sortant des mains des Normands, demeura au pouvoir de Hugues, qui sur je ne sçai quels pretextes, le détint encore un an sous la garde de Thibaud Comte de Blois, son cousin germain ; & ne voulut point le laisser aller qu'il n'eût extorqué de lui la ville de Laon. 945.

Cependant le Roi Othon qui avoit conquis le Comté de Bourgogne, soit qu'il craignit la réünion entiere du Roi avec ses Sujets, soit que les larmes de sa fille Gerberge, & la compassion d'un Roi si mal-traité par son vassal, lui touchassent le cœur, rabroüa rudement Hugues qui recherchoit son amitié ; & offrit son assistance à Loüis son gendre pour s'en venger. 946.

Louis ne manqua pas de l'accepter ; & peu après sa sortie de prison, alla trouver Othon dans le Cambresis. Arnoul Comte de Flandres l'y avoit joint avec ses forces, & Conrard Roi de Bourgogne avec les siennes : desorte que tous ensemble ils avoient plus de trente légions ; * ce qui est mémorable, tous ces combattans, hormis l'Abbé de Corbie en Saxe, portoient des chapeaux de foin, sans doute pour parer les coups d'estramasson, & pour se garantir du froid.

* C'étoit 150000 hommes.

Il sembloit qu'une si prodigieuse armée dût accabler Hugues & tous

946. ses alliés ; mais ses effets ne répondirent pas à sa puissance ; après avoir tâté Laon, chassé l'Archevêque Hugues de Reims, & remis Artold dans son siége ; après s'être montrée aux portes de Senlis, & aux Fauxbourgs de Paris, elle s'alla échoüer devant Roüen. Car la mort du neveu d'Othon, & de grand nombre de Saxons qui y furent tués, les pluyes de l'Automne, l'approche de l'Hyver, la désertion d'Arnoul, qui se retira de nuit avec ses troupes, craignant d'être livré aux Normands ; contraignirent Othon de lever le siége & de se retirer.

947. Ensuite Hugues assiégea Reims, & le Roi Louis Montreüil, qui tenoit Rotgard fils du Comte Herluin : mais pas un des deux ne réussit.

Quelques mois après, les deux Rois Louis & Othon, (par l'entremise de leurs amis communs, passerent les Fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle ; & au mois d'Août ensuivant ils) s'aboucherent encore sur le Kar ou le Cher, pour traiter ensemble de leurs affaires. Cette riviere-là, qui vient du pays de Luxembourg tomber dans la Meuse entre Sedan & Mouson, a toujours fait depuis la séparation des Royaumes de France & de Lorraine, ainsi qu'elle l'a faisoit auparavant de ceux de Neustrie & d'Austrasie.

L'an 947. l'Italie souffrit un nouveau changement : Auscaire & Berenger, le premier frere, l'autre fils d'Adelbert Marquis d'Yvrée, avoient ingratement conspiré contre le Roi Hugues ; & ce Prince avoit fait mourir Auscaire : mais Berenger s'étoit sauvé vers Herman Duc de Soüaube. Or, ce dernier ayant appris que Hugues s'étoit rendu fort odieux aux Italiens, il fit sonder leurs affections, & repassa les Alpes. 947. D'abord il fut reçu dans Verone & dans Milan, & bien accueilli de la plûpart de la Noblesse : toutesfois le peuple mû de pitié pour Lotaire fils de Hugues, beau jeune Prince qui n'avoit que quatorze à quinze ans, voulut que l'on lui conservât le titre de Roi ; & Berenger y consentit pour lors d'autant plus facilement, que toute l'autorité lui demeura entre les mains. L'accord fait, Hugues s'en retourna avec son trésor en Provence, où il se fit Moine, & mourut dès la même année, frappé d'un coup de foudre, à ce que dit une ancienne Chronique.

LOUIS *en France.*	CONRARD *dans la Transjurane & Arles.*
OTHON *en Germanie, & Lorraine.*	LOTAIRE & BERENGER *en Italie.*

LA dispute pour l'Archevêché de Reims, entre Hugues de Vermandois & Artold, étoit une très-grande affaire. Elle fut premierement traitée à Douzi entre quelques Prélats, qui n'ayant pas le pouvoir de la terminer, la remirent à une Assemblée Synodale des Evêques de Gaule & de Germanie, qui se tint dans Verdun à la mi-Novembre. Robert Archevêque de Tréves y présida : Hugues n'y comparut point, mais y envoya certaines Lettres du Pape : les Evêques n'en tinrent pas grand compte, les trouvant subreptices ; ainsi ils adjugerent la joüissance de l'Archevêché à Artold, & en exclurent

exclurent Hugues pour sa contumace, jusqu'à ce qu'il eût comparu au Concile qui se tiendroit le mois d'Août ensuivant, & qu'il s'y fût purgé des crimes à lui imposés. 948.

Hugues s'en plaignit au Pape, qui envoya un Légat vers Othon, pour lui enjoindre d'assembler un Concile général des Gaules & de la Germanie, tant pour terminer ce differend, que pour vuider les querelles d'entre le Roi Louis & Hugues le Blanc. Il le convoqua donc au Palais Royal d'Ingelheim : lui & le Roi Louis y assisterent étant assis sur un même banc. Le Concile entendit les plaintes de Louis, & puis la requête d'Artold. Le premier exposa tous les maux que Hugues lui avoit faits, jusqu'à le détenir prisonnier un an entier ; & offrit si quelqu'un lui reprochoit que les troubles & calamités du Royaume procédoient de sa faute, de s'en justifier de telle maniere que le Concile aviseroit, même par *preuve de son corps en champ de bataille.* Sur ces plaintes le Concile écrivit des lettres à Hugues le Blanc & à ses adhérans ; pour les admonester de se ranger à leur devoir, sous peine d'anathême : & faisant droit sur la requête d'Artold, lui confirma l'Archevêché, & excommunia Hugues son compétiteur, jusqu'à ce qu'il fût venu à pénitence.

Avec cela, Othon assista Louis de bonnes troupes ; les Evêques Lorrains, ses vassaux, prirent Mouson & le raserent, excommunierent Thibaud qui défendoit la ville de Laon pour Hugues, & firent citer Hugues même en vertu des lettres du Légat, de comparoître au Concile de Tréves, pour faire satisfaction des maux qu'il avoit causés au Roi & à l'Eglise. N'y ayant pas comparu, il fut excommunié. 948.

La guerre ne s'en faisoit pas moins cependant ; & il se prenoit & reprenoit plusieurs Châteaux, tant par les deux rivaux de l'Archevêché de Reims, que par les gens du Roi & par ceux de Hugues, toute la France étant dans une extrême désolation par ces guerres civiles, & par les courses des Hongrois.

Cette année arriva la mort de Foulques le Bon, Comte d'Anjou, Prince fort religieux, & amateur des lettres ; lequel ayant un jour appris que le Roi se mocquoit de ce qu'il alloit souvent chanter au Chœur, lui écrivit seulement ces mots : *Sçachez*, SIRE, *qu'un* PRINCE NON LETTRÉ, EST UN ASNE COURONNÉ.

Les Hongrois s'étant jettés l'an 949. en Lombardie, Berenger composa avec eux pour huit boisseaux d'argent ; & sous prétexte de lever ces deniers, il fit de très-violentes extorsions. Sur ce tems-là Lotaire Roi d'Italie, son rival, ou de douleur de se voir méprisé, ou par l'effet de quelque poison, tomba en phrénésie, & mourut à Milan le 22. de Novembre. Il ne laissa aucuns enfans, mais bien une belle & riche veuve : c'étoit Adeleïde, fille du Roi Raoul II. Berenger aussi-tôt se fit proclamer Roi, & couronner avec son fils aîné Adelbert. 949.

Othon bien-aise des broüilleries de la France, donnoit de foibles secours à Louis, & ce Roi, dans la nécessité de ses affaires, lui déféroit beaucoup & l'alloit souvent trouver, ou y envoyoit Gerberge sa femme. Il 950.

950. faisoit aussi des tréves de tems en tems avec ces rebelles. Dans une entr'autres, lui & Hugues s'étant transportés sur les bords de la Marne, la riviere entre deux, plâtrerent je ne sçai quelle paix, moyennant quoi Hugues lui rendit une grosse tour qu'il tenoit encore dans la ville de Laon.

La paix faite de ce côté-là, Louis s'achemina vers l'Aquitaine, pour s'assûrer de la fidélité des Seigneurs du pays. Car durant ces broüilleries, la foi des vassaux étoit si frêle & si légere, que souvent en moins d'un an ils prêtoient le serment à trois ou quatre Souverains differens; c'étoit afin de n'en avoir point du tout, s'ils eussent pû. (Il fut reçu par tout avec beaucoup de soumission; mais il tomba malade si griévement, qu'on le crut mort. Durant ce voyage, Federic Duc dans la Lorraine Mosellanique, entreprit de bâtir un Château à Bar sur les terres de France, & pilla les contrées voisines: Louis s'en étant plaint à Othon, il défendit à Federic & à tous ses autres vassaux, de plus attenter pareille chose.

Les Hongrois sortant d'Italie passerent les Alpes, & se jetterent dans la France. Après qu'ils y eûrent fait un grand butin, ils s'en retournerent par la même route dans leur pays.

Cette année 951. Ogine * mere
951. du Roi Louis, qui étoit âgée de plus
* Ogive. de 45. ans, outrée de ce que son fils lui avoit refusé une Abbaye, sortit de Laon, où il la tenoit comme prisonniere, & alla épouser Hebert de Vermandois, Comte de Troyes, fils de ce traître Hebert, qui avoit fait mourir son mari en prison. Elle contentoit ainsi son aveugle vengeance aux dépens de son honneur; 951.
où peut-être elle la faisoit servir de pretexte à son incontinence.

LOUIS dit d'Outremer, *en France.*	OTHON *en Germanie & Lorraine.*
CONRAD *dans la Transjurane & Arles.*	BERENGER II. & ADELBERT *son fils en Italie.*

ADELEIDE veuve de Lotaire, 950.
étoit belle & charmante; elle avoit la ville de Pavie en dot; & d'ailleurs quantité de riches possessions, d'amis & de crédit, tant dans le païs, que deça les Monts, étant fille de Raoul II. & sœur de Conrad, Rois de Bourgogne. A cause de cela Berenger la fit rechercher pour son fils; mais elle rejetta courageusement cette proposition. Sur son refus opiniâtre, il l'assiegea dans Pavie, la prit & l'envoya prisonniere dans le fort Château de la Garde, duquel le Lac a pris son nom. Elle s'en sauva neanmoins par le moyen d'un Prêtre, au hazard d'étranges avantures, étant reduite, au sortir de-là, à vivre des aumônes qu'il lui cherchoit: puis elle se retira vers le Marquis Athon son parent, qui entreprit de la proteger dans sa forteresse de Canosse.

Aussi-tôt Berenger l'y assiegea avec 951.
toutes ses forces. La seconde année du siege & la fin des munitions de la place approchoient, quand cette Reine envoya implorer le secours du Roi Othon, & lui offrit avec sa personne, le Royaume d'Italie. L'amour de la gloire, plus que celui de la fem-

952. me, attira ce Prince de-là les Monts; il la délivra, l'épousa, parce qu'il n'en pût joüir autrement, & l'emmena en Germanie, laissant son armée à Conrad Duc de Lorraine, pour achever cette guerre.

Ce Conrad poursuivit si vivement Berenger & son fils, que tous deux mettant les armes bas, vinrent conferer avec lui, & par son conseil, passerent en Germanie vers le Roi Othon. Ce genereux Prince les ayant magnifiquement traités, & reçu d'eux le serment & l'hommage; les remit dans tout leur Royaume: il retint seulement le Veronnois & le Frioul, qu'il donna à son frere Henry Duc de Baviere.

(Cette année mourut Hugues le Noir, Duc de Bourgogne, sans avoir eu aucuns enfans)

953. La querelle de l'Archevêché de Reims, & de quelques autres Seigneurs particuliers, avoient rebroüillé le Roi Loüis & Hugues le Blanc si fort, qu'ils en étoient aux armes: mais enfin Hugues, quelque motif qui l'y poussât, desira conferer avec la Reine Gerberge, sœur de sa femme. Elle le vint trouver; & ensuite il s'aboucha avec le Roi dans Soissons, & fit la paix sur la fin du mois de Mars de cet an 953.

Cette réunion ne plaisoit peut-être guerre au Roi Othon; mais il ne se trouvoit pas en état de la troubler. Il étoit trop occupé dans la guerre civile que lui faisoit Luitolf son propre fils, incité par Conrad Duc de Lorraine, qui lui donnoit jalousie d'un fils encore au berceau, que son pere avoit d'Adeleïde sa seconde femme. Othon destitua Conrad de sa Duché, & reduisit enfin son fils au devoir; mais ce ne fut pas sans beaucoup de risque, de combats & de travaux. 954.

Conrad opiniâtrement rebelle, remuoit toutes choses pour se venger. Il fit ligue avec Berenger Roi d'Italie, aussi ingrat que perfide envers Othon, & par deux fois attira les Hongrois; la premiere en Lorraine l'an 954. & la seconde en Baviere l'an 955. De la Lorraine ils se déborderent jusqu'en Champagne & en Bourgogne, où ils firent beaucoup de maux, mais furent rechassés en Italie. Il s'en jetta une multitude effroyable en Baviere; toutefois Othon les combattit, & les tailla en pieces, après que Conrad eut été tué dans la mêlée.

Durant ces brouilleries, l'an 954. le Roi Loüis mourut par un étrange accident. Comme il alloit de Laon à Reims, il rencontra un loup sur son chemin, il piqua après; son cheval broncha, & le renversa par terre si rudement, qu'il en fut tout froissé. Cette meurtrissure universelle se tourna en une espece de lepre qui lui causa la mort le quinziéme jour d'Octobre. Ce fut dans la ville de Reims, où il s'étoit fait porter. Il y est enterré dans l'Eglise de S. Remy. Son regne fut de dix-huit ans, trois mois, & sa vie de trente-huit à trente-neuf ans.

De cinq fils qu'il avoit eus de Gerberge, il n'en restoit que deux, Lotaire & Charles, dont l'aîné Lotaire avoit quatorze à quinze ans, Charles seulement quinze ou seize mois.

Le bas âge de ce dernier, la pauvreté des Rois qui n'avoient presque plus aucune ville en propre que Reims & Laon, & peut-être les interêts de Hugues le Blanc, furent

954. cause qu'il ne partagea point le Royaume avec son aîné, comme il avoit presque toujours été pratiqué dans la premiere & seconde race. Depuis ce tems il n'a plus été divisé également entre les freres; l'aîné seul a eu le titre de Roi, & les cadets n'ont eu que quelques terres en appanage, & avec une sujetion entiere à leur aîné. La puissance des Rois s'accroissant, y a même ajoûté la reversion faute d'hoirs mâles; ce qui n'a pas peu contribué à rétablir la grandeur de l'Etat.

GERBERGE.

CETTE Princesse étoit fille du Roi Henri I. dit l'Oiseleur & par conséquent sœur du Roi Othon I. surnommé le Grand. En premieres nôces elle avoit épousé Gisalbert ou Gilbert Duc de Lorraine, dont elle eut deux fils. Après sa mort elle se retira dans le fort Château de * Chevremont. Les bonnes places qui lui demeurerent, & la haute alliance dont elle pouvoit appuyer un nouveau mari, furent d'assez puissans attraits pour obliger le Roi Loüis à l'épouser; & il reconnut aussi-tôt que les vertus, dont le Ciel l'avoit pourvûë, ne faisoient pas la moindre partie de sa dot. En effet elle lui apporta un grand secours, & beaucoup de consolations dans toutes ses affaires. Ce furent ses sollicitations qui le délivrerent des mains des Normands, & puis de celles de Hu-
940. gues. Tantôt elle travailloit à exciter le Roi Othon son frere, à se mêler des affaires de la France, tantôt elle avoit de la peine à le retenir, & empêcher qu'il ne s'en rendît le maître. 940.
Combien fit-elle de voyages, tant en Germanie qu'en Aquitaine & en Bourgogne, pour entretenir les alliés du Roi son mari dans son amitié ou pour retenir ses sujets dans leur devoir; Elle défendit courageusement les terres de son douaire attaquées par les enfans que Gisalbert avoit eû d'un premier lit; Elle sçavoit adroitement opposer des artifices à ceux de Hugues son beau-frere, & contreminoit ses desseins par d'autres, ou les arrêtoit pour un tems: si-bien qu'il ne se déclara jamais Roi, même après la mort de Loüis, quoiqu'il en eût toute l'autorité, mais fit couronner Lotaire; qui ne fût jamais parvenu à la couronne, s'il ne la lui eût mise sur la tête. D'ailleurs elle menagea si bien l'esprit de Brunon son autre frere, qu'il employoit toutes les forces de la Lorraine pour la servir, preferant les intérêts de cette chere sœur aux siens propres.

De son second lit sortirent cinq fils, Carloman, Loüis, Lotaire, Henri, & Charles: le second, le troisiéme & le quatriéme moururent avant elle, Lotaire l'aîné de tous regna, & Charles fut exclus de la royauté par Hugues-Capet. Il en vint aussi deux filles, sçavoir Matilde ou Mahaud, qui épousa Conrad Roi de Bourgogne, fils de Raoul II. & Albrade, qui fut femme de Renaud Comte de Reims, lequel bâtit le Château de Roucy. Gerberge mourut presque sexagenaire l'an 969. quinze ans après la mort de son mari, avec lequel elle en avoit vêcu 14. & quelques mois.

* *Ce Château étoit sur une petite montagne tout proche de Liege.*


LOTAIRE.

LOTAIRE
ROY XXXIII.

Agé de 13 à 14 ans.

On ne peut arrêter le cours des destinées;
J'étois religieux, brave, juste & prudent,
Et ne pus éviter, le tragique accident
D'un boucon dont ma femme accourcit mes années.

LOTAIRE *en France.*	OTHON *en Germanie & Lorraine.*
CONRAD *dans la Transjurane & Arles.*	BERENGER & ADELBERT *son fils en Italie.*

PAPES.

Encore AGAPET II. plus d'un an durant ce regne.

JEAN XII. qui le premier changea son nom, élû en 955. S. 9. ans moins quelmois: est déposé.

BENOÎT V. élû par les Romains en 964. S. près d'un an.

JEAN XIII. nommé par l'Empereur Othon en 965. S. près de 7. ans.

DOMNUS élû en 972. S. 3. mois.

BENOÎT VI. en 972. S. 1. an 3. mois.

BENOÎT VIII. en 974. S. 9. ans quelques mois.

JEAN XIV. élû en Juillet 943. S. 1. an 1. mois.

954. L'A plus grande partie de la puissance étant entre les mains de Hugues, il eût pû prendre la Couronne, s'il n'eût pas craint les forces du Roi Othon, oncle maternel des fils du Roi défunt, & la jalousie des autres Seigneurs François. Pour ces raisons, la Reine Gerberge, sœur de sa femme, étant venuë le trouver pour prendre conseil de lui, il aima mieux se conserver l'autorité en protegeant une veuve & un pupille, que de la hazarder, & son honneur avec, en les opprimant. Ayant donc mené Lotaire à Reims, il le fit couronner le 12. de Novembre par l'Archevéque Artold. 954.

En cette occasion le jeune Roi donna les Duchés de Bourgogne & d'Aquitaine à Hugues le Blanc & à

954. Hugues Capet son fils aîné ; lesquels étant contens, & le Duc de Normandie aussi pour l'amour d'eux, il ne fut pas difficile de calmer les autres Seigneurs qui étoient plus foibles.

Ces Duchés, à mon avis, étoient de deux sortes en ce tems-là : les unes tenoient les villes & terres, & étoient devenuës comme hereditaires ; les autres étoient des commandemens generaux dans tout un Royaume, tant pour les armes que pour la Justice, les Rois pouvoient encore donner & ôter ceux-là. Ainsi il y avoit un Duc pour la Lorraine, qui étoit Brunon Archevêque de Cologne, frere du Roi Othon, qu'il avoit mis en la place de Conrad, lequel il avoit destitué pour ses rebellions ; un pour la France, un pour l'Aquitaine, & un pour la Bourgogne ; Hugues l'étoit dans tous ces trois Royaumes, par consequent il étoit comme le Lieutenant general du Roi, & en cette qualité il pouvoit être destitué, si ses grandes alliances & les villes qu'il possedoit ne l'eussent rendu indestituable.

955. La France fut assez calme trois ans durant, hormis que Hugues l'an 955. (ayant traité splendidement durant quelques jours le Roi Lotaire, avec la Reine Gerberge dans sa ville de Paris, le mena en Poitou pour déposseder Guillaume Comte de ce païs-là & Duc d'Aquitaine, sous pretexte de le faire obéïr. Ils mirent le siege devant Poitiers ; & la place se défendit si long-tems, qu'il y eut une grande disette de vivres dans les troupes ; & comme elles languissoient de faim, il arriva un jour que s'étant levé un grand orage, un terrible coup de tonnerre fendit le pavillon du Roi en deux : l'effroi qu'il conçut de ce prodige, joint à la nécessité, le contraignit de lever le piquet.) Et neanmoins le Comte s'étant voulu enhardir de poursuivre les François sur la retraite, ils tournerent tête bravement, & le mirent en déroute avec grande perte de sa Noblesse. 955.

956. L'année suivante, Hugues, qui sans sceptre avoit regné plus de vingt ans, étant fils de Roi, oncle de Roi, & beau-frere de trois Rois, mourut dans sa ville de Paris, d'autres disent dans son Château de Dourdan le 16. de Juin, plein d'années, de gloire & de biens. On le surnommoit le Blanc à cause de son teint ; le Grand pour sa puissance, ou peut-être pour sa taille ; & l'Abbé, parce qu'il tenoit les Abbayes de S. Denis, de S. Germain des Prez, & de S. Martin de Tours. En mourant il pria Richard Duc de Normandie son gendre, d'être le défenseur de ses enfans & de ses vassaux.

Il eut deux femmes, la premiere fut Ethilde l'une des filles d'Edoüard Roi d'Angleterre, (les Rois Charles le Simple & Othon avoient épousé les deux autres ;) la seconde Avide * ou Avoye sœur du même Othon, & de la Reine Gerberge. Il ne vint point d'enfans de la premiere, mais de la seconde il en eut quatre ; Hugues surnommé Capet, qui fut Comte de Paris & Marquis d'Orleans, puis aussi Duc de France ; Othon qui fut Duc de Bourgogne après la mort de Gilbert son beau-pere ; Eudes ou Odon qui succeda à Othon ; & Henri qui posseda aussi cette Duché après eux. ✠

* Hauvide Hadevide Avide.

957. & 58. Ces quatre fils n'étoient pas encore assez accredités pour faire du bruit, l'aîné même n'avoit qu'environ seize ans. Ainsi la Reine Gerberge eut quelque relâche & gouverna

asez paisiblement pendant deux ou
958. trois ans, hormis qu'il y eut quelques querelles pour des Châteaux de l'Archevêché de Reims, & pour des differends d'entre particuliers.

Le plus grand mal que plusieurs trouvoient dans le gouvernement, étoit que la plûpart des affaires se manioient par la volonté du Roi Othon, & de Brunon son frere Archevêque de Cologne, & Duc ou Gouverneur de Lorraine; ensorte qu'ils étoient comme les modérateurs & les arbitres de la France (Neustrienne, & tendoient, ce semble, à la faire dépendre de la France Orientale, afin que toutes deux ne fussent qu'un corps. Quand les Rois de Neustrie se trouvoient les plus forts, ils avoient la même prétention. C'est ce qui me paroît par la lecture des auteurs de ce tems-là, ✠ quoiqu'ils ne parlent des choses que fort confusément.

959. L'an 959. Lotaire avec sa mere & sa tante Avoye alla trouver son oncle Brunon dans le Cambresis. On ne sçait pas le sujet de cette entrevûë; mais que Brunon se saisit de la personne de Regnier au Lon-Cou Comte de Monts en Haynaut, & qu'il l'envoya prisonnier au-delà du Rhin chez les Sclaves, parce qu'il refusoit de lui donner des ôtages.) La Reine étoit en différend avec les enfans de Hugues & la veuve Avoye sa sœur, pour quelques Châteaux que le Roi Lotaire leur avoit pris en Bourgogne; ce fut pourquoi Brunon vint aussi en France; & il les mit d'accord dans un Parlement qui se tint à Compiegne. Au sortir de-là la Reine & son fils Lotaire allerent à Cologne faire Pâques avec Brunon, qui les regala splendidement, & les renvoya chargés de fort beaux
presens. 959.

Un peu après ils l'appellerent à leur secours contre Robert Comte de Troyes, & Comte de Chaalons de par sa femme, lequel avoit surpris Dijon. Il repassa en France avec ses Lorrains, reprit cette place? & au même tems il envoya des troupes Saxones à Troyes, pour y rétablir l'Evêque que ce Robert en avoit chassé; mais Renard Comte de Sens, & Raimbaud Archevêque de la même ville, amis de Robert, leur donnerent bataille & les défirent.

La même année mourut Alain dit Barbe-Torte Duc de Bretagne & fils du Comte Matuede. Il laissa trois enfans, deux bâtards, Hoel & Guerec, & un legitime nommé Drogon encore au berceau, qu'il déclara son héritier. Thibaud Comte de Chartres, grand-pere maternel de cet enfant, en eut la tutelle, & sa mere la garde de sa personne. Or s'étant remariée à Foulques Comte d'Anjou, ce méchant beau-pere fit malheureusement mourir cet innocent, lui ayant fait verser de l'eau boüillante sur la tête.

Sa succession engendra un sanglant débat en Bretagne: il dura 34 ans. Les deux bâtards d'Alain disputoient cette Duché contre un Conan, qui descendoit par fille du Roy Salomon: Ce Conan les fit périr méchamment tous deux, Hoel par les mains d'un soldat qui l'assassina; & Guerec par la lancette empoisonnée d'un Chirurgien qui le saignoit. Mais lui-même périt enfin dans une bataille qu'il perdit l'an 992. contre Foulques Comte d'Anjou, ennemi capital des Bretons. Godefroy l'aîné des quatre qu'il avoit, lui succeda.

959. (Il y avoit trois ans que Hugues le Blanc étoit mort, & ses enfans n'avoient point encore rendu hommage de leurs terres au Roi Lotaire) l'Archevêque Duc Brunon les y obligea; & Lotaire en récompense déclara l'aîné Duc de France, comme l'avoit été son pere, lui donna le Poitou; il faut entendre s'il pouvoit le conquérir, car il étoit possédé par un autre Comte, c'étoit Guillaume II. On peut tirer de-là une conjecture, que les Rois ne s'étoient point encore dépoüillés entierement du pouvoir de donner les Duchés & les Comtés, & que si elles étoient héréditaires, c'étoit par usurpation, non pas encore par concession.

Toutes les nouvelles Principautés & Seigneuries qui s'étoient élevées dans le Royaume ne fâchoient point tant le Roi que celle des Normands, qui étant étrangers & issus de peres qui avoient cent ans durant désolé la France, en occupoient
959. & 60. une si riche province: voilà pourquoi Brunon qui gouvernoit les affaires du Royaume, étant incité par les persuasions d'Arnoul Comte de Flandres, de Baudoüin son fils, de Thibaud Comte de Chartres, & de Geofroy Comte d'Anjou, complota de perdre le Duc Richard. Dans ce dessein il lui manda qu'il eût à se trouver à un Parlement Royal ou assemblée des Etats à Amiens, lui faisant espérer, s'il y venoit, qu'on lui donneroit l'administration du Royaume: mais c'étoit afin de l'arrêter & de l'envoyer prisonnier au-delà du Rhin. Richard trop facile s'étoit mis en chemin, & s'en alloit périr, s'il n'eût été heureusement averti de ce complot par deux Cavaliers inconnus. A cet avis il rebroussa tout court vers son païs, & se tint mieux sur ses gardes. 960.

Il évita encore un autre piége que le Roy (lui tendit quelque tems après, pour se saisir de sa personne. Il lui avoit fait croire qu'il avoit dessein de perdre Thibaud, & qu'il avoit besoin pour cela de son assistance. Il le prioit donc de se rendre auprès de lui en cerain endroit près les bords de la riviere d'Epte, & de prendre pour prétexte que c'étoit pour lui venir rendre hommage. Car les Souverains le demandoient à leurs vassaux toutes les fois qu'ils avoient sujet de douter de leur fidélité; & les vassaux ne faisoient point de difficulté de les en assûrer par la réitération de ce devoir.) Le Duc avoit déja passé la riviere, quand les espions qu'il avoit envoyés pour découvrir ce que le Roi faisoit, lui rapporterent que le Comte Thibaud & tous ses ennemis étoient auprès de lui, & qu'on s'apprêtoit à le venir charger. Ainsi ayant reconnu l'intention des François, (il repassa & posta ses gens sur les bords de la riviere, pour leur en empêcher le passage. Mais Lotaire animé par Thibaud, résolut de l'attaquer de vive force: la mêlée fut sanglante; Les Normands bien préparés, se défendirent si bravement, que le Roy fut obligé de faire sonner la retraite.)

Depuis que Berenger & Adelbert avoient été rétablis dans le Royaume d'Italie par Othon, ils n'avoient cessé de conspirer contre lui, & avec cela de véxer cruellement leurs sujets; de sorte qu'il y avoit envoyé son fils Luitolf pour les châtier. Ce jeune Prince les avoit presque chassés de tout

960. tout le Royaume, quand il fut surpris de la mort l'an 958. non sans soupçon de poison, & ainsi laissa sa conquête imparfaite. Mais les plaintes des Seigneurs & des Prélats, & les instantes prieres du Pape pressant incessamment le Roi Othon, il se résolut d'y aller lui-même, après qu'il eût fait couronner son fils Othon II. à Aix-la-Chapelle, quoiqu'il ne fût âgé que de sept ans.

EMPP. ROMAIN PORPHIROGENETE ayant empoisonné Constantin VIII. son pere en Novembre R. 2. ans 2. mois. & l'empire vacant en Occident.

A son arrivée en Italie, Berenger, sa femme, & leurs fils Adelbert & Guy, abandonnerent la campagne & les Villes, & se retirerent chacun dans quelques forteresses: (Berenger dans celle de Fraissenet sous la protection des Sarrasins qui s'y étoient fortifiés depuis quelques années, & de-là infestoient les passages des Alpes, les côtes de l'Italie, celle de la Provence & du Languedoc.) Othon fut reçu par tout avec un applaudissement universel, recouvra Pavie & fut couronné Roi des Lombards à Milan par l'Archevêque. Delà il marcha vers Rome, où il reçû la couronne impériale le * jour de Noël par les mains de Jean XII. qui avoit été Intrus dans le Siége, par le crédit & l'argent de son pere avant l'âge de dix-huit ans. Cet Alberic étoit fils de Marosie, & avoit chassé le Roi Hugues de Rome; ensuite dequoi il y avoit changé le Gouvernement, & s'étoit fait Consul pour commander en chef avec un Prefet & des Tribuns.

960. & suiv.

* Ils affectoient tous ce jour-là pour imiter Charlemagne.

La ceremonie de ce Couronnement d'Othon fut la plus solemnelle de toutes celles de ce siécle-là. On y accourut de toutes les parties de l'Europe. Hugues Capet avec sa mere Avoye, Lotaire Roi de France avec la sienne, & grand nombre de Seigneurs François s'y trouverent; & même plusieurs Seigneurs de Grece y assisterent de la part de l'Empereur Nicephore, qui proposoit le mariage de Theophanie sa belle-fille avec le fils d'Othon, qui fut Empereur après son regne.) 960.

Or le jeune Pape qui avoit prié instamment Othon de venir, changea bien-tôt de sentiment. (Comme il craignoit que cet Empereur, qui étoit un Prince sérieux & reglé, ne voulût reformer ses désordres, il se rallia avec Adelbert qui couroit la campagne avec quelques troupes de bandits,) & rapella Berenger à Rome dès qu'Othon en fut sorti pour aller en Lombardie reduire tout le reste des places que ce tyran y tenoit encore. Othon ayant appris cette bisare nouvelle, ne laissa pas de continuer ses conquêtes: puis quand il crut qu'il étoit tems de retourner à Rome, il y ramena son armée.

EMPP. NICEPHORE R. 6. ans 3. mois en Mars, Basile, & Constantin fils de Romain, étant mineurs. & OTHON I.

963.

Le jeune Pape ne l'attendit pas, mais s'enfuit avec Berenger, & emporta le tresor de l'Eglise. Othon lui fit faire son procès, non pas pour son intrusion, mais pour meurtre, sacrilege, adultere, inceste, simonie, & autres crimes énormes. Il assembla un Concile pour cela; Jean y fut cité par les formes; n'ayant point comparu on le déposa, & en sa place on mit Leon, qui fut le VIII. du nom. Celui-ci pour ôter les troubles que les cabales causoient dans les élections, accorda à l'Empereur Othon le pouvoir de nommer dorénavant les Papes & les Evêques, & de leur donner l'investiture.

Comme Othon passoit les fêtes de Noël à Rome avec Leon, ayant logé son armée hors la Ville, la faction & l'argent de Jean qui étoit déposé,

soûleverent les Romains pour aller
964. l'attaquer en trahison. En ayant été averti assez à tems pour n'être pas surpris, il se mit à la tête des siens, & vint hardiment à eux. Ils eurent peur de l'évenement, & étant entrés en composition, ils lui donnerent des ôtages. Les prieres de Leon l'obligerent de les leur rendre dans peu de jours; mais il ne fut pas plûtôt parti pour aller assiéger Camerin, qu'ils se révolterent encore, chasserent Leon & reçûrent Jean dans leur Ville. (Alors il fit voir qu'il n'étoit pas un vrai Pasteur, mais un Tygre, exerçant d'atroces vengeances sur les amis de Leon, faisant couper aux uns les doigts ou la main, aux autres la langue, aux autres le nez & les oreilles.

Il les eût continuées jusqu'au bout, s'il n'eût été tué en flagrant délit auprès d'une femme. L'Histoire Ecclésiastique remarque qu'il s'appelloit Octavien avant que d'être Pape, & que c'est le premier des Papes qui changea son nom à sa promotion) Après sa mort les Romains persistant dans leur rébellion, élûrent Benoît Cardinal-Diacre. Aussi-tôt Othon revint sur ses pas, assiégea Rome, la réduisit à la famine, & les contraignit de lui livrer leur Pape. Il le força de demander pardon dans deux Synodes d'Evêques, qu'il fit convoquer pour cela, (& l'ayant fait dégrader de Prêtrise par l'Assemblée, l'envoya prisonnier à Hambourg sous la garde d'Adelgaud Archevêque de cette Ville-là. Il y mourut un an après.

A quelques mois de-là il prit Berenger, qui s'étoit retiré dans le fort Château de Sainte Leone, & le relégua, lui & sa femme Wille à Bamberg en Germanie, où il mourut deux ans après. Croyant donc toute 964.
l'Italie paisible, il s'en retourna chez lui, & emmena son armée, mais fort diminuée par une furieuse peste.)

Après son départ quelques Comtes Lombards se révolterent encore, ayant à leur tête Adelbert & Guy fils de Berenger: mais le Duc Burchard qu'il y renvoya, les terrassa en une grande bataille qui se donna sur les rives du Pô. Guy, le plus mauvais de tous y demeura sur la place; Adelbert se sauva avec peine. Celui-ci ayant recueilli quelques troupes, hazarda encore une bataille l'an 966. & l'ayant perdue il en mourut de douleur. Ainsi FINIT AVEC LUI LE SECOND ROYAUME D'ITALIE; ou si vous voulez il passa aux Princes Germains, qui par leur pesanteur & négligence, & par leurs discordes continuelles, l'ont malheureusement laissé dissiper & anéantir.

Après que Leon VIII. fut mort, & que Jean Evêque de Narny XIII. du nom eût été élevé au saint Siége avec l'agrément d'Othon, à qui Leon avoit accordé le pouvoir de confirmer l'élection des Papes; le Préfet, les Consuls, Tribuns & autres Magistrats de la ville de Rome, fâchés de ce qu'Othon avoit fort limité leur puissance, qui auparavant faisoit branler toute l'Italie, se souleverent furieusement contre ce Pape. Le Préfet (il se nommoit Rofroy, & étoit Comte dans la Campagne d'Italie) le mit en prison, & puis le chassa de Rome, & l'envoya en exil dans la Comté de la * Campanie.

Le Pape se retira vers Pandolfe Comte de Capouë, il implora son aide. Ce Pandolfe le rétablit, & Jean son frere tua Rofroy. En récompense le Pape, un an après, érigea un Ar-

* Terres de Lavor & contrées voisines.

chevêché à Capouë, & en pourvut
966. le meurtrier de son ennemi. (C'est ce Pape qui s'étant avisé de bénir une Cloche qu'il fit monter au Clocher de Saint Jean de Latran, & de lui imposer le nom de Jean, a par cet exemple introduit la coûtume d'en faire autant à toutes celles que l'on fond de nouveau ; le vulgaire parle fort improprement quand il dit qu'on les baptise.)

966. & 67. Othon désirant remédier une bonne fois à tous ces soulevemens, repassa en Italie, & y établit son autorité par de severes châtimens, ayant banni les Consuls hors de l'Italie, fait pendre les Tribuns, & promener le Préfet tout nud sur un âne : par des récompenses envers ses amis, par des établissemens de nouveaux Comtes, par de bonnes-Loix, & enfin par la conquête de la Calabre & de la Poüille, qu'il arracha à l'Empire des Grecs, qui les avoit gardées jusques-là. (Voici comment : Nicephore avoit bafoüé, & même emprisonné ses Ambassadeurs, à cause que dans ses Lettres il prenoit le titre d'Empereur des Romains, & ne lui donnoit que celui d'Empereur des Grecs, & que d'ailleurs il avoit reçû sous son obéissance les Ducs de Capouë & de Benevent, qui avoient renoncé à celle des Grecs. Pour ce sujet il se mût une guerre fort animée entr'eux. Dans cette guerre Nicephore ayant sous une fausse apparence de vouloir donner sa belle-fille à Othon pour son fils de même nom que lui, fait surprendre & massacrer quelques troupes Allemandes qui al-
968. loient pour la querir. Othon attaqua vivement ces Provinces, les enleva de vive force, passa au fil de l'épée toutes les troupes de Nicephore, & coupa le nez à tous les Grecs de mar- 968.
que qu'il attrapa, puis les renvoya en cet état à Constantinople. La mauvaise nouvelle de la défaite entiere des Grecs en Italie, souleva les peuples contre Nicephore : sa propre sœur aida à allumer le feu de la sédition, à la faveur de laquelle Jean Zemisces le tua, & monta sur le Trône. Aussi-tôt, pour n'avoir point d'affaires avec Othon, il lui envoya la fille que Nicephore lui avoit promise : c'étoit Theophanie ou Tifaine fille de Romain, Empereur de Constantinople, qui étoit mort quatre ans auparavant, & belle-fille de Nicephore, qui avoit épousé la veuve de Romain. Dès qu'elle fût arrivée en Italie, le S. Pere fit la cérémonie du mariage, ayant couronné le nouvel époux Roy de Lombardie à Milan.)

Voilà les bons succès qu'eut Othon, (à juste titre surnommé le Grand, parce qu'il ne les rapportoit pas à sa propre gloire & vanité ; mais à relever l'Empire d'Occident.) Dont le titre depuis ce tems-là est demeuré comme attaché à la Germanie, mais avec des prétentions bien plus étendues que ses forces. Nous ne parlerons plus désormais des affaires d'Italie, & peu de celles de Germanie, qu'en tant qu'elles seront nécessairement jointes à celles de France.

Durant ces affaires d'Italie, diverses
querelles troubloient la France : les 962.
deux plus grandes étoient celles de l'Archevêché de Reims, & la haine
que les Comtes Thibaud de Chartres 963.
& Arnoul de Flandres avoient contre les Normands. On eut pû appaiser la premiere en remettant Hugues de Vermandois dans le siége de Reims, l'Archevêque Artold étant mort le dernier de Septembre de cette année

962. si la Reine ne l'eût pû souffrir;
963. mais bien loin d'y donner les mains, elle fit en sorte que le Concile de Soissons renvoya l'affaire au Pape, qui le déclara excommunié. On donna l'Archevêché à Odolric ou Oulry.

964. & 65. Les freres de Hugues furieusement animés contre Guibuin Evêque de Châlons, à cause que dans cette Assemblée il avoit apporté le principal obstacle à son rétablissement, saccagerent & brûlerent sa Ville.

Le Comte de Chartres étoit soûtenu par le Roy contre le Normand, parce que celui-ci étoit attaché d'alliance & d'affection aux fils de Hugues le Grand. Bien qu'il fût puissant & fort brave, néanmoins il perdit une bataille en Normandie : mais il fut récompensé de cette perte par la conquête d'Evreux que le Roy lui mit entre les mains, l'ayant prise par intelligence. Richard victorieux le suivit en queuë, & entrant presque aussi-tôt que lui dans son païs, fit de terribles ravages dans le Dunois & dans le Chartrain. Le Comte de Chartres eut sa revanche dès la même année, portant le feu jusqu'aux Fauxbourgs de Roüen; mais il en fut rudement rechassé, & perdit son fils sur la retraite; ou, selon quelques-uns, à une sortie que ce jeune Seigneur fit de la ville de Chartres sur les troupes de Richard.

(L'an 965. Guillaume, surnommé Tête d'Etoupe, Comte de Poitiers & Duc de Guyenne, finit ses jours dans l'Abbaye de Saint Maixan, où il avoit prit l'habit de Religieux. Il laissa ses Etats à Guillaume III. son frere.) Arnoul surnommé le Vieil, le Bel & le Grand, Comte de Flandres, mourut aussi la même année. Son fils Baudoüin étois parti de ce monde 965.
avant lui. Le fils de ce fils nommé Arnoul le Jeune succeda à son ayeul sous la tutelle de Matilde de Saxe sa mere. C'est cet Arnoul qui étant venu en âge, commença de fortifier le port de Petresse ou *Scalas*, qui alors appartenoit à l'Abbaye de saint Berthin. On le nomme aujourd'hui Calais. Il est voisin de ce *Portus Iccius*, qui maintenant est ruiné, & se nomme Wissan, fort célebre du tems des Romains, qui passoient de-là dans la Grand'Bretagne, & fort frequenté jusqu'au treizieme siecle. Arnoul accommoda ce nouveau port pour s'en servir contre les pirates Normands; & parce qu'il ne pouvoit pas toujours être sur la côte, il donna la Comté de Guisnes à Adolfe fils de Siffroy, lequel avoit épousé la fille de Hernicule Comte de Boulogne.

Le Roi Lotaire ayant appris la
mort d'Arnoul le Vieil, alla aussi-tôt 966.
en Flandres recevoir les hommages des Seigneurs, & reprit Arras & Doüai sur Arnoul; comme d'autre côté Guillaume Comte de Ponthieu, ôta à ce mineur Boulogne & Teroüenne; & deux de ses fils furent Comtes chacun de l'une de ces Villes.

Cette même année l'Archevêque-Duc Brunon étant venu en France pour terminer quelque differend de sa sœur Gerberge & du Roi Lotaire, avec les enfans & la veuve de Hugues, fut saisi d'une fievre à Compiegne, dont il vint mourir dans la ville de Reims, fort regretté de tous ceux qui aimoient la paix.

Quelques Auteurs l'appellent Archiduc de Lorraine, parce qu'il commandoit à tous les Ducs & Comtes de ce Royaume.

966. *là. C'est la premiere fois que je trouve ce titre dans les Auteurs.*

Il y avoit dès ce tems-là un Duc Marquis dans la Lorraine Mosellanique, ou haute-Lorraine; c'étoit Gerard, duquel on tient que sont issus les Princes Lorrains d'aujourd'hui. Quelques Généalogistes le tirent d'Erchinoald Maire du Palais; & de la même tige ils font venir la maison de Hapsbourg Autriche, & celle des Ducs de Zeringhen, de laquelle est issuë celle des Princes de Bade.

Le Roi Lotaire parvenu à l'âge de vingt-trois ans, épousa Emme ou Emine fille de ce Lotaire Roi d'Italie, qui avoit été empoisonné par Berenger II. & de la Reine Adeleïde, que l'Empereur Othon avoit épousée en secondes nôces; ce qui fortifia la bonne intelligence d'entre les deux
966. Rois de France & de Germanie.

967. & 68. Il ne se passa rien de fort mémorable durant ces deux années, sinon que l'an 967. le Roi Lotaire maria sa sœur Matilde avec Conrad Roi de la
969. haute Bourgogne & d'Arles, & lui donna en dot la Cité & Comté de Lyon.

EMPP. JEAN ZEMIS ayant tué Nicephore en Dec. R. 5. ans & encore OTHON I.

La guerre se faisoit toujours sans relâche entre le Comte Thibaud & le Duc Richard: Thibaud assisté par le Roi, alla camper devant Roüen, & il ne put en être chassé que par le secours des Normans infidelles que le Roi de Danemark parent de Ri-
970. chard y envoya. Ces troupes l'ayant poussé, s'épandirent jusques aux portes de Paris, laissant aux environs de funestes marques de *la fureur* de leur nation.

L'ignorance de ce tems-là étoit extrême, c'est la raison que faute d'historiens; nous n'en avons presque rien, & qu'il faut quelquefois laisser des années vuides.

(Le septieme jour de Mai) de l'an
973. l'Empereur Othon mourut à Magdebourg. On peut lui donner cette loüange, qu'il fut le fondateur de l'Empire Germanique; le dompteur des Hongrois & des Sclaves, & qu'il trouva le moyen de matter les Italiens, & d'enchaîner leur mutabilité. 973.

LOTAIRE
en France.

OTHON II.	CONRAD
Empereur en Italie & en Germanie, âgé de 21. à 22. ans.	*en Bourgogne.*

LE regne de son fils Othon II. ne fut ni si ferme ni si heureux que le sien. Regnier au Long-Cou Comte de Mons en Hainaut, & de Valanciennes, ayant été pris dans cette ville par l'Archevêque Brunon, avoit été confiné au païs des Venedes; & quelque tems après deux Comtes nommez Garnier & Raginold ou Renold, qui à mon avis étoient ses parens, avoient été investis de ses terres. Mais ses fils Regnier II. & Lambert après la mort de l'Empereur Othon, armerent avec l'aide des François pour s'y rétablir.

EMPP. encore JEAN ZEMIS & OTHON II. en May R. 10 ans & demi. Puis BASILE & CONSTANTIN freres ayant empoisonné Zemis R. 50. ans en Dec.

975. De-là naquit une sanglante & opiniâtre guerre. (Les deux freres assistez des François, & particulierement de Charles frere du Roi, donnerent bataille aux Comtes Garnier & Renold contre le village de Peronne proche de Binsch. Ces Comtes y furent défaits: mais Othon II. leur substitua aussi-tôt Renaud & Godefroy deux Seigneurs Lorrains, qu'il

investit des Comtez de Hainaut & de
977. Valanciennes. Après divers évenemens, ces deux freres toujours secourus de Charles, & même de Hugues Capet desquels après ils épouserent les filles, se rétablirent dans leurs Comtez : mais ce fut tout au plûtôt vers l'an 983.

L'Empereur Othon avoit de l'indignation que ces deux fils d'un rebelle possedassent ces grands fiefs dans son Royaume de Lorraine malgré lui ; néanmoins il dissimula, ayant pour lors d'autres affaires qui ne lui permettoient pas de rompre avec le Roi Lotaire. Bien plus, soit à dessein de l'obliger, ou plûtôt de mettre une barriere au devant de lui, il créa Charles son frere Duc de Lorraine, jeune Prince âgé pour lors de vingt-trois à vingt-quatre ans, (Il seroit mal-aisé de bien démêler si ce titre de Duc s'étendoit par tout ce Royaume, ou seulement dans la partie basse qui est le Brabant : il est certain que Charles faisoit sa résidence en ces quartiers-là, & particulierement à Bruxelles.)

Les François n'avoient pas perdu le souvenir de leur ancien droit sur la Lorraine ; & le Roi, comme fils de Gerberge, laquelle de son chef y avoit de grandes possessions, s'attendoit qu'Othon son cousin germain lui en rendroit quelque partie ; vû principalement qu'il en avoit cedé de bonnes pieces aux Evêques de Liege & de Cologne.

Ne l'ayant pas voulu faire, Lotaire
978. entreprit de l'y forcer. Il entra à l'improviste dans le païs avec une nombreuse armée, & reçut le serment des Lorrains dans la ville de Mets. De-là il marcha droit à Aix la Chapelle ; Othon s'y divertissoit avec sa famille en toute securité ; il ne s'en 978.
fallut pas demi-heure qu'il ne fut surpris ; il n'eut le loisir que de monter à cheval & de se sauver, laissant son dîné sur la table & tous ses meubles precieux à l'abandon. Lotaire pilla son Palais, ravagea tout le païs d'alentour, puis s'en revint chargé d'un butin inestimable.

En revanche de cette insulte, Othon dès la même année fit une grande irruption en France avec soixante mille hommes ; il saccagea toute la Champagne & ce qui s'appelle l'Isle de France jusqu'à Paris, & envoya dire à Hugues Capet, qui étant Comte de cette Ville s'étoit jetté dedans, qu'il vouloit faire chanter un Alleluia sur Montmartre par tant de Clercs, qu'il seroit entendu de Notre-Dame.

Ces superbes menaces ne furent pas soûtenuës par de pareils effets. (Il trouva que la ville de Paris ni son Comte ne prenoient pas aisément l'épouvante, & que les forces de Germanie pouvoient bien dans leur premier mouvement causer quelque trouble à la France ; mais qu'elles n'étoient pas capables de lui faire aucun mal. (Ses gens étoient battus dans les escarmouches ; son * neveu ayant été, par bravade, planter sa lance dans une des portes de Paris, fut tué par Gefroy Grise Gonnelle, Comte d'Anjou. Là-dessus l'hyver survint, & l'obligea de se retirer. Lotaire & Hugues Capet ayant rassemblé leurs troupes, le poursuivirent vivement, & le menerent toujours battant jusqu'aux Ardennes, ayant taillé toute son arriere-garde en pieces au passage de la riviere d'Aîne qu'il trouva débordée.

* L'histoire ne dit point le nom.

Les Moines Allemands de ces temps-

978. *là, comme c'est le génie des hommes de feindre toujours des miracles dans les grands perils, ont écrit que saint Vuolfgang Evêque de Ratisbonne, qui accompagnoit cet Empereur à la guerre, passa sur la riviere d'Aîne à pied sec, & lui montra l'exemple, & à toute son armée, de le suivre, les ondes débordées s'affermissant miraculeusement sous leurs pas, & la riviere servant de pont à elle-même.*

En cette retraite le Comte d'Anjou fit sçavoir aux Germains que la querelle étant principalement entre les deux Rois, il seroit meilleur, selon l'équité naturelle & le droit des gens, qu'ils la vuidassent corps à corps, que de répandre le sang de tant d'innocens qui n'avoient que faire de leur querelle: mais les Germains répondirent, qu'encore qu'ils ne doutassent point de la valeur de leur Roi, néanmoins ils ne consentiroient pas qu'il exposât sa personne seul à seul; confessant par-là tacitement qu'ils ne le croyoient pas si brave que le Roi de France.

979. Othon ainsi mal mené, recherche les François d'accommodement: Lotaire & lui s'étant abouchez dans la ville de Reims, conclurent la paix à telle condition, que Lotaire lui céderoit la Lorraine pour la tenir en fief de la Couronne de France; nos Auteurs le disent ainsi. Les Seigneurs François se montrerent fort mal contens (de cette cession, mais principalement Charles frere du Roi; il croyoit qu'une si belle piece devoit plûtôt lui être donnée en partage, que délaissée à un étranger. Je ne sçai si ce fut alors que Thierry Evêque de Mets voulut le porter à se révolter contre son frere, & à se faire élire Roi; son dessein étant, comme Charles le lui reproche, de broüiller si fort le Royaume; que durant ces troubles il pût élever les Tyrans (je croi qu'il entend Hugues Capet & son fils) en la place des Rois legitimes. Cela se voit dans une lettre qu'il écrit à cet Evêque, pour réponse à une qu'il lui avoit envoyée; dans laquelle il l'accusoit d'avoir assemblé des troupes de brigands pour enlever la ville de Laon à Lotaire, & le dépoüiller; & d'avoir fort maltraité Ascelin Adalberon Evêque de Laon. Qui sçauroit bien le sens de ces reproches, auroit tout le secret des affaires de ces temps-là, & de la révolution qui se fit depuis en faveur de Hugues Capet) 979.

Ainsi la souveraineté de ce Royaume-là demeurant à Lotaire, la Duché de la basse Lorraine, qui avoit été donnée deux ans auparavant à Charles son frere par Othon I. retournoit en sa dispsition. Mais comme il falloit donner partage à Charles, il la lui ceda aussi. Ce qui fut accordé dans une entrevüe de ce Roi avec Othon sur la riviere du Kar; le Prince Germain ayant désiré cette conference avant que d'entreprendre son expédition en Italie contre les Grecs & les Sarrasins.

Charles s'imaginoit bien que son frere ne lui avoit accordé cette Duché que par force: & ce fut, à mon avis, pour cela, qu'afin d'avoir un appui pour se la conserver, il en rendit hommage au Roi Othon, au lieu de la tenir en toute souveraineté, comme il le pouvoit faire.

Deux ans après, Othon désirant le gagner plus fortement, lui donna encore le pays d'alentour de Mets, Toul, Verdun & Nancy, & autres terres d'entre la Meuse & le Rhin.

981. Or cette soumission renduë par Charles à un étranger, sonna fort mal parmi les François ; & l'augmentation de sa puissance choqua assurément les desseins de Capet, qui se préparoit le chemin à la Royauté ; car il faut considerer que Charles seul lui faisoit obstacle, Lotaire n'ayant qu'un fils unique qui étoit imbécile d'âge & d'esprit, & de fort petite espérance.

982. D'ailleurs le trop long séjour de ce Prince en ce pays là sans venir en France, le trop grand attachement qu'il témoigna avec les Germains, qui en ce tems-là étoient les ennemis capitaux de la France ; comme aussi quelques rencontres qu'il eut avec le Roi son frere ; une entre autres pour la ville de Cambray, qu'il défendit contre ce Roi qui en vouloit piller les Eglises, comme il avoit fait celles d'Arras ; donnerent sujet à ses ennemis de le décrier extrêmement parmi les François.

(Quand Othon eut conferé avec Lotaire sur le Kar, il travailla aux préparatifs de l'expédition qu'il meditoit contre les Grecs, qui avec l'assistance des Sarrasins, avoient reconquis la Calabre : il passa en ces païs-là l'année d'après, & leur donna une grande bataille par mer ; mais il la perdit, & presque tous ses vaisseaux, avec un nombre incroyable de Noblesse qui l'avoit suivi en ce voyage : lui-même tâchant de se sauver à nage, fut pris par des matelots ; toutefois n'ayant pas été reconnu, l'Imperatrice son épouse le racheta aussi-tôt pour une petite rançon. Depuis qu'il eut reçu un si sanglant affront, il ne fit plus que secher sur le pied, tant qu'enfin il mourut à Rome le 7 de Décembre ; mais auparavant il avoit fait couronner son fils Roi d'Italie à Verone ; & il le fut encore l'année suivante à Aix-la-Chapelle, comme Roi de Germanie.) 982.

LOTAIRE & LOUIS *son fils en France.*

OTHON III.	CONRAD.
Empereur & Roi de Germanie & de Lorraine, âgé de 7. ans.	*en Bourgogne.*

AUx nouvelles de sa mort, Lotaire crut que la Germanie alloit se mettre toute en conbustion, à cause des differends de la tutelle du jeune Othon III. du nom, qui n'avoit alors que sept ans.. (Henry son oncle paternel s'efforçoit de s'emparer du Royaume sous le titre d'Avoüé ou de défenseur du pupille : Lotaire favorisoit ses desseins ; la faction de Hugues Capet se partageoit entre l'un & l'autre pour entretenir les divisions, sans lesquelles il ne pouvoit arriver à son but. Charles Duc de Lorraine portoit ouvertement la cause du pupille, comme étant son vassal.) Pendant les mouvemens que Henry excitoit en Allemagne, Lotaire entra en Lorraine l'an 983. pour s'en ressaisir ; il enleva d'emblée Verdun, & prit Godefroy qui en étoit Comte : mais quand il sçut qu'Othon avoit été couronné du consentement de tous les Grands, il ne s'engagea pas plus avant, & revint en France. (Godefroy fut tenu deux ans prisonnier, & se vit souvent en danger de périr, à cause de son invincible fermeté : bien loin de se laisser

EMPP. encore BASILE & CONST. & OTHON. III. R. 10. ans.

982. & suiv.

985. laisser ébranler aux offres & aux menaces, il confirmoit ses fils Herman & Adalben Evêque de Verdun, de demeurer dans le parti d'Othon, & de bien fortifier & garder leurs places. Adalberon Archevêque de Reims qui étoit son frere, le confirma dans ses sentimens, & lui servoit de couverture. Ce qui lui réüssit si bien, que deux ans après, sçavoir l'an 985.) Lotaire lui rendit la ville de Verdun & la liberté. La même année il fit couronner Loüis son fils pour regner avec lui. Il l'avoit déja marié à une Princesse d'Aquitaine nommée Blanche ; quoique tout au plus il n'eût que dix-huit ans.

On ne sçait pas bien de quelle Aquitaine elle étoit ; car en ce dixiéme siécle & dans le suivant les François comprenoient aussi le Languedoc & la Provence sous ce nom-là. (Il est plus probable neanmoins que cette Princesse étoit de Provence aussi-bien que la Reine sa belle-mere, peut-être fille de Rothbaud premier Comte d'Arles.)

Ce mariage étoit mal assorti, la femme courageuse & galante, le mari sans vigueur d'esprit, ni peut-être de corps : si bien qu'elle conçut du mépris pour lui ; & l'ayant mené en son païs, sous couleur qu'elle lui en devoit procurer la conquête par le moyen de ses parens alliez, elle le planta-là, & le Roi son pere fut obligé de l'aller querir. 986.

(Ce fut un grand malheur dans la maison Royale qu'une Princesse legere ; & un plus grand encore, qu'une Reine qui en aimoit d'autres que son mari. Lotaire mourut le 2. jour de Mars l'année suivante 986. & on ne douta point que ce ne fût l'effet de quelque mauvais boucon qu'elle lui avoit donné. Il couroit d'étranges bruits des familiarités qu'Ascelin ou Ancelin Adalberon, Evêque de Laon, avoit avec elle. On pouvoit croire qu'elle lui faisoit ces caresses moins par amour que par politique, afin de se conserver cette place, qui pour lors étoit comme le donjon de la Royauté : car alors cet Evêque n'avoit guerre moins de cinquante ans, âge plus propre pour le conseil que pour la galanterie. Mais s'il n'étoit pas capable de tenter, il ne l'étoit que trop d'être tenté.)

Lotaire fut un Prince belliqueux, actif, soigneux de ses affaires, & digne enfin d'avoir de meilleurs Sujets. Il ne passoit de guere la quarante-cinquiéme année de son âge, & la trente-deuxiéme de son regne. On voit son tombeau & son effigie dans l'Eglise de S. Remy de Reims.



LOUIS V.

DIT LE FAINEANT,

ROY XXXIV.

Agé de quelque vingt ans.

Ma mort ſemblable en tout * à celle de mon pere,
Montre que le malheur des plus grands Potentats,
Et les traverſemens qu'on voit dans les Etats,
Bien ſouvent ſont les faits d'une femme adultere.

* Car l'un & l'autre furent empoiſonné par leurs femmes.

OTHON III. *en Germanie.*	CONRAD *à Arles, &c.*

PAPES.
Encore JEAN XV. élû ſur la fin de l'an 985. S. 10. ans 4. mois & demi dont 16. mois ſous ce regne.

986. ON publia que Lotaire, en mourant avoit fort recommandé ſon fils à Hugues Capet, qui en effet étoit ſon couſin germain. Quoiqu'il en ſoit, Emme ne s'y fioit que de bonne ſorte; (il y a apparence qu'elle n'ignoroit pas ſon grand deſſein de s'emparer de la Couronne; & d'autre côté elle apprehendoit les effets violens de la haine que Charles témoignoit publiquement contr'elle par des diſcours fort ſcandaleux.) De ſorte que ne ſe fiant ni à l'un ni à l'autre, elle avoit reſolu de mener ſon fils au mois de Juin vers ſa grand mere Adeleïde, veuve d'Oton I. & tutrice d'Othon III. heroïque Princeſſe qu'on appelloit la mere des Rois. 986.

Mais on ne lui en donna pas le tems; (car ſon fils ayant conçû de l'averſion pour elle, & de mauvais ſoupçons qu'elle eût contribué à la mort du Roi ſon pere, Charles de Lorraine l'enleva, & Ancelin Evêque de Laon avec elle, & les détint tous deux priſonniers avec beaucoup de rigueur. Emme implora en vain l'interceſſion des Impératrices Adeleïde & Theophanie; en vain


LOUIS V,



986. Ancelin eut recours à celle des Evêques ; en vain ils employerent leurs supplications auprès de Charles ; en vain ils lancerent les foudres de l'Eglise sur la tête de ce Prince : il s'opiniâtra à les garder, sans doute avec intention de leur faire leur procès ; & cette vengeance, quoique très-juste, mais hors de saison, fut une des principales causes de sa ruïne.)

987. [Cependant le jeune Roi Loüis vint à perdre la vie le vingt-deuxiéme de Juin de la même maniere que son pere l'avoit perduë, sa femme ayant conçû un extrême mépris pour lui, & sa mere un furieux ressentiment de ce qu'il s'étoit tiré d'entre ses mains. Un Auteur de ce tems-là dit qu'il donna son Royaume à Hugues Capet par testamment : un autre, qu'il le legua à sa femme pour le lui donner, à condition qu'il l'épouseroit.

Il regna en tout quelque trois ans ; dix huit ou vingt mois avec son pere, & seize mois tout seul. Il gît dans l'Eglise de S. Corneille à Compiegne.

Avec son regne finit celui de la Race Carlienne ou Carlovingienne, après avoir duré 236. ans, & vû une suite d'onze Rois, interrompuë toutesfois par deux autres qui n'étoient pas de leur ligne. Je prens seulement ceux de la France Occidentale ; car si l'on compte tous les autres, on en trouvera plus de trente, sans parler que tous les Princes qui démembrerent ce grand Etat, étoient issus de cet auguste Sang par les femmes.

Il s'étoit provigné trois branches de cette Race ; l'une en Italie par Lotaire I. Empereur ; l'autre en Germanie, par Loüis son frere, dit le Germanique ; & une troisiéme dans la France Occidentale, par Charles le Chauve. Toutes trois finirent leur regne par un Loüis ; celle d'Italie par Loüis II. arriere fils de Lotaire ; celle de Germanie pas Loüis fils d'Arnoul ? & celle de France par ce Loüis le Faineant. 987.

Les Princes de cette Race en prenant la Couronne, recevoient l'onction sacrée. Ils étoient presque toûjours à cheval & en campagne, & menoient leurs femmes avec eux. Charles Martel & Pepin, quand ils étoient de repos, faisoient leur séjour à Paris & aux environs ; Charlemagne à Aix-la-Chapelle ; le Debonnaire au même endroit, ou à Thionville ; Charles le Chauve à Soissons & à Compiegne ; Eudes à Paris ; Charles le Simple à Reims ; Loüis d'Outremer à Laon.

Si l'on considere les causes de la ruïne de cette Race, on en trouvera cinq ou six principales. 1 La division du corps de l'Etat en plusieurs Royaumes, qui fut suivie necessairement de la discorde & des guerres civiles d'entre les freres. 2. L'amour dereglé que le Debonnaire eut pour son trop cher fils Charles le Chauve. 3. L'imbecilité de la plûpart de ces Princes, n'y en ayant eu parmi un si grand nombre que cinq ou six qui ayent été pourvûs de sens & de courage tout ensemble. 4. Les ravages des Normands qui désolerent la France durant plus de 80. ans, & & favoriserent les attentats des grands Seigneurs. 5. La multitude des enfans bâtards qu'eut Charlemagne, qui tranchoient de Souverains dans les terres qu'on leur avoit données pour leur subsistance. 6. Et si l'on en croit les Ecclesiastiques, la maledic-

987. tion de Dieu qui tomba sur ces Princes, à cause qu'ils donnoient les biens de l'Eglise à leurs Officiers laïques, & à leurs gens de guerre.

7. On peut ajoûter que cet arbre ne portant plus de bons fruits, Dieu le voulut arracher pour en mettre un autre en sa place, infiniment plus beau & plus fertile, & qui, selon les esperances publiques, étendra sa durée jusqu'à la fin des siécles, & sa gloire jusqu'au bout du monde. 987.

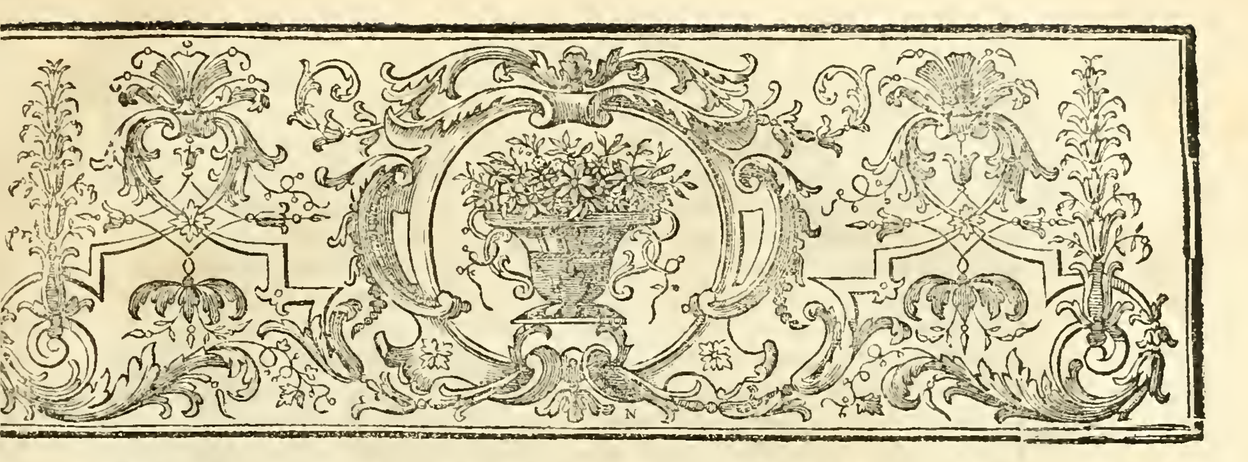
Fin de la seconde Race.



TROISIÉME RACE
DES ROIS
DE FRANCE,
APPELLÉE LA RACE
CAPETIENNE
OU
DES CAPETS.




HUGUES CAPET.



HUGUES CAPET, ROY XXXV.

Agé de 45. à 46. ans.

France tu tiens de moi ce que ton cœur desire,
Il est né de mon sang cet auguste Louis,
Dont le cœur sans pareil, dont les faits inouis
Doivent tout l'Univers ranger sous ton Empire.

PAPES.

Encore JEAN XV. 8. ans & demi durant ce siécle.

GREGOIRE V. élû le 13. Juin 996. *S.* 2. ans 8. mois dont quelques mois durant ce regne.

987. Ouis n'eut pas si-tôt les yeux fermés, que Hugues Capet déclara ouvertement sa prétention pour la Couronne. Il ne restoit de la race Carlovingienne que Charles Duc de Lorraine, [qui d'abord s'adressa à Adalberon Archevêque de Reims, pour sçavoir de quelle maniere il se devoit gouverner pour se faire élire. La réponse que lui fit Adalberon est fort remarquable. » Il lui dit qu'il „ devoit voir les Grands de l'Etat ; „ qu'il ne dépendoit pas de lui seul „ de donner un Roy à la France, & „ que c'étoit l'affaire du public, non „ pas d'un particulier. On ne voit point dans l'Histoire les poursuites qu'il fit après ce bon avis : mais il est certain qu'il avoit pour ennemis jurés la Reine Emme & tous ses amis, & le Clergé & les Evêques, qui faisoient le premier & le plus puissant des deux Ordres de l'Etat : qu'outre cela il étoit excommunié, & qu'à leur égard cette censure le rendoit 987.

987. inhabile à porter la Couronne. D'ailleurs c'étoit un esprit extrêmement incertain & variable : il concevoit de grandes visées, mais il laissoit toujours passer le tems de l'éxécution, & souvent ne prenoit ses résolutions qu'après coup : il se mettoit de tous les partis, & tous les partis le rebutoient, ou s'en défioient, parce qu'il traitoit toujours avec le contraire de celui qu'il avoit embrassé. Tellement qu'encore qu'il eût beaucoup de vaillance & de hardiesse, il avoit peu d'honneur & de réputation, encore moins de fideles conseillers & de vrais amis. Ajoûtez à cela, qu'il s'étoit toujours éloigné de la Cour de France, ensorte que ses ennemis le faisoient passer pour Allemand, & pour ennemis des François.) Hugues Capet au contraire demeuroit au milieu du Royaume : il étoit sage & prévoyant, constant & ferme dans ses desseins, puissant, estimé, honoré, issu de race Royale du côté paternel, & du côté maternel. (a) Il y tenoit la Duché de Bourgogne par Henry son frere ; celle de Normandie par le Duc Richard son neveu ; & celle de France avec les Comtés de Paris & d'Orleans, par ses propres mains. Il avoit grande quantité de riches vassaux, entr'autres Gefroy Grise-gonnelle, Comte d'Anjou. D'ailleurs sa partie étoit faite depuis long-tems : de sorte qu'ayant assemblé des Evêques & des Seigneurs dans la ville de Noyon, il se fit aisément proclamer Roy vers la fin du mois de Juin. De même pas il alla à Reims prendre l'Onction & la Couronne par les mains de l'Archevêque Adalberon, qui le sacra le troisiéme de Juillet. Pas un de tous ceux qui se trouverent à Noyon & à cette cérémonie, ne reclama pour Charles : au contraire, presque tous donnerent leur serment par écrit, aussi-bien que de bouche, à son ennemi. 987. & suiv.

Outre les raisons que nous avons marquées, on pourroit dire que ce pauvre Prince s'étoit destitué lui-même en se rendant étranger : & que cet Etat ne pouvoit souffrir un Chef qui se fût rendu Vassal d'un autre Roi. Hugues pût bien aussi se servir du Testament, quel qu'il fût, du Roi Louis, fait en sa faveur : mais son meilleur droit, & le plus incontestable, étoit le consentement général du peuple François, avec le décret de la divine Providence.

Depuis le jour qu'il eût été sacré, il ne mit plus de Couronne sur sa tête tout le reste de sa vie, (quoique les Rois eussent de coûtume de la porter les grandes Fêtes, & dans les cérémonies publiques :) & il s'abstint de cet honneur, parce que lui ayant été prédit par révélation divine, que sa race tiendroit le Royaume durant sept générations, il crut lui prolonger cet avantage d'un dégré, en ne portant pas lui-même les marques

(a) Le Dante fait parler Hugues Capet dans le chant vingtiéme de son Purgatoire : Figlivol fui d'un Beccajo dit Parigi (je suis le fils d'un Boucher de Paris.) Pour se venger de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel, lequel avoit chassé de Florence la faction dont le Dante tenoit le parti.

Ce qui porta principalement les Pairs de France à déferer la Couronne à Hugues Capet, c'est que par son élection il réunissoit à la Royauté plusieurs Provinces qui en avoient été démembrées. De sorte que les Pairs ont été les vrais Restaurateurs de la Monarchie, qui depuis a toujours pris accroissement. Au reste le Domaine possédé par les premiers Rois de cette race n'étoit pas proprement le bien de la Couronne ; mais le patrimoine de la famille adopté à la Royauté en la personne de Capet.

Royales,

987. Royales, afin de n'être pas compté pour l'un des sept dégrés. Il ne sçavoit pas que ce nombre, dans le langage divin, signifie l'étenduë de tous les siécles.

(Incontinent après son couronnement il tourna ses armes contre quelques Villes & quelques Seigneurs de Champagne, qui refusoient de le reconnoître : prit la ville de Laon, & courut jusqu'aux portes de Soissons.)

Vous remarquerez que depuis environ Charles le Simple, on comprenoit sous le nom de Royaume de France celui de Neustrie, celui d'Aquitaine, & celui de Bourgogne, au moins la partie qui est en deçà de la Saone. Ainsi quand ces Rois se faisoient sacrer, il falloit qu'ils y appellassent les Seigneurs de tous ces trois Royaumes. Et c'étoit peut-être pour cela que les premiers Rois Capetiens les ayant tous réunis sous un seul titre, prirent aussi le titre d'EMPEREURS; si on ne veut dire qu'ils le firent pour ne pas céder aux Rois de Germanie. Mais depuis, soit par quelque traité, ou par quelque considération qu'on ne sçait pas, ils l'ont abandonné, & se sont contentés de celui de Roy, qui en effet est plus doux & plus auguste.

La même année Gefroy, dit Grisegonelle, Comte d'Anjou, finit ses jours. (Les services importans qu'il avoit rendus à la France, obligerent le Roy Hugues à lui donner la charge de Grand Sénéchal ou *Dapifer*, laquelle, outre l'Intendance de la Maison Royale, avoit aussi le commandement des Armées, & faisoit tout ensemble les fonctions que la charge de Connêtable & celle de Grand-Maître de la Maison du Roy ont fait séparément. Mais comme les Comtes d'Anjou devinrent trop grands Seigneurs pour vouloir résider à la Cour du Roy, & qu'ils avoient la leur fort magnifique, ils dédaignerent l'éxercice ordinaire de cette Charge, & souffrirent que le Roy y commît quelques Gentilshommes de sa Cour, à condition toutefois que quiconque l'éxerceroit, la tiendroit d'eux en Fief, les reconnoîtroit pour Suzerains, & leur rendroit de certains devoirs. Ils se réserverent, outre cela, le pouvoir de servir aux Tables & Couronnemens des Rois & des Reines, & de commander dans leurs armées quand il leur plairoit de s'y trouver.) Foulques surnommé Nerra, fils de Grise-gonelle, fut son successeur. 987.

Hugues Capet, six mois après son sacre, désirant avoir de l'appui, impétra d'une Assemblée des Seigneurs François, qui se tint à Orleans, que son fils nommé Robert lui seroit associé à la Royauté. Il fut sacré dans cette même Ville le premier jour de Janvier 988. (Mais peut-être que le pere se repentit de s'être donné si-tôt un Collegue : car l'Histoire marque en peu de mots, que ce jeune Prince lui causa bien des peines & des fâcheries : elle ne dit pas en quoi.) 988.

HUGUES CAPET & ROBERT *son fils, âgé d'environ* 16 *ans.*

IL est à présumer que le Prince Charles ne manqua pas de se présenter pour demander la Couronne; mais étant venu trop tard, il fut rejetté des François : & alors il eut recours aux armes pour revendiquer son droit prétendu. (Dans ce tems-

988. là la Reine Emme se tira d'entre ses mains; mais se trouva si pauvre & si abandonnée, qu'à peine avoit-elle un Valet pour la servir. Ancelin Adalberon, Evêque de Laon, sortit aussi de la prison où il le détenoit : je ne sçai pas si ce fut par adresse, ou par quelque accommodement.)

Il n'y avoit de tous les Seigneurs du Royaume qu'Arnoul Comte de Flandres, & Hebert Comte de Champagne, pere de la femme de Charles, qui le secondassent dans son dessein.

(Capet fut le premier qui attaqua le Flamand, & lui enleva tout le païs d'Artois, & plusieurs Places sur la riviere du Lis : de sorte que ce Comte ne se trouvant pas en sûreté en son païs même, se réfugia en Normandie vers le Duc Richard. Ce Prince n'avoit pas trop sujet de l'aimer; car son ayeul avoit fait assassiner le bon Duc Guillaume son pere; il lui avoit fait cruellement la guerre à lui-même, & incité le Roy Louis Lotaire à le perdre; mais son juste ressentiment céda à l'intérêt de sa propre conservation. Il jugea qu'il étoit dangereux d'accoûtumer le nouveau Roy à dépoüiller les Princes du Royaume : & dans cette vûë il reçût le Comte sous sa protection, & employa puissamment son intercession envers Capet, pour obtenir sa paix & la restitution de ses Places, moyennant l'hommage qu'Arnoul en rendit aux deux Rois. Après cet accord Hebert Comte de Champagne n'osa plus agir pour son gendre que couvertement.)

Le Duc Charles avoit un frere bâtard nommé Arnoul, qui étoit Clerc dans l'Eglise de Laon : par son moyen il se resaisit de la Ville & de l'Evêque Ancelin Adalberon. * (Cet Ancelin étoit un homme de Belles-Lettres, & de grandes intrigues, vieux Courtisan, & fort adroit, mais sans conscience & sans foi:de sorte qu'encore qu'il fût ennemi mortel de Charles, néanmoins pour racheter sa liberté, il feignit de se donner entierement à lui. Il n'y eut pas été long-tems, qu'il gagna l'esprit de ce malheureux Prince, & s'en rendit si bien maître, qu'il le fit Chef de son Conseil, sans avoir égard à cette maxime, qu'il ne faut jamais se fier à un ennemi réconcilié.)

* Adalberon.

Le nouveau Roy sçachant que Charles étoit dans Laon, vint aussitôt l'y assiéger, résolu de l'avoir par famine. Dans la longueur du siége, comme ses gens ne se tenoient pas assez sur leurs gardes, Charles fit une grande sortie, les mit en déroute, brûla leurs logemens, & les força de se retirer.

Après cela il se rendit le maître de Reims & de Soissons; mais comme il laissa refroidir la chaleur du bon succès, peu de gens se déclarerent pour lui.

Le cinquiéme de Janvier de cette année 989. Adalberon Archevêque de Reims mourut. Hugues Capet qui avoit grand intérêt de tirer à son parti Arnoul frere bâtard du Duc Charles, lui donna cet Archevêché, ayant auparavant pris son serment par écrit, (qu'il lui seroit fidele. Vers ce tems-là Brunon Evêque de Langres moïenna quelque surséance entre Capet & Charles : & ce dernier donna Guy Comte de Soissons & Gilbert Comte de Bourgogne en ôtage pour sûreté de sa parole. Il la viola néanmoins bien-tôt après : car Arnoul ayant été six mois dans Reims, il advint qu'un Prêtre nommé Adalger livra la Ville à Manassés & à Roger Comtes de Re-

tel & de Château-Porcien, amis de
989. Charles.) On crut que cette entreprise s'étoit faite de concert avec l'Archevêque; néanmoins il le dénia toujours, & demeura prisonnier à Laon entre les mains de Charles, soit tout de bon ou par feinte. (Mais à quelques mois de là il leva le masque, & se joignit pour lors ouvertement avec lui, qui assiégeoit Montaigu près de Laon, & ravageoit les contrées du Soissonnois.)

Les deux Rois étoient pour lors en
990. Poitou. Guillaume III. Comte de ce païs-là & Duc d'Aquitaine refusoit de les reconnoître, quoiqu'il fût oncle maternel de Robert, & accusoit hautement les François de perfidie, & d'avoir abandonné le sang de Charlemagne. Ils marcherent donc de ce côté-là pour le contraindre à l'obéïssance, & assiégerent Poitiers. Il les repoussa vertement, & les poursuivit jusqu'à la Loire. Il y eut là une sanglante mêlée, dont l'avantage enfin demeura aux Capetiens. Néanmoins Guillaume fut encore quelques années sans vouloir reconnoître les nouveaux Rois.

L'année d'après ce Duc fit la guerre
991. au Comte d'Anjou, pour le Mirebalais & le Loudunois, & le malmena si fort, qu'à la fin il le contraignit de le reconnoître, & de tenir ces terres de lui.

(Au retour de Poitou Arnoul Archevêque de Reims se réconcilia avec les Rois, & abandonna son frere dont le parti s'affoiblissoit.)

Il vivoit néanmoins en toute sécurité dans Laon, & avoit une entiere confiance à Ancelin: le Roi Hugues trouva moyen de gagner ce traître: tellement que comme un autre Judas, la nuit du Jeudi-Saint il lui ouvrit les portes, & lui livra ce malheureux Prince & sa femme. Hugues les
fit emmener prisonniers à Senlis, & 991.
de-là à Orleans, où ils furent enfermés dans une Tour, & bien gardés.

L'Archevêque Arnoul fut aussi pris avec eux: il y étoit revenu, & avoit quitté le parti de Hugues pour la seconde fois. Aussi les Evêques de France assemblés en Concile dans l'Eglise de Saint Basle de Reims, à la requête de Capet, lui firent son Procès & le condamnerent comme un parjure, & qui avoit faussé sa foi. (Ils le contraignirent de leur présenter une requête pour être mis en pénitence, & pour abdiquer l'Archevêché, comme Ebbon avoit fait autrefois. Sur cette requête ils le dégraderent; puis le Roi l'envoya prisonnier à Orleans tenir compagnie à Charles son frere.

Gerbert Moine de S. Benoît fut élû en sa place (Il avoit été élevé dans l'Abbaye d'Orillac en Auvergne; de-là il étoit passé en Espagne, où il avoit vû tout ce qu'il y avoit de plus doctes maîtres parmy les Mores; ensuite Othon I. l'avoit fait Abbé de Bobie en Lombardie, puis il avoit été precepteur d'Othon III. & du Roi Robert. Il dévint si sçavant pour ce tems là, particulierement dans les Mathematiques, qu'il donna lieu aux ignorans de croire qu'il étoit Magicien, & d'en faire d'horrible contes.

L'an 993. Guillaume III. Duc d'Aquitaine fit enfin sa paix avec les deux Rois, & reconnut tenir ses terres d'eux. Mais un autre Guillaume Duc des Gascons se conserva toûjours indépendant. C'est lui qui gagna une mémorable bataille sur une flotte de Normands qui étoit descenduë en Gascogne vers la fin de

993. ce siécle. Il crût avoir obtenu cet avantage par l'intercession de S. Sever, lequel on disoit avoir été vû ce jour-là sur un Cheval blanc avec des armes luisantes combatant contre les Barbares. En reconnoissance il mit sa Duché sous la protection de ce glorieux Martyr, & édifia une Eglise & une Abbaye sur son tombeau ; autour duquel il s'est bâti la Ville qu'on nomme S. Sever Cap de Gascogne.

Il est certain que la Couronne n'ayant presque plus rien en propre que la ville de Laon, Capet y rejoignit les Comtés de Paris & d'Orleans, & la Duché de France, qui contenoit tous les païs qui sont entre la Loire & la Seine.

Les grands du Royaume croyoient que Capet dût souffrir tous leurs attentats, parce qu'ils lui avoient mis la Couronne sur la tête : sa patience & son courage, qu'il exerçoit diversement selon les occasions, les empêcherent de s'échaper jusqu'à l'extremité, & le maintinrent dans le Thrône.

Un Adelbert Comte de la Marche & de Perigord étoit un des plus mauvais, & s'entremêloit de toutes les querelles. Foulques Nerra Comte d'Anjou avoit quelque prétention sur la Ville de Tours : il l'assiegea en sa faveur. Le Roi lui envoya commander de s'en désister ; Adelbert refusa hautement d'obéïr ; & comme il lui fit demander, *Qui vous a donc fait Comte* ; il répondit insolemment, *Ceux-la même qui vous ont fait Roi.* Après cela il continua le siege & prit la Ville.

L'année 993. fut mémorable par la mort de Conrad Roi de Bourgogne, de Guillaume III. Duc d'Aquitaine, (d'Arnaud Manser Comte 993. d'Angoulême,) & de Hebert Comte de Meaux & de Troyes. Conrad laissa ses Etats à son fils Rodolphe III. dit le Faineant ; Guillaume les siens aussi à son fils de même nom que lui, surnommé Fierabras ; Arnauld les siens à Guillaume Taillefer. Et le quatriéme mourant sans enfans, laissa ses deux Comtés à Eudes son frere, qui avoit déja celles de Chartres & de Tours. Il fut le premier qui s'intitula Comte de Champagne. Guillaume IV. du nom Comte de Toulouse, & Comte d'Arles, se fit moine, & son fils Guillaume V. lui succeda.

Après la mort du Comte de Poitou, son fils encore jeune vit tous ses Etats en combustion, par la rebellion de plusieurs de ses vassaux, principalement d'Adelbert qui assiégea Poitiers, & fit plusieurs autres entreprises. Mais enfin ce factieux attrapa ce que meritent ses semblables : il fut tué au siege d'un petit Château. Boson frere de son pere lui succeda en ses Seigneuries.

Le Pape ne pouvoit souffrir qu'on eût déposé l'Archevêque Arnoul sans 994. son autorité ; ce que les Evêques de & 95. France croyoient pourtant être de leur pouvoir. Il prit donc cette affaire à cœur, excommunia les Evêques qui s'étoient trouvés à l'assemblée de S. Basle, & dépêcha l'Abbé Leon en France, avec ordre aux Prélats d'assembler un Concile pour cette affaire, & à Seguin Archevêque de Sens, d'y representer sa personne. (Il le choisit, tant parce qu'il se disoit Legat du S. Siége, qu'à cause qu'il avoit témoigné de la répugnance pour l'élection de Capet, & resisté fortement, quoi qu'inutilement, à l'assemblée de S. Basle.

995. Hugues s'en plaignit, s'en deffendit, tint ferme quelque tems contre cette entreprise : mais après tout il fallut qu'une Royauté naissante pliât sous cet ordre absolu, de peur de se voir renverser. Le Concile se tint à Reims, il déposa Gerbert, & remit Arnoul dans son siége après trois ans de prison. Gerbert se retira vers son disciple le Roi Othon III. qui lui donna l'Archevêché de Ravenne : d'où quelques années après il l'éleva au souverain Pontificat.

994. & suiv. L'an 994. l'infortuné Charles mourut en prison à Orleans. On ne dit point ce que devint sa femme, mais on trouve dans quelques Chroniques, qu'il laissa deux fils, Othon & Loüis, & deux filles, Gerberge & Hermengarde. Tous ces enfans se retirerent vers l'Empereur Othon III. L'aîné, disent-elles, posseda la Duché de la basse Lorraine quelques années, & mourut sans lignée. On ne parle point de l'autre. On verra ci-après à qui les filles furent mariées.

999. & suiv. Le Roi Hugues aussi-bien que Pepin, & tous les Princes qui s'établissent à nouveau titre sur des peuples qui ne sont pas tout à fait barbares, tint une conduite pleine de justice, de sagesse & de modération. Il fut parfaitement religieux, dévot, & protecteur de l'Eglise & des Ecclesiastiques, se déchargea de toutes les Abbayes qu'il tenoit, & rendit le droit d'élection au Clergé & aux Monasteres.

A son exemple les Seigneurs qui possedoient des biens d'Eglise, comme leur patrimoine, non-seulement les rendirent, mais pour restitution de leurs injustes joüissances, fonderent encore plusieurs Monasteres, & les peuplerent de Moines reformés, qui certes n'étoient pas tout à fait si bons & si désinterressés, qu'avoient été les premiers. 996.

[*Mais je ne sçai quel nom il faut donner à cette dévotion ambiguë de plusieurs Seigneurs de ce tems-là, qui fondoient des Abbayes & des Eglises, & en retenoient l'entiere disposition. Car ils prenoient les oblations & offrandes & les droits des Autels & des Cimetierres, les vendoient, les échangeoient, & les donnoient à ferme, comme si ç'eût été un bien hereditaire & patrimonial.*]

L'année que l'on comptoit 996. Richard surnommé sans peur & l'ancien Duc de Normandie, acheva ses jours en son Palais de Fescamp, où il avoit bâti une magnifique Abbaye, & fut enterré devant le portail de l'Eglise du même lieu : il étoit âgé de 64. ans, dont il en avoit regné 54. Son fils Richard II. lui succeda.

(Ce Prince eut deux grandes affaires les premieres années de sa domination : les Ducs de Normandie, & à leur exemple les Seigneurs du païs, s'étoient saisis de tous les bois, pâtis, & eaux du Duché pour entretenir le plaisir de la pêche & de la chasse : les païsans dépoüillés de leurs usages, & n'ayant plus aucune commodité pour leur chauffage, ni pour la nourriture de leurs bestiaux, se soûleverent, se firent des chefs, & s'efforcerent d'attirer les Villes dans leur parti. Richard courant éteindre ce feu qui alloit embraser toute la Province, fit monter la Noblesse à cheval, se saisit de quelques-uns des chefs & leur fit couper, les pieds & les mains, puis les renvoya en cet état à leurs compagnons. Cette terrible punition épouventa si fort les païsans qui s'étoient assemblés en divers endroits, qu'ils se séparerent

996. aussi-tôt & retournerent à leur labourage.

La revolte de Guillaume Comte de Gisors, son frere bâtard fut aussi étouffé en peu de jours. Comme il couroit la Province avec quelques troupes de brigands, Raoul Comte d'Evreux, oncle du Duc, l'envelopa, & le fit prisonnier. Après qu'il eut demeuré cinq ans enfermé dans le Château de Roüen, il trouva moyen de se sauver, & s'alla cacher dans le fort des bois, où le Duc avoit accoûtumé de chasser. Il prit si bien son tems, qu'un jour il alla se jetter à ses pieds tout have & défiguré, & lui demanda si humblement pardon, que le Duc le lui accorda les larmes aux yeux.

Richard entr'autres enfans avoit trois fils, Richard II. qui lui succeda, Robert Archevêque de Roüen, Comte d'Evreux, qui se maria nonobstant son caractére; & Mauger Comte de Corbeil, pere de Guillaume Comte de Mortain.

Il y avoit pour lors une sanglante guerre en Bretagne : Hoel Comte de Nantes, qui prétendoit être Duc souverain comme étant fils d'Alain Barbetorte, attaqua Conan Comte de Nantes pour le réduire sous sa domination; mais après quelques combats il le fit tuer par un sien Gentilhomme, & empoisonner Guerec son frere par Heroye Abbé de Redon. Hoel avoit un fils naturel nommé Judicael, lequel s'étant addressé à Foulques Nerra Comte d'Anjou, ennemi de Conan, assembla tant de combattans de toutes les Provinces voisines, qu'il se trouva assez fort pour le chercher, & lui donna deux fois bataille dans les Landes de Conquereux. Dans la premiere les deux enfans de Conan demeurerent 996.
morts sur la place : dans la seconde toute son armée fut taillée en piéces, lui blessé au bras & fait prisonnier. Cette querelle dura jusqu'à ce que Conan ayant épousé en secondes nôces Havoise sœur de Richard II. Duc de Normandie, tira de grandes forces de ce païs-là, avec lesquelles il vint à bout de Judicael, & demeura Duc de Bretagne.)

En ces années-là ce feux sacré que l'on nommoit le mal des Ardens, & qui avoit déja une autrefois fait de grands ravages, se ralluma & tourmenta cruellement la France, particulierement durant deux siécles. Il prenoit tout à coup & brûloit les entrailles, ou quelque autre partie du corps, qui tomboit par piéces. Bienheureux qui en étoit quite pour un bras ou pour une jambe. Ce fleau fut cause qu'il se fit de grandes donations aux Saints de qui on croyoit avoir ressenti le secours dans ces horribles douleurs : comme aussi de frequentes fondations d'hôpitaux pour ceux qui en étoient atteints.

Cette playe l'an 994. emporta 994.
dans l'Aquitaine, l'Angoumois, le Perigord & le Limousin, plus de 4000. personnes en peu de jours; mais elle causa au moins ce bien, que les Grands qui troubloient ces Provinces par leurs guerres particulieres, redoutant l'ire de Dieu, firent un serment solemnel entr'eux de garder justice à leurs sujets, & formerent pour cet effet une sainte ligue, qui donna exemple dans les autres Provinces d'en faire autant.

Depuis son Couronnement Hugues Capet faisoit ordinairement sa 996.
residence à Paris. Cette année

996. 996. il y fut attaqué d'une maladie qui mit fin à ses jours le vingt-neuviéme d'Août, ou selon d'autres le le vingt-deuxiéme de Novembre, étant agé d'environ cinquante-cinq ans, dont il en avoit regné neuf & quelques mois. Il fut enterré à S. Denis. S'il épousa Blanche veuve de Loüis dernier Roi Carlovingien, comme écrivent quelques auteurs, il n'en eut point d'enfans : mais de sa premiere femme, qui fut Adeleïde, fille, selon quelques-uns, de Guillaume II. Duc d'Aquitaine, il eut un fils unique nommé Robert, & trois filles, Hadvige ou Avoye, Adeleïde & Giselle. Hadvige fut femme de Renier IV. Comte de Mons & Haynaut, Adeleïde de Renaud I. Comte de Nevers, & Giselle de Hugues I. Comte de Pontieu, auquel elle porta la Seigneurie d'Abbeville en mariage.

Mœurs & coûtumes des François.

CE nouveau regne des Capetiens ayant causé de grands changemens dans le gouvernement de la France, il est bon de remarquer en quel état les choses se trouvoient, & de quelle maniere on vivoit en ces tems-là.)

Entre un très-grand nombre de Seigneurs qui joüissoient des droits regaliens, les huit plus considérables étoient les Ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine & de Gascogne, les Comtes de Flandres, de Champagne, & de Toulouse; ce dernier étoit aussi Duc de Septimanie & Marquis de Gothie; le Comte de Barcelonne dans la Marche d'Espagne, & le Comte d'Anjou sur les frontieres de Bretagne. Celui-ci relevoit du Duché de France [c'est pourquoi il ne fut pas mis au rang des Pairs, quand on en fixa le nombre à douze;] pour le Duc de Bretagne il relevoit alors de celui de Normandie.

Mœurs & coûtumes des François.

Je ne parle point des Etats qui se formerent dans le Royaume de Lorraine; entre autres les deux Duchés qui portoient ce nom, sçavoir la haute ou Mosellanique, qui le retient encore aujourd'hui, & la basse qui est le Brabant & le Lothric; ni de ceux qui se firent du débris du Royaume d'Arles, comme la Comté de Bourgogne, celles de Viennois ou Dauphiné, & de Provence; ni de ceux de la haute Bourgogne, entre autres les Comtés de Maurienne & de Savoye, depuis jointes ensemble; les Duchés de Zeringhen & d'Allemagne, & plusieurs autres, parce que ces Païs n'étoient pas de la France, mais relevoient des Empereurs d'Allemagne, qui étoient titulaires de ces deux Royaumes-là.

[Tous ces Seigneurs en avoient grand'quantité d'autres sous eux qui tranchoient aussi de Souverains. Et tous se faisoient la guerre de leur autorité privée pour leurs propres injures & differends. Les vassaux & les parens étoient engagés dans la querelle : mais les derniers pouvoient déclarer qu'ils n'entendoient point en être.

Les Eglises se deffendoient & attaquoient avec leurs vassaux & leurs hommes, aussi-bien que les seculiers. Elles donnoient aussi des Champions pour débattre leur cause, quand un jugement ou une convention le portoit ainsi.

Les vassaux & les sujets de chaque Seigneur n'étoient obligez de s'armer que pour lui : il les menoit au

service du Souverain quand il y étoit mandé. Ces desordres qui pourtant avoient un ordre certain, durerent jusqu'à ce que les Rois devenus plus puissans attirerent la connoissance de ces differends à leur Cour & Jurisdiction, puis deffendirent tout-à-fait ces guerres particulieres.

Il est assez probable que Hugues Capet pour affermir sa nouvelle Royauté, laissa les Villes, terres, Charges & Provinces à ceux qui les avoient usurpées, & qu'eux firent le même à leurs vassaux, & ceux-là à leurs arrieres vassaux ou vavasseurs. Mais l'institution des fiefs, qu'autrement ils nommoient *honneurs*, est plus ancienne que lui : car quoi qu'en veüille dire un judicieux auteur qui a traité cette matiere, ce n'est autre chose que les Benefices ou terres données à condition de service, ainsi que le porte le mot de Fe-ode. On y a depuis, & par succession de tems, attaché diverses conditions ; & le Royaume de France a été tenu plus de trois cens ans durant selon leurs loix, se gouvernant comme un grand fief, plûtôt que comme une Monarchie

Quand il s'agissoit d'une querelle particuliere du Roi, il ne pouvoit faire armer que ses vassaux & sujets de ses terres : mais quand il y alloit du salut de l'Etat & de l'honneur de la nation, il mandoit tous les Seigneurs du Royaume. A son ordre ils faisoient marcher leurs vassaux, & ceux-là menoient ceux qui relevoient d'eux. Tout cela ensemble faisoit des armées épouvantables : mais à la rigueur, ils ne devoient que quarante jours de service, du jour que l'*Ost* étoit assemblé.

Les grands fiefs étoient les Duchés & Comtés ; après ceux-là venoient les Chastellenies, & les fiefs de Haubert. Le titre de Duc & de Comte se confondoit durant le dixiéme & l'onziéme siécle ; & tel Seigneur avoit une Duché qui ne s'intituloit que Comte ; par exemple les Comtes de Toulouse & de Poitou, quoique le premier fût Duc de Septimanie, & le second Duc de Guyenne. Le titre de Marquis n'étoit pas attaché à un fief, mais à l'emploi de garder les marches d'un Royaume. Ainsi il y avoit des Ducs Marquis ou Marchis, & des Comtes Marquis.

Les Seigneurs qui avoient droit de regale, accordoient des communes aux Villes, battoient monnoye, donnoient grace, jugeoient les crimes sans appel, & les causes civiles tout de même, si elles n'étoient de grande importance. Ils ne laissoient élire personne aux Evêchez ni aux Abbayes de leurs terres sans leur recommandation, ou du moins sans leur consentement. Ils avoient tous des Baillifs & Senéchaux qui ne reconnoissoient qu'eux, & qui levoient leurs tailles & revenus, comme faisoient ceux du Roi. Ils nommoient les habitans de leurs terres leurs sujets, aussi-bien que lui ; & il n'avoit point de droit d'y établir des Coûtumes ni des Loix, que de leur agrément, si ce n'étoit que l'assemblée générale, qu'on nomma Parlement, ne l'eût ainsi ordonné.

Quand ils avoient commis quelque faute, ou qu'ils tourmentoient injustement leurs voisins qui avoient recours à la justice du Roi, il les faisoit ajourner en sa Cour par leurs Pairs ou gens de même dignité : mais depuis les Rois s'étant accrus en puissance

Mœurs & coûtumes des François.

puissance se dispenserent de cette étroite formalité, & firent donner Arrêt par leur Cour de Parlement, qu'il suffisoit de deux Chevaliers pour ajourner un Pair.

Reciproquement, quand il leur *veoit*, c'est-à-dire, leur refusoit justice, ils ne craignoient point de la poursuivre par les armes; ils sçavoient bien que s'ils étoient vaincus, la crainte qu'il avoit des autres l'obligeroit de leur pardonner assez facilement. Tout au plus ils n'étoient punis que par la perte de leur fief: car en ce tems-là le sang de la Noblesse étoit sacré, il ne se pouvoit répandre que par les armes, hormis en cas de trahison. Car alors on les pendoit à un gibet fort haut élevé, pour faire mieux voir leur infamie.

Quand ils lui remettoient les fiefs qu'ils tenoient de lui, ils se croyoient absous de tous devoirs en son endroit, & ne s'estimoient plus ni ses vassaux ni ses sujets. Ils se rendoient assez souvent hommagers de plusieurs Rois, non-seulement par diverses terres situées en differens Etats, mais aussi pour des emplois, & pour des pensions. La foy de ceux qui se trouvoient placés entre deux differens Royaumes, comme entre la France & l'Empire, étoit fort vacillante, & selon les temps & les interêts, penchoit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Chaque Seigneur bâtissoit des Châteaux & des forteresses sur ses terres, la plûpart sur la croupe des montagnes. Avec ces places les injustes & brigands se saisissoient des passages, des rivieres, des bois & des montagnes, gourmandoient les marchands, éxigeoient de rudes tributs, & établissoient des coûtumes quelquefois extravagantes, quelquefois brutales & vilaines. Mais d'autre côté il se trouvoit des Chevaliers assez genereux qui attaquoient ces petits tyrans, & les forçoient par les armes à reparer les torts. C'est sur cela que les Romanciers ont fondé leurs Chevaliers errans, & forgé tant de geans & de monstres avec de merveilleuses avantures.

On ne faisoit les Chevaliers qu'après de certaines expériences de valeur, & pour me servir des vieux termes, des *apertites d'armes*. Je ne trouve pas en ce temps-là d'autres cérémonies que de mettre leur ceinture militaire & leur épée sur l'autel, de les faire benir par le Prêtre, & puis les reprendre de leurs mains. On les appelloit *Milites*.

Les Rois ayant peu de bien avoient aussi peu de grands Officiers; toutefois sous Capet nous voyons distinctement le grand Senéchal & le Comte du Palais, Nous parlerons ailleurs du premier, mais pour le second il rendoit souverainement la justice dans le Palais du Roi, & même dans les Provinces. Les Comtes de Champagne & ceux de Flandres prirent ce titre dans le Royaume de France, comme le Comte de Bourgogne dans celui d'Arles.

Quant aux Charges de Bouteiller, de Grand-Chambrier, de Conêtable & de Chancelier, elles ne sont pas moins anciennes. Le Chambrier gardoit le tresor du Roi, & comme je croi, les titres & chartes. De sa décadence s'est fait le grand Chambellan, qui a succedé en une partie des fonctions, comme le grand Maître de la Maison du Roi, en celles du grand Senéchal. Le Connêtable avoit l'intendance de l'écurie du Roi,

Mœurs & coûtumes. & comme elle tenoit le premier rang parmi la Gendarmerie, il s'acquit l'autorité & le commandement ſur les armées. Le Marêchal qui étoit ſon Lieutenant ſur l'écurie, le devint auſſi ſur les troupes.

Nous ſçavons que les Rois de cette troiſiéme race ſe faiſoient ſacrer & couronner comme ceux de la ſeconde avec de certaines cérémonies & prieres, & qu'à toutes les grandes fêtes les Evêques leur mettoient la Couronne ſur la tête. La forme du ſacre de Philippe I. ſe voit dans les Annales de Belleforêt.

Tous les Rois Capetiens ont été ſacrez à Reims par les mains de l'Archevêque, hormis Robert & Louis le Gros, qui le voulurent être à Orleans pour des raiſons particulieres. Tous les Grands & tous les Evêques avoient droit d'y aſſiſter : mais à celui de Louis VII. le nombre en fut réduit à celui de douze Pairs, ſix Eccleſiaſtiques & ſix Laïques. On appelloit Pairs tous ceux qui relevoient immédiatement d'un grand fief, & qui avoient droit de juger leurs pareils. Ainſi tous les Seigneurs regaliens, entre autres les Comtes de Champagne & de Flandres, en avoient auſſi-bien que le Roi. Il eut été bien difficile d'en trouver plus de douze qui euſſent relevé nuément de la Couronne.

Il ne paroît point que les Rois Capetiens ayent eu des gardes avant ſaint Louis. Il en prit ſur l'avis qu'on lui donna, que deux aſſaſſins du Vieil de la Montagne, s'étoient chargés de lui ôter la vie. Ils portoient une Couronne d'or à cinq ou ſix fleurons ſur leurs bonnets ou chapeaux; & même dans les combats ſur leurs caſques. Car ils combattoient fort bravement de leur perſonne; & comme ils avoient le principal interêt à la querelle, ils prenoient la principale part au péril & à l'honneur. Ils uſoient de longs habits dans les cérémonies, & portoient leurs manteaux en écharpe attachés avec un bouton ſur l'épaule gauche. Ils avoient la barbe longue & la chevelure pendante juſques ſur le dos. Louis VII. fut le premier qui, ſur les remontrances de Pierre Lombard Evêque de Paris, raſa ſa barbe, mais il conſerva les cheveux. des François.

Les autres Seigneurs régaliens avoient auſſi leur maniere de ſe faire inſtaller dans leurs grands fiefs, quand ils en avoient pris l'inveſtiture du Roi. Ils poſoient leur banniere & leur épée ſur l'autel, & les reprenoient de Dieu par la main de l'Evêque ou Archevêque, qui quelquefois leur mettoit auſſi un cercle d'or ſur la tête, diverſement fleuronné ou enrichi de pierreries ſelon les Provinces.

Le principal revenu des Rois conſiſtoit en leur domaine, leurs ſujets leur faiſoient des préſens à certain temps; ils appelloient cela coûtumes volontaires & libres; ils les ont renduës néceſſaires & perpétuelles.

Quand les Rois ou Seigneurs ſe mettoient en campagne pour la guerre, ils alloient faire leurs prieres devant l'autel du Saint le plus honoré dans leurs terres, & prenoient ſon étandart ou banniere. Ainſi les Rois de France, reconnoiſſant l'Evêque & Martir Saint Denis pour leur patron, alloient prier en ſon Egliſe; où l'Abbé leur donnoit l'Oriflamme, qui étoit la banniere de cette Abbaye, & différente de la banniere

Mœurs & coûtumes des François.

Royale. Les Comtes d'Anjou prenoient la chappe de Saint Martin. Ceux de Guyenne la banniere de l'Eglise processionale de Saint Martial de Limoges, & ainsi des autres.

Ce droit étant fort honorable aux Evêques, le Pape ne manqua pas d'en user; il envoyoit souvent des bannieres aux Princes qui faisoient de grandes entreprises. Ainsi il en envoya une à Guillaume Duc de Normandie, lorsqu'il sçût qu'il devoit passer en Angleterre.

Quand les hauts Seigneurs, ou leurs vassaux, faisoient des aumônes & des legats en alleuz & héritages aux Eglises, ou qu'ils fondoient des Abbayes, des Chapelles, des Hôpitaux, ils étoient obligés d'en prendre des Lettres de confirmation du Roi. Comme en pareil cas les arriere-vassaux en prenoient de leurs Seigneurs supérieurs ou suserains; car il n'étoit pas permis aux vassaux d'empirer le fief de leur supérieur.

Il ne suffisoit pas qu'il approuvât cette aliénation, il falloit encore qu'il contentât tous les Seigneurs moyens dont cette terre relevoit par dégrés en plusieurs arriere-fiefs; ce qu'on croit être l'origine du droit d'amortissement & d'indemnité.

Ils accordoient quelquefois ces donations gratuitement, pour participer aux oraisons des Religieux, & être reçûs en leurs Confrairies & societés : mais d'autres fois, selon leur besoin ou leur humeur, ils en prenoient récompense en argent ou autres choses.

Il étoit nécessaire que les enfans consentissent les donations & les ventes que faisoient leurs peres, même en actes de piété : autrement ils eussent pû *calenger*, c'est-à-dire revendiquer; resaisir l'héritage aliené. Voilà pourquoi on exprimoit dans les actes les noms même des enfans à la mamelle; le pere & la mere, ou autres personnes répondoient pour eux, ou s'obligeoient de les faire ratifier, quand ils seroient venus en âge; & pour témoignage qu'ils agréoient cet article, on le leur faisoit toucher de la main, & poser sur l'autel.

En ce tems-là les esprits des François étoient encore éloignés de la chicane & de la procédure. Ils faisoient leurs actes fort courts, & n'y employoient pas, comme on fait aujourd'hui, cette ennuyeuse verbosité & cette quantité de clauses qui s'embarassent les unes les autres. Mais ils éxécutoient leurs contrats par des symboles & des représentations. Ainsi les Seigneurs investissoient leurs vassaux selon la qualité de leurs fiefs, en leur mettant en main une banniere, ou un cercle sur la tête. Le Métropolitain mettoit aux Evêques qu'il sacroit, un anneau au doigt, & un bâton pastoral à la main. On presentoit à un Curé le texte des Evangiles; à un Officier d'église ou laïque la marque de son emploi. Pour une glebe; pour un pré, un jonc; pour un jardin, une rose, un bouquet; pour un bois, un raim ou rameau; pour une maison, des clefs : & ainsi plusieurs autres choses qui étoient les marques de mise en possession, selon les différentes coûtumes des païs, & selon les fantaisies des particuliers. La lecture de ces actes se faisoit publiquement à l'Eglise, principalement un jour de fête, pour plus

Mœurs & coûtumes des François.

grande solemnité. On y appelloit plusieurs témoins, les uns pour attester qu'ils avoient vû, * ou écrire la charte, ou la porter sur l'autel : les autres pour certifier qu'ils y avoient mis * les cordons ou lacets, les seings ou croix, & les seaux : quelques-uns pour en répondre à l'avenir, & en être garants, en cas qu'il eût *Chalange*, ou éviction de la chose venduë ou cedée.

* *Visores Nodatores.*

* *Fidejussores.*

Pour la guerre, ils ne la faisoient presque qu'avec de la cavalerie : ils n'avoient des fantassins que pour leur servir de valets, à planter leurs tentes, aller au fourage, remuer la terre, & dresser les batteries. Aussi les nommoient-ils Sergens : mais il y en avoit quelques-uns à cheval : & avec le tems ils armerent les Communes, qui étoient presque toute d'infanterie.

Les cavaliers portoient un Ecu au bras gauche : les uns l'avoient d'une façon, les autres d'une autre : ils vêtoient aussi une Cotte ou Haubergeon faite de petits anneaux de fer, qui les couvroit depuis la tête jusqu'aux pieds, en maniere de pantalon. Leurs armes offensives étoient de larges & courtes épées, plus propres à frapper de taille que de pointe ; & de longues lances qu'ils dardoient comme des javelots, & que quelquefois ils brandissoient, sans les lâcher de la main.

Ils s'éxerçoient souvent aux Tournois, ou Combats simulés. Du commencement ils ne s'y battoient qu'avec des épées *courtoises* ou émoussées, & avec des lates ou bâtons plats & courts, en caracolant & tournoyant. * Mais depuis ils y employerent des masses-d'armes & des brands d'acier, & enfin des lances à fer émoulu. D'ailleurs les Chevaliers se consumoient en dépenses pour se trouver à ces Assemblées : si bien qu'il s'en retournoit toujours quelqu'un d'estropié, & plusieurs de ruinés. A cause de cela les Papes & les Rois défendirent souvent ces trop funestes éxercices : tous leurs soins néanmoins ne purent qu'en modérer les excès, & non pas les abolir entierement.

* De là vient le mot de Tournoi.

Mais je ne m'apperçois pas que je passe les bornes de mon dessein.)

EGLISE du 10. siécle.

SI le dixiéme siécle a été justement appellé *le siecle de fer & le siecle de plomb*, comme on l'apelle communément : il faut dire qu'il a merité le premier de ces noms, pour les guerres continuelles & très-sanglantes d'entre les Princes de l'Occident, & pour les horribles devastations des Normands, des Hongrois & des Sarrasins ; & le second pour l'ignorance & le déreglement des mœurs, non pas tant à l'égard des Eglises de France & de Germanie, qu'à l'égard de celle de Rome ; où en effet il y eut des desordres & des crimes horribles durant tout ce tems-là.

Il est vrai que les Evêques & les Abbés de deçà les monts, nonobstant les deffenses des Conciles, portoient les armes & alloient à la guerre ; coûtume qui passa en loi & en obligation, & dura jusques bien avant dans la troisiéme race : Que plusieurs étoient plongés dans la vanité, dans le luxe & dans la dissolution ; & qu'ils vivoient plûtôt en Prince de la terre qu'en Apôtre de JESUS-CHRIST. Que les fleaux des guerres qui les châtierent, les rendirent encore plus dignes de châtiment, par la licence où ils les jetterent : Que leurs meurs

Eglise du 10. siécle. acheverent de se ruiner avec leurs bâtimens; & que comme il ne demeura presque plus aucun Monastere ni Eglise en son entier, il ne resta aussi plus de discipline, non pas même parmi les Moines: Qu'enfin plusieurs Eglises étoient sans Pasteur; par exemple, il n'y avoit qu'un Evêque dans toute la Duché de Gascogne, qui jouïssoit des revenus de six ou sept Evêchés.

Mais après toutes ces ruines, on commença dans le milieu du siécle, à redresser la vie des Ecclesiastiques aussi-bien que leurs édifices. Plusieurs Seigneurs reparerent ou fonderent des Abbayes. [Entre autres Guillaume III. Duc de Guyenne & Comte d'Auvergne, bâtit celles de Bourgueil & de Maillezais: Guillaume dit le Pieux, Comte d'Auvergne, puis Duc de Guyenne, celle de Clugny. Quelques saints personnages commencerent à remettre la discipline Monastique, & firent comme des Seminaires en quelques Abbayes, d'où ils tirerent après de bons Sujets pour porter la reforme dans les autres; lesquelles ils assujettissoient à celles d'où elles étoient sorties, comme des filles à la mere qui les avoit enfantées. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon; comme aussi Abbon de Fleury, en reglerent ainsi plusieurs du côté d'Aquitaine; & Mayeule & Odilon son successeur, dresserent par ce moyen leur Congregation de Clugny;] subordinations qui peuvent causer de grands biens, & peut-être de plus grands maux S. Gerard, du sang des Ducs de Lorraine, ayant embrassé la vie Monastique, en reforma dix-huit ou vingt. Adalberon Evêque de Mets, frere de Federic premier Comte de Bar, remit l'observance reguliere dans celles de son Evêché, entre autres dans celle de Gorze, & dans celle de S. Arnoul, d'où il chassa les Chanoines qui s'étoient dereglés, pour y mettre des Moines. Eglise du 10. siécle.

Abbon de Fleury alla établir la reforme au Monastere de Squirs sur la Garonne, qui, à cause de cela, se nomma *la Regle*, en langue du païs, LA REOULE; & près duquel s'est bâtie une ville de ce nom. Mais il y fut assommé l'an 1004. par une sédition que les femmes de ce lieu-là, & les Moines Gascons, gens fort débauchez, susciterent contre lui.

(Les Princes & les Grands envahissoient avec violence les biens; les fonds & les tresors des Eglises, les Rois même, comme on le voit dans tout le cours de la seconde race, donnoient les Abbayes comme des fiefs: & ceux qui les possedoient en chassoient la plûpart des Moines, ou à force ouverte, ou en leur ôtant tous les moyens de subsister. Les moins impies y en laissoient quatre ou cinq miserables, ausquels ils donnoient une bien maigre pitance. Les Evêques se deffendoient un peu mieux de ces invasions, mais ils n'étoient pourtant pas tout-à-fait à couvert des outrages des méchans. Vinomac, Seigneur de Lillers en Flandres, assassina Foulques Archevêque de Reims. Les amis de Hugues de Vermandois brûlerent la ville de Châlons, pour se venger de son Evêque Guibuien; & ils n'eussent pas épargné sa personne, s'ils l'eussent pû attraper. Helie Comte de Perigord creva les yeux à Benoît Coadjuteur ou Coévêque d'Ebles, Evêque de Limoges, qui en mourut de regret. Mais cet attentat ne demeura pas

Eglise du 10. siécle. inpuni : car Guillaume III. Duc d'Aquitaine, pour venger la mort d'Ebles son oncle, donna ordre à Guy Vicomte de Limoges, son vassal, de se saisir d'Helie, & de l'enfermer dans une obscure tour ; lui fit faire son procès, & le condamna à perdre sa Comté & à mourir en prison : toutefois il eut l'adresse de s'en sauver, & mourut en faisant le voyage de Rome pour y aller querir son absolution.)

Evêques. Entre les Evêques il y en eut plusieurs qui se signalerent par leurs intrigues & par leurs desordres: Dans les guerres d'entre les Rois Henry l'Oiseleur, & Charles le Simple, Hilduin faussant la foi qu'il devoit à Charles, lequel lui avoit donné l'Evêché de Liege, alla reconnoître Henry, & emporta les tresors de son Eglise, qu'il distribua à ce Prince & à ses Courtisans, afin de se maintenir. Mais la face des affaires ayant changé, Charles ne voulut point permettre qu'il demeurât dans cet Evêché, & en pourvût l'Abbé Richer, qui fut confirmé par le Pape. Le Roi Henri recompensa Hilduin de l'Evêché de Milan. Hervé de Reims, d'ailleurs très-sçavant Prélat, fut aussi infidelle à Charles le Simple, dont il étoit Chancelier ; & couronna Robert frere d'Eudes : mais il mourut trois jours après, comme s'il eût été frappé de la main vengeresse de Dieu. Seulfe, Hugues, & Artold ses successeurs, causerent tous de grands troubles dans le Royaume durant plus de ving-cinq ans. Le traître Adalberon de Laon livra le Prince Charles, qui l'avoit choisi pour son premier Ministre ; & Arnoul de Reims voulut bien avoir obligation de cet Archevêché à l'ennemi mortel de son frere ; & puis il lui manqua de foi. Eglise du 10. siécle.

Saints. On n'en remarque pas beaucoup qui ayent assez excellé dans les vertus Chrétiennes pour mériter le titre de Saints ; si on ne met en ce rang Erambert de Theulouse, Gausbert de Cahors, Turpion de Limoges, Fulcran de Lodeve, & Gerard de Toul. Je ne parle point de ceux de Germanie ; elle en produisit durant ce siécle un assez grand nombre, dont les travaux Apostoliques convertirent les Danois, les Sclaves, les Hongrois, & autres peuples infidelles. Mais parmi les Moines on trouve en Bourgogne cinq Abbés, Bennon, Odon, Mayeule, Odilon & Guillaume ; les quatre premiers de Clugny, le dernier de S. Benigne ; & en Lorraine Gerard, qui fut aussi Evêque, lesquels sont reverés & invoqués par l'Eglise.

Livres. Les Livres étoient devenus fort rares, les guerres les avoient presque tous brulés, déchirés ou dissipés : & comme il n'y avoit que les Moines qui en décrivissent des exemplaires, & que les Monastéres étoient deserts, le nombre des gens de litterature étoit fort petit. Toutefois Hervé de Reims sur le commencement du siécle, Rhatier de Liege sur le milieu, & Arnoul d'Orleans sur la fin, firent bien connoître qu'ils n'étoient pas ignorans dans l'intelligence de l'Ecriture sainte, & dans les Canons & usages de l'Eglise. Aimoin Moine de Fleury, Frodoard Abbé de S. Remi de Reims, & Dudon Doyen de S. Quentin écrivoient de l'Histoire, & Gerbert passa pour un prodige de science. Il avoit été nourri jeune au Monastére d'Orillac ; & étant passée en Espagne, il

Eglise du 10. siécle.

avoit, à la recommandation de Borel Comte de Barcelonne, été instruit dans les Mathematiques, soit par l'Evêque Hatton, ou par des Docteurs Arabes. C'est peut-être le premier qui les ait enseignées en France. Il fut ensuite Escolatre en la ville de Reims, où il eut pour disciple le Prince Robert, fils de Hugues Capet, Leoterique Archevêque de Sens, & Fulbert Evêque de Chartres; après quoi il eut encore l'honneur d'instruire Othon III. On sçait comme il fut élevé au siege de l'Eglise * de Reims par Hugues Capet, puis de Ravenne par Othon, & enfin de Rome, sous le nom de Sylvestre II.

* *Transit ab R. Gerbertus ad R. fit Papa regens R.*

Conciles.

Quant aux Conciles de l'Eglise des Gaules, le premier que je trouve dans ce siécle, c'est celui de Trosly, l'an 909. Trosly est au Diocese de Soissons, * & assez proche de cette ville; Hervé Archevêque de Reims y présidoit. Il y a quinze Chapitres, „ qui sont autant de fortes exhorta-„ tions & de beaux sermons contre „ les abus & les crimes énormes, „ qui * *avoient inondé la France*, où „ le plus foible étoit la proye du plus „ fort; où les loix avoient fait joug „ sous la violence des particuliers „ puissans; à cause de quoi Dieu „ avoit ajoûté aux playes de la guerre „ celles de la sterilité & de la fami-„ ne, causées par une horrible secheresse.

* Entre Soissons & Chauny

Ce sont les termes.

L'an 921. le Roi Charles le Simple en convoqua un de seize Evêques pour l'affaire de Hilduin qu'il avoit chassé de l'Evêché de Liege. Je n'en trouve point le lieu ni les actes.

Il y en eut trois autres à Trosly; l'un en 921. où Erlebaud Comte de Castrice, qui avoit été excommunié par l'Archevêque Hervé, pour avoir envahi le bien de l'Eglise de Reims, fut absous après sa mort, à la priere du Roi Charles, par le même Archevêque. L'autre l'an 924. dans lequel Isaac Comte de Cambray ayant fait réparation de quelque tort à Estienne son Evêque, fut absous, & reconcilié avec lui. Le troisiéme l'an 927 de six Evêques convoqués par le Comte Hebert de Vermandois, malgré le Roi Raoul; où Herluin Comte de Monstreuil fut reçû à penitence de ce qu'il avoit épousé une seconde femme, sa premiere étant encore vivante.

Eglise du 10. siécle.

L'an 923. il y en eut un au Diocèse de Reims, on ne marque point l'endroit; lequel ordonna à ceux qui avoient porté les armes dans la guerre d'entre le Roi Charles & le Roi Robert, de faire penitence durant trois Carêmes consécutifs, & encore quinze jours devant la S. Jean, & quinze jours après, jeûnant tous les Lundis, Mercredis & Samedis de ce tems-là, & de plus tous les Samedis de l'année au pain & à l'eau, s'ils n'aimoient mieux racheter cette abstinence. Le premier Carême des trois ils devoient se tenir hors de l'Eglise, & être reconciliez le Jeudi saint.

Le Concile de Duisbourg l'an 927. excommunia les factieux de Mets, qui avoient crevé les yeux à leur Evêque Bennon, ensuite de quoi le Roi Henry l'Oiseleur vengea severement cet ourage sur leurs têtes.

Celui de l'Abbaye de Cherlieu en 926. & celui de Fimes en 935. essayerent de pourvoir aux désolations des lieux saints, ruinés par les voleurs & par les méchans.

Eglise du siecle.

Artaud.

Le débat touchant l'Archevêché de Reims entre Artold * & Hugues fils de Hebert Comte de Vermandois, fut cause qu'on en assembla plusieurs. Hugues ayant été élevé dans ce siécle trop jeune & contre les Canons, en avoit été déposé, & Artold mis en sa place. Mais l'an 940. Artold y avoit renoncé & juré solemnellement de ne se plus entremettre du gouvernement de cette Eglise. Sur cela un Concile assemblé à Soissons en l'an 941. par Hugues & Hebert, le destitua, & rétablit Hugues. Au contraire, celui de Verdun en l'an 947. le remit. Celui de Mouson, l'an 948. le confirma; mais celui d'Ingelhein en la même année, auquel assisterent les Rois Loüis IV. dit d'Outremer, & Othon I. l'excommunia, & resolut de traiter de même le Comte Hugues, pere de Capet, s'il ne venoit à satisfaction de ce qu'il étoit rebelle à son Roi, & l'avoit tenu prisonnier un an.

La même année celui de Treves, où présidoit Marin Legat du Pape, confirma la sentence contre les deux Hugues, & fulmina encore contre les Evêques que Hugues de Vermandois avoit mal ordonnés.

Artold étant mort l'an 971. l'année d'après quelques Evêques s'assemblerent en un lieu proche de Meaux, pour chercher les moyens de remettre Hugues dans son siége: mais ayant consideré qu'un petit nombre ne pouvoit pas défaire ce qui avoit été fait par un plus grand & que sur ce doute le Pape leur eut fait sçavoir qu'il l'avoit excommunié dans un Concile tenu à Rome l'an 949. ils se séparerent sans passer plus outre.

Celui de Reims de l'an 975. auquel présidérent Estienne Diacre du Pape Benoît VII. & Adalberon de Reims, excommunia un Thibaud qui s'étoit intrus dans le siége d'Amiens.

Eglise du 10. siécle.

En 983. celui du Mont de Sainte Marie, au Diocèse de Reims, où présidoit Adalberon Archevêque de cette ville, confirma le decret que ce Prélat avoit fait, de mettre des Moines au Monastere de Mouson, en la place des Chanoines qui y étoient. Au siécle précédent, en plusieurs endroits, on avoit mieux aimé les Chanoines; mais en celui-ci le goût changea.

Gerbert poursuivant avec chaleur, qu'on fit le procès à Arnoul Archevêque de Reims, il fut assemblé un Concile en cette même ville 991. où son crédit & la véhémente éloquence d'Arnoul d'Orleans l'emportant sur les remontrances d'Abbon Abbé de Fleury & sur le sentiment de Seguin Archevêque de Sens, qui y présidoit, Arnoul fut déposé, & Gerbert installé dans son siege. Le Pape croyant qu'il étoit de son autorité de ne pas souffrir qu'on eût entrepris cela sans ses ordres, s'en plaignit aigrement; & quelque tems après envoya un Legat en France, qui assembla premierement quelques Evêques à Mouson, puis un plus grand nombre à Reims l'an 995. où Seguin representant la personne du S. Pere, il fut dit que Gerbert seroit déposé, & Arnoul rétabli. Mais comme ce dernier étoit prisonnier à Orleans, Gerbert disputa encore le terrain quelque tems; il en appella au Pape, qui se roidit davantage en faveur d'Arnoul, tant qu'enfin il força le Roi, par les menaces d'une terrible excommunication, de le relâcher

Eglise du 10. siécle. lâcher & de le laisser rentrer dans son siege l'an 997.

ADELEIDE
I. FEMME
DE
HUGUES CAPET.

S'IL est vrai, comme Gaguin & Guillaume de Malmesbery l'ont écrit, que Hugues Capet épousa une sœur du Roi d'Angleterre, ce ne peut avoir été qu'en secondes nôces; car il est constant que Robert qui étoit âgé de près de trente ans quand Capet mourut, appelle Adeleïde sa mere en plusieurs Chartes qui concernent l'Abbaye de S. Denis. Cette Princesse n'étoit pas fille de l'Empereur Othon I. autrement Capet eut épousé la niéce de sa mere Hadvide ou Avoye, laquelle étoit sœur de cet Othon, ce qui n'eut pas été bien reçû en ce tems-là, où les mariages au degré dessendu étoient sans remission cassés par les Evêques, l'Eglise n'étant pas alors si indulgente pour donner des dispenses comme elle l'est à present. Mais je croi qu'elle étoit sœur d'Emme femme du Roi de France Lothaire, & fille d'un autre Lothaire Roi d'Italie allié avec cette Adeleïde, qui en secondes nôces épousa l'Empereur Othon, ou du moins fille d'Aïde sœur de ce Lothaire d'Italie mariée au Prince Alberique, qui eut grand pouvoir en ce païs-là. Hilgaud nous assure qu'elle étoit issuë d'une illustre famille, sans la specifier; & la Chronique de S. Pierre le vif de Sens, dit qu'elle venoit du sang de Charlemagne, ce qui conviendroit bien, car Lothaire d'Italie en étoit descendu au cinquiéme degré. Il y a apparence qu'elle mourut avant son mari, & si cela étoit, il pourroit bien après son décès avoir pris Blanche ou Blandine veuve de Loüis le Faineant. On tient qu'elle fonda le Monastére de S. Frambaud à Senlis, & qu'elle rétablit celui des filles qui étoit à Argenteuil près de Paris; il y en a qui croyent qu'elle fit aussi bâtir la maison & l'Eglise des filles Penitentes à Paris, & que c'est elle dont on voit le portrait sur la porte. Elle eut quatre enfans, un fils nommé Robert qui regna, trois filles, Hadvide ou Avoye mariée à Regnier second, dit le Jeune, Comte de Mons en Hainaut, Adeleïde ou Alix donnée à Renaud Comte de Nevers, laquelle fonda l'Abbaye de Grisenon, & le Prieuré de la Ferté sur Yerre. Quelques-uns ajoûtent Giselle ou Gille ou Gillette, (ces trois noms ne sont qu'un) qui fut donné à Hugues Comte de Ponthieu avec le Château d'Abbeville, que Capet n'étant encore que Duc ou Prince des François, avoit fait bâtir pour arrêter les courses des Barbares du Septentrion, & qu'il donna en garde à ce Hugues dont la fidelité & la vigilance lui étoient bien connuës; mais peut-être qu'elle n'étoit pas legitime, non plus que Gauslin qui fut Abbé de Fleury, & depuis Archevêque de Bourges, Prélat consommé en science & parfait en vertus, à cause de quoi il fut en grande estime auprès du bon Roi Robert, qui se servit de son conseil pour la reformation des Ecclesiastiques, & qui se plaisoit ordinairement dans sa conversation. Au

reste bien que nôtre vertueuse Princesse ait véritablement enrichi les Eglises & beaucoup fait de biens aux Ecclesiastiques, ils en ont été si peu reconnoissans, qu'ils n'ont rien écrit ni de la durée de sa vie, ni de ses actions, ni de sa mort, ni de sa sepulture : mais puisque Capet est enterré à S. Denis, il est à croire qu'elle doit reposer au même lieu.

SECONDE FEMME
DE
HUGUES CAPET.

CELLE-CI est la seconde femme de Capet, je n'en sçai point le nom ; je n'oserois pas même vous assurer qu'il ait eu deux femmes, & peut-être que les deux portraits qu'on en a ne sont que d'une même personne : étant assez ordinaire que deux Peintres ou Sculpteurs fassent deux portraits fort differens sur un même visage. Ce qui auroit encore causé cette erreur, seroit la diversité des noms : car il faut que vous sçachiez que souvent une personne avoit deux noms ; même trois, celui de son pere ou de sa mere, celui de quelque autre parent, le sien, & quelquefois celui qu'on leur donnoit dans la Confirmation. En outre le même nom étant en plusieurs façons changé ou par les dialectes, ou par les langues différentes, on s'imagineroit d'abord d'en voir plusieurs. Ainsi ce nom de Clovis étoit par les Allemands Occidentaux, dit *Luduin* par les Orientaux *Clothovée*, par les Gaulois imitant les Allemands *Clovis*, par les Romains *Clodoveus*, & par quelques autres *Ludovicus* ou *Clodovicus*. Il y a pour troisiéme raison de ces multiplicités de noms l'imprudente vanité des Auteurs, lesquels voulant paroître sçavans ou obliger leur Nation, ont changé les noms non-seulement en leur prononciation, mais encore en leur signification. Car il n'y a point de nom propre qui ne signifie quelque chose, bien qu'aujourd'hui nous en ayons perdu la signification. Charles signifie *magnanime*, Berthe *la sainte*, Marcomir *excellent par dessus*, & qui les auroit reconnus si quelqu'un s'étoit avisé de dire en Latin *magnanimus & præeminens ?* comme un autre s'est avisé de dire *Fulgida* pour Berthe, & comme un Auteur vrayement sçavant de notre siécle a écrit *Interamnis* pour Entrague, & a renversé de sorte toute la connoissance des lieux & des personnes, qu'en lisant chez lui l'Histoire de France écrite en Latin, vous pensez être en un païs nouvellement découvert & inconnu. La quatriéme raison de ces variations est l'ignorance des Copistes. On écrivoit comme vous sçavez en caractere que le vulgaire appelle faussement Gottique, * dont les lettres étoient fort semblables entre elles, tellement que l'on en pouvoit prendre facilement l'une pour l'autre, & qu'il falloit le plus souvent deviner. C'est pourquoi les Moines, & d'ordinaire les ignorans (car ceux qui sçavoient quelque chose, vouloient être Auteurs & non Copistes) copiant tous les Livres changeoient quelques lettres chacun à sa mode. Ainsi en copiant le nom de la premiere femme du Roi Robert fils de Capet, laquelle avoit nom Rosule,

* *Le vrai caractere Gottique étoit bien dissemblable de celui qu'on appelle ainsi.*

quelqu'un a deviné Bofale changeant l'R en B & l'V en A, un autre fur Bofale a copié Botile changeant l'S en T & l'A en I, & peut-être un troifiéme au lieu de Botilde tranfcrivit Batilde. Voyez comme ce nom a été déguifé, après cela le reconnoîtriez vous bien ? J'ai été obligé de faire cette difgreffion pour défabufer les ignorans, qui penfant qu'Adele & Adeleïde foient deux noms différens, & ne trouvant pas celui de la feconde femme de Capet l'ont appellée Adeleide. Je ne vous dirai pas fon nom ni qui elle fut, fi ce n'étoit Blanche veuve du feu Roi Louis.



ROBERT
ROY XXXVI.

Agé de trente-quatre à trente-cinq ans.

Robert, dont le renom est encore vivant,
Aima la pieté, la paix & la justice :
Et pour avoir été vertueux & sçavant,
Bannit de ses Etats l'ignorance & le vice.

PAPES.
Encore GREGOIRE V. plus de deux ans sous ce regne.
SILVESTRE II. élû en Mars 999. S. 4 ans & deux mois.
JEAN VIII. élû le 7 Juin 1003. S. 5. mois.
JEAN XIV. élû le 20. Novembre 1003. S. 5 ans 7 mois.
SERGE IV. élû le 31. Août 1009. S. 2. ans 8. mois & demi.
BENOÎT VIII. élû le 7. Juin 1012. S. près de 12. ans.
JEAN XX. élû le 3. Avril 1024. S 9. ans 8. mois.

996. en Septembre. CE Roi fort bien fait de corps & d'esprit, de belle taille, d'un air doux & grave, d'une humeur sage & posée, aprèsque les feux de sa premiere jeunesse furent passés, aïant été nourri à la piété & aux bonnes lettres par Gerbert, se rendit très-sçavant pour son siécle, encore plus religieux & plus zelé au service de Dieu, & autant juste, débonnaire & charitable envers ses peuples, que prince qui ait jamais porté couronne. Aussi Dieu le favorisa du plus beau don qu'il ait accoûtumé de faire aux Rois qui sont selon son cœur, je veux dire d'une longue & heureuse paix, dont il joüit près de trente ans, après quelques guerres assés légeres : (mais d'autre côté ses Sujets ne lui ressemblant pas, le ciel les châtia par deux ou trois cruelles famines, & par l'horrible mal des ardens.) *996.*

Les dégrés de parenté dans lesquels le mariage étoit prohibé, avoient été étendus jusqu'au septiéme ; & on y avoit encore ajouté les empêchemens de l'alliance spirituelle ou compérage. Ces défenses causoient beaucoup d'embarras, principalement entre les Princes & les Grands, qui d'ordinaire se trouvent tous parens, même au deça de ce dégré. Car dès qu'un mari ou une femme étoient dégoutés l'un de l'autre,


ROBERT.

996. ou qu'il prenoit envie à quelqu'un de les troubler, on n'avoit qu'à articuler, & jurer qu'ils étoient parens au dégré prohibé, & à produire sur cela des témoins au nombre de neuf, s'il m'en souvient bien; on ne manquoit pas d'en trouver : & il falloit que l'Evêque Diocésain, ou une Assemblée d'Evêque, s'il y avoit plus grande difficulté, prononçât là-dessus.

996. & suiv. (Robert en premieres nôces, n'étant encore âgé que de dix-huit ans, avoit épousé Luitgarde, veuve d'Arnoul Comte de Flandre, laquelle n'étoit plus jeune. Cette Princesse étant morte, il avoit été conseillé dès l'an *996.*) d'épouser, par maximes de politique, Berthe sœur de Raoul le Fainéant, Roi de Bourgogne, veuve d'Eudes I. Comte de Chartres, & mere d'Eudes II. lequel étoit encore fort jeune. Mais elle se trouvoit sa cousine issuë de germain; & d'ailleurs il avoit tenu un de ses enfans sur les Fonts : il crut qu'il pourroit prévenir l'inconvenient de la nullité de ce mariage par l'autorité de l'Eglise Gallicane : il convoqua donc les Evêques de son Royaume; lesquels ayant entendu ses raisons, furent d'avis, par la considération du bien public, qu'il la prît à femme, nonobstant les empêchemens canoniques; ce qui étoit une sorte de dispense.

Abbon, pour lors Abbé de Fleury, homme véhément, n'ayant sçû le dissuader de ce mariage; s'employa avec ardeur pour le faire casser. Le Pape indigné de ce que Robert n'avoit point eu recours à son tribunal, tint un grand Concile à Rome en présence de l'Empereur Othon; dans lequel il excomunia les Evêques qui l'avoient autorisé, & les deux parties qui l'avoient contracté, si elles ne se séparoient aussi-tôt. (Dans la même Assemblée il déposa Estienne Evêque du Puy en Velay, parce qu'il avoit été ordonné du vivant de son oncle Guy : & excommunia les Evêques qui avoient servi à ce ministere.) 996.

Le Roi n'obéïssant point à une Sentence qui lui sembloit contraire au bien de son Etat, le Pape, par une entreprise jusques-là inoüie, mit le Royaume en interdit, (c'est-à-dire, qu'il y défendit le Service divin, & ôta l'usage des Sacremens aux vivans, & la sépulture aux morts.) Les peuples épouvantés par ce terrible coup, déférerent si humblement aux ordres du Pape, que tous les domestiques du Roi l'abandonnerent, à la réserve de deux ou trois, qui jettoient aux chiens tout ce que l'on desservoit de devant lui, personne n'osant manger des viandes qu'il avoit touchées. 997. & 998.

Ces rigueurs, & non pas un monstrueux accouchement de sa femme, que des faiseurs de miracles disoient avoir engendré un enfant ayant le col & les pattes d'un oison, le contraignirent de se séparer d'avec elle.) Néanmoins elle conserva toujours l'espérance de faire confirmer son mariage : car je trouve dans la Chronique d'Auxerre, que ce Roi étant allé en pelerinage à Rome, elle l'y suivit, se promettant, avec l'appui de quelques gens de cette Cour-là, de porter le Pape à lui être favorable : mais comme Robert avoit déja épousé Constance l'an 998. ainsi que nous le dirons ci-après, & qu'il en avoit un fils; 1003.

toutes ses sollicitations ne purent rien obtenir, & elle demeura légitimement répudié, sans quitter pourtant le titre de Reine.)

997. & 98. Guillaume IV. Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine, avoit guerre contre Boson II. Comte de Perigord & de la Marche : Robert fut obligé de le secourir comme son parent & son vassal. Ils mirent tous deux le siege devant le château de Belac ; mais leur armée manquant de vivres, parce qu'elle étoit trop nombreuse, n'y put pas subsister jusqu'à la prise de la place. Les Chroniques de ce tems-là, qui sont toutes fort succintes, ne disent point la fin de cette guerre, non plus que bien d'autres choses.

999. Eudes Comte de Brie & de Champagne brûloit d'envie d'avoir un passage sur la Seine, comme il en avoit un sur la Marne, afin d'aller commodément de la Brie à sa Comté de Chartres ; pour cela il jetta les yeux sur Melun, & gagna par argent Gautier, Vicomte ou Châtelain du Comte Bouchard, qui lui livra la place.

Bouchard avoit été favori de Hugues Capet qui lui avoit donné cette Comté ; & il étoit encore pour lors Comte Palatin du Roi Robert. C'est pourquoi ce Roi prenant sa défense en main, manda Richard II. Duc de Normandie, son cousin & son bon ami, & avec lui assiegea Melun. La ✠ batterie des beliers y ayant fait bréche, la garnison se rendit à composition ; le Châtelain & sa femme furent pendus au haut d'une montagne proche de là. On ne punissoit point les Gentilshommes de mort pour rebellion ou felonie, si ce n'étoit qu'ils commissent trahison : car en ce cas-là on les pendoit en lieu fort élevé ; ce crime les dégradant de Noblesse. 999.

Cette année 999. la Pologne fut honorée du titre de Royaume par l'Empereur Othon III. qui étant allé à Gnesne visiter le sepulchre de S. Adalbert Martyr, donna les ornemens Royaux au Duc Boleslas. 1000.

L'année suivante la Hongrie eut le même avantage : mais elle voulut le recevoir des mains du Pape ; le Prince Estienne fils de Geisa, ayant embrassé le Christianisme, lui envoya demander la Couronne Royale.

Sur la fin de Janvier de l'an 1002. 1002. l'Empereur Othon III. âgé seulement de 28. ans, mourut dans la ville de Rome, ou selon d'autres dans celle de Paterne, sans laisser aucuns enfans. On crût que c'étoit EMPER. de poison ; dont j'ai observé que le Encore maudit usage se rendit fort commun BASILE & en ce siécle-là par tout l'Occident. CONS. Henri II. du nom, dit le boiteux, HENRY II. R. 22. son proche parent, qui étoit Duc ans & demi. de Baviere & Comte de Bamberg, lui succeda par élection des Princes de Germanie : mais il ne porta point le titre d'Empereur, au moins en Italie, qu'après qu'il eut été couronné par le Pape ; ce qui ne se fit qu'à 12. ans delà.

Vers ce tems-là, sçavoir l'an 1002. Henry Duc de Bourgogne frere de Hugues Capet, mourut sans enfans. Or à l'induction de Giselle sa femme, qui étoit veuve d'Adelbert cidessus Roi d'Italie & fils de Berenger II. il legua sa Duché par testament à Othe Guillaume surnommé l'*Estranger*, issu du premier mariage de cette femme. Ce Prince se trouvoit déja Comte de la Bourgogne d'outre Saone, que l'on nomme Franche-Comté ; d'ailleurs il étoit assisté de Landry Comte de Nevers

1002. son gendre, & de Brunon Evêque de Langres, dont il avoit épousé la sœur, ainsi il s'empara facilement de toute la Bourgogne en vertu de cette donation.

Mais le Roi Robert, à qui cette Duché appartenoit legitimement, comme heritier de son oncle, y mena une puissante armée, avec l'aide de Richard II. Duc de Normandie, (& poursuivit si constamment son entreprise, qu'enfin il accabla la faction de l'usurpateur. Ce ne fut pourtant pas sans beaucoup de difficultés, & sans une guerre de cinq ou six ans. Dans le commencement il fut repoussé devant Auxerre, mais il le prit deux ans après à composition. Auparavant il avoit pris Avalon par bréche, & Sens par composition. On disoit que les murailles d'Avalon étoient tombées miraculeusement devant lui : mais s'il eût reçû cet avantage de l'assistance divine, il n'eût pas maltraité, comme il fit, tous les Habitans, en ayant envoyé un grand nombre au gibet, & un plus grand encore en exil.

Il seroit trop long de rapporter en détail tous les divers succès de cette guerre; ils aboutirent là, qu'il rembarra Othe Guillaume outre la Franche-Comté. Saone, où il fut la TIGE DES COMTES * de ce païs-là; & qu'il lui fit quitter le titre de Duc de Bourgogne, comme aussi à son gendre qui l'avoit pris, parce qu'il voyoit son beaupere peu consideré par les Bourguignons.

1003. Je ne puis oublier un exemple mémorable de la souveraine puissance, & de l'extrême rigueur d'un Pape; c'étoit Silvestre II. Guy Vicomte de Limoges fut cité à Rome par Grimoard Evêque d'Angoulême, pour ce qu'il l'avoit détenu prisonnier dans un Château, en vengeance de ce qu'il avoit refusé de lui donner la joüissance de l'Abbaye de Brantosme; car les Evêques pouvoient disposer de celles qui dépendoient d'eux. Les parties comparurent; la cause ayant été plaidée le propre jour de Pâques, le Pape prononça que Guy pour réparation de son crime, seroit attaché au col de deux chevaux indomptés, & son corps ainsi brisé & déchiré, jetté à la voirie, ce qui seroit executé dans trois jours. Cependant Guy fut livré entre les mains de l'Evêque pour le garder; mais ce Prélat se laissant aller aux mouvemens de la pitié & de la charité, lui pardonna, & se dérobant la nuit, l'emmena genereusement avec lui en France.

Othon fils du Prince Charles Duc de la basse Lorraine, mourut l'an 1004. 1004. sans avoir été marié; l'Empereur Henry donna sa Duché à Godefroy Comte de Verdun, de Boüillon & d'Ardenne, n'ayant aucun égard aux sœurs du défunt qui étoient mariées, sçavoir Gerberge à Lambert Comte de Brabant, & Hermengarde à Lambert Comte de Namur. *De là* descendirent les Ducs de BRABANT & les Comtes de NAMUR.

Le Comte Baudoüin de Flandres 1005. & suiv. déja ennemi de l'Empereur, entreprit la querelle de ces filles. L'Empereur vint au secours de Godefroiy qu'il avoit investi de ce fief; & le Roi de France embrassa le parti de Baudoüin son vassal. L'Empereur assiegea en vain Valenciennes & puis Gand : finalement comme cette guerre se faisoit aux frais & dépens du Flamand, il s'accorda sagement

EMPER. BASILE & CONST. & HENRI II. couronné par le Pape en 1014.

avec l'Empereur, & lui remit Va-
1005. lenciennes.

Depuis, l'Empereur desirant se servir de sa valeur dans les grandes affaires que lui causoient les rebellions des Princes Allemands, lui redonna cette Ville-là, & de plus l'Isle de Valkeren faisant partie de la Zelande. D'où nâquit un long & sanglant different entre les Flamands & les Hollandois: ceux-ci prétendant que la Zelande leur appartenoit, en vertu de certaine donation qu'ils disoient leur en avoir été faite par l'Empereur Lotaire fils de Loüis le Debonnaire.

1006. & suiv. (La sixiéme année de ce siécle commença cette horrible famine qui dépeupla la France de plus d'un tiers de ses habitans, & dura quatre ou cinq ans.

Il y avoit déja quelques années que Robert avoit quitté Berthe & s'étoit remarié. Il avoit épousé en troisiémes nôces Constance, surnommée Blanche, fille de Guillaume V. comte d'Arles, & de Provence,
1009. & de Blanche, fille de Gefroy Grise-Gonnelle Comte d'Anjou. Quelques-uns appellent aussi ce Guillaume Duc d'Aquitaine, car plusieurs en ce tems-là nommoient ainsi la Provence à cause de la ville
Aquæ Sextiæ. * d'Aix. C'étoit une fort belle Princesse, mais fiere, capricieuse, ne voulant rien souffrir, & étant insupportable; d'ailleurs née & élevée en un climat où les esprits sont plus chauds, plus alertes & plus voluptueux: Aussi comme le marque un auteur, il vint de ce païs-là grande quantité de danseurs, de farceurs & autres gens de plaisir, qui par leurs manieres trop gaillardes & dissoluës mirent le luxe & le désordre dans la cour de France, & en chasserent la simplicité, la gravité & la modestie.)

Le Calife des Sarrasins, qui tenoit son 1009.
siege à Babylone, poussé par l'instigation des Juifs de France, commanda qu'on démolît le saint Sepulchre de Nôtre Seigneur & le Temple de Jerusalem. Mais la mere de ce Prince, elle s'appelloit Marie, qui étoit Chrétienne, fit incontinent rétablir le saint Sépulchre. Ce qui enflamma davantage la dévotion des Chrêtiens Occidentaux envers les saints lieux, & leur haine contre les Juifs, de sorte qu'il les assommoient par tout, ou les bannissoient.

(*Les pelerinages de la Terre sainte, qui étoient déja assés communs, se rendirent alors fort frequens, même pour les grands Seigneurs. Ceux qui les faisoient en rapportoient des palmes qu'ils cueilloient dans la Vallée de Jericho, à cause de quoi on les appelloit* palmiers.)

Le bon Roi Robert s'adonnoit 1009.
entierement aux œuvres de pieté, 10. &
de charité, de misericorde & de suiv.
justice: il réedifioit les Eglises, ou en bâtissoit de nouvelles, faisoit des pelerinages avec ferveur & devotion, (il en fit deux à Rome,) & nourrissoit grande quantité de pauvres dans toutes les villes de son Roïaume. On en voyoit chaque jours plus de deux cens dans sa maison, qu'il menoit par tout, n'ayant point de dégoût de les voir jusques sous sa table, de toucher leurs ulceres, & de faire dessus le signe de la Croix, qui les guerrissoit bien souvent.

Il se plaisoit à chanter au chœur, & à composer les paroles & les nottes des motets & respons, à l'honneur ou des mysteres, ou des Saints. L'Eglise en a conservé quelques-uns, qu'elle chante encore aujourd'hui.

On

1012. *On vit cette année 1012. dans les dernieres parties du midi une étoile d'une grandeur extraordinaire, qui sembloit darder de vifs éclairs dans les yeux. Elle parut trois mois entiers, quelquefois diminuant, d'autrefois se montrant plus grande, comme si elle se fût rallumée, & quelquefois semblant tout à fait éteinte. L'an 1003. on avoit aussi remarqué une comete, qui ne s'éloignoit gueres du Soleil, & ne parut que peu de jours, un peu avant son lever. Huit ans auparavant, sçavoir l'an 995. on en avoit vû une autre le jour de S. Laurent, & en 981. encore une autre dans le tems de l'Automne. Ce que je marque pour faire voir que ces phenomenes ne sont pas si rares, pour en faire tant de bruit, comme font quelques-uns.*

1013. L'Archevêché de Bourges étant venu à vacquer par la mort de Daimbert, le Roi le donna à Goslin son fils naturel, Abbé de Fleury. La tendresse paternelle le poussa à violer la discipline Ecclesiastique, contre sa conduite ordinaire ; & il avoit des exemples des Rois ses prédecesseurs en pareil cas. Néanmoins le Clergé de cette Eglise forma de grandes oppositions à sa volonté, soûtenant que les saints Canons n'admettoient point les bâtards à la Prélature, & que la Loi de Dieu dans le vieux Testament leur fermoit l'entrée du Temple jusqu'à la dixiéme génération. Cette résistance causa beaucoup de tumultes ; & ils ne cesserent qu'au bout de cinq ans, lorsqu'on eut reconnu que le merite du bâtard étoit plus grand que le défaut de sa naissance.

1015. Les Comtes de Sens étoient fort violens & grands persécuteurs des Ecclesiastiques. Raynard I. avoit bien causé des fâcheries à Seguin son archevêque, ayant bâti deux Châteaux 1015. sur les terres de son Eglise, sçavoir Château-Raynard & Joigny. Son fils Fromond suivit ses traces ; après la mort de Seguin il usa de beaucoup de violences pour faire élire un de ses fils Archevêque : mais le Clergé n'en voulut point du tout, & choisit l'Archidiacre qui se nommoit Leoteric. En haine de cela Fromond, & puis Raynard II. son fils qui lui succeda, firent tous les outrages imaginables à cet Archevêque. Il eut enfin recours au Roi pour châtier cette insolence. Le Roi y envoya Bouchard son Comte du Palais : les habitans de Sens lui ouvrirent aussi-tôt les portes. Raynard se sauva tout nud, & Fromond II. son frere se retira dans une grosse tour que Raymond avoit bâtie. Le Roi y fut en personne, la prit part force, & envoya Fromond prisonnier à Orleans, où il acheva ses malheureux jours. Eudes Comte de Champagne embrassa la cause de Raynard, qui s'étoit réfugié auprès de lui. Ainsi joints ils se trouverent asses forts ; ils bâtirent le Château de Montereau Faut-Yonne, & firent le 1015. & suiv. dégât aux environs de Sens. Tellement que le Roi & l'Archevêque prirent une tréve avec eux, & ensuite conclurent un accommodement : par lequel le Roi rendoit la moitié de la Ville à Raynard, à la charge qu'après sa mort cette moitié iroit à l'Archevêque. En vertu de ce traité il rentra en possession ; mais le peril passé il n'executa aucune des conditions. La querelle recommença donc, & cette affaire ne se termina que sous le regne de Henry.

Peut-être que ce fut cette guerre qui donna occasion aux Bourguignons de se rebeller une seconde

1015. fois, & à plusieurs Seigneurs d'exercer des brigandages dans la Province par le moyen de leurs Châteaux. Quoi qu'il en soit, le Roi s'avança dans le païs, & y démolit toutes ces retraites de voleurs.

1017. Deux ans après voyant que son fils aîné, qui s'appeloit Hugues, Prince fort bien fait de corps & d'esprit, donnoit de grandes espérances, quoiqu'il n'eût pas dix-huit ans accomplis : il le fit couronner à S. Corneille de Compiegne le jour de la Pentecôte de l'an 1017. & depuis on mit son nom dans tous les actes avec celui de son pere.

(Cette même année on commença à découvrir qu'il y avoit certains Heretiques Manichéens dans la ville d'Orleans, qui pourtant ne furent apprehendez & punis que l'an 1022. Nous en parlerons dans l'Eglise du onziéme siécle. Ces monstres semblerent avoir été désignés par un prodige fort étonnant qui arriva au même tems. Il tomba une pluye de sang dans quelques contrées maritimes de la Guyenne. Six ans auparavant, les eaux d'une fontaine auprès de Mons en Haynaut avoient paru toutes sanglantes. Le Roi Robert croyant qu'une chose si extraordinaire, quoique procedant d'une cause naturelle, devoit être un signe qui meritoit qu'on en recherchât l'explication, en voulut avoir le sentiment des plus doctes Evêques de son Royaume ; ils lui firent des réponses plus remplies d'allegories, & d'instructions morales & chrétiennes, que de raisons de Physique.

J'adjoûterai ici pour les curieux des choses natùrelles, que l'an 1011. on avoit vû pleuvoir du bled & des petits poissons dans le païs de Hasbain. 1017. Pour les poissons ils pouvoient s'être formés de quelque fray que le Soleil avoit attiré en l'air avec les vapeurs; c'est ainsi qu'il s'y forme de petites grenoüilles. Et quant au bled, on peut croire qu'un tourbillon en avoit enlevé quelque monceau à la campagne, & que la tempête l'ayant enveloppé dans une nuë, l'avoit poussé jusqu'à l'endroit où elle avoit crevé.)

ROBERT
&
HUGUES *son fils*,
âgé de 16 à 17 ans.

GUILLAUME IV. Duc d'Aquitaine à son retour de son troi- 1018.
siéme ou quatriéme pelerinage de Rome, (ceux qui en faisoient le plus étoient les plus estimés) trouva son pays enrichi d'un nouveau trésor. L'Abbé de saint Jean d'Angeli ayant rencontré le crâne d'un homme dans une muraille, le bruit s'épandit que c'étoit la tête de S. Jean-Baptiste, & qu'elle y avoit été enclose par le Roi Pepin. Les Peuples de France, de Lorraine & de Germanie, qui en ce tems-là couroient avec grand zele à toutes sortes de Reliques, y affluoient de tous côtés. Le Roi Robert, la Reine, le Duc de Normandie, & une infinité de Seigneurs, y apporterent leurs offrandes : celle du Roi fut d'une conque d'or qui pésoit trente livres : présent admirable en un tems où l'or & l'argent étoient cinquante fois plus rares qu'ils ne le sont à cette heure.

Les Danois ou Normands de delà la mer, n'avoient pas tout-à-fait

1018. oublié leurs coûtumes de pirater, ils faisoient encore quelquefois des descentes en Angleterre & sur les côtes de la France. Ils avoient conquis une grande partie de l'Angleterre, & à la fin même ils donnerent quelques Rois. Cette année ils aborderent dans le Poitou, étant peut-être avertis qu'un grand nombre de pelerins visitoit cette tête de S. Jean. Quoiqu'il en soit, ayant mis pied à terre là auprès, ils y firent quantité de bons prisonniers. Tout le pays s'arma pour les en chasser; le Duc d'Aquitaine assembla toute sa Noblesse & les alla attaquer. Mais vingt ou trente des plus signalés étant tombés dans des fosses recouvertes de branchages & de gazon, que les Normands avoient creusées sur les avenues de leur camp, & ayant été pris par ces Barbares, cet accident découragea les autres de donner. Néanmoins les Normands craignant une plus rude attaque, délogerent la nuit même, & remonterent sur leurs vaisseaux. Mais il falut leur payer telle rançon qu'ils voulurent pour les prisonniers qu'ils avoient faits.

(Entre les guerres particulieres qui se faisoient entre tant de differens Seigneurs, qui avoient usurpé les Villes & les Provinces, nous ne remarquons que les plus importantes. Foulques Nerra Comte d'Anjou étant allé en pelerinage pour la premiere fois en Jerusalem, Eudes Comte de Blois, de Chartres & de Tours, Hilduin Seigneur de Saumur, & Gefroy Seigneur de Saint Agnan, se liguerent ensemble pour envahir ses terres, & y firent de grands dégats. Lorsqu'il fut de retour, son propre ressentiment, & les promesses que lui fit le Roi de l'assister à châtier l'orgueil du Comte Eudes, l'engagerent à une grande guerre. Il remporta une victoire signalée sur ses trois ennemis à Pont-Levoy, avec le secours de Hebert Comte du Mayne. Mais l'année suivante que l'on comptoit 1017. Eudes & ses alliés remirent sur pied de plus grandes forces; & alors le Roi ne se remua point du tout en faveur de l'Angevin; mais fit la paix avec Eudes sans l'y comprendre. C'est pour cela que les Chroniques d'Anjou parlent si désavantageusement de ce Prince & de la race de Capet. Foulques néanmoins s'évertuant de lui-même, bâtit un fort à Montudel pour brider la ville de Tours, prit la ville de Saumur, & puis le Château. De-là ayant passé la Vienne, il assiegea Montbazon; & sçachant qu'Eudes & les siens étoient assemblés auprès de Loches, il leur alla bravement présenter la bataille. Mais soit par une tréve, soit pour quelqu'autre sujet, les deux armées se retirerent sans coup ferir. 1018.

Cette querelle se ralluma à diverses fois, & plus ardemment lors qu'Eudes eut herité des Comtés de Brie & de Champagne par le décès d'Estienne son frere; mais il n'y gagna ques des coups, & y perdit son fidélle allié le Seigneur de S. Agnan, lequel ayant été pris en guerre fut étranglé en prison par les gens de Foulques, sans son ordre pourtant, à ce qu'il protestoit.)

La dix-huitiéme année de ce siécle mourut Gefroy Duc ou Comte de Bretagne; car en ce tems-là les Ducs prenoient indifferemment le titre de Comtes. Son fils aîné Alain

1020. 21. & suiv. III. du nom lui succeda en sa Duché, & Eudes son second eut la Comté de Pontievre en partage. Alain épousa la Princesse Avoise sœur du Duc Richard ; & par ce moyen la Normandie & la Bretagne, auparavant fort ennemies, s'unirent d'alliance & d'amitié.

Il s'étoit émeu guerre dês l'an 1017. entre Richard Duc de Normandie Eudes ou Odon Comte de Tours, de Chartres & de Blois, à cause qu'Eudes ne vouloit pas rendre la ville de Dreux qui lui avoit été donnée en dot avec Matilde sœur de Richard, qui étoit morte depuis peu : si bien que Richard avoit bâti le Château de Tillieres, près de Verneuil, d'où il faisoit des courses dans la contrée de Dreux. Eudes s'étant mis en devoir d'en surprendre la garnison, secondé des Comtes Valeran, de Meulan & Hugues du Mans, fut battu & mis en déroute.

Comme la guerre s'échauffoit de plus en plus, il suscita tant d'ennemis au Duc Richard, que ce Prince craignant d'être accablé, appella à son secours Lagman ou Lacime Roi en Suede, & Olaüs Roi en Norvege, qui étant descendus en Bretagne, & ayant forcé & saccagé la ville de Dol, marcherent vers le païs Chartrain. Toute la France au souvenir des désolations passées, en prit une extrême épouvante ; & le Roi s'employa avec tant de chaleur à éteindre cet embrasement, qu'il accorda les deux Princes, & contenta les Rois du Nord. Ainsi ils s'en retournerent en leur païs, après que celui de Norvege se fut fait baptiser à Roüen, & reçû le nom de Robert sur les sacrés fonts.

L'Empereur Henry & le Roi Robert désirant de bonne foi ôter tout sujet de different entr'eux, convinrent d'une entrevuë sur les bords de 1023. la riviere de Meuse. Comme les courtisans de l'un & de l'autre formoient plusieurs difficultés sur le lieu, la maniere & le pas, & que les deux Princes au contraire avoient dans la pensée de vaincre chacun son compagnon par civilité, Henri passa la riviere de bon matin & vint surprendre agréablement Robert, qui le lendemain lui rendit sa visite du même air. Tous deux se régalerent magnifiquement, & s'offrirent chacun à son tour de fort riches presens : mais Robert n'en prit qu'un reliquaire où il y avoit une dent de S. Vincent Martyr, & le Livre des Evangiles, 1024. qui étoient enrichis de pierreries ; & EMPER. Henri ne voulut qu'une paire de BASILE & pendants d'oreilles. CONST. &

Ce dernier étant mort à Bamberg, les Princes de Germanie élûrent CONRAD Conrad Duc de Wormes, qui II. R. 5. an. ne put aller à Rome pour recevoir la Couronne Impériale que l'an 1027. D'abord les Princes & Prélats Italiens haïssant la nation Teutonique, qui les traitoit à baguette, refuserent de lui obéïr, & députerent en France vers le Roi Robert pour lui offrir le Royaume d'Italie pour son fils Hugues.

A son refus ils s'adresserent à 1025. Guillaume Duc d'Aquitaine, fort connu à Rome par ses fréquents pelerinages. Il écouta leurs offres, entendit leurs moyens, dépêcha en ce païs-là pour sonder le gué, & puis y passa lui-même. Quand il fut sur les lieux, il ne trouva rien de ce qu'on lui avoit promis, tout le monde lui demandoit au lieu de lui donner, on ne lui proposoit que des con-

1025. ditions ridicules ; ainsi comme il vit qu'ils en vouloient à sa bourse, & qu'ils redoutoient sa grandeur, il se mocqua d'eux & se retira.

L'humeur impérieuse & superbe de la Reine Constance causoit à toute heure de sensibles déplaisirs au Roi, quoiqu'il usât de toutes sortes de moyens pour adoucir cet esprit malin. Un jour s'étant fâchée contre un favori qu'il avoit, nommé Hugues de Beauvais, parce qu'il fortifioit l'esprit de son mari contre ses entreprises, elle adressa sa plainte à Foulques Comte d'Anjou son cousin pour le prier de la vanger. Le Comte fort vindicatif de lui-même, lui envoya douze Gentilshommes de son païs, qui ayant pris leur tems que le favori étoit à la chasse avec le Roi, se saisirent de sa personne, & lui trancherent cruellement la tête en presence du Prince même, sans avoir égard à ses très-humbles supplications.

EMPER. CONSTANTIN seul en Decembre, & encore CONRAD II.

(Il y a quelque apparence qu'un si execrable attentat ne demeura pas sans châtiment, & que Foulques fut contraint de venir en Cour demander pardon au Roi, & de lui livrer les assassins. Car je trouve que les Evêques menacerent de l'excommunier s'il ne le faisoit promptement, lui déclarant qu'il avoit encouru les peines du crime de leze majesté, & lui offrant néanmoins s'il se mettoit en son devoir, de lui obtenir la vie sauve & les membres. Voilà tout ce qu'en apprennent les monumens de ce tems-là.

Mais la Reine Constance n'en diminua rien de sa fierté & de ses fâcheuses humeurs) Il fallut que le Roi s'accoûtumât à les souffrir, de crainte de plus grand scandale ; & qu'avec cela il endurât qu'elle traitât son fils le Roi Hugues dans la derniere indignité ; jusqu'à réduire ce jeune Prince à une miserable indigence de toutes choses. 1024. & 25.

Quand il eut atteint à peu près l'âge de vingt ans, & qu'il voulut faire sa maison, & tenir un train convenable à sa grandeur, cette femme horriblement avare, & apprehendant plus la dépense que l'infamie, lui fit souffrir tant d'injures & d'outrages, qu'il fut contraint de sortir de sa Cour, & d'aller errant de côté & d'autre, sans que personne n'osât lui donner retraite ni assistance, tant on craignoit la vengeance de cette mere dénaturée. Tellement qu'étant contraint de mener plûtôt une vie de bandit que de Prince, il advint que Guillaume Comte du Perche, si méchant homme qu'il passoit pour être de la race de Ganelon, eut la hardiesse de l'arrêter prisonnier, pour quelque action indigne, à quoi l'extrême necessité l'avoit forcé. Mais le Roi le retira aussi-tôt ; & depuis la Reine ne lui fut plus si cruelle)

Je trouve dans la vie de ce très-sage Roi une action de bonté plus que royale. Ayant été découvert une grande conspiration contre son état & sa vie, & les auteurs arrêtés prisonniers, comme les autres Seigneurs, étoient assemblés pour les condamner à mort, il fit traiter splendidement ces malheureux, & les admit le lendemain à la sacrée Communion : puis il voulut qu'on les laissât en liberté, disant que l'on ne pouvoit pas faire mourir ceux que JESUS-CHRIST venoit * de recevoir à sa table. 1026. ✠

* Un criminel est reputé avoir sa grace si le Souverain l'admet à sa table.

Le dix-septiéme de Septembre le jeune Roi Hugues mourut à la fleur

1025. de son âge, regreté de toute l'Europe pour ses rares & aimables qualités, qui lui avoient acquis tant de réputation, qu'à peine l'eût-il pû soutenir s'il eut vêcu davantage. Il fut enterré à S. Corneille de Compiegne.

Il restoit trois autres fils au Roi Robert, sçavoir Henry, Eudes & Robert. Il semble à lire quelques auteurs de ce tems-là, qu'Eudes étoit l'aîné de tous les trois. Quoi qu'il en soit, le Roi après la mort de Hugues vouloit faire couronner Henry: mais la Reine Constance par un appetit dépravé avoit entrepris de donner le Royaume à Robert, qui constamment étoit son puisné.

L'autorité du pere & la raison l'emportoient pour Henry sur l'esprit des Seigneurs François; ils le firent couronner le 23. de May de l'an 1027. Et néanmoins l'opiniâtreté de cette femme ne se rendit pas, & causa beaucoup de tumultes, son mari n'ayant sçû empêcher que de son vivant même elle ne brassât une puissante conspiration pour détrôner l'aîné, & mettre le puîné à la place.

1026. L'an 1026. Richard le bon Duc de Normandie finit ses jours, & eut pour successeur Richard III. son fils aîné.

1027. Othe-Guillaume Comte de Bourgogne, passa aussi de cette vie à une autre l'année suivante, & son fils Renaud possеda ses Etats.

L'enragée passion de dominer arma Baudoüin, alors surnommé le Frison, & depuis appellé le Débonnaire, contre Baudoüin à la Barbe ou le Barbu son propre pere Comte de Flandres, ensorte qu'il le chassa de ses Etats. Ce fils dénaturé se tenoit fort de l'alliance de Robert, dont il 1027.
avoit épousé la fille; & pourtant ce bon Roi ne favorisoit pas cette impieté. Richard III. Duc de Normandie (d'autres disent que ce fut Robert) recueillit le vieillard exilé & le remit dans sa Comté. Il ne put pourtant éteindre tout à fait les partialités dans le païs, où les uns tenoient pour le fils, & les autres pour le pere.

ROBERT.
&
HENRY *son fils*,
Agé de quelque dix-huit ans.

RICHARD III. Duc de Normandie n'ayant regné que deux 1028.
ans, mourut empoisonné par son frere nommé Robert, qui après sa mort joüit de la Duché acquise par un fratricide. (L'an 1030. Guillaume V. Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine, connoissant qu'il n'avoit plus guere de tems à demeurer en ce monde, y renonça fort pieusement, & se retira dans l'Abbaye de Maillezais, qu'il avoit bâtie. Il y mourut peu de tems après le 31. Janvier l'an 1030. ou 31. âgé de 71. 1030.
ans. Il avoit deux fils d'Adelmodis sa premiere femme, Guillaume & Eudes; & deux autres de sa seconde, qui étoit Agnés, sçavoir Pierre-Guillaume & Guy-Gefroy. Un an après sa mort Agnés desirant s'acquerir de l'appui pour elle & ses enfans, épousa Gefroy Martel très-vaillant Prince, fils de Foulques Nerra Comte d'Anjou.)

EMPP. ROMAIN II. cousin de Const. en Nov. R. 5. ans 6. mois, & encore Conrad II.

Dans les années 1029. & 30. il 1029. & 30.
se ralluma une forte guerre entre Eudes Comte de Champagne, de Chartres & de Tours, & Foulques

Comte d'Anjou, au sujet de ce que
1030. Foulques fortifioit le Château de
1. & Montrichard, qu'Eudes disoit être
iiv. de la Comté de Touraine. Après quelques rencontres ils en vinrent à une bataille rangée, tous deux étant à la tête de leurs troupes ; la perte fut grande de part & d'autre, mais la victoire demeura à l'Angevin.

Quoique le Roi Robert, permît la liberté des élections, néanmoins l'Evêque de Langres étant mort, il lui en avoit substitué un autre d'autorité absoluë, parce qu'il avoit besoin d'une personne qui fût entierement à lui dans ce poste, pour lui aider à retenir la Bourgogne dans l'obéïssance. Les Chanoines ayant
1031. empoisonné celui-là, il y en mit encore un second ; ce qui excita de si grands troubles parmi le Clergé de cet Evêché, qu'il fut contraint d'y aller en personne, pour installer ce nouveau pourvû, & ensuite d'y envoyer son fils, afin de le maintenir & le garantir de leurs attentats.

Tandis que Henry étoit en ce païs-là, il advint une grande Eclipse de Soleil ; & Robert son pere, au retour de plusieurs devots pelerinages, fut attaqué d'une maladie, dont il mourut le vingtiéme de Juillet de l'an 1031. Il vécut soixante & un an, dont il en regna 45 & demi, sçavoir neuf & demi avec son pere, & trente quatre depuis sa mort. Il fut inhumé à S. Denis.

Entre les éloges qu'on lui donne de pere des pauvres, de sage, de pieux, de debonnaire ; je n'en trouve point de plus beau que celui qui l'a qualifié ROI DE SES MOEURS AUSSI-BIEN QUE DE SES PEUPLES. Il entretenoit deux cens pauvres à sa suite, & leur lavoit souvent les pieds, particulierement le jour du Jeudi 1031.
saint. De là est venu le *Mandat* que ✠
la pieté de nos Rois pratique encore maintenant le même jour, & avec la même ceremonie. Il entretenoit aussi un grand nombre de Clercs ; ce qui peut avoir donné lieu à cette loüable coûtume de fonder des bourses pour la nourriture des pauvres Ecoliers.

Il bâtit le Château d'Estampes, & trente-cinq ou quarante Eglises à Paris, à Orleans & autres lieux : lesquelles n'étant pas d'une structure fort solide, ni fort magnifique, comme l'on en a bâti depuis, sont presque toutes tombées, ou ayant été reparées, ont changé de face. A son exemple la Reine Constance édifia un monastere à Poissy, où elle mit des Chanoines Reguliers. Trois cens ans après, Philippe le Bel donna cette maison à des Religieuses de S. François.

Il avoit quatre enfans vivans ; trois fils ; Henry qui vint à la Couronne, Eudes qui la lui disputa, & Robert qui fut Duc de Bourgogne : & une fille nommé Adeleïde, qui l'an 1027. épousa Baudoüin de l'Isle, depuis Comte de Flandres.

Il ne tint pas à sa conduite que la France ne fut tout à fait heureuse : il donna à ses sujets ce qui dépendoit de lui, la justice & la paix ; mais il eut le déplaisir de voir la famine, & la peste ensuite, ravager cruellement ses Etats par trois fois. Une en l'an 1006. une autre en l'an 1010. & la troisiéme depuis l'an 1030. jusques à l'an 1033. La premiere fut generale par toute l'Europe, & la derniere si cruelle en France, qu'il se trouva plusieurs personnes qui déterroient des corps pour les manger, qui alloient à la chasse des petits enfans, qui se tenoient au coin des

1031. bois comme des bêtes carnacieres, pour dévorer les paїsans. Il y eut même un homme qui possédé de la convoitise du gain, plus enragée que la famine, étala de la chair humaine dans la ville de Tournus : mais on expia ce détestable prodige par les flammes. (Cette extrême disette de bleds procedoit des pluyes froides & continuelles qui détrempoient la terre, & la refroidissoient de telle sorte, que les grains ne pouvoient germer, ou mouroient tout aussi-tôt qu'ils étoient germés.)

CONSTANCE
III. FEMME
DE ROBERT.

Capet demanda une fille de Grece pour son fils.

HUGUES Capet par une Lettre, que l'on voit parmi celles de Gerbert écrites à Constantin & à Basile freres, Empereurs de Constantinople, leur demanda une fille de leur maison pour son fils, qu'il disoit être unique, ce devoit être Robert : car il étoit âgé d'environ 28. ou 30. ans quand son pere mourut, & par consequent il devoit être né alors. Nous ne sçavons point quelle réponse firent les Grecs à cette Lettre ; mais nous sommes bien assurés, que Robert n'épousa point de fille de cette maison-là. Sa premiere fut Rosule ou Bosale, d'autres la nomment Leut-garde * fille de Beranger Roi d'Italie, & veuve d'Arnoul Comte de Flandres, femme déja âgée, mais qui lui étoit fort necessaire, afin de se concilier à lui & à son pere les Flamands qui soûtenoient Charles Duc de Lorraine : elle mourut l'an 1002. Par les mêmes considerations Robert épousa la même année Berthe veuve d'Eudes, & mere d'un fils de même nom, Comte de Champagne. Il est vrai qu'elle étoit sa commere & sa parente, étant fille de Conrad Roi de Bourgogne & de Mahaud sœur de Lothaire Roi de France : mais nos Evêques lui ayant remontré que pour le bien de l'Etat il devoit passer sur ces empêchemens, & que pour eux ils les levoient, il l'épousa, non point par amour, car elle passoit l'âge de trente-cinq ans, tems auquel la beauté des femmes est bien diminuée, mais pour s'allier à la maison de Champagne autant portée à la révolte, qu'elle étoit puissante. Le Pape fâché de ce qu'on avoit chassé Arnoul de l'Archevêché de Reims sans lui en demander congé, prit de-là sujet de faire querelle à Robert, il publia que cette alliance étoit incestueuse, reprit aigrement les Evêques qui l'avoient consentie, & les menaça de suspension : il excommunia aussi le Roi & son Epouse, faisant un grand crime de peu de chose. Robert, l'un des meilleurs & des plus religieux Princes qui regnerent jamais, ne se voulut point entierement opposer à cette violence, sa maison n'étant pas encore assez affermie, mais il quitta Berthe, & d'autant plus volontairement qu'elle avoit eu une fausse couche, & qu'elle n'étoit gueres propre à l'âge où elle étoit à lui donner des enfans dont il avoit besoin pour se maintenir. Mais riez je vous supplie, de cette fable, qui conte que Berthe enfanta un monstre, à cause qu'elle étoit excommuniée, pour moi je ne me mettrai pas en peine de la refuter : cette erreur n'est pas dangereuse, car elle

Premiere femme de Robert.

* Ledegarde, ou Luitgarde, ou Lugerde.

Berthe seconde femme de Robert.

Pour quoi il la repudia.

elle ne trouvera guere de sectateurs.

Après qu'il eût fait ce divorce, il se resolut de prendre une femme pour satisfaire à son inclination, comme il en avoit pris deux pour satisfaire au bien de son état. Il prit donc l'an mil six Constance fille de Guillaume I. Comte de Provence ou d'Arles, & d'Alix d'Anjou, sœur de Foulques Comte d'Anjou. Il y en a qui tiennent que ce Guillaume étoit Comte de Toulouse, fondez peut-être sur ce que Glaber dit, que Constance étoit des parties d'Aquitaine: mais qu'ils considerent, s'il leur plaît, que les Auteurs de ce tems-là ont compris la Provence sous l'Aquitaine, & même en leur latin barbare ils l'appelloient ainsi. Elle mena avec elle une grande suite de gens de son païs, sans foi & sans societé, dit Glaber, * dereglés, vains, volages & presomptueux, dont les mœurs & les façons de faire, corrompirent en peu de tems la Cour de France, qui étoit une Academie d'honneur & de pieté, dont un bon Abbé fit de grands reproches au Roi, mais elle causa ensuite bien d'autres remuëmens. Cette Princesse fut une des plus belles de son tems, & le grand éclat de blancheur qu'elle avoit dans le teint, lui donna le surnom de Blanche, que sa mere avoit aussi porté. Les grandes beautés sont naturellement fieres, & quand elles se voient élevées au-dessus des autres par la puissance, leur orguëil exerce avec insolence le double empire qu'elles empruntent de la nature & de la dignité. Constance toute remplie de faste & d'orguëil vouloit exercer son pouvoir sur le Roi même, & prenant son humeur douce & debonnaire pour une foiblesse d'esprit, elle tâchoit d'avoir avantage sur lui & de s'en rendre la maîtresse, non par les charmes de son visage & de sa conversation, mais par sa conduite imperieuse. Sçachant que son mari recherchoit l'entretien des Dames, elle faisoit semblant d'en être jalouse, afin d'avoir occasion de le serrer de près, de prendre garde à ses actions, & de lui faire sans cesse quelques plaintes; Et plus il souffroit de reprimandes & même de menaces de cette Princesse sans s'en plaindre, plus elle augmentoit son empire sur sa personne. De sorte que croyant être devenuë maîtresse, elle chassoit d'auprès de lui ceux qui lui déplaisoient, elle inquiétoit, remuoit & renversoit tout le Palais, enfin elle étoit insupportable à tout le monde & ne souffroit personne. Robert étant ennuyé de cette conduite, se mit dans l'esprit de la repudier sous pretexte de parenté, il declara son dessein à quelques Evêques, & alla à Rome pour ce sujet: De quoi cette Reine alors étonnée eut recours, comme l'écrit un auteur, à l'intercession de S. Savinian Martyr, premier Evêque de Sens, auquel elle devoit avoir quelque devotion particuliere. Il s'apparut à elle & l'assura que Dieu avoit en sa faveur changé la volonté du Roi, lequel étant revenu de Rome ne songea plus à la quitter; c'est pourquoi en memoire de cette grace elle fit richement enchasser le corps du S. Martyr, qui étoit au Monastere de S. Pierre le vif de Sens. Si cela est ou non, je n'en suis pas garant, mais elle n'en devint pas pour cela plus moderée, tant s'en faut, elle gourmandoit le Roi, de sorte qu'il n'eût sçû accorder aucune faveur sans sa participation & son

Constance [...]oit de [Pr]ovence.

* C'est que [le]s Provençaux ont [de] tout tems aimé la [da]nce, le [je]u, les [ch]ansons, [le]s Farceurs [&] les Bâteleurs.

Faste & orgueil de Constance.

Robert la veut repudier.

S. Savinian lui apparoît.

consentement, ni avoir secret ou confidence avec quelqu'un, qu'elle ne se vint incontinent jetter à la traverse. Il étoit donc contraint pour avoir la paix de souffrir toûjours cette gêne continuelle, & de s'assujettir aux caprices de la Reine. Et vraiement, si le Roi est Saint, comme je le croi, Constance ne servit pas peu à éprouver sa patience & à épurer ses autres vertus : car jamais couple ne fut plus mal apparié pour les humeurs, elle étoit violente, fiere, avare, legere & cruelle ; lui au contraire, posé, modeste, liberal, constant & debonnaire. Il falloit qu'il se cachât d'elle pour faire du bien à quelqu'un, & quand il recompensoit ses serviteurs, il adjoûtoit toûjours, *Prenez garde que Constance ne le sçache.*

Son humeur est fâcheuse.

Il n'y a rien pourtant dans toutes ses actions de plus rude que ce qu'elle fit à Hugues de Beauvais. Ce Seigneur avoit tellement gagné les bonnes graces du Roi, qu'il l'avoit fait Comte du Palais, c'est aujourd'hui le grand Maître de la maison du Roi, & l'enrichissoit chaque jour par de grands & nouveaux bien-faits. Constance en devint fort jalouse, soit qu'elle fût fâchée qu'un autre qu'elle approchat de son mari, soit, comme ont écrit quelques-uns, qu'elle fût avertie que ce Favori lui rendoit de mauvais offices, & tâchoit à la faire repudier : Et, comme elle étoit fine & malicieuse tout ensemble, elle écrivit à son oncle Foulques Comte d'Anjou le mauvais tour que ce Seigneur lui vouloit joüer, & bien qu'il ne fut pas vrai, néanmoins elle le sçut si bien persuader, qu'il lui envoya douze Cavaliers pour executer sa vengeance. Afin qu'elle éclatât aux yeux de son mari, Constance leur commanda d'entrer dans la chambre & de tuer ce Favori devant lui ; ce qu'ils executerent avec tant d'inhumanité & de hardiesse, que le sang en rejallit sur ses habits. Il y a quelque apparence que ce fut de cet assassinat que Foulques conçût ce remords de conscience qui le fit aller en Jerusalem, où par une penitence remarquable, il se fit traîner tout nud avec la corde au col, & battre de verges par un de ses gens, criant, *Seigneur, ayez pitié de ce miserable parjure & fugitif Foulques.* Le Roi extrémement irrité de cet horrible attentat, vouloit chasser Constance, mais quelques Evêques, quoi qu'avec peine, moyennerent sa reconciliation, après laquelle étant aussi fâcheuse qu'auparavant, elle continua de le tourmenter. Ils eurent néanmoins ensemble plusieurs enfans, Hugues qui fut couronné & qui mourut avant son pere, Henry I. qui regna, Robert qui fut Duc de Bourgogne, Eude, qui selon quelques-uns se voüa à l'Eglise, & fut Evêque d'Auxerre, selon d'autres, qui eut certaines terres en Tourraine pour appanage, & qui mourut bien avant sous le regne de Henry ; & deux filles, l'une dont on ne sçait pas seulement le nom, l'autre nommée Alix mariée à Baudoüin V. Comte de Flandres. Ces enfans qui devoient être les liens de leur amitié, furent les causes de nouveau trouble, & presque de divorce : car Constance ne vouloit pas que le Roi fit couronner Hugues, & quand il le fut, elle le tenoit avec autant de captivité & avec aussi peu de biens, que s'il eût été encore enfant ; tellement que lui qui avoit la couronne sur la tête & le cœur haut, tâchant

Constance fait tuer Hugues.

Enfans de France.

Elle traite mal ses enfans.

de joüir de l'autorité par force, donna lieu à une guerre qui pensa être dangereuse. Ce Hugues étant mort, la Reine empêchoit pareillement que Henry ne fût couronné, & quand contre sa volonté son pere l'eut ainsi ordonné, elle anima toûjours depuis les freres l'un contre l'autre, afin de broüiller sans cesse & de retenir l'autorité; même quand Robert fut mort, elle excita son frere à usurper le Royaume, & elle auroit continué de les irriter de plus en plus, si son oncle Foulques qui ne connoissoit que trop ces malices ne l'eut menacée de l'abandonner, & enfin elle fut contrainte de faire sa paix avec son fils aîné, qui lui accorda tout ce qu'elle lui voulut demander, & lui permit de vivre de telle sorte qu'il lui plairoit, pourvû qu'elle ne se mêlat plus des affaires. Cet esprit orgueilleux ne put supporter long-tems une condition privée, & elle mourut de regret trois ans après son mari l'an 1034. & fut enterrée à S. Denis. Elle bâtit l'Eglise de Nôtre-Dame de Poissy pour des Religieux de l'Ordre de S. Augustin; Philippe le Bel y a mis depuis des Dominicaines, & elle fortifia le Château du Puiset en Beausse, pour reprimer l'insolence de quelques Seigneurs du païs qui tourmentoient les Ecclesiastiques.

es inci- les uns tre les es.



HENRY I.

ROY XXXVII.

Agé de vingt-cinq ans.

Ce Prince couronné du vivant de son Pere,
Pour son fils, quoiqu'enfant, obtint même faveur,
Mais souvent il n'eut pas la fortune prospere,
Et fut toujours vaillant, non pas toujours vainqueur.

PAPES.

Benoît IX. jeune garçon intrus en l'an 1033. S. près de 10. ans.

Trois Antipapes, le même Benoît, Silvestre III. & Gregoire VI. élû après l'abdication de Benoît l'an 1044. S. 2. ans 8. mois.

Clement II. nommé par l'Empereur l'an 1046. S. 9. mois.

Damase II. élû en 1048. S. 22. jours.

Leon IX. après 5. mois de vacance, élu en Février 1049. S. 5. ans 2. mois.

Victor II. nommé par l'Empereur l'an 1054. S. 2, ans 3, mois.

Estienne X. élû le 2. Août 1057. S. 8 mois.

Nicolas II. élû en 1058. S. 2. ans 6. mois.

1031. & suiv. Le premier & le plus capital ennemi de ce Roi fut sa propre mere, qui continuant, au préjudice de la Déclaration du pere & des droits de la nature, de vouloir mettre la Couronne sur la tête de Robert son fils bien-aimé, se saisit de plusieurs villes & châteaux, entre autres, de Sens, de Soissons, de Melun, de Dammartin, & de Coucy; & soûleva une bonne partie des Grands contre lui, particulierement Baudoüin à la Barbe, Comte de Flandres, & Eudes Comte de Champagne; ayant donné la moitié de la ville de Sens à ce dernier pour l'engager dans son parti. (Ce Comte Rainard, dont nous avons parlé, possedant encore 1031. & l'autre, se rengea aussi du même suiv. côté.)

Dans cette urgente necessité Henry ne trouva point de plus fidelle ami que Robert Duc de Normandie: il alla lui douziéme le trouver pour implorer son assistance. Le Duc, par motif de fidelité, ou par haine contre les Champenois, l'assista, & lui donna une puissante armée, commandée par Mauger Comte de Corbeil son oncle; avec laquelle ayant dans peu de tems défait les troupes de la Reine en diverses rencontres,


HENRY I.



1033. pris plusieurs places des rebelles, & ravagé sans misericorde tout leur païs, il défila tout le parti, & réduisit la Reine malgré qu'elle en eût à vivre bien avec son fils. (Elle n'eut pas le tems de tramer de nouvelles pratiques ; car elle mourut à Melun le vingt-cinq de Juillet de l'année 1032. On l'enterra à S. Denis auprès de son mari, dont elle avoit toûjours troublé le repos.)

La guerre finie, Henry, par reconnoissance, donna à Robert Duc de Normandie les villes de Chaumont & de Pontoise, & le Vexin François. Ce fut aussi alors qu'il s'accommoda avec Robert son frere, & qu'il lui ceda la Duché de Bourgogne. De ce Robert est issuë la PREMIERE RACE DES DUCS DE BOURGOGNE du sang Royal.

Le Comte de Champagne ne se croyoit pas vaincu par la défaite du parti, & retenoit toûjours la ville de Sens : il fallut, pour lui faire poser les armes, que le Roi les reprît, & qu'il marchât vers cette ville-là, dont les habitans lui ouvrirent les portes ; qu'il battît ses troupes en deux rencontres, & que la troisiéme il le mît en déroute, & le contraignît de s'enfuir à demi nud, & de se tenir caché, avant qu'il le pût forcer à lui tendre les mains : (Encore n'eût-il jamais ployé, tant il étoit orgueilleux, s'il ne se fût vû, comme nous le dirons, entre le marteau & l'enclume, c'est-à-dire entre le Roi & l'Empereur, lesquels eussent pû l'accabler, & partager ses dépoüilles, s'ils se fussent joints ensemble)

Vers l'année 1033. Gefroy surnommé Martel, Comte d'Anjou, fit une cruelle guerre à Guillaume V. dit le Gros ou le Gras, Duc de Guyenne, & Comte de Poitou, dont il avoit épousé la marâtre, ou seconde femme de son pere : elle s'appelloit Agnés, & étoit fille du Comte de Bourgogne. Le sujet de cette querelle étoit la Comté de Saintonge & le païs d'Aulnis, qu'il disputoit à Guillaume. Les Auteurs ne marquent pas bien à quel titre.(Quelques-uns croyent que c'étoit à cause de son ayeule, fille d'Aimery Comte de Saintes, & du païs d'Aulnis, que Maurice Comte d'Anjou, & pere de Grise-gonnelle, avoit épousée. Quoi 1033.
qu'il en soit, le Duc étant mal servi par les siens, qui le trahissoient en faveur d'Agnés,) fut vaincu en une grande bataille près de Monstereuil-Bellay, & fait prisonnier. Martel ne le relâcha qu'au bout de trois ans, après qu'il lui eut relâché la Saintonge, & payé une grosse rançon.

Rodolphe ou Raoul, surnommé le Faineant, Roi de la haute Bourgogne & d'Arles, mourut en l'an 1033. il institua son heritier l'Empereur Conrad, mari de Gisele sa sœur puînée, dont il avoit un fils nommé Henry. Il n'eut aucun égard à Eudes Comte de Champagne, mari de Berthe sa sœur aînée ; parce que de son vivant il l'avoit voulu forcer de le faire reconnoître pour Roi, & lui avoit suscité des factions & des remuëmens dans son Etat.

Par cette institution, le Royaume de Bourgogne & d'Arles étant passé à des Princes de Germanie, fut par eux comme uni & attaché au Royaume Germanique & à l'Empire ; qui en étant trop éloigné, l'a laissé couler insensiblement de ses mains ; & après en avoir perdu la possession, en a aussi perdu le titre.

En ces années vivoit Humbert, sur-

1033. *nommé aux Blanches-mains, Comte de Maurienne & de Savoye, vaſſal du Royaume de la haute Bourgogne, & ſouche de la Royale Maiſon de Savoye, qui tient aujourd'hui un grand rang entre les Souverains de la Chrétienté; les deſcendans de ce Humbert ayant par mariage, ſucceſſions, conquêtes, acquiſitions & autres moyens, aſſemblé toutes les pieces differentes dont cet Etat eſt compoſé. La commune & ancienne opinion fait deſcendre ce Prince d'un Berold de Saxe, qui étoit iſſu de Vitikind, ſoit par la même branche que les trois Othons Empereurs, ſoit par une autre. Quelques-uns le font venir des anciens Comtes de Mâcon: (mais il y a des preuves indubitables qu'il étoit iſſu d'un Conſtantin Comte de Vienne, fils de Hugues Roi d'Italie. Il ſeroit mal-aiſé de trouver dans l'Hiſtoire de ces tems-là comment ce Conſtantin ou ſes enfans perdirent la Comté de Vienne.*

1033. & 34. Le Comte de Champagne ne pouvant ſupporter que Conrad ne lui fît aucune part d'un patrimoine dont la meilleure part lui devoit appartenir, prit le tems que ce Prince étoit occupé en Hongrie, & avec ſes forces & celles de ſes amis, ſe rendit maître d'une bonne partie du Royaume de Bourgogne.

EMPER. MICHEL IV. PAPHLAGONIEN en Avril, & CONRAD II.

Mais Conrad de retour, ayant mené ſon armée en ce païs-là, chaſſa les garniſons d'Eudes de toutes les places qu'il y avoit occupées, y mit les ſiennes, & reçût les hommages des Seigneurs. Enfin il le pouſſa ſi rudement, que tout ſecours lui manquant, & cette crainte lui étant entrée dans l'eſprit, que le Roi de France, qui le haïſſoit, ne s'accordât avec l'Empereur pour le dépoüiller; il alla ſe rendre à ſa miſericorde, & s'humilier devant lui.

(Il arrivoit ſouvent des embraſemens fortuits, ſans parler de ceux que le malheur des guerres cauſoit. 1034.

La plûpart des villes n'étant bâties que de bois, le feu s'y prenoit fort aiſément, & en un inſtant il gagnoit tant d'eſpace, & ſe rendoit ſi ardent, qu'on ne pouvoit l'éteindre que fort difficilement. L'an 1034. la ville de Paris fut preſque toute conſumée par cet accident. Le même malheur arriva à la ville d'Angers l'an 1036. & à celles de Roüen, de Chartres & de Corbeil l'an 1019. & pour le dire en un mot; il y eut peu de villes en France & Allemagne, qui dans le ſiécle précedent & dans celui-ci ne ſouffriſſent pareille déſolation. 1034.

Ce fut en l'année 1034. que (Robert Duc de Normandie s'étant jetté en Bretagne, voulut contraindre les Bretons de lui faire hommage (nuds pieds; & déſola toutes les contrées des environs de Dol. Dès qu'il ſe fut retiré, le Duc Alain réſolu de s'en venger, ſe jetta ſur l'Evêché d'Avranches; mais Niel Vicomte de Côtantin, & un Seigneur nommé Alurede Gigault (c'eſt-à-dire le Geant, ſans doute parce qu'il étoit de fort grande taille) qui étoient commis à la garde du païs, le reçûrent ſi bravement, qu'ils le renvoyerent battu & confus)

L'année d'après il prit envie à Robert de faire un pelerinage à la ſainte Cité. (Cette dévotion étoit fort en regne, & ils croyoient, par ce moyen, racheter leurs crimes les plus énormes.) Au retour il mourut à Nicée en Bithynie, cette année 1035. A ſon départ il avoit inſtitué ſon heritier un fils unique qu'il avoit, mais bâtard, nommé Guillaume, né de la

1035. fille d'un Pelletier de Falaise ; & l'avoit laissé à Paris en la garde & protection du Roi Henry, qui lui avoit de très-étroites obligations. (Il ne trouva pourtant pas à propos de lui confier l'administration de ses Etats ; il crût qu'elle seroit plus sûrement entre les mains d'Alain Duc de Bretagne.)

1036. Guillaume avoit deux oncles paternels, Mauger Archevêque de Roüen, que depuis il relegua dans l'Isle de Grenezay ; & Guillaume Comte d'Arques : la Noblesse du païs leur eût bien plus volontiers obéï qu'à un bâtard ; & ce fut le sujet de grands troubles, qui eussent ruiné la Normandie, si le Roi de France eût eu autant de forces pour la reconquerir, qu'il en avoit d'envie. (Pendant cette minorité, les Seigneurs du païs firent chacun leur partie pour se cantonner ; & bâtirent plusieurs places fortes dans leurs terres. Ils étoient tous d'accord de réduire leur Duc au petit pied : mais pas-un ne vouloit souffrir que les Etrangers se mélassent trop avant de leurs affaires, quoiqu'ils s'en servissent quelquefois pour leurs desseins.)

En ces années-là le nom des Normands commença à se rendre glorieux & puissant en Italie, principalement dans la Poüille & dans la Calabre. Dès l'an 1003. quarante avanturiers de cette nation, au retour de la Terre sainte, y ayant fait des actions presque incroyables contre les Sarrasins, en faveur de Gaimard Duc de Salerne, qui étoit fort tourmenté par ces Infidelles ; & étant revenus en Normandie chargés d'honneur & de présens, avoient excité les autres braves de leur païs à aller chercher fortune de ces côtés-là. Le premier qui y passa, fut un 1036.
Gentilhomme nommé Drogo ou Drengot Osmond lequel étant contraint de quitter le païs, pour avoir tué en presence de son Prince un Guillaume Repostel, qui s'étoit vanté d'avoir abusé de sa fille, alla avec ses quatre freres, & quelques-uns de ses parens & amis, offrir son service à Meles Duc de Bary, & à Pandolfe Prince de Capoüe, qui s'étoient revoltés contre les Grecs. Ils les reçûrent à bras ouverts, & leur donnerent une ville & des terres pour leur entretennement. Puis comme ceux-là se furent établis, non sans beaucoup de risques, de combats & d'avantures, les six fils de Tancrede de Hauteville, Gentilhomme de l'Evêché de Coustances, qui en avoit douze tous fort braves, y arriverent, & porterent leur gloire bien plus haut que les autres (Des premiers qui y passerent, nous en trouvons trois qui furent Ducs de Capoüe successivement ; Richard, fils d'Ansquetel ; du Carrel, qui eut pour fils Jourdain, & un autre Richard. Ce dernier fut dépoüillé de sa Duché par Roger II. Comte de Sicile, son cousin.

Quand aux fils de Tancrede de Hauteville, desquels l'aîné demeura en Normandie & y recueillit la succession de son pere, chacun d'eux fit de grandes conquêtes sur les Grecs & sur les Lombards, qui tenoient encore ces Provinces. Unfroy, Drogo & Robert Guischard, furent Ducs de la Poüille & de la Calabre l'un après l'autre, & Roger Comte de l'Isle de Sicile : il eut un fils de même nom que lui. Guischard épousa deux femmes: de la premiere, qu'il quitta pour

cause de parenté, il eut Boamond : de la seconde nommée Sichelgaitde, fille de Gaimard Duc de Salerne, vint Roger, surnommé à la Bourse. Boamond chassé du pays par la crainte de cette marâtre, qui avoit tenté de l'empoisonner, & qui n'en ayant pû venir à bout, avoit fait périr son mari par le même moyen, s'étoit refugié chez Jourdain Prince de Capouë, qui avoit épousé sa sœur. De-là il fit la guerre quelque tems à Roger son frere puîné : mais les Chrétiens passant par la Poüille pour aller en Terre-sainte, l'emmenerent avec eux en Syrie, où il conquit la Principauté d'Antioche. Toutes les conquêtes faites en Italie par les autres fils de Hauteville, revinrent enfin à Roger Comte de Sicile, qui se rendit si puissant, qu'il prit le titre de Roi, & se le fit confirmer par le Pape. Il fut pere de Guillaume le Mauvais, qui regna après lui.)

1036. Toute la Normandie étoit à feu & à sang, à cause des querelles particulieres des Seigneurs, malignement entretenues par les oncles du jeune Duc. Alain III. Duc de Bretagne, son tuteur, y étant venu pour les appaiser, ne se put garantir d'un poison mortel que les factieux lui donnerent, & dont il mourut quelque tems après. Il y a des Chroniques qui disent que les Normands se saisirent de sa personne & le firent mourir en prison. Son fils Conan II. étant encore au berceau, lui succeda.

(Alain étant mort, le Roi de France, qui avoit la personne du jeune Duc Guillaume en sa Cour, le renvoya en Normandie, croyant que sa présence appaiseroit les troubles; & lui donna pour Gouverneur Gislebert Comte d'Hresmes, fils du Comte Gefroi, Seigneur qu'il crut devoir être agréable aux Grands du pays, pour son illustre naissance, & pour sa rare sagesse & probité. Toutes ces belles qualités ne le garantirent point de leur jalousie enragée : deux Gentilshommes subornés, à ce qu'on disoit, par Raoul de Vassy, fils de Mauger, le tuerent en trahison comme il alloit à cheval par la campagne.

Guillaume Comte de Montgommery assassina le Précepteur du jeune Duc ; il s'appelloit Théroude ; & encore un autre nommé Aubert, qui avoit eu le même emploi. Un des parens de ce dernier vengea sa mort par de semblables moyens : il surprit le Comte une nuit dans son logis, & lui coupa la gorge, à lui & à tous ceux de sa suite. Ces tragédies, & cinquante autres semblables, se joüerent en Normandie durant la minorité du Duc Guillaume.)

1037. En ce tems-là Guillaume le Gros, Duc d'Aquitaine, fut délivré de prison, & mourut la même année. Othon ou Eudes, son frere de pere & de mere, lui succeda. Cet Eudes avoit hérité de la Duché de Gascogne, & en avoit pris possession dans l'Eglise de S. Severin de Bourdeaux, selon la coutume. Il recueillit cette Seigneurie à cause de Brisque sa mere, qui étoit fille du Duc Sance. Ainsi la maison de Gascogne fondit en celle de Poitiers ou d'Aquitaine.

(Cette même année 1037. Baudoüin le Barbu ou à la Barbe, Comte de Flandres, mourut; son fils Baudoüin, surnommé de l'Isle, lui succeda.)

Les prétentions d'Eudes Comte de Champagne sur le Royaume de Bourgogne,

1037. Bourgogne, n'étoient pas entierement étouffées; il se jetta avec une armée dans le Royaume de Lorraine qui appartenoit à l'Empereur, & prit la ville de Commercy : mais comme il voulut attaquer celle de Bar, Gotelon Duc de Lorraine, (Lieutenant des armées de l'Empereur, qui l'avoit investi de la Duché de Bar au préjudice des filles de Thierry, le vint choquer si rudement, qu'il défit son armée & le renversa mort sur la place, avec Manassès Comte de Dammartin & grand nombre de Noblesse. Sa tête fut portée à l'Empereur, & le tronc de son corps recueilli par Roger Evêque de Châalons, & envoyé à sa femme qui l'inhuma dans l'Eglise de Marmoustier. (Ses deux fils, Thibaut & Henry-Estienne, partagerent ses terres. Thibaut eut les Comtés de Chartres, de Blois & de Tours; & Estienne celles de Troyes ou Champagne, & de Meaux ou Brie. Ce dernier commença à prendre le titre de Comte Palatin, de Champagne & Brie.

GefroyMartel suivant la passion d'Agnès sa femme, qui désiroit avancer ses fils de son premier lit, qui étoient Pierre-Guillaume & Guy-Gefroy, suscita les sujets d'Eudes Duc d'Aquitaine à se rebeller contre lui. Ce dessein, quoique peu juste, lui réussit comme il souhaitoit : Car Eudes qui n'avoit point d'enfans, ayant été tué l'an 1039. au siége de je ne sçai quelle bicoque, Pierre-Guillaume lui succeda (dans la Comté de Poitou, & dans les Duchés de Guyenne & de Gascogne. Celui-ci mourut vers l'an 1058. Guy-Gefroy son frere hérita de tous ses Etats.

Les factions ne pouvoient finir en Normandie : un Roger de Toesny, 1039. descendu d'un Uldrit *, oncle de Rollo premier Duc de Normandie, qui l'avoit fait son grand Porte-Etendard, se mit dans la tête que la Duché lui appartenoit mieux qu'à un bâtard; & prit les armes pour la revendiquer. Celui-là ayant été défait & tué avec ses fils dans une bataille, par Roger de Beaumont, peu après le Comte d'Evreux, il se nommoit Richard, & étoit fils de Robert Archevêque de Roüen, grand oncle paternel du Duc, épousa sa veuve, & embrassa sa prétention. Mais son épée, pour ainsi dire, se trouva trop courte; & le Roi se mettant de la partie contre lui, il fut contraint de s'accommoder avec son Prince, qui le fit grand Sénéchal héréditaire de Normandie, & depuis Comte de Varvich, lorsqu'il eut conquis l'Angleterre, où ce Seigneur lui rendit de très-bons services. Cette révolte appaisée, il s'en émût une autre de la part de Guillaume d'Arques, qui refusoit de rendre hommage au jeune Duc, & de déférer à Raoul de Gassey, qu'il avoit fait son Connétable. Il se tenoit fort du secours du Roi de France, lequel, par un conseil nouveau, & peut-être mal digeré, pensoit avancer ses affaires en Normandie en y entretenant les factions.

* Ouldry Oulry.

En Italie les avanturiers Normands se signaloient par des exploits 1038. & qui surpassent la croyance. Ils avoient 39. pour chef Guillaume surnommé Fierabras, sous la conduite duquel ils étoient employés par le Lieutenant de l'Empereur de Grece. Ils travaillerent à chasser les Sarrasins de Sicile, à condition qu'ils auroient part aux conquêtes. (Dans cette es-

1039. pérance ils gagnerent beaucoup de places sur ces infidelles ; mais se voyant frustrés par les Grecs de leur recompense, ils tournerent leurs armes contr'eux,) & se ruant sur la Poüille, commencerent à la leur arracher. Fierabras leur chef étant venu à mourir, ils élûrent en sa place Drogon son frere ; & celui-là ayant été tué en trahison par les Seigneurs du païs, ils lui substituerent Onfroy le troisiéme des freres.

Le Lieutenant de l'Empereur de Grece amena son armée de Sicile pour arrêter leurs entreprises ; & descendant à terre, les combattit près du fleuve d'Aufidus, non loin de Cannes, où autrefois Annibal fit un si horrible carnage des Romains. Les Grecs n'y furent pas plus fortunés qu'eux : ils perdirent la bataille, & un si grand nombre de leurs gens, que jamais depuis ils ne purent se relever de cette perte en ces païs-là ; & la puissance des Normands s'y accrut si fort, qu'elle étouffa la leur dans peu d'années.

Retournons en France. Foulques surnommé Nerra, Comte d'Anjou, mourut dans la ville de Metz, en revenant du voyage de la Terre sainte. On porta son corps dans l'Eglise de Loches, qu'il avoit bâtie. Son fils Gefroy, surnommé Martel, lui succeda, l'un des plus heureux & des plus vaillans Princes de ce siécle-là. Ce Foulques étant en Jérusalem, touché d'un vif repentir de ses péchés, voulut qu'on le traînât tout nud sur une claye, la corde au col, se faisant foüetter jusqu'au sang, & criant à haute voix : *Ayez pitié, Seigneur, du traître & parjure Foulques.* Les anciennes Chroniques lui attribuent l'honneur d'avoir bâti & réparé les petites villes de Duretal, Baugé & Château-gontier en Anjou ; celle de Montrichard, Chaumont, Monthresor & sainte Maure en Touraine ; & celles de Mirebeau, Montreuil, Passavant & Montlevrier.) 1041.

Les deux fils d'Eudes Comte de Champagne refusoient de faire hommage de leurs terres au Roi Henry, parce qu'il n'avoit pas voulu secourir leur pere contre l'Empereur Conrad. (Car le devoir d'entre le Seigneur & le Vassal étoit mutuel ; & comme le Vassal étoit obligé de servir son Seigneur, le Seigneur étoit aussi obligé de ne pas laisser faire une injustice à son Vassal, & de l'assister en droit & raison. (D'ailleurs pour couvrir leur felonnie, ils soûtenoient que la Couronne appartenoit à Eudes son frere. En effet, soit qu'il fût l'aîné ou non, ils l'encouragerent à se porter pour Roi de France. Mais Henry ne donna pas le loisir à cette cônspiration de faire progrès : il assiegea son frere dans un Château où il s'étoit retiré ; & l'ayant pris, il l'envoya sous bonne & sûre garde dans Orleans. (Il y a apparence qu'il y fut detenu long-tems : mais il en étoit sorti l'an 1054. puisqu'on trouve qu'en cette année-là il commandoit des troupes du Roi dans la guerre contre Guillaume le Bâtard. C'est tout ce qu'on en sçait.)

Après la prise d'Eudes, le Roi marcha contre Estienne Comte de Brie & de Champagne, qu'il mit en déroute ; & de là il tourna contre Galeran Comte de Meulan, allié de cette Maison, qu'il dépoüilla de sa Comté.

D'autre côté il suscita Gefroy Martel à renouveller la guerre à Thibaud. Martel assiegea donc la ville de Tours ; & quoiqu'il se fût fait un

1043. accord entre le Roi & Thibaut, il ne voulut jamais se désister de son entreprise. Comme il y avoit près d'un an qu'il tenoit cette ville bloquée, Thibaut sçachant qu'elle alloit perir faute de vivres, se résolut de la secourir. Gefroy alla genereusement au devant de lui, faisant porter à la tête de son armée la Chappe ou manteau de S. Martin en guise d'étendart. (Il le rencontra sur les bords de la riviere de Cher, entre les bourgs de S. Quentin & de Bleré : le combattit & le fit prisonnier. Ensuite il réduisit la Ville sous son obéissance, & depuis elle demeura toûjours aux Comtes d'Anjou. Thibaud même ne put être délivré, quelque instance que le Roi en fit, qu'en la délaissant entierement, & la Touraine avec ses dépendances & ses finages ; & donnant pour cela son serment & celui de cinquante de ses Châtelains, & de pareil nombre de ses Vavasseurs ou simples Gentilshommes.)

En ce tems-là les Princes faisoient porter pour enseignes les reliques de quelques Saints qui étoient reverées dans leurs terres, ou qu'ils avoient eues des païs étrangers ; & prenoient aussi souvent les bannieres des Eglises pour leur servir d'étendarts.

Durant les troubles & factions que la minorité du Duc Guillaume le Bâtard causoit en Normandie, le Roi prit son tems de se faire livrer le Château de Tilleres, sous prétexte que les rebelles s'en pourroient saisir. En effet il le fit raser ; mais peu après il le rebâtit, & y mit garnison. De là entrant plus avant dans la Normandie, il ravagea la Comté d'Hiesmes, & y brûla la petite ville d'Argentan, qui est peut-être le lieu que es Romains appelloient *Ara Genuæ.*

Quoique le Duc Guillaume eût pris en main le soin du gouvernement, les Seigneurs lui obéïssoient toûjours à regret, à cause du défaut de sa naissance : ils avoient pour chef Guy de Bourgogne ou France-Comté, qui étant fils du Comte Renaud, & d'Alix, sœur du feu Duc Robert, prétendoit dans son ame que la Duché lui appartenoit. La faction fut si grande, qu'elle pensa accabler Guillaume : mais s'étant rassûré, il eut recours au Roi Henry, lequel ayant pris un autre dessein que celui qu'il avoit eu de le ruïner, l'alla joindre avec ses troupes. Tous deux donnerent bataille aux rebelles dans le lieu dit le Val des Dunes, à quelques lieuës en deça de la ville de Caën. Un Gentilhomme de Cossentin y abbatit le Roi d'un coup de lance : mais il se releva sans aucune blessure. Les rebelles furent entierement taillés en pieces, Guy de Bourgogne assiegé & forcé dans Briosne, & ensuite dépoüillé des terres qu'il tenoit en Normandie ; il se retira en Franche-Comté.

1044. Empereur Constantin Monomaque en Juin, & encore Henri III.

Le Comte d'Anjou qui avoit été des plus avant dans les bonnes graces du Roi, étant survenu je ne sçai quelle froideur entr'eux, lacha quelques parolles qui offenserent tellement la majesté du Prince, qu'il entreprit de l'en châtier ; il manda donc le Duc Normand pour l'accompagner en cette expedition, & entra dans les terres du Comte ; mais ils se reconcilierent aussi-tôt sans coup ferir.

La querelle demeura à départir entre le Normand & l'Angevin ; la durée en fut aussi longue que le regne de Martel, & le succès favorable tantôt à l'un, tantôt à l'autre.

1047. (Trois ans après ce brave Prince âgé seulement de quarante-huit ans, quitta le monde, & se retira dans l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers, où il vêcut jusqu'en l'an 1061. Il passa pour le héros de cet âge-là en vaillance, en generosité, en pieté & en justice, ennemi des tyrans, & protecteur des foibles opprimés. Avant sa retraite il donna ses Etats à Gefroy dit le Barbu, & à Foulques surnommé le Rechin, qui étoient enfans de sa sœur Adeleïde & d'Alberic Comte de Gâtinois, non pas de Gâtine en Poitou. Gefroy comme l'aîné porta le titre de Duc d'Anjou, & se saisit de la ville d'Angers.)

Le Duc Normand venu en âge de se marier, épousa Mathilde fille de Baudoüin Comte de Flandres, & d'Adeleïde ou Alix fille du Roi Robert & sœur du Roi Henry. Comme elle étoit sa parente, il fallut avoir dispense du Pape; le S. Pere ne la donna qu'à la charge qu'il bâtiroit quatre Hôpitaux en quatre villes pour nourrir cent pauvres en chacun. L'Eglise n'étoit point encore bien accoûtumée à ces dispenses; elles passoient pour des abus & des attentats contre les Saints Canons. Mauger Archevêque de Roüen, oncle du Duc, non par un zele de Discipline Canonique, mais parce qu'il vouloit broüiller, afin que le Comte d'Arques son frere pût se faire Duc, excommunia les deux époux. Le Duc s'en étant plaint à Rome, le Pape envoya un Légat pour lui faire droit: le Légat convoqua les Evêques de la Province à Lisieux, & dans cette assemblée il fit déposer Mauger; le Duc après le relegua dans l'Isle de Grenezay.

Cependant le Comte d'Arques ayant son parti formé leve les armes, le Duc le pousse & l'assiege 1048. & suiv. dans le Château d'Arques; le Roi qui changeoit de parti ou selon ses intérêts, ou selon son caprice, entreprend hautement sa deffense, & va en personne jetter des vivres & du secours dans Arques. Nonobstant ce rafraîchissement le Duc s'opiniâtre à le tenir bloqué; tellement que le Comte manquant de vivres, est obligé de capituler, moyennant la vie sauve, les membres entiers, & quelques terres pour sa subsistance.

Les débris du party se sauverent vers le Roi, qui ayant jalousie des prospérités de Guillaume, & étant incité par les Comtes d'Anjou & de Poitou ennemis de ce Duc, se promettoit de lui enlever bien-tôt sa Duché. Il n'en eut pourtant que le dessein, le succès lui fut contraire. Comme ses troupes qu'il avoit levées à la sourdine s'étoient avancées vers Roüen pensant surprendre le Duc, les Normands bien avertis taillerent son avant-garde en pieces entre Escoüy & Mortemer; si bien qu'il fut contraint de rebrousser vers Paris; & même après cet eschec de lui remettre le Château de Tilleres. (Voilà les commencemens des longues & sanglantes guerres d'entre les Rois de France & les Princes Normands, qui bien-tôt après regnerent en Angleterre)

Le Duc Guillaume n'ayant point accoûtumé de pardonner à ceux qui prenoient les armes contre lui, par- 1048. ticulierement à ses parens du côté paternel, il fallut que la plûpart de ceux qui avoient été dans les intérêts du Roi ou du Comte d'Arques, passassent dans la Poüille, où ils trouverent beaucoup meilleure fortune

qu'ils ne l'eussent pû avoir en Normandie.

Le Duc victorieux porta la guerre en Anjou, & en passant se saisit
1049. & suiv. de la Comté du Maine, que le Comte Hebert lui laissa par testament en recompense de ce qu'il l'avoit dessendu contre l'Angevin.

1048. 49. 50. & 51. (Il y avoit eu une longue guerre entre l'Empereur Henry, qui soûtenoit les maisons d'Alsace & de Luxembourg, & Godefroy le Preux Duc de Lorraine, assisté de Baudoüin Comte de Flandres, pour divers sujets qu'on peut voir dans les Histoires de ces païs-là. Le Pape Leon étoit venu exprès en Lorraine pour les accommoder; mais après ce traité, le feu, qui n'étoit que caché sous les cendres, se ralluma. Il est à croire que le Roi de France ne demeura pas oisif & sans se mêler de cette guerre. Quoi qu'il en soit,) lui & l'Empereur Henry III. surnommé le Noir, s'entrevirent cette année dans le païs Messin, où ils renouvellerent les anciennes alliances d'entre les deux Couronnes.

Au sortir de la Germanie, le Pape Leon emmena des troupes en Italie pour s'opposer aux Normands, qui étant devenus puissans, entreprenoient aussi sur les terres du S. Siege. Ces braves avanturiers conduits par Onfroy le second des douze fils de Tancrede de Hauteville, lui montrerent ce qu'ils sçavoient faire. Ils taillerent son armée en pieces & le firent prisonnier: puis lui ayant ainsi fait éprouver leur valeur, ils lui donnerent des preuves de leur pieté & de leur generosité, le mettant en liberté tout aussi-tôt, & le traitant avec beaucoup de soumission & de respect.

En recompense il leur donna toutes les terres qu'ils avoient conquises) car ils avoient besoin de quelque titre) & celles encore qu'ils pourroient conquerir sur les Grecs & sur les Sarrasins. Onfroy fit part de ses conquêtes à Robert surnommé Guischard, c'est-à-dire le Rusé, à Roger & à ses autres freres.

Thibaut Comte de Troyes & de Chartres avoit fort sur le cœur que le Roi eût souffert au Comte d'Anjou de lui ravir sa Comté de Tours. Il s'en plaignit souvent, & n'en ayant pû avoir raison, il alla trouver l'Empereur à Mayence, qui le fit son Chevalier ou vassal, & lui promit sa protection. (Un même Seigneur pouvoit bien être vassal de plusieurs Souverains, à raison de diverses terres & de diverses charges: (car ils faisoient hommage des charges comme d'un fief:) mais il ne faut pas conclure de-là, que Thibaut ait voulu faire dépendre la Comté de Champagne de l'Empereur. Tous les titres de ce tems-là prouvent le contraire.) 1056.

Pour prevenir les semences de jalousie & de discorde, que ce voyage pouvoit avoir jettées entre l'Empereur & le Roi, ils trouverent bon de s'éclaircir par une mutuelle entrevûë dans la ville d'Yvoy. Le Roi s'y plaignit que l'Empereur avoit contrevenu aux articles de l'alliance, mais il n'en rapporta aucune satisfaction; & ayant conçû quelque crainte d'un mauvais dessein sur sa personne, il se retira de nuit

Empereurs. Theodore fille de Constantin à puis Michel VI. & Henry IV. fils de Henry III.

1059.

Le brave Robert Guischard avec ses Normands ayant achevé de conquerir la Calabre, s'en fit appeller Comte pendant deux ans; même après ce tems-là il ne craignit point

Empereurs Isaac Comnene & encore Henry IV.

1059. de prendre le titre de Duc.

La Normandie avoit toûjours dans son sein des étincelles de division ; le Roi qui en pensoit profiter, tenta de s'en rendre maître par une seconde expedition. Elle ne lui fut pas plus heûreuse que la premiere ; les Normands ayant chargé son armée sur la chaussée de Varaville, entre Caën & Lisieux, le défirent entierement, & il fallut alors qu'il reçût la paix du Duc.

On vit l'an 1059. un prodige tout-à-fait inoüi. Une grande multitude de lezards, de couleuvres & autres bêtes venimeuses, s'étant assemblées dans une plaine près la ville de Tournay, se separa en deux bandes, qui se battirent opiniâtrement, tant que l'une des deux étant vaincuë & chassée, abandonna la place toute couverte de ses morts, & se retira dans le creux d'un gros abre, où les vainqueurs la poursuivirent pour achever la défaite. Mais les païsans y accourant avec de gros bâtons, des brandons de feu, & des fagots, exterminerent les uns & les autres.

Empereurs Constantin XII. dit Ducas & encore Henry IV.

Non long-tems après le Roi se sentant cassé de travaux, quoiqu'il n'eût que cinquante-quatre ans, assembla les Grands du Royaume à Paris, & leur ayant remontré les services qu'il avoit rendus à l'Etat, & comme il s'étoit bien acquitté du commandement des armées, il les pria tous en general, & chacun en particulier, de reconnoître Philippe son fils aîné pour son succésseur, & de lui prêter le serment. Ce qu'ayant tous promis, il le mena à Reims, où il fut sacré & couronné le 23. Mai, jour de la Pentecôte. (L'Archevêque Gervais fit cet Office en presence de plusieurs autres Archevêques, de trente-quatre Evêques, & des Seigneurs des trois Royaumes, de Neurie, d'Aquitaine & de Bourgogne. 1060.

Sur le milieu de l'année suivante Henry étant à Vitry près de Paris, fut attaqué d'une petite fievre, dans laquelle ayant pris une forte medecine, elle l'altera si fort qu'il ne put souffrir cette brûlante soif, & but un verre d'eau fraîche en l'absence de son Medecin avant la purgation ; ce fut comme un coup de poignard qui lui blessa mortellement les entrailles, & peut-être y avoit-il du poison dans ce breuvage, de sorte qu'il en mourut le jour même qui étoit le quatre Août 1060. On porta son corps à S. Denis.

(Il vêcut cinquante-quatre ans, & en regna vingt-neuf depuis la mort de son pere. Ce qui nous est resté de son histoire montre assez que ce fut un Prince belliqueux, franc, liberal, religieux, & ayant toûjours une grande considération pour les gens d'Eglise & pour les gens doctes. Le Prieuré de S. Martin des Champs, (aujourd'hui renfermé dans l'enclos de Paris) est de sa fondation.

A l'âge de 18. ou 20. ans il avoit épousé une niéce de l'Empereur Henry III. dont il eut seulement une fille, mais elle ne fut pas de longue vie, non plus que sa mere. Il semble qu'après cela il fut plusieurs années sans penser à de secondes nôces ; au moins s'il n'eut point d'autre femme qu'Anne de Russie.)

Pour n'encourir pas le danger de contracter mariage dans un degré défendu, il envoya chercher femme jusques en Russie ou Moscovie ; elle étoit fille de George Roi de ce païs-là ; quelques-uns le nomment Jurisclode, c'est Jarollas, il en eut

1060. trois fils, Philippe, Robert & Hugues. L'aîné n'avoit alors que sept ans, Robert mourut en enfance, & Hugues étant parvenu en âge eut la Comté de Vermandois, & fut la tige de la seconde maison de ce nom. Car on lui fit épouser Adeleïde fille de Hebert dernier Comte de la premiere branche de Vermandois, & elle emporta les Seigneuries de son pere au préjudice d'un frere qu'elle avoit nommé Eudes, parce que ses vassaux le jugerent incapable de les gouverner à cause de l'imbecilité de son esprit ; défaut fort ordinaire dans la race Carlovingienne. Il ne laissa pas de se marier, & de ce mariage vint la maison de S. Simon.

Le Roi laissa tous ses trois fils sous la tutelle de Baudoüin de l'Isle Comte de Flandres, qui avoit épousé sa sœur, & lui confia aussi la regence du Royaume. (C'étoit afin que ce Prince qui avoit beaucoup de vertu & d'assez grandes forces, défendît ces mineurs, la Reine leur mere n'en ayant pas la puissance ni peut être la capacité.)

Peu de jours après qu'elle fut veuve, elle se retira à Senlis, où elle faisoit bâtir une Eglise en l'honneur de S. Vincent Martyr. Sa solitude ne fut pas si austere, qu'elle n'écoutât les recherches de Raoul de Perronne Comte de Crespy, qui étoit voisin de là. Elle ne fit point de difficulté de l'épouser ; & cette seconde flamme pensa allumer une guerre civile, non pas pour la difference des qualités, car les Grands alloient presque de pair avec les Rois ; mais parce que Raoul étoit parent du premier mari, & que sa premiere femme vivoit encore. A cause de quoi les Evêques excommunierent ce Seigneur : mais rien ne put lui faire lâcher prise que la mort, qui le détacha d'avec cette Princesse l'an 1066. Etant veuve & destituée d'appui, elle s'en retourna mourir en son païs. 1060.

MATHILDE
I. FEMME.
DE HENRY.

PLUSIEURS ne donnent à ce Roi qu'une femme, sçavoir Anne de Russie : mais il faut croire qu'il en eut quelqu'autre avant elle : c'est pourquoi encore que le Continuateur d'Aymoin tel qu'il soit, s'abuse en beaucoup d'endroits, il est néanmoins croyable en ce qu'il dit, qu'il épousa premierement Mathilde. Car s'il ne prit en mariage, comme il est facile de prouver, Anne de Russie, qu'en l'an 1044. plus de 12. ans après la mort de son pere arrivée l'an 1031. il n'est pas vrai-semblable qu'il ait demeuré sans femme si long-temps. Et par quelle raison auroit-il attendu à en prendre une jusqu'à l'âge de trente-neuf ans ? Cela me semble hors d'apparence, vû même que quand il n'auroit eu aucune inclination au mariage, les maximes d'Etat l'y devoient obliger ; principalement ayant besoin de se rendre plus fort par l'alliance & par les enfans contre son frere Robert, qui lui disputoit le Royaume : Etant une verité trop confirmée par l'experience, qu'un Souverain qui n'a point d'enfans est beaucoup plus exposé aux conspirations de ses ennemis, & moins respecté de ses sujets ; parce que les uns & les autres me-

1060. furant felon la durée de fa perfonne celle de fa memoire, n'attendent après lui ni recompenfes, ni châtimens des bons ou mauvais offices qu'ils lui rendent. Je croyrois encore par les mêmes raifons, qu'Henry auroit eu une autre femme avant Mathilde; autrement fon pere auroit mal pourvû à fa fûreté fçachant qu'il feroit infaliblement troublé parConftance qui renverfoit tout, & même l'ordre de la naiffance, pour élever à la Royauté le Cadet qu'elle aimoit. Ce qui me fait croire que Robert l'allia à quelque bon parti durant qu'il vivoit. Henry étoit affez âgé pour obliger fon pere à prendre ce foin : car lors de la mort de fon pere il avoit 23. ans, & néanmoins il n'époufa Mathilde que l'an 1034. trois ans après; mais s'il en eut quelqu'une avant elle, nous n'en avons rien dans l'Hiftoire. Quant à Mathilde, elle étoit fille de Conrad le II. dit le Salique, uni avec Gifele niéce de Rodolphe III. Roi de Bourgogne, & elle lui fut promife par cet Empereur en une conference qu'ils eurent enfemble, pour renouveller la conféderation d'entre la France & l'Allemagne, que leurs Prédéceffeurs avoient jurée. Il y en a qui écrivent qu'elle ne vint point en France, mais qu'étant encore trop jeune elle fut retenuë auprès de fon pere, où elle mourut l'année fuivante dans la ville de Vormes, & qu'elle y fut enterrée; fi bien qu'elle n'auroit été que fiancée, & non pas femme d'Henry. Toutefois d'autres ont affûré que le mariage fut accompli, & qu'il en nâquit une fille qui mourut au bout de cinq ans, & qui fut fuivie de fa mere, qui ne laiffa aucuns enfans à fon mari. Je ne fçai rien de mémorable de fa vie, finon que j'ai remarqué que la premiere année de fon mariage un funefte & grand embrafement confuma près de la moitié des bâtimens de Paris, dont la plus grande partie étoit alors faite feulement de bois; ce qui ne fut pas fans doute un trop agréable feu de joye.

ANNE
II. FEMME
DE HENRY.

HENRY fe voyant fans enfans & fans femme à la force de fon âge, j'entens à trente-neuf ans, fe laiffa facilement perfuader aux remontrances de fon Confeil, qui le follicitoit de donner de fes heritiers au Royaume. La Renommée lui rapporta les merveilles d'une Princeffe digne de poffeder le cœur d'un Monarque. C'étoit Anne fille de Gautier furnommé Saveir, du Tillet l'appelle George, Roi de Ruffie, par les modernes dite Mofcovite. Ce Prince épris au feul récit de fes perfections, envoya l'Evêque de Meaux, avec un magnifique & pompeux appareil d'Ambaffade en faire la demande en l'an 1044. Sa propofition fut reçûë avec autant d'honneur & de complimens que l'on en pût rendre à un fi grand Roi. Cette Princeffe fut mife entre les mains de l'Evêque, qui l'amena en France. Le mariage fut celebré avec une rejoüiffance univerfelle, qui préfageoit que le fuccès en feroit plus heureux que de celui de Mathilde; Néanmoins les fouhaits

ſouhaits des bons François ne furent pas ſi-tôt exaucés : huit ans ſe paſſerent ſans produire aucun fruit. La France ayant attendu long-tems ce bonheur déſeſperoit d'en joüir jamais : le Roi en avoit un fâcheux déplaiſir, & Anne encore plus que lui une triſteſſe inconſolable. Cette Reine après avoir en vain recherché tous les remedes humains, elle adreſſa ſes prieres au Ciel, comme avoit fait autrefois en pareille occaſion cette autre Anne mere du Prophete Samuël, & préſenta à Dieu l'interceſſion de S. Vincent, en faveur duquel les François recevoient chaque jour de miraculeux bien-faits. Elle s'en reſſentit auſſi-bien que les autres, & avant la fin de l'année que l'on comptoit 1053. elle mit au monde un fils qui fut appellé Philippe; en reconnoiſſance de quoi elle fonda l'Egliſe de S. Vincent à Senlis où on la voit ſur la porte tenant entre ſes mains un Temple qu'elle préſente à Dieu. Elle eut encore deux fils; Robert qui mourut avant ſon pere, & Hugues qui fut Comte de Vermandois en ayant épouſé l'heritiere, & une fille dont le nom s'eſt perdu, laquelle mourut avant l'âge nubile.

Peu de jours après qu'elle fut veuve, elle ſe retira à Senlis, où elle faiſoit bâtir une Egliſe en l'honneur de S. Vincent Martyr. Sa ſolitude ne fut pas ſi auſtére qu'elle n'écoutât la recherche de Raoul de Peronne Comte de Creſpy & de Valois; lequel elle épouſa : & cette ſeconde flamme penſa allumer une guerre civile, comme nous l'avons dit ci-deſſus page 217.



PHILIPPE I.

ROY XXXVIII.

Agé de 7. à 8. ans.

Ce Roi qu'une Circé retenoit par ses charmes,
Sans souci de l'Etat, de l'honneur ni des Loix,
Vit ses braves Sujets subjuguer par leurs armes
L'impieté des Turcs, & l'orgueil des Anglois.

PAPES.

NICOL. II. encore près d'un an sous ce regne.

ALEX. II. élû le 1. d'Oct. 1691. S. 11. ans & près de 7. mois.

Schisme.

GREG. VII. fils d'un Charpentier ; élû le 21. Avril 1073. S. 12 ans 1 mois.

Schisme.

VICT. II. élû le 24. Mai 1086. S. environ 1. an 4 mois.

Vacance 5. mois.

URBAIN II. élû le 12 Mars 1088. S. 11. ans 4. mois.

PASCAL, élû le 12. Août 1099. S. 18. ans & 5. mois.

1060. 61. & 62. TOUT obéïssoit paisiblement à la Régence de Baudoüin, les Gascons seuls refusoient de s'y soûmettre, appréhendans, disoient-ils, qu'avec ce titre il ne fit périr son pupile pour envahir la Couronne, sur le prétexte qu'il avoit épousé la sœur du Roi Henry.

Baudoüin dissimula sagement cette injure, & les entretint avec douceur : mais deux ans après il mena une armée vers les Pyrennées, feignant que c'étoit pour faire la guerre aux Sarrasins d'Espagne. Lorsqu'il eut passé la Garronne, il s'arrêta dans les terres des rebelles & les rangea à la raison, sans coup frapper. (En ce pays-là la Seigneurie de Foix commença pour lors à porter le titre de Comté, Bernard fils de Roger Comte de Carcassonne, obtint cette dignité de Raymond II. Comte de Toulouze, dont cette terre étoit mouvante.) 1062

Gefroy Martel étant mort sans enfans, Guy-Gefroy-Guillaume Duc d'Aquitaine, crut que les neveux de ce Comte, qui étoit Gefroy & Foulques, n'avoient point de droit sur la Saintonge, parce que leur oncle n'en avoit joüi que par usufruit. Il voulut donc s'en resaisir, & assiégea Saintes. A cette premiere fois plusieurs de ses gens ayant lâché le


PHILIPPE I.

pied, son armée fut défaite par les
1062. deux freres près de Chef Boutonne; mais l'année suivante il en remit une autre plus grande sur pied, & leur enleva cette Ville. Un an auparavant il avoit eu guerre avec Hugues Seigneur de Lusignan, qui fut tué dans un combat.

Les deux freres Angevins ne se piquerrent point d'avoir leur revanche du Poitevin, mais s'acharnerent à se faire la guerre l'un à l'autre. Foulques le Rechin, le puîné des deux étant le plus méchant fut le plus habile : il gagna les Seigneurs de Tourraine & d'Anjou, qui trahirent vilainement son frere Gefroy, & le livrerent avec la ville d'Angers.

Cependant le Duc d'Aquitaine ayant reconquis la Saintonge, mena son armée victorieuse en Espagne, où il força la ville de Barbastre alors fort riche & fort renommée. (Dix ans auparavant Ebbes Comte de Roucy & plusieurs autres Seigneurs François allerent exercer leur vaillance contre ces infidelles Sarrasins.
1063. *Le zele de la religion mena souvent les Princes & les Seigneurs de l'Aquitaine & du Languedoc en ce pays-là, pour secourir les Chrétiens : & leur assistance soutint & releva bien fort les petits Rois Espagnols.*

1064. Edoüard Roi d'Angleterre, que sa vertu chrétienne a mis au nombre des Saints, se voyant sans enfans, résolut de laisser son Royaume à Guillaume le Bâtard Duc de Normandie, en considération du bon traitement qu'il avoit reçû dans la maison de Robert son pere lorsqu'il fut chassé de son Royaume, joint qu'il étoit son proche parent.) Comme il se sentit proche de la mort il confirma cette résolution par un testament solemnel. Il y avoit dans le 1065.
Royaume un Seigneur fort puissant nommé Harald fils de Godoüin, & d'une fille du Roi Kanut II. qui gardoit dans son cœur une secrete prétention sur la Couronne. Il avoit néanmoins juré à Guillaume de lui aider à le mettre en possession, & d'épouser sa fille comme pour gage de certaines conditions que le Normand lui promettoit. Mais lorsqu'Edoüard fut mort, il crut qu'un Royaume valoit bien un parjure, & se fit déférer la Couronne par les Anglois, qui en effet n'aimoient pas la domination étrangere. Il pensoit s'être bien affermi dans le Trône par une grande victoire qu'il remporta sur Harwic Roi de Norvege, qui étoit descendu en Angleterre avec mille vaisseaux; tellement que Guillaume lui ayant envoyé des Ambassadeurs pour le sommer d'épouser sa fille, & de lui venir rendre hommage, il ne se contenta pas de leur répondre avec une extrême arrogance, mais encore les traita outrageusement.)

Le Bâtard rechercha donc de tou- 1066.
tes parts l'assistance de ses amis & de ses alliés pour avoir raison de cette injure, & pour se mettre en possession de son droit; & il travailla si bien, qu'ayant assemblé, à force de grandes promesses, une puissante armée de Normands, de François, de Flamands, & obtenu la benediction du S. Pere, il s'embarqua à S. Valery, descendit en Angleterre dans la Comté de Sudsex & se retrancha dans un camp près de Hastings. En cet endroit Harald étant venu à la rencontre, il lui donna bataille le 14. d'Octobre. Harald combatit vaillamment, & tint long-tems la vic-

1066. toire en balance ; mais enfin ayant été tué dans la meslée avec ses principaux chefs ; il la laissa toute entiere à son ennemi. Ainsi l'Angleterre demeura à la discretion du vainqueur. On s'imagina que cette grande revolution avoit été presagée par une effroyable Comete, qu'on avoit vuë durant quinze jours étendre dans le ciel trois grands rayons, qui en occupoient presque toutes les parties méridionales.

Avant que Guillaume passât la mer, il avoit vû mourir Conan Duc de Bretagne. On disoit qu'il l'avoit fait empoisonner, parce qu'il revendiquoit la Duché de Normandie comme lui appartenant à cause de sa mere fille du Duc Robert. Hoël qui avoit épousé sa sœur lui succeda.

1067. & suiv. Les Anglois maltraités par les Lieutenans & Officiers de Guillaume, se revoltérent les années suivantes, & appellerent les Danois à leur secours : mais ils ne firent qu'agraver leur joug, car il leur ôta presque toutes leurs terres, & même leurs Loix anciennes, y établit celles de son païs, comme aussi sa langue pour tous les actes de Justice, & mit tous les Seigneurs qui l'avoient suivi en possession des biens des Anglois, dont la plus grande partie fut ou chassée ou tuée.

Ainsi finit le regne des Anglois dans cette Isle, qui en a pourtant retenu le nom ; mais en effet depuis ce tems-là elle a toûjours été dominée & l'est encore par le sang des Normands, les Rois & les plus grands du païs en étant descendus & tenant leurs droits de ce Guillaume le Bâtard, à qui l'on donna le surnom de CONQUERANT.

Empereurs Romain IV dit Diagene Roi 3. ans 8. mois, & encore Henry IV.

Baudoüin Regent du Royaume de France, & Comte de Flandres, surnommée le Bon ou le Debonnaire, finit ses jours l'an 1067. Il avoit deux fils, Baudoüin dit de Mons qui fut Comte de Flandres, & Robert qu'on surnomme le Frison, (parce qu'il avoit vaincu les Frisons. Le premier prenoit quelquefois le titre de *Comte des Comtes*, à cause qu'il en avoit plusieurs dans sa mouvance ; celui de *Marquis* parce qu'il étoit sur les marches du Royaume de Lorraine, & même celui de *Prince de Flandres*.

On remarque que l'an 1009. *Arnoul Seigneur de Selve commenca à batir la ville d'Ardres sur les ruines de son Château de Selve.*

(Baudoüin de Mons ne vêcut que trois ans après son pere, étant mort l'an 1070. dans Audenarde. Il laissa deux fils, Arnoul & Baudoüin tous deux en fort bas âge, & ordonna que l'aîné auroit la Comté de Flandres, & l'autre celle de Mons.) 1070.

Leur tutelle engendra un sanglant differend entre Robert leur oncle, & leur mere Richilde, qui de son chef étoit Comtesse de Mons, comme fille & heritiere de Regnier III. fils de Regnier au Long-Cou. Cette Princesse appuyée de Godefroy le Bossu Duc de la basse Lorraine, défit l'armée de Robert, & le dépoüilla d'une partie de ses terres. Un si heureux succès la rendit si hautaine envers ses sujets, que les Flamands l'abandonnerent, & il ne lui demeura que les Walons & les Hennuyers. Le Roi se voulut porter pour arbitre & juge entre les deux parties, étant proche parent de toutes les deux ; mais Richilde venant à Paris, l'engagea à prendre ouvertement sa cause en main, ayant gagné son Conseil à force de presens, (& par le moyen de Gefroy Chancelier de France, Evê-

1070. que de Paris, & d'Eustache Comte de Boulogne son frere, qui avoit épousé Idde sœur de Gefroy le Bossu.)

Le Roi boüillant du feu de jeunesse, & n'ayant pour lors que quelque dix-sept ans, voulut y aller en personne faire ses premieres armes. Elles furent peu heureuses, car le vingt-deuxiéme de Février il fut battu & poussé près de S. Omer, & Richilde prise & menée à Montcassel. Mais comme Robert pressoit trop le Roi qui se retiroit vers Monstreüil, Eustache Comte de Boulogne, qui avoit un gros de reserve l'envelopa, le prit & le mena à S. Omer. C'étoit l'avantage du Roi que les Chefs des deux partis fussent prisonniers, afin qu'il pût terminer ce different d'autorité absoluë; mais celui qui commandoit dans Cambray rendit Robert pour délivrer Richilde; le Roi en fut si irrité, qu'il saccagea & brûla la Ville.

1071. La même année Richilde, quoique toûjours assistée des François, perdit une autre bataille, & même son fils Arnoul près de Cassel; & ensuite tout son païs; hormis le Hainaut où elle se retira.

Le Roi piqué au jeu, retourna une seconde fois en Flandres, & y hazarda une autre bataille; dans laquelle Eustache Comte de Boulogne son principal Conseiller, étant demeuré prisonnier, (le Chancelier son frere qui avoit tout pouvoir à la Cour, ne songea qu'à obtenir sa délivrance, & par cette raison obligea le Roi d'abandonner la cause de Richilde.)

Empereurs. Michel VII fils de Ducas R. près de 7. ans, & encore Henry IV.

Bien plus, il lui fit épouser Berthe fille de Florent I. Comte de Hollande, & d'une Gertrude de Saxe, laquelle s'étoit remariée à Robert en secondes nôces. Par ce moyen il l'engagea à soutenir la querelle de son beau-pere, si bien qu'avec son secours il défit pour la quatriéme fois l'armée de Richilde. ainsi il demeura & fut reconnu Comte de Flandres, le jeune Baudoüin lui cédant les droits qu'il y avoit comme frere & héritier d'Arnoul. 1071.

Les Normands avançoient toujours leurs conquêtes dans la Poüille; Roger frere de Robert Guischard, envoya son frere en Sicile qui étoit occupé par les Sarrazins; il y conquêra Palerme & Messine, & la prise de ces Villes lui ouvrit le chemin à se rendre maître de toute l'Isle.

Depuis la mort du Régent Baudoüin, le Roi Philippe parvenu en âge d'adolescence, (fit bien connoître qu'il ne vouloit ressembler ni à son pere, ni à son ayeul, & qu'il ne croyoit pas comme eux, que la Royauté fût un emploi astreint aux regles de la justice & aux loix, mais une licence de tout faire; tellement qu'il ne gardoit aucune retenuë, & s'émancipoit à quantité de désordres & de vexations sur ses sujets, & sur ceux qui passoient dans son Royaume. Un jour entr'autres, il détroussa des Marchands des terres du Pape qui venoient aux foires & les maltraita.) Surquoi le Pape Grégoire VII. qui ne cherchoit qu'occasion de se constituer le juge & le réformateur des Princes, écrivit à Guillaume Duc d'Aquitaine, que se joignant avec les autres Seigneurs du Royaume, il eût à lui faire remontrances; & lui déclarer que s'il ne se corrigeoit, il l'excommunieroit lui & tous les sujets qui lui 1073. & 74.

1076. obéïroient, mettroit l'excommunication ſur l'autel de S. Pierre pour la réagraver chaque jour

L'an 1076. advint la mort de Robert I. Duc de Bourgogne. Il fut inhumé dans l'Egliſe de Semur qu'il avoit bâtie. Son fils Henry étant décédé avant lui, avoit laiſſé deux fils, Hugues & Othon, dont le premier ſuccéda à ſon ayeul.

Guillaume le Conquérant, après avoir entierement ſubjugué l'Angleterre, réprimé la rébellion de ſon fils Robert, & dompté les Manceaux, paſſa en Bretagne pour la réduire ſous ſes loix, comme fief dépendant de la Normandie; & mit le ſiége devant Dol. Le Duc ou Comte Hoël fort allarmé, implora l'aſſiſtance du Roi, qui marchant en perſonne à ſon ſecours, fit lever le ſiége.

La même année la paix ſe fit en-
1077. tre les deux Rois; mais elle fut rompuë preſque auſſi-tôt pour une autre cauſe que voici. Le Conquerant, avant que d'aller à la conquête d'Angleterre, avoit, en preſence du Roi, donné la Duché de Normandie à Robert ſon fils aîné: Robert s'en vouloit mettre en poſſeſſion, le pere l'en empêchoit, & le Roi ſoûtenoit le fils dans ſa demande. Ce fut là le ſujet d'une nouvelle guerre.

Empereurs Nicephore Botoniate, uſurpateur, R. 3. ans, & encore Henry IV.

Le pere aſſiega ſon fils rebelle dans le Château de Gerberoy près de Beauvais. Un jour il advint que dans une ſortie ſon fils le bleſſa & le déſarçonna d'un coup de lance: mais l'ayant reconnu à ſa voix, il le releva la larme à l'œil. Ainſi le ſiege fut levé;

1077. 1078. & ſuiv.

le pere enfin étant vaincu par les ſentimens de la nature, & par les prieres de ſa femme & de ſes Barons, lui accorda ſa grace, lui quitta la Duché; & il repaſſa en Angleterre. 1078.

Gefroy le Boſſu, Duc de la baſſe Lorraine, qui, en faveur de Baudoüin Comte de Mons, fils de Richilde, avoit combatu & défait Robert le Friſon, ayant peu après ſa victoire, été aſſaſſiné dans Anvers, l'Empereur retint la Duché de la baſſe Lorraine, & donna ſeulement le Marquiſat d'Anvers à Godefroy Duc de Bouillon, fils d'Idde ſœur de Gozelon, & d'Euſtache Comte de Boulogne: mais douze ans après il lui rendit cette même Lorraine, pour les grands ſervices qu'il en avoit reçûs.

(Il y avoit déja quelques années que le Roi Philippe etoit marié, ſans avoir encore eu aucuns enfans; il fit ordonner des prieres par tout ſon Royaume pour en demander à Dieu. Les vœux des François furent exaucés; il lui nâquit un fils qu'il nomma Louis, & qui regna après lui. Il en témoigna ſa joye à ſes Sujets par Letres publiques; & il voulut que cette heureuſe naiſſance fût célébrée par tout avec des réjoüiſſances ſolemnelles.)

Les Seigneurs de la Tourraine & du Maine, touchés de commiſération pour le jeune Prince Gefroy, avoient pris les armes contre Foulques le Rechin ſon frere, pour le forcer à le mettre en liberté. Cet homme barbare, plûtôt que de relâcher, aima mieux donner la Comté de Gâtinois au Roi Philippe, afin qu'il le ſoûtint dans ſon injuſtice.

Emper. ALEXIS COMN. R 7 ans 7. m. & encore HENRY IV.

1078.

Quelques années après, ſon propre fils, auſſi nommé Gefroy IV. du nom, & ſurnommé Martel, piqué de l'affront que le Rechin avoit fait à ſa mere en la répudiant, (c'étoit Ermengarde de Bourbon;) & tou-

1081. ché de la misere de son oncle, employa aussi la force des armes pour contraindre son pere à le délivrer: (mais ce fut inutilement; il ne put se résoudre à le relâcher, jusqu'à ce qu'il eut reconnu que la mélancolie, ou quelque breuvage, lui avoit troublé le sens & le rendoit incapable de tenir aucune Seigneurie. Alors le Pape Urbain, qui l'avoit excommunié pour cette injuste détention, & l'avoit déclaré déchu de ses terres & Seigneuries; le fit absoudre & réhabiliter solemnellement par son Légat; & depuis, lui-même étant à Tours, confirma la Sentence d'absolution l'an 1097.

1085. Le fameux Robert Guischard, Prince des Normands dans la Poüille, mourut cette année 1085. ayant auparavant gagné deux batailles navales, l'une sur les Venitiens, & l'au- sur les Grecs. Il avoit deux fils, Boamond & Roger. L'aîné étant alors banni par la crainte de sa marâtre, comme nous l'avons dit, son puîné s'empara des Duchés de la Poüille & de la Calabre: à cause dequoi les freres furent en querelle jusqu'au tems de la premiere Croisade, que les Seigneurs François passant par là pour aller à la Terre Sainte, les mirent d'accord. Leur oncle Roger garda la Sicile avec titre de Comte seulement.

La Duché de Normandie étant demeurée à Robert, il en traitoit les peuples avec une extrême rigueur: sitôt que les plaintes en eurent été portées à son pere, il repassa d'Angleterre en ce pays-là pour le chatier; mais la tendresse paternelle le reconcilia facilement avec lui.

L'an 1086. fut signalé par de furieux débordemens d'eaux, & par un prodige inoüi avant ce tems-là; c'est que les volailles domestiques 1086. devenant tout d'un coup sauvages, quittoient les maisons & s'envoloient dans les bois & dans les champs.

Jusques-là le Roi Philippe, Prince fort voluptueux, (avoit passé ses plus belles années sans inquiétude & sans souci: mais les plaisirs dereglés se troublent eux-mêmes; ils deviennent souvent affaires, & en attirent de fort dangereuses.) S'étant dégoûté de Berthe sa femme, il se servit du prétexte de la parenté qui se trouve entr'eux deux; & l'ayant prouvée selon les formes d'alors, il fit dissoudre son mariage par l'autorité de l'Eglise, quoiqu'il en eût un fils nommé Loüis, âgé de cinq ans; & une fille nommé Constance. Il relegua ensuite sa répudiée à Monstreüil sur mer, où elle vêcut long-tems assez pauvrement.

Ce divorce fait selon les formes, & par Sentence juridique, il demanda la fille de Roger Comte de Sicile, nommé Emme. Elle fut amenée jusqu'aux côtes de Provence: toutefois il ne l'épousa pas. On n en dit point la raison; mais il y a apparence que dans le tems qu'elle vivoit, il se donna à quelque nouvelle inclination qui lui fit rompre ce mariage.

Guillaume le Conquerant devenu valetudinaire, faisoit diete à Roüen, pour se décharger du trop de graisse qui l'incommodoit. Le Roi le railloit à tout propos, & demandoit quand il releveroit de ses couches. Le Duc lui envoya dire qu'il iroit faire ses relevailles à sainte Genevieve de Paris avec dix mille lances en guise de chandelles. En effet, si-tôt qu'il le put il monta à cheval, déso-

1087. la tout le vexin François, & força & brûla Mantes, où il passa tout au fil de l'épée. Mais il s'échauffa si fort à l'attaque de cette place, qu'il se mit lui-même le feu dans le corps, & tomba malade; de sorte qu'il ne put aller plus avant, & retourna à Roüen. (Après qu'il y eut langui assez long-tems, il mourut le huit de Septembre en réputation de Prince très vaillant; très-puissant, & très-magnifique; mais extrêmement superbe, avare, & qui pis est, fort cruel à l'endroit de ses Sujets.)

Il donna par son testament le Royaume d'Angleterre à Guillaume dit le Roux, qui n'étoit que le second de ses fils: la Normandie à Robert qui étoit l'aîné, on le nommoit *Courte-heuse*; (& quelques terres avec de l'argent à Henry le plus jeune des
✠ trois. Ce qui fait voir clairement
1088. qu'en ce tems-là les peres disposoient de leur succession, & avançoient ou dèshéritoient leurs enfans comme il leur plaisoit. Robert du commencement, remua toute l'Angleterre, qu'il prétendoit lui appartenir par droit d'aînesse; ce païs-là en souffrit de grandes désolations: mais n'y étant pas passé assez-tôt, la diligence de son frere Guillaume rallentit l'ardeur de ses partisans, & s'assura du Royaume.)

1089. L'an 1089. arriva la mort subite de Robert dit le Frison, Comte de Flandre, (comme il dressoit un grand armement pour passer en Angleterre, & demander la pension de trois mille marcs d'argent que Guillaume le Conquerant avoit promise à Baudoüin Comte de Flandres, pour l'avoir assisté à la conquête de ce Royaume-là.) Son fils de même nom lui succeda en sa Comté. On lui donna à quelque tems de là le surnom de Jerusalem, parce qu'il assista au siege de cette ville.

L'an 1090. le feu sacré qu'ils 1090.
nommoient le feu S. Antoine, se rallumant plus furieusement que jamais, causa d'horribles désolations dans la haute & Basse Lorraine. On y voyoit partout, dans les chemins, dans les fossés, & aux portes des Eglises, des personnes ou mourantes, ou à qui la douleur insupportable du mal faisoit jetter de hauts cris; d'autres à qui cette peste ardente avoit dévoré les pieds ou les bras, ou une partie du visage.)

Foulques le Rechin extrêmement incontinent & changeant en fem- 1093.
mes, mais qui avoit plus de desirs que de puissance, après en avoir quitté deux, sous couleur de parenté, avoit l'an 1089. épousé Bertrade, fille de Simon de Montfort. Les appetits de cette femme jeune, belle, coquette, ne s'accommoderent pas avec la vieillesse de son mari gouteux & chagrin; elle le quitta au bout de trois ans pour se jetter entre les bras du Roi Philippe qui n'aimoit que trop les Dames. (Ce Prince s'étant avancé jusqu'à Tours,
avoit concerté avec elle les moyens 1093.
de satisfaire leurs desirs Pour cet effet il y laissa un Gentilhomme, qui prenant son tems, enleva cette femme de l'Eglise de S. Martin, & la lui mena à la ville d'Orleans, où il l'attendoit. Cet horrible scandale fut encore suivi d'un autre qui ne l'étoit pas moins, lorsqu'on vit qu'il l'avoit épousé en face d'Eglise, s'étant trouvé des Evêques qui furent d'avis qu'il le pouvoit faire; & un même, sçavoir Eudes de Bayeux, frere uterin de Guillaume le Bâtard, qui

qui osa les marier ensemble, moyennant le revenu de quelques Eglises que le Roi lui donna)

1094. Bertrade étoit parente du Roi du cinquiéme au sixiéme degré; le Rechin son mari du troisiéme au quatriéme; c'étoit donc deux empêchemens: d'ailleurs si Philippe étoit libre, comme il prétendoit l'être, Bertrade ne l'étoit pas, parce que son premier mariage n'avoit point été bien dissout: (ainsi il y avoit dans cette conjonction double adultere & double inceste)

L'Eglise ne put pas dissimuler un attentat qui violoit toutes sortes de loix, qui offensoit tous les gens de bien, & qui donnoit un pernicieux exemple aux foibles & aux méchans de se jetter hardiment dans de semblables désordres. Aussi quelques bons Evêques s'étant trouvés à ses nôces, où il les avoit conviés, selon l'ordre du Royaume, lui en parlerent avec une liberté évangelique, lui en firent de très-serieuses remontrances; particulierement Yves de Chartres, qui croyant que sa reconnoissance envers son Roi devoit aller à le retirer du précipice, non pas à l'y enfoncer par des flateries, & des complaisances; poursuivit si chaudement cette affaire, nonobstant toutes les traverses que le Roi & les Courtisans lui susciterent, que Hugues Legat du S. Siege, ayant assemblé un Concile à Autun, décerna excommunication contre Philippe: toutefois le Pape en suspendit l'effet jusqu'à l'année suivante qu'il la fulmina lui-même dans le Concile de Clermont.

La fameuse querelle d'entre le Pape & les Empereurs, qui a causé tant de maux à la Chrêtienté, étoit alors fort échauffée. Elle avoit commencé entre Gregoire VII. & Henry IV. le premier extrêmement imperieux & entreprenant; le dernier méchant, cruel & dereglé au dernier point. Les Papes avoient pour prétexte d'ôter à l'Empereur l'investiture des Benefices, comme une chose injuste & sacrilege: mais leur motif pouvoit être le desir de l'empire d'Italie, & d'asservir tous les Princes sous la puissance Pontificale. Ce qui paroissoit fort aisé, d'autant que toute l'Europe étant partagée en cent & cent Dominations, il n'y avoit que des Princes fort foibles; si bien que la plûpart d'entr'eux ou par dévotion, ou pour éviter la souveraineté des plus Grands, se soûmettoient, & même se dévouoient au S. Siege, & lui payoient tribut. De sorte que s'il se fût trouvé quatre ou cinq Papes de suite qui eussent esté aussi saints & aussi habiles qu'ils le pouvoient être, qui eussent agi sans aucun interêt que celui de Dieu & de son Eglise, & qui eussent sçû prendre bien à propos la cause des peuples contre les oppresseurs, ils se fussent rendus Monarques au temporel aussi-bien qu'au spirituel.

1095. *Les Turcs, après diverses irruptions, ayant esté appellez à la solde de Machmet Roi de Perse, qui estoit Sarrasin, & avoit guerre contre le Calif de Babilone Mahometan; avoient tourné leurs armes contre lui-même, & s'estoient rendus maîtres d'une partie de ses païs dès l'an 1048. puis de la Mesopotamie, de l'Assirie, de la Judée, & presque de toute l'Asie; & avoient formé cinq ou six Dinasties, une en Perse, une en Bithinie, une en Cilicie, une en Damas, dont Jerusalem dépendoit, & une à Antioche. Or subjuguant les Persans, ils avoient pris leur Religion, qui estoit la Mahometane. Cette raison jointe à la barbarie naturelle, les portoit à traiter les Chrêtiens qui habitoient en Judée, avec toute sorte de*

1095. *cruauté ; & d'ailleurs ils menaçoient d'envahir le reste de l'Asie, & de détruire tout l'empire d'Orient.*

En cette année Urbain II. venu en France, refuge des Papes affligez, afin d'être reconnu pour vrai Chef de l'Eglise, (car l'Empereur l'avoit détrôné, & en avoit fait élire un autre) assembla un grand Concile à Clermont en Auvergne, dans l'Octave de Saint Martin. Il y fit quantité de Canons pour la réformation du Clergé, particulierement pour déraciner la simonie, & pour ôter le mariage des Prêtres : & après ayant entendu & éxaminé les plaintes de Foulques le Rechin, il excommunia le Roi Philippe, & Bertrade son épouse prétendue : comme aussi tous ceux qui l'appelleroient Roi, & qui le reconnoîtroient pour Souverain, tandis qu'il croupiroit dans ce peché.

Dans le même Concile, sur les instances que faisoit l'Empereur Alexis, d'avoir du secours contre les Turcs ; & sur les remontrances de Pierre l'Hermite, le Pape anima, par une forte Harangue tous les Prélats là présens, à lui en donner, & à porter les fideles à s'armer pour la défense de la Chrêtienté, & à passer en Orient. Ce Pierre l'Hermite étoit un Gentilhomme Picard d'auprès d'Amiens, qui ayant fait quelques voyages dans la Terre-Sainte, comme faisoient depuis cent ans presque tous les Princes & les Prélats de l'Occident, avoit vû les cruautez que les Infideles y éxerçoient sur les Chrétiens, & en avoit porté les lamentations par toutes les Cours de l'Europe.

Les exhortations pathétiques du S. Pere firent une telle impression sur tous les esprits de l'assistance, qu'ils s'écrierent tous d'une voix, *Diex el volt* ; & offrirent à l'heure même leurs biens & leurs vies pour cette sainte expédition. La marque en étoit une Croix rouge, que l'on cousoit sur l'épaule gauche, & le cri de guerre, *Diex el volt*. (Aymar Evêque du Puy, fut le premier qui reçût la Croix de la main du S. Pere ; & Guillaume Evêque d'Orange le second,) ensuite grand nombre de Princes & de Seigneurs ; & cette ardeur se portant en très-peu de tems par toute l'Europe, un nombre infini de personnes de toutes qualitez, de tout âge & de tout sexe, s'enrolloient dans cette sacrée Milice. 1095.

✠ *Ces croisades & voyages d'Outremer, dont l'ardeur a duré plus de deux cens ans, furent extrêmement funestes aux Juifs ; les Croisez, par un zele furieux, les massacrant dans tous les païs où ils passoient. [Et d'ailleurs elles produisirent la ruine de la plûpart des grands Seigneurs, & la foule des pauvres peuples qui souffrent toujours beaucoup de ces grands mouvemens, & payent toutes les folles dépenses de ceux qui sont au-dessus d'eux:] Mais les Papes & les Rois en tirerent de très notables avantages pour se rendre absolus. Ceux-là, parce qu'ils se mirent en possession de commander aux Empereurs & aux Rois d'aller à ces expeditions : qu'ils en estoient toujours les Chefs : qu'ils recevoient sous leur protection les personnes & les biens de ceux qui se croisoient, que pour exciter & encourager ceux qui prenoient les armes pour ces guerres, ils rendirent l'usage des Indulgences & des Dispenses plus commun qu'auparavant : que leurs Legats recueilloient & manioient les aumônes & les legs qui se faisoient pour accroître & garder les conquêtes d'Outremer : & que même ce leur fut un spe-*

1095. *cieux pretexte de commencer à lever des Decimes sur le Clergé.*

✠ *Les Rois s'en accommoderent aussi, parce que tous les plus braves & les plus mutins allant en ces Provinces lointaines, (leur laissoient le terrein plus libre, & une belle occasion d'entreprendre sur leurs Places & sur leurs Droits & Privileges:) Que les Grands leur vendoient ou engageoient leurs Terres pour avoir dequoi subvenir aux grands frais de ces voyages: ou que par leur mort elles demeuroient à des mineurs, ou à des femmes, des mains de qui il leur estoit facile de les tirer: & qu'enfin la France, qui fourmilloit d'une prodigieuse multitude d'hommes, estoit évacuée par ces grandes & frequentes saignées, devint beaucoup plus soumise à leurs volontez.*

1096. (L'Histoire des Comtes de Poitou marque en l'an 1096. la mort de Guy-Gefroy-Guillaume, qu'elle dit le huitiéme du nom; lui fait succeder Guillaume IX. fils de ce Prince & de sa femme Adelerade, fille de Robert I. Duc de Bourgogne; & dit qu'il se mit en possession de ses Etats âgé seulement de quinze ans.)

1096. & suiv. Il n'y avoit si petit Seigneur qui ne bravât le Roi Philippe, endormi entre les bras de sa Bertrade. Miles Seigneur de Montlehery, & Guy Troussel son fils, le tenoient fort en presse par le moyen de leur Château de Montlehery & de quatre ou cinq autres qu'ils avoient en ces quartiers-là, avec quoi ils gourmandoient tout le pays, & rompoient tout le commerce de Paris & d'Orleans; quoique Guy Seigneur de Rochefort, frere de Miles, fut fort dans les bonnes graces de Philippe, & exerçat la Charge de son Grand Sénéchal. (Ce Guy passa l'an 1097. en Terre-Sainte peut-être pour ne se point mêler, comme il y eût été obligé par la coutume d'alors, dans les guerres de ses parens contre le Roi son bienfaiteur.) 1096.

Dès la premiere expédition en Terre-Sainte, il se croisa plus de trois-cens mille hommes, qui se diviserent en plusieurs bandes. Les unes prirent leur chemin par l'Allemagne & la Hongrie; les autres par l'Esclavonie; les autres par l'Italie, pour s'embarquer sur les côtes de la Pouille: celles-ci ramenerent le Pape & le rétablirent dans son Siége malgré ses ennemis. Toutes se trouverent dans la Grece, & de-là passant le Détroit de l'Hellespont, ou Bras Saint George, se rendirent en Bithynie. Celle que menoient Pierre l'Hermite & Gautier de Saint Sauveur étant mal conduite, y fut presque toute taillée en piéces par Solyman Sultan des Turcs; mais l'Hermite se sauva de la tuerie, & trouva à propos de se conserver pour une autre occasion.

Parmi les Chefs de ces troupes étoient Hugues, surnommé le Grand, à cause de sa taille, frere du Roi Philippe, & Comte de Vermandois; Robert Duc de Normandie; (Godefroy de la Basse Lorraine, qui vendit son Château de Buillon à Otbert Evêque de Liége; Baudoüin & Eustache ses freres, les Comtes Raimond de S. Gilles & de Toulouse, Prince fort opulent, & si zelé, qu'il mena avec lui sa femme & un fils légitime qu'il avoit d'elle, laissant sa Comté de Toulouse à Bertrand son fils naturel:) Estienne de Chartres; Baudouin de Hainault: Hugues de Saint Pol, Rotrou du Perche, Guillaume

1096. de Forez, Rambol d'Orange, Baudouin de Metz, Foulques de Guisnes, Estienne d'Aumale, un autre Estienne de Franche-Comté, Guillaume d'Angoulême, (Guillaume de Montpellier, Gaston de Foix, & plus de deux cens autres Seigneurs de marque, lesquels passans par la Calabre, emmenerent Boamond Duc de la Pouille, Tancrede son neveu, fils de Robert Guischard, & quelqu'autres Seigneurs de ce païs-là. Eudes surnommé Herpin, Vicomte de Bourges, ne fut pas de ce premier voyage, comme disent quelques-uns, il ne se croisa qu'au second, qui se fit l'an 1101. Et ce fut pour lors qu'il vendit la ville de Bourges au Roi Philippe, marché plus honorable au vendeur qu'à l'acheteur.)

Tous les Croisez étant arrivés par divers chemins en Bithynie, élurent pour leur Chef général Godefroy, Duc de Bouillon & de la Basse Lorraine, fils d'Eustache Comte de Boulogne: & on peut dire que cette élection fut si glorieuse pour lui, que tous les Sceptres de l'Univers ensemble ne lui sont point comparables.

On vit durant plusieurs nuits pleuvoir des Etoiles par intervales, mais si dru & menu, qu'on eût dit que c'estoient des bluettes du debris des orbes celestes. (Et dans la Comté de Namur, du pain qu'on avoit cuit sous les cendres, parut tout sanglant lorsqu'on le rompit: ce qui pouvoit provenir de ce qu'il estoit fait d'une sorte de faux bled qui rend le pain de cette couleur.)

1097. & 98. La ville de Nicée en Bithynie fut le premier exploit des Croisez: la défaite de l'armée de Solyman, suivie de la reddition des places de Lycaonie, Lycie, Cilicie & Pamphilie, le second: & la prise d'Antioche, qui les arrêta sept mois, & leur coûta bien du sang & de la peine, le troisiéme. 1099.

Après qu'ils furent entrés dans cette Place, ils allerent au devant de Corban, ou Corbagat, Général de l'armée du Sultan de Perse ou de Babylone, la combattirent, & en tuerent près de cent mille hommes. Ce qui affoiblit tellement la puissance des Turcs, que le Sultan d'Egypte, qui étoit Sarrasin, s'empara facilement sur eux de la Judée & de la sainte Cité de Jerusalem.

Il ne la garda pas long-tems, l'armée chrétienne l'assiégea le 8 de Juin, & l'emporta de vive force le 15 de Juillet de l'an 1099. Tous les Chefs demeurerent d'accord de la donner avec ses dépendances, en titre de Royaume, à Godefroy de Buillon leur Chef général. Il accepta cet honneur: mais il fut si humble, qu'il ne souffrît jamais qu'on lui mît la Couronne sur la tête, ni qu'on lui donnât le titre de Roi en une Ville où le Roi des Rois avoit été traité en esclave.

Le Sultan d'Egypte appréhenda, avec raison, que les Chrétiens après tant d'avantages, ne lui enlevassent aussi son païs, sans lequel il est fort mal-aisé de conserver la Terre-sainte.

Les voyant donc fort affoiblis, en sorte qu'il leur restoit à peine cinq mille chevaux & quinze mille hommes de pied, il assembla cent mille chevaux, & quatre fois autant d'infanterie, dont il donna la conduite à un Lieutenant pour les accabler. Godefroy, le plus grand homme de guerre de son siécle, les chargea si résolument & si à propos, qu'il les mit en desordre, & en tua plus de cent mille. Une si grande victoire lui

1099. acquit toute la Palestine, à la réserve de deux ou trois Places.

Cette année commença donc le ROYAUME DE JERUSALEM, sous lequel étoient la Comté d'Edesse ville Capitale de la Medie, la Principauté d'Antioche en Celesyrie, & la Comté de Tripoly, qui ne fut conquise que plusieurs années après, sur la côte maritime de la Syrie Phénicienne. Pour lors étoit Calife en Babylone Albuguebase Achamet, fils de Muquetadi, le vingt-huitiéme de la Maison de Guebase.

La gloire de cette conquête pu-
1100. bliée en Occident par les Princes qui en étoient revenus, piqua les autres qui n'y avoient pas été, du desir d'y aller signaler leur nom. Il se fit donc une seconde Croisade composée de plus de trois-cens mille hommes, François, Allemands & Italiens. Guillaume IX. Duc d'Aquitaine en menoit cent mille, dont les deux tiers étoient de ses sujets: Hugues le Grand, frere du Roy, & Estienne Comte de Bourgogne, qui avoient été de la premiere expédition, furent encore de celle-ci; & plusieurs Prélats & quantité de Dames illustres voulurent faire ce voyage. Godefroy mourut au mois de Juillet 1100. n'ayant pas regné un an entier; & Baudoüin son frere lui succeda au Royaume de Jerusalem.

Cette armée prit sa route par la
1101. & suiv. Hongrie & par la Thrace, & passa par le Détroit de l'Hellespont dans l'Asie. En passant le Duc Guillaume vit l'Empereur Grec, & lui refusa, en paroles un peu trop hautaines, de lui faire hommage des Terres qu'il conquereroit sur les Infideles. Le perfide Empereur en étant offensé dans son cœur, donna des Guides aux Croisés, qui les ayant af- 1101.
foiblis par la difficulté des chemins & par la disette, les firent passer à une riviere où les ennemis les attendant avec avantage, en tuerent en un jour plus de cinquante mille: le reste se sauva comme il put en Cilicie. Hugues frere du Roi s'en alla à Tarse mourir de ses blessures. Cette Ville avoit été prise au premier voyage par Tancrede.

Ces voyages en Levant renouvellerent & accrurent extrêmement la haine des Grecs contre les Chrétiens Latins ou Occidentaux. (Ils étoient furieusement jaloux de voir qu'ils s'établissoient dans l'Orient; & ils avoient certain présentiment qu'ils voudroient quelque jour s'emparer de cet Empire: à cause dequoi le Conseil de l'Empereur avoit résolu de forcer tous ceux qui passeroient par ses terres, de lui promettre hommage & fidélité pour toutes celles qu'ils pourroient conquérir dans le Levant, comme faisant partie & étant membres de sa domination.) Ainsi le Gouverneur de Duras arrêta Hugues frere du Roi de France, & l'envoya pour cela à l'Empereur. Il refusa de lui faire aucun serment, & aima mieux souffrir la prison, où il demeura jusqu'à ce que les autres Chefs étant venus camper aux portes de Constantinople, contraignirent le Grec de le mettre en liberté. Ils lui offrirent en même-tems de le faire chef de cette sainte expédition, mais il refusa cette honneur. Désormais nous ne rapporterons plus rien de ces guerres que ce qui touchera notre histoire.

Mais nous n'oublierons pas de dire qu'elles donnerent commencement à l'insti-

ge des Armoiries. De tout tems chaque
1101. *nation portoit quelques figures ou symboles dans ses enseignes. Les Legions Romaines se distinguoient entre elles par le différent émail de leurs boucliers, & par les diverses lignes qui étoient tracées dessus. Les particuliers ornoient aussi leurs écus de quelques devises qui donnoient à connoître leur naissance ou leurs belles actions, ou leur humeur & leur esprit. Or, dans ces expéditions de la Terre-sainte, ceux qui avoient déja de ces Symboles, les rendirent plus propres à leur maison. Et ceux qui n'en avoient point encore, en choisirent, tant pour se faire remarquer dans les combats (leurs habillemens de tête empêchant qu'on ne connût leur visage) que pour être distingués des autres; & aussi afin que ces figures leur servissent comme de surnoms: car alors il n'y en avoit point encore, ou fort peu.*

*Les uns donc, pour marquer comme ils s'étoient croisés, mirent des croix dans leurs armoiries; voilà pourquoi il y en a une infinité de sorte; les autres, pour montrer qu'ils avoient fait le voyage du Levant, & passé la mer, prirent des Besants, des Lions, des Leopards, des Coquilles. Les autres formerent leurs armoiries de la doublure de leurs manteaux, selon qu'elle étoit échiquetée, vairée, papelonnée, mouchetée, drapée, ondée, fascée, palée, gyronnée, fuselée, lozangée. Il y en eût qui trouverent plu beau de charger leur écu de quelque piece d'armure, comme sont les éperons, les fers de lance, les masses, les maillets, les épées, les casques. Plusieurs aimerent mieux des choses qui avoient rapport aux surnoms qu'on leur donnoit, ou bien à leurs terres, à ce qu'elles produisoient, à la situation, ou autres particularités de leurs châteaux, aux emplois qu'ils avoient, aux charges qu'ils exerçoient. Il y en eût qui choisirent des marques qui conservoient la mémoire de quelque beau fait d'armes, ou de quelqu'avanture singuliere arrivée à eux ou aux leurs: & d'autres enfin en voulurent qui marquassent leur inclination & leurs * exercices ordinaires; sans parler de ceux qui en ont pris par pur caprice, & sans aucun dessein.*

* Ceux qui aimoient la chasse, prirent des faucons, des jets, des cors.

Ces glorieuses marques n'appartenoient autrefois qu'aux vrais Gentilshommes, c'est-à-dire, à ceux qui étoient tels par des services militaires, & elles faisoient l'une des plus illustres parties de la succession dans leurs maisons. Aujourd'hui tout le monde en porte, les plus roturiers en sont les plus curieux, ceux qui sont de profession contraire à celle des armes ne parlent que de leurs armoiries. Non-seulement ils ont fait passer des rebus de la vile populace, des illusions grossieres sur leurs noms, des chifres de Marchands, des enseignes de boutiques, & des outils d'artisans dans les écus à l'ombre des couronnes, des timbres, des cimiers & des supports. Non-seulement ils ont par une hardiesse insupportable choisi les pieces les plus illustres, & donné sujet de dire qu'il n'est point de plus belles armes que les armes de Vilain: (*mais encore avec l'aide des Généalogistes interessés, ils se sont entés impudemment dans les maisons les plus anciennes; & elles les reconnoissent volontiers, pourvû qu'elles en tirent quelqu'avantage. Ce qui seroit peut-être tollérable, si après cela ils s'efforçoient d'avoir l'ame aussi noble que les armes & les noms qu'ils usurpent.*)

Dès la premiere Croisade Guil-
laume le Roux Roi d'Angleterre, 1096.
prenant occasion de l'absence de 97. 98.
son frere Robert, s'étoit saisis de la & 99.

Duché de Normandie. Enflé par
1099. cet accroissement de puissance, il se promettoit d'envahir la France même, parce qu'il voyoit le Roy excommunié, languissant entre les bras de sa concubine, & d'ailleurs n'ayant qu'un fils légitime qui n'avoit que dix-sept à dix-huit ans, & étoit destitué d'argent & d'amis. Toutefois ce jeune Prince surpassant son âge par sa vertu, se défendit si bien trois ans durant, que le Roux fut contraint de le laisser en paix, & se retira en Angleterre.

1100. En ce païs-là s'adonnant à toutes sortes d'infâmes plaisirs, de tyrannies, & de méchancetés execrables devant Dieu & devant les hommes, il périt d'une façon fort tragique : car il fut tué à la chasse d'un coup de fléche, tiré par hazard ou à dessein, qui lui perça le cœur. Henry son jeune frere s'empara du Royaume pendant l'éloignement du Duc Robert, qui étoit encore à la Terre-sainte.

On remarque qu'il perit plus de Souverains à la chasse qu'à la guerre.

1098. 99. & 1100. [La terreur des foudres de l'Eglise, toûjours formidables aux gens de bien, & en ce tems-là de grande suite pour les choses temporelles, avoient forcé le Roy Philippe de se séparer pour quelque-tems de Bertrade : mais les complaisances de ceux qui avoient plus de véneration pour sa puissance que pour celle de Dieu, flattant incessamment sa passion, il la rappella auprès de lui. Et ce fut du consentement même de Foulques son mari, qui étoit si fort enchanté de cette femme, qu'on le voyoit souvent à ses pieds recevoir tous ses commandemens comme une esclave.] Quelques Evêques de la Belgique honoroient cet adultere du nom de mariage, & dans les grandes fêtes lui mettoient la Couronne sur la tête, suivant l'ancienne coûtume, pour montrer qu'ils ne le tenoient pas pour excommunié; mais les Legats du Pape évitèrent toûjours de communiquer avec lui, & convoquerent un Concile à Poitiers au dix-huitiéme Novembre dans l'octave de S. Martin de l'an 1100. Et là il fut derechef excommunié. Guillaume Duc d'Aquitaine, qui craignoit pareil traitement, étant en pareil faute, parce qu'il entretenoit une concubine, & avoit délaissé sa légitime, outragea fort les Prélats ; & ce fut peut être le repentir qu'il eut de cette violence, qui le porta à passer en Terre-sainte, comme nous avons dit ci-dessus. 1100.

Le Roy constant dans ses affections, sollicita si fort auprès du Pape, & y employa tant de moyens, qu'il envoya des Legats pour revoir la cause. Ils assemblerent un Concile à Baugency en 1104. le Roy & Bertrade y comparurent & promirent de se séparer de corps jusqu'à la dispense du Pape, & ainsi le Concile se sépara sans rien prononcer. 1102. & suiv.

Le Roy ayant éludé une Sentence définitive, continua avec la recommandation de quelques Evêques, de demander la dispense en Cour de Rome. [L'Eglise n'avoit pas encore accoutumé d'en donner, quoiqu'elle usât, quelquefois d'œconomie ; mais il y a apparence qu'enfin il l'obtint, tant la fermeté est efficace même dans le mal. Car nous voyons que l'an 1106. il mena Bertrade à Angers, où le miserable Foulques leur fit la plus honorable reception qu'il lui fut possible ; & d'ailleurs les enfans qui naquirent de cette conjonction ne furent point réputés bâtards. La résistance des Evêques ne servit qu'à autoriser l'usage

des dispenses de Rome, qui depuis ont été fort communes en toutes matieres.]

Tandis que Philippe passoit le tems dans l'oisiveté & dans les plaisirs, le jeune Louis qu'on nommoit *le Prince du Royaume*, & qui avoit été désigné Roy par son pere, (on ne marque
1103. & suiv. pas en quelle année) prit le gouvernement des affaires, & commença à travailler pour lui-même.

PHILIPPE & LOUIS DIT LE GROS,

Roi désigné, âgé de dix-neuf à vingt ans.

EN ce tems-là le droit des François étoit tel, qu'on ne pouvoit point légitimement arrêter les Seigneurs, ni les punir de mort, si ce n'étoit pour trahison; mais seulement les dépoüiller de leurs terres, j'entends de celles qu'ils tenoient du Roi; ils les nommoient honneurs: *C'est ce qui leur donnoit licence de s'armer, de courir sus aux plus foibles, d'exercer des brigandages, & sur tout d'usurper les biens des Eglises, qui étoient presque indeffenduës, quoi qu'elles eussent des Vassaux, des Vidames & des Advoués.*

1102. Loüis eut affaire premierement à Bouchard Seigneur de Montmorency, contre lequel il embrassa la cause des Moines de S. Denis, dont ce Seigneur pilloit les Terres. Il le fit ajourner en sa Cour ou Justice, & il fut condamné à réparer les torts qu'il avoit faits à cet Abbaye. Il n'obéït point à l'arrêt: ainsi Loüis fut obligé de prendre la voie des armes; & il le força par la ruine & l'incendie de tous ses Villages, & de son 1102.
Château même, de se soumettre à la raison.

Il châtia de même Drogo ou Dreux de Mouchy, & Lyonnet de Meun, qui tyrannisoient les Eglises, le dernier celles d'Orleans, & l'autre celles de Beauvais. (Lyonnet assiégé dans son Château, & pressé par le feu que les gens de Louis y avoient mis, se jetta du haut en bas des murailles, & fut reçû sur les pointes des javelots & des dards.)

Il humilia aussi Matthieu Comte de Beaumont sur Oise, gendre de Hugues Comte de Clermont en 1103.
Beauvoisis, duquel ayant eu en dot la moitié de la Seigneurie de Luzarches, il s'étoit emparé de toute cette Terre & en avoit dépouillé son beau-pere. (Quoique d'abord il eut mis en déroute les troupes de Louis qui assiégeoient Chambly proche de Beaumont: il redouta néanmoins si fort la colere de ce jeune Prince, qu'il ploya devant lui.)

Mais Louis n'osa, ou ne voulut pas se mêler de la querelle des deux freres Normands, Robert & Henry. Le premier au retour de la Terre-Sainte redemanda le Royaume d'Angleterre à son puîné qui l'avoit usurpé après la mort de Guillaume le Roux. L'affaire après trois ans de négociations & de combats, fut terminée en cette sorte: Robert l'an 1105. ayant perdu une bataille à Tinchebray en Normandie, fut fait prisonnier par son frere, lequel aussi cruel qu'injuste, lui éteignit la vûe en lui mettant devant les yeux un bassin de cuivre tout ardent, dont il mourut en prison. Il avoit un fils nommé Guillaume comme son ayeul, & qu'on surnomma Criton. Ainsi toute la succession

cession du Conquérant demeura à
1103. Henry, le dernier de ses trois fils.

En l'année 1103. Louis passa en Angleterre vers le Roi Henry, je ne sçai pas à quel dessein. Mais il y pensa périr par les artifices de Bertrade. Cette marâtre qui avoit dessein de l'ôter du monde, de quelque maniere que ce fut, sollicita secretement Henry de s'en défaire, tâchant de lui persuader qu'il seroit son plus mortel ennemi : & comme elle vit que cette tentative n'avoit pas réussi, elle lui fit donner le boucon quand il fut de retour en France, dont il languit quelque tems, & courut risque de la vie.

(De toutes les fâcheries que les troubles du Royaume faisoient souffrir à Philippe, la plus grande étoit celle que lui causoit la Maison de Montlehery. Il faut rapporter ici son origine & sa généalogie pour l'intelligence des affaires de ce regne. C'étoit une Branche puissante de la Maison de Montmorency. Bouchard premier, Seigneur de cette Baronie, avoit eu Bouchard II. & Thibaud surnommé Fil-estoupe, qui étoit Seigneur de Brey & de Montlehery, &
1103. & suiv. Forestier du Roi Robert. De ce Thibaud fut fils Guy premier, Seigneur de Montlehery & de Bray : ce Guy eut deux fils, Miles Seigneur de Montlehery & de Bray, & Guy le Rouge Seigneur de Rochefort & Grand Sénéchal de France, dont nous avons parlé ci-dessus, & une fille nommée Alix, qui fut femme de Hugues Sire du Puiset, & mere d'un fils de même nom Miles épousa Lithiuse héritiere, Vicomtesse de Troyes, dont il eut Guy Troussel, pere d'Elisabeth, héritiere de Montlehery, qui épousa Philippe fils du Roi Philippe, & Comte de Mantes. 1103.
Quant à Guy le Rouge, il eut d'Elisabeth Dame de Cressy en Brie, veuve de Bouchard Comte de Corbeil, deux fils & deux filles : les deux fils furent Guy Comte de Rochefort, qui mourut sans enfans, & Hugues Seigneur de Cressy. Des deux filles, Luciane épousa Louis le Gros, & l'autre long-tems après fut femme d'Anceau de Garlande, Grand-Sénéchal sous le regne du même Louis.)

Or le Roi pour se délivrer des fâcheries que lui causoit cette Maison,
(accueillit avec de grandes démonstrations d'amitié Guy le Rouge à 1104.
son retour de la Terre-Sainte, & lui remit la charge de Grand-Sénéchal.) Aussi par son moyen il fit le mariage de la fille unique de Guy Troussel avec Philippe son fils, auquel il donna la Comté de Mantes, à condition que Guy lui délivrât le Château de Montlehery comme il fit. En échange il lui donna le Château de Meun.

En même tems, ou peu après, Guy possédant entiérement les bonnes graces du Roi, maria aussi Luciane sa fille, âgée seulement de dix ans, avec le Prince Louis. (Il sembloit que ces deux mariages eussent éteint la faction des Seigneurs de Montlehery, quand Miles Vicomte de Troyes, puîné de Guy Troussel, se plaignant avec quelque justice de ce qu'on ne lui avoit point réservé sa légitime sur cette Comté, assemble ses amis, & particuliérement Anseau & Estienne de Garlande Gentilshommes de Brie, qui avoient grand crédit parmi la Noblesse, assiege le Château de Montlehery, où étoient pour lors la Comtesse de Rochefort & Luciane sa fille, & d'abord se rend

1104. & 5. maître des dehors. Rochefort furieusement irrité de cet attentat, y court avec des troupes, trouve moyen de gagner les Garlandes, & ainsi met en fuite le Vicomte de Troyes son neveu. Cela fait, il ramene la jeune
1106. Reine sa fille en Cour, & remet les Garlandes dans les bonnes graces du Roi.)

Ebles Baron de Roucy, fameux Capitaine, avec son fils Guischard, assembloit souvent des gens de guerre avec lesquels il passoit en Espagne, non pas tant peut-être pour combattre les Sarrasins, que pour avoir sujet de piller les biens des Eglises. Cette année il vexoit extrêmement toutes celles de Champagne. Sur les plaintes des Ecclésiastiques, Louis accourut à Reims; sa célérité étonna si fort le Tyran, qu'encore qu'il se fût fortifié de troupes Allemandes, néanmoins il mit les armes bas, & promit de cesser ses brigandages.

1106. La protection qu'il donna à Thomas Seigneur de Marle, contre Enguerrand de Boves son pere, ne fut pas si juste. Thomas par le moyen de son Château de Montaigu en Laonnois, commettoit mille voleries & cruautez: de sorte que son pere même fut obligé de l'y assiéger. Louis, à la priere de Thomas ravitailla le Château: Enguerrand & les autres Seigneurs en furent si outrez, qu'ils lui déclarerent qu'ils ne le reconnoissoient pour Souverain, puisqu'il protegeoit les méchans. Ils en furent jusqu'au point de lui vouloir donner bataille; mais la médiation de quelques bons François les ayant amenez à une conference, ils lui baiserent la main & lui jurerent service, à condition que le Château de Montaigu seroit rasé.

Le Malheureux Empereur Henry 1106.
IV. s'aheurtant contre les Papes, ils lui soûleverent premierement son fils aîné Conrad; puis celui-là étant mort, Henry-Charles son second fils. Cet enfant dénaturé l'ayant fait prisonnier, il écrivit des letrres fort pathetiques au Roi Philippe & au Prince Louis; elles luy attirerent beaucoup de compassion mais aucune assistance. Enfin étant sorti de prison il mourut dans la ville de Liege le 2. jour d'Août de l'An 1106. & Henry V. son fils luy succeda, dans la querelle contre les Papes, aussi bien que dans ses Etats.

Le Pape Paschal II. ne voulant pas aller trouver Henry, parce que les Germains, disoit-ils, n'étoient pas encore assez adoptez, vint en France, passa à Cluny, à la Charité, à Tours & à Paris; Delà il fut à saint Denis, où le Roi & son fils lui rendirent leurs respects en s'inclinant jusques à terre. A Châlons il traita avec les Ambassadeurs de Henry V. & après il tint un Concile à Troyes en cette année 1107. 1107.

EMPP. encore ALEXIS & HENRI V.

En ce Concile, soit par le zele des Prélats, ou par la suggestion du Prince Louis, le Pape prononça la dissolution de son mariage, non encore consommé avec Lucianne, [fille de 1107.
Guy de Rochefort, sur cause de parenté dans le degré défendu. Tandis que Rochefort avoit gouverné les affaires auprès de Philippe, & qu'il se remplissoit abondamment des fruits de cette suprême faveur, il avoit paru extrêmement zelé & fidele. Mais dés que les Garlandes l'eurent supplanté, & qu'Anseau qui étoit son gendre, fût emparé de l'esprit du Prince Louis, il changea d'affection comme de fortune. Le divorce de sa fille, & son éloignement de la Cour,

1108.

le mirent aux champs, & ceux qui avoient causé sa disgrace ne manquerent pas de lui faire des outrages secrets, & de noircir toutes ses actions pour le jetter dans le crime d'où il les avoit tirés: & où ils retomberent eux-mêmes quelque tems après. Son Capitaine du Château de Gournay-sur-Marne ayant pris quelques chevaux du Roi, les Garlandes irriterent si fort l'esprit du Prince Louis, qu'il alla en diligence assiéger la Place: & ne l'ayant pû emporter d'insulte, il fit venir son artillerie de Paris pour l'emporter par la brêche. Les assiégés n'oublierent ni machines ni travaux pour se défendre ;) cependant il se forma une Ligue entre Rochefort & Thibaud Comte de Blois & de Chartres, qui se mit en campagne pour secourir la Place: mais Louis marcha au-devant d'eux, les défit, & puis retourna au Siége, reçût le Château à composition, & le donna aux Garlandes.

1108. A mesure que ce Prince s'accroissoit en honneur & en puissance, le Roi Philippe son pere, tout usé de l'excès des voluptez, sentoit diminuer sa vigueur & sa santé; si bien qu'après avoir langui quelque tems, il mourut à Melun le 29 de Juillet, âgé de cinquante-six ans, dont il en avoit regné quarante-neuf & deux mois. On porta son corps en l'Abbaye de Saint Benoît-sur-Loire, où il avoit choisi sa sépulture, le jeune Roi accompagnant la pompe funebre, & prêtant quelquefois l'épaule à ceux qui portoient le cercueil.

(Philippe fut un Prince fort bien fait & de belle taille, qui avoit beaucoup d'esprit, mais peu de piété & peu de générosité. Les voluptez dont la queuë est toujours venimeuse & mortelle, lui rendirent le corps massif & pesant, & lui engourdirent la conscience & le courage. Mais si à l'égard de sa personne son regne fut sans éclat & plus digne de mépris que de louanges, il fut néanmoins un des plus illustres & des plus glorieux pour la nation Françoise, qu'il y en ait eu dans toutes les trois races de ses Rois. Car d'un côté le zele universel de cette nation, & les généreuses dépenses de tant de Princes & de Seigneurs pour le recouvrement des saints Lieux de notre rédemption, les mémorables victoires qu'ils gagnerent sur les Infideles de l'Asie, Jerusalem délivrée & la Terre-Sainte conquise: d'autre côté leurs grandes & heureuses expéditions en Espagne contre les Mores, puis la conquête du Royaume d'Angleterre par le Duc Guillaume, & en Italie celle de la Poüille, de la Calabre & de la Sicile par les avanturiers Normands, sont les plus beaux faits d'armes qu'on puisse jamais lire dans les Histoires.)

Il avoit eu deux femmes, Berthe fille de Florent Comte de Hollande, & Bertrade fille de Simon de Montfort. De la premiere vinrent deux enfans, Louis qui regna, & Constance qui épousa Boëmond Prince d'Antioche l'an 1106. De Bertrade il lui nâquit deux fils, Philippe & Florus * ou Fleury, & une fille nommée Cecile. Les deux fils furent mariés, mais ils n'eurent point de postérité masculine. Le premier fut Comte de Mantes, de Meun sur Yeure & de Montlehery : la fille épousa en premieres nôces Tancrede Prince d'Antioche, & neveu de Boëmond : en secondes Ponce de Toulouse Comte de Tripoly.

* Ne s'appelloit-il point aussi Charles ?

Eglise du 11. siécle.

LEs dixmes, les offrandes, les présentations & les Eglises même, comme nous l'avons dit, avoient été inféodées aux Laïques par un étrange abus, dont on voit encore des vestiges en Gascogne. Les Seigneurs en prenoient l'investiture du Prince, & les tenoient de lui en fief; de sorte qu'ils ne les pouvoient aliener sans son consentement; & quand ils les vendoient, c'étoit à condition de préférence pour le Curé ou pour l'Evêque, s'ils les vouloient r'avoir.

Or, pour les ramener peu à peu aux Ordinaires, il avoit été ordonné par les Conciles, particulierement par celui de Mets sous le Roi Arnulfe, que les Laïques ne pourroient les mettre hors de leurs mains, ni les donner aux Monasteres sans la permission des Evêques Diocesains ou du Pape. Ce qui fut depuis confirmé par le Concile de Rome de l'an 1078. & par celui de Melse de l'an 1090.

Quand il arriva donc que les Seculiers voulurent décharger leurs consciences, & redonner à l'Eglise ces possessions que leurs peres avoient usurpées durant les gueres, les Ordinaires crurent qu'il ne falloit pas souffrir que les Moines les attirassent à eux, & se lierent ensemble pour les faire tourner au profit de l'Ordre Hierarchique.

Ce fut le sujet d'une opiniâtre & sanglante querelle entre les Evêques & les Moines. Les premiers tinrent plusieurs assemblées pour conserver leurs droits. Il s'en fit une entr'autres dans l'Abbaye de S. Denis en 997. où présidoit Seguin de Sens, vénérable pour son âge & pour sa vertu. Les Moines voyant que le Concile alloit prononcer contr'eux, exciterent une furieuse sédition pour le dissiper. Abbon de Fleury fut accusé d'en avoir été le boutefeu; quoi qu'il en soit, Seguin y fut blessé d'un coup de hache entre les deux épaules; & Arnoul d'Orleans, ennemi particulier d'Abbon, y eût laissé la vie, s'il n'eût pris la fuite de bonne heure.

Eglise du 11. siécle.

Comme la conduite du Prince est la regle de tous les états de son Royaume, la piété de Robert ne servit pas peu à contenir les Ecclésiastiques dans leur devoir, à les porter aux exercices de la Religion, & à l'étude des bonnes lettres. On doit certes le compter le premier entre les gens doctes de ce siécle, non tant par la noblesse de son sang que par sa capacité, qui n'étoit pas petite pour ce tems-là. On peut lui adjoindre Goslin son frere bâtard Archevêque de Bourges, qui entre autres ouvrages composa un écrit touchant les causes de la pluye de sang, qui l'an 1017. étoit tombée en Aquitaine trois jours durant, & avoit cela de merveilleux, qu'elle ne pouvoit s'effacer de dessus la chair, les étoffes & les pierres, mais s'ôtoit facilement de dessus le bois. Parmi les autres personnes d'érudition, excellerent encore Foulques & Yves Evêques de Chartres, Leoteric de Sens, Gervais de Reims Chancelier de France, charge qu'il prétendoît être inséparablement attachée à son Archevêché; Berenger Archidiacre d'Angers, Hildebert de Lavardin Evêque du Mans son disciple & admirateur, & Geofroy de Vendôme; ces deux passerent bien avant dans l'autre siécle. Outre ceux-là Lanfranc Abbé de S. Estien-

Eglise du 11. siécle.

ne de Caën, Durant Evêque de Liége, & les Moines Sigebert de Gemblours, Glabert de Clugny, & Helgaud de Fleury, qui tous trois travaillerent à l'histoire.

On remarque entre les plus grands serviteurs de Dieu Odillon, dont nous avons déja parlé, & Hugues tous deux Abbés de Clugny, qui eurent grand crédit auprès des Princes de la terre; parce qu'on les croyoit fort chéris du Ciel; (j'y ajouterai Gerard du même Ordre, qui édifia le Prieuré de la Charité sur Loire, autour duquel, & à cause du pont qui est en cet endroit sur la même riviere, il s'est formé une ville de même nom: (Thierry Evêque d'Orleans, Burchard de Vienne, Brunon de Toul. Tous ces trois vivoient dans la premiere partie de ce siécle: mais dans la derniere florissoient un autre Arnoul de Gap, Geraud de Silleron, Austinde d'Ausch, Hugues de Grenoble, Arnoul de Soissons, & Maurille de Roüen. On peut joindre à ces Prélats Brunon, qui fût instituteur de l'Ordre très-auguste des Chartreux, Robert Abbé de Mollesme, qui le fut de celui de Cisteaux, & Isarn natif de Toulouse Abbé de S. Victor de Marseil. Pour Robert d'Arbresel il n'est pas encore au catalogue des Saints, quoiqu'il ait fondé l'Ordre de Fontevraud.

Saints.

Hérésies.

La France ne fut pas exempte d'Hérésies, il se trouva l'an 1000. au bourg de Vertus dans l'Evêché de Chalons, un Païsan fanatique nommé Leutard, qui brisoit les Images, prêchoit qu'il ne falloit pas payer les dixmes, & soûtenoit que les Prophêtes n'avoient pas toujours dit de bonnes choses. Il se faisoit suivre par une multitude innombrable de populace, qui le croyoit inspiré de Dieu. Son Evêque (c'étoit Gibuin) l'ayant facilement convaincu, & ensuite désabusé ces pauvres gens, le malheureux par désespoir de se voir abandonné, se précipita dans un puits, la tête la premiere.

Eglise du 11. siécle.

A quelques années de-là, il vint d'Italie je ne sçai quelle femme, imbuë des rêveries des Manichéens, qu'elle inspira à deux des plus sçavans & des plus nobles du Clergé d'Orleans. On les nommoit Lisois & Estienne; le dernier étoit Directeur de la Reine Constance. Ceux là en infatuerent plusieurs autres de diverses conditions. (Un certain gentilhomme Normand se mêla parmi eux, & feignit d'être de leur secte pour en découvrir tous les secrets. Après avoir pénétré jusqu'au fond de leur doctrine, il en informa le Roi Robert. Il faisoit souvent sa résidence en cette Ville-là; mais pour lors il n'y étoit pas. S'y étant donc rendu aussi-tôt, il fit prendre les chefs, & avec eux celui qui les avoit découverts, & qui certes méritoit punition, d'avoir feint d'adhérer à une chose si punissable.) Il assembla un Concile en cette ville en l'année 1022. pour les convaincre: mais n'ayant pû les désabuser, on fit allumer un bucher dans un champ proche de la Ville pour les jetter dedans, s'ils persistoient en leur folie. Ces obstinés bien loin de craindre les flammes, y coururent de toute leur force; il en fut brûlé treize, dont il y avoit dix Chanoines de Sainte-Croix (L'Histoire dit que la Reine irritée de l'opiniâtreté d'Etienne, l'attendit à la porte de l'Eglise comme on

l'en tiroit pour le mener au supplice, & qu'elle lui creva un œil avec le bout d'un bâton qu'elle tenoit; en ce tems-là toutes les Dames de qualité en portoient, & d'ordinaire il avoit la figure d'un oiseau au dessus de la poignée.)

On usa de la même rigueur envers tous ceux de cette secte qu'on put découvrir en divers endroits, & principalement à Toulouse en l'an 1022. Mais les restes de ces cendres, ou (comme disent quelques-uns) le fréquent commerce que les François allant aux voyages du Levant, eûrent avec les Bulgares qui étoient Manichéens, rallumerent peu après cette phrénésie dans le Languedoc & dans la Gascogne.

L'erreur des Sacramentaires étoit plus subtile, & pourtant elle ne fit pas un si grand progrès; (car il faut quelque chose d'incompréhensible, & pour ainsi dire d'émerveillable, pour enchanter l'esprit humain; les choses intelligibles trouvent peu de Sectateurs.) Jean Scot Erigene, & quelques demi sçavans, trop subtilement curieux, pour avoir voulu disputer du Mystere de la sainte Eucharistie, selon les notions & les termes de la Philosophie humaine, avoient jetté dans les esprits des dificultés & des doutes touchant la présence réelle du corps de J. C. dans ce Sacrement. (Il faut bien croire que dès le dixiéme siécle il s'étoit élevé quelques murmures de gens qui la contestoient, puisqu'il se fit des miracles pour la prouver. Mais je m'étonne que quelques modernes ayent avancé, que Loteric Archevêque de Sens doutoit de la réalité, parce qu'il demandoit des épreuves sur le sacré corps de J. C. & disoit à ceux qu'il mettoit à cet essai, Si tu es digne reçoi-le. Le mot de *probatio* mal entendu les a trompés; & ils ne se sont pas souvenus que la perception de ce Sacrement étoit quelquefois employée à servir de preuve dans un fait pour justifier ou convaincre un accusé, comme le fer chaud, l'eau boüillante, ou froide, la Croix & les Reliques. Et c'est ce que le Roi Robert ne trouvoit pas bon; de sorte qu'il menaça Leoteric de le faire déposer s'il continuoit à demander de semblables preuves: Sans doute parce que cela blessoit la dignité de ce divin Mystere, & que ce qui donne la vie ne devoit pas être employé pour donner la mort.)

Le premier qui osa dire ouvertement, contre la croyance de tous les siécles précédens, que le Saint Sacrement n'étoit que la figure du corps de Notre-Seigneur, ce fut Berenger Trésorier & Escolâtre de Saint Martin de Tours, & Archidiacre d'Angers. Comme il étoit un des plus sçavans hommes de son tems, & qu'il avoit tant de charmes dans son discours & dans son entretien, qu'il se faisoit suivre par une quantité innombrable de disciples, à cause dequoi ses adversaires l'accuserent d'être Magicien: il attira à son party Brunon Evêque d'Angers, & grand nombre de personnes, qui épandirent ses dogmes en France, en Italie & en Allemagne. (Tous ses sectateurs, non plus que tous ses adversaires, n'étoient pas du même avis: car des premiers, les uns soutenoient que dans le Sacrement il n'y avoit que du pain & du vin, qui étoient la figure du corps & du sang de J. C. les autres, que

Eglise du 11. siécle.

le corps y étoit, mais enveloppé dans le pain & dans le vin; quelques-uns, que le pain & le vin demeuroient en partie & en partie aussi étoient changés; plusieurs qu'ils se changeoient effectivement au corps & au sang de J. C. mais que si celui qui s'en approchoit pour communier en étoit indigne, ils retournoient en leur nature de pain & de vin. Quant aux seconds, il y en avoit qui pensoient que le corps étoit broyé par les dents des Communians, & que le sang arrosoit leur gorge. D'autres pensoient que Notre Seigneur s'unissoit d'une très-intime union avec celui qui recevoit ce Sacrement.)

Durant Evêque de Liége, & Adelman son Escolâtre, depuis Evêque de Bresse, arrêterent le cours de cette doctrine de Berenger par leurs écrits, & le Roi Henry par son autorité; si bien qu'il se tint clos & couvert durant quelques années, au bout desquels ayant remué de nouveau cette question, le Pape Leon IX. le condamna dans le Concile de Rome, & dans celui de Verceil, tous deux en l'an 1050. Dans ce dernier on fit brûler le livre de Scot, qui étoit la source où il sembloit avoir puisé son erreur. Cinq ans après, sçavoir en 1055. Hildebrand, Légat du Pape Victor II. étant envoyé en France pour réformer le Clergé, convoqua un Concile à Tours, où il le contraignit d'abjurer son erreur & de signer sa retractation.

Il ne se désista pas pour cela de ses brisées, il falut le citer au Concile qui se tint à Rome l'an 1059. où il fut obligé de brûler de sa main le livre de Jean Scot, & de signer une confession de Foi composée par le Cardinal Humbert. Mais dès qu'il fut en liberté, il renouvella la dispute, qui dura jusqu'en l'an 1079. & broüilla fort les esprits. Grégoire VII. ayant reconnu que plus on remuoit cette question, plus on augmentoit le doute, usa de prudence pour la terminer. Il fit venir Berenger à un autre Concile de Rome, qui se tint en 1079. & il ménagea si bien cet esprit, qu'il reconnut & confessa la conversion substantielle du pain & du vin, au corps & au sang de J. C.

Etant de retour en France, il prit l'habit de S. Benoît, pour faire pénitence, & se retira dans le Prieuré de S. Cosme, qui est dans une Isle de la Loire, à deux lieuës au dessous de la ville de Tours, où il attira plusieurs Chanoines de S. Martin, qui étoient enchantés de la douceur de sa conversation. Il y passa le reste de ses jours en grande austérité, & mourut très-saintement l'an 1091. âgé de plus de 80 ans.

Vers l'an 1090. & suivans, un certain Roscelin, Chanoine de l'Eglise de Compiegne, essayoit de se signaler par des opinions nouvelles & hardies: car en Philosophie il se rendit l'auteur & le chef de la secte des Nominaux; & en s'escrimant à tort & à travers des subtilités de sa Dialectique, il avança quantité de propositions condamnables. Entr'autres, que les trois personnes de la Trinité se pouvoient appeller trois choses, comme sont trois hommes ou trois Anges; avec cette difference néanmoins qu'elles n'avoient qu'une même volonté & une même puissance. Il disoit, pour appuyer son opinion, que Lanfranc

Eglise du 11. siecle.

& Anselme avoient été de même sentiment que lui. Pour Lanfranc, il étoit mort, & ainsi il ne pouvoit le dédire : mais Anselme s'en justifia hautement, poursuivant sa condamnation à cor & à cris. Rainaud Archevêque de Reims le cita au Concile de Soissons, tenu en 1092. il y comparut & se rectracta ; mais comme on crût qu'il ne le faisoit que pour éviter d'être lapidé par le peuple, on le contraignit de vuider le Royaume. Il passa en Angleterre, où il eut encore de grandes contestations avec Anselme.

La maniere de traiter les questions de Theologie par les subtilitez de la Dialectique n'est pas si nouvelle que l'on croit. Le Pape Agapet en dressa, ou du moins eut pensée d'en dresser des Ecoles : Jean Damascene, vers l'an 700. en forma quelques preceptes : Jean Scot Erigene s'en estoit fort escrimé, & par ce moyen il s'acquit l'admiration du vulgaire, mais le mépris de ceux qui étoient mieux versez que lui dans la Theologie des Peres & des Conciles. L'Abbé Lanfranc s'en servit pour combattre Berenger, & l'avantage qu'il remporta sur cet adversaire, mit cet art en plus grande vogue ; de sorte qu'il demeura le maître des Ecoles, ainsi que nous le dirons aux siecles suivans.

Quelques soins qu'on apportât à reformer les desordres, & ôter les zizanies de l'Eglise, on n'en pouvoit arracher la simonie, qui en est la plus feconde racine. En voici un petit échantillon entre mille. Dans un Concilie que le Legat Hildebrand, depuis Pape sous le nom de Gregoire VII. tint à Lyon l'an 1055, il se trouva quarante-cinq Evêques, & vingt-trois autres Prelats, qui, sans autre accusation, que de leur propre conscience, avoüerent publiquement ce crime, & renoncerent à leurs Benefices, Exemple fort commun pour la faute, mais bien rare pour la penitence.

Eglise du 11. siecle.

(Quoique l'Eglise d'Occident eût toujours tenu que le celibat étoit d'obligation pour les Prêtres, neanmoins dés la fin de la race Merovingienne, plusieurs d'entr'eux s'étoient licentiez à entretenir des femmes. Ensuite, comme les peuples barbares qui embrasserent le Christianisme, connoissoient peu cette vertu de continence, il advint que ceux des leurs qui prenoient les Ordres sacrez, ne crurent pas y être astreints : tellement que ne voulant pas s'abstenir de ce plaisir, ils trouverent qu'il étoit plus honneste d'avoir de legitimes épouses, que des *Chambrieres.* * Cet usage s'étendit bien au large dans l'Illyrique, dans la Germanie, & dans les Gaules, principalement dans les Provinces voisines de la Germanie, & dans la Bretagne & la Normandie. Il faudroit une Histoire entiere pour raconter tous les efforts, & deduire les divers moyens que les Papes employerent pour tirer les prêtres d'entre les bras de ces femmes. Ils les priverent de leurs Benefices, ils les excommunierent, ils deffendirent aux seculiers d'entendre leurs Messes, ils declarerent leurs enfans bâtards, & pour dernier coup de massuë, ils exposerent ces innocens en proye aux Seigneurs, & leur permirent de les reduire en servitude, & de les vendre.)

* Focaria.

Je ne sçai point de temps où l'on ait plus basti d'Eglises & d'Abbayes qu'en

Eglise du 11. siecle.

qu'en celui-ci. Le Roy Robert en fonda lui seul plus d'une trentaine : il n'y avoit pas un Seigneur qui ne se piquât de cette gloire;les plus méchans affectoient le titre de *Fondateurs*; tandis qu'ils ruinoient des Eglises d'un côté, ils en rebâtissoient de l'autre, & faisoient de sacrileges offrandes à Dieu des biens qu'ils avoient ravis au peuple & au Clergé. (Il se trouvoit même des Ecclesiastiques interessés qui fomentoient cet abus, & qui faisoient passer pour des Heros & pour des Saints tous ceux qui apportoient à leur mense, de quelque endroit qu'ils l'eussent pris.)

C'est une chose remarquable que la fantaisie qui se mit dans les esprits des hommes au commencement de ce siecle, de renverser toutes les vieilles Eglises, même les plus belles, pour en bâtir d'autres à leur nouvelle mode. Ce changement des murailles materielles sembloit être le signe de celui qui se fit en ces temps-là dans toute la face, & pour ainsi dire, dans l'édifice de l'Eglise Gallicane.

Dès le huitiéme siecle les Papes avoient trouvé moyen d'affoiblir l'autorité des Metropolitains, en les obligeant, par un decret d'un Concile tenu à Mayence par saint Boniface, de recevoir necessairement le *Pallium* de Rome, & de s'assujettir à obéïr canoniquement en tous points à l'Eglise Romaine. Depuis cette profession fut changée en serment de fidelité sous Gregoire VII. Ils s'étoient aussi attribué, privativement à tout autre, le droit de séparer le mariage spirituel qu'un Evêque contracte avec son Eglise, & de lui donner la liberté d'en épouser une autre. Ils avoient étendu leur jurisdiction Patriarchale dans tout l'Occident, en admettant les appellations des Prêtres, en prenant connoissance des choses qui n'appartiennent qu'aux Evêques, & en les necessitant de prendre confirmation d'eux, pour laquelle ils leur payoient certain droit, qui, avec le temps, s'est converti en ce qu'on appelle Annates.

Eglise du 11. siecle.

Bien plus, ils avoient comme anéanti les Conciles Provinciaux, en leur ôtant la souveraineté par la cessation de leurs jugemens ; de sorte que ces Assemblées furent à la fin délaissées comme inutiles, & qui ne donnoient à ceux qui s'y étoient trouvez, que le déplaisir de voir souvent casser leurs Sentences à Rome sans avoir oüi leurs raisons. Gregoire VII. fit passer en regle de Droit commun, *Que nul ne fût si hardi que de condamner celui qui appelleroit au S. Siege* ; & il recevoit toutes sortes d'appelles, même des causes d'entre les laïques.

Mais ils ne firent point de plus grande bréche aux libertez de l'Eglise Gallicane, que lorsqu'ils introduisirent cette croyance, qu'on ne pouvoit assembler de Conciles sans leur autorité ; & lors qu'après avoir fait diverses tentatives pour s'établir des Vicaires perpetuels dans les Gaules, ils trouverent les moyens d'y faire recevoir leurs Legats. Pour cet effet ils se servirent premierement d'un Canon du Concile de Sardique, qui leur donnoit pouvoir d'en envoyer dans les Provinces pour y revoir le procés de la déposition des Evêques, quand il y en avoit plainte. Après qu'ils eurent accoûtumé les Prelats François à en souffrir en ce cas-là, ils gagnerent peu à peu

Eglise du 11. siecle.

un autre point durant la foiblesse des Princes, qui fut d'y en envoyer sans qu'il y eût plainte ni appellation; & finalement quand on en eut reçû le joug, Alexandre II. posa pour maxime, *que le Pape doit avoir le gouvernement de toutes les Eglises.*

De ces Légats, les uns avoient tout le Royaume sous leur jurisdiction, les autres une partie seulement. Ils y venoient avec puissance de déposer les Evêques, & le Metropolitain même, quand il leur plaisoit; d'assembler des Conciles de tout leur détroit, d'y présider avec le Metropolitain & de le preceder; d'y faire des Canons, de renvoyer au Pape la décision des choses à quoi les Evêques ne vouloient pas consentir; comme aussi tous les actes du Concile, dont il disposoit à sa volonté. Et il est à remarquer que leurs suffrages contrepesoient ceux de tous les Evêques ensemble; & que souvent de leur seule autorité ils jugeoient les causes des élections des Evêques, celles des Benefices, des excommunications des laïques & autres semblables. Tellement que ces Assemblées, jadis si saintes & si souveraines pour la discipline, n'ayant plus aucun pouvoir, étoient, à proprement parler, des conseils pour plûtôt autoriser les volontez de la Cour de Rome, & pour enrichir ses suppôts, que non pas de légitimes & libres Conciles.

Or aprés qu'Alexandre II. eut ordonné que les Evêques des Provinces où s'étendoit leur légation, fourniroient leur subsistance, & que Gregoire VII. eut ajoûté au serment que les Metropolitains faisoient en recevant le *Pallium*, qu'ils les traiteroient honorablement à leur passage & à leur retour, & les aideroient des choses necessaires: le profit de ces emplois ne fut pas moins grand que l'honneur & la dignité. Ainsi le desir du gain les faisoit rechercher avec empressement, & les Papes les donnoient pour récompense à leurs créatures. Ce n'étoit donc qu'allées & venuës de Légats; & dès qu'un avoit rempli sa bourse, il en venoit aussi-tôt un autre en sa place. Ensorte que les Evêques & le Clergé extrêment ennuyez, & appauvris par ses continuels épuisemens, ne consideroient plus les Légations comme un remede, mais comme un mal. En effet il devint si importun & si fâcheux, qu'il falut enfin y apporter quelque adoucissement, qui fut de ne recevoir plus de Légats que pour des causes très-importantes.

Conciles

Ce ne seroit jamais fait de cotter tous les Conciles qui s'assemblerent durant ce siecle. On en trouve grand nombre dans les Epîtres d'Yves de Chartres, de Gregoire VII. & de Gefroy de Vendosme. J'en remarquerai aussi quelques-uns. L'an 1003. les Evêques de France s'étant assemblés, approuverent le mariage du Roy Robert avec Berthe; & l'année d'aprés, y étant contraints par les anathêmes de Rome, ils revoquerent leur sentence, & excommunierent le Roy.

Glabert rapporte qu'il en fut celebré plusieurs en Italie & en Gaule, touchant quelques usages d'assez peu d'importance; comme pour sçavoir s'il falloit jeûner les jours d'entre l'Ascension & la Pentecôte, permettre aux Benedictins de chanter le *Te Deum* les Dimanches de Carême, & celébrer la fête de l'Annonciation le 25. de Mars, ou bien le 18. de Décembre comme faisoient les Espa-

gnols, suivant le décret de leur dixiéme Concile de Tolede. Pour décision, ces jeûnes furent abolis, hormis celui de la veille de la Pentecôte; les Benedictins maintenus dans la possession de chanter le *Te Deum* en Carême, & la fête de l'Annonciation conservée en Mars.

Le Roy Robert convoqua plusieurs Conciles, particulierement un l'an 1022. à Orleans, pour extirper l'heresie des Manichéens qui pulluloit en cette ville-là, un autre au même endroit l'an 1029 pour la dédicace de l'Eglise de saint Aignan qu'il avoit bâtie. La même année il s'en assembla un à Limoges, Gauzlin de Bourges y présidant, sur la contestation qui s'émût, s'il falloit donner à saint Martial Evêque de cette ville-là, le titre d'*Apotre*, comme vouloient les Limousins; ou seulement celui de *Confesseur*, comme soûtenoient quelques autres. Ces questions frivoles procedoient de l'ambition de quelques Prélats peu versez dans la connoissance de l'antiquité, qui, pour avoir la préseance sur les autres, attribuoient tous la fondation de leurs Eglises aux Apôtres ou aux Disciples de JESUS-CHRIST, & pour cela forgeoient des fables, & pervertissoient toute l'Histoire.

Ce Concile n'eut pas assez de force pour terminer cette question: on l'agita encore avec de grandes brigues & altercations, l'an 1031. dans celui de Bourges, puis dans le second de Limoges, & dans celui de Beauvais, qui se tinrent l'an 1032. & avec cela on consulta sur ce sujet le saint Siége, qui décida enfin que saint Martial devoit être reveré comme Apôtre.

Dans le second Concile de Limoges s'étant formé une plainte touchant les absolutions que les Papes accordoient à ceux qui étant excommuniez avoient recours au saint Siége; il fut dit *que personne ne pouvoit recevoir penitence ou absolution du Pape, s'il n'y étoit renvoyé par son Evêque.* Ce qui fut encore un effet de la liberté de l'Eglise Gallicane.

En voicy un autre à mon avis plus considerable. Dans le premier Concile d'Anse, petite ville du Lyonnois, où il se trouva trois Archevêques & neuf Evêques, Gausselin Evêque de Mâcon s'étant levé de son siége, se plaignit que Burchard Archevêque de Vienne avoit sans sa permission, fait les Ordres dans l'Abbaye de Cluny qui étoit de son Diocèse. L'Archevêque produisit pour garant l'Abbé Odillon qui étoit là présent: Odillon fit apparoître d'une bulle du Pape, qui accordoit le privilege aux Abbayes de sa Congregation, de n'être sujettes à aucun Evêque dans le territoire duquel elles se trouveroient, & le pouvoir d'appeller chez eux celui qu'il leur plairoit pour faire leurs ordinations & leurs consecrations. Là-dessus les Evêques ayant lû les Canons du Concile de Calcedoine, & de plusieurs autres, ordonnerent que les Moines seroient sujets à leurs Evêques, & défendirent à tous leurs confreres de faire aucunes Ordinations dans le territoire d'autrui; car ils jugerent qu'Odillon n'étoit point bon garant, ni le privilege du Pape valable, pour autoriser ce passedroit. Burchard se laissant vaincre à la raison, demanda pardon à Gausselin, & pour satisfaction s'obligea de lui fournir tous les ans, tant qu'il vivroit, de l'huile d'olive pour faire le saint Chrême, de quoi il lui

Eglise du 11. siécle.

baillа acte & caution.)

Le même Glaber écrit que cette année-là il y eut plusieurs autres Conciles dans les Provinces de France, particulierement en Guyenne pour la réformation des mœurs : car tous ces peuples la desiroient ardemment, afin d'appaiser l'ire de Dieu, qui alors affligeoit la France d'une cruelle famine. Entre plusieurs Decrets il y en eut un qui ordonna sur peine d'excomunication l'abstinence de vin les vendredis & de viande les samedis, s'il n'y arrivoit une fête solemnelle, ou une griéve maladie. Gerard Evêque de Cambray rejetta ce Decret comme une nouveauté qui étoit contraire aux regles de l'Eglise, & qui n'avoit pour tout fondement, que je ne sçai quelle revelation.

Ces assemblées travaillerent aussi à assurer les biens de l'Eglise contre les pillages de plusieurs Seigneurs, & à rétablir la Discipline, dont il se fit quelques Canons dans le second de Limoges. Celui de Beauvais fut tenu quinze jours après celui de Bourges. Le Pape Leon IX. étant venu en France en convoqua un à Reims vers l'Automne de l'an 1049. Victor II. un à Toulouse l'an 1056. pour extirper les abus, & particulierement la simonie, qu'il est plus difficile d'ôter de l'Eglise que de lui ravir les biens même qui en sont la cause.

Le Roy Henry désirant faire couronner Philippe son fils, assembla les Prélats & Seigneurs de ses Etats à Paris l'an 1059. ou 60. Amat Evêque d'Oleron, Légat du saint Siege dans la troisiéme Aquitaine & dans la Narbonnoise, en tint plusieurs ; Deux en Gascogne, l'un où il excommunia les détenteurs des biens d'Eglise, l'autre où il fit dissoudre le mariage de Centulle Vicomte de Bearn ; & un encore au Bourg de Deols en Berry avec Hugues Legat & Archevêque de Lyon, pour l'affaire de cette Abbaye. Le même, ayant la Légation du Pape dans la petite Bretagne, en convoqua un l'an 1079. dans cette province pour donner ordre à l'abus des fausses penitences, c'est-à-dire, de ce qu'on en imposoit de fort legeres pour de grands crimes.

A la fin de l'an 1080 il y en eut trois, un à Lyon où Hugues Evêque de Die & depuis Archevêque de Lyon, Legat du Pape, fit confirmer la Sentence qui avoit déposé Manasses, Archevêque de Reims : un à Avignon où le même sacra un autre Hugues Evêque de Grenoble, & le troisiéme à Meaux, dans lequel Ursion de Soissons fut déposé, & en sa place instalé Arnoul Moine de saint Medard.

L'année suivante le même Hugues & Richard Abbé de Marseille Cardinaux, en assemblerent un à Poitiers ; Amat d'Oleron Legat en Aquitaine s'y trouva aussi. On y ordonna par provision le divorce de Guillaume Comte de Poitiers & de sa femme, à cause de la parenté qui étoit entr'eux.

Celui de Toulouse en l'an 1090. fut convoqué par les Legats d'Urbain II. Il y fut fait quelques reglemens touchant les causes Ecclesiastiques, & l'Evêque de cette ville s'y purgea de certains cas qu'on lui imposoit.

Le plus celebre de tous fut le Concile de Clermont l'an 1095. le même Urbain y excommunia le Roy

Eglise 11. siécl

Eglise du II. siécle. Philippe, & prêcha avec grande ardeur sa premiere Croisade; & pour obtenir aux Chrétiens l'assistance de la sainte Vierge, il ordonna que les Ecclesiastiques recitassent l'Office ou HEURES DE NÔTRE-DAME, que les Chartreux & les Hermites instituez par Pierre Damian avoient déja reçû parmi eux. Il y en eut encore un à Tours l'année suivante pour se préparer à cette expedition de la Terre sainte.

La derniere année de ce siécle il y en eut aussi un à Poitiers, auquel Jean & Benedict Cardinaux-Légats présiderent: le Roi Philippe y fut frappé d'anathême, & son Royaume mis en interdit, parce qu'il avoit repris Bertrade avec lui. Il s'en tint un à Autun, en 1104. & un autre en la même année à Baugency, tous deux pour le même sujet.

Les défenses des mariages jusqu'au septiéme dégré embarrasserent extrêmement l'onziéme & douziéme siécles. Comme cette rigueur étoit excessive, les Princes la franchissoient sans beaucoup de scrupule, & après ils s'opiniâtroient contre les excommunications avec d'autant plus de prétexte, qu'il se trouvoit des Jurisconsultes qui comptoient ces dégrez d'une autre façon que les Ecclésiastiques: tellement que cette défense ne servoit presqu'à ceux qui étant ennuyés de leurs femmes, étoient bien aises d'avoir un sujet si spécieux de les répudier.

Quant à l'administration des Sacremens dans l'Eglise de Jérusalem, à cause de la trop grande affluance de peuple, on ne communioit les Laïques que sous l'espece du Pain: cette coûtume s'introduisit peu à peu dans l'Eglise Occidentale; & il y a apparence que le Canon du Concile de Clermont y fut favorable qui ordon- Eglise du II. siécle. noit *que ceux qui communioient prissent les deux especes separément*, (c'étoit pour éviter l'abus des Grecs, qui trempoient celle du pain dans celle du vin) *sinon en cas de necessité, ou* PAR PRE'CAUTION, c'est à dire, s'il y avoit danger de répandre le Calice, comme lorsque la multitude & la presse des Communians étoit trop grande.

Il y eut aussi du changement pour le gouvernement de quelques Eglises. Les Siéges Episcopaux de Gascogne qui avoient été vuides durant plus de deux siécles, furent remplis: ceux d'Arras & de Cambray qui avoient été gouvernés par un même Pasteur de Saint Vaast, commencerent aussi d'avoir chacun le sien après la mort de Gerard II. qui les tenoit tous deux, & Manassés fut fait le premier Evêque de Cambray l'an 1095.

On tenta la même chose à l'égard de celles de Noyon & de Tournay, qui avoient été jointes depuis Saint Médard: mais le Roi Philippe s'y étant opposé, elles demeurerent en cet état jusqu'à l'an 1147. que l'on les desunit, Simon fils de Hugues le Grand en étant Evêque. Anselme Moine de Soissons & Abbé de Saint Vincent de Laon, fut le premier qui remplit le Siége de Tournay.

L'an 1079. Grégoire VII. par ses Bulles, donna, ou comme disent d'autres, confirma à Gebuin Archevêque de LYON LA PRIMATIE sur les quatre Lyonnoises seulement, étant peut-être persuadé, comme quelques autres, que Lyon étoit d'ancienneté la Ville Capitale & la premiere Eglise des Gaules. L'Archevêque de Tours y obéit le premier: mais ceux de Sens & de Roüen s'y

Eglise du 11. siecle.

opposerent de toutes leurs forces : & quoique cet établissement eut été maintenu au Concile de Clermont en 1095. & depuis encore confirmé par un Jugement contradictoire qui fut donné en Cour de Rome l'an 1099. l'Archevêque de Roüen ne s'y voulut jamais soumettre : & ce fut, comme je croi, dans cette dispute qu'il commença par émulation à prendre le titre de PRIMAT DE NORMANDIE. Mais celui de Sens étant mal soûtenu de ses Suffragans, ploya & est demeuré sujet à la Primatie de Lyon.

L'Abbé Odillon étant excité par plusieurs révélations à soulager les ames qui étoient en Purgatoire après la mort, ordonna aux Religieux de sa Congrégation de Clugny d'en faire commémoration tous les ans le lendemain de la Toussaints, dans leurs prieres & dans le service divin : ce que l'Eglise universelle reçût incontinent après. (Mais il ne faut pas croire que la coûtume de prier pour les Trépassés ait seulement commencé en ce tems-là : nous en avons de bonnes preuves dans les premiers siécles du Christianisme.

Sur la fin du siécle, trois Ordres célebres de Religieux prirent naissance : celui des Chartreux : celui de Saint Antoine, & celui de Cîteaux. Pour le premier, il fut institué par Brunon Chanoine de Reims, & S. Hugues Evêque de Grenoble, qui les premiers se retirerent dans l'affreuse solitude de la Chartreuse de Dauphiné, laquelle a donné le nom à cet Ordre. Celui de Saint Antoine à Vienne, au même païs, doit sa naissance à un Gentilhomme nommé Gaston, & à Girin son fils, qui vouerent leurs personnes & leurs biens au soulagement de ceux qui étoient atteints du feu sacré, & venoient implorer l'intercession de ce Saint à Vienne : car son corps y avoit été apporté de Constantinople par Jocelin Comte d'Albon, du tems du Roi Lotaire fils de Louis d'Outremer. Ce Gaston assembla quelques compagnons, qui du commencement étoient laïques, mais peu après ils devinrent Religieux sous la regle de Saint Augustin, & provignerent cette Congrégation en diverses Provinces.

Eglise de 11. siécle.

L'an 1098. Robert Abbé de Molême donna commencement à l'Ordre de Cîteaux, par les libéralitez d'Eudes Duc de Bourgogne. C'est comme un rejetton de celui de Saint Benoît : & il devint dans peu de tems si puissant, que durant plus de sixvingts ans il gouverna presque toute l'Europe au spirituel & au temporel.

Il ne faut pas obmettre que Robert natif du village d'Arbrisel, Diocèse de Rennes, institua l'Ordre de Fontevrault, en 1100. dont les Monasteres sont doubles, d'hommes & de femmes : vivans sous la regle & l'habit de Saint Benoît. Ce Robert premierement fut Archidiacre de Rennes, puis il eut mission particuliere du Pape Urbain II. pour prêcher aux peuples. Comme il se vit suivi partout d'une multitude infinie de gens de l'un & de l'autre sexe, il leur bâtit des cellules dans les bois de Fontevrault, à trois lieuës de Saumur sur les confins de Poitou : & puis ayant renfermé les femmes à part, (ce fut peut-être après les bons avis de Gefroy de Vendôme) il fit un grand Monastere, duquel il s'en est provigné plusieurs, dans tout lesquels l'Abbesse commande aux Religieux,

Eglise du 11. siécle.

& celle de Fontevrault est le Général de tout l'Ordre.

Vers l'an 1048. il s'émût une fameuse dispute entre les Moines Bénédictins de S. Denis en France, & ceux de Saint Himmeran de Ratisbonne : ceux-ci ayant fait courir le bruit qu'ils avoient le corps de Saint Denis l'Aréopagite, & qu'il leur avoit été donné par le Roi Arnoul. On fit une célebre Assemblée à Saint Denis pour cela, où les Contendans de l'un & de l'autre parti s'étant mis en jeûnes & en prieres, on ouvrit la châsse de ce Saint, & on y trouva son corps tout entier, à la réserve du Bras que le Pape Estienne III. avoit emporté à Rome. Ceux de Ratisbonne ne se rendirent pas pour cela, & soûtinrent toujours leur supposition.

Il y eut une controverse pareille, & encore plus longue, entre les Moines de Fleury & ceux du Mont-Cassin, pour le corps de leur Patriarche saint Benoît.

La grande ardeur que l'on avoit alors pour les Reliques, donna lieu à ceux qui n'ont rien de plus sacré que l'argent, d'en aller querir en Italie, & jusqu'en Orient, d'en dérober par tout où ils pouvoient, & bien souvent même d'en supposer pour en faire trafic ; & les Seigneurs les achetoient bien cher, non-seulement par devotion, mais aussi pour enrichir & aggrandir leurs villes & leurs Châteaux, par l'affluance des peuples qui venoient visiter ces sacrez gages de pieté. (*a*)

(a) Hugues Capet, Robert & Henri I. eurent besoin de beaucoup de prudence pour conserver la Couronne à leurs descendans, ayant eu à tenir en bride des Vasseaux puissans que l'insuffisance des derniers Rois de la deuxiéme race, avoit accoutumé à faire les Rois. La nonchalance de Philippe I. avoit augmenté l'insolence des Vasseaux à tel point qu'ils se moquoient de la Justice. C'est pour cela que Loüis le Gros mit tout son esprit à les dompter, & qu'il revêtit les formules d'hommage, de serment rigoureux, & de fournissement de plusieurs ôtages.

BERTHE, FEMME DE PHILIPPE I.

BAUDOÜIN Comte de Flandres moyenna à Philippe son pupille l'alliance de Berthe, fille de Florent I. du nom, Comte de Hollande & de Frise & de Gertrude de Saxe, les deux parties étant encore fort jeunes, de sorte qu'elle ne fut accomplie que vers l'an mil soixante-sept. La bonne princesse moins parfaite en beauté qu'en vertus, trouva bien des sujets de les exercer. Philippe étant d'une inclination trop amoureuse cherchoit ailleurs des charmes qu'elle ne possedoit pas, il la traitoit avec plus de civilité que d'amour. Berthe s'en apperçut bien, & elle s'efforçoit par tous les soins & les respects qui peuvent captiver un esprit raisonnable, de retenir les passions dereglées de Philippe : mais tant s'en faut qu'elle y gagnât quelque chose, qu'au contraire, le Roi la méprisoit de plus en plus, & mettoit tous les jours quelque nouvelle Maîtresse en sa place. Toutefois cette conduite peu reguliere eût été moins fâcheuse à supporter, si elle n'eût point causé un divorce

ſcandaleux. Ce Prince tomba entierement dans le deſordre : car paſſant un jour par Tours, il vit, aima & enleva en un inſtant Bertrade femme de Foulques Rechin ou *le Rude*, Comte d'Anjou. Cette femme artificieuſe ne fut pas plûtôt admiſe à la Couche Royale, qu'elle obtint du Roi qu'il relegât ſa Reine à Montreüil, Terre qui lui avoit été aſſignée pour ſon doüaire, où Berthe fortifiant ſa conſtance contre un ſi rude affront, attendoit que le tems & les inſpirations divines moyennaſſent ſon rétabliſſement : mais elle eut beſoin dans la ſuite d'une plus heroïque patience. Le Roi ſe propoſa de la repudier tout-à-fait, bien qu'il en eût des enfans, afin d'épouſer ſa Concubine, & il eut la hardieſſe d'en faire demander la diſpenſe au Pape. Un Legat venu exprès en France pour connoître de cette cauſe, aſſembla aſſez bon nombre de Prélats à Senlis, pour déliberer ſur ſa demande. Elle étoit trop injuſte, mais ſes preſens & ſon authorité corrompirent les Juges, & la firent trouver bonne. Enſuite dequoi il épouſa Bertrade publiquement, triomphant de l'équité & de l'innocence de ſa femme légitime : elle cependant ne ceſſoit de prier Dieu qu'il le délivrât des enchantemens de cette méchante femme. Urbain venu en France pour d'autres affaires, prit enfin lui-même connoiſſance de cette cauſe dans le Concile de Clermont ; & après avoir en vain exhorté Philippe de quitter Bertrade, il les excommunia tous deux, & mit ſes terres en interdit. Paſchal ſucceſſeur d'Urbain en fit enſuite de même ; Coup qui étonna ſi fort Philippe, qu'il renvoya Bertrade, & rappella ſa légitime épouſe avec laquelle il vécut depuis en bonne intelligence. Elle demeura en ce monde trois ans après lui juſqu'en l'an 1111. & eut deux fils ; Louis qui regna, Henry qui mourut jeune, & une fille nommé Conſtance, qui fut mariée à Thibaut I. Comte de Chartres : puis en étant ſeparée à cauſe de la conſanguinité, avant que d'avoir eu des enfans, elle fut remariée au Normand Boëmond II. Prince d'Antioche & de Tarente, fils de Robert Guichard.




Louis VI.

LOUIS VI,

DIT LE GROS.

ROY XXXIX.

Agé d'environ vingt-huit ans.

Que ne peut la valeur avec l'activité,
Avec le grand courage & la persévérance ?
Par-là je rétablis des Lois l'autorité,
Sur cent petits tyrans qui gourmandoient la France.

PAPES.

Encore PASCHAL II. 9. ans 6 mois durant ce régne.

GELASE II. élû le 25. Janvier 1118. S. 1. an.

CALISTE II. élû en Février 1119. S. 5. ans, 10. mois.

HONOR II. élûle 23. Décembre 1124. S. 5. ans, 1. mois & demi.

INNOCENT II. élû le 14 Février 1138. S. 13. ans 7. mois, dont 7. ans, 7. mois durant ce régne.

108. CE Prince, non moins massif de corps que son pere, mais brave, actif, vigilant, (incapable de souffrir un attentat, s'exposant hardiment à tous les travaux & à tous les dangers, se mêlant même trop inconsiderément dans le fort des combats ;) avoit entrepris d'abaisser les brigandages & la licence des Seigneurs. Nous avons vû comme ils avoient fait plusieurs ligues contre lui : pour lors il y en avoit encore une, dont Guy Comte de Rochefort étoit le principal moteur. Et cela, peut-être, l'avoit empêché d'être couronné du vivant de son pere, quoiqu'il eût été désigné son successeur au Royaume. 1108.

La crainte de cette ligue l'obligea de hâter son Sacre : tellement que cinq jours après la mort de Philippe, à la fin de Juillet, il reçut l'onction & la Couronne à Orleans par Giselbert Archevêque de Sens, assisté de tous ses Suffragans. Il ne voulut pas l'être à Reims parce que Raoul, qui en avoit été élû Archevêque par le Clergé, & confirmé par le Pape, n'avoit pû obtenir son agrément ; à cause de quoi il le troubloit dans la jouissance : & Raoul pour ce sujet, avoit mis la

1108. ville en interdit. (Yves de Chartres fit voir par un manifeſte, que ce droit de couronner les Rois n'appartenoit pas à l'Archevêque de Reims, comme il le prétendoit, à l'excluſion de tous les autres.

La guerre ſuſcitée par Guy de Ro-
1109. chefort & ſes amis, duroit toujours; & la faveur des Garlandes alloit croiſſant de plus en plus durant ces broüilleries, qui, au lieu de renverſer ces Miniſtres, les affermiſſoient, & leur donnoient occaſion de s'élever au deſſus de tous les Seigneurs, ſous pretexte de maintenir plus fortement l'autorité Royale. Ainſi des cinq grandes Charges de la Couronne, ces quatre freres en tenoient trois; l'aîné Anſeau celle de Senéchal, qu'il prétendoit être hereditaire dans ſa maiſon, parce que Guillaume ſon pere l'avoit poſſedée; Etienne le ſecond celle de Chancelier, & Giſſebert le troiſiéme celle de Grand Boutellier. A leur ſollicitation, le nouveau Roi reſolut avant toutes choſes, de pouſſer la Maiſon de Rochefort à bout, quoique peu auparavant il eût marié Luciane ſa repudiée avec Guiſchard Seigneur de Beaujeu. Il aſſiegea donc Chevreuſe, & autres petits Châteaux qui tenoient Paris comme bloqué de ce côté-là. Les Liguez les défendirent aſſez bien. Cependant Guy mourut, & Hugues ſurnommé de Crecy, ſon ſecond fils, ſucceda à ſon animoſité & à ſa valeur; il portoit par tout le fer & la flâme pour venger l'affront fait à ſa ſœur Luciane.)

Hugues Seigneur du Puiſet en Beauſſe, qui avoit épouſé ſon autre ſœur, fort fameux par ſes voleries, étoit neceſſairement du parti: mais Eudes Comte de Corbeil, petit-fils du Comte Bouchard, refuſa d'entrer dans cette querelle: Crecy ſon frere uterin en conçut tant d'indignation, qu'il le fit priſonnier, & l'enferma dans le Château de la Ferté-Baudoüin. Le Roi courut de ce côté là pour le délivrer, & ayant pris la place, moitié par intelligence, (moitié par force, le tira de priſon, & délivra auſſi ſon Senéchal Anſeau, qui étant allé au ſiege avant lui, & penſant inſulter la Place, avoit été bleſſé & pris par les aſſiegez.) 11

En ce même tems il eut une autre guerre avec Henry Roi d'Angleterre 111
& Duc de Normandie. Le ſujet ſuiv.
étoit que ce Prince ne lui tenoit pas la promeſſe qu'il lui avoit faite en lui rendant hommage de la Normandie; d'abattre le Château de Giſors, qui étoit bâti en deçà de l'Epte, riviere qui alors ſervoit de borne entre les terres de France & celles de Normandie.

Les armées étant en preſence, & le different ayant été mis en diſcuſſion entre les députez de part & d'autre, les parties ne purent convenir des faits. Le Roi Louis impatient de ces longueurs, offrit de faire preuve par un combat de corps à corps que ce qu'il mettoit en fait étoit vrai. Les deux armées ſembloient accepter cette propoſition, & quelques méchans railleurs crioient qu'il falloit que les deux Rois combatiſſent ſur le pont, qui branloit & étoit en danger de tomber. Henry ayant refuſé ce défi, on en vint à une bataille, les Anglois la perdirent, & leurs débris ſe ſauverent à Meulan. Robert Comte de Flandres les pourſuivant trop témerairement, y ſut bleſſé à mort. Son fils Bau-

1110. 1110.

doüin, surnommé à la Hache, herita de ses Etats.

A la faveur de cette guerre, les malcontens attirerent Philippe frere du Roy dans leur parti, la puissance d'Amaury de Montfort, son oncle maternel, le credit de sa mere la Reine Bertrade, & celui de Foulques Comte d'Anjou, depuis Roi de Jerusalem, son frere uterin, lui enfloient le courage. Il avoit deux places fortes, Mantes & Montlehery : le Roi tout aussi-tôt assiegea celle de Mantes & la força de se rendre. Pour celle de Montlehery, les liguez, afin de la mieux garder, la voulurent donner à Hugues de Crecy, avec une fille d'Amaury en mariage : mais le Roy le prevint, & la rendit à Milon Vicomte de Troyes, qui y avoit quelque droit.

Il attaqua ensuite le Puiset en Beausse. Thibaud Comte de Chartres, qui étoit fort molesté dans son païs Chartrain par Hugues Seigneur de ce château, avoit imploré son secours contre ce fâcheux voisin. (Le Roy ayant embrassé sa défense, assiégea cette place, & la prit avec le Seigneur qui étoit dedans, & le retint sous bonne & sûre garde dans le Château-landon en Gastinois.

Cette guerre en engendra une autre. Thibaud voulut bâtir une forteresse sur les finages des terres du Puiset : le Roi l'en empêchoit ; il lui soutint qu'il le lui avoit promis, & partant qu'il lui faisoit injustice : ce qu'il offrit de prouver par le duel, proposant de donner son Chambellan pour champion, au défaut de sa personne qui étoit trop jeune. Le Roi de son coté presenta son grand Senéchal Anseau de Garlande : mais les Champions ne trouverent point de Cour ou Justice dans le Royaume, qui voulût leur assurer le champ de bataille. Peut-être que sous main le Roi l'empêchoit.

Le Comte declara donc la guerre au Roi avec l'assistance de Henry Roi d'Angleterre, frere de sa mere ; & du Duc de Bretagne ; car selon l'usage du tems les Seigneurs croyoient le pouvoir faire, quand ils se figuroient qu'il y avoit un déni de justice. Avec lui se rangerent les Seigneurs Hugues de Crecy, Guy de Rochefort le fils, revenu nouvellement de la Terre-sainte ; Lancelin de Dammartin, Payen de Mont-Jay, Raoul de Baugency, Milon Vicomte de Troyes, & même Eudes Comte de Corbeil. (a) (Lancelin avoit déja eu d'autres guerres avec le Roi Philippe, qui, pour arrêter ses courses, avoit bâti un Château à Montmelian. Aujourd'hui il est ruiné, & la ville reduite en village.)

Pour le dire en gros, le Roi reçut beaucoup de fâcheries de ces Liguez ; & il leur en fit aussi tant souffrir, qu'il les réduisit presque tous à leur devoir l'un après l'autre. Eudes étant mort dans ces entrefaites, il traita avec Hugues du Puiset, qui devoit heriter de cette Comté. Comme il le tenoit encore prisonnier, il lui fut facile de l'obliger à lui ceder son droit en lui donnant la liberté ; & de se mettre en possession de cette place, fort

(a) Eudes étoit fils de Bouchard de Montmorenci. Un jour il dit à sa femme : Comtesse apportés moi mon épée : je vous la rendrai ce soir, quand je ne serai plus Comte : il se croyoit assuré de devenir Roy.

1110. importante en cette conjoncture.

Quelque tems après, Hugues ayant refortifié le Puiset, & commettant mille ravages sur les païs circonvoisins, il l'assiegea dans cette place : mais Thibaud ayant avec lui les autres Liguez, ne manqua pas de venir au secours. Il se donna deux grands combats, l'un au désavantage du Roi, l'autre à son avantage. Ensuite on parla d'accommodement, & Hugues obtint son pardon.

Milon Vicomte de Troyes s'étoit aussi retiré du parti des Liguez, parce que le Roi l'avoit rétabli dans Montlehery : Crecy fit tous ses efforts pour l'y engager. Ne l'ayant pû faire, il le surprit par une trahison, & après l'avoir promené toûjours lié & garotté par divers Châteaux, ne sçachant où le garder que le Roi ne le délivrât, ni le relâcher qu'il ne se vengeât, il le fit étrangler la nuit dans le Château de Gommets, & puis jetter le corps par la fenêtre. Il voulut faire croire qu'il s'étoit rompu le col en tâchant de se sauver ; mais le crime fut découvert, & le Roy avec sa celerité ordinaire assiegea le Château. Le malheureux meurtrier ayant été condamné à se justifier par le duel dans la Cour d'Amaulry de Montfort, n'eut pas le courage de s'exposer à ce hazard ; & partant se voyant convaincu, il vint se jetter aux pieds du Roi, lui remit sa Terre, & prit l'habit de Moine à Clugny pour faire penitence.

Hugues du Puiset s'étant revolté pour la troisiéme fois : le Roi rassiégea ce Château, le rasa, puis dépoüilla ce rebelle de tous ses biens. Ce malheureux ayant dans une sortie tué Anseau de Garlande, grand 1116.
Senéchal & favori du Roi, & n'osant pas demeurer au païs, devint & suiv.
errant & vagabond durant quelque tems ; après quoi il passa dans la Terre-sainte, qui en ce tems-là étoit le refuge des condamnez & des bannis, comme aussi des veritables penitens. (Il mourut sur mer en y allant. Voilà comme cette puissante Ligue se défila par l'abbaissement de ses deux principaux chefs.

Guillaume, le plus jeune des Garlandes, recueillit la Charge de Senéchal, soit par droit de succession, soit par la grace du Roi. Il ne la tint que deux ans, au bout desquels étant mort, son frere Etienne en fut pourvû, sans quitter celle de Chancelier, ni divers Benefices qu'il possedoit.)

Thomas de Marle, Seigneur de Coucy, avoit été excommunié & degradé de Noblesse l'an 1114. par le Legat du Pape, dans un Concile tenu à Beauvais, pour les sacrileges & les brigandages qu'il commettoit sur les Eglises & sur les peuples des Evêchez de Reims, de Laon & d'Amiens. Cette Sentence avoit irrité sa rage à faire encore pis, jusqu'à mettre le feu dans la ville de Laon, & dans la *Noble* Eglise de Notre-Dame (je crois que c'étoit celle de *Liesse* ;) à massacrer l'Evêque Galderic, & à lui couper le doigt auquel il portoit l'anneau Episcopal. Le Roi qui se rendoit present par tout avec une promptitude incroyable, & se mêloit plus avant dans les perils qu'un simple Cavalier, courut de ce côté-là avant que ce voleur se fût saisi de la Tour de Laon, força & rasa ses Châteaux de Crecy & de Nogent, & le reduisit à la raison.

1118. Il dompta aussi un autre Tyranneau nommé Adam, qui ravageoit tous les environs d'Amiens. Il s'étoit emparé de la Tour de la ville, qui étoit extraordinairement forte, & par ce moyen il donna bien de la peine : mais le Roi l'ayant tenuë investie près de deux ans, en vint à bout & la rasa.

Henry Roi d'Angleterre étoit le boutefeu & l'appui de toutes ces revoltes ; le Roi Louis en revanche avoit suscité contre lui son neveu Guillaume Criton fils du Duc Robert, lequel il avoit reçu à l'hommage de la Duché de Normandie, & lui avoit donné la ville & Château de Gisors, premier sujet de la querelle. Ce neveu étant ainsi soutenu, causa tant de travers à son oncle qu'il falut qu'il fît la paix avec Louis, promettant de lui abandonner les rebelles.

Archambaud Seigneur de Bourbon étant mort, Hemon son frere surnommé Vaire-Vache, s'empara de toute la succession au préjudice du fils, sous couleur de revendiquer son partage, & exerçoit de grandes tyrannies sur ses sujets, principalement sur les Ecclésiastiques. Le Roi le fit assigner pour ester à droit au Parlement : sur le refus qu'il fit de comparoître, il y alla en personne pour l'y contraindre, & assiégea son Château de Germigny. Hemon redoutant sa colere, lui vint demander pardon : il le reçût en grace, & l'emmena lui & son neveu pour les mettre d'accord sur leurs differends.

EMPE. JEAN COMN. fils d'Alexis en Aoû- La querelle d'entre l'Empereur & le S. Pere pour le fait des Investitures, s'étoit rallumée plus fort que jamais. Paschal II. ayant été fait Pape, l'Empereur Henry V. s'étoit saisi de lui & de ses Cardinaux, & l'avoit contraint de lui donner le Privilege de nommer aux Evêchés. Depuis, ce Pape étant en liberté, avoit cassé ce Traité dans le Concile de Latran, & excommunié l'Empereur.

1118. Roy 24. ans 9. mois & encore HENRY V.

Etant mort cette année 1118. Gelase fut élû en sa place : mais comme il ne prit pas l'approbation de l'Empereur, ce Prince offensé d'un tel mépris, fit élire un Maurice Burdin, Limosin de naissance, & Archevêque de Braga en Portugal, à qui on donna le nom de Grégoire. Gelase étant donc chassé de Rome s'achemina en France pour y tenir un Concile, comme il fit dans la ville de Vienne en 1119. mais il mourut la même année dans l'Abbaye de Clugny.

1119. Les Cardinaux qui se trouverent à sa suite, élurent Guy Archevêque de Vienne, qui prit le nom de Caliste II. il étoit frere d'Etienne Comte de Bourgogne, & oncle d'Adele ou Alix Reine de France, qui étoit fille de sa sœur & de Humbert Comte de Morienne ; & ainsi sa considération fortifia le Saint Siége de grandes alliances contre les attaques de l'Empereur.

Tout le Royaume de France ayant donc embrassé son parti, il vint de Vienne à Toulouse, où il célébra un Concile en cette année 1119 de-là il se rendit à Reims où il en tint encore un autre, dans lequel il fut fait plusieurs Canons pour ôter la simonie de l'Eglise, l'Investiture des Bénéfices aux laïques, les femmes aux Prêtres, & la vénalité des Sacremens. Le Roi y assista, l'Empereur Henry V. ne s'y voulut pas trouver, & ayant refusé de se départir du droit des Investitures, il fut excommunié.

Il y avoit presque même differend

entre les Papes & les Rois de France;
1119. car ceux-ci prétendoient que l'élection & les provisions du Pape ne suffisoient pas sans leur agrément. De sorte qu'on en avoit vû naître de grands troubles dans les Eglises de Bourges, de Reims, de Beauvais & autres. Mais les Papes n'oserent pas pousser ces Rois si rudement. Il étoit de la bonne politique de n'avoir point tant d'ennemis à la fois, de se réserver un refuge en France contre les Empereurs; & d'abaisser les Germains les premiers, parce qu'ils les incommodoient le plus.

La paix d'entre les deux Rois Louis & Henry, ne fut pas de longue durée. Les amis du feu Duc Robert & de Guillaume son fils, se déclarerent pour Louis, & les Comtes d'Anjou & de Flandres le servoient chaudement. Au contraire, Thibaud Comte de Champagne servoit Henry qui étoit son oncle maternel. En cette guerre Baudouin Comte de Flandres ayant été blessé à l'attaque du petit Château de Bures en Caux, envenima tellement sa playe par ses débauches, qu'il en mourut quelques jours après dans la ville d'Aumale. Charles surnommé le Bon, fils de sa sœur & de Canut Roi de Dannemarc, lui succéda dans la Comté de Flandres, & s'y maintint courageusement, nonobstant que Clémence de Bourgogne mere de Baudouin, qui s'étoit remariée à Godefroy Comte de Louvain, la voulut faire tomber entre les mains d'un bâtard de Flandres nommé Guillaume d'Ypre, qui avoit épousé sa niéce.

Or après une infinité de ravages, d'incendies, de prises de Places; après deux grands combats entre les deux Rois, l'un en la plaine de Breneville près de Noyon sur Andelle, où les François eurent du pire; l'autre près de Breteuil, où le sort du combat fut douteux : le Pape Calixte, comme pere commun, étant venu exprès à Gisors, les mit d'accord, en faisant rendre les Places qui avoient été prises de part & d'autre. Ainsi la Duché demeura à Henry, qui la donna à son fils aîné Guillaume surnommé Adelin, au préjudice de Guillaume son neveu. 1120.

Cette paix ne finit pas ses inquiétudes & ses chagrins; car peu de semaines après il perdit en un moment ses trois fils, une fille, & avec eux plus de trois cens Gentilshommes, la fleur de sa Noblesse & de ses meilleurs Capitaines. Ce fut un étrange malheur : (comme ils s'étoient embarqués à Barfleur pour l'aller trouver en Angleterre, il advint que leurs Matelots qui s'étoient enyvrés de l'argent qu'ils leur avoient imprudemment donné pour boire sur le point de leur embarquement, allerent briser leur vaisseau contre un rocher au sortir du Port. Ce que l'on crut être arrivé par une punition de Dieu, qui voulut abîmer dans les gouffres de la mer cette infame jeunesse, qui s'adonnoit publiquement à l'exécrable crime des Villes qu'il avoit abîmées dans une mer de souffre & de bitume.

On ne sçauroit jamais s'imaginer la douleur dont Henry se sentit frappé à la nouvelle d'un si cruel accident;) & pour irriter plus fort son déplaisir, il arriva presque en même tems que les amis & les partisans de son neveu exciterent de nouveaux soulevemens dans la Normandie, & r'engagerent le Roi de France à les soûtenir. Ce

1120. qui recommença les désolations de la Province.

En l'an 1119. finit ses jours Alain surnommé Fergeant Duc de Bretagne, fils de Hoël, qui étoit mort l'an 1084. Son fils Conan surnommé le Gros ou Ermengard lui succéda.

Cet Alain, si l'on en croit l'Historien Breton, donna des formes certaines & reglées à la justice de son pays, où auparavant elle se faisoit fort confusement. Car il établit un Senechal à Rennes, auquel il voulut que toute la Duché ressortit, hormis la Comté de Nantes qui en avoit aussi un, & commença de tenir une Assemblée ou Parlement, qui jugeoit des Appels des Senechaux de Rennes & de Nantes : car pour le criminel on n'en appelloit point. Il n'y avoit point d'Officiers fixes & determinés non plus que de seance certaine. On y fit depuis un Président en l'absence du Chancelier, & un Maître des Requêtes.

1123. L'an 1123. arriva la mort de Hugues III. du nom Duc de Bourgogne, auquel succéda Odon son fils aîné, qui épousa Marie fille de Thibaud Comte de Champagne.

La guerre s'échauffoit dans la Normandie entre le Roi Henry & les François. (Ceux-ci avoient dans leur parti un grand nombre de Seigneurs Normands révoltés. Henry gagna une fort sanglante victoire sur eux, & en fit dix ou douze des plus remarquables prisonniers, qu'il envoya en Angleterre. Mais cette tuerie & ces emprisonnemens ne faisoient qu'envenimer les esprits contre lui; de sorte que ses Officiers domestiques tramerent une conspiration pour attenter à sa vie.) Il ne se pouvoit fier à personne, il trembloit à l'approche de tous ceux qui étoient autour de lui; il mouroit cent fois le jour de la peur qu'il avoit qu'on ne le fit mourir, & la nuit il changeoit cinq ou six fois de lit & de gardes, sans pouvoir trouver de sûreté en aucun endroit, se croyant partout environné de ses ennemis. (Qui se fait trop craindre doit tout craindre; & le Prince est bien misérable qui s'attire la haine & l'inimitié de ses sujets, avec les biens & les avantages que Dieu lui a donnés pour acquérir leur amour & leur estime.) 1028.

L'Empereur s'étoit réconcilié avec le Pape, & avoit abandonné les Investitures : mais sa colere qui duroit encore, vouloit se décharger sur la France. Il avoit épousé Matilde fille de Henry d'Angleterre. Pour cette raison, comme aussi pour le ressentiment qu'il avoit toujours gardé de ce que le Roi Louis avoit protegé le Pape Calixte : il mit sur pied une formidable armée pour venir saccager & mettre rez pied rez terre la ville de Reims, où Calixte avoit tenu un Concile, dans lequel il avoit été excommunié. Louis de son côté résolut d'assembler toutes les forces de l'Etat jusqu'aux Prêtres & aux Moines : de sorte que dans peu de tems il eut deux cens mille hommes, seulement de l'Isle de France, Champagne & Picardie. L'Empereur ayant eu avis de cet armement épouvantable, trouva qu'il étoit plus sûr pour lui de ne point passer le païs Messin, & de se retirer. 1124.

Au retour Louis triomphant d'un si puissant ennemi, vint remettre l'Etendart des Martyrs dans l'Eglise de Saint Denis, où il l'avoit pris, & rendit graces solemnelles à ces glorieux Saints. Il porta sur ses épaules leurs Châsses, qui avoient été descendues & exposées sur le Grand Autel du-

1124. rant tout le tems de la guerre, & fit ou confirma plusieurs donations à cette Abbaye, particuliérement la Foire du Lendit hors * la Ville, car elle en avoit déja une au-dedans, qu'elle conserve encore. Cet Etendart de Saint Denis n'est autre que ce qu'on appelloit l'Oriflame, & fait de simple cendal ou tafetas rouge, sans aucune broderie ni figure, & taillé à peu près comme les Bannieres qui marchent devant les Processions. Le droit de le porter appartenoit aux Comtes du Vexin-François, tandis qu'il y en eut, comme premiers Vassaux de Saint Denis; mais quand cette Comté fut venue aux Rois de France, ils honorerent de cet emploi les plus vaillans Chevaliers de leurs armées. Auparavant sous la deuxiéme race, & au commencement de cette troisiéme jusqu'à la fin du regne de Philippe I. nos Rois faisoient porter la Chappe ou Manteau de Saint Martin par le Comte d'Anjou. Il avoit cet honneur, même de l'arborer dans ses propres guerres, soit en qualité de Grand Sénéchal de France, soit par la concession que le Chapitre de S. Martin de Tours en avoit fait à Ingelger Comte d'Anjou, qu'il fit Trésorier de cette Eglise & son Avoué.)

* Elle se tenoit entre S. Denis & la Chapelle à côté du grand chemin.

On peut en cette occasion remarquer la difference qu'il y avoit entre les forces de la France & celles du Roi. Car *lorsqu'il faisoit la guerre pour sa propre querelle, il n'avoit que les gens des terres qu'il possedoit, encore le servoient-ils à regret: mais quand il s'agissoit de la cause du Royaume, toutes les forces de la France se remuoient, chaque Seigneur y venoit en personne, & y amenoit tous ses sujets.*

L'Empereur Henry V. étant mort à Utrecht l'an 20. de son regne, le Jeudi d'après la Pentecôte 23 May 1125. sans laisser aucuns heritiers procréés de son corps: les Princes de Germanie lui substituerent Lotaire Duc de Saxe; lequel retenant aussi le Royaume de Bourgogne, comme uni à l'Empire, Renaud qui avoit la Franche-Comté refusa de le reconnoître. A cause de cela il voulut l'en priver, & la donner à Conrad fils de Bertold, Duc de Zeringhen. De-là nâquit une sanglante guerre entre ces deux Maisons, qui se battirent jusqu'au tems de Frederic I. qui épousa Beatrix fille de Renaud, lui ayant été donnée par Guillaume Comte de Mâcon, sous la tutelle duquel cette Princesse étoit demeurée fort jeune. 1126.

EMPE. encore JEAN COMN. & LOTAIRE II 13. ans.

Cette année 1126. le Roi reçût la Plainte que lui fit l'Evêque de Clermont des usurpations & des tyrannies de Robert Comte d'Auvergne, (qui ayant épousé la fille de Guillaume Duc d'Aquitaine, avoit eu cette Comté pour sa dot. S'y étant donc acheminé en personne, accompagné de Foulques Comte d'Anjou, de Conan Duc de Bretagne, & de Guillaume Comte de Neubourg, après s'être rendu maître des passages, il assiégea la ville de Clermont; & l'ayant prise à composition, il força le Comte de lui donner des ôtages, & d'obéir à la raison.

Cinq ou six ans après, les nouvelles violences du même Comte, l'engagerent à y faire un second voyage. Il assiégea Montferrand; le Duc d'Aquitaine, c'étoit alors Guillaume IX. vint au secours de son Vassal; mais ayant du haut d'une montagne reconnu la grande force de l'armée du Roi, il lui envoya offrir toute obéissance, & amena le Comte

1127. Comte jusqu'à Orleans lui demander pardon, & se soûmettre à tout ce qui lui seroit ordonné.

(Peu après, sçavoir l'an 1127. le Duc fort diffamé pour ses débordemens, vint à mourir étant âgé de cinquante six ans.) Il laissa ses Etats à Guillaume IX. son fils, qui fut le dernier Duc de ce païs-là. Il avoit épousé Emme fille unique de Guillaume Comte d'Arles & de Toulouse, & frere de Raimond de Saint Gilles. A cause d'elle il avoit prétendu la Comté de Toulouse; mais Raimond de Saint Gilles disoit que son frere la lui avoit vendue, avant qu'il passât en Terre-Sainte. Ce fut le sujet d'une guerre entre Guillaume son fils & Alfonse fils de Raimond, & depuis encore entre la Reine Alienor & le même Alfonse.

Tandis que le Comte Charles, à juste titre surnommé le Bon, gouvernoit sagement la Flandre, soulageant les pauvres, protégeant les Ecclésiastiques, & rendant bonne justice à tous, quelques Bourgeois de Bruges, d'une famille nommée Van-Straten, très-puissans en richesses & en nombre d'hommes, mais de race servile, comploterent sa mort. Ils s'offençoient de ce qu'il les avoit forcés d'ouvrir leurs greniers durant une grande famine, & de ce qu'il les avoit condamnés à de grosses réparations envers le Châtelain de Bourbourg, qu'ils avoient insolemment offensé, parce qu'il avoit executé ses ordres en cette occasion. D'ailleurs ils étoient suscités par le bâtard Guillaume d'Ypre qui prétendoit à la Comté. Tellement qu'un matin du jour des Cendres, comme il étoit en prieres dans l'Eglise de Saint Donat de Bruges, ces méchans le massacrerent au pied de l'Autel, (de dix ou douze coups d'épées dont on lui coupa le bras droit, qu'il avoit étendu pour donner l'aumône à un pauvre. Cela fait ils coururent par la Ville comme des furies, tuant inhumainement tous ses serviteurs; & après se fortifierent dans le Château & dans l'Eglise de Saint Donat, se confiant trop audacieusement à leur grande parenté, & à leurs richesses.) 1128.

L'horreur du fait, & les instantes supplications de la Noblesse du païs, firent aussi-tôt monter le Roi à cheval pour venger ce parricide. Il en assiégea les auteurs dans les postes dont ils s'étoient emparés, & les ayant pris, il punit les deux principaux de supplices très-rigoureux. Car pour l'un, après qu'on lui eut crevé les yeux & coupé le nez, on l'attacha sur une rouë haut élevé, où on le perça d'un nombre infini de coups de fléches & de javelots. On pendit l'autre à une potence avec un chien attaché sur sa tête, que l'on battoit sans cesse afin qu'il lui déchirât le visage. Tous les autres qui s'étoient réfugiés dans la Tour, furent jettés du haut en bas, & écrasés sur le pavé.

(Cela fait il adjugea la Comté à Guillaume de Normandie fils du Duc Robert, qui avoit au mois de Janvier de la même année épousé la sœur de la Reine. Il y avoit bien d'autres prétendans, sçavoir Guillaume d'Ypre, Baudouin Comte de Hainault, Arnoul le Danois, fils d'une sœur de Charles, Estienne frere du Comte de Champagne, & Thiery Comte d'Alsace, tous descendans des Comtes de Flandres par femmes, hormis Guillaume d'Ypre, qui étoit bâtard.)

Thierry s'étant opiniâtré de l'em-

1129. porter par la force, & ayant brûlé la ville d'Oudenarde, le Roi fit un second voyage en Flandres, & le poussa si vertement, qu'il lui ôta la ville d'Ypre, & toutes les terres qu'il possédoit en Flandres.

Aussi peu y gagna Estienne qui étoit Comte de Boulogne, par sa femme, quoique le Roi d'Angleterre son oncle le soûtint dans cette entreprise: non pas tant pour l'avancer, qu'en haine du Roi de France, & par crainte de l'aggrandissement de Guillaume son neveu. Le Roi sçachant que ce Comte, assisté des forces du Comte de Hainault & de Godefroi de Namur, avoit pris Ypre, ramena son armée en ce païs-là, reprit la Ville, leur donna la chasse, & assura la Comté à Guillaume, qu'il fit couronner à Bruges.

Toutefois l'avarice de ce Prince Normand, vexant ses nouveaux sujets par des impôts sans nécessité, & par la vénalité des charges de judicature; les principales Villes se révolterent, ayant fait un Syndicat ensemble, lui fermerent les portes, appellerent Thiery Comte d'Alsace, & le reconnurent pour leur Prince. Le Roi fit donc un troisiéme voyage en ces quartiers-là, & s'avança jusqu'en Artois pour secourir Guillaume; mais ne trouvant pas les choses disposées comme il le desiroit, & voyant que Thierry refusoit de comparoître en jugement pardevant lui, il s'en revint en France, laissant ses troupes à Guillaume qui assiégeoit l'Isle.

Guillaume ne perdit point courage pour son départ; il donna bataille près d'Alost à Thierry, & le mit en déroute: mais poursuivant sa victoire, il fut blessé au bras d'un quarreau d'arbalêtre, & cette playe ayant été mal pansée lui causa la mort. Alors Thierry se rendit maître de la Flandre; & les mouvemens que les Partisans de Guillaume avoient suscités en Normandie, cesserent entiérement. 112

(Ce Thomas de Marle, dont nous avons parlé ci-dessus, attira une seconde fois la colere du Roi, tant parce qu'il avoit assisté Estienne Comte de Blois dans la guerre qu'il avoit mué à Guillaume Criton, que parce qu'il continuoit ses brigandages & véxations sur les terres des Eglises & sur les Marchands, qu'il emprisonnoit dans son château pour en tirer de grosses rançons. Si bien que sur les plaintes de quelques Evêques & de Raoul Comte de Vermandois, il alla assiéger son château de Coucy, qui passoit en ce tems-là pour une Forteresse inexpugnable, étant assis sur un tertre fort élevé entre le bois de la Fere & de Folembray, il arriva qu'en faisant les approches, Raoul Comte de Vermandois ayant rencontré Thomas, qui avoit dressé une embuscade aux gens du Roi, le blessa & le fit prisonnier. Il fut mené à Laon où il mourut misérablement de ses blessures.)

Les fatigues, beaucoup plus que l'âge ayant vieilli le Roi Louis, il trouva à propos, pour mieux assurer la Royauté dans sa maison, de faire couronner Philippe son fils aîné. Ce qui fut accompli dans la ville de Reims par l'Archevêque Renaud, le 14 Avril jour de Pâques, en présence de Henry Roi d'Angleterre, & d'un grand nombre d'autres Vassaux de la Couronne.

LOUIS LE GROS.
ET
PHILIPPE *son fils.*

1129. HENRY *pareillement n'ayant point d'enfans de sa seconde femme, fit reconnoître sa fille Matilde veuve de l'Empereur Henry, pour son heritiere en tous ses Etas, & la remaria à Gefroy surnommé le Bel, fils & successeur de Foulques Comte d'Anjou, (lequel avant que d'aller en Jerusalem lui avoit resigné toutes ses Seigneuries. Les nôces se celebrerent à Roüen avec des magnificences, des festins & des tournois, qui n'avoient point eu de semblables durant tous ces regnes-là. Le party étoit avantageux tant pour le merite du jeune Prince que pour sa naissance ;) & d'ailleurs Henry le choisit afin de détacher cette maison d'Anjou, qui lui avoit tant causé de peines, du party du Roi de France, & de la metre tout à fait dans ses interêts.*

1128. & suiv. Etienne de Garlande, comme nous l'avons dit, après la mort d'Anseau son frere, fut investi par le Roy de la Charge de Grand-Seneschal de France. Ce fut un monstre, que jamais aucune raison ni aucun exemple ne sçauroit justifier, qu'un Prêtre gendarme, & ministre de JESUS-CHRIST faisant profession de répandre le sang humain. Aussi tous les gens de bien en eurent horreur : mais son ambition & les flatteries des Courtisans, qui donnent de belles couleurs aux plus vilaines choses, lui boucherent les oreilles pour ne pas entendre les justes reproches de ses confreres & celles de sa conscience. Son orgueil alla jusqu'à ce point de choquer la Reine Alix : mais elle eut assez de cœur pour ne le pas souffrir ; & ce peut-être pour cela, qu'il se voulut défaire de sa Charge de Seneschal, qu'il maintenoit appartenir hereditairement à sa maison, entre les mains d'Amaulry de Montfort, qui avoit épousé sa niece, fille & heritiere d'Anseau. 1129.

Le Roi n'agréant pas cette demission, il fut si ingrat que de prendre les armes contre lui, & fit une ligue avec le Roi d'Angleterre, le Comte Thibaud de Champagne, & quelques autres ennemis de son maître; (montrant bien par là que ses services precedents n'avoient pas eu pour but le bien de l'Etat, mais sa propre grandeur ; & que pour bien sçavoir si le zele de ceux qui dans une pareille élevation en témoignent tant, est veritable & desinteressé, il faut le voir hors de ce poste.) Le Roi attaqua vigoureusement le Chasteau de Livry qu'ils avoient fortifié ; Raoul de Vermandois y perdit un œil d'un coup de fleche ; & pour lui il s'exposa si temerairement, qu'il y fut blessé d'un matras à la cuisse. La douleur de la playe redoublant sa colere, il força le Châsteau & le rasa ; enfin il continua de leur faire si forte guerre, qu'Etienne fut contraint de renoncer à la Charge de Seneschal, qui fut donnée à Raoul. Mais comme le party étoit puissant, & qu'il avoit eu l'adresse de se racommoder avec la Reine, il falut qu'il lui laisât celle de Chancelier, & il demeura à la Cour avec quelque reste de credit jusqu'à la fin de ce regne.

Le Roi Louis qui avoit défendu les Eglises, & protegé les Ecclesiastiques, changea bien de stile sur

1130. la fin de son regne. Ils agissoient, ce lui sembloit, trop exactement avec lui, & ils ne vouloient pas souffrir qu'il se meslât de la nomination des Benefices, ni qu'il mît la main sur leurs revenus. Il s'empara donc des terres de quelques-uns, même les chassa de leurs sieges: entr'autres Etienne Evêque de Paris, & Henri Archevêque de Sens, (pour cette cause seulement qu'ils s'étoient retirez de la Cour, & qu'ils exhortoient les autres d'en sortir, & d'aller faire leur devoir dans leurs Eglises. Ils se servirent des armes spirituelles, & l'excommunierent: mais le Pape Honorius annulla leurs censures.

L'Histoire a bien voulu remarquer que l'an 1130. la Normandie vit une prodigieuse & sanglante bataille entre des oiseaux de toutes sortes. Ils se rangeoient par bandes & escadrons, se choquoient impetueusement, puis se retiroient, & après retournoient à la charge; l'air étoit plein de leurs plumes arrachées qui voloient; il pleuvoit du sang de leurs blessures; & ils tomboient par terre dru & menu morts ou estropiez. Plusieurs s'imaginerent que c'estoit un presage du schisme, qui peu après divisa l'Eglise, & qui anima furieusement les Prelats les uns contre les autres.

La Pape Honorius II. étant mort, il y eut double élection; les uns choisirent le Cardinal Gregoire Paparescis, qui prit le nom d'Innocent II. les autres, Pierre de Leon, qui se nomma Anaclet II. ce dernier étoit le plus fort dans Rome.]

Innocent, n'osant donc retourner à Rome, tint un Concile à Pise, où il excommunia Anaclet; de là il vint en France où il en convoqua un autre à Clermont en Auvergne, dans lequel il fulmina encore excommunication contre lui. Sa cause n'étoit pas sans grande difficulté, le Roi assembla les Prelats de son Royaume à Estampes pour sçavoir quel parti il faloit prendre, ce fut en 1130. Saint Bernard Abbé de Clervaux y soûtint fortement celui d'Innocent; à son exemple tout le monde l'embrassa. Le Roi de France & celui d'Angleterre le receurent avec grand honneur, le premier à S. Benoît sur Loire, l'autre dans la ville de Chartres. Neanmoins les conseils de Girard Evêque d'Angoulesme, esprit puissant & remuant, à qui Anaclet avoit redonné la Legation d'Aquitaine, qui lui avoit été ostée par Innocent, eurent tant de pouvoir sur Guillaume Duc d'Aquitaine, qu'il se declara pour cet Anti-Pape, & persista un an & demi dans ce schisme, vexant fort les Ecclesiastiques qui vouloient tenir pour Innocent, lequel cependant avoit choisi son siege à Compiegne.

1131. (Comme le Roi persecutoit opiniâtrement les Evêques, le grand S. Bernard les ayant un jour trouvez à genoux devant lui, qui tâchoient de le fléchir par leurs soûmissions, lui parla avec un zele digne d'un ministre de Dieu; & n'ayant sceu rien obtenir de lui lâcha cette menace, *Sçachez, Sire, que Dieu vous punira par la mort de l'aîné de vos enfans.* La prophetie eut bien-tôt son accomplissement:) Un jour treiziéme d'Octobre 1131. que le jeune Roi Philippe se promenoit par les rues d'un fauxbourg de Paris, vers l'endroit où est aujourd'hui

la place Royale, & qu'il couroit a-
1131. près un de ses Escuyers, un pourceau se fourra entre les jambes de son cheval, qui se cabra de telle sorte, qu'il le renversa par terre & lui passa sur le corps, dont étant tout froissé il mourut dés le soir même.

Le Roi Louis pour se consoler d'une si sensible douleur, & pour reparer en quelque façon cette perte, fut conseillé de faire sacrer son autre fils, qui se nommoit Louis comme lui, & étoit âgé de treize à quatorze ans. Il le mena donc à Reims, où le vingt-cinq du même mois il fut oint & sacré par les mains du Pape Innocent, qui alors y tenoit un Concile contre l'Anti-Pape Pierre de Leon. (Le Roi entra dans cette grande assemblée, accompagné de Raoul de Vermandois, son grand Seneschal, & de quantité de Seigneurs, baisa les pieds du saint Pere, & après s'assit dans une chaise à côté de lui. Le lendemain le saint Pere avec tous ses Prelats, alla querir le jeune Prince, qui étoit logé en l'Abbaye de S. Remy, & le conduisit en pompe solemnelle dans la grande Eglise; devant la porte de laquelle le Roi l'attendoit avec tou-
te sa Cour & ses Evêques & Abbés.) 1131.

Il semble que ce fut en ce sacre qu'on reduisit les Pairs qui devoient desormais assister à cette ceremonie, au nombre de douze, sçavoir six Ecclesiastiques & six Laïques. lesquels on choisit entre tous les Seigneurs & les Prelats qui avoient cette qualité, relevant nuëment du Roi. On n'osta pourtant pas aux autres Pairs leurs prérogatives de n'être jugez que par leurs Pairs dans les matieres feodales, tant au civil qu'au criminel. (On appelloit Pairs tous les Vassaux dont les terres mouvoient immediatement d'un grand fief, qui avoient droit de juger avec le Seigneur dont ils relevoient, & qui ne pouvoient être jugez qu'en sa Cour, & par leurs pareils. Ainsi non seulement le Roi de France, mais encore tous les grands Seigneurs, entr'autres le Duc de Normandie, le Comte de Champagne & celui de Flandres, avoient leurs Pairs.)

De ces douze Pairies il n'est demeuré que les six Ecclesiastiques, cinq des Laïques ayant été reünies à la Couronne par confiscation, par mariage ou autrement, & la sixéme qui est celle de Flandres en ayant été arrachée par l'Empereur Charles V.



1137. faineantise de Philippe son pere laissoit regner la violence, & fouler aux pieds la majesté Royale & la justice : les peuples, les Marchands, les Ecclesiastiques, les veuves & les orphelins étoient exposez au pillage : les Seigneurs & les Gentils-hommes avoient tous des Châteaux, d'où ils couroient les grands chemins, les rivieres & les terres indéfenduës. Dès qu'il sçut monter à cheval, il entreprit de reprimer tous ces voleurs, & toute sa vie il eut les armes sur le dos, courant par tout où les opprimez reclamoient son secours, & combattant de sa personne comme un simple cavalier. De cette sorte ayant rangé à la raison plusieurs de ces Tyranneaux, il commença à retablir l'ordre & la sûreté. (a) Il est vrai que lorsqu'il eut mis ses affaires en bon état, il devint plus rude, & ne traita pas les Ecclesiastiques avec le même respect qu'il avoit fait durant ses besoins. Toutefois lorsque Dieu l'eut averti de sa mort par les langueurs de sa maladie, & qu'il vit que toutes les potions & les poudres des Medecins ne lui apportoient aucun soulagement, il témoigna un profond répentir de ses fautes, il fit sa confession publiquement, & se leva, tout foible qu'il étoit, pour aller audevant du sacré Viatique. Quelques jours après, connoissant que son dernier moment approchoit, il 1137. se fit étendre par [illegible] sur un lit de cendres en forme de croix, une pierre sous sa tête, & de cette sorte il rendit l'ame à Dieu.)

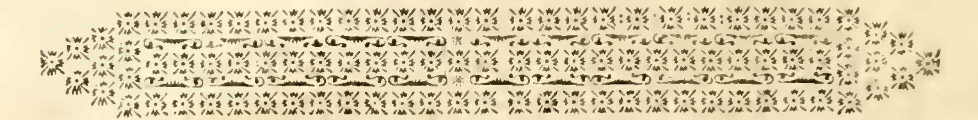
Il avoit de sa femme Alix, fille de Hebert Comte de Savoye, sept enfans encore vivans, six fils & une fille. Les fils étoient Louis, qui regna; Henry qui fut Moine à Clervaux, puis Evêque de Beauvais; Hugues dont nous ne sçavons que le nom; Robert qui eut pour partage la Comté de DREUX, d'où sortit la branche des Comtes de ce nom; Pierre, qui épousa Isabelle fille & heritiere de Renaud Seigneur de Courtenay, (b) d'où vint la branche de COURTENAY, dont il y a encore des puînez; Philippe qui fut Archidiacre de Paris; & en ayant été élû Evêque, eut tant de modestie, qu'il le ceda à Pierre Lombard, nommé le *Maître des Sentences*, ce fameux Docteur dont le livre a servi de fondement à la Theologie Scholastique. La fille s'appelloit Constance; elle fut mariée en premieres nôces avec Eustache Comte de Boulogne, dont elle n'eut point d'enfans; & en secondes avec Raymond V. Comte de Toulouse.

(a) Les fiefs-liges, ligences, ligeïtés, n'ont commencé d'avoir cours en France que sur la fin du regne de Louis le Gros. Mais depuis l'an 1139. il n'y a point eu d'investitures, ni d'hommages, ou le terme de lige n'ait été soigneusement inseré. Il y avoit alors deux sortes de fiefs liges : les uns appellés primitifs & immediats, parce qu'ils étoient tenus de Souverains, qui ne reconnoissoient que Dieu au-dessus d'eux, & à qui les vassaux devoient une soumission indefinie illimitée, & sans exception. Les autres dérivés & immediats, qui souffroient des exceptions & modifications. L'hommage lige, dit M. de Hauteserre dans son Traité de l'origine des Fiefs, ch. 8. est dû au Prince souverain : cependant les Ducs & les Comtes qui avoient la folie de vouloir être les singes des Rois, oserent s'attacher leurs vassaux par un pareil hommage. Henry II. Roi d'Angleterre, ayant éxigé l'hommage lige, en qualité de Duc de Guyenne, de Raymond Comte de Saint Gilles, Louis le jeune le trouva mauvais, & pour correctif, il fit ajouter cette clause à l'acte : sauf la fidelité dûe au Roi des François. Hugues IV. Duc de Bourgogne, apposa la même clause à l'hommage qu'il rendit à Thibaud Roi de Navarre & Comte de Champagne sous le regne de S. Louis : sauf la fidelité dûe au Seigneur Roi de France & à la Dame Reine sa mere. Chantereau en son Traité des Fiefs.

b Il prit pour Armes la Banniere de Courtenay.

ALIX,
FEMME DE
LOUIS LE GROS.

1137. LOUIS ayant fait déclarer nul le mariage qu'il avoit contracté, & non toutefois consommé avec la fille de Guy de Rochefort grand Sénéchal, épousa l'an 1114. Alix de Savoye fille de Humbert II. Comte de Maurienne & prince de Piémont allié de la Comtesse Guille de Bourgogne sœur du Pape Calixte II. Son mari la cherit, & l'honora toûjours uniquement, & ils vécurent ensemble 22. ans, après lequel tems la mort le ravit d'entre ses bras. Deux choses ont rendu cette Princesse recommandable; sa pieté, dont l'Abbaye des filles de Montmartre est un riche & glorieux monument, & le soin nompareil qu'elle prenoit de l'éducation de ses enfans: car elle les faisoit venir en sa présence soir & matin, & les instruisoit elle-même à la devotion & à la vertu; elle eut du Roy son époux six fils, Philippe qui fut couronné & mourut avant son Pere; Hugues qui mourut en adolescence, Louis le Jeune qui regna; Henry qui fut Evêque de Beauvais, puis Archevêque de Reims; Philippe grand Archidiacre de Paris, qui ayant été élû à cet Archevêché le refusa, & le fit donner à Pierre Lombard, dit le Maître des Sentences, son précepteur; Robert Comte de Dreux, & chef de cette branche du même nom, dont il est tant sorti de grands Princes; & laquelle ayant dégénéré par la ligne masculine, semble par les femmes avoir transmis toute sa vigueur en la personne du Cardinal de RICHELIEU. Je serois obligé par la vérité & par la reconnoissance, qu'en qualité de bon François je dois à un si grand Personnage, de dire comme d'une fille de la maison de Dreux, mariée dans une très-noble & très-ancienne Famille, qui a pour surnom le Roi, provint une autre fille, qui fut transmise en celle de RICHELIEU, & poussa l'illustre Branche dont ce grand Cardinal est descendu; André du Chesne a si doctement contenté les curieux sur ce sujet, qu'encore qu'il n'ait pas acquitté le reste des Historiens de cette obligation, il leur a pourtant ôté les moyens d'y satisfaire. Pierre, sixiéme fils de Louis le Gros, prit le surnom & les armes de Courtenay, avec Isabeau fille & principale heritiere de Regnaut, Seigneur de Courtenay & de Montargis. Avec ces six fils Alix eut aussi une fille; Constance fiancée à Eustache, Comte de Boulogne, fils d'Etienne Roüy usufruitier d'Angleterre, & puis mariée à Raimond Comte de Toulouse. Il sembloit qu'elle devoit se contenter d'avoir eu une si belle lignée, & l'honneur d'être femme du Roi, & toutefois par je ne sçai quelle considération l'an 1138. elle convola en de secondes nôces avec Mathieu de Montmorency Connêtable de France, qui étoit aussi veuf. De ce mariage elle n'eut qu'une fille qui fut nommée comme elle, & mariée à Gaucher de Châtillon. Après avoir vécu quinze ans avec ce second mari, elle se retira par sa permission au Monastere de Montmartre, où elle finit religieusement sa vie, après y avoir demeuré un an, étant presque sexagenaire l'an 1153. le lieu de sa mort est celui de sa sépulture. 1137.



LOUIS VII.

SURNOMME' LE PIEUX;

& du vivant de son Pere appellé

LE JEUNE,

ROY XL.

Agé de dix-neuf à vingt ans.

LOUIS dans l'embarras d'une guerre lointaine
Vid sa femme se perdre, avec que son repos;
Et se séparant d'elle encor mal-à-propos,
Aggrandit son rival, & perdit l'Aquitaine.

PAPES.

Encore INNOCENT II. S. 9. ans durant ce Regne.

CELESTIN II. élû le 25 Septemb. 1143. S. 5. mois & demi.

LUCE II. élû le 9. Mars 1144. S. 11. mois & demi.

EUGENE III. élû le 25. Février 1145. S. 8. ans 4. mois 13. jours.

ANASTASE IV. élû le 9. Juillet 1153. S. 1. an 5. mois.

ADRIEN IV. élû le 3. Décembre 1154. S. 4. ans 9. mois.

ALEXANDRE III. élû le 6. Septembre 1150. S. près de 12. mois.

1137. En Août. LOuis ayant été sacré & couronné à Reims du vivant de son pere, comme nous l'avons dit, n'eut pas besoin de l'être une seconde fois. Ainsi étant venu droit à Paris, il assembla les Evêques & les Seigneurs, & par leurs avis travailla à établir la sûreté publique & la justice, que quelques petits tyrans recommençoient de troubler, rançonnant le peuple & les marchands. (On le surnomma le Jeune, à la difference de son Pere, que l'on appelloit le Vieux tandis qu'ils regnoient conjointement. 113

Les villes, pour se défendre de ces


LOUIS VII.



1138. oppressions, avoient formé des Communautez, c'est à dire, créé des Magistrats populaires, avec pouvoir d'assembler les Bourgeois & de les armer. Il faloit pour cela prendre Lettres du Roi, qui les leur accordoit volontiers avec de beaux privileges, afin de les opposer à la trop grande puissance des Seigneurs. Quelques Bourgeois de la ville d'Orleans usans de ce droit au prujudice de l'autorité Royale, & faisant des mutineries, il les reprima en passant par là, & les remit dans leur devoir.

Comme il étoit Seigneur souverain de la Normandie, il fut obligé de se messer de la dispute d'entre Gefroy Plante-genest, mary de Matilde, & Etienne Comte de Boulogne, qui la disputoient entre eux. D'abord il prit la querelle pour Gefroy, l'investit de la Duché, & le receut à hommage; & en recompense Gefroy lui donna le Vexin-Normand. Mais lors qu'Etienne ayant repassé la mer, eut obtenu quelques avantages sur Gefroy, Louis changeant de parti, investit son fils Eustache, âgé seulement de 14. à 15. ans, de cette Duché, & même lui donna sa sœur Constance en mariage.

(Gaucher de Montgeay, l'un des suppôts de la ligue que les Seigneurs avoient faite contre Louis le Gros, fut le premier qui osa remuer sous le regne de son fils, comme pour tâter son courage & sa resolution. Il connut par une funeste experience, qu'on ne s'y jouëroit pas impunément: Le jeune Roi le poussa dans son Château, l'y assiegea, & l'ayant forcé de se rendre, il en rasa les murailles; mais il laissa la grosse tour sur pied. Nos Rois en usoient ainsi, & n'abattoient jamais 1139. les tours Seigneuriales, pour montrer à la Noblesse qu'ils ne pretendoient point abolir les Fiefs, dont elles étoient la plus noble marque.)

Le Schisme de l'Eglise Romaine fut enfin éteint par la mort d'Anaclet, & ensuite par la cession de Victor, que les Cardinaux de cet Anti-Pape avoient élu en sa place. L'Empereur Lotaire II. qui avoit puissamment soûtenu Innocent II. deceda près de la ville de Trente, dans une chaumine, le 3. de Decembre 1138. Après quatre mois d'interregne, Conrad III. du nom fut élû.

Roger s'estant rendu maître de la Duché de la Pouille, par la mort du Duc Renaud Feudataire du saint Siege, avoit pris prisonnier le Pape Innocent II. qui lui faisoit la guerre à outrance depuis tout le tems de son Pontificat. Or le tenant entre ses mains, il l'obligea, moitié par force, moitié par bons traitemens & respects, de lui confirmer le titre de Roi de Sicilie, que l'Anti-Pape Anaclet lui avoit déja donné. Ainsi COMMENÇA LE ROYAUME DE SICILE, *qui outre l'Isle comprenoit aussi la Poüille & la Calabre, c'est-à-dire, ce qu'on appelle aujourd'hui le Royaume de Naples.*

Thierry d'Alsace passa en la Terre sainte, avec grand nombre de Noblesse, au secours de Foulques Roi de Jerusalem, son beau-pere, & laissa l'administration de sa Comté de Flandres entre les mains de Sibylle sa femme.

CONRAD II. élû en May, après la mort de Lotaire II. R. près de 13. ans.

Etienne étant retourné en Angleterre, y fut vaincu & pris par Robert Comte de Glocestre, frere bâtard de Matilde. Guillaume d'Ypre, brave homme de guerre, qui s'étoit refugié en ce païs-là, & suivoit le

1139. parti d'Etienne, trouva le moyen de prendre prisonnier ce Robert, qui étoit le conseil & le support de cette Reine : de sorte que pour le ravoir, elle délivra Etienne ; mais tandis qu'il étoit détenu, Gefroy recouvra une grande partie de la Normandie.

Cette année Alfonse I. Duc de PORTUGAL, fut salué & proclamé Roi par ses Troupes, soit après avoir remporté une très-illustre victoire sur cinq petits Rois ou Generaux Mores, soit auparavant. Cinq ans après il rendit son Etat tributaire du S. Siege, de quatre onces d'or par chaque année. L'an 1178, il le mit entierement sous sa protection, & augmenta cette reconnoissance jusqu'à deux marcs d'or : & moyennant cela le Pape Alexandre II. lui confirma le titre de Roi. Ceux qui le vouloient acquerir aimoient mieux le prendre de cette main-là, que de celle de l'Empereur, ni de quelque autre Souverain, dont la superiorité leur eût été plus pesante & moins aisée à secouer.

Cet Alfonse étoit fils d'un Henry de Bourgogne, qui étant passé en Espagne vers l'an 1089. pour y chercher ses avantures, avoit épousé Therese fille naturelle d'Alfonse VI. Roi de Castille, & eû pour dot la Comté de Portugal, par lui auparavant conquise sur les Mores. Les plus curieux Genealogistes assurent que ce Henry étoit du sang de France, fils, disent-ils, d'un autre Henry, qui l'étoit de Robert Duc de Bourgogne, lequel l'étoit du Roi Robert.

On ne remarque point durant ces
1140. années, aucun trouble dans les terres du Roi de France ; sinon les contentions d'entre les Theologiens. Pierre Abelard, Breton de naissance, grand Philosophe & fort bel esprit, disputant trop subtilement de la Trinité, & des autres Mysteres de la Foy, sembloit vouloir renouveller 1139. les erreurs de Nestorius, d'Arius & de Pelage, & avoit donné sujet de l'accuser de nouveauté & d'erreur même. Il en avoit été condamné par le Legat du Pape. Depuis, l'Archevêque de Sens luy avoit donné permission d'expliquer & de soûtenir ses propositions ; [ce qu'il s'étoit vanté de faire dans le Concile de Sens. L'Archevêque le convoqua exprés pour ce sujet, en cette année 1140. & y appella saint Bernard son plus puissant adversaire. Saint Bernard s'y rendit & Abelard aussi : mais ce dernier ne voulut, ou n'osa entrer en lice avec un si redoutable ennemy, & ne dit autre chose sinon, qu'il en appelloit au Pape. Les Evêques ne laisserent pas d'achever de luy faire son procés, & de le condamner. Comme il se fut mis en chemin pour aller à Rome poursuivre son appel, il trouva meilleur pour luy de s'arrêter à l'Abbaye de Clugny, & il y vêcut saintement sous l'habit de saint Benoist qu'il avoit pris longtemps auparavant. Toutes les Histoires sont pleines de ses avantures amoureuses avec Heloïse ; & l'on les voit encore dans les Lettres de l'un & de l'autre.

Les plus grandes affaires de l'Eglise, & celles mêmes du Royaume, se manioient par le conseil & par la fervente austerité de saint Bernard Abbé de Clervaux, Gentilhomme Bourguignon, qui s'étoit mis dans une si haute estime depuis plusieurs années parmy les Prelats, les Grands & les peuples, qu'il n'y avoit aucune cause Ecclesiastique, ny differend considerable, ny entreprise importante, où l'on ne requist son jugement, son entremise & son avis. Pour montrer QUE LE SAGE ET LE VERTUEUX A UN EMPI-

RE PLUS NATUREL QUE CELUY QUI
1040. PROCEDE DE LA FORCE OU DE L'INSTITUTION DES HOMMES.

Le Clergé de Bourges avoit éleû pour Archevêque, un Pierre de la Châtre, personnage de singuliere pieté & de doctrine; le Roy, soit qu'il ne luy fust pas agréable, ou qu'il eust destiné ce Benefice pour un autre, refusa d'y donner son consentement. Pierre voulut donc s'en désister: mais le Pape Innocent II. luy enjoignit de faire ses fonctions; ce que le Roy empêchant, il s'ensuivit un grand trouble qui alla jusques-là, que le Pape excommunia le Roy, & mit le Royaume en interdit.

Thibaud Comte de Champagne,
1141. & 42. Seigneur qui avoit grande autorité, tant par sa puissance que par sa vertu, s'étant un peu trop entremis de cette affaire, offensa le Roy; & la colere de ce Prince se redoubla encore pour un autre sujet, qui fut tel. Raoul de Vermandois, grand Senechal, proche parent du Roy, & qui étoit en effet Prince du Sang, (mais de ce temps-là ce titre étoit inconnu, & on ne consideroit point autrement ces Princes, que selon le rang de leurs terres,) fit dissoudre son mariage d'avec Gerberte cousine germaine de Thibaud, sous prétexte de parenté, pour épouser Alix Perennelle, sœur de la Reine Alienor. Le Pape, à l'instigation de Thibaud, excommunia Raoul, & interdit les Evêques qui avoient prononcé le divorce.

Loüis s'en prit au Comte Thibaud, & de dépit ravagea hostilement ses terres; Thibaud eut recours au Pape, qui pour le délivrer de la guerre qui l'accabloit, leva l'excommunication: mais dés qu'il se vit dégagé & les troupes du Roy retirées, il la fulmina une seconde fois. 1142
Alors le Roy plus animé que la premiere, les jetta derechef dans la Champagne avec ordre de n'y rien épargner. En effet ayant pris Vitry de force, elles y passerent tout au fil de l'épée, sans épargner ny âge ny sexe, & mirent le feu à l'Eglise, où il fut brûlé treize cents personnes innocentes qui s'y étoient refugiées.

EMPP. MAN. fils de Jean. élû en Avril R. 37. ans 5. mois & toûjours CONRAD III.

Au recit de cette cruauté, les entrailles du Roy, naturellement bon, 1143.
sont émuës, son cœur est travaillé d'un cruel remords, & sa conscience furieusement troublée. Il gemit, il se desespere, il s'arrache les cheveux, il croit voir les plus terribles foudres du ciel prêtes à tomber sur sa tête. Saint Bernard eut toutes les peines du monde à lui persuader qu'il pourroit trouver misericorde auprés de Dieu par le moyen de la penitence. Dans cette disposition il fut aisé de le porter à rétablir l'Archevêque de Bourges dans son Siége, & à donner la paix au Comte. [Avec cela il promit dés-lors, pour expier son crime, & pour obtenir la levée de l'interdit de son Royaume qui duroit encore, de faire le voyage de la Terre Sainte.]

Foulques Roy de Jerusalem, étoit mort l'an 1142. & le gouvernement 1143. & 44.
dévolu entre les mains de Melisende sa veuve; car son fils Baudoüin n'avoit encore que treize ans. Les Chrétiens de ce païs-là étoient de beaucoup pires que les Turcs; aussi leurs affaires allant tout en désordres, Sanguin Sultan d'Assirie, leur aracha la Principauté d'Edesse, l'un des quatres membres du Royaume de Jerusalem.

Le Roy avoit déja voüé un voya-

ge en Terre-Sainte ; ces tristes nou-
1145. velles le murent encore plus fort luy & les autres Princes François, à y porter un puissant secours. Saint Bernard, l'Oracle de ce temps-là consulté sur ce sujet, renvoya l'affaire au Pape, qui luy donna ordre de prêcher la Croisade par toute la Chrêtienté.

Commençant donc par la France,
1146. il fit assembler un Concile national à Chartres en 1146. où le Roy même se trouva. Ce S. Abbé y fut choisi pour Chef generalissime de cette expedition : mais il refusa cet honneur, & se contenta d'en être la trompette. Il la publia par tout avec tant de ferveur, avec tant d'assurance de bon succés, & comme on le croyoit, avec tant de miracles [que les villes & les bourgs demeuroient deserts, & qu'il sembloit que toute l'Europe dût passer en Asie, tant il y avoit de presse à s'enrôller pour cette guerre.]

Le Roy fut un des premiers à
1147. prendre la Croix. Il fut suivi d'un nombre infiny de Seigneurs & de Noblesse : [Et l'Empereur Conrad avec son frere Henry, Duc de Baviere, & toute la fleur de ses Etats se croisa dans une assemblée generale qu'il tint à Spire aux fêtes de Noël.] Chacun de ces deux Princes avoit un Legat du Pape dans son armée. Conrad menoit soixante mille chevaux : il partit le premier, & arriva aux environs de Constantinople sur le commencement du mois de Septembre de cette année 1147.

Le Roy tarda en France quelque temps aprés luy, afin de recevoir le Pape Eugene III. que la revolte des Romains avoit contraint de quitter Rome. Il se mit en chemin avec la Reine la seconde semaine d'aprés la Pentecôte de la même année, &
ayant traversé la Hongrie & la Thrace, passa le Bosphore ; si bien que le 1147.
Carême en suivant de l'an 1148. il se rendit en Syrie tandis que d'un autre côté son armée navale étoit en mer pour l'y aller joindre.

Il laissa, par l'avis du Parlement tenu à Etampes, la regence du Royaume à Raoul Comte de Vermandois, son grand Senechal, & à Suger Abbé de saint Denys. Ce dernier avoit grand credit à la Cour dès le vivant de Loüis le Gros ; & d'ailleurs il servoit comme de contre poids à Raoul, de peur qu'il n'usurpât le Royaume, si l'ambition l'en eust tenté. Avant que de partir le Roy fut selon la coûtume, dans l'Eglise de saint Denys prendre le bourdon & la malete, marques de pelerinage, & l'étendard de l'Oriflame sur l'Autel des Saints Martyrs.

Il n'est point de méchancetez & de
lâches artifices, que la maligne per- 1148.
fidie de Manuel Empereur de Grece, n'emploiât pour faire perir l'armée de l'Empereur & celle du Roy. Pour la premiere il y réüssit selon son dessein ; car il fit mêler de la chaux dans les farines qu'il fournissoit aux Allemans ; & en ayant fait périr une grandre partie par ce détestable malefice, il leur donna des guides, qui aprés les avoir promenez par de longs détours où ils consumerent tout ce qu'ils avoient de munitions, ils les livrerent plus d'ademy morts de faim entre les mains des Turcs ; les Barbares les taillerent tous en pieces ; de sorte qu'il n'en resta pas la dixiéme partie.

Le Roi ayant semblablement passé en Asie, trouva l'Empereur Conrad à Nicée. Il le consola du mieux

1148. qu'il lui fut possible; puis il marcha le long de la mer, où il courut les mêmes risques que lui : néanmoins il s'en sauva avec plus de bonheur que de prudence, ayant battu les Turcs en une rencontre; mais peu après il perdit presque toute son arriere-garde, pour avoir imprudemment divisé son armée. Il gagna ensuite une bataille au passage du fleuve Méandre, mais il n'en tira aucun fruit; car après cela ne se tenant pas sur ses gardes, il reçût un notable échec à un détroit de montagne. Enfin, il parvint à Antioche, dont Hugues Raimond, oncle de la Reine sa femme, tenoit alors la Principauté.

En cet endroit ce bon Prince qui étoit si heureusement échappé des embuches des Grecs& des Mahometans,pensa périr par celles de son proche allié, & de sa femme. Raimond s'étoit imaginé qu'il devoit employer ses forces à luy étendre les limites de sa Principauté; comme il vit qu'il l'en refusoit absolument, parce qu'il vouloit continuer sa route vers Jerusalem il s'en tint si offensé, qu'il resolut de s'en venger. Pour cet effet il mit dans la tête de la Reine qu'elle devoit demander la dissolution de son mariage, comme étant parente de son mary du troisiéme au quatriéme degré. Cette Princesse peu sage, & qui avoit déja peu d'estime pour son mary, & trouvoit plus de satisfaction avec d'autres qu'avec luy, se laissa facilement persuader par son oncle. Le Roy en étant averti, ne trouva point d'autre remede, pour éviter ce scandale, que de la tirer la nuit d'Antioche avec tout son équipage, & de l'envoyer toûjours devant en Jerusalem.[Quelques Auteur ajoûtent qu'en ce païs-là elle se piqua d'un certain Sarrasin nommé Saladin, qui étoit en réputation de fort brave Cavalier; mais de ces choses-là on en dit souvent plus qu'il n'y en a, & quelquefois aussi il y en a plus qu'on n'en sçait.] 1148.

Or l'Empereur Conrad, aprés s'être allé rafraîchir à Constantinople, s'étoit rendu en Jerusalem pour y faire ses devotions. En cette sainte Cité le Roy & luy ayant tenu conseil avec les Seigneurs, resolurent d'assieger Damas, capitale de la Sirie. Cette entreprise leur réüssit aussi mal que tout le reste, par l'énorme trahison des Chrêtiens mêmes de ce païs-là. [Ils s'étoient logez dans les jardins où ils avoient toutes sortes de commoditez, de l'eau, des fruits, & des rafraîchissemens : les traîtres leur conseillerent de transporter leur camp à l'opposite, qui étoit un païs horriblement sec, brûlant, & par où la ville étoit inaccessible.] Les deux Princes reconnurent, mais trop tard, que les Chrêtiens les avoient trahis; & ainsi detestant leur méchanceté, qui avoit encheri sur les perfidies, & sur les vices abominables des Orientaux mêmes, ils ne songerent plus qu'à leur retour.

L'Empereur ayant fait alliance avec les Grecs contre Roger Roy de Sicile, fut par eux ramené en Italie. Mais ils n'avoient pas envie de traiter le Roy Loüis si favorablement: étant monté sur ses vaisseaux, il rencontra dans sa route l'armée navale de ces perfides, qui le guettoient pour l'enlever. Comme ils en étoient aux mains, ou même, selon quelques Auteurs, qu'ils l'emmenoient prisonnier, arriva par bonheur l'armée de ce brave Normand leur ennemi capital, conduite par son Lieutenant, qui leur fit bien lâcher pri-

1148. se, ayant brûlé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaisseaux.

Alfonse Comte de Toulouse, troisiéme fils de Raimond de S. Gilles, avoit fait aussi le voyage de la Terre-sainte, presque en même temps que le Roy, mais il y étoit allé par mer, & avoit pris terre au port de Ptolemaïde. Il n'entra pas bien avant dans le païs qu'il ne mourut, ayant été méchamment empoisonné, sans qu'on pût deviner l'auteur d'une action si execrable. Il eut pour successeur son fils Raimond V. du nom.

Pendant le temps de cette expedition, Saint Bernard fut fort occupé en Languedoc à combattre un certain Henry Moine defroqué, & disciple d'un Pierre de Bruys, qui debitoit avec grande vogue, mais avec peu d'integrité de vie, à ce qu'on luy reprochoit, presque les mêmes opinions que les Zuingliens & les Calvinistes ont prêchées dans ces derniers siecles.

A dix ou douze ans de là, un certain Valdo riche bourgeois de Lyon, se mit aussi à prêcher de même stile dans le Lionnois & les Provinces circonvoisines On appella les Sectateurs de Henry & de Pierre de Bruys Henriciens *&* Petro-brusiens, *& ceux de Valdo,* Pauvres de Lyon *ou* Vaudois. *Il y avoit encore des restes de ces derniers dans les vallées de Dauphiné & de Savoye, quand Luther commença à prêcher sa doctrine.*

En l'année 1148. arriva la mort de Conan le Gros, Duc de Bretagne; Eudon Comte de Pontiévre, qui avoit épousé Berthe sa fille, s'empara de la Duché, au préjudice de Hoël, que le Duc Conan avoit desavoüé pour son fils. De là s'émut une guerre entre ces deux Princes, laquelle trois ou quatre ans aprés fut compliquée par une autre bien plus longue, & qui dura treize ou quatorze ans à diverses reprises, entre ce même Eudon & Conan III. surnommé le petit, son propre fils. Cet enfant dénaturé vouloit joüir de la Duché, parce qu'elle venoit du côté de sa mere: ayant donc eu recours à l'assistance de Henry Roy d'Angleterre, il poussa rudement son pere, & contraignit aussi les Nantois qui tenoient le parti de Hoël de l'abandonner. 114[illegible]

Le mauvais succés de l'expedition d'Outremer, qui avoit tant fait de veuves & d'orphelins, tant ruiné de bonnes maisons, tant dépeuplé de pays, & qui pis est, donné un specieux pretexte au Roi de faire des levées extraordinaires de deniers sur ses peuples, ce que ses predecesseurs de la troisiéme race n'avoient point encore tenté, excita des murmures & des reproches contre la reputation de Saint Bernard, qui sembloit avoir promis tout un autre événement que celui-là. De sorte que lorsque le Pape voulut à deux ans de là lui faire prêcher une autre Croisade, & l'obliger à passer lui-même en Terre-sainte, afin qu'un plus grand nombre de gens le suivissent, les Moines des Cîteaux en rompirent toutes les mesures, de crainte d'un second malheur, qui eût peut-être été plus grand, & l'eût encore plus décrié que le premier.

Le Roi à son retour en France, trouva la guerre qui continuoit entre le Roi Etienne & Matilde. Comme il avoit reçû Etienne à hommage pour le Duché de Normandie, il joignit ses armes à celles d'Eustache son fils pour assieger le Château d'Arques. Gefroy mari de Matilde, & son fils Henry auquel il avoit 1150.

1150. avoit l'année precedente resigné la Duché, quoiqu'il n'eût encore que seize ans, marcherent au secours. Les deux armées étant en presence, les Seigneurs de part & d'autre s'entremirent d'accommodement, & firent enforte que le Roi (qui sans doute se trouvoit le plus foible) abandonna la cause d'Etienne, & reçut à hommage le Prince Henry; lequel par ce moyen fut le deuxiéme du nom de Duc de Normandie.

[Cet accommodement fait, Gefroy mena ses troupes contre Gerard, Seigneur de Montreüil-Bellay, qui vexoit les Eglises de ce canton-là. Il dompta sa fierté, le fit prisonnier & rasa son Château de Montreüil. Mais comme il s'en revenoit de là, ayant un jour fort grand chaud, quoique la saison fût fort temperée, il lui prit envie de se baigner dans un ruisseau d'eau claire qu'il rencontra sur son chemin: au sortir du bain il fut saisi d'une fiévre ardente, dont il mourut quelques jours après au Château du Loir.] Il laissa trois fils, Henry, Gefroy & Guillaume, qu'il partagea de cette sorte. Il ordonna qu'aussi-tôt Henry seroit paisible possesseur du bien de la mere, sçavoir de l'Angleterre & de la Normandie; Que Gefroy qu'on surnomma le Bel, auroit les biens paternels, sçavoir, l'Anjou, la Touraine & le Maine, avec les Châteaux de Loudun, Chinon & Mirebeau; & Guillaume la Comté de Mortaing.

1151. Non long-tems après mourut Eustache Comte de Boulogne: sa mort fut une disposition pour rendre la paix à l'Angleterre, d'autant que le Roi Etienne son pere se trouvant sans enfans, ne se soucia plus que de garder le Royaume durant sa vie. 1152.

L'année suivante 1152. vit sortir de cette vie Thibaud Comte Palatin de Champagne, surnommé le Liberal, le Pere du Conseil & le Tuteur des pauvres & des orphelins; grand Justicier, & qui toutefois eut presque toujours guerre avec les Rois. Il avoit quatre fils & cinq filles. Les fils étoient Henry, Comte de Troyes ou Champagne, Thibaud Comte de Blois & de Chartres, Estienne Comte de Sancerre, & Henry Archevêque de Sens, puis de Reims.

Cette année mourut aussi l'Empereur Conrad. [*Il ne voulut point laisser l'Empire à son fils nommé Federic, parce qu'il étoit encore trop jeune: mais à un autre Federic, fils de son frere aîné, qui étoit Duc d'Allemagne ou Soüabe; on le surnomma Barberousse. L'assemblée generale des Seigneurs de Germanie & de Lorraine à Francfort, approuverent cette nomination: mais on ne conte les années de son Empire, que du jour de son Couronnement fait par le Pape Adrien IV. dans Rome, le 18. de Juin 1155.*] *Si je ne me trompe, ce fut du tems de ce Federic que les François commencerent à donner aux Germains le nom d'*Allemans, *à cause que ce Prince étant Duc d'Allemagne, avoit à sa suite & dans les emplois plus de gens de ce païs-là que d'aucun autre. Les Italiens dès ce tems là les nommoient ** Tudesques, *comme ils font encore.*

EMPP. toujours MANUEL & FEDERIC II. R. 37. ans & 3. mois.

* Teutonici.

Dans le même tems la mort ravit au Roi Louis ses deux plus sages Conseillers, sçavoir, Suger Abbé de Saint Denis l'an onze cens cinquante-deux, & Raoul Comte de Vermandois, Prince du Sang, &

le dernier de la seconde branche
1152. Royale de ce nom la même année 1152. Comme il n'avoit point d'enfans, & que sa sœur étoit mariée à Philippe fils de Thierry Comte de Flandres, le Roi qui cherissoit fort ce jeune Prince, lui laissa la possession du Vermandois; Sujet de querelle dans le regne suivant.

[Depuis le retour du Roi de son voyage d'outremer; il est à croire qu'il s'étoit entierement séparé d'affection d'avec Alienor sa femme, & que son honneur & sa conscience le portoient sans cesse à chercher les moyens de separation qu'elle avoit demandée la premiere. Enfin, il la poursuivit de telle sorte, que la parenté d'entre les deux parties, tant du côté paternel que du côté maternel, au quatriéme degré, ayant été verifiée suivant les formes de ce tems-là, il obtint ce qu'il demandoit par la Sentence des Evêques du Royaume, lesquels il avoit assemblez à Baugency pour ce sujet en cette année 1152.)

Aussi-tôt procedant de bonne foi, il retira ses garnisons de l'Aquitaine pour lui rendre ce pays libre, & lui donna congé de s'en aller où il lui plairoit, retenant avec lui les deux petites filles qu'il avoit d'elle. Cette femme s'étant retirée à Poitiers, n'y demeura pas long-tems sans prendre un parti: comme elle brûloit d'amour & d'ambition, elle épousa quelques mois après Henry Duc de Normandie, & Roi présomptif d'Angleterre, Prince jeune, ardent, & rousseau, bien capable de contenter ses desirs, & de maintenir tous ses droits.

Un an après que la Sentence de
1153. separation eut été prononcée, Louis envoya rechercher Constance-Elizabeth, fille d'Alfonse VII. Roi de 1154.
Castille. Hugues Archevêque de Sens, en alla faire la demande; & le même fit après la cérémonie du mariage à Orleans, & y couronna la nouvelle Reine l'an 1154. l'Archevêque de Reims protestant en vain que ce droit n'appartenoit qu'à lui seul.

Comme Louis ne pouvoit voir son vassal aller de pair avec lui, ni Henry qui avoit tant de grandes Seigneuries souffrir un Souverain au dessus de sa tête, il étoit impossible qu'ils demeurassent bons amis. Ce dernier étant assigné à comparoître au Parlement, refusa d'y venir. Louis l'y ayant fait condamner par défaut, assiégea & emporta la ville de Vernon: mais Henry s'étant humilié pour la crainte qu'il avoit encore du Roi Etienne, les Seigneurs le reconcilierent avec le Roi, & firent ensorte qu'il lui rendit cette place.

Non long-tems après, Etienne las des fatigues & du chagrin de la guerre, épuisé d'argent & n'ayant point d'heritiers procreés de son corps, se laissa enfin amener à un accommodement avec le Duc Henry: par lequel il consentoit qu'après sa mort l'Angleterre retournât de plein droit à ce Prince. Il ne vécut pas long-tems après, étant mort le 22. d'Octobre, & Henry se mit en possession du Royaume sans resistance.)

Plusieurs mettent en cette année 1154. la mort de Roger I. Roi de Sicile, l'un des plus belliqueux & des plus puissans Princes de son siécle. Il porta la gloire des Normands à son plus haut période; de sorte que depuis lui, elle ne fit plus que

1154. déchoir. Il avoit un fils nommé Guillaume, & une fille qu'on appelloit Constance. Le fils regna, & dans ses premieres années ne dégénera point des vertus de son pere : mais après il changea bien de conduite, & domina avec tant d'injustice, d'avarice & de tyrannies, qu'il en merita le surnom de *Mauvais*. Il se piqua surtout de la gloire de remplir ses coffres, & de tirer le dernier écu de ses sujets. Quant à Constance, étant déja vieille fille, elle épousa l'Empereur Henry VI. l'an onze cens quatre-vingt-six.

Il n'étoit point permis aux Rois de France, à ce que dit Yves de Chartres, d'épouser des bâtardes. Or il courut un bruit que la Reine Constance l'étoit : Voilà pourquoi Louis, deux ans après son mariage, désira s'en éclaircir lui-même : ainsi
1155. sous pretexte d'aller en Pelerinage à saint Jacques en Galice, il passa par la Cour de son beau pere pour apprendre la verité : c'étoit le plus magnifique Prince de son tems, il le reçut, & le traita royalement à Burgos, & lui ôta le doute qu'il avoit dans l'esprit.

Gefroy Comte de Gien sur Loire, & Guillaume Comte de Nevers étoient en guerre : le premier se connoissant trop foible pour resister à son adversaire, s'allia avec Etienne de Champagne Comte de Santerre, & lui donna sa fille, & pour dot sa Comté, à l'exclusion de son fils Hervé. Ce fils ainsi desherité par son pere, sans avoir commis aucune faute, implora la justice du Roi. Sa cause étoit très juste, le Roi alla en personne assieger Gien, le prit à composition, & le rétablit dans la Comté.

Lorsque Henry fut paisible possesseur de l'Angleterre, Gefroy son 1156.
frere lui demanda l'Anjou, la Touraine & le Maine, suivant le testament de leur pere : mais bien loin d'y satisfaire, il lui ôta encore les villes de Loudun, de Chinon, & de Mirebeau. Tellement que ce Prince ainsi dépouillé, fût demeuré sans aucunes terres, s'il n'eût trouvé cette bonne fortune, que les Nantois qui avoient abandonné Hoël, le choisirent pour leur Comte, ayant besoin d'un Prince qui les défendît contre les attaques de Conan.

Les inimitiez d'entre les Rois Louis & Henry étant prêtes d'éclater une 1157.
seconde fois, les Seigneurs trouverent moyen de les arrêter encore pour quelque tems, en proposant l'alliance du fils-aîné de Henry, qui portoit le même nom que son pere, avec Marguerite, fille du second lit de Louis, quoique tous deux fussent encore enfans, & presque à la bavette. Les Rois demeurerent d'accord de ce mariage, & firent ensemble un voyage au Mont-Saint-Michel ; la fille fût mise entre les mains du beau-pere, & Louis promit de lui donner en dot Gisors, & autres places du Vexin Normand. En attendant, elles furent baillées en garde au Grand Maître des Templiers, pour les délivrer à Henry après l'accomplissement du mariage.

La même année l'Empereur Federic accommoda le different d'entre Bertold 1158.
de Zeringhem & Renaud, pour la Comté de Bourgogne, ce qu'il fit de cette sorte : il démembra de cette Comté le petit pays de Nuchland qui est au delà de Mont-Jou, & les villes de Geneve, Lausane & Sion, pour les donner à Bertold, & laissa le reste à Re-

1159. *naud. Ensuite il épousa la fille & heritiere de ce dernier, nommée Beatrix : & aprés tenant sa Cour pleniere à Besançon avec grande pompe, il reçut les hommages des Seigneurs & des Prelats du Comté de Bourgogne & du Royaume d'Arles : ils y accoururent en foule : mais à dire vrai, il ne se soucioient de sa souveraineté, qu'afin d'en obtenir un titre apparent de leurs usurpations.*

Tandis qu'il séjournoit en ce païs là, les amis communs travaillerent à procurer une entrevûë de lui & du Roi de France, & en arrêterent le tems & le lieu : mais le Roi piqué de jalousie pour la grandeur de ce jeune Prince, ou ayant quelque défiance qu'il n'entreprît sur sa personne, n'y voulut point aller qu'accompagné de quantité de troupes ; & cela fut cause que Federic se retira fort mal satisfait.

Gefroy Comte de Nantes étant mort sans enfans, Conan Comte de Rennes ou de la petite Bretagne, se saisit de la ville de Nantes. Le Roi Henry, frere de Gefroy, prétendit qu'elle lui appartenoit par succession, & entreprit de la ravoir à force d'armes. Conan étant vivement pressé, racheta la paix en lui donnant sa fille & heritiere (elle se nommoit Constance) pour le troisiéme de ses fils encore bien jeune, qu'on appelloit Gefroy comme son oncle défunt.

1159. & suiv. [La fierté Germanique, & l'imperieuse maniere des Papes ne pouvoient pas compatir ensemble ; tous deux prétendoient avoir une domination absoluë l'un sur l'autre ; ainsi ils rentrerent bien-tôt en querelle. Federic avoit le cœur ulceré de ce qu'Adrian avant que de le couronner, l'avoit forcé de luy livrer l'infortuné Arnaud de Bresse, qu'il fit brûler au poteau comme heretique, & de luy tenir l'estrié à la vûë de toute son armée. Mais il l'étoit encore bien plus de ce que ce Pape, deux ans aprés sur ce qu'il avoit fait prisonnier l'Evêque de Londres, revenant de Rome, & qu'il s'opiniâtroit à le retenir, luy avoit envoyé des Legats qui lui reprocherent *qu'il tenoit l'Empire du bon plaisir du Saint Pere*, discours qui offensa si fort tous les Princes de Germanie, que peu s'en falut qu'ils ne hachassent ces Legats en pieces. Et veritablement il ne pouvoit pas plaire à un Prince ambitieux qui se croyoit le Seigneur de l'Univers, & se mettoit au dessus de tous les Rois, non seulement quant à la préeminence, mais encore quant à la proprieté.) 1159.

Durant ces discordes, Adrian vint à mourir, le 1. Septembre de l'an 1159. La plus grande partie du Sacré College élût le Cardinal Roland Rainci Siennois de naissance, qui se nomma Alexandre III. mais le peuple & deux Cardinaux seulement donnerent leurs suffrages au Cardinal Octavian, qui étoit Romain. Il prit le nom de Victor. Le droit de l'un & de l'autre étoit douteux ; car d'un côté les Decrets de quelques Papes avoient déferé l'élection aux seuls Cardinaux ; & de l'autre le peuple Romain prétendoit y avoir la meilleure part ; & s'étoit presque toûjours maintenu en cette possession, disant que les Papes n'avoient pû lui ôter un droit qui étoit né avec l'Eglise, & qui avoit eu lieu dés le temps des Apôtres.

Le Roi Loüis s'en rapporta à l'avis de l'Eglise Gallicane ; il l'assembla pour ce sujet à Estampes, & sur son

1160. jugement il adhera à Alexandre. Tout l'Occident suivit son exemple, à la reserve de l'Empereur Federic, qui avec ses Allemans, & ce qu'il avoit de partisans en Italie, rejetta fierement Alexandre, parce qu'il s'étoit installé sans attendre son approbation. [C'étoit un des differends d'entre les Papes & les Empereurs : ces derniers avoient long-temps joüi du droit de confirmer l'élection des Papes : mais les Papes tournant, pour ainsi dire, la medaille de l'autre côté, soûtenoient que c'étoit à eux de confirmer celle des Empereurs.]

Au reste cette presomption qu'avoit Federic de se dire le Maître du monde, mit contre lui tous les Rois de l'Occident, qui ne vouloient pas dépendre de sa prétenduë Monarchie : mais se croyoient aussi absolus que luy dans leurs terres. Et d'ailleurs les Italiens, qui cherchant vainement la liberté, ont toûjours aggravé de plus en plus le joug qu'ils s'efforcent de secoüer, eussent bien desiré se délivrer de celuy des Tudesques ; si bien que les Venitiens & les Lombards firent une ligue entr'eux pour exclure Federic de l'Italie.

Le Roy Henry, outre le Royaume d'Angleterre, tenoit la Duché de Normandie, dont partie de la Bretagne relevoit pour lors ; outre cela le Maine, l'Anjou, la Touraine, & toute la Province d'Aquitaine. Son ambition soutenuë par un si grand accroissement de puissance, remua les droits que sa femme avoit sur la Comté de Toulouse. Pour ce dessein ayant fait alliance avec Raimond Prince d'Arragon, & Comte de Barcelone, & levé une grande armée d'Aquitains & de Routiers, dans laquelle se trouva Macolme Roy d'Ecosse ; il entra dans le Languedoc, prit Moissac, Cahors, & quelques autres places. 1160. & 1161.

Au bruit de cette entreprise, le Roy Loüis courut aux armes : les prieres du Comte Raimond son beau-frere, & la jalousie qu'il eut de l'agrandissement des Anglois, le firent marcher de ce côté-là. Il se jetta dans Toulouse pour la défendre : mais il avoit si peu de monde, qu'il fut au pouvoir de Henry de forcer cette ville ; il n'y eut, disoit il, que le scrupule d'attaquer son Souverain Seigneur qui l'en détourna, & qui l'arrêta tout court. Ce retardement donna lieu à une conference, qui produisit un accommodement entre les deux Rois. Et neanmoins Henry ne renonça pas entierement à la Comté de Toulouse, jusques à ce qu'il donna sa fille Jeanne, veuve de Guillaume II. Roy de Sicile, au Comte Raimond V. de ce nom,

En ces années, la maudite engeance des Routiers & des Cottereaux commença à se faire connoître par ses cruautez & ses brigandages. On ne sçait pas bien pourquoi on les appelloit ainsi : mais c'étoit une espéce de gens de guerre & d'avanturiers venant de divers endroits, comme d'Arragon, de Navarre, de Biscaye, de Brabant, qui couroient le pays, & qui se loüoient à qui en vouloit, pourvû qu'on leur donnât toute sorte de licence. Les Cottereaux étoient la plûpart fantassins, & les Routiers cavalerie.

Cependant le Pape Alexandre craignant que l'Empereur, aprés avoir dompté l'orgueil des Milanois qui s'étoient revoltez contre luy, ne vint droit à Rome, ne jugea pas la place tenable & se retira en France, où il demeura plus de trois ans. Cette année il tint un Concile à Cler-

1160. & suiv. mont en Auvergne, dans lequel il n'épargna pas ses foudres sur Victor, sur Federic, & sur tous leurs adherans.

La maison de Champagne étant au cœur du Royaume, puissante & belliqueuse, donnoit bien de la peine & des ennuis aux Rois. Voilà pourquoi Loüis desirant la détacher d'avec l'Anglois & se l'acquerir, épousa en troisiéme nôces Alix la plus jeune sœur des quatre freres Champenois (car Constance sa seconde femme étoit morte en couche l'an 1159.) Et des deux filles de son premier lit, il en donna une à Henry Comte de Troyes, l'aîné des quatre freres, & l'autre à Thibaud Comte de Blois, qui étoit le second.

Les Evêques de France & ceux de Normandie, ayant resolu dans leurs assemblées de reconnoître le Pape Alexandre, il se rendit à Torcy sur la riviere de Loire. En ce lieu les deux Rois Loüis & Henry le reçurent avec une extrême soûmission; tous deux mirent pied à terre, & prenant chacun une rêne de sa monture, le conduisirent au logis qu'on luy avoit preparé. [Jamais aucun Pape n'avoit reçû un pareil honneur, de voir tout à la fois deux Rois si puissans à ses estriers.

Sur ces entrefaites, l'Empereur envoya proposer au Roi une entrevûë à Avignon, qui étoit sur les confins des deux Royaumes. Ils convinrent que l'Empereur y ameneroit Victor, & le Roy, Alexandre; & qu'ils tiendroient un Concile des Evêques d'Italie, de France & de Germanie, au jugement duquel ils se rapporteroient touchant celui des deux qui devoit demeurer dans le S. Siege. Cette convention sembloit fort équitable, & le seul moyen qui pût remettre la paix & l'union dans l'Eglise: aussi tous deux la confirmerent par des sermens solemnels. Le Roy desiroit en effet l'executer de bonne foy, & il s'avança vers Avignon pour cela; mais quand il voulut y mener Alexandre, avec lequel il s'aboucha sur le chemin, ce Pape luy dit nettement qu'il n'iroit pas; & qu'étant le souverain Juge, il ne pouvoit être jugé de personne. Ainsi la conference fut rompuë, & le Roi se trouva en fort grand danger: car les Allemans luy reprochant qu'il leur manquoit de parole, & soûtenant qu'il devoit se mettre entre les mains de l'Empereur, comme il l'avoit promis, s'il n'amenoit pas Alexandre, comploterent de l'envelopper; & ils l'eussent arrêté prisonnier si le Roy d'Angleterre n'eût fort à propos fait avancer son armée pour le dégager. Sans doute qu'il ne se fût pas tant hâté, s'il eût prévû les peines que ce Pape lui causa dans le different qu'il eut incontinent aprés avec Thomas Archevêque de Cantorbery pour les droits & libertez de l'Eglise Anglicane.] 1104.

De cette rupture de la Conference d'Avignon, s'ensuivit une furieuse guerre entre l'Empereur & Alexandre; elle tourmenta cruellement l'Italie quinze ou seize ans durant: mais à la fin l'Empereur n'en pût sortir que par la honte d'une extrême soûmission, demandant pardon au Pape, & se laissant mettre le pied sur la gorge. Ce qui arriva l'an 1177. dans la ville de Venise. 1162.

L'an 1163. Alexandre assista au Concile de Tours, convoqué par ses ordres: & là il fulmina de rechef contre Victor & Federic. Il fit aussi dres- 1163.

1163. ser quelques Decrets contre les Heretiques, qui s'étoient épandus par toute la Province de Languedoc,

Il y en avoit de deux sortes principales; les uns tout-à-fait ignorans, & fanatiques; les autres plus sçavans & beaucoup mieux instruits dans les saintes Ecritures. Les premiers étoient une espece de Manichéens adonnez aux dissolutions & vilenies, & ayant des erreurs grossieres & sales. Les autres paroissoient moins dereglez; & fort éloignez de ces turpitudes; Ils tenoient à peu prés les mêmes dogmes que les Calvinistes, & étoient proprement Henriciens & Vaudois. Le peuple qui ne les sçavoit pas distinguer, les appelloit indifferemment Cathares, Patarins, Boulgres ou Bulgares, Adamites, Cataphrygiens, Publicains, Gazariens, Lollards, Turlupins, & leur donnoit plusieurs autres noms, pris de ceux de leurs Docteurs, ou du pays d'où ils venoient, ou de quelque point de leur doctrine. On les appella plus communement Albigeois, parce qu'ils s'étoient fort provignez en cette ville-là sous la protection du Comte Roger qui les favorisoit.

En cette année moururent deux Princes fort considerables, Eudes troisiéme Duc de Bourgogne, auquel succeda Hugues III. son fils: [Et Baudoüin II. Roy de Jerusalem fils de Foulques d'Anjou, qui avoit porté le même Sceptre. On crut qu'il avoit été empoisonné. Sa valeur, sa pieté, sa sagesse & son bonheur, pareil à sa vertu, luy eussent donné rang entre les meilleurs & les plus grands Princes, s'il eût vécu. Amaulry, ou Aymery son frere, encore mineur, prit sa place.]

La paix étant entre les deux Rois Loüis & Henry, Loüis s'occupoit à faire justice, & à reprimer les desordres. Les habitans de Vezelay avoient fait une Commune, & se voyant protegez par le Comte de Ne- 1169.
vers, s'efforçoient de se soustraire à l'Abbé qui étoit leur Seigneur. Le Roi fit un voyage de ce côté-là, & les contraignit, eux & le Comte, de demander pardon, & de rompre leur Commune, parce qu'ils l'avoient faite sans son autorité, & sans celle de leur Seigneur. Le Comte de Nevers, pour penitence de ses fautes, se condamna luy-même au voyage de la Terre-Sainte.

La même année le Roy alla en personne combattre le Comte de Clermont, celuy du Puy en Vellay, & le Vicomte de Polignac, Seigneurs Auvergnats, qui ne vouloient pas s'abstenir du pillage des Eglises, & refusoient de comparoître en sa Cour. Il les vainquit tous trois, & les amena prisonniers à Paris. Lorsqu'il les y eut detenus assez longtems, il les relâcha à la priere des Evêques, moyennant qu'ils fissent reparation, qu'ils en donnassent leur serment & des ôtages, & qu'ils prissent l'absolution de l'Eglise.

Semblablement il punit le Comte 1163.
de Chalon-sur-Saone, de la perte de sa Comté, parce qu'il avoit pillé l'Abbaye de Clugny, & y avoit tué plus de cinq cens hommes, tant Moines que valets. Toutefois la fille de ce Comte rentra dans son patrimoine.

Thomas Bequet Chancelier d'Angleterre, & en grand credit près du Roi Henri, ayant été élû Archevêque de Cantorbery l'an 1163. perdit bientôt les bonnes graces de son Maître pour diverses causes. Particulierement parce qu'il se sépara de la Cour avec un peu trop d'austérité; & que d'ailleurs il se porta avec trop de vigueur à soutenir les privileges

1164. du Clergé, & anéantir les Loix & Constitutions que l'ayeul du Roi Henry avoit fait recevoir par toute l'Angleterre, au préjudice de celles de l'Eglise. La querelle s'échauffa si fort, que Thomas fut banni du Royaume, & tous ses parens & amis souffrirent d'extrêmes persécutions. Il se retira en France dans l'Abbaye de Pontigny, au Diocèse de Sens; & de-là, il donna bien des peines à son Roi, mais il n'en souffrit pas peu lui-même six ans durant.

La mort de l'Anti-Pape Victor étant arrivée l'an 1164. *les Cardinaux de sa suite élûrent en son lieu, Gui de Creme, qui se fit appeller Paschal III. & fut confirmé par Federic. Mais Alexandre III. rappellé par les Romains, partit de France l'an suivant* 1165. *& s'en retourna à Rome pour mettre fin à ce schisme.*

1165. [L'an 1165. il naquit un fils au Roi Louis le Jeune, qui n'en avoit point encore. Maurice Evêque de Paris, le baptisa dans l'Eglise Notre-Dame; d'autres disent dans la Chapelle de saint Michel qui est dans le Palais; & trois illustres Abbés, Hervé de saint Victor, Hugues de saint Germain, & Odon de sainte Geneviéve, furent ses parreins, & le nommerent Philippe. Comme le Roi crut l'avoit obtenu du ciel par ses ferventes & longues prieres, & par celles de tout son Royaume, où plusieurs mois durant ce n'avoit été que jeûnes, aumônes & processions, on lui donna le surnom de *Dieu-donné*, & depuis pour ses beaux faits, celui de *Conquerant*. L'Historien Paul Emile, a traduit ce surnom par le mot Latin AUGUSTE, & il a été suivi en cela par tous les Historiens modernes. Avant sa naissance, le Roi Louis son pere, eut un songe qui lui donna bien de l'inquiétude: car il crut voir 1168.
que la Reine sa femme étant accouchée d'un fils, cet enfant abbreuvoit tous les Seigneurs qui étoient autour de lui, d'une coupe pleine de sang: ce qui signifioit assez clairement qu'il en feroit bien répandre pendant son régne.

La vie de Conan le Petit, Duc de Bretagne, qui avoit été continuellement traversée, finit l'an 1166. pour faire place à Gefroy de Normandie, son gendre. Ce Prince n'ayant encore que quinze ans, demeura avec sa Duché sous la tutelle du Roi son pere, durant quelques années; au bout de ce tems-là s'étant émancipé, il entra en guerre avec lui. Le sujet étoit, que Henry le vouloit contraindre de lui faire hommage de la Duché, & il lui demandoit ce devoir, en vertu du Traité fait par Charles le Simple avec Rollon, Duc de Normandie.

L'an 1168. Thierry d'Alsace, Comte de Flandres, mourut à Graveline, qu'il avoit close de murailles; Philippe son fils domina après lui. La même année, Matilde, veuve de Gefroy Plante-Genest, Comte d'Anjou, & mere de Henry II. Roi d'Angleterre, acheva de vivre.

En ce même tems, la haine se renouvella entre les deux Rois pour plusieurs sujets; l'un étoit l'affaire du Comte d'Auvergne, que Louis, comme souverain Seigneur, prit sous sa protection & sauve-garde, contre Henry, duquel ce Comte étoit vassal, comme mouvant de l'Aquitaine; l'autre le support qu'il donnoit hautement à Thomas, Archevêque de Cantorbery. La guerre se ralluma donc, & se fit deux ans durant, néanmoins assez lentement, & de

1169. de sorte que le respect qu'eurent l'un & l'autre pour les instantes prieres du Pape Alexandre, les raccommoda pour quelque tems.

Ces deux Princes s'étant donc abouchez à saint Germain en Laye, conclurent la paix entr'eux; & là les fils de l'Anglois rendirent hommage au Roi Louis, des terres que leur pere leur assuroit par avancement d'hoirie; sçavoir Henry, de la Duché de Normandie, du Comté d'Anjou, & de la Charge de grand Sénéchal, laquelle y avoit été jointe dès le tems de Grisegonnelle, comme aussi des Comtés du Maine & de Touraine; & le second nommé Richard, de la Duché d'Aquitaine. Car pour le troisiéme, qui étoit Gefroy, il avoit la Bretagne de par sa femme, & n'en devoit hommage qu'au Duc de Normandie.

1170. [Cet accommodement n'empêcha pas que l'année d'après, Henry ne fît dessein de se saisir de la ville de Bourges & du Berry, qu'il maintenoit être de la Duché d'Aquitaine. Il s'avança pour cela avec son armée à Montluçon: mais le Roi Louis lui rompit son coup, y ayant de bonne heure envoyé des troupes.

Au retour de cette tentative, les deux Rois s'entrevirent à Montmirel en Brie, c'étoit pour travailler à la réconciliation de Thomas, Archevêque de Cantorbery. Elle eût été achevée dès ce lieu-là, si Thomas, en portant le baiser de paix à Henry, ne lui eût dit qu'il le baisoit *en l'honneur de Dieu*, ce qui fit que ce Roi se retira en arriere, comme s'il y eût eu quelque serpent caché sous ces paroles. On continua néanmoins de négocier cette affaire, que Louis avoit fort à cœur: les deux Rois s'aboucherent une autre fois à Freteval, 1170. l'Archevêque de Sens s'y trouva, & c'est une chose mémorable, que Henry & lui, étant descendus deux fois de cheval, & s'étant tirés à quartier pour conférer à toutes les deux fois, le Roi Anglois tint les rênes de la bride à l'Archevêque. Enfin, l'accommodement se fit à Blois, & les deux parties s'embrasserent. Mais comme le Roi, tandis que l'accommodement se traitoit, avoit fait couronner son fils aîné qui portoit même nom que lui, par l'Archevêque d'Yorc, malgré les défenses expresses du Pape, & au préjudice des droits de l'Eglise, & des Archevêques de Cantorbery: Thomas ne fut pas sitôt descendu en Angleterre, qu'il fit publier des lettres de sa Sainteté, par lesquelles il suspendoit l'Archevêque d'Yorc, & l'Evêque de Londres qui avoient assisté à cette cérémonie.] Ce procedé renouvella les troubles dans l'Angleterre, & les chagrins du Roi; lequel s'étant plaint un jour publiquement, qu'il étoit bien malheureux d'avoir tant de serviteurs & tant de créatures, & que néanmoins un Prêtre lui tînt tête, & prît plaisir à le fâcher; quatre Gentilshommes de sa Cour, par une complaisance aussi lâche que détestable, comploterent de l'en délivrer. Etant donc allez à Cantorbery, ils entrerent dans l'Eglise où ce saint Prélat disoit Vêpres avec ses Moines, & le massacrerent au pied de l'Autel, le 29. de Décembre 1170.

Quoique Henry désavouât ce meurtre par un serment authentique, & qu'il en témoignât une douleur extrême: néanmoins parce qu'il avoit donné sujet de le commettre, si peut-être il ne l'avoit commandé, le Pa-

117r. pe lui en fit une grande affaire ; &
1172. d'autant plus que le Roi Louis qui avoit fort aimé cet Archevêque, n'oublia rien pour exciter sa Sainteté à en prendre vengeance. Aussi envoya-t-il des Legats qui presserent & épouventerent si fort le Roi Henry, qu'il subit toutes les penitences qu'ils lui voulurent imposer, ainsi que nous le dirons. Le saint Archevêque reveré comme Martyr, fut canonisé l'année suivante ; & les frequents miracles qui se firent sur son tombeau, attesterent sa sainteté.

Presque toutes les années il y avoit rupture, puis tréve ou paix entre les deux Rois, soit pour leurs interêts propres, soit pour ceux de leurs amis & de leurs vassaux. Mais Louis avoit cet avantage, qu'étant le souverain Seigneur, il avoit droit de recevoir les plaintes des vassaux de Henry, & de se rendre son Juge.

Il en avoit soulevé plusieurs en
1173. Aquitaine & en Normandie : cette année il arma encore contre lui ses propres enfans. Henry avoit marié son fils aîné nommé comme lui, avec Margueritte fille de Louis, & l'avoit fait couronner avec son épouse l'année suivante à Wincester. Ce jeune Prince étant allé visiter son beaupere avec elle, & ayant demeuré quelque tems en sa cour, s'étoit laissé mettre dans l'esprit, que puisqu'il étoit couronné il devoit regner, & qu'il falloit qu'il demandât à son pere la jouissance entiere ou du Royaume d'Angleterre, ou de la Duché de Normandie.

Dans cette disposition, & piqué trop vivement de ce que son pere lui avoit ôté quelques jeunes gens qui lui donnoient de mauvais conseils, il se déroba une nuit d'avec lui, & vint se jetter entre les bras du 1174.
Roi.

Aussi-tôt toute la jeune Noblesse le suit, la Reine Alienor sa mere le favorise ; ses deux freres, Richard Duc d'Aquitaine, & Gefroi Duc de Bretagne, se rangent auprès de lui ; & toutes ces Provinces s'ébranlent avec eux. Guillaume Roi d'Ecosse, se déclare pour eux, & attaque l'Angleterre ; le Roi de France les prend sous sa protection, & fait passer en même tems des troupes dans cette Isle sous la charge de Robert Comte de Leycestre, pour soutenir les revoltés.

Il sembloit donc que le malheureux pere dût être accablé tout d'un coup : (Dans cette extrêmité, il tourne les yeux vers le ciel, s'humilie devant Dieu, se resout de traverser en plein jour la ville de Cantorbie, nuds pieds, & couvert seulement d'une vieille casaque sur sa chair, & d'aller en cet état se prosterner sur le tombeau de saint Thomas. Il y passa le jour & la nuit en prieres, avec des pleurs & des gemissemens indicibles ; & ayant appellé tous les Moines de cette Abbaye, les obligea de lui donner chacun un coup de verges sur les épaules. Si-tôt qu'il se fut remis bien avec Dieu, par la reparation de sa faute, il ressentit des effets presque miraculeux de son assistance ; tous ses ennemis furent terrassés ;) Louis qui venoit de prendre Verneuil au Perche, n'osa le garder, & se retire de devant lui : le Comte Leycestre fut défait en Angleterre, & tous ceux qui le suivoient tuez ou pris, ensuite tout le Royaume reduit en moins de 30 jours ; ce Roi y étant passé incontinent après la défaite des rebelles.

1175. L'an suivant, Guillaume Roi d'Ecosse, son capital ennemi, perdit la bataille contre ses Lieutenans, & demeura prisonnier avec la plûpart de ses Capitaines; une furieuse tempête dissipa & délabra la flote du jeune Henry, le Roi Louis qui avoit mené Philippe Comte de Flandres avec lui, pour assieger Roüen, fut rudement repoussé de devant cette ville: De sorte que voyant Henry qui avoit repassé la mer pour la secourir, & qu'il s'aprêtoit à lui donner bataille, il entendit à une tréve de quelque mois.

Pendant qu'elle duroit, le vieil Henry passa en Poitou, & dompta Richard le plus mauvais de ses trois fils rebelles à qui il avoit donné ce païs-là pour son partage. Après cet avantage, les autres rentrerent dans l'obéissance; & les deux Rois se porterent facilement à la paix. Elle fut concluë entr'eux, & afin de la mieux cimenter, Louis mit sa fille Alix entre les mains de Henry pour la marier au Prince Richard, quand elle seroit en âge nubile.

Lorsqu'ils eurent goûté les douceurs de la paix un an durant, ils prirent tant d'aversion pour les guerres & les brouilleries, qu'ils resolurent de n'y plus retomber. Tous deux se sentoient déja vieux, & tous deux avoient sujet de craindre: l'un redoutoit les remuemens de ses trois fils trop braves, l'autre apprehendoit pour la foiblesse du sien qui étoit unique & trop jeune. Tellement qu'ils confirmerent la paix par de nouveaux sermens, se promirent amitié envers & contre tous, & firent resolution d'aller ensemble en Languedoc pour exterminer les Heretiques dont nous avons parlé. Ils trouverent néanmoins plus à propos d'y envoyer auparavant le Légat du Pape, avec quatre ou cinq autres Prélats, pour essayer de réduire ces dévoyés par prédications & par anathêmes. Ces deux moyens ne furent pas inutiles, ils en ramenerent beaucoup au giron de l'Eglise, & reprimerent les autres pour un tems. 1177.

(Durant le calme de cette paix, les deux Rois s'aboucherent à Nonancour sur les confins de Normandie, & proposerent de faire une seconde Croisade, dont, à dire vrai, ni l'un ni l'autre n'étoit plus capable.) 1178.

Quelques mois après, Louis qui étoit extrêmement cassé de vieillesse, usant de la même prévoyance que ses prédecesseurs, résolut de faire couronner Philippe son fils: mais étant arrivé que ce jeune Prince tomba malade d'une frayeur qu'il eut de s'être égaré dans le bois comme il étoit à la chasse, il fallut remettre cette ceremonie & elle ne s'accomplit que l'année suivante.

Cependant comme la devotion envers les reliques de saint Thomas de Cantorbery croissoit de plus en plus, par l'exemple même du Roi Henry, qui de son persecuteur étoit devenu son adorateur: le Roi Louis passa en Angleterre, fit ses prieres sur son Tombeau, & y laissa de riches marques de sa pieté.

Enfin le Prince Philippe fut sacré & couronné à Reims le jour de la Toussaint de cette année 1179. par Guillaume Archevêque de cette ville & Cardinal, frere de la Reine sa mere; le Duc de Normandie & Philippe Comte de Flandres, tous deux Pairs, assistant à cette céremonie & 1179.

lui tenant la couronne sur la tête. (a)
1180. Le Roi Louis ne peut s'y trouver, parce qu'il étoit déja atteint de paralysie.

Peu après Philippe Comte de Flandres, fidelle & affectionné envers lui, moyenna le mariage de sa niéce Isabelle-Alix, fille de sa sœur, & de Guillaume Comte de Hainaut, avec le nouveau Roi qui étoit son fillol; & la traitant comme sa fille parce qu'il n'avoit aucuns enfans, il lui donna en faveur de ce mariage la Comté d'Artois & le païs qui est le long de la riviere du Lys. La Reine mere n'étoit pas contente de ce mariage, qui l'éloignoit de l'administration des affaires, en y affermissant le Comte de Flandres; elle voulut former un parti, & se cantonna dans ses places: mais son fils prévint ses desseins, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer vers ses freres.

Avant que cette brouillerie fût entiérement terminée le Roi Louis mourut de paralisie dans la ville de Paris le dix-huitiéme jour de Septembre de l'an 1180. âgé comme disent plusieurs, de près de soixante-dix ans, mais selon moi, seulement de soixante-trois à soixante-quatre, dont il en avoit regné 43. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de Barbeaux, près de Melun, où la Reine Alix sa femme lui fit élever un tombeau de marbre blanc. Le Roi Charles IX. étant à Fontainebleau, eut la curiosité de le faire ouvrir: on y trouva son corps presque tout entier, & ses ornemens royaux à demi consumés par la pourriture. Il avoit des anneaux aux doigts, & une croix d'or au col: le Roi & les Princes du Sang qui se trouverent là presens, les prirent pour les porter, en mémoire d'un si bon & religieux prédecesseur. 1180.

Il entreprenoit avec plus de hardiesse que de prudence, & quelquefois même contre la justice; aussi étoit-il peu heureux en ses entreprises, & d'ailleurs trop mol dans les affaires qui désiroient de la vigueur: mais religieux, doux, charitable, bon, équitable & liberal autant qu'aucun Prince du siécle. On ne lui peut reprocher que deux choses; l'une, d'avoir repudié sa femme; l'autre, d'avoir soutenu la rebellion des enfans du Roi Henry contre leur pere. La derniere, sans doute, ne se peut appeller qu'une énorme injustice qui violoit les droits de la nature: mais quant à l'autre, il faudroit sçavoir parfaitement bien la disposition des affaires de ce tems-là, pour prononcer, comme font quelques modernes Politiques, que ce fut une lourde faute contre la prudence. Ils pourroient dire plus justement qu'il en eût fait une très-grande contre l'honneur, de garder à ses côtés une femme de cette humeur-là. Et en la repudiant pouvoit-il garder ses terres? Quand sa conscience luy eût permis de les retenir, les Grands du Royaume l'eussent-ils souffert? Et les peuples de l'Aquitaine eussent-ils si facilement abandonné leur Dame naturelle?

Il eut trois femmes; cette Alienor

* Du Tillet dit que le privilege de sacrer nos Rois à Reims vient de là: les autres Evêques y ayant consenti par déférence pour l'Archevêque Guillaume, qui gouvernoit tout en France depuis 1147. Il faut aussi remarquer que la Pairie de Reims n'étoit encore que Comté.

1180. d'Aquitaine, Constance d'Espagne, & Alix de Champagne. De la premiere vinrent deux filles, Marie & Alix, qui épouserent les deux freres, Henry Comte de Champagne, & Thibaud Comte de Chartres & de Blois. De la seconde sortit Marguerite, qui fut mariée en premieres nôces avec Henry le Jeune Roi d'Angleterre; & en secondes avec Bela III. Roi de Hongrie. De la troisiéme nâquirent deux filles, & un fils. Des deux filles Alix fut fiancée à Richard d'Angleterre, puis mariée à Guillaume de Pontieu; & Agnés épousa Alexis Comnene, fils de Manuel Empereur de Constantinople. Le fils fut nommé Philippe, & regna après son pere.

CONSTANCE
FEMME DE
LOUIS LE JEUNE.

S'IL est vrai que Louis fut offensé des amours de sa femme Alienor dés le séjour qu'il fit en Antioche l'an 1148. je m'étonne qu'il l'ait considerée jusqu'à l'an 1152. avec la même affection qu'il lui avoit toûjours portée. Il semble qu'il l'aimoit encore puisqu'il en eut une fille après son retour en France; autrement il seroit difficile de croire, qu'un homme de cœur ayant reconnu les adulteres de sa femme, en voulût avoir la compagnie, & moins encore avoüer le fruit qui ne seroit pas à lui. Ce qui m'a fait penser que peut-être il n'apprit cette mauvaise conduite, que lors qu'il fut revenu dans son Royaume. Je ne sçai si la parenté qu'il prit pour prétexte de répudiation fut bien averée, mais au moins il y eut des gens de marque qui la prouverent par serment; Si bien que le mariage étant resolu, chacune des parties se pourvût. Alienor se jetta entre les bras de Henry II. Roy d'Angleterre qui l'épousa ensuite; & Louis demanda la fille d'Alfonse Roi de Castille, par la plûpart des Historiens nommée Constance, & par quelques autres Elizabeth, ou Beatrix; Elle pouvoit bien avoir l'un & l'autre nom, ainsi que beaucoup d'autres Princesses & Dames de ce tems-là. Hugues Archevêque de Sens, qui avoit été envoyé Ambassadeur pour faire cette recherche, l'amena en France avec un train & une magnificence Royalle. Elle fut reçûë avec beaucoup de joye, & le Roy aprés la consommation du mariage la fit couronner à Orleans en l'an 1154. Quelques mois aprés il fit un voyage en Espagne, soit pour accomplir un vœu qu'il avoit fait à S. Jacques, soit pour traiter de quelques affaires avec les Princes de ce païs-là; non pas pour s'enquerir si sa femme étoit legitime, ou batarde: car à quoi eût servi cela, puisque le mariage étoit consommé? Mais la vanité des Espagnols, ausquels veritablement nous avons cette obligation de nous avoir toûjours donné de bonnes Reines, nous penseroit faire croire que nôtre Roi fut bien honoré d'épouser une fille naturelle. Elle n'étoit pas telle, mais effectivement née d'un mariage irréprochable d'Alfonse, qui pour avoir uni deux ou trois petites Seigneuries, eut la vanité de s'intituler Empereur des Espagnes, avec Berengelle sœur de Raimond Comte de Barcelone. La beauté de

1180. Constance fille d'Alfonse Roi de Castille.

Vertus de Constance. cette Reine éclatoit d'autant plus vivement, qu'elle étoit relevée par les attraits de sa vertu. Sa rare modestie & sa pudicité gagnerent aussi puissamment l'esprit du Roi que la méchante conduite d'Alienor l'avoit offensé; c'est tout ce qu'en disent les Historiens. Constance deux ans après son mariage devint grosse, & la douleur de ses couches fut si cruelle, qu'elle perdit la vie en la donnant à une fille qui fut nommée Marguerite, depuis mariée en premieres nôces à Henry fils aîné de Henry d'Angleterre, & après sa mort en secondes nôces à Bela Roi de Hongrie. Comme l'amour que le Roi lui portoit n'avoit point de bornes, il n'oublia rien de tout ce qu'il crut nécessaire pour honorer sa mémoire, & il la fit enterrer dans l'Eglise de saint Denis, avec la plus magnifique pompe funebre que l'on eut encore vûë.

Sa mort l'an 1157. & ses enfans.

ALIX,

III. FEMME DE

LOUIS LE JEUNE.

Les enfans mâles sont les richesses & la force d'un Souverain. Louis n'en avoit point eu de ses deux premieres femmes, c'est pourquoi par l'avis de son Conseil il épousa Alix, fille de Thibaut le grand Comte de Champagne. Il n'eût sçû trouver un parti plus convenable à son humeur, ni plus avantageux à son Etat. Avec ses attraits du visage elle avoit les gentillesses de l'esprit, & la nourriture plus noble qu'aucune Princesse de l'Europe: car la Cour de Champagne étoit alors la plus magnifique & la plus pompeuse qu'on eût sçû voir. Les richesses & les grandes Seigneuries de Thibaut, à cause desquelles il fut surnommé le * Grand, & l'heureuse lignée dont il voyoit refleurir sa Maison, y attiroit de toutes parts la fleur des plus braves Chevaliers du Royaume. Ses deux fils aînez, Henry surnommé le Large, son successeur au Comté de Champagne, & Thibaut Comte de Blois, avoient épousé les deux filles du Roi sorties du mariage d'Alienor: Guillaume le plus jeune des quatre étoit Archevêque de Rheims, & Etienne le troisiéme Comte de Sancerre, avoit pris Isabeau de Rosni: les trois premieres filles étoient aussi toutes pourvûes. Notre Alix la plus jeune, mais la plus accomplie des quatre, fut aussi la plus heureuse, & couronnée Reine de France l'an 1158. dans l'Eglise de Rheims. Cette Princesse étoit d'une humeur bienfaisante & liberale, suivant les inclinations de sa maison & celles de son mari, qui le premier de nos Rois Capetiens a mis son Palais & sa suite dans un état Royal & convenable à la Majesté de la France. Avec cela elle cherissoit les beaux Arts, sur-tout la Poësie & la Musique, & recompensoit liberalement les beaux esprits. La Reine satisfaisoit ainsi au contentement de tous les François, qui n'avoient plus rien à desirer, sinon qu'elle leur produisit un fils aussi auguste comme elle. Pour cette fin l'on fit des processions solemnelles, où la Reine assista avec tant de pieté, que le

1180.

* Ils appelloient les riches Grands.

1180. Ciel touché de ses prieres lui donna Philippe, qui ayant été obtenu par la faveur Divine, fut appellé *Dieu Donné.* Louis VII. eut encore deux filles, l'une nommée comme sa mere, qui fut fiancée à Richard d'Angleterre, & mariée à son refus à Guillaume Comte de Ponthieu; l'autre appellée Agnés, mariée à Alexis fils d'Emmanuel Empereur de Grece. En reconnoissance d'un bienfait si merveilleux, la Reine obtint de son mari, qu'il bâtit en l'honneur de la sainte Vierge l'Eglise de Barbeaux, autrement dite, saint Port sur Seine, où elle voulut être ensevelie auprès de lui, travaillant le reste de ses jours à lui dresser un magnifique Tombeau, dont la matiere étoit d'argent massif; mais l'ouvrage étoit beaucoup plus précieux, & semé de pierreries: Depuis la mort du Roi son mari, le reste de sa vie ne fut qu'inquiétude, jusqu'à ce qu'elle lui alla tenir compagnie vingt-cinq ans après, sçavoir, l'an 1205. Elle fut inhumée en l'Abbaye de Pontigni en Bourgogne, & l'on tient qu'elle fonda celle du Jard près de Melun. 1180.



PHILIPPE II.

SURNOMMÉ AUGUSTE, OU LE CONQUERANT, ROY XLI.

Agé de quinze ans.

Un Prince qui peut être & conquerant & juste,
Sans opprimer son peuple, amasser des trésors,
Enrichir le dedans, & s'accroître au dehors,
Peut bien sans se flatter prendre le nom d'Auguste.

EMPER. ALEXIS II. fils de Manuel, en Octob. R. 2. ans. & encore FEDERIC I.

PAPES.

Encore ALEXANDRE II. 1. an sous ce régne.

LUCE III. élû le 29. Août 1181. S. 4. ans 2. mois 18. jours.

URBAIN III. élû le 25. Nov. 1185. S. 1. an, & près de 11. mois.

GREG. VIII. élû en Octobre 1187. S. un peu moins de deux mois.

CLEM. III. élû le 6. Janvier 1188. S. 3. ans 2. mois.

CELEST. III. élû le 12. Avril 1191. S. 6. ans 9, mois.

INNOC. III. élû le 9. Janv. 1198. S. 18. ans 6. mois 9. jours.

HONORÉ III. élû le 17. Juillet 1216. S. 10. ans 8. mois, dont 7. pendant ce régne.

1180. DÉs le vivant de Louis le Jeune les affaires avoient commencé d'être gouvernées sous le nom & par les soins, comme je croi, de Philippe d'Alsace Comte de Flandres, qui étoit son tuteur, son gouverneur & son parrain. (Il ne conserva pas cette autorité un an entier; 1180. la Reine & la Maison de Champagne la lui disputant, le jeune Roi remit sa personne & l'administration de ses affaires à Robert Clement Seigneur


PHILIPPE II.

Seigneur du Mez en Gâtinois, que
1181. son pere lui avoit donné pour Gouverneur. Il le fit Maréchal de France pour l'autoriser davantage; & ce Seigneur étant mort deux ans après, il donna la même autorité & la même charge encore à Gilles son frere, puis successivement à Alberic & à Henry, enfans de Robert; de sorte qu'elle devint comme hereditaire dans cette Maison, & donna à leur Terre le nom de Mez-le-Maréchal.

La jalousie du Souverain commandement causa une ligue entre les Grands du Royaume, & plusieurs ravages & desolations. Le Comte de Sancerre, qui s'étoit déclaré le premier, eût été accablé par les armes du jeune Roi, s'il n'eût eu recours à sa misericorde. Toutes ces broüilleries cesserent lorsqu'il fut en âge de prendre le timon lui-même. Il choisit alors pour chef de son Conseil Guillaume de Champagne, Archevêque de Sens, son oncle, (c'étoit en 1184.) lequel se conserva dans ce poste jusqu'à sa mort.)

Les routes de pieté & de justice que le pere & l'ayeul de Philippe avoient tenuës pour fortifier leur autorité, les avoient fort avancés dans leurs desseins: il fut donc conseillé de les suivre; ainsi ayant embrassé la protection des Eglises, il alla reduire à main forte Ebles, Seigneur de Charenton en Berry, Imbert, Seigneur de Beaujeu en Lyonnois, & Guy Comte de Châlon sur Saone, qui opprimoient les Ecclesiastiques.

[Mais ses Ministres contrevenant à ces pieuses maximes, lui firent une grande querelle avec Guy Archevêque de Sens, touchant les Juifs. Cet Archevêque se roidissoit à faire observer le decret que le Pape Alexandre III. avoit fait contre eux l'an- 1181.
née précedente dans le Concile de Rome; par lequel il deffendoit de tenir doresnavant aucun Chrestien en servitude. Les Ministres du Roi au contraire, interessez sans doute par ces circoncis, qui avoient en ce temps-là le plus clair argent du Royaume, les soûtenoient ouvertement, & s'opposoient à l'execution du Decret. Neanmoins cette cause étant fort odieuse, il falut qu'ils les abandonnassent; & même le Roi les chassa de ses terres, & confisqua leurs biens fonds: (car alors ils en possedoient beaucoup) leur permettant seulement d'emporter leur argent & leurs meubles. Il en usa ainsi par l'avis de Frere Bernard, simple Hermite demeurant au Bois de Vincennes, mais homme de grand credit à la Cour: & ce conseil se trouva plus politique encore que Chrestien, d'autant que par ce moyen le Roi tira de bien plus grandes sommes des Juifs, qu'ils ne lui en eussent donné pour les maintenir.]

Dès son avenement à la Couronne, qui fut en 1180. son Conseil desirant sanctifier son nouveau regne, fit publier un Edit contre ceux qui prononcent ces horribles blasphêmes qui sont composez du nom & des membres du Fils de Dieu; les condamnant à payer certaine amende pecuniaire, s'ils 1182.
étoient gens de condition; & à estre jettez dans l'eau, s'ils ne l'étoient pas.

Poussé du même zele, il fit faire une exacte recherche de tous ceux qui étoient accusez d'heresie, & en envoya plusieurs au feu. Il signala encore sa pieté par l'expulsion des Comediens Jongleurs & Farceurs,

1183. qu'il chaſſa de ſa Cour, comme gens qui ne ſervent qu'à flater & à nourrir les voluptez & la faineantiſe, à remplir les eſprits oiſeux de vaines chimeres qui les gâtent ; & à cauſer dans les cœurs des mouvemens déreglez, que la ſageſſe & la Religion nous commandent ſi fort d'étouffer. Les Princes avoient accouſtumé de faire de beaux préſens à ces gens-là, & de leur donner leurs plus precieux habits : mais lui étant perſuadé, comme le dit Rigord ſon Hiſtorien, que *donner aux Hiſtrions, c'eſtoit ſacrifier au diable*, aima mieux ſuivre l'exemple du ſaint & charitable Empereur Henry I. qui avoit fait vœu de faire vendre les ſiens, pour en employer l'argent à nourrir & entretenir les pauvres.

L'an 1183. il entoura de murailles le parc du Bois de Vincennes, & le peupla de beſtes fauves que le Roi d'Angleterre lui envoya. [En divers temps il fit fermer & remparer de murs & de foſſez toutes les villes & terres de ſon domaine, & enjoignit au Prevoſt & principaux Bourgeois de Paris de paver leurs ruës qui eſtoient toutes pleines de bouë & d'ordure. Ce qu'ils executerent ſuivant ſes ordres ; & ils l'euſſent fait avec bien plus de joye, ſi ce n'euſt pas été à leurs dépens.

L'an 1183. Henry Comte de Champagne, à cauſe de ſes magnificences & liberalitez, ſurnommé le Large, étoit mort dans ſa ville de Troyes, au retour de ſon voyage en Terre-ſainte ; & avoit laiſſé deux fils, Henry ſurnommé le Jeune, & Thibaud ; qui tous deux furent ſucceſſivement Comtes de Champagne ; & une fille nommée Marie, qui à trois ans de là, épouſa Baudoüin Comte de Haynaut, depuis Comte de Flandres, & Empereur de Conſtantinople. C'eſt ce Henry qui coupa la riviere de Seine à Troyes en pluſieurs canaux, afin d'y établir diverſes manufactures qui font vivre aujourd'huy un tres-grand nombre d'ouvriers, & apportent beaucoup d'utilité à la ville & à la Province. Quels monumens ſont plus dignes d'un Prince Chreſtien, ou ceux de la paix, ou ceux de la guerre ?]

Dans la même année 1183. le jeune Henry Roy d'Angleterre, âgé ſeulement de vingt-huit ans, mourut dans le Chaſteau de Martel en Quercy ; non peut-eſtre ſans quelque punition divine, de s'eſtre ſouvent, & même encore à cette heure-là, revolté contre ſon pere, [qui étoit allé en ce païs-là avec une armée pour le ramener à ſon devoir. Auſſi ce jeune Prince ſe voyant proche de ſa fin, donna de grandes marques d'une vraye contrition : il veſtit le cilice, ſe fit mettre la corde au col, & voulut mourir couché ſur un lit de cendres. Sa veuve Marguerite de France, ſœur du Roi Philippe, fut depuis remariée à Bela III. du nom, Roi de Hongrie.

Les peuples de Berry ayant porté leurs plaintes à Philippe, des ravages des Cotereaux, qui deſoloient alors cette Province, il leur donna quelques troupes pour les reprimer. Avec ce renfort ils combattirent ces voleurs, & les aſſommerent tous, ſans pardonner à pas un ſeul : il en fut tué plus de neuf mille. Ils étoient pires qu'Heretiques ; ils ſe moquoient inſolemment de la Religion & de ſes Miniſtres, appelloient les Preſtres des *Chanterres*, les ſouffletoient, les battoient outrageuſe-

1183. ment, les emprisonnoient & les rançonnoient. Ils rompoient les calices & les ciboires, jettoient les hosties par terre, & donnoient les corporaliers, & les sacrez linges de l'autel à leurs vilaines, qui s'en faisoient des coëffes & des guimpes. Je trouve que ces canailles s'appelloient aussi *Paillards*, *Palearii*, à mon avis, parce qu'ils couchoient tous pesle-mesle & se veautroient sur la paille.]

Les Seigneurs particuliers ayant eu depuis long-temps la licence de se faire la guerre après un defi qu'ils s'envoyoient, il s'en ensuivoit des meurtres & des saccagemens continuels. Les Evêques & quelques Seigneurs des plus sages du Royaume, avoient tâché d'y remedier dès l'an 1044 *ayant ordonné la* TREVE *ou* PAIX *de* DIEU, *pour les differends des particuliers durant certains temps de l'année, & certains jours de la semaine, avec de trés-rigoureuses peines contre les infracteurs, jusques-là qu'on pouvoit les tuer dans les Eglises, qui servoient d'asyles à tous les autres crimes les plus énormes. Raimond Berenger, Comte de Barcelone, l'avoit établie dans ses païs l'an* 1060. *Guillaume le Conquerant en Angleterre & en Normandie l'an* 1080. *le Concile de Clermont l'avoit confirmée l'an* 1095. *& celui de Rome l'an* 1102.

Or comme ces tréves estoient mal observées, & qu'à l'occasion principalement de la guerre qui estoit entre le Roi d'Arragon & Raimond Comte de Toulouse, les Provinces de Languedoc & de la Guyenne, estoient miserablement tourmentées de factions, de meurtres & de brigandages : un certain Charpentier nommé Durand, qui paroissoit homme simple, trouva le remede à ces calamitez, & avec cela le moyen de s'enrichir. Il asseura que Dieu lui avoit apparu dans 1184.
la ville du Puy en Auvergne, lui commandant d'annoncer la Paix, & qu'il lui avoit donné pour preuve de sa mission, certaine image de la Vierge qu'il montroit. Tellement que sur sa foy, les Prélats, les Seigneurs & les Gentilshommes s'estant assemblez au Puy le jour de la feste de l'Assomption, convinrent tous entr'eux par serment sur les saints Evangiles, de mettre bas toutes animositez, & d'oublier toutes injures, & firent une sainte Ligue pour reconcilier les esprits, & pour entretenir la paix, qu'ils nommerent la PAIX DE DIEU. *Ceux qui en estoient, portoient sur leur poitrine l'estampe de cette image de Nostre-Dame en plomb, & sur leur teste des capuchons de linge blanc que ce Charpentier leur vendoit. Cette invention eut tant de pouvoir sur les esprits, qu'un homme avec ces marques là estoit non seulement en seureté, mais aussi en veneration parmi ses plus mortels ennemis.* [*Mais comme les plus grands abus viennent des plus salutaires établissemens, il arriva que les paysans se trouvant forts par l'union que ces chaperons faisoient entr'eux, commencerent à s'atrouper & à menacer la Noblesse, qui en effet, étoit la cause de tous leurs maux: de sorte que quelques Seigneurs se mirent à leur courir sus ; entr'autres l'Evêque d'Auxerre, qui en ayant massacré un grand nombre, chassa tous les autres de dessus ses terres.*]

Soit que les Princes de Champagne, freres de la Reine-mere, eussent gagné le dessus à la Cour, & mis mal le Comte de Flandres auprès du Roy, soit pour quelque autre sujet, le Roy le somma de lui rendre le Vermandois, que Louis VII. ne lui avoit donné, à ce qu'il prétendoit, que pour un certain

1185. tems. Le Comte très-puissant s'y voulut maintenir, passa la Somme avec une grosse armée, & vint jusqu'à Senlis. Le Roi monta à Cheval; à la nouvelle de sa marche le Comte rebroussa sur ses pas & alla assiéger Corbie; mais il en décampa aussitôt pour le même sujet. Le Roi ne l'ayant pû joindre, assiégea le Château de Bobant; les deux armées s'approcherent pour se charger, & le Comte eut la hardiesse de présenter la bataille au Roi & de lui envoyer un défi. Quelques entremetteurs arrêterent leur impétuosité, & firent la paix; le Comte relâcha tout le Vermandois, à la réserve de Peronne & de S. Quentin: toutefois on lui en laissa la jouissance sa vie durant.

A cet accommodement, le Roi appella tous les Evêques, Abbez, Comtes & Barons qui servoient en son armée, avec leurs arriere-Vassaux; tel étoit alors le droit des François. [Durant cette guerre la Reine se retira d'auprès du Roi, qui ne la traittoit pas bien, peut-être parce qu'il la voyoit trop portée pour les interêts de son oncle; mais dans cette séparation, elle se gouverna avec tant de sagesse & de patience, qu'il la rappella, quoique d'abord il eût résolu de la répudier, sous prétexte de parenté, & que tous les Evêques de Cour y donnassent leur consentement, à la réserve de celui de Senlis, qui eut plus de conscience & d'honneur que de complaisance.

La paix faite avec le Comte de Flandres, Baudoüin Comte de Hainaut son héritier, épousa Marie de Champagne tante du Roi: les nôces en furent célébrées à Chasteau Thierry.]

Un peu après le Patriarche de Jerusalem, & le Prieur de l'Hôpital de saint Jean, députés de la part des Chrétiens de la Terre-Sainte, apporterent les clefs de la Sainte Cité au Roi Philippe, implorant son secours, & lui représentant l'extrême danger où elle étoit réduite. Il les avoit portées trois ans auparavant avec la même supplication au Roi Henry d'Angleterre, qui étoit naturel héritier de ce Royaume là, comme fils de Gefroy Plante-genest, qui l'étoit du Roi Foulques; mais ce Prince étant alors en guerre avec ses enfans, ne s'étoit pas mis en peine de leur donner le secours qu'ils demandoient. Le Roi Philippe ne fit pas de même; car ayant tenu une grande assemblée de Prélats & de Seigneurs à Paris, il leur enjoignit de prêcher la Croisade, & de la publier par tout: & cependant il envoya à la Terre-sainte un secours considérable de cavalerie & d'infanterie à ses dépens. 1185.

La même année les plaintes du Clergé de Bourgogne, que le Duc Hugues avoit pillé, & celles du Seigneur de Vergy, dont ce Prince assiégeoit le Château, l'obligerent à marcher de ce côté-là, & d'assiéger Châtillon sur Seine, le plus fort boulevart de ce rebelle. Lequel voyant que sa place avoit été prise d'assaut, vint humblement se jetter à ses pieds, & se soûmettre à ses commandemens, promettant de payer 30000. liv. de réparation au Clergé, & donnant quatre Châteaux en nantissement; qui pourtant lui furent rendus à quelque tems delà; sans doute parce qu'on eut besoin de lui.

Je trouve qu'environ ce tems, un Gi-

1186. *rard de Poissy qui manioit les Finances, y remit de son propre fonds onze mille marcs d'argent. Il est à croire qu'il les avoit gagnez avec le Roi, mais quoi qu'il en soit, on peut dire que cet exemple sera toûjours unique, & qu'on ne verra jamais de Financier qui le veuille imiter. Quelque chose qu'on fasse, ces gens-là iront plûtôt à la mort, que de venir à restitution. Ainsi il sera toûjours plus sûr & plus aisé de les empêcher de prendre, que de les obliger de rendre.*

Gefroy Duc de Bretagne & frere de ce Henry d'Angleterre, qui étoit mort il y avoit deux ans, étant venu à Paris pour voir le Roi qui le chérissoit tendrement, mourut de maladie à Champeaux. Il fut inhumé dans Nôtre-Dame de Paris. Champeaux est le lieu où l'on a depuis bâti l'Eglise & le cimetiere de S. Innocent. De sa femme Constance, fille & héritiere de Conan Duc de Bretagne, il avoit une fille nommée Alienor, & un fils unique âgé seulement de trois mois. Les Bretons lui donnerent le nom d'Artus, en mémoire de ce fameux Roi que les Romans font auteur des Chevaliers de la table ronde, & de tant de hauts faits d'armes. Il demeura sous la tutelle de sa mere, & sous la protection du Roi, malgré tous les efforts du vieux Henri, & de Richard son fils, qui firent plusieurs entreprises pour se saisir de sa personne, afin de s'emparer de la Bretagne. Constance veuve de Gefroy épousa depuis Guy Seigneur de Thoüars.

La memoire de Gefroy est encore aujourd'hui fort celebre chez les Bretons, à cause de cette Loi qu'il fit dans son Parlement ou Etats Generaux, & qu'on nomme L'ASSIZE DU COMTE GEFROY: *par laquelle il fut ordonné que dans les maisons des Barons & des Chevaliers, les partages ne se feroient plus également comme ils se faisoient auparavant; mais que l'aîné recueilleroit toute la succession, & en feroit telle part à ses puisnez qu'il aviseroit avec les autres parens. Cette portion a été depuis réglée au tiers pour tous les puisnez, à viage pour les mâles, & en héritage pour les filles. Avec le tems les autres Gentilshommes, pour ne pas ceder aux Barons, voulurent y être compris.*

Sur la fin de l'an 1186. la guerre se ralluma entre le Roi Philippe & Henry d'Angleterre, pour deux sujets. L'un étoit que Richard refusoit de rendre l'hommage au Roi de sa Comté de Poitou, se fondant peut-être sur ce qu'elle relevoit immédiatement de la Duché d'Aquitaine; l'autre, que Henry differoit de restituer Gisors & autres places du Vexin que Louis VII. avoit données en dot à Marguerite, qui n'avoit point d'enfans du jeune Henry. Philippe sans s'arrêter aux négociations dont il pensoit l'amuser, l'attaqua du côté de Bery, prit d'abord Issoudun, après assiégea Chasteau-Raoul. L'Anglois & son fils vinrent au secours & envoyerent demander bataille. Philippe jeune & brave accepta le défi: mais les deux armées étant rangées, le cœur manqua à Henry, il fit parler d'accommodement, promit satisfaction à Philippe, & lui laissa Issoudun pour les frais de la guerre. 1187.

Le troisiéme de Septembre Louis premier né du Roi Philippe vint au monde. La ville de Paris en témoigna tant de réjoüissance, que de toute une semaine, elle ne fit qu'un jour continuel de fête, chassant les ténébres de la nuit par la lumiere d'une infinité de flambeaux de cire.

1187. [Un Poëte a écrit que la Reine sa mere, grosse de quatre ou cinq mois, étant allée à Nôtre-Dame rendre graces à Dieu, de ce qu'elle avoit senti remuer son enfant dans ses flancs, on y vit quatre lampes s'allumer d'elles-mêmes, comme pour marquer la future splendeur de l'enfant qu'elle portoit dans son ventre : mais pourtant sa lumiere fut éteinte dès la quatriéme année de son regne.

L'Histoire remarque que la naissance de ce Prince fut un grand & extraordinaire sujet de joye aux François à cause qu'il descendoit par femmes du sang de Charlemagne, le plus noble qui ait jamais été au monde. Ils ne sçavoient pas en ce tems-là, que Hugues Capet descendoit en ligne masculine de Childebran frere de Charles Martel : ou bien ils croyoient que la noblesse du Sang Carlien venoit de la branche & de la personne de Charlemagne, non pas de celle de ses collateraux.

Ces réjouissances furent interrompues par les mauvaises nouvelles qui furent apportées du Levant sur la fin d'Octobre. Baudoüin surnommé le Ladre, parce qu'en effet il l'étoit, ayant succedé à son pere Amaulry dans le Royaume de Jerusalem, ne vécut que peu d'années, & le laissa à Baudoüin V. qui étoit fils de sa sœur Sibylle & de Guy de Luzignan. Ce Guy comme tuteur de son fils ayant pris le gouvernement du Royaume, & Raymond Comte de Tripoly le disputant, leurs brouilleries acheverent de ruiner les affaires des Chrétiens en ces pays-là; car la rage de Raymond fut si furieuse, qu'il porta Saladin à rompre la tréve, & à tourner ses forces contre les Chrétiens de Syrie.]

Saladin étoit Roi de Syrie & d'Egypte, son mérite secondé par la fortune, l'avoit de bas lieu élevé à cette haute puissance. Après qu'il eut remporté plusieurs victoires sur les Chrétiens, une entr'autres où il prit Guy de Luzygnan Roi de Jerusalem, & la vraie Croix, que l'Evêque d'Acre portoit à la tête des troupes, il leur arracha les villes d'Acre, de Barut, Sayde, & enfin la Sainte-Cité. Elle se rendit après quinze jours de siége le deuxième d'Octobre 1187. & ensuite toute la Terre-Sainte, à la réserve de Tyr, Tripoli, Antioche, & quelques places fortes. 1187.

Ainsi finit le Royaume de Jerusalem, n'ayant duré que 88 ans. [Comme il avoit été conquis par le zele & la vertu des Chrétiens, il leur fut ôté par un juste jugement de Dieu, lorsque leurs péchez furent devenus plus énormes que ceux des Mahometans.] Le titre de ce Royaume, après avoir passé ambitieusement par diverses maisons de Princes, fait partie aujourd'hui des titres du Roi Catholique.

A cette funeste nouvelle, qui arriva sur la fin de cette année 1187. tous les fidéles jetterent les hauts cris : il n'y eut jamais de douleur si grande ni si universelle que celle-là. Le Pape Urbain III. en mourut de douleur. Les Rois Philippe & Henry en étant sensiblement touchez, s'aboucherent entre Gisors & Trie, & résolurent de prendre la Croix, pour retirer les saints lieux d'entre les mains des Infidéles. Grand nombre de Prélats & de Seigneurs suivirent leur exemple.

En mémoire de cette entrevuë ils dresserent une Croix dans le champ où ils s'étoient croisez, & se promirent mutuellement de laisser tous leurs différends en tel état qu'ils étoient, jusques après le retour de cette sainte expédition. Cependant 1188.

ils firent tous deux des exactions in-
1185. tolerables sur leurs peuples pour subvenir aux frais de ce voyage d'outremer. Entr'autres Philippe ayant assemblé un grand Parlement à Paris au mois de Mars de l'année 1188. il y fit résoudre par les Evêques & les Barons, qu'on prendroit la dixiéme partie de tous les biens meubles & immeubles de toutes personnes, tant Ecclesiastiques que Laïques; excepté seulement des Leproseries, des Moines de Cîteaux, des Chartreux & de Fontevrault. On nomma cet impôt la *Dixme Saladine* (a).

Alors qu'on se préparoit avec un zéle incroyable pour cette expédition, le Prince Richard, pour je ne sçai quelle petite injure reçûe d'Alfonse Comte de Toulouse, renouvella la vieille prétention de sa mere Alienor sur cette Comté, & s'efforça de l'envahir par les armes. Aussi-tôt Philippe pour dégager le Comte son beau-frere, & faire diversion, se jetta dans le Berry, enleva toutes les places que l'Anglois y possedoit, donna la chasse au vieil Henry qui y étoit venu avec une armée, & le poursuivit jusqu'aux frontieres de Normandie.

[Ils eurent là quelques rencontres, l'une près de Gisors d'où Henry fut chassé: l'autre auprès de Mantes qu'il vouloit assieger ave une nombreuse armée, mais le brave Desbarres l'Achille de ce tems-là le repoussa vigoureusement. Les autres François & les Anglois ne sont pas d'accord des succès de ces guerres: les premiers donnent toujours l'avantage à leur Roi, les autres toujours à leur Richard. Ces Princes étoient tous deux si braves, qu'ils pouvoient vaincre par tout où ils ne se rencontroient pas tête pour tête.]

L'Hyver donna tréves à leurs ar-
mes. Cependant Richard qui avoit 1189.
vaillamment combattu pour son pere, en Berry & en Normandie, se broüilla avec lui, & se jetta entre les bras de Philippe. Son mécontentement procédoit de ce que le pere différoit de lui délivrer Alix de France sa fiancée, & la tenoit étroitement enfermée dans un Château. Quelques-uns ont crû que ce vieillard avoit d'autres yeux pour elle, qu'il n'eût dû en avoir pour la femme de son fils; & d'ailleurs en achevant le mariage, il eût été obligé, suivant les articles du contrat, de faire couronner son fils, & de lui donner le titre de Roi.

Le Moine Rigord Phisicien de Philippe, raconte dans l'Histoire de ce Roi, que lui étant à Argenteüil, comme la Lune étoit en son plein & la nuit fort claire, peu avant le point du jour, le Prieur de ce Monastere & plusieurs Religieux virent cet astre se détacher du ciel & descendre en un moment à terre: où s'étant arrêté quelque tems comme pour reprendre force, il remonta tout doucement & se remit en son lieu.*

* C'est médecin spéculatif.

La guerre se continuoit vivement 1189.
entre les deux Rois, & l'Anglois avoit ses propres fils contre lui. Au printems suivant Philippe se mettant en campagne, conquesta tout le pays du Maine & la ville du Mans,

(a) L'an 1180. les nouvelles étant venues que Saladin s'étoit emparé de la Terre Sainte, Philippe Auguste assembla un Concile au Parlement à Paris, où il fut résolu une Croisade; & que le Roi à cause de l'instante nécessité, prendroit la dixiéme partie des revenus de cette année là: c'est ce qu'on appelle Dîmes Saladines. Traité de l'autorité des Rois, Par M. Rolland le Vayer de Boutigny, publié sous le nom de M. Talon, pag. 93.

1189. la Touraine & la ville de Tours, dont les ponts étant rompus, il trouva lui-même, comme par miracle, un gué dans la Loire, qu'il montra à son armée.

Au même tems, Jean surnommé sans Terre, troisiéme fils de Henry, prit aussi les armes contre son pere. Cet infortuné vieillard ne sçachant plus de quel côté se tourner, partit de Chinon & s'avança vers le Roi Philippe pour lui demander humblement la paix. Philippe la lui accorda facilement & reconcilia Richard avec lui, à condition que l'un des deux l'accompagneroit à la Terre-sainte. Mais il ne pût racommoder Jean sans Terre, ou peut-être, il ne le voulut pas, afin de laisser toujours un levain de discorde dans cette maison-là.

Henry aussi malheureux en guerre qu'il l'étoit en enfans, accablé de honte & de chagrin, & leur ayant donné sa malediction, sans que les Evêques pussent l'obliger à la revoquer, mourut trois jours après qu'il fut de retour à Chinon. On inhuma son corps dans l'Eglise de l'Abbaye de Fontevrault qu'il avoit fondée; pas un de ses enfans n'ayant pris le soin de lui aller rendre les derniers devoirs.

Richard son fils aîné lui succeda, & fut couronné à Londres avec la ceremonie que décrit Matthieu Paris. Alors Philippe son beau-frere lui rendit genereusement tout ce qu'il avoit conquis sur le pere, hormis Issoudun & les fiefs qu'il possedoit en Auvergne, lui constituant Gisors & tout le Vexin pour la dot de sa femme Alix.

Les deux Princes ainsi unis d'une amitié qui paroissoit toute cordiale, & si forte, qu'on eût dit que rien n'étoit capable de la rompre, se disposerent pour l'expedition de la Terre-sainte; & donnerent le rendez-vous à leurs gens de guerre à Vezelay. La mort de la Reine Isabelle, qui étoit arrivée au mois de Mars, ne retarda point la resolution de Philippe. Il alla selon la pieuse coûtume de nos Rois, rendre ses devoirs aux Châsses de saint Denis & de ses Compagnons Martyrs; il prit deux étendarts sur l'autel & reçut devotement le bourdon & la malette de la main de Guillaume Archevêque de Reims, son oncle, & Legat du saint Siége en France. Ce fut le jour de la saint Jean-Baptiste 1190. 1180.

Les deux Rois s'étant rendus à Vezelay, & ayant conferé de leurs affaires communes, en partirent vers le 6. de Juillet, & allerent s'embarquer, Richard à Marseille, & Philippe à Gennes. Tous deux aborderent en Sicile, Richard le dernier; mais Philippe moins heureusement que lui, parce qu'une tempête le força de jetter une partie de ses chevaux & de son équipage en la mer. 1190.

Avant que partir, Philippe avec le congé * & l'agrément de tous ses Barons, donna la tutelle de son fils & la garde du Royaume à la Reine sa mere Alix de Champagne, & à Guillaume Cardinal Archevêque de Reims, frere de cette Princesse. Mais de peur qu'ils n'en abusassent, il laissa un ordre autentique par écrit, signé des grands Officiers de la Couronne, qui bornoit leur puissance & leur prescrivoit leur leçon en beaucoup de choses. Entr'autres, il vouloit qu'ils donnassent les Benefices vacans en regale par le conseil

* Acceptâ licentiæ ab omnibus Baronibus.

seil de Frere Bernard, ce devot Hermite qui avoit sa cellule au bois de Vincennes, & que durant son absence il ne fût point levé de tailles par les Seigneurs sur leurs terres, ni même en cas qu'il vînt à mourir, par les Regens pendant la minorité de son fils.

Il ordonna aussi aux Eschevins de Paris, qu'ils eussent soin de le fermer de murailles qui fussent flanquées de tours. Il n'y fut point fait de fossez pour lors; la clôture du côté droit de la riviere a été souvent agrandie & changée. Les Bourgeois des autres Villes à leur exemple, se piquerent aussi d'enceindre les leurs, & de les remparer.

(Roger Roi des deux Siciles avoit été marié trois fois. De sa premiere femme il avoit eu un fils nommé Guillaume, surnommé *le Mauvais*, & de sa troisiéme une fille qu'on appella Constance. Guillaume regna; & son fils de même nom, mais de surnom tout contraire, car on l'appella le *Bon*, tint le sceptre après lui. Constance étant âgée de trente ans, & non point Religieuse, comme quelques-uns ont voulu dire, épousa le Prince Henry, fils de l'Empereur Federic I. Cependant il advint que Federic qui s'étoit croisé l'année d'auparavant, & étoit passé en Asie, se noya le dixiéme de Juin en se baignant dans la petite riviere de Cydne, entre Antioche & Nicée, comme il conduisoit un puissant secours en la Terre-sainte, & qu'il avoit déja remporté de notables avantages sur les Turcs. Guillaume le Bon avoit aussi achevé ses jours sur la fin de l'année précédente. La couronne de Sicile appartenoit sans doute à Constance sa sœur de pere; mais tandis que Henry s'occupoit à gagner l'esprit du Pape, qui ne vouloit pas qu'il succedât à l'Empire, Tancrede, fils bâtard du Roi Roger, ayant fait sa brigue s'empara du Royaume, & y associa son fils nommé Roger comme son ayeul. Ce jeune Prince avoit épousé Irene fille d'Isaac Empereur de Constantinople; mais il mourut avant son pere, & sa veuve épousa Philippe qui étoit concurrent d'Othon III. à l'Empire.)

E M P P. ...core ...SAAC ...NGE & ...ENRY ...I. fils de ...eric I. ... 7. ans, ...r la fin de ...90.

Ce fut donc Tancrede qui reçut les deux Rois à Messine, où ils arriverent au mois d'Août. Ils y sejournerent plus de six mois. Pendant ce tems-là, Richard eut un grand démêlé avec Tancrede, pour les actions dotales de sa sœur Jeanne, veuve du Roi Guillaume, que cet usurpateur vouloit retenir. Il pensa souvent en venir aux mains avec lui, & fut sur le point de donner l'assaut à la ville de Messine. Toutefois la mediation de Philippe obligea Tancrede à lui payer 60000. onces d'or, dont il en eut un tiers pour sa peine. Après cela Richard passant d'une extrêmité à l'autre, sans qu'on en sçût le sujet, prit autant d'amitié pour ce bâtard qu'il avoit eu de colere contre lui.

Or Tancrede, soit qu'il fût vrai, soit que ce fût un diabolique artifice, montra des lettres à Richard, qu'il disoit lui avoir été écrites par Philippe, dans lesquelles ce Roi lui offroit toutes ses forces pour attaquer Richard, & l'enlever durant la nuit, s'il vouloit en même tems le seconder avec ses troupes. Richard crut ces lettres veritables, il en fit grand bruit, & en vint aux plaintes & aux menaces. Ainsi tous les deux Rois

1191. en demeurerent extrêmement ulcerez l'un contre l'autre ; Richard de l'attentat projetté sur sa vie : Philippe du reproche fait à son honneur.

On ne pouvoit attendre que de mauvais évenemens de cette mauvaise disposition. Sur la fin de l'hyver, Richard fit sçavoir à Philippe, qu'il ne pouvoit épouser sa sœur pour certaines raisons secretes, lesquelles il ne vouloit point dire, (c'étoit peut-être parce que le vieil Henry son pere l'avoit trop gardée.) Et il lui declara neanmoins avec les paroles les plus douces & les plus respectueuses qu'il pût trouver, qu'il avoit fiancé Berengelle fille de Garcias Roi de Navarre, & que sa mere Alienor la lui devoit amener jusques-là pour accomplir le mariage.

Philippe quoique fort surpris ne s'emporta point, mais reprimant sagement sa colere, lui laissa la liberté de ne point épouser sa sœur, pourvû qu'il lui rendît les terres qu'il lui avoit données en dot, & qu'il partît avec lui au premier beau-tems pour achever le voyage de la Terre-sainte. De sa part il lui accorda des tréves pour ses Etats, durant tout le tems qu'il seroit occupé en cette guerre. Richard accepta volontiers la tréve, mais il refusa de partir si-tôt, & demeura encore quelques semaines en Sicile pour assister le Roi Tancrede qui étoit attaqué de tous côtez. En effet, il le maintint, & par ce moyen il acquit l'inimitié de Henry fils de Federic. Voilà les principales causes qui changerent la mutuelle affection de ces jeunes Rois en une cruelle inimitié.

Jacques d'Avesnes avec quelques troupes Flamandes & les restes de l'Empereur Federic, avoit déja investi la ville d'Acre, (elle s'appelloit autrefois Ptolemaïde,) tres considerable pour son port, & pour ses fortes murailles. Le Roi Philippe partit de Messine à la fin de Mars, & le jour de son départ Alienor y arriva avec Berengelle de Navarre. Après vingt jours de navigation, il mit pied à terre proche d'Acre. Ayant pris ses quartiers autour de la ville, il dressa ses batteries, & enfin il y fit une grande breche. 1191.

Cependant Richard ayant mis la voile au vent quinze jours après lui, fut poussé par la tempeste aux costes de l'Isle de Chypre. Elle étoit alors possedée par un Prince Grec nommé Isaac Comnene, qui ayant maltraité & pillé ses gens battus de la mer, au lieu qu'il eust dû les soulager, attira sa juste colere : desorte qu'il s'empara de ce Royaume, & en emmena une immense quantité de riche butin avec cet Isaac & sa femme, les ayant fait lier tous deux avec des chaînes d'or.

Il n'arriva devant Acre que deux mois après Philippe ; & bien loin d'en avancer la prise, il la recula par la continuelle mesintelligence qui se nourrissoit entr'eux. Le siege dura en tout cinq mois, & fit perir grand nombre de Princes & de braves gens.

Enfin la Ville se rendit à composition, qui portoit que les assiegez feroient ensorte que Saladin rendroit les prisonniers Chrétiens qu'il tenoit, & la vraye Croix qu'il avoit prise dans un combat : Que leurs membres & leurs vies en seroient caution & demeureroient à la merci des vainqueurs. Ils furent donc partagez avec toutes les dépoüilles entre les deux Rois ; mais comme

1191. Saladin ne voulut point executer la premiere des deux conditions, & que la seconde ne fut pas en son pouvoir, parce que la vraye Croix ne se trouva point, Richard trop prompt & trop colere, fit passer au fil de l'épée sept mille prisonniers qu'il tenoit, & n'en reserva que deux à trois cens des principaux.

En ce siege il fut tué grand nombre de Chrétiens qualifiez, Rotrou Comte du Perche, Thibaud Comte de Blois, Grand-Seneschal & oncle du Roy, Estienne Comte de Sancerre son frere, & Alberic Clement Seigneur du Mez & Mareschal de France, fils d'un autre Clement qui avoit exercé la même Charge.

Les Rois de France en ce temps-là n'en avoient qu'un, & ces Clements furent les premiers qui éleverent cet emploi par leur faveur, & qui l'étendirent sur les gens de guerre, au-lieu qu'avant eux, il n'avoit égard que sur les gens de l'écurie du Roi.

Les maladies contagieuses y emporterent encore plus de monde que les blessures. Philippe d'Alsace Comte de Flandres y finit ses jours dès le mois de Juin. Il n'avoit point d'enfans, mais seulement une sœur qu'il avoit mariée à Baudoüin Comte de Hainault, dont étoit sorti un fils de même nom que son pere, & une fille nommée Isabelle, qui épousa le Roi Philippe comme nous l'avons vû.

Le Roi Philippe fut aussi attaqué d'une longue maladie qui lui fit tomber les ongles & les cheveux, à cause de quoi plusieurs soupçonnerent qu'elle provenoit de quelque mauvais morceau. Reduit à un si piteux état, il resolut de retourner en France prendre l'air natal: mais pour guerir le soupçon que Richard pouvoit avoir de son départ, il lui jura qu'il ne toucheroit point à ses terres que quarante jours après qu'il le sçauroit de retour en France. 1191. & 92.

Il lui laissa aussi près de six cens Chevaliers & dix mille hommes de pied, sous la conduite de Hugues III. Duc de Bourgogne, avec un fonds pour entretenir ces troupes trois ans. Après cela, ayant pris congé de ses Seigneurs, il monta sur mer, conduit seulement par trois galeres que les Genois lui fournirent, & alla aborder en la Poüille. Lorsqu'il y eut recouvré un peu de santé, il se mit en chemin avec un petit nombre de gens, & descendit au port d'Ostie. Il visita les sepulcres des Apostres à Rome; & après avoir reçû la benediction du saint Pere, il traversa toute l'Italie, & arriva en France au commencement du mois de Decembre. Il celebra les festes de Noël à * Fontaine-Eblaud, & delà vint passer le reste de l'hiver dans sa chere ville de Paris.

* Vulgairement Fontainebleau.

Après son départ toutes les troupes se rangerent sous le commandement de Richard. Ce Prince fit tant d'actions d'une prodigieuse valeur qu'elles surpassent la croyance aussi-bien que la force ordinaire des hommes. [Comme il étoit allé vers Emaüs pour se saisir de quelques Chasteaux, il eut avis d'un grand convoi qui venoit de Babilone en Jerusalem; il y avoit sept mille chameaux chargez de très riches marchandises, & de toutes sortes de vivres: il alla l'attendre sur le passage, défit ceux qui le conduisoient, & le prit tout entier. Après ce bel exploit, il partagea tout ce riche butin à ses

1192. troupes, mais il garda les vivres & les montures afin d'assiéger Jerusalem.

La consternation y étoit si grande, que s'il eust paru aux portes, elle se fust renduë à la premiere sommation. Il en approcha à demi journée; mais le Duc de Bourgogne, soit par jalousie, soit que les présens du Sultan l'eussent gagné, refusa de l'assister, & se retira vers Acre. Richard ayant la larme à l'œil fut obligé de l'y suivre. On dit que quelqu'un lui voulant montrer la Sainte-Cité de dessus une éminence, il mit un pan de sa cotte d'armes devant ses yeux, se jugeant indigne de la regarder, puisqu'il n'avoit pas le pouvoir de la délivrer.

Une autrefois étant campé près d'Acre, il reçut nouvelle que les Infidelles avoient assiegé Joppé, où il avoit laissé un grand nombre de femmes & de malades avec une mediocre garnison. Comme il sçavoit bien qu'ils la forceroient dans peu de jours, & qu'ils passeroient tout au fil de l'épée, il employa toutes sortes de moyens pour se reconcilier avec le Duc de Bourgogne, & pour l'engager à se joindre avec lui, afin de secourir la place. Le Duc, bien loin de se laisser fléchir à ses prieres, décampa la nuit, & se retira dans la ville de Tyr: mais il n'y fut pas si-tost arrivé, qu'il mourut miserablement, l'esprit troublé, & le cœur bourrelé de cruels remords. Son fils Eudes III. lui succeda en sa Duché.

Cependant Richard, qui le pourroit croire? Avec sept hommes d'armes seulement, & quatre cens Arbalestriers, perçant au travers d'une armée de soixante mille hommes, se jetta dans la place, soûtint les assauts de cette innombrable multitude, en tua un nombre prodigieux, & garda la place jusqu'à ce que le reste de son armée fût arrivé pour la délivrer entierement. En un mot, il eût conquis la Sainte-Cité, si la maligne jalousie de Hugues, Duc de Bourgogne, n'eust pas arresté ses progrès.] 1192.

Aussi s'étoit-il mis dans la tête le dessein de se former un grand Royaume en ce pays-là; Et afin que personne ne pût lui disputer le titre de Roi de Jerusalem, il l'acheta de Guy de Lusignan, lui donnant en échange pour cela LE ROYAUME DE CHYPRE, *que la Maison de Lusignan a conservé jusqu'à l'an* 1473. *comme nous le marquerons en son lieu.*

On trouve assez ordinairement dans les Histoires, qu'il a paru des météores en l'air, représentant des batailles, qui sembloient se lancer des traits, & venir à la charge: mais cette année, chose singuliere, on en vit qui descendoient à terre près de la ville de Nogent au Perche, & qui se battoient dans la campagne; au grand effroy de tous les gens du pays.

Philippe étant de retour en France, se souvint fort bien que Philippe d'Alsace, Comte de Flandres, avoit promis, en lui faisant épouser la Reine Elizabeth sa niece, fille du Comte de Hainault, de lui donner aprés sa mort le Comté d'Artois. Il s'avisa aussi qu'il appartenoit à cette Reine quelque portion de l'heredité de ce même oncle; & pour cet effet, il entra fort bien accompagné dans la Flandre, & le força de lui céder toute la Comté d'Artois, avec les hommages de celles de Boulogne, de Guisnes, & de Saint-Pol, qui jus-

1193. ques là, avoient relevé des Comtes de Flandres, & s'étendoient jusques au Neuf-Fossé. Voilà le premier levain des haines mortelles & des guerres opiniâtres d'entre les Flamands & les François.

[Richard ayant séjourné près de deux mois à Joppé, lieu fort étroit & de mauvais air, la peste se mit dans ses troupes; d'ailleurs celles des François, après la mort du Duc, vouloient s'en retourner, & il étoit épuisé d'argent; avec cela, il étoit dans une défiance continuelle qu'en son absence Philippe ne s'emparât de ses terres, un saint Hermite lui avoit dit que Dieu ne vouloit pas qu'il reconquît Jerusalem, & l'état de sa santé se trouvoit fort mauvais, ayant été malade deux ou trois fois depuis son séjour en ce pays-là. Toutes ces raisons ne lui permirent pas de rester plus long-tems en Orient: lorsqu'on y pensoit le moins, il lui prit une telle impatience de s'en revenir, qu'il sacrifia à cet empressement tous les fruits de sa valeur heroïque; car moyennant une tréve de trois ans, il rendit à Saladin toutes les places qui avoient été prises ou fortifiées en cette derniere expédition.

Après que Richard eût laissé ce qui lui restoit de troupes, & ce que les Chrétiens Occidentaux avoient encore de places en Syrie, avec le titre de Roi, à Henry Comte de Champagne son neveu, il s'embarqua le 10. d'Octobre 1690. avec petite compagnie; & parce qu'il n'osoit passer par les terres du Roi de France son ennemi déclaré, il alla descendre proche d'Aquilée pour passer par l'Allemagne, & gagner le pays du Duc de Saxe son beau-frere. Mais les Seigneurs de ces quartiers-là, principalement Leopold, Duc d'Autriche, [qui se tenoit fort offensé de ce qu'en une certaine occasion, il lui avoit jetté son étendart par terre; le firent si bien guetter, que nonobstant qu'il se fût travesti, & qu'il ne marchât que de nuit, & par des chemins écartez, [il tomba entre les mains de ce Duc, qui l'ayant quelque tems fait garder à vûe, & les épées nues contre son ventre, le livra lâchement, lié & garoté, à l'Empereur Henry VI. pour soixante mille livres d'argent. Henry le detint prisonnier quatorze mois, & le traita encore avec plus de rigueur. Il gardoit un cruel ressentiment de ce qu'il avoit maintenu le Roi Tancrede son ennemi dans le Royaume de Sicile.] 1193.

Lorsque Philippe eut appris sa captivité, il dépêcha des gens en Allemagne, pour négocier auprès de l'Empereur, afin qu'il le retînt le plus long-tems qu'il se pourroit: même à quelques mois de-là, oubliant, ou expliquant à sa mode la parole qu'il lui avoit donnée, de ne point toucher à ses terres que quarante jours après son retour en France, il lui envoya déclarer la guerre, suscita sous main son frere Jean Sans-Terre, Prince sans honneur & sans foi, à s'emparer du Royaume d'Angleterre; & lui en même tems se rua sur la Normandie, où il se saisit de Gisors & des places du Vexin. Quelques-uns mettent ce dernier évenement en 1162. par conséquent auparavant la prison de Richard.

[Ce brave, mais infortuné Roi, languissoit dans une tour à Wormes, où la férocité de l'Empereur Henry mettoit son courage altier

1193. par tous les plus rudes traitemens, jusqu'à le menacer de le mettre à la torture. La Reine Eleonor sa mere avoit beau solliciter le Pape d'interposer son autorité pour la délivrance de ce Prince, qui avoit été fait prisonnier, * ayant la croix sur les épaules, le saint Pere, soit qu'il craignît de se brouiller avec l'Empereur, soit que ses Cardinaux ne voulussent point se charger d'une Légation où il n'y avoit rien à gagner, se rendit sourd à ses plaintes, à ses reproches, & à ses injures, car elle s'emporta jusques-là. Mais enfin Richard ayant trouvé moyen de parler à l'Empereur, lui offrit une si grande somme d'argent, qu'il accorda de le relâcher lorsqu'il l'auroit touchée : ce qui ne se put faire qu'à cinq mois de là. Eleonor eut beaucoup de peine à la pouvoir ramasser, dans les troubles que son malheureux fils Jean Sans-Terre, & le Roi Philippe, lui suscitoient de tous côtez.

* Les Croisez étoient sous la protection du Pape.

Au mois de Février 1193. Philippe enleva la ville d'Evreux, & la donna à Jean, retenant néanmoins le Château, parce qu'il ne se tenoit pas trop assûré de la foi d'un Prince qui avoit fait mourir son Pere de déplaisir, & qui vouloit dépouiller son frere aîné. En effet, il lui donna bien-tôt à connoître qu'elle étoit sa foi, par la plus lâche & la plus détestable trahison qu'on se puisse imaginer. Car un jour, sçachant que Richard étoit sorti de prison, il assembla dans une grande sale tous les François qui étoient dans Evreux, sous prétexte de leur donner à dîner ; & comme ils avoient quitté leurs armes pour se mettre à table, il fit entrer des Anglois bien armez, qui se jetterent sur eux, & les massacrerent au nombre de trois cens, 1193. puis planterent leurs têtes toutes sanglantes sur les murailles de la ville. Cela fait, il se retira vers son frere, croyant avoir expié sa rebellion, & racheté ses bonnes graces par une si horrible perfidie. Philippe étoit alors devant Verneuil, au Perche : il en avoit pris la moitié, car elle étoit divisée en deux enceintes, & rasé la grosse tour. A cette nouvelle il leva le siege, & accourut à Evreux, pour empêcher que Jean se rendit maître du Château, dont la garnison étoit demeurée fort foible. Il prit la ville d'emblée, & la reduisit toute en cendres, comme complice du massacre des François.

Lorsque Richard se fut tiré de captivité, moyennant cent quarante mille marcs d'argent qu'il paya à l'Empereur Henry VI. il s'efforça de se venger par les armes des maux que Philippe lui avoit causez ; mais parce qu'il manquoit d'argent, ses exploits ne répondirent pas à son ressentiment. Toutefois il arrêta tout court les progrès du victorieux, & le contraignit d'aller bride en main.

Il y avoit deux ans que Philippe étoit demeuré veuf, âgé seulement de vingt-six ans ; les Grands du Royaume le pressoient de se remarier : il demanda pour femme la Princesse Isemburge, * sœur de Canut IV. Roi de Dannemarc, lequel en revanche d'une si honorable alliance, devoit armer une puissante flote, & faire descente en Angleterre. Ces nôces se célebrerent à Amiens, au commencement du mois d'Août 1193. & Isemburge y fut couronnée Reine de France. C'étoit une belle & chaste Princesse, mais qui avoit quelque défaut secret ; aussi la pre-

* Ou Ingeburge, quelques-uns la nomment Botile.

1194. miere nuit de ces nôces, il en prit un tel dégoût, qu'il ne la voulut point toucher.

Il la garda néanmoins quelque tems; & après s'ennuyant de cette charge inutile, il fit ensorte que l'Archevêque de Reims, Légat du Pape, avec quelques Evêques de France, prononça sentence de séparation. Ce fut sur les témoignages des Seigneurs qu'il lui produisit, lesquels assurerent qu'il y avoit parenté entre les parties du cinquiéme au sixiéme dégré. En effet, Isemburge & Philippe avoient tous deux pour quadris-ayeul, Jarossas ou Jariſclod, Roi de Russie. Ce Jarossas fut pere de Jarossas II. & d'Anne, qui étoit femme du Roi Henry I. De Jarossas II. fut fils Ulodismer, qui eut une fille nommée Isemburge, femme du Roi Canut IV. De ce Canut & d'elle, naquit Voldemar; & de ce Voldemar, vinrent Canut V. & notre Isemburge.

1195. Deux ans durant ces deux Rois désolerent réciproquement leurs terres par le fer & par la flâmme, démolirent quantité de places, & firent des cruautez qui ne tomboient que sur les peuples innocens: puis au bout de tout cela, ils firent la paix sur la fin de l'an 1195. se rendant ce qu'ils s'étoient pris l'un à l'autre, hormis que le Vexin demeura à Philippe. (Ce Roi avoit offert à Richard, pour épargner la ruine de leurs terres, & le sang de leurs Sujets, de vuider leurs differends par le combat de cinq cavaliers contre cinq. Richard avoit accepté ce défy, pourvû que Philippe & lui, qui étoient les principales parties, fussent du nombre & à la tête de ces cinq: mais les François ne voulurent pas que leur Roi hazardât sa personne contre son vassal; ainsi une si belle partie fut rompuë.) 1196.

Il arriva dans ces guerres que comme Philippe passoit entre Freteval & Blois, les Anglois qui s'étoient mis en embuscade dans des bois & des hayes épaisses, lui enleverent tout son bagage, dans lequel il faisoit porter tous les titres de la Couronne, comme le pratique encore aujourd'hui le Sultan des Turcs: ainsi ils furent tous dissipés, au grand dommmage des affaires du Roi & de l'Histoire de France. Il en fit neanmoins recüeillir les copies par tout où il s'en pût trouver, pour redresser le tresor de ses chartres.

Au mois de Mars de l'an 1196, le débordement des eaux, particulierement de la Seine, fut si effroyable, que Paris & l'Isle de France eurent peur d'un second deluge. Nous l'avons voulu marquer, parce que ç'a été le plus grand de tous ceux dont l'Histoire fasse mention.

(La paix d'entre les deux Rois dura à peine six mois. Philippe recommença la guerre à Richard pour deux raisons; l'une, qu'il avoit bâti un Fort dans l'Isle d'Andely sur la Seine, & l'autre, qu'il avoit condamné en sa Cour le Seigneur de Vierzon en Berry, sur quelques matieres dont la connoissance lui appartenoit, comme étant leur Souverain à tous deux; & que tandis que ce Seigneur étoit venu à Paris demander justice de cet attentat, Richard avoit pris & démoli son Château.)

L'année suivante Baudoüin Comte de Flandres ayant toûjours sur le cœur que Philippe lui eût ôté la 1197.

1197. moitié de la ſucceſſion de ſon oncle, ſe ligua contre lui avec Richard; comme firent auſſi pluſieurs autres Seigneurs que Richard avoit débauchés à force d'argent & de penſions; entr'autres Renaud, fils du Comte de Dammartin, nonobſtant que Philippe lui eût fait avoir l'heritiere & la Comté de Boulogne.

Entre tous les évenemens de cette guerre, qui n'aboutit qu'à des brûlemens & à des ravages, ce qui arriva à Philippe de Dreux eſt à remarquer: il étoit Evêque de Beauvais, fils de Robert qui l'étoit de Louis le Gros, & par conſéquent couſin Germain du Roi. Cet Evêque ayant été pris en guerre, armé & combattant par Marquadé Chef des Routiers du Roi Richard, fut détenu long-tems en aſſez fâcheuſe priſon. Le Pape en ayant pitié, voulut interpoſer ſa recommandation auprès de Richard pour ſa délivrance; & dans ſes Lettres, il appelloit cet Evêque *ſon cher fils*. Mais Richard lui ayant récrit en quelle occaſion il avoit été pris, & lui ayant envoyé ſa cotte d'armes toute enſanglantée, avec ordre à celui qui la lui préſenta, de lui dire, *Voyez, ſaint Pere, ſi c'eſt là la tunique de votre fils.* " Le Pape „ n'eut autre choſe à repliquer, ſinon, que le traitement qu'on faiſoit à ce Prélat étoit juſte, puiſqu'il avoit quitté la milice de JESUS-CHRIST pour ſuivre celle du „ monde.

L'an 1198. l'Empereur Henry VI. mourut à Meſſine. Comme il s'étoit montré auſſi rude ennemi des Papes que ſes predeceſſeurs, & que d'ailleurs il étoit fort odieux pour ſes cruautés, Innocent III. s'oppoſa fortement à l'élection de Philippe ſon frere, excommuniant tous ſes adherans, & ſe porta pour Othon fils du Duc de Saxe & d'une ſœur de Richard, qui fut couronné à Aix-la-Chapelle: tellement qu'il y eut ſchiſme dans l'Empire, qui en avoit ſouvent cauſé dans l'Egliſe. Le Roi d'Angleterre, le Comte de Flandres, & l'Archevêque de Cologne ſoutenoient Othon; le Roy Philippe au contraire ſe ligua avec ſon rival. 1198.

La même année le genereux Henry Comte de Champagne, Roi titulaire de Jeruſalem, finit ſes jours dans la ville d'Acre, où il avoit poſé le ſiege de ſa petite Royauté. Les Seigneurs élûrent en ſa place Jean de Brienne, qui ſoûtint & racommoda pour un tems les débris de cet Etat. Thibaud III. du nom, (a) Comte de Blois, neveu de Henry, herita des terres qu'il avoit en France, au préjudice des deux filles de ſon oncle. L'aînée ſe nommoit Alix, & fut Reine de Chypre; & d'elle ſortit une fille de même nom, que nous verrons faire la guerre à Thibaud IV. La ſeconde s'appelloit Philippe, qui fut mariée à Erard de Brienne.

EMPP. Encore ALEXIS L'ANGE & OTHON IV. Duc de Saxe. R. 21. ans. PHILIPP. étant ſon competiteur.

Ces guerres ſanglantes & opiniâtres, dont le détail ne peut entrer dans un abregé, cauſerent bien des maux à la France: mais le plus grand fut que Philippe devint extrêmement

a Erard de Brienne lui diſputa le Comté de Champagne: mais les Pairs de France l'adjugerent à Thibaud en 1216. déclarant, que le Roi ne devoit point recevoir l'homage offert par Erard & ſa femme, parce que ſelon la coûtume de France, quand quelqu'un avoit été reçu en hommage, & mis en poſſeſſion d'un fief par ſon Seigneur Féodal, comme Thibaud y avoit été mis, il n'étoit plus au pouvoir du même Seigneur, de recevoir un autre pour le même fief, tant que le premier inveſti demeuroit ſoumis à ſon Seigneur.

avare,

1198. avare, & se rendit trop âpre à amasser des trésors, sous pretexte de la nécessité de lever & d'entretenir grand nombre de troupes reglées, qui sont très-propres veritablement pour faire des conquêtes, mais qui sous les mauvais Princes servent quelquefois à opprimer les Sujets, & à renverser les loix de l'Etat.

Comme ce fut le premier des Rois de France qui en soudoya, & qui en voulut avoir de toutes prêtes pour les employer à ce qu'il lui plairoit, il se mit aussi à faire de rudes exactions sur les peuples, à vexer les Eglises, & à rappeller les Juifs, qui sont les originaux de l'usure & de la maltote. Mais au moins il usa d'une grande épargne, & se retrancha tout autant qu'il put, sçachant qu'un Roi qui a de grands desseins, ne doit point consumer la substance de ses Sujets en de vaines & fastueuses dépenses.

(Le Roi Richard n'avoit pas peu de peine à soutenir les frais de cette derniere guerre; mais il eut bien plus de chagrin de l'interdit que Gautier de Coûtance Archevêque de Roüen avoit jetté sur la Normandie, à cause qu'il bâtissoit une Forteresse à Andely sur les terres de l'Eglise. Tandis qu'ils s'opiniâtroient l'un & l'autre, Richard à continuer sa fortification, qui lui étoit très-nécessaire pour défendre le païs contre les François, & l'Archevêque à maintenir sa censure, le Service divin cessoit par toute la Province, & les corps de ceux qui mouroient durant ce tems-là demeuroient sans sepulture. Ce mal dura sept ou huit mois: l'affaire ayant été portée à Rome, le Pape & le sacré College l'accommoderent, à telle condition que l'Archevêque prendroit recompense de Richard pour la terre de son Eglise. 1198.

Philippe de son côté reçut aussi deux sensibles déplaisirs; l'un dans son entreprise de Flandres, l'autre par la malheureuse déroute de Gisors. Plusieurs de ses vassaux s'étoient laissés débaucher à son rival: entre autres le Champenois, le Breton, & le Flamtand. Ce dernier avoit donné des ôtages à Richard, & juré moyennant une pension de cinq mille marcs d'argent, qu'il ne feroit aucun accommodement avec les François sans sa participation. Philippe pensant l'accabler avant qu'il pût recevoir du secours de l'Anglois, qui avoit porté ses armes du côté d'Auvergne, assiégea la ville d'Arras. Le Flamand parut pour la secourir, le Roi leva le siége & alla droit à lui pour le combattre. Il ne tint pas pied ferme, & se retira, mais en sorte qu'il sembloit qu'il alloit à toute heure donner prise au Roi qui le poursuivoit. Par ce moyen il l'attira dans des lieux marécageux, entrecoupés de grands fossez, où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combattre. Pour sortir de cette extrémité, il fut contraint de faire un traité avec le Flamand, par lequel il s'obligeoit de rendre toutes les places qu'il avoit prises sur lui & sur le Roi Richard. Mais quand il fut de retour à Paris, il trouva assez de gens qui l'assurerent qu'il n'étoit pas obligé de garder la foi à son vassal qui la lui avoit violée, ni de tenir ce qu'il n'avoit promis que par force.

Quant à la déroute de Gisors, elle arriva de cette sorte. Sçachant que Richard avoit enlevé dans peu de jours trois Châteaux en ces quar-

1198. tiers-là, il y alla en diligence avec un petit nombre de gens, mais la fleur & l'élite de ses troupes. Il pensoit le surprendre avant qu'il eût nouvelles de sa marche : mais Richard n'avoit pas moins de vigilance & d'activité que lui. Ils en vinrent aux mains entre Courcelles & Gisors; les François ne se trouvant pas assez forts pour soûtenir le choc, firent retraite à Gisors, mais avec tant de précipitation & de désordre, que le pont rompit sous la trop grande charge des fuyants, & le Roi tomba tout armé avec son cheval dans la riviere d'Epte. Sans doute qu'il y eût péri, si un gros de ses plus braves gens-d'armes s'exposant génereusement pour le sauver, ne fût retourné à la charge sur les Anglois, & ne les eût arrêtés tandis quon le retiroit de l'eau. Au reste, Richard lui prit grand nombre de gens de marque, cent Chevaliers, deux cens chevaux bardés de fer, sans compter un bien plus grand nombre d'infanterie & de gens de trait, dont on ne tenoit gueres de compte en ce tems-là, parce qu'ils coûtoient peu.

Lorsque Philippe vit que ses affaires n'alloient pas bien à son gré, il ne s'opiniâtra pas sur sa perte; mais il trouva un moyen de faire agir le saint Pere, pour proposer des tréves : ce fut de lui persuader qu'il ne le faisoit que dans le dessein de joindre ensemble les forces des deux Royaumes pour le recouvrement du Royaume de Jerusalem. Le saint Pere loüant une si pieuse intention, envoya un Légat en France en 1198. sçavoir le Cardinal de Capoüe, qui négocia une tréve marchande, & générale de cinq ans entre les deux Rois. Richard la trouvoit fort désavantageuse pour lui, & il n'y eût jamais consenti, n'eût été l'assurance que le Pape lui donna de la Couronne Imperiale pour son neveu Othon.] 1199.

Pendant cette tréve Richard passa en Poitou, pour châtier quelques Seigneurs qui s'étoient révoltés contre lui. Lorsqu'il étoit en ce pays-là, il apprit qu'un Gentilhomme du Limosin avoit trouvé un grand trésor, & qu'il l'avoit porté dans le Château de Chalus. Il y alla promptement, & l'y assiégea. En faisant les approches, il y fut blessé d'un trait d'arbalête; le coup sembloit léger, & il ne l'empêcha pas de prendre le Château, & ceux qui étoient dedans, prisonniers : mais son incontinence ayant envenimé sa playe, la gangrene s'y mit, & il en mourut le cinquiéme jour d'Avril de cette année 1199. [Qui doute que ce ne fût un effet de la malédiction de son pere ?

Son courage plus qu'héroïque le fit surnommer *Cœur de Lion.* Il n'y eut jamais de Prince plus vaillant à toutes épreuves, mais aussi jamais de plus orgueilleux ni de plus emporté. Il ordonna que son corps seroit inhumé à Fontevraud auprès de celui de son pere. Que la ville de Roüen, qu'il chérissoit à cause de la fidélité qu'elle lui avoit toujours gardée, eût son cœur, & que les Poitevins, qu'il avoit peu estimés, eussent ses boyaux, la plus vile partie de son corps. Il ne pouvoit donner une plus glorieuse marque de l'opinion qu'il avoit de la valeur des Normands au dessus de tous ses autres Sujets, que de leur laisser en garde un cœur si génereux & si invincible.]

Il avoit introduit l'usage des arbalêtes

1199. *en France. Avant cela les gens de guerre étoient si francs & si braves, qu'ils ne vouloient devoir la victoire qu'à leur lance & à leur épée; ils abhorroient ces armes traîtresses, avec quoi un coquin se tenant à couvert, peut tuer un vaillant homme de loin & par un trou.*

Il n'avoit point d'enfans, & partant le Royaume d'Angleterre & la Duché de Normandie appartenoient de droit au jeune Artus Duc de Bretagne, comme étant fils de Gefroy son frere, qui étoit l'aîné de Jean sans Terre, [mais Jean étant allé à Chinon se faisit du trésor de Richard, s'assura de ses Officiers & de ses Capitaines, & augmenta la paye des troupes, qui en recompense le servirent si bien, qu'ils obligerent les Prélats & les Barons de le reconnoître, & de lui prêter serment de fidélité. Cela fait, il envoya aussitôt l'Evêque de Cantorbery en Angleterre.]

D'autre côté, le jeune Artus s'assura de l'Anjou, du Maine, & de la Touraine, puis s'avançant jusqu'au Mans avec sa mere, il y rendit hommage au Roi Philippe qui lui promit sa protection, & le retint auprès de lui. Mais Jean accompagné de sa mere Alienor, courageuse femme, s'étant mis en campagne, força le Mans, y rasa plusieurs maisons des principaux Bourgeois, & les emmena prisonniers. [De-là, il envoya Marquadé chef de ses troupes, à Angers, qui fut traité avec la même rigueur que le Mans. Lui cependant passa en Normandie, & s'y fit reconnoître Duc dans la ville de Rouen. L'Archevêque Gautier le couronna devant le grand autel de l'Eglise Cathédrale, lui mettant sur la tête le cercle Ducal, qui étoit d'or, & avoit des roses au lieu de fleurons; ayant „ auparavant fait des prieres solem- 1200.
„ nelles, & reçu de lui le serment „ qu'il défendroit l'Eglise, garderoit „ le droit à ses Sujets, & corrige- „ roit les abus & les mauvaises loix. De Rouen il passa en Angleterre, où il reçut la Couronne Royale à Londres la veille de l'Ascension.

Repassé d'Angleterre en France, il s'aboucha avec Philippe auprès du Château de Boutavant; mais ils ne purent rien conclure.] Par deux fois il se fit des tréves entr'eux, & par deux fois elles furent rompuës.

Cependant le Comte de Flandres, avec ses alliés continuant de faire la guerre au Roi, reprit les villes d'Aire & de saint Omer. Il arriva que les gens du Roi en quelque rencontre firent son frere Philippe, Comte de Namur, prisonnier; & que dans une course ils se saisirent de Pierre de Corbeil, élû Evêque de Cambray, qui avoit été Précepteur du Pape. Le saint Pere le redemanda avec instance, & avec d'autant plus de raison, qu'il n'avoit pas été pris faisant aucun acte d'ennemi. Le Roi refusant de le délivrer, le Légat du Pape mit le Royaume de France en interdit; de sorte qu'aprés 3. mois il fut contraint de le relâcher. Cependant Marie Comtesse de Flandres moyenna la paix de son mari avec lui, à condition que ce Comte lui céderoit la Province d'Artois. Le Roi l'érigea en Comté, & la donna à son fils Louis.]

Le jour de l'Ascension de l'an 1200. la paix se conclut par un abouchement solemnel des deux Rois entre Vernon & Andely. Douze Barons de part & d'autre s'en rendirent les cautions, & jurerent de porter les armes contre celui des

1200. deux qui la romproit. De plus, elle fut confirmée par le mariage de Blanche, fille d'Alphonse VIII. Roi de Castille,& d'Alienor sœur du Roi Jean avec Louis fils aîné de Philippe; la Reine ayeule de cette Princesse & de même nom qu'elle, l'amena à son époux. Le Roi Jean en faveur de cette alliance, céda toutes les terres & les places que les François avoient prises sur lui.

Chacun eut soin de mettre ses partisans à couvert : Jean fut obligé de recevoir en grace son neveu Artus, qui lui rendit hommage du Duché de Bretagne, mais demeura pour lors avec Philippe. Réciproquement Philippe pardonna à Renaud Comte de Boulogne ; & même quelque tems après, il traita le mariage de la fille de ce Comte avec le Prince Philippe son fils, qu'il avoit eu de la prétendue Reine Agnés. L'une & l'autre des deux parties étoient encore en enfance.

Depuis que Philippe avoit répudié Isemburge de Dannemark, il l'avoit toujours tenue enfermée dans un Monastere à Soissons ; & au bout de trois ans, sçavoir l'an 1196. il avoit épousé Marie-Agnés, fille de Bertol Duc de Meranie & de Dalmatie. Le Pape Celestin III. sur les plaintes réitérées du Roi Canut, frere de la répudiée,avoit commis l'an 1198. deux Légats pour connoître de cette affaire. Ils avoient assemblé un grand Concile à Paris,composé des Evêques & Abbés du Royaume : mais tous ces Prélats étant en partie intimidés, en partie corrompus, n'avoient osé rien prononcer, & les Légats étoient soupçonnés d'avoir favorisé la cause d'Agnés. Depuis, le saint Pere plus fortement pressé de rendre justice, en avoit envoyé deux autres, dont l'un étoit Pierre de Capouë, tant pour cette affaire, que pour une tréve entre Philippe & Richard. Celui-là ayant assemblé les Prélats François à Dijon au mois de Décembre de l'année 1199. sans avoir égard à l'appel que Philippe avoit interjetté au Pape, prononça sentence d'interdit sur tout le Royaume, en présence & du consentement de tous les Evêques ; & néanmoins afin d'avoir loisir de se retirer en lieu de sûreté, il voulut bien qu'elle ne fût publiée que vingt jours après Noël. 1200.

Il craignoit avec raison la colere de Philippe. En effet,elle se déborda avec fureur sur tous ses Sujets ; sur les Ecclesiastiques premierement, qu'il crut tous complices de cette injure. Car il chassa les Evêques de leurs sieges, jetta les Chanoines hors de leurs Eglises, les Curés hors de leurs Paroisses, & confisqua & pilla tous leurs biens. Il ne tourmenta pas moins les Laïques, vexant les Bourgeois par de nouveaux impôts & par des exactions inouies ; tierçant les Gentilshommes, c'est-à-dire, prenant le tiers du revenu de tous leurs biens, ce qu'on n'avoit jamais vû en France [& rappellant les Juifs, qui n'étoient pas un moindre fleau pour les peuples que la peste & la famine, tant à cause de leurs grandes usures, que parce qu'ils étoient les inventeurs & les fermiers de toutes sortes d'impôts, s'agrandissant, pour ainsi dire, de la misere des pauvres, & de la malédiction des gens de bien.

L'interdit dura sept mois.[avec tant de rigueur, qu'il n'y avoit que le Baptême des enfans & la pénitence pour les mourans qui en fussent

exceptez. Les corps des fidelles de-
1200. meuroient sans sepulture, ceux des Croisez seulement pouvoient être inhumez en Terre-sainte. Les Evêques de Sens, de Paris, d'Orleans & de Soissons, observerent l'interdit avec la derniere exactitude. Ils desiroient forcer le Roy à lever un scandale si public; en effet, ils en vinrent à bout. Ce Prince connoissant les fâcheuses suites de cette affaire, qui eût pû aller jusques à luy ôter la Couronne de dessus la tête; & sçachant qu'il se trouvoit divers partis contre luy: car] Guillaume des Roches qui avoit adroitement retiré le jeune Artus de sa Cour, & reconcilié ce Prince avec le Roy Jean son oncle, sollicita si fort auprés du Pape, que S. S. donna ordre à Octavian Cardinal d'Ostie, l'un de ses Legats, de lever l'interdit: A la charge toutefois qu'il se remettroit avec Isemburge, & que dans six mois, six semaines, six jours & six heures, il feroit vuider la cause du divorce pardevant ses deux Legats & les Prelats du Royaume, les parens de cette Princesse y étant assignez pour défendre.

L'assemblée se tint à Soissons au
1201. choix d'Isemburge; le Roy Canut y envoya des plus habiles gens de son Royaume pour solliciter & plaider sa cause. Vers la my-carême, après 15. jours de chicanes & de procedures, comme Philippe eut le vent qu'il y auroit condamnation contre lui, il alla un matin prendre Isemburge en son logis, & la montant en trousse derriere lui, l'emmena où il lui plut, ayant fait dire au Legat qu'il ne se donnât point tant de peine de juger si le divorce qu'il avoit fait étoit bon ou mauvais, puisqu'il la reconnoissoit & qu'il la vouloit pour sa femme. Toutefois il ne la traita guerres mieux que par le passé, & il n'eut rien davantage pour elle qu'un peu plus de civilité. 1200.

Avant la fin de l'année, Marie-Agnés sa rivale mourut, ayant été cinq ans avec le Roy. Elle eut de lui deux enfans, un fils & une fille, qui ne pouvoient passer que pour bâtards, si le Pape Innocent III. ne les eût legitimez.

Thibaud Comte de Champagne mourut aussi la même année. Il n'avoit alors qu'une fille mineure; le Roi en prit la garde-noble: mais peu après la mort de Thibaud, sa veuve accoucha d'un fils posthume, qui eut le nom de son pere, & le surnom de *Grand*, à cause de sa taille. La fille ne vescut pas longtems depuis la naissance du posthume.

En ces tems-là, l'usure & l'impudicité regnoient à masque levé dans la France. [Mathieu Paris dit, que le premier de ces vices y avoit été apporté d'Italie; il entend les Lombards, qui l'exerçoient publiquement & sous l'autorité des Princes ausquels ils en payoient tribut. Pour reprimer ces desordres,] Dieu suscita deux grands hommes de bien, Foulques, Curé de Neüilly en Brie, & Pierre de Roncy, prestre du Diocese de Paris, qui alloient prêcher par-tout avec tant d'efficace, qu'ils retiroient grand nombre d'ames de leur peché. [Le Pape ayant appris que Foulques s'étoit acquis un grand empire sur les consciences, le chargea de prêcher la Croisade. Car depuis la mort de l'Empereur Federic & le retour du secours d'Allemagne, la Terre-sainte étoit denuée de gens

1200. de guerre, & crioit au fecours; & les grandes divifions qui étoient entre les Sarrazins, fembloient préfenter une belle occafion pour les détruire. Foulques fuivant donc les ordres du faint Pere, prit la Croix le premier dans le Chapitre général de Cîteaux; & tant par fon exemple que par fes ferventes exhortations, engagea grand nombre de perfonnes dans cette fainte expédition. De-là,] fçachant qu'il fe faifoit une grande affemblée de Princes, Seigneurs & Gentilshommes pour un tournoy au Château d'Ecris, entre Braye & Corbie, il s'y en alla pour le même fujet, & les exhorta fi puiffamment à entreprendre ce voyage, que les Comtes Baudoüin de Flandres & fon frere Henry d'Anguien, Thibaud de Champagne & Louis de Blois fon frere, [qui ayant perdu le Roi Richard leur protecteur, appréhendoient avec raifon la vengeance du Roy,] Simon de Montfort, Gautier de Brienne, Eftienne du Perche, Matthieu Baron de Montmorency, & plufieurs autres Seigneurs fe croiferent avec un zéle incroyable. Toutefois ayant befoin de temps pour donner ordre à leurs affaires & pour trouver de l'argent, ils ne purent partir que deux ans après.

La réconciliation des deux Rois fembloit fincere & parfaite. Cette année ils s'aboucherent à Andely, même Philippe amena l'Anglois dans fa ville de Paris, & l'y traita avec toute la magnificence & toutes les démonftrations d'amitié qu'il pouvoit défirer.

Mais Jean avoit commencé à ourdir lui-même fon malheur, en répudiant Havoife fa femme, fille du Comte de Glocestre, fous caufe de parenté, pour époufer Ifabeau, fille unique d'Aymar Comte d'Angoulefme, & d'Alix de Courtenay, l'ayant ravie à Hugues le Brun Comte de la Marche, à qui elle étoit fiancée; [très-belle femme, mais peu honnête, fort voluptueufe, & encore plus maligne & plus vindicative. S'il eft vrai que Philippe infpira ce mariage au Roi Jean, ce fut un grand coup de politique, ou au moins de bonheur, d'avoir fous couleur d'amitié, donné à fon ennemi l'inftrument de fa ruine.] 1200.

Dès-lors Hugues le Brun furieux qu'on lui eût ôté fa femme,] chercha tous moyens de fe venger de cet outrage. Il noüa intelligence fecrete avec Philippe, il tâcha de foûlever le Poitou, & il incita Raoul fon frere Comte d'Eu, à faire des hoftilitez fur les lifieres de Normandie. Jean les châtia de leur rébellion, en les dépoüillant de leurs terres, particulierement de quelques Châteaux qu'il prit en la Comté d'Eu. Alors ils s'adrefferent au Roi de France leur fouverain Seigneur, & lui demanderent juftice.] De fon côté, il ne manqua pas d'embraffer cette occafion où il voyoit toutes chofes difpofées pour chaffer les Anglois du cœur de fon Royaume.]

Sur ce differend les deux Rois fe virent proche de Gaillon; Philippe qui avoit fon deffein formé, y parla haut & fomma Jean de comparoître en fa Cour pour y être fait droit, non feulement fur les plaintes de Hugues, mais auffi fur celles du Prince Artus, qui demandoit l'Anjou, le Maine & la Touraine.]

[Tandis que les Seigneurs Croi-

sez se préparoient pour leur voyage,
1201. Thibaud Comte de Champagne vint à mourir sans enfans, & Foulques le suivit d'assez près, ayant fini ses jours en la Paroisse de Neüilly le deuxiéme jour de Mars.] Le Comte de Flandres & les autres Seigneurs Croisez, ne laisserent pas de partir de France pour la Terre-Sainte. (Ils prirent leur chemin par mer, celui de terre étant trop long & trop difficile;) & comme alors il n'y avoit que peu de vaisseaux sur les côtes de Provence, ils se rendirent à Venise, où ils esperoient en trouver grande quantité de bien équipés. En ce lieu-là, Thomas I. Comte de Savoye, Boniface Marquis de Montferrat & quelques autres se joignirent encore à eux. Mais les Venitiens toûjours fort habiles pour leurs interêts, ne voulurent point leur fournir de vaisseaux, qu'auparavant ils n'eussent employé leur armes à ramener les villes d'Esclavonie, particulierement celle de Zara, sous la puissance de la République, dont elles s'étoient distraites pour reconnoître le Roy de Hongrie. (Quelques-uns de ces Croisez aimerent mieux chercher une autre voye pour passer en Levant, que d'employer leurs armes à faire la guerre à des Chrétiens; & le Pape fulmina excommunication contre ceux qui serviroient en cette occasion: mais le plus grand nombre, soit par necessité ou par desir du butin, s'y arrêterent; ils prirent Zara & quelques autres places:) ce qui les retarda plus d'un an en ces quartiers là.

Dès l'an 1195. Isaac l'Ange Empereur d'Orient avoit été privé de l'Empire, de la vûë, & de la liberté par son propre frere Alexis. 1201.
Et le fils de cet Isaac, aussi nommé Alexis, s'étoit sauvé en Allemagne vers Philippe de * Sueve prétendu Empereur, qui avoit épousé sa sœur Irene. Ce jeune Prince ayant appris qu'il y avoit une armée de Croisez à Venise, s'y rendit pour implorer leur assistance. Beaucoup de difficultés les empêchoient de passer en Terre sainte; d'ailleurs les Venitiens esperoient mieux trouver leur 1203.
compte à faire la guerre en Grece qu'en Syrie, parce que le butin leur y paroissoit plus grand & plus assuré; & tous les Chrétiens Latins étoient ravis d'avoir occasion de venger tant de perfidies & d'outrages, que les Grecs leur avoient faits depuis les guerres de la Terre-sainte. Ils conclurent donc de tourner leurs armes de ce côté-là, & traiterent avec le jeune Alexis sous ces conditions; Qu'il leur payeroit les frais de leur expédition, leur feroit de grandes récompenses, & soûmettroit l'Eglise Greque à l'obeissance du Pape.

* ou Souabe.

Les François & les Venitiens ayant fait voile vers Constantinople avec vingt-huit mille hommes seulement, forcerent le Port & la Ville ensuite, quoiqu'il y eust plus de soixante mille combattans, délivrerent Isaac de prison, & firent couronner Alexis son fils. Le tyran Alexis & son beau-frere Theodore Lascaris se sauverent par dessus les murailles, & se retirerent à Andrinople.

Comme l'armée des Croisés hyvernoit aux environs de Constantinople, & qu'Isaac & son fils tâchoient de satisfaire à ce qu'ils lui avoient promis: le peuple sur lequel ils faisoient de grandes levées de

1204. deniers, se mutina. Un certain Alexis Ducas, surnommé Murzulle, grand-Maître de la Garde-robe du jeune Alexis, enflamma la sédition, se saisit de ce Prince, tandis qu'Isaac agonisoit, & l'étrangla de ses propres mains; puis il se fit déclarer Empereur. Aussi-tôt, pour se montrer digne du commandement, il sortit avec la milice de la Ville contre les Croisés: mais ils le repousserent d'abord. Constantinople fut ensuite assiegée pour une seconde fois, & au bout de 60 jours prise par force, toute noyée de sang, & une grande partie consumée par les flammes.

Les vainqueurs donnerent pouvoir à douze des principaux d'entr'eux d'élire un Empereur, à condition que s'il étoit François, le Patriarche seroit Venitien; & au contraire, Boniface Marquis de Montferrat sembloit le plus digne de l'Empire: néanmoins l'intrigue des Vénitiens, aux interêts desquels il n'étoit pas trop commode, fit en sorte que les Electeurs le defererent à Baudoüin Comte de Flandres, & le Patriarchat à Thomas Morosini Vénitien.

Emp. Baudouin. R. 16. mois. & encore Othon.

Lorsqu'ils eurent donné ordre au dedans de la Ville, ils conquirent facilement tout ce que l'Empire Grec possedoit en Europe, & y formerent diverses Principautez. Le Marquis de Montferrat, qui épousa la veuve d'Isaac, eut la Thessalie pour sa part, avec titre de Royaume; moyennant quoi il céda l'Isle de CANDIE aux Vénitiens. Les Princes Grecs se conserverent l'Asie, où ils établirent plusieurs Souverainetés; Theodore Lascaris se revestit des ornemens Impériaux à Nicée en Bithynie, & eut la domination la plus étenduë. De la maison des Comnenes, Michel eut une partie de l'Epire, David l'Heraclée, la Pontique & la Paphlagonie, & Alexis son frere la Ville de Trébisonde sur le Pont-Euxin. 1205.

Là se forma l'Empire de Trébisonde, qui demeura toûjours separé de celui de Constantinople, jusqu'à ce que les Turcs ont dévoré l'un & l'autre.] *Ces choses se passerent en six ou sept ans de temps.*

Baudoüin ne joüit que seize mois de cet Empire; car étant allé assieger Andrinople, Joannitz ou Calojan Roi des Bulgares, venant au secours des Grecs, l'attira dans une embuscade, le fit prisonnier, & l'ayant mené en Bulgarie, lui coupa bras & jambes, & le jetta dans un précipice où il mourut après avoir langui trois jours. On le conta de la sorte: mais plusieurs crûrent qu'il se sauva de cette prison.] Quoiqu'il en soit, après sa prise l'Empire vacqua un an durant, étant sous la régence de son frere Henri, qui après ce temps-là, fut couronné le 20. jour d'Avril. Il avoit laissé deux filles, Jeanne & Marguerite, qui furent l'une & l'autre Comtesses de Flandres; Jeanne épousa Richard de Portugal, la jeune épousa Bouchard d'Avesnes, puis Guillaume de Dampierre.]

Emp. Henry, frere de Baudouin, & encore Othon IV.

En France le Roi Philippe, afin de pouvoir subvenir aux frais de ses guerres, tâchoit d'accoûtumer les Ecclesiastiques à lui fournir des subsides; mais eux s'en excusoient sur leurs libertez, & sur ce qu'il n'étoit pas loisible d'employer le bien des pauvres à des usages profanes: ils promettoient seulement de l'assister de leurs prieres envers Dieu. Or il arriva que les Seigneurs de

201. & de Coucy, de Retel, de Roſey
uiv. & pluſieurs autres ſe mirent à piller & envahir leurs terres; ils eurent recours à la protection du Roi; lui leur rendant la pareille, les aſſiſta de ſes prieres auprès de ces Seigneurs: mais comme il s'entendoit avec eux, ils en firent encore pis. Alors les Prélats redoublerent leurs inſtances auprès de lui, & le ſupplierent d'y employer ſes armes; à quoi il répondit qu'on n'avoit point de troupes ſans argent. Ils entendirent bien ce qu'il vouloit dire; & comme le mal les preſſoit, ils furent contraints d'en donner, & auſſi-tôt les Seigneurs ceſſerent de les piller.

Cependant le Roi Jean d'Angleterre ſommé par trois fois de répondre en jugement à la Cour de Philippe, eſſayoit de gagner le tems & prenoit des délais de jour à autre. Mais Philippe, qui ſe voyoit puiſſant en hommes & en argent, qui n'avoit plus de contrepoids dans ſon Royaume, parce qu'il tenoit en ſa main la garde-noble de la puiſſante Maiſon de Champagne, & que le Comte de Flandres étoit allé en Levant, avoit réſolu cette fois de le pouſſer à bout. Il donna donc des troupes au Prince Artus, afin de pourſuivre ſes droits, l'ayant auparavant fiancé avec ſa fille nommée Marie. En même tems étant entré en Normandie, il y enleva cinq ou ſix places, & reçut entre ſes bras les plus puiſſans Seigneurs de la Province; entr'autres Hugues de Gournay, & le Comte d'Alençon, qui l'aſſurerent de leur ſervice & de leurs places.

Artus de ſon côté attaqua le Poitou, les Comtes de la Marche & d'Eu, Gefroy de Luſignan & leurs
amis s'étant joints à lui. Sa grand'- 1202,
mere la Reine Alienor s'étoit jettée dans Mirebeau, il l'y inveſtit & l'aſſiegea. Le Roi Jean y accourut en toute diligence; il combattit Artus & le vainquit; [ou, comme d'autres diſent, il le ſurprit un matin dans ſon lit, & le fit priſonnier avec un grand nombre de Seigneurs Poitevins & François qui l'aſſiſtoient en ce ſiege.] Il l'envoya au Château de Falaiſe, & les autres en diverſes places.

La Normandie & le Poitou étant ébranlés de la ſorte, arriva un Légat du Pape, qui ordonna aux deux Rois d'aſſembler les Evêques & les Seigneurs de leurs terres, & de terminer leurs differends par leurs avis. Jean eût volontiers déferé à cet ordre: mais Philippe qui n'étoit point d'humeur à s'arrêter en ſi beau chemin, obligea ſes Evêques qui étoient aſſemblés à Mantes, d'interjetter appel de la ſentence du Legat au Pape même. C'étoit pour gagner du tems, & continuer toujours ſes progrès.

Le reſpect de la Reine Alienor avoit toujours retenu le Roi Jean qu'il ne trempât ſes mains dans le ſang du malheureux Artus: mais peu après ſa mort, (qui arriva le 22. de Novembre,) il le fit ramener de Falaiſe au Château de Roüen; & quelques jours après, il alla durant une nuit fort obſcure le tirer de la priſon, & le mena en tel endroit qu'il n'en revint jamais.

La préſomption étoit toute entiere qu'il l'avoit aſſaſſiné: ainſi Conſtance mere de ce jeune Prince demanda juſtice au Roi Philippe de ce parricide commis dans ſes terres & ſur

1202. la plus noble personne de ses vassaux. Il fit donc adjourner Jean à la Cour des Pairs pour répondre sur cette accusation ; & comme il ne tint compte de comparoître, (a) ni même d'envoyer aucune personne pour l'excuser, il fut par arrêt de cette Cour déclaré atteint & convaincu de parricide & de félonie : „ pour cette raison condamné à perdre toutes les terres qu'il avoit en „ France, qui seroient acquises & confisquées à la Couronne, & tous ceux „ qui le défendroient, reputez criminels de léze-Majesté.

En execution de cet arrêt, Philippe moitié par force, moitié par intelligence, lui ôta en une année toute la haute Normandie, tandis que ce Prince lâche & fainéant passoit le tems à dormir & à danser avec sa femme dans la ville de Caën, comme s'il eût été en pleine paix. (Mais une frayeur subite l'ayant saisi après une stupide securité, il quitta la Province, & s'embarqua au mois de Novembre pour passer en Angleterre.)

On peut juger que s'il eût voulu prendre le soin de ses affaires, Philippe n'eût pas pû si aisément conquerir tant de places, puisque le seul Château-Gaillard près d'Andely, situé sur un rocher fort haut & escarpé de tous côtés, endura cinq mois de siége : mais le ciel & la terre s'étoient déclarés contre lui, ses amis le trahissoient, ses sujets lui étoient infidéles, & il s'abandonnoit lâchement lui-même.

L'année suivante, qui étoit 1204. Philippe se rendit maître de toutes
les villes de la basse Normandie, 1204.
presque sans coup frapper. Roüen même, qui étoit la Capitale de toute la Province, ceinte d'une double muraille, & très-affectionnée à ses Ducs naturels, après quarante jours de siége, ayant appris par les députés qu'elle avoit envoyés au Roi Jean, qu'elle ne devoit attendre aucun secours de lui, se rendit au vainqueur, à la charge qu'il maintiendroit ses Bourgeois dans ses franchises & privileges. Ce qu'il leur accorda, & ils s'en firent donner des Lettres en la meilleure forme qu'il se pouvoit ; précaution aussi foible contre la puissance absoluë, que le papier l'est contre le fer.

Deux ou trois autres places qui se défendoient encore, suivirent l'exemple de Roüen ; & voilà comme
en moins de trois ans il gagna tou- 1205.
te la Normandie, (la plus belle & la plus riche Province de France. Elle avoit eu douze Ducs de sa nation, qui l'avoient gouvernée quelques trois cens seize ans. Rollo, pour s'être de barbare fait Chrétien & vertueux, fut le premier : ce Prince Jean pour être de Chrétien devenu plus méchant que les payens & les barbares, fut le dernier.)

En même tems Guillaume des Roches qui avoit quitté le parti de Jean assura au Roi Philippe les Comtez d'Anjou, du Mayne & de Touraine; & Henry Clement Maréchal de France, lui conquit tout le Poitou, à la reserve de Niort, Thoüars & la Rochelle.

L'année suivante le Roi lui-même ayant dressé un grand équipage

a Mathieu Paris dit que Jean offrit de comparoir moyennant un sauf-conduit, lequel lui ayant été refusé, il y avoit nullité dans la procédure des Pairs ; outre que Jean étant Roi, les Barons de France, c'est-à-dire les Pairs de France, n'étoient plus ses Pairs.

d'artillerie, força le Château de Loches, & quelques places qui restoient encore à l'Anglois dans la Touraine.

(Les disgraces ne reveilloient point le courage du Roi Jean, mais lui endurcissoient le cœur & le faisoient armer contre ses Sujets, au lieu de le porter à se défendre contre ses ennemis.) Il n'attribuoit point ses malheurs à son crime & à sa fatardise, mais à la mauvaise volonté des Anglois, particulierement des Ecclesiastiques; il se plaignoit qu'ils ne l'avoient pas secouru dans ses besoins; & pour cela il se mit à les vexer horriblement par toutes sortes d'exactions.

1206. Guy de Thoüars qui gouvernoit la Bretagne, étant mari de la Duchesse Constance, s'étoit rangé du parti de Philippe, & ne lui avoit pas peu aidé à faire ces dernieres conquêtes. Il lui avoit aussi attiré le Vicomte de Thoüars son frere: mais cette année tous deux se broüillerent avec lui. Guy voulut se cantonner en Bretagne; le Roi l'investit dans Nantes, & le contraignit de se remettre à son service: le Vicomte neanmoins demeura encore dans les interêts de l'Anglois.

(Les instantes sollicitations des Seigneurs qui redoutoient de tomber sous la puissance absoluë de Philippe, aiguillonnerent si fort le Roy Jean, qu'il resolut de faire quelque effort pour recouvrer les terres qu'il avoit perduës.) Ayant donc levé des sommes immenses d'argent, il équipa une puissante armée navale, & vint descendre à la Rochelle: le Vicomte de Thoüars, Savary de Mauleon & quelques autres Seigneurs le joignirent. Philippe se trouvant trop foible, se contenta d'aller en diligence munir les places du Poitou, pour arrêter ce torrent, puis se retira à Paris. Jean n'ayant point d'ennemis en tête, passa en Anjou, prit Angers, & le demantela. 1207.

Au même tems quelques Bretons, qui s'étoient armez pour son service, se saisirent du Promontoire de Garplic, & y bâtirent un fort pour favoriser l'abord des Anglois en ces plages-là.

Ce fut tout l'effet de la grande levée de bouclier de ce Roy; car s'étant aussi-tôt rebuté, il fit proposer une tréve par l'entremise du Pape, qui menaçoit d'excommunication celui qui la refuseroit. Philippe la luy accorda pour deux ans: ce n'étoit pourtant pas le sentiment des Seigneurs François, (ils vouloient qu'il continuât la guerre jusqu'à l'entiere expulsion des Anglois.) Pour cela ils luy offroient toute assistance, & promettoient même de ne le point abandonner, en cas que le Pape procedât contre luy par censures.

Les deux contendans pour l'Empire d'Allemagne, Othon & Philippe s'étoient accordez l'an 1207, en telle sorte qu'Othon qui avoit la confirmation du Pape, mais étoient le plus foible, laisseroit l'Empire à Philippe: lequel venant à deceder sans enfans, Othon luy succederoit, & cependant épouseroit sa fille. Or cette année Philippe ayant été assassiné dans son lit malade par Othon Palatin de Vitelspach, l'Empire demeura à son competiteur, qui l'année suivante passa en Italie, & se fit couronner à Rome. Incontinent aprés, il se brouilla avec le Pape, parce qu'il entreprenoit sur les terres de l'Eglise, & sur celles de Federic Roy de Sicile, feudataire du S. Siege, à cause de quoy le S. Pere l'excommunia l'an 1210.

1208. Pour lors étoit Pape Innocent III. Prelat d'un grand courage, & de rare merite, qui étant dans la force de son âge, n'ayant que quarante-trois ans, agissoit par tout & se mêloit de tout, poussant les choses avec hauteur quand il trouvoit du foible & de la division. L'Angleterre en fit une malheureuse épreuve. (Le droit d'élire l'Archevêque de Cantorbie appartenoit aux Moines de l'Abbaye de saint Alban dans cette Ville-là; ils étoient de l'Ordre de Cisteaux, alors très-puissant dans la Chrétienté, & particulierement à Rome. Ces Moines avoient fait inconsiderément deux Elections; la premiere de leur Prieur, sans avoir demandé auparavant le consentement du Roy; la seconde de l'Evêque de Norvich à sa requête & par son ordre. Les deux élus porterent ces differends au tribunal du Pape. Il declara toutes les deux élections nulles; la premiere étant contre les formes; la seconde ne s'étant pû faire que la premiere n'eût été cassée; ensuite il les obligea d'élire le Cardinal Estienne de Langthon, Anglois de naissance, & personnage d'une capacité éminente.

Ce procedé choqua extrêmement le Roy Jean; de sorte qu'il chassa brusquement tous les Moines de l'Abbaye. Toutes les lettres du Pape ne purent jamais adoucir cette violente amertume: il refusa absolument de recevoir le Cardinal Langthon pour Archevêque; mais le Pape de son côté tint ferme à maintenir son élection. La querelle s'échauffa si fort, que le Pape aprés plusieurs menaces envoya une sentence d'interdit à trois Evêques d'Angleterre, pour la jetter sur tout le Royaume. Jean en fut si irrité, qu'il commanda à tous les Evêques, Prêtres & Moines de sortir de son Royaume, & de se retirer vers le Pape; 1208. fit saisir tous leurs biens, fermer leurs greniers, & prendre toutes les *chambrieres* des Prêtres, lesquelles furent contraintes de payer de grosses rançons pour se racheter. De plus, afin de se précautionner contre l'effet de l'excommunication personnelle, dont il étoit menacé, il prit des ôtages de ses Villes & de sa noblesse.

Focariæ.

Mais le saint Pere avoit à conduire une autre affaire bien plus importante du côté de Languedoc, pour reduire les hérétiques, qui avoient presque gagné toute cette Province, & même quelques contrées des environs, par l'ignorance & la negligence des Ecclesiastiques, & avec l'appui de Raymond Comte de Toulouse, qui étoit leur principal fauteur. On l'accusoit d'avoir fait assassiner un des Legats que le S. Pere avoit envoyez en ces païs-là; c'étoit Pierre de Château-neuf Moine de Cisteaux, & le PREMIER QUI EXERÇA L'INQUISITION.

Le Pape résolut donc à quelque prix que ce fût, d'exterminer ces hérétiques; & avant que d'aller aux membres, il s'en prit au Comte qui étoit leur chef. Il l'excommunia nommément, declara ses sujets absous de la fidelité qu'ils luy avoient jurée, & donna ses terres au premier occupant, sans préjudice néanmoins du droit de la souveraineté du Roy de France. Et pour faire executer une sentence si terrible, il fit publier une Croisade generale contre ces peuples rebelles à l'Eglise.

Il se sentoit assez fort pour venir à bout de son dessein, ayant l'assistance du Roy Philippe, & se tenant

1208. en seureté du côté d'Othon ; car il croyoit l'avoir fort obligé de l'avoir reconnu pour Empereur après la mort de Philippe son competiteur.

Au bruit de ce grand armement, l'apprehension saisit tellement le Comte, qu'il écrivit au Pape, pour le supplier de révoquer la Legation qu'il avoit donnée aux Moines de Cisteaux, luy promettant de se soûmettre au jugement de tel autre Legat qu'il luy plairoit envoyer de la Cour de Rome. A sa très-humble priere, il donna cette commission à Milon l'un de ses Notaires, & à Thedisio Chanoine de Gennes. Le Comte à leur mandement se rendit à Valence, & obéit à tout ce qu'ils voulurent luy ordonner. [Il donna premierement sept places fortes à l'Eglise Romaine à perpetuité pour gage de sa conversion ; & l'année suivante 1209. le vingt-huitiéme de Juin il souffrit pour avoir son absolution, d'être battu de verges à la porte de l'Eglise de saint Gilles ; où Pierre de Château-neuf étoit enterré, & puis d'être traîné sur le tombeau de ce Religieux par le Legat, qui luy mit la corde au col en présence de vingt Archevêques, & d'une infinie multitude de peuple. Ensuite de quoy il se croisa aussi, & se joignit à ceux qui prenoient ses Villes & celles de ses alliez.

Ce n'étoit pas le repentir qui l'obligeoit de souffrir une si horrible confusion, c'étoit la peur qu'il eut d'un effroyable orage qui étoit tout prêt de crever sur sa tête. (Car il voyoit au milieu de son pais & sur ses frontieres, une effroyable multitude de gens armez qui venoient l'accabler.) Un très-grand nombre de Seigneurs, de Prelats & de peuple s'étoient enrôllez dans cette milice ; & le Roy même y fournissoit quinze mille hommes entretenus à ses dépens. 1208.

Ces Croisez portoient la Croix sur la poitrine, à la difference de ceux de la Terre-Sainte, qui la portoient sur l'épaule.

*Parmi ces hérétiques il y en avoit de plusieurs differentes sortes, [des Ariens, & des Manichéens de plus d'une façon, des Vaudois ou Pauvres de Lyon, des Humiliez, des Popelicains, & tous étoient compris sous le nom commun d'*Albigeois*: & quoique fort differents entr'eux, ils avoient tous pareil mépris pour le Pape & pour les Evêques. Ceux qu'on appelloit Pauvres, faisoient effectivement profession d'une pauvreté Evangelique, & étoient les plus supportables de tous, comme les Manichéens les plus impies, & les plus éloignez des bonnes mœurs & de la vraye foy. Les Humiliez se mesloient de prêcher par tout où ils se trouvoient, & couvroient leur venin du voile d'une fausse modestie & d'une feinte humilité.] Dieu voulut que pour les contrequarer, il s'instituât au même tems deux ordres Religieux, sçavoir des* Freres Mineurs *ou* Cordeliers, *& des* Freres Prêcheurs *ou* Jacobins, *Les premiers fondemens de celuy-là furent jettez en Italie par S. François d'Assise, homme seculier, fort simple : ceux de l'autre en Languedoc par S. Dominique, de la noble Maison des Guzmans en Espagne, & Chanoine d'Osma, qui étoit venu en cette Province avec Diego son Evêque pour convertir les Albigeois.*

Ces sectaires avoient commis quelques actes d'hostilité dans les terres du Roy Philippe, & s'avoüoient de l'Anglois : voilà pourquoy Philippe joignit son ressentiment particulier au zéle de la Religion. Il avoit promis de se trouver luy même à cette

1208. expedition, ou du moins, d'y envoyer son fils : mais comme il sçut qu'il y avoit danger d'une descente des Anglois en Bretagne, à la faveur du fort de Garplic, il ne laissa point la Loire, & commanda à la Noblesse qui relevoit de luy, de s'armer pour aller prendre cette forteresse ; comme en effet, elle le fut cette année.

Les Evêques d'Orleans & d'Auxerre, qui avoient été mandez avec leurs vassaux à cette expedition, s'en étant retournez sans congé, parce qu'ils prétendoient n'être point obligez d'aller à l'armée que lorsque le Roy y étoit en personne ; il fit saisir leurs regales, c'est-à-dire les biens qu'ils tenoient en fief de luy, non pas leurs dixmes, offrandes, & autres droits attachez nécessairement à leur fonction. Ils en firent leurs plaintes par des Envoyez au Pape Innocent III. & aprés ils les y porterent eux-mêmes. Le Pape ayant examiné la cause, trouva qu'ils avoient manqué contre les coûtumes & les droits du Royaume ; de sorte qu'il falut qu'ils payassent l'amende au Roy pour rentrer dans leur temporel.

L'armée des nouveaux Croisez n'étoit pas moins que de cinq cens mille personnes, (non pas toutefois, comme je crois, tous combattans, parmy lesquels il y avoit cinq ou six Evêques, le Duc de Bourgogne, les Comtes de Nevers, de saint Pol, & de Montfort. Le rendez-vous general étoit à Lyon, vers la fête de saint Jean. De là, étant entrez dans le Languedoc, ils attaquerent la ville de Beziers, l'une des plus fortes des Albigeois, la forcerent, & y passerent tout au fil de l'épée. Il y fut tué plus de soixante mille personnes, [entr'autres sept mille dans l'Eglise de la Magdeleine, & le propre jour de la fête de cette Sainte. 1209.
Ceux qui vouloient excuser un si horrible carnage, disoient que c'étoit une punition divine, de ce que ces blasphêmes hérétiques croyoient qu'elle avoit été la maîtresse de Jesus-Christ.] Ceux de Carcassonne épouvantez d'une si sanglante tuerie, se rendirent à discretion, bienheureux de sortir tout nuds en chemise.

Les Seigneurs de cette armée ayant tenu conseil, élurent Simon Comte de Montfort, pour avoir le commandement de cette guerre, & pour régir les conquêtes qui s'étoient faites & se feroient à l'avenir sur les Hérétiques. Cela reglé, le Comte de Nevers s'en retourna avec une grande partie des Croisez, & peu après le Duc de Bourgogne avec une autre ; de sorte que Simon demeura mal accompagné ; il ne laissa pourtant pas de soûtenir par sa vertu plus qu'heroïque, & conquit encore Mirepoix, Pamiers & Alby : tellement que dans peu de tems, il se vit maître de l'Albigeois, des Comtez de Beziers & de Carcassonne, & de plus de cent Châteaux.

De fois à autre il arrivoit au Comte de Montfort de nouvelles bandes de Croisez, même de Flandres & d'Allemagne ; mais elles s'écouloient six semaines ou deux mois après. Avec ces renforts il emportoit toutes les places & les Châteaux, non seulement des Hérétiques, mais aussi des autres Seigneurs. Le Roy d'Arragon, de qui plusieurs en ce païs-là tenoient leurs terres en arriere-fief, à cause de quelques Seigneuries qu'il y possedoit, en écrivit au Pape, & le Comte de Toulouze en alla porter ses plaintes jusqu'à Rome,

1209. où le saint Pere le reçût assez bien, & lui promit justice. 1209.

Mais à son retour, on lui proposa de s'accommoder avec Montfort, en lui quittant tout ce qu'il avoit pris. Il ne put jamais s'y resoudre, & ainsi Milon Legat du Pape l'excommunia dans le Concile d'Avignon, prenant pour prétexte, qu'il levoit certains nouveaux péages sur ses terres. Le Roy d'Arragon vint en personne à un autre Concile qui se tint à saint Gilles, pour essayer d'accommoder les affaires, & de rétablir le Comte de Foix & le Vicomte de Bearn, qui avoient été dépossedez comme fauteurs d'hérétiques : mais il ne sçût rien obtenir.

Le Toulouzain, après tant de basses & ruineuses soûmissions, prit le frein aux dents, & se mit en devoir de défendre son bien. Alors il fut excommunié hautement, & ses terres exposées à qui les pourroit conquerir. Montfort assiegea Toulouse; mais les grandes bandes de Croisez qui lui étoient venuës, s'étant défilées en peu de tems, il se vit contraint de lever le siege. Les Comtes de Toulouse & de Foix, avec leurs confederez, le poursuivirent & l'assiegerent dans le Château-neuf; & là, chose incroyable, plus de cinquante mille hommes n'en purent forcer trois cens, mais furent battus, & se retirerent honteusement.

En ce tems plus que jamais florissoit l'Ecole de Paris. On la nomma Université, *parce qu'on y enseignoit* universellement *toutes sortes de sciences, quoiqu'en effet l'envie d'aprendre, & l'affluence des Ecoliers y fussent bien plus grandes que la doctrine. Un certain Prêtre du Diocése de Chartres, nommé Almaric, s'étant mis a dogmatiser des nouveautez, avoit été contraint de se dédire, dont il étoit mort de chagrin. Plusieurs aprés sa mort suivant encore ses dogmes, furent découverts & condamnez au feu, lui excommunié par le Concile de Paris, son corps déterré & ses cendres jettées à la voirie. Et parce qu'on crut que les livres de la Metaphysique d'Aristote, depuis peu apportez de Constantinople, avoient donné lieu à ces subtilitez hérétiques, le même Concile deffendit, sur peine d'excommunication, de les lire, ni de les garder.*

Les interêts des Ecclesiastiques causoient une grande partie des guerres de ces tems-là. Guy Comte d'Auvergne pour les violences, & les injustices qu'il commettoit sur eux, particulierement envers l'Evêque de Clermont, qu'il avoit emprisonné, fut privé de sa Comté par le Roi Philippe, & ne pût jamais y rentrer.

[La plus importante querelle de cette nature étoit entre les Papes & les Souverains : car les premiers étant au-dessus des Princes pour le spirituel, qui doit être le principal, croyoient, en vertu de ce pouvoir être en droit, non-seulement de les admonester quand ils manquoient en choses notables, mais encore de les corriger & de leur commander dans les rencontres où il s'agissoit de la paix de la Chrétienté, & de l'exaltation de la Foi. Mais comme leurs commandemens devinrent trop hautains, & leurs corrections trop rudes, jusqu'à priver les Souverains de leurs Etats, quand leurs excommunications ne faisoient point d'effet, ils trouverent de grandes résistances, principalement du côté des Empereurs & des Rois de France.

1210. L'Empereur Othon s'opiniâtrant, peut-être un peu trop à défendre les droits de l'Empire, se préparoit de repasser en Italie pour la subjuguer entierement avec une puissante armée qu'il levoit de l'argent que le Roi Jean son néveu lui avoit envoyé, à condition que de-là il retomberoit sur la France. Le Pape Innocent lança les foudres de l'Eglise sur sa tête un an après qu'il y avoit mis la couronne; & peu après, une grande partie des Princes d'Allemagne, à l'instigation du Roi Philippe élûrent Roger-Federic II. fils de l'Empereur Henry VI. âgé pour lors de dix-sept ans, & qui même du vivant de son pere, avoit déja été nommé Roi des Romains. Innocent consentit à cette élection, & l'année suivante Federic, qui étoit alors dans son Royaume de Sicile, passa en Allemagne. [Quelques années, durant il vécut assez bien avec les Papes; mais dès qu'il voulut joüir des droits de sa Couronne, & exercer la souveraineté de l'Empire en Italie, il fut aussi mal avec eux que l'avoient été ses prédecesseurs.

Le Roi Philippe & le nouvel Empereur ayant même interêt,] Louis fils aîné du premier, & délegué par ses ordres, & Federic s'aboucherent à Vaucouleurs sur la frontiere de Champagne, pour renouveller les alliances d'entre la France & l'Empire, & pour s'unir plus étroitement contre Othon & contre le Roi Jean son oncle, leurs ennemis irréconciliables.

Renaud Comte de Boulogne avoit fort bien servi Philippe depuis sa réconciliation, & il en avoit aussi été fort bien récompensé, en ayant eu plusieurs belles terres. Néanmoins le Roi le soupçonnant d'intelligence avec l'Anglois, lui demanda ses places fortes; & sur le refus qu'il fit de les lui livrer, il les attaqua, & le poussa si vivement, qu'il n'osa pas les défendre, mais se sauva chez le Comte de Bar son parent, & de là en Flandres. 1211.

(Il y avoit trois ans que l'interdit tenoit l'Angleterre dans un pitoyable état, quand le Pape envoya son Légat nommé Pandulfe, Diacre de l'Eglise Romaine, exhorter derechef le Roi Jean de recevoir l'Archevêque de Cantorbery, & de rappeller dans le Royaume, & rétablir dans leurs biens les Evêques & autres Ecclesiastiques qu'il avoit bannis. Ce Roi y consentit assez facilement; mais il refusa de leur faire aucune raison des dommages qu'ils avoient soufferts. Pandulfe se retira donc en France sans avoir rien conclu : mais les exilés presserent tant le saint Pere par leurs plaintes continuelles, qu'enfin Pandulfe ayant un nouvel ordre, lâcha une terrible sentence contre lui, qui fut aussi-tôt publiée par toute l'Angleterre, quoique les Evêques ausquels on l'avoit adressée n'osassent la fulminer. Elle portoit non-seulement excommunication de sa personne, mais encore délioit ses sujets du serment de fidélité, & leur défendoit d'avoir aucun commerce avec lui; donnoit ses Royaumes au Roi Philippe & à ses successeurs, & exhortoit tous les fidéles de se croiser & de l'assister en cette expedition contre l'ennemi déclaré de Dieu & de l'Eglise. Philippe qui n'attendoit que cette occasion, dressa aussi-tôt de grands préparatifs pour conquerir l'Angleterre; & amassa un

un nombre effroyable de troupes &
1211. de vaisseaux à l'embouchure de la
Seine. Jean se prépara néanmoins
à la défense, équipa une grande
flote, manda toutes les milices &
tous les Gentilshommes de son
Royaume; & de cette innombrable multitude, il choisit soixante mille
hommes bien armés & aguerris;
de sorte que s'il eût été bien servi,
il pouvoit empêcher les François
de descendre en son Royaume, &
les combattre, s'ils y descendoient.
Mais il ne redoutoit pas seulement
leurs armes, il craignoit que ses Sujets ne tournassent leurs armes contre lui, ou qu'ils ne le livrassent à
ses ennemis.

Le Légat qui avoit fulminé l'excommunication étoit Italien, fort
habile; étant demeuré en France,
il augmentoit à toute heure sa frayeur par des avis secrets qu'il feignoit de lui donner charitablement;
& par ces artifices, il le troubla jusqu'à tel point, qu'il promit de faire
tout ce que le saint Pere lui ordonneroit. Pandulfe étant donc passé
en Angleterre, il l'obligea premiérement de rappeller tous les Evêques
qu'il avoit bannis, de les remettre
dans leurs biens, & de leur payer
les dédommagemens selon qu'ils seroient estimés. Après cela, ce miserable Roi remit par un acte authentique, ses Royaumes d'Angleterre & d'Irlande entre les mains
du saint Pere, & puis il les reprit
de lui, se rendant son vassal & homme lige, tant lui que ses successeurs procréés de son mariage, &
s'engageant de lui payer chaque année, outre le denier de saint Pierre,
mille marcs d'argent de redevance;
sçavoir, sept cens pour l'Angleterre, & trois cens pour l'Irlande. Avec toutes ces soumissions néanmoins, il n'obtint point encore son 1212.
absolution, ni la levée de l'interdit, que plus d'un an après; &
cependant les Barons de son Royaume, avec les Evêques, commencerent à lui ourdir une autre trâme,
qui n'étoit pas moins dangereuse que
la premiere.)

Lorsque le Légat eut tiré de lui
tout ce qu'il souhaitoit, il passa vers
Philippe, & s'éforça de lui persuader qu'il devoit rompre son entreprise: mais il étoit trop engagé d'honneur & de dépense pour en demeurer-là. Tous les Seigneurs de son
Royaume, dans un Parlement tenu
à Soissons le lendemain de Pâques-Fleuries, lui avoient promis toute
assistance de leurs biens & de leurs
personnes. Il n'y eut que Ferrand,
fils de Sanche I. Roi de Portugal,
Comte de Flandres par sa femme,
qui refusa de l'accompagner en cette expedition, & lui déclara par sa
propre bouche qu'il ne voyoit point
de justice à cette entreprise. C'est
qu'il étoit offensé que Philippe eût
tiré de lui les villes d'Aire & de S.
Omer, pour consentir à ce qu'il
épousât l'heritiere de Flandres, qui
étoit Jeanne fille aînée de Baudoüin
V.

Le Roi indigné de cette réponse,
lui commanda de sortir de sa Cour 1213.
tout sur l'heure, & manda à son armée navale de s'avancer sur les côtes du Boulonnois, croyant qu'il le
pourroit ramener à son devoir lorsqu'il le verroit si proche de lui, &
prêt de s'embarquer. Quand il fut
donc à Boulogne, il lui envoya ordre de le venir trouver à Gravelines:
le Comte s'y fit attendre quelques

1213. jours, mais ne s'y trouva point; tellement que le Roi résolut, avant que de s'embarquer pour l'Angleterre, de le mettre hors d'état de lui nuire.

Les villes d'Ypres, de Cassel, & tout le pays jusqu'à Bruges, firent joug à ses armes; son armée navale composée de mille sept cens voiles, étant venuë moüiller l'ancre à Dam. Comme la plus grande part en étoit à la rade, presque toute dégarnie d'hommes, arriva l'Angloise commandée par les Comtes de Boulogne & de Salisbery, qui donnant dessus, en emmena trois cens vaisseaux chargés d'armes & de toutes sortes de provisions; & en brûla, prit & coula à fond une centaine. Cet avantage donna de la hardiesse aux Anglois de mettre pied à terre pour chercher quelque avantage dans le pays. Philippe en ayant eu avis, décampa de devant Gand, alla à leur rencontre, & en tua 2. ou 3. mille. Toutefois comme les autres tenoient la mer, & que ce qui lui restoit de vaisseaux dans le port ne pouvoit sortir sans tomber entre leurs mains, il en tira l'équipage, & les fit tous brûler, & la ville de Dam ensuite, afin que la perte du Comte ne fût pas moindre que la sienne.]

De-là, ayant ravagé le terroir de Bruges, tiré beaucoup d'argent de cette ville & de celles de Gand & d'Ypres; saccagé & démantelé l'Isle, il laissa son fils Louis, & Gautier Comte de S. Pol dans le pays avec un puissant corps de Cavalerie, & de fortes garnisons dans les villes de Doüay & de Tournay seulement.

Lorsqu'il se fut retiré de Flandres, le Comte Ferrand y rentra, & d'abord reprit Tournay & l'Isle que Louis commençoit à réparer; comme en revanche Louis saccagea & brûla Courtray. Philippe pour la seconde fois rentra en Flandres, pour rassurer ses conquêtes, & tout aussitôt Ferrand se retira; & Philippe revint en France donner ordre à ses affaires. Dès qu'il fut hors de la Flandres, Renaud Comte de Boulogne y tint la Campagne avec des forces qu'il avoit amenées d'Angleterre; sans aucun exploit néanmoins, sinon, qu'après avoir fait diverses courses, & tenté deux ou trois siéges inutilement, il força Henry Comte de Louvain & Duc de Brabant, qui avoit épousé une fille du Roi, de suivre son parti. 1213.

(Le Roi Jean n'avoit pû encore obtenir son absolution ni la levée de l'Interdit, quoiqu'il eût payé de très-grandes sommes aux Evêques : de sorte que lorsqu'il voulut marcher en personne avec les forces de son Royaume, pour faire diversion en faveur du Flamand, ses Barons l'abandonnerent, & lui firent entendre qu'ils ne le suivroient point qu'il n'eût entierement satisfait. Il réïtera donc ses promesses & ses obligations au Legat, donna des suretez aux Evêques pour retourner dans le Royaume, se prosterna à genoux devant eux, & leur assura le payement des dommages qu'ils avoient soufferts; moyennant quoi ils lui donnerent absolution selon les formes, mais ils ne leverent pas encore l'Interdit. Lorsqu'il croyoit avoir conjuré cette tempête, il s'en leva une autre non moins dangereuse du côté de ses Barons. Ils conspirerent ensemble de l'obliger à garder les Loix que Henry I. son

bisayeul avoit accordées à l'Angleterre. Nous en verrons bien-tôt les suites.

1213.

Cependant il secourut si puissamment les Flamands de troupes & d'argent, qu'ils désolerent toute la Comté de Guisnes, abattirent le Château de Bruxan, prirent d'assaut & brûlerent la ville d'Aire & le Château de Lens, & firent de cruels ravages par le fer & par le feu dans les terres du Prince Louis. Lui-même étant un peu plus en liberté, fit un très-puissant armement par mer, & alla descendre à la Rochelle. Là s'étant racommodé avec les Comtes de la Marche, d'Eu, d'Angoulême, de Luzignan, & autres Poitevins, qui l'assisterent de leurs forces, il traversa le Poitou, se rendit maître de quelques places en Anjou, & commença à redresser les murailles d'Angers, sa ville natale.

Pour empêcher ces progrès, le Roi rappella son fils de Flandres, & lui donna une bonne armée. Ce Prince fit sa place d'armes à Chinon, & fut secondé des forces de Bretagne, conduites par Pierre de Dreux, lequel cette année avoit épousé l'heritiere de cette Duché. C'étoit Alix fille de la Duchesse Constance, & Guy de Thouars.

Cependant l'Anglois travailloit diligemment à fortifier Angers, & enfermoit de murailles la partie qui est delà la riviere de Mayne. Ses gens faisant des courses jusqu'aux fauxbourgs de Nantes, de l'autre côté de la Loire, surprirent dans une embuscade Robert, fils aîné du Comte de Dreux, qui avoit passé le pont pour les aller attaquer, taillerent ses troupes en piéces, & le firent prisonnier.

1214.

La France se voyoit puissamment attaquée, non-seulement en Anjou par le Roi Jean, mais encore du côté de la Flandre par l'Empereur Othon, & par les Comtes Ferrand de Flandre, & Renaud de Boulogne; mais en l'un & en l'autre endroit, ses armées demeurerent victorieuses. Le Prince Louis ayant assemblé ses forces à Chinon, marcha résolument contre le Roi Jean, qui assiégeoit le Château de la Roche-aux-Moines sur la Loire, entre Angers & Nantes. Comme il étoit à une journée près de là, ce Roi prit l'épouvante, & repassa la riviere en si grande hâte, qu'il y laissa toutes ses machines de guerre, & partie de ses troupes, qui furent tuées ou noyées sur la retraite. (Matthieu Paris raconte que les deux armées étant proches l'une de l'autre, furent toutes deux saisies d'une terreur panique, & se tournerent le dos fuyant à vau-de-route. Qoiqu'il en soit, depuis ce jour-là, l'Anglois n'osa plus paroître en lieu où il sçût que Louis devoit se trouver, & il lui abandonna tout l'Anjou, & ses nouvelles fortifications d'Angers, qui furent aussi-tôt démolies.

Avant que le mois fût expiré depuis la fuite du Roi Jean, le Roi Philippe gagna encore une autre victoire bien plus signalée sur l'Empereur Othon & ses confédérez. Ce fut auprès du village de Bouvines, qui est entre l'Isle & Tournay. Ils avoient une armée de 150000 combattans; la sienne étoit plus foible de la moitié, mais fortifiée de la fleur de sa Noblesse, & de quatre Princes de son sang; sçavoir, Eudes Duc de Bourgogne, Robert de Courtenay,

1214. Robert Comte de Dreux, & son frere Philippe Evêque de Beauvais.

La bataille se donna le 25. de Juillet, & dura depuis midi jusqu'au soir. Guerin, Chevalier de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, & depuis peu élû Evêque de Senlis, à qui le Roi avoit donné toute autorité après lui, rangea l'armée en bataille; Matthieu Baron de Montmorency, Guillaume des Barres, grand Senechal du Roi, Henri Comte de Bar, Barthelemi de Roye, Gaucher Comte de S. Pol, & Adam Vicomte de Melun, eurent le plus de part au péril & à la victoire. Guerin n'y combattit pas de la main, à cause de sa qualité d'Evêque; & Philippe Evêque de Bauvais [se souvenant que le Pape l'avoit délaissé pour avoir répandu le sang des Chrétiens] ne frappa point de l'épée, mais d'une massuë de bois, croyant qu'assommer n'étoit pas répandre le sang.

Le Roi y courut grand risque de sa Personne, ayant été abattu à terre par Renaud, foulé aux pieds des chevaux, & blessé à la gorge: mais enfin ses ennemis furent battus par tout, Othon mis en fuite, son grand étendart, qui étoit un dragon avec une aigle Imperiale au-dessus, & le chariot qui le portoit, rompu en morceaux, & cinq Comtes, entre lesquels étoient Ferrand & Renaud, avec vingt-deux Seigneurs portant banniere, faits prisonniers.

Les devins avoient assûré la Vieille Mahaud de Portugal, Comtesse doüairiere de Flandre, tante de Ferrand, qu'il y auroit une grande bataille, que le Roi y seroit abattu par terre, qu'on lui passeroit sur le ventre, & que Ferrand entreroit en triomphe à Paris. La premiere prédiction fut accomplie sans équivoque: la seconde le fut aussi, mais d'une autre façon qu'elle ne l'avoit entenduë: car en effet, on l'amena en triomphe à Paris, mais en qualité de captif, tout chargé de fers, & attaché dans un chariot traîné par des chevaux *ferrants*, c'est-à-dire, selon le langage d'alors, de poil bay obscur, & couleur de fer. (C'est pourquoi le peuple chantoit: *quatre ferrants bien ferrez traînent Ferrand bien enferré.*) 1214.

Les Parisiens firent une pompeuse entrée au Roi, & célebrerent sa victoire par des réjoüissances solemnelles huit jours durant. On enferma les prisonniers de guerre en diverses places du Royaume. (Ferrand fut mis dans la tour du Louvre, hors des murailles de la ville; & Renaud dans la tour neuve de Peronne, avec les fers aux pieds, & une chaîne qui le tenoit attaché à une grosse piece de bois. Philippe avoit fait vœu, dans la joye de cet heureux succès, de bâtir une Abbaye en l'honneur de Dieu & de la sainte Vierge: son fils Louis VIII. l'en acquitta en fondant celle de *Nôtre-Dame de la Victoire*, près de Senlis.

Les Seigneurs du Poitou, qui avoient favorisé l'Anglois, sçachant que Philippe étoit victorieux, lui envoyerent offrir toute soumission. Il ne s'en fia pas à leur parole, & se rendit dans le païs avec son armée pour les pousser à bout. Le Vicomte de Thoüars, le plus puissant de tous, rentra assez facilement dans ses bonnes graces, par l'intercession de Pierre Duc de Bretagne; les autres se voyoient entierement perdus, & le Roi Jean, qui étoit alors dans

1214. Partenay, ne pouvoit manquer d'être pris, s'il ne se fût avisé d'interposer le Legat du Pape pour demander une tréve. Cette puissance étoit si formidable, que le Roi n'osa pas la lui refuser, il l'accorda pour cinq ans.

Lorsqu'elle fut faite, le Prince Louis, soit par dévotion ou par jalousie de la puissance du Comte de Montfort, se croisa contre les Albigeois, & fit le voyage de Languedoc *(* Il faut dire ce qui s'y étoit passé l'année précédente. *)*

Pierre Roi d'Arragon ayant recueilli dans sa ligue, & sous sa protection, les Comtes de Toulouze, de Foix & de Comenges, le Vicomte de Beziers & autres, dont Montfort avoit empieté les terres, l'envoya défier par ses Herauts. Montfort avoit laissé une forte garnison dans Muret, pour faire le dégât aux environs de Toulouze: ce Roi y mit le siége aux mois de Septembre. Son armée étoit de près de cent mille hommes: Montfort qui étoit à Castelnaudari, en ayant à peine ramassé mille ou douze cens, s'alla jetter dans la place. On raconte que faisant une furieuse sortie sur ce Roi, qui par mépris d'un si petit nombre, s'étoit mis à table au commencement du combat, il tailla en pieces toutes ses troupes; l'abattit par terre, où il fut égorgé par un simple soldat; enleva son étendart royal, que l'on porta en triomphe à Rome, & couvrit le champ de corps morts, sans perdre que huit de ses gens.

Un si pésant coup de massuë abattit le Comte de Toulouze, & les habitans de cette grande ville, aux pieds du Legat; ils offrirent de subir telles conditions qu'il leur voudroit imposer: mais ils n'en furent pas quittes pour des paroles, on avoit résolu de les dépoüiller entierement. 1215.

(Quand ont eut avis en Languedoc que le Prince Louis y alloit avec une armée,) Montfort vint au devant de lui à Vienne, & le Légat à Valence. Comme il fut à S. Gilles, Montfort qui l'accompagnoit, reçût des bulles du Pape, qui en conséquence du décret du Concile de Montpellier, tenu quelques mois auparavant, lui donnoient en garde les terres du Toulouzain, & toutes les autres qui avoient été conquises par les Croisez; à la charge d'en prendre l'investiture du Roi, & de lui rendre les devoirs féodaux. Tellement que, pour ainsi dire, le Pape nommoit, & le Roi conféroit sur sa nomination.

De là Louis fut à Montpellier, puis à Beziers, d'où il ordonna que les murs de Narbonne & de Toulouze seroient démolis. Le Comte réduit à une pitoyable extrémité, prit le chemin de Rome avec son fils, & tous deux s'adresserent au Concile qui se tenoit au Palais de Latran, pensant le fléchir à miséricorde, & en obtenir grace, s'ils n'en pouvoient obtenir justice. Mais le Concile, sans être touché des soumissions ni des larmes de ces deux grands Supplians, adjugea la propriété de leurs terres à Montfort, réservant seulement celles de Provence pour le fils, & quatre cens marcs d'argent par an pour leur subsistance; bien entendu qu'ils se rendroient obeïssans au saint Siége. Dès-lors Montfort prit la qualité de Comte de Toulouze, & vint en recevoir l'investiture du Roi dans la ville de Melun.

1216. Comme Louis étoit encore en ce païs-là, les Seigneurs ou Barons Anglois lui envoyerent offrir la Couronne d'Angleterre. (Leur conspiration contre le Roi Jean avoit enfin éclaté ; ils avoient pris les armes, & l'avoient forcé de leur donner une charte contenant la confirmation des loix du Roi Henri I. & de leurs libertez & priviléges. Le Pape même avoit confirmé cette concession; mais incontinent après, Jean la révoqua comme faite par force, & prit la croix pour le voyage d'outremer, d'autant que cette sainte milice avoit le privilege de porter surséance de toutes poursuites & affaires, & mettoit ceux qui s'y enrôlloient, sous la speciale protection de l'Eglise, & sous celle du saint Pere. Mais afin de la mériter par un plus puissant moyen, il accomplit en effet ce qu'il avoit déja promis par écrit, de soûmettre son Royaume au saint Siége. Car dans une cerémonie publique, il remit effectivement sa Couronne entre les mains d'un Légat, & la reprit de lui. Alors le saint Pere entreprit hautement sa deffense comme de son vassal, annulla la charte qu'il avoit concédée aux Barons, les excommunia, parce qu'ils ne déféroient pas à ses commandemens, & quelque tems après, réagrava la Sentence.

Ils ne laisserent pas pour tous ces anathêmes de poursuivre leur entreprise, & se saisirent de la ville de Londres & de quelques autres places: néanmoins comme ils avoient laissé languir leurs succez, leurs affaires n'alloient pas trop bien, & la nécessité les contraignoit de chercher leur salut dans un secours étranger. Voilà pourquoi ils avoient recours à Louis, & lui envoyoient offrir la Couronne d'Angleterre. Philippe consentit qu'il y passât pour cela; mais il voulut auparavant qu'ils lui donnassent vingt-quatre ôtages des plus nobles enfans du Royaume pour sûreté de sa personne.] 1216.

Le saint Pere en étant averti envoya un Légat en France avec charge de détourner Louis de cette entreprise, & de prier le Roi Philippe de le retenir. Philippe protesta de tout respect & obeïssance au saint Siége : mais répondit qu'il ne pouvoit pas imposer à son fils la nécessité de ne point poursuivre les droits de sa femme, qui étoit niéce du Roi Jean. Ainsi Louis accepta la Couronne d'Angleterre, & alla avec un grand équipage descendre en l'Isle de Tanet, & de là passa à Londres, où il fut sacré & couronné solemnellement.

Jean exclus de sa Ville capitale se retira à Winchestre, & par sa fuite lui donna loisir de recueillir les hommages de toute la Noblesse, & de s'assûrer des environs de Londres. Le Légat n'ayant pû arrêter ce jeune Prince par ses rémontrances, l'excommunia lui & ses adherans: mais il en appella au Pape, (& envoya des Ambassadeurs à Rome pour défendre son appel.) On n'avoit pas encore trouvé le moyen d'appeller au futur Concile. Cependant il ne laissa pas de réduire le païs de Sudsek, & toutes les régions Australes, hormis les places de Windsor & de Douvres.

Les Ambassadeurs plaiderent fortement sa cause à Rome : [ils re-
„ montrerent que Jean n'avoit ja-

1216. „ mais été Roy, parce que le conseil „ de Richard l'avoit condamné à „ mort, & exheredé pour ses attentats & rebellions contre ce Roy „ son souverain & contre l'Etat; que „ d'ailleurs il y avoit eu sentence de „ mort contre lui par les Pairs de „ France, pour le cruel meurtre „ d'Artus son neveu; & que quand „ même il auroit été Roy légitime, „ il étoit déchû de ce droit, parce „ qu'il étoit devenu tiran, & que la „ tyrannie étoit la destruction de la „ Royauté. Après cela, ils firent voir „ que le Royaume d'Angleterre, „ puisqu'il en étoit exclus, appartenoit à Blanche, femme de Louis, „ comme étant fille d'Alienor d'Angleterre Reine de Castille, & sœur „ de Richard & de Jean.]

Tandis qu'ils disputoient les droits de leur maître, il employa utilement ses armes à conquerir les régions d'Essex, de Suffolk & de Norfolk. Les ayant réduites, il revint assieger Douvres, sur ce que son pere lui reprochoit qu'il avoit imprudemment laissé cette place derriere lui.

Le Pape fort offensé de ses progrés, confirma la sentence d'excommunication qu'il avoit fulminée contre lui, & bien que Philippe protestât qu'il ne lui donnoit ni aide ni conseil, offrant même, si l'Eglise l'ordonnoit, de confisquer ses terres: néanmoins il commanda à l'Archevêque de Sens de le dénoncer aussi excommunié, & de mettre la France en interdit. Mais les Prélats assemblez à Melun déclarerent qu'ils ne defereroient point à cette sentence, s'ils n'étoient plus amplement informez de l'intention du saint Pere. Ce procedé trop interessé, & ce semble peu juste, rabatit beaucoup de la croyance qu'on avoit aux souverains Pontifes dans les affaires temporelles. 1216.

Sur ces entrefaites [la Justice divine, & le bonheur de l'Angleterre, toute desolée par ces guerres plus que civiles, voulurent) que le Roy Jean, qui rodoit de lieu en lieu, haïssant tous ses sujets, & étant haï de tous, vint à mourir, soit par intemperance, soit de poison, qui à ce qu'on croit, lui fut donné par un Moine. Il laissa trois fils en bas âge, Henry, Richard & Edmond.

La haine des Anglois s'éteignit avec sa vie, (& il fut vray ce que dit le proverbe, mort le serpent, mort le venin. Bien plus l'aversion qu'on avoit pour lui se tourna contre les François, tant parce que Loüis leur donnoit les gouvernemens & les terres des Seigneurs du parti du jeune Henry, que pour le bruit qui courut, vray ou faux, que le Vicomte de Melun étant à l'article de la mort dans Londres, avoit revelé aux Anglois que Loüis avoit juré avec ses Seigneurs François, du nombre desquels il étoit, que lorsqu'il seroit maître absolu de l'Angleterre, il extermineroit tous les Barons qui l'y avoient appellé, comme des factieux & des traîtres. Ainsi) l'affection des peuples retourna bien-tôt vers le jeune Henry, qui en effet étoit leur Seigneur naturel, & dont l'âge innocent leur donnoit de la compassion; de sorte que les affaires de ce jeune Roi commencerent à se rétablir, & par conséquent celles de Louis à se ruiner. Comme il vit donc que les Anglois l'abandonnoient l'un après l'autre, & que les foudres de Rome épouventoient ses gens même, il se porta à faire une tréve

1216. pour quelques mois avec le parti de Henry.

Pendant cette surséance d'armes, il repassa en France pour s'aboucher avec son pere : mais ce Roy craignoit si fort le Pape, qu'il refusa de le voir, & ne confera avec lui que par personnes interposées ; si bien qu'il ne put pas lui accorder toute l'assistance dont il avoit besoin. Louis étant de retour dans l'Isle, trouva que le parti de ses ennemis devenoit le plus fort, & que le sien déclinoit. Ce qui acheva de le ruiner, fut que son armée avec les Barons Anglois fut battuë près de Lincoln, ensuite de quoy il fut investi dans Londres avec les restes de cette déroute.

Il falut donc pour avoir liberté de s'en retirer vie & bagues sauves, qu'il traitât avec Henry, & il promit & jura sur les saints Evangiles, de rendre toutes les places qu'il tenoit en Angleterre, de soûmettre ses prétentions au jugement de l'Eglise, de faire ses efforts pour obliger le Roy son pere à lui rendre toutes les terres de France qui avoient été conquises sur le Roy Jean ; & s'il ne pouvoit pas obtenir cela de lui, il engageoit sa foy qu'il en feroit raison lui-même lorsqu'il viendroit à la Couronne. (C'étoit promettre plus qu'il ne vouloit ni ne pouvoit tenir. Réciproquement Henry jura de rétablir les Barons dans toutes leurs terres, & dans les droits & privileges pour lesquels ils s'étoient armez contre le Roi Jean.)

Lorsque le jeune Henry fut bien établi dans sa Royauté, son Conseil envoya des Ambassadeurs en France sommer Louis de sa promesse, & redemander la Duché de Normandie, & autres terres qu'on avoit prises à son pere. On leur donna pour réponse la confiscation qui en avoit été faite par le jugement des Pairs. 1217.

Quant à la guerre des Albigeois, tandis que Montfort assiegeoit vainement la ville de Beaucaire, le Comte Raymond ramena des troupes d'Arragon, où il s'étoit retiré ; & avec leur moyen, il se rétablit en plusieurs de ses places, particulierement dans Toulouze, qu'il rempara en diligence de retranchemens & de palissades. Montfort y alla mettre le siege : le succès ne répondoit pas à son attente ; après qu'il l'y eut tenu sept mois entiers, il y fut tué en une sortie. Il avoit trois fils, (Amaulry, Guy & Simon.) Amaulry lui succeda au droit de ses conquêtes, Guy eut la Comté de Bigorre à cause de sa femme Perrennelle, qui en étoit héritiere, comme étant fille d'Etiennete, qui l'étoit du Comte Centulle, Simon fut Comte de Leycestre en Angleterre de par sa grande-mere.

Henry Empereur de Constantinople, & frere de Baudoüin, qui l'avoit été aussi, étoit mort l'an 1216. ayant regné onze ans. Pierre de Courtenay Comte d'Auxerre, qui avoit épousé sa sœur Yolante, partit cette année de France pour aller prendre cette Couronne. En passant il fut sacré à Rome avec sa femme, & s'embarqua huit jours après pour passer en Grece : mais comme il traversoit la Thessalie, sous un sauf conduit de Theodore Comnene, il fut fait prisonnier par ce perfide, qui tua la plûpart des Seigneurs de sa suite, & l'ayant détenu trois ou quatre ans, le fit massacrer. Yolante femme heroïque, gouverna deux ans l'Empire après sa mort, durant lesquels les Seigneurs envoyerent offrir l'Empire à Philippe Comte de Nemours son

son fils aîné ; mais il s'excusa de l'ac-
218. cepter, & céda volontiers cet hon-
1219. neur trop perilleux à Robert son
1220. frere puîné.

Amaulry n'étoit pas assez fort pour maintenir ses conquêtes en Languedoc : le Roi l'assista premierement de 600. hommes d'armes, & de 10000. hommes d'infanterie. Ces forces n'étant pas encore suffisantes de rétablir ses affaires, le Prince Louis à l'instante priere du Pape, entreprit cette expedition pour la seconde fois. Il réüssit heureusement en la prise de Marmande sur la Garonne, & de quelques autres places de la Comté d'Agenois (qui appartenoit au Toulouzain ; mais son bonheur échoüa devant Toulouze. Y ayant mis le siege, il la batit avec grande force d'Artillerie, mais il n'y avança pas beaucoup. Ce qui sauva son honneur, fut qu'il quitta cette entreprise pour obéir aux ordres du) Roy son pere ; il le rapella sur la crainte qu'il avoit que les troubles qui étoient survenus en Bretagne, ne fussent suscitez par les Anglois, pour allumer ensuite un plus grand feu dans la France.

Voici ce que c'étoit : les Comtes Salomon & Conan, que le Duc Pierre avoit injustement dépouillés de tous leurs biens, s'étant retirés dans les forêts, ravageoient son pays avec des bandits qu'ils avoient ramassés ; & au même tems les Barons s'étoient révoltés contre lui, à cause qu'il vouloit s'arroger la garde-noble des Gentilshommes orphelins, jusques à ce qu'ils eussent atteint l'âge de vingt ans. Ils avoient donc fait ligue ensemble, & s'étoient joints avec Amaulry, Seigneur de Craon, fort puissant en alliances & en amis, qui lui avoit déclaré la guerre pour certain Château que ce
Duc avoit usurpé sur lui. Cette que- 1220.
relle compliquée de divers intérêts, dura plus de deux ans, & ne prit fin que par une grande bataille qui se donna près de Château-briant. Le Duc, quoique le plus foible en nombre d'hommes, y gagna la victoire, & fit Amaulry prisonnier. Les Barons ne furent pas si abbatus de cette sanglante perte, qu'ils ne continuassent encore la guerre durant quelques mois ; mais c'étoit seulement pour obtenir de meilleures conditions.

La tréve ayant été prolongée avec les Anglois, la France jouit d'un calme de trois ou quatre ans, pendant lesquels Philippe s'occupa à faire clore de murailles, agrandir, fortifier, paver & accommoder de ponts & de chaussées toutes les Villes de son Domaine, faisant toutes ces dépenses de son propre fonds, sans exiger pour cela aucuns aides, ni aucunes corvées de ses sujets, & payant fort équitablement toutes les terres & maisons des particuliers qu'il étoit obligé de prendre pour faire ces ouvrages publics.

L'an 1222. une prodigieuse Comete parut au Ciel ; & soit qu'elle en fût le signe, ou qu'elle en fût la cause, & peut-être ni l'un ni l'autre, une fiévre quarte attaqua le Roi Philippe ; & le tenant en langueur près d'un an, creusa peu à peu son tombeau.

Amaulry de Montfort avoit offert au Prince Louis de lui céder toutes ses conquêtes du Languedoc : mais Philippe connoissant la santé de son fils trop délicate, n'avoit pû consentir qu'il se chargeât d'une guerre si fatigante. Cependant le Pape & les

Ecclésiastiques pressoient toujours
1221. & que l'on achevât d'exterminer ces
1222. hérétiques, qui s'en prenoient sans respect à leurs biens & à leurs personnes. On avoit donc convoqué à Paris une grande Assemblée de Prélats & de Seigneurs pour terminer cette affaire. Jean, Roi de Jerusalem, & le Légat du Pape y assistoient : Philippe tout malade qu'il étoit, voulut s'y trouver, & partit exprès du Château de Pacy sur Epte, où il se divertissoit. Comme il fut arrivé à Mantes, son mal redoubla si fort, qu'il fut contraint de demeurer là ; & quelques jours après, il y rendit l'ame le 25. de Juillet de l'an 1223.

Le cours de sa vie fut de cinquante-huit ans, celui de son régne depuis son couronnement, de quarante-quatre. Son tombeau est à S. Denis, où son corps fut porté avec grande cérémonie. Par son testament fait dès l'année précédente, il ordonna qu'il seroit mis 50000. liv. ou „ ou 25000. marcs d'argent à 40. „ sols au marc, entre les mains de „ ses exécuteurs, pour restituer à „ ceux ausquels il se trouveroit avoir „ pris ou détenu injustement quel- „ que chose. Il legua aussi dix mille „ francs à la Reine Isemburge son „ épouse . . . . . à Louis son fils, pour „ employer à la défense du Royau- „ me, & non à autre usage ; 53500. „ marcs au Roi de Jerusalem, 2000. „ aux Templiers, & autant aux Hos- „ pitaliers pour le recouvrement de „ la Terre-sainte, 21. mille livres pa- „ risis aux pauvres orphelins, veuves „ & lépreux, & vingt mille à Amaul- „ ry de Montfort pour racheter sa „ femme & ses enfans d'entre les „ mains des Albigeois.

Il épousa trois femmes, Isabelle 1223.
fille de Baudoüin IV. Comte de Haynaut (& de Flandre,) Isemburge fille de Vvaldemar, le grand Roi de Danemarc, & Agnès, fille de Bertold, Duc de Meranie. De la premiere, il ne lui restoit aucun enfant que le Prince Louis, qui régna ; de la seconde, il n'en eut point du tout, mais il en avoit deux d'Agnés ; sçavoir Philippe (surnommé Hurpel,) qui eut la Comté de Boulogne, parce qu'il en épousa l'heritiere, qui étoit Mahauld ou Mathilde, fille du malheureux Renaud de Dammartin ; & Marie qui fut conjointe en premieres nôces l'an 1206. avec Philippe Comte de Namur, & en secondes l'an 1212. avec Henri IV. Comte de Louvain, & Duc de Brabant.

Il eut aussi un fils naturel nommé Pierre-Charlot, qui fut Trésorier de l'Eglise de Tours, & après Evêque de Noyon.

De tous les Rois de la troisiéme lignée, c'est lui qui a le plus acquis de terres à la Couronne, & le plus de puissance aux Rois ses successeurs : car il arracha la Normandie, les Comtés d'Anjou & du Maine, la Touraine, le Berry & le Poitou à Jean sans Terre ; il ne contribua pas peu de son côté à l'abaissement du Comte de Toulouze : & par la ruine de ces deux puissans Princes, il ôta le contrepoids qui balançoit son autorité dans le Royaume. Après cela, il accoûtuma plus facilement les Grands au respect & à la crainte, & les peuples à se laisser charger beaucoup plus qu'ils ne l'avoient été par ses prédecesseurs. Les François lui donnerent le nom de CONQUERANT, Paul Emile l'a rendu en

1223. Latin par celui d'AUGUSTUS, (a) qui a semblé si beau à tous ceux qui ont écrit depuis lui, qu'ils l'ont retenu, & ont presque aboli l'autre.

Il étoit bien fait de sa personne & sans aucun défaut corporel, hormis qu'il avoit un œil à demi offusqué d'un dragon; à cause de cela, quelques Auteurs Italiens l'ont appellé le *Borgne*. (Il se laissoit quelquefois emporter à la colere, & donnoit plus à la passion qu'à la raison; il se montroit aussi un peu plus enclin à la sévérité qu'à la miséricorde; & l'avarice eut beaucoup de part aux trop grandes levées que la nécessité de ses affaires lui faisoit prendre sur ses peuples.) Du reste, il étoit & brave Chevalier, & excellent Capitaine, laborieux & actif, heureux en ses entreprises, parce qu'il entreprenoit avec conseil, & exécutoit avec célérité & chaleur; très-sage politique, qui sçavoit employer où il le falloit les caresses, les menaces, les récompenses & les châtimens; splendide & magnifique dans les grandes occasions; fort charitable envers les pauvres; très-zelé pour la justice entre ses sujets, & non moins pour la Religion, ayant autant de soin de conserver la pureté de la Foi par l'extirpation des hérésies, & de défendre les biens & la liberté des Ecclesiastiques contre les usurpateurs, que de maintenir les droits & l'honneur de sa Couronne.

Villani, Bocacc.

(Le Poëte Guillaume le Breton qui a décrit sa vie en vers, la couronne par l'apothose de ce Prince. Un Gentilhomme, dit-il, de la ville de Seignia, où pour lors le Pape faisoit son séjour, & dans la maison duquel le grand Penitencier étoit logé, étant malade à la mort, de sorte qu'il avoit reçu l'Extrême-Onction, vit apparoître devant lui un bon saint couvert d'une robbe rouge, entouré d'Anges resplandissans, & qui avoit à ses côtez un Roi avec des vêtemens d'une lumineuse & éclatante blancheur. Le Saint l'ayant abordé, lui déclara qu'il étoit le Martyr saint Denis; & celui qu'il voyoit à ses côtez, Philippe Roi de France, qui venoit de rendre l'ame. Quand il se fut fait connoître, il lui enjoignit d'aller trouver le grand Penitencier, & de lui dire qu'il donnât l'absolution à ce Roi, par le pouvoir qu'il en avoit du S. Pere, & qu'il celebrât la Messe à son intention, & le recommandât à Dieu dans ses prieres pour obtenir le pardon de ses fautes venielles. Le Gentilhomme s'excusa de cette commission, sur ce que sa maladie lui ôtoit le mouvement & presque l'usage de la langue, & que d'ailleurs, il n'étoit pas assez autorisé pour faire croire une chose si surprenante. Là-dessus, le Saint lui répondit que Dieu lui rendroit sa santé entiere & parfaite, & l'assura que ce miracle confirmeroit son rapport, & le rendroit digne de foi. ✠ De fait, au même moment il se trouva parfaitement gueri, & de ce pas, il alla conter sa vision au Penitencier & au S. Pere.

Il est bon de remarquer que de

(a) Le surnom d'Auguste ne lui fut donné qu'après sa mort. Ce Prince, dit Paul Emile, mérita le surnom d'Auguste dans la posterité; Rigord qui dédia son histoire de Philippe II. à Louis VIII son fils, dit: les Historiens ont coutume d'appeller Augustes les Empereurs & les Rois qui augmentoient la République du verbe Auger, j'augmente ce fut, ajoute-t-il, par cette raison que Philippe fut surnommé Auguste.

1223. son regne, & de celui de son pere & de son ayeul, il y avoit cinq grandes Charges de la Couronne; sçavoir, de Grand Senéchal, en Latin *Dapifer*, de Grand Chambrier, de Bouteiller, de Connestable & de Chancellier. Je croi qu'il étoit au pouvoir du Roi de les donner, & de les ôter; je ne sçay pas avec quelle formalité il le faisoit, ni si les Grands de l'Etat & le Parlement, ou assemblée generale des Prelats & des Seigneurs avoient part à cette nomination. Mais je sçay bien qu'elles n'étoient pas perpetuelles, & qu'elles ressembloient en quelque façon à des Commissions plûtôt qu'à des Charges; que néanmoins leur fonction étoit si necessaire, qu'il faloit que ceux qui en étoient revêtus signassent à tous les actes importans; en sorte que quand une de ces places étoit vacante, on ne manquoit pas * de le mettre au bas de la piéce.

* On y mettoit, Va ante Cancellaria, ou Dapifero, Buticulario, &c. nullo.

L'Auteur de la vie des Ministres d'Etat a fort curieusement remarqué, que la Charge de Conestable a été démembrée de celle de Grand-Senechal, & celle de Grand Chambellan, de celle de Grand-Chambrier. Que le Grand Chambellan avoit le maniement des tresors du Roi; & que la Charge de Conestable n'eut le commandement sur les armées que vers l'an 1218. après que Philippe Auguste eut long-tems laissé vaquer celle de Grand-Sénéchal; pour la faire périr, comme je croi, parce qu'elle étoit trop puissante. (Cette Charge avoit été renduë héréditaire pour les Comtes d'Anjou: mais comme ils étoient assez grands Seigneurs pour tenir leur Cour à part, ils méprisoient de suivre celle du Roi; de sorte qu'il donnoit cette Charge à quelque Gentilhomme qualifié, qui en faisoit le service ordinaire. Toutefois ils se reserverent l'honneur d'en faire les fonctions aux grandes cérémonies. Mais à la fin, elle s'anéantit tout-à-fait. [Je ne puis pas dire comment. Celle de Chancelier fut la derniere des cinq en pouvoir & en dignité, jusqu'à ce que frere Guerin Chevalier de S. Jean de Jerusalem, & ensuite Evêque de Senlis, lui donna beaucoup plus de lustre, & un plus grand rang qu'elle n'avoit. Il n'en fut pourvû que par le Roi Louis VIII. après avoir tenu les sceaux 23. ans durant, la chancellerie ayant été vacante pendant tout ce tems-là. 1223.

Noms & surnoms.

Sur la fin de ce regne, les familles commencerent à avoir des surnoms fixes & hereditaires. Les Seigneurs & les Gentilshommes les prenoient le plus souvent des terres qu'ils possedoient; les gens de lettres, du lieu de leur naissance; les Juifs quand ils se convertissoient, comme aussi les riches Marchands, de la ville de leur demeure ordinaire. Quant à ce qui a donné des surnoms aux autres roturiers, ç'a été aux uns la couleur ou la maniere du poil, l'habitude ou les défauts du corps, la façon des habits ou l'âge; aux autres la profession, l'office, le métier; à quelques-uns leurs bonnes ou mauvaises qualitez; à plusieurs la Province ou le lieu de leur naissance. Mais la plus grande partie ç'a été quelque nom propre qui étoit ordinaire dans leur famille, ou même quelque sobriquet, qui a passé à leurs descendans. Je m'assure que qui voudra examiner tous ces

23. chefs séparement, avoüera qu'il ne s'en peut guere trouver d'autres.

pre. Dans tout ce siecle, il regna en France deux maux très-cruels, mais qui n'y étoient pas nouveaux, la lépre & l'usure; l'un infectoit les corps, l'autre ruinoit les familles. On séparoit exactement de toute société ceux qui étoient atteints de la lépre, on les enfermoit dans des lieux écartez loin de l'habitation des hommes; mais pourtant près des grands chemins. Le nombre s'en augmenta si fort, qu'il n'y avoit ni ville ni bourgade qui ne fût obligée de bâtir un hôpital pour les retirer. On nommoit ces maisons *Ladreries* & les lépreux *Ladres*, à cause de S. Lazare, le patron des pauvres & des languissans, que le vulgaire par corruption appelloit *S. Ladre.* Or les fondations publiques, les dons qu'y faisoient les parens de ceux qui étoient affligez de ce mal, les aumônes des particuliers, avec cela les immunitez & les privileges que le Roi & l'Eglise accorderent à ces miserables, les mirent si à leur aise, qu'avec le tems, ils devinrent plus dignes d'envie que de pitié, au moins à l'égard du menu peuple. On les accusoit de mener une vie pleine de débordemens, & quelque-fois de crimes; aussi quand ils en étoient convaincus, on les brûloit tout vifs, afin que le feu purifiât tout ensemble l'infection du corps & celle de l'ame. J'ay lû qu'il y avoit des hommes qui apprehendoient si fort cette vilaine & honteuse maladie, qu'ils se faisoient couper pour s'en preserver.

ures. Les usures étoient fort communes, & encore plus excessives: les Juifs les exerçoient avec tant de cruauté, qu'ils ne s'en prenoient pas seulement aux biens pour avoir payement, mais aussi aux personnes: ils les réduisoient en servitude & les tourmentoient en leur corps, pour les contraindre de Judaïser. Les Papes se mirent souvent en devoir de les reprimer, mais ce fut en vain; car les Princes, & entr'autres le Roi Philippe les soutenoient, parce qu'ils en tiroient tribut pour permettre ces exactions, & qu'avec cela, ils pouvoient à leur besoin dégorger ces sangsuës quand elles étoient trop pleines. [On leur permettoit de posseder des biens fonds: ils en avoient beaucoup; & comme leur industrie & l'argent dont presque eux seuls avoient le commerce, leur donnoient de grands avantages, il est à croire que s'ils eussent sçû moderer cette haine enragée qu'ils ont toûjours eüë contre les Chrétiens, & vivre plus doucement avec eux, ils se fussent rendus maîtres d'une bonne partie du Royaume.]

Depuis la naissance de l'Eglise, il n'y avoit point eu de siécle où elle eût été plus déchirée par les schismes qu'elle le fut en celui-ci. Je ne parle point de celui qui fut causé par l'Empereur Henri IV. car il est plus du siécle précédent que de celui-ci, bien qu'il n'ait pris fin qu'avec la vie de cet Empereur, qui mourut à Liége l'an 1106. après avoir été malheureusement dépoüillé de l'Empire par son propre fils. Je dirai pourtant que sa conduite tyranique & scandaleuse donna belle prise au Pape Gregoire VII. dont la vie paroissoit irréprochable & exemplaire, de se constituer son juge, de le faire citer à son tribunal sur les plaintes universelles de ses sujets, de l'excommunier, & de le déposer de l'Empire; Eglise du 12. siecle. Schismes.

Eglise du 12. siécle. & après tout cela, de lui arracher la disposition des bénéfices. Ce qui paroissoit d'autant plus favorable, que ce Prince en faisoit un honteux & infame trafic; qu'il les donnoit aux plus méchans, lesquels il mettoit en possession avant même qu'ils fussent sacrez; & qu'il les en investissoit par la verge & par l'anneau, comme si ç'eussent été des fiefs.

Après ce schisme, il y en eut trois autres; sçavoir deux, causés par les querelles que l'Empereur Henri V. fils de Henri, & puis Frederic surnommé Barberousse, eurent avec les Papes; & un troisiéme, qui arriva entre ces deux par l'ambition du Cardinal Pierre de Leon. Celui de Henri V. commença l'an 1118. Cet Empereur ayant fait élire un nommé Maurice Burdin, Archevêque de Braga, en Portugal, qui se nomma Gregoire XIII. Il finit l'an 1122. cet Antipape étant tombé entre les mains de Callifte, & Henri ensuite ayant obtenu absolution de ce Pape. Le schisme que Federic fit naître l'an 1159 se continua sous trois Antipapes, Octavian, Guy de Crême, & Jean Abbé de Stirum, qui prirent les noms de Victor IV. Pascal III. & Calliste III. & ne se termina que l'an 1183. Car encore que Federic eût été absous à Venise l'an 1177. il ne se reconcilia parfaitement avec le vrai Pape que six ans après,

Nous parlerons ci-après du schisme de Pierre de Leon. Après sa mort, la paix de l'Eglise dura seulement sept ans: puis elle fut troublée par la rebellion de la ville de Rome. Arnaud, Clerc de la ville de Bresse, excita ces mouvemens, l'an 1145. le peuple Romain par son instigation ayant voulu secouer le joug des Prêtres & rétablir l'ancienne république. Ils cesserent entiérement l'an 1155. Eglise du 12. siécle. car alors ce Boutefeu ayant été chassé de la ville, il se retira vers l'Empereur Federic, lequel le sacrifia à ses intérêts, le livrant au Pape Adrien, qui le fit pendre & brûler.

Durant les troubles de ces schismes & pendant les combustions qu'Arnaud suscita à Rome, il y eut cinq Papes qui se réfugiérent en France. Pascal II. l'an 1106. Gelase IV. l'an 1118. Innocent II. l'an 1130. Eugene l'an 1147. & Alexandre III. l'an 1161. sans compter Calliste II. qui y séjourna quelque tems après son élection, faite à Clugni l'an 1119.

L'Empereur Henri V. fils du malheureux Henri IV. lequel il avoit contraint d'abdiquer l'Empire, montra bien qu'il ne s'étoit pas rebellé contre son pere pour l'amour de la Religion Chrétienne, puis qu'aussitôt qu'il se crut bien établi dans le thrône, il commença à réprendre les mêmes erres que lui. Dès l'année d'après, qui étoit 1107. Il fit sçavoir au Pape Paschal, & au Concile de Troyes, qu'il vouloit joüir du Privilége Apostolique d'instituer les Evêques, lequel il prétendoit avoir été donné à Charlemagne. Cette question fut remise à un Concile général qui se devoit célébrer à Rome l'an 1110. Pascal s'y en retourna donc; mais Henri s'y étant rendu avec une armée, se saisit de sa personne, & le força de passer un traité, par lequel il lui accordoit les Investitures, s'obligeant lui & ses Cardinaux par les sermens les plus saints, de l'observer inviolablement. Tous les Prélats de l'Europe se récrierent contre cet accommodement, qui remettant les élections au pouvoir des Princes temporels, causoit un grand désordre dans l'Eglise. Ils tinrent plusieurs

Conciles en diverses Provinces pour le rompre, excommunierent l'Empereur, & mirent en avant que c'étoit une hérésie de dire que les Investitures pussent être faites par des laïques, ne considérant pas que cette proposition faisoit le Pape même hérétique, puisqu'il venoit de les accorder à l'Empereur.

La même question des Investitures avoit aussi troublée l'Angleterre, les Rois Guillaume & Henri soûtenant que c'étoit un droit de leur Couronne, & de tout tems possedé par leurs ancêtres. A cause dequoi Anselme, Archevêque de Cantorberi, avoit été banni de son siége : mais enfin ce different avoit été terminé l'an 1117. à telle condition que le Roi relâcheroit pour toûjours les Investitures des Eglises, & que réciproquement les Evêques lui rendroient hommage.

Ce n'étoit à proprement parler que changer de termes : car qui fait hommage, est vassal, & tient & réleve de celui à qui il le fait. Aussi les Papes eussent bien desiré que les Evêques ne l'eussent point rendu aux Princes laïques ; & ils l'avoient expressément deffendu à ceux de France : mais la fermeté que le Roi Loüis le Gros & ses successeurs témoignerent sur ce point là, les obligea de relâcher. Ils n'oserent pas se mettre tout au même tems ce grand Royaume & la Germanie sur les bras ; il falloit se garder un réfuge en cas de besoin : & d'ailleurs, ils ne se soucioient pas tant d'affoiblir les Rois de France, avec lesquels ils n'avoient rien à démêler pour la domination, que d'abaisser les Empereurs, qui étant fort puissans en Italie, rendoient toûjours à rélever leur thrône Impérial dans la Ville de Rome. De plus, la France étoit mieux unie, & par conséquent plus mal-aisée à subjuguer que l'Empire, dont les Sujets (aussi bien que ceux d'Allemagne, ceux d'Italie, & ceux du Royaume d'Arles) étant divisez entr'eux, & ayant tous des intérêts d'établissemens particuliers, ont enfin ruiné ce grand Corps par leurs jalousies & par leurs rébellions. C'étoit pour cette raison que les Papes prenoient si fort à tache d'abaisser cette puissance : & il est vrai encore que tous les autres Princes de l'Europe, qui avoient jalousie d'elle, comme de la plus formidable qui fut alors, se raillioient volontiers avec les Papes pour la déprimer ; la défense du Saint Siége & l'autorité de l'Eglise leur fournissant une belle couleur pour prendre ce parti-là. Cette réflexion n'est pas inutile.

Maintenant pour revenir à notre narration, Henri V. succomba sous de si pesantes attaques, aussi-bien qu'avoit fait son pere. Du commencement sa présence fit prosperer ses affaires en Italie ; mais comme après diverses succès il en eut été chassé, son Burdin demeura à la merci de Calliste, qui le confina dans une prison perpetuelle. Puis lui-même incessamment fatigué des rémontrances qu'on lui faisoit de toutes parts, & n'ayant plus la force de soûtenir tant de conspirations, & tant de révoltes qui ménaçoient à toute heure de l'accabler, ceda enfin à ces maux : il renonça entierement aux Investitures, & promit de laisser la liberté des Elections aux Ecclesiastiques. Ce fut l'an 1122.

Les scandales & les persécutions que ce schisme causa dans la Chrétienneté, donnerent lieu, selon mon avis, à une fausse prédiction qui courut alors, ou du moins, la firent en-

Eglise du 12. siecle.

trer plus fortement dans les esprits. On disoit par tout que la fin du monde étoit fort proche, & que le regne de l'Antechrist avoit commencé. S Norbert, & quelques autres personnes d'une sainteté irréfragable, le prêcherent comme une vérité certaine : on n'osoit pas en douter ; & l'épouvante fut si grande, que le Pape Paschal, qui se sauvoit en France pour éviter la persécution de l'Empereur, s'arrêta quelque tems à Florence, pour voir à quoi aboutiroit un bruit si terrible.

Peu après l'accommodement, Henri V. étant mort sans enfans, l'Empire fut déferé à Lotaire Duc de Saxe, & après lui, à Conrad. Ces deux Princes laisserent les Papes en paix, & ne rompirent point avec eux ; ainsi il n'y eut plus de schisme à craindre de ce côté-là. L'état de l'Eglise ayant été assez tranquille huit ans durant, commença de rechef à être troublé par une autre division très-dangereuse : car après la mort d'Honorius II. qui arriva l'an 1134. deux brigues contraires dans le sacré College, élûrent chacune un Pape en même jour : l'une le Cardinal Gregoire du titre de Saint Ange, qui prit le nom d'Innocent II. l'autre le Cardinal Pierre de Leon, qui se fit appeller Anaclet. Ce dernier avoit été Moine à Clugny, mauvaise recommandation pour lui envers l'Ordre de Cisteaux, qui étoit alors devenu le plus puissant en France. Son droit, à l'examiner selon les formes, paroissoit le meilleur ; mais son procédé ambitieux & superbe le fit trouver mauvais ; les grandes largesses qu'il fit des dépoüilles des Eglises, pour se rendre maître de Rome, donnerent lieu de croire qu'il y avoit de la simonie dans sa promotion, & qu'il ne méritoit pas le Pontificat, puisqu'il l'achetoit. Plusieurs gens de bien eussent été d'avis (c'est ainsi qu'en parle Jean de Salisbery) qu'en pareilles contentions on n'eut reconnu pas un de ces concurrens, & qu'on eût élû un Pape tout de nouveau, qui n'eût point brigué le Pontificat, lequel est de telle nature, aussi-bien que tous les autres bénéfices, que quiconque le brigue, s'en rend indigne. Aussi le Roi Loüis VII. vacilla quelque tems entre les deux partis, & assembla le Concile d'Estampes, pour sçavoir lequel des deux étoit le légitime. Les persuasions d'Henri II. Roi d'Angleterre l'avoient déja un peu incliné vers Innocent ; le Concile l'y détermina tout-à fait : cette Assemblée l'ayant été elle même par les discours de S. Bernard, qui y détruisit avec beaucoup de zéle & de véhémence le droit & le mérite de ce Pape. Après un coup si important, presque tous les Princes de l'Europe se déclarerent pour lui : il n'y eut que Roger Duc de la Poüille, & Guillaume Duc d'Aquitaine, qui adhérerent à Anaclet : le premier, afin d'avoir un Pape qui lui fut commode, & plus facile à manier que n'avoient été les précédens ; le second ayant été persuadé par Gerard Evêque d'Angoulême, que son élection étoit canonique. On reprocha à ce Gerard que d'abord il avoit été d'un parti contraire ; mais que le dépit de n'avoir pas été continué dans la Légation d'Aquitaine par Innocent, l'avoit jetté dans celui d'Anaclet, qui en effet la lui confirma. C'étoit un des plus beaux emplois & des plus lucratifs que la Cour de Rome pût donner : car outre les trois Aquitaines,

fe du iécle. nes, la Touraine & la Bretagne y étoient comprises.

Je sépare la Bretagne de la Touraine, d'autant que la premiere avoit encore son Archevêque à part, sçavoir l'Evêque de Dol, qui, depuis le soulevement de Neomene, s'en étoit toûjours porté pour Métropolitain. Les plaintes souvent réïtérées de celui de Tours, & les instances des Rois de France en Cour de Rome, n'avoient encore pu faire juger ce diférent: mais Philippe Auguste lassé de le voir durer si long-tems, poursuivit cette afaire avec tant de fermeté, & en parla si haut, qu'Innocent III. la termina l'an 1190. par une sentence définitive, qui remit Dol & les autres Evêchez de Bretagne sous la Métropole de Tours.

On voit dans la vie de S. Bernard comme il retira le Duc Guillaume du parti d'Anaclet; de sorte qu'il n'y demeura plus que Roger Duc de la Poüille, auquel Anaclet donna le titre de Roi de Sicile, à condition de payer six cens écus de redevance tous les ans au S. Siége. Le Royaume de Sicile comprenoit l'Isle de ce nom, la Poüille, la Calabre, & quelques autres terres voisines, que Roger possedoit en Italie.

Or quoique Guillaume Duc d'Aquitaine se fût laissé ramener à l'obéïssance d'Innocent II. l'an 1135. néamoins Gerard demeura opiniâtre pour Anaclet jusqu'à la fin de ses jours; aussi quelque tems après fut il trouvé mort dans son lit, horriblement livide & bouffy, par punition, ou de la part de Dieu, ou de celle des hommes. A trois ans de là, sçavoir l'an 1138. Anaclet mourut aussi. Ses parens mirent en sa place un autre Cardinal, auquel ils donnerent le nom de Victor. Enfin Innocent trouva meilleur de racheter la paix d'eux, que de laisser plus long-tems fumer ce reste de division. Lorsqu'ils furent contens, Victor déposa la Tiare, & vint se jetter à ses pieds. Toutefois Roger persista encore quelque tems sans le reconnoître pour Pape, parce qu'il refusoit de le reconnoître pour Roi, jusqu'à ce que l'ayant pris en guerre l'an 1139. il s'accommoda de bonne grace avec lui, & en obtint la confirmation de sa Royauté. Eglise du 12. siécle.

Federic I. étant venu à l'Empire, jeune, fier, & ambitieux comme il étoit, entreprit d'en rétablir la dignité, à quoi la facilité du Pape Anastase sembloit lui frayer le chemin. Mais le Pape Adrien IV. qui tint le siége après Anastase, résolut de s'opposer à ses desseins, & de le tenir bas comme son dépendant. Delà, vinrent les inimitiés mortelles d'entre ces deux puissances; elles n'aboutirent pourtant pas sitôt à une rupture ouverte; mais elles firent connoître plus clairement à Federic qu'il lui étoit nécessaire d'avoir un Pape à sa devotion. Adrien étant donc mort l'an 1159. il arriva que tous les Cardinaux, à la réserve de trois, élûrent le Cardinal Rolland, qui se nomma Alexandre III. mais tandis qu'il s'éforçoit de témoigner de la résistance à accepter le Pontificat, ces trois qui ne vouloient point de lui, élûrent promptement le Cardinal Octavian, qui se fit nommer Victor. L'Empereur en ayant eu avis, le favorisa premierement sous main, afin d'intimider Alexandre, & de le ployer à ses intentions; puis tout ouvertement, quand il vit qu'il ne pouvoit pas mener l'autre à sa fantaisie. Ainsi il fit autoriser son élection par

Eglise du 12. siécle.

le Concile de Pise, lequel il avoit assemblé de son autorité, à l'exemple des anciens Empereurs, & employa tous ses efforts pour persuader aux autres Princes de lui adherer. Les Rois de France & d'Angleterre, qui se faisoient la guerre, s'étant accordez, assemblerent leurs Evêques, Abbez, & Barons; l'un à Beauvais, & l'autre au Neuf-marché, pour disputer le droit des deux concurrens. Les Légats de l'un & de l'autre parti y ayant été entendus, Alexandre fut approuvé de tous, & Victor excommunié. Cela advint l'an 1161. Le droit du premier fut cette année même confirmé par grand nombre de miracles, à ce qu'écrivent plusieurs Auteurs; & néanmoins il s'en trouve un qui assûre aussi, que Dieu en fit quelques-uns en faveur de Victor après son trépas. Cependant, ce dernier étant le plus fort à Rome, Alexandre chercha un azile en France, & y séjourna trois ans: Au bout desquels ses affaires ayant pris un meilleur train en Italie, le Clergé & le Peuple le rapellerent à Rome l'an 1164. Il fut obligé pour faire les frais de son voyage, d'imposer une collecte sur l'Eglise Gallicane.

La même année, Victor son rival, mourut dans la ville de Lucques. Quelques Prelats de sa faction, s'étant assemblez au même lieu, défererent le Pontificat à un de ces deux Cardinaux qui l'avoient élû, sçavoir à Guy de Crême. Celui-là vêcut cinq ans, & finit en l'an 1170. Ceux de son parti lui substituerent je ne sçai quel Abbé, qui n'étoit connu que par débauches; ils le nommerent Caliste III. & Federic le suporta comme il avoit fait les deux autres.

Il y eut en ce même tems-là une grande brouillerie en Angleterre; le Roi Henri se roidissant à conserver certains droits prétendus, quil appelloit les Coûtumes du Royaume, & Thomas Archevêque de Cantorberi à ne les point souffrir, comme étant contraire à la liberté Ecclesiastique. On trouveroit bien étrange aujourd'hui qu'un Evêque tint tête si hautement à son Prince pour de semblables choses: mais en ce même tems-là les plus gens de bien étoient persuadez que ces libertez étoient les colomnes de la Religion. La querelle dura sept à huit ans, & ne fut terminé que par la mort de l'Archevêque, qui fut assassiné dans sa Cathédrale l'an 1170. & par la pénitence du Roi, qui fut si grande & si publique, que l'Eglise fut plus édifiée d'un tel exemple qu'elle n'avoit été scandalisée par son offense.

Eglise du 12. siécle.

L'Empereur Federic ne fut pas plus heureux que les deux Henris: Etant battu par les Foudres de Rome, & plus rigoureusement encore par la mauvaise fortune, chassé de l'Italie, & appréhendant la prochaine révolte d'Allemagne, il ne trouva point d'autre voye de salut, que de demander pardon au S. Pere, & de se prosterner à ses pieds pour obtenir son absolution; ce qui se passa à Venise l'an mil onze cens soixante-dix-sept. Son Antipape Caliste en fit autant l'année suivante, s'étant allé jetter aux pieds de ce même Alexandre. Depuis Federic eut encore quelques broüillerie avec les Papes Luce, Urbain & Clement; mais enfin il se reconcilia avec Clement; mais enfin, il se reconcilia avec Clement, & vécut assez bien avec le saint Siége jusqu'à sa mort. Henri VI. son fils fut couronné par

Eglise du 12 siécle. Celestin III. l'an 1161. Il n'entreprit rien directement contre les Papes ; néanmoins il se laissa excommunier, non pour avoir détenu Richard Roi d'Angleterre prisonnier, mais pour n'avoir pas voulu rendre l'argent qu'il avoit extorqué de ce Prince pour le mettre en liberté. Il mourut sans en avoir été absous l'an 1177.

Parlons maintenant des Heresies. Vers la fin du douziéme siécle les opinions d'un nommé Roussellin, dont nous avons déja parlé, avoient fait quelque bruit. Il disoit que les Heresies. trois Personnes Divines étoient trois choses séparées, comme l'étoient trois Anges ; & que si l'usage le permettoit, on pourroit dire que c'étoit trois Dieux, car autrement, il s'ensuivroit que le Pere & le S. Esprit se seroient incarnés. Ces impietés sophistiques furent condamnées en un Concile tenu à Soissons ; néanmoins l'auteur ne laissoit pas de les débiter en cachette ; & peut-être eût-il fait plus de progrès s'il ne se fut trouvé des surveillants, entr'autres Yves de Chartres, qui rompirent ses mesures. Je ne sçai si c'est le même contre lequel saint Anselme n'étant encore qu'Abbé du Bec, a écrit son traité de l'Incarnation du Verbe, qu'il envoya au Pape Urbain II. pour l'examiner l'an 1094.

Vers l'an 1125. un certain Tranchelin, le plus scelerat de tous les hommes, infecta le Brabant & les païs voisins, de ses erreurs fanatiques : il assuroit que le ministere des Evêques & des Prêtres étoit un abus, & que la Communion de la sainte Eucharistie ne servoit de rien à salut. Il traînoit les peuples après lui par la magnificence de ses festins, & par la pompe de ses habits, étant revêtu de drap d'or, & ayant les cheveux tressés avec des cordons de même. Ceux qui le suivoient en étoient si fort enchantés, qu'ils bûvoient de ses urines, les gardoient comme des trésors & des réliques, & tenoient à grace particuliere qu'il voulût abuser de leurs femmes & de leurs filles en leur présence. Eglise du 12 siécle.

Il couroit au même-tems dans la Provence, Gascogne & Languedoc ; un autre Novateur nommé Pierre de Bruys, qui prêchoit que le Baptême étoit inutile avant l'âge de puberté ; qu'il falloit abattre les Eglises : ces lieux, disoit-il, n'étant point nécessaires aux Chrétiens pour adorer ; que le sacrifice de la Messe n'étoit rien ; que les prieres des vivans ne soulageoient point les mort ; & surtout, il prétendoit que l'on devoit avoir les croix en abomination, à cause que Notre-Seigneur y avoit été ignominieusement attaché, Il en brûla lui-même un grand monçeau le jour du Vendredi Saint ; & avec ce feu, il fit cuire plein des marmites de chair, dont il mangea publiquement, & convia les peuples d'en manger. Mais Pierre de Clugni étant allé en ces païs-là lui donner la Chasse, les peuples se saisirent de sa personne, & le brûlerent tout vif dans la ville de S. Gilles.

Sa secte ne s'en alla pas au vent avec ses cendres ; un de ses disciples nommé Henry s'en rendit le chef : c'étoit un Moine défroqué, lequel étant (plongé dans la débauche du jeu & des femmes,) & devenu vagabond, parce que son apostasie ne lui laissoit trouver sûreté nulle part, se mit à prêcher ces hérésies de lieu en lieu, & y en ajouta

Eglise du 12. siécle.

encore quelques autres de son invention. Pierre de Clugny le réfuta par un puissant traité. Saint Bernard dans le voyage qu'il fit dans le pays, le confondit par ses prédications efficaces, soutenuës de quantité de miracles, désabusa les peuples qu'il avoit séduits, & le poursuivit de si près, qu'enfin il fut pris & livré à son Evêque, pieds & mains liés l'an 1147. On nommoit ces Novateurs PETROBRUSSIENS & HENRICIENS, du nom de leurs deux principaux Docteurs.

Le même Saint Bernard eut aussi à combattre une autre sorte d'hérétiques, qui se faisoient nommer les APOSTOLIQUES. C'étoient des paysans & gens grossiers, qui se vantoient d'être les seuls qui suivissent exactement la doctrine des Apôtres, & qui fussent le vrai corps mystique de JESUS-CHRIST; tous les autres Chrétiens n'ayant point la vraye croyance comme eux. Ils tenoient beaucoup des extravagances de ceux que depuis on a appellés les Illuminés.

Il faut bien compter parmi les héréfies, les propositions trop hardies & trop subtiles que Pierre Abailard avança touchant la Trinité, puisqu'elles furent condamnées comme telles l'an 1140. au Concile de Sens, qui fut confirmé par le Pape: quoiqu'il semble à quelques-uns, que s'il y eut beaucoup de présomption de sa part, il y eut aussi un peu de chaleur & de faute d'intelligence du côté de ses parties. Quoiqu'il en soit, son humilité répara sa faute; car en ayant appellé au saint Siége, il se laissa facilement arrêter à Clugny par Pierre le Vénérable, & y finit le reste de ses jours. Son épouse Heloise avoit aussi pris le voile sacré. On sçait assez l'histoire de leurs amours & de leurs vies; ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Eglise du 12. siécle.

Les prédications d'un certain Moine nommé Raoul, étoient quelque chose de pire que l'héréfie. Du tems de la Croisade de l'an 1146. ce furieux zelé ayant assemblé je ne sçai combien de mille hommes pour passer en Terre-sainte, prêchoit qu'il falloit avant que de partir, tuer tous les Juifs, qui étoient plus ennemis de Jesus-Christ, que les Mahometans. Saint Bernard eut bien de la peine à sauver ces malheureux de la fureur du menu peuple, qui n'est jamais plus aisé à émouvoir, que quand on lui propose d'exercer quelque cruauté. Au reste, ses persuasions furent si efficaces sur l'esprit du Moine, qu'il l'obligea de se retirer dans son Couvent.

Les gens d'Eglise étoient persecutés par d'autres hérétiques, ou plutôt Athées, qui faisant les Politiques, ne vouloient point que le Clergé eût aucune domination ni jurisdiction sur le temporel, ni même aucunes possessions en fonds que sous le bon plaisir des Princes séculiers. Le plus sçavant & le maître de tous, étoit Arnaud, Prêtre natif de Bresse en Lombardie, qui avoit été disciple de Pierre Abailard, & avoit mêlé la subtilité de la Dialectique dans les matieres de politique; esprit vifs, subtil & souple, qui se voulut signaler par la singularité de ses opinions; à la verité disert & beau parleur: mais plus abondant en paroles qu'en raisons solides, qui embroüilloit plus les choses par un grand flux de discours, qu'il ne les éclaircissoit, trouvant à

dire à tout, mordant, déchirant, ennemi des Moines, & détracteur des Evêques : mais grand flatteur des laïques, ausquels il attribuoit la puissance & la disposition de toutes choses; de sorte qu'il ne rendoit pas seulement l'Eglise tributaire, mais encore la mettoit en servitude, elle qui comme épouse de Jesus-Christ, est la maîtresse des nations, & la souveraine des Etats chrétiens. Les Romains suscités, comme nous avons dit, par cet Arnaud, avoient fortement résolu d'ôter au Pape tout le pouvoir temporel dans leur ville, & de lui laisser seulement le spirituel; de sorte qu'Eugene III. fuyant leur persecution, fut contraint de se retirer en France l'an 1147.

Tandis qu'il y étoit, il convoqua un Concile à Reims, où l'on examina les Propositions de Gilbert Poret ou Porée, Evêque de Poitiers : lequel avoit trente ans durant professé la Philosophie dans les plus célebres villes du Royaume; mais parloit de Dieu & des Personnes de la Trinité, plutôt selon les Topiques d'Aristote, que selon le langage de l'Ecriture Sainte. Il disoit entr'autres choses, que la nature divine ou la divinité n'étoit point Dieu; mais la forme par laquelle il étoit Dieu, non plus, disoit-il, que l'humanité n'étoit pas l'homme, mais la forme qui faisoit l'homme: que la nature divine ne s'étoit point incarnée : qu'il n'y avoit point d'autre mérite que celui de Jesus-Christ, & que personne n'étoit véritablement baptisé s'il ne devoit être sauvé. Ses Archidiacres mêmes, mûs de zele ou d'inimitié, se rendirent ses accusateurs. S. Bernard les soutint puissamment : l'affaire fut traitée en deux Conferences, l'une à Auxerre, & l'autre à Paris, & à la fin terminée dans une troisiéme qui se tint après le Concile de Reims. En celle-là, le Pape l'examina lui-même, n'ayant pas voulu traduire devant une si grande Assemblée un Evêque d'une si éminente doctrine, & qui d'ailleurs protestoit de se soumettre à ce qui en seroit jugé par sa Sainteté. Après avoir oüi ses Propositions, elle les condamna, & il reçut ce Jugement avec toute la soumission possible: néanmoins quelques-uns de ses disciples s'aheurterent encore à les soutenir.

Afin que vous connoissiez que l'esprit humain donne facilement dans toutes les nouveautez les plus extravagantes, il ne faut que considerer un malheureux visionaire, qui fut présenté au Pape au commencement de ce Concile de Reims. On le nommoit Eon de l'Etoile, Gentilhomme Breton : il étoit tellement ignorant, qu'ayant oüi chanter dans l'Eglise, *per EUM qui venturus est judicare vivos & mortuos*, il s'étoit imaginé, & l'assuroit, que c'étoit lui qui devoit juger les morts. Il n'est pas croyable combien de gens s'infatuerent de cette ridicule extravagance : on le suivoit comme un grand Prophete; tantôt il marchoit avec un pompeux équipage, tantôt il se cachoit, puis il reparoissoit plus glorieux qu'auparavant. (Il y avoit deux classes de ses Sectateurs; il en appelloit les uns Anges, les autres Apôtres.) On disoit qu'il étoit Magicien, & que pour attirer le monde, il faisoit de grands festins, & de fort riches présens, mais que ce n'étoit que des illusions qui alienoient l'esprit. L'Archevêque de Reims l'ayant fait pren-

Eglise du 12. siécle.

dre, le présenta au Concile & au S. Pere. Ses réponses pleines de rêveries phréнétiques, firent qu'on le traita de fou ; & pourtant on le resserra en une prison fort étroite, où il mourut bien-tôt après Trois ou quatre de ses principaux Disciples, encore plus insensez que lui, & qui s'étoient entêtés des grands noms qu'il leur avoit imposés, à l'un de *Sapience*, à l'autre de *Science*, à l'autre de *Jugement*, aimerent mieux souffrir les flammes que de le renoncer.

Il étoit sans doute demeuré quelque levain des Petrobrusiens & des Henriciens, qui rebroüillant les esprits, les porta à remuer plusieurs questions nouvelles & dangereuses: mais outre cela, il se glissa d'Italie en France quelques autres empoisonneurs, qui y apporterent le plus pernicieux venin des Manichéens: & ce furent ceux-là, à mon avis, qui infecterent premierement le Diocèse d'Alby, à cause de quoi on nomma ces hérétiques ALBIGEOIS. Ils furent convaincus dans une Conférence qui se tint dans cette ville-là chez l'Evêque, qui avoit été nommé Arbitre par les deux partis ; & cela se passa en présence de quantité de Seigneurs & de Prélats, & même de Constance, femme de Raimond, Comte de Toulouse, & sœur du Roi de France. Gozelin Evêque de Lodeve réfuta leurs erreurs par des passages du nouveau Testament, car ils ne recevoient point le vieux.

Ce remede n'arracha point cette mauvaise graine, elle se multiplia de plus en plus, & gagna bien-tôt Toulouse, la capitale du Languedoc. Dès ce tems-là les Rois de France & d'Angleterre furent sur le point d'employer le fer pour exterminer ces opiniâtres : toutefois ils trouverent plus à propos d'y envoyer des Prédicateurs qui travaillassent à les convertir, ou à les confondre, & à les retrancher de la communion des Fidéles, afin qu'ils ne gâtassent plus personne.

Eglise du 12. siécle.

Un Légat du Pape y étant allé l'an 1170. accompagné de quatre ou cinq Evêques, & de plusieurs autres Ecclesiastiques ; découvrit beaucoup de ces gens-là dans Toulouse, entr'autres le plus riche & le plus ancien, & pour ainsi dire, le coq de tous les autres ; qui prêtoit ses * tours à leurs Docteurs pour y faire leurs prêches. Il le contraignit de se soumettre à la pénitence publique, rasa ses tours, & excommunia & bannit plusieurs de ces hérétiques, qui se retirerent dans l'Albigeois ; c'étoit comme leur fort, parce que Roger Comte d'Alby les favorisoit, & se servoit d'eux pour tenir l'Evêque de sa ville prisonnier.

* Les principaux Bourgeois de Touloze & d'Avignon avoient des tours dans leurs maisons.

Ces pays de Languedoc & de Gascogne, tant à cause de leur éloignement, que de leur situation, & aussi de l'humeur boüillante & guerriere de leurs habitans, étoient remplis d'une autre sorte de bêtes ravissantes, qui n'aimoient que la proye & le carnage ; j'entends des troupes de bandis, qui se loüoient à ceux qui en avoient besoin pour se venger de leurs ennemis, ou ravageoient eux mêmes pour leur compte. Ils ne s'en prenoient pas aux biens seulement, mais aux personnes & à la vie, sans épargner, ni ni condition, ni âge, ni sexe. Ils n'étoient d'aucune religion, mais ils assistoient les Hérétiques, pour avoir sujet de piller les Clercs & les

ise du siécle. Eglises. Les uns s'appelloient Brabançons, Arragonois, Navarrois & Basques, à cause qu'ils venoient de ces pays-là; les autres Coteraux & Triaverdins, par quelque sobriquet dont je ne sçai point l'origine. Leurs cavaliers se nommoient *Routiers*, du mot Tudesque *Reuter.* Le Concile général de Latran, qui se tint l'an 1179. excommunia les uns & les autres; défendit de les inhumer en terre-sainte: & exhorta les Catholiques de leur courir sus, de se saisir de leurs biens, & de mettre leurs personnes en servitude; accordant à ceux qui prendroient les armes pour une si bonne œuvre, des Indulgences ou relaxations de pénitence, à proportion de leurs services & selon la discretion des Evêques.

Entre ces hérétiques il y en avoit qu'on nommoit Popelicains, qui tenoient quantité de forts Châteaux en Gascogne, où ils s'étoient cantonnés, & faisoient un corps ensemble depuis qu'on les avoit séparés de l'Eglise. Henry, qui d'Abbé de Clervaux avoit été fait Evêque d'Albe, ayant, en qualité de Légat, assemblé des troupes assez nombreuses, les alla visiter avec main-forte l'an 1181. Ils feignirent, pour éviter cet orage, d'abjurer leurs erreurs; mais le péril passé, ils vécurent comme auparavant.

Cette contagion s'étendit en plusieurs Provinces deçà & delà la Loire. Un de ces faux Apôtres, nommé Terric, qui s'étoit tenu long-tems caché dans une grotte à Corbigny au Diocèse de Nevers, fut pris & brûlé. Plusieurs autres souffrirent le même supplice en divers endroits, particuliérement deux horribles vieilles dans la ville de Troyes; à l'une desquelles, disoit-on, ils avoient donné le nom de *Sainte Eglise*, & à l'autre celui de *Sainte Marie*, afin que lorsqu'ils étoient interrogés par les Juges, ils pussent jurer par *Sainte Marie* qu'ils n'avoient point d'autre croyance que celle de *Sainte Eglise*. Eglise du 12. siécle.

Ces Popelicains, entr'autres points, impugnoient ouvertement la réalité du Corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ dans le Saint Sacrement; à cause de quoi il y eut en ce tems-là plusieurs miracles pour confirmer le peuple dans la foi de ce Mystere. Ils furent condamnés au Concile de Sens de l'an 1198. comme aussi les Vaudois, les Patarins & les Cathares. Le nom de Patarins venoit de ce qu'ils faisoient gloire de pâtir pour la verité; celui de Catharas, * de ce qu'ils professoient faussement une grande pureté de vie. Ces derniers étoient en Flandres appellés Pifles; & en France, Tisserans, parce que la plupart gagnoient leur vie à ce métier.

* *Cathares* en Grec signifie *purs*.

Il faudroit un traité entier pour rapporter toutes ces sectes, leurs divers noms & leurs opinions, qui étoient semblables en quelques points, & différentes en d'autres: mais il me semble qu'elles peuvent toutes se réduire à deux; sçavoir, des Albigeois & des Vaudois; & que ceux-ci avoient à peu près les mêmes opinions que ceux qu'on nomme aujourd'hui Calvinistes.

Il s'éleva aussi, sinon une herésie, au moins quelques doutes assez grands, touchant la résurrection des corps, du tems de Maurice Evêque de Paris; à cause de quoi, pour témoigner quelle étoit sa foi sur cet article-là, il ordonna qu'on

Eglise du 12. siécle.

graveroit sur son tombeau le premier Répons * qui se dit dans l'Office des Trépassés. A son exemple plusieurs Ecclésiastiques ordonnoient en mourant, qu'on le mît aussi en écrit sur leurs poitrines, & qu'on l'enterrât avec eux.

* Cathares en Grec signifie *pus.*

Plus les erreurs & les schismes choquoient la puissance du Pape & celle des Ecclésiastiques, plus ils l'affermissoient & l'augmentoient. Car, premiérement, les Papes remporterent sur les Empereurs l'avantage tout entier dans le différend des Investitures: puis lorsqu'ils eurent acquis cette liberté à l'Eglise pour les Elections, ils la voulurent aussi étendre aux personnes & aux biens des Ecclesiastiques. Ils soutenoient que l'Eglise ne devoit point de contribution qu'à son Chef, qui étoit le Vicaire de Jesus Christ en terre; & que les Ecclésiastiques ne pouvoient être corrigés que par leurs Supérieurs. Ce qu'ils fondoient sur cette maxime, que le moins noble ne devoit point avoir d'empire sur le plus noble, ni l'inférieur être le Juge de celui qui est au-dessus de lui. Toutefois ce point blessant l'autorité de tous les autres Princes temporels, aussi-bien que celle des Empereurs, ne pût passer que dans les terres de ceux qui étoient foibles, & de-là les monts.

* Credo quid Redemptor meus vivis, &c.

Le troisiéme moyen de différend que les souverains Pontifs eurent avec les Empereurs, fut qu'ils prétendoient que c'étoit à eux de donner l'Empire, & que l'élection des Grands qui en relevoient, ne pouvoient faire qu'un Roi, si leur autorité ne l'honnoroit du titre d'Empereur. Cette croyance étoit procédée de ce qu'en effet ils avoient premierement déferé la dignité & la charge de Patrice au Roi Pepin & à Charlemagne, & puis l'Empire même à ce dernier. Pour ce chef ils l'emporterent hautement sur les Empereurs; l'éxemple de Henry VI. ne nous laisse aucun sujet d'en douter; car quand il prit la Couronne Impériale à Rome l'an 1191. le Pape Celestin III. qui étoit assis en son trône sur un échaffaut, la tenant entre ses pieds, la poussa à terre, pour montrer qu'il étoit en son pouvoir de la renverser: & les Cardinaux l'ayant reçûë entre leurs mains, la poserent sur la tête de l'Empereur, qui étoit en bas & à genoux, en attendant cette grace avec soumission.

Eglise du 12. siécle.

Mais les Papes ne pûrent pas si facilement gagner un quatriéme point, qui étoit d'empêcher que les Evêques ne rendissent hommage à leurs Souverains temporels. La raison qu'ils avoient de s'opposer à cette soumission étoit, qu'ils estimoient indigne que des mains sacrées qui opéroient les plus augustes mystéres de la Religion, fussent serrées * entre des mains profanes. Or quoique les Souverains, & sur-tout les Rois de France, eussent un grand respect pour tout ce qui venoit du saint Siége: ils ne pûrent néanmoins leur déférer pour ce chef, ni pour celui de la franchise des biens & des personnes. Ainsi le Roi Louis VI. ne voulut point permettre à Raoul de rentrer dans l'Archevêché de Bourges, qu'il ne lui eût fait hommage; ce qu'Yves de Chartres excusa envers le Pape Pascal, sur la crainte d'un plus grand inconvenient. Et ce Pape ayant donné une Bulle à la requisition du Clergé

* Celui qui rend hommage, met ses mains entre celles de son Seigneur.

iſe du écle. Clergé de France, qui défendoit, ſous peine d'excommunication, aux Baillifs & Prévôts du Roi d'exiger aucune preſtation des Clercs ; le même Roi écrivit des Lettres pleines de chaleur à Yves, menaçant qu'il prendroit le bien des Clercs par-tout où il le trouveroit, ſi cette Bulle n'étoit révoquée. Je ne ſçai ce qui en arriva.

Il s'étoit établi en ces ſiécles-là une maxime qui donnoit une domination indirecte aux Papes ſur les Princes, & droit d'animadverſion ſur leur gouvernement. C'eſt qu'encore qu'ils ne cruſſent pas que les Princes dépendiſſent d'eux pour le temporel, ils penſoient pourtant être bien fondés, à cauſe du ſpirituel, de juger ſi leurs actions étoient bonnes ou mauvaiſes, de les admoneſter, de les corriger, de leur défendre ce qu'il ne croyoient pas licite, & de leur commander ce qu'ils croyoient juſte. Ils ſe mêloient donc, quand deux Princes étoient en guerre, de leur ordonner des tréves, de mettre leurs differends en arbitrage, & de les obliger à débattre leur droit par devant eux. Le Roi Jean étant preſſé par le Roi Philippe Auguſte, eut recours à Innocent III. lequel écrivit là-deſſus, qu'étant prépoſé au gouvernement de l'Egliſe univerſelle, il ſe ſentoit obligé par le commandement de Dieu, de procéder ,, en cette affaire ſuivant les formes ,, de l'Egliſe, & de dénoncer le Roi ,, de France pour idolatre & publi- ,, cain, s'il ne faiſoit apparoître de ,, ſon droit devant lui ou devant ſon ,, Légat. Car encore, diſoit-il, qu'il ,, ne lui appartint pas de juger du ,, Fief, toutefois il avoit droit de con- ,, noître du péché ; & il appartenoit ,, au S. Siége de corriger toutes per- ,, ſonnes, de quelque qualité qu'elles ,, puſſent être ; & ſi elles étoient ré- ,, fractaires à ſes commandemens, ,, d'y employer les armes de l'Egliſe. ,, C'étoit à dire l'excommunication, & même l'interdit ; cruel remede qui ôtoit l'uſage des Sacremens, & le Service Divin aux vivans, & quelquefois même la ſépulture aux morts. Ils ſe perſuadoient qu'il y alloit de leur devoir de remédier à tous les ſcandales publics ; qu'il étoit de leur ſoin parternel de ſoulager & de protéger tous les opprimés ; & de la grandeur de leur tribunal, de faire juſtice à toute la terre. Ainſi ils recevoient les plaintes de tous ceux qui ſouffroient oppreſſion ; ils alloient même au-devant, & prenoient connoiſſance des injuſtice que les Princes faiſoient à leurs peuples, & des impoſitions nouvelles, ſi bien qu'ils prononçoient quelquefois anathême ſur ceux qui les levoient ; aſſez ſouvent ils expoſoient en proye les biens de ceux qu'ils excommunioient, & commandoient de ſe ſaiſir de leurs perſonnes, & de les réduire en ſervitude. Egliſe du 12. ſiécle

Les Souverains ne furent pas à couvert de ces foudres : car ſoit en vertu de cette opinion, qui alors étoit aſſez commune, mais à mon avis peu ſoûtenable, que les excommuniés ſont déchus de la poſſeſſion de leurs biens, ſoit qu'ils ne cruſſent pas qu'on dût laiſſer le gouvernement des peuples Catholiques à des Princes révoltés contre l'Egliſe : ils allerent juſques à les dépoſer, à déclarer leurs ſujets deliés du ſerment qu'ils leur avoient fait, & à leur défendre de leur obéïr. Gregoire VII. commença d'exercer cette au-

torité sur l'Empereur Henri IV. Et il en voulut user de même à l'endroit de Philippe premier Roi de France : „ car une fois il écrivit aux Grands „ du Royaume d'empêcher les ex- „ cès qu'il commettoit, spécialement „ à l'endroit des Marchands qui al- „ loient aux Foires : & une autre fois „ il le menaça de rompre les liens de „ la foi dont ses sujets lui étoient „ attachés, s'il ne cessoit de vendre „ les Bénéfices, & s'il ne permettoit „ à l'élû Evêque de Mâcon, d'entrer „ dans son Episcopat. „ Victor II. l'excommunia en effet dans le Concile de Clermont. D'autres Papes ont excommunié & déposé les Empereurs Henri V. Federic premier, & Federic II. & ont attenté pareille chose sur plusieurs autres Têtes couronnées.

Si on s'étonne que des Papes qui étoient en réputation de si grands hommes de bien, particulierement Grégoire VII. & Alexandre III. ayent fait de telles entreprises, qui semble si éloignées des maximes des anciens Peres & des premiers siecles : il faut sçavoir que ces lettres supposées des premiers Papes, sur lesquelles on avoit établi un nouveau droit Canon, avoient persuadé à leurs successeurs dès la fin du huitiéme siecle, que leur autorité sur les fideles n'avoit point de bornes, qu'en qualité de Pasteurs universels, ils pouvoient faire des commandemens & des défenses à tous les fideles en ce qui regardoit leur salut & le bien de la Réligion, les admonester premierement, & après les punir s'ils n'obéïssoient pas. Que si les prédécesseurs de Grégoire n'avoient point usé de ce prétendu pouvoir sur les Empereurs, c'est qu'alors ceux-ci étoient Princes plus réglés, & les Papes de ce tems-là plongés dans d'extrêmes désordres : mais que tout au contraire, Henri IV. s'étoit rendu exécrable par ses vices infâmes, & que Grégoire étoit vénérable à toute la Chrétienté par ses vertus.

J'oserai ajouter qu'il y avoit même quelque chose dans les siecles précédens qui pouvoit donner un peu de couleur à ce que ce Pape entreprenoit. Car dans le sixiéme, l'Eglise s'étoit mise en possession d'exclure des fonctions civiles & militaires, & même du mariage, ceux qu'elle mettoit en pénitence publique, afin que leur conversations fut plus humble & plus parfaite. Saint Leon Pape l'avoit seulement conseillé ; ses successeurs en firent une loi ; & les Conciles de Tolede la réduisirent en pratique à l'égard de leurs Rois même. Témoins Vamba, l'un des plus illustres & des plus glorieux qu'il ayent eû : lequel ayant été consacré à la pénitence, comme il étoit à l'agonie, non point de son consentement, car il avoit perdu toute connoissance, mais selon l'usage de ce tems-là, se vit néanmoins obligé, lorsqu'il fut revenu en convalescence, de renoncer à la Royauté. Remarquez encore, s'il vous plaît, que ces Conciles d'Espagne fournirent de grands préjugés aux Papes pour soûmettre les Souverains à leur disposition. Car les Rois Visigoths étant électifs, les Evêques avoient beaucoup de part à leur élection ; & leurs Conciles étoient comme des assemblées, où les Grands & les Rois même se trouvoient. On y corrigeoit les déreglemens de la souveraineté, & on leur imposoit

Eglise du 12. siécle des loix avec peine d'anathême & de déposition s'ils les violoient.

Les Evêques de France entreprirent la même chose en déposant Louis le Débonnaire ; & quoique ce fût une pure faction, ce Prince toutefois ne reprit point sa Couronne, que par l'autorité d'une autre assemblée d'Evêques. Foulques Archevêque de Reims, menaça Charles le Simple de soustraire ses sujets de son obéissance s'il s'allioit avec les Normands, qui alors étoient encore barbares & infidéles. Or les Papes croyoient comme un article de foi, que leur pouvoir étoit beaucoup plus grand que celui de tous les Evêques ensemble, & qu'il n'avoit point d'autres bornes que celles que lui donnoient les Canons exprès des Conciles, & les Décrets du Siege Apostolique, lesquels n'avoient garde de leur défendre de déposer les Rois, puisqu'on n'avoit pas pû prévoir qu'il se trouveroit des occasions qui leur donneroient cette pensée. Grégoire II. en l'an 730. ayant fulminé anathême contre Leon l'Isaurien, suspendit au moins le payement des tributs & l'obéissance des peuples, ou peut-être, les en délia tout-à-fait, comme quelques-uns le prétendent. De plus, s'étant attribué, comme ils firent, l'autorité de créer des Rois, laquelle d'ailleurs leur étoit déférée par l'ambition de ceux qui recherchoient ce titre : ils s'allerent imaginer qu'ils pouvoient bien ôter la Couronne à ceux qui en étoient indignes, puisqu'ils en pouvoient honorer ceux qui la méritoient.

Il y eut avec cela beaucoup d'occasions, qui ne servirent pas peu à confirmer cette opinion ; entr'autres, la prohibition de contracter mariage entre parens jusqu'au septiéme dégré, & entr'alliés jusqu'au quatriéme & cinquiéme ; la connoissance qu'ils prenoient de toutes les grandes causes, non seulement entre les Ecclesiastiques, mais encore entre les Princes, & les frequentes Croisades. Car pour le premier, ils trouvoient toujours assez de parentés ou d'alliances pour dissoudre les mariages des Princes, & par ce moyen se rendoient formidables. Et pour le second, le pouvoir qu'ils avoient de juger de tout, les rendoit fort considérables, d'autant que les parties ont naturellement de la crainte & du respect pour leurs Juges ; & qu'eux ayant dans cette incroyable affluence d'affaires de quoi employer un nombre innombrable de personnes, attiroient à leur Cour tous ceux qui avoient l'ambition de parvenir, ou la curiosité de se façonner & de s'instruire dans cette Ecole la plus celebre du monde. En effet, tout ce qu'il y avoit de plus beaux esprit, par toute l'Europe, y couroient pour avoir des emplois ; & comme l'on a toujours affection pour celui de qui l'on tient son avancement, quand ils sortoient de là, après avoir bien fait leurs affaires, ils portoient par tout la grandeur des Papes par un zele ardent pour établir leurs maximes.

Croisades. Les Croisades rendirent aussi les Papes très-puissants : car dans celles qui se faisoient pour la Terre-Sainte, ils ordonnoient aux Princes de s'y enroller, ils retenoient le souverain commandement dans ces armées-là par leurs Légats, ils se rendoient en quelque façon les Seigneurs de tous les Croisés, non seulement parce

Eglise du 12. siécle.

qu'ils en exigeoient obéïssance, mais deplus, parce qu'ils les prenoient sous leur protection jusqu'à leur retour ; ce qui étoit comme des letres d'Etat qui surseoient toutes procedures civiles & criminelles. Dans les autres Croisades qui se faisoient contre les schismatiques & les héretiques, ils établirent pour loi, que ceux qui étoient convaincus de ces crimes perdoient tous leurs biens, honneurs & dignités : ensuite de cela, il les en privoient ou les en faisoient priver par des Conciles que leurs Légats assembloient ; puis ils donnoient leurs dépoüilles à ceux qui avoient bien servi dans ces expeditions, sans trop consulter le Seigneur souverain dont ces terres étoient mouvantes, parce qu'il n'eût pas osé en refuser l'investiture à ceux qu'une puissance si sainte en avoit pourvûs.

Mais leur plus grande force consistoit en celle du Clergé & des Religieux : ces grands corps étant en ce tems là fort unis pour la manutention de leurs franchises & de leurs libertés, qu'ils croyoient fermement être de droit divin, considéroient le Pape comme un chef puissant qui ne leur manquoit pas au besoin. Il est vrai que son autorité trop absolue pesoit un peu sur la tête des Evêques : mais quand elle les pressoit trop, ils avoient recours à celle du Prince, comme protecteur des biens & de la liberté des Ecclesiastiques. Reciproquement ils se servoient de celle des Papes, pour se défendre des entreprises des Princes : & se gouvernant ainsi entre les deux Puissances, ils tâchoient de moderer l'une par l'autre.

Au reste, ils avoient sujet de se plaindre de ce que les Papes leurs ôtoient une bonne partie de l'autorité qu'il leur appartenoit, comme aux vrais successeurs des Apôtes ; de ce qu'ils attiroient immédiatement à leur tribunal la connoissance de toutes les causes, ne leur laissant presque rien à juger en premiere instance ; de ce qu'ils les obligeoient à leur prêter serment, selon une formule dans laquelle Gregoire VII. avoit ajouté des termes qui emportoient foi & hommage : de ce qu'il leur imposoient la nécessité d'aller à Rome ; de ce qu'ils s'arrogeoient à eux seuls le droit de sacrer les Métropolitains ; de ce qu'ils donnoient les dispenses des saints Canons, comme si toute la discipline Ecclesiastique n'eût dépendu que de leur volonté absolue ; de ce qu'ils accordoient des exemptions aux inferieurs pour les soustraire à l'obéïssance de leurs superieurs. Ils se plaignoient encore de ce qu'ils s'étoient reservé à eux seuls le pouvoir de recevoir les coadjutoreries, celui de dissoudre le mariage spirituel des Evêques, c'est-à-dire, de les séparer de leur Eglise par voye de cession ; ou de translation, ou de déposition ; & de ce qu'ils empietoient la disposition de la plupart des benefices.

Eglise du 12. siécle.

Disons quelque chose de plus singulier sur les principaux de ces points. La plûpart des differends d'entre les particuliers se traitoient par la Cour de Rome seule dans le douziéme siécle : toutes fois quand les causes étoient trop importantes, ou qu'elles touchoient toute l'Eglise, ou tout un Etat, ils les remettoient au jugement d'un Concile. Ainsi Gregoire VII. lorsque la querelle d'entre lui & l'Empereur Henri

Egliſe du 12. ſiécle. V. vint à ſe renouveler, aſſura qu'il aſſigneroit un Concile dans un lieu ſûr, où tous ſe puſſent trouver, amis ou ennemis, tant de l'ordre Clerical que de l'ordre Laïque, pour juger lequel de lui ou de l'Empereur avoit rompu la paix, & pour aviſer aux moyens de la rétablir. Gelaſe II. dit la même choſe, & qu'il *acquieſſeroit au jugement de ſes freres les Evêques, que Dieu avoit conſtitués Juges dans ſon Egliſe, & ſans leſquels une cauſe de cette nature ne ſe pouvoit traiter.* Innocent III. écrivit qu'il n'oſoit rien décider ſur le mariage du Roi Philippe II. ſans la détermination d'un Concile général: ✠ & que s'il le faiſoit, *il en pouroit courir riſque de ſon ordre & de ſon office*; Paroles remarquables en ce qu'elles ſemblent inſinuer qu'un Pape peut être dépoſé, non ſeulement pour héreſie, mais auſſi pour avoir abuſé de ſa puiſſance.

De ce tems-là, ils étoient encore obligés de gouverner l'Egliſe par l'avis des Cardinaux, dont la puiſſance étoit montée à un tel dégré depuis l'an mille qu'ils étoient leurs collateraux & leurs coadjuteurs, ,, comme le dit S. Bernard; que Cardinaux. ,, leurs droits étoient plus grands ,, que ceux des Patriaches & des ,, Primats, & qu'ils avoient pouvoir ,, de porter une cenſure autentique ,, ſur les Papes mêmes. Le ſecours & les mérites de tant de grands perſonnages, dès que le ſacré College étoit rempli, n'aiderent pas peu aux Papes à ſoûtenir le fardeau des affaires, & à maintenir & augmenter leur autorité dans tous les païs les plus éloignés. Mais quand ils ſe furent agrandis par leur moyen, ils s'affranchirent de leur dépendance; & aujourd'hui ils leur demandent Egliſe du 12 ſiécle. ſeulement leur avis, & ne ſe tiennent point obligés de le ſuivre.

Quant à la diſpoſition des bénéfices, ils l'avoient preſque toute attirée à eux; celle des grands, & que l'on apelle Conſiſtoriaux, comme ſont les Archevêchez, Evêchez & Benefices. Abbayes, en ſe rendant maître des élections, ſous prétexte de juger des differends qui naiſſoient entre les brigues oppoſées; & celle des moindres, comme ſont les dignitez & Chanoinies des Egliſes Cathédrales & Collegiales, par les recommandations qu'ils faiſoient aux Chapitres en faveur des Clercs ſuivans leur Cour. Leurs recommandations ayant ſouvent obtenu l'effet qu'ils deſiroient, ſe tournerent peu à peu en commandement abſolu, à l'incitation des flatteurs & des intéreſſées, & puis elles furent ſuivies des réſervations; & après des expectatives, dont l'abus alla toûjours en augmentant, nonobſtant la Pragmatique de ſaint Loüis, & les remedes que Philippe le Bel y voulut apporter, & dura juſqu'au tems du grand ſchiſme. Alors le Roi Charles VI. & après lui Charles VII. y mirent la main de bonne ſorte, & ramenerent les élections, collations & préſentations dans l'ordre des Décrets des Conciles généraux, ſans plus avoir d'égard aux paſſe-droits que la Cour de Rome avoit introduits.

Dès le cinquiéme ſiécle, non ſeulement les Evêques, mais preſque tous les Eccleſiaſtiques de deça les Pelerinages à Rome. monts, avoient cette pieuſe coutume d'aller a Rome viſiter les ſépulcres de ſaint Pierre & ſaint Paul, comme pour y rendre leurs hommages, & témoigner qu'ils tenoient la

Eglise du 12. siécle.

même foi que ces Princes des Apôtres avoient prêchés. Par même moyen, ils rendoient leurs respects aux souverains Pontifes : lesquels avec le tems convertirent cette dévotion volontaire en une obligation indispensable, si bien qu'ils faisoient de grands reproches à ceux qui y manquoient.

Dispenses.

Les dispenses étoient tout-à-fait inconnuës dans les premiers siécles ; & lorsque l'on commença d'en donner, ce ne fut pas pour permettre d'enfreindre les Canons, mais plûtôt pour absoudre ceux qui les avoient enfraints. Après l'onziéme siécle l'usage en devint très fréquent. J'en remarque trois ou quatre causes ; les guerres continuelles entre les particuliers, aussi-bien qu'entre les Princes ; la multitude des Décrets, qui étoit si grande qu'il étoit difficile qu'on n'en violât quelqu'un ; la corruption des mœurs, & le peu de compte que l'on tenoit des régles Ecclesiastiques : de sorte que l'on étoit obligé d'obvier à ce mépris par des dispenses, & on croyoit couvrir la transgression en la permettant. Les Papes ne dispensoient pourtant pas en chose contre la Foi, ni contre les bonnes mœurs, mais bien en celles qui n'étoient défenduës ou permises que par le droit positif. Quant au droit divin & naturel, ils n'en dispensoient pas directement, mais par interprétation & déclaration.

Exemptions des Monasteres.

Pour les exemptions des Monasteres, nous avons marqué dans le sixiéme siécle comme elles commencerent par la concession des Evêques, & comme tous les Grands se piquerent d'en décorer les Abbayes qu'ils fondoient. Les premieres que l'on trouve avoir été accordées n'étoient que pour délivrer les Moines des charges & droits temporels ; depuis ils y firent ajouter quelques autres privileges : entre autres qu'ils éliroient leurs Abbés, qu'ils seroient maîtres de leur discipline, & que les Evêques leur ordonneroient des Prêtres à leur réquisition. Après ils trouverent aussi moyen de les étendre à la jurisdiction spirituelle, & de se soustraire de la dépendance de leurs Evêques ; à quoi trois choses étoient réquises, le consentement de l'Evêque, l'autorité du S. Siége, & les lettres patentes du Roi.

Le nombre de ces exemptions s'accroissant de jour en jour, le Pape s'arrogea à lui seul le pouvoir de les donner, & de soûmettre les Monasteres au S. Siége, malgré les Evêques Diocesains. Il en usa de même a l'égard de quelques Evêques & de quelques Chapitres, soustrayant ceux-ci à leurs Evêques, & les Evêques à leurs Métropolitains. Les gens de bien ne se purent taire de ce désordre, leurs écrits en parle encore : saint Bernard, quoique Moine, & très-zelé pour le S. Siége, les condamnoit hautement. Car exempter les Abbés de la jurisdiction des " Evêques, qu'étoit-ce autre chose, " disoit ce grand saint, que de leur " commander la félonnie & la ré- " bellion ? & n'étoit-ce pas une dé- " formité aussi monstreuse dans le " corps de l'Eglise, d'unir immédia- " tement un Chapitre ou une Ab- " baye au S. Siége, que dans le " corps humain d'attacher un doigt " à la tête ? „

Ces graces ne se donnoient pas gratuitement à Rome, les Abbés & les Moines dépoüilloient leurs Mo-

Eglise du 12 siecle. nasteres pour acheter cette indépendance, & les rendoient souvent tributaire au Saint Siége de certaine quantité de marcs d'argent payable tous les ans.

Nonobstant ces exemptions, les Abbés ne laissoient pas d'être obligez après leur élection de rendre obéïssance aux Evêques, & par écrit: mais la plûpart le refusoient : de sorte qu'il fallut que le Concile de Reims fit un Décret pour les y astreindre; & néanmoins ils ne se mirent pas trop en devoir d'y déferer. Cette désobéïssance étoit tellement passée en droit commun, que Henri II. Roi d'Angleterre se plaignoit amerement au Pape Innocent II. de ce que Hugues Archevêque de Rouen exigeoit ce devoir des Abbés de Normandie. le Pape voyant la chaleur avec laquelle ce Roi lui en écrivoit, manda à l'Archevêque qu'il eût à relâcher pour quelque tems de la rigueur de son droit, pour éviter de plus grands inconveniens.

Abbés. Le besoin que les Papes eurent du crédit de l'Ordre de saint Benoît durant leurs querelles avec les Empereurs, les porta comme je crois à communiquer aux principaux Abbés de ces Congrégations les ornemens qui n'avoient apartenu qu'aux Evêques; sçavoir la crosse, la dalmatique, les gands & les sandales; quelques-uns depuis y ajoûterent la mitre. Mais ceux qui aimoient l'ordre hiérarchique detestoient cet abus, & les Abbés qui conservoient encore un peu d'humilité religieuse, ne se chargeoient guere de cet honneur, croyant que ce qui est la marque de la jurisdiction dans un Evêque, est une tache d'ambition dans un Moine. Pierre de Blois écrivit à son frere Abbé dans le Royaume de Naples, à qui le Pape avoit fait présent de ces ornemens Pontificaux, qu'il eût à les lui renvoyer, ou à se défaire de son Abbaye. Le Pape Urbain II. voyant le bienheureux Pierre Abbé de Caves nuë tête dans un Concile, lui envoya une mitre pour se couvrir; ce saint homme l'ayant reçuë avec grand respect, ne la voulut pourtant point mettre, & la tint toujours sur ses genoux. Mais Hugues Abbé de Clugny ne refusa pas ces ornemens des mains du Pape, qui les lui accorda lui & à tous ses successeurs. Callisle II. désirant gratifier cette Abbaye-là, parce qu'il y avoit été élû & sacré, donna aussi le titre de Cardinal à l'Abbé Ponce de Melgueil, pour en joüir lui & tous les Abbés de cette maison. Eglise du 12. siécle.

Les Papes originairement n'avoient droit de confirmer que les élections des Métropolitains de la Diocèse * Romaine. Le *pallium* qu'ils s'aviserent d'envoyer à ceux de l'Eglise Gallicane, leur fraya le chemin à l'empiéter aussi sur eux. Du commencement saint Boniface Archevêque de Mayence, les engagea à rechercher cet honneur, afin de les faire entrer par ce moyen dans une plus grande dépendance : puis quand ils furent accoûtumés à se parer de cet ornement, qui à leur avis les distinguoit fort des Evêques, le Pape les obligea à le prendre toujours de lui comme une chose necessaire, & leur défendit de faire aucunes fonctions qu'ils ne l'eussent reçu.

* Le Diocèse est toute l'étenduë d'un grand Siege ou Patriarchat, le Diocèse n'est qu'un Evêché.

Les Evêques ne pouvoient passer à un autre Evêché, s'ils n'étoient chassés du leur par les barbares, ou s'il n'y en avoit une nécessité très-urgente; & cela par la Sentence du

Eglise du 12. siécle.

Métropolitain & des Evêques de la Province : les Papes néanmoins le leur permirent sans les astreindre à aucune de ces formes. Ce qui s'introduisit dans ce douziéme siecle, non pas tout d'un coup, mais peu à peu, & pour ainsi dire en fondant le gué.

Elections.

L'ancienne forme des élections se conservoit encore comme l'ame de la hierarchie, c'est-à-dire, qu'elles se faisoient par le Clergé & par le peuple : après elles étoient examinées par le Métropolitain assisté du conseil de ses suffragans. S'il les jugeoit bonnes, il les approuvoit, & s'il y trouvoit quelque défaut, il les cassoit, & renvoyoit ordre aux Electeurs de proceder à une nouvelle : s'entend s'ils n'avoient pas sciemment & de propos déliberé, élû un sujet qui en fût indigne, ou qui fut lié par quelque empêchement canonique ; car alors le Métropolitain & ses suffragans en élisoient un eux-mêmes. Les Evêques n'étoient pas obligés d'assister en personne à ces élections & à ces jugemens : mais ils y envoyoient des Ecclesiastiques, qui representoient leur personne.

Consecrations.

La consecration des Evêques se faisoit en France par le Métropolitain & ses suffragans, sans que le Pape & ses Légats y eussent aucun droit : mais si le Métropolitain refusoit de sacrer l'élû, les Electeurs en appelloient au Pape, qui quelquefois le sacroit lui-même. Quand les Métropolitains etoient suspendus de leurs fonctions Episcopales, les Légats, comme representant le saint Pere, prétendoient que celle-là leur appartenoit.

Les élections & le droit qu'avoient les Métropolitains de sacrer les Evêques, ne furent pas directement renversés durant ce siecle-ci, mais y souffrirent de grandes bréches. Car la nouvelles Jurisprudence fondée sur les épîtres supposées des premiers Papes, ayant perverti tous les anciens Canons, & réduit toutes les élections aux formes de la chicane : comme il arrivoit souvent des contestations entre les brigues des élisans, ou des difficultés sur le Jugement des Métropolitains, l'une des Métropolitains, l'une des deux parties ne manquoient jamais d'en appeller à Rome. Cette Cour là étoit un labyrinthe inextricable de procedures ; & s'il y avoit manqué de quelque formalité à l'élection, le Pape la déclaroit nulle, & se reservoit à lui seul le droit de pouvoir à l'Evêché, & de sacrer celui qu'il choisissoit.

Quoiqu'il fût défendu de rien prendre pour cela, néanmoins les Officiers de la Cour de Rome exigeoient furieusemeut, sous prétexte de leurs salaires, de leur papier & de leur ancre. Ensuite les Papes même, qui avoient tant condamné ces éxactions, convertirent à leur propre les abus qu'ils n'avoient pû empêcher. Je trouve que l'Evêque du Mans donna pour son ordination, sept cens marcs d'argent. Avec le tems ils fixerent, cette action au revenu d'une année * moderément taxée, qu'eux & les Cardinaux partageoient ensemble.

Annates.

Puissance des Evêques.

La puissance des Evêques de France étoit aussi fort grande à proportion. Outre qu'ils étoient le membre le plus puissant de l'état, outre qu'ils avoient le plus de pouvoir dans les grands Parlemens ou Assemblés générales, les Rois déféroient beaucoup

coup

Eglise du 12. siecle. coup à leurs conseils, se soûmettoient à leurs admonitions, & recevoient la couronne de leurs mains à toutes les fêtes solemnelles de l'année. Si bien que lorsqu'un Roi étoit excommunié, comme le fut Philippe I. les Evêques refusoient de faire cet office, & tenoient en quelque façon comme en suspens, non pas la Royauté, mais le respect des peuples. A l'exemple des Papes, ils se servoient quelquefois d'interdits, souvent d'excommunications; lesquelles, à force d'être employées pour de légeres occasions, devinrent

Excommunications. si odieuses, que les Juges séculiers se soûlevant contre, faisoient prendre au corps ceux qui les portoient, les tourmentoient en leurs biens & en ceux de leurs parens; & véxoient même ceux qui obéïssoient à ces fulminations, ou qui refusoient d'avoir communication avec ceux qui étoient excommuniés. C'est pourquoi l'an 1274. le Concile de Lyon, l'un des plus célébres qui ayent été tenus en France, ordonna en presence du Roi Philippe le Hardy, & des Empereurs d'Orient & d'Occident, que ceux qui en useroient de la sorte, seroient retranchés de la communion de l'Eglise; & que s'ils demeuroient deux mois en cet état, ils ne pourroient être absous que par le S. Siége. Ce qui fut reçû en France, pourvû que ces excommunications fussent justes, & qu'elles ne blessassent point les droits du Roi. Or comme il dépendoit de ses Officiers de prononcer là-dessus, ils les rendoient le plus souvent illusoires, & saisissoient le temporel tant de ceux qui les portoient, que de ceux qui y déféroient, & même faisoient abattre leurs maisons.

La raison pourquoi on se prémunissoit si fort contre ces censures, étoit qu'en ce tems-là, on avoit la croyance que dès qu'un homme étoit excommunié, il perdoit l'usage de ses biens, honneurs & dignités; que chacun pensoit avoir droit de le piller; qu'on lui dénioit les Sacremens & la sépulture, & qu'il ne pouvoit être absous qu'à de fort rudes conditions, & en faisant une pénitence publique, dont la mortification est plus cruelle que la mort à ceux qui ont plus la honte du monde que la crainte de Dieu devant les yeux. Aussi les Ecclésiastiques ne vengeoient leurs injures, quelques grandes qu'elles fussent, que par le glaive spirituel; & ils étoient si jaloux de leurs Sentences, que si un Juge séculier eût voulu prendre un homme qui eût été excommunié pour avoir tué un Ecclésiastique, & le châtier selon les loix du Prince, ils s'y fussent opposés, comme à un attentat sur leur jurisdiction. Voilà pourquoi le meurtre d'un Laïque étoit puni de mort, & celui d'un Prêtre, & d'un Prélat même, n'étoit souvent puni que d'excommunication.

Evêques tirés des Monastéres. La plûpart des Evêques étoient tirés des Monastéres; car comme les élections avoient lieu, & que ces maisons passoient pour des Ecoles de piété & de sagesse, ceux qui aspiroient à cette dignité, ou à celle d'Abbé, qui n'étoit pas si honorable, mais plus commode, se jettoient dans le fond d'un cloître. Plusieurs en effet, y apprenoient une vertu très-austére & une profonde humilité; mais plusieurs aussi n'en affectoient que l'extérieur; ils s'abaissoient ainsi afin de s'élever, & se cachoient pour se faire rechercher: puis quand leur hypocrisie avoit si bien ébloui les yeux des simples, qu'on les avoit



Eglise du 12. siécle.

élus, ils levoient le masque, & se donnoient du bon tems.

Souvent les bons Prélats qui n'avoient point été portés à l'Episcopat par d'autre motif que par celui d'une puissante vocation, lorsqu'ils sentoient diminuer leurs forces, quittoient l'Evêché, & faisoient retraite dans quelque Monastére pour s'y recolliger, & se préparer à rendre compte de leur administration au souverain Juge.

Canonisations.

Ils avoient encore alors le pouvoir de déclarer au peuple ceux qu'ils pouvoient honorer & prier en qualité de Saints; c'est ce qu'on appelle canoniser. Cet acte se faisoit ordinairement dans un Concile, ou dans une Assemblée de leurs Confreres: l'Evêque dans le diocése duquel étoit morte la personne qui méritoit cet honneur, y faisoit le rapport des grandes vertus qui avoient illustré sa vie, & des miracles qui éclatoient sur son tombeau, selon la renommée publique, & le témoignage de plusieurs particuliers; & là-dessus, l'Assemblée donnant son jugement par des acclamations plutôt que par écrit, ils alloient tous *relever le corps saint*, le mettoient dans une châsse sur l'autel, l'exposoient à la dévotion du peuple, & ordonnoient qu'on célébreroit sa fête.

Régale.

Ç'avoit été un abus fort ancien dans les Eglises d'Orient & dans celles d'Occident, que les Clercs pilloient les biens de l'Evêque dès qu'il avoit les yeux clos. En France depuis l'an mil, au moins à ce que j'ai pu remarquer, les Laïques prenoient la même licence, tant à l'égard des Evêques que de tous les autres Bénéficiers, se fondant, peut-être, sur ce que les biens d'Eglise sont les biens des pauvres, & que le peuple les pouvoit reprendre, quand le Pasteur à qui il les avoit donnés pour cette fin là, les avoit retenus pour lui. Quoiqu'il en soit, cet abus passa en coutume malgré toutes les défenses des Papes & des Conciles. Or les Souverains qui pensent que tous les droits du peuple leur appartiennent éminemment, parce qu'ils en sont les chefs, s'en firent un de cette coutume, & dans peu de tems l'étendirent sur les revenus des Evêchés vacans, & après s'attribuerent la collation des Canonicats & de tous les autres Bénéfices qui en dépendent, hormis de ceux qui ont charge d'ame. On appelle ce droit RÉGALE. Cette coutume étoit avant le regne de Louis VII. quoique de son tems, elle ne fut pas louée de tout le monde, ni reçue qu'en peu d'Evêchés. Yves de Chartres la racheta du Roi Philippe I. pour son Evêché; & Louis VII. permit à Pierre, Archevêque de Bourges, de tester des fruits de cette Eglise lorsqu'il mourroit.

Eglise du 12 siécle.

La coutume du Royaume, qui obligeoit les Evêques de suivre les Rois à cause de leurs fiefs, n'étoit pas fort désagréable à ceux d'entr'eux qui se plaisoient plus à la Cour qu'à l'Eglise. Toutefois les autres qui aimoient mieux être considérés comme Pasteurs que comme Grands de l'état, se retiroient de la Cour: mais quelquefois les Rois interprétoient cette retraite à un manque de devoir. Nous avons vû que le Roi Louis le Gros en voulut mal à l'Archevêque de Sens, & à l'Evêque de Paris: & que Philippe Auguste fit saisir les biens des Evêques de Paris & d'Auxerre, parce qu'ils avoient manqué de se trouver à l'armée. A la fin les

Eglise du 12. siécle.

bons & vertueux gagnerent ce point sur l'esprit des Rois, qu'ils les dispenserent d'aller en personne à la guerre, pourvû qu'ils y envoyassent le nombre d'hommes à quoi ils étoient obligés par leurs fiefs.

Paroisses de la campagne.

Les Eglises paroissiales des bourgs & villes avoient été long-tems desservies par des Prêtres canoniques que l'Evêque y envoyoit, & qu'il retiroit à sa Cathédrale quand il lui plaisoit. Les Seigneurs ayant bâti des chapelles aux champs pour la commodité de leurs coulons & paysans, s'en approprierent les oblations, les prémices & les collectes; car originairement elles n'avoient point les dixmes des fruits de la terre & du bétail, & c'étoient les Seigneurs qui les prenoient. C'est une grande question de sçavoir à quel titre; je pense moi qu'elles faisoient partie de leur domaine, & que c'étoit un droit qu'ils levoient sur leurs tenanciers, presque dans tous les lieux la dixiéme, en d'autres la treiziéme, la quinziéme, la vingtiéme. Quoiqu'il en soit, quand ils furent bien persuadés qu'elles appartenoient de droit divin aux Ministres de l'Eglise, & qu'il les leur falloit restituer, ils en donnerent une bonne partie aux Moines Bénédictins, qui en ce temslà, rendoient de grands services à l'Eglise, & se faisoient fort aimer de la Noblesse, parce que leurs Monasteres étoient comme des hôtelleries gratuites pour les Gentilshommes & autres voyageurs, & des écoles pour instruire leurs enfans. Moyennant ces donations, ils commettoient de leurs Prêtres pour desservir ces chapelles; & comme ils virent que ce fonds étoit excellent, parce qu'il vient sans main mettre, ils en attirerent tout autant qu'ils purent. Les Chanoines Réguliers en prirent aussi quelquesunes: si bien qu'il n'en demeura guéres aux Prêtres séculiers.

Dixmes.

Eglise du 12. siécle.

Ces Moines de S. Benoît ainsi dispersés par les villages, se détraquant de l'observance de leur Regle, & se corrompant hors de leur Monastere, de même que le poisson se meurt hors de l'eau, le Concile de Clairmont, l'an 1095. ordonna qu'ils abandonneroient cet emploi aux Prêtres séculiers. Mais ce decret ne fut pas executé, non plus que celui du Concile de Poitiers de l'an 1109. qui leur défendoit les fonctions Paroissiales: ils retinrent ces Cures jusqu'en l'an 1115. que le Concile de Latran les leur ôta toutes par une constitution générale. On leur laissa pourtant le droit d'y présenter, & les dixmes aussi, hormis une médiocre partie pour la subsistance des Curés qui desserviroient ces Eglises.

On excepta de cette constitution les Chanoines Réguliers de saint Augustin, à condition qu'ils auroient un Compagnon afin de s'entretenir avec lui, & de ne pas s'abrutir dans la fréquentation des paysans, beaucoup pire que la solitude. Ce Compagnon n'étoit que le second, & par conséquent, l'autre qui desservoit étoit le premier à son égard; à cause de cela on le nomma *Prieur*, & voilà pourquoi ces Bénéfices s'appellerent Prieurés-Cures, quoiqu'ils ne soient, en effet, que simples Cures, non plus que celles qui sont tenues par les Prêtres séculiers.

Pluralités des Bénéfices défendus.

Il y a plusieurs preuves dans les Conciles & ailleurs, que la pluralité des Bénéfices étoit défendue; abus qui sera toujours condamné par les vrais Ecclésiastiques, qui regardent

Eglise du 12. siécle.

les Bénéfices comme des charges ; mais toujours pratiqué par ceux qui ne les considerent que comme des revenus.

Les Princes de ce tems-là s'emportoient facilement à de grandes vengeances, & à des violences extrêmes ; mais lorsque le premier feu de leur passion étoit ralenti, ils se laissoient bientôt ramener à la repentance, tant par les sentimens du Christianisme qu'ils avoient bien avant imprimé dans le cœur, leur Religion n'étant pas une politique, mais une vraie foy, que par les remontrances des Evêques & des autres Ecclésiastiques. Car ces véritables Pasteurs ne sçachant ce que c'étoit de dissimuler les péchés manifestes de qui que ce fût, encore moins de flatter la délicatesse de la domination, & de dissimuler le déréglement des Grands, les reprenoient hardiment de leurs fautes, parce qu'autrement, ils en eussent été chargez eux-mêmes devant Dieu. Ils y employoient premierement les admonitions secretes, qu'ils faisoient ou de bouche, s'ils pouvoient avoir accès auprès d'eux, ou par Lettres. Après, s'ils voyoient le mal devenir incurable, & le scandale continuer & s'augmenter, ils y ajoutoient des répréhensions publiques ; & à la fin, ils lâchoient les censures de l'Eglise. Avec cette liberté évangelique, soûtenue de l'esprit de Dieu, ils amolissoient souvent les ames les plus endurcies, & faisoient révérer leur fermeté apostolique, tandis que l'on avoit à mépris la lâcheté de ceux qui n'avoient osé ouvrir la bouche.

Pénitence des Grands.

Quand quelqu'Eglise étoit persécutée en sa liberté ou en ses biens, les Pasteurs en descendoient les châsses & les images des Saints, & les posoient à terre, soit pour toucher le cœur des persécuteurs, & les induire à pénitence ; soit pour irriter l'indignation du peuple contr'eux.

Ceux qui ne tenoient pas la croyance de la réalité du corps de JESUS-CHRIST dans le Saint Sacrement, étoient héritiques ; mais les trop curieux faisoient plusieurs questions sur la manieres & sur les circonstances de ce Mystere incompréhensible. Quelques-uns ne concevant point ce que pouvoit devenir le sacré Corps de Notre-Seigneur après qu'on l'avoit pris par la bouche, disoient qu'il s'en alloit avec les restes de la digestion. Rupert Abbé de Tuit, étoit dans ce sentiment, que le Pain & le Vin demeuroient avec le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST ; & il semble que Pierre de Blois croyoit que l'on ne consacroit point le Calice sans eau, & que le Sacrement ne se faisoit point sans le Calice, d'autant que c'est un repas mystique, & que dans un repas, il faut qu'il y ait à boire aussi-bien qu'à manger.

On communioit encore en ce tems-là sous les deux Especes ; mais plusieurs, entr'autres les Moines de Clugny, pour empêcher la profanation qui se pouvoit faire, si le Calice se répandoit, ou s'il en demeuroit quelque goute dans les moustaches des Communians, administroient le Pain trempé dans le Calice, & ce Pain étoit rond & grand comme un écu. Or cet usage ne semblant pas conforme à l'institution du Sacrement faite par JESUS-CHRIST, fut souvent repris & condamné par les Papes même, lesquels enfin n'ayant pû ôter cet abus, retrancherent tout-à-fait le Calice aux Laïques. Au reste,

Calice retranché.

Eglise du 12. siecle.

ceux qui impugnent la réalité sont mal fondés de dire que le mot de *transubstantier* fut introduit par le Concile de Latran, qui se tint l'an 1215. car on le trouve dans Pierre de Blois, qui écrivoit quelques années auparavant; mais il est vrai que le Concile autorisa ce terme-là.

Pénitence publiques.

L'usage de la pénitence publique étoit encore fort commun. Les pénitens ne pouvoient entrer dans l'Eglise, ni communier, ou recevoir le baiser de paix, ni se faire les cheveux, ni se raser, vêtir du linge, ni tenir des enfans sur les Fonts. Ils ne mangeoient que du pain sec, & ne bûvoient que de l'eau le Lundy, le Mercredy, & le Samedy de chaque semaine. Mais cette rigueur fut fort adoucie par les indulgences, ou rélaxations des peines portées par les Canons. Les Papes en donnoient libéralement à ceux qui se croisoient pour la Terre-Sainte, ou contre les Schismatiques & Heritiques: les Evêques aussi, quand ils dédioient quelqu'Eglise, n'en étoient point chiches à ceux qui la visiteroient, à la charge qu'ils y vinssent faire la veille, & qu'ils y apportassent quelques aumônes pour l'entretien de la Fabrique.

Ils avoient alors un goût particulier pour bâtir des Chapelles soûterraines. J'ai remarqué qu'en édifiant des Eglises, ils y enterroient quelquefois dans les fondemens des vases pleins d'argent, afin que lorsque le tems, ou quelqu'accident les détruiroit, on trouvât de quoi les rétablir. Avec cela quand elles tomboient, ils portoient les Reliques du Saint qui y étoit honoré par tout le pays des environs, pour exciter la dévotion des peuples à contribuer à leur réédification. Au reste, il ne se pouvoit pas qu'elles ne devinssent fort riches, d'autant qu'il ne mouroit personne qui ne les avantageât de quelques legs. Je marquerai en passant que plusieurs, par leurs Testamens, affranchissoient quelque nombre de Serfs selon leurs facultez, & qu'on peut compter cela entre les causes qui ont peu à peu aboli la servitude en France.

Eglise du 12. siécle.

✠

Les personnes qui avoient commis des grands péchés, quoiqu'ils ne fussent pas de ceux à qui les Canons ordonnoient une pénitence publique, ne laissoient pas, particulierement à l'article de la mort, de les confesser publiquement; & plusieurs grands Princes vouloient mourir à platte terre, couchés sur une croix de cendre; quelques-uns même la corde au col, d'autres avec l'habit de Moine, croyant que cette sainte livrée les mettoit plus à couvert des peines de l'autre monde.

Confession.

La Confession auriculaire avoit toujours été pratiquée dans l'Eglise. Gratian examinant dans la seconde partie du Décret, si elle étoit de nécessité absoluë ou non, après avoir apporté les raisons de part & d'autre; suivant sa méthode, semble en laisser le jugement libre, assurant que les personnes pieuses & dévotes étoient partagées pour & contre. Mais l'Eglise a décidée nettement pour l'affirmative.

Les Religieux n'administroient point les Sacremens aux Laïques, & n'entendoient point les confessions, si ce n'étoit de ceux de leur robe, leur étant défendu par les Conciles de faire les fonctions Curiales. Un certain Abbé de Saint Riquier ayant entrepris de confesser des Séculiers, & de prêcher sans permission des Ordi-

Eglise du 12. siécle. naires, il y en eut des plaintes à Rome, & le Pape le fit citer pardevant lui ; mais il plaida si bien sa cause, que le S. Pere lui accorda l'un & l'autre, & lui donna des sandales, qui en ce tems-là, étoient la marque de Prédicateur.

Les Ecclesiastiques s'occuperent fort à multiplier les cérémonies, les ornemens, & les pratiques de dévotion, & à faire plusieurs questions assez inutiles sur ces choses là.

Les Laïques ne s'adonnant gueres à l'étude, la profession de Medecin & celle d'Avocat, n'étoient presque exercées que par des gens d'Eglise. Comme elles étoient fort lucratives, il prit aussi envie aux Moines & aux Chanoines Réguliers de les embrasser. Le Concile de Latran sous Innocent II. leur en fit une expresse défense.

Austerités. Les mortifications & austerités, la haire, le cilice, & la fustigation volontaire, qu'on nomme discipline, étoient fort en pratique, pour le moins dès le siécle précedent, puisque Pierre Damien en parle comme d'une chose très-commune. Lorsque l'on vouloit appaiser la colere de Dieu, ou obtenir quelque grace particuliere de sa bonté, le Pape, & quelquefois les Evêques de leur chef, ordonnoient de nouveaux jeûnes. Ainsi l'an 1187. Gregoire VII. amerement touché de la perte de Jerusalem, trouva bon, afin d'animer les Chrétiens, à s'armer puissamment pour la recouvrer, de leur commander à tous hommes & femmes, de jeûner pendant cinq ans tous les Vendredis de chaque semaine, avec la même rigueur qu'en Carême, & de s'abstenir de charnage le Mercredy & le Samedy. Il enjoignit pareille abstinence aux Cardinaux & à leur famille pour le Mercredy, & se l'imposa à lui-même & aux siens. Eglise du 12. siécle.

Jeûnes. Quant au jeûne du Carême, on l'observoit alors fort austerement : on ne mangeoit qu'une fois le jour, & après le Soleil couché, tout le Service Divin étant fait, & les Messes dites à ces heures-là. On en voit encore des vestiges aujourd'hui, en ce qu'on y dit Vêpres avec la Messe avant midi. Quelques uns se donnoient la liberté de manger à l'heure de None; c'est à trois heures de relevée. Les Moines ne jeûnoient que jusqu'à cette heure là depuis la Septuagésime jusqu'à la Quadragésime ; mais depuis la Quadragésime jusqu'à Pâques, eux & tous les fideles ne mangeoient qu'après Vêpres. Les Princes & les Grands ne se dispensoient point de l'abstinence, ni du jeûne même, qui n'alteroient pas tant leur santé comme ils amortissoient leur concupiscence : & dans ce saint tems, les plus indévots étoient obligés, au moins par honneur, de faire tous les jours des aumônes.

Ordres. Les fonctions des Ordres sacrés étoient encore differentes & séparées ; les Prêtres ne faisoient gueres celle de Diacre & de Soûdiacre. Plusieurs par humilité demeuroient toujours Diacres, ou au moins, fort longtems, ne prenant l'ordre de Prêtrise que sur la fin de leurs jours. Nous lisons que Celestin III. lorsqu'il fut élû Pape, n'étoit que Diacre, & qu'il avoit passé soixante-cinq ans dans cet Ordre-là, sans aspirer à la Prêtrise.

On toleroit quelquefois le mariage aux Soudiacres, mais c'étoit un sacrilege aux Diacres.

Le Baptême ne se conferoit ordinairement qu'à la fête de Pâques, si

Eglise du 12. siécle.

ceux qui devoient le recevoir n'étoient en danger de mort. On les plongeoit par trois fois dans les sacrés Fonts; ce qui marquoit bien l'operation que ce Sacrement fait dans l'ame, la lavant & nettoyant de la tache du péché originel.

Après avoir donné l'Extrême-Onction aux malades, on les couchoit ordinairement sur la paille, où ils rendoient l'esprit. Quelques-uns vouloient mourir sur un lit de cendre, une pierre sous leur tête.

Faux Martyrs.

En ces tems-là les Ecclesiastiques appelloient Martyrs tous ceux de leur Ordre qui étoient tués, quand même ce n'eut pas été pour soutenir la Religion & les verités chrétiennes. On voit dans les Décretales des Lettres Apostoliques d'Alexandre III. qui défend d'honorer pour Martyr le Prieur du Monastere de Crillan. L'histoire en est assez étrange. Les Moines distribuoient au peuple je ne sçai quelle eau qu'ils bénissoient avec certaines Oraisons, & par cette invention attiroient beaucoup d'aumônes, dont ils faisoient grand-chere. Il arriva un jour que leur Prieur étant yvre, donna deux coups de couteau à deux de ses Religieux, & qu'eux se sentant blessés, l'assommerent sur l'heure d'une perche qu'ils trouverent là par hazard. Les autres, au lieu de couvrir ce scandale, eurent l'effronterie d'en vouloir tirer du profit, & feignirent divers miracles sur ce corps, en vertu desquels ils le couronnoient de l'aureole du martyre, & le peuple trop facile les en croyoit.

Célibat.

On avoit eu de la peine dans l'autre siécle à réduire les Prêtres dans le célibat. Il y en avoit encore quelques-uns qui ne pouvoient s'y accoutumer. Les Papes Caliste II. & Eugene III. les y contraignirent par diverses peines; entr'autres choses, ils les priverent de leurs Bénefices, & excommunierent ceux qui entendroient leurs Messes. La Loi de Dieu, c'est-à-dire son Eglise, * leur défendant d'avoir des enfans, l'Auteur de tous déreglement substituoit de grandes bandes de neveux en place. De-là s'ensuivoient d'extrêmes désordres: car si ces neveux étoient Ecclésiastiques, ils perpétuoient les Bénefices dans leur maison par coadjutoreries ou autrement, & *possedoient comme par droit d'hérédité le Sanctuaire du Seigneur*. S'ils étoient Laïques, & qu'ils fussent ménagers, ils rendoient leurs oncles avares, usuriers, & concussionnaires pour leur amasser des trésors; ou bien ils tâchoient par tous moyens de distraire les terres de l'Eglise pour les mêler parmi les leur, & se les approprier. Bien souvent ils se rendoient les maîtres des maisons de leur parent, & s'y logeant avec leur train, dissipoient le patrimoine du Crucifix & des pauvres en festins, & équipages de chien & de chevaux, & souvent en quelque chose de plus mauvais. On pourroit rapporter quantité d'exemples de ces scandales; j'en cotterai un qui est de deux neveux d'un Archidiacre de Paris. Ces jeunes gens commettant d'extrêmes violences & exactions dans sa charge, Thomas Prieur de Saint Victor, leur en fit souvent de fortes remontrances; mais au lieu d'en profiter, ils assassinerent ce saint Religieux entre les bras de l'Evêque même, auprès de Gournay, comme il revenoit de sa visite.

Eglise du 12. siécle.

* Cumque sator rerum privasset se-mine Clerum. Ad Satanæ votum successit turba nepotum.

Conciles.

Les Conciles de l'Eglise Gallicane n'ayant plus gueres d'autorité, parce que les décisions en étoient souvent cassées à Rome sans ouir leurs mo-

Eglise du 12. siécle.

tifs, les Evêques ne se mettoient plus tant en peine d'en tenir. Je ne sçai auquel ce fut qu'un vieil Evêque comparut avec un méchant habit, une Mitre toute déchirée, & une Croce demi rompuë, pour montrer par cet équipage, l'avilissement où l'on avoit réduit ces saintes Assemblées. Presque tous ceux que la France vit durant ce siécle, furent convoqués par les Papes, ou par les Légats. Les Papes assisterent en personne à six. Pascal II. à celui de Troyes l'an 1107. & là les Simoniaques, & les Laïques qui conféroient les Bénéfices, furent excommuniés. Gelase en tint un à Vienne l'année 1118. où il lança anathême sur l'Empereur Henry V. & sur son Antipape. Caliste II. son successeur (qui avoit été Guy Archevêque de Vienne) fit la même chose l'année suivante dans celui de Reims, qui avoit été indiqué par Gelase. Ceux qui vendoient les choses sacrées, & qui prenoient de l'argent pour les sépultures des morts, pour le chrême & pour le Baptême, y furent aussi excommuniés. Innocent II. en tint un à Clermont l'an 1130. & un autre à Reims l'an 1131. où il fulmina contre l'Antipape Anaclet & ses adhérans. Eugéne III. en célébra un à Reims l'an 1148. où il se fit plusieurs beaux Réglemens. Et Alexandre III. un à Tours l'an 1163. où il rendit compte de son élection, & montra la nullité de celle d'Octavien son rival.

Voici une bonne partie de ceux qui furent convoqués par les Légats. Un à Troyes l'an 1104. auquel l'Evêque de Senlis fut accusé de simonie par quelques malveillans; mais les Evêques les rejetterent comme parties incapables. Il demanda néanmoins à ce purger de ce soupçon par serment devant le Légat, à quoi il fut reçu. Deux Cardinaux Légats en assemblerent un à Poitiers l'an 1109. pour réformer les mœurs & les habits des Ecclésiastiques: il leur fût défendu à tous de prendre aucun Bénéfice de la main des Laïques: aux Abbés d'user de gants, de sandales & d'anneau; & aux Moines d'exercer les fonctions Parochiales comme de baptiser & de prêcher; ce qu'on permet néanmoins aux Chanoines Réguliers. Il y en eut un à Vienne l'an 1112. où présidoit Godefroi, Evêque d'Amiens, en qualité de Légat, parce que l'Archevêque Guy n'avoit pas la langue bien libre. L'Empereur Henri V. y fut excommunié, comme aussi les simoniaques, & les Laïques, qui donnoient les investitures des Bénéfices.

Il y en eût trois l'an 1114. un à Soissons, un à Beauvais, & un autre à Reims pour excommunier Henri V. & Burdin son Antipape. Un à Toulouze l'an 1124. qui condamna certains faux Moines qui déclamoient contre les biens temporels de l'Eglise, & contre les Sacremens. Un à Troyes l'an 1127. où l'Ordre des Templiers fut confirmé. Les Abbés Etienne de Cîteaux, & Bernard de Clairvaux y assistérent, & le dernier y dressa la Regle de ces Chevaliers. Il en fût assemblé un l'an 1130. à Estampes pour condamner l'Antipape Anaclet. Un aussi à Joüare en la même année, pour venger par les peines canoniques le meurtre du B. Thomas Prieur de S. Victor. Un autre à Soissons l'an 1136. qui condamna les erreurs de Pierre Abailard. Un à Sens, quatre ans après

Eglise du 12. siécle.

Eglise du 12. siécle. après pour le même sujet : le Roi Louis le Jeune y assista. Un autre à Vezelai en Bourgogne, l'an 1145. pour l'expédition de la Terre-sainte. Celui de Paris de l'an 1147. donna atteinte aux opinions de Gilbert Porée Evêque de Poitiers, lequel se retracta devant le Pape Eugene à Reims, après le Concile qui se tint en cette Ville-là.

Celui de Beaugenci l'an 1151. fut pour dissoudre le mariage du Roi Louis VII. & d'Alienor d'Aquitaine. Dans celui d'Avranches en Normandie l'an 1172. les Légats donnerent pour la seconde fois l'absolution du meurtre de S. Thomas de Cantorbery à Henri II. Roi d'Angleterre. Celui d'Alby, qui fut l'an 1176. condamna l'hérésie des Albigeois. Dans celui de Dijon, qui se tint le jour de S. Nicolas de l'an 1199. le Légat du Pape Innocent III. mit toute la France en interdit, pour contraindre le Roi Philippe Auguste à quitter Agnès de Meranie, qu'il avoit épousée au préjudice d'Isemburge sa femme légitime. Dans celui de Sens, qui fut tenu l'an 1168. l'Abbé de S. Martin de Nevers, & le Doyen de la grande Eglise de la même Ville presens, furent convaincus de l'hérésie des Popelicains, l'Abbé déposé, le Doyen suspendu, & tous deux envoyés au S. Siége.

Il s'en trouve à peine cinq ou six qui ayent été tenus par l'ordre du Roi, & par l'autorité des Evêques de France. Entr'autres, un à Reims l'an 1109. un à Estampes l'an 1130. & deux à Paris : le premier l'an 1186. l'autre l'an 1188. Tous deux furent convoqués par le Roi Philippe, pour aviser aux moyens de secourir la Terre-Sainte ; & dans le dernier on lui accorda la dixme ; qu'on nomma la *Saladine*, parce qu'elle devoit être employée contre le Sultan Saladin. Celui d'Estampes fut assemblé par le Roi Louis VII. afin de juger auquel des deux Papes il falloit obéïr, à Innocent ou à Victor. Celui de Reims le fut par le mouvement propre des Evêques de cette Province, pour faire droit à Godefroy Evêque d'Amiens, contre les Moines de saint Valeri. Il avoit découvert que certaines lettres d'exemption par eux obtenues du S. Siége étoient fausses : leur cause ne valoit rien en France, ils la traduisirent à Rome, & y trouverent des Avocats qui leur firent donner sentence à leur profit. L'Evêque s'en plaignit à l'assemblée. On voit dans la LXVIII. Epître de Pierre de Blois, qu'il se trouvoit quelquefois de semblables lettres qui étoient fabriquées : celles-là furent déclarées telles par le Concile. Ainsi le rapporte Nicolas Moine à Soissons, qui a écrit la vie de ce S. Evêque. Un Auteur moderne s'est efforcé de détruire cette narration par la contradiction des tems : on peut examiner ses raisons. Eglise du 12. siécle.

La discipline Religieuse étoit en vigueur dans les Ordres nouveaux : mais quelques-uns des vieux Monastéres, tant d'homme que de filles, & les anciens Chanoines s'étoient dereglés. Il se trouvoit quelquefois des Evêques qui prenoient soin de les réformer par la voye de douceur ; mais quand la débauche y étoit trop grande, on mettoit des Chanoines réguliers, ou de nouveaux Moines en la place.

Il y avoit de tems immémorial des Chanoines dans l'Eglise de sainte Geneviéve du Mont, que l'on appelloit

Eglise du 12. siécle. le Chapitre S. Pierre, & qui à la recommandation du Roy Robert avoient été exemptés de la dépendance de l'Evêque, & soûmis immédiatement au S. Siége. Il arriva que le Pape Eugene IV. étant logé dans leur maison, il s'émût querelle entr'eux & ses Officiers, ceux-ci voulant emporter un riche tapis de soye, dont le Roi avoit fait présent au S. Pere pour couvrir son Prie-Dieu ; & les autres prétendant qu'il devoit demeurer à leur Eglise. Des paroles ils en vinrent aux mains ; les Chanoines chargerent si rudement les Officiers du Pape, qu'il y en eût plusieurs de blessés : le Roi même pensa l'être, comme il se mêloit d'empêcher cette échaufourée. En punition de cette insolence, & sur la plainte du S. Pere, il résolut de les chasser de cette maison-là, & en donna la charge à Suger, Abbé de S. Denis : qui y mit douze Chanoines réguliers qu'il tira de Saint Victor. Ainsi d'un Chapitre on fit une Abbaye, dont le premier Abbé fut un nommé Odon.

Quant à celle de S. Victor, elle avoit été bâtie l'an 1113. ou plûtôt amplifiée par Louis le Gros, car auparavant il y avoit une demeure d'un reclus. Un fameux Professeur nommé Guillaume de Champeaux, qui enseignoit la Philosophie à Notre-Dame, ayant pris l'habit de cet Ordre, fut chargé de la conduite de cette nouvelle institution, & transporta les écoles en ce lieu-là, où il fit ses leçons, jusqu'à ce qu'il fut appellé à l'Episcopat de Chaalon. Geduin son disciple lui succéda, & porta le titre d'Abbé. On peut dire à la louange de cette maison, qu'elle ne s'est jamais soustraite de l'obéissance de son Evêque, & qu'elle à toujours reçû sa visite & sa correction : dont elle s'est si bien trouvée, que depuis cinq cens cinquante ans qu'elle subsiste, elle n'est jamais tombée dans aucun désordre qui ait eu besoin d'une entiere réforme, comme l'ont eu toutes les autres, qui ont secoué le joug de cette légitime autorité. Eglise du 12. siécle.

Ordres Militaires. L'Ordre de Fontevraud, dont nous avons parlé sur la fin du dernier siécla, fut confirmé par le Pape Paschal II. l'an 1117. L'année suivante quelques Gentilshommes zelés pour la défense des saint lieux, entr'autres, Hugues de Paganis, & Gefroi de S. Ademar, instituerent pour cette fin un Ordre de Chevaliers religieux, que l'on nomma premierement *les Pauvres Chevaliers de la Sainte-Cité*, puis *les Templiers*, à cause qu'ils avoient leur premier logement près du *Temple* de Jerusalem. Par la même raison on apella aussi *Temples* les maisons qu'ils avoient en France & aux autres païs. Leur Ordre reçût sa confirmation, sa regle & son habit au Concile de Troyes de l'an 1127. Sa regle fut composée par S. Bernard, & son habit devoit être blanc pour les Chevaliers profès, & noir ou gris pour les freres servant. Leur nombre étoit alors fort petit, mais il s'augmenta dans peu de tems jusqu'à trois cens. J'entens celui des Chevaliers seulement, car celui des Servans étoit presque innombrable. L'Ordre de Prémontré fut instituée l'an 1120. par S. Norbert, qui depuis, fut promû à l'Archevêché de Magdebourg. Celui des Carmes ne commença que l'an 1181. comme nous le diron dans l'autre siécle.

Les Ordesdes Chartreux, de Grandmont & de Cîteaux, avoient

Eglise du 12. siécle.

été institués dès le précédent, comme nous l'avons dit. Ils étoient tous en grande vénération à cause de leur austérité, & les deux premiers l'étoient encore par leur affreuse solitude. Aussi les mettoit-on l'un & l'autre au rang des Hermites; & de plus, on considéroit celui de Grandmont par sa rigoureuse pauvreté. Les freres Convers de ce dernier (on les nommoit *les Barbus*, parce qu'ils portoient la barbe grande) avoient du commencement le maniement des biens temporels;& par ce moyen, il vouloient avoir le gouvernement de l'Ordre, & réduire les Prêtres sous leur ferule; mais à la fin, ils perdirent leur cause.

Les Chartreux ont conservé jusqu'à cette heure leur clôture & leur discipline, pour ce qu'ils se sont toujours éloignés des intrigues du monde, de la fréquentation des femmes, & de l'ambition de parvenir aux Prélatures; Trois écueils qui ont toujours été, & qui seront toujours funestes aux Ordres Religieux.

Ces bons Peres avoient tant de respect pour le S. sacrifice de la Messe, qu'ils ne la célébroient dans leurs maisons que les Dimanches & les Fêtes; néanmoins ils accordoient quelquefois la liberté de la dire tous les jours à ceux qui avoient cette dévotion. Il ne faut pas s'étonner de cette pratique, qui sembleroit étrange aujourd'hui; puisque S. François par ses lettres qu'on nomme son testament, ordonne à ses Freres qu'il ne se dise qu'une Messe par jour aux lieux où ils demeureront, selon la coutume de l'Eglise Romaine. Alors elles ne faisoient pas encore une partie considérable de la subsistance des Convens, & de pauvres Prêtres.

Eglise du 12. siécle.

Il y avoit cent ans que la Congrégation de Clugni étoit en haute réputation: mais ses Moines s'étoient rendus un peu trop délicats, prenant trop de complaisance à être vêtus des plus fines étoffes, se choïant contre le chaud & le froid, fuyant le travail & le grand air, & cherchant l'ombre & le repos. Ils amassoient du bien à toutes mains, tiroient à eux presque toutes les Cures pour en avoir les offrandes & les dixmes, & mêmes obligeoient les Chapitres & les Evêques de leur donner des prébendes dans leurs Eglises. Tellement que quand la réforme de Cîteaux parut, & qu'on vit ces nouveaux Religieux observant la regle de S. Benoît à la lettre, sans en obmettre un seul point, travaillant de leurs mains, refusant d'accepter aucunes dixmes, & se comportant avec beaucoup de soumission envers leurs Prélats; la vénération du peuple, & les dévôtions tournerent de ce côté-là. Ainsi ils acquirent de grandes richesses, tant par les donations qu'on leur faisoit, que par leur travail assidu, y ayant telles de leurs maisons où il se trouvoit trois ou quatre cens Freres qui défrichoient la terre, dessechoient les marais, labouroient & plantoient; & avec cela, vivoient dans une grande épargne & frugalité. A cause que du commencement ils étoient fort pauvres, le Pape Innocent voulut qu'ils fussent exempts de payer aucunes dixmes pour leurs terres; cette grace fut aussi accordée à quelques autres Abbayes, aux Ladreries, aux Chanoines réguliers & aux Chevaliers Templiers & Hospitaliers. Or comme leurs ménagemens & les donations des personnes pieuses, leur fournissoient des moyens de faire sans cesse de nou-

Eglise du 12. siécle. velles acquisitions, les Prélats se plaignirent fort de cette avarice, qui leur ôtoit un bien qu'ils croyoient leur appartenir de droit divin. Les Moines de Clugny qui en recevoient aussi un notable préjudice, parce qu'ils levoient les dixmes en plusieurs endroits, en firent du bruit en tous les lieux où ils purent faire écouter leurs plaintes; tant qu'enfin au Concile de Latran, qui se tint l'an 1115. on restraignit ce privilége aux acquisitions déja faites.

Ce différend joint à la jalousie de la puissance, contrepointa ces deux Congrégations, & les poussa à se décrier mutuellement. Toutes deux étoient fort puissantes, les Papes & les Rois prenoient leur conseil, leur donnoient avis de leurs bons & mauvais succès, se recommandoient à leurs prieres pour les entreprises importantes, & leur faisoient de riches donations, afin d'être associés & participans aux mérites de leurs Religieux. Celle de Clugny avoit acquis beaucoup d'éclat par les vertus de quatre ou cinq de ses premiers Abbés; mais elle en perdit un peu (par la délicatesse de ses Moines, &) par les déreglemens de l'Abbé Ponce, qui dissipa une partie des biens de cette riche maison. Au contraire, Cîteaux s'accrut si fort en crédit par la réputation de son S. Bernard, que ses Moines devinrent les agens ou les organes de toutes les grandes affaires de ce tems-là.

Je dirai ici (& peut-être que je l'ai dit ailleurs) que la destination des parens faisoit le Moine, aussi-bien que son propre choix. Le pere pouvoit donner ses enfans à la Religion sans y apeller la mere, & même malgré elle. Il avoit ce droit sur eux jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de dix ans; après on étendit ce terme jusqu'à l'age de treize ans, comme le dit Yves de Chartres; puis jusqu'à quatorze, comme on le voit dans Gratian. Quand le pere avoit destiné un enfant au Monachat, il l'offroit à Dieu dans l'Eglise du Monastere, enveloppé tout entier, ou le bras seulement, dans une nappe de l'autel; & par cette tradition, il l'y attachoit si fort, qu'il ne s'en pouvoit dédire. Mais Clement III. & Calliste III. changerent ce droit trop dénaturé, & prononcerent que les enfans ne pouvoient être dévoués à la vie monastique, s'ils ne s'y obligeoient eux-mêmes par leur propre choix, lorsqu'ils auroient atteint l'âge (d'adolescence.)

Cardinaux. La dignité des Cardinaux étoit en grand éclat, leur Collége fort nombreux, & leur vertu ou leur naissance, très-éminente. La France avoit pour le moins autant de part à cet avantage que l'Italie. André Duchesne, qui a très-exactement écrit leurs vies, en a marqué dans ce douziéme siécle plus de cinquante de François, dont la plus grande partie avoient été élevés dans les Monastéres, particuliérement de la Congrégation de Clugny & de l'Ordre de Cîteaux. Ces derniers étoient presque tous intimes amis ou disciples de S. Bernard. Galon, disciple d'Yves de Chartres, ensuite Evêques de Beauvais, puis de Paris, Guy frere d'Etienne Comte de Bourgogne, Archevêque de Vienne, & après souverain Pontife sous le nom de Calliste II. Ponce de Melgueil Abbé de Clugny, Etienne fils de Thierry Comte de Montbeliard, Guillaume de Champagne, successivement Archevêque de Sens

Eglise du 12. siécle.

& de Reims, oncle maternel du Roi Philippe Auguste, & tout puissant dans le gouvernement du Royaume; Raoul de Nesle, Henri de Sully & Albert frere du Duc de Brabant, furent tous de sang illustre, & avec cela, de rare vertu. J'en excepte Ponce qui se signala par les désordres de sa vie; si scandaleux depuis qu'il fut rentré par force dans cette Abbaye à laquelle il avoit renoncé, qu'étant allé à Rome sur la citation du Pape, il fut confiné dans une prison perpétuelle, où il mourut un mois après. Et néanmoins un certain martyrologe cité par Duchesne, le nomme Saint.

La fin d'Albert fut aussi tragique; mais la cause en étant belle, sa mémoire en est plus glorieuse. Il avoit été élu Evêque de Liége par les suites de Henri, Duc de Brabant son frere; l'Empereur Henri VI. qui les haïssoit tous deux, refusa de donner son consentement à cette élection; le Pape cependant la confirma, & Albert se vint faire sacrer à Reims, qui alors étoit la Métropole de Liége. L'Empereur prit cela pour un mépris outrageux, & dépêcha quelques cavaliers Allemands après lui pour s'en venger. Ces assassins s'étant adroitement insinués dans la familiarité de l'Evêque, qui pour lors séjournoit à Reims, n'osant pas retourner à Liége, trouverent moyen de l'attirer un jour à la promenade hors de la Ville, & le tuerent de dix-neuf coups, puis se sauverent à Verdun, & de-là, en Allemagne vers l'Empereur. Quatre cens vingt ans après, sçavoir l'an 1612. l'Archiduc d'Autriche, & son épouse l'Infante Claire Eugénie, obtinrent permission du Roi Très-Chrétien Louis XIII. d'enlever ce corps saint de l'Eglise Cathédrale de Reims, où il étoit demeuré en dépôt jusqu'à ce jour-là, & le firent porter en grande pompe à Bruxelle. Paul V. acheva de combler sa gloire en le canonisant comme martyr de la liberté de l'Eglise, qui est l'épouse de JESUS-CHRIST.

Eglise du 12. siécle.

Je remarque huit ou dix autres Cardinaux qui n'avoient aucune noblesse que celle que donne la vertu, comme un Robert de Paris, qui avec quelques autres, pressa tant le Pape Pascal, qu'il lui fit rompre le traité par lequel il avoit concédé les Investitures à l'Empereur Henri V. Foulcher de Chartres, Matthieu de Reims, & Alberic de Beauvais, desquels le premier avoit été Secretaire de Godefroy de Bouillon dans l'expédition de Terre-Sainte; le second, Prieur de saint Martin-des-Champs; & le troisiéme, Religieux à Clugny & Abbé de Vezelay; de plus, Etienne de Chaalons, Bernard de Rennes, (ces deux avoient aussi été Moines) Rolland d'Avranches & Matthieu d'Angers; tous lesquels portoient le nom de leurs Villes natales, selon la coutume des gens de lettres qui étoient issus de bas lieu.

Il y en eut plusieurs autres dont les parens nous sont tout-à-fait inconnus; comme Yves Chanoine de saint Victor, élevé par sa doctrine à la Pourpre sacrée, & un Martin qui sortit de l'Abbaye de Cîteaux, & fut Evêque d'Ostie, Prélat d'une continence & d'une frugalité vraiment apostolique. On raconte de lui, qu'ayant été envoyé Légat en Dannemarc pour la conversion des Infidéles, il en revint si pauvre, qu'il s'en retourna à pied jusqu'à Floren-

Eglise du 12. siécle.

ce, (*a*) en cela beaucoup plus semblable aux humbles Apôtres de JESUS-CRIST, que les autres Légats de ce tems-là, qui venant fort gueux dans les Provinces où le Pape les envoyoit, en sortoient après avec de riches dépouilles, comme d'un pays de conquête, & s'en retournoient à Rome avec des équipages de Rois. L'Evêque de Florence voïant ce bon homme à pied, lui fit présent d'un cheval, non point par générosité, mais dans la vûe de l'obliger à le servir dans un procès qu'il avoit en Cour de Rome prêt à vuider : mais quand on vint à le juger, & que ce fut à ce bon homme à dire son avis, il adressa sa parole à l'Evêque, & lui dit tout franchement, qu'il n'avoit pas prévû qu'il dût être son juge ; & qu'ainsi, il le prioit d'aller en son écurie reprendre son cheval, afin que son suffrage fût libre. *

La France ne manqua pas aussi d'Evêques, à qui la doctrine, le mérite, le zéle & la piété, ont acquis le titre de Grands & de Saints. Sans remettre en compte ce Galon, ce Guy de Bourgogne, ce Guillaume de Champagne, cet Albert de Brabant que nous venons de voir parmi les Cardinaux, elle eut entre autres sept grands Archevêques, sçavoir Hildebert de Tours, Pierre de Bourges, il étoit de la maison de la Chastre, Odart de Cambray, Arnoul-Amaulry de Narbonne, Henri de Reims, Rotrou de Rouen, & Hugues de Vienne. Arnoul avoit été Abbé de Clairvaux, & fut le premier Inquisiteur de la foi pour déraciner l'hérésie des Albigeois. Rotrou étoit fils du Comte de Varvic, proche parent du Roi d'Angleterre, & Henri l'étoit du Roi Louis le Gros : mais tous deux plus éminens par leur haute naissance. Hugues souffrit d'être chassé de son siége par l'Empereur Federic I. plutôt que de renoncer Alexandre III. qu'il croyoit le vrai & légitime Pape.

Eglise du 12. siécle.

Je n'aurois jamais fait de rapporter tous les Evêques de ce tems-là, qui méritent place dans l'immortalité. Mais peut-on oublier Yves & Jean de Salisberi, qui gouvernerent l'Eglise de Chartres, le premier au commencement du siécle, & le dernier sur la fin : Godefroi d'Amiens, dont nous parlerons ci-après ; Pierre de Poitiers, lequel résista courageusement à Guillaume VIII. Duc d'Aquitaine, qui le vouloit forcer à l'absoudre de l'excommunication dont il étoit lié : Gilbert Porée, qui tint le même siége que Pierre, mais vingt-cinq ans après ; Arnoul Evêque de Lisieux ; Robert de Beauvais, il étoit fils de Hugues Duc de Bourgogne ; Jean surnommé de la Crille, qui transporta l'Evêché de Quidalet au lieu qu'on nomme maintenant Saint Malo ; Simon de Noyon, & Guerin de Senlis. Du tems de Simon, tandis qu'il étoit au voyage de Jerusalem avec le Roi Louis VII. (c'étoit

* S. Bernard dans le quatriéme Livre de son Traité (de la Considération) chap. 5. parle ainsi de ce fait : Martin ayant été fait Cardinal Prêtre, fut envoyé Légat en Danemark, & en revint si pauvre, que venant à manquer de Chevaux, il eût beaucoup de peine à arriver à Florence. L'Evêque de cette Ville lui donna un Cheval qui le conduisit à Pise où nous étions. Le lendemain l'Evêque de Florence, qui avoit un Procès, lequel devoit être jugé promptement, vint trouver le Cardinal à Pise ; & comptant beaucoup sur son suffrage à cause de ce qu'il venoit de faire pour lui, il le requit de lui être favorable. Alors Martin lui dit : Vous m'avez trompez, j'ignorois que vous aviez quelques affaires : reprenez votre Cheval, il est dans l'écurie ; & il le lui fit rendre aussi-tôt.

Eglise du 12. siécle. l'an 1246.) l'Eglise de Tournay fut démembrée de celle de Noyon, à laquelle elle avoit été jointe du tems de S. Medard, & eut pour premier Evêque Anselme, qui étoit Abbé de S. Vincent de Laon. Guerin de Senlis fut tout puissant sous le regne de Philippe II. & de Louis VIII. Garde des sceaux sous le premier, Chancelier sous le second.

Je finirai par quatre Evêques de Paris, dont la mémoire doit être fort chére à cette grande Ville, & à toute l'Eglise Gallicane: Etienne de Garlande, Pierre Lombard, Maurice & Odon. Ces deux derniers portoient le surnom de Sully: Maurice, parce qu'il en étoit natif, mais de très-pauvres parens; Odon, parce qu'il étoit de cette illustre maison issue des Comtes de Champagne. Etienne avoit été Chancelier de France sous Louis VI. Pierre Lombard fut surnommé *le Maître de Sentences*, à cause de ce livre si connu de toute la Chrétienté, & qui a été le fondement de la Théologie Scholastique. Maurice avoit l'ame noble, libérale & magnanime. Il fonda les Abbayes de Herivaux & de Hermieres, comme aussi deux Monastéres de filles, Gif & Hierres, & jetta les fondemens de l'Eglise Notre-Dame de Paris, l'un des plus grands bâtimens qui se voyent en France. Odon son successeur l'acheva, & fonda un Monastére de filles de l'Ordre de Cîteaux au Port-Royal, étant aidé en cette œuvre pieuse par la libéralité de Mathilde, fille de Guillaume de Garlande.

Fête des Foux ou des Innocens. Il travailla encore à arracher une ancienne, mais ridicule coutume, qui s'étoit soufferte dans l'Eglise de Paris, & en plusieurs autres du Royaume. C'étoit LA FESTE DES FOUX; en quelques endroits on l'appelloit LA FESTE DES INNOCENS. Elle se faisoit à Paris, principalement le jour de la Circoncision: les Prêtres & les Clercs alloient en masque à l'Eglise, & y commettoient mille insolences; au sortir de là, ils se promenoient dans des chariots par les ruës, & montoient sur des théâtres, chantant toutes les chansons les plus vilaines, & faisant toutes les postures & toutes les bouffonneries les plus effrontées dont les bâteleurs ayent accoûtumé de divertir la sotte populace. Odon s'efforça d'ôter cette détestable mommerie, ayant à cet effet, obtenu un mandement d'un Légat du S. Siége, qui venoit visiter son Eglise: mais il faut bien croire que son intention n'eut pas son entier effet, & que cette folie dura encore plus de deux cens cinquante ans; puisque nous trouvons que l'an 1444. la Faculté de Théologie, à la requête des Evêques, écrivit une lettre à tous les Prélats & Chapitres, pour la condamner & l'abolir; & que le Concile de Sens, qui se tint l'an 1460. en parle encore comme d'un abus qu'il faloit retrancher.

Eglise du 12. siécle. Tous ces Evêques travaillerent puissamment à édifier & instruire les fidéles par leurs œuvres & par leur doctrine: la plûpart ont laissé des écrits, dont quelques-uns ont été mis au jour, les autres sont encore cachés dans les bibliotheques. Et certe, scomme ce siécle ne fut pas ingrat au mérite, la liberté des élections fournissant de quoi le récompenser, il se trouva plus de beaux esprits qu'on n'en avoit vû de long-tems, qui cultiverent les sciences assez heureusement, & attirerent à Paris un

Eglise du 12. siécle.

nombre incroyable d'édudians en Philosophie & en Theologie.

(Il y avoit eu de tous tems bon nombre d'Ecole dans la France ; Charlemagne, Louis le Debonnaire, & Charles le Chauve en avoient institué plusieurs : le premier, entr'autres, celle de Tours, dont Alcuin étoit l'Intendant ; une autre encore dans son Palais Royal, & selon la probabilité, une troisiéme à Paris. La plûpart des Evêchez & des célebres Abbayes en avoient aussi. Leur lustre fut extrêmement diminué par la confusion que causerent les guerres civiles pendant les cinq ou six derniers Rois de la seconde Race. Sous la troisiéme, elles commencerent à reflorir, & il s'en établit quantité d'autres ; on les peut voir dans le Livre que le très-sçavant Docteur Jean de Launoy en a donné au public.

Celle de Paris les a toutes offusquées, ayant recueilli dans son sein tous les Arts & toutes les sciences pour les distribuer au reste de la Chrétienté. Il y a apparence qu'elle commença par celle de l'Evêché véritablement peu célebre, & où je croi qu'on n'enseignoit que la Grammaire & quelques principes de Théologie. Guillaume de Champeaux, puis ce fameux Pierre Abailard, tous deux étant encore séculiers, enseignerent la Philosophie à Paris; aprés, ils y lûrent les saintes Ecritures avec une ardente émulation, & pour ainsi dire, avec un flux & reflux d'auditeurs, favorable tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Tous deux avoient fait leurs études dans l'Ecole de Laon, très-célebre durant l'onziéme siécle, & dans les commencemens du douziéme. Champeaux s'étant fait Chanoine Régulier à Saint Victor, il s'y établit un fameux auditoire. Le concours des Ecoliers y fut encore plus grand sous ses successeurs, Hugues & Richard qu'on a tous deux surnommés de Saint Victor, à cause qu'ils en étoient Chanoines. Le premier étoit Parisien, & l'autre Irlandois.

Il y avoit donc trois Ecoles pour le moins à Paris, celle de Notre-Dame, celle de Saint Victor, & celle de Sainte Geneviéve du Mont. Pour cette derniere, il y avoit eu de célebres Professeurs dès l'an 1000. Elle fut r'ouverte quelque 130 ans après par Abailard. Je ne sçai pas qui lui succéda.

Dans toutes les trois, on n'enseignoit d'abord que la Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique & la philosophie ; mais dans peu de tems, il s'en établit encore d'autres, où l'on enseigna aussi le Droit Civil, le Droit Canon & la Médecine, & il y afflua de divers endroits, où s'y forma de très-sçavans personnages. Enfin de toutes ces différentes Ecoles, il se fit un corps, qui peu à peu, prit une forme certaine & durable, lorsque Louis VII. & à son exemple, Philippe Auguste l'eurent pris sous leur protection, & qu'eux & les Papes eurent donné de fort beaux Privileges aux Maîtres & aux Ecoliers, comme l'a écrit fort exactement Cesar Egasse du Boulay, qui a été Professeur en Eloquence au College Royal de Navarre, & Recteur de cette très-illustre Université.)

Sçavans.

Les Belles-Lettres firent aussi quelques efforts pour se déterrer, qui ne furent pas tou-tà-fait inutiles. On le voit par les écrits de Hildebert de Lavardin, Evêque du Mans, puis Archevêque de Tours ; d'Arnoul Evêque de Lisieux, de Gefroy, Abbé de Vendome,

Eglise du 12. siécle. Vendome, de Pierre de Blois, Archidiacre de Bathe en Angleterre; de Jean de Salisbery, d'Etienne de Tournay, premierement Abbé de Sainte Geneviéve, & d'Yves de Chartres, sçavant Collecteur, & vigoureux défenseur des SS. Canons. Nous avons les Epîtres de tous ces sept, d'où l'on peut tirer beaucoup de choses remarquables pour l'histoire de leur tems.) Pierre Comestor ou le Mangeur, Doyen de l'Eglise de Troyes; & aprés Moine de Saint Victor, compila l'Histoire Ecclésiastique, aussi en fut-il appellé le *Maître*, & Elinand, natif de Beauvais, Moine de Froidmond, fit l'Histoire Universelle jusqu'en l'an 1212. en 48. Livres, dont la plus grande partie est perduë.

Poëtes. Nous avons de ce siécle-là quelques Versificateurs Latins, qui ne sont pas à mépriser. Trois entr'autres, Galterus, Guillaume le Breton, & Leonius. Le premier composa un Poëme des beaux faits d'Alexandre, qu'il appella l'Alexandréïde, le Breton, à son exemple fit la Philippide, contenant l'Histoire du Roi Philippe Auguste, & Leonius fut connu par plusieurs pieces qui ne sont pas véritablement de longue haleine, mais pleines d'esprit & de gentillesse. Il étoit Chanoine de Saint Victor.

(Pour la Philosophie & la Théologie, nous avons Roussélin, Abailard, & Gilbert Porée, Evêque de Poitiers, qui s'égarerent pour n'avoir pas voulu suivre le grand chemin, mais se laisserent ramener; Hugues & Richard surnommés de Saint Victor, Pierre Abbé de Clugny, dit le Vénerable; Pierre le Chantre, & Pierre Lombard. Celui-ci fit un corps de Théologie de passages tirés des saints Peres, qui a depuis été le canevas sur lequel tous les Scholastiques ont bâti leurs écrits. Il fut Evêque de Paris, Maurice qui lui avoit succedé en la charge d'Ecolâtre, lui succeda en l'Evêché. Eglise du 12. siécle.

Saints. Je ne cotterai point tous ceux de ce douziéme siécle que l'Eglise mit au nombre des Saints; mais je nommerai seulement les deux Bernards, l'un premier Abbé de Tiron de l'Ordre de saint Benoît, & l'autre Abbé de Clairvaux. Quant à ce dernier, la beauté & les lumieres de son esprit, son zele & sa piété, sa conduite & sa capacité pour les grandes affaires, le firent briller avec plus d'éclat qu'aucun autre de son tems. J'ajouterai trois Instituteurs d'Ordres Religieux, Robert Abbé de Molême, de celui de Cîteaux, Etienne de celui de Grandmont, & Norbert de celui de Prémontré; cinq Evêques, Anselme Archevêque de Cantorbery, que je mets au rang des François, quoiqu'il fût natif du Val d'Aoste, parce qu'il étudia en France, & fut Abbé du Bec; Pierre Abbé de la Celle, puis Evêque de Troyes: un autre Pierre Evêque de Poitiers; Albert de Brabant Evêque de Liége; & S. Eloy Evêque d'Amiens. Nous avons parlé déja de ces trois derniers.

On raconte de Godefroy une action que notre tems admireroit plûtôt qu'il ne la voudroit imiter. C'étoit la mode d'alors que ceux qui faisoient les beaux & les galants, portoient les cheveux longs, frisez & tressez: un jour ce courageux Prélat refusa d'admettre à la sainte Table tous ceux qui s'y presenterent ajustés de la sorte. Ce refus les étonna, & leur causa tant de confusion, qu'ils se les couperent eux-mêmes tout sur l'heure, aimant mieux perdre ce vain ornement de

Eglise du 12. siecle.

leur tête, que la consolation de manger le sacré Pain des Anges. Quand il les vit dans une si bonne disposition, il reçut en hommes & en chrétiens ceux qu'il avoit repoussés comme des femmes dissolues.

Vers l'an 1180. le peuple reveroit pour Sainte une certaine fille nommée Elpide ou Alpaide, demeurant au Village de Cudot, Diocèse de Sens; laquelle, depuis 10 ans entiers, ne pouvoit rien avaler que la sainte Hostie, & quoique simple Villageoise, avoit de grandes lumieres des choses naturelles & des choses divines. Cette débilité lui étoit demeurée d'une fâcheuse maladie qui lui avoit mis tout le corps en pus & en boue extrêmement infecte. Je ne sçai pas combien elle vêcut après l'an 1180. mais on voit encore dans l'Eglise Paroissiale de ce lieu-là, son tombeau de pierre, & son effigie qui est dessus, couronnée de fleurs. Ceux du pays assurent que Dieu a approuvé par quantité de miracles la dévotion que le peuple a pour elle.

ISABEL,

I. FEMME DE PHILIPPE AUGUSTE.

CHARLES I. Duc de Lorraine fils de Louis d'Outre-mer eut, à ce que l'on prétend, de sa premiere femme trois enfans, Othon qui lui succeda au Duché, & deux filles, Ermengarde & Gerberge. La premiere fut mariée à Albert Comte de Namur, dont provint Albert II. qui eut pour fils & successeur Godefroy. Ce Godefroy épousa une Comtesse de Luxembourg, de laquelle il eut Henry surnommé l'Aveugle, & deux filles, dont l'une appellée Elis fut mariée à Baudouin III. Comte de Hainaut, duquel mariage sortit Baudouin IV. aussi Comte de Hainaut, qui épousa Marguerite de Flandres, sœur de Philippe d'Alsace, & en eut Baudouin V. qui fut Comte de Flandres & Empereur de Constantinople, & une fille nommée Isabel, mariée à Philippe Auguste. Elle étoit, comme vous voyez, issue du sang Carlovingien: mais de bien loin, & par les femmes doublement; néanmoins les auteurs du tems publient hautement cela, tant les François selon l'inconstance des hommes honoroient une Race qu'ils avoient ruinée. Louis le Jeune voulut donner cette alliance à son fils, parce qu'il voyoit que le Hennuyer s'en alloit bientôt être héritier de Flandres, & que les Seigneurs de Montmorency & de Coucy très-puissans en son Royaume; & plus encore dans son esprit, lui persuadoient de le faire, d'autant qu'ils étoient alliez de cette Maison. En faveur de ce mariage, l'Artois fut donné à Philippe, & les nôces furent faites à Bapaume l'an 1180. le Lundi d'après le Dimanche de la *Quasimodo*, mais elles ne furent pas consommées: car ils n'avoient tous deux que douze ans. Son Epoux l'emmena à quelques jours de là à Paris, & par la permission de son pere le jour de l'ascension, il se fit de rechef couronner, afin qu'elle le fut avec lui, dans l'Eglise de S. Denis, par les mains de Guy Archevêque de Sens, qui auparavant protesta ne prétendre

Eglise du 12. siecle.

Eglise du 12. siécle. aucune jurisdiction sur l'Eglise de S. Denis, bien qu'elle fut dans le détroit de sa Métropolitaine. Si vous demandez pourquoi ce couronnement ne se fit pas à Reims, c'est parce que les Reines ne sont pas sacrées de l'huile de la sainte Ampoulle, ni pour succeder, mais par honneur & par céremonie seulement; & qu'aussi Guillaume, Cardinal & oncle du jeune Roi Archevêque de Reims, n'aprouvoit pas ce mariage, parce que la Maison de Champagne, dont il étoit, laquelle avoit été fort considerée sous Louis le Jeune, craignoit de perdre son avantage sous Philippe par le moyen de cette alliance. En effet, dès-lors ils virent leur crédit diminué, & Louis en mourant ne leur laissa pas la Régence du Prince pupille, mais à Philippe Comte de Flandres, Oncle de la jeune Reine. Ainsi l'ambition de ces deux Maisons agita diversement le Royaume. Premierement le Flamand opprima les Champenois, puis il se ligua avec eux, quand il vit que le Seigneur de Coucy possédoit la faveur du jeune Roi; en troisiéme lieu, il se déclara derechef contr'eux; & comme il étoit habile homme, il eut le gouvernement des affaires durant quelque tems, à quoi le secours de sa Niéce ne lui étoit pas inutile; car par les instructions qu'il lui donnoit, elle entretenoit le jeune Roi son Epoux en défiance contre les Champenois. Ce Prince étoit bien diversement balancé par deux affections opposées de sa mere & de sa femme: celle de sa mere comme la plus naturelle le gagna enfin, & les considérations d'Etat lui étant entrées dans l'esprit avec l'âge; il ne voulut plus être traité comme mineur par le Comte de Flandres. De plus, Eglise du 12. siecle. ne se contentant pas d'avoir secoué le joug, il lui demanda le païs de Vermandois, que le Comte prétendoit lui avoir été donné par Louis le Jeune, & fit conclure par un Parlement tenu à Compiegne, que s'il ne le rendoit, nonobstant ses raisons, la guerre lui seroit déclarée. La discorde & la haine croissant de cette sorte entre le Neveu & l'Oncle, l'amitié cessa entre les deux Epoux, soit que la Reine lui representât avec trop d'importunité le droit de son Oncle, soit que les Champenois lui jouassent ce mauvais tour. De quelque façon que cela vint, Isabel fut traitée de rudes paroles & de mépris ensuite; enfin ses actions furent éclairées de près; & comme elle ne se pouvoit taire, quelques discours qu'elle fit ayant augmenté le soupçon & la colere du Roi, elle fut chassée tout-à-fait de la Cour; ce qui arriva quelques trois ans après le mariage. Mais cette Princesse sçachant bien que qui quitte la partie la perd, n'eut garde de se retirer aux Païs-bas, ni de s'éloigner de la Cour de plus d'une journée: elle s'en alla à Senlis, d'où elle pouvoit agir & entretenir facilement ses créatures & ses amis, pour trouver l'occasion de rentrer en grace. Toutefois elle dissimuloit plus sagement que son âge ne le permettoit & ses ressentimens & ses espérances; & déja comme toute détachée du monde, elle ne parloit des affaires de la Cour qu'à ceux qu'elle connoissoit fidéles & secrets, & ne voyoit aucune compagnie que de personnes dévotes & pieuses, passant presque toute la journée dans les Eglises & dans l'oratoire. C'étoit pour ne point donner d'ombrage à ses en-

Eglise du 12. siécle.

nemis; lesquels toutefois ne laisserent pas d'en prendre; & poussans jusqu'au bout la haine du Roy qui étant jeune, retenoit facilement leurs impressions, ils le firent enfin résoudre de la répudier, lui remontrant qu'il n'auroit jamais la paix dans sa maison avec une femme qui s'opiniâtroit à défendre le parti de son ennemi. Le divorce n'étoit pas difficile à faire, parce qu'à mon avis, les deux parties n'ayant encore que 15. ans, elles ne s'étoient point approchées. Le Roy ayant recherché des causes, il s'en trouva quelques-unes sur la parenté, non pas si éloignée que selon le désir de ses Oncles de Champagne dans la rigueur du droit, comme on le pratiquoit alors, elle ne fut capable de dissoudre un mariage. Un Synode d'Evêques assemblés pour cet effet, le jugea de la sorte, & le seul Henry Evêque de Senlis, s'y opposa. La Princesse sans s'inquiéter beaucoup, ni remplir le Ciel & la Terre de plaintes, en donna avis à son pere, lequel ne voyant point de remede plus propre à ce mal que la douceur, au lieu de suivre la passion du Comte de Flandres son beau frere, qui avoit pris les armes contre le Roi, s'en vint en France avec peu d'équipage pour consoler sa fille, & pour songer aux moyens de la rétablir. Le Conseil n'avoit pas approuvé de la laisser dans Senlis, à cause que le Flamand vint jusqu'aux environs avec son armée; & pour cette raison, on l'avoit envoyée à Pontoise. Ce fut là que son pere la vit, & lui donna un bon conseil de renoncer entierement aux interêts de son Oncle, pour s'attacher à ceux de son mari. La nécessité lui ayant apris ce qui lui étoit le plus salutaire, elle le crut, elle récrivit au Roi son mari, & pria l'Evêque de Senlis & quelques saints Personnages de lui protester de sa part, qu'elle n'auroit jamais d'autre volonté ni d'autre affection que pour sa personne. Son pere alla aussi le trouver, & lui fit les mêmes protestations pour sa fille; il négocia si bien, qu'enfin elle fut rapellée, mais elle ne fut toutefois bien rassurée, qu'après l'accord du Comte de Flandres fait en l'an 1184. ou 85. Ensuite de cela, cette Reine se gouverna tout d'une autre façon qu'elle n'avoit accoutumé; car connoissant qu'il lui étoit impossible de choquer la Maison de Champagne sans se ruiner, elle fit en sorte d'en gagner l'amitié, faisant adroitement valoir son autorité par la puissance de ses ennemis, par la faveur desquels elle éloigna de la Cour les Coucy & Montmorency, qu'elle haïssoit d'une haine secrette. Mais afin que cette bonne intelligence ne vint à se rompre, elle moyenna une alliance entre leurs deux Maisons, de Baudoüin de Hainaut avec Marie, fille de Henri Comte de Champagne. Il y en avoit déja eu une autre commencée entre ces deux familles, le jeune Comte de Champagne ayant du vivant de Henry le Large son pere fiancé Yoland fille du Hennuyer; mais il avoit rompu sa promesse pour épouser Hermencete, fille du Comte de Namur, ce qui donna occasion au Hennuyer de faire une guerre. Cette nouvelle alliance la termina & mit nôtre Isabel en repos. Il ne lui manquoit que des enfans pour être heureuse. Etant âgée de dix-huit ou vingt ans, le cinquiéme de Septembre de l'an 1187. elle mit au monde Loüis qui régna après son pere, dont le peuple de Paris

Eglise du 12. siécle. où il fut né, fit une réjouïssance continuelle huit jours durant ; faisant des feux de joye, & tenant la nuit des torches & des flambeaux allumez aux fenêtres de toutes les maisons. Le Roi en dépêcha des Couriers aux autres Villes & à tous ses Alliés, chérit son Epouse avec plus de tendresse qu'auparavant, & se lia avec elle d'une affection qui ne craignoit plus les traits de l'envie ni de la jalousie. Deux ans se passerent en ces douceurs, jusqu'à tant que la Reine étant grosse de rechef, perdit la vie en la donnant à deux Jumeaux, lesquels, comme n'étant venus au monde que pour saluer la lumiere, en sortirent deux ou trois jours après leur mere. Le Roi qui étoit pour lors occupé à la guerre contre l'Anglois, en ayant reçu la nouvelle, s'abandonna tellement à la douleur, que sans le secours & les soins des Seigneurs François, il eût aussi abandonné toutes ses affaires. En son absence Maurice Evêque de Paris (celui dont la sépulture est à Nôtre-Dame, & qui combatit fortement une certaine hérésie qui nioit la résurrection) eut soin de ses obseques, & la fit enterrer honorablement dans cette Eglise Cathedrale. Elle n'avoit qu'environ vingt-deux ans, Mayet dit seulement vingt quand elle mourut : quelques-uns l'ont appellée Sainte à cause de sa grande dévotion, & de la patience qu'elle témoigna quand elle fut éloignée. Au reste, je vous avertis qu'un de nos Historiens peu curieux, & qui vous trompera souvent si vous le croyez, s'est trompé, en ce qu'il a crû qu'après la mort d'Isabel Philippe épousa Alix fille du Roi de Hongrie.

ISEMBERGE,

II. FEMME DE PHILIPPE AUGUSTE.

ISEMBERGE, * ou Isembourg, que quelques-uns nomment Engelberge, étoit fille de Valdemar le Grand, Roi de Dannemarc, née environ l'an mil cent soixante & seize. Elle fut accordée à l'Empereur Federic premier pour son fils, n'étant encore âgée que de huit à neuf ans. Mais Canut, fils & successeur de Valdemar, ayant reconnu que la prétention de l'Empereur étoit d'avoir avec sa sœur quelque droit de lui disputer son Royaume, il rompit cet accord, si bien que l'Infante demeura sans parti jusqu'a l'âge de dix-sept ou dix-huit ans. Philippe Auguste, qui étoit alors de retour de la Terre-sainte, n'ayant encore que vingt-cinq ans, & veuf depuis trois ans de sa premiere femme, dont il n'avoit qu'un enfant, ayant jetté les yeux par tout, ne trouva point d'épouse en Europe plus sortable à sa condition. Ce Roi dépêcha donc pour la demander l'Evêque de Noyon, avec une solemnelle Ambassade vers le Roi Canut, lequel tenant cela à grand honneur, lui mit l'Infante entre les mains. L'Evêque la conduisit jusqu'à Arras, où le Roi se trouva avec les Prélats & les Princes du Royaume, l'y reçût & fiança, puis la menant à Amiens, il l'épousa deux jours avant l'Assomption, & la fit couronner le lende-

* Ildeburge aussi.

main. Mais le jour même des épousailles, bien qu'il l'eût si ardemment souhaitée, il conçût une si grande aversion contre elle, qu'il ne pût jamais se résoudre de la toucher. Je voudrois bien sçavoir quelque raison d'une haine si prompte, est-ce qu'il y a des personnes naturellement opposées l'une à l'autre, de sorte que même sans se connoître elles ne peuvent se souffrir l'un l'autre ? Ou bien, si par quelques charmes de Magie, ou naturelle ou diabolique, on peut lier l'affection, & même la puissance d'engendrer en une personne, & blesser son imagination d'une certaine horreur pour l'objet qu'il devroit aimer. C'est néanmoins ce que l'on dit être arrivé à Philippe. Les Philosophes agiteront ces questions, mais je sçai bien qu'ils ne les décideront pas, & ne satisferont point sur ce sujet ni vous ni eux. Pour moi sans m'engager dans une si profonde spéculation, je croirois plûtôt que cette Princesse étant instruite d'une façon étrangére & barbare, & n'ayant ni le langage François ni cette grace naturelle à nos Dames, ne fut pas agréable aux yeux de Philippe, & qu'il ne la voulut plus regarder depuis qu'elle lui eut déplû. La Cour qui suit les mouvemens de son Roi, ne fit pareillement aucune estime de cette Princesse, laquelle ne trouvant que des mépris par tout, avoit besoin d'une patience extraordinaire. Jugez quelle contenance elle pût tenir trois ans durant que le Roi ne la regardoit point, & ne lui faisoit fournir qu'un médiocre entretien pour sa maison. Mais comme il falloit qu'il se mariât pour des considerations d'Etat, il résolut de se dégager d'avec Isemberge, & consulta plusieurs Canonistes pour chercher quelque sujet de la répudier. Ces Docteurs ayant long-tems & péniblement cherché, trouverent quelque petite parenté entre les deux parties, & bien qu'elle ne fût pas au degré défendu, Philippe fit assembler les Evêques, lesquels élargissant leur conscience pour rétrecir le droit, lui donnerent une sentence de divorce l'an 1192. * avec permission de se pourvoir où il lui plairoit. En faveur de cette sentence, il contracta aussitôt un autre mariage avec Marie, ou si vous voulez, Agnés fille du Duc de Meranie.

* Il l'avoit répudiée trois ans auparavant.

Isemberge ainsi abandonnée, fut conseillée par quelques-uns de sa suite, comme je croi Danois, de s'en retourner en Dannemarc, où elle ne manqueroit pas d'avoir bientôt pour parti quelqu'autre grand Prince Allemand ; & que puisque Philippe la méprisoit, elle en devoit faire de même. Dans l'affliction où elle se voyoit, elle étoit résoluë de suivre ce conseil, & elle approchoit déja des frontieres de France, quand un meilleur sentiment lui fit voir, qu'elle se condamneroit elle-même par cet éloignement préjudiciable à son honneur. Ainsi reprenant courage & retournant sur ses pas, elle s'enferma dans un Couvent, d'où elle fit sçavoir sa disgrace à son frere : il fut indigné au dernier point de cet affront, par lequel on ôtoit à sa sœur la qualité de femme : & l'Anglois prenant cette occasion de nuire à Philippe, il l'animoit encore davantage. Il en fit donc ses plaintes au Pape Celestin, lequel envoya aussi-tôt deux Cardinaux avec pleine puissance d'y remedier, & de

contraindre le Roi par toutes voyes justes & raisonnables d'obéir aux SS. Canons de l'Eglise. Le Roi, à moins que d'user d'une violence peu conforme au Christianisme, ne pouvoit pas empêcher que les Prélats ne s'assemblassent pour porter jugement de sa cause, mais il empêcha néanmoins qu'ils décernassent aucune chose contre lui. Car dans le Concile qui fut tenu à Paris, où présiderent les Légats, il se trouva grand nombre de Docteurs qui plaiderent sa cause, mais pas un qui parlât pour la Princesse, parce que tous les Prélats craignoient la colere du Roi, qu'ils connoissoient attaché à ses sentimens; de sorte que la chose demeura pour cette fois indécise. Innocent III. qui succeda à Celestin, averti de la timidité ou du respect du Clergé de France, & pressé par le Danois de lui rendre Justice, écrivit au Cardinal de Sainte Sabine, son légat en ce Royaume, de pourvoir au scandale que ce divorce avoit fait. Le Légat assembla le Concile de l'Eglise Gallicane à Lyon, & fit citer Philippe, lequel s'imaginant bien qu'il seroit condamné, y envoya ses Agens, pour en appeller de tout ce qui seroit dit & jugé à son préjudice, pardevant le saint Siége & le Consistoire de Rome, ou au prochain Concile général. Il s'avisa de cette appellation pour pousser le tems, ou parce qu'il aimoit mieux être jugé par le saint Pere que par ses propres Sujet. Néanmoins ce subterfuge ne lui servit de rien, le Légat passa outre, il excommunia sa Cour, son Royaume & ses Sujets, mais non pas sa personne, & mit toutes ses terres en interdit. Cette sentence foudroyée l'an 1199. dès le mois de Décembre, ne fut publiée que vingt jours après la fête de Noël, afin que le Roi eût le tems de se résoudre à un meilleur avis. Mais tant s'en faut qu'il reconnût sa faute pour cela, que se portant à une fureur extrême, il fit saisir les terres & les benefices de tous les Prélats qui avoient assisté à cette censure, ou qui en quelque façon, avoient averti ou favorisé le Légat. Il s'en prit encore aux Chanoines & aux Curez, & les chassa de leurs Eglises, puis sa fureur débordée par ces violens efforts, se porta indifferemment sur toutes sortes de personnes & d'états. Il priva plusieurs de ses Officiers de leurs appointemens, il prit la troisiéme partie du bien de la Noblesse, & fit sur les villes & sur la campagne des exactions violentes, que les François supporterent, s'il faut ainsi dire, par miracle. Isemberge qui étoit sortie du Monastere pour solliciter sa cause, éprouva pareillement son indignation: il la fit enlever & resserrer dans le Château d'Etampes, & lui ôta tout son train. Cette prison n'étoit point ennuyeuse à celle qui s'étoit accoûtumée à vivre dans un Couvent; elle y fut près de deux ans, sans recevoir aucune consolation que du S. Esprit qu'elle prioit continuellement de vouloir inspirer le Roi, qui s'opiniâtrant de plus en plus dans sa faute, méprisoit & l'excommunication & l'interdit. Le Pape voyant ses censures inutiles députa deux autres Légats, lesquels reprenant les voyes de douceur, leverent l'interdit; & par leurs exhortations, obtinrent du Roi qu'il reprît Isemberge: mais après l'avoir gardée seulement quarante jours, il la

chassa derechef plus mécontente que jamais. Les Légats étonnés de cette inconstance, rassemblerent un Concile à Soissons, où le Roi étant venu avec quantité de Canonistes & de Docteurs pour défendre son droit, il passa quinze jours en disputes sophistiques & en chicannes, au bout desquels, reconnoissant bien qu'avec tout cela, il ne faisoit que differer de quelque heures l'Arrêt de sa condamnation, il s'avisa, pour ne point soumettre sa Majesté à un jugement humain, de se juger soi-même. Il se fit donc droit, & reprenant un beau matin en trousse Isemberge, qui étoit là dans un Monastere, il partit sans dire adieu à l'Assemblée, lui mandant qu'il avoit repris sa femme. Il y en a qui content que ce changement si prompt provint de ce que personne ne plaidant assez hardiment la cause de cette Reine, il se leva au milieu de l'Assemblée qui se tenoit dans la grande Eglise, un jeune homme inconnu, mais fort bien fait, qui plaida pour elle avec une éloquence si puissante, que le Roi étonné & touché interieurement, se résolut de la reprendre ; qu'au reste, ce jeune homme étant disparu dans la presse après sa harangue, & n'ayant point été vû depuis, on crut que c'étoit un Ange. Mais je croi que Philippe ne fut porté à cela que par un coup d'Etat ; car il ne coucha point avec elle que douze ans après, son caprice ou son sortilege n'étant pas encore passé. Cette bonne Reine n'eut aucuns enfans, & survécut à son mari huit ans, pendant lesquels elle fit bâtir l'Abbaye de saint Jean de l'Isle près de Corbeil, où son corps fut enterré après sa mort, qui arriva l'an 1226. vers la soixantiéme année de son âge. Par sa vie vous la loüerez d'une grande force d'esprit, & de n'avoir point perdu patience après tant d'affronts, & son Epitaphe nous fait rapport de sa chasteté & de sa dévotion.

Nobilis hujus erat, quod in ortis sanguine claro
Invenies raro, mens pia, casta pia.



LOUIS


LOUIS VIII.



LOUIS VIII.

SURNOMMÉ LE LION, ET LE PERE DE SAINT LOUIS.

ROY XLII.

Agé de trente-six ans.

PAPES.
Encore HONORÉ III. tout du long de ce régne, & par de-là.

Dans les évenemens que la guerre fit naître,
Ce Roy fut des premiers, quand il fallut donner:
Et de ses passions se rendant toujours maître,
Il sçut comme un lion, & vaincre, & pardonner.

1223. En Août. PHILIPPE Auguste n'avoit point fait couronner son fils de son vivant, soit qu'il eût quelque jalousie de lui, soit qu'il crût sa maison si bien établie, qu'il n'eût pas besoin de cette précaution pour lui assurer la couronne. Il fut donc sacré à Reims le dixiéme du mois d'Août par l'Archevêque Guillaume de Joinville, qui le même jour couronna aussi la Reine Blanche son épouse.

Le Roi d'Angleterre n'assista pas à son Sacre, comme il le devoit en qualité de Pair de France: mais il envoya des Ambassadeurs le sommer, que suivant le serment solemnel qu'il en avoit fait dans Londres, il eût à lui rendre la Normandie & les autres terres qui avoient été prises sur le Roi Jean son pere. Ils reçurent la même réponse que l'autre fois: on leur dit qu'elles avoient été confisquées par le Jugement des Pairs, & qu'on avoit résolu d'avoir encore celles qu'il détenoit, bien loin de lui rendre celles qu'il redemandoit. 1223.

Les peuples du Languedoc étant retournez facilement à leur Seigneur

1224. naturel Raimond Comte de Toulouse, Amaulry ne se trouva plus assez fort pour tenir ferme en ce pays-là : voilà pourquoi il vint remettre & ceder tous les droits qu'il y avoit, entre les mains du Roi, qui pour recompense, le fit son Connétable.

Ce n'étoit alors qu'un employ, qui ne duroit pas plus long-tems que la guerre; de sorte que l'on trouve quelquefois tel Seigneur à qui il a été conferé deux ou trois diverses fois.

Après cela, Raimond s'étant adressé au Pape Honorius avec toute sorte de soumission, le saint Pere manda à son Légat de convoquer un Concile à Montpellier, pour le reconcilier à l'Eglise. Ensuite de la sentence de ce Concile, Raimond promit devant une assemblée du Clergé de Languedoc, & jura entiere obéissance à l'Eglise Romaine, pleine sûreté aux Ecclesiastiques pour la restitution & pour la jouïssance de leurs biens, & l'extirpation des Heretiques de toutes ses terres. Cette satisfaction accomplie, le Pape le reçut à mercy, & le reconnut pour Comte de Toulouse.

Mais comme la resistance de ses Sujets l'empêcha de tenir ses promesses, le Pape qui désiroit les dompter, envoya un Légat vers le Roi, (c'étoit Romain Bonaventure, Cardinal du titre de saint Ange) pour lui persuader d'entreprendre cette expedition. Si elle étoit conforme à son zéle, elle s'accommodoit encore mieux avec ses interêts: il promit donc avec joye d'y employer ses armes si-tôt qu'il auroit vuidé ses plus pressantes affaires.

Cependant il s'aboucha avec Henry d'Allemagne, fils aîné de l'Empereur Federic, à Vaucouleurs, pour traiter de plusieurs differens d'entre leurs Couronnes. On les y discuta avec divers raisonnemens de part & d'autre; & il s'y fit plusieurs propositions, mais ce fut sans rien conclure. 1224.

Au retour de-là, suivant la résolution qui avoit été prise de chasser entierement l'Anglois des terres de France, Louis entra dans le Poitou, puissamment armé. Il gagna une bataille sur Savary de Mauleon, Général des armées d'Angleterre dans la Guyenne; se rendit maître des villes de Niort & de saint Jean d'Angely, & généralement de toutes les places jusqu'à la Garonne, & reçut les hommages de tous les Seigneurs de ces quartiers-là.

Il ne restoit plus que la Rochelle : Savary de Mauleon s'y deffendit assez long-tems, attendant le secours d'Angleterre. Enfin ayant été trompé vilainement par les Ministres du Roi Henry, qui lui envoyerent des coffres pleins de ferrailles, au lieu de l'argent qu'il esperoit pour le payement de sa garnison, il fut obligé de rendre la ville le 28. du mois de Juillet. Et depuis lui-même prenant prétexte, vrai ou faux, d'avoir été traité en Angleterre comme une personne de foi suspecte, quitta son ancien Maître, & se donna au Roi de France.

Depuis la prise de cette ville importante, les Rois de France pour se la conserver, l'avoient comme à l'envi, gratifiée de plusieurs grands privileges, par le moyen desquels elle s'étoit élevée à un haut degré de gloire, de richesse & de liberté : mais pour avoir mal ménagé ces avantages, elle les a tous perdus dans ces derniers tems. 1225.

1225. Le reste de la Guyenne eût été emporté par les François, si le Roi Henry n'y eût pas envoyé de bonne heure Richard son frere, lui ayant donné la Comté de Cornoüaille, & le titre de celle de Poitou. Ce Prince étant descendu à Bourdeaux avec une puissante armée, retint les courages fort ébranlés, & signala son voyage par la prise de la place de saint Macaire, au-dessus de Bourdeaux; de celle de Bergerac, & de plusieurs autres qui s'étoient soustraites à la domination Angloise. Mais la Reoule le repoussa vigoureusement; & comme il eut appris que l'armée Françoise, commandée par le Comte de la Marche, venoit à lui, & qu'elle approchoit des bords de la Garonne, il se rembarqua, & laissa la charge à Aimery Vicomte de Thouars de moyenner une tréve. Toutefois les Historiens Anglois écrivent qu'il battit les François dans une embuscade, & qu'il prit la place.]

Il couroit alors en Flandre un homme qui se disoit être ce Baudoüin Comte du pays, & Empereur de Constantinople, qui avoit été pris par le Roi des Bulgares. Il racontoit comme il étoit échappé de prison, & donnoit quantité de marques pour se faire reconnoître. Les Flamands, qui avoient fort aimé le veritable Baudoüin, donnerent croyance à cet homme, & le mirent en possession presque de toute la Flandre.

La Comtesse Jeanne, fille de Baudoüin, se trouvant fort empêchée, (car son mari Ferrand étoit toujours prisonnier à Paris) eut recours au Roi qui manda à ce prétendu Baudoüin qu'il eût à le venir trouver à Perronne. Il y vint hardiment: mais ayant dédaigné de répondre aux questions qu'on lui faisoit sur des choses qu'il devoit bien sçavoir, soit qu'il ne s'en souvînt pas, s'il étoit le vrai Baudoüin, soit qu'il l'ignorât, s'il étoit un fourbe; le Roi lui commanda de sortir de ses terres dans trois jours, & néanmoins lui donna un sauf-conduit pour aller où il lui plairoit. Etant ensuite délaissé de tout le monde, il tâcha de se sauver en habit déguisé: mais il fut pris en Bourgogne, & amené à la Comtesse, qui, après lui avoir fait souffrir diverses tortures, l'envoya au gibet comme un imposteur. Son supplice n'empêcha point le peuple malin de croire que la fille avoit mieux aimé pendre son pere que de lui remettre la souveraineté. [Et la confession qu'on fit faire à ce miserable, passa dans les esprits pour une chose ou extorquée, ou supposée; d'autant plus qu'on accusoit cette Princesse de ne pas apporter tous les soins, ni faire toutes les instances qu'elle devoit pour délivrer son mari; mais de le laisser croupir en prison, afin de n'avoir point de compagnon dans le gouvernement de ses Etats.] 1225.

Cette même année le Roi étant en Touraine, le Légat l'alla trouver, & l'obligea de prolonger la tréve avec Aimery Vicomte de Thoüars, le seul Seigneur qui résistât encore aux François dans le Poitou. Ce Vicomte peu après vint à Paris rendre hommage au Roi, en presence des Ambassadeurs d'Angleterre.

Toutes les affaires de Louis terminées, il songea à s'acquitter de la promesse qu'il avoit faite au saint

1226. Pere, d'aller contre les Albigeois; & pour cet effet, vers la fête de la Chandeleur, il prit la Croix des mains du Légat, avec grand nombre de Prélats & de Seigneurs. Ils assignerent leur rendez-vous général à Bourges; & leur dessein étoit de nétoyer la Provence d'heresies, puis de passer de là en Languedoc pour y faire la même chose.

La ville d'Avignon, qui appartenoit à Raymond, ayant refusé le passage à leurs troupes, fut assiegée le 14. de Juin. Elle se défendit opiniâtrément; Guy Comte de saint Pol, l'un des plus braves des assiegeans, y fut tué; la peste se mit dans l'armée: & le Comte de Champagne mal-content partit du camp sans congé. Le Roi néanmoins jura de ne point décamper de là qu'il n'eût mis les assiegés à la raison. En effet, il les pressa si fort, que le jour de l'Assomption ils furent reduits à capituler. Ils donnerent deux cens ôtages, leurs murailles furent abattuës, leurs fossez comblés, & trois cens maisons à tourelles démolies. C'étoient les hôtels des Gentilshommes, qui en avoient de même à Toulouse, & aux autres grandes villes de ces Provinces-là.

Au partir de là, le Roi entra dans la Provence, puis dans le Languedoc, & toutes les villes se rendirent à lui jusqu'à quatre lieuës près de Toulouse. Mais comme la saison devenoit mauvaise, & sa santé étoit délicate, il reprit le chemin de France, laissant la conduite des troupes & le gouvernement de ce pays-là à Imbert de Beaujeu.

Sur son retour, il fut attaqué d'une dissenterie fort violente, qui le contraignit de s'arrêter au Château de Montpensier en Auvergne, & y trancha le fil de sa vie un jour de Dimanche dans l'Octave de la Toussaints 1226. Il avoit tenu le sceptre trois ans & quatre mois, & en avoit vécu trente-neuf. On l'inhuma à saint Denis auprès de son pere. 1226.

[La commune opinion de ce tems-là fut, que sa maladie étoit procedée d'un poison qui lui avoit été donné par un grand de son Royaume. Les Historiens François n'ont osé le nommer: mais Matthieu Paris moins scrupuleux & plus hardi, n'a point feint de dire que c'étoit le Comte de Champagne, lequel étant dans l'impatience de revoir la Reine Blanche, dont il étoit épris, avoit demandé son congé après quarante jours de service, à quoi il étoit seulement obligé; & ne l'ayant pû obtenir, il l'avoit pris de lui-même. Le Roi en fut tellement irrité, qu'il jura de l'en châtier. Le Comte le prévint, & le perdit pour se sauver.]

Mais les gens d'Eglise, à cause de sa pieté & de sa chasteté, publierent que sa maladie étoit venuë de sa trop longue continence; (car sa femme ne l'avoit pas suivi,) & qu'il avoit mieux aimé mourir que d'user du remede criminel qu'on lui présentoit pour sa guérison. Il est bon, quoiqu'il en soit, de faire de ces beaux exemples de vertu: car il ne s'en trouve guere ailleurs que sur le papier.

Comme il voyoit les dispositions prochaines à de grandes broüilleries après sa mort, à cause que son pere avoit abaissé les grands, & foulé les peuples, il prit le serment & le seing de douze Seigneurs qui étoient au-

1226. près de lui, qu'ils feroient couronner son fils aîné; & s'il en venoit faute, qu'ils mettroient le second en sa place.

Il avoit l'an 1200. épousé Blanche, l'une des puînées d'Alfonse le Noble, Roi de Castille, & d'Alienor d'Angleterre, dont il eut neuf fils & deux filles. Il ne restoit que cinq fils vivans; Louis, Robert, Alfonse, Charles & Jean. Suivant sa disposition testamentaire, Louis regna, Robert eut la Comté d'ARTOIS, & provigna la branche de ce nom. Alfonse eut celle de Poitou, & Charles celle d'Anjou. De celui-ci vint la premiere BRANCHE D'ANJOU. (Alfonse n'eut point de posterité, ni Jean non plus, étant mort à l'âge de quatorze ans. L'une des deux filles, qui étoit l'aînée de tous les onze enfans, n'avoit vécu que quatre ou cinq ans. L'autre, qui se nommoit Isabelle, ayant été promise à plusieurs Princes, sans qu'aucun de ces mariages réussit, & étant devenuë vieille fille, prit le voile sacré & s'enferma l'an 1260. dans un Monastere de filles de sainte Claire, que le Roi son frere lui avoit fondé entre Paris & S. Cloud. Elle y vécut en si grande sainteté, que Dieu l'honora de plusieurs miracles durant sa vie & après sa mort.)

BLANCHE,
FEMME DE
LOUIS VIII.
MERE DE S. LOUIS.

De quelle maison étoit Blanche.

IL sort quelquefois de beaux rejettons d'une mauvaise souche. De cette infame Eleonor repudiée par Louis le Jeune, & jointe avec Henri II. Roi d'Angleterre, entre plusieurs enfans, naquit Eleonor mariée à Alfonse Roi de Castille, laquelle eut onze ou douze filles; Urraque mariée à Alfonse II. dit le Gros, Roi de Portugal; Berangele à Alfonse neuviéme du nom, Roi de Leon, & la cadette Eleonor donnée à Jacques Premier, Roi d'Arragon: les autres moururent jeunes ou se retirerent dans des Cloîtres. Blanche l'aînée de toutes, & par conséquent heritiere présomptive de Castille, vû que son pere n'avoit point d'enfans mâles, fût le sceau de la paix entre la France & l'Angleterre: car le Roi Jean craignant que les armes d'Auguste ne le dépossedassent en faveur de son neveu Artus, s'aboucha avec lui entre Vernon & l'Isle d'Andely, où entr'autres conditions, ils obtinrent que Louis de France épouseroit la Princesse Blanche sa niéce. Aussi en faveur de ce mariage, on lui quittoit tout ce que les François avoient pris sur lui deça la mer; & outre cela on lui donnoit Château-Roul, Issoudun, Grassay, & les fiefs tenus en Berry par André de Chauvigny, à la charge de reversion, si Louis mouroit sans enfans; comme aussi si Jean mouroit lui-même sans en avoir, il lui cedoit tous les fiefs que les Comtes d'Aumale, du Perche & de Gournay possedoient en France. Cette alliance concluë, son ayeule Eleonor alla elle-même la demander en Castille, avec des Ambassadeurs envoyez de la part des 2. Rois. Les épousailles furent celebrées par Procureur à Burgos avec grande magnificence & ceremonie publique. Son pere & toute la Cour vin-

Elle est promise par Jean sans terre, à Louis fils d'Auguste.

Eft amenée de Caftille, & mariée avec Louis, l'an 1200.

rent la conduire avec un bel équipage jufques fur les frontieres de Gafcogne, où Louis avoit envoyé Mathieu de Montmorency avec des Officiers & un autre train pour la recevoir: on lui fit de fomptueufes entrées par tout où elle paffa. Son Oncle Jean fans Terre, qui ne fouhaitoit rien tant que fa venuë, alla au-devant, & la mena en Normandie pour y celebrer le mariage, d'autant que les terres de Philippe étant alors en interdit, à caufe de fa femme Ifemberge qu'il avoit injuftement repudiée, ne pouvoient être honorées de cette folemnité. Les nôces furent celebrées à Parmoy avec des pompes, des feftins publics & des jeux folemnels, témoins de la joye des deux peuples, qui fembloient oublier toutes leurs anciennes querelles, pour fe réunir enfemble par cette alliance du fang de leurs Princes. Elie Archevêque de Bourges, en préfence de grand nombre de Prélats & de Seigneurs François & Anglois, eut l'honneur de leur donner la benediction nuptiale; & la folemnité achevée, Louis emmena fa chere moitié à Paris.

Ses mœurs.

Les deux Epoux étoient à peu près pareils en âge de treize à quatorze ans, tous deux d'un efprit enclin à la pieté, éloigné du vice, pur, ouvert & fans fiel, & en tout tellement femblables l'un à l'autre, que de ce parfait rapport & de cette mutuelle correfpondance, nâquit entre eux deux, un amour faint, qui fut déformais l'ame de l'un & de l'autre. Il ne me fouvient point d'avoir vu ni dans l'Hiftoire, ni dans la Fable même, de couple plus étroitement uni que celui-là. Ils étoient toujours de compagnie; & quelques affaires qui puffent furvenir, ils ne fe quittoient point de vuë. Dans le voyage que Louis VIII. fit contre les Albigeois, Blanche l'accompagna jufqu'en Languedoc, & faifoit porter fa tente pour camper avec lui, tant elle avoit peur de s'en éloigner d'autant de chemin qu'il y avoit à la prochaine ville, & que cependant quelqu'autre ne s'emparât de fon efprit, qu'elle vouloit poffeder & gouverner toute feule; ce qu'elle faifoit encore par zele contre les Heretiques: car elle avoit auffi pris la Croix, & contribué à cette guerre jufqu'à donner fes meubles & fes bagues.

Grand amour entre fon mary & elle.

La force de fa beauté & de fon efprit.

La douceur de fa parole, fes graces, & cette Majefté Royale qui brilloit dans fes yeux, gagnoit le cœur de tous les François, & les lui rendoient doublement fujets; fon difcours, à ce que l'on remarque, avoit tant d'attraits & de force, qu'on ne lui eut fçu rien refufer, & fa beauté étoit enfemble fi puiffante & fi douce, qu'elle fe faifoit également aimer & refpecter. Son ame étoit ornée de toutes les qualitez aimables; fon génie plus qu'humain capable des plus hautes entreprifes, & des plus difficiles exécutions, gouvernoit & conduifoit tout le Confeil de France, depuis qu'elle y fut une fois entrée, & dominoit dans toutes les affaires fur les plus puiffans efprits qu'elle fçavoit attirer à fon fentiment, & foumettre, s'il faut ainfi dire, à fes loix. Augufte fon beau-pere reconnoiffant la force de fes confeils, n'avoit point de honte de les fuivre aveuglement. Son mari dépendoit abfolument d'elle, & fi fon grand

amour ne le rendoit excusable, plus même qu'un homme & un Prince ne doivent : Il n'eut pas entrepris la moindre chose sans sa volonté, & peu s'en fallut, qu'elle ne le détournât de passer en Angleterre, parce qu'il ne vouloit pas qu'elle y passât avec lui, bien que ce fût elle qui eût plus ardemment sollicité cette entreprise, disant que ce Royaume lui appartenoit, comme à l'unique heritiere, son Oncle Jean s'étant par ses tyrannies & parricides rendu indigne lui & les siens de le posseder : car pour être benigne & douce, elle ne manquoit pas d'ambition, qui est le feu des belles ames.

Son mari étant prêt d'expirer, afin de lui laisser après sa mort la même autorité qu'elle avoit de son vivant, obligea par serment tous les Seigneurs là-présens de lui laisser la Regence de son fils jusqu'à l'âge de vingt ans, car alors nos Rois étoient mineurs jusques-là. Et l'on trouva dans un testament qu'il avoit fait un an auparavant, qu'il lui donnoit des sommes immenses d'argent. La mort seule les pouvoit séparer, tant ils vivoient unis depuis vingt-six ans ; & si le courage invincible de notre Princesse ne se fût oposé à la douleur de cette séparation, elle les eut unis ensemble. Son regret fut extrême comme l'avoit été sa flâme, mais sa constance fut encore plus grande. Elle se consola enfin de cette affliction par les gages précieux que le Roi lui avoit laissez ; j'entends plusieurs enfans, qu'elle vit tous prosperer en grandeur & en Seigneuries, & qu'elle fit soigneusement élever par des hommes d'une haute probité & d'une rare doctrine, en toutes sortes de vertus & de loüables exercices ; principalement son fils aîné Louis, dans l'ame duquel elle imprima tellement la crainte & l'amour de Dieu, en lui repetant souvent ; *Mon fils, j'aimerois mieux vous voir mort, que soüillé d'un péché mortel*, qu'il ne s'en éloigna jamais durant tout le cours de sa vie.

Il lui laisse la Regence du Royaume en mourant l'an 1226. Elle fait bien valoir ce droit.

Les Princes souffrant avec impatience la domination d'une Femme, bien qu'elle fût juste & douce, sous le prétexte du bien public se liguerent contre elle. Philippe Comte de Boulogne, Oncle paternel du jeune Roi prétendant que la Regence lui appartenoit, les Comtes Thibault de Champagne, Hugues de la Marche, Hugues de S. Pol, Simon de Ponthieu, & Pierre Duc de Bretágne, cherchoient secretement le moyen de la lui ôter, chacun ou pour son mécontentement ou pour son interêt ; & pour en venir plus facilement à bout, en jettant de la confusion dans tous les endroits du Royaume, ils s'allierent avec les Albigeois. Le Comte de Toulouse commença le premier. La Regente dissimulant la faction des Princes, jugea qu'il étoit à propos de ranger celui-là avant que les autres se fussent déclarez. Ainsi elle entreprit une guerre à laquelle Philippe Auguste sembloit n'avoir osé toucher, tant il la croyoit dangereuse. Elle l'acheva heureusement, contraignan le Comte de se rendre à sa merci, d'abjurer son heresie, de livrer ses meilleures places, & l'obligeant de donner sa fille & heritiere en mariage à Alfonse fils de France, afin de mettre par ce moyen cette belle souveraineté dans sa maison. Alors

Comme elle vient à bout des Seigneurs.

Premierement du Comte de Toulouse.

les Conjurez, fâchez de voir croître son pouvoir par la défaite d'un tel obstacle, découvrirent leur dessein qu'ils avoient tenu caché deux ans; & tous d'un accord, la force à la main, demanderent qu'on tint les Etats, afin que le Royaume ne fût plus gouverné par une Femme étrangere. Blanche qui entretenoit des espions & des intelligences par tout, pour les observer & les combattre jusques dans leur cabinet, gagna le devant; & ayant fait assembler les Etats, engagea dans ses interêts de telle sorte la plûpart des convoquez par présens & par promesses, qu'ils lui confirmerent la Regence, & jurerent de la maintenir. Le dessein de ces broüillons étant ainsi découvert, ils eurent recours aux armes; mais Blanche non moins hardie que prudente, tira de prison Ferrand Comte de Flandres, habile & experimenté Capitaine, pour l'opposer à leurs entreprises; & si de leur côté ils remuoient toute la France pour augmenter leurs forces; elle gagnoit ceux qu'ils pensoient avoir acquis, rompoit ou dénoüoit leurs intelligences, n'épargnant point l'argent au besoin, comme font les femmes, & par mille adresses les tenoit tous en soupçon l'un de l'autre. Mais qui n'admirera comme elle attira à son parti les deux plus puissans de la ligue, Robert Comte de Dreux, & Thibault Comte de Champagne. Celui-ci épris des beautez de Blanche, même du vivant de Louis VIII. voyant qu'elle se moquoit de sa folie, s'étoit rangé par dépit avec ses ennemis; mais la force de son amour fut si grande, qu'aux premieres lettres qu'il reçut d'elle, non seulement il abandonna ses Alliez & découvrit au Conseil la conspiration qu'ils avoient faite pour se saisir de la personne du Roi, mais il promit aussi de la servir de tout son pouvoir; & depuis ce tems-là, il demeura toujours à la Cour, nourrissant vainement ses esperances de la douce vuë de celle qu'il aimoit, tandis qu'elle, qui connoissoit de quelle importance lui étoit le secours d'un homme si puissant, serroit de fois à autre ses liens par une parole obligeante, ou par une œillade favorable. Quelques Seigneurs s'étant fâchez des importunes poursuites du Comte, duquel ils avoient aussi reçû je ne sçai quel déplaisir, lui firent joüer une piece par Robert d'Artois, l'un des fils de Blanche, Prince qui sortoit à peine de l'enfance, lequel commanda à un de ses gens de lui jetter au visage un fromage mol comme il entreroit dans la maison du Roi, dont il eut une si grande honte, qu'il se retira chez lui. Les Conjurez l'ayant attaqué en haine de ce qu'il les avoit abandonnés, Blanche fit marcher le Roi à son secours, & défendit sa cause contre Alix Reine de Chypre, qu'ils avoient suscitée à redemander le Comté de Champagne, comme fille & heritiere d'Henry le Large, frere aîné de Thibaud. Mais en suportant ce Comte, elle ne laissoit pas adroitement d'en tirer du profit pour le Roi son fils: car ayant tel pouvoir qu'il lui plaisoit sur son esprit, elle lui persuada de vendre au Roi ses Comtez de Blois, de Chartres, de Châteaudun & de Sancerre. Et comme il s'en voulut repentir & se revolter, la Reine lui reprochant son ingratitude,

Son adresse pour se démêler de leurs piéges.

Ses brigues.

Comme elle se servit sagement de la folie du Comte de Champagne qui étoit amoureux d'elle.

Elle lui fit vendre au Roi ses plus belles Terres.

tude, ce pauvre Prince rendit de rechef les armes à l'amour ; & après un grand soupir, lui répondit : *Par ma foi, Madame, mon cœur, mon corps & toutes mes Terres sont à votre commandement* ; & après lui avoir accordé tout ce qu'elle voulut, il se retira tout pensif, emportant dans son cœur pour tant de belles Terres dont il s'étoit dépoüillé, le brûlant souvenir de sa Dame, qui se changeoit en tristesse quand il venoit à penser qu'elle étoit si honnête & si vertueuse qu'il n'en auroit jamais que des rigueurs. Toutefois il ne se put jamais guerir de ce mal, ni par la douceur de la Musique, ni par les charmes de la Poësie, à laquelle il s'adonnoit, & par laquelle aussi il nourrissoit son tourment, ayant fait écrire dans la grande salle de son Palais de Provins, quantité de belles chansons sur ce sujet, que quelques Poëtes Italiens ont imitées. Elle se servit ainsi sagement des folies de ce Comte : mais si elle n'eut eu un courage présent & une circonspection particuliere, elle n'eut jamais sauvé son fils ni des embûches que les Conjurez lui avoient dressées au voyage de Vendôme, ni de celles que machinoit tous les jours Isabeau Comtesse de la Marche, tantôt par poison, tantôt par assassins, & enfin par force ouverte, dont notre Reine se débarrassa si bien, qu'elle rendit son fils le plus puissant Prince de l'Europe.

Il étoit Poëte & aimoit la Musique.

Il composa des chansons pour l'amour d'elle qui se lisent encore aujourd'hui. Isabeau en veut à la Régente.

Saint Louis lui laisse la Régence, allant outre mer.

Quand Saint Louis alla outre mer, sa mere l'accompagna jusqu'à Marseille, où lui disant le dernier adieu, elle tomba pâmée d'une si forte douleur entre ses bras, qu'on ne pût qu'avec grande peine la faire revenir de cette défaillance. Il lui laissa la Régence du Royaume, comme à la personne qu'il en jugeoit la plus capable : aussi c'est une chose admirable de lire comme elle s'y comporta sagement parmi tant de mouvemens populaires, principalement contre la révolte des pastouraux ; & comme elle retint si bien tous les Seigneurs & les voisins dans leur devoir, que pas un ne remua durant la longue absence du Roi. Vous direz peut-être qu'ils étoient la plûpart en Orient avec lui, toutefois il en étoit resté encore beaucoup ; & puis les Etrangers, particulierement les Anglois, jaloux de notre bonheur, pouvoient faire bien du mal, si la Régente ne les eût sagement entretenus par sa conduite, ou intimidez par son courage, dont ils avoient vû déja tant de preuves. Mais qu'est-il besoin de rapporter par le menu toutes ses actions, son adresse, son courage, ses conseils & son administration ? Tout ce qui a été fait en France, depuis l'an mil deux cens vingt-six, jusqu'à mil deux cens cinquante-deux qu'elle mourut, se doit pour la plus grande partie rapporter à elle : car elle gouvernoit souverainement son fils, de sorte qu'elle n'en laissoit approcher personne, & même elle étoit si jalouse de sa belle fille, que le Roi se cachoit d'elle pour la caresser, & ne lui eut osé temoigner de l'amour en sa présence. Quelques-uns attribuoient cela à son ambition & à un désir excessif de regner : mais je l'attribuërois plûtôt à l'amour qu'elle avoit pour son fils, qui ne pouvoit souffrir qu'aucun le partageât avec elle. L'excès de cet amour lui fit trouver

son absence si ennuyeuse, que quelqu'un lui aïant rapporté qu'il avoit fait vœu de demeurer en la Terre-Sainte, elle en conçut un déplaisir qui la mit au lit, d'où elle ne releva jamais. Elle mourut à Melun âgée de soixante-cinq ans, l'an mil deux cens cinquante-deux, & fut enterrée en l'Abbaye de Maubuisson de l'Ordre de Cîteaux, qui est de sa fondation, comme celle du Lis près de Melun : generalement regrettée, mais principalement des Moines, lesquels tant par pieté que par maxime d'Etat, elle avoit pris sous sa protection ; comparable aux plus sages politiques, resoluë en ses conseils, hardie en ses entreprises, prudente en la conduite de ses projets, équitable, liberale, fort Chrétienne, & pour la couronner comme a fait Guillaume de Nangis, d'une loüange imitée de l'Ecriture sainte : *La Sagesse même avec laquelle tous les biens vinrent en France.* Elle eut comme le Roi son fils un zéle si ardent pour la Religion Chrétienne, qu'elle chercha toute sa vie les moyens de l'augmenter : car elle fournissoit tous les ans de grandes sommes de deniers pour les Croisades, assistoit charitablemens les pauvres Chrétiens du Levant, retiroit favorablement les Ecclesiastiques chassez par les Albigeois, & entretenoit des Prédicateurs & des Missionnaires, pour aller convertir ces Heretiques, & fonda l'Université de Toulouse. Elle s'efforçoit avec un pareil soin de dissiper les abus de l'Eglise, sçachant bien que les bonnes mœurs persuadent la bonne doctrine ; comme au contraire, les débordemens de ceux qui ont la charge des ames, éloignent les esprits de la veritable croyance. C'est pour cette raison qu'elle voulut que l'Université de Paris décernât, qu'un homme ne pouvoit non plus tenir deux benefices que deux femmes, bien que Philippe Chancelier de ce célebre Corps s'opposât à cette sentence. Le même zele lui donnoit une mortelle aversion pour les Infideles obstinez : ainsi elle refusa constamment toutes les sommes qu'on lui offrit pour rétablir les Juifs en France, & ne permit jamais qu'aucun Heretique fut élevé dans les Charges : l'Empereur Baudoüin ayant mandé une de ses niéces, pour la donner en mariage au Sultan d'Iconie, dont il esperoit de l'appui par cette alliance, elle lui écrivit qu'elle ne consentiroit jamais qu'on mit une Princesse Chrétienne entre les mains d'un ennemi de Dieu.

Sa mort l'an 1252. sépulture & fondations.

Elle protegeoit les Moines par maxime d'Etat. Son éloge.

Son zéle pour la Religion.

En récompense de tant de rares & pieuses actions, le Ciel lui donna neuf enfans mâles & deux filles. Philippe l'aîné des garçons né l'an mil deux cens neuf ne vécut pas dix ans entiers. Louis né l'an mil deux cens quinze lui succeda dans le droit d'aînesse, & regna. Robert le troisiéme eut le Comté d'Artois, & commença la ligne de la Maison de ce nom, qui finit en Charles d'Artois Comte d'Eu, l'an mil quatre cens soixante & treize. Jean & un autre dont je ne sçai point le nom, venus au monde par un même enfantement, moururent fort jeunes, & sont enterrez au milieu du Chœur de Notre-Dame de Poissi. Alfonse, ainsi surnommé en memoire d'Alfonse Roi de Castille son ayeul maternel, ayant pour appanage les Comtez d'Auvergne & de

Ses enfans.

Branche d'Artois.

Poitou, fut fiancé fort jeune avec Isabeau fille de Hugues Comte de la Marche & d'Angoulême, l'an mil deux cens vingt-huit: mais épousa effectivement Jeanne heritiere du Comte de Toulouse : tous deux moururent l'an mil deux cens soixante & onze en Italie, au retour du voyage d'Afrique ; & par ce moyen le Comté de Toulouse, suivant le traité fait par Raimond avec saint Louis revint à la Couronne, à laquelle pourtant il ne fut réuni que par le Roi Jean l'an mil trois cens soixante & un. Le sixiéme de ces garçons fut Charles, qui eut de son pere les Comtez d'Anjou & du Maine, & de sa femme celles de Provence & Forcalquier, & par son épée le Royaume des deux Siciles, avec lequel il eut joint sans doute l'Empire de Grece, si la jalousie des Papes n'eut pas suscité l'Arragonnois contre lui ; Prince que vous pouvez nommer veritablement Grand, mais que vous n'oseriez appeller heureux. Grand pour ses rares vertus, & pour ses conquêtes, mais malheureux sur la fin de sa vie par les sanglantes & funestes pertes qu'il fit sur le déclin de ses jours. J'en puis dire autant de sa lignée: car jamais aucune branche ne fut en si peu de tems chargée de tant de couronnes que celle-là ; Louis le Grand s'en étant vu dix-sept Royales sur la tête, & jamais aucune ne fut agitée par une fortune plus bizarre, ni troublée par de plus tragiques accidens. En lui commença la premiere branche d'Anjou du sang Royal ; l'Anjou ne portant encore que le titre de Comté, d'autant que depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe le Bel, la dignité de Comte

[Margin: Premiere branche d'Anjou.]

[Margin: Bref sommaire des anciens Comtes d'Anjou.]

étoit estimée aussi considerable que celle de Duc. Au reste l'Anjou étoit autrefois divisé en deux Comtez ; l'un outre le Maine, dont la capitale étoit Châteauneuf, donné à Robert le Fort, duquel descendent les Capetiens, par Charles le Chauve ; l'autre deça le Maine, ayant Angers pour ville principale, dont Torquat Gentilhomme Breton fut investi par le même Roi. Ce Torquat eut un fils nommé Tertulse ou Terculse qui épousa Perronnelle, fille de Hugues le Grand Duc de Bourgogne, fils de Charlemagne, & Sœur de la femme de Robert le Saxon. De ce Tertulse vint Ingelger, à qui la Comtesse de Gâtinois donna sa Terre, pour avoir défendu son honneur en champ clos, comme je vous ai dit. Foulques surnommé le Roux son fils lui succeda, & réunit les deux Comtez d'Anjou par la liberalité du Roi Raoul, qui frustra par ce moyen les heritiers de Robert le Fort. Il eut pour fils & successeur Geoffroy Grisegonnelle, qu'on tient avoir acquis à sa Maison l'Office de Grand Sénéchal de France. Maurice son fils aîné possеda le Comté après lui seulement un an. Foulques Nerra frere de Maurice lui succeda : l'on tient que c'est lui qui bâtit en Anjou les villes de Duretal, Baugé, Châteaugontier ; & en Tourraine celles de Montrichard, Chaumont, Monthresor & saint Maure. Après lui domina Geofroy Martel son fils grand guerrier, qui bâtit le Château de Vendôme, & l'Abbaye de la Trinité au même lieu, dans laquelle il mit la sainte Larme. En mourant il partagea le Comté entre Geoffroy le Barbu & Foulques le Rechin ses neveux fils

d'un ſien frere : mais Foulques ayant opprimé Geoffroy, demeura ſeul le maître. Il eut pour heritier un fils nommé comme lui, qui fut Roi de Jeruſalem. Ce dernier eut un fils nommé Geoffroy, qui épouſa Mathilde fille unique d'Angleterre & veuve de l'Empereur Henri, d'où ſont deſcendus les Rois d'Angleterre, auſquels par ce moïen appartint le Comté d'Anjou, juſqu'à ce que Philippe Auguſte s'en rendit le maître; Et Louis VIII. le donna en appanage à ce Charles, dont nous parlons, duquel le fils Charles le Boitteux le donna en mariage avec ſa fille Marguerite à Charles Comte de Valois l'an 1290.

On conte Jean pour le huitiéme des fils de Blanche qui mourut âgé de huit ou neuf ans, ayant été néanmoins déja accordé avec Yoland de Bretagne. Etienne, qui fut le neuviéme, ne vécut point au-delà de l'enfance. Des deux filles, l'aînée mourut peu de tems après ſa naiſſance : la puînée nommée Iſabelle refuſant les plus grands partis de l'Europe, fit bâtir pour ſa retraite le Monaſtere de Longchamp près S. Cloud, auquel elle mit des Religieuſes de l'Ordre de ſainte Claire, & finit ſes jours dans ce Convent, où on lui offre aujourd'hui des vœux. Car encore qu'elle n'ait pas été miſe au catalogue des Saints, toutefois le Pape Leon X. bien informé de la ſainteté de ſa vie, & des preuves miraculeuſes que Dieu en donnoit chaque jour, permit aux Religieuſes de ce lieu d'en célebrer le ſervice tous les ans le dernier du mois d'Août, qui fut le jour de ſon bienheureux trépas.




Saint LOUIS
IX. du Nom.

SAINT LOUIS

IX. DU NOM.

ROY XLIII.

Agé d'onze ans, six mois.

Un pur amour de Dieu joint avec la justice
A fait ma politique & reglé mes desseins :
Aussi je ne crains pas que mon régne finisse :
Pour être toujours Roi, faut l'être entre les Saints.

PAPES.

Encore HONORIUS III. 5. mois.
GREG. II. élu le 21. Mars 1227. S. 14. ans 5. mois.
CELEST. IV. élu le 22. Sept. 1241. S. 18. jours.
VACANCE de 20. mois.
INNOC. IV. élu le 24. Juin 1243. 11. ans, 5. mois & demi.
ALEX. IV. élu le 21. Déc. 1254. S. 6. ans 3. mois.
URB. IV. fils d'un Savetier de Troyes, élu le 29. d'Août 1261. S. 3. ans, 1. mois 4. jours.
CLEM. IV. élu le 5. Fév. 1265. S. 3. ans, & près de 10. mois.
VAC. de 35. mois, depuis Décemb. de l'an 1268. les Cardinaux ne pouvant s'accorder entr'eux.

1226. En Novembre. VOici la troisiéme minorité dans la race Capétienne, & la premiere où une femme ait eu la Régence. Blanche de Castille, étrangere, mais courageuse & habile, l'entreprit & l'emporta. Elle fondoit son droit sur les certificats de quelques Seigneurs, qui attestoient que 1226. son mari étant au lit de la mort, avoit dit qu'il vouloit que son fils aîné avec le Royaume & tous ses autres freres, fussent sous sa garde

1226. & tutelle. (Mais ce qui la fortifia davantage, furent les conseils de Pierre de Dreux, Prince du Sang Royal, de Mathieu de Montmorency, Connétable de France, & de Romain Bonaventure, Cardinal Légat. Ce dernier dans peu de tems se rendit le plus puissant auprès d'elle, & eut la principale administration des affaires.

1226. & 27. D'abord, avant que les Seigneurs eussent eu loisir de former des obstacles à sa régence, elle assembla tout ce qu'elle put de gens de guerre; & avec ses forces alla faire sacrer Louis son fils aîné dans la ville de Rheims. Le Siege Archiepiscopal étoit vacant; Jacques de Bazoche Evêque de Soissons, l'un des Suffragans, fit la ceremonie le premier jour de Décembre.

Les Seigneurs du Royaume y avoient été invitez par lettres, mais la plûpart refuserent de s'y trouver. Les principaux étoient Pierre Duc de Bretagne, Henri Comte de Bar son beaufrere; Hugues de Luzignan, Comte de la Marche; Thibaud, Comte de Champagne; & Hugues de Châtillon, Comte de saint Pol. Ils avoient tramé une ligue entr'eux, demandant que la Régente étant étrangere, donnât caution de sa tutelle; qu'on rendît les biens qui avoient été confisquez sur les Seigneurs dans les deux derniers Regnes; & qu'on délivrât ceux qui étoient prisonniers, particulierement Ferrand Comte de Flandres; & Renaud, Comte de Boulogne.

Le fort de la ligue étoit en Brétagne. Au partir de Reims, nonobstant la rigueur de l'hyver, la Régente marcha avec le Roi de ce côté-là. Les Conféderez n'étant pas encore prêts parerent en retraite : 1227. mais elle les pressa si vivement, que le Comte de Champagne se détacha d'avec la bande, où peut-être, il n'étoit entré que pour en découvrir les secrets. Ensuite les autres furent obligez de traiter, & promirent de se rendre au Parlement general. On le devoit tenir à Chinon; mais à leur priere, il fut remis à Tours, puis à Vendôme.

En cette grande assemblée, qui se tint au mois de Mars, la Régente, pour adoucir ces esprits irritez, leur accorda la délivrance de Ferrand & des autres prisonniers; & le retablissement des Seigneurs dans leurs terres qui avoient été confisquées. Au reste, afin de se conserver la Régence sous un titre plus favorable, elle fit parler le Roi, qui déclara qu'il vouloit gouverner lui-même ses affaires. Mais comme il n'avoit pas encore treize ans, les Seigneurs ne demeurerent pas d'accord de lui obéir, & projetterent de se saisir de sa personne, afin de s'emparer du gouvernement. Ainsi la même année s'étant assemblez à Corbeil, ils essayerent de le surprendre comme sa mere le ramenoit de Chartres à Paris. Leur dessein eût réussi infailliblement, si elle n'en eut été avertie, & ne se fut jettée avec le Roi dans Montlehery. Les Bourgeois de Paris s'étant mis en armes, l'y allerent querir, & le ramenerent comme en triomphe, & avec des cris de joye, dans leur Ville.

On sçût bien-tôt que le Comte de Champagne avoit donné cet avis secret à la Reine. Ce jeune

Prince s'étoit piqué de galanterie
1227. pour elle ; plûtôt par une vanité de Courtisan, que par la force des charmes d'une femme qui avoit plus de quarante ans. Elle sçut bien tirer avantage de sa folie, & lui ordonna de demeurer parmy les mal-contens, pour lui reveler tous leurs desseins, & pour les faire avorter.

Le Roy d'Angleterre se vouloit mêler de cette querelle, & leur promettoit son assistance ; & le Comte de Toulouze, à la faveur de ces broüilleries, s'étoit retabli dans toutes ses places. La Regente de crainte d'un plus grand embrasement, renoüa habilement un traité avec les Princes liguez, lesquels, par ce moyen elle amusa toute cette année ; & cependant elle confirma l'alliance avec l'Empereur Federic, fit une tréve d'un an avec l'Anglois, & s'accommoda avec le Duc de Bretagne. Il lui donna sa fille pour la marier à celui de ses fils qui se nommoit Jean.

Ainsi le Comte de Toulouze demeura seul & embarassé. Imbert de Beaujeu ayant reçu un notable renfort, s'avisa au lieu de prendre ses Châteaux l'un après l'autre, de faire un cruel dégât aux environs de Toulouze, démolissant les maisons, arrachant les vignes, brûlant les bleds : ce qui abbatit tellement le courage des Toulouzains, qu'eux & leur Comte furent contraints de se soûmettre à telles conditions qu'on leur voulut imposer.

Leurs Deputez & leur Comte en personne se trouverent en Cour : on l'ébaucha à Meaux, & on l'acheva à Paris. Le Comte fut dépoüillé de toutes ses terres, hormis 1228.
quelques morceaux qu'on lui laissa par pitié. Il fut dit, qu'elles viendroient toutes à sa fille Jeanne, & qu'elle seroit mariée à Alfonse frere du Roy, entre les mains duquel elle fut mise dès-lors : Que s'il n'y avoit point d'enfans de ce mariage, elle retourneroit au Roy de France : Que le Comte payeroit 1700. marcs d'argent, tant au Roy, qu'aux Moines de Cîteaux, & pour fonder des Docteurs en Theologie à Toulouze : Que les murailles de cette ville & de trente autres seroient démolies : Que pour sureté il donneroit des ôtages, & que cependant il demeureroit prisonnier : Qu'il se feroit une exacte perquisition des Heretiques à ses dépens ; & que pour penitence, il iroit faire la guerre aux Sarrasins cinq ans durant.

Ces articles signez, lui & ceux de sa compagnie qui avoient été excommuniez, furent à Nôtre-Dame de Paris le jour du Vendredy saint, nuds pieds, & en chemise, recevoir l'absolution du Legat. Cela fait, le Comte rentra prisonnier dans la Tour du Louvre, jusqu'à ce qu'il eût fourni des tôages. Vers la fête de la Pentecôte le Roy lui donna l'Ordre de Chevalerie, & le renvoya en son païs. Le Legat l'y accompagna, & y établit l'inquisition, qui certes exerça d'extrêmes rigueurs, & fut cause encore de plusieurs troubles & massâcres.

Quelque accord que les mal-contens eussent fait, ils ne pouvoient digerer que le gouvernement demeurât entre les mains de deux étrangers, une femme Espagnole,

1228. & un Cardinal Italien. Ils reprennent donc les armes, attirent à eux Robert Comte de Dreux, frere aisné du Duc de Bretagne, qui jusques-là, avoit fidelement servi la Regente; & Philippe, Comte de Boulogne, oncle paternel du Roy. Ce dernier se laissa débaucher par l'assurance qu'ils lui donnerent de l'élever dans le trône. Tellement qu'une seconde fois le Roy pensa être enveloppé par cette conspiration, la plupart de la Noblesse qui étoit avec lui étant passée du côté des conspirez; & il eût sans doute été surpris, si le Comte de Champagne ne fût accouru fort à propos avec trois cens Chevaliers * pour le dégager.

* On les appelloit Milites.

Au printems, les conspirez tournerent tous leurs efforts contre le

1229. Comte. Ils lui redemandoient la Champagne & la Brie pour Alix, Reine de Chypre, fille de Henry son oncle, qui étoit mort en Levant: & outre cela, ils l'appelloient traître, & l'accusoient d'avoir empoisonné le défunt Roi. Philippe de Boulogne offroit de l'en convaincre par le duel: reproche qui le noircit tellement auprès de ses vassaux mêmes, qu'ils se liguerent contre lui avec ses ennemis.

Le Comte se voyant un si pésant fardeau sur les bras, & sa ville de Troyes assiégée, implora l'aide de la Régente: elle fit marcher le Roi à son secours, & leur commanda de sa part, s'ils avoient quelque chose à dire, qu'ils eussent à venir demander justice en sa Cour. Mais eux qui ne vouloient reconnoître ni sa régence, ni la Royauté de son fils, comme si le Royaume eût été vacant, se porterent à une étrange extrémité. Se souvenant de quelle maniere leurs ancêtres avoient déféré la Couronne à Hugues Capet, ils élurent Roi dans une Assemblée secrete le Seigneur de Coucy, qui étoit en grande réputation de sagesse & de justice parmi eux. Ce qu'ils entreprirent d'autant plus hardiment, qu'ils avoient Henry, Archevêque de Reims, dans leur parti, qui l'eût sacré & couronné. La Régente en ayant eu avis, le fit aussi-tôt sçavoir à Philippe, Comte de Boulogne, à qui ils avoient aussi fait esperer la Royauté. Par ce moïen, elle le détacha d'avec eux; puis avec diverses adresses, elle anéantit pour l'heure tous leurs desseins. 1229.

EMP. BAUDOUIN II. & encore FEDERIC II.

Leurs mauvaises intentions continuant toujours, renouerent peu de mois après une autre partie. Le Duc de Bretagne avec leur assistance & leur conseil, reprit les armes, & appella à son aide le Roi d'Angleterre, qui descendit avec des forces considérables dans la Bretagne. Mais quand il vit que le Roi, conduit par la Régente, avoit pris sur les gens du Duc le Château de Belesme au Perche, qu'on estimoit imprenable, il remonta sur ses vaisseaux. Le Duc ainsi abandonné, fut contraint d'avoir recours à un troisiéme accommodement.

Dès l'année suivante, il le rompit: mais ce ne fut pas impunément; le Roy lui ayant pris toutes ses places, & détaché d'avec lui ses vassaux & ses amis, le resserra dans sa ville de Nantes: de sorte que pour se tirer d'un si mauvais pas, il fut forcé de lui rendre hommage lige pour sa Duché. Les Bretons qui prétendoient ne le devoir que simple, le nommerent à cause de cela, *Mau-Clerc*,

1230. *Clerc*, comme qui diroit mal habile. *

Au bout du compte, Thibaud fut mal récompensé des bons services qu'il avoit rendus à la Régente. [Comme elle crut n'avoir plus besoin de lui, elle tourna sa pensée à diminuer sa puissance, & la grandeur de la Maison de Champagne, qui avoit tant donné de peine aux Rois. Dans cette vûe, elle prit en main la cause d'Alix sa cousine, qui lui disputoit les Comtez de Brie & de Champagne, & le fit condamner par un accord de lui donner quarante mille marcs d'argent, & de vendre au Roi pour payer cette somme les Comtez de Blois, de Chartres, de Sancerre, & la Vicomté de Châteaudun.

Après toutes ces brouilleries, il y eut quatre ans de paix, [pendant lesquels la Regente apportoit tous les soins possibles pour bien élever son fils, le faisant instruire dans les affaires par des Seigneurs d'âge & d'experience, & dans la crainte de Dieu par des Religieux des Ordres de saint Dominique & de saint François. Elle sçavoit bien que cette bonne éducation ne seroit pas seulement avantageuse à ce Prince pour son propre salut, & pour le bien de son Etat, mais encore à elle-même, tant pour sa réputation, que pour donner à son fils des impressions contraires à celles que les mauvais bruits lui eussent pû faire prendre, & de plus, pour s'assurer entierement de son esprit. Car il n'y a point de plus sûr moyen que la probité pour entretenir la reconnoissance, ni de lien plus puissant pour retenir les enfans dans l'obéïssance & le respect, que les vrayes maximes de pieté, & 1230. le commandement exprès de Dieu, lequel étant fondé sur les principes immuables de la nature, doit toûjours être au-dessus de toutes les considerations de la politique.]

Le calme du Royaume fut un peu troublé par quelques tumultes que causoient les restes des Albigeois, & par le grabuge des Ecoliers de l'Université de Paris. Cet illustre corps faisoit alors le plus bel ornement du Royaume : d'ailleurs le nombre innombrable d'Ecoliers qui y venoient de toutes les parties de l'Europe, apportoit de grandes richesses dans cette Ville, & lui soumettoit en quelque façon toutes les autres de la Chrétienté. Or quelques-uns de ces Etudians l'an 1229. ayant été maltraités dans une batterie par les Bourgeois, & n'en ayant pû avoir raison telle qu'ils désiroient, ils résolurent tous de quitter Paris : mais ce ne fut pas sans avoir publié des chansons pleines d'ordure, & des vers fort licentieux, contre l'honneur de la Reine Regente & du Cardinal Romain Legat du Pape, qui la gouvernoit. Le Duc de Bretagne & le Roi d'Angleterre entretenoient secretement cette broüillerie, & leur offroient retraite dans leurs terres, & de fort beaux privileges : mais le conseil du Roi craignant que sa Capitale ne fût dépoüillée d'un si grand avantage, trouva moyen d'appaiser ces esprits emportez, & de les retenir.

Les habitans de Marseille & des environs s'étant revoltés contre Raimond Berenger Comte de Proven- 1231. & suiv.

* En 1231. le Roi Louis fit le Traité d'Angers, par lequel il permit à ce Duc de battre monnoye blanche & noire.

1235. ce, appellerent Raimond Comte de Toulouse pour leur commander, à cause qu'il étoit son plus proche héritier; car il faut sçavoir que Gilbert Comte de Provence & de Nice par sa femme, avoit eu deux filles, Faidide qui avoit épousé Alfonse trisayeul de Raimond de Toulouse, & Douce qui avoit été mariée à Raimond Berenguier, Comte de Barcelonne, duquel descendoit le Comte de Provence dont nous parlons. Il accepta donc leurs hommages, & se porta pour leur Seigneur, d'où il s'ensuivit une guerre qui dura quatre ans entre ces deux cousins.

Ce Comte de Provence ayant été travaillé par plusieurs revoltes & autres infortunes, se vit sur la fin de ses jours comblé de bonheur par le mariage de quatre filles qu'il avoit de son épouse Beatrix, fille de Thomas Comte de Savoye, très-vertueuse Princesse: car toutes quatre eurent l'honneur d'épouser des Rois. Marguerite qui étoit l'aînée fut la plus heureuse, ayant été conjointe cette année avec Louis Roi de France, Prince qui fut encore plus grand par ses vertus que par sa Couronne.

[Ce Roi étant parvenu à l'âge de vingt ans, qui en ce tems-là, étoit le terme de la majorité des Princes & des Grands, prit en main le timon de son Etat: mais il laissa toûjours la principale autorité à sa mere, non-seulement pour les affaires, mais aussi sur sa personne.]

La même année le Comte de Champagne, on ne dit point pour quel sujet, retomba dans la rebellion: mais le Roi se préparant pour aller le châtier, il implora sa clemence. Cette escapade, quoique fort courte, lui couta ses villes de Montereau-faut-Yonne, de Bray & de Nogent sur Seine. Ces pertes ne le rendirent pourtant point plus sage: il persista toûjours dans sa folle passion pour la Reine Blanche qui l'avoit ruiné, & se renferma dans son Château de Provins, à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse rêverie.

Toutefois il en fut bien-tôt diverti par la mort de Sanche VIII. dit le Fort, Roy de Navarre, qui étant decedé sans enfans mâles, lui laissoit le Royaume comme à son plus prochain héritier, étant fils de Blanche sa fille. Aussi alla-t-il en prendre possession, & y transporta grand nombre de laboureurs de ses terres de Brie & de Champagne, qui rendirent ce Royaume-là fort fertile & fort peuplé. 1235. & 36.

Vers ce tems-là le pays d'Artois fut érigé en Comté-Pairie, en faveur de Robert frere du Roi, à qui son pere l'avoit donné par testament. Quelques-uns mettent cette erection sous Philippe Auguste. Quoiqu'il en soit, je croi qu'on peut assurer que c'est la premiere de cette nature.

A la poursuite du Pape Gregoire (qui n'en vouloit pas moins aux gens de l'Empereur Federic son ennemi déclaré, lequel avoit occupé les restes du Royaume de Jerusalem, qu'aux Sarrasins mêmes,) il se fit une grande Croisade des Seigneurs François, principalement de ceux qui avoient causé des troubles sous la minorité du Roi; comme Pierre Duc de Bretagne, les Comtes de Bar, de Mascon & de Nevers, & le nouveau Roi de Navarre. Elle n'eut pas un meilleur succès que toutes les autres; car 1237. & 38.

1238. la mauvaise conduite de ces Croisez, & leurs divisions firent périr presque toute cette armée, & la plûpart de ses chefs y furent tuez ou faits prisonniers.

Pierre Duc de Bretagne mourut au retour de ce voyage; son fils unique Jean, surnommé le Roux, lui succeda. Les affaires de Constantinople n'alloient pas mieux: l'Empereur Baudoüin vint en France mandier du secours contre les Grecs; & moyennant une grande somme d'argent, vendit la Couronne d'épines de Nôtre-Seigneur, l'Eponge & la Lance dont il eut le côté percé, au Roi saint Louis, qui les mit avec grande pompe & dévotes cérémonies, dans son trésor de Reliques à la Sainte-Chapelle, qu'il bâtit exprès dans son Palais à Paris.

Il y avoit trois ans que tous les Docteurs séculiers & réguliers de la sacrée Faculté de Theologie de Paris, qui alors étoit presque la seule Ecole de cette science, & comme le Concile perpetuel de l'Eglise Gallicane, avoient resolu dans une célebre assemblée, & après une très-mûre déliberation, qu'un même Ecclesiastique ne pouvoit en conscience tenir plus d'un Benefice.

Cette année 1238. *Guillaume III. Evêque de* Paris, *tint une autre assemblée de la même Faculté dans le Chapitre des Jacobins: où il fut conclu unanimement qu'on ne pouvoit, sans perte du salut éternel, posseder deux benefices à la fois, pourvû qu'il y en eût un qui valût seulement quinze livres parisis de revenu. Cette somme étoit alors suffisante pour l'entretien d'un homme sobre & frugal. Il n'y eut que Philippe Chancelier de l'Université, & Arnoul depuis Evêque d'Amiens, qui s'opiniâtrerent à garder les leurs. Le premier étant au lit de la mort, pressé par l'Evêque Guillaume de se décharger de ce fardeau qui l'entraîneroit en enfer, répondit nettement qu'il vouloit essayer si cela étoit vrai.* 1238.

Les querelles d'entre le Pape Gregoire IX. & l'Empereur Federic, s'étant enflammées à toute extremité par toutes sortes d'outrages de part & d'autre, Gregoire envoya au saint Roi de France lui offrir l'Empire pour son frere Robert Comte d'Artois. Les Seigneurs assemblez par le Roi sur une proposition si importante, n'approuverent point ce violent procedé, & firent réponse; „ Qu'il suffisoit à Robert d'être frere „ d'un Roi qui étoit plus excellent „ en dignité & en noblesse, que „ quelque Empereur que ce fût

[Autant que le Pape souhaitoit d'engager la France dans une guerre ouverte contre Federic, autant saint Louis avoit de zele pour éteindre ce feu qui embrasoit la Chrétienté, & pour reconcilier les parties, comme le doit un aimable compositeur. Federic neanmoins n'eut pas la reconnoissance qu'il devoit pour ses bons offices: au contraire, il lui voulut tendre un piege, & forma le dessein de se saisir de sa personne dans une entrevûë qu'il lui proposa à Vaucouleurs: mais Louis ayant eu quelque avis de ce perfide complot, s'y trouva trop bien accompagné pour craindre aucune surprise.]

Les Albigeois ne pouvoient se soûmettre aux ordres de l'Inquisition, Trincavel fils du Vicomte de Beziers, & cinq ou six Seigneurs du païs s'étant mis à leur tête, ils s'emparerent de Carcassonne & de quelques autres places, & firent des courses dans les terres du Roi. Il y

1239. envoya aussi-tôt des troupes commandées par Jean Comte de Beaumont, qui les chassa de Carcassonne, & les assiegea dans Mont-real. Après y avoir tenu quelque temps, ils firent leur capitulation par le moyen des Comtes de Foix & de Toulouze, qui en effet les avoient secretement soûlevez, quoi qu'en apparence, ils eussent joint leurs armes à celles du Roi pour les dompter.

Comme la France se réjouïssoit d'avoir un Roi si bon & si sage, peu s'en fallut qu'elle ne se vît reduite à porter le deuil de sa perte. Le Vieil de la Montagne, ainsi nommoit-on le Prince des Assassins, peuple qui occupoit le canton montueux de la Syrie, avoit dépêché deux de ses meurtriers pour le tuer: mais peu après, je ne sçai par quel motif, il s'en repentit, & les contremanda par d'autres messagers, qui en attendant qu'ils les eussent trouvez, avertirent le Roi de se prendre garde.

Ce Vieil de la Montagne nourrissoit quantité de jeunes garçons dans des Palais delicieux, & dans l'esperance d'une éternelle felicité en l'autre monde, s'ils obéïssoient aveuglément à ses commandemens. Pour les en rendre plus capaples, & plus propres à exécuter des assassinats par tout païs, il leur faisoit apprendre toutes sortes de Langues.

Federic & Gregoire IX. se haïssant tous deux d'une haine mortelle, Gregoire lâcha enfin les foudres de l'Eglise sur Federic, ensuite de quoi son Legat ayant convoqué les Prélats de France à Meaux, ordonna à plusieurs d'aller à Rome tenir un Concile, où l'on prétendoit dégrader cet Empereur. Il s'en plaignit amérement au Roi, & le pria de ne point permettre à ses Evêques de sortir de France. Sa priere n'ayant point eu d'effet, il les fit gueter sur mer; & les ayant pris, il les distribua en diverses prisons, où ils étoient traitez avec une extrême rigueur. Le Roi s'entremit en vain pour leur délivrance; Federic à son tour méprisa son intercession, au moins durant quelque temps; ce qui altéra la bonne intelligence qui avoit été depuis plusieurs années entre la France & l'Empire.

L'an 1240. le Roi ayant assemblé la fleur des Barons & de la Chevale- 1240.
rie de son Royaume à Saumur, donna la ceinture de Chevalier à son frere Alfonse, (dont le mariage avoit été peu auparavant accompli avec Jeanne fille & heritiere du Comte de Toulouze) & le partagea des Comtez de Poitou & d'Auvergne, & de tout ce qui avoit été conquis en Languedoc & en Provence sur les Albigeois.

Ces années-cy les Tartares firent de cruelles irruptions en divers païs de l'Europe: entr'autres une en Hongrie sous le commandement de Bath qui étoit un de leurs Generaux; & une en Russie, Pologne & Silesie, où ils furent menez par un autre de leurs chefs qui se nommoit Tera.

Ces Barbares étoient Scythes de nation, originaires d'entre la mer Caspienne & le mont Imaus. Quelques uns les font descendre des dix Tribus des Hebreux qui furent transferées par le Roi d'Assirie en ces païs-là, & tirent leur nom du mot Hébreu qui signifie delaissé. *D'autres le derivent de la riviere Tatar qui passe par leur païs, & disent qu'ils le donnerent à toute la nation des Mogles, qui étoit composée de sept peuples principaux, dont ils en faisoient un. Ils étoient tributaires & comme esclaves*

1241. *d'un Prince Chrétien Nestorien, qui avoit son Royaume dans les Indes, & qu'on nommoit le Prêtre-Jan. Mais Cingis ou Tzingis-Cam mit cette Nation en liberté vers la fin du siecle precedent, ruina l'Estat du Prestre Jan, & en forma un très-grand, duquel encore sont sorties plusieurs peuplades qui ont occupé divers * pays qu'ils tiennent encore.*

* Tartares de Precop ou de Crim, Tartares le long du Volga, &c.

Le Comte de Toulouze cherchoit sous mains toutes sortes de moyens de reparer la honte du traité qu'il avoit fait avec le Roi: voilà pourquoi il fit une ligue secrete avec Jacques Roi d'Arragon, qui étoit venu à Montpellier, & avec le Comte deProvence. Ils prétendoient faire dissoudre son mariage d'avec Sancia, tante de l'Arragonois, sous prétexte de parenté, afin qu'il pût se marier à une fille du Comte de Provence; & que sa fille Jeanne qu'il avoit par force donnée au Comte de Poitou, ne fût pas son heritiere : exemple qui prouve bien à qui en voudroit douter, qu'entre les Grands, honneur, parenté, alliance & conscience, cédent facilement à leur intérêt, & à leur caprice.

1242. Hugues le Brun, Comte de la Marche, avoit à son malheur épousé Isabelle, veuve du Roi Jean sans-Terre, qui la lui avoit ravie autrefois, & mere du Roi Henri. L'orgueil de cette femme qui portoit toûjours le titre de Reine, ne permettoit pas qu'il rendît hommage à Alfonse, qui n'étoit que Comte : le Roi entreprit de l'y contraindre, d'abord il emporta plusieurs de ses places & les démolit; Fontenay entr'autres, où son frere Alfonse avoit été blessé d'un coup de trait

Le secours du Roi d'Angleterre pour sa mere fut trop tardif. Hugues étoit atterré quand lui & son frere Richard descendirent par la riviere de Bordeaux. Il les avoit assurez que tout le Poitou se soûleveroit à leur arrivée : mais comme il leur manqua de promesse, ils manquerent de courage. Le Roi les attaqua au pont de Taillebourg (en Saintonge, où ils s'étoient postez, les enfonça de grande force) combattant hazardeusement de sa personne, & les poussa jusques à Xaintes, puis de-là à Blaye. Le Comte & son orgueilleuse femme, contrainte d'oublier qu'elle avoit été Reine, ne trouverent de salut qu'aux pieds du Roi, & ils éprouverent qu'il étoit aussi bon que vaillant. Car bien que cette furie eût suborné des assassins pour le tuer, qui avoient été découverts & punis, il pardonna genereusement à elle & à son mari, les contraignant néanmoins de lui ceder plusieurs de leurs places, afin qu'ils ne fussent plus en état de se révolter. 1243.

L'Italie étoit horriblement déchirée par les factions des Guelfes & des Gibelins. Les premiers tenoient pour le Pape, les seconds pour l'Empereur.

La jalousie d'entre les Religieux Franciscains & les Dominicains, qui étoit née presque avec leurs Ordres, s'accroissoit aussi à mesure qu'ils prenoient accroissement; de sorte que le Pape qui avoit besoin d'eux, & le Roi saint Louis qui les chérissoit sans prédilection, n'avoient pas peu de peine à leur distribuer également leur faveur, & à tenir la balance si droite, qu'ils n'eussent pas sujet de prendre avantage l'un sur l'autre.

Mais tous deux en prenoient beaucoup sur tous les autres Ordres Religieux, ils les méprisoient comme plus imparfaits, & non seulement se faisoient fort valoir

en Theologie, où ils débitoient quelque-
1244. *fois des choses, qui pour être trop subtiles, approchoient de l'erreur : mais aussi entreprenoient sur les fonctions des Pasteurs ordinaires, tirant à eux les aumônes, les legs pieux, & les sépultures des riches, & se mêlant de la direction des consciences, & de l'administration des Sacremens, au préjudice de la hierarchie. Aussi depuis ce temps-là, elle a souvent été aux prises avec eux pour deffendre son autorité & ses interests.*

Le saint Siege ayant été vacant près de vingt mois, Innocent IV. fut élu. On le croyoit ami de Federic : mais soit que cet Empereur n'en usât pas bien avec lui, ou autrement, il suivit le chemin de ses prédécesseurs, & lui mût querelle pour les mêmes differens. L'affaire s'échauffa jusqu'à tel point, qu'Innocent voyant que Federic étoit le plus fort en Italie, il en sortit afin de fulminer plus surement contre lui, & se retira en France. Y étant arrivé au mois de Décembre de cette année 1244. il convoqua un Concile à Lyon pour l'année suivante.

Dès l'an 1228. l'Empereur Federic contraint par les menaces du Pape Gregoire, étoit passé dans la Terre-sainte, où par sa réputation, plûtôt que par ses armes, il avoit fait ensorte que le Sultan lui avoit rendu la ville de Jerusalem, mais démantelée, & une partie de la Terre-sainte. Le Pape qui n'étoit point content de cet accommodement, avoit depuis suscité d'autres Croisades, qui avoient rompu cette tréve au grand dommage des Chrétiens. Lorsqu'ils furent fort affoiblis, il arriva l'an 1244. que les Corasmiens, peuple chassé de Perse par les Tartares, d'autres disent d'Arabie, se jetterent sur la Terre-sainte, la déso-
lerent toute, ruinerent tous les saints 1145.
lieux de Jerusalem, & l'inonderent du sang des Chrétiens.

Cette nouvelle fut apportée au Roi S. Louis comme il étoit malade à Pontoise vers la fin de Decembre. Tous ceux qui étoient autour de lui desesperant de sa vie, il fit vœu à Dieu, s'il lui rendoit sa santé, d'aller en personne faire la guerre à ces Infidelles. En effet, étant gueri, il prit la Croix des mains du Légat, mais il ne put pas si-tôt accomplir cette pieuse entreprise.

Le Concile de Lyon fut ouvert le Lundi d'après la saint Jean-Baptiste dans l'Abbaye de saint Just, & delà transferé dans l'Eglise Cathedrale de S. Jean. L'empereur Baudoüin II. de Constantinople, le Comte Raimond de Toulouse, & Berenger de Provence y assisterent : ces deux afin de poursuivre une dispense auprès du Pape, pour remarier Raimond avec Beatrix derniere fille de Berenger : mais les Rois de France & d'Angleterre, & Richard Comte de Cornoüaille, qui avoient épousé les trois autres sœurs, empêcherent qu'ils ne l'obtinssent.

L'Empereur Federic avoit quitté ses affaires d'Italie pour s'y rendre, & y avoit cependant envoyé ses Ambassadeurs, mais il apprit comme il étoit arrivé à Turin, que le Pape & les Peres l'avoient excommunié à chandelles éteintes, & dégradé de l'Empire pour plusieurs cas qu'on lui imposoit ; entr'autres, qu'il détenoit les terres de l'Eglise ; qu'il avoit intelligence avec les Sarrasins, & qu'il erroit en plusieurs articles de Foi.

Depuis cette dégradation, toutes ses affaires s'éboulerent en un moment. Les Milanois le battirent, les autres

1245. Princes Chrétiens le prirent en aversion comme un impie, les Allemands même (afin qu'ils ne pussent point reprocher aux François d'avoir contribué à ruiner leur Empire) le rejetterent, & élurent pour Roi des Romains Henry VII. Landgrave de Hesse & de Turinge; tandis que le Roi dans une entrevûe qu'il eut avec le Pape à Clugny, s'efforçoit de faire l'accommodement de ce malheureux Empereur avec l'Eglise Romaine, en vertu d'une procuration qu'il avoit de lui.

Cette année 1245. mourut Raimond Berenger, Comte de Provence, ayant par son testament institué Beatrix, la quatriéme de ses filles, son héritiere. Jacques, Roi d'Arragon, fit descendre des troupes en Provence, afin de s'assurer d'un si bon parti pour son fils. Mais le Roi de France n'avoit garde de le laisser enlever à un étranger. Aussi envoya-t-il des troupes en ce pays-là, & même son frere Charles, comme le disent quelques auteurs: si bien que les Arragonois en furent chassez. Par ce moyen, le Roi étant demeuré le maître de la partie, fit en sorte, du consentement tant de la fille, que de ses oncles le Comte de Savoye & l'Archevêque de Lyon, qu'elle fut promise à Charles son frere, qu'il avoit partagé du Comté d'Anjou: néanmoins le mariage ne s'accomplit que dans l'année suivante.

Cette même année le premier de Décembre mourut aussi Jeanne, Comtesse de Flandre, sans avoir eu aucuns enfans de son second mari Thomas de Savoye, non plus que du premier, qui étoit Ferrand de Portugal. Sa Sœur Marguerite lui succeda.

Cette Marguerite avoit des enfans 1246. de deux lits; sçavoir Jean & Baudouin de Bouchard d'Avesnes, son premier mari, & Guillaume, Jean & Guy de Guillaume de Dampierre son second. Ceux-ci prétendoient que les fils de Bouchard ne devoient point heriter, parce qu'on avoit découvert qu'il étoit engagé dans les Ordres sacrez lorsqu'il épousa leur mere; & que pour cela, son mariage avoit été déclaré nul.

Ceux du premier lit voyant que la mere favorisoit trop les autres, eurent recours au Roi. Il manda les parties en un Parlement à Peronne; & là il fut prononcé que ceux du premier lit auroient le Haynault, & les autres la Flandre.

Le prétendu Roi des Romains Henry Land-grave de Hesse étant mort, ou dans un combat, ou de maladie, les Allemands qui s'obstinoient sous prétexte de piété, à ruiner la dignité de leur Empire, élûrent l'an suivant Guillaume Comte de Hollande, puissant en amis & en alliances, tandis que Federic lutoit avec ses disgraces, & avec ses ennemis en Italie.

Le Duc de Bourgogne & quelques Seigneurs François s'étoient liguez 1247. avec lui pour défendre les libertez & 48. de leurs terres contre les usurpations de la Cour de Rome, & les entreprises du Clergé; étant appuyé de leur ligue, il partit de Lombardie pour venir à Lyon, soit pour y envelopper le Pape, qui résidoit en cette Ville-là, soit pour le fléchir par ses prieres, mais il fut rappellé de son voyage par un grand échec, que les Milanois firent recevoir à Entius, son fils bâtard, qu'il avoit laissé dans Parme.

Ces affaires & les grands prépa-

1248. ratifs de guerre avoient retenu le Roi jusqu'au mois de Mai de cette année, qu'il n'accomplît le vœu qu'il avoit fait trois ans auparavant. On ne sçauroit marquer en assez grosses lettres, que ce très-saint Roi étant persuadé que les Souverains sont responsables par le droit divin & humain, des malversations de leurs Officiers, fit sçavoir par les Prédicateurs dans tout son Royaume, que ceux qui auroient reçû quelque tort ou dommage des siens, eussent à le venir déclarer, & qu'il le répareroit de son propre domaine. Ce qui fut ponctuellement exécuté.

Cela fait, & après avoir pris congé des saints Martyrs, & laissé la régence à la Reine sa mere, il partit de Paris, tous les Ordres le conduisant en procession hors de la Ville. Il menoit avec lui la Reine sa femme, ses deux freres Robert & Charles, qui avoient aussi les leurs, & un nombre innombrable de Princes, Seigneurs, Prélats & Gentilshommes. En passant à Lyon, il reçût la bénédiction du Pape; de là il descendit par le Rône; & s'étant embarqué à Aigues-mortes, en Languedoc le vingt-cinquiéme d'Août, il fit voile deux jours après, & aborda heureusement en Chipre le vingt-cinquiéme de Septembre; il y passa l'hyver pour attendre le reste de ses troupes & de ses munitions. [On lui avoit fait la conquête de l'Egypte aussi aisée qu'elle étoit nécessaire pour le recouvrement & la conservation de la Terre-sainte: dans cette croyance, il avoit fait dessein de planter des colonies de François en ce riche pays; & pour cela, il menoit avec lui grand nombre de laboureurs & d'artisans, capables néanmoins de porter les armes, & de combattre en cas de besoin.] 1249.

Etant dans l'Isle de Chipre, il reçût au commencement de Décembre des lettres d'Ercalthay, l'un des premiers Cans des Tartares; & peu après, il arriva encore des Ambassadeurs du Roi d'Armenie. Ercalthay lui mandoit que le grand Can, & une bonne partie de ses Capitaines, avoient embrassé le Christianisme; & comme il l'avoit envoyé avec une grande armée pour détruire le Sultan de Balduc * ou Bagdet, le plus puissant de tous les Princes Mahométans. Les Ambassadeurs d'Armenie l'assuroient que cette nouvelle étoit vraye; & que leur Roi ayant vaincu avec l'aide des Tartares, le Sultan d'Iconie, ou Cogny, duquel il étoit tributaire, avoit secoué le joug de ces Infidéles.

(* Nos auteurs l'appelloient Baudra.)

Le Samedi d'aprés l'Ascension, le saint Roi ayant recueilli ses troupes, 1249. qu'il avoit mises en quartier d'hyver dans l'Isle de Chipre, & reçu un nouveau renfort que Robert, Duc de Bourgogne, lui amenoit, mit à la voile, & aborda le 4. Juin à la rade de Damiete, en Egypte. Les Sarrasins l'attendoient de pied ferme sur le bord; il prit terre malgré eux, & les poussa. Comme ils eurent été battus, la frayeur les saisit de telle sorte, que le lendemain ils abandonnerent la Ville, après y avoir mis le feu en plusieurs endroits, & transporterent par batteaux au-delà du fleuve du Nil, toutes leurs familles & leurs plus précieuses hardes.

Le débordement du Nil qui commence toujours infailliblement quelques jours avant le solstice d'été, empêcha que l'armée n'allât du même pas prendre la Ville du grand Caire, &

1249. & la retint jusqu'à la mi-Automne, dans une oisiveté qui la jetta dans toutes sortes de débauches & de dissolutions.

Au mois de Septembre arriva Alfonse frere du Roi, qui ne s'étoit pas embarqué avec lui, amenant de nouvelles troupes de croisez. Raimond Comte de Toulouse son beau-pere, qui l'avoit conduit jusqu'à Aigues-mortes, mourut au retour de là dans la ville de Millau, en Rouergue, donnant toutes démonstrations d'une grande & véritable pénitence. Il fut le dernier des COMTES DE TOULOUZE, qui avoient dominé dans la plus grande partie du Languedoc près de 350. ans. Sa fille Jeanne n'eut point d'enfans de son mari Alfonse; après sa mort qui arriva l'an 1270. Philippe le Hardy se mit en possession de ses Seigneuries suivant le traité de l'an 1228.

Le vingtiéme de Novembre le saint Roi partit de Damiete, & marcha contre les Sarrasins, qui avoient leurs forces assemblées autour de la ville de Massoure. Il campa sur un bras du Nil, appellé autrefois *Camopus*, & alors le * Raschit, qui n'étoit point guéable. Sur ces entrefaites, le Sultan nommé Meledin vint à mourir; en attendant le retour de son fils, ils déférerent le commandement au plus vaillant de ses Emirs ou Satrapes, on l'appelloit Farchardin.

* Rosette cause de ville qui dessus.

1250. Les François ayant enfin passé le Raschit, gagnerent en trois jours deux grands combats sur les Infidéles; le saint Roi animé d'un zéle de Samson, y fit des actions d'une prodigieuse valeur: mais au premier qui se donna en Février 1250. Robert son frere, poursuivant trop inconsidérément les ennemis au travers de la ville de Massoure, fut tué sans qu'on pût retrouver son corps. 1250.

L'armée Chrétienne s'étant campée près de Pharamia pour se rafraîchir, arriva Melec-Sala, fils de Meledin, avec une armée qu'il avoit obtenue des autres Sultans de sa Religion. Avec cela il enveloppa de telle sorte celle des Chrétiens, lui bouchant tous les passages des vivres, que la faim & cette maladie qu'on nomme aujourdhui *scorbut*, la réduisit en un état tout-à-fait déplorable. Dans cette extrémité, il fut résolu de la ramener à Damiete: mais il étoit trop tard, les ennemis lui tombant sur les bras de tous côtez; elle fut entierement défaite sur le chemin, & le Roi fait prisonnier avec ses deux freres Alfonse & Charles, & presque tous les Chefs: il n'y eut qu'un très-petit nombre des siens qui échapa la captivité ou la mort. Ce malheur arriva le cinquiéme d'Avril.

On peut juger quelle fut la douleur du bon Roi, & quel fut son déplaisir, lorsqu'il pensoit à la peine extrême où seroit la Reine sa femme, qu'il avoit laissée dans Damiete avec son trésor, & où elle avoit accouché d'un fils. A ces peines indicibles, les Barbares ajouterent un outrage qui lui fut plus sensible que la perte de son armée & de sa liberté; c'est qu'ils foüetterent devant lui un Crucifix, le soüillerent de crachats, & le traînerent dons la boüe. Quant à sa personne, ils le traiterent avec une extrême barbarie, & le menacerent souvent de le massacrer, & de le mettre aux Bernicles, supplice fort cruel. Toutefois le Sultan Melec-Sala, craignant de perdre sa rançon, s'il venoit à mourir, fit ces-

1250. ſer ces outrages, ſi bien qu'il recouvra ſa ſanté. Il conclut enſuite une tréve de dix ans avec lui; mais là-deſſus ayant été maſſacré par ſes Emirs, le Roi ſe vit auſſi en grand danger de périr par la même fureur: néanmoins celui qu'ils élûrent pour Sultan (il s'appelloit Turquemir) l'en garantit, & confirma le traité.

Par les conditions, on lui rendoit la liberté à lui & à tous les Chrétiens captifs, avec permiſſion d'emporter leur équipage: on leur accordoit une tréve pour dix ans, & on leur laiſſoit tout ce qu'ils tenoient encore dans la Terre-ſainte, moyennant la reddition de Damiete, la délivrance des Sarraſins captifs, & deux cens mille beſants d'or comptant; ils valoient quatre cens mille livres d'argent. Il eſt remarquable que ce genereux Roi ne pouvant ſouffrir qu'on mît ſa perſonne à prix, voulut que cette ſomme fût la rançon des ſiens, (*) & Damiete pour la ſienne; & qu'ayant appris que dans le payement les Sarraſins s'étoient mécomptez à ſon profit d'une notable ſomme, il voulut incontinent la leur renvoyer.

C'eſt une fable qu'il ait donné aux Barbares une Hoſtie conſacrée pour gage de ſa parole; il ſe fût livré mille fois à la mort plûtôt que de livrer ſon Dieu à ces impies. Il eſt vrai qu'ils battirent autrefois de la monnoye où il y avoit un Ciboire empreint avec une Hoſtie au-deſſus; que la même figure ſe voyoit en quelques-unes de leurs tapiſſeries, & qu'aujourd'hui on remarque encore des Calices gravez ſur les murailles de Damas. Peut-être ont-ils voulu marquer par là qu'ils avoient 1250. remporté des victoires ſignalées ſur les Chrétiens, & mené leur Dieu en triomphe.

La ſomme payée, & Damiete remiſe par la Reine aux Infidéles, le Roi & les Princes furent délivrez; & montant ſur les galeres des Genois, allerent deſcendre au port d'Acre: mais pour les autres priſonniers, les malades qui étoient en très-grand nombre, furent aſſommés, & les autres furent contraints de payer nouvelle rançon, ou de renier.

On a voulu dire que les Barbares creverent alors les yeux à trois cens Gentilshommes François, & que ce fut en mémoire de ces nobles Martyrs que ſaint Louis, à quelques années de là, fonda l'Hôpital des Quinze-vingts à Paris. Mais cette cauſe n'eſt nullement marquée dans les Lettres de l'Inſtitution de cet Hôpital; & je trouve long-tems auparavant, qu'un Duc de Normandie en fit à Rouen une toute pareille, ſinon qu'elle n'étoit que de cent aveugles.

De plus de trente-cinq mille bons combattans qui avoient ſuivi ſaint Louis en cette expédition, il lui en reſtoit à peine ſix mille, nombre trop petit pour faire aucune entrepriſe. Néanmoins, à la priere des Chrétiens de ce pays-là, & parce qu'il connoiſſoit que les Barbares enfraindroient la tréve ſi-tôt qu'il ſeroit parti, il réſolut d'y demeurer quelque tems; & cependant il renvoya ſes freres Alfonſe & Charles en France.

Comme l'Empereur Federic faiſoit encore une nouvelle levée de bouclier pour

(*) Cette rançon fut payée en 8000. beſans d'or, valants 400000. liv. car le beſant valoit 50. liv. de notre monnoye: cela ſe voit dans un tableau qui eſt en l'Egliſe des Filles-Dieu, Ordre de Fontevrault, rue ſaint Denys à Paris.

se vanger du Pape, il mourut à Firenzole le 13. de Décembre, peut être étouffé ou empoisonné par Mainfroy l'un de ses fils bâtards. Il laissa à son fils Conrade l'Empire & la Germanie; à Federic son petit-fils, issu de Henry son fils aîné, la Duché d'Autriche, & à Mainfroy la Principauté de Tarente. Mais toute cette race fut éteinte dans peu d'années, pour avoir, disoient quelques-uns, choqué le saint Siege, ou plûtôt, pour avoir regné tyranniquement. Lorsque le pape Innocent eut appris la mort de Federic, il partit de Lyon, où il avoit demeuré six ans & demi, pour s'en retourner à Rome.

1251.

Quand la nouvelle de la prison du saint Roi fut répanduë en France, un certain Moine apostat, qui se nommoit Maistre-Hongrie, assurant qu'il avoit une mission particuliere de Dieu, alloit amassant les jeunes pastres & paysans par toute la France pour aller, disoient-ils, délivrer leur Prince & la Terre-sainte. On nommoit ces nouveaux croisez les *Pastouraux*. La connivence de la Regente, qui pensoit tirer de ces bandes confuses quelques troupes pour envoyer du secours au Roi son fils, donna cours à cette émotion. On voyoit les bandits, les larrons, les hérétiques, & toutes sortes de méchantes gens se fourrer dans ces troupes; si bien qu'elles se licencierent à une infinité de désordres & de cruautés, principalement contre les Ecclesiastiques & contre les Juifs. Quand leurs insolences furent au dernier point, les peuples se désabuserent & s'armerent contr'eux: dans l'Orleanois & dans le Berry, les habitans & la Noblesse les chargerent & les mirent en déroute; il en fut pendu quelques-uns, puis cette canaille se dissipa & s'évanouit presque toute en un moment. 1252.

La Reine Blanche affligée de l'absence du saint Roi, & de la maladie d'Alfonse son autre fils, que l'on croyoit incurable, tomba dans une grande langueur, & après dans une fiévre lente, qui au bout de trois mois mit fin à ses jours le 26. de Novembre de l'an 1252. Elle mourut à Melun, âgée de plus de soixante-cinq ans. Comme son fils lui avoit fondé le Monastere de Maubuisson, de l'Ordre de Cîtaux, & que cinq ou six jours avant son trépas, elle en avoit pris l'habit & fait les vœux entre les mains de l'Abbesse de ce Monastere, qu'elle avoit envoyé querir exprès, elle y fut portée en grande pompe sur les épaules des principaux Seigneurs de la Cour, assise dans une chaise d'or, le visage découvert, & étant revêtuë de ses ornemens Royaux par dessus l'habit Religieux de ce même Ordre. Elle étoit aussi, & dès long-tems auparavant, du Tiers-Ordre de S. François, aussi-bien que le Roi son fils, selon la dévotion de ces tems-là: mais à proprement parler, ce n'étoit alors qu'une Confrairie, qui n'avoit point de vœux ni d'habit particulier.

Quelques Historiens modernes font fort en doute si elle étoit aînée ou puînée de Berenguelle. Celle-ci fut mariée à Alfonse Roi de Leon, & eut la tutelle de son frere Henry; puis ce jeune Prince étant mort, elle lui succeda au Royaume de Castille. Quelques François même ont avancé qu'elle l'avoit usurpé sur Blanche sa sœur qui étoit éloignée: & ils s'appuient sur ce que dans le trésor des Chartres on trouve des lettres de neuf Seigneurs Castillans

1252. au Roi Louis VIII. & à Blanche, par lesquelles ils reconnoissent leur fils pour leur Roi, & disent qu'Alfonse IX. Roi de Castille avoit déclaré par son testament, que si son fils Henry mouroit sans enfans, ceux de Blanche devoient succeder par droit héréditaire. Mais si ces Auteurs avoient bien lû l'Histoire de Matthieu Paris, dans la vie du Roi Jean, à l'an 1218. ils ne se seroient pas si fort égarez dans leur raisonnement : ils y auroient vû que le Pape parlant aux Ambassadeurs du Prince Louis, fils de Philippe Auguste, dit formellement par deux fois, que Berenguelle étoit l'aînée. Au reste, si les Seigneurs mal-contens offrirent la Couronne de Castille à Blanche, il est probable qu'ils se fondoient sur ce qu'Alfonse Roi de Leon, & Berenguelle étant parens au dégré prohibé, le Pape Innocent III. avoit déclaré leur mariage nul, & les enfans qui naîtroient de cette conjonction [*] incestueuse, bâtards & incapables de succeder. Tellement qu'à leur exclusion, ceux de Blanche venoient à la succession d'Alfonse IX. leur ayeul : & c'est, à mon avis, ce qui faisoit le droit que les Rois de France ont gardé long-tems sur la Castille.

C'étoit S. Louis.

* Voiez les Lettres d'Innocent III. imprimées à Cologne.

Quelques mois avant la mort de Blanche, il s'émut une très-âpre querelle entre les Docteurs séculiers de la Faculté de Théologie de Paris, dont Guillaume de saint Amour étoit comme le chef ; & d'autre côté, les Ordres Mandiants des Freres Prêcheurs, & des Freres Mineurs, parce que ces Religieux, à ce qu'on leur reprochoit, bien loin de se soumettre aux statuts & à la discipline de l'Université, tendoient à s'en rendre les maîtres.

*L'affaire fut opiniâtrément débattue cinq ou six ans durant. Saint Amour avoit l'avantage à Paris : mais le différend ayant été porté à Rome, il y eut du pire ; & le livre * qu'il avoit fait contre eux, fut condamné, non pas comme hérétique, mais comme scandalisant ces bons Peres. Ils avoient tout crédit en cette Cour-là, & en obtenoient d'autant plus facilement de grands privileges, que ces passedroits élevoient la puissance de celui qui les donnoit, & diminuoient celle des Evêques, au préjudice desquels ils étoient donnez.* 1252.

* Il étoit intitulé : De periculis novissimorum temporum.

*Vers le commencement de cette querelle, Robert * de Sorbonne, Docteur en Théologie, & fort chéri du Roi saint Louis, bâtit le College des* PAUVRES MAÎTRES DE SORBONNE. *Sous ce nom, le vulgaire a accoutumé de comprendre toute la sacrée Faculté de Théologie de Paris ; en effet, c'est la plus célebre de ses écoles.*

* Sorbonne, village auprès de Sens, d'où il étoit natif.

L'an 1253. mourut Thibaud, qui étoit le V. du nom comme Comte de Champagne, mais seulement le I. comme Roi de Navarre. Il eut pour successeur en tous ses Etats, son fils Thibaud II. ou VI. âgé de quatorze ans, sous la tutelle de sa mere. 1253.

Conrad, fils de Federic, ne s'étoit pas trouvé assez fort en Germanie contre Guillaume, Comte de Hollande, prétendu Roi des Romains : il étoit passé en Italie dès l'an 1251. & quelque tems après, ayant malheureusement fait étrangler son neveu Federic, s'étoit saisi de ses trésors & de son Royaume de Sicile. Mais cette année 1254. il fut empoisonné lui-même par Mainfroy, auquel ne sçachant pas qu'il étoit l'auteur de sa mort, il laissa la régence du Royaume, & la tutelle de son fils Conrad le jeune, vulgairement nommé Con-

radin, âgé seulement de trois ans.

1254. Il y avoit près de six ans que le saint Roi étoit sorti de France, & trois ans & demi qu'il séjournoit en Terre-sainte, visitant les saints Lieux avec une dévotion incroyable, fortifiant les places, & raffermissant autant qu'il pouvoit le courage & les affaires des Chrétiens de ces pays-là. La France destituée de pilote par la mort de sa mere, demandoit instamment son retour: il s'embarqua donc au port d'Acre ou Ptolemaïde, la veille de saint Marc, & aborda à Marseille l'onziéme de Juillet

Le Roi d'Angleterre, qui étoit cette année venu en Gascogne, désirant éviter le long trajet de mer qu'il y avoit à s'en retourner, obtint du saint Roi la permission de traverser la France pour s'embarquer à Boulogne. Le Roi voulut bien aller à sa rencontre jusques à Chartres; de là, il le mena à Paris, où il le traita quatre jours durant avec toutes les magnificences possibles. La joye & la fête furent d'autant plus grandes, que les quatre sœurs, filles du Comte de Provence, l'aînée mariée au Roi de France, la seconde au Roi d'Angleterre, la troisiéme à Richard son frere, & la quatriéme à Charles, Comte d'Anjou, s'y trouverent toutes ensemble.

Les fils de Bouchard d'Avesnes ex-
1255. pulsez par Guy Comte de Flandre, & leurs autres freres uterins du second lit, s'étoient réfugiez vers Guillaume Comte de Hollande, lequel avoit vaincu & fait prisonnier Guy avec un de ses freres. La mere pour s'en venger, avoit appellé Charles Comte d'Anjou, & lui avoit donné la joüissance du Hainaut & de Valenciennes sa vie durant. Il regagna ces Païs-là assez facilement sur les Hollandois, parce qu'il le trouva occupé contre 1256. les Frisons, où il fut tué, comme nous l'avons dit. Son fils Florent, qui lui succeda, délivra Guy & son frere, moyennant une grande rançon: & le saint Roy obligea son frere Charles de rendre le Hainaut pour une somme d'argent; comme aussi les parties de s'en tenir à l'Arrest qu'il avoit donné l'an 1246.

Le calme étant universel dans son Royaume, il s'adonna à le regler par de bonnes loix, à en bannir les violences & l'oppression, & à l'instruire par ses bons exemples & par toutes sortes de saintes œuvres. Il prenoit sous sa protection les foibles, les veuves & les orphelins; il procuroit de tout son pouvoir l'avancement de la Religion & le service de Dieu: il pourvoyoit à la nourriture des indigens, au mariage des pauvres Demoiselles, à l'entretenement des Eglises; & surtout, il travailloit au soulagement des peuples, par la révocation de toutes les impositions, que la malignité ou la nécessité des temps précédens avoient introduites.

Les titres de la Chambre des Comptes, qui nous ont été montrez par Monsieur Yvon d'Herouval, aux soins duquel l'histoire de la troisiéme race de nos Rois doit la plus grande partie des nouvelles découvertes qu'elle a données dans ces derniers temps, font voir, entre plusieurs choses très rares & très-curieuses; Que ce Roy vrayement très-Chrétien, n'épargnoit rien pour la conversion des Infidelles: Que pour cet effet, il recueilloit tous les enfans des Juifs qui étoient orphelins ou destituez d'assistance; les faisoit nourrir dans la Religion Chrétienne, & leur

1256. donnoit deux, quatre, six deniers d'argent par jour pour leur nourriture, lesquels étoient pris sur son domaine, & passoient en doüaire à leurs veuves, & bien souvent à leurs enfans : Que ceux-là étoient appellez *les Baptisez*, comme ceux qui embrassoient le Christianisme, étant en âge, se nommoient *les Convertis*: Qu'à son exemple, le Duc de Bourgogne, le Roy d'Angleterre, & quelques autres, pratiquerent pareille chose dans leurs terres; & que les Rois ses successeurs l'imiterent en cela, jusques au regne du Roy Jean. Ce qui retira une infinité de Juifs de leur obstination.

Nous avons encore appris par le même moyen, que lorsque saint Louis faisoit voyage quelque part, il y avoit un Prélat (c'étoit ordinairement l'Archidiacre de Paris) & un Seigneur de marque, qui suivoient la Cour de quelques journées ; & faisoient enquête dans tous les logemens & dans tout le païs où elle avoit passé, des torts ou des dégâts qu'elle pouvoit avoir faits aux hôtes ou aux gens de la campagne ; & le bon Roy les réparoit aussi-tôt de ses propres deniers, sans que ceux qui étoient grevez eussent seulement la peine de lui en demander justice, bien loin de se consumer en frais pour l'obtenir.

[Les trois plus grandes Villes de la Provence, Arles, Avignon & Marseille, n'obéïssoient à leur Comte que de la maniere qu'il reconnoissoit l'Empereur son Souverain; & s'étoient mises en pleine liberté, se gouvernant par leurs Magistrats, suivant les concessions des deux Federics. Charles, à son retour d'Egypte, voulut les réduire sous le joug; Arles & Avignon ployerent, Marseille se crût assez forte pour se conserver ;
& même étant animée par la faction 1257.
du Baron de Castellane, elle commit plusieurs hostilitez par mer & par terre quatre ou cinq ans durant. Au bout de ce temps-là, Charles ayant pris ses mesures, l'investit avec des troupes, & la mata si fort par la famine, qu'elle se rendit à la discretion de ce Prince imméricordieux, qui fit décoller grand nombre de ses principaux Bourgeois. Alors il se crut Seigneur absolu de ce Païs-là, d'autant plus que la même année, il força Guillaume des Baux Prince d'Orange de renoncer au titre de Roy d'Arles & de Vienne, qui lui avoit été donné l'an 1214. par l'Empereur Federic II. Le nouvel Historien de Provence, Auteur exact & curieux, l'a écrit ainsi.]

Trois peuples d'Italie, les Venitiens, les Genois, les Pisans, s'étoient rendus fort puissans sur la mer du Levant ; & à cause de cela avoient une furieuse jalousie les uns des autres. Les deux premiers ayant chacun leur quartier & leurs Magistrats dans la Ville d'Acre, prirent querelle ensemble, au sujet de quelques particuliers, & s'acharnerent mutuellement à leur destruction. Ces sanglantes discordes acheverent de ruiner les affaires des Chrétiens Occidentaux en l'Orient.

Comme Guillaume Comte de Hollande
& Roy des Romains faisoit la guerre aux 1258.
Frisons qui lui étoient rébelles, il étoit arrivé l'an 1254. que son cheval s'étant enfoncé dans la glace, il avoit été assommé par les païsans qui étoient cachez dans les roseaux. L'an suivant, que l'on comptoit 1256. les Electeurs vendant lâchement l'honneur de la nation Germanique, & leurs suffrages à des Princes étrangers, déférerent l'Empire, les uns à Richard frere du Roy d'Angleterre, les autres à

EMPP. encore BAUDOUIN II. & RICHARD & ALFONSE compétiteurs.

1258. *Alfonse X. Roy de Castille. Richard passa en Allemagne, & y séjourna plus de deux ans, ayant été couronné à Aix-la-Chapelle l'an 1257. Alfonse ne s'y fit connoître que par son argent; & tous deux disputerent leur droit devant le Pape durant plusieurs années, sans pouvoir jamais s'accorder.*

Dans une entrevûë qui se fit près de Montpellier, les deux Rois, Louis de France, & Jacques d'Arragon, surnommé le Conquérant, traiterent le mariage de Philippe, alors second fils de Louis, mais qui deux ans après devint l'aîné, avec Isabel fille puîsnée de Jacques. Ce Roy avoit pour pere Pierre II. & pour ayeul Alfonse II. qui étoit fils de Raimond IV. Comte de Barcelonne, & de Pétronille Reine d'Arragon, fille du Roy Ramire II. qui avoit été Moine.

Ce mariage conclu, ils accorderent leurs autres différends de cette maniere. Le saint Roy céda à l'Arragonnois la souveraineté que la France avoit retenuë sur Barcelonne, sur les Comtez d'Urgel, [de Roussillon, Empuriers, Cerdaigne,] Gerone & Offonne, dès le temps que les François avoient conquis ces païs-là sur les Sarrasins. Et d'autre part l'Arragonnois lui céda tous les droits qu'il prétendoit, soit par mariage de ses précécesseurs, ou par autres titres, sur les Comtez de Carcassonne, Razez, Lauraguais, Vicomté de Beziers, Minerbe, Villes & Comtez de Rodez, d'Albi, de Cahors, de Toulouse, & de S. Gilles, du Gevaudan, du païs de Fezenzaguel, de la Ville de Nimes, de la Duché de Narbonne, & de plusieurs autres terres. A dire le vrai, l'un & l'autre ne cédoient rien de réel: car l'Arragonnois ne possédoit pas un pouce de terre de tout ce qu'il disoit quitter; & le Roy de France ne jouïssoit plus de la souveraineté de la Catalogne. Car encore qu'il y eût plusieurs preuves que ses prédécesseurs l'y avoient exercée; que les Comtes l'eussent reconnuë par leurs hommages & sermens de fidélité; & que dans ce païs-là tous les contrats & actes publics eussent porté dans leurs dates le nom & les années des Rois de France, jusqu'en 1181. néanmoins dans cette année-là Alfonse Roy d'Arragon, avoit secoüé le joug de la sujetion, & fait ordonner par un Concile tenu à Tarragone, que de-là en avant les actes n'y seroient plus datés que des années de l'incarnation de N. S. JESUS-CHRIST. 1258.

Les Anglois conservoient toujours une forte passion de recouvrer la Normandie, & les autres terres qu'ils avoient perduës en France; & si Richard se fût bien affermi en Allemagne, lui & son frere Henry eussent pu attaquer puissamment la France des deux côtez. Le saint Roy ne l'ignoroit pas; mais il sçavoit bien aussi que Henry s'étoit si dangereusement embarassé dans une querelle contre ses Barons, qu'il seroit aisé de le contenter de peu de chose, & avec cela de l'obliger à la reconnoissance & à l'hommage qu'il refusoit de lui rendre. Ce fut dans cette vûe qu'il se porta de lui même à un accommodement, l'affaire ayant été reglée par les Légats du Pape, l'Anglois passa en France avec sa femme, ses enfans & ses freres; & étant venu à Paris, confirma le Traité.

Il portoit en substance, que lui, ses fils, ses freres, & successeurs renonçoient à jamais à la Normandie, Anjou, Maine, Touraine & Poitou: Que le Roi donnoit à Henry une

grande somme d'argent, & lui laissoit pour lui & les siens la partie de Guyenne delà la Garonne qu'il tenoit déja, & par deçà lui relâchoit le Limousin, le Perigord, le Quercy & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux Rois de France, & de prendre rang parmi leurs Pairs, en qualité de Duc de Guyenne. Aussitôt l'Anglois rendit cet hommage, & le fils aîné du Roi étant venu à mourir, il assista à sa pompe funebre, & porta son corps sur ses épaules avec les autres Seigneurs durant une partie du chemin de Paris à S. Denis.

1260. *L'année* 1260. *une ferveur nouvelle, mais étrange, saisit les peuples Chrétiens. C'étoit de se fouetter en public avec des cordelettes, ou avec des courroyes de cuir. On appelloit ces fouetteurs les* DEVOTS, *& depuis on les nomma les* FLAGELLANS. *Cette manie commença dans la Ville de Perouse en Toscane, par l'exemple & les prédications d'un Hermite nommé Reignier, s'épandit jusques dans la Pologne, gagna même jusques en Grece, & à la fin dégenera en superstition & en hérésies.*

1261. *Au mois de Juillet de l'an* 1261. *un Lieutenant de Michel Paleologue VIII. du nom, Empereur des Grecs, qui revenoit de faire la guerre à Michel Despote* d'Epire, se rendit maître de Constantinople, y étant entré par un trou que quelques traîtres lui enseignerent sous les murailles de la Ville. Il exécuta ce coup très-important fort facilement, parce que l'Empereur Baudouin en étoit dehors, & avoit emmené l'armée navale assieger une petite Ville sur les bords du Pont-Euxin. Voilà comme Constantinople retourna entre les mains des Grecs; d'où elle est tombée deux cens ans après sous la tyrannie des Turcs. Les Latins avoient tenu ce morceau de l'Empire d'Orient environ* 58. *ans; & il est remarquable que comme leur regne y avoit commencé par Baudouin, il finit par un autre Baudouin.*

* Seigneur, dominateur

EMPP. MICHEL VIII. & RICHARD, & ALFONSE competiteurs.

Les Venitiens qui étoient fort interessez en cette perte, mirent en 1262.
mer une très-puissante armée navale, avec laquelle tenant tout l'Archipel ils réduisirent Constantinople si à l'étroit, que Manuel fut sur le point de l'abandonner. Mais les Genois, en haine des Venitiens, firent ligue avec lui, & le secoururent puissamment, malgré les prieres de tous les autres Princes Chrétiens, & les excomunications du Pape. L'Empereur Baudouin retint encore quelque tems l'Isle d'Euboee ou Negrepont.

Le bâtard Mainfroy, non content d'avoir usurpé le Royaume de Sicile sans le consentement du saint Siége, gourmandoit insolemment le Pape & les terres de l'Eglise; ensorte qu'Alexandre IV. ne pouvant plus supporter sa tyrannie, avoit offert ce Royaume à Edmond, fils du Roy d'Angleterre, qui l'avoit accepté; & son pere, pour fournir aux frais de cette entreprise, avoit tant fait d'exactions & d'impôts sur ses Sujets, qu'ils s'étoient presque tous liguez & revoltez contre lui.

Urbain IV. successeur d'Alexandre, ayant fait prêcher la Croisade contre Mainfroy, excita quelques Seigneurs François à passer en Italie; d'abord ils forcerent les passages de Lombardie, & pousserent les troupes Sarrasines que Mainfroy entretenoit à son service: mais peu à peu aprés, le payement leur manquant, ils s'en revinrent en France, laissant le Pape plus embarassé qu'auparavant.

Pour se mieux fortifier contre sa colere implacable, Mainfroy contracta alliance avec Jacques III. Roi d'Arragon, donnant sa fille en mariage

riage à Pierre son fils aîné ; lequel
1263. ne dédaigna pas ce parti, pour ce qu'il lui apportoit une assez prochaine esperance du Royaume de Sicile, Mainfroy n'ayant point d'enfans mâles. En effet, c'est par là que les Rois d'Arragon y sont parvenus, & il faut qu'ils avouent qu'ils tiennent leur droit d'un bâtard, usurpateur & excommunié.

Le saint Roi Louis ne connoissoit point cette fausse politique, qui a d'autres maximes que n'ont le Christianisme & la justice naturelle. C'est pour cela qu'il tâchoit de tout son pouvoir à accorder les querelles d'entre ses voisins, bien loin de les fomenter. Dans cet esprit de charité il travailla à l'accommodement d'entre le Roi d'Angleterre & ses Barons, dont Simon de Montfort Comte de Leycestre étoit le chef. Les uns & les autres s'étant soumis à ce qu'il en ordonneroit, il assembla pour ce sujet, son Parlement à Amiens, & prononça la Sentence arbitrale en presence du Roi Henri : toutefois les Barons y trouverent des difficultés & ne voulurent pas y déferer.

Ainsi les troubles d'Angleterre continuant, le Pape Urbain envoya révoquer le don du Royaume de Sicile, qu'il avoit fait au Prince Edmond, puisqu'il ne pouvoit pas le poursuivre, & en investit Charles Comte d'Anjou, frere du Roi saint Louis. La vanité de sa femme, qui brûloit d'envie d'avoir le titre de Reine aussi bien que ses trois autres sœurs, le porta à l'accepter.

Il arriva cette année 1264. en un village près d'Orviette, qu'une Hostie parut jetter du sang sur les corporaux, pour convaincre l'incredulité du Prêtre qui célebroit la Messe. Le Pape Urbain persuadé de ce miracle, institua la Fête & Procession du saint Sacrement pour être solemnisée le Jeudi d'après l'Octave 1264.
de la Pentecôte. Saint Thomas d'Aquin qui étoit pour lors Professeur en Théologie à Orviette, en composa l'Office.

Urbain IV. étant mort à Perouse le troisiéme d'Octobre, les Cardinaux, après 1265.
une vacance de quatre mois, élûrent le 5 Février 1265. le Cardinal Guy le Gros, natif de S. Gilles en Languedoc, qui avoit été marié avant que d'être d'Eglise, & avoit deux filles. Il prit le nom de Clement IV. On admire entre ses vertus une rare modestie, & qui a été peu imitée par ses successeurs : c'est qu'il protesta d'abord qu'il n'éleveroit aucun de ses parens ; & il tint si exactement sa parole, que de trois prébendes que son propre frere possedoit, il l'obligea d'en quitter deux ; & bien loin de marier ses filles à de grands Seigneurs, comme il le pouvoit, il leur donna si peu de dot, qu'elles aimerent mieux se faire Religieuses.

Vers le milieu du mois de Juillet de l'an 1264. au commencement de la nuit, on observa une comete du côté de l'Occident ; & quelques jours après, un peu avant le jour, on la vit du côté de l'Orient, qui étaloit sa queue vers l'Occident. Son cours dura jusqu'à la fin de Septembre, deux mois & demi.

Clement IV. à son arrivée au Pontificat, ratifia l'élection que son prédecesseur avoit faite de Charles de France pour le Royaume de Sicile ; obtint pour lui du saint Roi une decime sur le Clergé de son Royaume, & lui prêta autant d'argent qu'il en pût fournir, ayant engagé pour cela le revenu des Eglises de Rome.

Charles avec ce secours, avec l'assistance du Roi son frere, & par les soins de sa femme, qui vendit ses pierreries pour lever des gens de

guerre qu'elle choisit entre les plus
1265. braves, mit une puissante armée sur pied pour passer en Italie par terre, & cependant s'embarqua avec trente gros vaisseaux, & alla surgir au port d'Ostie. Il fut reçu à Rome avec de grands honneurs par le peuple, déclaré Senateur de cette Ville (c'étoit comme Gouverneur & Juge souverain) & l'année suivante le vingt-huitiéme Juin couronné Roi de Sicile par le Pape dans l'Eglise saint Pierre. Mais ce fut à la charge de payer au saint Siége huit mille onces d'or, & un palefroy blanc par chacun an, de n'être jamais élû Empereur, & de ne point unir ce Royaume à l'Empire. Car les Papes ne vouloient plus de puissance en Italie qui ne fût moindre que la leur.

1266. Son armée de terre n'arriva que sur la fin de l'année, laquelle il acheva dans Rome. La suivante il marcha vers Naples, les Guelfes étant venus de tous côtez se ranger auprès de lui. Le Comte de Caserte (*a*) lui abandonna lâchement le passage de Gariglian; ensuite il gagna le poste de saint Germain, gardé par six mille hommes, & enfin le vingt-sixiéme de Février étant dans la campagne de Benevent, il remporta une pleine, mais sanglante victoire sur les troupes de Mainfroy, qui fut tué sur la place.

Ensuite de cette grande journée tout se soûmit au vainqueur deçà & delà le Fare, hormis la ville de Nocera, où Federic II. avoit mis une forte garnison de Sarasins, qui tint encore long-tems. On connut dès lors qu'il ne sçavoit pas user humainement de son bonheur; car son ar-
mée commit d'énormes cruautez à 1267.
la prise de la ville de Benevent, & il laissa mourir en prison la femme, (*b*) & les enfans de Mainfroy, & plusieurs Seigneurs de ce party-là.

Neanmoins le saint Pere, comme il se montroit très-obeïssant à ses ordres, le declara Lieutenant general de l'Empire en Italie, sous le titre de GARDEPAIX. En cette qualité il debella par ses Lieutenans, les Gibelins, de la Toscane, particulierement ceux de Florence, & rétablit tous les Guelfes dans leurs maisons & dans leurs biens.

Cependant le jeune Conradin avoit envoyé un manifeste à tous les Princes de l'Europe, se declarant le vray successeur du Royaume de Sicile, & implorant leur assistance pour recouvrer la succession de ses peres. Si bien qu'avec l'aide des anciens amis de la maison de Soüaube, & des avanturiers qui cherchoient fortune, il amassa une puissante armée, & descendit en Italie sur la fin d'Octobre. Sa mere n'étoit pas d'avis qu'il s'engageât si-tôt dans cette guerre; elle craignoit de voir échoüer la jeunesse inexperimentée de son fils, à peine âgé de seize ans, contre le bonheur & la vaillance de Charles: mais au lieu de deferer à ses sages conseils, il se laissa emporter aux continuelles instances des Gibelins, qui le pressoient de marcher.

Il avoit amené d'Allemagne le jeune Federic fils de Herman, Marquis de Bade, encore plus jeune que lui, qui se disoit aussi Duc d'Autriche, étant fils d'une fille de Henry frere de

a Renaud d'Aqui qui avoit épousé la sœur de Mainfroy.
b Helene fille de Michel Despote de Thessalie avec ses deux filles, dont l'une nommée Beatrix, épousa depuis le Marquis de Montferrat.

1268. Federic dernier Duc de ce pays-là ; & avec cela, il se tenoit assuré de l'assistance de Henry & de Federic freres d'Alfonse X. Roi de Castille, lesquels à son arrivée dans l'Italie, devoient se declarer en sa faveur.

Ces freres ayant été chassez d'Espagne par le Roi Alfonse, s'étoient retirez en Afrique auprès du Roi de Tunis, où ils avoient acquis beaucoup de reputation, d'argent & d'amis. Henry ayant appris les progrez de Charles en Italie, lui étoit venu offrir son service avec huit cent chevaux, & lui avoit prété une somme considerable. En recompense Charles l'avoit fait élire Senateur de Rome: mais parce que depuis il le traversa auprès du Pape dans la recherche du Royaume de Sardaigne, cet Espagnol s'aliena de luy, & conspira secretement avec Conradin; étant Senateur de Rome, il disposa la Ville à le recevoir, en chassant ou emprisonnant tous ceux qui lui étoient contraires; & lorsqu'il le vit approcher, il arbora ses armes sur les portes de la Ville, & se joignit ouvertement à lui.

Conradin après avoit passé l'hyver à Verone, méprisant les foudres du Pape, s'embarqua aux côtes de Genes sur les vaisseaux des Pisans. Etant descendu en Toscane, il surprit & tailla en pieces les troupes que Charles y avoit laissées ; & au même tems Conrad * venu d'Antioche, fit revolter toute l'Isle de Sicile, à la reserve de Messine & de Palerme.

* Voi. cy-après à l'an 1269.

Ces beaux commencemens trahirent le jeune Conradin, & le flatterent pour le mener à la mort. Comme il entroit dans le Royaume de Sicile, Charles quitta le siege de Nocere, & vint au-devant de lui, resolu de decider la querelle par une bataille. Elle se donna le vingt-troisiéme jour d'Aoust près du Lac Fucin, maintenant appellé le Lac de Celano: les François la gagnerent entierement, mais avec beaucoup de risque & avec beaucoup de sang. Conradin, Federic Duc d'Autriche & Henry de Castille se sauverent à la fuite : mais étant reconnus par les chemins, ils furent ramenez au vainqueur. 1268.

Après cette victoire, le Pape lui permit de reprendre la dignité de Senateur de Rome, qu'il avoit été obligé de deposer, & le constitua Vicaire de l'Empire dans la Toscane. Sa gloire eût été sans pareille s'il eût été aussi clement que vaillant, & s'il n'eût pas exercé des rigueurs mortelles sur les prisonniers de guerre, & sur les peuples qui s'étoient revoltez, quoi qu'avec quelque raison, puisque c'étoit pour leurs anciens maîtres.

Comme il eut resolu de passer en Afrique avec le Roi saint Louis, ne sçachant que faire de Conradin & de Federic, qu'il étoit très-dangereux de garder, & encore plus de relâcher dans un Royaume tout plein de factions & de revoltes, il leur fit faire leur procez par les Syndics des Villes du Royaume. Ces Juges les ayant condamnez à mort comme perturbateurs du repos de l'Eglise, il leur fit trancher la tête sur un échaffaut au milieu de la ville de Naples le vingt-septiéme jour d'Octobre. Execution qui fait encore fremir d'horreur la posterité: mais qui sembloit une rétribution de la justice divine, pour les barbaries encore plus horribles que Federic ayeul de Conradin avoit exercées sur toute la maison des Princes Normands. Henry de Castil-

1269. le eut sa vie sauve, mais fut confiné dans une prison, d'où il ne sortit qu'après vingt-cinq ans pour s'en retourner en Espagne.

Conradin étant sur l'échaffaut, après avoir fait de lamentables plaintes de son malheur & de la cruauté de ses ennemis, jetta son gand dans la place pour marque des Investitures de ses Royaumes à celui de ses parens qui voudroit poursuivre sa querelle. (*) Un cavalier l'ayant levé, le porta à Jacques Roi d'Arragon, qui avoit épousé une fille de Mainfroy. Presque en même tems ce Conrad Prince d'Antioche, fils d'un Federic bâtard de l'Empereur Federic II. qui étoit venu d'Orient au secours de Conradin, & avoit aidé à faire revolter l'Isle de Sicile, ayant été pris par les gens de Charles, fut pendu & étranglé. Et ainsi FINIT par les mains du bourreau cette glorieuse race des Princes de Soüaube, dont il y avoit eu tant de Rois & tant d'Empereurs.

Les abus & les entreprises de la Cour de Rome étoient venuës jusques à tel point, que le Roi saint Louis, quoique très-devot au S. Siege, fit cette année une pragmatique pour en arrêter le cours en France, principalement touchant la dispensation des benefices.

Cette même année se fit le mariage de Blanche sa fille avec Ferdinand fils aîné d'Alfonse X. Roi de Castille, le Pape ayant donné dispense de la parenté qui étoit entre les parties. Les nôces se celebrerent à Burgos. Philippe frere de l'épouse, Edoüard fils du Roi d'Angleterre, Jacques Roi d'Arragon ayeul de l'époux, Alhamur Roi de Grenade, & plusieurs autres Princes & Grands Seigneurs honorerent cette solemnité de leur presence. Il fut expressément dit dans le contrat, que si Ferdinand mouroit avant son pere, ses enfans le representeroient & succederoient à la Couronne.

Les affaires des Chrétiens du Levant étant reduites à l'extremité par Bendocabar Sultan d'Egypte, les exhortations du Pape & le zele de saint Louis, exciterent les Prince d'Occident à faire encore un grand effort pour les soûtenir. Le Roi d'Arragon & Edoüard fils aîné du Roi d'Angleterre, promirent de seconder le S. Roi, & son frere Charles de s'y porter avec toutes les forces de l'Italie. Le nombre des Croisez étoit de quinze mille chevaux, & de plus de cent mille hommes de pied, qui devoient se partager en deux pour attaquer les Sarrasins par deux endroits tout à la fois. 1268. & 69. 1270.

L'Arragonnois & Edoüard se chargerent d'aller faire la guerre en la Terre-sainte: Edoüard s'acquitta genereusement de son vœu; mais l'Arragonnois s'étant embarqué, retourna en arriere, & n'y envoya que quelques vaisseaux commandez par Ferdinand son fils bâtard.

Quant au saint Roi, il tourna son entreprise sur le Royaume de Tunis, par deux motifs. L'un, qu'il lui sembloit que la conquête de ce pays-là lui frayeroit le chemin à celle d'Egypte, sans laquelle on ne pouvoit garder la Terre-sainte; l'autre, que son frere l'y portoit, à dessein de rendre les côtes d'Afrique tributaires à son Royaume de Sicile, comme

* C'est-là dessus que les Rois d'Arragon fondoient la prétention du titre de Rois de Jerusalem.

1270. elles l'avoient été du tems de Roger Prince Normand.

Ayant donc laissé l'administration de son Royaume à Matthieu Abbé de S. Denys, & à Simon Comte de Nesle, il partit de Paris, comme je croi, le premier jour de Mars de l'année 1270. à la commencer au mois de Janvier, ou de 1269. à la commencer seulement à Pâques, comme on faisoit alors en France. Il étoit accompagné de trois de ses fils, Philippe, Tristan & Pierre, de son frere Alfonse, de son neveu Robert II. Comte d'Artois, de Thibaud Roi de Navarre, de Guy Comte de Flandres, & de grand nombre de Noblesse.

Il fut près de quatre mois tant par les chemins, qu'aux environs d'Aigues-mortes, où il attendit quelque tems que ses Vaisseaux fussent prêts. Il s'y embarqua au commencement de Juillet avec ses freres, & fit voile le jour suivant. Au même tems ses troupes & les autres Seigneurs s'embarquerent en divers ports, particuliérement à Marseille. Le rendez-vous de toute la flotte étoit en Sardaigne à la Rade de Cagliary.

Il y aborda le premier avec quatre grands vaisseaux, non sans avoir souffert beaucoup de mauvais tems. Les autres y arriverent huit jours après; & tous ensemble ayant tenu conseil, on persista dans le dessein d'aller faire descente en Afrique & de s'assurer de Tunis; on se confirma encore dans cette résolution par l'espérance que le Roy de ce pays-là donnoit de se faire Chrétien, s'ils l'appuyoient de leurs forces contre la résistance de ses sujets; mais on connut bien-tôt qu'il ne le faisoit que pour les amuser.

L'armée ayant donc mis pied à terre au côtes d'Afrique, prit d'emblée le château & la ville de Carthage, bâtie en effet sur les ruines de cette fameuse rivale de Rome, mais qui n'avoit plus rien de grand que le nom. Ensuite elle assiégea la ville de Tunis, qui est à l'autre bout du lac de la Goulete, à cinq milles loin de la mer. 1270.

Au bout de cinq semaines de siége les chaleurs excessives du pays, la disette d'eau, l'air de la marine, & les fatigues que souffroient les Chrétiens ayant toujours les Sarasins sur les bras, causérent des fiévres pestilentes, & des dyssenteries dans leur armée, de sorte qu'il y mourut grand nombre de gens de marque; entr'autres le Prince Jean Tristan Comte de Nevers, & Pierre de Ville-Beon Chambellan du Roi, & son intime confident.

Le saint Roi lui-même fut saisi d'un flux de ventre, & quelques jours après d'une fiévre continue, qui redoublant d'heure en heure, finit ses glorieux travaux par une bienheureuse mort, le vingt-cinquiéme jour d'Août, la cinquante-sixiéme année de son âge, & la quarante-quatriéme de son régne. Etant au lit de la mort, il fit appeller son fils Philippe, pour lui laisser de très-belles & très-chrétiennes instructions, qu'il avoit quelque tems auparavant dressées & écrites de sa propre main.

„ Il eut ensemble toutes les vertus „ d'un grand Saint & d'un grand Roi, „ d'un parfait Chrétien & d'un vrai „ Gentilhomme. Il fut humble de- „ vant Dieu, & fier aux ennemis „ de la Foi, modeste & ennemi du „ luxe pour son particulier, mais „ pompeux & superbe dans les céré- „ monies publiques; aussi doux &

„ affable dans la conversation „ que
1270. „ rude & terrible dans les combats ; „ prodigue envers les pauvres, & „ ménager du bien de ses sujets beau- „ coup plus que du sien propre ; li- „ béral envers les gens de guerre & „ envers les gens de lettres ; enflam- „ mé d'un zele incroyable pour la „ gloire de Dieu & pour la justice ; „ enfin digne de servir de modéle à „ tous les Princes qui veulent régner „ selon la Loi de Dieu, & pour le „ bien de leurs Etats.

Entre ses fervens exercices de piété, dont il ne se relâcha point tout le tems de sa vie, il observoit les jeûnes de l'Eglise avec une grande exactitude, ne mangeant qu'une fois par jour ; & si l'infirmité ou le travail des affaires l'obligeoit quelquefois à faire deux repas, il rachetoit cette transgression suivant les Canons de l'Eglise, par une grosse aumône, nourrissant cent pauvres un autre jour ; j'entens d'extraordinaire, car il en entretenoit ordinairement un très-grand nombre d'autres, & en servoit deux cens à table tous les jours des grandes fêtes.

Je trouve que tous les Carêmes il faisoit distribuer soixante-trois muids de bled, soixante-huit mille harancs, & trois mille deux cens dix-neuf liv. Parisis aux Monasteres & aux Hopitaux, & cent sols par jour aux autres pauvres. Et afin de rendre cette aumône perpétuelle, il en chargea son Domaine, comme d'une très-grande quantité d'autres pieuses fondations, qui au lieu de diminuer les biens de ses successeurs, ont été comme un levain miraculeux qui les a multipliés.

Il seroit à souhaiter que la belle &
grande ordonnance qu'il fit à son re- 1270.
tour de la Terre-sainte, (*) pour couper pied aux malversations des Juges & aux débauches du jeu, du cabaret & des femmes, fût aussi-bien en pratique qu'elle est encore dans les livres, & que les Princes lussent avec application & avec desir de l'imiter, le testament de ce Roi en toutes manieres très-Chrétien ; il y régne par tout un esprit de charité, & de zele pour la gloire de Dieu, d'équité & de justice pour tout le monde, d'amour & de bonté pour ses sujets.

Je ne sçaurois oublier qu'il ne voulut jamais s'ingerer de nommer aux Evêchez & aux Abbayes, mais laissa l'entiere liberté des élections. De sorte qu'un Ambassadeur qu'il avoit envoyé à Rome, lui ayant rapporté de cette Cour-là une Bulle qui lui donnoit le droit d'y nommer, il lui en sçût fort mauvais gré, & la jetta dans le feu tout devant lui. Pour les autres bénéfices, il les donnoit toujours au plus digne, & jamais à ceux qui étoient déja revêtus de quelqu'autre, si premierement ils ne s'en défaisoient.

[Sa grande & invariable maxime étoit de faire justice au préjudice même de ses interêts. Ce fut dans cette vûe & pour acquiter la foi de son pere, qu'il rendit au Roi d'Angleterre les Provinces de la Guienne. Il n'avoit pas moins de charité que de justice ; par ce motif il s'employoit avec affection & de bonne foi à terminer les différens qui naissoient entre les Princes ses voisins, bien loin d'allumer le feu pour profiter de leurs désordres

* Ordonnance de l'an 1256. par laquelle il défendit aux Baillifs & Sénéchaux, qui étoient alors les seuls Juges, de recevoir aucuns présens excepté des provisions de bouche dont la valeur, dans chaque semaine, n'excederoit point la somme de dix sols Parisis.

1270. comme font les faux & injustes politiques qui ne considérent pas qu'ils mettent les autres en droit de leur rendre au double ce qu'ils leur ont prêté.

Entre un grand nombre de terres qu'il acquit, & dont il augmenta son Domaine, on marque la Comté de Mâcon qu'il acheta du Comte Guillaume de Dreux & d'Alix sa femme qui n'avoient point d'enfans; les Comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre & la Vicomté de Châteaudun, puis les villes de Bray & de Montereau, & la Comté de Beaumont sur Oise, de Thibaut Comte de Champagne; de plus la Vicomté d'Avranches, de Robert de Preaux, & les droits que Jacques de Châteaugontier avoit sur la Comté du Perche, & sur les villes de Belesme & de Mortagne.]

Il fonda richement quantité d'Hôpitaux, entr'autres celui des Quinze-vingt à Paris, comme aussi bon nombre d'Eglises & de Monastéres, particulierement pour les Religieux de saint Dominique & de saint François; avec cela la belle Abbaye de Royaumont, celle de saint Mathieu près de Roüen, & la Sainte-Chapelle dans son Palais, où il mit des Chapelains. Quelques-uns lui attribuent l'institution de l'Université & du premier Parlement de Toulouse. Il est certain qu'il est le premier qui ajoûta par humilité, le signe de la Croix à la cérémonie de toucher les écroüelles.

Il avoit eu onze enfans de Marguerite de Provence son unique femme, dont huit vinrent en majorité, quatre fils & quatre filles. Les fils étoient Philippe, qui régna & fut surnommé le Hardy; Jean-Tristan qui fut Comte de Nevers par Yoland de Bourgogne sa femme, fille du Duc Eudes; Pierre Comte d'Alençon, ces deux n'eurent point de postérité; Robert Comte de Clermont en Beauvoisis, qui épousa Beatrix fille & héritiere d'Agnés de Bourbon (qui l'étoit d'Archembaud Seigneur de Bourbon,) & de Jean III. fils de Hugues Duc de Bourgogne. (*) De ce mariage est issue la branche de Bourbon, qui est venue à la Couronne plus de trois cens ans après par le Roi Henry le Grand. 1270.

Les filles se nommoient Isabelle, Blanche, Marguerite & Agnés. Isabelle fut mariée à Thibaud II. Roi de Navarre, & mourut sans lignée. Blanche peu avant le voyage d'Afrique épousa Ferdinand dit de la Cerde, fils aîné d'Alfonse X. Roi de Castille, & en eut deux fils, qui furent injustement privés du Royaume de leur ayeul, parce que leur pere l'avoit prédécedé, & que la représentation n'eut point de lieu. Marguerite fut fiancée à Henry Duc de Brabant & de Limbourg; puis ce Prince s'étant rendu Moine, mariée à Jean son frere & son successeur; & il n'en vint point d'enfans. Agnés épousa Robert Duc de Bourgogne, & lui en procréa plusieurs.

[Après la mort du saint Roi, Marguerite son épouse se retira dans le Convent des Religieuses de sainte Claire, qu'elle avoit fondé au fauxbourg saint Marceau, & y vêcut très-saintement jusqu'au 25. de Décem-

* Matthieu Paris historien d'Angleterre, dit que Robert ayant agi contre la volonté du Roi son pere, le Roi lui ôta le nom de France, & lui fit prendre celui de Bourbon, demandant à Dieu, que ni Robert ni les descendans, ne parvinssent jamais à la Couronne, Louis fils de Robert fut créé premier Duc de Bourbon en 1328. ou 29.

1270. bre de l'an 1285. qu'elle alla rejoindre son époux en l'autre vie. Par son testament elle donna tous ses meubles précieux à l'Hôtel-Dieu de Paris. Elle en avoit fondé deux autres, l'un au fauxbourg saint Marcel, l'autre à Châteaudun.]

MARGUERITE DE PROVENCE, FEMME DE SAINT LOUIS

RAIMOND Comte de Provence malheureux en Sujets, qui à cause des grands impôts dont il les chargeoit, le tourmenterent jusqu'à la mort, fut plus heureux en filles qu'aucun autre Prince de sa sorte ne l'a été en garçons. Il en eut quatre, Marguerite, Eleonore, Sancie & Beatrix, toutes quatre mariées à des Rois. Le bonheur de cette maison de Provence, si on en croit quelques Auteurs, venoit de la sage conduite d'un certain Romieu * ou Pelerin, qui arriva à la Cour du Comte comme par miracle. Ils disent que lorsque ses affaires sembloient être sans ressource, & que sa maison paroissoit ruinée à cause des grandes dettes contractées par son mauvais ménage, ce Romieu revenant de saint Jacques s'insinua, je ne sçai comment dans son Palais, & gagna si bien son esprit, qu'il le fit son Surintendant, & lui abandonna la conduite de tout. Ce qui réussit si bien que dans peu de tems il remit les affaires de Raimond en meilleur état qu'on n'eut sçû jamais souhaiter, acquitant non seulement ses dettes, mais encore augmentant ses revenus, remplissant ses coffres, & redonnant un tel ordre & lustre à sa maison délabrée, qu'elle paroissoit de beaucoup plus magnifique que les Cours des Rois & de l'Empereur; & par son éclat & sa libéralité ravissoit les yeux & attiroit les cœurs de tous ses voisins. On ajoûte que ce Romieu étant faussement accusé de malversation par les envieux de sa vertu, rendit un compte très-exact à son maître; & s'étant ainsi justifié, partit incontinent de là avec sa malette & son bourdon seulement, ne voulant emporter aucune récompense, & ne laissant point de connoissance ni de son nom, ni de son pays, ni de son dessein. Les Provençaux ont toujours eu l'imagination Romanesque, je craindrois qu'ils n'eussent inventé cette avanture. Quoiqu'il en soit, ces Princesses à cause de leur bonne éducation furent comme de rares trésors souhaitées de toute la Chrétienté. Henry III. Roi d'Angleterre sage & religieux Prince fut marié à Eleonord, Richard son frere qui étoit élu Roi des Romains après la mort de Federic, mais qui avoit Alfonse X. de Castille pour Corrival en cette dignité, épousa Sancie. Charles depuis Roi de Naples & de Sicile obtint Beatrix, en vain recherchée par Raimond Comte de Toulouse, & presque enlevée par le Roi d'Arragon. Mais Marguerite comme étant leur aînée, eut aussi une meilleure fortune, & avant toutes elle fut mariée à notre Louis. Elle étoit alors âgée environ de quinze ans, & tellement

* Romieu en Provençal & Gascon, c'est-à-dire Pelerin, & Romivage signifie pelerinage.

lement accomplie en toutes ſortes de perfections, qu'elle donnoit de l'amour à tous les Princes de l'Europe. La Reine Blanche qui cherchoit un parti pour ſon fils, jetta incontinent les yeux ſur elle, & en fit faire la demande par une ſolemnelle Ambaſſade. Le Comte tint cette recherche à grand honneur; mais parce que les deux parties étoient parens au quatriéme degré, il fallut obtenir diſpenſe de Rome pour lever cet empêchement; lequel étant ôté, Jean de Neeſle & Gautier Archevêque de Sens, paranymphes & chefs de l'Ambaſſade, prirent la Princeſſe d'entre les mains de ſon pere vers le mois de Juillet de l'an mil deux cens trente-quatre. Comme elle ſortit de Provence, tous les Troubadours & Poëtes, qui floriſſoient alors en ce pays-là par la faveur & les liberalités du Comte, exercerent diverſement leurs eſprits, les uns pour chanter la réjouiſſance de ſes nôces, les autres pour plaindre les ennuis de ſon départ; & cette genereuſe Princeſſe recevant leurs agréables inventions avec un gracieux accueil, leur départit ſi liberalement à tous de ſon argent & de ſes joyaux, qu'elle leur laiſſa ſujet de ſe conſoler & de la regretter tout enſemble. On lui fit de magnifiques entrées par toutes les villes de France, & les plus grands Seigneurs allerent juſqu'à Lyon la recevoir, & enſuite la conduiſirent dans la ville de Sens, où elle fut épouſée, puis ſacrée & couronnée par l'Archevêque. Son pere lui avoit conſtitué & à ſes deux autres ſœurs pour chacune ſeulement dix mille livres de dot, inſtituant depuis la cadette Beatrix pour ſon héritiere au Comté de Provence, avec laquelle notre Marguerite eut ſouvent quelque démêlé pour ce ſujet. Mais bien que Louis n'eût eu que cette ſomme peu conſidérable pour lui, il eſtimoit les perfections que la nature & l'éducation avoient miſes dans ſon Epouſe, des richeſſes comparables à quelque grande Souveraineté, & il ſe promettoit par ce moyen de procurer une heureuſe paix à ſa maiſon, ayant une compagne d'une humeur agréable & complaiſante, & tout-à-fait ſemblable à ſes inclinations: car le mariage eſt pour lors une parfaite union, quand les nœuds de l'amour & correſpondance des mœurs ſe rencontrent avec les liens de la grace. Louis très-dévot paſſoit la moitié de la journée à aſſiſter au Sacrifice des Chrétiens, à entendre l'Office de l'Egliſe & la Parole ſacrée. Marguerite s'entretenoit en même tems avec Dieu, ou dans ſon Oratoire, ou dans les Egliſes. Louis aimoit la compagnie des gens vertueux, honoroit les Prélats & les Eccléſiaſtiques, écoutoit leurs remontrances, & tâchoit d'aprendre d'eux dequoi s'avancer dans la pieté. Marguerite n'avoit point de plus chere occupation que de faire du bien aux gens de ſainte vie, d'aprendre la vertu d'eux, & de l'enſeigner enſuite à ceux de ſa maiſon. Louis avoit tant de clemence qu'il pardonnoit à ſes ennemis, même à ceux qui avoient attenté ſur ſa vie; & Marguerite ne ſe mêloit jamais d'aucunes affaires que pour les malheureux, & pour demander le pardon des coupables. Enfin, comme Louis cherchoit JESUS-CHRIST parmi les pauvres malades, Marguerite viſitoit ſouvent les Hôpitaux avec les Dames de ſa ſuite, diſtribuoit de ſa main les

aumônes, & revêtoit les pauvres de ces richesses dont les autres parent ordinairement leur vanité. Comme par ces exercices pieux elle se rendoit agréable à Dieu, elle se faisoit aussi très-cherement aimer de son Epoux ; de sorte qu'encore qu'elle évitât l'embarras des affaires, & que toute son ambition fut limitée dans sa chambre ; néanmoins S. Louis lui communiquoit ses desseins les plus importans, & ne résolvoit aucune matiere de conséquence qu'il ne lui en eût demandé avis, qu'elle lui donnoit avec prudence, sans passion, & tel que bien souvent il étoit suivi. Le Roi étant prisonnier en Egypte, ne voulut jamais arrêter le prix de la rançon qu'il payeroit pour ses gens, qu'il n'en eût demandé conseil à la Reine ; & comme les Sarrasins s'étonnoient de ce qu'un si grand & si sage Prince s'en rapportoit à une femme : *Cela est raisonnable*, leur dit-il, *puisqu'elle est ma Dame & ma compagne.* Elle témoigna bien sa bonne œconomie au maniement & à la conservation de ses tresors en ce pays-là : car son extrême affection l'ayant menée outremer avec lui, quand il eut pris Damiette, il lui en laissa le gouvernement, avec la meilleure partie de son or. De là cette sage Princesse envoyoit souvent des rafraîchissemens à notre armée le long du Nil, & ramassoit de tous côtés des vivres pour fournir cette grande ville, & pour entretenir nos troupes. Elle avoit dedans des Pisans & des Genois, gens qui suivoient les armées pour le lucre plûtôt que pour l'honneur, Vivandiers & Frippiers plûtôt que Soldats, lesquels aïant eu nouvelles de la prise du Roi, commencerent à plier bagage pour monter dans leurs vaisseaux. Marguerite qui étoit alors dans les travaux de l'accouchement de ce fils, qui pour cela fut nommé Tristan, suprimant par son courage les extrêmes douleurs qu'elle sentoit, envoya supplier leurs Capitaines de la venir trouver, & s'étant abaissée à leur faire les plus ardentes prieres que la nécessité pût tirer de sa bouche, gagna sur eux après beaucoup de larmes & de conjurations, qu'ils demeureroient jusqu'à tant qu'elle eut apris la volonté du Roi. Mais afin de les retenir à la garde de la ville, elle s'obligea de les défrayer de vivres & de toute autre chose ; & ces Italiens ne la traitant pas moins rudement que les Sarrasins avoient rançonné le Roi, lui coûterent trois cens soixante mille liv. en moins de trois semaines. Néanmoins par cette grande dépense elle ne gagna pas peu, sauvant premierement sa personne & son fruit, & puis le tresor du Roi, avec tant d'ames innocentes, qui sans doute, eussent péri par l'inhumanité des Infidéles. Mais il lui fallut si-tôt partir de là qu'elle n'eut pas le loisir d'y achever ses couches, & elle fut contrainte de s'embarquer avec ce qu'elle pût de vivres, de munitions, d'artillerie, & sur tout avec le tresor du Roi, qui fournit à son entretien & de tous ses Seigneurs un an durant en Sirie, & dont elle fit outre cela de grandes dépenses pour délivrer des Esclaves, & pour rebâtir & fortifier des places pour les Chrétiens.

Marguerite eut dix enfans, autant de filles que de garçons. Les neuf premiéres années de son mariage elle n'eut que des filles, ensuite elle eut des mâles ; mais parmi

une si grande quantité d'enfans, qui la rendoient encore considérable auprès du Roi, Blanche sa mere lui donna bien sujet d'exercer sa patience. Cette Princesse, accoutumée à gouverner, craignit que son fils ne donnât à sa femme la confiance qu'il avoit en sa personne; & pour ce sujet, elle en devint tellement jalouse, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'il s'entretînt avec sa bru. C'est pourquoi elle les épioit à toute heure, pour empêcher qu'ils ne s'entrecommuniquassent leurs pensées; & quand la Cour faisoit quelque voyage, elle les séparoit toujours, les mettant en divers logis bien éloignés. De sorte que le bon Roi, de peur de la fâcher, se cachoit pour aller voir la Reine, & il avoit ordonné à ses gens, quand il seroit dans la chambre avec elle, de faire crier les petits chiens, pour l'avertir de se détourner, s'ils l'appercevoient venir. Joinville dit à ce propos, que Blanche l'ayant un jour trouvé près de la Reine, laquelle étoit presque au mourir, des douleurs d'une fausse couche, elle prit S. Louis par la main, & le mit dehors, lui disant, *Vous n'avez que faire ici*; sur quoi la pauvre Marguerite s'écria : *Hé, ne me laisserez-vous jamais voir mon cher Seigneur; ni en la vie, ni à la mort!* & disant cela, elle tomba en foiblesse, d'où elle ne fût pas aisément sortie, si le Roi ne fût rentré pour la consoler. Nonobstant cette rigueur, elle ne l'honora pas moins en qualité de belle-mere, bien qu'en effet, elle ne l'aimât qu'autant que sa conscience l'y obligeoit; & si elle versa des larmes quand on lui apporta la nouvelle de sa mort, ce fut seulement pour le chagrin qu'elle avoit d'en voir le Roi son mari trop affligé comme elle le sçut bien repartir au sieur de Joinville, qui allant pour la consoler, lui dit fort à propos : *Il est bien vrai, Madame, ce qu'on dit, qu'il ne faut pas ajoûter foi aux pleurs des femmes, puisque vous en jettez tant pour la personne que vous haïssiez le plus au monde.* Quand le Roi alla au voyage d'Afrique, elle refusa la Régence du Royaume, par le desir qu'elle avoit de le suivre; mais lui, se souvenant des fatigues & des ennuis qu'elle avoit soufferts en Egypte, ne le voulut jamais permettre. Au moins elle l'accompagna jusqu'à son vaisseau, puis elle revint s'enfermer dans le bois de Vincennes. En cet endroit, elle reçut les nouvelles de sa mort à quelques mois de là : il ne seroit pas aisé d'exprimer la douleur & les regrets qu'elle en eut, ni les priéres qu'elle fit, & commanda de faire par tout son Royaume, & les grandes aumônes qu'elle donna pour le salut de son ame. Tout cela fut égal à l'excès de son amour, & jamais elle ne put recevoir aucune consolation de cette perte, que de Dieu, à la volonté duquel elle avoit entiérement soumis la sienne.

Par son contrat de mariage, le Roi son mari lui avoit donné en douaire la ville du Mans, & celles de Mortagne & de Manues au Perche; mais depuis ayant transporté le Maïne à Charles d'Anjou, il changea cette premiére assignation, & constitua son douaire sur les villes de Corbeil, Poissi, Meulan, Vernon, Pontoise, Anieres, Etampes, Dourdan & la Ferté Aleps, comme on le voit par ses lettres, dattées du mois de Juin de l'an mil deux cens soixante. Le Roi Jacques d'Arragon, Comte de Barcelonne, son cousin,

lui avoit aussi donné, & après elle, à tel de ses enfans qu'elle voudroit choisir, tout le droit qu'il prétendoit sur les Comté & Marquisat de Provence, & quelques autres prétentions sur les villes d'Arles, d'Avignon & de Marseille. En vertu de cette cession & du droit d'aînesse, Marguerite eut toujours dessein sur la Provence ; & quoique son mari eût tâché de lui ôter ces ressentimens de l'esprit, elle ne vouloit guéres de bien à Charles de Sicile, qu'elle disoit lui retenir son patrimoine. Tellement, que lorsqu'elle le vit fort empêché par la révolte des Siciliens, elle présenta sa requête au Roi son fils, pour lui faire justice ; mais le Conseil n'ayant pas trouvé à propos de remuer cette dispute, elle fit la faute (car on ne peut autrement nommer cela) que de s'adresser à l'Empereur Rodolfe, comme au souverain Seigneur de la Provence, & lui demanda justice : toutefois, elle se désista enfin de cette poursuite par les priéres du Pape. Bien-tôt après elle renonça à toutes les pensées du monde, & se retira dans le Couvent des Religieuses de sainte Claire, autrement dites, les Cordeliéres, au faubourg saint Marcel, où elle vécut saintement le reste de ses jours, & mourut le vingtiéme Décembre l'an mil deux cens quatre-vingt-cinq, âgée d'environ soixante & dix ans. Son corps fut inhumé à saint Denys, & sa pompe funébre fut accompagnée d'une longue suite de pauvres, qui l'appelloient, à bon droit, leur mere. Non sans raison, vû que comme durant sa vie elle les avoit non-seulement nourris, mais encore fondé deux Hôpitaux pour eux, l'un au fauxbourg saint Marcel, l'autre à Châteaudun. Aussi elle voulut continuer ses bienfaits après sa mort, laissant tous ses meubles précieux à l'Hôtel-Dieu de Paris.




PHILIPPE III.



PHILIPPE III.

SURNOMMÉ LE HARDY.

ROY XLIV.

Philippe en ses projets moins heureux que Hardi,
N'étendit pas au loin les bornes de la France ;
Mais avoir dans l'Etat sçû mettre l'abondance,
Par une longue paix, c'est l'avoir agrandi.

PAPES.

Encore VACANCE.

GREG. X. élu le 1. de Sept. 1271. S. 4 mois, 10. jours.

INNOC. V. élu le 22. Fev. 1276. S. 5. mois, 5. jours.

JEAN XXI. élu le 12. juillet 1276. S. 8 mois.

NICOLAS III. élu le 25. Novemb. 1277. S. 2. ans, 9. mois.

VAC. de 6 mois.

MARTIN IV, élu le 22. Fev. 1281. S. 4. ans, 1. mois 7. jours.

HONORE' IV. élu le 2. Avr. 1285. S. 2. ans 1 jour, dont 6. mois sous ce régne.

1270. L'ARMÉ'E Chrétienne, toute désolée par la mort de son Roi, eût sans doute succombé sous les fatigues & les langueurs, sans l'arrivée de Charles, Roi de Sicile, avec son armée navale, qui lui amena du secours & des rafraîchissemens. Il descendit justement au port, lorsque son frere rendoit l'ame, mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne sçut être assez à tems pour recueillir ses derniers soupirs. Comme il le trouva mort, il se jetta à ses pieds, fondant en larmes & en regrets, & l'appellant à hauts cris son Seigneur & son bon Frere. 1270.

Son premier soin, fut de lui rendre les derniers devoirs, ensuite de décharner son corps, comme c'étoit la coutume pour ceux qui mouroient en pays lointain, & d'en embaumer précieusement les chairs.

Quand il partit d'Afrique, il les emporta en Sicile, & les enterra dans l'Abbaye de Mont-Réal, près de Palerme; pour les os, le Roi Philippe les garda, & les porta en France, dans l'Eglise de S. Denys. 1270.

Les funérailles faites, on continua le siége, Charles ayant le commandement de toute l'armée, à cause que le Roi Philippe étoit tombé malade d'une fiévre quarte, & ne pouvoit agir. Si-tôt qu'il fut en état de donner quelque ordre à ses affaires, il expédia des lettres à Matthieu, Abbé de saint Denys, & à Simon de Nesle, qui les confirmerent dans l'administration du Royaume, & leur enjoignirent de recevoir les sermens de fidélité des Seigneurs; & ce qui est fort remarquable, de payer comptant les dettes du Roi son pere & les siennes; sa plus pressante affaire étant de libérer la foi de son prédécesseur, & sa propre conscience. La mémoire du saint Roi étoit si chére à ses sujets, & les ordres qu'il avoit donnez avant son départ si bons, que la France ne sentit pas la moindre émotion durant une année entiére, qu'elle fut sans Roi.

Le siege de Tunis traînoit en longueur; il avoit déja duré trois mois, & on n'en esperoit voir la fin qu'après l'hyver. Alors véritablement la prise de la place étoit indubitable: mais la patience des assiegeans fut à bout avant celles des assiégez: les François ne pouvoient plus souffrir de si longues fatiques; le Roy qui avoit eu bien de la peine à guérir de sa fiévre, étoit dans un continuel chagrin; ses domestiques au lieu de le dissiper l'augmentoient; son inquiétude étoit encore redoublée par les lettres des deux Régens de France qui le pressoient de revenir: & Charles son oncle n'avoit garde de le retenir, ses interêts n'étant que d'avoir de l'argent du Roy de Tunis, & d'en tirer tribut. Ce furent là les motifs qui obligerent les Chrétiens à écouter les propositions du Roy barbare. 1270.

On lui accorda des tréves pour dix ans, à condition qu'il payât tous les frais de cette expédition; qu'il donnât à Charles autant de tribut que Charles en payoit au saint Siege; qu'il délivrât tous les Chrétiens, lesquels il détenoit en servitude, qu'il donnât liberté du commerce & exemption d'impôts à tous leurs marchands; & qu'il leur permît de demeurer dans Tunis, & d'y avoir libre exercice de leur Religion.

Sur la fin du siege arriva le Prince Edoüard d'Angleterre avec ses troupes, espérant qu'après la prise de cette place, les deux Rois passeroient en Terre-sainte, comme ils l'avoient promis: mais ils trouverent meilleur de s'en retourner chez eux, & le laisserent achever son voyage.

On eût dit que le ciel s'irritoit de leur retour; toutes sortes de malheurs les suivirent. Une partie de leurs Vaisseaux dans laquelle Philippe s'étoit embarqué, arriva assez heureusement au port de Trepani ou Trapes en Sicile: mais celle où étoit le Roy Charles approchant de l'Isle, fut accueillie d'une furieuse tempête, qui la fracassa presque toute, avec perte de quatre mille hommes de tout son équipage & de tous ses trésors.

D'ailleurs, Thibaud Roy de Navarre saisi de maladie, finit ses jours à Trapes sur la fin de Décembre; son frere Henry le Gras lui succéda. Isabelle d'Arragon Reine de France qui

1271. étoit grosse, se blessa en tombant de cheval, & mourut dans la Ville de Gozence; Alfonse frere de S. Louis, fut emporté d'une fievre pestilente à Sienne; & sa femme Isabelle de Toulouze trépassa au même lieu douze jours après lui. Tellement que le Roy Philippe couvert de deuil pour la mort de son pere, de sa femme & de ses plus proches, après tant de dépense & tant de travaux, ne rapporta en France que des coffres vuides, & des cercueils pleins d'ossemens.

Après avoir séjourné en Sicile près de deux mois, il en partit vers la fin de Février, passa par la Calabre, traversa l'Italie, & arriva à Paris au commencement de l'Eté.

Toutes les Villes qui étoient sur son chemin, venoient au-devant en procession, & se mettoient à genoux devant les cercueils qu'il portoit avec lui. Passant à Rome, il fit ses dévotions sur le tombeau des Apôtres; & à Viterbe ayant trouvé les Cardinaux qui étoient assemblez depuis deux ans sans pouvoir convenir de l'élection d'un Pape, il les exhorta de s'accorder ensemble pour ne pas laisser l'Eglise destituée de chef plus long-temps. Ses remontrances n'eurent point d'effet que huit mois après, qu'ils élûrent Thibaud de Plaisance Archidiacre de Liege, qui étoit allé Légat en Syrie avec le Prince Edoüard; il se nomma Gregoire X.

[Le jour d'après qu'il fut arrivé à Paris, il porta les saints ossemens de son pere à Nôtre-Dame. Delà après un service solemnel qui lui fut fait dans cette Eglise, par l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris, ce bon & pieux fils chargea sur ses épaules le coffre où étoient ces os, & les porta à pied à saint Denis, accompagné d'une procession générale du Clergé, où il y avoit grand nombre d'Evêques & d'Abbez en habits Pontificaux, & tous les Religieux des Convens de Paris. La chronique de saint Denis raconte que les Moines tinrent leurs portes fermées, & contraignirent le Roy qui avoit le cercueil de son pere sur le dos, d'attendre jusqu'à ce qu'il eût commandé à l'Archevêque de Sens & à l'Evêque de Paris, de se dévêtir de leurs ormens Pontificaux. Le service achevé on inhuma les os du saint Roy auprès du tombeau de Philippe Auguste son ayeul; on mit ceux de Pierre de Villebon son Chambellan à ses pieds, de la même maniere qu'il avoit accoûtumé d'y être coûché de son vivant, & ceux de son frere Tristan, & ceux de la Reine Isabelle à ses côtez.

1272. Ces devoirs rendus, Philippe alla se faire sacrer à Reims le quinziéme jour d'Août, ou selon d'autres, le trentiéme, par l'Evêque de Soissons, le siege de l'Archevêché étant vacant. Il n'y assista des anciens Pairs laïcs que le Duc de Bourgogne & le Comte de Flandre: Robert Comte d'Artois y porta l'épée de Charlemagne, ils la nomment Joyeuse. Au partir de là, il pria le Roy de vouloir visiter ses terres, & le reçût dans sa Ville d'Arras avec des pompes & des réjouissances, qui jusques là n'en avoient point eu de pareilles en France.

La Comté de Toulouze étoit vacante par le décès de Jeanne fille de Raimond, & femme d'Alfonse: Philippe s'en mit en possession suivant les termes du traité fait avec Raimond l'an 1228. mais ce fut seulement le Roy Jean qui le reünit à la Couronne.

Cette année mourut Richard, pré-

1272. tendu Roy des Romains. Celle d'après, son frere Henry III. Roy d'Angleterre le suivit; & son fils Edoüard I. du nom, qui étoit en Terre Sainte, lui succéda.

En ce temps il s'émut une sanglante querelle entre Geraud Comte d'Armagnac, & Girard Seigneur de Casaubon son vassal, au sujet de ce que Girard ne vouloit pas relever de lui son Château du Hautpouy, mais le tenir immédiatement de la Duché de Guyenne. Dans ce different, il arriva que Roger Comte de Foix, que celui d'Armagnac avoit appellé à son secours, poursuivit Girard, & l'assiegea dans un Château des Terres du Roy, où il s'étoit refugié, & mis sous sa protection. Le Roy irrité du peu de respect que ces Comtes lui portoient, marcha en ces Païs-là avec une armée capable de donner de l'effroy jusques dans le cœur de l'Espagne. Il assiegea Roger dans son Château de Foix; & s'étant opiniâtré à faire raser une montagne qui en défendoit l'approche, il l'étonna tellement, qu'il vint se jetter à ses pieds; & toutefois il ne put obtenir pardon qu'après avoir été detenu prisonnier un an dans le Château de Beaucaire.

A son retour de la Terre-sainte Edoüard passa par la France, & rendit hommage au Roy. Etant ensuite allé visiter sa Duché de Guyenne, Gaston de Moncade, Seigneur de Bearn, refusa de lui rendre hommage: ce qui fut cause qu'il se saisit de sa personne, & le tint quelque temps prisonnier à la suite de sa Cour. Comme il eut trouvé moyen de s'échapper de là, & qu'il recommençoit à remuer, Edoüard en porta ses plaintes à Philippe souverain Seigneur de la Guyenne. Ce Roy ayant assemblé son Parlement, & discuté la cause à fond, prononça en faveur d'Edoüard, & contraignit Gaston de relever sa terre de lui. 1272.

La Vicomté de Bearn étoit originairement un membre de la Comté de Gascogne qui réveloit de la Duché; mais elle en avoit été demembrée & tenuë par des Seigneurs issus de ces Ducs, jusqu'à ce qu'elle passa dans la maison de Moncade par le mariage de la Princesse Marie fille du Vicomte Pierre, & sœur du Vicomte Gaston, decedé sans enfans; ce fut vers l'an 1170. *Cette Princesse encore mineure, ayant été mise, je ne sçai pour quel sujet, au pouvoir d'Alfonse II. Roy d'Arragon, dans le païs duquel elle avoit aussi quelques terres, fut obligée de rendre hommage du Bearn à ce Roy, & d'épouser Guillaume de Moncade, auquel Alfonse procura cet avantage, en recompense de ce que son pere avoit moyenné le mariage du sien; c'étoit Raimond Berenger Comte de Barcelonne, avec Petronille fille & héritiere de Ramir le Moine Roy d'Arragon. La Maison de Moncade est une des neuf plus illustres de la Catalogne, & se dit issuë d'un* Dapifer *ou grand Senechal de Charlemagne.*

Les Electeurs fâchez de voir si long-temps l'Empire d'Allemagne en confusion, s'assemblerent à Francfort à l'instante poursuite du Saint Pere; & sans avoir égard aux oppositions du Roy Alfonse, résolurent de ne plus faire d'Empereur qui ne fût de nation Germanique. Tellement que dés-lors ils élurent Rodolphe, surnommé le Roux, qui avoit été Maître du Palais d'Othocare Roy de Boheme. Il étoit Comte de Hasbourg en Suisse, maison qui, aussi-bien que celle de Lorraine, étoit issuë des Comtes d'Alsace, & du Maire Archinoald. 1273. EMPP. toûjours MICHEL VIII. & RODOLFE I. Souche de la Maison d'Autriche, R. 58 ans.

Il se vit élevé à la dignité Imperiale par

1273. *par le suffrage principalement de Vernher Archevêque de Mayence, le seul presque des Electeurs qui le connût, & lequel il avoit obligé autrefois en quelque occasion importante. Il ne fut pas fort difficile à cet Electeur de lui rendre ce bon office, d'autant que le Roi de Boheme & les autres grands Princes Allemands refusoient ce titre, comme étant alors beaucoup plus onereux qu'utile, ni honorable.*

Plusieurs & importans sujets requeroient l'assemblée d'un Concile, principalement un reglement nécessaire pour l'élection des Papes, la réformation des abus dans l'Eglise, & des mœurs parmi les Chrétiens; les differends qui étoient pour l'Empire de Grece entre Michel & Baudoüin, & pour celui d'Alemagne entre Rodolphe & Alfonse; l'esperance de reünir l'Eglise Greque à la Romaine, & le besoin pressant de secourir les Fidéles qui restoient dans la Terre-sainte, à quoi le Pape s'étoit solemnellement obligé lorsqu'il reçût les nouvelles de son élection.

Pour ces raisons, il avoit convoqué un Concile dans la ville de Lyon, qui est comme au milieu des principaux Etats de la Chrétienté. Il s'y rendit lui-même dès la fin de cette année 1273. Le Roi l'ayant visité, lui donna certain nombre de ses Gentils-hommes & de ses Officiers pour lui servir de gardes.

Le Concile fut ouvert le premier de Mai de l'an 1274. il s'y trouva cinq cens Evêques, soixante-dix Abbés, & mille autres, tant Docteurs, que Deputez de Chapitres; Gregoire y présida accompagné de quinze Cardinaux. Les Ambassadeurs du Roi, de l'Empereur Rodolphe, & de plusieurs autres Princes de l'Occident s'y trouverent. Ceux de Michel Empereur de Grece y arriverent à la quatriéme Session, & presenterent des lettres de sa part, en vertu desquelles on les reçût à l'abjuration du schisme, & à une profession solemnelle de suivre la foi de l'Eglise Romaine, spécialement pour la procession du S. Esprit. Ensuite de cela le Pape reconnut Michel pour vray Empereur d'Orient, & deffendit à Baudoüin de plus porter ce titre. C'étoit la fin pour laquelle Michel avoit si instamment demandé la reünion. 1274.

L'élection de Rodolphe y fut aussi confirmée, mais seulement après que le Roi Alfonse eut cedé & remis son droit à la disposition du Pape moyennant la levée des decimes, qu'il lui accorda sur le Clergé de son Royaume, pour faire la guerre aux Mores. Ainsi les dédommagemens, quelque chose qui arrive, se prennent toûjours sur le peuple qui paye tout.

Il fut fait aussi plusieurs constitutions touchant les élections, les provisions & les résidences des Benefices. On y traita de l'accommodement des differends de plusieurs Princes & Villes d'Italie: il fut ordonné que les Cardinaux seroient desormais enfermez dans le Conclave pour l'élection des Papes; & on y fit de rudes decrets contre les usuriers. En vertu de cela, le Roi les fit emprisonner par tout son Royaume: mais peu après, il les relâcha pour des taxes qu'il exigea d'eux. C'étoit, à proprement parler, les avertir qu'ils devoient à l'avenir prendre de plus grandes usures, afin qu'il y en eût assez pour eux & pour lui.

On y donna encore quantité d'indulgences & de privileges à tous

ceux qui s'enrôlleroient pour la Terre-sainte, ou qui y contribueroient
1274. de leurs deniers; & l'on supprima tous les Ordres Mendians, à la reserve de celui des Prêcheurs & de celui des Mineurs. Les Augustins & les Carmes furent seulement tolerez jusqu'à plus ample déliberation.

Deux grands & saints Docteurs scholastiques moururent en ce tems-là, S. Thomas d'Aquin proche de Terracine, comme il venoit au Concile; & S. Bonaventure dans Lyon, après y avoir assisté. Le premier étoit de l'Ordre des Freres Prescheurs; le second de celui des Mineurs, & avoit été fait Cardinal par le Pape Gregoire X.

Le Roi Philippe ennuyé d'un veuvage de quatre ans, rechercha Marie fille de Henry, & sœur de Jean Duc de Brabant, & l'épousa au bois de Vincennes au mois d'Aoust 1274. L'année suivante il la fit sacrer dans la sainte Chapelle de Paris le jour de S. Jean Baptiste. Il voulut que l'Archevêque de Reims fit la ceremonie, sans avoir égard au droit de celui de Sens, qui étoit le Metropolitain.

Le vingt-uniéme de Juillet Henry le Gras Roi de Navarre mourut à Pampelune, la graisse l'ayant suffoqué. Il ne laissa de sa femme Blanche d'Artois qu'une fille nommée Jeanne, âgée seulement de trois ans. Par son testament il en donna la tutelle à la mere, & lui enjoignit de la marier en France: mais les Seigneurs du pays se partagerent là-dessus; & la plus grande part se portant contre la mere, donnerent pour tuteur à la pupille l'un d'entre eux, qui étoit Dom Pedro Sanche de Montagu.

Le Roi d'Arragon & le Roi de Castille avoient je ne sçay qu'elles vieilles pretentions sur ce Royaume:
sous cette couleur chacun d'eux y 1275.
forma un parti pour en avoir la regence, & se faire mettre la petite heritiere entre les mains. Pierre Infant d'Arragon, desiroit l'avoir pour son fils; & Ferdinand Infant de Castille pour un des siens.

Ce dernier plus diligent que l'autre, entra dans la Navarre à main armée, appuyant sa demande par la force: les Seigneurs du contraire parti appellerent l'Infant d'Arragon, & s'accorderent avec lui: mais la veuve qui avoit ses inclinations du côté de la France, se vint jetter avec sa fille entre les bras de Philippe; lequel acceptant la tutelle envoya Eustache de Beaumarchais gouverner le Royaume en son nom. Il y fut bien reçû, & d'abord tout lui obéit.

Ferdinand de la Cerde mourut au retour de Navarre. Il avoit deux fils de Blanche de France sa femme; sçavoir Alfonse & Ferdinand. Ils devoient légitimement succeder à la Couronne de Castille après la mort de leur ayeul Alfonse: mais le Prince Sanche, second fils d'Alfonse, soûtenant qu'elle lui appartenoit comme au plus proche, non pas à ses neveux (quoique le contraire eût été dit par le contrat de Ferdinand avec Blanche,) se fit incontinent reconnoître comme heritier présomtif. Alfonse leur ayeul, au lieu de s'opposer à cette usurpation l'autorisa de tout son pouvoir; & pour reduire Blanche & ses enfans dans l'impuissance de s'en ressentir, il dénia à cette Princesse toutes ses conventions, & même les moyens de subsister.

La Reine Yolante sa femme ne pouvoit souffrir le mauvais traite-

ment qu'on faisoit à ses petits fils; ainsi ce fut par son conseil & en sa compagnie que l'infortunée veuve se déroba, & se retira dans les terres du Roi d'Arragon : mais ce Prince ayant été gagné par Alfonse, se laissa persuader de la lui renvoyer, & de detenir les jeunes orphelins dans un Château. La mere craignant d'être arrêtée comme ses enfans, se sauva en France, mais avec beaucoup de peine. Quelques-uns disent que le Castillan la mit en liberté sur les grandes instances que le Roi lui en fit; mais l'Arragonnois retint toûjours les enfans.

Cette année Louis fils du Roi Phi-
1276. lippe, & l'aîné du premier lit, étant mort, Pierre de la Brosse voulut se servir de cette occasion pour perdre la jeune Reine, à cause qu'il sçavoit bien qu'elle ne l'aimoit guére. C'étoit un homme de néant, qui ayant servi de Barbier à saint Louis, avoit été pris en affection par Philippe, & élevé par ce Prince dans la suprême faveur. Dans ce poste n'ayant rien à craindre que la trop grande affection que le Roi avoit pour son épouse, il suscita un accusateur qui avança qu'elle avoit fait empoisonner le Prince Louis. En effet, cet enfant l'avoit été; & si l'on en croit un Auteur du tems, elle eût couru risque d'en être brûlée toute vive, si le Duc de Brabant son frere n'eût envoyé un Chevalier qui offroit de prouver son innocence en champ clos. L'accusateur n'ayant pas eu le cœur de soûtenir ce qu'il avoit avancé, fut condamné au gibet.

Il y avoit dans le Royaume trois faux prophetes; le Vidame de Laon, un Moine vagabond, & une Beguine : la Brosse, à ce qu'on croyoit, les avoit embouchez pour avancer quel-
ques discours qui pussent alterer l'af- 1276.
fection que le Roi avoit pour son épouse. Admirez la simplicité de ce Roi; tout devot qu'il étoit, il envoya Matthieu Abbé de Vendôme & Pierre Evêque de Bayeux, pour consulter la Beguine sur ce sujet. L'Evêque, parent de la femme de la Brosse, prenant le devant, parla seul à la Beguine pour lui faire la bouche, & rapporta au Roi qu'elle ne lui avoit rien voulu dire qu'en confession. Le Roi mal satisfait de ce procedé, y renvoya l'Evêque de Dol & un Templier; qui s'en revinrent avec cette réponse, que la Reine étoit innocente, & fidelle à son mary, & tout ce qu'on avoit dit d'elle, faux & calomnieux. Dès-lors le crédit de la Reine se fortifia, & celui de la Brosse commença à s'affoiblir.

Après que le Roi, qui avoit embrassé la deffense de Blanche sa sœur, eût vu que trois differens Ambassadeurs qu'il avoit envoyez en Castille, n'avoient pû rien obtenir d'un oncle injuste, ni d'un grand-pere dénaturé, enfin il les défia par un heraut; & ayant assemblé de grandes forces, non seulement de la France, mais aussi des Pays-bas & de l'Allemagne, marcha jusqu'au pied des Monts Pyrenées, & fit revue de son armée en Bearn.

Cette puissance eût assurement accablé les Espagnols, si leur or faisant agir des intelligences secrettes, ne l'eût arrêtée là, faisant en sorte qu'il ne s'y trouvât point de vivres ni de munitions. Ainsi son armée ne pût passer plus outre; une partie seulement, sous la conduite de Robert d'Artois, fut envoyée en Navarre. La faction de Castille l'avoit soû-

1276. levée contre Eustache de Beaumarchais, Lieutenant du Roi; & les rebelles qui occupoient la partie de Pampelune, qu'on nommoit la ville ou la Navarrerie, le tinrent quelque tems comme assiegé dans celle qu'on nommoit le Bourg.

Mais ayant reçu du renfort, à son tour il les assiegea dans la Navarrerie: la Noblesse & les gens de guerre s'y étant deffendus quelque tems, craignirent d'être forcés, & se retirerent la nuit. Les Bourgeois de ce parti-là étant abandonnez sans sçavoir ni capituler, ni se deffendre, virent bien-tôt forcer leur murailles; un grand nombre en fut passé au fil de l'épée, les autres pendus sans misericorde; les Gentilshommes fugitifs dégradez de noblesse; & par ces terribles exemples la regence des François affermie dans la Navarre.

Le Roi étant encore en Bearn, le Castillan, à dessein de l'amuser, afin qu'il n'entrât pas en Espagne, demanda à s'aboucher avec Robert d'Artois; & par ces conferences, lui fit perdre cinq semaines de tems: de sorte que l'armée manquant de vivres, Philippe décampa tout à coup, & reprit la route de France. Le Castillan en étant bien informé par quelque traître, en avertit aussi-tôt Robert, qui n'en eut pas moins d'indignation que d'étonnement.

Le soupçon de cette trahison tomba sur Pierre de la Brosse. Pour achever sa perte, la Cour étant à Melun, un Jacobin du Couvent de Mirepoix rendit un paquet au Roi en main propre, qu'il disoit lui avoir été recommandé par un homme qui étoit mort en cette ville-là. On ne sçut point ce qu'il contenoit, mais seulement qu'il y avoit une lettre cachetée du cachet 1276.
de ce Pierre de la Brosse; & que le Roi l'ayant lûe, en demeura extrêmement étonné. Ce devoit être quelque avis qu'il donnoit au Roi de Castille. Quoi qu'il en soit, il fut arrêté prisonnier, & conduit à Paris, de là transferé au Château de Janville en Beausse, puis quelques jours après ramené à Paris. On lui fit son procès, & il fut pendu aux fourches patibulaires, en présence des Ducs de Bourgogne & de Brabant, & de Robert, Comte d'Artois. Assez coupable, quand il n'auroit commis d'autre crime que d'avoir obsedé son Roi, & enlacé sa personne sacrée & son esprit par ses artifices. Car c'est un vol public à un particulier, que de détenir & posseder seul celui qui appartient à tous ses peuples, comme tous ses peuples lui appartiennent. La fortune de tous ceux qu'il avoit avancez fut entiérement ruinée; l'Evêque de Bayeux, son beau-frere, se sauva auprès du Pape, où il demeura long-tems en exil.

L'ambition démesurée de Charles, Roi de Sicile, aspiroit à tout. Il 1277.
pensoit tenir toute l'Italie par les Charges de Sénateur de Rome, & de Vicaire de l'Empire; il méditoit la conquête de celui de Gréce sur le droit de Baudouin, dont il avoit en secondes nôces épousé la fille; & cette année 1277. il acheta le titre de Roi de Jerusalem de la Princesse Marie, veuve de Federic, bâtard de l'Empereur Federic II. & fille de Raimond Rupin, Prince d'Antioche, & de Melisende, fille d'Aymeric de Lusignan, Roi de Chypre &

de Jerusalem. * Ce Royaume avoit
1279. déja été joint à celui de Sicile par le
mariage de Federic II. avec Yolante de Brienne, qui en étoit héritiére ; & depuis, il y est toujours demeuré annexé.

Mais l'Empereur Rodolphe & l'Empereur Michel conspirerent ensemble pour arrêter cette grandeur, qui alloit trop vîte, & qui menaçoit d'étouffer la leur. D'ailleurs, le Pape (c'étoit Nicolas III. de la maison des Ursins) outre qu'il ne vouloit point de si puissant voisin, étoit cruellement offensé de ce que lui ayant demandé une de ses filles pour un de ses neveux, Charles avoit reçû cette insolente recherche avec raillerie & avec mépris.

*Au même tems, la puissance de Rodolphe prit un grand accroissement par la victoire qu'il gagna sur Othoacre, Roi de Boheme, qui demeura mort sur le champ. Des dépouilles de ce Prince, dont il avoit été domestique, il eut la Duché d'*AUTRICHE*, & en investit son fils Albert. Ses descendans l'ont toujours conservée, & en ont pris le nom, comme plus illustre que celui de Hasbourg.*

En Italie, Charles devenant plus moderé, & pensant radoucir le Pape, qui cherchoit querelle, quitta, quoiqu'avec regret, le titre de Sénateur de Rome, & celui de Vicaire de l'Empire. Peu s'en falut que l'an 1279. il ne perdît aussi la Provence ; la Reine Marguerite, veuve de saint Louis, sa belle-sœur, la lui contesta, comme fille aînée du Comte Raimond
Berenger, & implora l'assistance de 1279.
l'Empereur Rodolphe, duquel cette Comté étoit mouvante, à cause du Royaume d'Arles. Néanmoins, l'affaire ayant été mise en négociation, la Provence demeura à Charles, à condition qu'il en rendroit hommage à l'Empereur, & qu'il feroit épouser Clémence, fille de ce Prince, au fils de son fils aîné. Il s'appelloit Charles, comme son pere & son ayeul.

En France, Edouard, Roi d'Angleterre, passa la mer avec Alienor sa femme, & vint à Amiens trouver le Roi Philippe, pour traiter de leurs affaires. Philippe lui accorda la Comté d'Agenois, & lui relâcha aussi celle de Ponthieu, qui en effet, appartenoit à Alienor par sa mere. C'étoit Jeanne, femme de Ferdinand III. Roi de Castille, & fille du Comte Simon de Dammartin, & de Marie, fille & héritiére de Guillaume, aussi Comte de Ponthieu. Réciproquement Edouard renonça à la Duché de Normandie, comme avoit fait son pere ; mais retint trente livres de rente sur *l'Echiquier*, ou Justice de la Province.

Jean, autrefois Seigneur de l'île
de Procida *, près de celle de Sici- *Prochyta.
le, avoit été dépouillé de ses biens par Charles, pour avoir trempé dans quelque conspiration. Etant donc poussé d'un cruel ressentiment, il forma le dessein d'introduire le Roi d'Arragon comme héritier de la Mai-

* Melisante, femme de Boëmond, Prince d'Antioche, surnommé le Borgne, en eut une fille, nommée Marie, qui disputa long-tems le titre de Reine de Jerusalem au Roi de Chypre, Hugues III. petit-fils d'Alix, sœur aînée de Melisante, lequel, après la mort de Conradin, s'étoit fait couronner à Tyr Roi de Jerusalem. A la fin, Marie, ennuyée de poursuivre inutilement, ceda ses droits à Charles Roi de Sicile, moyennant une pension de 4000 liv. sur le Comté d'Anjou. Le Pape Jean XXI. confirma ce Traité, & couronna Charles Roi de Jerusalem, dont les Rois de Sicile Angevins ont toujours depuis retenu le titre : & la maison de Lorraine en porte encore les Armes, comme heritiere de la seconde Maison d'Anjou.

son de Souaube, à cause de sa mere, dans le Royaume de Sicile; & il fit tant d'allées & de venues vers l'Empereur d'Orient, vers le Pape, & vers les Siciliens, qu'il achemina l'affaire au succès qu'il desiroit.

Cependant le Pape Nicolas, qui
1281. avoit tramé pour la plus grande part ce que nous allons voir éclore en ce pays-là, vint à mourir, & un Cardinal François (c'étoit Simon de Brie) * fut élu en sa place; on l'appella Martin IV. Ce dernier ne sçavoit rien du tragique complot de son prédécesseur, & avoit des intentions toutes contraires: mais le mouvement étant donné, il en vit l'effet plutôt qu'il ne put prévoir le coup.

La mort de Nicolas ne découragea point les Conjurés; le Seigneur de Procida continuant ses voyages toujours travesti en Moine, apporta de Constantinople trois cens mille onces d'or à l'Arragonnois, pour hâter l'execution de son dessein. Il le trouva qui étoit tout prêt de mettre une grande armée navale en mer, sous prétexte d'aller faire la guerre aux Sarrasins; & il avoit eu l'adresse, pour mieux couvrir son dessein, d'emprunter vingt mille écus d'or au Roi Philippe, & autant, comme disent quelques-uns, à Charles même, lequel il alloit détrôner.

Etant ainsi armé, il se tint quelque tems sur les côtes d'Afrique pour favoriser l'entreprise concertée. Cependant Charles négligeoit tous les avis qu'on lui donnoit de se prendre garde; & occupoit toutes ses forces à la conquête de l'Empire d'Orient, à quoi il ne réussissoit guéres bien, son armée navale ayant été battue par celle de l'Empereur Michel.
Tandis que son mauvais destin le te- 1282.
noit comme aveuglé, voilà que les Siciliens, un jour de Pâques au premier coup de Vespres, égorgerent tous les François par toute l'Isle, mais avec tant de fureur, que les bons Religieux Jacobins & Cordeliers trempoient avec plaisir leurs mains dans le sang, & massacroient les malheureux jusques sur les autels; que les peres éventroient leurs filles qui etoient grosses des François, & écrasoient leurs petits enfans contre les rochers. Ils en tuerent huit mille en deux heures, & ne pardonnerent qu'à un seul, à cause de sa rare probité. Il s'appelloit Guillaume des Pourcelets, Gentilhomme Provençal.

Charles qui étoit alors en Toscane, fut encore plus irrité qu'étonné d'un si terrible coup: il arme puissamment avec le secours du Pape & avec celui du Roi de France, qui lui est amené par le Comte d'Alençon, & assiege Messine. Cette ville effrayée de l'éclair de ses armes, & des foudres du saint Siege, se fût renduë d'abord, & toute la Sicile ensuite, si sa juste colere eût pû les recevoir à quelque misericorde. La bonne politique & la Religion Chrétienne lui conseilloient de le faire; il n'est rien de si dangereux que de porter les esprits à la derniere extremité, ni rien de plus contraire à la loi de l'Evangile, que de ne rien donner à la misericorde. Aussi ce Prince se rendant inexorable, Dieu l'abandonna; le desespoir donna du cœur aux rebelles, & l'arrivée de l'Arragonnois les rassura tout-à-fait. Il étoit abordé à

* Il s'appelloit Simon de Brioné; il étoit de Touraine, & avoit été Trésorier de saint Martin de Tours.

1282. Palerme à la fin d'Aoust, & s'y étoit fait couronner Roi de Sicile.

Néanmoins se sentant trop inégal en forces à ce Prince, qu'il voyoit appuyé de celles qui lui arrivoient continuellement de France; il s'avisa d'une vilaine ruse, qui lui conserva la Sicile aux dépens de son honneur. Il lui envoya offrir de vuider ce differend par un combat de leurs personnes assistez chacun de cent Chevaliers d'élite. Charles plus brave qu'avisé, accepta le deffy malgré le conseil & les deffenses reïterées du Pape. Le Roi Edoüard, parent de tous les deux, leur assura le camp à Bourdeaux; le jour fut assigné au premier de Juillet de l'année suivante; & sur ces paroles d'un perfide, Charles leva imprudemment le siege, & accorda la tréve.

Cependant le Pape déployant toutes les forces de son autorité sur la tête de l'Arragonnois, non-seulement l'excommunia, mais encore le dégrada de la Royauté, & exposa son Royaume en proye. Il s'étoit bien préparé contre tous ces efforts; aussi les tourna-t-il en raillerie; car comme s'il eût voulu obéir à la sentence du Pape, il ne se faisoit plus appeller Roi, mais le Chevalier d'Arragon, le Seigneur de la mer, & le pere de trois Rois.

Le jour du combat venu, Charles entra dans le camp avec ses cent Chevaliers, & y demeura depuis soleil levant jusqu'à soleil couchant. L'Arragonnois n'avoit garde de paroître: mais sur le soir il arriva en poste; & s'en étant allé trouver le Sénéchal de Bourdeaux, il prit acte de ce qu'il s'étoit presenté, & lui laissa ses armes pour en servir de témoignage. Cela fait, il se retira en grand-hâte, feignant qu'il avoit peur de quelque surprise de la part du Roi de France. Bel acte de comparition, & digne de la bravoure d'un Prince à qui ses Sujets ont donné le nom de GRAND.

Le Pape qui l'avoit frappé d'excommunication dès l'an passé, la 1283.
réaggrava encore celui-cy: de plus, il fit publier la Croisade contre lui avec les mêmes indulgences & privileges que pour la Terre-sainte; & donna son Royaume à Charles Comte de Valois, second fils de France, qu'il en fit investir par le Cardinal Jean Cholet son Legat, lequel il envoya exprès à Paris. Et certes la destitution de Pierre ayant lieu, cette couronne, par droit hereditaire, étoit devoluë à Charles de Valois, puisqu'il étoit fils de la sœur de ce Roi.

EMPP. ANDRONIC, fils de Michel, R. 50. an[s] & enco[re] RODOLFE.

Toutes ces menaces n'ébranlerent point l'Arragonnois, il se confirma dans son crime par les bons succès de Roger de Lauria son Amiral. Ce Capitaine, le meilleur homme de mer de son siecle, ayant remporté plusieurs avantages sur les gens de Charles, se vint planter devant Naples durant son absence, & fit si bien qu'il attira Charles le Boiteux son fils au combat le cinquiéme de Juin, le vainquit & le mena prisonnier à Palerme. Sa tête y courut grand risque, on la vouloit faire servir de represailles pour celle de Conradin; & les Siciliens l'avoient condamné à mort: mais Constance craignant la suite de cette tragedie, le tira adroitement de leurs mains, & l'envoya en Arragon au Roi son mary.

La douleur du pere étoit d'autant plus grande, qu'il arriva trois jours après la prise de son fils, avec bon

1284. nombre de vaisseaux bien armez. Il eut bien de la peine à contenir la Poüille & la Calabre; & ayant encore lutté six mois contre ses infortunes, il mourut à Foggi dans la Poüille le 7. de Janvier de l'an 1285. laissant son fils Charles le Boiteux heritier de ses malheurs aussi-bien que de sa couronne.

L'année précedente étoit mort Alfonse Roy de Castille, presque entierement dépossedé de ses Etats par Sanche son fils ingrat & denaturé. Au lit de la mort il fit son testament, par lequel il lui donna sa malediction paternelle, le priva de sa succession, & y rappella Alfonse & Ferdinand, qui étoient les fils de son fils aîné Ferdinand, & à leur défaut Philippe Roy de France, auquel la Castille appartenoit déja, à cause de Blanche de Castille, mere de saint Louis. Mais le bon droit n'est pas toûjours le plus fort, Sanche sçût bien se maintenir dans la possession.

Le seiziéme du mois d'Août le fils aîné du Roy Philippe ayant même nom que lui, & le surnom de BEL, âgé seulement de quinze ans, épousa Jeanne Reine de Navarre, & Comtesse de Brie & de Champagne, qui n'en avoit que treize; le Pape lui ayant envoyé dispense, parce qu'elle étoit sa cousine germaine par sa mere.

Cependant un Légat du Pape avoit fait prêcher la Croisade contre Pierre Roy d'Arragon; le Roy Philippe voulut lui-même être le Chef de l'entreprise, pour installer Charles son second fils dans ce Royaume. Son armée n'avoit pas moins de vingt-mille chevaux, & de quatre-vingt-dix mille hommes de pied. Il chargea une partie de cette infanterie sur cent quatre-vingt vaisseaux qu'il menoit pour porter des vivres & de l'artillerie; Jacques Roy de Majorque & Minorque, que Pierre son frere avoit dé- 1285.
poüillé de ses terres, le suivoit, ou pour mieux dire, le conduisoit dans ce voyage, afin de les recouvrer.

L'armée assemblée à Narbonne se mit en marche au mois de May. Perpignan se rendit à Jacques & reçût les François, Elna fut prise par force, & tout ce qui se trouva dedans massacré, hormis le bâtard de Roussillon, qui leur montra un passage dans les montagnes. Ces deux Villes étoient des terres de Jacques; on les lui mit entre les mains.

L'Arragonnois qui gardoit les détroits se voyant les François à dos, abandonna ses postes, & leur laissa l'entrée de la Catalogne libre. Ils y prirent plusieurs places d'insulte, & après planterent le siege devant Gironne. Pierre s'étoit mis aux aguets pour le secourir; mais ayant dressé une embuscade pour intercepter le convoy qui venoit du port de Roses, il y fut battu & si griévement blessé, qu'il abandonna la partie. Alors la place se rendit faute de vivres, ayant soûtenu plus de cinquante jours de siege.

Trois mois après le combat, le Roi d'Arragon mourut de sa blessure dans Valence. Alfonse son fils aîné lui succéda en ce Royaume-là, & Jacques le second s'empara de celui de l'Isle de Sicile.

Le reste de la campagne ne fut pas si heureux pour les François, l'Amiral Lauria sçachant que par un ménage imprudent ils avoient renvoyé les vaisseaux des Pisans & des Genois qu'ils tenoient à leur solde, chargea le reste de leur flote, & le prit tout ou le coula à fond, hormis ce qui se sauva dans le port de Roses. De la perte de ces vaisseaux, s'en suivit une grande

1285. grande disette dans l'armée des François; & cette disette, jointe aux chaleurs excessives, y engendra des maladies qui la mirent presque toute sur la litiere. Le Roy lui-même tomba en langueur, soit de déplaisir, soit de fatigue; & n'esperant rien de bon dans l'hyver qui approchoit, il reprit le chemin de la France, & se fit rapporter en litiere à Perpignan.

Gironne & toutes les places qu'il avoit conquises en Catalogne, durerent peu de jours après son départ. Le chagrin qu'il conçut de cette révolution, & l'agitation du chemin, redoublerent si fort son mal, qu'il en mourut à Perpignan le sixiéme jour d'Octobre de l'an 1285. Il étoit dans le commencement de la quarante-cinquiéme de sa vie, & de la seiziéme de son regne. Ses entrailles & ses chairs furent inhumées dans la Cathedrale de Narbonne, & ses os apportez à S. Denis. *

Si l'on considere ses qualitez, il fut vaillant, bon, libéral, juste & très-pieux, mais trop simple & trop aisé à tromper. Si sa conduite, elle ne fut pas trop heureuse pour les entreprises qu'il fit au dehors; mais elle ne le pouvoit être davantage pour le dedans de son Royaume, parce qu'il le rendit riche & florissant par une paix de quinze ans sans aucune vexation d'impôts & dans l'observation d'une très-exacte justice.

Il épousa deux femmes, Isabelle fille de Jacques I. Roi d'Arragon & Marie sœur de Henry & Jean Ducs de Brabant. De la premiere il laissa deux fils, sçavoir Philippe & Charles; Philippe regna; Charles fut Comte de Valois, & pere d'un Philippe qui vint à la Couronne. De sa seconde il eut un fils & deux filles; le fils fut Louis Comte d'Evreux. De lui sortit la BRANCHE d'EVREUX, dans laquelle la Couronne de Navarre fut portée par mariage. Les filles étoient Marguerite & Blanche: Marguerite fut mariée l'an 1298. à Edoüard I. Roi d'Angleterre; Blanche ayant été fiancée deux fois, l'une avec Jean de Namur fils aîné de Guy Comte de Flandre, l'autre avec Jean d'Avesnes Comte d'Ostrevant, fils de Jean d'Avesne Comte de Hainaut, épousa enfin l'an 1298. Rodolphe Duc d'Autriche fils aîné d'Albert Empereur. Elle en eut un fils, mais l'an 1305. la mere & l'enfant furent empoisonnez dans la ville de Vienne; [on ne dit point le sujet ni les auteurs de ce crime. 1285.

La Reine Marie vécut encore trente-six ans depuis la mort du Roi son époux, car elle ne mourut que l'an 1321. les Cordeliers de Paris eurent son corps, les Jacobins son cœur. Ces deux Convens partageoient ainsi les reliques des Princes comme ils partageoient leurs faveurs.]

ISABELLE,

I. FEMME DE

PHILIPPE III

JACQUES Roi d'Arragon étant venu voir saint Louis à Corbeil traita du mariage de sa fille Isabelle, Son extraction.

* Son cœur fut donné par Philippe IV. aux Jacobins, malgré les moines de S. Denys qui soutenoient avec plusieurs Théologiens de Paris, que le Roi ne pouvoit pas donner le cœur de son Pere aux Jacobins, & que ceux-ci ne pouvoient le recevoir sans dispense du Pape.

avec Philippe aîné des enfans de France. L'alliance fut très-agréable à tous les deux Royaumes, & dellors l'Infante fut conduite à la Cour de Louis : mais parce que les deux accordez étoient encore trop jeunes, Philippe n'ayant que treize ans & sa Maîtresse que douze, le mariage fut differé jusqu'à quatre ans delà. Clermont en Auvergne vit la réjouissance de leurs nôces, & l'Evêque leur donna la benediction nuptiale le Dimanche de la Pentecôte de l'an 1262. Ce jour dédié au Saint-Esprit auteur de paix & de concorde, fut un augure de la parfaite amitié qui toujours depuis regna dans ces deux cœurs. Son époux ne se pouvant séparer d'elle la mena dans son vaisseau à l'expédition de Tunis : mais en ce voyage ils eurent à souffrir les cruelles peines que ressentent ceux qui ont de vives appréhensions qu'il n'arrive quelque fâcheux accident à l'objet qu'ils aiment. Comme Isabelle plaignoit son Epoux exposé aux dangers de la mort, de la captivité & des maladies contagieuses, il souffroit les mêmes ennuis pour l'amour d'elle, se repentant d'avoir commis une chose si précieuse à l'inconstance de la mer, tantôt s'accusant de cruauté d'avoir engagé une Dame si délicate parmi le bruit des armes & la confusion d'un camp, & de l'avoir mise en état de bruler de soif & de chaud sur les sables de ces pays étrangers ; & ensuite la crainte de l'avenir le saisissoit & lui donnoit une douleur extrême, & principalement quand il se representoit en cette extrêmité, où notre armée fut réduite par la mort de saint Louis, que cette belle Princesse serviroit de victime à la fureur des Barbares, ou de jouet à leur insolence.

Son mariage avec Philippe III.

Son mari la mene avec lui en Afrique.

Soucis & ennuis de l'un & de l'autre en ce voyage.

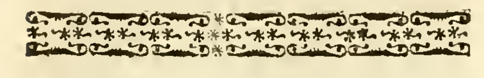
Ces tristes pensées redoubloient les accès de la fiévre de ce Souverain saisi, & sa chere Isabelle toujours attachée auprès de son lit, ne prenant repos ni nuit ni jour, lui donnoit des consolations dont elle n'avoit pas moins besoin elle-même. Après tant d'ennuis Dieu voulut que l'un & l'autre s'étant glorieusement tirez de ces dangers par l'arrivée du Roi Charles, ils repasserent en Sicile, & de là ils descendirent en Calabre pour revenir en France. Mais cette Reine n'y arriva pas ; la mort est par tout, & se sert aussi bien des choses les moins dangereuses pour tuer, que du venin de la peste, & du tranchant de l'acier. Comme ces deux Epoux traversoient la Calabre, ils trouverent en leur chemin la riviere de Crate si petite & si guéable, qu'il n'y avoit point de bac ni de batteau pour la passer. Isabelle la passant donc à gué comme les autres, soit que la rive fût un peu haute, soit que son cheval eût choqué à quelque caillou dans l'eau, il fit un effort qui la renversa par terre. La chute fut rude, & de malheur encore la Princesse grosse de sept ou huit mois tomba sur le côté, & se blessa si considerablement, que ni les soins de Philippe, ni le traitement des Medecins ne lui purent apporter aucun soulagement. Elle mourut avec son fruit à Cosence âgée de vingt-quatre ans seulement le 22. de Janvier l'an 1271. Son corps fut apporté à Saint Denis en France. Son testament ne fut que de legs pieux, & pour rendre ce dernier acte de complaisance à son mari, ou bien afin qu'il le ratifiât, elle en institua exécuteur son favori Pierre de la Brosse. Cette Reine eut quatre enfans mâles, Louis qui fut empoison-

Ils reviennent en Europe.

Accident, cause de la mort d'Isabelle l'an 1271.

Son testament & ses enfans.

né jeune par la Brosse, Philippe surnommé le Bel qui regna, Charles dit de Valois, tige de la branche du même nom qui a produit douze Rois à la France, & Robert qui mourut jeune.



MARIE,

II. FEMME DE PHILIPPE III.

Marie épouse Philippe en secondes nôces l'an 1274.

LE Conseil de Philippe lui ayant remontré qu'il ne devoit pas ainsi passer ses beaux jours sans compagnie, ce Prince jetta les yeux sur Marie, fille de Henry VI. Duc de Brabant, & d'Alix de Bourgogne. Le contrat de ce mariage fut passé au bois de Vincennes au mois d'Août de l'an 1274. Suivant les Articles qui y furent arrêtez, le Duc Jean fils & heritier de Henry amena sa sœur en France, les Villes d'Artois la reçurent avec une grande magnificence, & Robert Comte du pays, cousin germain du Roi, l'accompagna jusqu'à Paris avec une belle suite de Dames & de Chevaliers. Le Roi désirant la recevoir avec un apareil digne de sa grandeur, avoit convoqué non-seulement tous les Seigneurs & Barons de ses terres, mais il avoit encore envoyé des Herauits chez tous les Princes voisins, pour convier les Chevaliers de venir honorer la fête qu'il vouloit faire, recevant tous les grands Seigneurs dans sa Cour, & tenant table ouverte pour tous Chevaliers tant naturels qu'étrangers. En presence d'une si belle assemblée, Philippe fit couronner la Reine dans la sainte Chapelle par les mains de Pierre Barbet Archevêque de Reims. Ce Sacre fut suivi d'un festin solemnel & de huit jours de jeux, de tournois, & d'allegresse publique. Peu de tems après on vit des fruits de ce mariage. L'année suivante naquit un garçon, & dans six ans après encore deux filles, autant de moyens pour confirmer davantage à la Reine les bonnes graces de son Epoux. Leur amitié augmentoit ainsi tous les jours, & elle réjouissoit tous les gens de bien. Un seul méchant homme lui porta envie, & fit tous ses efforts pour la détruire. C'étoit Pierre de la Brosse, homme de la lie du peuple, lequel en sa premiere vacation avoit servi de Chirurgien à S. Louis. Il s'avança beaucoup auprès de ce Prince par les recommandations de Philippe, dont il avoit obsedé l'esprit. L'histoire ne dit point comment, mais elle assûre qu'il l'occupoit si absolument, qu'aussi-tôt que S. Louis fut mort, Philippe lui donna la Charge de Chambellan & l'administration de ses plus importantes affaires, dans laquelle il se comporta avec toutes sortes de méchancetez & de tyrannies. La Reine qui avoit le cœur haut & le courage inflexible, au lieu de ployer devant la Brosse, déclaroit ses méchancetez au Roi, & s'opposoit à ses tyrannies. La Brosse voyant qu'il n'y avoit plus qu'elle qui eût la liberté de parler contre lui, & craignant que ses persuasions animées de douces caresses ne lui fissent perdre les bonnes graces de son Prince, employa toutes sortes de moyens pour bannir la Reine de la Cour. Ce dessein ne fut pas plûtôt formé, que cent langues mercenaires

Est couronnée à la sainte Chapelle.

La Brosse lui porte envie.

Quel étoit la Brosse & ses actions.

se mirent à noircir la réputation de cette Princesse, & firent entendre au Roi, qu'elle disoit souvent qu'elle étoit bien malheureuse de n'avoir des enfans que pour être vassaux de ceux du premier lit, qu'en vain elle avoit eu l'honneur d'épouser un Roi, si elle ne pouvoit obtenir que ces enfans précedassent ceux du premier mariage; qu'il sembloit que la raison vouloit que son fils qui étoit né d'un pere Roi précedât les autres qui avoient été nez lorsqu'il ne l'étoit pas. Ces faux rapports souvent réiterez & déguisez diversement, selon qu'ils voyoient l'esprit du Roi disposé, tendoient à sa perdre, mais il en arriva autrement par un moyen dont la malice humaine, quelque grande qu'elle soit, ne semble pas être capable. La Brosse empoisonne Louis l'aîné des enfans dupremier lit. Une fiévre maligne accompagnée d'un dévoyement d'estomac & de furieuses convulsions, ensuite sa mort précipitée, & après sa mort des taches livides sur toute la peau, & l'infection des parties nobles toute visible, montroient assez la cause de son mal inopiné. Alors les espions de ce favori & ses gens à gages firent bien remarquer à tout le monde les effet du poison, & semérent peu à peu le bruit que la Reine n'avoit point aimé ce Prince, controuvant à ce sujet plusieurs discours quils disoient avoir entendus d'elle, & ajoûtant quelques circonstances supposées. La Reine au contraire connoissant bien d'où cela procedoit, accusoit la Brosse, & pressoit le Roi de faire une rigoureuse perquisition sur ce crime, insistant qu'on mît à la question les personnes qui avoient approché du jeune Prince, qu'on se saisît des premiers auteurs de ce bruit, & que sans doute ils se trouveroient être complices de l'empoisonnement, si on les interrogeoit séparément dans des cachots. A quoi la Brosse opposant avec adresse ses faux témoins, renversa le crime si puissamment sur la Reine, qu'elle pensa en être accablée. Il ne tenoit pour la convaincre que de trouver quelqu'un qui dît affirmativement qu'elle l'avoit commis. Je ne fais point de doute que son ennemi n'en cherchât par tout, mais ne s'étant trouvé personne assez méchant pour assurer qu'il l'avoit vû, le Roi demeura dans une fâcheuse perplexité d'esprit, ne sçachant sur qui décharger justement la douleur qu'il avoit conçûe de la mort de son fils. Cependant on lui rapporta qu'il y avoit une femme à Nivelle Religieuse de l'Ordre des Beguines, * qui avoit l'art de deviner & de découvrir infailliblement les choses les plus cachées, dequoi elle avoit donné une infinité de bonnes preuves, en quoi l'on peut voir la simplicité & l'ignorance du siécle. Philippe envoya vers elle Pierre Evêque de Bayeux & Matthieu Abbé de S. Denis pour la consulter sur les auteurs de cet empoisonnement. Comme ces deux Prélats furent arrivez à Nivelle, l'Evêque cousin germain de la femme de la Brosse ayant peur que la Beguine ne revelât le secret de l'affaire, fit semblant de s'en aller à l'Eglise achever son office, & laissant l'Abbé à la maison il alla seul la trouver. Et après avoir apris d'elle qui étoit l'auteur du crime, peut-être le sçavoit il aussi-bien qu'elle, il la pria de ne le point re-

Faussetez de la Brosse contre la Reine.

Il empoisonne Louis enfant du premier lit.

Pour en rejetter le crime sur elle.

Le Roi ne peut découvrir la verité.

*Cet Ordre pour les abus qui s'y glisserent a été aboli.

Envoye l'Evêque de Bayeux pour en consulter une Devine. Fourbe de cet Evêque

veler à son compagnon quand il viendroit. Ainsi lorsque Matthieu alla pour la consulter, elle répondit que ce n'étoit point sa coutume de repeter deux fois la même chose, & qu'il le demandât à l'Evêque à qui elle l'avoit dit. Mais cet Abbé s'informa en vain à l'Evêque, car il ne lui en voulut rien découvrir, ni même devant le Roi; & il s'en excusa sur ce que la Beguine ne lui avoit rien voulu dire que sous le sceau de la confession, qu'il ne lui étoit pas loisible de violer. Le Roi mal satisfait de cette légation & soupçonnant quelque chose de sinistre contre la Brosse, députa de rechef vers cette Devineresse, Thibaud Evêque de Dol & Arnoul de Vismale Chevalier du Temple, lesquels l'ayant curieusement interrogée, n'en tirerent point d'autre réponse, sinon que la Reine étoit innocente & fidéle, & que le Roi n'ajoutât point de foi à ses calomniateurs. Cet oracle levant les soupçons contre l'innocence d'Isabelle, accrut ceux que Philippe avoit sur la Brosse. En même tems arriva de Brabant le Duc Jean averti du danger où sa sœur étoit réduite, lequel à l'instant offrit le combat à quiconque la voudroit accuser, demandant au reste qu'on lui fit réparation d'honneur d'une si noire calomnie. Il sembloit même que si on lui eût refusé justice, il s'alloit former un parti contre la Brosse: car Robert d'Artois, le Duc de Bourgogne, & plusieurs autres Princes témoignoient ouvertement leur mécontentement, ce qui obligea le Roi à écouter leurs plaintes. Outre ce parricide ils accusoient ce favori de vol, de peculat, & de grandes trahisons & intelligences avec les ennemis de la France, principalement avec les Rois d'Arragon & de Castille, ausquels il avoit promis de livrer la personne du Roi & son armée. Toutefois la Brosse avoit conduit ses affaires si adroitement, que l'on n'en pouvoit avoir aucunes preuves convainquantes, ensorte que venant à manquer, il alloit glorieusement être absous: mais lorsqu'il pensoit être hors de danger, l'on trouva une lettre signée de sa main & scellée de son cachet, qui découvrit une partie de ses trahisons. Sur cette preuve irreprochable on lui fit son procez, & il fut condamné à être pendu, & la Reine demeura par ce moyen victorieuse, & son innocence fut pleinement justifiée. Il n'arriva depuis à cette Princesse aucune traverse jusqu'à la mort de Philippe, laquelle lui fut très-sensible, non seulement pour l'affection qu'elle avoit pour ce Prince, mais encore parce qu'elle se voyoit dépourvûe de tout appui, ayant à obéir à un Roi qui n'étoit point de son sang. Ses ennuis néanmoins furent adoucis par la bonté naturelle de Philippe le Bel, qui la considerant comme sa propre mere, déferoit beaucoup à ses conseils, & la retenoit auprès de sa personne avec autorité. Cette Reine passa quinze ou vingt ans en la Cour autant respectée que si elle eût encore eu son mari, après lesquels lassée des embarras du grand monde, & redoutant un revers de Fortune qu'elle avoit autrefois pensé éprouver, elle se retira pour mener une vie privée, non pas toutefois oisive, mais employée aux exercices Chrétiens, & elle a laissé des marques de sa pieté sur les terres qui lui avoient été assignées pour son doüaire en Picardie. Nous en avons une

Autres Deputez vers la Devine.

Sa réponse en faveur de la Reine.

Jean de Brabant son frere accuse la Brosse fort & ferme.

Trahisons de la Brosse découvertes par une lettre.

Est pendu.

Reine veuve respectée du Roi son beau-fils.

Ses fondations. dans l'Hôpital de Noyon qu'elle réédifia & dota de nouveaux revenus. Plusieurs maisons de Cordeliers sont redevables à sa liberalité : elle avoit un Confesseur de cet Ordre, & elle l'aima tant qu'elle voulut être enterrée dans leur Eglise à Paris. Elle survêcut son mari de trente-six ans, *Sa mort, son âge & sa sepulture l'an 1321.* & mourut à Paris l'an 1321. le dixiéme de Janvier, quatre jours après le décès de Philippe le Long. De sorte que quand elle n'auroit eu que quinze ans quand elle fut mariée, *Ses enfans.* elle seroit morte à l'âge de soixante & deux ans. Elle eut trois enfans, un fils nommé Louis, qui fut Comte d'Evreux, & pere de ces Comtes d'Evreux qui furent Rois de Navarre; Deux filles, Marguerite mariée à Edoüard le pere Roi d'Angleterre, de laquelle la vie & les avantures furent tragiques; & Blanche accordée premierement à Jean de Namur fils aîné de Guy Comte de Flandre, & ensuite à Rodolphe Duc d'Autriche, Princesse magnanime, & qui méritoit une meilleure fin qu'elle n'eut, ayant été empoisonnée avec un de ses fils.




PHILIPPE IV.

PHILIPPE IV.

SURNOMME' LE BEL.

ROI DE FRANCE XLV.

Et de Navarre aussi par sa FEMME.

Agé de dix-sept ans quelques mois.

Non pour avoir puni le rebelle Flamand,
Ni pour avoir dompté l'orgueil de Boniface;
Mais par un formidable & secret Jugement,
Le Ciel flétrit mes fils, & fit périr ma Race.

PAPES.

Encore HONORE' IV. 18. mois.
VACANCE de 9. mois & demi.
NICOLAS IV. élu le 22. Fév. 1288. S. 4. ans 1. mois & demi.
VACANCE 2. ans 3. mois.
CELESTIN V. Instituteur des Celestins, élu le 5. de Juillet 1294. S. 5. mois & 3. jours.
BONIFACE VIII. élu le 24. Décembre 1294. S. 8. ans 9. mois & 18. jours.
BENOIST XI. élu le 22. d'Octobre 1303. S. 8. mois 17. jours.
VACANCE onze mois. CLEM. V. élu le 5. Juin 1305. Transfere le Siege en France, S. 9. ans, moins 5. semaines.

1286. APRE's que Philippe eut ramené en France le reste de l'armée, & rapporté les os de son pere à saint Denys, il alla se faire sacrer à Reims par les mains de l'Archevêque Pierre Barbet, le sixiéme de Janvier 1286. la Reine sa femme y fut aussi Couronnée.

Guy de Dampierre avoit succedé en la Comté de Flandre après la mort de sa mere, & en avoit rendu l'hommage à Philippe le Hardy; mais ni sa mere ni lui, faute de volonté, ou de pouvoir, n'avoient point encore fait jurer & ratifier les articles du traité de l'an 1225. passé entre Philippe Auguste & Ferrand, parce qu'en effet, ils étoient fort ruineux pour les Flamands. Cette année le Roi ayant menacé Guy, s'il ne le faisoit sans 1286.

delai de ne le plus reconnoître pour
1286. vassal, & de lui déclarer la guerre, ses Villes communes du pays en furent si intimidées, qu'elles promirent de se soûmettre à sa volonté.

Depuis la mort de Philippe III. Edoüard Roi d'Angleterre n'avoit omis aucun devoir pour confirmer les traitez avec son successeur. L'année 1286. étant descendu en France par le pays de Ponthieu, il fut reçû à Amiens par plusieurs Seigneurs que le Roi envoya au-devant de lui; delà il vint à Paris où il fut magnifiquement traité, assista au Parlement qui se tint après Pâques; & partant de cette Ville vers les fêtes de la Pentecôte, s'en alla par terre à Bourdeaux.

Le sujet apparent de son voyage étoit le desir qu'il avoit d'accommoder l'affaire du Roi d'Arragon, parce qu'Alfonse, fils aîné & successeur de Pierre, avoit épousé sa fille Alienor. Il n'oublia pas aussi de faire encore une tentative pour avoir quelque dédommagement pour la Normandie & autres terres auxquelles son pere & lui avoient renoncé: mais il ne put rien obtenir sur l'un ni sur l'autre point. Etant de retour à Bourdeaux, il reçût solemnellement les Ambassadeurs des Rois de Castille, d'Arragon & de Sicile, tous ennemis de la France; ce qui ne donna pas peu d'ombrage à Philippe.

Cette année Alexandre III. Roi d'Ecosse étant mort sans enfans, il y eut une sanglante & longue querelle pour sa succession entre deux Seigneurs, dont chacun se portoit pour son plus proche heritier, tous deux étant du sang d'Ecosse
par filles. Ils se nommoient Robert de
Brus, & Jean de Bailleul. Ce dernier 1286.
étoit originaire de Normandie, l'Histoire ne marque point de quelle contrée, car il y a plusieurs terres du nom de Bailleul. Ces deux competiteurs s'étant rapportez de leur differend à Edoüard Roi d'Angleterre, il prononça en faveur de Bailleul, soit qu'il crût son droit meilleur, soit que Bailleul se fût rendu son vassal, & qu'il eût promis de tenir la Couronne de lui, comme les Ecossois le lui reprocherent.

Jean de Launoy Vice-Roi pour Philippe en Navarre, continuoit la guerre contre les Arragonnois. Mais un Seigneur du pays nommé Jean Cordaran, à qui il avoit confié le commandement des armées, ayant été battu par leurs troupes, les François consentirent des tréves entre les deux Royaumes.

Le Roi d'Angleterre travailloit sérieusement à terminer le differend du Royaume d'Arragon & du Royaume de Sicile. Pour cet effet, il s'aboucha avec Alfonse dans la ville d'Oleron en Bearn, & ensuite il prit la peine de faire un voyage jusqu'en Sicile, afin de traiter avec Jacques frere d'Alfonse, qui, comme nous avons dit, s'étoit emparé de cette Isle.

Sa négotiation fut un peu retardée par les notables progrez que quelques Seigneurs François firent dans cette Isle-là. Mais comme les autres qui y passoient pour achever de la conquerir, eurent été défaits & pris sur mer par l'Amiral Lauria, ils entendirent plus volontiers à un accommodement. (*)

* L'an 1287. Philippe le Bel ordonna que tous ceux qui avoient justice temporelle en France, y missent des juges Laïcs, & non plus des Clercs, afin qu'ils pussent être chatiés quand ils auroient mal jugé.

Après

1288. Après cet échec on travailla si efficacement au traité, qu'il fut conclu que Charles le Boiteux fût mis en liberté, promettant qu'il feroit en sorte vers le Comte de Valois qu'il renonceroit au Royaume d'Arragon, & vers le Pape qu'il investiroit Jacques de celui de l'Isle de Sicile. Que s'il ne pouvoit obtenir la renonciation de Charles dans trois ans, il se remettroit volontairement dans les prisons. Que cependant il payeroit trente mille marcs d'argent pour sa rançon à Alfonse; & que pour assurance de tout cela, il donneroit ses trois fils, & cinquante Gentilshommes qualifiez en ôtage. Lorsqu'il fut délivré de prison, il ne se crut point obligé à tenir ce qu'il avoit promis par force : au contraire, étant venu à la Cour de France, il exhorta de tout son pouvoir le Comte de Valois de ne se point désister de son droit sur le Royaume d'Arragon;& passant après en Italie, il le fit couronner par le Pape le 29 May 1289. (c'étoit Nicolas IV.) Roi de Sicile deçà & delà le Far.

La Sicile deçà le Far, c'est le Royaume de Naples

Jacques d'Arragon voyant le traité rompu se jetta sur la Calabre, où la Ville de Catensane s'étoit révoltée en sa faveur. Robert d'Artois y mit aussi-tôt le siege; le Roi Jacques & son Amiral Lauria accoururent au secours, & ayant été repoussez, s'en allerent investir Caïete. Ils pensoient par ce moyen-là faire diversion : mais Charles & Robert les suivirent du même pas, & les assiegerent eux-mêmes si étroitement, qu'ils les réduisirent à la faim. Alors le Sicilien eut l'adresse de faire intervenir le Legat du Pape, qui demanda une tréve de deux ans. Charles mal informé de l'extrémité où étoient ses ennemis, la lui accorda un peu trop facilement; Robert en conçut tant de dépit qu'il se retira en France, & emmena toutes ses forces avec lui. 1289.

Dom Sanche Roy de Castille fort troublé chez lui par des revoltes, désiroit ardemment d'avoir la paix avec le Roi Philippe. Pour cela il vouloit lui rendre les deux fils d'Alfonse de la Cerde; & dans cette pensée, il avoit essayé de les tirer d'entre les mains de l'Arragonnois qui les gardoit. Comme ce Prince les lui eut ouvertement refusez, il traita avec Philippe, s'obligeant de donner le Royaume de Murcie à l'aîné de ces deux freres, & quelques autres terres au second. L'Arragonnois ayant appris cet accommodement, se hâta de les mettre en liberté, afin qu'ils lui demeurassent obligez, & qu'il fussent toûjours ennemis de Sanche. En effet, ils furent si mal conseillez que de ne vouloir pas tenir l'accord que Philippe leur cousin germain avoit fait pour eux, & armerent aussi-tôt contre le Castillan.

Le déplaisir qu'eut Philippe d'être ainsi dédit par ces deux freres, fut adroitement ménagé par le Castillan; de sorte que ces deux Rois s'entrevirent à Bayonne, & là ils firent un nouveau traité, par lequel Philippe, suivant les avis de quelques Conseillers interessez, abandonna entierement ses malheureux cousins, & de plus céda & quitta à Dom Sanche tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la Couronne de Castille.

Alfir Sultan d'Egypte avoit dès l'an 1288. ôté les Villes de Tripoly, de Syrie, de Sidon, de Tyr, & quelques autres forteresses aux Chrétiens. Il ne leur restoit plus du tout en ces païs-là que

le port d'Acre ou Ptolemaïde, qui fit tréve avec le Sultan. Les François, les Pisans, les Genois & les Venitiens y avoient chacun leurs quartiers & leurs Magistrats : le Pape, le Roi de Chypre, le Comte de Trypoly, le Patriarche de Jerusalem & les Templiers en disputoient la souveraineté. Dans ces divisions ce n'étoit que meurtres, vols & pillages dans la Ville & aux environs.

1291.

Avec cela ils furent si imprudens que de souffrir que quelques bandes de Croisez qui étoient arrivez de nouveau, rompissent la tréve. Le Sultan Melec-Arafe qui avoit succedé à Alfir, en demanda reparation : & comme il ne fut pas en leur pouvoir de lui livrer les infracteurs, il assiegea la Ville ; & après quarante jours d'attaques continuelles, il l'emporta d'assaut le 19. May 1291. Tout ce qui étoit dedans fut passé au fil de l'épée, à la reserve de ceux qui purent se sauver dans les vaisseaux.

✠ *Telle fut la fin des conquêtes des Chrétiens en Syrie & de leurs expeditions en Terre-sainte ; car quoique depuis les Papes ayent fait encore prêcher quelques Croisades pour la recouvrer, que plusieurs Princes & Chevaliers se soient voüez pour cette guerre, qu'on ait nommé des chefs pour la conduire, & que plus de cinquante ans durant ce fût encore la mode de faire en mourant des legs pour y entretenir certain nombre de Chevaliers ; neanmoins depuis la perte d'Acre il n'y a plus passé de troupes, mais seulement des Pelerins ; & cette devotion n'a plus servi que de pretexte de lever des decimes, que les puissances spirituelles & seculieres partageoient ensemble.*

Il falut enfin que Charles le Boiteux, pour retirer ses enfans & les Gentilshommes qu'il avoit baillez en ôtage, & qu'on avoit menez à Sarragosse, portât Charles Comte de Valois son cousin, à renoncer au Royaume d'Arragon. Moyennant quoi le Roi Alfonse s'obligeoit d'aller avec ses forces en Terre-sainte, & en passant par la Sicile, de faire tout son possible pour induire son frere Jacques, usurpateur de cette Isle, à la restituer à Charles le Boiteux. Lequel cependant donna sa fille Clemence en mariage à Charles de Valois, & pour dot les Comtez d'Anjou & du Maine. 1291.

Othelin Comte de Bourgogne près d'être accablé par le Duc Robert, qui vouloit que la Comté relevât de sa Duché, & lui rendît hommage, se jetta à corps perdu sous la protection du Roi Philippe, lui amenant sa fille aînée nommée Janne, afin qu'il la mariât à quelqu'un de ses fils ; & en faveur de cette alliance, il lui donna dès-lors sa Comté, s'en reservant seulement l'usufruit sa vie durant. Cette Jeanne fut depuis mariée à Philippe le Long fils-aîné du Roi, qui alors étoit encore au berceau, & sa sœur Blanche au second, qui s'appelloit Charles le Bel.

Les usures excessives des Banquiers Italiens, suçoient toute la substance du pauvre peuple : le Roi qui avoit besoin d'argent fut bien aise de trouver ce prétexte de justice pour tirer d'eux de grandes sommes. Il les fit donc tous prendre la nuit du premier jour de May ; mais comme sous ce pretexte on arrêta aussi les bons Marchands, & qu'on fit des taxes sur eux aussi-bien que sur ces sangsuës, cette recherche, qui de soi étoit juste & nécessaire, se convertit en un brigandage extrêmement odieux.

On tient que cette année la maisonnette que la Sainte Vierge avoit habitée à Nazareth, & où l'incarnation du Verbe lui

1292. *avoit été annoncée, fut transferée par les Anges sur une petite montagne dans la Dalmatie à l'autre bord de la mer Adriatique; que là, trois ans aprés, elle fut apportée au bord de deçà dans un bois qui appartenoit à une veuve nommée Lorete, & qu'elle fut encore remuée par deux autres fois en deux differens lieux au dernier desquels les Anges l'ont laissée. Il s'y est bâti une magnifique Eglise & une mediocre Ville, & le tout garde le nom de* Lorete.

L'Empereur Rodolphe acheva ses jours dans le bourg de Germesheim proche de Spire, le dernier de Septembre, ayant regné dix-huit ans. Il jetta les fondemens de la prodigieuse grandeur de la maison d'Autriche; mais il sappa ceux de l'Empire dans l'Italie, en négligeant d'y passer, & en vendant la souveraineté à plusieurs Villes de Toscane l'an 1286. *particulierement à celles de Luques & de Florence, qui l'acheterent de lui à prix d'argent.*

En sa place Adolphe Comte de Nassau, fut élu le sixiéme de Janvier, & couronné à Francfort; brave & genereux Prince, qui eût mieux soûtenu ce titre qu'aucun de ses ancêtres, s'il eût eu autant de richesses qu'il avoit de vertu.

EMPP. encore ANDRONIC II. & ADOLFE DE NASSAU, R. 6. ans & demy est tué en un combat.

La paix d'entre la France & l'Angleterre avoit duré jusques-là au grand contentement des deux nations, quand la querelle fortuite d'un marinier Anglois avec un marinier Normand sur la côte de Guyenne, où ils étoient descendus pour faire eau, les commit l'une contre l'autre; premierement à se piller de vaisseau à vaisseau, puis à s'attaquer avec des flottes entieres. Les Anglois y eurent du pire; leur Roi Edoüard demanda restitution des marchandises qu'ils avoient perduës en ces rencontres; Philippe au contraire, le fit assigner pour comparoir en sa Cour de Parlement comme son vassal. Edoüard y envoya son frere Edmond; mais Philippe ne s'en contentant pas, le fit déclarer contumace, & ordonner que ses terres seroient saisies. 1293.

En execution de cet Arrêt l'année suivante le Connestable Raoul de Nesle saisit plusieurs Villes de la Guyenne, & même celle de Bourdeaux qui en étoit la capitale.

Ainsi une riote d'entre des particuliers alluma une guerre dangereuse, & qu'on peut dire avoir été trés-funeste à la France, puisqu'elle a donné lieu au renversement de ses anciennes loix & de sa liberté, à la destruction de ses plus nobles familles, & à l'établissement de diverses charges & subsides sur le peuple, dont la trop grande foule est ordinairement suivie d'un autre plus grand mal, qui sont les révoltes & les séditions. Comme il se vit cette année dans une grande émotion qui se fit à Roüen; mais qui eut la fin qu'ont de pareilles entreprises, c'est-à-dire, le supplice des plus échauffés, & le bannissement ou la ruine des autres.

L'Anglois irrité de la perte de ses places de Guyenne, sollicitoit tous 1294. les Princes contre la France, particulierement l'Empereur Adolfe par de grandes sommes d'argent, & Guy de Dampierre Comte de Flandres, par l'espoir du mariage de son fils Prince de Galle avec Philippette fille de ce Comte. Adolfe envoya défier le Roi en paroles hautaines, mais on ne lui donna point d'autre réponse qu'une feuille de papier blanc, ou selon d'autres ces deux mots, *trop Allemand.* Il n'en put témoigner du ressentiment que par de vaines

menaces ; & au reste, il tourna ses
1294. armes contre quelques rebelles d'Allemagne.

Quant à Guy, ayant été attiré à Paris avec sa femme & sa fille par des lettres du Roi pleines de douceur, il fut bien étonné de s'y voir retenu prisonnier. Il est vrai qu'au bout d'un an on le mit dehors lui & sa femme, mais on garda toujours sa fille pour rompre les mesures d'un mariage trop nuisible à la France.

L'an 1294. le Cardinal Benoît Caïetan, soit par intrigues, soit par artifices, comme quelques-uns l'ont écrit, obligea le Pape Celestin V. du nom à abdiquer le pontificat, & par les mêmes voyes il se fit élire ; on le nomma Boniface VIII. Ses Ancêtres étoient Catalans d'origine & avoient pris le nom de Caïetan, parce qu'ils avoient premierement demeuré à Caïete, avant que de se transplanter dans la ville d'Anagnia où il étoit né.

A son avenement il s'entremit de moyenner la paix entre les Princes Chrétiens. Il ne la put pas procurer entre la France & l'Angleterre : mais il acheva celle d'Arragon avec la France. Le Roi Alfonse étoit mort, & Jacques son frere lui avoit succedé. Il fut dit par le traité que Charles Comte de Valois renonceroit au Royaume d'Arragon, dont il avoit été investi par le Pape Martin IV. pourvû que l'Arragonnois repudiant Isabelle de Castille pour cause de parenté, epousât sa fille ; qu'il mît en liberté les trois fils & autres ôtages de Charles le Boiteux, & qu'il rendît la Sicile & ce qu'il avoit conquis dans l'Abrüsse : mais Federic son frere puîné, à qui Alfonse avoit par testament legué ce Royaume ne laissa pas de se faire proclamer Roi par les Siciliens.

Depuis ce traité, ce qu'on appelloit le Royaume de Sicile fut démembré en deux, celui delà le Fare retint le nom de l'Isle, & celui de deçà fut appellé le Royaume de Naples. Ils furent rejoints ensemble l'an 1503. & sont encore aujourd'hui en une même main.

Le fils de Charles le Boiteux ayant été mis en liberté, l'aîné nommé Louis 1295.
entra dans l'Ordre des Freres Mineurs. L'année suivante il fut promû par le Pape à l'Evêché de Toulouze, qu'il n'accepta pourtant qu'après qu'il eut fait ses vœux.

L'Anglois avoit deux choses fort à cœur ; l'une de s'assujetir le Royaume d'Ecosse, & l'autre de recouvrer les Villes de Guienne. Il croyoit avoir fort avancé la premiere, ayant obligé Jean de Bailleul à lui rendre hommage ; & pour la seconde, il préparoit une puissante armée navale, & s'étoit fortifié d'amis & d'alliances. Mais Philippe allant au devant de ses desseins, induisit le Roi Jean déja fort ébranlé par les Ecossois, qui s'indignoient de s'assujettir aux Anglois, de rompre le traité qu'il avoit fait avec Edoüard, & de s'allier avec la France. Il lui promit pour sûreté de cette nouvelle liaison, de donner la fille aînée du Comte de Valois à son fils aîné nommé Edoüard.

Au même tems, il fit à force d'argent, remuer les peuples du païs de Galles, qui par les saillies d'une liberté féroce & indomptable, se jettoient facilement aux champs. Les grands ravages qu'ils firent cette fois dans la Comté de Pembrox & aux environs, rompirent toutes les mesures de l'Anglois : il fut contraint d'aller en personne de ce côté-là pour arrêter leurs progrès & d'abandonner

1295. les affaires de Guienne jusques à ce qu'il fût venu à bout de ces vieux ennemis ; comme il fit les ayant domptez presque tous dans quatre mois.

En ces années la Principauté de Milan & villes voisines s'affermit & se perpetua dans la famille des Viscomtes ; à quoi Othon Viscomte Archevêque de Milan ne contribua pas peu. Matthieu fils de son frere en fut créé le premier Duc *cette année* 1295. *& prit l'Investiture de l'Empereur Adolfe qui lui donna aussi le Vicariat de l'Empire dans la Lombardie.*

Dans Pistoye Ville de Toscane alors assez puissante, il arriva que la riche & nombreuse famille des Cancellari se partagea en deux factions, l'une des Noirs, l'autre des Blancs ; la premiere se joignit avec les Guelfes, la seconde avec les Gibelins. Cette fureur s'épandit dans toute l'Italie, & causa une infinité de seditions & de meurtres.

Le Pape Boniface étoit docte & habile, mais fier, hautain, impérieux & entreprenant. Il croyoit que tous les Princes de la terre dûssent ployer sous ses commandemens ; mais il trouva en tête un Philippe Roi de France, jeune Prince, d'un naturel peu scrupuleux, encore moins endurant, plus puissant que pas un de ses prédécesseurs, & qui avoit un conseil de gens hardis & impetueux. Tellement que ce Pape qui suivoit ardemment la visée qu'il avoit d'obliger tous les Rois à la guerre sainte, lui ayant envoyé dire à lui & à l'Anglois, qu'ils eussent à faire tréves sur peine d'excommunication ; il répondit qu'il ne prenoit la loi de personne pour le gouvernement de son Royaume, & que le Pape en cela n'avoit droit que d'exhortation & non pas de commandement. Ce fut le premier 1296. sujet d'inimitié entre ces deux grandes puissances.

Il y en eut presque en même-tems deux autres ; l'un que Boniface reçût les plaintes du Comte de Flandres qui avoit imploré sa justice, sur ce que Philippe refusoit de lui rendre sa fille ; l'autre qu'il érigea l'Abbaye de S. Antonin de Pamiez en Evêché, & en pourvût celui qui en étoit Abbé. Remarquez en passant que cette Ville s'appelloit autrefois Fredelas.

Le Roi Philippe fut choqué de cette érection, & plus encore du choix de l'Evêque (il se nommoit Bernard Saisset) parce qu'il le croyoit homme factieux & trop dévoué à Boniface. Aussi il ne lui permit pas de prendre possession de cette nouvelle Eglise, & il falut que Louis Evêque de Toulouze l'administrât deux ans durant.

La guerre s'étoit toujours faite en Guyenne depuis l'an 1293. par le 1295. Comte de Valois & le Connétable & 96. de Nesle, & puis par Robert Comte d'Artois. Les Anglois y avoient pour chefs Jean Comte de Richemond, & Edmond frere de leur Roi. Que serviroit de marquer en détail les prises de plusieurs petites villes & les diverses rencontres ? Les François disent qu'ils remporterent deux victoires signalées, dont l'une fut gagnée par le Comte de Valois, & l'autre par le Comte d'Artois. Il est certain qu'Edmond ayant été battu par le premier auprès de Bayonne, fut contraint de se retirer dans cette ville-là, où il mourut ; & que le Comte de Lincoln qui commanda les troupes Angloises après lui, ayant perdu beaucoup de ses gens devant la ville de Dacs, n'osa attendre Ro-

bert d'Artois, & se retira.

1297. Cependant il se formoit une très-dangereuse tempête contre la France, s'étant fait une grande ligue à Cambray, à la poursuite de l'Anglois où ce Roi étoit entré avec le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Juliers, de Luxembourg, de Gueldres & de Bar, Albert Duc d'Autriche, l'Empereur Adolfe, & le Flamand lui-même. Tous ces Princes envoyerent séparément des cartels de deffy au Roi Philippe; mais pas un ne le fâcha si fort que celui du Comte de Flandre, parce qu'il étoit son vassal.

Le Comte de Bar commença l'attaque, en ravageant la Champagne; mais il se retira si-tôt qu'il apprit que Gautier de Crecy, Lieutenant de l'armée du Roi, brûloit & ravageoit son païs. Peu après, la Reine s'étant avancée de ce côté-là pour défendre sa Comté de Champagne, il fut si lâche que de se rendre à elle sans se défendre. On l'envoya prisonnier à Paris, d'où il ne put sortir qu'à de rudes conditions: car il rendit hommage au Roi de sa Comté qu'il avoit toujours prétendu tenir en Franc-alleu: & de plus il fut condamné par Arrêt du Parlement d'aller porter les armes en Terre-sainte jusqu'à ce que le Roi le rappellât.

Quant à Florent Comte de Hollande, il fut tué par un Gentilhomme, dont il avoit deshonoré la femme. Son fils nommé Jean mourut peu après lui, pour avoir mangé quelque mauvais morceau. Jean d'Avesnes Comte de Hainault, leur cousin & plus proche parent, hérita de la Hollande & de la Frise.

Le plus grand faix de la guerre tomba sur la Flandre; le Roi Philippe entra dans le païs avec une grande armée, à laquelle la Reine joignit ses troupes après avoir dompté le Comte de Bar. Il prit Lille après un siege de trois mois; & Courtray & Douay sans beaucoup de peine, tandis que d'un autre côté Robert Comte d'Artois gagnoit la bataille de Furnes, où le Comte de Juliers fut si mal mené, qu'il mourut de ses blessures. 1297.

Adolfe retenu en Allemagne par les affaires que les François lui susciterent, ou par l'argent que le Roi Philippe lui donnoit sous main; ne mena point au Flamand le secours qu'il avoit tant attendu. On trouva aussi moyen, à force d'argent, de débaucher de ce parti-là Albert Duc d'Autriche, qui emmena avec lui le Duc de Brabant, & les Comtes de Luxembourg, de Gueldres & de Beaumont. Pour l'Anglois, qui étoit là en personne, & avoit son armée navale à Dam, & ses troupes dans les villes de terre, il donna plus d'incommodité que d'assistance au Flamand. Joint que les plus grandes villes de la Flandre, comme Gand & Bruges, n'avoient point été d'avis de cette guerre, & que même il y avoit une faction déclarée pour les François, qui se faisoit nommer les PORTE-LYS.

L'Anglois s'étant donc retiré à Gand avec le Comte de Flandre, après la bataille de Furnes, ne trouva point d'autre moyen de charmer les armes des François en ce pays-là que par une tréve. L'intercession du Comte de Savoye, & de Charles Roi de Sicile, la leur obtint avec beaucoup de peine, depuis le 10. d'Octobre jusqu'au jour des Rois pour la Guyenne, & jusqu'à la saint André seulement pour la Flandre.

1297. Edoüard sçût employer ce tems-là fort utilement : car ayant repassé la mer, il alla attaquer les Ecossois qui avoient secoüé le joug ; & non seulement contraignit leur Roi Jean de Bailleul & ses Barons de lui rendre hommage une seconde fois, dont il fut dressé une chartre en langue Françoise ; & de renoncer à l'alliance de France : mais encore le detint prisonnier avec quelques uns de ses Seigneurs, & l'enferma dans la Tour de Londres, resolu de ne le point relâcher qu'il n'eût terminé tous ses differends avec les François.

La tréve expirée, il fit quelques préparatifs pour revenir en Guyenne au mois de Mars de l'année 1298. néanmoins comme l'un & l'autre des deux Rois avoit une partie de ce qu'il desiroit ; sçavoir, celui de France trois bonnes Villes en Flandres, & celui d'Angleterre le Royaume d'Ecosse ; il ne fut pas difficile à leurs Ambassadeurs, qui s'assemblerent pour cela à Montreüil sur la mer, de prolonger la tréve jusqu'à la fin de l'année.

Il fut dit que les alliez des deux Rois y seroient compris, par conséquent Jean de Bailleul ; mais on ne put jamais obtenir sa délivrance : Et que toutes les places conquises en Flandres demeureroient à Philippe durant ce tems-là. L'Anglois néanmoins s'obligea par serment envers le Flamand, de ne point faire de paix qu'elles ne lui fussent renduës : mais cependant il accorda son mariage avec Marguerite sœur de Philippe ; & celui de son fils Edoüard avec Isabelle fille de ce Roi, qui lui rendit les Villes de la Guyenne.

L'argent qu'Adolfe avoit reçû à toutes mains du François & de l'Anglois, fut cause de sa perte ; & au contraire celui qu'Albert en avoit pris pour même fin, servit à élever sa fortune. Car ce dernier en ayant employé une partie à corrompre les Princes d'Allemagne, qui étoient fâchez qu'Aldofe ne leur eût fait aucune part du sien, il arriva que dans une Assemblée qu'ils firent à Prague pour le couronnement du Roi Vencessas, ils se laisserent persuader que le Pape consentoit à la déposition d'Adolfe, comme étant inutile à l'Empire : & en effet, la cabale se trouva si forte, qu'ils le déposerent, & élurent Albert Duc d'Autriche. Les deux competiteurs en vinrent aux mains près de Spire le deuxiéme de Juillet ; Adolfe combattant vaillamment, mais trahi, ou tout au moins delaissé par les siens, y perdit la vie. 1298.

L'élection d'Albert étoit illegitime ; il falut que pour la rectifier, il la remît, au moins en apparence, entre les mains des Electeurs qui l'élurent une seconde fois dans toutes les formes le 27 du même mois. Mais le Pape refusoit constamment de l'approuver, & destinoit cette couronne à Charles Comte de Valois, pour lequel il avoit une estime particuliere.

EMPR. toujours ADOLPHE & ALBERT élu le 27. Juillet, R. 10. ans.

Il sembloit qu'il voulût adoucir les aigreurs du Roi Philippe : car l'année précedente il avoit canonisé S. Louis son ayeul ; & il interpreta fort favorablement la Bulle, par laquelle il avoit défendu aux Ecclésiastiques de payer aucunes décimes ni contributions aux Princes. Philippe croyant qu'il l'avoit faite exprès pour le choquer, s'en étoit fort offensé : on avoit écrit plusieurs lettres sur ce sujet de part & d'autre, & les choses avoient pensé en venir à l'extrémité. Toute-

1299. fois Boniface, sur les instances de quelques Prelats François, s'étoit porté à la raison, declarant qu'il n'entendoit point empêcher les contributions volontaires, pourvu qu'elles se fissent sans exaction. Il ajoûta qu'elles se pourroient lever sans permission du Pape dans les besoins de l'Etat; & même que dans les nécessitez urgentes on y pourroit contraindre par l'autorité Apostolique spirituellement & temporellement.

Mais comme les esprits étoient déja ulcerez de part & d'autre, la playe se renouvella peu de tems après. Boniface avoit été choisi arbitre des differends qu'avoit le Roi avec l'Anglois & le Flamand: après qu'il eut entendu leurs Députez, il donna une sentence arbitrale, qui ordonnoit que la fille du Flamand seroit mise en liberté, & ses Villes restituées; & comme s'il eût été Juge souverain, il la fit prononcer publiquement dans son Consistoire. Ce qui blessa tellement le Roi & son Conseil, qu'ayant été apportée à Paris par le Deputé Anglois, le Comte d'Artois, homme de boutade, l'arracha de ses mains, la déchira & la jetta au feu.

La Reine de son côté ayant conçû une haine mortelle pour le Flamand, employoit tout son pouvoir à irriter la colere du Roi contre lui. De sorte que la tréve expirée, le Comte de Valois eut ordre d'entrer en Flandre, & de le pousser à bout.

Il le poursuivit si vivement, qu'ayant pris Dam & Dixmude sur lui, il l'assiegea dans Gand avec toute sa famille. Ce Prince infortuné destitué de tout secours, & abandonné de ses Sujets mêmes, fut conseillé de se remettre entre ses mains avec ses deux fils. Le Comte de Valois lui promit de bonne foi qu'il le meneroit à Paris 1300.
pour traiter lui-même avec le Roi; & l'assura que si dans un an il ne pouvoit obtenir la paix, on le remettroit en liberté, & au même endroit où on l'avoit pris. Mais le Roi ne voulut avoir aucun égard à ce que son oncle avoit juré, il retint le Flamand & deux de ses fils, & les separa en diverses prisons.

Le Comte de Valois se piquant de ce qu'on violoit la foi qu'il avoit donnée au Flamand, ou par quelqu'autre motif d'ambition, sortit hors du Royaume, & passa en Italie, où le Pape l'appelloit instamment depuis trois ans. Il y épousa Catherine fille & héritiere de Baudoüin, dernier Empereur de Constantinople; & le Pape lui donna cet Empire, & le fit son Vicaire ou Lieutenant par toutes les terres de l'Eglise, esperant, par son moyen, de conduire la grande entreprise de la guerre sainte qu'il rouloit toûjours dans sa tête.

Pour la troisiéme fois la tréve fut prolongée entre les deux Rois, en vertu de quoi les prisonniers furent mis en liberté de part & d'autre, & particulierement Jean de Bailleul Roi d'Ecosse. Il fut mené en Normandie, & laissé à la garde de quelques Evêques qui s'en voulurent bien charger.

L'Empereur Albert ne pouvoit obtenir sa confirmation de Boniface; & Philippe craignoit les audacieuses entreprises de ce Pape: pour cette cause, l'un & l'autre de ces Princes voulant empêcher qu'il ne se servît de leurs divisions pour les ruiner, s'aboucherent ensemble à Vaucouleurs. Dans cette entrevuë ils renouvellerent les anciennes confedera-

tions

tions de l'Empire avec la France; & pour s'unir plus étroitement, ils
1300. traiterent le mariage de Rodolfe fils d'Albert avec Blanche fille de Philippe. Il ne fut accompli que l'année suivante.

A la premiére année du quatorziéme siécle de l'Ere Chrétienne, le Pape publia une Indulgence générale ou relaxation des peines canoniques dûes aux péchez, pour tous ceux qui confessez & penitens, visiteroient l'Eglise de saint Pierre & saint Paul à Rome durant un certain nombre de jours. Depuis, Clement VI. la reduisit à cinquante ans, & l'appella Jubilé. Urbain VI. à trente-trois, & l'envoya par toute la Chrétienté.

Les ennemis de Boniface lui ont reproché qu'en cette cerémonie il parut tantôt en habits Pontificaux, tantôt en habits Imperiaux, faisant porter deux glaives devant lui pour marquer sa double puissance spirituelle & temporelle. Il l'avoit en effet, mais la derniére seulement sur ses terres. Toutefois il ne l'entendoit pas de la sorte; comme ses actions & le sixiéme livre des Décretales, où il avance hardiment qu'il n'y a qu'une seule puissance, qui est l'Ecclésiastique, ne le montrent que trop.

Cette institution du Jubilé semble tirer son origine des Jeux séculaires. Les anciens Romains les célébroient de cent ans en cent ans; le Paganisme ayant été aboli, les peuples ne perdirent pas la coutume de venir de tous côtez à Rome la premiere année de chaque siécle; mais sanctifiant cette profane solemnité, ils faisoient leurs dévotions sur le tombeau des Princes des Apôtres.

Plusieurs mettent en cette année le commencement de la redoutable Maison des Otthomans, & disent que les Turcs ayant conquis beaucoup de pays sur les Grecs dans l'Asie, les diviserent en sept Principautez, dont la Province de Bithynie échût par sort à Osman ou Otthoman, fils d'Ortogules, qui étoit en grande réputation de probité & de valeur parmi les siens. Ses Successeurs ont dévoré non-seulement les autres six Principautez, mais de plus l'Empire de Grece, le Roiaume d'Egypte; & pris tant de terres sur les Princes Chrétiens, qu'il est à craindre qu'à la fin ils n'engloutissent l'Empire d'Occident.

1301. Boniface étoit aheurté à l'expedition de la Terre-sainte, & se persuadoit, à l'exemple de ses prédecesseurs, avoir droit d'y obliger tous les Princes Chrétiens. Il envoya donc Bernard Saisset, Evêque de Pamiez, vers Philippe, avec charge de l'exhorter à ce voyage, & de le semondre aussi de tenir parole au Comte de Flandre en mettant sa fille en liberté. Il s'acquitta de sa charge en termes si hautains, & d'ailleurs on fit croire au Roi qu'il tenoit en plusieurs rencontres des discours si injurieux contre sa personne, & si factieux contre le repos de son Etat, qu'il donna ordre de l'arrêter prisonnier.

Il étoit d'ailleurs fort échauffé par les mauvais, & peut-étre faux rapports de Guillaume de Nogaret : car il lui faisoit entendre que lorsqu'il avoit été envoyé Ambassadeur vers le Pape pour lui donner part de son alliance avec l'Empereur Albert, il avoit reconnu qu'il étoit fort mal disposé envers lui, qu'il avoit de mauvais desseins, & qu'il menoit une vie scandaleuse & très-indigne d'un Successeur des Apôtres.

De son côté Boniface dépêcha l'Archidiacre de Narbonne lui comman-

1301. der de mettre l'Evêque de Pamiez en liberté ; & lui signifier une bulle qui portoit que le Roi étoit sous sa correction pour les péchés qu'il commettoit dans l'administration du temporel, aussi-bien que pour les autres : que la collation des Benefices ne lui appartenoit point, & que la Regale étoit une usurpation. Par une autre Bulle il suspendit tous les privileges accordez par ses prédécesseurs au Roi, à ceux de sa maison, & à son Conseil: & par une troisiéme il ordonna à tous les Prélats du Royaume de se rendre à Rome pour remedier aux désordres de Philippe, & aux entreprises qu'il faisoit sur l'Etat Ecclésiastique.

Le Roi, à l'instance du Clergé, remit l'Evêque de Pamiez entre les mains de l'Archevêque de Narbonne son Métropolitain : mais il défendit aux Prélats la sortie hors du Royaume, & à tous ses sujets le transport de l'or & de l'argent. Et pour le point qu'il croyoit blesser sa souveraineté, il trouva bon de s'appuyer de l'autorité de tous les Etats de son Royaume pour la soûtenir. Les ayant donc assemblez dans Notre-Dame le 10 Avril de l'an 1301. ils déclarerent qu'ils ne connoissoient autre Supérieur au temporel que lui. Le Clergé écrivit au Pape en cette conformité, comme la Noblesse & le tiers Etat aux Cardinaux, qui dans leur réponse, assurerent que ce n'avoit jamais été l'intention du Pape de s'attribuer cette supériorité.

Pendant ces querelles il parut une prodigieuse Comète au ciel. Elle commença de se montrer pendant l'Automne vers les parties Occidentales, & dans le signe du Scorpion, lançant ses rayons quelquefois du côté de l'Orient, & quelquefois du côté de l'Occident. Elle fut vûe seulement un mois.

Le Comte d'Artois, Nogaret, Pierre Flote Chancelier du Roi, & les Colonnes que Boniface avoit dépouillez, proscrits & emprisonnez, envenimoient les choses de plus en plus. Plusieurs néanmoins se scandalisoient qu'on s'aheurtât si fort contre le Pere commun des Chrétiens ; ainsi il fut trouvé bon de soutenir que Boniface ne l'étoit pas, & qu'en sa personne on ne choquoit point le Vicaire de JESUS-CHRIST, mais un méchant homme qui s'étoit intrus dans la Papauté. 1301.

Le Roi étant donc au Louvre, Nogaret, en présence de plusieurs Princes du Sang & Evêques, présenta une requête le douziéme jour de Mars, l'accusant d'hérésie, de simonie, de magie, & autres crimes énormes, & demandant l'assistance du Roi, à ce qu'il fût assemblé un Concile général pour délivrer l'Eglise de cette oppression.

Le Pape avoit dépêché en France un Cardinal nommé Jean le Moine, natif du Diocése d'Amiens, habile homme & fort sçavant, sous prétexte de négocier quelque accommodement avec le Roi ; mais en effet pour sonder les dispositions du Clergé en sa faveur. Ne les trouvant pas telles qu'il désiroit, & se voyant entouré de gens qui l'observoient, il se retira promptement. Mais Boniface mal satisfait des réponses que le Roi fit à ses propositions, envoya une autre Bulle qui le déclaroit excommunié, pour avoir empêché les Prélats d'aller à Rome, leur défendoit de l'admettre aux Sacremens ni à la Messe, leur commandoit de se rendre à Rome dans trois mois, & en

1302. ajournoit nommément quelques-uns, sur peine de déposition. *

Durant ces contrastes, Charles Comte de Valois étoit passé en Sicile avec une puissante armée, à dessein de la reduire sous l'obéïssance de Charles le Boiteux son neveu. Il y fit si peu de progrès, qu'il trouva meilleur de negocier la paix entre les deux parties. Et en effet, il y réüssit mieux qu'à la guerre. Les conditions du Traité furent, que Federic épouseroit Eleonor fille du Boiteux, pour la dot de laquelle la Sicile lui demeureroit sous le titre de Royaume de Trinacrie : mais que s'il n'avoit point d'enfans d'elle, cette Isle retourneroit au Boiteux ou à ses heritiers, en payant par eux cent mille onces d'or.

Avant son expedition en Sicile, il avoit été envoyé par le Pape à Florence, pour calmer les factions dont cette Republique étoit horriblement tourmentée. Durant cinq mois qu'il y demeura, ses soins & son autorité ne purent empêcher que les Guelfes & Noirs ne proscrivissent les Blancs, qui la plûpart étoient Gibelins, & ne ruinassent leurs maisons. Dante Aligeri, l'un des plus rares esprits de son tems, qui étoit de la faction des Blancs, quoique d'ailleurs il fût Guelfe, se trouva du nombre des bannis, & ne put jamais se faire rappeller. Il s'en prit au Comte de Valois, qui n'avoit pas empêché cette injure; & essaya de s'en venger sur toute la Maison de France, par un cruel trait de plume, qui sans doute auroit fait impression dans la posterité, si elle n'avoit des preuves plus claires que le soleil, qui dissipent cette calomnie.

Il y a des Auteurs qui rapportent à cette année 1302. l'invention de la Boussole ou aiguille mariniere, par un certain Flavio natif de Melfe : toutefois on en trouve des connoissances dans quelques Auteurs bien avant ce tems-là ; de sorte qu'on ne peut tout au plus donner à ce Flavio que la gloire de l'avoir mise en une plus grande perfection. 1302.

Cette même année 1302. la Flandre se revolta & se perdit pour les François. Ces peuples irréconciliables ennemis de l'injustice & de l'oppression, ne purent souffrir les violences & les impôts dont leur jeune Gouverneur Jacques de Châtillon les vexoit par les méchans conseils de Pierre Flote, homme violent & avare ; aussi étoit-il borgne. Ils appellerent donc pour leur chef Guillaume fils du Comte de Juliers & d'une fille du Comte Guy ; duquel aussi les fils puînez, & ceux de Jean son frere, accoururent dans la Comté d'Alost pour appuyer ce soulevement.

Le feu commença à Malan, & s'alluma plus fort dans Bruges. La garnison Françoise y ayant été massacrée, les villes de Furnes, Berghes, Bourbourg, Cassel, suivirent ce mouvement; & Guy Comte de Namur, l'un des fils du Flamand, mit le siege devant la Citadelle de Courtray.

Le Roi leva une grande armée pour châtier les rebelles, & en donna la conduite à Robert d'Artois. Ce Prince marcha pour secourir Courtray avec dix mille chevaux & quarante mille hommes de pied. Les Flamands, quoiqu'ils fussent mal armez, & qu'ils n'eussent ni Noblesse ni Cavalerie, oserent l'attendre de

* En cette année, ou plûtôt en 1302. le Roi Philippe établit à Paris deux Parlemens : l'un qui se tiendroit à Pâques; & l'autre à la Toussaints ; la scéance de l'un & de l'autre ne devoit durer que deux mois. C'est pourquoi on appelle encore ouverture des Parlemens, les harangues que l'on fait à la S. Martin & à Pâques

1302. pied ferme (se postant sur l'autre bord du canal : la cavalerie Françoise qui ne l'apercevoit point, courant les charger sans reconnoître, se précipita dans ce gouffre de bourbe, & s'y enfonça presque toute. Après cela les Flamands se faisant un pont des corps des hommes & des chevaux, allerent attaquer leur infanterie sur l'autre bord, la défirent entierement,] & remporterent une pleine victoire. Il y périt plus de vingt-mille François, du nombre desquels étoient Robert d'Artois, plus de vingt grands Seigneurs avec lui, Pierre Flote, l'une des principales causes des maux de la France. Ce malheur arriva le neuviéme de Juin.

Pour se venger d'un si sanglant affront, le Roi lui-même se mit aux champs avec plus de cent mille hommes : mais l'assurance des Flamands, & l'avis que lui donna sa sœur Reine d'Angleterre, que s'il hazardoit une bataille, il seroit trahi par les siens, l'empêcherent d'aller plus avant que Doüay ; joint que les pluyes de l'Automne rendoient la marche très-difficile.

1303. Cette guerre, fort fâcheuse d'elle-même, l'eût été bien d'avantage, si l'Anglois s'en fût mêlé, comme il le devoit après y avoir engagé les Flamands. Son alliance leur fut assez inutile, mais leur embarras servit fort à ses affaires : car après avoir prolongé la tréve trois ou quatre fois avec les François, il la convertit enfin en une paix avantageuse pour lui. Elle fut concluë à Paris le 20 de May 1303. Le traité portoit que Philippe lui rendroit tout ce qu'il avoit pris de la Guyenne, & lui donneroit des lettres d'investiture de cette Duché. Reciproquement Jean de Bailleul fut mis en liberté : mais les Ecossois le mépriserent comme un homme de peu de valeur, qui avoit deux fois ployé les genoux devant le Roi d'Angleterre, & ne le reconnurent plus pour leur Prince legitime ; si bien qu'il demeura en France, où il acheva ses jours en homme privé. On ne marque point quel fut le sort de son fils Edoüard. Du reste, quoique les Anglois eussent entierement subjugué l'Ecosse, il arriva néanmoins à quelques années de là que Robert fils de Robert Brus, releva ce Royaume qui sembloit éteint, & l'affranchit du joug de l'Angleterre. 1303.

Le courage des Flamands étant indomptable, leur vieux Comte qui s'ennuyoit de sa prison, obtint une tréve par le moyen d'Amé Comte de Savoye : pendant laquelle on lui permit, laissant ses fils en ôtage, d'aller vers les villes de Flandres, pour essayer de les reduire à la volonté du Roi.

La même année le Roi ayant avis qu'il se couvoit de dangereuses factions en Languedoc & en Guyenne, fit un voyage en ces Provinces, où il visita & caressa fort les Villes & la Noblesse. Au retour, Guy de Lusignan Comte d'Angoulême & Seigneur de Cognac n'ayant point d'enfans, lui resigna ses terres, au grand préjudice de trois sœurs qu'il avoit. Le Roi, pour le dédommager en quelque façon, leur donna je ne sçai quels autres petits fiefs dans l'Angoumois.

Vers ce tems-là, la Reine Jeanne sa femme héritiere de Navarre, Champagne & Brie, bâtit & fonda dans l'Université de Paris ce fameux College qui porte le nom de Navarre, & qui a été jusqu'à cette heure

1304. le berceau de la plus illustre Noblesse Françoise. Elle mourut sur la fin de la même année.

Le Comte Guy n'ayant pû rien gagner sur les Flamands, le Roi resolut de les faire ployer par force. Il assembla la plus grande armée qu'on eût vû de long tems, & se mit à la tête. Il y avoit des François, des Allemands, des Espagnols, des Italiens, & même un grand nombre de Juifs. En même tems il en avoit aussi une sur mer, qui étoit commandée par ce fameux Roger de Lauria. Celle-ci gagna une sanglante bataille contre Philippe, l'un des fils du Flamand qui assiégeoit Ziriezée sur Jean Comte de Haynaut & de Hollande, à qui, par ce moyen, la Zélande demeura. Le Roi peu après, en remporta une autre par terre à Mons en Puelle, entre l'Isle & Doüay, le 18. d'Août 1304. mais sa personne y courut un très-grand risque : ces féroces rebelles, pour avoir leur revanche de ce qu'il les avoit battus le matin dans leurs retranchemens, en sortirent sur le soir, & percerent de furie jusqu'à son pavillon ; mais enfin, ils fut tué plus de 25000. hommes des leurs.

Pour tous ces échecs ils ne se rebuterent point : mais ayant fermé les boutiques de leurs villes, & mis sur pied soixante mille combattans, ils se presenterent devant l'Isle qu'il tenoit assiegée demandant la paix ou la bataille. Cette furieuse résolution leur obtint la paix. Les conditions furent qu'ils joüiroient de leur liberté, biens, priviléges & forteresses : que le Comte seroit remis en sa Comté, hormis aux terres de deçà la riviere de Lis, lesquelles demeureroient au Roy, comme aussi les villes de l'Isle & Doüay, jusqu'à ce 1304.
que le Comte fût entierement d'accord avec lui, & que les Flamands eussent payé la somme de 800000. livres.

Les prisonniers mis en liberté, le Comte Guy alla visiter son pays & ses enfans. A quelques mois de là, étant revenu à Compiegne de bonne foi, comme il l'avoit promis, pour achever le traité, il y mourut peu de jours après, âgé de 80. ans. Son fils aîné nommé Robert de Bethune lui succéda en sa Comté.

L'année précédente, avant que de faire cette expédition, le Roi Philippe avoit pensé à se prémunir contre les Bulles de Boniface ; & pour ce sujet, il avoit convoqué une seconde Assemblée générale de ses Sujets à Paris. Les Comtes Guy de saint Pol, Jean de Dreux & Guillaume du Plessis Seigneur de Vezenobre, y accuserent le Pape d'hérésie, & de plusieurs cas si horribles, qu'un Chrétien ne peut pas les nommer, bien loin de les croire. Duplessis offrit de le poursuivre par devant le Concile, adhérant à l'appel interjetté ci-devant par Nogaret, & se mettant sous la protection du Concile & des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Le Roi promit de procurer la convocation du Concile ; & en cas que Boniface vînt à proceder contre lui, forma son appel comme avoit fait Duplessis.

De plus, craignant que ses peuples trop foulez d'impôts, & mal contents du gouvernement de ses Ministres, ne vinssent à lui manquer au besoin, il trouva à propos pour prévenir tous les remuemens & factions qui se pourroient faire en faveur de ce grand nom de Pape, de tirer de

1304. lettres de toutes les Provinces, Villes, Corps, Communautez, Eglises, Maisons Religieuses, Prélats & Seigneurs de son Royaume ; par lesquelles ils approuvoient sa résolution, & se joignoient à lui.

Durant ces procedures, Nogaret étoit allé en Italie afin de se saisir de la personne de Boniface, sous prétexte de l'amener de gré ou de force au Concile. Le Pape s'étoit retiré dans Anagnia, ville de sa naissance, où il se croyoit plus en sûreté qu'à Rome ; & là il devoit, le jour de la Nativité de Notre-Dame, publier une Bulle, par laquelle il excommunioit le Roi, dispensoit ses Sujets de son obéïssance, & donnoit son Royaume au premier occupant. Il l'avoit déja offert à l'Empereur Albert, & pour l'y engager, avoit confirmé son élection.

Mais la veille, Nogaret qui se tenoit caché en un Château là auprès, se faisant assister de quelques Gentilshommes du pays, Gibellins de faction, & d'ailleurs ennemis de Boniface, de Sciarra Colonne, & de 200. chevaux de troupes que Charles de Valois avoit laissé en Toscane, entra dans Anagnia, dont il avoit gagné le peuple ; & ayant forcé son Palais, se saisit de lui. Ce qui ne se fit pas sans des outrages de paroles & de fait contre sa personne, & sans que ses trésors, qui étoient immenses, & les maisons de trois ou quatre Cardinaux, ne fussent pillées. [Quelques Auteurs ont écrit que Sciarra lui donna un soufflet, & que lui voyant Nogaret, lui reprocha courageusement que son pere avoit été brûlé comme hérétique Patarin.]

Le quatriéme jour le peuple d'Anagnia se repentant de sa lâcheté, chassa les François & leurs troupes de la ville. Le Pape étant ainsi en liberté, se retira dans Rome ; mais là cet esprit superbe, outré de l'affront qu'il avoit souffert, fut attaqué d'une fievre chaude, dont il mourut le 12. jour d'Octobre 1303. 1304.

Nicolas Cardinal d'Ostie, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, fut élû par les Cardinaux le 22 d'Octobre ; il s'appella Benoît XI. Celui-là intimidé par le malheur de son prédecesseur, traita les choses plus doucement. Il reçût honorablement les Ambassadeurs du Roy, sans vouloir pourtant admettre à l'audience Nogaret qui en étoit un ; & envoya trois Bulles qui annulloient toutes celles de Boniface, & remettoient toutes choses en pareil état qu'auparavant. Il revoqua même les condamnations contre les Colonnes, hormis qu'il ne rétablit pas dans la dignité de Cardinal les deux qui en avoient été dégradez, mais il proceda rigoureusement contre Nogaret & tous ceux qui avoient assisté à la capture de Boniface, & au vol des trésors de l'Eglise.

Il mourut le neuviéme mois de son Pontificat, le septiéme jour de Juillet de l'an 1304. Les deux factions des Cardinaux, dont les uns étoient François, les autres Italiens & amis du Pape, furent près d'onze mois dans le Conclave à Perouse, avant que de se pouvoir accorder ; à la fin les Italiens en nommerent un François, c'étoit Bertrand Got, Archevêque de Bourdeaux, qu'ils sçavoient être fort ennemi du Roi, & d'ailleurs sujet de l'Anglois. Les François avant que d'y consentir, en donnerent promptement avis au Roi, qui étoit pour lors en Poitou. L'ayant donc

Ou de Got, de Geut (Agatis.) Il étoit fils de Béraud, Seigneur de Villandrand, prés de Bourdeaux.

mandé secretement, & s'étant abou-
1304. ché avec lui en un bois près de S. Jean d'Angely, il lui déclara qu'il étoit en son pouvoir de le faire Pape, moyennant six choses qu'il désiroit de lui, dont il lui en dit cinq, & reserva de lui déclarer la sixiéme en tems & lieu. L'Archevêque ambitieux & vain, se jetta à genoux devant lui, & promit tout pour acheter cette suprême puissance. Par ce moyen, il fut élû étant absent le cinquiéme jour de Juin de l'an 1305.

1305. Au lieu d'aller en Italie, comme les Cardinaux l'en suplioient, il les manda à Lyon pour assister à son couronnement qui s'y fit le quatorziéme de Novembre. Le Roi, son frere Charles, grand nombre de Princes, de Seigneurs, & une infinité de peuple se trouverent à cette ceremonie. Le Roi ayant durant quelques pas tenu les renes de la mule du Pape, laissa après faire cet office à son frere Charles, & à Jean Duc de Bretagne, pour se mettre à cheval, & marcher à côté du saint Pere. Durant la marche, une vieille muraille trop chargée de monde s'écroula, & par sa chûte accabla le Duc de Bretagne & un frere du Pape, blessa Charles grievement, le Roi assez legerement, & abbatit la Tiare de dessus la tête du saint Pere. Présage des malheurs que la translation du saint Siege en France devoit causer à ce Royaume, à toute la Chrétienté, & à la Papauté même; car par ce moyen elle se soûmettoit à la discretion de la puissance séculiere.

1306. Au partir de Lyon, le Pape retourna à Bourdeaux, où il sejourna tout l'an 1306. Il passa l'année suivante à Poitiers. Puis l'an 1308. afin de s'exempter des importunitez de la Cour de France, il porta son Siege
dans la Ville d'Avignon, qui étoit à 1306.
Charles, Roi de Sicile son Vassal.

Le sejour de la Cour Romaine en France y a introduit ou fort augmenté trois grands desordres, la simonie fille du luxe & de l'impieté, la chicanne exercice de gratte-papiers & de gens oiseux, tels qu'étoient une infinité de clercs faineans qui suivoient cette Cour, & un autre execrable dereglement à qui la nature ne sçauroit donner de nom.

Pour satisfaire à ses promesses, Clement continua l'absolution que Benoît avoit donnée au Roi, rétablit les Colonnes dans le Cardinalat, fit une promotion de dix autres Cardinaux, dont il y en avoit neuf François, & expliqua ou révoqua toutes les bulles de Boniface qui blessoient l'autorité du Roi.

Nogaret & les autres gens du con-
seil du Roi, par le desespoir où ils 1307.
étoient de pouvoir jamais obtenir leur absolution, poursuivoient avec grande chaleur l'accusation contre Boniface; & le Roi pressoit Clement de condamner sa memoire & de faire brûler son corps, ne croyant pas se pouvoir autrement décharger de ses censures & de ses reproches. Mais Clement pour éluder cette poursuite, en remit la décision à un Concile general, qui fut assigné à trois ans de là à Vienne en Dauphiné: & cependant il se fit diverses procedures & instructions pour cette affaire. [Il en a été donné un gros volume au public: où parmi beaucoup de veritez il paroît aussi de l'animosité, & même des contradictions: car entre les témoins il y en a qui accusent Boniface d'atheïsme, & d'autres de magie.]

Les Juifs étoient toûjours l'exe-

1307. cration des Chrétiens, particulierément du peuple, à cause qu'ils l'écorchoient par leurs cruelles usures, & par les exactions des nouveaux impôts dont ils étoient les inventeurs & les traitans. Aussi en revanche, étoient-ils sujets à toutes sortes d'insultes; dans les seditions, dans les croisades on se jettoit toûjours sur eux; & on les accusoit à toute heure ou d'avoir fait outrage à la sainte Hostie, ou d'avoir crucifié des enfans le Vendredy-saint, ou d'avoir maltraité quelque image de Nôtre-Seigneur ou de la Vierge; & s'ils se tiroient des mains des Juges, ils ne se sauvoient pas de la fureur de la populace. Les Princes même après s'être servis de ces maudits instrumens, leur faisoient rendre gorge, & les chassoient souvent de leurs terres, afin d'avoir de l'argent pour les rappeller. Cette année ils furent arrêtez par toute la France le vingt-deuxiéme de Juillet, bannis du Royaume, & leurs biens confisquez. Fut-ce zele ou avarice?

Le Roi avoit des Ministres durs, impitoyables, & acharnez à tirer le dernier denier. Le plus puissant de tous étoit Enguerrand le Portier, Seigneur de Marigny, qui en faisant venir de grandes levées de deniers à son maître, n'oublioit pas aussi de remplir ses coffres, & de mettre dans sa famille beaucoup plus de terres, de charges & de benefices, que n'en doit prendre un serviteur fidelle & desinteressé. Ainsi les peuples avoient à souffrir beaucoup.

L'un de leurs plus grands maux fut l'imposition du centiéme denier, puis du cinquantiéme sur toutes les Marchandises, & du cinquiéme sur tous les meubles & immeubles de ses sujets, tant Laïques qu'Ecclesiastiques. Le changement des monnoyes * ne fut pas moins fâcheux; on les avoit fait fort foibles, de bas aloy & de trop haute valeur: on les voulut rabaisser, la perte y étoit grande, le peuple de Paris s'en mutina, pilla & démolit la maison d'Etienne Barbet maître de la monnoye; delà il courut au Temple où le Roi étoit logé, & y commit cent insolences: mais la sédition passée, il en fut pendu un grand nombre en divers endroits. 1307.

Les Templiers furent fort notez pour avoir contribué à cette mutinerie, & jetté parmi le peuple des paroles offensives contre la personne du Roi; on croyoit qu'ils étoient piquez de ce qu'ayant beaucoup d'argent, ils perdoient beaucoup à ce rabais, & de ce que le Clergé dans les decimes qu'on l'obligeoit de payer, les avoit taxez nonobstant leurs privileges. Il y a apparence que le Roi, qui n'oublioit jamais les offenses, garda le souvenir de celle là dans son ame, & que ce fut un des motifs qui le porta à s'en venger sur tout l'Ordre.

En achevant la paix des Flamands, il y fut changé ou ajoûté plusieurs conditions: entr'autres, il fut dit que le Roi pourroit bannir trois mille des plus factieux; Que les villes de Gand, Bruges, Ipre, l'Isle & Doüay seroient demantelées, & que si le pays en general, ou quelque particulier offensoit le Roi ou ses Officiers, il seroit aussi-tôt foudroyé des censures Ecclesiastiques.

* C'est ce qui fait que Dante l'appelle: *Falsificatore di moneta*, falsificateur de monnoye; Charles le Bel son fils, & le Roi Jean firent encore pis.

L'année

1307. L'année suivante Louis Hutin fils aîné du Roi, visita son Royaume de Navarre qui lui étoit échu par la mort de sa mere, & fut sacré à Pampelune le 5. de Juin. Avant que de s'en revenir, il enleva les deux chefs de factions qui avoient troublé la Navarre, c'étoit Fortunio Almoraruidez, & Martin Ximenes de Aybar.

On vit bientôt l'effet de la promesse secrete que le Pape Clement avoit faite au Roi pour le venger des Templiers. Les trop grandes richesses de ces Chevaliers, leur orgueil insupportable, leur conduite avare & choquante envers les Princes & Seigneurs qui passoient en la Terre-sainte, le mépris qu'ils faisoient des puissances temporelles & spirituelles, par dessus tout cela leurs dissolutions & libertinages les avoient rendus fort odieux, & donnoient un specieux prétexte à la résolution que le Roi avoit prise de les exterminer.

Donc sur la dénonciation de deux scelerats d'entre eux, que la grandeur de leurs crimes, ou l'assurance de l'impunité & l'espoir de la récompense poussoient à cela, le Roi du consentement du Pape, avec lequel il s'étoit nouvellement abouché à Poitiers, les fit tous arrêter en un même jour douziéme d'Octobre de l'an 1307. par tout le Royaume, saisit leurs biens, & s'empara du Temple à Paris, & de tous leurs trésors & papiers. [Le Roi Charles de Naples fit la même chose en Provence pour lui complaire. On enferma ceux qui furent pris en France dans le Château de Melun, & on en donna la garde & le gouvernement au Confesseur du Roi; sans doute pour mieux ménager leurs dépositions par son moyen, & pour rendre témoignage au public de leurs crimes.]

1307. Le grand Maître, il s'appelloit Jacques de Molay, Bourguignon de naissance, ayant été mandé par des lettres du Pape de l'Isle de Chypre, où il faisoit vaillamment la guerre aux Turcs, se présenta à Paris avec soixante Chevaliers de son Ordre, desquels étoit Guy frere du Dauphin de Viennois, Hugues de Peralde, & un autre des principaux Officiers. On les arrêta tous à la fois, & on leur fit aussi-tôt leur procez, hormis aux trois que j'ai nommez, dont le Pape voulut se reserver le jugement. Il en fut brûlé pour une fois cinquante-sept tout vifs & à petit feu, & une autre cinquante-neuf: mais ils denierent à la mort tout ce qu'ils avoient confessé dans les tourmens. [On se servit de grandes & extraordinaires précautions pour persuader la justice de ces terribles jugemens; on les obligea de confesser les crimes dont on les chargeoit, non-seulement devant leurs juges, mais encore devant les plus considerables de la Noblesse & de la Bourgeoisie, qu'on invita de se trouver à leur interrogation. Et l'on desira même que l'Université fit une celebre assemblée pour les condamner.]

Sans doute qu'ils étoient coupables de plusieurs crimes énormes, mais non pas peut-être de tous les cas (je ne sçai s'il faut dire horribles ou ridicules) qu'on leur imposoit. Cependant à l'instance du Roi Philippe, les Chevaliers de cet Ordre furent aussi arrêtez par tous les autres Etats de la Chrétienté & fort maltraitez, non pour tant en plusieurs endroits jusques à la mort. Cette poursuite dura jusqu'à l'an 1314 [Cependant les deux scelerats qui s'étant rendus

1308. leurs dénonciateurs, se promenoient la tête levée par le Royaume. Mais le Ciel ne les souffrit pas long-tems sur la terre; l'un des deux fut pendu pour un nouveau crime qu'il commit depuis son absolution; & l'autre assassiné par ses ennemis.

Comme le Roi Edoüard I. alloit faire la guerre à Robert de Brus, qui disputoit la couronne d'Ecosse, il mourut sur les confins de ce Royaume. Son fils aîné Edoüard II. lui succeda, mais il ne fut pas semblable ni à son pere ni à son fils. Car se laissant vilainement gouverner à son favori Pierre Gaveston, puis aux deux Spensers, il causa de grands troubles & soûlevemens dans son Etat.

Cette année vit tracer les premiers lineamens de l'alliance Helvetique dans une genereuse conspiration des trois Cantons d'Uris, Schuïts & Undervald, contre les oppressions des Lieutenans de la maison d'Autriche, qui possedoit la Duché de Souaube. Mais ce fut seulement l'an 1315. qu'ils en redigerent les conditions par écrit; & qu'ils les firent confirmer par l'Empereur Louis de Baviere.

L'an 1308. le premier jour de Mai l'Empereur Albert fut tué près de Rinfeld au dessous de l'ancien Château de Habsbourg, par la conspiration de Jean fils de Rodolphe Duc de Soüaube, dont il détenoit les terres. Le Roi Philippe pressoit fort le Pape de faire tomber l'Empire à Charles Comte de Valois: mais le Pape redoutant le trop grand accroissement de la maison de France, manda aux Electeurs de se hâter d'élire Empereur quelque Prince de leur nation: tellement qu'ils nommerent Henry Comte de Luxembourg, qui fut le septiéme du nom.

Empp. toujours ANDRONIC II. & HENRI VII. R. 5. ans.

1309. *Le sixiéme de Mai de l'année suivante 1309. Charles le Boiteux Roi de Sicile fort malheureux en guerre, mais très-illustre en paix, & fort aimé de ses peuples, ce qui est la souveraine gloire d'un Prince, acheva sa vie & son regne dans sa ville de Naples. Il avoit eu neuf fils. L'aîné se nommoit Charles Martel, le second Louis, & le troisiéme Robert. Le premier fut Roi de Hongrie, à cause de Marie sa mere, fille du Roi Etienne IV. mais il étoit mort avant son pere, ayant laissé un fils qu'on nommoit Carobert, successeur de son Royaume. Le second fut Evêque de Toulouze.*

Pour le troisiéme qui étoit Robert, il se mut une grande question entre lui & Carobert, sçavoir lequel étoit preferable dans la succession de Charles le Boiteux, ou le fils de l'aîné ou l'oncle, & si le fils representoit le pere pour succeder à son ayeul. Les Jurisconsultes de ces tems-là, & le Pape même (autant par des motifs du bien public, que par des raisons de Droit) conclurent pour le neveu; le Pape l'admit à l'hommage, l'investit & le couronna dans Avignon le premier Dimanche du mois d'Août de l'an 1309.

Remarquez pour la suite que Carobert eut deux fils, Louis & André; que Louis fut Roi de Hongrie après son pere, & de Pologne par sa femme Elizabeth fille de Ladislas, & qu'André épousa à son malheur Jeanne I. Reine de Sicile, fille de Charles Duc de Calabre, qui étoit fils du Roi Robert. Comme aussi que Louis eut deux filles, Marie Reine de Hongrie, qui épousa Sigismond Duc de Luxembourg, depuis élu Empereur, & Heduige, Reine de Pologne, qui fut mariée à Jagellon, Grand Duc de Lithuanie, dans la maison duquel ce Royaume est demeuré jusqu'à l'an 1572.

Le Concile de Vienne approchant, le Pape, afin d'obvier à la poursuite

1310. obstinée que faisoient les gens du Roi contre la mémoire de Boniface, donna toutes les bulles qu'on pouvoit desirer pour la justification du Roi & de ses Officiers. Même de crainte que Nogaret ne rallumât la querelle, il lui accorda l'absolution : mais à condition qu'il fît certains pelerinages, & qu'il passât en terre-sainte pour n'en revenir jamais. Il mourut avant que d'avoir obeï à cette sentence.

Les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem s'étoient retirez dans l'Isle de Chypre après la prise d'Acre ; s'y voyant maltraitez par le Roi de cette Isle, ils chercherent un autre établissement, & s'en acquirent un par la prise de la ville de Rhodes, & de cinq autres Isles voisines. Ils la gagnerent sur les Turcs après deux ans de siege; les Turcs l'avoient otée aux Sarrasins, & les Sarrasins à l'Empire de Grece.

Un an après, les Turcs firent de grands efforts pour la reprendre : mais les Chevaliers s'y maintinrent vaillamment avec l'aide du Comte de Savoye, on l'appelloit Amé V. qui en remporta le surnom de *Grand*, & le conserva depuis par plusieurs autres genereuses actions. On peut bien avoir appliqué à celle-là la Devise ou Symbole F. E. R. T. que ses successeurs retiennent encore aujourd'huy, & faire dire à ces quatre lettres FORTITUDO EJUS RHODUM TENUIT: mais il est certain que les Princes de cette maison la portoient long-tems auparavant.

Le Concile general fut ouvert à Vienne le premier jour d'Octobre de l'an 1311. le Pape declarant que c'étoit pour le procès des Templiers, pour le recouvrement de la Terre-sainte, pour la réformation des mœurs & de la discipline, & pour l'extirpation des heresies. Philippe s'y rendit l'année suivante vers la my-Carême avec une superbe suite de Princes & de Seigneurs, assista à l'ouverture de la seconde Session, & prit séance à la droite du Pape, mais sur un siege plus bas. L'Ordre des Templiers y fut condamné & éteint, ses biens laissez en la disposition du Pape, qui en donna une partie aux Chevaliers de saint Jean. Le Roi les mit en possession du Temple à Paris, & de plusieurs terres l'an 1312. moyennant quelques sommes de deniers qu'ils lui fournirent. L'Ordre des Begards ou Begardes fut aussi aboli par le Concile. C'étoit une sorte de Moines qui faisoient profession de pauvreté, mais non pas d'abstinence ni de célibat; & qui d'ailleurs étoient accusez de beaucoup d'erreurs. 1311.

Pour le point le plus important, qui étoit le procès contre la mémoire de Boniface, le Roi, quoique là présent, n'en eut pas la satisfaction qu'il desiroit. Car il fut prononcé que ce Pape avoit toûjours été bon Catholique; on ne parla point des autres crimes. Trois fameux Docteurs, l'un en Théologie, l'autre en Droit-Civil, & l'autre en Droit-Canon, le démontrerent au Roi par plusieurs raisons. Il se trouva même deux Chevaliers Catalans qui le soûtinrent en jettant leur gage de bataille, & personne ne le releva ; car il est plus aisé d'être violent que d'être vaillant. Du reste, le Pape & les Cardinaux firent un Decret, portant qu'il ne seroit jamais rien reproché au Roi de tout ce qui avoit été fait contre Boniface.

La ville de Lyon avoit long-tems
1312. relevé des Rois d'Arles, qui en avoient donné la Seigneurie temporelle à l'Archevêque: mais depuis les Rois de France, profitant de la foiblesse & de l'éloignement des Empereurs Rois d'Arles, avoient peu à peu tiré à eux la protection, puis la souveraineté de cette ville. Or pendant les guerres d'entre la Savoye & le Dauphiné, les Bourgeois craignant d'être pillez, avoient eu recours à Philippe, qui leur avoit donné un gardiateur, lequel étant entré dans leur ville, contre ce qui avoit été arrêté, l'Archevêque émut le peuple pour le chasser. Le Prince Louis Hutin y étant allé avec une armée, l'amena prisonnier; & il ne put jamais être delivré qu'en cédant la jurisdiction temporelle au Roi; pour laquelle le Pape lui moyenna quelque récompense. Mais depuis Philippe le Long la lui rendit entierement.

VACANCE de l'Empire d'Occident un an.

L'Empereur Henry qui étoit passé en Italie dès l'an 1310 *pensant y retablir la dignité de l'Empire, y trouva tant de contrastes de la part des Guelfes, des grandes Villes, & de Robert Roi de Naples, qu'il y perit aussi-bien que ses prédecesseurs. Il mourut le vingt-quatrième d'Aoust dans le territoire de Sienne, ayant été empoisonné, comme l'on disoit, en communiant, par un Moine Dominicain Florentin [qui mêla quelque liqueur mortelle dans le Calice.*

Le Pape Clement ayant à l'exemple de ses prédecesseurs, publié une Croisade par toute la Chrétienté, afin de reconquerir la Terre-sainte, le Roi assembla un grand Parlement de tous les Princes & Seigneurs de son Royaume dans la ville de Paris. Edoüard II. Roi d'Angleterre s'y trouva, comme son vassal, & fut reçû comme son gendre. Dans cette 1313.
assemblée solemnelle, Philippe fit ses trois fils Chevaliers, avec les magnificences accoutumées en ce tems-là, dont l'une étoit que l'on donnoit des robes neuves à tous les Grands, aux Dames, aux Chevaliers, & aux Bannerets & Ecuyers, à tous les Officiers du Roi, & aux gens des Comtes. Cette cérémonie achevée, il prit la Croix, ses fils ensuite, puis un nombre incroyable de Seigneurs imiterent son exemple. En cette occasion désirant montrer aux étrangers par un petit échantillon, quelles pouvoient être les forces de son Royaume, il fit mettre les habitans de sa ville de Paris en armes, & il se trouva qu'ils étoient trente mille hommes de pied, & vingt mille chevaux bien armez.]

Robert Comte de Flandres redemandoit hautement ses villes de Lille, Doüay & Orchies, soûtenant qu'il en avoit payé le rachat à Enguerrand de Marigny, qui gouvernoit absolument le Roi & le Royaume. Les Flamands refusoient aussi de demanteler leurs Villes, & de payer ni le principal ni les interêts des sommes qu'ils devoient au Roi, il falut donc leur commencer la guerre.

Pour subvenir aux frais, le Roi convoqua les notables [des trois Etats de son Royaume à Paris dans la grand-Sale du palais. Là étant sur un théatre fort élevé, où il fit asseoir les députez du Clergé & de la Noblesse, ceux du tiers-Ordre étant assis en bas, Enguerrand de Marigny expliqua ses intentions, & ayant remontré les besoins de l'Etat, demanda un secours présent. Les députez se laissant gagner à ses belles paro-

les, lui accorderent par la bouche
1314. d'Etienne Barbete un impôt de six deniers pour livre. Mais toutes les Villes de Picardie & Normandie s'y opposerent fortement, & tout le reste appella la justice du Ciel sur la tête de Marigny, auteur de toutes ces désolations. Ces cris ne toucherent point une ame si dure ; au contraire, il agrava encore le mal par une nouvelle fabrication de méchante monnoye d'or & d'argent.

Après tout, il n'y eut que lui & ses financiers qui en eurent le profit; car comme il avoit assez fait son compte sur les frais de cet armement, lorsque le Roi eut passé la riviere de Lis, & que les armées furent en présence, il embrassa l'entremise des Legats du Pape qui proposoit un accommodement, & porta le Roi à une tréve peu honorable pour la France. Ainsi cette grande levée de bouclier, qui eût dû conquerir toute la Flandre, s'en alla aussi-tôt en fumée.

Cette honte de Philippe fut suivie d'une bien plus grande. Toutes les femmes de ses trois fils, Marguerite, Jeanne & Blanche furent accusées d'adultere. La premiere, femme de Louis Hutin, & la troisiéme de Charles étant convaincuës de ce vilain crime avec Philippe & Gautier de Launoy freres, & gentilshommes Normands, furent par Arrêt du Parlement, le Roi y séant, confinées au Château-Gaillard d'Andely, & les deux galands écorchez tout vifs; traînez dans la prairie de Maubuisson nouvellement fauchée, mutilez des parties qui avoient peché, & puis décolez, & leurs corps pendus par sous les aisselles au gibet. Marguerite la plus criminelle des trois
perit en prison; Blanche fut repudiée 1314.
sept ans après, sous prétexte de parenté. Pour Jeanne qui étoit femme de Philippe le Long, après qu'elle eut aussi été enfermée près d'un an, son mari voulut bien la reconnoître pour innocente, & la reprit avec lui; plus heureux, ou du moins plus sage que ses deux freres.

Il y avoit plus de cinq ans que Molay grand Maître des Templiers, & ses trois compagnons étoient en prison. Ils avoient confessé tous les crimes qu'on leur imputoit, dans l'esperance d'obtenir leur liberté aux dépens de leur honneur; mais comme ils virent qu'on les détenoit toûjours prisonniers, Molay & le frere du Dauphin se retracterent; aussi furent-ils brulez tout vifs l'onziéme du mois de Mars dans l'Isle du Palais. Molay persuada à tout le monde par sa merveilleuse constance qu'il étoit innocent. On conte, mais sans nulle autre preuve que celle de l'évenement, qu'il ajourna le Pape à comparoir devant Dieu dans les quarante jours, & le Roi dans l'année. En effet, ils ne passerent pas ce terme.

Pour le Pape, étant tourmenté de fâcheuses & cruelles maladies, il mourut à Roquemaure sur le Rhône, comme il s'en retournoit en son païs natal pour prendre l'air. Par son testament il ordonna que son corps fût porté dans l'Eglise d'Uzest, c'est un bourg au Diocèse de Basas. Les Cardinaux s'assemblerent à Carpentras pour en élire un autre : mais après quatre mois, ne pouvant s'accorder, & s'ennuyant d'être enfermez, ils mirent le feu dans le Conclave, & se retirerent de côté & d'autre. Ainsi le Siege demeura vacant deux ans & trois mois.

1314. Emp. toujours Andr. & Louis de Baviere, R. 33. ans. Federic d'Autriche son competiteur.

L'Empire le fut aussi quelque tems après la mort de Henry VIII. puis il tomba dans un dangereux schisme, une partie des Electeurs ayant donné leurs voix à Louis Comte Palatin de Baviere, & l'autre à Federic le Bel Duc d'Autriche.

[Il s'étoit plus levé de deniers extraordinaires durant ce regne seul que dans tous les autres precedens; & néanmoins parce qu'on avoit fait entreprendre au Roi des choses audessus des forces de son Etat; & que d'ailleurs étant enveloppé par ceux qui manioient ses finances, il leur en laissoit prendre leur bonne part en récompense de ce qu'ils donnoient les moyens de faire ces exactions: ses coffres étoient comme le tonneau de Danaé où l'on versoit sans cesse, & qui ne remplissoit jamais. Ainsi c'étoit toûjours à recommencer, un impôt en attiroit un autre nouveau & plus grand. Cette année on voulut doubler les subsides, & y comprendre la Noblesse & le Clergé, qui d'ailleurs se croyoient extrêmement lesés de ce que le Roi énervoit leurs justices, & tiroit à soit tous les avantages que jusques-là, ils avoient eu droit de tirer de leurs sujets. Ils lui firent souvent de très-humbles remontrances: mais comme ils virent qu'elles étoient inutiles, ils résolurent de passer aux effets, & commencerent à former de dangereuses ligues, non-seulement dans chaque Province, mais dans toutes ensemble, pour la défense, disoient-ils, de leurs droits & de leur liberté. La premiere se brassa en Bourgogne, & servit de modelle à toutes les autres. Tous les Seigneurs & Gentilshommes, les Evêques, les Chapitres, les Abbez & les Députez des Villes & Communes la signerent, promirent de se secourir mutuellement, de ne se disjoindre jamais, nommerent deux Jurez ou Capitaines pour garder l'entrée du païs; six autres pour ordonner, quand il seroit besoin de s'assembler en armes ou en conseil, deux Seigneurs pour Juges Souverains, & un par dessus s'ils ne pouvoient s'accorder pour vuider les differens qui pourroient survenir dans ces assemblées, comme aussi tous les procès, soit de meubles, soit d'heritages. A l'exemple & à la sollicitation des Bourguignons, ceux de Champagne, de Nivernois, de Vermandois, de Beauvoisis & des contrées voisines, suivirent aux mêmes conditions pour tous leurs hoirs & successeurs, & nommerent 12. Chevaliers de part & d'autre pour en être comme les gardiens, protestant qu'ils vouloient garder les feautez, hommages & devoirs au Roi & aux autres leurs Seigneurs, & ne se point départir de l'obéïssance envers leur Souverain.

Enfin l'incendie des factions embrasant tout le Royaume, & environnant de même de tous côtez la Ville de Paris, qui de soi n'étoit pas trop bien disposée & très-puissante, tout tendit à un soûlevement general; & le Roi se voyoit à la veille ou d'être obligé à subjuguer son Royaume comme un païs ennemi, ou à souffrir la restriction de son autorité, & de révoquer tout ce qu'il avoit fait pour l'étendre. Alors il reconnut que son Ministre Enguerrand l'avoit engagé à pousser les choses trop avant. L'embarras du present, la crainte de l'avenir, qui de jour en jour lui paroissoit plus grande par les

mauvaises nouvelles qu'il recevoit
1314. des Provinces, lui causoient à toute heure des allarmes & des chagrins. Sur cela il tomba malade, soit de fâcherie, soit de quelque indisposition naturelle, ou bien d'une chûte de cheval comme il piquoit ardemment aprés un liévre, ou de quelque autre cause plus cachée & plus méchante. Il mourut le vingt-neuviéme jour de Novembre dans la quarante-huitiéme année de son âge, & la vingt-neuviéme de son regne.

Fontainebleau, qui avoit été le lieu de sa naissance fut celui de son trépas. Son corps gît à saint Denis; son cœur à Poissy dans l'Eglise des Religieuses de saint Dominique. Il avoit bâti ce Monastere en l'honneur de saint Louis son ayeul, qui étoit né en ce bourg-là.

Etant au lit de la mort touché d'un repentir bien tardif, il prit pitié de son pauvre peuple, fit cesser la levée des nouveaux impôts, & ordonna à son fils de les moderer, de fabriquer de bonnes monnoyes, & d'avoir soin de la justice & police de son Etat. [Il ordonna aussi par son testament qu'on reparât tous les torts qui se trouveroient avoir été faits, outre grand nombre de legs pieux & plusieurs autres pour récompenses de service. Il laissa de plus une grande somme d'argent pour employer à l'expedition de la Terre-sainte, qu'il recommanda sur toutes choses à son fils aîné. Dans toute cette troisiéme race les Rois & les Princes de leur sang ordonnoient toûjours en mourant qu'on satisfît ceux qui se plaignoient d'eux avec justice; qu'on payât leurs dettes, & qu'on restituât ce qu'ils avoient du bien d'autrui. Ce qui étoit
une marque, non pas qu'ils eussent commis plus d'injustices que les autres, mais qu'ils avoient plus de Religion & de conscience. 1314.

Il eut de sa femme Jeanne Reine de Navarre trois fils & trois filles. Les trois fils, Louis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, regnerent tous l'un aprés l'autre, & ne laisserent point de posterité masculine. Le Long, du vivant de son pere, avoit eu pour son appanage la Comté de Poitiers; & Charles celle de la Marche. Des trois filles, Marguerite épousa Ferdinand Roi de Castille, fils de Sanche l'Usurpateur; Isabeau fut femme d'Edoüard II. Roi d'Angleterre; & Blanche mourut jeune.

Philippe fut le plus beau Prince & le mieux fait de son tems. Il eut le cœur haut & fier, l'esprit prompt & vif, l'ame ferme & résolue. Il fut vaillant, magnifique & liberal, fort avide de gloire, encore plus d'argent, & grand dépenseur, sévere jusqu'à la dureté, & plus vindicatif que miséricordieux.

Du reste, les grandes exactions, les fréquens changemens & alterations des monnoyes, les désolations continuelles des Provinces frontieres pour ses guerres mal conduites, le peu de progrès qu'il fit en Flandres pour tant de grandes levées de deniers; la puissance absolue de son Ministre, cruel, avare & insolent; le procès fait à ses belles-filles pour adultere, & le repentir amer qu'il témoigna à sa mort d'avoir tant vexé ses Sujets, dont sur la fin de ses jours il demanda pardon à Dieu, & absolution au saint Pere, montrent assez

quel a été son regne & sa conduite. *

Eglise du 13. siécle.

LA ferveur des Croisades dura encore tout ce siécle, & bien audelà. Les Papes qui en étoient les Promoteurs, apprirent à les employer non seulement contre les Infidéles, puis contre les Hérétiques; mais aussi contre leurs ennemis particuliers. Ce qui leur acquit dû commencement beaucoup de grandeur, mais ensuite beaucoup de jalousie & de haine auprès des Princes les plus Chrétiens, lesquels d'ailleurs s'ennuyoient de leur voir faire des actes de souveraineté temporelle en toutes rencontres. Car ils donnoient les terres des Hérétiques à ceux qui les conqueroient, ainsi qu'ils firent celles des Albigeois à Simon de Montfort, & s'y reservoient des cens & des tributs: ils prenoient celles des Seigneurs sous leur protection & sous celle de saint Pierre: car dans les guerres d'entre les particuliers, qui alors étoient permises & fort fréquentes, il y avoit sauveté pour les terres de l'Eglise: ils ordonnoient aux Chrétiens de se croiser, donnoient la direction & la souveraine conduite de ces armées à leurs Légats, imposoient des décimes & des subsides sur le Clergé pour ces expéditions, & les distribuoient à telles troupes & à tels Seigneurs qu'il leur plaisoit. Ils exhortoient les Souverains, & s'ils étoient un peu foibles, leur commandoient de prendre les armes ou de les poser; se constituoient les arbitres & les Juges entre les Rois; & quand l'une des parties avoit recours à eux, ils défendoient à l'autre de la poursuivre. De plus, ils se rendoient maîtres absolus des privileges, des dispenses & de toute la discipline: même de la plûpart des bénéfices, ausquels ils nommoient sous divers prétextes.

Les Conciles se tenoient presque tous par leurs Légats; & nul sans leur consentement. Quant à ceux de ce siécle, les uns furent convoquez pour l'extirpation des hérésies, quelques-uns pour les querelles d'entre le Pape & l'Empereur; plusieurs pour la réformatiom des abus, & d'autres pour des faits particuliers.

Contre l'hérésie des Albigeois, il y eut le Concile de Lavaur en 1213. à la priere du Roi d'Arragon, qui demandoit un accommodement pour les Comtes de Toulouze, de Foix, de Cominges & de Bearn. Il obtint du Pape une tréve entre le Toulouzain & Simon de Montfort; mais le S. Pere la révoqua aussi-tôt. Celui de Montpellier en 1215. donna à Montfort les terres qu'il avoit conquises sur les Albigeois. C'étoit un acte de souveraineté, qui traitoit presque le Roi comme vassal, & ces Comtez-là comme arriere fiefs.

Celui de Toulouze assemblé l'an 1228. pour achever ces hérétiques, confirma ce qui avoit été fait la même année à Paris avec Raymond Comte de ce pays-là. Le Cardinal Romain Légat en avoit assemblé un

* La premiere Ordonnance de l'inaliénabilité du Domaine Royal est de ce Roi. Il en fit une autre en 1294. enregistrée à la Chambre des Comptes au Livre intitulé: Ordinationes S. Ludovici pro tranquillo statu regni. Reglemens de S. Louis pour la tranquillité de l'Etat, par laquelle il régloit les habillemens que chacun devoit porter, depuis les Princes jusqu'aux personnes du plus bas état, sans faire aucune mention de Soye, de Velour, de Satin, ni de Taffetas.

à

Eglise du 13. siécle. à Bourges l'an 1226. pour ordonner des terres de ce même Comte, dans lesquelles son fils demandoit d'être rétabli. Il s'y trouva sept Archevêques: mais celui de Lyon prétendant la Primatie sur celui de Sens, & celui de Bourges sur ceux de Bourdeaux, d'Ausch & de Narbonne ; on y prit séance comme dans un Conseil, non pas comme dans un Concile. Au partir de là, le Légat essaya de faire valoir des Bulles, par lesquelles le saint Pere se réservoit le revenu de deux prébendes dans chaque Eglise Cathédrale, & de deux places de Moines en chaque Abbaye, pour grossir les revenus de sa Cour. Les Eglises se récrierent contre cette entreprise si fortement, que le Légat fut contraint de la délaisser, & même d'en avouer l'injustice.

On en tint un à Narbonne l'an 1235. où présida le Légat, Archevêque du lieu, afin de donner conseil & aide aux Jabobins pour l'extirpation des Albigeois hérétiques. On régla le moyen de proceder contre eux l'an 1246. dans celui de Beziers, qui étoit composé de Prélats de la Province Narbonnoise. Celui de Terragone l'an 1242. fit la même chose contre les Vaudois, dont les opinions se glissoient en ces quartiers-là.

Hérésies. Outre les Albigeois, les Vaudois, & cette fourmilliere de diverses sectes qui s'étoient provignées dans le Languedoc & dans la Gascogne ; il y eut un certain Amaulry * de Chartres, Docteur de Paris, qui vers l'an 1204. se mit à débiter ses fantaisies comme des véritez; disant entr'autres choses, que si Adam n'eût point péché, les hommes se fussent multipliez sans génération : Qu'il n'y avoit point d'autre paradis que la satisfaction de bien faire ; ni point d'autre enfer que l'ignorance & les ténébres du péché : Que la loi du S. Esprit, avoit mis fin à celle de JESUS-CHRIST, & aux Sacremens, comme celle-cy avoit accompli celle de Moyse, & les cérémonies du vieux Testament : & que toutes les actions qui se faisoient dans la charité, même les adulteres, ne pouvoient être mauvaises. Cette doctrine excitant de grands scandales, l'Auteur fut obligé d'en aller rendre compte au Pape, qui le contraignit de se retracter. Ce qu'ayant fait seulement de bouche, & non pas de cœur, ses disciples persisterent dans ses rêveries, & y en ajouterent plusieurs autres. Pierre II. Evêque de Paris, & Frere Guerin Evêque de Senlis, & principal Conseiller du Roi Philippe, ayant découvert les personnes & les secrets de cette secte, par un Emissaire qui se fourra parmi eux, en firent prendre un grand nombre, hommes & femmes, clercs & laïques. Ces gens ayant été convaincus & condamnez en un Concile qui se tint à Paris l'an 1210. furent livrez au bras séculier, qui pardonna aux femmes, & fit brûler les hommes.

* Ou Aymeric.

Eglise du 13. siécle.

Comme les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs poussoient à l'envi les uns des autres dans la subtilité Scolastique, il s'en trouva quelques-uns qui s'égarerent dans ce païs chimerique, & qui furent aussi-tôt reprimez par la sacrée Faculté, ou par les Evêques. Ainsi au Concile de Paris, qui fut tenu l'an 1277. l'Evêque Etienne corrigea un Guillaume Frere Mineur, qui avoit avancé plusieurs propositions heterodoxes touchant l'ame, le libre arbitre, la résur- Scolastiques.

Eglise du 13. siécle.

rection, & l'éternité du monde : mais dès qu'on les eut condamnées, il les retracta avec soumission, contre l'ordinaire des esprits singuliers qui ayant une fois pris l'essor, ne reviennent presque jamais.

☞ On trouve aussi un certain David de Dinand, qui soûtenoit que Dieu étoit la matiere premiere : S. Thomas l'a doctement refuté. On voit dans le quatriéme tome de la Bibliotheque des Peres, que l'an 1242. Guillaume Evêque de Paris, dans une assemblée de Docteurs de Théologie, condamna quelques erreurs touchant l'essence divine, le saint Esprit, les Anges, & le lieu des ames après la mort ; & plusieurs autres propositions fausses ou téméraires, qui toutes provenoient de la subtilité contentieuse des Docteurs Scholastiques.

Conciles qu'on tint pour la discipline, ou pour d'autres occasions.

Il seroit trop long de cotter tous les Conciles qui se firent pour la discipline, ou pour d'autres occasions. Les deux plus célébres furent ceux de Lyon. Le Pape Innocent III. présidant au premier l'an 1245. prononça une sentence d'excommunication contre l'Empereur Federic II. Au second, qui se tint l'an 1274. le plus nombreux qui ait jamais été, car il y avoit cinq cens Evêques ; soixante-dix Abbez, & mille autres Prélats : le Pape Gregoire X. fit diverses constitutions ; entr'autres celle qui porte ; que les Cardinaux seroient enfermez dans le conclave pour l'élection du Pape. Il y reçût aussi l'Empereur Michel, & l'Eglise Grecque, à la réconciliation avec l'Eglise Romaine.

Robert de Corceonne, Cardinal Légat en assembla un à Paris l'an 1212. pour la réformation des abus, & des Clercs tant séculiers que reguliers. Gerard de Bourdeaux en tint un de sa Province à Cognac l'an 1238. pour la même fin, & pour maintenir les droits de l'Eglise. Vincent de Pilny Archevêque de Tours en assembla aussi un de sa Province à Rennes l'an 1263. pour le second point. Dans celui de Bourges de l'an 1296. où présida Simon de Brion Cardinal Légat, il fut traité de la liberté de l'Eglise, des élections, du pouvoir des Juges déleguez ou ordinaires du fort competant, des dixmes, des testamens, des priviléges, des peines canoniques, & des Juifs. Simon de Beaulieu Archevêque de Bourges en assembla un l'an 1287. où il ramassa & réforma toutes les constitutions que ses prédécesseurs avoient faites en divers Conciles de cette Province.

L'Evêque de Beauvais prétendant que le Roy (c'étoit S. Louis, mais encore jeune) avoit usurpé des droits de son Eglise, fit ensorte que Henry de Brienne avec toute sa Province de Reims, entreprit vigoureusement cette cause. Il convoqua trois Conciles pour en avoir raison ; deux à S. Quentin en 1230. & 33. & un à Laon en 1232. où il poussa l'affaire si avant, qu'enfin le Roi devenu majeur leur donna satisfaction.

Avant Charlemagne, l'Archevêque de Bourges ne prétendoit aucune Primatie sur les deux autres Métropolitains de cette Province : mais ce Roi ayant fait sa ville la capitale du Royaume d'Aquitaine, composé de trois Provinces de ce nom, & de la Narbonnoise premiere, qui est le Languedoc, voulut qu'elles y ressortissent toutes pour le spirituel, afin de les mieux lier ensemble. Le

Eglise du 13. siécle.

Pape autorisa cette nouveauté ; elle avoit pour couleur, que Bourges étoit la Métropole de la premiere Aquitaine. Ainsi cet Evêque prit le titre de Primat & celui de Patriarche sur les Archevêques de Narbonne, de Bourdeaux, & d'Auch. Celui de Narbonne avoit secoué le joug dès-lors qu'il s'étoit formé des Comtes de Toulouze-Marquis de Gottie ; celui de Bourdeaux en voulut faire autant quand la troisiéme Aquitaine fut laissée aux Rois d'Angleterre sous le titre de Duché de Guyenne. L'Archevêque de Bourges avoit pour lui la possession de plus de trois siécles, & les jugemens de plusieurs Papes : mais l'autre se deffendoit par le droit commun, & par les anciens usages de l'Eglise Gallicane. La querelle dura longtems ; celui de Bourges assembla plusieurs Conciles pour cela, spécialement un dans sa ville l'an 1212. procedant toujours contre l'autre comme contre son inférieur ; jusques là que Gille de Rome, vers l'an 1302. fit excommunier Bertrand de Got par Gautier de Bruges de l'Ordre des Mineurs, Evêque de Poitiers, parce qu'il prenoit aussi-bien que lui le titre de Primat d'Aquitaine. Bertrand fut si offensé, que Gautier, qui étoit son Suffragant, se fût rangé du côté de sa partie, & qu'il eût eu l'assurance de fulminer contre lui ; que lorsqu'il fut parvenu à la Papauté, étant à Poitiers l'an 1308. il le déposa & le renvoya dans son Convent. Terrible punition pour un Moine, quelque bon qu'il soit : aussi en tomba-t'il malade ; & il lui fut plus aisé de sortir du monde que de la ville de Poitiers, où il mourut.

Eglise du 13. siécle.

Les entreprises que les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs faisoient pour les confessions & la pénitence sur le droit des ordinaires, en vertu de quelque Bulle qu'ils avoient obtenuë du Pape Martin IV. obligerent Pierre Barbet Archevêque de Reims, d'assembler un Concile dans sa Métropole l'an 1287. pour y donner ordre. Il fut ordonné qu'on poursuivroit cette affaire en Cour de Rome, les Evêques n'ayant pas eu la force d'y apporter le remêde eux-mêmes.

Ordres Religieux.

Dans les commencemens de ce siécle, la France vit les quatre Ordres Religieux qu'on appelloit les quatre mendians, sçavoir des Prêcheurs, des Mineurs, des Carmes, & des Augustins, prendre racine dans ses terres & y pulluler merveilleusement. Les deux derniers n'ont point d'Instituteurs certains, mais ont été composez de l'assemblage de plusieurs piéces, comme nous le marquerons. Celui des Mineurs * fut Institué par saint François, fils d'un Marchand de la ville d'Assise. Celui des Prêcheurs, par S. Dominique de Guzman, Gentilhomme Espagnol, & Chanoine d'Osma. Chacun d'eux a aussi ses Religieuses, vivant sous la même Regle. Sainte Claire, native d'Assise, fut la premiere qui s'enrolla dans celle de S. François. Ils commencerent tous deux en même tems vers l'an 1208. Ces Ordres furent confirmez tous deux au Concile de Latran l'an 1215. par le Pape Innocent III. (Le premier prit le titre de Freres Mineurs par humilité ; le second de Freres Prêcheurs, à cause que l'esprit de S. Dominique, sur lequel il forma ses disciples, étoit de prêcher, prin-

* Les Mineurs ont été nommez Cordeliers à cause de leur ceinture de corde. Et les Prêcheurs, Jacobins à cause que leur premier Convent à Paris fut à la ruë saint Jacques.

Eglise du 13. siécle. cipalement pour convertir les Héré-tiques.)

Celui des Freres Mineurs fut le premier qui renonça à la proprieté de toutes possessions temporelles, & qui fit profession d'une pauvreté Evangelique, pour se conformer à JESUS-CHRIST & à ses Apôtres. Ensuite les trois autres se picquerent de suivre son exemple.

Il s'est multiplié en plus de cinquante différentes branches produites par différentes reformes, additions ou retranchemens; nonobstant que ses Chroniques marquent bien expressément, que le premier qui voulut particulariser dans l'habit, quoiqu'il fût un des huit plus anciens compagnons de saint François, fut frappé de lépre, & se pendit de desespoir.

Or le Patriarche S. François s'étant mis à prêcher au mont Carmerio, près d'Assise, fut suivi d'un grand nombre de peuple de l'un & de l'autre sexe, qui ne le voulut jamais quitter qu'il ne les eût tous reçûs pour frere & sœurs. De là prit naissance l'Ordre des PENITENS, qu'on nomma le TIERS-ORDRE, eu égard à celui des Mineurs, & celui de sainte Claire. Les Freres Prêcheurs ne manquerent pas d'en faire un de même. Ceux qui s'y enrolloient n'étoient que des séculiers, & la plûpart gens mariez; les Religieux ne pouvoient les recevoir à aucun vœu, ni prendre aucune supériorité sur eux, parce qu'ils étoient sujets à la jurisdiction hiérarchique. Depuis, au moins dans les Mineurs, il s'en est fait un institut de Religieux, astreints par des vœux & par un capuchon aussi-bien que les autres.

L'Ordre des Carmes commença en Syrie de cette sorte. Plusieurs pelerins des régions de l'Occident y vivoient épandus en divers Hermitages exposez à la violence & aux incursions des Barbares: Aymeric Legat du Pape, & Patriarche d'Antioche, les ramassa & les mit tous sur le Mont-Carmel; qui ayant été jadis la retraite du Prophete Elie, leur a donné lieu de se dire ses disciples & ses successeurs. Albert Patriarche de Jerusalem, natif du Diocése d'Amiens, & arriere-neveu de Pierre l'Hermite, dressa leur Regle, ou l'approuva vers l'an 1205. Le Pape Honorius III. la confirma l'an 1207. saint Louis, à son retour de la Terre-sainte, en ramena quelque bande en France, & les établit à Paris. Il y en avoit pourtant déja d'autres de cet Ordre en divers endroits, particulierement à Bourdeaux: car on trouve que Simon STOCK, Anglois de naissance, leur Prieur général, y mourut l'an 1250. Leur premier habit étoit blanc, le manteau chamarré par en bas de plusieurs bandes ou cerceaux jaunes: le Pape Honorius IV. leur ayant commandé de le changer, ils ôterent ces bandes du manteau; mais pour ne rien perdre de leurs couleurs, ils prirent la robe minime sous le manteau blanc. Eglise du 13. siecle.

Quant aux AUGUSTINS, cet Ordre fut composé d'un assemblage de plusieurs sortes de Congrégations d'Hermites dans l'Occident, qui avoient différens habits & différentes Regles. J'en remarque une entre-autres nommée DE LA PENITENCE DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST, qui avoit été instituée à Marseille par l'ordre du Pape Innocent IV. vers l'an 1251. & s'étoit répanduë en France & Italie. Le Pape

Eglise du 13. siécle. Alexandre IV. par sa Constitution du mois de may de l'an 1256. les assembla toutes en une sous la Regle de S. Augustin, leur donna l'habit noir, & pour premier Général Lanfranc Septalane, Milanois. Alors ils quitterent les déserts, & s'habituerent fort volontiers dans les Villes.

L'esprit des Religieux de ce siécle-là se trouva tellement tourné à la besace, (aussi les nommoit-on presque tous Besaciers * ou Porte-sacs) & à croire que la plus grande perfection consistoit dans cette humble pauvreté qui donne de l'admiration au peuple; qu'on voyoit fourmiller de tout côtez grand nombre de ces sectes de Mendians de l'un & de l'autre sexe. La plus fameuse, après celles que nous avons marquées, étoit celle des Begards & des Béguines. Mais comme l'Eglise se sentit surchargée de ces nouvelles bandes de faineants, qui d'ailleurs s'en orgueillissoient de leur fastueuse pauvreté, & donnoient l'essor à leurs fantaisies pour semer de nouveaux dogmes; elle les supprima toutes, & reserva seulement les quatre qui restent aujourd'hui.

* Saccati.

Sous la Régle de Saint Augustin fut aussi établie la Congrégation de SAINTE CATHERINE DU VAL DES ECOLIERS, l'an 1217. dans le Diocèse de Langres, par un certain Guillaume, qui ayant étudié à Paris, & enseigné depuis en Bourgogne, se retira dans cette solitude avec ses écoliers, & fit approuver son institut par l'Evêque Diocesain. Sept ou huit ans auparavant, dans le même Diocèse, on en avoit vû commencer un autre de la Régle de Cîteaux dans le lieu dit LE VAL DES CHOUX.

Celui de la SAINTE TRINITE' DE LA REDEMPTION DES CAPTIFS, fut confirmé par le Pape l'an 1209. Il se vante de n'être point de la fabrique * des hommes, mais de celle de Dieu, lequel, disent-ils, en donna le dessein au bienheureux Jean de Matha, Gentilhomme Provençal, & Docteur en Théologie à Paris, & à l'Hermite Felix, qui s'étoient retirez dans une solitude près de Meaux. Je trouve que les Religieux de cet Ordre se nommoient autrefois les FRERES AUX ASNES, à cause qu'ils se servoient de ces montures. Eglise du 13. siécle.

* Non à Sanctis fabricatus, sed à solo summo Deo.

Celui de NOTRE-DAME DE LA MERCY, instituée à même fin, doit son être à Jacques Roi d'Arragon l'an 1223. à Raimond de Pegnafort Dominicain, son Confesseur, & à Pierre de Nolasque, Gentilhomme natif du Diocèse de S. Papoul en Languedoc.

La Congrégation des SOEURS DE SAINTE MARIE MERE DE CHRIST, fut instituée à Marseille dans le Monastere de Sainte Marie des Arenes, par le Prieur & les Religieux de cette maison; & confirmée par le Pape Alexandre IV. l'an 1257. Le peuple les nommoit, à cause de leur habit, les Blanc-Manteaux; & ce nom est encore demeuré au Convent qu'on leur donna à Paris l'an 1286. dans lequel il y a aujourd'hui des Bénédictins.

Tous ces Ordres, particulierement les Mendians, s'appliquerent fort à exciter dans les cœurs la dévotion au saint Sacrement & celle à la sainte Vierge. Saint Dominique institua le Rosaire, qui est composé de certain nombre d'*Ave Maria*, & de *Pater*, que l'on récite en son honneur, & dont, pour ainsi dire on Devotions

Eglise du 13. siecle.

lui fait une couronne ou chapeau * de fleurs pour mettre sur la tête de la Reine des Anges. Les Carmes, pour ne leur pas céder en zéle vers la Mere de Dieu, ont établi la dévotion du Scapulaire, auquel ils attribuent de grandes vertus, particulierement pour se racheter des peines du Purgatoire, & pour ne pas mourir sans confession. Ils assurent que saint Simon Stoc leur Général l'institua sur une vision qu'il eut de la sainte Vierge.

* De-là vient le mot de chapelet.

La dévotion envers les Reliques des Saints étoit toujours très-ardente. Charles le Boiteux, Roi de Sicile & Comte de Provence, au retour de sa prison, étant persuadé des révélations de deux Freres Prêcheurs, dont l'un étoit son Confesseur, fit fouïr en un certain lieu nommé Ville-late, au Diocèse d'Aix, où l'on trouva un corps qu'on crût être celui de sainte Magdelaine. On disoit qu'il avoit été inhumé là-auprès par saint Maximin, & depuis caché en un autre endroit proche du premier, durant les incursions des Sarrasins. Charles le fit relever avec gande cérémonie; & bâtit un beau Convent en la même place pour les Freres Prêcheurs. L'affluence des peuples, par succession de tems, l'a accompagné d'une ville qui porte le nom de saint Maximin.

Les Moines Bénédictins de Vezelai en Bourgogne étoient néanmoins en pleine possession de dire qu'ils avoient ce saint corps chez eux, & qu'il leur avoit été apporté d'Aix, ou selon d'autres, de Jerusalem, par les soins de Gerard de Roussillon, Fondateur de cette Abbaye, vers l'an 882. Le concours universel des peuples du Royaume, les Bulles de plusieurs Papes, même depuis cette invention de Ville late, l'autorité des Rois Louis VII. & Louis IX. qui avoient fait leurs dévotions en ce lieu, rendoient cette croyance incontestable à l'égard des François. Mais celle des Grecs détruisoit également les prétentions des Moines de Vezelay, & celle des Jacobins. Car on trouve dans quelques-uns de leurs Ecrivains du septiéme siécle, que le corps de la Magdelaine étoit encore à Ephese; & leurs Historiens racontent, que l'Empereur Leon le Philosophe, qui ne commença à regner que l'an 886. le transfera de cette ville-là à Constantinople comme aussi le corps du Lazare de l'Isle de Chypre.

Quoi qu'il en soit, depuis cette nouvelle découverte faite à Villelate, on mit en avant, que cette Sainte fuyant la persécution des Juifs, s'étoit sauvée par Mer en Provence avec le Lazare son frere, sa sœur Marthe, Marcelle servante de Marthe, & saint Maximin, l'un des soixante & douze disciples de Notre-Seigneur: Que Maximin fut le premier Evêque d'Aix, & Lazare de Marseille: Que Marthe prêcha la Foi au Diocèse d'Aix, & qu'elle vainquit le dragon qu'on nommoit *la Tarasque*, dont le nom est demeuré à la ville de Tarascon, où étoit la taniere de ce monstre: Que la Magdelaine se retira dans une BAULME * ou grotte, d'où, après vingt ans de solitude & de mortification, les Anges enleverent son ame dans le séjour des Bien-heureux; & plusieurs autres choses inconnues aux siécles précédens.

* C'est ce qu'on nomme la SAINTE BAUME.

Universitez.

Les sciences florissoient avec grand éclat dans l'Université de Paris; la

Théologie, l'étude du Droit Civil & Canon, la Medecine, & la Philosofophie, avec les Arts : mais n'étant pas accompagnée de belles lettres & de l'éloquence, qui n'y ont eu lieu que long-tems après, elles ne s'expliquoient qu'en termes barbares, & apprenoient plus de chicanes que de véritez solides.

Comme tous les suppôts de l'Université étoient Ecclésiastiques, la Jurisprudence & la Medecine se trouvoient aussi en leurs mains ; & le Pape étoit reconnu pour Chef de ce Corps, & de tous les gens de lettres. Pour la Medecine, ils n'enseignoient guere que la théorie sous le nom de PHYSIQUE ; laissant la pratique des remedes aux Laïques : de là sont venus les Apoticaires. Quand à la Jurisprudence, les Papes eussent bien voulu la réduire toute au Droit-Canon & à leurs Décretales (desquelles il faut avouer que la France a tiré la plûpart de ses formes & de son ordre judiciaire ;) afin que tous le Christianisme usant de même loix au temporel & spirituel, s'accoutumât à ne reconnoître qu'un Chef, sçavoir celui qui a tous les droits divins & humains dans sa poitrine.

Voilà pourquoi, à mon avis, Honorius III. par sa Bulle de l'an 1219. fit défense sur peine d'excommunication, d'enseigner le Droit Civil à Paris & dans les autres Citez de France; & Gregoire IX. les renouvella à l'égard de celle de Paris. Quelques-uns croyent que ces deux Papes en userent de la sorte à la priere des Rois Philippe Auguste, & S. Louis. En effet, les Lettres du Roi Philippe le Bel pour l'institution de l'Université d'Orleans, le portent ainsi : mais quelques-uns doutent de la verité de leur exposé, & pensent que les deffenses d'Honorius & de Gregoire n'étoient qu'à l'égard des Ecclésiastiques, lesquels ils vouloient détacher de la trop grande affection qu'ils avoient à l'étude d'une connoissance, qui étant lucrative, leur faisoit déserter la Théologie.

Que l'une ou l'autre de ces opinions soit vraye, il est certain que depuis ce tems-là on n'a pas laissé d'enseigner le Droit Civil dans l'Université de Paris jusqu'à l'an 1579. que cet avantage lui fut ôté, en vertu d'un article qui se trouva dans l'Ordonnance de Blois : mais le Roi Louis XIV. l'y rétablit en 1679. & certes il n'y florissoit pas tant qu'en celle de Toulouse & en celle d'Orleans.

L'Université de Toulouse fut instituée l'an 1230. par le Roi S. Louis: celle d'Orleans ne le fut que l'an 1312. par le Roi Philippe le Bel. Il est vrai que plus de cent ans auparavant il y avoit dans cette derniere ville, comme à Toulouze, Angers, & plusieurs autres, une école fort célébre, mais qui n'avoit point de sceau, ni le droit de graduer, & autres marques d'une Compagnie formée & approuvée par le Prince. Clement V. en reconnoissance de ce qu'il y avoit étudié, donna plusieurs Bulles, toutes de l'an 1303. pour l'ériger en Université. Les Ecoliers s'en étant voulu servir l'an 1309. sans qu'elles fussent approuvées du Roi, les Bourgeois s'y opposerent à main armée ; & ces troubles ne cesserent point que le Roi l'an 1312. n'eût donné la forme à ce corps par son autorité légitime.

Celle de Montpellier, autrefois fort fameuse pour la Medecine, à cause

Eglise du 13. siécle

du commerce qu'elle avoit avec les Medecins Arabes qui étoient en Afrique, avoit été érigée par le Pape Nicolas IV. & par les Lettres Patentes du Roi l'an 1289. Les autres du Royaume, qui sont encore au nombre de dix, Angers, Poitiers, Bourges, Bourdeaux, Cahors, Valence, Caën, Reims, Nantes & Aix, ont été instituées dans les siécles suivans, & en divers tems.

Quant à l'Université de Paris, qui à la réserve de celle de Toulouze, étoit encore l'unique dans la France, elle attiroit ou produisoit tout ce qu'il y avoit alors de sçavans hommes. J'en nommerai les plus illustres, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Vincent de Beauvais, tous trois de l'Ordre des Freres Prêcheurs; Jean-Gilles ou Joannes Ægidius qui étoit aussi du même Ordre; Rigord de celui de saint Benoît, & Chapelain de Philippe Auguste, & Richard d'Oxford, tous trois Philosophes & Medecins; Arnaud de Villeneuve de la même profession; Jean de Sacrobosco qui excella dans les Mathématiques; Roger Bacon Anglois de nation & de l'Ordre de saint François, esprit très-subtil & consommé en toutes sortes de doctrines, particulierement en Chimie, dans les œuvres duquel se trouve le secret de la poudre à canon; Michel Scot, qui pour acquerir plus parfaitement ces connoissances & celles de l'Astronomie & des Mathématiques, apprit les langues Orientales; Alexandre de Halez, qu'on surnomma le Docteur irréfragable; Bonaventure son disciple, & long-tems après Jean Duns le Scot, tous trois de l'Ordre des Freres Mineurs & grands Scolastiques. Le Scot vécut dix ans dans le siécle suivant, on l'appella le Docteur subtil, & il le fut en effet. Il se piqua d'avoir des opinions opposées à celles de saint Thomas, comme l'étoient leurs deux Ordres: c'est ce qui a produit dans l'Ecole les deux sectes de Thomistes & de Scotistes. On compte encore parmi les doctes, Robert de Sorbonne natif du village de ce nom, qui est près de Sens; Guillaume de saint Amour, & Chrétien de Beauvais originaires de ces lieux-là, & rudes adversaires des Freres Prêcheurs & Mineurs; Guillaume III. & Etienne II. Evêques de Paris; Henry de Gand célébre Docteur en Théologie; Guillaume Archevêque de Tyr & Chancelier de S. Louis; Gilles Colomne Romain, célebre Jurisconsulte & Moine Augustin qui fut Archevêque de Bourges. Il vécut plusieurs années dans le siécle suivant, & écrivit l'an 1302. en faveur de Philippe le Bel contre Boniface, montrant que l'autorité du Pape ne s'étend point sur le temporel.

Gens sçavans.

[Les plus illustres des Doctes en ce siécle-là étoient les Cardinaux, non pas tant pour leur dignité éclatante que pour leur science & capacité; car il y en avoit fort peu qui ne fussent très-habiles en Théologie, ou en Droit-Canon, & bien plus grand nombre étoit de naissance obscure ou médiocre, que de haute Noblesse. Nous en trouvons dans ce treiziéme siécle plus de trente tous François, sans parler de Guillaume Archevêque de Reims, qui est du siécle précédent, étant mort l'an 1202. C'est lui qui bâtit la ville de Beaumont en Argonne, & qui fit confirmer par des bulles du Pape & par

Cardinaux.

Eglise du 13. siecle. par un réglement de Louis VII. à ses successeurs, le droit de sacrer eux seuls les Rois de France: Eudes de Château-Raoul, Pierre de Bar-sur-Aube, Guillaume de Bray sur Seine, ces trois surnommez du lieu de leur naissance; Guy Paré Abbé de Cîteaux; Jacques de Vitry, & Jacques Pantaleon étoient tous de bas lieu, mais d'une éminente doctrine. Vitry étoit fils d'un Vigneron d'Argenteüil près Paris, Pantaleon d'un Cordonnier de Troyes en Champagne. Celui-cy parvint à la Papauté, & se nomma Urbain IV. Il institua la Fête-Dieu. Paré étant Legat à Cologne, ordonna que l'on sonnât une clochette à l'élevation de la sainte Hostie & du Calice, & devant le saint Sacrement quand on le porteroit par les ruës aux malades. Trois autres Cardinaux François monterent encore au souverain Pontificat par leur mérite; Guy le Gros fils d'un simple Gentilhomme de saint Gilles en Languedoc, mais très-fameux Avocat en Cour de Rome, Pierre de Tarentaise Archevêque de Lyon, natif de Bourgogne, & Simon de Brion, sçavant Jurisconsulte & Chancelier de France, issu d'une maison noble du pays de Touraine. Le premier s'appella Clement IV. le second Innocent V. l'autre Martin IV. Le zele que doivent avoir tous les gens de lettres pour l'honneur de l'Université de Paris, me fait aussi souvenir des Cardinaux Jean Cholet & Jean le Moine, lesquels y ont fondé deux beaux Colleges qui portent leurs noms. Le premier étoit petit fils d'un Echevin d'Abbeville, l'autre fils d'un Gentilhomme d'auprès d'Amiens.]

Saints. Plusieurs de ces mêmes Docteurs joignirent une grande sainteté de vie à leur rare sçavoir. L'Eglise invoque les suffrages d'Albert le Grand, de Thomas d'Aquin, & de Bonaventure du Bain-royal. Comme aussi de Pierre de Châteauneuf de l'ordre de Cîteaux & Legat du Pape, martyrisé par les Albigeois en l'an 1208. De Bertrand Evêque de Cominges qui rebâtit cette Ville, à laquelle le nom de son restaurateur est demeuré; de Guillaume de Nevers, qui nourrissoit tous les jours deux mille pauvres; d'Etienne de Die en Dauphiné tiré de l'Ordre des Chartreux; de Gefroy de Meaux qui renonça à l'Evêché & se retira au monastere de saint Victor à Paris, qui étoit alors, comme il est encore aujourd'hui, très-florissant en doctrine & en pieté; de Guillaume de Valence, sous lequel les Evêchez de Valence, & de Die furent unis l'an 1275. & de Robert du Puy. Celui-cy très-noble par sa naissance, & plus encore par sa vertu, ayant été tué l'an 1220. par un Gentilhomme qu'il avoit excommunié pour ses crimes; le peuple en vengeance écrasa toutes les maisons de l'assassin, & le Roi le bannit du Royaume lui & toute sa race. Eglise du 13. siécle.

On doit ajoûter à cette troupe immortelle Eleazar de Sabran Gentilhomme Provençal, Comte d'Arian, que le célibat perpetuel dans le mariage fit le compagnon des Anges, & ses liberalités charitables le pere des pauvres; Yves Prêtre, Curé & Official du Diocèse de Treguier en Bretagne, bon Jurisconsulte, & qui par un plus noble intérêt que celui de l'argent, fut toûjours l'Avocat de l'indigent & de l'orphelin. Les gens de pratique le reconnoissent pour leur patron, & ne l'imitent guere.

Eglise du 13. siécle. Il mourut l'an treize cent trois.

Entre ceux qui portent la Couronne de gloire au Ciel, le grand Roi saint Louis, qui a porté la Couronne royale ici-bas, & son neveu de même nom, fils de Charles II. Roi de Sicile, tiennent un des plus hauts rangs. Ce dernier ensevelit les grandeurs du monde dans le sac de la pénitence, s'étant fait Moine dans l'Ordre de saint François; d'où il fut tiré malgré lui, pour être Evêque de Toulouze. Il mourut l'an 1298.

JEANNE

FEMME DE

PHILIPPE LE BEL.

JEANNE fut fille unique & heritiere de Henry le Gros Roi de Navarre & Comte de Champagne, & de Jeanne fille de Robert Comte d'Attois frere de saint Louis. Son pere sentant qu'à cause de ses indispositions il ne feroit plus guere de séjour en cette vie, la fit reconnoître & couronner Reine lorsqu'elle n'avoit que deux ans & demi, & venant à déceder six mois aprés, il ordonna par son testament qu'elle prendroit un mari dans la Maison de France. Sitôt qu'il eût les yeux fermez, les Arragonnois & les Castillans firent chacun leur brigue pour se saisir d'elle & du Royaume. Sa mere fuyant la violence, la sauva en France à la Cour de Philippe le Hardy son cousin germain, où dès lors son mariage avec Philippe le Bel fut conclu entre les parens: mais non pas accompli que jusqu'en 1284. le Prince ayant quinze ans, & elle environ treize, & l'an 1286. elle fut sacrée Reine de France avec lui. La concorde & l'amitié durerent entre eux aussi long-temps que leur vie, & le Roi déféra tant à cette Princesse, qu'il lui laissa toujours l'entiere jouissance de son Royaume de Navarre, & de son Comté de Champagne; si bien qu'on peut dire d'elle qu'elle a regné (ce qui ne se trouve en aucune Reine de France que je sçache) & qu'elle a porté le Sceptre aussi-bien que la Couronne. Ses soins accompagnez d'une grande prudence, chasserent les Arragonnois & les Castillans de la Navarre; & bien qu'elle n'y allât point, parce que son Epoux ne lui vouloit pas permettre de s'éloigner de lui, elle y maintint heureusement la paix durant qu'elle vêcût, par de sages Gouverneurs & par de bons réglemens. Ses sujets la reveroient à cause de sa justice temperée d'une douceur salutaire: & elle tenoit tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles & par les cœurs, étant également belle, éloquente, & liberale. Toutes ses actions ne tendoient qu'à acquerir de la gloire, & à se conserver un illustre souvenir chez la posterité. Ce fut pour ce sujet qu'elle bâtit la ville de Carres, autrement le Pont la Reine en Navarre, & l'Abbaye de la Barre au Fauxbourg de Château-Thierry, qu'elle fit tant de pieuses fondations aux Chartreux, aux Cordeliers & aux Jacobins, qu'elle caressoit & récompensoit si abondamment les gens de letres: & qu'elle fonda ce noble Collége de Navarre & de Champagne, l'Ecole de la Noblesse Françoise, & l'honneur de l'Université de Paris. Avec cela Jeanne ne tenoit pas

ſeulement la premiere place dans le Conſeil & dans le maniement des affaires, mais encore dans la conduite des Armes : car quand ſon mari alloit en Flandre, cette Reine menoit des troupes ſur la frontiere de Champagne, & j'ai lû que marchant à la tête comme une courageuſe Amazone, elle contraignit Henry Comte de Bar, de venir s'humilier devant elle, & l'amena priſonnier l'an 1297. Auſſi le Roi avoit tant confiance en la force de ſon eſprit & de ſon courage, qu'étant un jour tombé malade en danger de mourir, il ordonna que s'il mouroit, elle tiendroit la Regence, mais elle décéda avant lui le 2. jour d'Avril 1304. après avoir vécu vingt ans avec lui & 33. ans en tout. Elle laiſſa Matthieu Evêque de Soiſſons & Gilles Abbé de S. Denis exécuteurs de ſon teſtament, preſque tout rempli de legs pieux. Son corps repoſe dans l'Egliſe des Cordeliers.



LOUIS X.

DIT HUTIN.

ROY XLVI.

Agé de vingt-cinq à vingt-six ans.

On ne sçait pas bien quel caprice,
A ce Prince imposa le surnom de * HUTIN,
Mais au chef des Voleurs il ôta le butin,
Et fit du Peculat exemplaire Justice.

PAPE.

VACANCE, qui commença sous la fin de Philippe le Bel, & dura en tout deux ans, trois mois & demi.

1314. AUssi-tôt que Philippe fut mort, Louis son fils ainé lui succeda. [Son premier acte fut de ratifier le testament de son pere, & d'en faire jurer l'execution à ses freres, aux gens de son Conseil, & à ceux de sa Chambre des Comptes ; mais il ne jura pas lui même, il fit jurer un de ses freres pour lui. La Cour étoit fort brouillée par la haine que les Grands avoient pour Marigny ; les ligues dont nous avons parlé, tenoient tout le Royaume en combustion, & les peuples étoient extrêmement échauffés, à cause des grands impôts & des fréquentes altérations des monnoyes : voilà pourquoi il n'osa pas entreprendre d'aller à Reims se faire sacrer, de crainte d'y trouver des oppositions. Cependant son Conseil travailloit de toute son adresse à désunir ces ligues 1314.

* Qui fait bruit, noise. Hutinet est le plus petit maillet des tonneliers, mais qui fait le plus de bruit.


LOUIS X.

1315. qu'il ne pouvoit pas rompre par la force : mais il lui fut impossible de les entamer, tant elles se tenoient étroitement serrées. De sorte qu'après six mois de vaines tentatives, il ne trouva point de meilleur expédient que de leur faire droit sur leurs plaintes, & de leur accorder tout ce qu'elles demandoient, dans l'assurance qu'avec le temps & avec l'autorité, il retireroit plus qu'il ne relâchoit.

Bien qu'il fût majeur, & qu'il eût été employé dans les affaires depuis plusieurs années, néanmoins il ne s'y étoit point meuri : il avoit seulement les vices de la jeunesse, & n'en avoit point les avantages, foible & ployant aux moindres efforts, folâtre, enjoué & dereglé, de beaucoup de bruit & de peu d'effet. Ainsi Charles de Valois son oncle se mit en possession presque de toute l'autorité. Il destitua plusieurs Officiers pour avancer ses créatures ; & comme il ne s'étoit point trouvé d'argent pour les frais du Sacre, il prit de là occasion de rechercher les financiers, particulierement Enguerrand de Marigny, avec lequel il avoit déja eu de rudes prises.

[Le Roi ayant donc mandé son Conseil au bois de Vincennes, & les principaux Financiers pous rendre compte, comme ils ne le rendoient pas bon, on le manda avec raison à Enguerrand. Il avoua qu'il avoit pris des sommes considérables des Flamands, mais que c'étoit pour affoiblir d'autant les ennemis de la France : du reste, qu'il n'avoit rien fait que par les ordres du deffunt Roi. Mais il n'en demeura pas là, il eut l'audace de soutenir à celui qui étoit l'oncle de son Maître, que s'il y avoit manqué de finances, c'étoit lui-même qui en avoit pris la meilleure 1315. part ; & avec cela, il ne feignit point de lui rendre un démenti. L'épée de ce Prince l'en eût puni tout sur l'heure, si le Ciel ne l'eût réservé à un plus infâme châtiment. Le Comte jura au Roi, qu'il ne mettroit jamais le pied dans sa Cour ni dans son Conseil, s'il ne lui faisoit justice de ce voleur. Marigny fut donc arrêté à quelques semaines delà comme il venoit au Conseil (ce fut le dixiéme de Mars) mis en prison dans la tour du Louvre, & delà transferé dans celle du Temple. On emprisonna aussi Raoul de Presle, fameux Avocat son ami, qui eût pû lui fournir des moyens de se défendre. On accusoit ce dernier d'avoir contribué à la mort du Roi Philippe : & d'abord par une procédure extraordinaire, Hutin donna tous ses biens à Pierre Machaut un de ses favoris, lequel sçût si bien les retenir, qu'encore que depuis l'innocence de Raoul eût été reconnue, & sa personne mise en liberté ; néanmoins il obligea sa femme & ses enfans de les lui céder & de ne les revendiquer jamais pour quelque chose que ce fût.

Quelque tems après on mena Marigny au bois de Vincennes pour répondre devant le Roi & son Conseil. L'Avocat Jean d'Asnieres y proposa contre lui plusieurs chefs d'accusation : les cinq principaux étoient : Qu'il avoit alteré les monnoyes, surchargé les peuples d'impôts, volé plusieurs grandes sommes, dégradé les forêts du Roi, pris de l'argent des Flamands, & entretenu intelligence avec eux. Après cette accusation il fut conduit au Temple, suivi des cris & des huées de la populace.

1315. Comme les procédures sembloient se rallentir, & que l'Archevêque de Sens, & l'Evêque de Beauvais freres de l'accusé, employoient tous les moyens pour obtenir sa grace du Roi, qui se rendoit assez exorable, & pour fléchir le Comte de Valois à se contenter d'un bannissement perpétuel hors du Royaume, il arriva que l'on découvrit que sa femme & sa sœur, comme ce sexe est crédule & superstitieux, faisoient des images de * cire pour *envouter* le Roi & les Princes de son sang, c'est-à dire, pour les lier par des charmes de magie. Et quoique pour s'excuser elles protestassent qu'elles ne faisoient cet enchantement qu'avec dessein d'adoucir le ressentiment du Comte, néanmoins on les mit en prison; & il prit occasion de là de presser le jugement de toute sa force.

* Devovet absentes, simulacraque cerea fingit, &c.

On fit courir un bruit, vrai ou faux, qu'Enguerrand avoit un démon familier; & qu'ayant demandé à cet esprit quel seroit l'événement de son affaire, il lui avoit répondu, qu'il ne pouvoit être que fort mauvais; & qu'il se devoit souvenir qu'il lui avoit souvent prédit qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, sinon quand il n'y auroit ni Pape, ni Empereur, ni Roi de France. Enguerrand avoit crû que ces trois choses ne se pouvoient pas rencontrer tout à la fois, & partant que sa fortune & sa vie ne seroient jamais en danger: & néanmoins il se trouvoit alors que le S. Siége & le Trône Impérial étoient vacants, & qu'il n'y avoit point de Roi en France, parce que Hutin n'étoit pas encore sacré; & que selon la coutume de ce tems-là, on ne pouvoit pas dire qu'il étoit véritablement Roi. Ainsi Enguerrand commença à perdre courage: Hutin lâcha la main, & l'abandonna à la rigueur de la justice; on le livra au Prevôt de Paris, & on le mena au Chatelet. Il n'y demeura que les deux premiers jours des Rogations: car la veille de l'Ascension on l'en tira pour le conduire à Montfaucon * *où il fut pendu au plus haut du gibet avec les autres larrons.* Il protesta de son innocence jusques à la mort, mais ses richesses immenses prouvoient assez la justice de cet Arrêt. Son corps ayant été long-tems au gibet, la pâture des corbeaux, le Roi Charles le Bel le rendit aux prieres de Philippe Archevêque de Sens son frere, qui l'inhuma dans l'Eglise des Chartreux de Paris, où peu après il lui alla tenir compagnie.] 1315.

* Ce sont les termes des grandes Chroniques de S. Denis.

Au même tems qu'on lui fit son procès, les financiers de sa cordelle furent saisis au corps, & plusieurs mis à la question. Ils ne confesserent pourtant rien, tant ces chenilles sçavent se tenir enveloppées, aimant mieux à toute extrémité perdre la vie que le bien. On poussa la recherche jusques sur ses amis, & particulierement sur Pierre de Latilly Evêque de Chaalons, & Chancelier de France. On l'accusoit d'avoir donné le boucon à l'Evêque son prédécesseur, & même au feu Roi.

L'exécrable usage du poison s'étoit rendu fort commun en France, & c'étoit à mon avis, parce que les Ministres du deffunt Roi avoient été extrêmement violens & vindicatifs, & que les François avoient eu beaucoup d'affaires & de commerce delà les monts. Ce Prélat accusé d'un crime si exécrable, fut constitué prisonnier entre les mains de l'Archevêque de Reims son Métropolitain,

1315. puis quelques mois après, remis au jugement des Evêques de sa Province. A ce sujet, il fut assemblé un Concile à Senlis au mois d'Octobre de cette année 1315. où l'Archevêque de Reims se trouva avec ses suffragans. L'accusé, selon sa requête & suivant le droit, fut premierement reintegré dans sa liberté & dans son Evêché. Ensuite s'étant trouvé que quatre femmes avoient été convaincues & punies d'avoir empoisonné son prédécesseur, il fut absous à pur & à plein: [mais ce ne fut que sur la fin de l'an 1316. sous la régence de Philippe le Long: le Pape Jean XXII. donna des lettres pour sa justification.

L'exemple des Grands avoit causé une corruption générale parmi le peuple; les maux qu'il avoit soufferts sous le regne de Philippe le Bel ne l'ayant point porté à s'amender, le Ciel le chatia par un de ses plus rudes fleaux. Il tomba des pluyes continuelles durant tout l'Eté de cette année qui pourrirent tous les bleds & les raisins: les processions des Paroisses & des Monastéres, où les Prêtres & les Religieux alloient nuds pieds en grande dévotion, ne fléchirent point la colére de Dieu; tellement que l'année suivante il y eut une si grande disette de vivres, que l'on crioit à la faim par toute la France & dans les Païs-bas. Les Boulangers, qui dans la cherté ne manquent point de faire faire leur profit de la misére des pauvres, mêloient la lie de vin & des excremens de cochons, & plusieurs autres immondices dans leur pain pour le rendre plus gros & plus pesant. Comme on se fut apperçû de leur méchanceté, on fit dresser des roués sur des pôteaux par tous les quartiers de la Ville, & on fit monter sur chacune un de ces coquins, tenant en ses mains des morceaux de ce méchant pain, puis on les bannit du Royaume. 1315.

Il ne fallut pas moins de cinq ou six mois pour appaiser les mécontentemens des Provinces, & donner satisfaction sur toutes les plaintes qui s'étoient élevées de tous côtez. Cet embarras dissipé, & s'étant trouvé quelque argent par le rappel des Juifs pour douze ans seulement, & autres inventions, pour subvenir aux frais du Sacre & de la guerre de Flandre qu'on avoit résolue, Hutin partit pour aller se faire sacrer à Reims. Dès le commencement de son régne, il avoit envoyé vers Robert Roi de Naples, lui demander en mariage sa niéce Clemence, fille de son frere Charles Martel Roi de Hongrie. Cette Princesse s'étant embarquée, fut attaquée d'une furieuse tempête qui lui fit perdre toutes ses précieuses hardes & tout son équipage; si bien qu'elle aborda en France dénuée de toutes choses. Elle trouva le Roi à S. Dié près de Troyes, & il l'épousa en cet endroit-là sans beaucoup de solemnité. De là il continua son chemin à Reims, & il y fut sacré & couronné le jour de l'Assomption.]

Les Gentilshommes & Communautez du pays d'Artois, ayant plusieurs sujets de plainte contre leur Comtesse Mahaut, le Roi la manda en présence d'Amé le Grand Comte de Savoye, & l'obligea de donner les mains à ce qu'il en prît connoissance.

Cet Amé le Grand fut un des Potentats les plus considérables de son tems. Il ac-

quit le titre de Prince de l'Empire, qui
1315. *lui fut donné par l'Empereur Henry VII. l'an 1310. Il accrût son Etat des Seigneuries de Bresse & de Baugey par son mariage avec Sybille, fille unique de Guy Sire de Baugey; comme aussi d'une partie du petit pays de Revermont & des Comtés d'Ast & d'Yvrée. Il eut le Revermont par achapt du Duc de Bourgogne, qui l'avoit eu de Humbert, Dauphin de Viennois: la Comté d'Ast lui vint par concession de l'Empereur Henry VII. celle d'Yvrée par la sujettion volontaire des peuples. Sa sagesse le fit régner par toutes les grandes Cour de l'Europe, sçavoir de l'Empereur, du Roi Philippe de France, & d'Edoüard d'Angleterre; & trouver l'art d'être si bien avec tous ces Princes, qui étoient fort mal ensemble, qu'il se rendit le perpétuel médiateur des différens que l'intérêt & les jalousies faisoient naître parmi eux.*

[Le Flamand avoit contrevenu en plusieurs points au traité fait avec Philippe le Bel, & avoit refusé de comparoître en la Cour du Roi: à cause de quoi il y avoit un jugement des Pairs contre lui. La cérémonie du Sacre achevée, le Roi qui avoit ses forces toutes prêtes, entra en Flandre; tandis que d'autre côté
1311. Guillaume Comte de Haynault, ravageoit les pays le long de l'Escaud. Les Flamands avoient assiégé Lille, la marche du Roi les obligea de se retirer: il les poursuivit si chaudement, qu'ils furent contraints de se jetter dans Courtray. Il les y assiégea fort inconsiderément sans être muni de vivres, durant les pluyes de l'Automne & dans un méchant pays. Le mauvais tems & le manque de vivres firent ce que son ennemi n'avoit osé entreprendre, ils le contraignirent de lever le siége, & de s'en revenir en France, laissant la plus grande partie de son bagage & de son ar- 1312.
riere-garde dans la fange à la merci des Flamands. Ils ne se trouverent pourtant pas en état de se réjouir de cet avantage, d'autant que les ravages des gens de guerre causerent une si horrible famine dans leur pays, que le peuple y mouroit à milliers.

Il avoit falu pour cette malheureuse guerre, avoir recours aux mêmes inventions du régne précédent. Pour cet effet, Hutin assembla la Noblesse & le peuple par les Sénéchaussées, & les fit exhorter de lui fournir des subsides extrordinaire, sous promesse qu'on les rembourseroit des revenus du Domaine. Il taxa les marchands Italiens, & leur vendit le droit de Bourgeoisie. Il exigea une décime sur le Clergé, dont les Cardinaux assemblez à Lyon lui firent présent; & il prit les deniers de celle qui avoit été levée pour le passage de la Terre-sainte, à condition néanmoins de les rendre; en effet, son successeur les rendit & en prit quittance. De plus, il vendit tous les petits Offices de judicature par les Provinces; rechercha les malversations des Officiers, & en recueillit des taxes ou des confiscations. Il offrit même à tous ses sujets, qui étoient encore de serve condition, des lettres d'affranchissement, moïennant un certain prix. Ce dernier moyen ne lui réussit pas: la plûpart trouverent cette charge beaucoup plus pesante que le joug même de leur servitude: Tellement qu'il falut les forcer de prendre de ces lettres; & il ne leur fut pas libre de ne le point être.

Lorsque Hutin fut arrivé à Paris, il

1316. il s'occupa à écouter les plaintes qu'on lui portoit de tous côtés des éxactions de ses Officiers. Il députa des Commissaires pour en faire de rigoureuses enquêtes, & il y en eut quelques-uns de châtiez par leur cou, la plus grande partie par leur bourse. Il tint aussi un grand Parlement à Pontoise, où le Comte de Flandre vint demander pardon, & promit d'éxecuter les conditions qu'on lui imposa. Il y étoit forcé par les cris de ses sujets, qui se voyant réduits à une extrême famine, étoient prêts de se donner à la France pour avoir du pain : mais quand ils en eurent tiré abondance de bleds & de vins, ils retournerent à leurs premiers sentimens.

Vers la fin du mois de May de l'an 1316. Le Roi Louis ressentit les effets des venefices devenus fort ordinaires en France. Il lui fut donné un poison si violent, (on ne sçait de quelle main) qu'il l'emporta le cinquiéme de Juin. Le vulgaire crut que cet accident avoit été présagé par une comete qui avoit déployé sa terrible chevelure dans le Ciel le vingt-uniéme jour du mois de Décembre de l'an précedent. Il mourut au bois de Vincennes, le dix-neuviéme mois de son régne & le vingt-septiéme an de son âge. (On l'enterra à saint Denis avec une double Couronne de France & de Navarre. Un Historien proche de ces temps-là, rapporte une autre cause de sa mort. Il dit que s'étant trop échauffé à jouer à la Paulme au bois de Vincennes, il descendit dans une cave, & y but du vin si frais qu'il lui transit les entrailles, & le frappa à mort, de sorte qu'il ne vécut que deux ou trois jours. 1316.

Par son testament, il ordonna que celui de son pere seroit executé, qu'on acquitteroit ses dettes, que l'on contenteroit tous ceux qui se plaindroient avec raison, & qu'on feroit restitution aux heritiers de Raoul de Praësle. Avec cela, il fit quantité de legs pieux aux Eglises de France & de Navarre, l'entretien de cent écoliers dix ans durant, quatre mille livres pour le mariage de pauvres Demoiselles, cinquante mille pour le voyage de la Terre-sainte, & dix mille aux enfans d'Enguerrand de Marigni, non pas à titre de restitution, mais par pitié, & en consideration tant du misérable état où la faute de leur pere les avoit réduits, & de ce que l'un d'eux étoit son fillol, que des services que leur mere avoit rendus à la Reine sa mere.)

Il laissa Clemence sa seconde femme enceinte de quatre mois. De sa premiere, qui étoit Marguerite fille de Robert II. Duc de Bourgogne, il avoit eu une fille nommée Jeanne à qui le Royaume de Navarre (*), & les Comtés de Brie & de Champagne appartenoient.

* Jeanne eut la Navarre, parce que ce Royaume étoit venu par les femmes à la maison de France; mais quoique la Champagne eut été apportée à Philippe le Bel son ayeul par la Reine Jeanne sa femme, elle en fut excluse, parce que cette Comté étant une Pairie, & ayant fait souche dans la Royauté, comme l'un des plus grands Fiefs de la Couronne, il fut jugé qu'elle n'en pouvoit plus être détachée : de sorte qu'elle y reste unie pour toujours, malgré tous les efforts que fit le Roi de Navarre Charles dit le mauvais, pour la r'avoir.

CLEMENCE, FEMME DE LOUIS HUTIN.

IL fut proposé de marier Louis avec Jeanne fille d'Othelin, Comte de Bourgogne, ensuite avec Beatrix fille de Sance IV. Roi de Castille: mais ni l'un ni l'autre mariage n'ayant eu aucun effet, son pere lui donna Marguerite deuxiéme fille de Robert II. Duc de Bourgogne & d'Agnès fille de Saint Louis. Il en eut une fille nommée Jeanne, qui étant incapable de succeder au Royaume de France, herita de celui de Navare, & le porta dans la maison d'Evreux, en épousant le Comte Philippe. Cette Marguerite ayant deshonoré la couche nuptiale, fut mise au Château-Gaillard sur Seine. Comme elle eût été deux ans en cette rigoureuse prison, le Prince chercha une autre femme, & fit demander Clemence, fille de Charles Martel Roi de Hongrie, & de Clemence de Hasbourg, fille de l'Empereur Rodolfe I. Or Louis X. ne pouvoit pas épouser celle-cy qu'il ne fut dégagé d'avec l'autre, ce qui lui étoit bien difficile par les voyes ordinaires: c'est pourquoi prenant le plus court chemin, non pas le meilleur & le plus droit, il la fit étrangler avec des linceuls quand il sçut que Clemence approchoit. Elle arriva peu de jours avant son Sacre l'an 1315. les nôces en furent solemnisées à Paris, & il la fit sacrer avec lui à Reims. On esperoit une heureuse lignée de cette conjonction, mais il plut au Ciel d'en ordonner autrement. A peine avoient-ils passé dix-huit mois de tems ensemble, que son Epoux mourut de poison au Bois de Vincennes, la laissant enceinte de cinq mois. La Reine en fut saisie d'un si grand déplaisir, qu'elle tomba dans une fiévre quarte, qui nuisit tellement à son fruit, qu'il vêcut peu de jours: car elle accoucha le 14. Novembre, & il mourut le 22. ou selon d'autres, vers la my-Decembre; c'étoit un fils qui fut nommé Jean, & qu'on peut conter parmi les Rois de France, puisque par la mort du Roi prédecesseur, la Couronne doit incontinent écheoir au plus proche mâle. Depuis ce tems-là, Clemence ne jouit point d'une santé parfaite, bien qu'elle ait vêcu encore douze ans. Le Roi son Epoux, outre vingt-cinq mille livres de dot qu'il lui avoit assignées par Contrat de mariage, & qu'il lui confirma par testament, lui donna encore les terres de Maineville, Maisons, Hebecour, Marigni, Dampierre, Escouis, & toutes les autres qui avoient été confisquées sur Enguerrand de Marigny. Les Rois Charles le Bel & Philippe de Valois lui augmenterent encore ses pensions, & les Princes en faisoient tant d'estime, qu'ils l'appelloient par leurs lettres & dans leurs discours ordinaires, la bonne Reine. Elle employa sagement toutes ces richesses en des usages pieux, comme à rebâtir & orner les Eglises du Gâtinois, que Philippe le Long lui avoit assigné pour ses vingt-cinq mille livres de douaire; & n'ayant pas oublié l'affection naturelle qu'elle devoit au pays de sa naissance, elle fonda richement un Hôpital en

la ville de Bude en Hongrie, & un Collége pour l'instruction des pauvres enfans orfelins, auquel elle envoya des Régens de l'Université de Paris. Bref elle distribuoit si libéralement tout ce qu'elle avoit, qu'elle en demeuroit quelquefois incommodée. Comme elle gagnoit ainsi le Ciel par ses grandes charitez, elle y fut appellée le 13. d'Octobre de l'an 1328. décédant à l'Hôtel du Temple à Paris. Elle est enterrée dans le Chœur des Jacobins, où la Reine Jeanne veuve de Philippe le Long sa belle-sœur lui fit faire un tombeau de marbre.

REGENCE
SANS ROY
cinq mois durant.

1316. LORSQUE Louis Hutin sortit du monde, Philippe le Long Comte de Poitiers, son frere, étoit à Lyon, où, suivant ses ordres, il travailloit à faire élire un Pape, pour remplir le siége vacant depuis plus de trois ans. Il s'y étoit employé avec tant de zéle & de persévérance, qu'enfin il avoit assemblé tous les Cardinaux à Lyon dans le Convent des Jacobins. Etant obligé de partir, il laissa la garde du Conclave au Comte de Forez.

Au bout de quarante jours, ils élurent le Cardinal Jacques Dossat, qui se fit appeller Jean, & fut le XXII. de ce nom. Il étoit natif du pays de Querci, fils d'un pauvre Savetier, de petite taille, & de plus petite mine; mais très-habile & très-sçavant pour ce tems-là. Quelques Auteurs ont écrit que les Cardinaux ne pouvant s'accorder entr'eux de l'élection d'un Pape, ils la déférérent à sa seule voix; & que sans hésiter il se nomma lui-même, au grand étonnement de tout le Conclave, qui pourtant en passa par là. 1316.

[Philippe arrivé à Paris, se mit en possession d'exercer les fonctions de la Royauté : il se logea dans le Palais Royal, & en fit boucher toutes les portes, hormis une. Cependant la Reine Clemence ayant déclaré qu'elle étoit enceinte, & le Comte de Valois la protégeant, parce qu'il se voyoit éloigné de la Couronne, on convoqua les Barons ou Seigneurs du Royaume. Ils ordonnerent enfin que l'on garderoit soigneusement le ventre de la Reine: Qu'en attendant son accouchement, Philippe gouverneroit; qu'il recevroit tous les revenus de la Couronne, & qu'il lui fourniroit tout ce qui seroit nécessaire pour son entretien : Que si elle n'accouchoit que d'une fille, il seroit dès-lors reconnu & proclamé Roi; mais que si elle faisoit un fils, il auroit la Baillie ou garde du Royaume, & tout pouvoir de faire la paix ou la guerre, & de disposer des finances, en donnant 20000. livres par an à la Reine jusqu'à ce que son fils eût atteint 24. ans, qui étoit l'âge de Majorité.

Cette grande affaire ainsi réglée, tous les Princes & Barons lui rendirent hommage comme à leur souverain : le seul Eudes Duc de Bourgogne, n'y donna point son consentement; lui & ses amis prétendoient qu'en cas que la Reine Clemence n'eût pas un fils, la couronne appartiendroit à Jeanne niéce de ce Duc, & fille aînée de Louis Hutin,

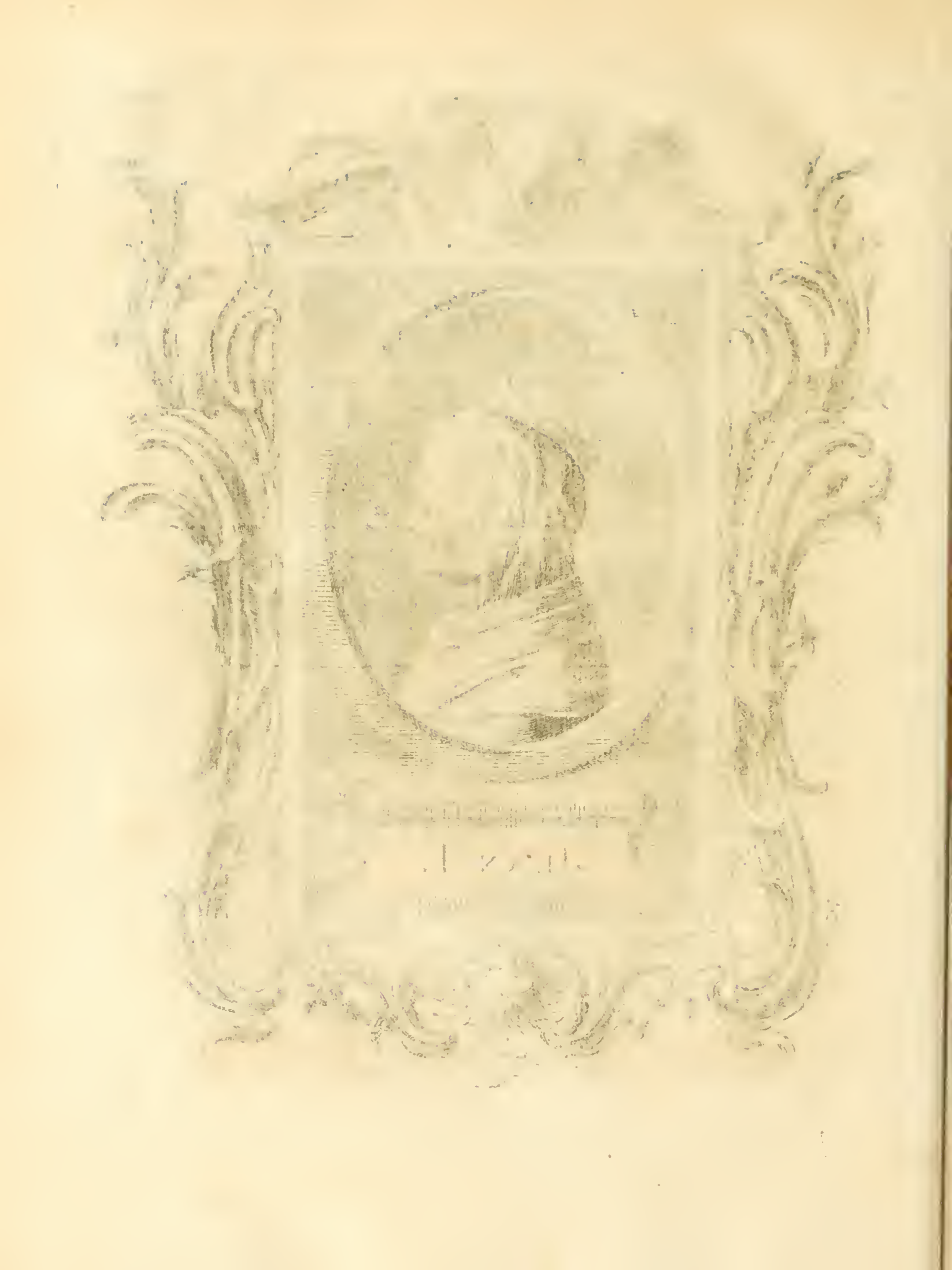
1316. qui l'avoit reconnue pour légitime.] Car encore que la succession des mâles fût établie, non point par une loi expresse, mais par la coutume reçue de tout tems chez les François; néanmoins parce que dans tous les autres Royaumes de la Chrétienté, & dans les grands fiefs, les filles succedoient, & qu'en France il ne s'étoit point presenté depuis long-tems aucune occasion de les exclure;] la chose n'étoit pas sans obstacle, quoiqu'elle fût sans doute. Ainsi le Long eut besoin de beaucoup de prudence & d'amis. Le Duc de Bourgogne ne jugea pas que l'affaire fût encore meure pour la pousser; mais de peur qu'il ne mésarrivât à sa niéce, il obligea Philippe de la lui remettre entre ses mains pour l'élever & la garder; à la charge qu'il ne la marieroit que par son consentement & par celui des Princes de la Maison de France; & que s'il faisoit autrement, il en perdroit sa Duché, & pour cela se soumettroit à son jugement.

Les Flamands se trouvoient dans une extrême détresse, ils voyoient toutes les avenues de leurs pays bouchées par mer & par terre, leur commerce rompu, & les vivres qu'ils avoient tirez de France tantôt consumez. Ils envoyerent donc des députez vers le Long, pour le supplier de leur accorder quelque modération du traité qu'ils avoient fait avec Philippe le Bel. Ce Régent ne pensant pour lors qu'à établir ses affaires, leur accorda facilement leur priere, & des tréves : mais à ces conditions entr'autres, que le Comte & son fils Robert le viendroient trouver en sa Cour : Qu'il ordonneroit au pere de passer avec lui dans la Terre-sainte; & au fils de faire certains pélerinages : Que le Comte lui céderoit les villes de Lilles, Doüay & Bethune; & qu'il lui payeroit cent mille livres de forte monnoye. 1316.

Sur la fin du mois d'Août, la Reine Clemence tomba malade d'une fievre quarte, qui nuisit extrêmement au fruit qu'elle portoit dans son ventre.] Le quinziéme de Novembre elle mit au monde un fils qu'on nomma Jean-Baptiste, mais qui étoit si attenué, qu'il mourut au bout de huit jours. On l'enterra à saint Denis; & dans la pompe funebre il fut proclamé Roi de France & de Navarre. C'est ce qui a donné lieu à des Auteur modernes d'en accroître le nombre des Rois de France, & de l'appeller Jean I.




JEAN I.




PHILIPPE V.

PHILIPPE V.

DIT LE LONG,

A cause de sa taille.

ROI DE FRANCE XLVII.

Et jouissant du Royaume

DE NAVARRE.

Agé de vingt-huit ans.

Avant que de régner, je suis Régent cinq mois.
Mon zéle rassembla tout le sacré Collége,
Pour finir le scandale, & remplir le saint Siége;
Et ma valeur soumit le Flamand à mes loix.

PAPE.

JEAN XXII. élû le septiéme jour d'Août l'an 1317. S. dix-huit ans & trois mois, dont cinq ans sous ce régne.

1316. DE's que la vie du petit Prince Jean fut désespérée, la dispute touchant la couronne se renouvella plus fort qu'auparavant. Charles Comte de Valois sembloit favoriser la petite Jeanne fille de Hutin; & le Duc de Bourgogne son oncle reclamoit pour elle. Mais cependant 1317. Philippe le Long bien accompagné alla se faire sacrer à Reims le 9. de Janvier 1317. les portes de la ville étant fermées, de peur qu'on n'y

1317. vint faire opposition. [en effet, il sembloit qu'on s'y préparât : car son oncle le Comte de Valois refusa d'assister à son Sacre, & même Charles son frere Comte de la Marche se retira fort mal-content, le matin du jour même qu'on devoit faire cette cérémonie. L'Evêque de Beauvais qui n'étoit que Comte Pair, emporta la préséance sur celui de Langres qui a le titre de Duc. Pierre Monauclerc ayant fait hommage lige à saint Louis de sa Duché de Bretagne, avoit érigé cette Duché en Pairie ; & ce fut par ce moyen que le Duc rendit ses successeurs Pairs de France. Jean ne se trouva point à ce Sacre. Mais Philippe, pour l'accoutumer doucement au joug, lui remit & pardonna son absence, bien qu'il ne lui eût envoyé son excuse que quelque tems après.

La ville de Paris, qui d'ordinaire entraîne toutes les autres par son exemple, reçût le nouveau Roi avec de grandes réjouissances ; & lui pour confirmer son droit de plus en plus,] y convoqua une assemblée générale des Seigneurs, des députez des communautez & des villes, & surtout des Bourgeois, & de l'Université de Paris : tous lesquels jurerent entre les mains du Chancelier (c'étoit Pierre d'Arablay depuis Cardinal) de ne reconnoître point d'autre Roi que lui, & ses hoirs mâles à l'exclusion des filles. [Le contrecoup retomba sur les siennes : car il n'eut point d'enfans mâles ; & un fils unique qu'il avoit eu de Jeanne sa femme, étoit mort du tems qu'il séjournoit à Lyon.

Les esprits étoient en si mauvaise disposition, & en ces détestables empoisonnemens si fréquents, que Philippe ne voyoit point d'assiéte ferme ni de sûreté pour les siens s'il venoit à manquer. Ce fut pour cela qu'il fit une étroite union entre la Reine sa femme & ses enfans nez & à naître d'une part, & les Comtes Charles de la Marche son frere, & Louis d'Evreux son oncle d'autre part. Dans laquelle ces deux Princes jurerent qu'ils honoreroient son épouse comme leur Reine, ses enfans comme leurs Seigneurs, & son fils s'il venoit à en avoir, comme leur Roi. 1317.

Pour la même raison, il fit un traité avec le Duc de Bourgogne, Agnès sa mere, & Jeanne fille de Hutin & petite fille d'Agnès, par lequel il leur assignoit de grandes sommes de deniers sur la Comté d'Angoulême pour être par eux employées en Pairies ou Baronies ; & il vouloit que s'il mouroit sans enfans mâles, les Comtez de Champagne & de Brie retournassent à Jeanne. D'autre côté, le Duc au nom de sa mere, & de Jeanne, lui cédoit tout le droit que cette pupille pouvoit avoir sur les Royaumes de France & de Navarre, & sur les susdites Comtez ; il promettoit de lui faire ratifier le traité, lorsqu'elle seroit en âge, & accordoit qu'elle fut mariée à Philippe fils de Louis Comte d'Evreux, lorsque la dispense seroit venue de Rome. Afin de sceller ce traité par une alliance, le Roi donna Jeanne sa fille aînée au Duc, qui n'étoit point encore marié, & pour dot la Comté de Bourgogne.

Robert II. Comte d'Artois avoit eu une sœur nommée Mahaut, & un fils qui s'appelloit Philippe. Mahaut fut mariée avec Othelin Comte de Bourgogne, & de ce mariage

étoient issues deux filles que le Bel
1317. donna à ses deux fils. Or Philippe fils de Robert mourut aux guerres de Flandre avant son pere : mais il laissa un fils qui se nommoit Robert comme son Ayeul. La Comté d'Artois devoit apartenir à celui-ci, toutefois le Bel l'avoit adjugée à Mahaut, sur ce prétexte que ce n'étoit pas un fief masculin ; & que selon la coutume de ce pays-là, la représentation n'avoit point de lieu. Robert pourvût contre ce jugement par les voyes de fait : il arma durant la régence du Long, & se rétablit en possession par la force ; mais l'affaire mise en négociation, les terres furent sequestrées entre les mains du Roi, & enfin adjugées à Mahaut, dont le Long avoit épousé la fille. Ce jugement intéressé causa bien des malheurs.

Par trois fois, en moins de dix-
1318. huit mois, on recommença la guerre aux Flamands, & par trois fois on la finit par une tréve. Mais ni les uns ni les autres n'avoient point envie de la tenir ; les Flamands parce qu'ils se croyoient trop lezez, les François parce qu'ils avoient fait dessein de les subjuguer entierement.]

Le grand péril où la France s'é-
1319. toit vûe après la mort de Hutin, pour le doute de la succession, & les cruelles guerres qui avoient affligé l'Ecosse pour un sujet presque pareil après le trépas du Roi Alexandre IV. furent cause que dans le renouvellement de l'alliance qui se fit entre les deux Couronnes, on ajouta cet article ; Que s'il y avoit jamais différend pour la succession de l'un de ces deux Royaumes, " celui des „ deux Rois qui seroit resté, ne per„ mettroit point qu'aucun autre s'é„ levât dans le trône, que celui qui 1319.
„ auroit pour lui le jugement des „ Etats ; qu'il viendroit en personne „ le défendre ; & qu'il s'opposeroit „ à quiconque lui voudroit contester „ la Couronne.

[Les gens de la faveur & les financiers avoient étrangement abusé de la facilité du Roi Philippe le Bel, & de Hutin son fils, chargé le trésor Royal de quantité de pensions, démembré les plus belles terres du domaine, dégradé les forêts, fait des échanges frauduleux ; & extorqué des dons qu'ils n'auroient pas dû prendre, s'ils eussent aimé leur Roi & son Etat, quand même ils les auroient méritez. Le Long trouvant ses coffres épuisez, cassa toutes ces pensions, révoqua tous ces dons, & se remit en possession de ses terres. Les peuples virent alors avec joye saisir les biens de ceux qui pour se gorger de pillage, avoient porté les choses avec plus de violence, surtout Flotte, Machaud, Nogaret, & du Plessis.

La Comtesse Mahaut s'opiniâtra de telle sorte à changer les coutumes du Pays d'Artois, que les Seigneurs & les communautez se revolterent contr'elle. Les uns ni les autres n'en eurent que du chagrin & de la perte : la Comtesse fit de grandes dépenses, & acquit la haine de ses peuples ; eux réciproquement virent désoler leurs terres, & enfin furent contraints de se soûmettre. Tout l'avantage fut pour les François, lesquels ayant prêté assistance à la Comtesse, saccagerent tout le pays, & s'y rendirent les maîtres.

Autant en arriva aux Bourgeois de Verdun, qui pensant se mettre à couvert des injustices de Thomas de

Blamont leur Evêque, s'étoient mis sous la protection du Roi. Cette an-
1319. née s'étant émû querelle & division entre ces habitans, on n'en marque point la cause, une partie en chassa l'autre hors de la ville. Le Comte de Bar embrassa la querelle des bannis, ravagea les environs de la ville, & y prit quelques Châteaux. L'Evêque & son frere le Seigneur d'Aspremont, soutinrent la faction contraire. Le Roi comme protecteur y envoya son Connétable, qui sçût si bien manier les esprits, que par son moyen ils furent réconciliez ensemble, & les bannis rappellez; mais les uns & les autres assujettis à la France.

Le Cardinal Gosselin avec l'Evêque d'Amiens, avoient été envoyés par le Pape pour traiter de l'accommodement des Flamands avec le Roi: le Comte Robert avoit une fois rompu la tréve avec tant d'emportement, que l'Evêque de Tournay ayant ordre du Cardinal d'aller annoncer sa venue, n'osa pas y aller en personne, mais donna cette commission à trois freres Mineurs. Cependant le Comte assembla son armée pour entrer dans le territoire de Lille: mais quand il eut passé la Lis, les communes de Gand & des autres grandes Villes, qui dans toutes ces guerres avoient acquis une puissance qui contrebalançoit la sienne, lui signifierent, qu'ayant juré la tréve avec le Roi, elles ne porteroient point les armes contre lui. De ce refus survint une guerre civile entre leur Comte & eux. Le Cardinal ne perdit point cette occasion d'agir auprès du Comte, & le réduisit enfin à promettre qu'il se rendroit à la mi-Carême à Paris pour faire hommage au Roi, & ratifier les traitez précédents. Il y manqua néan- 1320.
moins cette année-là, apportant quelques excuses frivoles; mais la suivante, étant vivement pressé par le Cardinal, il s'y trouva avec son fils Louis, & les Procureurs des Villes.]

„ La paix fut donc conclue le „ vingtiéme de May. Les villes de „ Doüay, Lille & Orchies, de„ voient demeurer au Roi. Les Fla„ mands s'obligeoient de lui payer „ trente mille Florins d'or, & ju„ roient de ne point assister leur „ Comte en cas qu'il contrevînt à „ ce traité. Le Roi promit sa fille „ Marguerite à Louis Comte de Ne„ vers & de Retel, fils d'un autre „ Louis, qui etoit fils aîné du Comte „ Robert, à la charge qu'il succé„ deroit en la Comté de Flandre, „ quand même son pere décéderoit „ avant son ayeul. [Mais un Avocat, que le Comte avoit amené avec lui, fit apposer dans le traité une clause, portant que les Flamands & leur Comte demeureroient d'accord par ensemble de l'exécution. Le Comte prit prétexte là-dessus de ne pas nouer le traité, d'autant qu'il se plaignoit qu'on avoit trompé ses députés dans la cession qu'ils avoient faite en son nom des villes de Doüay, Lille & Orchies, en ce qu'on ne leur avoit pas donné la contre-lettre qu'on leur avoit promise; il partit donc de nuit pour s'en retourner en Flandre, avant que le sauf-conduit qu'on lui avoit donné fût expiré. Les Procureurs des Communes dépêcherent en diligence après lui, pour lui dire que s'il ne revenoit, ils seroient contraints de l'abandonner, & de se déclarer contre lui; parce qu'autrement,

1319. & 20. qu'autrement, comme ils étoient au pouvoir du Roi, ils n'auroient bien-tôt plus de têtes pour mettre dans leurs Chaperons. Il entendit bien par là le danger où ils se trouvoient; & il voyoit que s'ils se retiroient de son obéïssance, la Flandre étoit perdue pour lui : cette crainte le ramena à Paris, & le força d'en passer par où le Conseil du Roi lui ordonna.]

Les Gibelins se rendant puissans en Italie; le Pape Jean XXII. sollicita si instamment le Roi de France, qu'il y fit passer Philippe fils du Comte de Valois, lequel depuis fut Roi, pour secourir Verceil, que les enfans de Matthieu Viscomti Seigneur de Milan, tenoient assiégé. Il n'avoit que quinze cens chevaux; mais le Pape, le Roi Robert de Sicile, les Florentins & autres Guelfes, lui devoient envoyer des troupes pour faire une grande armée. Comme il séjournoit à Mortare, le fils aîné de Matthieu sçût si bien gagner son Lieutenant par argent, & luimême par soumissions & belles paroles, qu'il lui persuada de s'en retourner en France sans tirer l'épée; néanmoins il plâtra auparavant je ne sçai quel traité de réconciliation entre les deux factions dans la Lombardie seulement.

Sur le commencement de l'année 1320. une manie pareille à celle que nous avons vûe du tems de saint Louis, saisit les paysans & les pastoureaux pour le recouvrement de la Terre-sainte. L'instigation d'un Moine renié & celle d'un Prêtre chassé de sa Cure, exciterent ce soulevement. Ils firent montre au pré aux clercs à Paris, passerent en Aquitaine, & delà en Languedoc, massacrant par-tout les Juifs & pillant leurs magasins. On se lassa bientôt de leurs insolences; le Comte de Foix leur donna la chasse si vivement, qu'il les dissipa tous, en ayant fait brancher en tels endroits une vingtaine, en d'autres quarante, en d'autres cinquante. 1320.

Il advint en ce même tems que Robert de Cassel, second fils du Comte de Flandre, accusa Louis son frere aîné d'avoir voulu empoisonner son pere. Sur cela Louis fut arrêté prisonnier, & ses gens & son Confesseur mis à la torture. Comme on ne put trouver aucune preuve de ce crime, on le mit en liberté; à condition toutefois qu'il n'entreroit jamais au pays de Flandre. Par ce moyen, Robert se vouloit frayer le chemin à la succession de son Pere au préjudice de son frere aîné.

L'Histoire n'a pas jugé indigne de ses remarques, que cette année 1320. le Prevôt de Paris, nommé Henry Capperel, pour avoir fait pendre un pauvre innocent, en la place d'un riche qui avoit été condamné à mort pour ses crimes, fut par Arrêt du Parlement attaché au même gibet. Nous voyons tous les jours ses pareils, sauver le riche coupable, & châtier la bourse innocente. *

Les Ladres ne donnoient pas seu-

* L'an 1320. au mois de Février, Philippe V. ordonna de tenir un Journal où l'on écrivît tout ce qui seroit déliberé dans son Conseil : comme aussi les noms de ceux qui auroient assisté à ces délibérations : Et pour garder ce journal, il choisit Maître Pierre Barriere, son Clerc & Sécretaire. Par une Ordonnance qu'il fit au Vivier en Brie, au mois d'Avril de la même année : „ En „ Parlement, dit-il, il y aura un Baron ou deux. Item, outre le Chancelier & l'Abbé de Saint „ Denys, qui y seront, y aura huit Clercs & douze Laïcs, qui y assisteront, sans en partir. „ Cela marque le tems auquel le Parlement a été fait continuel, de sédentaire qu'il étoit depuis 1302. Mais quoique le Parlement fût continuel, les députez qui le composoient, n'etoient pas

lement de l'horreur à tout le monde, mais aussi de l'envie, d'autant qu'ils jouissoient de grands biens, & que cette vilaine maladie ne les rendoit point incapables des plaisirs; joint qu'ils ne payoient aucuns des subsides, dont les peuples étoient extrêmement foulez. Ce fut peut-être pour cela qu'on les accusa d'avoir conspiré avec les Juifs, d'intelligence avec les Turcs, de desoler la France. On disoit qu'ils jettoient leurs ordures, ou des sachets de poison dans les puits & dans les Fontaines, à dessein d'infecter de la lepre tous ceux qui se portoient bien, ou de les empoisonner. Ils étoient d'ailleurs coupables de plusieurs autres crimes contre nature; aussi furent-ils les uns condamnez au feu, les autres resserrez étroitement dans les Ladreries. [Le Roi avoit mis leurs biens en sa main : mais les Evêques lui ayant genereusement remontré que l'administration leur en appartenoit, il la leur remit aussi-tôt, avec protestation néanmoins, qu'il n'entendoit point leur donner un nouveau droit, s'il ne leur appartenoit pas. Pour les Juifs, le peuple en fit justice lui-même, & en brûla quantité. Le Roi chassa toute la nation du Royaume.

1321.

On soupçonna avec quelque raison qu'on avoit cherché querelle à ces miserables pour avoir leurs dépouilles; car le genie de ce regne ne fut pas moins fiscal que celui de Philippe le Bel. Par ce motif,] le Conseil du Long avoit résolu d'établir par toute la France mêmes poids, mêmes mesures, & même monnoye, sous pretexte du bien public; mais en effet, pour en tirer de l'argent. Car sous couleur de quelques frais qu'il falloit faire pour dédommager les Seigneurs & les Eglises qui y avoient interêt, il voulut prendre la cinquiéme partie du bien des sujets; & le Roi avoit mandé à toutes les Villes de lui envoyer des Députez, desquels il sçauroit ce qu'ils voudroient y contribuer, c'est-à-dire, tout ce qu'il lui eut plû. Ceux de la ville de Paris devoient le lendemain comparoître, & on ne sçait pas ce qu'ils eussent répondu. Mais tous les peuples étoient en grande émotion;] & d'ailleurs les Princes & les Prelats qui avoient droit de battre monnoye, ne pouvoient se résoudre à souffrir que les Commissaires du Roi travaillassent à cette réformation; ils en avoient appellé aux Etats, & cherchoient à se liguer avec les Villes, pour s'opposer à un reglement qui ne se faisoit que pour établir un impôt.

1322.

Là-dessus Philippe, qui depuis cinq mois entiers étoit malade d'une fievre quarte jointe à une dysenterie, sentit redoubler son mal, & enfin mourut au bois de Vincennes le troisiéme jour de Janvier. La commune opinion lui donne trente-un an de vie, & cinq ans & six semaines de regne. Son corps fut porté en ceremonie à saint Denis, son cœur aux Cordeliers de Paris, & ses entrailles aux Jacobins. Depuis S. Louis, ces bons Peres s'attribuoient comme un droit special d'avoir quelques parties des entrailles de nos Rois, sçachant bien qu'on ne les leur donnoit point sans quelques fondations.

toujours les mêmes: car le Roi les changeoit à sa volonté. Aussi ne prénoient-ils point la qualité de Conseillers au Parlement, mais celle de Conseiller du Roi, durant leur députation.

Philippe défendit aussi de se pourvoir par appel contre les jugemens donnez en son grand Conseil, qui etoit alors son Parlement.

1322. (Par son testament il ordonna aussi-bien que ses prédecesseurs, le payement de ses dettes, la réparation des torts & exactions injustes qu'il avoit faites, & l'execution des testamens de son frere & de son pere ; comme s'il eût pû obliger ses successeurs d'executer ce qui étoit de son propre fait, & qu'il avoit négligé de faire, ou que sa volonté seule dût passer envers Dieu & envers le prochain pour une satisfaction réelle.

Nous trouvons au reste dans la Chambre des Comptes grand nombre de reglemens qu'il fit pour sa maison, pour les menus Officiers de justice, pour son Parlement & pour son Châtelet de Paris, déterminant leurs fonctions & leur nombre. Je remarquerai en passant qu'il fixa celui des Notaires du Châtelet à soixante, celui des Sergens à cheval à quatre-vingt-dix-huit ; & celui des Sergens à pied à cent trente-trois : Qu'il deffendit aux Conseillers de son Parlement de recevoir aucune sollicitation des parties, ni d'entendre des gens de leur part, ni même d'écouter aucun éclaircissement ; mais de se contenter de l'instruction qu'ils en auroient par les plaidoyers des Avocats. Les Rois consideroient cet auguste tribunal comme le cœur de leur Royaume ; ils avoient un grand soin d'en éloigner tout venin, & de le préserver du soupçon même de corruption.

Il y en avoit de ce tems-là beaucoup dans la jurisdiction du Châtelet : le Prevôt de Paris se dégradant, pour ainsi dire, lui même, tenoit rarement le siege, & commettoit le jugement des affaires à ses Lieutenans, ausquels il vendoit ces commissions. Comme c'étoient des gens de bas lieu, fils de Lombards, ou de marchands, & qui mettoient tout en commerce ; ils mandoient les parties dans leurs maisons, pour vuider les causes hors de la vuë du public ; & se taxoient tels salaires & telles amendes qu'il leur plaisoit ; exerçant ainsi une judicature clandestine, & un brigandage manifeste. Le Long pourvut à ce desordre, en commandant au Prevôt de faire lui-même sa charge. 1322.

J'ai tiré la meilleure partie de ces singularitez des memoires très-curieux qui m'ont été communiquez par M. de la Noüe Bouet, Chanoine Regulier de S. Victor. Le public se promet de ses soins qu'il lui donnera bientôt les regnes de ces trois fils de Philippe le Bel, qui seront remplis de grand nombre de choses fort rares, & dans une forme aussi riche que la matiere.)

Le long n'épousa qu'une femme, sçavoir Jeanne, qui étoit fille d'Othelin Comte de Bourgogne, & fut aussi son unique heritiere, sa sœur Blanche ayant été contrainte de s'encloîtrer pour expier son crime. De cette Jeanne il eut quatre filles ; Jeanne Comtesse de Bourgogne & d'Artois, qui épousa Eudes IV. Duc de Bourgogne, & lui porta ces deux Comtez ; Marguerite qui eut pour mari Louis Comte de Flandre, de Nevers & de Retel ; Isabelle, qui épousa en premieres noces Guigues Dauphin de Viennois, & en secondes noces, Jean Baron de Faulcongney en Franche-Comté ; & Blanche, qui se fit Religieuse dans l'Abbaye de Long-champ près Paris.

(La tradition porte que ce Guigues ayant envoyé le Seigneur de Sassenage, l'un de ses vassaux, à la

1322. Cour de France, demander Isabelle fille du Roi Philippe le Long en mariage, un Maître d'Hôtel de ce Roi fut si désobligeant que de lui dire, qu'une si belle Princesse n'étoit pas pour un gros cochon comme le Dauphin : Que Sassenage irrité de ces paroles, vengea sur le champ l'injure faite à son Seigneur, en donnant de l'épée dans le ventre de cet insolent ; Que le coup fait, il se retira chez le Comte de Savoye, qui étoit alors à la Cour de France : Qu'il le tint caché quelque tems, jusqu'à ce qu'il eût appaisé l'indignation du Roi ; & que ce Seigneur eut bien-tôt le bonheur de se revancher d'une si grande obligation. Car peu après, le Comte ayant été pris par les Dauphinois après la perte d'une bataille, & les siens étant accourus à la recousse, il ne s'opposa point à leur effort, comme il le pouvoit, au contraire, il lui fit jour pour le laisser échapper.

JEANNE,
FEMME DE
PHILIPPE LE LONG.

Son extraction. DU tems que Philippe le Long n'étoit encore que Comte de Poitou, le Bel son pere lui donna Jeanne, fille d'Othelin, Comte de Bourgogne, & avec elle ce Comté. Son mariage. Le pere de la Princesse mourut avant que de voir accomplir ce mariage, qui fut célébré l'an 1306. dans la ville de Corbeil, où nos Rois alloient souvent tenir leur Cour, quand ils faisoient quelque solemnelle assemblée. Lorsque les Princes Louis & Charles découvrirent l'impudicité de leurs femmes, Philippe accusa aussi la sienne envers le Roi son pere, & la Cour s'étonna de voir trois freres aussi malheureux & aussi peu avisez l'un que l'autre, s'éforcer de faire connoître par preuves & par témoins leur deshonneur. Soupçonnée d'adultere, & accusée par son mari. Les trois Princesses furent mises en bonne garde : les femmes de Louis Hutin & de Charles le Bel furent convaincues comme je l'ai dit, il ne se trouva point de preuves assez fortes contre Jeanne : de sorte qu'après un mois de prison, elle fut renvoyée absoute. Sur la fin de la vie de Philippe le Bel. Son mari s'en tint à ce jugement ; car il ne falloit pas moins qu'un Arrêt pour guérir sa jalousie, il se repentit de l'avoir accusée, & lui demandant pardon de cet injurieux procedé, il la reprit auprès de lui. Declarée innocente. Son mari la reprend. Si depuis il y eut entr'eux une affection véritable, & sans ressentiment du passé, je vous le laisse à penser ; mais il est à présumer ainsi, puisqu'ils en eurent plusieurs gages mutuels, je veux dire des enfans ; Louis, qui mourut la même année ; Jeanne, qui épousa Eude IV. Duc de Bourgogne ; & Marguerite qui fut donnée à Louis de Flandre, Comte de Nevers, & depuis Comte de Flandre : Isabelle, d'autres l'appellent Marie, mariée en premieres nôces à Guigues Dauphin de Viennois, fils de Jean II. & en secondes, à Jean Baron de Faulcongney, l'un des plus riches Seigneurs de la Franche-Comté : Blanche, qui méprisant les poursuites d'Alfonse XI. Roi de Castille, se consacra à Dieu dans le Convent des Cordeliers de Long-champ. En a cinq enfans, 1. garçon, 4. filles. Leurs mariages. Jeanne survécut son mari de huit ans, & mourut vers l'âge de trente-neuf à quarante dans la

Sa mort, l'an 1329.

Ville de Roye en Picardie l'an 1329. comme elle étoit en chemin pour aller prendre possession du Comté d'Artois, qui lui étoit échû par le décès de sa tante Mahaut, ou plûtôt, comme je croi, pour aller querir sa fille en Flandre : car elle s'étoit si fort aigrie contre le Comte son gendre, à cause qu'il ne satisfaisoit pas à son gré à quelques articles du mariage, que sans avoir égard aux prieres du Roi Philippe de Valois, elle vouloit la séparer d'avec lui. C'est elle qui a fondé le College Royal de Bourgogne devant les Cordeliers, des deniers provenans de la vente de son Hôtel de Nesle qu'elle avoit à Paris.

Elle fonde le Collége Royal de Bourgogne.

Pierre Bertrand Evêque d'Autun, qui depuis fonda aussi un College de son nom près S. André des Arts, & fut Cardinal, & ce docte Nicolas de Lyra Cordelier, furent Directeurs de cette fondation Royale. Elle légua encore cinq cens livres aux pardons d'outre-mer, car son mari lui avoit fait prendre la Croix, elle fonda plusieurs Monasteres & Hôpitaux, & fit de grands biens à S. Denis & au Convent de Longchamp. Ses entrailles sont enterrées au Chœur de cette Abbaye, & son corps en l'Eglise des Cordeliers à Paris auprès du cœur de son Epoux, comme elle l'avoit ordonné par son testament.

College d'Autun par qui fondé.

Autre Fondation de Jeanne.



CHARLES IV.

DIT LE BEL.

ROY DE FRANCE XLVIII.

& jouissant du Royaume

DE NAVARRE.

Agé de vingt-huit ans.

Qu'est-ce que la grandeur ? qu'est-ce que la beauté :
Une fleur d'un moment, que le destin moissonne.
Au plus beau de mes jours un sort précipité
Vient m'arracher la vie & ma triple couronne.

PAPE.

Encore JEAN XXII. pendant tout ce regne.

LA succession des mâles étant bien établie, Charles vint à la Cou-
1322. ronne, & fut sacré à Reims l'onziéme de Février sans aucune opposition. Tous les Pairs y assisterent, hormis le Roi d'Angleterre & le Comte de Flandre.

[A son avenement à la Couronne, il déclara qu'il avoit déliberé de regler son Royaume, & de soulager 1322. ses peuples ; pour cet effet, de retirer son domaine, & de réduire tous les poids & mesures, & toutes les monnoyes à une. Mais pour le dernier point, comme les loix que les Rois faisoient, n'avoient lieu que


CHARLES IV.

1322. dans leurs propres terres, & que le consentement des Seigneurs étoit requis pour les faire recevoir sur les leurs, tous les Evêques s'y opposerent, & demanderent du temps pour en délibérer, convoquant pour cela des Conciles Provinciaux. Le Roi y envoya ses Senechaux, pour leur representer que tous ses desseins ne tendoient qu'au bien public, & qu'il ne prétendoit en tirer aucun avantage pour lui. Je ne trouve point quelle fut leur résolution, mais que toutes les monnoyes furent fonduës & réduites à une espece, qu'on nommoit *Agnelets*; & que tandis qu'on y travailloit, on deffendit le cours de celle des Seigneurs.

La Justice étoit si corrompue dans tout le Royaume, qu'il fut contraint, pour en retrancher la gangraine, de donner la commission à deux ou trois particuliers conjointement dans chaque Province, de faire le procès en jugement dernier à tous les Officiers contre lesquels il y auroit des plaintes, sans recevoir aucunes appellations. Quant à la réforme des finances, il fit rechercher ceux que le Long avoit épargnés.[Premierement le nommé Gerard de la Guette, natif de Clermont en Auvergne, & de bas lieu. Cet homme ayant eu le souverain maniement des finances sous Philippe le Long, & tenu dans les regnes precedens les fermes des monoyes avec ses deux freres, avoit horriblement volé le Roi & le public. Le Roi Charles l'ayant fait arrêter pour ses déprédations, il fut appliqué à la question, & on la lui donna si rude, qu'il mourut au milieu des tourmens. On ne laissa pas de traîner son corps par les rues, & de le pendre au gibet de Paris.

On fit ensuite une recherche generale des Traitans & des Fermiers, qui étoient presque tous Lombards & Italiens, cruels usuriers & grands exacteurs. On confisqua tous leurs biens, & on les renvoya en leur pays aussi gueux qu'ils en étoient venus. 1322.

[Les guerres particulieres caussoient sans cesse des troubles dans le Royaume; & les joustes & tournois en faisoient souvent naître parmi les Seigneurs. Philippe le Bel & Louis Hutin avoient deffendu l'un & l'autre, prenant pour spécieux pretexte, qu'ils empêchoient le voyage d'outre-mer, & qu'ils engageoient la Noblesse à de grandes & ruineuses dépenses. Charles renouvella ces prohibitions, mais on n'y obéit entierement que lorsque l'autorité Royale fut montée à un plus haut point sous les Rois ses successeurs.]

Il avoit été assez indulgent pour ne pas faire mourir Blanche sa femme, qui avoit été condamnée d'adultere, comme nous l'avons vû: lorsqu'il fut parvenu à la Couronne, le desir d'avoir des enfans le porta à la répudier. Il prit pour cela le pretexte de parenté; & après qu'elle eut reçu le voile dans Maubuisson, il épousa Marie fille de l'Empereur Henry de Luxembourg. Celle-là étant morte l'an 1324. dans ses premieres couches, & son enfant peu de jours après elle, il épousa en troisiéme nôces, Jeanne fille de Louis Comte d'Evreux son oncle, ayant pour cela obtenu dispense du Pape Jean XXII.

Après la mort de Louis Comte de Nevers & de Rethel, arrivée à Paris, (car il s'étoit retiré dans la Cour de France;) & celle de Robert de Bethune son pere, Comte de Flandre,

advenue bien-tôt après : le fils aî-
1323. né de Louis portant même nom que lui, recueillit toutes ces trois Comtez.

Mais Robert de Caſſel ſon oncle ſe prétendant plus proche d'un degré, parce qu'il étoit fils de Robert, là où Louis n'en étoit que petit fils, ſe préſenta au Roi, demandant l'inveſtiture de celle de Flandre. Cependant Louis en alla auſſi-tôt prendre poſſeſſion, ſans lui avoir rendu le devoir de vaſſal. Ce qui irrita tellement le Roi, qu'encore que ce jeune Prince fût ſon neveu, il le fit ajourner au Parlement, & l'arrêta priſonnier.

Le Parlement ſaiſi de la connoiſſance de cette grande affaire, prononca en faveur de Louis, lequel étant mis en liberté, rendit hommage au Roi, & jura de ne redemander jamais les villes de Lille, Doüay & Orchies. Le Roi confirma l'appanage donné par le pere à Robert de Caſſel. Il accorda auſſi Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande avec Louis, qui déſiſta de lui diſputer les Iſles de Valacre.

Vvlacheren. Un Jourdain, Seigneur de l'Iſle en Acquitaine, avoit commis pluſieurs crimes énormes, & maſſacré un Huiſſier Royal de ſa propre maſſe, comme il l'ajournoit à comparoître en Parlement. Il fut néanmoins ſi fou que de venir à Paris, ſe fiant ſur ſes grandes alliances, & ſur ce qu'il avoit épouſé la niéce du Pape Jean XXII. Nonobſtant ces conſiderations, il fut conſtitué priſonnier au Châtelet, & par arrêt, traîné à la queue d'un cheval, & pendu au gibet de Paris.

Le Roi avoit ſujet de ſe plaindre d'Edoüard, parce qu'il n'avoit pas aſſiſté à ſon ſacre, & que ſon Seneſchal de Bourdelois avoit mis garni- 1323.
ſon dans un Château que le Seigneur de Montpeſat avoit bâti en un lieu qui étoit des terres de France. Après donc quelques négotiations, où il ſembloit que les Anglois ne marchoient pas de bon pied, il envoya Charles de Valois ſon oncle en Guyenne ; qui ſerra ſi fort Edmont Comte de Kent, frere d'Edoüard, dans la ville de la Reoule, qu'il l'obligea de capituler avec lui, & de paſſer auſſi-tôt en Angleterre, pour porter ſon frere à donner ſatisfaction au Roi ; promettant, s'il ne le pouvoit obtenir, de ſe remettre en priſon. Cependant le Comte de Valois acheva de conquérir toute la Guyenne, à la reſerve de Bourdeaux, ſaint Sever & Bayonne.

Le Conſeil d'Angleterre trouva
bon que la Reine Iſabelle, qui étoit 1324. & 25.
ſœur du Roi Charles le Bel, paſſât en France avec Edouard ſon fils aîné pour négocier la paix.

Elle conduiſit l'affaire avec beaucoup d'adreſſe, & acheva le traité ; faiſant en ſorte que ſon fils Edouard fut inveſti de la Duché de Guyenne & du Comté de Pontieu, dont il rendit hommage au Roi.

Le Roi d'Angleterre avoit auprès de lui les deux Hugues Spenſers pere & fils : le dernier ayant été nourri avec lui dans une familiarité peu honnête, avoit un empire abſolu ſur ſon eſprit, & lui faiſoit faire tout ce qu'il deſiroit. Les Seigneurs Anglois ayant tramé quelque conſpiration & pris les armes contre ce favori, il les attira à un pourparler, où il les fit arrêter contre la foi publique, & enſuite trancher la tête à vingt-deux Barons, deſquels étoit Thomas Comte

1325. Comte de Lancastre, fils du Prince Edmond, qui de son vivant étoit frere du Roi Edoüard. Poursuivant sa pointe, il éloigna de la Cour la Reine Isabelle & le Comte de Kent frere du Roi; & même il chercha secrettement les moyens de les faire périr, soit qu'ils fussent de la conspiration des Seigneurs, ou qu'il appréhendât leur crédit. Ce fut la principale cause qui les obligea de prendre l'occasion de venir en France.

Le Roi Charles y reçût sa sœur avec toutes les tendresses d'un bon frere, la garda assez long-tems dans sa Cour, l'honorant & la traitant selon sa qualité, & lui promit secours d'argent & d'hommes, autant qu'il le pourroit, (sans rompre néanmoins avec l'Angleterre) pour châtier cet insolent favori, qui continuoit d'abattre toutes les têtes qui lui faisoient ombre.

La malheureuse Flandre n'étoit presque jamais sans troubles. Les Flamands n'aimoient guere leur Comte, parce qu'il étoit trop François d'affection, & qu'il demeuroit peu dans le pays. Il eut un long & sanglant démêlé avec les Bourgeois de Bruges; Robert de Cassel les soutenoit, parce que le Comte avoit voulu le faire assassiner. Ils firent Jean Comte de Namur, oncle du Flamand prisonnier, & quelque tems après, ils le retinrent aussi lui-même, les Bourgeois de la ville de Courtray, à laquelle il avoit mis le feu, s'étant saisis de sa personne. Mais quand le Pape eut jetté un interdit sur le pays, que ces mutins eurent été battus par les Gandois, qui alors étoient fidéles à leur Comte, & qu'ils virent que le Roi envoyoit des forces à son secours, ils furent contraints de s'humilier devant lui. Il les châtia par de grosses amendes, par la perte de leurs plus beaux priviléges, & par le bannissement d'un grand nombre des plus échauffez. 1325.

Il y avoit plus d'un an que Charles Comte de Valois languissoit d'une maladie fort bizarre, & encore plus douloureuse. Que sçait-on si ce n'étoit point l'effet de quelque cruel poison? Car en ces temps-là, l'usage en étoit fort commun; à raison de quoi Philippe le Long avoit par un reglement exprès deffendu l'approche de sa cuisine, de son échansonnerie & de son lit, aux gens inconnus. Les Medecins ne connoissant point la cause ni les remedes de ce mal, le pauvre Prince s'alla imaginer que c'étoit une punition divine, pour la trop âpre poursuite qu'il avoit faite contre Enguerrand de Marigny. On n'a pas oublié de marquer sa pénitence, & de compter les satisfactions qu'il fit à sa mémoire; mais peut-être qu'elles partoient d'un esprit aussi malade que le corps; & au bout du compte, il ne se trouve point qu'il ait fait aucune restitution à ses heritiers. Après tout, si Dieu châtioit si rudement un Prince pour avoir poursuivi un voleur public en justice par des voyes injustes & avec mauvaise intention; que ne méritoit point ce voleur pour avoir tourmenté si long-temps tant de millions d'ames innocentes?

[Nous trouvons une lettre d'un des Secretaires de ce Prince, qui porte qu'il se feroit fait recommander aux prieres dans les Eglises, & particulierement auroit fait faire un vœu sur le celebre tombeau de Hugues de Saint Victor, & qu'aussitôt après ce vœu, il lui auroit pris

1325 une crise qui l'auroit guéri, & lui auroit conservé la vie encore pour quelque temps. Mais certes ce répit ne fut pas long, puisqu'il mourut à Nogent-le-Roi le vingt-cinquiéme jour d'Octobre de cette même année. Son corps, suivant sa disposition testamentaire, fut inhumé aux Jacobins de Paris entre ses deux premieres femmes, & son cœur aux Cordeliers, proche du lieu où la troisiéme avoit élu sa sépulture : car il en avoit épousé trois. La premiere fut Marguerite fille de Charles le Boiteux Roi de Sicile, dont il laissa deux fils, sçavoir Philippe qui vint à la Couronne, & Charles Comte de Chartres, puis d'Alençon, dont vint la branche des Comtes puis Ducs d'Alençon. La seconde, fille de Philippe de Courtenay Empereur titulaire de Constantinople; & Mahaut fille de Guy de Châtillon Comte de Saint Paul. De ces deux dernieres il ne resta que des filles.]

Les Spensers redoutant l'orage qui les menaçoit du côté de la France, obligerent Edouard de redemander instamment sa femme; & ils employerent tant d'artifices, & semerent tant d'argent dans la Cour du Roi Charles, & même dans celle du Pape, pour le faire agir auprès de lui, qu'enfin Charles, gagné par présens, ou intimidé par la crainte d'une rupture, ou faisant scrupule de soutenir & d'autoriser le scandale, non seulement retira les promesses qu'il avoit fait à sa sœur, mais encore deffendit sous peine de bannissement à tous Chevaliers de l'assister, & lui commanda de sortir de ses terres.

Un certain Roger de Mortemer, gentilhomme Normand, étoit bien avant dans les bonnes graces de cette belle Princesse: les Spensers avoient pris occasion d'en donner de la jalou- 1329.
sie à son mari, & de retenir ce Roger dans la Tour de Londres : mais ayant trouvé moyen de s'en sauver, il étoit venu la rejoindre en France, peut-être que ce ne fut pas un des moindres sujets pour lesquels le Roi Charles, ennemi de ces turpitudes, ne la voulut plus souffrir & l'abandonna.

Au sortir de la Cour de France, elle se retira toute désolée dans la Comté de Ponthieu, puis en celle de Haynaut, où elle fut si heureuse, que Jean frere du Comte Guillaume se déclara son Chevalier, la fit bien recevoir dans la Cour de son frere; & ayant assemblé trois cens Chevaliers, la ramena en Angleterre.

Si-tôt qu'on sçut sa venue, Henry Comte de Lancastre, frere de Thomas, se rendit auprès d'elle; les Comtes, Barons & Chevaliers y accoururent de toutes parts. Elle assiegea le Roi & les deux Spensers dans Bristol; Spenser le Pere & le Comte d'Arondel gendre du fils, furent pris dans la ville & décapitez. Le Roi & le jeune Spenser, qui s'étoient retirez dans le Château, & de là pensoient se sauver dans une barque, furent attrappez sur la mer. Le favori, suivant la sentence des Barons fut trainé sur un bahu dans les rues de la ville d'Herford; après cela monté au haut d'une échelle, où le bourreau lui coupa les parties qui avoient fait le scandale, & lui arracha le cœur du ventre, puis les jetta au feu, & ensuite mit son corps en quatre quartiers.

Pour le Roi, les Seigneurs lui firent son procès, le dégraderent de la Royauté, & le condamnerent à une

1327. prison perpetuelle, puis mirent son fils Edoüard III. en sa place. Depuis, les amis de ce malheureux Roi faisant diverses pratiques pour le sauver, acheverent de le perdre. On résolut d'en dépêcher le monde & d'une cruelle maniere. On lui fourra un fer chaud dans le fondement par un tuyau de corne, de peur que la brûlure ne parût. Sa femme à son tour fut châtiée par son propre fils de cette horrible vengeance.

Cependant le jeune Roi Edoüard épousa Philippe, la seconde fille des quatre, que le Comte de Haynault avoit de Jeanne fille de Charles Comte de Valois.

Plusieurs bandes d'aventuriers Gascons que l'on nommoit *les bâtards*, peut-être, parce que leurs Chefs étoient tels, ravageoient la Guyenne: Ils passerent jusqu'en Saintonge où ils se saisirent de la ville de Xaintes; mais voyant que les Capitaines que le Roi Charles y avoit envoyez, se resolvoient à leur donner bataille, ils se retirerent de nuit ayant mis le feu à la ville.

Alfonse de Castille surnommé de la Cerde, qui avoit mené des troupes contre eux, étoit tombé malade en ce pays-là; d'où étant revenu à la Cour, il mourut au village de Gentilly, près Paris, dans l'Hôtel du Comte de Savoye. Il eut un fils nommé Charles qui fut depuis Connetable, mais cause de grands malheurs.

A la priere des Romains, qui s'ennuyoient que leur ville fût privée si long temps de la présence & des émoluments du Pontificat, Louis de Baviere avoit passé les monts dès l'an 1324. sans être d'accord avec le Pape. Ainsi ces deux grandes Puissances mirent toute l'Italie en feu, les factions des Guelfes & des Gibelins renouvellant leurs horribles tragedies. 1327.

La France même s'en ressentit par les levées excessives que le Pape fit sur les Eglises pour entretenir cette guerre, & pour se venger des Milanois, les plus obstinez des Gibelins & ses plus facheux ennemis. D'abord le Roi s'y opposa avec vigueur, mais il se relâcha aussi-tôt que le Pape lui eût permis de lever des décimes sur son Clergé deux ans „ durant. Ainsi l'un & l'autre ap„ prenoient à leurs successeurs de „ partager les biens sacrez, & faisoient „ une playe à l'Eglise, qui bien loin „ de se fermer, s'aggrandit tout les „ jours.

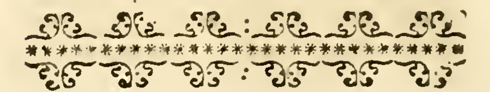
(Ce fut cette année que Charles érigea en Duché & Pairie, la Baronnie de Bourbon, & terres y acquises, & qui s'y pourroient acquerir en faveur de Louis de Bourbon, fils du Comte de Clermont & petit-fils de saint Louis : A condition que si la Comté de la Marche que Charles lui avoit donnée en échange pour la Comté de Clermont, venoit à être démembrée de cette Duché, elle retourneroit à son premier titre. Les termes qui marquent les causes de cette érection sont fort mémorables, & comme des pronostics de la grandeur future de cette branche. Que le Roi l'a fait en considération des richesses, des services & de la générosité des Princes de cette Maison, qui ont toûjours été en augmentant; qu'étant comme ils sont, du sang Royal, il se tient honoré de leur élevation, & qu'il espére que ses successeurs seront honorez de leur grandeur.

Quelques années auparavant,

1327. Philippe fils de Louis Comte d'Evreux, lui ayant exposé que Philippe le Bel avoit érigé la Comté d'Evreux en Pairie, mais que les lettres s'en étoient perduës, il donna charge à son Chancelier de faire enquête de la verité. Le rapport du Chancelier ne fut pas favorable à Philippe: néanmoins le Roi de sa pure grace lui accorda cette érection-là, entendant qu'il ne seroit pas obligé d'en produire jamais d'autres lettres que les siennes.)

1328. Peu de jours après, l'avant-veille de Noël, il devint malade dans le bois de Vincennes; & après y avoir langui six semaines, il y mourut enfin le premier jour de Février, âgé seulement de trente-quatre ans, ayant tenu le sceptre pendant six ans & un mois. Il ne foula pas moins les peuples qu'avoit fait son pere & son frere Philippe: Quoique d'ailleurs il fût d'un naturel libéral & débonnaire, & qu'il aimât à prendre conseil de ceux qu'il croyoit les plus éclairez & les plus gens de bien, ayant toujours près de lui des Seigneurs & des Prélats d'un mérite particulier & d'une prudence reconnue.

Il épousa trois femmes. La premiere fut Blanche fille d'Othenin, Comte de Bourgogne, laquelle étant tombée en faute, il se contenta de la répudier, & de couvrir sa honte du voile sacré. La seconde, fut Marie, fille de l'Empereur Henri VII. qui s'étant blessée durant sa premiere grossesse, mourut avec son fruit. La troisiéme, qui étoit Jeanne fille de Louis Comte d'Evreux son oncle, n'eut que deux filles: dont l'une nommée Marie ne survêcut son pere que de quelques années, & l'autre qui fut posthume, & s'appella Blanche, épousa Philippe Duc d'Orleans, fils du Roi Philippe de Valois. 1328.



LES III FEMMES DE CHARLES LE BEL.

I. BLANCHE fille puînée d'Othelin Comte de Bourgogne & de Mahault d'Artois, fut la premiere femme de Charles, que son pere Philippe le Bel lui avoit fait épouser vers l'an 1310. Elle ne vécut pas plus chastement que la femme de Louis Hutin sa belle-sœur, & elle fut aussi accusée d'adultere par son mari & convaincuë l'an 1315. On les renferma toutes deux par punition de leur crime dans le Château-gaillard en Normandie. Louis plus vindicatif fit étrangler la sienne avec un linceul, mais Charles son frere ayant donné la liberté à celle-ci après deux ans de rigoureuse prison, lui laissa la cour & les environs du Château libres sous bonne garde jusqu'à l'an 1322. que désirant avoir des enfans, il trouva un expédient de dissoudre le mariage, qui fut par bonheur une alliance spirituelle, Mahaut d'Artois sa mere étant maraine de Charles, & le Pape jugeant cet empêchement d'autant plus suffisant, qu'ils n'avoient point encore eu d'enfans. Charles s'étant ainsi délivré de cette infamie, afin que Blanche ne parût plus, la fit

Blanche fille d'Othelin accusée d'adultere.

Meurt reléguée en un Monastere. voiler dans l'Abbayé de Maubuiſſon, où elle vêcut en grande pénitence le reſte de ſes jours.

Marguerite de Luxembourg. II. LA même année il épouſa à Troye en Champagne Marguerite fille de Henri de Luxembourg VII. du nom, Empereur d'Allemagne & de Marguerite de Brabant, auſſi honnête & vertueuſe que belle & agréable Princeſſe: mais la troiſiéme année d'après ſes nôces, un funeſte accident l'enleva hors de ce monde. Son chariot verſa comme elle alloit à Montargis, & ſe briſa de telle ſorte, qu'il offenſa le fruit qu'elle portoit dans ſes entrailles, & par la mort de l'enfant qui étoit un fils, cauſa celle de la mere. Il y en a qui diſent qu'elle fut inhumée dans l'Egliſe des Dominicaines de Montargis; la Chronique de Flandre rapporte qu'elle eſt enſevelie aux Cordeliers de Paris. Les Hiſtoires ſemblent dire que la Reine & ſon fils furent empoiſonnez, & que quelques-uns furent ſoupçonnez de ce crime; s'il eſt vrai, je n'en ſçai point le ſujet.

Meurt à Montargis.

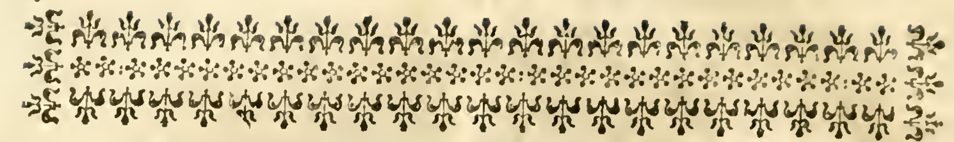
Jeanne d'Evreux. III. EN troiſiéme nôces, Charles quatriéme prit, mais avec diſpenſe, ſa couſine germaine, Jeanne fille de ſon oncle paternel Louis Comte d'Evreux, qu'il fit couronner en grande magnificence en la Sainte Chapelle du Palais, l'an 1326. D'elle nâquirent trois filles 1. une, qui mourut avant que d'être baptiſée. 2. Marie, qui vécut environ 14. ans, & mourut l'an 1342. ſans avoir été mariée. 3. La troiſiéme poſtume fut nommée Jeanne, qui épouſa Philippe Duc d'Orléans. Ainſi cette Reine n'eut point l'honneur de donner des Rois à la France, n'ayant enfanté que des filles: elle s'efforça bien de leur faire tomber le Royaume de Navarre; mais les Etats du Pays s'étant aſſemblez pour voir à qui il appartenoit, l'adjugerent à Jeanne fille de Louis Hutin, mariée à Philippe Comte d'Evreux. Elle ſurvêcut long-tems ſon mari, & ſe plaiſoit d'ordinaire en Brie, où elle décéda l'an 1370. à Brie-Comte-Robert, âgée de ſoixante ans. Son cœur eſt inhumé dans l'Egliſe des Cordeliers de Paris, & ſon corps à ſaint Denys auprès du Roi ſon Epoux.

Ses enfans, ſa mort & ſa ſepulture.

REGENCE.

COMME Charles le Bel n'avoit aucuns enfans mâles & que ſa 1328.
femme étoit enceinte, la tutelle du fruit à venir fut donnée à Philippe fils aîné de Charles Comte de Valois, & le mâle plus proche du défunt Roi, qu'on diſoit l'avoir ainſi ordonné par ſon teſtament. Deux mois après la Reine accoucha d'une fille, on la 1328. en Avril.
nomma Blanche qui en ſon tems fut mariée, comme nous l'avons dit cideſſus.

Ainſi ſécha ſur pied & périt toute la poſterité de Philippe le Bel. Surquoy on pourroit dire, comme a fait un célebre Auteur, que la Providence Divine ne voulut pas permettre, que ceux qui avoient ſaccagé le Royaume par tant d'exactions & de violences, euſſent des deſcendans qui le poſſédaſſent, ſi ce n'étoit que la Branche des Valois ne l'a pas mieux traité qu'ils avoient fait.



SECONDE PARTIE
DE LA
TROISIEME RACE.
PREMIERE BRANCHE COLLATERALE.
PHILIPPE VI.
DIT DE VALOIS,
SURNOMME'
LE BIEN FORTUNÉ
ROI XLIX.

Agé de trente-six ans.

Le Ciel de devant moi voulut ôter trois freres,
Pour me faire à mon tour un ROI BIEN FORTUNE',
Aux plaines de Crecy j'eus les destins contraires,
Mais à mes descendans j'acquis le Dauphiné.

PAPES.

Encore JEAN XXII. près de sept ans pendant ce regne.

BENOIST XII. fils d'un meunier de Saverdun au pays de Foix, élû le 20. Décembre 1334. S. 7. ans, 4. mois

CLEM. VI. élû le 7. may 1342. S. 10. ans 7. mois, dont 8. ans & 3. mois pendant ce regne.

1328. LE point de la question qui se mût après la mort du Roi Charles le Bel, entre Philippe Comte de Valois, & Edoüard Roi d'Angleterre, fils d'Isabelle sœur du Roi défunt, pour sçavoir auquel des deux la ré- 1328.


PHILIPPE VI.
dit DE VALOIS.

1328. gence du Royaume appartiendroit jusqu'au tems des couches de la Reine, n'a pas été bien entendu par la plûpart de ceux qui en ont parlé. On ne doutoit pas que les femmes ne fussent incapables de succéder à cette noble Couronne, ni que le mâle le plus proche ne la dût pas recueillir; car tous les deux compétiteurs étoient d'accord de ces deux points. Mais il s'agissoit de juger lequel des deux Princes étoit le mâle le plus proche; & si les femmes étant excluses de ce droit, pouvoient par représentation le transmettre à leurs fils, lesquels n'ayant point en eux le sujet de l'exclusion, qui est l'imbécillité du sexe, sembloient n'en devoir pas être exclus. Plusieurs Jurisconsultes en Droit Civil & en Droit Canon, si le supplément de Nangis dit vrai, étoient de cet avis, & disoient qu'Edoüard étant neveu du défunt Roi, * le touchoit de plus près d'un dégré que Philippe, qui n'étoit que son cousin germain. Les François au contraire, soutenoient que personne ne pouvoit donner un droit qu'il n'avoit point: Qu'ainsi la mere d'Edoüard n'en ayant jamais eu ni pû avoir, elle n'en avoit aussi pû donner à son fils, autrement l'accessoire eût été plus principal, que le principal même.) 1328.

Les Pairs & hauts Barons du Royaume furent convoquez à Paris pour décider cette grande question. Les brigues y agirent de part & d'autre, avec d'autant plus d'efforts, que la régence étoit un préjugé certain pour la royauté. Robert d'Artois Comte de Beaumont, dont le rang, l'éloquence & la réputation pouvoient beaucoup sur l'assemblée, s'y employa de tout son pouvoir pour Philippe, parce qu'il pensoit que l'avantage qu'auroit ce Prince, lui serviroit de préjugé contre Mahaud pour l'Artois. Enfin, ses véhémentes persuasions, la force de la Coûtume Salique, très conforme à la Loi de la nature, & l'aversion que les François avoient pour la domination étrangere, obligerent l'assemblée de conserver le droit des mâles, & de prononcer que la régence appartenoit à Philippe.

Durant cette régence, les Etat

* La raison du Roi d'Angleterre étoit contraire à la Loi fondamentale du Royaume, & c'étoit en vain qu'il avoit recours, pour faire valoir ses prétentions, à la race de sa mere du côté paternel. Il joignit cependant à ses armes celles de la France, & il en rendit cette raison dans ces Vers:

Anglorum regno sum Rex ego jure paterno,
Matris jure quidem Gallorum nuncupor idem,
Hinc est armorum variatio justa meorum.

Quelqu'un répondit à ces Vers au nom des François.

Prædo regnorum qui diceris esse duorum,
Regno materno privaberis atque paterno.
Mater ubi nullum jus natus non habet ullum;
Hinc est armorum variatio stulta tuorum.

L'Historien Paul Emile, dit que les François avoient beaucoup d'amour & de respect pour Philippe de Valois: ils l'appelloient le vengeur de la Majesté Françoise, l'appui de la Loi Salique, laquelle étoit le fondement de la dignité & de la liberté du nom François, la barriere qui empêchoit que les François accoutumés à donner des Rois & des Loix aux autres Royaumes, ne fussent assujettis eux-mêmes à aucune domination étrangere.

La Couronne de France, dit Loysel dans son Dialogue des Avocats, étant querellée par l'Anglois contre notre ancienne Loi, elle fut maintenue & assurée par la plume, la langue, & la lance de nos Agens en la personne du Roi Philippe de Valois. Froissart dit la même chose.

1328. firent faire le procès à Pierre Remy. Le plus rude supplice des mauvais Financiers, & certe le plus utile au public, n'est pas de les punir, mais de rogner tellement les griffes à leur rapacité, qu'ils ne puissent pas mériter de l'être. Pierre Remy sieur de Montigni, avoit succédé à Marigny, & à la Guette dans l'administration des finances : leur funeste exemple le toucha moins que la passion qu'il eut de s'enrichir comme ils avoient fait. Aussi par Arrêt du Parlement, *où se trouverent 18 Chevaliers, 25 Seigneurs Princes, & le Roi même* qui n'étoit point encore sacré, il fut condamné *à traîner & à pendre comme traître.* L'exécution s'en fit le vingt-cinquiéme d'Avril. Sa confiscation montoit à douze cens mille livres, c'étoit plus qu'aujourdhui quinze millions, somme prodigieuse pour ces tems-là, & preuve certaine de ses voleries. Il fut attaché au gibet de Montfaucon, qu'il avoit fait rebâtir, s'étant lui-même préparé le logement qu'il méritoit.

(Deux ans après, un Raimond de Betigues entreprit de faire une nouvelle monnoye, au grand détriment du public; mais le même esprit qui lui avoit suggeré cette pensée, lui inspira un tel désespoir, qu'il se fit justice lui-même, & se pendit de ses propres mains.

Les Etats de Navarre ayant eu avis que Philippe s'intituloit Régent de Navarre aussi-bien que de France, lui voulurent ôter toute espérance de s'emparer de cette Couronne; Et pour cela s'étant assemblez à Pampelune, ils déclarerent & nommèrent pour leur Reine légitime Jeanne, fille du Roi Hutin, & femme de Philippe Comte d'Evreux : & tout aussitôt ils envoyerent des Ambassadeurs en France pour la venir demander. Le Régent n'ayant aucun droit apparent de la retenir, ni elle, ni son Royaume, leur accorda leur demande; mais avant que de la laisser aller avec son époux, il les obligea de lui céder les Comtez de Brie & de Champagne, lesquelles il unit à la Couronne, & de prendre en échange les Comtez de Mortain, de Longueville & d'Angoulême.

Cependant la Reine veuve étant accouchée, & n'ayant fait qu'une fille, les Etats qui avoient déféré la régence à Philippe de Valois, lui confirmerent la Royauté.

Il fut sacré à Reims avec la Reine sa femme le vingt-huitiéme de May Dimanche de la Trinité 1328. On le surnomma le BIEN-FORTUNE', parce que la mort avoit ôté ses trois cousins du monde, pour lui déférer la Couronne. (Est-ce une bonne fortune, que de voir tomber un si terrible poids sur sa tête? & y a-t-il plus de sujet de se réjouïr que de s'attrister, d'une charge qu'on ne peut bien faire sans une infinité de risques, de soucis & de fatigues?)

1329. Depuis Hugues Capet, il n'y avoit point eu de regne plus ensanglanté par les guerres que le fut celui-ci. Les commencemens en furent signalez par le gain de la célebre bataille du Mont-Cassel. Les grandes Villes de Flandres s'étoient mutinées contre leur Comte Louis, & le mal-menoient si fort, lui & toute sa Noblesse, qu'il n'osoit entrer dans aucunes de ses Villes, que dans celle de Gand. Le Roi, comme son Seigneur & son proche parent, prit sa défense; & dès le lendemain de son Sacre, il résolut de faire un voyage dans la Flandre avec une armée. El-

1329. le étoit de vingt-cinq mille hommes, divisée en six esquadres ou brigades, sans en compter une de cinq Bannieres seulement, destinée pour la garde du Roi, & commandée par Miles de Noyers qui portoit l'Oriflame. Les Flamands avoient posté seize mille hommes sur une montagne près de Cassel pour garder leur frontiere. Comme Philippe s'étoit campé dans un valon au-dessous d'eux, ils eurent l'audace de former une entreprise sur sa personne, & de l'aller attaquer dans son logement. Ils firent trois gros pour percer tout d'un tems jusques à sa tente, à celle du Roi de Boheme, & à celle du Comte de Hainault, pensant les surprendre tous trois à l'improviste. Sa personne y fut en très-grand péril, mais tandis que les plus braves de ses gens lui servoient de rempart & arrêtoient les ennemis, les autres s'armerent, & chargerent si vivement les Flamands, que les trois Princes défirent ces trois gros, & en assommerent un très - grand nombre. (Le combat dura jusques après Soleil couché ; & le Roi appréhendant que le désespoir de ceux qui restoient, ne causât quelque désordre dans ses troupes pendant l'obscurité de la nuit, qui n'a point de honte, leur laissa le chemin libre pour s'enfuir.)

Toute la Flandre mattée par ce grand échec, se soumit à sa mercy. Il y fit pendre, bannir & confisquer plusieurs centaines d'hommes : l'année d'après, il demantela cinq ou six de leurs Villes, (leur ôta leurs privileges & leurs armes, & leur donna de grosses garnisons. Mais) s'il attiédit leur chaleur pour quelque tems, il ne l'éteignit pourtant pas : (au contraire, il leur laissa dans le cœur une rage, qui bien-tôt après s'exhala avec beaucoup de furie.

Le Dauphin Guigues l'avoit suivi en cette expédition, & avoit eu bonne part au gain de la journée de Mont-Cassel, dans laquelle il avoit commandé la septiéme esquadre à douze bannieres. Comme il fut de retour en son pays, la guerre d'entre lui & Edoüard Comte de Savoye se ralluma, quelque soin que leurs amis communs prissent de l'éteindre. C'étoit un fort & vaillant Prince, mais extrêmement débordé, qui mettoit au rang de ses conquêtes les femmes d'autrui. Un jour qu'il assiégeoit le Château de la Perriere en la Paroisse de saint Gilin du Ras, à trois lieuës de Grenoble, il y fut blessé d'un trait d'arbalête dans les parties qui avoient péché, en telle sorte qu'il en mourut quelques jours après. Le Ciel pour faire voir que c'étoit un coup de sa colere, en voulut avertir Charles Prince de Boheme ; car étant dans un Village du Parmesan, il vit en songe que ce malheureux Prince avoit été enlevé par une troupe de gens armez, dépoüillé tout nud, élevé en un lieu éminent, afin d'être en vûë à tout le monde, & là mutilé des parties qui le rendoient homme. Charles raconta ce songe à son pere, qui alors faisoit la guerre en Lombardie ; & sçachant qu'il avoit dessein d'aller secourir Guigues, parce que ce Dauphin l'avoit assisté en ce pays-là, il lui dit qu'il n'étoit pas besoin qu'il poursuivît son voyage, parce qu'assurément Guigues avoit été tué. Ce Roi ne laissa pas de continuer sa marche ; mais au second logement, il reçut nouvelles certaines de la mort du Dauphin. La mémoire de cette vision se conserve 1329. & 30.

1329. encore dans une Eglise Collégiale que Charles fonda au même lieu où il l'avoit euë.

Humbert II. frere de Guigues lui succéda, & fut le dernier Dauphin, comme nous le dirons en son lieu. Il ajoûta aux titres de ses Ancêtres celui de Duc de Champsaur, dont on ne trouve point l'origine, de Comte de Briançonnois & de Marquis de Cesanes. Il obtint aussi l'an 1336. des lettres de l'Empereur Louis de Baviere pour ériger ses terres en Royaume sous le titre de *Royaume de Vienne*, mais il ne s'en servit point. Il établit un Siege souverain à Grenoble pour rendre justice, auquel il donna le nom de *Conseil Delphinal*. Louis XI. étant Dauphin, l'érigea en Parlement l'an 1453.)

De six grandes Pairies laïques les Rois s'en étoient approprié quatre. Philippe, comme pour en substituer d'autres en la place, en érigea plusieurs, sçavoir Beaumont le Roger l'an 1328. pour Robert d'Artois & l'an 1329. la Baronnie de Bourbon, celle-ci avec titre de Duché, celle-là avec titre de Comté; puis encore en diverses années il érigea Alençon, Evreux, Clermont en Beauvoisis; toutes pour des Princes de son sang & sur des terres véritablement de beaucoup moindre dignité & considération que celles des six premieres Pairies, mais autant au-dessus de celles de ce dernier siecle, que les Princes du sang le sont au-dessus des simples Gentilshommes.

Edoüard Comte de Savoye, étoit venu en France demander secours au Roi son parent, contre le Dauphin de Viennois & le Comte de Geneve, ses ennemis perpétuels. Etant mort à Paris, & n'ayant laissé qu'une fille, Jean III. Duc de Bretagne, mari de cette Princesse, fit instance pour avoir sa succession: mais les Etats de Savoye, ausquels présidoit Bertrand Archevêque de Tarentaise, déclarerent que la loi Salique y avoit lieu, & appellerent Aimon frere du défunt, à la Couronne. 1329.

(Comme le Roi d'Angleterre tardoit trop à venir rendre hommage à Philippe; & que par ce délai il laissoit croire qu'il ne le reconnoissoit pas pour Roi de France, le Parlement donna arrêt, qui ordonnoit que sa Duché de Guyenne & autres terres, seroient saisies s'il ne comparoissoit après les sommations & les délais juridiques. On l'envoya donc sommer par deux Seigneurs, selon l'ordre de la justice des fiefs, de venir rendre hommage à son Seigneur souverain. La crainte qu'il eut de perdre ses fiefs, ses affaires n'étant pas en état de soutenir une guerre pour les défendre, lui fit promettre qu'il se rendroit à son devoir au plûtôt, moyennant quoi la saisie de ses terres fut sursise. Sur la fin de Juin il se rendit en grand équipage à Amiens, où le Roi l'attendoit avec les Rois de Boheme, de Navarre & de Majorque, & le regala magnifiquement durant quelques jours. Après que l'Anglois eut fait toute l'instance possible qu'on lui restituât ce qu'on avoit pris de la Guyenne sur son pere, durant sa minorité, & qu'il vit qu'il ne pouvoit rien obtenir, il se résolut enfin de faire hommage.) Mais ce ne fut que de bouche, & en paroles générales seulement, ayant voulu auparavant prendre conseil de ses Barons pour sçavoir qu'elle sorte d'hommage il devoit. Quand il fut retourné en Angleterre, & qu'il eut pris leurs avis, il envoya au Roi Philippe des Let- scellées de son grand Sceau, par les-

1329. quelles il déclaroit que cet hommage étoit lige, & qu'il le devoit pour la Duché de Guyenne, & pour les Comtez de Ponthieu & de Montreuil. Il sembloit qu'après un aveu si solemnel, il ne dût jamais revenir à ses prétentions sur la Couronne de France.

Les troubles qui étoient survenus en Angleterre l'avoient empêché de satisfaire plûtôt à ce devoir. Sa mere & son Robert de Mortemer lui avoient fait croire que son oncle Edmond Comte de Kent, avoit conspiré de lui ôter la vie. En effet, ce Comte poursuivoit la delivrance du Roi Edouard II. son frere, qu'il ne croyoit pas être mort. Sur ce rapport le jeune Edouard le fit arrêter & condamner à mort un peu trop legerement : mais depuis Roger & la Reine sa maitresse, furent traitez de même. Car le jeune Roi ayant été informé, qu'eux avec Simon de Betford avoient fait mourir son pere, ce qu'il avoit ignoré jusqu'alors ; d'ailleurs étant las du scandale qu'ils donnoient, & outre cela, avide d'avoir les grands tresors qu'ils possedoient, fit couper la tête à Roger & à Betford, sur pretexte de plusieurs autres crimes, & resserra sa mere dans un Château, avec mille livres seulement de pension. Elle n'en jouit pas long-tems ; car on lui avança ses jours, très-justement si c'eût été par l'ordre d'un autre que de son fils.

La discorde d'entre le Pape Jean XXII. & l'Empereur Louis de Baviere, passa à une telle extremité, que Louis étant en Italie, se mesla à l'exemple de l'Empereur Othon, de dégrader Jean de la Papauté, & substitua en sa place Michel de Corbiere, Frere Mineur sous le nom de Nicolas V. Michel de Cesenne General de cet Ordre, & plusieurs de ses Moines, l'appuyerent fortement par leurs sermons & par leurs écrits.

Ces Moines & les autres Imperiaux ayant semé dans toute la Chrétienté, plusieurs reproches & sanglantes invectives contre le Pape Jean XXII. il fut tenu une Assemblée du Clergé à Paris, où l'Evêque revêtu de ses habits Pontificaux, & assisté de plusieurs autres Prélats de son Clergé, remontra au peuple, dans le Parvis de Notre-Dame, les attentats & les erreurs de Corbiere, & le dénonça excommunié, lui, l'Empereur Louis & Michel de Cesenne, avec leurs adherans. 1329.

Deux choses ruinerent ce parti ; la mauvaise conduite de l'Empereur, qui fut contraint de sortir de l'Italie ; & la désunion qui se mit parmi les Freres Mineurs, dont plusieurs s'étant séparez de leur General, l'affoiblirent si fort, qu'à la fin il fut désavoué de tout l'Ordre. Tellement que Corbiere après diverses avantures, s'étant laissé prendre & mener à Avignon l'an 1330. demanda pardon à Jean XXII. la corde au col : mais il n'en fut pas quitte pour cela ; on le mit en prison, où il mourut quelques mois après.

(Il ne faut pas confondre cette même assemblée du Clergé à Paris, avec une autre du Clergé & des Seigneurs qui se tint dans la même Ville & la même année 1329. par l'autorité du Roi, au sujet des plaintes que faisoient les Baillifs & Juges Royaux, contre les Officiaux des Evêques, qui entreprenoient, disoient-ils, sur la Jurisdiction des Juges seculiers. Il s'y trouva cinq Archevêques & quatorze Evêques representant toute l'Eglise Gallicane. L'affaire fut discutée en un Conseil tenu à Vincennes, depuis encore dans une assemblée du Parlement à Paris en presence du Roi. Pierre de Cugnieres, [a] Che-

[a] Ou du Cuignet : c'étoit par raillerie que les gens d'Eglise l'appelloient du Cugnet. Il étoit Seigneur de Saintiras en Valois, où il est enterré. Belleforest dit, qu'il étoit du corps de la noblesse, & Chevalier de l'Ordre du Roi. Il eut pour femme Jeanne de Nery.

1329. valier Conseiller du Roi & son Avocat General au Parlement portoit la paroles pour les Juges Royaux ; & il ne tendoit pas seulement à rogner la Jurisdiction des Officiaux, mais à énerver le sacré domaine de l'Eglise. Comme il étoit fort habile pour ce tems-là, & qu'il avoit long-tems étudié cette cause, il parla fortement & au gré de toute la Noblesse, & pensa emporter l'esprit du Roi. Mais Bertrand [a] Evêque d'Autun, qui depuis fut Cardinal, & Pierre Roger élû Archevêque de Sens, & à quelque tems de-là fait Pape, s'étant chargez de la défense de leur corps, lui répondirent fort éloquemment, & avec des raisons invincibles. Le Clergé fut en grand péril de se voir arracher tout-à-fait sa Justice, & même ses plus beaux domaines. Toutefois le Roi ayant balancé quelques jours entre l'incitation des flateurs qui se vouloient gorger du patrimoine du Crucifix ; & le zele hereditaire à toute la Maison de France pour les choses sacrées, donna enfin un arrêt le vingt-huitiéme de Decembre, qui maintint l'Eglise en sa possession, protestant qu'il avoit plus à cœur d'en augmenter les droits, que de les ébrécher. Ce fut pour cela qu'ils lui donnerent le surnom de *Bon Catholique*. Néanmoins depuis un tel choc, l'autorité de ce sacré Corps a été tellement affoiblie, principalement par les appels comme d'abus, qu'il croit avoir aujourd'hui plus de sujet de plainte contre les Juges seculiers, qu'ils n'en avoient en ce tems-là contre lui.)

La France étant alors dans une profonde paix, le Roi Philippe, suivant les traces de ses predecesseurs, 1330.
avoit conçû le desir d'entreprendre une expedition à la Terre-sainte. Pour cet effet, au retour d'un pélerinage qu'il fit à Marseille en petite compagnie, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait à S. Louis Evêque de Toulouse, il visita le Pape en Avignon, & confera en particulier avec lui de son dessein.

Sur la fin de l'année il convoqua les Etats de son Royaume, & leur fit entendre la passion qu'il avoit pour la guerre sainte. De leur avis, il envoya demander au Pape la permission de lever des decimes sur le Clergé de toute la Chrétienté, & encore plusieurs autres choses ; mais le saint Pere les trouva si extraordinaires, qu'il ne pût pas lui donner de réponse favorable.

Les Anglois ne pouvoient digerer qu'Edouard eût renoncé si facilement à la Couronne de France ; ils ne cessoient de l'éguillonner à y revenir, & l'occasion leur sembloit favorable, dautant que l'Ecosse, dont la France avoit accoutumé de faire un contrepoids à l'Angleterre, étoit extrêmement brouillée. Car Edouard fils de Jean de Bailleul, qui avoit long-tems mené une vie privée dans sa maison de Normandie, s'etoit avec peu de forces rétabli dans ce Royaume ; & avec l'assistance d'Edouard, en avoit chassé le Roi David qui s'étoit retiré à la Cour de France avec sa femme & ses enfans.

(Robert d'Artois, nonobstant l'arrêt du Parlement, qui avoit adjugé la Comté d'Artois à Mahaud, ne s'étoit

[a] Il a écrit contre Pierre de Cugnieres. Le Livre est intitulé : Libellus compositus per D. Petrum Bertrandi, tunc Episcopum Eduensem, nunc Cardinalem, adversus D. Petrum de Cugneriis super facto Prælatorum Ecclesiæ Gallicanæ : imprimé à Paris, par Jean-Philipi en 1595. Papire Masson parle aussi de cet ouvrage dans ses Annales de France, Livre quatre.

1331. point défait de ses prétentions sur cette terre, & continuoit de la revendiquer par les armes. Mahaud étant venuë à Paris en faire ses plaintes au Roi, fut attaquée d'une maladie dont elle mourut au mois de Novembre. Ainsi) la Comté échût à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, & suivant le traité de mariage, fut donnée à Blanche sa fille, femme d'Eude Duc de Bourgogne. Alors Robert renouvella le procès, & produisit certaines Lettres du grand Sceau, qui lui attribuoient la proprieté de cette terre, disant qu'on les lui avoit dérobées, & qu'il les avoit trouvées comme par miracle. Il croyoit que le Roi étant son beau-frere, & lui ayant tant d'obligations qu'il lui en avoit, n'en approfondiroit pas la verité. [Mais lorsque les services sont si grands que les Souverains ne les peuvent récompenser, ils tiennent lieu d'offense en leur endroit; principalement quand on les en veut faire souvenir. Il est probable avec cela, que dans cette rencontre Robert lâcha quelques paroles de reproches ou de menaces, qui vinrent aux oreilles du Roi: Tellement qu'étant irrité contre lui,) il fit examiner ces Lettres si exactement, qu'elles se trouverent fausses; & une Demoiselle de Bethune qui les avoit fabriquées en fut brûlée toute vive, lui ayant été mis sus qu'elle étoit sorciere; comme si on ne pouvoit pas avoir assez d'adresse pour contrefaire des Lettres sans l'aide du diable. Ainsi par un arrêt solemnel, Robert fut débouté de sa demande, & la Comté adjugée à Blanche & à Eude Duc de Bourgogne, son mari.

Robert, outré de la perte de son procès & de son honneur, s'emporta à des reproches contre le Roi, d'autant plus injurieux qu'ils étoient véritables, & irrita tellement sa colere, qu'il le poussa à toute rigueur. On se saisit de son Confesseur, & on l'obligea de porter témoignage contre lui, moitié par force, moitié par promesses, & aussi par la consultation de quelques Docteurs faux Casuistes, qui l'assurerent qu'il pouvoit reveler ce qu'il avoit appris en confession. On arrêta aussi sa femme, quoique propre sœur du Roi; & après les ajournemens & les délais juridiques, faute de comparoître, on le bannit lui-même à son de trompes & de naquaires, par les carrefours de Paris, & on déclara ses biens confisquez. 1331.

Il connut alors qu'il n'y avoit plus de quartier pour lui, & voulut chercher un asile auprès du Comte de Haynault: mais le courroux du Roi ne le souffrit pas si près, il suscita le Duc de Brabant à faire la guerre au Hennuyer. Robert, pour ne pas causer la ruine de son ami, sortit de ce pays-là; & résolu à toutes les extrémitez où le désespoir jette un grand courage, se rangea auprès du Roi d'Angleterre; & à force de souffler, alluma un feu qui dévora toute la France.

Cependant l'Anglois se fortifioit d'alliez, d'argent & de munitions pour quelque grande entreprise. Il avoit en son parti le Comte de Haynault, l'Empereur Louis son beau-frere, plusieurs Princes Allemans, avec les villes de Flandre; & pour s'acquerir plus de pouvoir du côté des Pays-bas, & sur les Princes voisins du Rhin, il avoit acheté bien cher la qualité de Vicaire de l'Empire. Le Roi de son côté, étoit assu-

1332.

EMP. DRONIC III. dit LE JEUNE, R. 8. ans & demi. & encore LOUIS DE BAVIERE.

ré du Comte de Flandre, du Duc de Lorraine, du Comte de Bar, des Rois de Castille, d'Ecosse & de Bohême : mais particulierement de ce dernier qu'il tenoit attaché par plusieurs liens. Car outre que ce Roi avoit épousé une de ses sœurs, & que Charles son fils né de ce mariage, avoit été nourri à la Cour de France ; il maria encore Bonne, fille de ce même Roi, à Jean Duc de Normandie. Les nôces s'en firent à Melun.

Les desseins de l'Anglois n'étant pas encore formés, ne donnoient aucune appréhension à Philippe ; de sorte qu'il se croisa pour la Terre-sainte, & avec lui trois autres Rois, Charles de Boheme, Philippe de Navarre & Pierre d'Arragon ; outre un grand nombre de Ducs, de Comtes & de Chevaliers. Le Clergé en avoit peu de joye, tant on le fouloit d'exactions extraordinaires, comme si on eût voulu ruiner les Eglises de France, pour rétablir celles de Palestine.

Dans le dessein de cette guerre, Philippe tâcha de mettre la paix entre tous les Princes voisins, il accorda le Duc de Brabant avec le Comte de Flandre, & le Comte de Savoye avec le Dauphin de Viennois. La dispute des premiers étoit pour la Ville de Malines. Elle appartenoit moitié à l'Evêque de Liége, & moitié au Comte de Gueldres : L'Evêque avoit vendu sa part au Comte de Flandre, le Duc de Brabant la réclamoit, s'en disant Seigneur de fief. Il fut dit qu'elle demeureroit au Flamand, si le Duc n'aimoit mieux lui rembourser 85000. écus. Avec cela fut arrêté le mariage de trois filles qu'avoit le Brabançon, avec Louis fils ainé du Flamand, Guillaume Comte de Hollande, & Renaud Comte de Gueldres. Le Roi Philippe termina aussi par un accommodement, la guerre que le Comte de Foix faisoit au Roi de Castille pour revendiquer quelques droits prétendus par le Roi de Navarrre. 1333.

Cette opinion avoit été assez commune dans les siecles précédens.

Jean XXII. avoit prêché publiquement en Avignon : *Que la vision des ames bienheureuses, & la peine des damnées étoient imparfaites jusqu'au jour du Jugement final* ; & il s'efforçoit de faire passer cette opinion pour la doctrine de l'Eglise, à cause que quelques particuliers l'avoient tenuë. La faculté de Théologie de Paris s'y opposoit courageusement : il essaya de la gagner par le moyen de deux Nonces qu'il lui envoya ; l'un étoit le Général des Cordeliers, l'autre un fameux Docteur Jacobin. (L'Université refusa de prêter l'oreille à leurs persuasions, les écoliers & les maîtres les voulurent chasser ; mais le Roi avant que de les condamner, désira les entendre en présence des Docteurs & des Evêques. Pour cela, il fit deux assemblées, l'une de Docteurs dans Paris, & l'autre de Prélats au bois de Vincennes. Dans toutes les deux, le) Nonce Cordelier ayant été convaincu, il fut fait un Decret scellé de leurs Sceaux qu'il envoya au saint Pere, l'exhortant de croire ceux qui entendoient mieux la Théologie que ne faisoient les Canonistes de la Cour de Rome, & le menaçant, comme fils aîné de l'Eglise, d'y donner ordre, s'il ne se retractoit. Aussi le Pape voyant son opinion mal reçûë, dit qu'il ne l'avoit proposée que par maniere de dispute.

1334. *Il mourut l'année suivante, laissant un trésor immense, amassé par les exactions qu'il avoit faites sur le Clergé de France. Pierre Fournier Cardinal, natif de très-bas lieu, mais fort éminent par sa modération & par sa frugalité, lui succéda au Pontificat, & se nomma Bénédict ou Benoît XII.*

Artus II. Duc de Bretagne, avoit épousé deux femmes: la premiere, fut Marie fille & héritiere de Guy Vicomte de Limoge: la seconde Yoland, fille de Robert IV. Comte de Dreux, & d'une Beatrix fille & héritiere d'Amaury V. Comte de Monfort. De Marie vinrent trois fils, Jean II. qui fut Duc après son pere, Guy, qui eut en partage la Comté de Pontieure, & duquel sortit une fille nommée Jeanne, & Pierre qui mourut sans enfans. D'Yoland vint un fils nommé Jean, qui eut la Comté de Monfort comme son bisayeul maternel.

Le Duc Jean II. n'ayant point d'enfans, & son frere Guy étant mort l'an 1330. sans avoir laissé qu'une fille qui se nommoit Jeanne, il étoit aisé de prévoir qu'il naîtroit de grands troubles pour la succession de la Duché, entre cette fille & Jean Monfort; car ce dernier prétendoit qu'il étoit plus proche qu'elle d'un dégré, & que d'ailleurs étant mâle, il la devoit exclure. Or comme le Duc Jean avoit une affection particuliere pour la Maison de France, dont il étoit issu de mâle en mâle, il avoit eu pensée pour éviter la désolation de la Bretagne, d'échanger cette Duché avec le Roi, pour celle d'Orléans, ou de la laisser en sequestre entre ses mains, pour la rendre à celui des deux contendans qu'il lui plairoit. Les Seigneurs du pays n'ayant pû souffrir ni l'un ni l'autre, il s'avisa de marier sa niéce 1335.
à Charles de Châtillon, frere de Louis Comte de Blois, & neveu par sa mere, du Roi Philippe de Valois, à la charge qu'il prendroit le nom, le cri & les armes de Bretagne. Ce mariage fut accompli l'an 1339. Ensuite le Duc le retint auprès de lui, & le traita comme son successeur présomptif; Jean de Montfort dissimulant les prétentions qu'il avoit au contraire.

(Le dix-neuviéme Juillet de l'an
1336. la Reine Jeanne de Bourgogne accoucha de son second fils, qui fut Philippe depuis Duc d'Orléans, dans le Château du bois de Vincennes. A cette heure-là, il s'éleva dans l'air un orage épouvantable de vents, d'éclairs & de tonnerres, qui ébranla le Château, brisa le lit de cette Princesse, déchira ses rideaux, déracina une prodigieuse quantité d'arbres, & tua plusieurs hommes à la campagne. 1336.

Si ce prodige signifioit quelque chose, ce n'étoit pas à l'égard de l'enfant qui naissoit: sa vie ne fit point assez de bruit dans le monde pour mériter de semblables présages; mais il sembloit pronostiquer cette furieuse tempête qui se formoit en Angleterre, contre la France, & qui y causa de si horribles dégâts, qu'il a fallu plus d'un siécle pour les réparer.) Edouard parvenu en pleine majorité, sentant son grand courage, & les faveurs de la fortune qui venoit de lui donner la victoire sur les Ecossois, se laissa facilement emporter aux continuelles instigations de Robert d'Artois, qui l'animoit à revendiquer par armes le Royaume de France. Il trouva à propos, avant que d'entrer en guerre, de commen-

1336. cer par les plaintes, & accusa Philippe devant le Pape, de lui avoir ravi cette Couronne durant sa minorité.

Le Pape ne lui fit point d'autre réponse, que de l'exhorter à ne point troubler un Prince qui s'étoit croisé pour la Terre sainte : Et bien loin de le flatter dans ses prétentions, il le menaça de l'excommunier, s'il reconnoissoit plus Louis de Baviere pour Empereur, & s'il ne se départoit de l'alliance qu'il avoit faite avec lui. Le jeune Roi impatient de plus longs délais, envoya defier le Roi Philippe. Tous ses alliez, chacun en leur particulier, à la réserve du Duc de Brabant, accompagnerent son cartel des leurs; & l'Evêque de Limoges en fut le porteur.

Quelque tems auparavant, le Roi étant averti que cet orage grondoit, étoit allé en Avignon avec Jean Duc de Normandie, son fils aîné, visiter le saint Pere Benedict XII. tant pour se justifier envers lui des accusations de l'Anglois, que pour tailler des affaires à l'Empereur Louis de Baviere, en rendant son accommodement plus difficile avec sa Sainteté.

Le défi signifié, Gautier de Mauny ouvrit la guerre du côté des Païs-bas, par la surprise de la ville de Mortagne, non pas du Château, puis de celui de Thin-l'Evêque, qu'il garda pour brider Cambray qui vouloit se déclarer pour les François. Les Lieutenans du Roi Anglois commencerent aussi la guerre en Saintonge, par la prise du Château de Palencour dont le Gouverneur, pour s'être mal défendu, eut la tête tranchée à Paris.

Ainsi l'expédition de la Terre-sainte fut rompue, le Roi retira les forces qu'il avoit pour cela à Marseille, & retint à son service les Genois, les meilleurs hommes de mer qui fussent alors. Avec leur assistance & avec celle des Castillans, il jetta une armée navale sur les côtes d'Angleterre, où elle fit de fort grands maux. Elle étoit pour le moins de 60. mille hommes soudoyez. Et il y avoit alors deux Amiraux avec égal pouvoir, mais par commission seulement; l'un étoit Nicolas Bauchet, aussi Grand Trésorier de France, & l'autre Hugues Kieret. 1336.

En même tems son armée de terre commandée par Raoul Comte d'Eu, & de Guines son Connétable, entra en Guyenne, & y conquit les terres du Vicomte de Tartas. Le Comte de Foix qui lui succéda en cet Emploi, emporta aussi plusieurs autres petites places. [Ainsi commença cette guerre si funeste à la France, & que l'on prévit bien devoir être très-longue & fort sanglante, le ciel même l'ayant déclaré par un grand nombre de prodiges. Car il y eut deux ou trois ans durant de fréquentes éclipses de Soleil & de Lune, d'horribles météores, des tempêtes effroyables, des tonnerres continuels durant l'hiver. Et après tout cela, il parut une Comete l'an 1336. vers la fête de la saint Jean, dans le signe des Jumeaux, causée, disoient les Astrologues, par une grande éclipse de Soleil, qui s'étoit faite l'année précédente, pendant l'opposition de Mars & de Saturne. 1336. & 37.

Il étoit très-important à Edouard d'avoir la Flandre dans son parti : le Comte tenoit le parti du Roi, comme étant son vassal, son allié & son ami, mais les Villes étoient fort mal-

1337. contentes de la France.] Elles balancerent quelque tems entre la crainte de ses armes, & celle de l'indigence que l'Anglois causoit exprès à leurs ouvriers qui vivoient de draperie, ayant défendu le transport des laines d'Angleterre en leur pays: mais lorsqu'une armée Angloise eut défait la leur dans l'Isle de Cadsant, Jacques Artevelle, Bourgeois de Gand, qu'Edoüard s'étoit acquis à force de présens, fit entrer ses Ambassadeurs dans cette Ville-là, & la porta à traiter alliance avec ce Roi.

1338. Cet Artevelle étoit un simple Marchand, qui avoit été à la Cour de France, & ensuite avoit épousé la veuve d'un Brasseur de biere; mais au reste fort adroit, entreprenant & politique, qui s'étoit acquis une domination presque absolue dans la Flandre, & tenoit des Agens par toutes les villes du pays. De sorte que le Comte ne pût arrêter ce torrent, & fut contraint de le quitter.

Durant cela Edoüard, qui après la déclaration de la guerre, étoit retourné en son Isle, vint aborder au port de l'Ecluse avec une armée de quatre cens voiles. De-là il alla par terre à Cologne conférer avec l'Empereur, qui lui confirma le titre de Vicaire de l'Empire, & lui promit d'attaquer la France avec les forces de l'Allemagne, moyennant de grandes sommes de deniers qu'il demandoit.

(Il n'étoit pas possible que la France soutint un si pesant choc, sans faire de très-grandes dépenses: Aussi les François, tant par la haine qu'ils avoient pour les Anglois, que par l'amour de leur patrie, se porterent d'abord sans beaucoup de peine, à contribuer libéralement pour l'entretien de la guerre: Mais comme ils virent que plus ils faisoient d'effort, plus on les chargeoit, qu'on imposoit sur le peuple plus qu'il ne pouvoit porter, & qu'on violoit les priviléges de l'Eglise & de la Noblesse, ils eurent recours au même reméde qu'ils avoient pratiqué sous la fin de Philippe le Bel. La Normandie temporisant à embrasser ce moyen fort périlleux, y fut encouragée par Pierre Roger son Archevêque, depuis Pape: Il ameuta & unit les Prélats & les Barons; & elle fut si reconnoissante de ce qu'il lui avoit aidé à conserver sa liberté, qu'elle lui assigna une pension viagere de deux mille livres. Du reste, il fut ordonné par les Etats, comme ils l'avoient déja ordonné du tems de Hutin, qu'il ne se feroit à l'avenir aucune imposition que de leur consentement, & pour le bien très-évident de l'Etat, ou pour une très-urgente nécessité.) 1338.

Au retour de Cologne, Edoüard campa quelques jours devant Cambray ville Impériale: mais l'Evêque y avoit laissé entrer le Prince Jean fils du Roi Philippe. Comme il vit donc qu'il n'y gagnoit rien, il passa l'Escaut pour venir combattre le Roi. Les deux armées se trouverent en présence près du village de Vironfosse en Cambresis, & y furent quelques jours. (Le Roi étoit beaucoup plus fort en apparence: il s'abstint néanmoins de donner bataille sur les avis réiterez que lui envoya Robert Roi de Naples, grand ami de la France, par inclination & par interêt, étant du Sang Royal, & issu de Charles, frere de saint Louis. Ce Prince très-sage, détestoit la guerre entre Princes Chrétiens; & d'ailleurs,

comme il avoit fort étudié la science
1338. des Astres, non pas seulement pour connoître leurs cours, mais bien plus pour en tirer les connoissances de l'avenir, il croyoit avoir lû dans ce grand livre du ciel, un désastre extrême pour la France, si le Roi Philippe hazardoit une bataille contre les Anglois. Ainsi il lui mandoit qu'en quelque endroit qu'il la donnât, il la perdroit, & mettroit son Royaume en un extrême danger. Philippe le crut pour cette fois, & le reste de l'année se passa en courses de part & d'autre.)

Pour les Flamands, comme les
1339. trois villes de Lille, Doüay & Orchies, leur tenoient fort au cœur, ils offrirent leur service au Roi, s'il vouloit les leur rendre. (S'il eût été assûré de leur fidélité, il eût peut-être accepté cette condition. Un scrupule les empêchoit de se déclarer contre lui; c'est qu'ils avoient fait serment au Roi de France. Artevelle, pour lever cette difficulté, obligea Edoüard de prendre ce titre: Si-tôt qu'il l'eut pris, ils lui rendirent hommage, & lui prêtérent serment de fidélité.) On dit que ce fut alors seulement qu'il commença à s'appeller Roi de France dans tous les actes publics, & de mettre des fleurs de Lys dans son Ecu & dans ses Sceaux.* Toutefois je trouve que dès l'an précédent il avoit défendu par une déclaration, de plus nommer Philippe Roi de France, mais seulement Comte de Valois.

Etant peu après repassé en Angleterre pour recouvrer de l'argent, il n'y eut toute cette année que des saccagemens & des combats peu dé-
cisifs, mais très-cruels. Cependant 1339.
le Roi employa tant d'adresses & tant d'argent, qu'il détacha le prétendu Empereur d'avec l'Anglois; en sorte qu'il lui abrogea le titre de Vicaire de l'Empire, qu'il lui avoit vendu bien cherement.

Mais de quelque adresse qu'on pût user envers les Flamands, ils ne se laisserent point ramener; & leur Comte n'osant entrer dans son pays, ni se fier à Artevelle, se tenoit à Lille clos & couvert. Le Pape à la Requête du Roi, avoit mis leurs villes en interdit, & tous les Prêtres y obéïssoient très-exactement; ce coup de foudre leur causa d'abord une extrême consternation: mais l'Anglois leur envoya des Ecclésiastiques moins scrupu-
leux, qui ouvrirent les Eglises, & 1340.
célébrerent hardiment.

Philippe avoit donné le titre de Duc de Normandie à Jean son fils aîné, & nous l'appellerons ainsi. Ce Duc, après avoir fait d'étranges ravages en Haynault, mit le siége devant le Château de Thin-l'Evêque sur la Sambre, pour ce qu'il incommodoit fort la Ville de Cambray. L'armée Françoise, & celle des Flamands, Hennuyers, Brabançons & Gueldrois, tous joints ensemble, se trouverent là en présence: mais quelques jours après, cette derniere se retira sans combattre. Les assiégez l'ayant vûë décamper, mirent le feu à la place, & se sauverent.

Si-tôt que l'Anglois se fut fortifié d'argent & de monde, il vint descendre une seconde fois à l'Ecluse, & passa sur le ventre de l'armée na-

* Froissard a mis dans l'original de son Histoire une figure où l on voit les députés des Gantois, qui présentent l'Ecu de France au Roi d'Angleterre, par maniere d'investiture. Cet Original fut saisi à Paris, où l'Auteur le faisoit enluminer pour en faire présent au Duc de Lancastre Général des Anglois.

1340. vale des François, qui s'étoit postée sur cette côte, pour lui en empêcher l'abord. (Ce fut la bataille la plus sanglante qu'on eût vûë sur la mer depuis plus de deux cens ans. Il y périt quatre mille Anglois, & plus de vingt-mille François. La discorde qui étoit entre les deux Amiraux de ces derniers, fut la principale cause de leur défaite. Les Anglois en ayant pris un, c'étoit Bauchet, le pendirent par represaille des ravages horribles & par delà le droit des gens, qu'ils avoient faits en Angleterre.)

Cet avantage ayant un peu abattu le courage au Roy Philippe, il se retira, & distribua ses troupes dans les places. L'Anglois l'envoya défier au combat de seul à seul, ou de cent contre cent, ou de leurs armées en bataille rangée. On lui répondit qu'un Seigneur ne reçoit point de défi de son vassal.

Quelques jours après il assiegea Tournai. La place fut réduite à de grandes détresses : mais elle se défendit d'autant plus bravement, que le Roi n'en étoit pas loin avec une puissante armée, & un grand nombre de Princes & Seigneurs, tant étrangers que François.

Cependant les Flamands furent taillez en piéces devant saint Omer, qu'ils avoient assiégé : Eude Duc de Bourgogne, avec une partie des troupes du Roi, les défit à plate coûture.) Robert d'Artois qui les conduisoit, non-seulement y pensa perdre la vie, mais encore s'étant retiré à Cassel, fut poursuivi par cette mutine populace, qui l'accusoit de les avoir trahis. Il se vit contraint, tout blessé qu'il étoit, de se sauver vers le Roi d'Angleterre.

Les garnisons Françoises s'étoient rassemblées en corps d'armée pour secourir Tournay. Philippe ayant fait plusieurs tentatives pour cela, avoit perdu l'espérance d'y pouvoir réüssir, quand tout d'un coup Edoüard condescendit à une tréve, soit par l'entremise de Jeanne Comtesse veuve de Hainault, sa sœur, mere de la Reine d'Angleterre, qui étoit pour lors retirée au Convent de Fontenelle, soit, comme dit Villani, pour la désertion du Duc de Brabant; lequel étant gagné par l'argent du Roi, & d'ailleurs ne voulant pas que cette Ville tombât au pouvoir des Anglois, se retira du siege avec ses troupes. La tréve devoit durer depuis le 20 Septembre jusques au 25 de Juin ensuivant : Elle fut encore prolongée de deux ans dans une Assemblée, qui peu après se tint à Arras, à l'instance des Legats du Pape. 1340.

Jean II. Duc de Bretagne, étant mort cette année 1341. au retour du voyage de Flandre où il avoit accompagné le Roi, la guerre qu'il avoit tant appréhendée, s'alluma dans son pays, & le tint en combustion 22 ans durant. Car Jean Comte de Montfort s'étant saisi de Limoges, & se servant libéralement des trésors qu'il trouva dans le Château, s'assura des meilleurs hommes de guerre, & des Villes de Nantes, de Brest, de Rennes, de Hennebond, & d'Avray. Puis prévoyant bien que sa partie auroit recours au Roi de France son oncle, il passa en Angleterre, où il contracta une secrete alliance avec Edoüard, & même lui rendit hommage.

Durant ces progrès, Charles de Blois se pourvût pardevant le Roi, comme souverain Seigneur de la

1341. EMP. JEAN PALEOLOGUE, fils d'ANDRONIC III. mineur, & encore LOUIS DE BAVIERE.

Duché. C'étoit en effet un fief de la Couronne de France, depuis que les Ducs Pierre Mauclerc & Jean le Roux son fils, avoient reconnu la tenir des Rois, & de plus elle étoit Pairie; Philippe le Bel l'ayant décorée de ce titre l'an 1277. en récompense de ce que Jean II. lui avoit mené 10000 hommes au siege de Courtray. Il est vrai que les Bretons ne tenoient pas grand compte de ce titre. D'ailleurs, l'un & l'autre des contendans avoient présenté Requête au Roi pour être reçûs à l'hommage; lequel, sans doute, ils eussent fait tel qu'on l'eût désiré. Voilà pourquoi le Roi remit cette affaire au jugement des Pairs, qui firent adjourner les deux parties pour déduire leurs droits.

Jean de Montfort comparut: mais ayant reconnu par les premieres paroles du Roi, que non seulement sa cause, mais aussi sa personne couroit risque, il se sauva de nuit, & s'enfuit en Bretagne lui quatriéme, déguisé en Marchand, ayant laissé tous ses Officiers à Paris, qui faisoient bonne mine, comme si leur Maître ne s'en fût pas allé, mais qu'il eût gardé le lit pour quelque indisposition.

Afin de mieux couvrir son évasion, il avoit encore laissé une procuration spéciale à un de ses gens, pour agir en cette cause auprès du Roi & des Pairs, & donner des faits & moyens pour soutenir son droit. [En effet, il en fut donné quelques-uns de sa part.] Son adversaire en fournit tout de même, l'un & l'autre néanmoins sans se faire partie; mais seulement articulant leurs raisons & leurs défenses pour instruire les Juges.

Sur ces procédures imparfaites, les Pairs reçûrent Charles de Blois à l'hommage, & débouterent Montfort de sa requête. Aussi-tôt Charles & ses amis se mirent en état d'exécuter l'arrêt: le Duc de Normandie entra en Bretagne avec une armée; & & ayant forcé Chantoceaux, assiégea Nantes où Montfort s'étoit enfermé. Les Nantois firent d'abord une grande sortie; mais deux cens de leurs Bourgeois y étant demeurez prisonniers, les autres consternez du malheur, passerent d'une grande hardiesse dans une extrême épouvante, comme c'est l'ordinaire du peuple, si bien qu'ils obligerent Montfort de se rendre au Duc Charles. Il l'envoya à Paris, où le Roi le fit enfermer dans la grosse tour du Louvre. 1341.

Ainsi il sembloit que l'affaire fût terminée; mais sa femme Marguerite, fille de Robert Comte de Flandre, courageuse & habile Princesse, qui jouoit de tête dans le Conseil, & de l'épée dans les occasions, aussi bien qu'eût pû faire le plus grand politique & le plus brave Cavalier de son tems, soutint ce parti ruiné, & le releva par sa vertu héroïque. Elle se retira à Brest, fortifia ses places, mit son fils, âgé seulement de quatre ans en sureté, l'ayant envoyé en Angleterre; & pressa si fort le secours qu'Edouard avoit promis à son mari, qu'il se mit sur mer.

Il arriva un peu tard véritablement pour conserver Rennes; mais assez tôt pour sauver Hennebond où elle s'étoit retirée. Il se trouvoit néanmoins trop foible pour la maintenir; car ses ennemis étoient maîtres de la campagne, & reprenoient les places: mais Charles de Blois, je ne

sçai par quel motif, (peut-être faute d'argent pour entretenir ses trou-
1342. pes) lui donna du repit par une tréve d'un an; durant laquelle cette Princesse passa en Angleterre pour y representer l'état de ses affaires.

Au mois d'Avril de cette année 1342. arriva la mort de Benoît XII. Ce bon Pape plus affectionné à l'exaltation du Saint Siege, qu'à celle de sa famille, laissa un grand trésor à l'Eglise, & rien du tout à ses parens, que des instructions pour leur salut. Pierre Roger fils de Guillaume, Seigneur de Rosieres en Limosin, & Archevêque de Rouen, lui succeda sous le nom de Clement VI. Celui-là en usa tout au contraire, il ne se fit aucun scrupule de s'en servir pour enrichir les siens, & rétablir le Nepotisme très-préjudiciable à l'Eglise. Le Duc de Normandie donna à Guillaume son frere, qui fut pere du Pape Gregoire XI. la Comté de Beaufort en Valée.

La Comtesse Marguerite agit si fortement à la Cour d'Angleterre, qu'elle en ramena un puissant secours, commandé par Robert d'Artois. L'armée navale de France, composée de Genois & d'Espagnols, que commandoit Louis d'Espagne, frere de cet Alfonse, qui depuis fut Connétable, les attaqua vivement près de l'Isle de Grenezey. Elle les eût bien empêchez de faire descente, si un furieux vent ne l'eût obligée sur le soir de se mettre au large, à cause que ses grands vaisseaux craignoient la terre. Ceux des Anglois étant plus petits, prirent port auprès de Vannes. Robert d'Artois étant descendu à terre, assiégea cette ville, & l'emporta par un assaut qu'il y fit donner de nuit, ensuite d'un autre fort chaud qu'il y avoit donné de jour.

Mais après cela, comme les Capitaines du parti contraire sçurent 1342.
qu'il avoit envoyé la plus grande partie de son armée au siege de Rennes, & qu'il étoit demeuré dans Vannes, ils vinrent l'y assiéger, & le presserent si fort par diverses attaques, qu'ils reprirent la place. Il fut blessé au dernier assaut, & se sauva avec peine par une poterne à Hennebond. Delà étant passé en Angleterre, où il pensoit trouver de meilleurs Chirurgiens, il mourut de ses blessures à Londres, detesté de tous les fideles François, & regretté passionnément d'Edouard, qui lui promit de venger sa mort.

En effet, il descendit peu après en Bretagne, où il assiegea tout d'un coup Nantes, Rennes & Guingamp, protestant qu'il n'entendoit point rompre les tréves qu'il avoit avec les François; mais seulement défendre le bien d'un pupille; il vouloit dire le fils de Montfort, auquel il avoit promis sa fille en mariage. De l'autre côté, le Duc de Normandie ne crût pas aussi les enfraindre s'il secouroit Charles de Blois son cousin germain.

Après plusieurs exploits de guerre de part & d'autre, Edouard leva le siege de Nantes, & vint se poster devant Vannes: le Duc de Normandie qui avoit une armée de soixante mille hommes, l'y investit aussi-tôt par mer & par terre. Or comme les Anglois étoient presque reduits à la faim, & que les François se voyoient extrêmement incommodez des pluyes de l'Automne, ils furent bien-aises les uns & les autres de sortir de ce mauvais pas par une tréve de deux ans, qui fut conclue entre-eux pour la Bretagne seule-

ment. Les Legats du nouveau Pape la moyennerent ; Et avec cela tirent parole des deux Rois qu'ils envoyeroient en Avignon vers le Saint Pere, pour terminer tous leurs différends par une bonne paix.

1343. *Le 28. Janvier 1343 advint la mort de Robert le Sage, Roi de Naples, & le seize de Septembre celle de Philippe Roi de Navarre. Robert laissa son Royaume à Jeanne fille de son fils Charles. Quant à celui de Navarre, Charles fils de Philippe, & que depuis on surnomma le* Mauvais, *vint à cette Couronne sous la tutelle de la Reine Jeanne de France sa mere.*

Le Duc de Normandie & les Députez d'Angleterre se rendirent à Avignon pour traiter la paix;& quoiqu'ils n'eussent pû demeurer d'accord d'aucune chose, on croyoit néanmoins qu'ils en viendroient à un accommodement, parce que l'entremise du Saint Pere étoit agréable à toutes les deux parties. Mais sur cela il arriva un fâcheux incident qui les en éloigna plus que jamais, & qui inonda la France d'un déluge de malheurs.

1344. Olivier de Clisson, & dix ou douze Seigneurs Bretons du parti François, ayant accompagné Charles de Blois en un Tournoi qui se faisoit à Paris, le Roi donna ordre de les arrêter prisonniers sur des soupçons de quelque intelligence avec l'Anglois, & bientôt après les fit décapiter, sans connoissance de cause, au grand étonnement de tout le monde, & avec une extrême indignation de la Noblesse, dont le sang jusques-là, ne s'étoit versé que dans les batailles. Aussi ce Roi trop severe, qui vangeoit mêmes ses défiances, aliena si fort l'affection des Grands de son Etat, que depuis ils le servirent fort mal dans le besoin.

Son fils de même nom fut Connétable.

La mort de ces Seigneurs Bretons irrita aussi furieusement le Roi d'Angleterre ; il fut sur le point de traiter de même Henry Seigneur de Leon, du parti de Charles de Blois qu'il tenoit prisonnier : mais fléchi par la priere du Comte d'Erby, il lui donna la vie & la liberté, à la charge qu'il iroit déclarer au Roi Philippe, que la tréve étoit enfreinte par ce meurtre, & qu'il alloit lui recommencer la guerre : Comme il fit aussi-tôt tant en Guyenne par le Comte d'Erby, assisté des Seigneurs Gascons de son obéissance, qu'en Bretagne par le parti de Montfort, en attendant qu'il put aller lui-même la porter dans le cœur du royaume. 1345.

Les peuples de France avoient libéralement octroyé au Roi Philippe des subsides notables d'argent pour ses guerres ; cet année il en établit encore un tout nouveau sur le Sel ; à cause de quoi Edouard l'appelloit par raillerie, l'*Auteur de la Loi Salique.* Cet impôt est de l'invention des Juifs, comme le montre le mot de *Gabelle*, qui vient de l'Hebreu. (Dans son commencement il fut fort petit, & seulement pour autant de temps que la guerre dureroit : mais depuis il a passé en droit ordinaire, & on l'a augmenté tellement de fois à autre, qu'il fait aujourd'hui un des plus considérables revenus de l'Etat.

Le Comte d'Erby après s'être rafraîchi à Bourdeaux avec les troupes qu'il avoit amenées d'Angleterre, sortit aux champs pour attaquer les Provinces de deçà la Dordogne. Le Comte de Lille, & les Seigneurs Gascons qui s'étoient jettez dans Ber-

1346. gerac, penſant lui empêcher le paſſage de cette riviere, ſurent contraints de lui abandonner cette ville, & de le laiſſer courir impunément toute la haute Gaſcogne, où il conquit pluſieurs petites places.

Lorſqu'il ſe fut retiré à Bordeaux, le Comte de Lille, à ſon tour, ayant mandé les Seigneurs du pays, car il en étoit comme Viceroi, mit le ſiége devant Auberoche ; mais ce ne fut pas avec un pareil bonheur. Le Comte d'Erby venant au ſecours avec mille hommes ſeulement, déſit ſon armée qui étoit de dix mille, & le fit priſonnier lui, & dix autres Comtes ou Vicomtes. Après quoi il aſſiegea tout à ſon aiſe, & prit les villes de la Reole, d'Angoulême, & pluſieurs autres.

Le Comte Jean de Montfort avoit été délivré en vertu des tréves, à la charge qu'il ne s'éloigneroit point de la Cour : néanmoins il s'étoit allé mettre à la tête de ſes troupes en Bretagne. Il aſſiegea Kemper : mais bien loin de le prendre, il y fut battu & penſa être pris. Au partir de là il ſaccagea Dinan. Puis étant accablé de chagrin & d'ennuy du peu d'avancement de ſes affaires, il mourut vers la fin de Septembre, laiſſant à ſa femme la conduite de ſes prétentions, & de ſon fils encore jeune. Il portoit même nom que lui, & depuis il acquit celui de *Vaillant.*

Le fameux Artevelle avoit promis au Roi Edouard de faire reconnoître ſon fils le Prince de Galles pour Comte de Flandre par les grandes villes, à l'excluſion de leur Seigneur naturel. Sur cette aſſurance Edouard amena ſon fils à l'Eſcluſe: les députés des villes l'y allerent trouver, il les traita fort magnifiquement, mais ils ne voulurent point ouir parler de deſhériter leur Comte. 1347.

Les ennemis d'Artevelle ne manquerent pas de ſe ſervir de cette occaſion pour exciter la haine du peuple contre lui, & de le faire paſſer pour traître avec d'autant plus de vrai-ſemblance, qu'il fut aſſez mal aviſé de demeurer à l'Eſcluſe quelques jours après les autres députez. Lorſqu'il fut de retour à Gand, le peuple ſe jetta ſur lui & le maſſacra. L'Anglois ſe retira tout en fureur de la mort de ſon bon ami : toutefois les villes de Flandre lui ayant envoyé des députez, il recut leurs ſatisfactions, & l'offre qu'ils lui faiſoient de donner la fille de leur Comte au Prince de Galles.

Il falloit arrêter les progrès du Comte d'Erby en Guyenne : le Duc de Normandie ſe rendit pour cet effet à Toulouze au commencement de Janvier avec cent mille hommes portants armes. Toute cette effroyable multitude ne fit durant trois mois que prendre quelques bicoques en Agenois, puis la ville d'Angoulême. Delà elle ſe rabatit ſur Tonneins, puis elle vint aſſieger Aiguillon, aſſis ſur la pointe du conflant des rivieres d'Olt & de Garonne, bien muni & bien fortifié pour ce tems-là. De Lot.

Dans tout ce ſiecle on ne vit point de ſiege plus mémorable, ſoit pour les attaques, ſoit pour les défenſes. On y donna trois aſſauts par jour une ſemaine durant ; après on en vint à l'artillerie & aux machines par terre & par eau. Philippe fils d'Eudes Duc de Bourgogne, & Comte de Boulogne par ſa femme, qui étoit fille & héritiere du Comte Guillaume, y fut bleſſé à une ſortie,

1346. dont il mourut: ou, comme disent quelques-uns, il fut tué par son cheval trop fougueux, qui le précipita dans un fossé. Il laissa un fils âgé seulement de deux ans. Enfin la perte de la bataille de Crecy arracha le Duc de Normandie de ce siege où il ne s'étoit que trop opiniâtré.

Le deuxiéme jour de Juin Edoüard avec une flote de deux cens vaisseaux où il y avoit quatre mille hommes d'armes, dix mille Archers, & autant de fantassins, tant Irlandois que Gaulois, se mit sur mer avec son Fils aîné pour aller descendre en Guyenne. Il ne se fioit pas tant à ses forces qu'au mécontentement secret de la Noblesse Françoise, & aux diverses intelligences qu'il entretenoit avec plusieurs d'entre les Grands. (Deux choses principalement les avoient éloignez de Philippe; l'une qu'il étoit d'une humeur rude & terrible, & qu'il leur ôtoit leurs droits & leurs privileges: l'autre que dégénerant de la frugalité de leurs ancêtres & s'étant plongez dans le luxe & dans les voluptez, comme ils trouverent le Roi Anglois extrêmement liberal, ils prenoient de l'argent de lui pour entretenir leurs foles dépenses, & lui vendoient lâchement leur honneur, & leur fidelité.) Il avoit auprès de lui Geofroy frere de Jean, premier Comte de Harcour, Seigneur fort puissant en Normandie: lequel ayant possedé les bonnes graces du Roi Philippe, étoit tout d'un coup tombé dans son indignation, & n'ayant pû trouver de sureté pour se justifier, s'étoit retiré en Angleterre, le poignard dans le sein, comme plusieurs autres, que l'appréhension des chagrins du Roi, avoit bannis du Royaume. 1346.

Les vents ayant repoussé deux fois Edoüard de la route de Guyenne, ce Geofroi prit de là occasion de lui remontrer que le Ciel lui vouloit faire prendre celle de Normandie, pays destitué de forteresses, extrêmement gras, & qui n'avoit point vu de guerre depuis deux siecles. Ses persuasions furent si fortes, qu'il le mena descendre au port de la Hogue saint Vaast en Costentin, proche de saint Sauveur, qui étoit de ses terres. Etant-là, il resolut de traverser la France pour s'en aller joindre les Flamands.

Son armée marchoit divisée de jour en trois corps qui se rejoignoient le soir; Geofroy y faisoit la charge de Maréchal de Camp. Les villes de Valognes, de Carentan, de Saint Lo, de Harfleur, furent sa premiere proye. Raoul Comte d'Eu & de Guines, Connétable de France, & le Comte de Tancarville que le Roi avoit envoyez à Caen, accrurent son butin & sa gloire, par leur prise & par la défaite de 20000 hommes qu'ils avoient. Car les bourgeois & les gens du pays qui en faisoient la plus grande partie, plus braves en paroles qu'en effet, les abandonnerent au milieu du Combat; aussi leur ville fut pillée, & les plus riches faits prisonniers.

Au partir de là, il continua sa marche par les Evêchez de Lisieux & d'Evreux, saccagea & brûla toutes les villes le long de la Seine jusqu'à Paris, comme Gisors, Vernon, Mantes, Meulan, & vint camper à Poissy. Il n'osa approcher de Rouen, sçachant que Jean Comte de Harcour, étoit dedans avec cinq ou six mille

mille hommes de garnison. De Poissy il envoya le défi à Philipge pour le combattre sous les murailles du Louvre: mais on ne lui fit aucune réponse. Après qu'il eut demeuré-là cinq jours, craignant d'être enfermé entre les rivieres de Seine & d'Oise, il fit refaire les ponts, & passa dans le Beauvaisis, à dessein de se retirer dans sa Comté de Ponthieu, marquant toujours sa route par de longues traces de feu & de sang, & traînant avec lui comme en triomphe, douze ou quinze mille prisonniers.

1346.

Philippe fumant de colere d'avoir vû de sa ville capitale flamber le cœur de son Royaume, se met à la poursuite en grand'hâte pour le combattre avant qu'il eût passé la Somme. Edoüard n'ayant pû gagner aucun passage sur cette riviere, se trouvoit fort embarrassé; Philippe avec son armée étant à ses talons le pressoit si fort, qu'un jour il fut obligé de déloger en grand'hâte, & d'abandonner une partie de son bagage. Il fut néanmoins assez heureux de trouver un prisonnier, je croi des siens, qui lui enseigna le gué de Blanquetaque au-dessous d'Abbeville. Godemar du Fay le gardoit avec vingt mille hommes; mais soit par intelligence ou autrement, il ne l'empêcha point d'y passer à basse mer, & ses troupes furent poussées & défaites. Le soir même, Edoüard alla camper à Crecy, & le lendemain Philippe se logea à Abbeville, qui est à trois lieuës en deçà. Il n'avoit pas moins de cent mille hommes: avec ces forces il eût pû l'envelopper & le réduire à la faim dans peu de jours: mais croyant que l'avoir atteint c'étoit l'avoir vaincu, il sortit le lendemain d'Abbeville, & sans laisser reposer ses troupes, il se picqua de lui donner bataille le même jour qui étoit le 26. d'Août, quoi qu'il fût plus de quatre heures après midi.

1346.

Sa marche trop hâtée, & de trois grandes lieues de chemin, avoit fait perdre haleine & vigueur aux François avant qu'ils eussent joint les ennemis. Au contraire, les Anglois étoient frais & reposez, & le désespoir leur redoubloit le courage. Les Arbalêtriers étoient la principale force de l'infanterie de Philippe, Antoine d'Orie & Charles Grimaldi les commandoient; mais ils ne causerent que de l'embaras aux François: car un peu avant la mêlée, étant survenu une grande tempête mêlée de grêle & de pluye, les cordes de leurs arbalêtes en furent tellement ramollies, qu'ils ne tirent aucun effet. Comme ils reculoient devant la grêle des fléches Angloises, le Comte d'Alençon crût que c'étoit trahison; de dépit il leur passa sur le ventre avec sa cavallerie. Ainsi il commença lui-même la déroute, (& elle fut achevée par les Archers Anglois & par leurs hommes d'armes.) Il faut aussi remarquer que les Anglois firent jouer en cette fameuse journée quatre ou cinq pieces de canon qui donnerent bien l'épouvante: car c'étoit la premiere fois qu'on eût vû de ces machines foudroyantes dans nos guerres. Avec cela quelques-uns d'entre les Grands, bien-aises de voir Philippe engagé en cette occasion, firent plus de mine que d'effet. Ces causes-là principalement donnerent la victoire aux Anglois. On y en peut ajouter une quatriéme, que tous les chefs & Seigneurs François étant frappez d'un

1346. esprit d'étourdissement, combattoient sans sçavoir où ils donnoient de la tête.

La bataille dura depuis quatre heures du soir jusqu'à deux heures avant dans la nuit. De grandes bandes de corbeaux qu'on vit peu avant la mêlée voler sur l'armée des François, furent prises pour un présage de leur défaite.

De leur côté, il demeura sur la place trente mille hommes de pied, douze cens Chevaliers, & quatre-vingt Bannieres. Jean Roi de Boheme, Raoul Duc de Lorraine, Charles Comte d'Alençon, frere du Roi; Louis Comte de Flandre, & douze ou quinze Comtes des plus illustres, entr'autres ceux de Harcour, de Sancerre & de Salmes, y perdirent la vie. Le Roi Jean, tout aveugle qu'il étoit, y combattit fort vaillamment, ayant fait attacher son cheval par le frein à ceux de deux de ses plus braves Chevaliers, qui le menerent dans la mêlée. Son fils Charles Roi des Romains, y fut blessé de trois coups: mais il n'est point vrai que les Rois de Majorque, d'Ecosse & de Navarre se trouverent à cette journée; les deux premiers étoient en leur pays assez occupez à leurs affaires, & l'autre âgé seulement de treize à quatorze ans, sous la tutelle de sa mere.

Le Roi cette fois *mal-fortuné*, se retira du combat à la faveur de la nuit, & sauva sa personne au Château de Broye, de là à Amiens, & puis à Paris, pour y refaire une armée, & chercher de l'argent.

Le lendemain de la bataille, il se fit encore un carnage deux fois plus grand que le jour précédent; les milices des Communes de la France, au nombre de plus de quatre-vingt mille hommes, ne sçachant pas ce qui s'étoit passé, marchoient en confusion pour se rendre au camp comme à une victoire certaine; Six cens lances & deux mille archers Anglois, rencontrerent ces malheureux dans la plaine, & pour ainsi dire, les fauchant sans résistance, en mirent plus de soixante mille par terre. 1346.

L'Anglois ayant ravagé à son aise tout le Boulenois, alla mettre le siége devant Calais vers le huitiéme de Septembre, & s'y attacha avec d'autant plus de sécurité, qu'il apprit que David Roi d'Ecosse, auquel Philippe avoit envoyé du secours pour faire diversion, avoit été vaincu & fait prisonnier par la Reine sa femme, comme il attaquoit les frontieres d'Angleterre. Il n'osa pourtant pas attaquer cette place de vive force, sçachant qu'il y avoit une grosse garnison, & de braves Chefs.

Avant la bataille de Crecy, l'Empereur Louis avoit été excommunié par le Pape, & dégradé par cinq des Electeurs, qui mirent en sa place Charles fils de Jean Roi de Boheme. Ce Prince, après la mort de Louis, qui arriva au mois d'Octobre de l'année suivante, fit confirmer son élection, & racheta le droit de deux ou trois autres qui lui disputoient l'Empire, parce qu'ils avoient été nommez par une partie des Electeurs.

Depuis que le Duc de Normandie
eut levé le siege d'Aiguillon, le 1347.
Comte d'Erby demeuré maître de la campagne, reconquit toute la Guyenne qui est de-là la Dordogne; & ayant passé les rivieres, ravagea & brûla la Saintonge & le Poitou, prit saint Jean d'Angely, & le garda, saccagea la grande ville de Poitiers, & l'abandonna après s'y être rafraî-

chi douze jours durant.

1346. & 47. Les Flamands ayant perdu leur Comte à la bataille de Crecy, députerent vers le Roi pour lui redemander son fils, qui étoit leur Prince naturel. Lorsqu'il fut en leur pouvoir, ils le fiancerent à la fille du Roi Edouard: mais cette alliance étant contraire à son inclination, il se sauva d'entre leurs mains, & revint à la Cour de France.

Après qu'il y eut demeuré un an, il fit sa paix particuliere avec les Anglois, du consentement de Philippe son Souverain. Il fut dit, qu'il souffriroit aux Flamands de donner secours à Edouard: mais que pour lui, il ne se mêleroit point des affaires de l'un, ni de l'autre des deux Princes.

Les Flamans étant entierement à la dévotion d'Edouard, faisoient de grandes courses dans l'Artois, & d'autre côté, le parti de Jean de Montfort gagnoit le dessus en Bretagne par le secours d'Angleterre: Car Charles de Blois étant allé assieger la Roche de Rion, Montfort lui donna bataille le vingtiéme de Juin, le vinquit & le fit prisonnier avec ses deux fils Jean & Guy, & la plûpart des Seigneurs qui le suivoient. *) Sa femme ne laissa pourtant pas déchoir son parti; son ambition & le sang Royal d'où elle étoit issuë, lui donnoient assez de courage pour le soutenir. Elle en ramassa les débris, & le gouverna si bien qu'il se remit encore une fois.

EMP. JEAN CANTACUZENE usurpateur sur Jean Paleologue mineur. R. 8. ans & encore CHARLES IV. DE LUXEMBOURG.

(Ceux qui commandoient dans Calais, en avoient mis dehors toutes les bouches inutiles pour durer plus long-tems, & donner loisir au Roi Philippe d'assembler des forces, & de le secourir. En effet, il s'avança jusques à vuë avec soixante mille combattans, & envoya défier l'Anglois: mais ce fut en vain, l'Anglois avoit fermé son camp de si bons retranchemens, qu'on ne pût trouver moyen de l'attaquer.) Les assiegez pressez de la derniere famine, furent forcez de se rendre le dernier jour d'Août, ayant soutenu le siege un an & trois semaines. 1347.

La renommée n'oubliera jamais le nom d'Eustache de saint Pierre, le plus notable Bourgeois de Calais, & sa generosite héroïque pour sauver ses Concitoyens. Edouard mortellement irrité de leur longue resistance, ne vouloit point les recevoir à composition, si on ne lui en livroit six des principaux pour en faire ce qu'il lui plairoit. Comme leur conseil ne sçavoit que résoudre, & qu'ainsi toute la Ville demeuroit exposée à la vengeance d'un cruel vainqueur, Eustache s'offrit pour être un de ces six. A son exemple, il s'en trouva aussi-tôt d'autres qui remplirent le nombre, & s'en allerent la corde au col & nuds en chemise porter les clefs à Edouard. Il étoit si déterminé à les faire mourir, que la Reine sa femme, qui étoit grosse, eut toutes les peines du monde à leur obtenir la vie. Il chassa tous les habitans de la ville, même les Ecclesiastiques, & la repeupla d'Anglois naturels. (Le Roi Philippe, pour récompenser en quelque façon la généreuse fidelité de ces Bourgeois, les départit par les bonnes villes de son Royaume, leur assigna quelques fonds pour vivre, & ordonna, que tous les Offices qui

* Les Seigneurs de Chateaubriant & de Rais, & les Sires de Rieux, de Machecou, de Rostreven, & de la Hene, moururent dans cette bataille.

1347. viendroient à vaquer dans ses terres, leur seroient donnez, & non point à d'autres, jusques à ce qu'ils fussent tous pourvûs.)

Le Roi Robert de Sicile n'ayant point d'héritiers issus de son corps, que Jeanne, fille de son fils Charles Duc de Calabre, l'avoit mariée l'an 1333. à André second fils de Cha-Robert, ou Charles-Robert, Roi de Hongrie, le plus âgé des deux parties n'ayant alors que sept ans. Il étoit arrivé plusieurs années après, qu'André n'étant pas assez au gré de Jeanne, & s'étant fait couronner Roi par le Pape, prétendant que le Royaume lui appartenoit; quelques conjurez le firent lever la nuit d'auprès d'elle, le pendirent & étranglerent à une fenêtre. Charles Prince de Duras qui étoit aussi du sang des Rois de Sicile, & avoit épousé Marie sœur de Jeanne, fut le conseiller & l'auteur de cette infame action. Jeanne n'en étoit pas innocente; Elle eut beau pleurer, beau se lamenter, ses larmes & ses cris l'en justifierent bien moins que son mariage subsequent avec Louis son Cousin Germain, ne l'en convainquit; c'étoit un beau Prince, & selon ses appetits.

Louis le grand Roi de Hongrie, étant venu en Italie pour venger la mort de son frere André, & pour recueillir le Royaume, traita Charles de Duras tout de même qu'on avoit traité le Roi André. Il en eût fait autant à la Princesse & à son beau mari, s'ils fussent tombez entre ses mains: mais elle se sauva de bonne-heure en sa Comté de Provence, & son mari l'y suivit peu de tems après. Le Pape étant logé sur ses terres, lui rendit de grands honneurs: mais profitant de l'extrême nécessité où elle étoit réduite, il tira d'elle la Ville & Comté d'Avignon. Il ne les acheta que 80. mille florins d'or de Florence; mais par dessus le marché, il approuva le mariage de cette Princesse avec le Prince Louis, qui en récompense ratifia cette vente. C'est aux Jurisconsultes à juger si la minorité de cette Reine, & les Edits qu'elle fit depuis, pour déclarer nulles toutes les aliénations des terres de Provence, qui avoient été faites tant dès le regne de Robert, que par elle-même tandis qu'elle étoit mineure, ne rendent pas ce contrat nul: mais l'Empereur Charles IV. le confirma, & affranchit entierement cette Comté de la sujetion de l'Empire, dont elle relevoit, comme étant un arriere-fief du Royaume d'Arles. 1347. *Quelques-uns disent qu'il ne les paya pas.*

Il est bon de sçavoir que lorsque les Comtes Alfonse de Toulouze, & Raymond Berenger de Barcelonne, épouserent les deux filles de Gilbert Comte de Provence, & qu'ils partagerent entre-eux sa succession, (dont Alfonse eut tout ce qui est depuis la Durance jusques à la Lisere avec le titre de Marquisat, & Raymond ce qui est depuis la Durance jusqu'à la Mer, avec celui de Comté,) ils diviserent aussi la Ville d'Avignon entre-eux, & que les Rois de France, comme successeurs d'Alfonse de Poitiers, frere de Saint Louis, qui avoit épousé l'héritiere de Toulouse, en avoient joüi d'une moitié jusques à l'an 1290. que Philippe le Bel la donna à Charles II. Roi de Sicile, en mariant Charles de Valois son frere, avec Marguerite fille de ce Roi.

Les Seigneurs de Montmorency, de Charny & autres, qui commandoient les troupes Françoises en Artois & Picardie, croyant qu'il n'y avoit point de mal de se ressaisir de Calais durant la tréve, noüerent une intelligence avec Aimery de Pavie,

Capitaine Lombard qui étoit dedans.
1348. Mais le double traître ne les écoutoit que pour les surprendre : Il en avertit le Roi Edouard, qui désirant être de la partie, passa la mer avec huit cens hommes d'armes pour ne manquer pas un si beau coup de filet. Tellement que quand se vint à l'exécution, ils se trouverent malheureusement pris au piege avec les vingt mille écus du marché, & mille hommes d'élite : Il y en avoit cent qui s'étoient engagez eux-mêmes dans une tour du Château, les autres attendoient dehors pour y entrer. Ils furent tous chargez & taillez en piéces, mais après une assez brave deffense.

La France étoit misérablement tourmentée en toutes façons. Elle avoit souffert une horible famine l'an 1338. & depuis ce tems-là les courses des gens de guerre avoient toujours causé une grande cherté de vivres dans tout le Royaume. Ces années 1348. & 49. une cruelle peste désola toutes les Provinces, emportant la 8. ou 9. partie des personnes.

Il n'y en avoit jamais eu de plus furieuse & de plus meurtriere que celle-là : Elle fut universelle dans tout notre hémisphere ; il n'y eut ni Ville, ni bourgade, ni maison qui n'en fussent frappées. Elle commença au Royaume de Cathay l'an 1346. par une vapeur de feu horriblement puante, qui sortant de la terre, consuma & dévora plus de deux cens lieuës de pays, jusqu'aux arbres & aux pierres, & infecta l'air en telle sorte, qu'on en voyoit tomber des fourmillieres de petits serpentaux, & d'autres insectes venimeux. Du Cathay, elle passa en Asie & en Grece, de-là en Afrique, puis en Europe, qu'elle saccagea toute, jusqu'à l'extrémité du Nord. Le venin en étoit si contagieux, qu'il tuoit même par la vûë. On remarqua qu'elle duroit cinq mois en sa force dans les pays 1348.
où elle commençoit de s'allumer. Ceux qu'elle traita le moins cruellement, sauverent à peine le tiers de leurs habitans : mais à plusieurs, elle n'en laissa que la quinziéme ou la vingtiéme partie.

L'année précédente il avoit paru sur la Ville de Paris, vers la partie Occidentale, une étoile fort grande & fort lumineuse, qui se montroit avant le soleil couchant, n'étant guere éloignée de la terre. Elle grossit extrêmement le jour d'après, & se divisa en plusieurs rayons qu'elle dardoit sur la Ville, comme la menaçant de la peste furieuse qui l'affligea l'année d'après, & qui fut suivie d'une très-cruelle famine, ne se trouvant plus de laboureurs pour cultiver les terres.

L'argent manquoit pour les nécessitez de l'Etat, on se mit à pressurer les Financiers ; entre autres Pierre des Essarts, Trésorier du Roi. Il fut condamné à la somme de cent mille florins d'or, mais on la modera à la moitié ; on multiplia les tailles, la gabelle & les impôts, & on changea plusieurs fois les monoyes, avec tant de rigueur qu'on cisailloit toutes les vieilles qui étoient de bon aloy ; dont le peuple souffroit une horrible perte, sans qu'il en revint que très-peu d'avantage au Roi. Ensuite pour satisfaire aux plaintes du peuple, on commit pour le maniement des finances, deux Evêques, deux Abbez & quatre Chevaliers, & on chassa du Royaume tous les usuriers Italiens, qu'on nommoit Lombards. Le sort principal qu'ils avoient prêté, fut acquis & confisqué au Roi, il n'étoit que de quatre cens mille livres, mais les usures qui se trouverent de deux millions, furent remises aux débiteurs. 1349.

1349. La Reine Jeanne, fille de Robert, Duc de Bourgogne, étant morte l'an 1349. le Roi Philippe, quoiqu'il fût encore en deüil, conçût de l'amour pour Blanche, fille de Philippe Roi de Navarre. Il l'avoit fait venir pour la marier à son fils Jean, qui étoit fraîchement veuf de Bonne de Boheme; mais il l'aima mieux pour lui-même, & l'épousa le troisiéme jour d'Août de cette année 1349. Son fils prit à femme Jeanne fille de Guillaume Comte de Boulogne.

Il y avoit depuis longues années une guerre mortelle entre les Comtes de Savoye, & les Dauphins de Viennois. Le Dauphin Humbert, foible de corps & de courage, ne pouvant souffrir les continuelles attaques d'Amé VI. dit le Comte Verd, d'ailleurs étant fort chagrin de la perte de son fils unique, [a] avec cela accablé de dettes, & n'ayant nul amour pour ses parens, s'avisa de donner son pays à quelque grande puissance, qui fit autant de peine au Savoyard, qu'il lui en avoit fait. Son inclination étoit de s'en accommoder avec le Pape; [b] le peuple eût bien desiré d'être sous la domination du Savoyard, afin de n'avoir plus de guerre de ce côté-là: mais la Noblesse aima mieux être au Roi de France, qui avoit plus d'Emplois & plus de Charges à donner. Henry de Villars Archevêque de Lyon, & Jean de Chisi Evêque de Grenoble, porterent le Dauphin de ce côté-là.

Il avoit donc dès l'an 1343. fait une donation au Roi Philippe de sa Seigneurie de Dauphiné & terres y jointes, à la charge que tous les privileges en seroient conservés en leur entier: Qu'elles seroient incorporées pour jamais à la Couronne de France, & que le fils aîné du Roi en jouiroit, & porteroit le titre & les armes de DAUPHIN. Pour raison de quoi le Roi lui donna quarante mille écus d'or & dix mille florins de rente, à prendre sur le pays.

Cette année 1349. il confirma ce contrat, & après se retira dans un Convent de Jacobins où il prit l'habit. Le Pape le lia promptement à l'Eglise par les Ordres sacrés, de peur qu'il ne s'allât dédire. Il les reçut tous le jour de Noël, le Sous-Diaconat à la Messe de minuit, le Diaconat à celle du point du jour, & la Prêtrise à la troisiéme. Le jour même il celebra, & huit jours après il fut promû à l'Episcopat, & honoré du titre de Patriarche d'Alexandrie. Il fut aussi élu supérieur du Convent des Jacobins de Paris, où il est enterré. Charles V. fils aîné du Roi Jean, a été le premier qui a porté le nom de Dauphin.

En 1350. Philippe eut aussi par achat ou par engagement, de Jacques d'Arragon Roi de Majorque, les Comtez de Roussillon & de Cerdagne dans les Pyrenées, & acquit du même Prince, la Baronnie de Montpellier en Languedoc, que la maison d'Arragon tenoit en arriere-fief de la Couronne de France. Elle lui couta six-vingts mille écus d'or ayant cours. 1350.

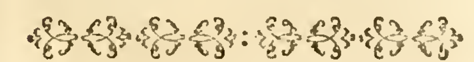
Au mois de Juin de l'an 1350. les tréves furent prolongées entre les Rois Philippe & Edouard, pour 3 ans.

Deux mois après, Philippe tomba

[a] Ce Prince le tenant sur ses genoux, & le faisant danser, l'enfant tomba & se cassa la tête.
[b] Clement VI. qui étoit François, lui conseilla de donner sa Principauté au Roi de France.

1350. malade à Nogent-le Roi ; * peut-être des fatigues de son nouveau mariage, souvent mortelles aux vieilles gens qui prennent une belle femme. Sentant approcher son heure, il manda ses enfans, & les Princes de son Sang, & leur fit de grandes re-„ montrances : Qu'ils eussent à gar-„ der la concorde entre eux, à faire „ la paix, si on le pouvoit, à main-„ tenir l'ordre & la justice, à soula-„ ger les peuples ; & autres belles choses que les Princes recommandent plus souvent à leurs Successeurs en mourant, qu'ils ne les pratiquent en leur vivant. Il mourut le vingt-deuxiéme jour d'Août 1350 dans la cinquante-septiéme année de son âge, & dans la vingt-troisiéme de son régne. On inhuma son corps à S. Denys, & son cœur dans l'Eglise des Chartreux de Bourgfontaine en Valois. Il fut fort brave de sa personne, plus heureux dans les négociations que dans les combats ; très-dur à l'endroit de son peuple, soupçonneux, vindicatif, & qui se laissoit trop emporter à l'impétuosité de sa colere. Au reste, c'est presque le seul des Rois de la troisiéme race, qui n'ait point eu d'inclination pour les Lettres & pour les gens lettrez ; connoissant, peut-être, qu'il n'étoit pas assez heureux pour avoir des louanges, & pour exercer les belles plumes.

Il eut deux femmes, Jeanne & Blanche : celle-là fille de Robert II. Duc de Bourgogne, & celle-ci de Philippe d'Evreux Roi de Navarre. De la premiere il laissa deux fils, Jean & Philippe, & une fille nommée Marie. Jean régna après son pere. Philippe eut en appanage la Duché d'Orleans, avec les Comtez de Valois, de Beaumont-le-Roger, & autres terres. Il épousa Jeanne fille posthume du Roi Charles le Bel, & de Jeanne d'Evreux, mais il n'en eut point de postérité, & mourut le premier de Septembre de l'an 1383. âgé de quarante-sept ans ; Marie) épousa Jean Duc de Limbourg fils de Jean III. Duc de Brabant. De sa seconde, Philippe n'eut qu'une fille posthume ; elle se nomma Jeanne, laquelle mourut à Beziers l'an 1373. comme on la menoit à Barcelone, pour épouser Jean Duc de Gironne, fils aîné de Pierre IV. Roi d'Arragon. La Reine sa mere survêcut son mary de près de cinquante ans, qu'elle passa en perpétuelle viduité. Ainsi sous le Regne de Jean, il y avoit deux Reines douairieres en France, celle-là, & Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, laquelle mourut au mois de May de l'an 1370.



JEANNE
I. FEMME DE
PHILIPPE DE VALOIS.

Son extraction.

CETTE Reine étoit fille de Robert II. Duc de Bourgogne, & d'Agnès de France fille de Saint

* Vignier dit qu'il avoit à sa suite les Rois de Boheme, d'Ecosse, d'Arragon, de Navarre, & de Majorque, à qui il donnoit de grosses Pensions. Lorsqu'il alla à la guerre de Flandre, il donna pouvoir à la Chambre des Comptes de Paris d'annoblir, affranchir, légitimer, naturaliser sans Lettres patentes de lui, & de sceller tels actes de Cire verte comme s'ils fussent emanés de lui-même, tant qu'il seroit absent. Etienne Pasquier dans ses recherches.

Louis, par conséquent sœur de cette Marguerite, que Louis Hutin fit étrangler pour son adultere : mais tout à fait dissemblable en mœurs à cette malheureuse Princesse. Jeanne avoit premierement été promise à Philippe Prince de Tarante, fils de Charles II. Roi de Sicile, lequel étant devenu amoureux de Catherine de Valois sœur de notre Philippe, eut cette Princesse en échange de Jeanne. Le Contrat de ce mariage fut passé en la Ville de Sens l'an mille trois cens treize. On voit par quelques contrats l'estime qu'il en faisoit, lorsqu'il fut parvenu à la Royauté, vû qu'elle signoit presque dans tous, & que dans plusieurs on lit ces termes, *De l'avis & volonté de la Reine notre chere Epouse*, & nous lisons que sa seule intercession, plus puissante que n'avoient été les prieres ni les menaces du Pape, tira de prison quelques Cardinaux & Prélats que le Roi y avoit fait mettre. Quoique cette Princesse eut été couronnée avec Philippe à Reims l'an 1328. elle n'en devint pas plus glorieuse ni plus fiere, & la bonne fortune de son mari ne lui éleva point trop l'esprit. Notre Reine ne se servit de cette dignité que pour faire éclater davantage ses vertus. Parmi lesquelles paroissoit premierement un esprit de retraite joint à une rare pudeur : car elle ne sortoit que rarement de sa chambre, & lors seulement que les œuvres de pieté ou de charité l'appelloient aux Eglises ou aux Hôpitaux : Nous admirons ensuite sa bonté & sa facilité à pardonner les injures : ainsi nonobstant quelques piques qu'elle avoit eues contre Robert d'Artois, lequel durant sa faveur la traitoit avec mépris, elle employa néanmoins tout son crédit pour adoucir la colere du Roi, & elle fit surseoir plusieurs fois la prononciation de l'Arrêt qui fut donné contre lui. Il auroit été à souhaiter pour le bien de ce Royaume que Jeanne eût pû le faire revoquer : Si Robert d'Artois n'avoit jamais passé en Angleterre, jamais Edouard n'auroit passé en France ; ainsi les François n'auroient pas souffert tant de malheurs & tant de disgraces qu'ils endurerent. Durant que Philippe le poursuivoit en Picardie ; notre Reine étoit dans l'Eglise de saint Denis, où jour & nuit elle imploroit la bonté Divine, & faisoit faire des prieres continuelles, que le Ciel eût exaucées si les pechez des François ne s'y fussent point oposez. Une furieuse peste s'étant répandue par la France, cette pieuse Princesse apporta tous les soins possibles pour soulager les pauvres, en faisant préparer des maisons fournies de commoditez & de vivres pour y recevoir des malades, exhortant les Prêtres & les Religieux de les secourir, & donnant de grandes récompenses à ceux qui les vouloient assister. Le Ciel après avoir preparé à notre Princesse une récompense immortelle pour ses travaux, permit qu'elle fut frapée de contagion. Elle en mourut en son Hôtel de Nesle l'an 1348. âgée environ de cinquante-cinq ans. Son corps est à saint Denys, son cœur à Cîteaux. Elle eût cinq fils, 1. Jean qui régna, 2. un second sans nom, 3. Louis, 4. & Jean moururent jeunes. 5. Philippe Duc d'Orleans, génereux Prince, qui épousa Blanche, fille posthume de Charles le Bel, & mourut sans enfans

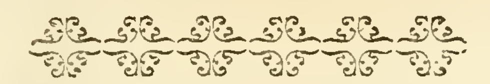
Son mariage. 1313.

Ses vertus & ses actions.

Sa mort & sa sépulture. 1348.

Ses enfans.

sans l'an 1391. Comme Jeanne étoit en couche de celui-ci au bois de Vincennes, il s'éleva une si effroyable tempête, qu'elle arracha le plus gros chêne du bois, tua cinq ou six personnes, & abatit le pignon de sa chambre. Avec ces cinq fils elle eut une fille, Marie qui mourut l'an 1333. fiancée à Jean de Brabant Duc de Limbourg, fils de Jean III.



BLANCHE,

II. FEMME DE

PHILIPPE VI.

L'On doit regarder l'amour, dont le cœur de ceux qui sont avancez dans l'âge est atteint comme un feu qui est si violent, qu'il le consume aussi-tôt qu'il l'approche ; le second mariage de Philippe avec Blanche en est un rare exemple. Cette Princesse étoit fille de Philippe Roi de Navarre, & de Jeanne fille de Hutin ; la nature l'avoit favorisée de tant d'avantages, & elle étoit ornée de tant de vertus & de si excellentes qualitez, que les Espagnols l'avoient nommée *la belle Sagesse*. Cette Princesse avoit été accordée avec Pierre fils d'Alfonse XI. Roi de Castille : notre Philippe qui l'avoit obtenue pour son aîné Duc de Normandie, ne l'eut pas plûtôt vûë qu'il changea de dessein, & il l'aima mieux pour sa femme que pour sa bru. Ainsi les aprêts des nôces qui se faisoient pour le fils, servirent au pere, & contre l'ordre des saisons l'Hyver & l'Eté se joignirent ensemble ; une jeune Princesse de dix huit-ans, la plus belle & la plus accomplie personne du monde, avec un Prince avancé en âge, & pour surcroît accablé d'ennuis & de la fatigue de la guerre, un mariage si mal assorti ne pouvoit pas durer long-temps, car les combats de l'amour sont aussi mortels aux vieilles gens, que ceux de la guerre le sont aux jeunes temeraires ; le Roi ne jouit que quelques mois des douceurs de son alliance, & laissa son Epouse enceinte d'une fille, qui eut nom Jeanne.

Extraction de Blanche.

Fiancée à Pierre d'Arragon. Philippe la demande pour son fils & la prend pour lui. 1349.

Elle demeure veuve au bout d'un an, l'an 1350. Garde sa viduité.

Après qu'il fut mort, cette Reine embrassa une maniere de vie sainte, mais difficile, puisqu'elle avoit formé la résolution de vivre dans une chaste viduité. Et pour conserver un si riche trésor attaqué par tant d'ennemis, elle le munit de toutes les autres vertus, comme d'une charité signalée envers les pauvres, d'une véritable pieté, d'une grande douceur, d'une rare modestie, & elle usoit même de quelque abstinence ; C'est pourquoi elle répondit aux Ambassadeurs de Pierre Roi de Castille, qui la demandoient pour leur Maître, *Que les Reines de France n'épousoient point de second mari.* On voyoit rarement cette Princesse à la Cour, quoi qu'elle y eût assez de crédit du temps du Roi Jean. Ses prieres jointes à celles de Jeanne, veuve de Charles le Bel sa tante & sa meilleure amie, intercederent auprès de ce Prince pour le Roi Charles son frere, qui avoit assassiné le Connétable Alfonse. Je lis encore que ces deux Princesses travaillerent six ou sept fois à moyen-

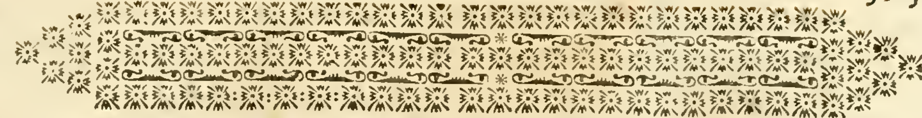
Ses vertus & ses principales actions.

ner ſa paix avec le Roi Jean & Charles V. & que l'an 1358. elles obtinrent du Dauphin une abolition pour les Pariſiens. Hors ces occaſions de pacifier des differens & de ſoulager des malheureux, Blanche ne ſe trouvoit point dans les aſſemblées, & elle paſſoit doucement ſes jours dans les compagnies Religieuſes, ou dans quelqu'un de ſes Châteaux éloignez. Celui de Neauſle étoit ſon ordinaire ſéjour: elle y mourut âgée de ſoixante & ſix ans, l'an 1398. bien avant ſous le régne de Charles VI. Son corps eſt inhumé à ſaint Denis dans la Chapelle ſainte Hippolite. Elle inſtitua heritier ſon neveu Pierre de Navarre Comte de Mortaing. Sa fille Jeanne fut fiancée à l'âge de dix-huit ans à Jean Duc de Gironne, fils aîné de Pierre IV. Roi d'Arragon: mais elle mourut à Beziers comme on la conduiſoit en Eſpagne.

Sa mort l'an 1398. & ſa ſépulture.




JEAN I.er
dit LE BON ROY.



JEAN I.*

PAR QUELQUES-UNS

DIT LE BON ROY,

ROY L.

Agé de quarante-deux ans.

Le sort me fit captif sans vaincre mon courage ;
Aussi les ennemis m'honorerent en Roi,
Et firent plus d'état du gage de ma foi,
Que de trois de mes fils qu'ils avoient en ôtage.

PAPES.

Encore CLEM. VI. 2. ans 3. mois, pendant ce régne.

INNOC. VI. élu le 18. Décembre 1352. S. 9. ans, & près de 9. mois.

URBAIN V. élu le 28. Octobre 1372. S. huit ans, & près de deux mois, dont un an & six mois, pendant ce régne.

1350. APRE'S que Jean eut assisté aux funerailles du Roi son pere, il alla recevoir l'onction sacrée à Reims avec sa seconde femme Jeanne de Boulogne, le vingt-sixiéme de Septembre. De-là il vint faire son entrée à Paris le dix-septiéme d'Octobre, tint son lit de justice en Parlement, donna l'Ordre de Chevalerie à ses deux fils aînez, à quelques autres Princes & Seigneurs, & fit montre de travailler à la Police & à la réformation de son Etat. 1350.

Ce Prince ayant un âge mûr, l'expérience des affaires, une valeur éprouvée dans les occasions, l'exemple des fautes de son pere devant les yeux, & quatre fils bientôt capables de tirer l'épée, promettoit une heureuse conduite & un gou-

* Il étoit proprement Jean II. puisque Jean fils posthume de Louis Hutin, avoit été proclamé Roi en 1316. dans la cérémonie de son enterrement. Mais il ne vécut & ne régna que huit jours.

vernement florissant. Mais ayant les
1350. mêmes défauts que son pere, trop d'impétuosité & de précipitation pour la vengeance, peu de prudence, & aussi peu de considération pour les miseres de son pauvre peuple, il tomba dans de plus grands malheurs, & qui ne le quitterent point jusqu'à la mort.

Le sang dont il souilla l'entrée de son régne, en fut un présage, & peut-être une cause, bien plutôt que la prodigieuse comete qui parut cette année. Raoul Comte d'Eu, & de Guines, Connétable de France, prisonnier de guerre chez les Anglois dès la bataille de Caen, avoit fait plusieurs voyages en France, pour moyenner sa délivrance & celle de ses compagnons. On persuada au Roi, fût vrai ou faux, que sous ce prétexte, il faisoit des menées en faveur de l'Anglois : Il fût donc arrêté par le Prevôt de Paris le seiziéme de Novembre, & le dix-neuviéme décapité nuitamment, & sans forme de procès, en présence [des Comtes d'Armagnac, & de Montfort, de Gaucher de Châtillon, Duc d'Athenes,] & de quelques autres Seigneurs de marque, devant lesquels on publia qu'il avoit confessé son crime.

Sa dépouille fut ainsi partagée. On donna sa Charge de Connétable à Charles d'Espagne de la Cerde, favori du Roi, & issu par femmes du sang de saint Louis ; & par males, d'Alfonse, Roi de Castille; la Comté d'Eu à Jean d'Artois, fils de ce Robert dont nous avons tant parlé, & celle de Guines à Jeanne, fille unique du défunt, qui en premieres nôces, épousa Gautier Duc d'Athênes ; & en
secondes, Louis Comte d'Estampes, 1350.
de la branche d'Evreux, duquel vint celle des Comtes d'Eu, Princes du Sang. [Outre la Charge de Connétable, le Roi en faisant le mariage de Charles d'Espagne avec une fille de Charles Comte de Blois, & prétendu Duc de Bretagne, lui donna l'usufruit de la Comté d'Angoulême, que ce Roi avoit ôtée aux enfans de Philippe, Comte d'Evreux & d'Angoulmois. Ce qui fut la semence de bien des malheurs.]

Pour ne ceder point en magnificence à l'Anglois, Prince somptueux & libéral, qui avoit institué l'Ordre de la Jartiere; le Roi Jean institua, ou plutôt, renouvella l'Ordre de l'Etoile, * par une célebre Assemblée qu'il tint en son Palais de saint Ouin, près Paris, & ordonna qu'au lieu que les Chevaliers portoient l'Etoile sur leurs timbres ou à leur col, ils la feroient mettre en broderie sur leurs habits. Le Chapitre s'en tenoit le jour des Rois. Charles cinquiéme son fils, voyant cet Ordre avili par la multitude, l'abandonna au Chevalier du Guet, & à ses Archers.

Quoique les tréves ne fussent pas finies, il se faisoit toujours quelque entreprise de part & d'autre. Les Anglois s'emparerent de Guines, ayant par argent corrompu le Gouverneur, il se nommoit Guillaume de Beaucorroy. Edouard s'en excusa par un plaisant mot : Que *les tréves étoient marchandes*, & qu'il n'avoit fait que suivre l'exemple du Roi Philippe, qui avoit voulu acheter Calais. Mais le traître qui avoit vendu

EMPP. JEAN PALEOLOGUE, JEAN CANTACUZENE, & CHARLES. IV.

1351.

* Mr. le Laboureur soutient que l'Etoile ne fut jamais un ordre militaire, mais seulement une devise que le Roi Jean fit porter aux principaux Seigneurs de sa Cour, sans exiger d'eux aucun serment.

1350. & 51. Guines, ayant été pris, on lui fit son procès, & il fut tiré à quatre chevaux.

Presque au même tems, Guy de Nesle, Marêchal de France, fut défait & pris avec Arnoul d'Endreghen, & plusieurs gens de marque dans une rencontre en Guyenne.

En Bretagne, les deux partis de Blois & de Montfort, quoiqu'ils n'eussent à leur tête que deux femmes, se battoient toujours à outrance. En ce tems-là les défis & combats entre les Chevaliers & les Chefs de partis contraires, étoient fort communs; mais plutôt de certain nombre, que de seul à seul. Aussi les nommoient-ils des batailles. La plus mémorable en ces années là, fut celle de trente Bretons contre autant d'Anglois. Richard Bembro étoit le Chef de ceux-ci, & le Seigneur de Beaumanoir l'étoit des autres. L'avantage demeura aux Bretons, & le plus grand honneur à leur Chef.

Du Guesclin se battit une autre fois en champ clos, & de corps à corps avec Bembro, & le tua.

L'année suivante 1351. Charles de Blois, qui depuis quatre ans étoit prisonnier en Angleterre, fut délivré à rançon, en donnant ses deux fils en ôtage, pour l'assurance du payement; & jusqu'à ce qu'il l'eût fourni, il s'abstint de porter les armes.

Les Seigneurs qui avoient été faits prisonniers dans l'entreprise de Calais ayant été délivrez, faisoient la guerre à Edouard; le Marêchal de Beaujeu couroit aux environs de Saint-Omer. [Un jour il y eut un sanglant combat, où Beaujeu fut tué sur la place; mais la victoire demeura aux François avec grand nombre de prisonniers, entre lesquels s'étant trouvé ce Lombard qui les avoit attrapés dans Calais, ils le firent écarteler tout vif.] 1351.

Le Comte de Flandres avoit refusé d'assister au Sacre de Jean, parce que ce Roi refusoit de lui restituer ses trois Villes: néanmoins il se résolut de venir l'année suivante à Paris, avec ses principaux Bourgeois de Bruges, où il rendit hommage de ses Comtez de Flandre, de Retelois, de Nivernois, & renouvella le traité de confédération.

Le sixiéme Décembre, arriva la mort du Pape Clement VI. Le Cardinal Etienne d'Albert, Limosin de naissance, & Evêque de Clermont, lui succeda le dix-huitiéme du même mois, & se fit appeller Innocent VI.

Le retour du Roi Charles de Navarre, dans le Royaume, y apporta une longue suite de guerre & de calamitez. Il avoit toutes les bonnes qualitez qu'une méchante ame rend pernicieuses, l'esprit, l'éloquence, l'adresse, la hardiesse & la liberalité.

Quoiqu'il eût épousé cette année 1353. Jeanne l'une des filles du Roi, il ne laissa pas de poursuivre ses prétentions sur les Comtez de Brie & Champagne, & sur celle d'Angoulême. Charles d'Espagne, à qui le Roi avoit donné cette derniere, & qui craignoit d'être obligé de déguerpir, le dissuadoit de lui faire aucune raison. Le Navarrois fort malcontent se retira dans sa Comté d'Evreux; & sçachant que le Connestable étoit dans son Château de l'Aigle, il entreprit un coup aussi exécrable que hardi. Il prit avec lui une centaine de cavaliers, fit escalader le Château (c'étoit le sixiéme de Janvier) & poignarder le Connestable dans son lit. Cela fait, il eut l'insolence d'avouer le coup,

1353. de s'en justifier par lettres au Conseil du Roi, & aux bonnes villes du Royaume; d'assembler des troupes, de fortifier des places, & de solliciter tous les Princes voisins à une ligue contre la France.

Le Roi dissimule, & le flate pour l'attirer à Paris : mais il ne veut point y venir qu'après qu'on lui a accordé des conditions très-avantageuses, des terres pour la valeur de la Brie & de la Champagne, l'indépendance de sa Comté d'Evreux de tout autre que du Roi, un échiquier ou tribunal souverain pour cette terre, l'absolution pure & simple pour ceux qui avoient tué le Connestable, & avec cela une très-bonne somme d'argent, & le second fils du Roi en ôtage.

Avec ces suretez il comparut au Parlement à Paris le troisiéme de Mars. Le Roi seoit en son lit de Justice, accompagné des Pairs, du Legat & de quelques Prélats. Le criminel ayant demandé pardon par un discours étudié, meslé de plaintes & d'excuses, le Connestable Pierre de Bourbon eut ordre de l'arrêter, seulement pour la forme, & de le mener dans la chambre voisine tandis qu'on déliberoit; puis aussi-tôt on le relâcha à la priere des Reines veuves de Charles le Bel, & de Philippe de Valois. Le Légat lui fit une grave remontrance, & ensuite le Roi le déclara absous.

EMPP. JEAN PALEOLOGUE ayant déposé Cantacuzene, & encore CHARLES IV.

Peu de jours après il se retira en Normandie : mais il en sortit incontinent sans le congé du Roi, & fit un voyage en Avignon. Il alloit furetant çà & là, en attendant que l'Anglois se mît en campagne : de sorte que le Roi rentra dans la Normandie & fit saisir ses terres. Mais comme ce Prince revenu de Navarre par mer, eut amené des troupes qui saccageoient tout, & que l'on craignoit une descente de l'Anglois, on trouva plus à propos d'user d'adresse avec lui; Charles fils aîné du Roi sçut si bien le ramadouer qu'il l'appaisa, au moins en apparence, & l'amena à Paris. 1354.

L'année 1355. l'Empereur Charles IV. alla se faire couronner à Rome, ou plutôt se couvrir de honte, ayant fait cette infame paction avec le Pape qu'il ne séjourneroit pas seulement un jour entier dans la ville; ce qui le mit lui & l'Empire dans le dernier mépris. L'année suivante l'onziéme de Janvier, il fit cette celebre constitution que l'on appelle la bulle d'or, *dont les politiques jugent bien diversement.*

Un soir du Mardi gras, les Anglois surprirent par escalade le Château de Nantes, & la nuit même Guy de Rochefort le reprit, & les hacha tous en pieces en punition d'avoir violé la tréve.

Gaston Phœbus Comte de Foix, qui avoit épousé la sœur du Roi de Navarre, refusoit de relever ses terres du Roi Jean, ce n'étoit peut-être que celles qu'il relevoit de l'Anglois. Quoi qu'il en fût, le Roi le fit arrêter & emprisonner dans le Châtelet de Paris. Mais à un mois de là on le mit en liberté, à la charge qu'il iroit en Guyenne commander les armées du Roi contre le Prince de Galles.

Car les tréves ne furent pas si tôt finies, que ce jeune Prince investi de la Duché de Guyenne par son pere, commença à s'y faire connoître par des ravages & des brûlements. Il poussa ses courses jusqu'à Beziers & à Narbonne, sans que

1355. les chefs François, sçavoir le Comte de Foix, Jacques de Bourbon Connestable, & Jean de Clermont, qui étoient plus forts que lui, s'opposassent à ses progrès, tant la jalousie les avoit divisez.

Son pere en même tems descendit à Calais, & courut le Boulonnois & l'Artois jusqu'à Hedin, dont il rompit le parc, mais ne pût forcer le Château. Après sçachant que le Roi Jean venoit droit à lui, il se retira promptement à Calais, & de là dans son Isle, sans avoir répondu au généreux défi que ce Prince lui avoit envoyé faire de le combattre de corps à corps, ou de puissance contre puissance.

Le faix de cette guerre ne se pouvoit supporter qu'avec de grandes dépenses; & alors on ne levoit point de subsides extraordinaires, sans le consentement des Etats. Le Roi les convoqua au Château de Ruel, où leur ayant fait représenter la nécessité des affaires, ils lui accorderent l'entretenement de trente mille hommes. Pour en avoir le fonds il falut remettre la gabelle qu'on avoit ôtée, & de plus, imposer huit deniers par livre sur les marchandises, & une certaine taxe annuelle sur toutes sortes de revenus, soit en terres, (sans en excepter même celles des Princes;) soit en Bénéfices, soit en offices, & même en salaires & en gages des serviteurs; (mais en récompense le Roi promit de ne point changer les monoyes, & d'en faire de bonnes & loyales.

Ces subsides excessifs causerent des séditions en plusieurs endroits, particulierement à Arras. Le Maréchal d'Endreghen y étant entré sous apparence de pacificateur, joüa bien un autre personnage quand il fut dedans. Il se saisit d'une centaine des plus remuans, & en fit décapiter vingt. 1355.

Le Navarrois émouvoit par tout les peuples, sous prétexte du bien public. Avec toutes ses malices néanmoins, il fut si dupe que de se laisser leurrer par le Dauphin, & de venir au Château de Roüen avec Louis Comte de Harcour, Jean & Guillaume ses freres, les Seigneurs de Clere, de Graville, de Maubué & de Preaux, & sept ou huit autres ses confédérez. Un jour que le Dauphin leur donnoit à dîner, voilà le Roi qui entre par une poterne avec cent hommes bien armez, se saisit du Roi de Navarre & de sa compagnie, met le Comte de Harcour, Graville, Maubué, & Doublet dans deux charetes, les mene en pleine campagne, & là leur fait trancher la tête à tous quatre sans aucune forme de procès. Cela fait il envoya le Navarrois sous bonne garde au Château-Gaillard d'Andelis; d'où ayant été traduit en diverses prisons, & souvent menacé de la mort, il fut conduit au Château d'Arleux en Cambresis.

Un coup si violent eut des suites très-sanglantes. Philippe frere du Navarrois, & Geffroy frere du Comte de Harcour qui avoient bon nombre de places en Normandie, y appellerent les Anglois pour venger l'outrage fait à leurs freres. Le Comte d'Erby & le Duc de Lancastre avec quatre mille hommes, commencerent la guerre en ce pays-là.

Le Roi y alla en personne, leur donna la chasse jusqu'à l'Aigle, & les ayant écartez dans les bois, mit le siege devant Breteüil, petite bicoque qui se défendit sept semaines.

1356. *Dans ces malheureux tems, les plus petites villes se fortifioient jusqu'à arrêter de grandes armées. Les villages même se fermoient de murailles contre les courses des pillards : Et cette multitude infinie de châteaux ne servoit qu'à faire durer la guerre, & devorer les peuples par les brigands qui se nichoient dans ces trous.*

Il sembloit que la noblesse & la gendarmerie triomphassent des miseres des pauvres gens. Le Luxe, qui le croiroit ! naquit de la désolation. Les Gentilshommes qui jusqu'à Philippe de Valois avoient toujours été fort modestes en habits, commencerent à se parer de pierreries, de perles, de découpures, de papillottes, & autres babioles comme des femmes, à porter sur le bonnet des bouquets de plumes, marque de leur legereté, à s'adonner passionnément au jeu, à celui des dez toute la nuit, à celui de la paulme tout le jour, à rançonner leurs sujets, & à ravir insolemment tout le bien du paysan, que par dérision ils nommoient Jacques Bon-homme.

Comme le Roi étoit à Chartres où il assembloit toutes ses forces, pour descendre en Normandie, il apprit que le Prince de Galles avec douze mille hommes, dont il n'y avoit que trois mille Anglois naturels, avoit pillé le Quercy, l'Auvergne, le Limosin, & le Berry ; & qu'il marchoit pour en faire autant dans l'Anjou, la Touraine & le Poitou. Il trouva à propos de lui couper chemin sur la retraite, & fit marcher son armée le long de la Loire. Le Prince en étant averti, laissa le chemin de Tours, & se retira par le Poitou : mais il ne pût user de tant de diligence, que l'armée du Roi ne l'atteignît à deux lieuës près de Poitiers. Le Prince le voyant si près de lui, se retrancha entre des vignes & des hayes fort épaisses, proche du lieu qu'on appelle Maupertuis. 1356.

Le Cardinal de Perigord Legat du Pape, passa souvent d'une armée à l'autre pour empêcher qu'on n'en vint aux mains. Edouard offroit de payer tout le dommage qu'il avoit fait dans ses courses depuis Bourdeaux, de délivrer tous les prisonniers, & de ne porter les armes ni lui, ni ses sujets, de sept ans, contre la France. Mais le Roi Jean croyant la victoire certaine, rejetta toutes ces soumissions ; Et aveuglé de colere, au lieu de l'envelopper & de l'affamer, ce qui étoit un coup sûr dans trois jours, s'en alla tête baissée avec un courage plûtôt de lion que de Capitaine, l'attaquer dans son fort. Ce fut le dix-neuviéme jour de Septembre 1356. Même par le plus mauvais conseil du monde, il fit mettre pied à terre à toute sa gendarmerie, hormis à trois cens chevaux d'élite qui devoient donner les premiers, & à la cavalerie Allemande, qui avoit ordre de les soutenir. L'embarras des hayes épaisses, des vignes, & des chemins creux, empêchoit que ces trois cens cavaliers ne pussent aborder, les fleches barbuës des Anglois désesperoient leurs chevaux, & les renversoient sur les Allemands ; ceux-cy tomberent sur l'avant-garde ; & elle fut achevée d'enfoncer par un gros des ennemis, qui alors sortit de son fort, & la vint charger.

Tous les quatre fils du Roi étoient à la bataille : leurs Gouverneurs en retirerent trop promptement les trois aînez avec huit cens lances, & ainsi donnerent excuse aux poltrons de les suivre. Il n'y eût que Philippe le

1356. le plus jeune des quatre, qui s'opiniâtra de courir la fortune de son pere, & combattit à son côté. La vaillance du Roi seul, soutint le choc assez long-tems; & si le quart des siens l'eût secondé, il eût sans doute remporté la victoire. A la fin accablé de tous côtez, il se rendit entre les mains de Jean de Morebeque *a* Gentilhomme Artesien, qu'il avoit banni du Royaume pour quelque crime; Philippe son fils demeura prisonnier avec lui. Il ne fut tué en cette funeste journée que six mille François: mais dans ce nombre, il y avoit huit cens Gentilshommes, dont la plûpart sont enterrez aux Jacobins & aux Cordeliers de Poitiers. Et on trouva parmi les morts le Duc de Bourbon *b*, & le Comte de Ponthieu son frere, le Duc d'Athenes Connétable, les Maréchaux de Nesle & d'Endreghen, & plus de cinquante autres Seigneurs qualifiez.

Le jeune vainqueur aussi courtois que vaillant, traita le Roi comme son Seigneur. Le soir même il le servit à table, & tâcha d'adoucir ses ennuis par des paroles civiles & obligeantes. Le lendemain craignant que quelque accident ne lui ôtât une si belle prise; & d'ailleurs voyant ses troupes si chargées de butin, qu'elles étoient incapables de rendre combat, il prit la route de Bourdeaux, & y emmena le Roi avec un prodigieux nombre de prisonniers. Entre lesquels étoient Philippe Duc de Touraine le plus jeune des quatre fils du Roi, les Comtes de Nassau & de Sarbruc, celui de Tancarville, avec son fils, & Jean d'Artois Comte d'Eu.

CHARLES DAUPHIN
LIEUTENANT,
PUIS REGENT.

âgé de quelque vingt-un an.

COMME il n'y avoit plus d'autorité dans le Royaume, & que le Roi, avant son départ, n'avoit établi aucun ordre, tout se trouva en une horrible confusion. Le Dauphin ne prit d'abord que la qualité de *Lieutenant*; Il crut que c'étoit aux Etats generaux de pourvoir au Gouvernement du Royaume & à la délivrance du Roi. C'est pourquoi les ayant convoquez à Paris pour le quinziéme d'Octobre, il leur proposa ces deux chefs. 1356.

Mais il arriva alors, ce qui arrive toujours dans les désordres, quand les peuples ont été maltraités durant la prospérité; ils croyent que c'est le temps de rabaisser la domination, quand elle a reçu quelque échec. Au lieu d'assistances, le Dauphin ne trouva que des plaintes & de l'aigreur: ils choisirent cinquante personnes pour entendre ses propositions, & ne voulurent rien déliberer en présence de ses Commissaires. Ils demandoient qu'il eût à destituer le Chancelier, c'étoit Pierre de la Forêt Archevêque de Rouen, Simon de Bucy Premier Président, *c* & six ou sept autres Officiers qui avoient mal administré les Finances;

a Le Vicomte de Teroüenne l'appelle Denis de Moerbek. Antiquit. de Fland.

b Pierre I. second Duc de Bourbon.

c D'autres le nomment Simon de Bray. Ce Bucy étoit Chevalier, & le premier qui exerça la Présidence du Parlement en titre d'Office.

1356. Qu'il délivrât le Roi de Navarre, & qu'il ſe gouvernât par un Conſeil qu'ils lui choiſiroient, moyennant quoi ils lui entretiendroient trente mille hommes, mais payez par leurs mains; & c'eſt ce qu'il ne voulut pas ſouffrir.

Cependant ils établirent un Conſeil pour l'adminiſtration du Royaume, dont Robert le Coq Evêque de Laon étoit le chef, & commirent des gens à leur dévotion pour manier les Finances. Le Dauphin n'ayant pû les fléchir, ny biaiſer leurs réſolutions, uſa d'adreſſe pour rompre l'aſſemblée, & ſous divers prétextes obligea les Deputez des villes de ſe retirer. Après, il en envoya d'autres par tous les Bailliages & Senechauſſées, pour leur demander quelque ſubvention, eſperant que chacun en particulier n'oſeroit lui dénier ce que tous enſemble lui refuſoient hardiment.

Durant la confuſion, chacun s'imaginoit avoir le temps propre pour recouvrer ſes droits & ſes privileges. La Nobleſſe commencoit de s'allier avec les Villes; & s'ils ſe fuſſent une fois accommodez, & qu'ils euſſent cimenté cette liaiſon, la Royauté en eût été fort affoiblie: le Dauphin trouva moyen de détourner la Nobleſſe de cette union, & de l'attirer à ſoi par l'eſpoir des récompenſes. Les Villes d'autre côté, entrerent en défiance contre les Gentilshommes; ſi bien que pour ſe préſerver d'être pillées par la Gendarmerie, à qui on donnoit toute licence, elles commencerent à ſe fortifier. Particulierement celle de Paris, qui dreſſa des chaînes par ſes rues, répara ſes foſſez & ſes murailles, commença d'enfermer tout le quartier de la rue Saint-Antoine & de Saint-Paul, qui auparavant n'étoit que Fauxbourg. Etienne Marcel Prévôt des Marchands, & Ronſac Echevin, avoient tout pouvoir ſur le peuple, & le gouvernoient à leur fantaiſie, parce qu'ils témoignoient un grand zele pour ſes intérêts. 1356.

Le malheureux Gefroi de Harcour avoit vendu ſes terres de Normandie à l'Anglois, pour n'en jouir néanmoins qu'après ſa mort, desheritant Louis ſon neveu, parce qu'il n'avoit pas voulu prendre les armes contre ſa patrie. Il avoit quelques troupes à S. Sauveur le Vicomte, d'où elles faiſoient des courſes juſqu'aux fauxbourgs de Caen, & même juſques à Evreux. Les Etats aſſemblez à Paris y avoient envoyé quatre Capitaines pour lui tenir tête; contre leſquels s'étant mis en campagne près de la ville de Coutance, il fut défait & tué. Si on l'eût pris envie, on lui eût fait porter ſa tête ſur un échaffaut, il aima mieux mourir les armes à la main.

Le Duc de Lancaſtre, & Philippe de Navarre qui faiſoient la guerre en Normandie avec Philippe d'Evreux, n'ayant ſçû paſſer la Loire pour aller ſecourir le Prince de Galles dans le danger où il étoit avant la bataille de Poitiers, s'étoient rabattus en Bretagne. Le Duc y mit le ſiege devant Rennes le troiſiéme de Décembre de cette année 1356. mais la place fut ſi bien défendue, qu'il n'y pût rien gagner en dix mois de temps.

A l'exemple du Souverain qui avoit plus ſongé à l'agrandiſſement de ſa puiſſance qu'au bien public, tout le monde ne ſe foucioit que de ſon interêt particulier, & renver-

1356. ſoit tout pour y parvenir. Les Députez que le Dauphin avoit envoyés par les Provinces, n'en rapporterent que des griefs; le ſeul pays du Languedoc pour avoir été moins foulé que les autres, témoigna un deuil public de la captivité du Roi, & offrit de ſoudoyer cinq mille chevaux pour ſon ſervice : les autres refuſerent tout, à moins qu'on ne le fit ordonner par les Etats.

Le Dauphin ne ſçachant d'où recouvrer de l'argent, avoit commandé de fabriquer quelques nouvelles monoyes: mais tandis qu'il étoit à Mets en conférence avec l'Empereur Charles IV. ſon couſin, qui prenoit grande part aux interêts de la Maiſon de France, (Etienne Marcel s'en alla en grande compagnie trouver le Duc d'Anjou qu'il avoit laiſſé pour Lieutenant à Paris, & le contraignit d'en ſurſeoir le cours. Et comme le Dauphin étant de retour ſe voulut roidir à faire valoir cette monoye, le même Marcel fit prendre les armes à tous ſes bourgeois & fermer les boutiques, de ſorte qu'il le força de ſe déſiſter de cette entrepriſe.)

Ayant beſoin de quelque autorité
1357. publique pour ſe faire déclarer Regent, il avoit convoqué les Etats au cinquiéme de Février 1357. à Paris, & ils furent tenus aux Cordeliers. Mais il n'en put jouir non plus que la premiere fois. Ils forcerent le Chancelier la Foreſt, depuis peu fait Cardinal, de quitter les Sceaux, chaſſerent tous les principaux Officiers des Finances; firent ſaiſir & annoter tous leurs biens; & ſur les chaudes remontrances de Robert le Coq Evêque de Laon, déſappointerent tous les grands Officiers du Royaume, même ceux du Parlement, hormis ſeize. Le Dauphin ne 1357.
trouvant donc point ſon compte avec eux, remit l'aſſemblée à quinze jours après Pâques.

Soit que l'incommodité de la ſaiſon, ſoit que l'avidité des Gaſcons, dont chacun demandoit autant de recompenſe, que ſi lui ſeul eût gagné la bataille & pris le Roi, ne permît pas aux Anglois de l'emmener hors de Bourdeaux, ils l'y garderent tout l'hyver, mais regalé & ſervi comme s'il eût été dans ſa Cour même.

Au commencement d'Avril on le transfera en Angleterre, & il y fut traité avec autant d'honneur & de reſpect, que s'il eût été rendre viſite à Edouard. On lui fit une entrée à Londres; il étoit monté ſur un cheval blanc, marque de Souveraineté, & le Prince de Galles à ſa gauche ſur une petite haquenée. On le logea dans l'Hôtel de Savoye, le Roi, la Reine, & les Grands le viſitoient, & on lui laiſſoit toute ſorte de liberté. Cependant les inſtantes mediations du Pape impetrerent une tréve pour deux ans entre les deux Couronnes; mais Jean de Montfort & Philippe d'Evreux n'y furent pas compris.

Le Duc de Lancaſtre avoit juré de ne point partir de devant Rennes qu'il ne fût entré dedans, & qu'on n'eût vû ſes bannieres arborées ſur les remparts. Comme ſon armée apprehendoit un ſecond hyver qui aprochoit, & que d'autre côté les aſſiegez étoient reduits à la famine, Bertrand du Gueſclin trouva un expedient pour ſauver le ſerment du Duc & la ville; c'étoit qu'il y entreroit lui dixiéme, & que ſa banniere ſe-

1357. roit mise sur la porte durant quelques heures. Pour conclure ce traité, on fit une tréve entre les deux partis, qui devoit durer jusques à l'an 1360.

Les bandes des gens de guerre n'étant ni licentiées ni payées, les pillards s'assembloient avec toute sorte de méchans garnemens, & couroient impunément les Provinces, tout le plat païs étant abandonné à leur misericorde. Il y en avoit cinq ou six différentes especes, dont la plus redoutable étoit celle d'un Arhauld de Cervoles qui se faisoit nommer l'Archiprêtre. Il entra dans la Comté d'Avignon, força le Pape de racheter le pillage de ses terres par la somme de quarante mille écus, & ensuite de lui donner l'absolution, & de le traiter à sa table, avec autant d'honneur que s'il eût été Prince Souverain.

Les gens commis par les Etats pour l'administration des Finances, firent bientôt connoître qu'ils ne l'avoient pas prise pour en déposseder les méchans; mais pour avoir eux-mêmes leur part au pillage. Aussi leur conduite non moins criminelle que celle des Officiers qu'on avoit tant blâmez, décria fort le choix, & par consequent l'autorité des Etats.

Le Dauphin étant donc encore fortifié par l'arrivée des Comtes de Foix & d'Armagnac, & de grand nombre de Noblesse, secoua enfin leur tutelle; & fit que le Coq se retirant en son Evêché, le laissa le plus fort dans Paris.

(Mais incontinent après, l'arrivée du Navarrois rompit toutes ses mesures, & augmenta les brouilleries. Le Roi Jean l'avoit resserré dans le Château d'Arleux en Cambresis, & en avoit commis la garde à Ferrand de Pequigny, Gouverneur d'Artois. Le Comte d'Evreux frere du prisonnier, après avoir cherché deux ans entiers toutes les inventions possibles pour le délivrer, en trouva enfin une qui lui réussit. Quelques Gentils-hommes Navarrois qui s'étoient dévouez à cette entreprise, avec un petit nombre de soldats choisis, s'étant approchez du Château d'Arleux déguisez en charbonniers, entrerent à la brune par escalade dans la place, & en tirerent le Roi de Navarre. On crut que ce coup ne s'étoit point fait sans la participation de Pequigny; & la suite justifia cette croyance. Quoi qu'il en fût, sitôt qu'on sçût les nouvelles de la liberté de ce Prince à Paris, & après qu'il eût demeuré quelques semaines à Amiens, l'Evêque de Laon, & sa faction, qui avoient besoin d'un puissant Chef, employant l'intercession des deux Reines Douairieres auprès du Dauphin, obligea ce jeune Prince de lui envoyer un saufconduit pour venir à Paris, avec permission d'y amener tel nombre de gens armez qu'il lui plairoit. Sur la foi de ce sauf-conduit il vint loger en l'Abbaïe de saint Germain des Prez, accompagné de grand nombre de ses amis. A son arrivée, une grande partie des Deputez des Etats se retira de Paris, de peur d'approuver sa délivrance, sçachant bien qu'elle ne seroit nullement agréable au Roi. Mais le Conseil que les Etats avoient ordonné pour le Dauphin, en devint encore plus puissant.) 1357.

Quelques jours après, il fit publier par la ville, qu'il desiroit entretenir le peuple le lendemain du

jour saint André, & le convia de se
1357. rendre pour cela dans la place des Lices, qui étoit entre l'Abbaye saint Germain & le Pré aux Clercs. Au jour nommé s'y étant trouvé plus de dix mille hommes, il monta sur l'échaffaut, d'où le Roi avoit accoutumé de regarder les combats en champ clos; Et là il remontra avec une éloquence pathetique, l'injustice & la dureté de sa prison, la tyrannique execution de ses amis, le zele qu'il avoit pour le bien de l'Etat; Et surtout il fit valoir sa grande affection pour la défense de Paris, qui en étoit la capitale.

Sa harangue flateuse chatouilla d'autant plus le peuple, que depuis quelque tems il n'étoit traité qu'avec d'extrêmes rigueurs. Le lendemain il fut reçû dans la ville, le Dauphin & lui s'entrevirent dans un lieu indifférent. Le Coq Chef du Conseil, le Prevôt des Marchands, l'Université même, presserent tant le Dauphin de lui donner satisfaction, qu'il fallut lui accorder tout ce qui lui plût; [Que ni lui ni les siens ne seroient jamais recherchez de tout ce qu'ils pourroient avoir fait contre l'Etat; que ces Seigneurs que le Roi Jean avoit fait executer à mort seroient déclarez innocens, leurs corps dépendus & inhumez en terre sainte, & leurs biens rendus à leurs heritiers; Qu'on lui donneroit à lui une grande somme de deniers pour son dédommagement, & plusieurs places en Normandie pour sa sureté. Cet accommodement signé, il s'en alla en cette province-là pour voir ses amis & avant toutes choses, il fit celebrer solemnellement dans Rouen les obseques des Seigneurs qui avoient été décapitez pour son service. Mais dès
qu'il fut parti de Paris, le Dauphin 1358.
commença à lever de la Gendarmerie, & manda aux Gouverneurs des places qu'il lui avoit cedées de ne l'e point recevoir: ce qui donna sujet au Navarrois d'armer de son côté, & à ses amis de Paris, de faire jouer leur faction.

Si dans cette conjoncture l'Anglois l'eût assisté puissamment, il eût bouleversé tout le Royaume: mais comme il avoit laissé échapper dans sa harangue au peuple de Paris, *qu'il avoit plus de droit à la Couronne de France, que ceux qui la disputoient*, il ne lui donna que des secours capables seulement de tirer la guerre en longueur, afin que les deux partis reduits à la derniere foiblesse, subissent le joug qu'il leur voudroit imposer.

Le zele que le Prevôt des Marchands avoit pour la liberté publique, trouvant de trop fortes oppositions, dégenera (peut-être malgré qu'il en eût) en une faction manifeste & très-pernicieuse. La marque en étoit un chaperon mi-parti de rouge & de ver, qu'il donna pour étrennes au peuple de Paris; lequel étant divisé & inconstant en ses affections, quelquefois applaudissoit au Dauphin qui le haranguoit en place publique, puis aussitôt retournoit à son Magistrat, qu'il croyoit très-bien intentionné, & d'autrefois demeuroit indifférent.

Pour la troisiéme fois les Etats furent convoquez à Paris, [d'autant que sans leur ordonnance il ne se pouvoit faire de nouvelles impositions, dont on avoit extrêmement besoin pour la rançon du Roi. Car du commencement les Anglois ne

demandoient que de l'argent ; & le Dauphin faisoit courir le bruit, soit
1358. qu'il fût vrai ou supposé, qu'ils le délivreroient pour six cens mille florins. Desirant donc se rendre le maître de cette assemblée, il amassa des troupes autour de la ville, ce qui offensa extrêmement les Parisiens, & les Députez des Etats.] Le Navarrois en mit aussi à l'entour de cette ville, qui tenoient la campagne : ce fâcheux voisinage incommodoit fort Paris & les environs ; Marcel en rejettoit la faute sur le Dauphin, & lui s'en déchargeoit sur le Navarrois.

Sur cette querelle un des partisans de Marcel, nommé Perin Macé, Changeur du Tresor, massacra Jean Baillet, Tréforier de France, en pleine rue ; le coup fait, il se sauva dans l'Eglise de S. Jacques de la Boucherie. Le Dauphin commanda au Maréchal de Clermont, à Jean de Châlons, Senechal de Champagne, & au Prevôt de Paris de l'en tirer par force, & de le mettre en justice. Ils le tirerent donc de-là, & le Prevôt de Paris lui fit couper le poing & l'envoya au gibet.

Les Eglises alors, étoient des asiles inviolables ; le Clergé & le peuple s'échaufferent étrangement, de ce qu'on avoit arraché un refugié du pied des autels, & l'Evêque de Paris excommunia ceux qui avoient commis cet attentat. (On n'en demeura pas là, ces Seigneurs étant accusez d'empêcher le Dauphin de faire aucune justice au peuple sur ses griefs, & principalement sur les ravages & cruautez insupportables des
gens de guerre ;) Marcel arma trois 1358.
mille hommes de Métiers, qui tous portoient des chaperons mi-partis, entra dans le Palais où étoit logé le Dauphin, *a* & fit massacrer ces trois Seigneurs en sa présence, (& ensuite exposer leurs corps tout nuds en la Place publique, l'Evêque de Paris les privant par sa sentence, comme excommuniez, de l'honneur de la sépulture. Cela fait il alla à l'Hôtel de Ville, rendre compte de son action qui y fut hautement approuvée.) Ce ne fut pas tout, il contraignit le Dauphin d'avouer le fait, dans les Etats qui se tenoient aux Augustins, & puis dans le Parlement ; de souffrir le retour du Navarrois dans la Ville ; & de lui accorder des terres & des grands dédommagemens.) (En même tems Marcel envoya des Agens aux principales Villes du Royaume, les conviant de se joindre avec Paris, pour la manutention de la liberté commune, & la réformation de l'Etat : mais elles refuserent de s'unir autrement que pour le service du Roi.)

Le Navarrois après avoir demeuré quelque temps dans Paris, & pensant s'en être bien assuré, en sortit une seconde fois pour donner ordre à ses autres affaires. Sitôt qu'il fut dehors, le Dauphin ne perdit point de temps, & se fit déclarer Regent par le Parlement *b* Depuis, tous les Actes se firent sous son nom, sans parler de celui du Roi, & l'on ne scella plus du petit Sceau du Châtelet dont on se servoit en son absence ; mais

a Le Dauphin même fut contraint de prendre le Chaperon mi-parti pour se sauver. Cela arriva le 11. de Février, second Jeudi de Carême.

b Avec cette souscription : Carolus primogenitus Regis Francorum, Regni Regens. En qualité de Regent, il érigea le Comté de Macon en Pairie, en faveur de son frere Jean qui fut depuis Duc de Berri.

1358. d'un grand Sceau, qui fut fait exprès pour la Regence.

Il ne vouloit plus être à la mercy des Parisiens, ni des Etats Généraux, il trouva meilleur d'en tenir de particuliers : ceux de Champagne à Vertus, & ceux de Picardie à Compiegne, lui accorderent quelques contributions. Les Parisiens offensez qu'on les méprisoit, tâcherent de se saisir des postes d'alentour de leur Ville. N'en ayant pû venir à bout, ils acheverent de la fermer de murs, depuis l'endroit où est la Bastille jusqu'à la tour du bois près du Louvre, boucherent toutes les portes du côté de l'Université, hormis celle de saint Jacques ; & depuis cette porte-la, jusqu'à celle de Nesle, firent creuser des fossez au-devant des murailles ; car auparavant il n'y en avoit point.

[Depuis ce temps-là, l'extrême confusion que les guerres des Anglois causerent dans le Royaume, y ayant renversé tous les anciens ordres, étant d'ailleurs une chose très-difficile de convoquer de ces grandes assemblées, contre les courses & les pillages des brigands ; & chacun se trouvant plus occupé à songer à sa propre conservation, qu'à maintenir les droits du public, il n'y a plus eu de véritables *Etats*, & le pouvoir des impôts est demeuré à la discretion du Souverain, sans en prendre l'avis des peuples.]

Pendant cette anarchie, la Noblesse, & les autres gens de guerre, exerçoient touses sortes de violences sur les pauvres peuples de la campagne. Ces malheureux, battus, pillez, courus comme des bêtes sauvages, n'ayant la plûpart pour retraite que les bois, les cavernes & les marêts, firent enfin comme ces liévres, qui étant aux abois, se jettent au col des lévriers ; ils s'attrouperent par grandes bandes, & se résolurent d'exterminer tous les Gentilshommes. 1358.

Cette fureur commença dans le Beauvaisis, & eut pour premier chef, un paysan nommé *Caillet*. On la nomma la Jacquerie, parce que les Gentilshommes, lorsqu'ils pilloient le paysan, l'appelloient par raillerie, *Jacques bon-homme*. Si les Villes se fussent jointes à ces rustres, c'étoit fait de la Noblesse & de l'Etat Monarchique aussi-bien qu'en Suisse ; mais pas une ne leur ouvrit les portes de crainte d'être pillée. Ils en tenterent plusieurs inutilement, ruinerent tous les petits Châteaux du pays, entr'autres celui de Beaumont sur Oise, & se rendirent maîtres de Senlis : mais du reste, ils commirent tant de cruautez plus que brutales, que la Noblesse de tous les partis, François, Anglois & Navarrois, se rallia contr'eux. Le Roi de Navarre défit dans le Beauvaisis la troupe de Caillet, qui ayant été pris eut la tête tranchée. Le Dauphin en mit en piéces plus de vingt mille, & ce soulevement s'accoissa tout d'un coup.

Tandis que le Dauphin étoit allé du côté de Sens, ayant laissé le Comte de Foix dans la partie de la Ville de Meaux, que l'on nomme *le Marché*, toute entourée d'eau, les Parisiens qui avoient grand interêt de s'assurer de cette clef de la Marne, envoyerent quelques troupes sous la conduite d'un Epicier pour s'en saisir. Le Maire de Meaux, qui étoit de la faction, leur ouvrit les portes ; mais comme les uns & les autres at-

taquoient le Marché, le Comte
1358. sortit sur eux avec de la cavalerie, & les tailla tous en pieces. L'Epicier y fut tué, la Ville saccagée & brûlée, le Maire & quelques Bourgeois décapitez.

Cependant contre la promesse donnée au Dauphin, le Navarrois s'approcha de Paris, & s'étant abouché à S. Ouin avec Marcel entra dans la Ville & harangua si éloquemment le peuple, qu'il le déclara son General. Mais la Noblesse indignée de voir qu'il la caressoit moins que la Bourgeoisie, l'abandonna; & dans une assemblée qui fut tenue à Compiegne, promit toute assistance au Dauphin pour assieger Paris. Les factieux en étant avertis, obligerent l'Université d'aller vers ce Prince lui demander pardon pour eux, offrant telle amende qu'il lui plairoit leur vie & leur honneur sauf; mais ceux de son Conseil, qui pensoient avoir trouvé l'occasion de se gorger des richesses de cette grande ville, l'empêcherent de prêter l'oreille à ces conditions, à moins qu'ils ne lui livrassent douze de leurs principaux Chefs:) Si bien qu'il les mit dans la necessité de se réunir tous ensemble le plus fort qu'ils purent, & de s'attacher entierement au Roi de Navarre.

Les affaires ne demeurerent pas long-temps en cet état, les amis du Dauphin s'étant de plus en plus accréditez dans la Ville, firent prendre des ombrages à la Bourgeoisie de ce que le Roi de Navarre y avoit introduit quelques Anglois; elle massacra une partie de ces étrangers; Marcel pour sauver le reste, les mit en prison, puis les laissa évader. Ils se retirerent à saint Denys, d'où ils vengeoient cruellement la mort de
leurs compagnons sur tous ceux de 1358.
Paris qu'ils pouvoient attrapper. Le peuple sans vouloir entendre les harangues du Navarrois, le contraignit lui & Marcel, de le mener de ce côté-là pour les achever: mais soit par la trahison de ces deux Chefs ou autrement, les Anglois les attirerent dans une embuscade, le soir comme ils s'en revenoient tous en désordre, & en tuerent plus de six cens.

Ce sanglant échec redoubla les soupçons & les crieries du peuple; Marcel & ses partisans, craignant d'être enfin livrez au Dauphin, conspirerent de livrer plûtôt la Ville au Navarrois, en l'y introduisant de nuit par la Bastille. Mais comme les amis du Dauphin avoient toujours l'œil & l'oreille au guet, un Jean Maillard & un Pepin des Essarts, qui en étoient les Chefs, firent si bien leur partie; qu'ayant assemblé leurs gens sur le point que Marcel devoit executer son coup, ils le tuerent, lui & ceux qui l'accompagnoient avant qu'il eût pu ouvrir les portes.

On voit dans la fin tragique de cet homme, quelle confiance on doit avoir dans l'affection d'un peuple, & quelle sureté il y a à se mêler de ses affaires. Les mêmes qui l'avoient si passionnément aimé, laisserent traîner son corps par les ruës, & dans les bouës, & souffrirent que sa mort fût suivie du massacre, du supplice, & du bannissement de plusieurs de ses amis. Entr'autres de Ronsiac Echevin, de Josserand Trésorier du Roi de Navarre, & de Caillard, qui avoient livré le Château du Louvre [au Navarrois.] Ces trois perdirent la tête en Gréve.

Cette

1358. Cette exécution changea entierement la face des affaires, les Chaperons mi-partis furent jettez au feu, & le Dauphin rentra dans Paris le vingt-quatriéme jour d'Août.

Mais le Navarrois, outré de la mort de ses amis & de ses Officiers, protesta qu'il n'auroit jamais de paix avec les Princes de la Maison de Valois, & déclara qu'il ne les reconnoissoit plus pour souverains. Dans cette colere il assembla des forces de tous côtez, envoya défier le Dauphin, bloqua Paris par eau & par terre, & appella à son secours le Capital de Buch, & Robert Knoles fameux Capitaine Anglois.

Celui-ci nonobstant la tréve faisoit d'horribles ravages par-tout, principalement en Auxerrois & en Champagne. Or ayant été chassé de devant Troyes par le Comte de Vaudemont, il vint joindre le Navarrois dans l'espérance de piller Paris. Ce fut alors qu'ils brûlerent la Ville de Montmorency, qui n'étoit pas des plus petites, comme on le voit à ses ruines. D'un autre côté, Philippe de Navarre couroit la Picardie, & faisoit plusieurs entreprises sur les Villes : mais elles avorterent toutes, & coûterent la vie à plusieurs de ses amis; entr'autres au Maire d'Amiens, & à quelques Bourgeois de Laon; dont l'Evêque pour le même sujet, fut obligé de se sauver, afin de mettre sa tête à couvert.

Le Dauphin n'osoit sortir de Paris de peur qu'on n'y rapellât le Navarrois, lequel y avoit encore des amis en grand nombre. Cependant comme il ne pouvoit mettre aucun ordre nulle part, toute la France étoit au pillage des gens de guerre, aussi bien des François que des Anglois. Or à l'heure que la Ville de Paris étoit réduite à la derniere disette, & qu'il 1358.
dépendoit du Navarrois de donner le coup mortel à la France, son cœur en un moment fut touché de repentir ou de pitié, sans qu'on en pût deviner d'autre cause qu'une grace extraordinaire de Dieu sur ce Royaume. Dans ce sentiment, lorsqu'on l'espéroit le moins, il fit son accommodement avec le Dauphin, & se remit presque de toutes ses prétentions à sa volonté; & il le fit malgré les conseils & la résistance de son frere, esprit violent qui alloit à porter les choses à toute extrémité : de sorte qu'étant indigné de ce qu'il ne suivoit pas son sentiment, il le quitta là, & se retira vers les Anglois à saint Sauveur le Vicomte.

Cette paix sauva la Ville de Paris, mais elle ne soulagea point les Provinces circonvoisines; car les garnisons des places qui avoient tenu pour le Roi de Navarre, se déclarerent pour l'Anglois, afin de pouvoir continuer leurs pillages. Le Seigneur d'Auberticour Hennuyer ravageoit la Champagne par le moyen de plusieurs Chateaux qu'il tenoit sur la Marne & sur la Seine : Broquard de Fenestranges Chevalier Lorrain, attiré au service de France avec cinq cens avanturiers qu'il avoit à ses gages, en délivra le pays, ayant défait & pris ce voleur en un grand combat près de Nogent sur Seine : mais lui-même devint un plus rude fleau dans ces contrées-là, désolant & brûlant tout, jusqu'à ce que le Dauphin lui eut payé la solde de ses troupes.

L'Isle de France, Normandie, Beausse, Champagne & Brie.

Durant toutes ces guerres des Anglois, jusqu'à tant que Charles VII. eut chassé ces avanturiers de la France, il y eut

1359. *quantité de ces Capitaines, dont les uns payoient leurs compagnies de leur argent, & les loüoient à qui plus leur en donnoit; les autres les entretenoient du pillage qu'ils faisoient indifféremment sur tous les partis. On nommoit ces derniers, Brigands. Ceux qui les commandoient étoient des soldats de fortune, qui commettoient mille cruautez; Aussi quand on les attrapoit, on ne leur faisoit point de quartier.*

(La valeur & le cours des monoyes furent ces années dans une extrême déreglement; le gros d'argent, monoye de saint Louis se mettoit pour vingt sols Parisis, & le florin d'or de Florence pour vingt francs. Les marchandises étoient cheres à proportion, la quarte de vin se vendoit vingt-quatre sols : mais la veille de l'Annonciation, le gros fut remis à douze deniers parisis, & le Florin à trente-deux sols; de sorte que qui avoit auparavant vingt sols n'avoit plus que vingt deniers. Les peuples en souffroient un grand dommage, d'autant principalement que les denrées ne ramendant pas de même, ils n'avoient pas assez d'argent pour se nourrir & s'entretenir.)

Il y avoit sans cesse sur le tapis des propositions de paix entre les deux Couronnes. Le Roi Jean, quoiqu'il eût toute liberté; même celle de la chasse, & de toutes les galanteries, s'ennuyoit fort de sa prison: Néanmoins il se remettoit aux Etats de son Royaume des conditions que l'Anglois lui proposoit pour sa délivrance. Les Etats assemblez à Paris pour cela (ce fut au mois de May) les trouverent si rudes, que tout d'une voix ils choisirent plûtôt la guerre, & offrirent de grands secours pour la faire : mais ils ne purent être levez sitôt, & le mal croissoit toujours.

L'Anglois picqué de leur réponse, 1360. crût qu'il faloit les forcer à parler autrement. Il assembla une effroyable armée, on y comptoit onze cens vaisseaux, & près de cent mille combattans. Avec cela il descendit à Calais accompagné de ses quatre fils; & se promettant tout d'une si grande puissance il se mit en marche, nonobstant que l'on fût déja au mois de Novembre. On lui laissa tenir la campagne tout à son aise pendant la rude saison de l'hyver : les Villes étoient si bien munies qu'il n'en pût prendre pas une, ni saint Omer, ni Amiens, ni Reims, devant lequel il fut six semaines, ayant dessein de s'y faire sacrer Roi de France, quand il l'auroit pris. La Bourgogne se racheta du pillage en lui fournissant deux cens mille florins, & des vivres pour son camp. Le Nivernois composa de même, la Brie & le Gâtinois furent ravagez.

Sur la fin du Carême il vint camper à sept lieuës de Paris entre Châtres & Montlehery; & ne voyant aucune avance du côté du Dauphin qui approchât de ses demandes, il planta le piquet tout contre les portes de la Ville, à dessein d'obliger les François de parler ou de combattre.

Lors qu'il y eut demeuré quelque tems sans pouvoir gagner ni l'un ni l'autre, il rebroussa vers la Beausse, résolu de rafraîchir ses troupes le long des bords de la Loire, & en cas de quelque disgrace, de se retirer en Bretagne.

Le Cardinal Simon de Langres Legat du Pape, & les Députez du Dauphin suivoient toujours son camp, & le solicitoient incessamment pour la paix; & toutes les Vil-

1360. les de France faisoient des jeûnes, des processions & des prieres à Dieu pour la demander. Un jour qu'il étoit campé dans le pays Chartrain, il s'éleva un orage épouvantable avec tant d'éclairs & de tonnerres, & une décharge de greSle si druë & si grosse, qu'elle blessa grand nombre de ses gens, & lui tua plus de mille chevaux. Il prit ce prodige pour un commandement du Ciel, & se tournant vers l'Eglise de Nôtre-Dame de Chartres, que l'on voyoit de cinq ou six lieues, il promit à Dieu d'achever la paix au plûtôt. D'ailleurs le Duc de Lancastre & les Seigneurs Anglois l'en pressoient très-instamment, à cause que son armée étoit fort débiffée ; & qu'ayant emmené toutes les forces d'Angleterre, il l'avoit laissée exposée à beaucoup de périls.

Les Députez de part & d'autre se rendirent donc le premier de May au village de Bretigny, qui est à une lieuë de Chartres. [Il y en avoit quinze de la part du Dauphin, trois d'Eglise, deux de Robe, deux Bourgeois & deux Secretaires du Roi ; les autres, Seigneurs de marque, nommez néanmoins après les Ecclésiastiques, qui n'étoient que des Chanoines. De la part du Prince de Galles il s'en trouva dix-huit, tous hormis le Chancelier d'Angleterre, gens d'épée & de grande qualité.] En cet endroit, traitant au nom des fils aînez des deux Rois, ils arrêterent tous les articles dans 8. jours.

D'un côté on donnoit à l'Anglois avec ce qu'il tenoit déja, tout le Poitou, y compris le fief de Thouars & la terre de Belleville, la Saintonge, la Rochelle & le païs d'Aulnis, l'Angoulmois, le Perigord, le Limosin, le Quercy, l'Agenois, le Roüergue, les païs & terres de Gauré, & la Bigorre, avec les villes de ces païs-là en toute Souveraineté. Outre cela Calais, les Comtez d'Oye, de Guisne & de Ponthieu ; & trois milions d'écus d'or de rançon, payables à trois divers termes, pour la personne du Roi Jean, lequel seroit amené à Calais trois semaines après la Saint Jean-Baptiste, & mis en liberté après la restitution des places, & en donnant pour ôtages ses trois fils puînez, son frere Philippe, & quatre autres Princes du Sang ; de plus trente que Comtes, qu'illustres Chevaliers, & deux deputez de dix-neuf villes, desquelles les noms étoient exprimez. D'autre part, le Roi d'Angleterre renonçoit au titre de Roi de France, & generalement à toutes ses autres prétentions, & restituoit toutes les places qu'il avoit prises dans d'autres païs que ceux qui lui étoient cedez par ce traité. Tous les deux Princes se soumettoient aux censures du Pape pour l'execution de leurs promesses. 1360.

En attendant que les deux Rois pussent ratifier le traité, on accorda des tréves pour un an. Au mois de Juillet, l'Anglois fit amener le Roi Jean à Calais, où il fut aussitôt visité par ses enfans, & y demeura jusqu'au vingt-cinquiéme d'Octobre, qu'Edouard s'y étant rendu, tous deux jurerent la paix solemnellement.

Celle du Roi d'Angleterre avec le Comte de Flandre, & celle du Roi de Navarre avec le Roi Jean, furent faites aussi au même lieu de Bretigny, & la derniere jurée par les deux Philippes, freres de ces deux Rois ; les traitez furent confirmez par le Saint Pere, sous peines des Censures Ecclesiastiques au premier contrevenant.

1360. [Les ôtages donnez à l'Anglois, il partit de Calais la veille de la Toussaint, & les emmena avec lui en Angleterre. Le Roi Jean sorti de captivité le 24. Octobre, au bout de quatre ans & un mois, alla à Boulogne faire ses dévotions devant l'Image de Notre-Dame, fort reverée en ce lieu-là; puis vint rendre graces à Dieu dans l'Eglise de Saint Denis. En chemin il redressa sa Maison, & fit deux Maîtres des Requêtes, & six Maîtres des Comptes, trois Lais & trois Clercs. A Saint Denis il reçut les soumissions du Roi de Navarre, qui le vint saluer & ratifia le traité que son frere avoit signé pour lui. Le treziéme de Decembre il fit son entrée à Paris, y ayant auparavant rétabli les membres de son Parlement, que les Etats avoient cassez; & la ville lui témoigna sa joye par un present de mille marcs de vaisselle d'argent.]

1361. L'extrême necessité qu'il avoit de finances pour payer sa rançon, fit succomber son généreux courage à une bassesse que l'on crût plus préjudiciable à l'honneur de la noble Maison de France, que le traité même de Bretigny. C'est qu'il vendit sa fille Isabelle à Jean Vicomte de Milan six cens mille écus d'or pour la marier à son fils Galeas.

Quoique la Couronne de France & la Souveraineté ne vinssent qu'à l'aîné seul, & ne se divisassent point entre les cadets; néanmoins on leur donnoit des partages en terres qui étoient entierement à eux, qui passoient à leurs filles aussi bien qu'à leurs fils, & dont ils pouvoient disposer comme de leur propre. Or le Roi pour tenir le corps du Royaume plus puissant, & faire qu'on n'en détachât plus les grandes Provinces, pour ces partages, ou par quelque traité, unit inséparablement à la Couronne les Duchez de Normandie & de Bourgogne, & les Comtez de Toulouze & de Champagne, par Lettres données au Château du Louvre au mois de Novembre de l'an 1361. 1361.

Aux Fêtes de Pâques précedentes, la mort avoit ravi le jeune Philippe, Duc de Bourgogne, & éteint en lui la premiere branche de ces Ducs, laquelle en avoit produit douze, & duré 330. ans. Il ne laissa point d'enfans, & n'en pouvoit pas encore avoir; Marguerite de Flandre sa femme, n'ayant qu'onze ans, & lui que quinze. Il étoit petit-fils du Duc Eudes IV. & fils du Prince Philippe qui avoit été tué au siege d'Aiguillon, & de Jeanne de Boulogne, laquelle en secondes nôces avoit épousé le Roi Jean, & étoit morte l'année derniere.

Celles des terres de ce Prince qui venoient du côté maternel, retournerent aux heritiers de cette ligne: sçavoir la Comté d'Artois, & la Franche-Comté, à Marguerite fille de Philippe le Long, & de la Comtesse Mahaud, femme de Robert Comte de Flandre, partant ayeule de la femme que ce jeune Duc Philippe avoit épousée. Les Comtez de Boulogne & d'Auvergne allerent à la Maison de Boulogne. Quant au Duché de Bourgogne, le Navarrois le vendiquoit, comme étant fils de Jeanne fille de la Reine Marguerite qui étoit femme du Roi Louis Hutin, & fille aînée du Duc Robert, pere d'Eudes IV. Duc de Bourgogne. Mais le Roi mit la main dessus, comme étant, disoit-il, le plus proche parent d'un

1361. degré, étant fils de la seconde fille du Duc Robert, là où le Navarrois n'étoit que petit fils de l'aînée. Quelques-uns veulent dire qu'il n'entendoit pas bien les droits, & qu'il devoit recueillir cette Duché comme Souverain, & soutenir que la Bourgogne étoit un fief masculin, qui lui revenoit faute d'hoirs mâles.

Les troupes de tous les partis n'évacuerent les places qu'avec bien de la peine, & faisoient les mêmes ravages que durant la guerre. Les Gascons & les Bretons couroient l'Anjou, le Poitou, & la Touraine. Les bandes de ceux qu'on nommoit les TARDVENUS, conduites par quelques Gascons, ayant traité de même la Champagne, la Bourgogne, le Mâconnois & le Lyonnois, défirent en Bataille à Brignais près de Lyon, Jacques de Bourbon Comte de la Marche, à qui le Roi avoit donné ordre de châtier leurs voleries. Après cela elles se diviserent en deux bandes, dont l'une fût emmenée pour de l'argent en Italie par le Marquis de Montferrat, qui avoit guerre contre les Vicomtes de Milan; l'autre s'acharna sur le Mâconnois, & ne s'en détacha que lorsqu'elle fut entierement gorgée comme une sangsue.

Ceux qui levoient les impôts & la gabelle, ne tourmentoient pas moins les peuples que les autres voleurs. La vexation fût si horrible, qu'une infinité de familles quitterent la France, & allerent chercher ailleurs une meilleure patrie. Si quelques-uns se pouvoient garantir de ces miséres, ils ne sçavoient où trouver d'azile contre la peste, qui depuis sept à huit ans se rengregeant à diverses reprises, frappoit indifféremment toutes sortes de personnes dans les villes & dans les champs. Il en mourut cette année neuf Cardinaux, & soixante-dix Prélats dans la Cour du Pape, & plus de trente-mille personnes dans Paris. Avec cela les Juifs pour la cinquiéme fois, furent rappellez en France, autre fleau pour ajouter aux impôts, à la peste & à la famine. 1362.

C'étoit le droit, ou pour mieux dire, la licence pratiquée de tout tems par les François, de se pouvoir faire la guerre pour leurs querelles particulieres: le Roi le défendit à tous ses sujets, jusqu'à ce que les ennemis fussent hors du Royaume. Et depuis il ajouta à son Ordonnance des prohibitions de tous duels, défis & port d'armes, aussi-bien durant la paix, que durant la guerre.

Nonobstant ses défenses, il n'osa pas prendre connoissance de la sanglante querelle qui se renouvella entre les Comtes de Foix & d'Armagnac, d'autant qu'il craignit d'offenser le Roi d'Angleterre dont ils étoient vassaux pour les terres qui étoient en contestation entr'eux. Nous avions omis de marquer ci-dessus comme le différend pour la succession de Gaston de Bearn, avoit fait naître cette cruelle guerre entre ces deux Maisons; Que ce Gaston, qui mourut l'an 1289. avoit eu de Mate Comtesse de Bigorre, quatre filles, Constance qui épousa Guillaume fils de Richard d'Angleterre, Roi de Germanie, dont il ne vint point d'enfans; Marguerite qui fut femme de Roger Bernard Comte de Foix, Mate qui le fut de Geraud Comte d'Armagnac & de Fezanzac; & Guillemette qui épousa Dom Pierre, fils de Pierre Roi d'Arragon, & frere de Jacques II. Que la premiere & la derniere ne laisserent C'est Amate.

point d'enfans après elles ; Que Gaston leur pere par son testament les
1362. partagea toutes quatre des terres qu'il avoit, tant en France qu'en Catalogne ; & qu'en cas que la premiere décedât sans enfans, il donna le Bearn à la deuxiéme qui étoit Comtesse de Foix.

Nous n'avions pas aussi marqué, comme Mate Comtesse d'Armagnac, se sentant lezée par ce testament, avoit refusé de l'approuver ; Que l'an 1294. Bernard son fils (car son mari Geraud étoit mort) accusa le Comte de Foix de l'avoir falsifié, & l'appella en duel dans la Cour du Roi Philippe le Bel. Que par Arrêt du Parlement donné l'an 1295. les deux parties furent admises au combat dans la ville de Gisors : mais que comme ils étoient entrez dans le champ, le Roi les en fit mettre dehors, & annulla le duel en prenant les paroles sur lui ; Que cette guerre particuliere fut mise en surseance selon le droit du Royaume, pendant la guerre publique d'entre les François & les Anglois : Que le même Roi dans le voyage qu'il fit en Languedoc l'an 1303. n'ayant pû par amiable composition, accorder les parties, donna un Arrêt qui régloit leurs prétentions, à quoi Marguerite Comtesse de Foix (son mari n'étoit plus) ne voulut pas obéïr. Que la mort de Guillemette, la puînée des quatre sœurs, causa encore d'autre nouveaux débats, & que Philippe Roi de Navarre essaya de les terminer l'an 1329. par une Sentence arbitrale. Mais rien ne pût éteindre l'animosité irréconciliable de ces deux Maisons, ni empêcher qu'elles ne cherchassent toutes les occasions de se détruire, comme elles firent cette année 1362. & les 1362.
suivantes.

Pendant qu'on travailloit assez inutilement à faire vuider les garnisons, il prit envie au Roi Jean d'aller en Avignon visiter le Pape Innocent, à dessein, comme l'on crut, de rechercher en mariage Jeanne Reine de Naples, veuve de son second mary, diffamée véritablement pour sa mauvaise vie, mais qui lui eût apporté en dot les Comtez de Provence & de Piedmont. Sur le chemin il apprit la mort d'Innocent, il ne laissa pourtant pas de continuer son voyage, & le huitiéme d'Octobre il assista au Couronnement de Guillaume Grimouard, natif de Montferrant, qui avoit été choisi hors du sacré College, n'étant que simple Abbé ; on le nomma Urbain V.

Pendant qu'il étoit en Avignon, le Saint-Pere prêchant l'entreprise de la Guerre-sainte, il accepta la Charge de Généralissime de cette expédition. Les Rois Pierre de Chipre & de Voldemar III. de Dannemarc se croiserent aussi au même lieu. Mais les affaires de la France ne s'accordant pas à cette entreprise, bien loin d'être executée, elle ne fut pas seulement louée.

Au retour il prit possession de la
Duché de Bourgogne. Comme il 1363.
étoit encore dans le pays, les Bourguignons lui témoignerent si fortement qu'ils ne pouvoient vivre sans avoir un prince résident parmi eux, qu'il révoqua & cassa la réunion qu'il avoit fait de cette Duché à la Couronne, & la céda & donna à Philippe son plus jeune fils, qui avoit merité le surnom *de Hardy* à la bataille

de Poitiers a *pour la tenir par lui & ses*
1363. *hoirs procréez en legitime mariage.*

A la fin de cette année 1363. le Roi Jean s'embarqua à Boulogne, & retourna en Angleterre. Quelques-uns ont crût que l'amour d'une Dame avec qui il avoit fait habitude, le ramena en ce pays-là; mais il est plus glorieux pour lui de dire, comme font quelques-autres, qu'il y retourna par un pur motif de franchise & de bonnefoi; & qu'ayant appris que le Duc d'Anjou son second fils & l'un de ses ôtages, s'étoit évadé d'Angleterre, ce genereux Roi voulu liberer l'honneur de ce jeune Prince, & témoigner qu'il n'avoit aucune part à cette action de jeunesse. A quoi on peut ajouter, qu'il bruloit d'envie de disposer le Roi Edouard à l'expédition de la guerre sainte, qu'il s'étoit mis bien avant dans l'esprit.

CHARLES
DAUPHIN,
REGENT POUR LA SECONDE FOIS.

IL ne fut pas si-tôt hors du Royau-
1364. me, que son fils aîné à qui il avoit laissé la Régence, se vit attaqué par son cousin le Roi de Navarre, au sujet de la prétention qu'il avoit sur la Duché de Bourgogne. Ce Prince 1364.
lui ayant témérairement envoyé un défi, avant que d'avoir ses forces prêtes pour le soutenir, perdit les villes de Mantes & de Meulan; Elles furent enlevées par Bertrand du Guesclin, Gentilhomme Breton, dont la valeur s'étoit déja élevée bien au-dessus du commun.

En Angleterre, le Roi Jean avoit eu plusieurs conférences avec Edouard: Et comme il espéroit de terminer entierement ses affaires, il fut attaqué vers la mi-Mars, d'une maladie qui l'emporta le huitiéme jour d'Avril. *b* Il mourut dans l'Hôtel de Savoye hors les murs de Londres, après avoir vécu cinquante-deux ans, & tenu le Sceptre treize ans & huit mois. Son fils Jean Duc de Berri, les Ducs Philippe d'Orleans, Louis II. de Bourbon, & Jean d'Artois Comte d'Eu, tous les Princes du sang recueillirent ses derniers soupirs. Le Roi d'Angleterre lui fit une pompe funébre, digne de la grandeur de ce Roi, & de sa propre générosité. Son corps fut rapporté en France, & inhumé à Saint-Denis le septiéme jour de May.

On l'estima le Prince le plus brave de son tems, & le plus libéral envers les hommes de valeur & de mérite: mais des mêmes principes d'où procédoient ces vertus, naissoient aussi l'orgueil, & le mépris de tout autre conseil que de celui de sa tête, la prodigalité, la précipitation

a Le Philippe, dit Olivier de la Marche, fut surnommé le Hardi par le Roi d'Anglererre, pour trois actes qu'il fit le premier, pour n'avoir jamais voulu abandonner le Roi son pere à la bataille de Poitiers. Le second, pour un soufflet qu'il donna à un Chevalier Anglois, qui sembloit démentir le Roi son pere dont il avoit demandé le témoignage. Le troisiéme, pour un débat qu'il eut avec le Prince de Galles dont il étoit le prisonnier, en jouant aux Echets. Et pour la troisiéme fois, ajoute Olivier de la Marche, le Roi le nomma le Hardi, & lui dure encore le nom qui ne mourra jamais. Sous le regne de Jean, les Ecus s'appelloient Moutons, parce qu'ils portoient la marque d'un Mouton.

b Il fit exécuteur de son Testament, Guillaume de Rance, Jacobin, Evêque de Sées, son Confesseur, & le Comte de Tancarville.

1364. & la violence qui mirent son Etat au pillage, & sa personne à la merci de ses ennemis.

Il ne faut pas lui ôter deux grands avantages qu'il eut sur les autres Princes de son tems, d'avoir été franc & véritable, & d'avoir observé inviolablement sa parole, ni oublier ce mot héroïque qu'on lui attribue; QUE SI LA FOI ET LA VERITE' ETOIENT BANNIES DE TOUT LE RESTE DU MONDE, NEANMOINS ELLES DEVROIENT SE RETROUVER DANS LA BOUCHE DES ROIS.

Il épousa deux femmes qui toutes deux s'appelloient Jeanne. La premiere fille de Jean Roi de Boheme, l'an 1332. Et la seconde, de Guillaume Comte de Boulogne, & veuve de Philippe de Bourgogne Comte d'Artois, l'an 1340. De la premiere, il eut quatre fils & quatre filles. Les quatre fils furent Charles qui succéda à la Couronne, Louis Duc d'Anjou, & Comte du Maine; Jean Duc de Berri & d'Auvergne, & Comte de Poitou; & Philippe * premierement Duc de Touraine, puis de Bourgogne. Les filles s'appelloient Marie, Jeanne, Isabeau, Marguerite. La premiere, épousa Robert, fils aîné de Henri Comte de Bar, en faveur duquel il érigea cette terre en Duché; la seconde, Charles le Mauvais Roi de Navarre; la troisiéme, Jean Galeas Vicomte, premier Duc de Milan; la quatriéme se voua à JESUS-CHRIST dans le Monastere de Poissi. Du second lit, il naquit deux filles qui ne vinrent point en âge nubile.

JEANNE,

II. FEMME DU ROY JEAN.

NOus ne mettons point Bonne de Boheme premiere femme de Jean au nombre des Reines, parce qu'elle mourut avant que son mary fut parvenu à la Couronne: néanmoins ses enfans la rendent si considérable, que je suis obligé d'en marquer quelque chose, avant que de parler de la seconde. Son Pere étoit Jean de Luxembourg Roi de Boheme, fils & pere d'Empereur, qui fut tué à la journée de Crecy: & sa mere Elizabeth héritiere de Boheme. Ses nôces furent célébrées à Melun l'an mil trois cens trente-deux, avec des pompes égales à la grandeur de ce mariage. Les Auteurs ont remarqué en la personne de cette Princesse une grande prudence, & que par sa générosité envers les pauvres & les affligez, elle se montroit aussi *Bonne* d'effet que de nom. Son Epoux la chérit sans aucun refroidissement, tout autant qu'elle vêcut. Cette Princesse fut avec lui dix-sept ans, & mourut l'an mil trois cens quarante neuf; suivant l'ordonnance de son testament, il la fit enterrer à Maubuisson près Pontoise.

Il sortit onze beaux rejettons de cette grande Reine, quatre mâles & sept filles. Les quatre mâles sont Charles, Louis, Jean & Hhilippe.

* Appellé long-tems Philippe sans Terre, parce qu'il étoit le dernier fils du Roi Jean, dit Oliv. de la Marche.

La

La loy de l'Etat donna la Couronne à Charles : la volonté du pere assigna le partage aux trois autres, l'Anjou à Louis, le Berry à Jean, & la Bourgogne à Philippe, qu'il avoit toujours aimé plus tendrement depuis la journée de Poitiers ; & afin que ces Princes fussent tous égaux en dignité comme en naissance, il érigea l'Anjou & le Berry en Duchez-Pairies. De Louis est venuë la seconde branche d'Anjou dont la ligne masculine finit l'an 1481. sous Louis XI. par la mort de Charles petit neveu de René, fils de Charles Comte du Maine, après le decez duquel la Provence revint à la Couronne. La lignée de Jean par un ordre renversé manqua tout avant lui. Celle de Philippe parvenue à une superbe grandeur perit avec Charles le Hardy, dont l'héritiere fut mariée dans la Maison d'Autriche. Quant aux filles, Jeanne l'aînée de toutes, fut premierement promise à Henry de Brabant Duc de Limbourg, puîné du Duc Jean III. Ce Prince étant mort jeune avant la consommation du mariage, Jeanne fut accordée à Pierre, fils aîné d'Alfonse Roi de Castille : ce qui n'ayant pas réussi, je ne vous sçaurois dire pourquoi, enfin elle fut mariée à Charles le Mauvais Roi de Navarre, beaucoup meilleure que lui, & telle que le Ciel sembloit l'avoir appariée avec ce Prince, pour contrebalancer ses méchancetez par ses héroïques vertus. La seconde nommée Marie, aussi promise à Pierre de Castille, fut donnée à Robert premier Duc de Bar. C'étoit un des Favoris du Roi Jean, qui érigea Bar en Duché en sa considération, ce qui fut bien long-tems avant ce mariage, d'où provint grand nombre d'enfans. Agnès la troisiéme, mourut dans le berceau. Isabeau la quatriéme, fut vendue à Jean Galeas, I. Duc de Milan fils de Galeas II. du nom, laquelle eut pour sa dot le Comté de Vertus, l'on peut dire vendue, parce qu'il donna deux cens mille écus pour avoir l'honneur d'une si haute alliance. Telle a été de tout tems estimée la Noblesse de la Maison de France, que les autres empruntoient leur éclat de celle-là, & ne pensoient être illustres que lorsqu'elles avoient mêlé ce noble sang avec le leur. La cinquiéme fille de Marguerite, ses parens l'ayant consacrée à Dieu dès le jour de sa naissance, la mirent dans le Convent de Poissi dès l'âge de trois ans : où ayant succé, s'il faut ainsi dire, la pieté avec le lait, elle surpassa autant ses compagnes en sainteté, qu'elle les surpassoit en noblesse d'extraction. Blanche la sixiéme, & Catherine la septiéme, moururent si jeunes, qu'on n'en sçait que les noms. Il y en a qui les font filles de Jeanne, seconde femme de notre Roi.

Or après que Bonne de Boheme fut morte, le Roi qui n'étoit encore que Duc de Normandie, quoiqu'il eut cette grande quantité d'enfans, & que d'ailleurs sa plus vigoureuse jeunesse fut passée, avoit tant trouvé de douceur en son premier mariage, qu'il voulut encore épouser celle-ci dont nous avons le portrait, & qui porte la qualité de Reine, parce qu'elle eut l'honneur de voir son mari dans le Trône. Jeanne étoit fille de Guillaume de Boulogne & d'Auvergne, & de Marguerite d'Evreux, tante du côté paternel de

Charles le Mauvais. Etant unique & héritiere de ces deux belles terres, plusieurs Princes la rechercherent : mais par la volonté de Philippe de Valois, elle fut mariée à Philippe de Bourgogne, auquel le Duc Eude quatriéme, son pere donna par avance le Comté d'Artois : le mariage en fut fait le vingt-sixiéme Septembre de l'an mil trois cens trente-huit. Ils vêcurent ensemble huit ans en assez parfaite amitié, si ce n'étoit que son époux de complexion un peu amoureuse prenoit le change, & partageoit trop librement ses affections avec d'autres maîtresses. L'an mil trois cens quarante-six, ce Prince ayant accompagné le Duc de Normandie son cousin au siége d'Aiguillon, tomba dans un fossé, & fut tellement blessé de la pesanteur de ses armes & de son cheval, qu'il en mourut. On dit qu'en mourant il lui recommanda affectueusement sa veuve, dont il avoit trois enfans, un fils nommé Philippe, & deux filles, Jeanne & Marguerite. Le Duc Jean à cause de la recommandation de feu son mari, qui étoit mort à son service, prit dès-lors un grand soin des interêts de cette Princesse, il l'envoya visiter & y fut lui-même à quelque tems de-là. Les charmes de sa conversation l'y remenant souvent, il y prit tant de plaisir, qu'à la fin il demeura pris lui-même, & avoüa que les graces parloient par sa bouche, & que l'amour s'insinuoit par ses yeux. Quoique la seule consideration des beautez & des perfections de Jeanne pussent engager le Duc Jean à l'épouser, il s'y rencontra encore des interêts d'Etat. Cette derniere cause, à mon avis, plutôt que l'autre l'obligea de l'épouser, quand il fut veuf de sa premiere femme ; car Edouard regardant son Comté de Boulogne, qui étoit fort à sa bienséance à cause du voisinage de Calais, avoit dessein de la marier à quelqu'un de sa parenté, afin d'ôter ce rempart-là aux François. Tellement que Jean pour lui rompre ce coup, la prit lui-même l'an mil trois cens quarante-neuf, le dix-neuviéme de Février : Les nôces furent faites à sainte Geneviéve de Nanterre, & l'Evêque de Paris leur donna la bénédiction nuptiale. Jean étoit âgé environ de quarante ans, & elle à peu prés de vingt-neuf : mais au reste, avantagée d'une taille si majestueuse, & d'un maintien si relevé, qu'on pouvoit penser en la voyant que sa beauté avoit mérité la Couronne, & qu'il n'y avoit point de Dame à sa suite qui la lui put disputer. Or quoique cette Reine eût convolé en secondes nôces, elle demeura tutrice de ses enfans du premier lit, & Régente des Etats de Bourgogne. En cette qualité, elle traita le mariage de son fils avec Marguerite de Flandre, fille unique & héritiere du Comte Louis de Mole, & défiança sa fille Jeanne d'avec Amé VI. Comte de Savoye pour contenter le Roi, qui ayant envie de la marier à quelque autre, donna quarante mille florins au Comte pour racheter la parole de sa fille.

Le Roi ayant perdu la liberté à la journée de Poitiers, & la France son plus pur sang, la bonne Reine essaya d'apporter quelque remede à un si grand mal. Mais l'épouvante & le desordre étoient si extrêmes par-tout, & la rage des Navarrois si violente, que desesperant d'y pouvoir réüssir, elle se retira en Bour-

gogne, pour sauver au moins les terres de son fils de cette ruine universelle. Toutefois huit ou dix mois après que cette Princesse y fut, elle eut tant de déplaisir de voir tous les désordres qui étoient en ce Royaume, & de la longue détention de son mari, qu'elle mourut vers l'an mil trois cens cinquante-huit, & le trente-huitiéme de sa vie. Elle n'eut aucuns enfans de ce second mariage. Quant à ceux du premier, les deux filles décéderent avant que d'avoir pris parti, & le fils marié à l'héritiere de Flandre, suivi aussi sa mere à trois ans de là l'an mil trois cens soixante & un, ne laissant aucune lignée. Le Duché revint au Roi Jean, & je m'étonne que celui, qui a dit, que cette Reine hérita de son fils par un droit que les Loix appellent outre le souhait des parens, & contre l'ordre de Nature, n'a pas pris garde qu'elle étoit morte trois ans auparavant, comme le calcul en est aisé à faire, & se peut justifier par les preuves des titres & des bons Auteurs. Le grand Hôpital de Boulogne, qu'elle fonda durant qu'elle étoit veuve, est un monument de sa charité; Et sans doute nous en aurions bien d'autres encore, si elle avoit eu dessein de chercher de la gloire dans ses fondations, comme font la plûpart des hommes, qui élévent des Temples plûtôt à leur vanité qu'à la Religion, & qui donnent à un desir de fausse gloire, ce qu'ils semblent accorder à la charité ou à la pieté.




CHARLES V.

CHARLES V.

DIT LE SAGE ET L'ELOQUENT,

Et par d'autres

LE RICHE,

ROI DE FRANCE LI.

Agé d'environ 26. ans.

Quand de son cabinet, Charles eut l'avantage
De vaincre à la campagne, & chasser les Anglois,
De signaler son nom par mille beaux exploits,
Il mérita la gloire & le surnom de SAGE.

PAPES.

EMPP. toujours JEAN PALEOLOGUE & CHARLES IV.

Encore URBAIN V. 7. ans 4. mois, sous ce regne.
GREGOIRE XI élu le 30. Decembre. 1370. S. 7. ans 3. mois.
SCHISMES.
URBAIN VI. élu le 8. d'Avril 1378. S, à ROME 11. ans, 6. mois, 8. jours, sont 2. ans & plus de 5. mois sous ce regne.
Et CLEMENT VII. élu le 21. Septembre, S. en AVIGNON 16. ans, dont deux pendant ce regne.

1364. L'HEUREUSE conduite de ce Roi est la plus belle preuve qui soit dans toute l'Histoire de France: Que les grandes affaires se démêlent plus par l'adresse que par la force, & que le gain des batailles est 1364.

plus souvent un effet des sages dispositions du cabinet que de la va-
1364. leur de ceux qui les donnent.

Son sacre se fit à Reims le dixneuviéme de May. Il est à remarquer que Venceslas de Luxembourg, Duc de Brabant son oncle maternel, Jean Duc de Lorraine, & Robert Duc de Bar, quoique les deux premiers fussent étrangers & vassaux de l'Empire, y firent l'office de Pairs; le premier représentant le Duc de Normandie; le second, le Comte de Champagne; le troisiéme, le Comte de Toulouse. Le Duc de Bourgogne & le Comte de Flandre y tenoient leurs places naturelles, & Louis Duc d'Anjou, celle du Duc de Guyenne. *

On eut raison de dire, que jamais Roi ne s'arma si peu, & ne fit tant de beaux exploits de guerre que celui-ci. Il sembloit que sa sagesse eût attaché la fortune à son service; dès le commencement de son regne, il fit voir que les François pouvoient battre les Anglois qui les avoient toujours battus durant les regnes précédens. Le Navarrois & Montfort n'ayant point été compris dans le Traité de Bretigny, leurs gens continuoient la guerre, & les troupes Angloises & Françoises prenoient parti avec eux. Jean de Grailly Captal de Buch, qui étoit arrivé au secours du Navarrois, prit le commandement de toutes leurs troupes. Les Capitaines François s'étant assemblés pour le combattre, le trouverent près du lieu nommé Cocherel & de la Croix Saint-Leufroy, entre Evreux & Vernon. Bertrand du Guesclin, à qui on déféra le commandement, au refus du jeune Comte d'Auxerre,
s'y conduisit si bien avec ses compa- 1364.
gnons, que les troupes du Captal furent forcées dans leur poste avantageux, & lui fait prisonnier. Le Roi pensant le gagner à son service, le relâcha quelque mois après: mais il aima mieux se revanger de sa défaite, que de cette obligation.

Sur ce tems-là, Philippe de Navarre étant venu à mourir, Louis son jeune frere, recueillit les troupes de son parti, & se jetta dans le le Bourbonnois & dans la basse Auvergne, où il rafla plusieurs Châteaux. Quelques-uns même des siens surprirent la Charité sur Loire, place très-importante pour le passage, d'où ils faisoient cruelle guerre au pays de deçà. Tandis que d'un autre côté le Comte de Montbeliard s'étoit rué sur la Bourgogne, pour servir la Maison de Navarre, qui prétendoit que cette Duché lui apartenoit. Mais Philippe de France, à qui le Roi Charles en avoit confirmé la donation, eut ordre d'aller défendre son pays, & de quitter la Beausse, d'où il avoit entrepris de chasser les pillards, & les avoit déja déniché de quatre ou cinq petits Châteaux.

Il porta donc la guerre dans le Montbeliard, & contraignit le Comte de sortir de la Bourgogne. De-là il vint mettre le siege devant la Charité. Loius d'Evreux ne se trouvant pas assez fort pour le faire lever, se retira avec ses troupes à Cherbourg en Normandie. Les assiegés demanderent composition; le Duc la leur

* Cela montre que le Pair est différent de la Pairie réelle. Tout Prince ou Seigneur peut être appellé par le Roi à la fonction personnelle de Pair, sans devenir pour cela Pair. Or cette représentation des Pairs absens au sacre des Rois, prouve la nécessité de la Pairie réelle, en quoi consiste la Pairie de France.

1364. accorda par ordre du Roi, afin de pouvoir envoyer du ſecours à Charles de Blois ſon couſin, qui étoit aux priſes avec Jean de Montfort pour la Duché de Bretagne.

La journée d'Avrai décida le différend des deux contendants. Jean de Montfort avoit aſſiegé cette place avec le ſecours de l'Anglois, conduit par Jean Chandos, Lieutenant de ce Roi en Guyenne : Charles de Blois entreprit de la ſecourir, aſſiſté des troupes de France, qui conduiſoient le Comte d'Auxerre & Bertrand du Gueſclin. Les armées en vinrent aux mains le 29. de Septembre Fête de ſaint Michel. La mêlée fut opiniâtre & ſanglante au dernier point ; à la fin Charles perdit la bataille, la Duché, & même la vie : Car les Seigneurs Bretons étoient convenus entr'eux, que pour mettre fin à cette longue querelle, ils tueroient celui des deux Chefs qui ſeroit vaincu.

Les enfans de Charles de Blois étoient toujours priſonniers en Angleterre, & ſa veuve avoit plus de fierté que de bonne conduite. Le Duc d'Anjou ſon gendre, la vouloit bien aſſiſter de tout ſon pouvoir : mais le Conſeil de France ne jugea pas à propos de pouſſer cette affaire, de peur que Montfort ne ſe rangeât ſous l'hommage de l'Anglois. On fit donc la paix avec lui par le traité de Guerrande. " La Duché lui demeura à la charge des devoir envers le Roi de France : Le titre de Ducheſſe à la veuve de Charles ſa vie durant ; & pour toute ſa poſtérité, le droit d'y revenir au défaut des deſcendans de Montfort. De plus, elle eut la Comté de Pontieure, & pluſieurs autres terres, avec quarante mille livres de rente pour elle ſeulement, à prendre ſur toute la Duché. " 1364.

Bien que la Croiſade eût été interrompue par la mort du Roi Jean, néanmoins Pierre Roi de Chipre, ayant tiré quelque ſecours en argent des Princes Chrétiens, & recueilli çà & là des troupes d'aventuriers avec celles des Chevaliers de ſaint Jean, ne laiſſa pas de faire une deſcente en Egypte, où il força vaillamment une partie de la grande ville d'Alexandrie. On tient qu'il l'eût pû reduire toute ſous ſon pouvoir, ſi ceux qui l'accompagnoient ayant plus de ſoins de leur butin, que de leur honneur, ne ſe fuſſent retirés dans leurs vaiſſeaux.

Avec pareille hardieſſe & plus de perſeverance, Amé VI. Comte de Savoye, porta ſes armes contre Amurat Sultan des Turcs, & contre le Roi de Bulgarie, qui vouloient dépouiller Jean Paleologue ſon proche parent, de l'Empire de Grece, le Bulgare le tenant déja priſonnier. Amé ayant enlevé d'aſſaut ſur les Turcs, la ville de Callipoli dans la Cherſonneſe de Thrace, entra en Bulgarie ; & par la ſurpriſe de pluſieurs places, força ce Roi à relâcher l'Empereur. En le rétabliſſant, il lui remit auſſi la ville de Callipoli : mais les Grecs la reperdirent incontinent après, tant leur valeur étoit au bas, auſſi bien que leur Empire.

L'Empereur Charles IV. avoit bien plus d'imagination pour concevoir de vaſtes deſſeins, que de vertus ni de moyens pour les exécuter. Il ſe contentoit du faſte & de la vaine pompe des cérémonies, parce qu'il ne pouvoit acquerir des choſes réelles & ſolides ; Et comme ſon peu de revenu & ſes grandes dépenſes, le tenoient toujours dans la néceſſité, s'il commençoit de hautes entrepriſes, ce n'étoit que pour ſe faire donner de l'argent. Cette année 1365. *il viſita le Pape en Avignon, pour*

1365. *faire une Ligue avec lui, & les autres Princes d'Italie, contre Barnabé Vicomte de Milan. Il assista en habit Impériaux à la Messe que le S. Pere chanta le jour de la Pentecôte, & s'alla faire couronner Roi d'Arles dans la ville de ce nom. Puis il retourna en Avignon, où il obtint du Pape la levée des Décimes sur le Clergé de Germanie & de Boheme, pour les frais de cette guerre de Milan qu'il ne fit point.*

Guesclin qui avoit été pris à la bataille d'Avray, fut délivré à rançon, & Olivier de Clisson, qui étoit du parti de Montfort, attiré au service du Roi. Au mois de Decembre Montfort vint à Paris, & lui rendit hommage, premierement de sa Duché; mais seulement de bouche & sans serment; puis de la Comté de Montfort, desceint & à genoux, & les mains jointes, entre les mains de son Souverain Seigneur.

Nous trouvons encore cette année quelques bandes de ces païsans revoltés de la *Jaquerie*, qui s'étant renforcés & mêlés avec la Compagnie des pillards, passerent jusques dans l'Alsace, d'où ils furent chassés, & la plûpart exterminés par l'Empereur Charles IV. & les autres Princes d'Allemagne.

Les troupes du Navarrois continuoient leurs courses en Normandie; on crût qu'on les en pourroit arracher par une diversion sur les terres de la Navarre: On fit donc une Ligue avec le Roi d'Arragon son ennemi capital, qui jetta aussi-tôt des troupes dans ce Royaume là. Le Navarrois en eut d'autant plus d'appréhension, qu'il sçavoit que la France étoit obligée nécessairement de se joindre à l'Arragonnois, parce que le Roi d'Angleterre avoit fait ligue avec Pierre Roi de Castille, son perpétuel ennemi. Ce fut pour cela que le Captal de Buch & ses autres amis, s'employerent avec tant de chaleur auprès du Roi Charles, qu'ils firent sa paix avec lui. Par ce traité, il renonça à ses droits sur la Champagne & sur la Bourgogne, moyennant la Seigneurie de Montpellier en Languedoc, que l'on lui donna. 1365.

L'habit des hommes de qualité, & des honnêtes gens dans les Villes, c'étoit la robbe longue, & le chaperon presque fait comme celui des Moines. On le rabaissoit quelquefois sur les épaules, pour se couvrir la tête d'un bonnet. Le luxe & la folie avoient tellement accourci cette robbe, qu'on voyoit les cuisses aux hommes, & tout le mouvement du corps depuis les reins. Ils avoient aussi mis en usage certaines sortes de chaussure, qui par devant, avoit de longs becs recourbés en haut (ils les nommoient des Poulenes*) & par derriere comme des éperons qui sortoient du talon. Le Roi par ses Edits, bannit ces ridicules modes, à l'exemple du S. Pere, qui peu auparavant, avoit condamné par ses* Bulles*, la dissolution des habits dans l'un & dans l'autre sexe.*

La France ne pouvoit se décharger des troupes pillardes qui la rongeoient jusqu'aux os: car l'Anglois les toleroit pour s'en servir au besoin, & il n'y avoit point de forces capables pour les reprimer; Guesclin qui avoit acquis une grande réputation parmi les gens de guerre, trouva moyen de les mener en Espagne pour un tel sujet.

Alfonse XI. Roi de Castille, avoit eu de sa femme légitime un fils nommé Pierre, qui lui succéda, & d'une Maîtresse cinq fils naturels, dont l'aîné s'appelloit Henri, & étoit Comte de Tristemare. Ce Pierre fut à bon

1365. bon droit surnommé *le Cruel & le Méchant*; car il se montroit plus ami de l'Alcoran que de l'Evangile, & avoit plus d'affection & d'intelligence avec les Mores qu'avec les Chrétiens. Il renversoit toutes les Loix, & commettoit toutes les injustices & les cruautés que les Tyrans peuvent commettre; il entretenoit publiquement adultere avec Marie de Padilla, & avoit l'an 1361. fait mourir par poison, Blanche sa femme légitime, fille de Pierre Duc de Bourbon, & sœur de la Reine de France, Princesse aussi vertueuse que belle, après qu'elle eut souffert tous les outrages imaginables dix ans durant. Il avoit aussi fait mourir la Dame qui avoit été maîtresse de son pere: Il répandoit à toute heure le sang des plus Grands de son Etat, il n'épargnoit pas même celui de ses freres, ayant massacré Federic l'un des cinq, qui étoit Grand Maître de saint Jacques, & attentoit souvent à la vie des quatre autres. Henri étant donc poussé d'un vif ressentiment de la mort de sa mere & de son frere, & d'ailleurs autorisé par le droit naturel qui lui ordonnoit de défendre sa vie, se souleva contre lui avec la plus grande partie du Royaume, se ligua avec l'Arragonnois, & lui fit la guerre durant quelques tems.

Sa cause du commencement n'eut pas tout le bonheur qu'il s'étoit promis, il fut poussé par le Tyran, & se réfugia en France. Le Roi lui accorda sa protection, d'autant plus volontiers, que s'étoit une belle occasion d'employer les compegnies des gens de guerre hors du Royaume. On jugea qu'il leur falloit donner pour Chef en apparence, Jean de Bourbon Comte de la Marche, cousin germain de la feuë Reine Blanche : mais pour leur vrai conducteur, Bertrant du Guesclin qui venoit d'être délivré des mains de Chandos; le Pape, le Roi, & Dom Henri ayant payé sa rançon. 1366.

Avec ses troupes & grand nombre de Noblesse volontaire, même des pays qui obéissoient à l'Anglois, le Comte de la Marche & Guesclin remenerent Henri en Espagne. Le Pape de crainte que ces Compagnies n'approchassent d'Avignon, leur envoya deux cens mille livres avec des Indulgences. Le Roi d'Arragon leur donna passage, & conceda la Duché de Bourgia à Guesclin : Aussi avant que d'entrer en Castille, reconquirent-elles toutes les places que Pierre lui avoit prises, & les lui remirent de bonne foi.

A la vûe de Henri toute la Noblesse de Castille, à la réserve d'un seul Chevalier, abandonna le cruel : Tout crioit vive Henri, & lui ouvroit les portes; en un mot, il fut couronné à Burgos à la fin de Mars. Cela fait, il récompensa libéralement en terres tous ceux qui l'avoient suivi ; & se croyant assuré par la fuite du Tyran, il congédia la plûpart de ses troupes, qui eussent trop fait crier ses nouveaux sujets; il retint seulement quinze cens lances avec Guesclin, & Bernard bâtard du Comte de Foix.

Le Tyran s'étoit sauvé premierement vers le Portugal : mais le Roi du pays ayant refusé de lui donner retraite, il s'étoit réfugié en Galice, & de-là par mer à Bayonne, pour implorer le secours du Prince de Galles. La jalousie qu'avoit ce Prince de la gloire de Guesclin, lui fit prêter l'oreille à ses supplications : il promit

1367. de le retablir, & d'y employer sa personne même. Pour cet effet, il retint les Seigneurs Gascons, & ces mêmes Compagnies qui avoient suivi du Guesclin, & que Henri avoit congediées : mais l'Arragonnois tenant les passages fermés, elles ne purent pas le venir trouver sans beaucoup de difficultés.

Il n'y avoit point d'autre chemin pour lui, que par la Navarre : Le Roi Charles le Mauvais ayant fait ligue avec l'un & l'autre parti, se trouvoit fort embarrassé ; enfin il pencha du côté du Cruel, lui livra passage, & lui donna trois cens lances. Durant qu'il flotoit entre les deux partis, & qu'il essayoit de les tromper tous deux, il fut fait prisonnier par Olivier du Mauny, qui tenoit le Château de Borgia sur cette frontiere. On crût qu'il s'étoit fait arrêter lui-même pour liberer sa foi envers Henri : mais Olivier le traita en vrai prisonnier, & en tira bonne rançon.

Lorsque Henri sçût que ses ennemis avoient pris la ville de Navarrette, il vint au-devant d'eux ; & au lieu de leur boucher le passage des vivres, ce qu'il pouvoit facilement, étant trois fois plus fort en nombre d'homme qu'eux, il leur donna bataille. Ce fut le quatriéme d'Avril, entre Nagere & Navarette : mais il la perdit par la lâcheté de Teillo son frere, qui prit la fuite dès le premier choc. Guesclin y fut fait prisonnier avec le Maréchal d'Endreghen, & quelques autres Capitaines. Pour lui, ayant combattu fort vaillamment, & ne s'étant tiré du danger qu'à l'extrémité, il se sauva en Arragon, & de-là en France, où il fut accueilli par Louis Duc d'Anjou, Gouverneur pour le Roi en Languedoc. 1367.

Le Prince de Galles eût beaucoup de réputation auprès des gens de guerrre, d'avoir reconquis l'Espagne en une seule journée : mais peu d'honneur auprès des gens de bien, d'avoir rétabli un Tyran. Encore moins en eut-il de satisfaction & de profit : car après que le Tyran l'eût tenu quelques mois en Castille dans une prochaine espérance de lui envoyer de quoi payer ses gens de guerre, les maladies se mirent dans ses troupes, & il fut contraint de s'en revenir très-mal satisfait ; & d'ailleurs, mal disposé de sa personne.

Après son départ, la rage du Cruel se redoubla par toutes sortes d'horribles vengeances ; les Castillans se voyant traités plus inhumainement que jamais, rappellerent Henri : le Duc d'Anjou & le Comte de Foix lui donnerent libéralement toute l'assistance qu'ils purent ; & du Guesclin & Bernard de Bearn, nouvellement délivrés à rançon, lui assemblerent des troupes.

En peu de mots, Henri assiégeant Tolede, le Cruel accompagné de trois mille chevaux vint au secours. Comme il fut près de Montiel, Ville assise sur les monts qui séparent le Royaume de Valence d'avec la nouvelle Castille, Henri alla audevant ; le combat se donna le quatorziéme de Mars 1369. les troupes de Cruel prirent la fuite, lui se sauva au Château de Montiel.

Là se voyant enfermé sans aucun espoir de salut, il se hazarda de venir trouver du Guesclin dans sa tente, s'imaginant obtenir de lui, à force de présens, qu'il le laisseroit évader. Henri s'y rencontra par hazard ou autrement ; Ils se prirent

1367. de paroles, puis se saisirent au corps & s'abattirent par terre. Le Cruel enfin fut mis dessous & tué. On n'est pas bien d'accord de la maniere, & si l'action fut nette : mais qu'elle arriva le vingt-troisiéme de Mars 1369. Ainsi LE ROYAUME DE CASTILLE demeura à Henri & à ses descendans qui le tiennent encore aujourd'hui.

1368. & 99. La veuve du Duc de Bourgogne, fille du Comte de Flandres *, & la plus riche héritiere de la Chrétienté, étoit ardemment recherchée par la France & par l'Angleterre. Le Pere la destinoit pour Edmond, l'un des fils de l'Anglois : mais la grande mere Marguerite, Françoise de naissance & d'affection, s'opposoit à cette alliance de tout son pouvoir, & avoit dessein d'en fortifier la maison de France. Elle pressa donc son fils avec une chaleur extrême, jusqu'à le menacer de se couper les mammelles dont elle l'avoit allaité, s'il s'allioit avec l'Anglois : Ces paroles lui toucherent le cœur, il donna sa fille à Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne : mais les nôces ne se firent qu'un an après.

En ce tems-là les Princesses allaitoient leurs enfans.

Le Prince de Galles n'avoit rapporté d'Espagne que beaucoup de chagrin, & une disposition mortelle, mais point d'argent pour contenter ses troupes. Il se mit donc à lever des impôts extraordinaires, quoiqu'assez légers sur la Guienne : les Seigneurs, ses vassaux mal contens de lui, particulierement le Seigneur d'Albert, susciterent leurs tenanciers de leur en faire des plaintes : les ayant reçûes ils les porterent au Prince, & lui en firent des remontrances. Il les rebuta d'une maniere fort offensante. Sur cela, ils eurent recours au Roi de France, n'agueres leur légitime Souverain. Le Roi les entretint six ou sept mois dans cette disposition, attendant la conjoncture propre pour se déclarer. 1368.

Il disposoit cependant toutes choses à sa fin, s'assuroit des Seigneurs Gascons, & des Princes Allemans avec de l'argent, dont les uns & les autres étoient fort avides; attiroit les Compagnies à service à force de présens, par le moyen de du Guesclin, en qui elles avoient grande croyance, & faisoit amas de deniers par l'imposition des subsides, que les Etats assemblés à Paris lui accorderent libéralement, & qu'ils firent lever avec un si bon ordre, que le peuple n'en fut presque point foulé.

Comme il eut bien pris toutes ses mesures; & que d'ailleurs il sçut que le brave Prince de Galles devenoit hydropique, il octroya ses Lettres d'appel aux Gascons, dont les cinq principaux étoient, le Sire d'Albert, & les Comtes d'Armagnac, de Perigord, de Cominges & de Carmaing. Elles furent signifiées au Prince en parlant à sa personne par un Chevalier & un Clerc : mais bien loin de déférer à cet appel, il répondit superbement, qu'il comparoîtroit de la sorte qu'il avoit comparu à la journée de Poitiers; & il les fit arrêter prisonniers par les chemins, 1369.

* Le Comte Louis étoit naturellement bon François, & desiroit l'alliance de France : mais les Etats de Flandres vouloient l'alliance des Anglois. Toutefois journée fut prise & tenue pour le mariage du fils de France; & pour y parvenir, fut accorde avec le Comte Louis, qu'elon doneroit à Philippe le Hardi le Duché de Bourgogne sous titre d'apanage, ce que le Comte refusa si Philippe ne l'avoit pour le tenir aux mêmes conditions que le tenoient les Ducs jadis & Robert, renonçant le Roi audit appanage; Et ainsi fut fait & passé. Olivier de la Marche.

leur ſuppoſant qu'ils avoient volé leur hôte.

1369. Au même tems Charles amuſoit le Roi Edoüard, par des plaintes qu'il lui envoyoit faire, comme s'il eût voulu mettre les choſes en négociation. L'Anglois donne des paroles pour des paroles, ſans penſer que les effets fuſſent ſi proches, & que les François oſaſſent rien entreprendre, tandis que leurs ôtages ſeroient en Angleterre.

Il ſe croyoit Souverain abſolu en Guyenne par le traité de Bretigny : mais comme de ſon côté, il n'avoit point fait vuider les gens de guerre ; & que de plus, il avoit commis diverſes hoſtilités, le Roi prétendoit que ce traité étoit nul & réſolu, & partant que ce Prince demeuroit toujours vaſſal de la Couronne. Ce fut ſur ce pied qu'il lui envoya déclarer la guerre, & qu'enſuite ſon Parlement s'étant aſſemblé la veille de l'Aſcenſion, lui y ſéant en ſon lit de Juſtice, donna un Arrêt, qui pour les rébellions, attentats & déſobéïſſances de l'Anglois, confiſquoit toutes les terres qu'il tenoit en France.

Si l'étonnement du Roi Edoüard fut grand de voir un Prince qui n'étoit point homme de main, oſer lui dénoncer la guerre, à lui qui avoit tant gagné de batailles : ſon dépit ne le fut pas moins, quand il vit que le défi lui en étoit apporté, non point par un Seigneur de qualité, comme c'étoit la coutume, mais par un ſimple valet : qu'il ſçût que le Seigneur de Châtillon, & le Comte de Saint-Pol s'étoient ſaiſis d'Abbeville, & des autres places de la Comté de Ponthieu, qu'ils avoient trouvées dégarnies : que les Barons de Gaſcogne, avant même la déclaration de la guerre, avoient chargé & défait ſon Sénéchal de Roüergue ; que les Ducs de Berry & d'Anjou, avoient attaqué la Guyenne, l'un du côté de l'Auvergne, l'autre du côté de Toulouſe ; que ſon fils le Prince de Galles, devenant plus infirme de jour en jour, ne pouvoit plus agir que de la tête ; & que pluſieurs Capitaines & Compagnies prenoient ſervice avec les François. 1369.

En attendant qu'il pût mettre ſur pied de plus grandes forces, il lui envoya cinq cens Lances & mille Arbalêtriers conduits par Edmond Comte de Cambridge, depuis Duc d'Yorc, ſon quatriéme fils, & par le Comte de Pembroch ſon gendre. Ils deſcendirent à Saint-Malo, & traverſerent la Bretagne ; d'autre côté, Huë de Caurelée lui amena deux mille hommes des bandes qu'il avoit en Eſpagne ; & il lui en vint deux fois autant de celles qui tenoient des places en Normandie & au Maine, leſquelles ils vendirent pour l'aller joindre. Les plus braves Capitaines qu'il eût auprès de lui, étoient Euſtache d'Auberticour ; Hennuyer, Huë de Caurelée, Jean Chandos, Sénéchal de Poitou ; Thomas du Percy qui l'étoit de la Rochelle, & Robert Knolles ; ces quatre derniers tous Anglois. Il donna au dernier le commandement général de ſes troupes.

A la force des armes, le ſage Roi Charles joignit celle de la religion & de l'éloquence, qui peuvent beaucoup ſur les eſprits des peuples. Il faiſoit faire par-tout ſon Royaume des jeûnes & des proceſſions, où on le voyoit quelquefois aller nuds pieds avec grande humiliation ; &

1369. au même tems les Prédicateurs remontroient son bon droit & l'injustice des Anglois. Ce qui avoit deux fins, l'une de lui ramener les Provinces Françoises qui avoient été cédées par le traité de Bretigny : l'autre, de porter celles qui lui obéïssoient, à souffrir les contributions & les autres incommodités de la guerre. Le seul Archevêque de Toulouse, par ses persuasions, & par ses intrigues, lui regagna plus de cinquante Villes ou Châteaux dans la Guyenne : entr'autres celle de Cahors. Le Roi d'Angleterre voulut pratiquer les mêmes moyens à l'endroit des siens : il envoya des Lettres d'Amnistie aux Gascons, avec serment sur le sacré Corps de J. C. de ne plus lever de nouveaux impôts : mais tout cela ne fut point capable de redresser les esprits qui avoient pris leur penchant.

Il se fit diverses courses de la part des François, dans la Guyenne & dans le Poitou, & celle des Anglois dans les pays voisins : il s'en fit une entr'autres, où ces derniers prirent Isabelle de Valois Duchesse veuve de Bourbon, & mere de la Reine de France, dans le Château de Bellepeche en Bourbonnois. Elle fut depuis échangée pour le Chevalier du Prince de Galles.

Les Comtes de Cambridge & de Pembroch, coururent jusqu'en Anjou, & y prirent le fort Château de la Roche-sur-Yon, d'où ils ravagerent tout le pays, comme ils faisoient encore celui du Berri, ayant conquis la ville de sainte-Severe, qui est en Limosin sur cette frontiere là. Mais de leur côté, ils souffrirent beaucoup plus de perte : La plus considerable fut la mort du vaillant Chandos, qui fut tué malheureusement en une rencontre près du Pont de Lensac en Poitou. 1369.

Outre les troupes ordinaires qu'ils appelloient Compagnies, les Seigneurs & Gentilshommes s'assembloient souvent ; & de leur propre mouvement, se mettoient en corps pour faire quelque entreprise, ou quelque course ; puis après leur *chevauchée*, cela s'appelloit ainsi, ils s'en retournoient dans leurs maisons.

Le Roi Charles avoit entrepris de dresser une armée pour la jetter en Angleterre, son frere le Duc Philippe la devoit commander, & l'embarquement se faire à Harfleur. Lorsqu'il étoit près de monter sur ses vaisseaux, il eût nouvelles que Jean Duc de Lancastre, le troisiéme des fils du Roi Edouard, étoit descendu à Calais, & faisoit des courses sur les terres de France. Il fut conseillé de quitter son entreprise, & de tourner de ce côté là. Lancastre le voyant aux champs, se posta sur le Mont de Tournehan, entre Ardes & Guisnes : Philippe se campa tout contre, comme pour l'attaquer ou pour l'envelopper ; mais il n'y fut pas longtems qu'il s'ennuya, & congédia ses troupes. Ainsi Lancastre eût tout loisir de courir le pays de Caux jusques à Harfleur, & au retour la Comté de Ponthieu. Il y fit prisonnier Hugues de Châtillon, Grand Maître des Arbalêtriers, qui avoit saisi ce pays-là au nom du Roi.

En même tems les Ducs de Gueldres & de Juilliers émûs par les Sterlings d'Angleterre, envoyerent défier le Roi ; mais il sçut bien leur mettre en tête le Duc de Brabant & le Comte de saint-Pol, qui d'ail-

1369. leurs, prirent feu pour quelques intérêts particuliers

Il y eut une furieuse bataille entre les deux partis au lieu de Baesvvilder, entre le Rhin & la Meuse, laquelle mit tous ces petits Princes fort au bas Car d'un côté, le Duc de Juilliers y fut tué; & de l'autre, le Duc de Brabant fait prisonnier. L'Empereur son frere le délivra, & accommoda cette querelle.

Les Etats de France assemblés le 7. de Décembre, octroyerent au Roi une imposition d'un sol par livre sur le sel, de quatre livres sur chaque feu dans les villes, & de trente sols aux champs. Comme aussi la vente du vin à la campagne, le treiziéme en gros, & le quatriéme en détail; & sur l'entrée à Paris quinze sols par queue de vin François, & vingt-quatre sols par queue de vin de Bourgogne. A quoi les villes consentirent fort gayement, parce qu'elles sçavoient bien que ces levées seroient bien ménagées, & qu'elles cesseroient avec la guerre.

La même année 1369. Hugues Aubriot Prevôt de Paris, fit édifier les tours de la Bastille, près de la porte saint Antoine, telles qu'on les voit aujourd'hui.

1370. La premiere année de la guerre n'avoit pas produit des évenemens fort considerables: les deux Rois se préparoient de tout leur pouvoir à faire de plus grands efforts la seconde. Tous les quatre freres de France ayant tenu conseil ensemble, résolurent que le Duc d'Anjou & le Duc de Berri attaqueroient la Guyenne; que le premier entreroit du côté de Toulouze, dans le pays d'entre deux mers, l'autre du côté du Berri dans le Limosin, & que tous deux se joindroient devant Limoges pour y assieger le Prince de Galles. 1370.

Pour cet effet, on trouva bon de rappeller du Guesclin d'Espagne, où le Roi Henry lui avoit donné la Comté de Molines & la Terre de Sorie. Il partit au premier mandement de son Roi, (qui lui avoit aussi donné la Comté de Longueville.) Ayant joint le Duc d'Anjou, il prit en chemin faisant, les villes de Moissac, Tonneins, Aiguillon, & quelques autres Châteaux moins considerables, le long de la Garonne. De son côté, le Duc de Berry se rendit Maître de Limoges, plutôt par l'intelligence des Bourgeois & de l'Evêque qui trahit le Prince de Galles, quoique son compere, & son bon ami, que par les attaques. Du reste, les deux freres sçachant que ce Prince, trop habile pour se laisser enfermer, s'étoit mis en campagne, congédierent leurs gens.

Le Roi Anglois de son côté, avoit envoyé le Duc de Lancastre avec quelques compagnies d'hommes, d'armes & d'archers en Guyenne, & donné le commandement de toute son armée du côté de Picardie à Robert Knolles. Elle se trouva de plus de trente (cinq) mille hommes. Sa marche donna de la terreur à toute la France jusqu'à la Loire; car elle saccagea le Vermandois, la Champagne, la Brie; brula les environs de Paris, fit entendre ses trompettes jusques dans les portes du Louvre, sans néanmoins que la fumée de ces incendies, ni le bruit de ces fanfares pussent émouvoir le sage Roi à rien hazarder, ni à laisser sortir un seul de ses gens de guerre en campagne.

1370. Du Guesclin étoit presque le seul capable de le venger de toutes ces insultes : pour ce sujet, le second jour d'Octobre, il lui mit à la main l'épée de Connétable, que Moreau de Fiennes trop cassé par les années & par les fatigues, ne pouvoit plus porter. Mais il lui donna peu de troupes, afin qu'il serrât seulement les ennemis, & qu'il ne les combattît pas. Du Guesclin qui avoit d'autres vûes, grossit sa petite armée à ses propres dépens, ayant vendu toutes les pierreries & les riches meubles qu'il avoit gagnés en Espagne, pour acheter des soldats.

Après qu'il eût cotoyé & harcelé quelque tems les ennemis, il trouva occasion de leur enlever un quartier près de Pont-Valain, au pays du Maine. Par ce moyen les ayant entamés, il les mit après en déroute, puis il les défit tous piéce à piéce, tant que Knolles même eut de la peine à se sauver.

De-là il remonta dans le Berry, d'ou il chassa les Anglois, qui s'enfuirent en Poitou ; après il nettoya la Touraine & l'Anjou, & en fit autant en Limosin & en Rouergue.

Il rendit aussi un service très-im-
1371. portant à la France, en moyennant l'entrevue du Roi de Navarre avec le Roi. Dans la conjoncture présente, ce Prince pouvoit faire beaucoup de peine, en introduisant les Anglois dans le Costentin, où il avoit Cherbourg & quelques autres places, & dans la Comté d'Evreux, qui étoit toute à lui. Mais comme il étoit aussi irrésolu que malicieux, il ne sçavoit ni garder sa foi, ni la rompre à son avantage. Quoiqu'il eût fait une tréve dès l'année précédente, il differoit toujours la conclusion de la paix par cent artifices. Enfin, il s'y laissa amener quand il 1371.
en avoit le moins de besoin, & se contenta de la ville de Montpellier, dont il fut mis en possession. Moyennant cela, il renonça au parti de l'Anglois, alors qu'il lui eût été très-avantageux de ne le pas faire.

Dès l'an 1367. le Pape Urbain V. avoit fait un voyage à Rome en apparence, pour mettre ordre aux affaires d'Italie ; mais en effet de fâcherie qu'il eut, de ce que les Compagnies allant en Espagne, l'avoient rançonné. Lorsqu'il y eût demeuré deux ans & demi, il revint en Avignon, où peu après il mourut le 19. de Décembre. Les Cardinaux éleverent au Saint-Siége Pierre Roger, qui étoit fils de Guillaume Comte de Beaufort en Valée, & par conséquent, neveu du Pape Clement VI. il s'appella Gregoire XI. du nom.

Au mois de Mai de cette même année, David Roi d'Ecosse, fils de Robert de Brus, mourut sans enfans. Ainsi cette Couronne passa dans la Maison de STUART, *par un Robert qui étoit fils de sa sœur. Il ratifia la tréve avec l'Angleterre, & la prolongea pour treize ans.*

Les villes maritimes de Flandre étant toutes pleines de Marchands, n'avoient que des intérêts de négoce : c'est pourquoi sans considérer ni ceux de leur Comte, ni ceux du Roi, ils firent une Ligue avec l'Anglois, afin d'assurer leur commerce, qui leur sembloit meilleur de ce côté-là que de celui de la France.

Un peu après que le nouveau Connétable eut reconquis le Périgord & le Limosin sur les Anglois, le Prince de Galles, quoiqu'il ne put aller qu'en litiere, assembla ses gens à Cognac, & alla assiéger Limoges. Ses Hurons ou mineurs, dont il avoit grande quantité, ayant renversé un

C'étoit là terme de ce tems-là.

pan de murailles dans les fossés, la
1372. ville fut prise d'assaut. Il étoit si irrité contre les habitans, qu'il se vengea cruellement jusques sur les femmes & sur les enfans ; il en fut passé au fil de l'épée plus de quatre mille. Ce fut son dernier exploit de guerre : après cela, il se retira fort indisposé en Angleterre, où il languit encore trois ans. Depuis son départ, les affaires Anglois dans la Guyenne allerent toujours en décadence ; la plupart des Seigneurs & des Chefs des Bandes que sa vaillance & sa libéralité tenoient attachés à sa Cour, se tournant vers celle de France.

Il avoit laissé le soin des affaires au Duc de Lancastre, celui-ci ne demeura pas long-tems en Guyenne, & repassa en Angleterre pour assister à un grand Conseil qui se tint pour les affaires de deçà la mer. Au partir de-là, il alla épouser la fille de Pierre le Cruel, & se fit appeller Roi de Castille ; le Comte de Cambridge son frere, épousa aussi la puînée.

C'étoit déclarer une guerre mortelle au Roi Henri : lequel d'ailleurs étant obligé de sa Couronne à la France, se résolut autant pour sa propre sûreté, que par gratitude, de la servir de toutes ses forces. Il sçavoit que les Anglois envoyoient une armée en Poitou, commandée par le Comte de Pembroch ; il en fit partir une par mer, composée de quarante vaisseaux, & bien équipée de canon & d'armes à feu, qui attendit le Comte de Pembroch à l'entrée du canal de la Rochelle. Le combat dura deux jours, l'avant-veille & la veille de la S. Jean. A la fin les Anglois furent enveloppés, & tous pris, ou coulés à fond ; les Rochelois regardant le combat de sang-froid, sans qu'ils pussent être persuadés par 1372.
leur Gouverneur d'aller à leur secours. Les victorieux menerent le Comte de Pembroch & les autres prisonniers en Espagne tout chargés de chaînes. C'est ainsi que les Espagnols & les Allemans traitoient leurs ennemis : & les François & les Anglois en usoient avec plus de générosité & de courtoisie.

Cet échec fut la ruine entiere du parti Anglois. Le Connétable assiégeoit & prenoit toutes les places à son aise. Après avoir aidé au Duc de Berry à réduire Sainte-Severe, qu'on avoit crû imprenable, il vint recevoir la grande ville de Poitiers qui lui tendoit les bras. Tous les Chefs du parti Anglois qui étoient en campagne, en furent fort étonnés : mais ils furent bien plus consternés de la défaite du Captal de Buch, lequel allant au secours de la ville de Soubise, située sur l'embouchure de la Charente, se vit enveloppé & pris par les Espagnols, dont l'armée navale étoit sur cette côte-là. Il n'y eut ni rançon, ni échange qui pût obliger le Roi à le mettre une seconde fois en liberté : il fut resserré dans une tour du Temple à Paris, où il mourut quatre ans après.

Les Rochelois n'avoient jamais pû s'accommoder avec l'humeur Angloise, peu compatible avec quelque Nation que ce soit : ils méditoient de se soustraire à leur domination ; Et c'étoit pour favoriser ce dessein que l'armée d'Espagne se tenoit là proche. Le Château seul les en empêchoit, le Maire s'avisa d'une ruse. Ayant donné à dîner au Capitaine, il lui présenta certaines Lettre scellées du Sceau d'Edouard, où il lisoit qu'il leur étoit ordonné de faire faire

montre

1372. montre à la garnison du Château & à la Milice Bourgeoise. Il n'y avoit rien de tout cela dans les Lettres : mais le Capitaine qui ne sçavoit pas lire le crût, & fit sortir sa garnison. Le Maire avoit mis une embuscade dans des masures qui la coupa & l'empêcha de rentrer. Douze ou 15. malotrus qui étoient demeurés dans le Château, capitulerent aussitôt. Ensuite les Rochelois fort avisés, avant que d'ouvrir leur portes aux François, firent leur traité avec le Roi, & obtinrent la démolition du Château, ou, si l'on en croit leurs mémoires, une amnistie pour l'avoir démoli avant le traité. Outre cela, ils se firent donner tant de priviléges & des conditions si avantageuses, qu'elles tendoient autant à mettre cette ville en liberté, qu'à lui faire changer de Maître.

Après que le Connétable, qui représentoit le Roi, eut reçû leur serment de fidélité, il poursuivit la conquête de Poitou & de la Saintonge. La plûpart des Seigneurs de ces païs-là s'étoient retirés à Thouars, il y mit le siége, & les obligea de capituler ; " Qu'ils se mettroient eux, ,, leurs terres & la place sous l'obéissance du Roi, si le Roi d'Angleterre, ou un de ses fils, ne venoient ,, assez forts pour combattre les assiégeans dans la Fête de S. Michel. ,,

Cette sorte de composition se pratiqua tant qu'il y eut quelque peu de bonne-foi. Elle portoit toujours surséance d'armes, durant laquelle les assiégeans ayant pris des ôtages des assiegés, levoient leur camp, & leur laissoient toute sorte de liberté, hormis de recevoir des gens de guerre dans leur place, & de la munir ni de la fortifier.

Lorsque le Roi Edouard eut appris cette capitulation, l'honneur & la nécessité réveillant en lui le souvenir de ses victoires, il se mit sur mer lui-même avec quatre cens vaisseaux, pour ne pas perdre un si beau païs & tant de braves gens. Mais les vens refuserent opiniâtrement de le servir en cette occasion ; ils le promenerent six semaines durant, & ne voulurent jamais lui être favorables que pour retourner en Angleterre. La Saint-Michel venue, les Seigneurs exécutérent la capitulation. Ensuite dequoi, les villes de Saintes, d'Angoulême, de Saint-Jean d'Angely, & généralement tout le pays jusqu'à Bourg & à Blaye, se remirent sous l'obéissance de leur ancien & naturel Souverain. 1372.

Jean de Montfort Duc de Bretagne, regardoit avec crainte la prospérité des François, les anciens ennemis, & avec regret la décadence de l'Anglois son beau-pere & son protecteur : mais il n'étoit pas le Maître dans sa Duché, les peuples ne vouloient plus de guerre, la fierté des Anglois n'étoit pas compatible avec leur liberté ; & les Barons éblouis de l'éclat de la fortune de Guesclin & de Clisson, avoient le cœur tourné aux emplois & aux pensions de la Cour de France. Ainsi le Duc se trouvoit fort contraint ; S'il faisoit descendre quelques Anglois sur ses côtes, les Communes leur couroient sus ; S'il les logeoit dans ses places, les Seigneurs se soulevoient comme il en eut mis dans Brest, le Conquet, Kemperlé & Hennebond, ils prierent le Roi de leur envoyer des troupes pour les chasser, & remettre les villes du pays en ses mains, ainsi qu'ils firent de Vannes, de Rennes, & de plusieurs autres.

1372. La vengeance qu'il en voulut prendre, ayant mis le siége devant Saint Mahé, ne fit qu'avancer sa perte & le voyage du Connétable avec le Duc de Bourbon dans sa Duché. Quelques troupes Angloises qu'il avoit fait venir pour se fortifier, eurent tous le pays contre elles, & furent taillées en piéces. Ainsi quoiqu'il eût encore quelques bonnes places, il n'osa s'y enfermer, & passa en Angleterre crier au secours.

Tandis qu'il y étoit, le Connétable s'assura de toutes, hormis de trois, Brest, Becherel & Derval, (celle-ci appartenoit à Knolles) devant toutes lesquelles il mit le siége en même tems; comme aussi devant la Roche-sur-Yon, en Anjou.

Cette derniere plus éloignée de tout secours, se rendit: Brest, Becherel & Derval promirent d'en faire autant, si dans un certain tems préfix, il ne paroissoit une armée assez forte, & qui *tint journée*, pour faire lever le siége aux François. Quant à Brest & à Derval, ils se sauverent de cette sorte. Le Comte de Salisbery étoit alors sur mer pour garder les côtes d'Angleterre contre l'armée navale d'Espagne, que commandoit Yvain de Galles, dont Edouard avoit fait mourir le pere pour lui ôter cette Principauté. Ayant entendu le péril où étoit Brest, il aborda en Bretagne, se campa & se retrancha proche de-là, puis envoya ses Herauts au Connétable, lui dénoncer qu'il étoit venu pour faire lever le siege, & qu'il l'y attendoit. Le Connétable ne trouva pas à propos de l'attaquer dans un poste si fort; ainsi la place fut délivrée. Au partir de-là, Knolles qui l'avoit défenduë, alla se jetter dans Derval, ne se croyant pas obligé de tenir le traité fait par ses gens; ce qui coûta la vie à leurs ôtages, & par représailles à quelques Gentilshommes que Knolles avoit pris. Quand à Becherel, il tint un an tout entier; au bout duquel n'ayant point paru d'armée dans le jour préfix pour le secourir, il passa entre les mains des François.

C'est le terme propre.

1373. Le Roi d'Angleterre ne manqua pas de garantie au Duc de Bretagne. Il dressa une armée de plus de trente mille hommes qu'il donna au Duc de Lancastre pour rétablir ce Prince, qui eut la hardiesse d'envoyer défier le Roi de France son Souverain. Elle descendit à Calais le vingtiéme de Juillet, traversa & pilla l'Artois, la Picardie, la Champagne, le Forés, le Beaujolois, l'Auvergne & le Limosin, & descendit en Guyenne, au lieu d'aller en Bretagne, comme Montfort l'avoit espéré.

C'étoit une résolution constante du sage Roi, de ne point hasarder de grand combat contre les Anglois: mais il vouloit que ses gens se logeant la nuit dans les places, les suivissent le jour, & ne cessassent de les harceler, de charger ceux qui s'écartoient, & de les resserrer en sorte qu'ils ne pussent recouvrer des vivres & des fourages. Par ce moyen il défaisoit peu à peu leurs grandes armées, & les réduisoit à rien. Celle-ci ayant été poursuivie & cotoyée par le Duc de Bourgogne jusqu'en Beaujolois, & de-là jusques sur les bords de la Dordogne par le Connétable, non-seulement ne put rien entreprendre, mais encore périt presque toute, & ramena à peine presque six mille hommes à Bourdeaux.

Durant cette irruption, le Duc

1373. d'Anjou Gouverneur de Languedoc, en fit une autre plus avantageuse dans la haute Guyenne. Il y conquit plusieurs places, de peu de nom aujourd'hui, mais en ce tems-là, très-importantes.

Deux grands fleaux, la famine & le mal des Ardents, qui le plus souvent prenoit en l'aîne, tourmenterent la France, l'Italie & l'Angleterre cette année 1373. *Il courut aussi principalement dans les Pays bas, une passion maniaque, ou phrénésie inconnuë à tous les siecles précédens. Ceux qui en étoient atteints, la plûpart de la lie du peuple, se dépoüilloient tout nuds, se mettoient une couronne de fleurs sur la tête; & se tenant par les mains, alloient dans les ruës & dans les Eglises, dansant, chantant, & tournoyant avec tant de roideur, qu'ils tomboient par terre hors d'haleine. Ils s'enfloient si fort par cette agitation, qu'ils eussent crevé sur l'heure, si on n'eût pris le soin de leur serrer le ventre avec de bonnes bandes. Ceux qui les regardoient trop attentivement, étoient bien souvent épris de la même manie. On crût qu'il y avoit de l'opération du diable, & que les exorcismes les soulageoient. Le vulgaire nomma ce mal* LA DANSE DE S. JEAN.

Par les instantes & continuelles exhortations du Pape, les deux Rois furent obligés d'entrer en négociation pour accommoder leurs différends. Il se tint pour cela une assemblée à Bruges en Flandres, où ils envoyerent les plus proches Princes de leur sang, & les plus illustres Seigneurs de leurs Royaumes. Elle dura près de deux ans avec des dépenses incroyables. Il y fut fait une tréve premierement pour un an, à commencer au mois de Mai de cette année 1375. laquelle étant concluë, le Duc de Lancastre & le Duc de Bretagne passerent en Angleterre. 1375.

La Bretagne n'y étant pas comprise, son Duc y entra peu après avec une armée de troupes Angloises, & moitié par force, moitié par intelligence, il regagna S. Mahé, S. Brieuc, & sept ou huit autres places, tandis que Jean d'Evreux, frere du Roi de Navarre, faisoit le dégât aux environs de Kemperlay.

Il avoit bâti là auprès un Fort pour sa retraite, d'où il incommodoit extrêmement cette ville: Clisson, Rohan, Beaumanoir, & autres Seigneurs Bretons l'assiégerent là-dedans. Le Duc y étant accouru pour le délivrer, ils leverent promptement le piquet, lui les poursuivit & les assiégea dans Kemperlay. Or comme il étoit prêt de les avoir à sa miséricorde, il n'en eût point eu pour des gens qu'il traitoit de traîtres & de rebelles: une seconde tréve dans laquelle on les comprit, les tira heureusement de ses mains.

La minorité des Rois en France (si je ne me trompe) duroit jusqu'à l'âge de vingt ans; & pendant ce tems là, tous les commandemens & tous les actes se faisoient sous le nom du Régent. Le sage Roi considéra qu'une si absoluë autorité pourroit ravir la Couronne à son fils, s'il le laissoit mineur; que les peuples, fût-ce erreur ou coutume, ne reconnoissoient pas volontiers un Prince pour un Roi, qu'il ne fût sacré; & qu'il étoit à craindre que le Duc d'Anjou ne leur fit croire, par quelques exemples du passé, qu'ils en devoient choisir un qui fût majeur & capable de gouverner. Pour ces raisons ou pour d'autre qu'on ignore, il fit cette mémorable Ordonnance

de l'avis des Princes, Seigneurs, 1375. Prélats, Université, & autres personnes notables, qui porte; *Que les fils aînés de France, des qu'ils auroient atteint l'âge de quatorze ans, seroient tenus pour majeurs & capables d'être sacrés, & qu'ils recevroient les hommages & les sermens de fidélité de leurs sujets.* Elle fut faite au bois de Vincennes au mois d'Août 1374. & vérifiée en Parlement le vingtiéme de Mai de l'année suivante.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il crût, tout Roi qu'il étoit, pouvoir devancer le cours de la nature, & donner à son fils le sens & l'esprit que l'âge seul peut donner, puisque la même année & le même mois, il fit une déclaration, laquelle portoit; Qu'en cas qu'il mourut avant que son fils eût ,, atteint l'âge de quatorze ans, il en laissoit la garde & ,, tutelle; & de ses autres enfans, ,, comme aussi le Gouvernement & ,, la défense de l'Etat à la Reine mere (elle vivoit encore pour lors) ,, & lui adjoignoit les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, avec un ,, Conseil néçessaire de près de quarante personnes.

Les Legats du Pape demeuroient toûjours fermes à Bruges, & retenoient les Ambassadeurs des deux Couronnes avec eux pour travailler à la paix. Mais les propositions de part & d'autre étant trop éloignées pour y trouver un milieu, ils impetrerent au moins une prolongation de la tréve jusqu'au mois d'Avril de l'An 1377.

En Gascogne le Comte d'Armagnac pensant tirer revanche du Comte de Foix qui l'avoit battu, accrut sa honte & sa perte. Il avoit pris la petite ville de Casere, & s'étoit mis dedans sans la pourvoir de munitions. Le Comte de Foix l'y investit: & sans coup frapper, le réduisit à la derniere faim: mais il ne voulut point lui accorder la vie sauve à lui & aux siens, qu'à condition qu'ils sortiroient par un trou qui fut fait exprès à la muraille, par où ils ne pouvoient passer que ventre à terre. Ils n'en furent pas quittes pour cette affront, le Comte d'Armagnac & vingt des principaux ne furent relâchez qu'après de grandes rançons. Le Roi de Navarre répondit de celle du Sire d'Albret. 1377.

Durant le long sejour des Papes en France, l'Italie s'étoit accoûtumée à les méconnoître. Le peuple de Rome se formoit divers petits Tyrans pour se conserver l'image de la liberté, & par le même esprit les villes de l'Etat Ecclesiastique, à la sollicitation & avec l'aide des Florentins, avoient secoué le joug & chassé les Legats Apostoliques. Gregoire XI. pensant remedier à ses désordres, & d'ailleurs étant vivement pressé par sainte Brigide de Suede, & par sainte Catherine de Sienne, deux personnes que l'on croyoit avoir un commerce fort étroit avec le Ciel, resolut de reporter le Saint-Siege à Rome, d'où il avoit été absent septante deux ans. Il partit d'Avignon le vingt-troisiéme Septembre, s'embarqua à Marseille; & après de très-grands perils sur mer, signes de l'agitation que ce changement causa dans l'Eglise, arriva à Rome le dix-septieme jour de Janvier en suivant.

L'Anglois cependant avoit perdu le brave Prince de Galles son fils aîné, qui avoit laissé un fils nommé Richard encore fort jeune; Et depuis deux ans, il se sentoit bien cassé, & sa cervelle fort usée par la contention des affaires, bien qu'il n'eut que soixante-cinq ans: Voilà pourquoi il désiroit la paix, & re-

1377. lâchoit plusieurs articles du traité de Bretigny. Mais la mort empêcha les effets de cette même disposition, & l'ôta du monde le vingt-uniéme de Juin. Richard II. surnommé de Bourdeaux, fils du Prince de Galles, lui succéda.

Il avoit eu sept fils, dont cinq seulement vinrent en âge d'homme, & furent mariés ; sçavoir Edoüard, Lyonnel, Jean, Edmon, & Thomas. Edouard fut ce brave Prince de Galles ; Des quatre autres, le premier fut Duc de Clarence ; le second de Lancastre, tous deux par leurs femmes, heritieres de ces deux Maisons ; le troisieme Comte de Cambridge, puis Duc d'Yorc ; le quatrieme Comte de Bukinham, & après Duc de Glocestre. Il eut aussi quatre filles, Isabelle qui épousa le Comte de Betfort, Jeanne qui fut femme de Henry Roi de Castille ; Marie qui le fut de Jean de Montfort Duc de Bretagne, & Marguerite du Comte de Pembroch. Cette grande multitude d'enfans fut sa force durant sa vie, & la ruine de l'Angleterre après sa mort.

Le sage Roi n'avoit consenti à poser les armes que pour se mieux préparer à les reprendre. Ainsi il n'écouta plus aucune proposition de paix, & se tenant sûr de l'évenement de la guerre, il la recommença avec cinq armées. Il en envoya une en Artois, une dans les pays de Berry, Auvergne, Bourbonnois, & Lyonnois, une autre en Guyenne, une quatriéme en Bretagne, & pour la cinquiéme il la retint auprès de lui pour aller secourir celle des quatre qui en auroit besoin. Elles étoient commandées par le Duc de Bourgogne, le Duc de Berry, le Duc d'Anjou, & Olivier de Clisson le Connétable. Toutes de leur côté travaillerent si bien, que l'Anglois ne put conserver de places importantes que Calais dans la Belgique, Bourdeaux & Bayonne dans la Guyenne, & Cherbourg en Normandie, qui lui fut vendu par le Navarrois.

1378. Le fils aîné de ce Roi, nommé Charles comme lui, avoit une forte passion de voir le Roi de France son oncle ; Son Pere étoit alors sur le point de conclure avec les Anglois un marché fort désavantageux à la France ; c'étoit de leur donner les terres & places qu'il avoit en Normandie, & de prendre en échange la Duché de Guyenne, pour la défense de laquelle ils lui eussent fourni tous les ans deux mille hommes d'armes, & autant d'archers payés à leur dépens. Quand son fils alla donc voir son oncle, il se voulut servir de cette occasion pour tramer des menées en France, & même pour empoisonner le Roi. Il avoit pour cela mis auprès du jeune Prince deux des plus habiles & des plus méchans hommes qu'il eût ; sçavoir la Ruë son Chambellan, & du Tertre son Secretaire, mais il fut si mal avisé que d'y envoyer aussi les Capitaines de ses meilleures places de Normandie.

Son dessein fut éventé, ou peut-être prévenu. Le Roi fit arrêter son fils & ses Capitaines, & mettre en Justice la Ruë & du Tertre. Le fils, quelque intercession qu'on y apportat, demeura prisonnier cinq ans ; les Capitaines ne furent délivrés que lorsque leurs places eurent été rendus au Roi ; Du Tertre & la Ruë eurent la tête tranchée. En même temps on envoya des troupes en Normandie qui prirent toutes ses

places, au nombre de dix ou douze,
1378. & les dementelerent tout à l'heure.
Il ne lui resta que Cherbourg, qui après un long siege, demeura aux Anglois.

Le Duc d'Anjou les pressoit aussi vivement dans la Guyenne. La prise de Bergerac, & le gain d'une bataille que ses troupes lui donnerent près de la petite ville d'Aymer, où presque tous les Chefs & les Barons de Gascogne demeurerent prisonniers, lui acquirent toutes les places de dessus les deux rivieres de Dorgogne & de Garonne.

D'ailleurs trois choses affoiblirent si fort les Anglois, qu'ils n'avoient ni le sens, ni le courage, ni les forces de se défendre. L'une étoit la minorité de leur Roi, âgé seulement de treize ans; la seconde, une grande peste qui dépeuploit l'Angleterre, & l'autre les courses des Ecossois qui avoient rompu la tréve, à la suscitation du Roi, & moyennant cent mille florins d'or qu'il leur donnoit par an, avec la solde de 500. hommes d'armes, & autant de Sergens.

Le Pape ne cessoit néanmoins d'exhorter le Roi de France à la paix, & pressoit l'Empereur Charles d'y employer son intercession. L'Empereur, soit par affection pour la Maison Royale de France, soit pour prendre des mesures, afin d'assurer l'empire à son fils Vencellas, ou pour quelque autre sujet, désira visiter cette Cour, bien qu'il fût fort tourmenté de la goutte. Le Roi envoya deux Comtes des plus illustres, & deux cens chevaux au-devant de lui jusqu'à Cambray, où il célébra la fête
de Noël; le Duc de Bourbon à Compiegne, & deux de ses freres à Sen- 1378.
lis: puis lui-même l'alla recevoir hors le fauxbourg de S. Denis, & le logea dans son Palais. *

Tout le tems qu'il fut en France, il le régala avec toutes les magnificences possibles, hormis celles qui marquoient la Souveraineté, & qui à l'avenir eussent pû donner un titre à quelques prétentions chimeriques. Voilà pourquoi, lorsqu'on le recevoit dans les Villes, on ne sonnoit point les cloches, & on ne lui portoit point le poësle: Ceux qui le haranguoient n'oublioient pas de dire que c'étoit par l'ordre de leur Souverain; & à son entrée dans Paris, le Roi affecta d'être monté sur un cheval blanc, & lui en fit donner un noir. Il y entra le quatriéme de Janvier, en sortit le seiziéme, & s'enretourna par la Champagne.

Durant son séjour à la Cour de France, il gratifia le Dauphin du titre de *Vicaire irrévocable de l'Empire*, par des Lettres scellées d'un Sceau d'or; & par d'autres il lui donna aussi la même Charge pour le Dauphiné, avec les Châteaux de Pipet & de Chamaux qu'il possédoit encore dans la ville de Vienne. Depuis cela, nous ne lisons point que les Empereurs se soient plus mêlés de rien ordonner pour le Royaume d'Arles, ni pour le Dauphiné: Ils sont demeurés en toute Souveraineté aux Rois de France; lesquels même longtems auparavant, n'y reconnoissoient plus les Empereurs.

A peine Gregoire XI. eut été 14. mois à Rome, que la mélancholie ou qu l-

* L'Empereur fit son entrée à Paris, le 4. de Janvier de l'an 1377. & le lendemain lui & son fils dînerent avec le Roi à la table de marbre du Palais. L'Archevêque de Reims, le Chancelier de l'Empire, & l'Evêque de Paris, eurent l'honneur de manger avec le Roi. Le Dauphin mangea à une autre table avec les Ducs de Berri, de Bourgogne, & de Bourbon, & deux Ducs d'Allemagne.

1378 *qu'autre cause le fit tomber malade d'une retention d'urine, dont il mourut le septiéme de Mars, ayant témoigné à l'agonie, qu'il prévoyoit de grands troubles dans l'Eglise, & qu'il se repentoit fort d'avoir plutôt crû à des révélations trompeuses, que suivi les lumieres certaines du bon sens.*

Il y avoit en tout dans l'Eglise Romaine 23. Cardinaux, dont il en étoit demeuré six à Avignon, un étoit allé en Legation, les autres seize se trouvoient à Rome. De ceux-cy il y en avoit douze François & quatre Italiens. Tous lesquels prévoyant bien que le peuple Romain les forceroit d'élire un Pape de la Nation Italienne, demeurerent d'accord entr'eux, qu'ils en éliroient un par feinte seulement, & pour éviter la fureur des peuples; & un autre tout de bon, lequel hors de là, ils reconnoîtroient pour le vrai Pontife. Sur cette convention, les violences du peuple continuant encore plus terribles qu'ils ne les avoient prevûes, ils nommerent Barthelemy Pregnani natif de Naples, & Archevêque de Bary dans ce Royaume-là, qui se porta aussi-tot pour legitime Pape, & prit le nom d'Urbain VI.

C'étoit contre la parole qu'il avoit donnée : mais il fallut que les Cardinaux dissimulassent, en attendant l'occasion de publier la verité, & qu'ils écrivissent à tous les Princes, que son élection étoit Canonique; toutefois ils donnerent avis au Roi de France de n'ajouter aucune foi à leurs Lettres, qu'ils ne fussent en liberté. Mais quand sous pretexte d'éviter les chaleurs de Rome, il se furent retirez à Anagnia, étant d'ailleurs offensez du superbe traitement de Barthelemy, ils firent sçavoir la verité du fait à tous les Princes (Chretiens,) admonesterent trois fois Barthelemy de se desister de la Papauté, puisqu'il sçavoit qu'ils n'avoient pas eu l'intention de l'élire, & ensuite ils procederent contre lui juridiquement, & le déclarerent intrus. *Cela fait, ils se retirerent à Fundy sous la protection du Comte du lieu, & là ils élurent un des six Cardinaux qui étoient demeurez en France. C'étoit Robert, frere de Pierre, Comte de Geneve, qui avoit le courage aussi haut que sa naissance. Il prit le nom de Clement VII.* 1378.

La France, après plusieurs Assemblées des plus doctes personnages du Clergé, & de ses plus sages Prélats & Seigneurs, adhera à Clement; les Rois de Castille & d'Ecosse, qui étoient ses Aliés tout de même; le Comte de Savoye & la Reine Jeanne de Naples pareillement, bien que dans les commencemens elle eût protegé son competiteur. Mais tout le reste de la Chrétienté reconnut Urbain; les Navarrois, les Anglois & les Flamands par haine de la France, les Italiens pour se conserver le souverain Pontificat dans leur Nation, l'Empereur, en reconnoissance de ce que ce Pape avant que d'en être requis, s'étoit hâté de confirmer l'élection de Venceslas son fils, le Roi de Hongrie, pour avoir sujet de dépouiller la Reine de Naples, & les autres pour divers intérets. Pierre Roi d'Arragon, demeura neutre.

D'abord Clement se trouva bien armé, & en état de pousser son adversaire, ayant engagé à son service un Sylvestre de Budes*, Capitaine Breton, avec deux mille vieux Avanturiers de cette Nation, qui prirent le Château Saint-Ange, défirent les Romains dans Rome même, & se rendirent maîtres de la Ville. Mais depuis qu'un autre fameux Capitaine qui étoit Anglois, & se nom-

1378. moit Haucut, autrefois Chef des bandes des Tard-venus, & pour lors au service d'Urbain, l'eut vaincu & fait prisonnier, les affaires de Clement allerent si mal qu'il fut chassé d'Italie, & se retira en Avignon, laissant son rival le maître de Rome.

Ce Schisme dura quarante ans, chaque parti ayant de grands personnages, des Saints, & à ce qu'il publioit, des miracles & des révélations: qui plus est, des raisons si fortes qu'on n'a jamais pû vuider ce démêlé que par voye de cession; c'est-à-dire, en obligeant les deux contendans à abdiquer le Pontificat. Ainsi c'est une grande hardiesse d'appeller Anti-Papes ceux qui durant ce Schisme ont tenu le siége en Avignon.

✠ EMPP. toujours JEAN PALEOLOGUE & VENCESLAS IV. fils de Charles IV. R. 22. ans.

La mort de l'Empereur Charles IV. étoit arrivée le vingt-neuviéme de Novembre dès l'an 1378. *dans la ville de Prague le 63. de son âge. Venceslas son fils, qui avoit été élu Roi des Romains dès l'an* 1376. *lui succeda à l'Empire, & au Royaume de Boheme; Prince estropié du corps & de l'ame.*

1379. C'étoit une espéce de rebellion au Comte de Flandre, de reconnoître un autre Pape que celui de son Roi: aussi la Couronne de France lui en sçavoit fort mauvais gré, & plus encore au Breton qui l'entretenoit dans son opiniâtreté. De plus, il étoit arrivé que le Flamand, par le Conseil de ce Duc, avoit fait arrêter un des envoyés du Roi, qui passoit par son pays pour aller en Ecosse susciter Robert Stuard à rompre la tréve avec l'Anglois. Le Roi s'en plaignit au Flamand, & lui commanda de chasser le Breton de ses terres: mais le Flamand ayant pris avis de ces peuples, qui l'assurerent de deux cens mille combattans, en cas qu'il fut attaqué, refusa de lui donner cette satisfaction. 1379.

Le Breton néanmoins, sortit de Flandre, & se refugia en Angleterre. Le lieu de sa retraite aggrava son crime: le Roi le fit ajourner à comparoître au Parlement pour être jugé par les Pairs. Faute de se presenter, il fut déclaré par un Arrêt du neuviéme Décembre, atteint du crime de felonie: & toutes ses terres, tant la Bretagne que les autres qu'il avoit dans le Royaume, confisquées, pour avoir défié le Roi son Souverain, & pour être ensuite entré dans le Royaume à main armée avec les ennemis de l'Etat.

Ce qui sembloit devoir accabler ce Duc le releva. Les Bretons qui depuis mille ans avoient si genereusement combattu pour la liberté de leur pays, ayant reconnu que le Roi en vouloit plus à la Duché que non pas au Duc, & qu'il ne l'ôtoit au coupable que pour se l'appliquer à lui-même, commencerent à se plaindre, à se détacher d'affection d'avec les François, à se réunir entr'eux, & à faire diverses ligues & associations des Villes & de la Noblesse. Même la veuve de Charles de Blois, par le conseil des amis de sa Maison, envoya protester contre cet Arrêt, & mit en avant, que la Bretagne n'étoit point sujette à confiscation, parce que ce n'étoit pas un fief; & que si les Ducs avoient soumis leurs personnes au Roi, en s'obligeant à quelque service, ils n'avoient pas pû assujettir leur pays.

Cette année il s'alluma une cruelle guerre en Flandre qui dura sept ans. La cause intérieure du mal fut le luxe de

1379. de la Nobleſſe, & la diſſolution du Comte, avec ſes dépenſes exceſſives; l'occaſion, une querelle qui s'émût entre un nommé Jean de Lyon, de Gand & les Matthieux, qui étoient ſix freres, les uns & les autres fort puiſſans parmi les *Navieurs* ou Mariniers; & entre les villes de Gand & de Bruges, pour un certain canal que ceux de Bruges vouloient faire. Le Comte prit le parti de ceux-ci, & fut cauſe que Jean Lyon forma contre lui une faction *des chaperons blancs* dans la ville de Gand. Il la faiſoit contrequarrer par celle des *Matthieux* : Jean Lyon ſe trouva le plus fort, & pouſſa les choſes aux dernieres extrémités.

Le Duc d'Anjou * étoit fort avide d'argent, & grand exacteur. Ses gens par ſon ordre, ou de leur autorité, ayant mis quelques nouveaux impôts ſur la ville de Montpellier, qui étoit de ſon Gouvernement, mais de la proprieté du Roi de Navarre, le le peupe ſe mutina, en tua 80. du nombre deſquels étoit ſon Chancelier & le Gouverneur (de la Ville.) Le Duc y accourut avec des troupes, & fit donner une horrible Sentence pour la punition de ce crime : toutefois elle fut moderée preſque en tout ſes points, par l'interceſſion du Saint-Pere, hormis ſur les auteurs de la ſédition, qui payerent de leurs têtes. Après tout, le Roi ayant reconnu la rapacité de ce Duc, lui ôta le Gouvernement de la Province, & le donna au Comte de Foix.

Soit que le Roi ignorât la diſpoſition des Bretons, ou qu'il crût la pouvoir changer, il manda les Seigneurs du pays, & tira promeſſe d'eux qu'ils aſſiſteroient le Duc de Bourbon & les autres Chefs qu'il envoyoit en Bretagne, pour exécuter l'Arrêt donné contre leur Duc. Mais les Seigneurs tout au contraire, renvoyerent querir le Duc, & lui aiderent ſi bien qu'avec leurs forces, & celles qu'il ramena d'Angleterre, ils le rétablirent dans la plupart de ſes places. 1379.

Ce fut le ſeul & preſque l'unique échec que ce ſage Roi reçût dans ſes entrepriſes. Il en fut ſi touché, qu'il ordonna à tous les Bretons qui refuſeroient de ſervir contre le Duc, de ſortir de ſon Royaume, & uſa de plus de rigueur envers quelques-uns que ſon naturel ne permettoit. Mais ce traitement ne fit que renforcer le parti du Duc & jetter de ſon côté ceux en qui conſiſtoit pour lors l'élite des armeés de France.

Il n'oſa pas même ſe ſervir en cette expédition, de la valeur de ſon 1380.
Connétable, qui eût eu peine d'employer ſes armes à la deſtruction de ſa patrie : il aima mieux l'envoyer en Guyenne pour nettoyer quelques places, d'où les Anglois & certaines troupes de vagabonds ſous leur aveu, couroit le païs d'Auvergne. Après y avoir pris pluſieurs châteaux & battu quelques-unes de ces bandes; comme il en aſſiégeoit une dans Château-neuf de Rendan, entre Mendes & le Puy en Velay, il fut attaqué d'une fievre qui le fit

* Ce Duc d'Anjou fut le premier Gouverneur de Languedoc; & ce gouvernement fut le premier que l'on donna en titre d'Office. Auparavant les Provinces n'avoit point de Gouverneur ordinaires.

1380. mourir le treiziéme de Juillet.* Son nom acheva l'entreprise, les assiégés se rendirent & porterent les clefs sur son cercueil. Le Roi (au refus d'Enguerrand de Coucy) donna l'épée de Connétable à Olivier de Clisson, compagnon & compatriote du défunt, à la vérité, non moins vaillant que lui, mais en tout le reste, fort dissemblable, injuste, superbe, avare & cruel.

La Bretagne étoit alors le théâtre de la guerre; le Roi avoit résolu d'y jetter toutes ses forces, quand il fut contraint de quitter ce monde & tous ses desseins. Pendant qu'il n'étoit encore que Dauphin, Charles le mauvais Roi de Navarre, lui avoit fait donner du poison, qui fut si violent, qu'il lui fit tomber le poil, les ongles & toute la petite peau. Néanmoins un habile Médecin que l'Empereur Charles IV. lui envoya, le rétablit en assez bonne santé, en lui ouvrant le bras par une fistule, pour faire écouler le venin: mais il l'avertit que lorsqu'elle se boucheroit, il devoit se tenir prêt à partir. La voyant donc bouchée, il se disposa à la mort, & manda ses freres, & le Duc Bourbon pour leur dire adieu.

Au lit de la mort, ce sage Roi ne quitta point le soin de son Etat; il confirma la loi qu'il avoit faite pour la majorité; laissa la Regence à Louis Duc d'Anjou son frere aîné, avec un conseil, & la garde & l'éducation de son fils Charles aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon: Leur commanda très-expressément d'ôter les impôts, (protestant qu'il n'avoit jamais eu de plus sensible douleur que d'être obligé de fouler son peuple: Les pria instamment de faire si bien nourrir son fils, qu'il fût digne par sa vertu, de porter la Couronne que la loi du Royaume lui déferoit: Leur recommanda de s'accommoder avec le Duc de Bretagne, s'il étoit possible, & leur conseilla de marier son fils dans quelque puissante Maison d'Allemagne. 1380.

(Il mourut au Château de Beauté sur Marne, qui est un peu au delà du Bois de Vincennes, le *16.* de Septembre 1380. le sixiéme mois de la dix-septiéme année de son régne, & la quarante-quatriéme de sa vie. On voit son tombeau à S. Denis, où on l'inhuma à côté de la Reine Jeanne son épouse. Son cœur fut porté dans la grande Eglise de Roüen, parce qu'il avoit été Duc de Normandie, & ses entrailles à Maubuisson, près du corps de la Reine sa mere.)

On vit reluire dans toute sa conduite un grand jugement, & une merveileuse clarté d'esprit, une incroyable sagesse à former ses desseins, & à choisir les moyens de les éxécuter; beaucoup de modération & de bonté, beaucoup de frugalité & d'œconomie, & néanmoins de la magnificence & de la libéralité dans les occasions d'éclat. Il avoit été soigneusement élevé dans l'étu-

* Il étoit de petite taille & très-laid. S'il eut consumé ses matinées à se coëffer d'une perruque, lui qui n'étoit pas né coëffé, il n'eut jamais mérité la lampe inextinguible, ni la sepulture que le Roi son maître lui fit donner à ses pieds dans S. Denis. Le Vayer, lettre 114.

Le Roi Charles voulut que la terre sainte qui couvre les os des Rois de France, lui fut commune avec eux; & que comme il n'avoit point eu de plus considerable serviteur en sa vie, il n'en eut point aussi de plus proche de soi en ressuscitant selon l'espérance des Chrétiens.

Oraison funebre du Marèchal de Guébriant.

1380. de des bonnes Lettres par Nicolas Oresme Théologien de Paris, & Doyen de Roüen, qu'il fit Evêque de Lisieux. Aussi eut-il autant d'affection pour les sciences & pour les gens doctes, *a* que d'aversion pour les Comédiens, les bateleurs, les bouffons, & toutes ces sortes d'esprits prostitués, qui sous prétexte de divertissement, corrompent les plus belles ames.

Il aimoit à entendre la vérité de la bouche des gens de bien; & quoi qu'il méritât de suprêmes louanges, il avoit peine d'en souffrir, & les méprisoit entierement, parce que de tous tems, les courtisans en ont donné de toutes pareilles aux bons & aux mauvais Princes.

Les dépenses de la guerre n'empêcherent pas que sa magnificence ne parût en plusieurs bâtimens, particulierement du Château du Bois de Vincennes qui subsiste encore, & de celui du Louvre, dont nous venons de voir démolir le reste pour faire place au plus superbe édifice que l'architecture ait jamais élevé: mais qui tout grand qu'il puisse être, le sera toujours beaucoup moins que le Roi qui l'a entrepris.

Par dessus toutes ses vertus éclatoient la crainte de Dieu, & le zéle de la Justice; dont le soin étant la plus noble fonction de la Royauté, il se plaisoit à la rendre en personne; & se trouvoit fort souvent aux Audiences dans son Parlement. C'étoit-là qu'il falloit admirer son raisonnement & son éloquence, épuisant quelquefois tout le sujet, & ne laissant rien à dire ni à son Chancelier, ni à son Avocat Général. 1380.

Il laissa des trésors considérables en lingots d'or *b* & en riches meubles: mais qui à mon avis, ne pouvoient pas monter à dix-sept millions, comme quelques-uns l'ont dit, l'argent étant pour le moins vingt-cinq fois plus rare en ce tems-là qu'il n'est à cette heure. C'est un problême dans la Politique, s'il fit bien d'en tant amasser: Dans la justice, ce n'en est pas un, si l'on peut faire des millions de malheureux pour enrichir un seul homme. Aussi sa mémoire n'est pas exempte de tout blâme de ce côté-là; mais on rejette sur le Cardinal Evêque d'Amiens, (*c*) un de ses principaux Ministres, & qui gouvernoit les finances. Son nom étoit Jean de la Grange, Moine Bénédictin, fort intéressé, dur & ambitieux, dont les grandes possessions pouvoient bien faire croire qu'il avoit principalement fait doubler les subsides pour s'enrichir lui-même. [C'est une chose remarquable, que ce Prélat ayant été fait Président en la Cour des Aides, par le Roi, & depuis encore Conseiller au Parlement, il jugea plusieurs procès dans cette Cour Souveraine, après qu'il eut été revêtu de la pourpre de Cardinal.]

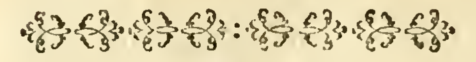
Charles n'épousa qu'une femme, qui fut Jeanne, fille de Pierre Duc de Bourbon, & d'Isabelle de Valois, Princesse très-accomplie de corps & d'esprit. Elle mourut en couche

a De son tems beaucoup de bons livres furent traduits en notre Langue; & non seulement la Bible & divers livres des Docteurs de l'Eglise, mais aussi les Politiques d'Aristote la plûpart d'iceux par Mr. Guillaume Oresme, Docteur en Théologie. Loysel en son Dial. des Avocats.

b 18 Millions d'or.

c Créé Cardinal en 1373. par Grégoire XI. il étoit Abbé de Fécamp & de S. Denis, & Président de la Cour des Aydes.

1380. d'une fille 2. ans avant le Roi son mari ; sçavoirau mois de Février de l'an 1378. Il en eut deux fils, Charles qui regna, Louis qui fut Duc d'Orléans, & six fille qui moururent en bas âge. *



JEANNE,

FEMME

DE CHARLES V.

PIERRE I. du nom Duc de Bourbon, rendit tant d'agréables services à Philippe de Valois, que ce Roi le voulut honorer de son alliance. me Duc avoit plusieurs filles d'Isabelle, derniere femme de Charles de Valois & de Mahaut de Saint Paul sa troisiéme femme. Jeanne qui les précédoit toutes en beauté comme en âge, fut choisie par Philippe pour être le sceau de l'amitié qu'il portoit au Duc son pere, & l'an 1349. il fit célébrer ses fiançailles avec Charles son arriere-fils, les deux parties n'étant qu'à l'âge d'onze ou douze ans. Lorsqu'ils eurent atteint les premieres années de la jeunesse, on ajoûta le Sacrement au Contrat civil ; avec dispense de l'Eglise, parce que le lien de la parenté empêchoit celui du mariage. Du vivant du Roi Jean, cette Princesse porta comme son mari le titre de Duchesse de Normandie & Dauphine ; & quand la succession l'eut conduit sur le Trône, elle eut celui de Reine. Son Epoux voulut qu'elle participât à l'honneur de son Couronnement à Rheims, & ensuite qu'elle eût part à l'administration du Royaume. Car le Roi avoit une si grande confiance en sa discrétion & sage jugement, que lorsqu'il tomboit en quelque maladie, à quoi sa foible complexion le rendoit sujet, il vouloit qu'elle traitât les affaires les plus secretes, qu'elle fit les dépêches, & qu'on ajoûtât foi au cachet de la Reine comme au sien propre. De plus, Charles V. voulut qu'elle assistât aux Etats, qui se tenoient à Paris l'an 1369. & qu'elle donnât son avis sur les affaires qui s'y proposerent. Mais pour un plus grand témoignage de l'estime particuliere qu'il faisoit de cette Reine, c'est qu'encore qu'il y eût grand nombre de Princes du sang en France, & que du Guesclin & le Cardinal d'Amiens, deux habiles hommes, fussent en haute faveur auprès de lui, néanmoins par le testament qu'il fit l'an 1377. il l'institua Régente du Royaume, au cas qu'il mourût avant elle. La bonne Princesse avoit un si grand amour pour son Epoux, qui étoit toujours de plus en plus augmenté par une douce & paisible conversation de vingt-deux ans, qu'elle appréhendoit plus que la mort de posséder un honneur, qui ne lui pouvoit arriver que par la perte de celui qui le donnoit. Aussi elle n'eut pas le déplaisir de le voir arracher d'entre ses bras, mais elle eut le plaisir de rendre l'ame entre les siens, l'an 1377. justement au bout de quarante ans

* Charles V. accorda le premier le Privilege de Noblesse aux Secretaires du Roi, qui composoient alors un corps de 12. ou 15. personnes au plus, la plupart gradués & beneficiers ; c'est dans ce corps que l'on choisissoit les Evêques & les Ambassadeurs.

accomplis & au même mois, sçavoir celui de Février, lequel avoit été celui de sa naissance. Son corps fut inhumé à Saint Denis, & ses entrailles aux Célestins de Paris devant le grand Autel. D'une si heureuse conjonction naquirent huit enfans, deux fils & six filles, Charles l'aîné des fils régna, Louis Duc de Touraine, puis d'Orléans, d'où sont sortis les Rois Louis XII. & François I. Jeanne & Bonne les deux premieres des filles voüées par leur mere à Dieu, pour obtenir la délivrance du Roi Jean, moururent fort jeunes, & toutes deux la même année 1260. dans le Convent de Saint Antoine des Champs, le Ciel témoignant que ces présens lui étoient agréables, puisqu'il les acceptoit. Jeanne, Marie, Isabelle & Catherine ne parvinrent pas non plus à la fleur des belles années, & elles tromperent l'espérance de leurs parens & l'attente de plusieurs Princes.



CHARLES VI.

DIT PAR QUELQUES-UNS, LE BIEN AIMÉ.

ROI LII.

Agé de près de douze ans.

Ministres violens, pestes des grands Empires,
Meres dénaturées, Oncles ambitieux !
Vos Conseils à la France ont été cent fois pires,
Que le fer des Anglois, ni qu'un Roi furieux.

PAPES.

Encore URBAIN VI. S. à Rome 9. ans un mois, pendant ce regne; & CLEMENT VII. en Avignon S. 14. ans pendant ce regne.

BONIFACE IX. à Rome élu le 2. Novembre 1389. S. 14. ans, 11. mois.

BENOIST XII. Pierre de Lune en Avignon, élu le 28. Septembre 1394. S. jusqu'à sa déposition en l'an 1409.

INNOCENT VII. à Rome élu le 17. d'Octobre 1404. S. 2. ans 22. jour.

GREGOIRE XII. à Rome, élu le dernier de Novembre 1406. jusqu'à sa déposition par le Concile de Pise 1409. ALEXANDRE V. en 1409. S. 10. mois. JEAN XXIII. élu le 17. Mai 1410. S. 5. ans, déposé à Constance l'an 1414. VA ANCE depuis l'an 1414. jusqu'en 1417. MART. V. élu le 10. Novembre 1417. S. 13. ans 3. mois & demi.

1480. en Septembre. LE Regne de Charles le Sage fut assez heureux, mais trop court; celui-ci fort long & extrêmement malheureux. Un Roi mineur, & depuis aliené de son esprit; une Reine 138 mauvaise femme & mere dénaturée,


CHARLES VI.

1380. des Princes du sang ambitieux, avares, dissipateurs & cruels ; les Grands à leur exemple, se donnant toutes sortes de licences, & des peuples mutins & séditieux, firent tomber la France dans un abîme de toutes sortes de miseres, & sous la domination des étrangers.

Dès les premiers jours, la jalousie du Gouvernement partagea les Oncles du Roi. Le Duc d'Anjou s'étant saisi de la Régence, disposoit des Charges, & changeoit les Officiers à sa fantaisie: les Ducs de Bourgogne & de Bourbon ne le pouvoient souffrir, & vouloient que le Roi fût sacré: ils soûtenoient au contraire, qu'il ne le devoit être qu'à quatorze ans, suivant la déclaration du feu Roi. Pour ce differend, il fut tenu une assemblée de Notables. La chose y fut agitée avec beaucoup de chaleur; Jean de Marais Avocat Général en Parlement, soûtint la cause du Duc d'Anjou, & Pierre d'Orgemont parla pour les autres Princes.

Bourbon étoit Oncle maternel.

Cette conférence n'ayant fait qu'échauffer les esprits, tous les amis de l'un & de l'autre parti s'armerent : Paris se vit investi de gens de guerre qui vivoient à discretion. Les Seigneurs du Conseil du Roi s'entremirent d'accommodement, & firent tant, que les parties s'en rapporterent à des Arbitres: lesquels arrêterent que le Roi seroit sacré au plûtôt (*): Qu'il auroit ensuite l'administration du Royaume, c'est-à-dire, qu'il recevroit les hommages & les sermens, & que tous les Actes s'expédieroient en son nom: Et pour cet effet, il fut dit que le Regent l'avoit *âgé*, c'est-à-dire, émancipé: Que le Duc d'Anjou demeureroit Regent: Que les deux autres Oncles auroient la garde de la personne du Roi, avec les revenus de Normandie, & trois ou quatre Baillages pour son entretenement. 1380.

Ils demeurerent aussi d'accord de choisir un Conseil de douze personnes, qui seroit nécessairement résident à Paris: Qu'à la pluralité des voix, il y seroit ordonné des Offices, des Charges & des Finances : Que sans son autorité, on ne pourroit aliener à perpetuité, ni à vie, le Domaine de la Couronne ; & qu'il feroit inventaire des Finances, de l'argenterie, des joyaux & meubles du Roi. Cependant le Duc d'Anjou s'en saisit, & n'en rendit jamais bon compte.

Comme les impôts avoient été excessifs dans les dernieres années de Charles V. ils causerent quelques émotions dans les Villes, particulierement à Paris & à Compiegne : mais pour lors ils n'eurent point de fâcheux accidens. Le Cardinal d'Amiens qui avoit été le principal auteur de ces subsides, & qui pour lors devoit être de retour d'Avignon, où il avoit fait un voyage deux ans auparavant, reçut d'abord une partie de la récompense qu'il meritoit: Car le jeune Roi se souvint, qu'il l'avoit gourmandé de paroles du vivant de son pere ; & un jour il en témoigna son ressentiment en parlant à son Chambellan Pierre de Savoisi, par ces mots : *Dieu mercy nous voilà délivrés de la tyrannie de ce Capellan.* Le Cardinal en ayant eu avis, plia bagage & se retira à

* Les Pairs & Barons de France, dit Froissart, aviserent qu'après la Toussaint on couronneroit le Roi à Reims. A ce propos se tinrent bien les trois Oncles, Anjou, Berri & Bourgogne, mais qu'ils eussent le gouvernement du Royaume, jusqu'à ce que l'Enfant auroit son âge.

1380. Doüay, & de là en Avignon, (a) il emporta un trésor immense qu'il avoit amassé aux dépens du peuple.

On avoit confirmé Clisson dans la charge de Connétable ; il eut la commission de mener le Roy à Reims, avec la pompe & la magnificence ordinaire en ces actions. Le Duc d'Anjou demeura quelques jours derriere, se saisit des lingots d'or & d'argent que Charles V. avoit cachés dans les murailles du Château de Melun, ayant forcé Savoisy, à qui le Roi en avoit confié la garde, de lui indiquer le lieu où ils étoient. Ce qui enfla le courage à ce Prince pour entreprendre la malheureuse guerre d'Italie, où il périt avec la plus belle fleur de la Noblesse Françoise. Tant est vrai que ces grands amas d'argent qui se font par les Souverains, servent le plus souvent à troubler leur Etat, & que leurs trésors ne sont point si assurés nulle part que dans les coffres de leurs sujets, qui sont toûjours bien affectionnés quand il sont bien traités.

Le Duc d'Anjou ayant rejoint le Roi sur les chemins de Reims, le Sacre se fit le quatriéme de Novembre. Il n'y assista des véritables Pairs Laics, que le Duc de Bourgogne. (b) Ce Prince étant le premier de tous, obtint par jugement du Conseil, qu'il tiendroit le premier rang avant le Duc d'Anjou, son frere aîné & régent ; & comme celui-ci ne déférant pas à l'Arrêt rendu sur ce sujet, se fut assis dans le festin de cette cérémonie, auprès du Roi, le Bourguignon vint hardiment se lancer entre deux, & prit place devant lui. 1381.

Les Princes & leur conseil des Douze, n'avoient pour but que leurs intérêts particuliers. Le Duc d'Anjou étoit le plus puissant, le Duc de Bourgogne lui tenoit tête, celui de Bourbon flottoit entre les deux, le Duc de Berry ne faisoit point de personnage considérable.

Au Sacre on avoit publié la rélaxation des Impôts, suivant la derniere volonté de Charles V. mais le Duc d'Anjou ayant pris tout l'argent de l'Epargne, & n'en voulant rien employer au payement des gens de guerre, ni la Maison du Roi, il fallut un mois après, en remettre de nouveaux, spécialement sur la ville de Paris. Le menu peuple se mutina ; un Savetier se mit à la tête, & contraignit le Prevôt des Marchands d'aller au Palais, assisté d'une multitude de séditieux, pour en demander la révocation ; néanmoins le Chancelier, (c'étoit Guillaume de Dormans, Evêque de Beauvais,) (c) appaisa cette émotion par de belles paroles, & par la promesse qu'on leur fit de leur accorder ce qu'ils désiroient.

Dès le lendemain, une autre bande rompit les Bureaux, déchira les Tarifs & Pancartes, & au partir

a Où il mourut en 1402. le 24 d'Avril, il portoit de gueules à 3 merlettes d'argent.

b Le Duc de Bourgogne disoit, qu'étant le Doyen des Pairs, la préséance lui appartenoit en cette cérémonie. Celui d'Anjou alléguoit au contraire sa qualité du Régent de Royaume, comme plus éminente que celle de Pairs.

A ce festin les Pairs Ecclésiastiques furent assis à la droite du Roi, & les Ducs de Bourgogne, d'Anjou, & de Brabant à la gauche. Les Seigeurs de Coucy, de Clisson, de la Tremoile, & d'autres servirent à Table montés sur des chevaux couverts de draps d'or.

c Le Chancelier étoit mort 7. ans auparavant, sçavoir en 1373. & de plus il ne fut jamais Evêque de Beauvais.

de-là,

1381. de-là, se jetta sur les maisons des Juifs, il y en avoit quarante dans une rue, les pilla toutes, & brula leurs papiers, prit leurs enfans & les traîna à l'Eglise pour les baptiser: & elle eût assommé les peres, s'ils ne se fussent réfugiés dans la prison du Châtelet. Peu de jours après, le Roi les rétablit dans leurs maisons, & fit publier qu'on eût à leur rendre tout ce qu'on leur avoit pillé.

Dès le mois de Juillet de l'année précédente, le Comte de Bukingham avec une puissante armée, étoit descendu à Calais, non pas en Guyenne, comme dit l'Histoire de ce regne, écrite par un Moine de S. Denis, qui n'est pas sûre en plusieurs endroits. Il traversa la Picardie, ☞ la Champagne, passa auprès de Troyes, où le Duc de Bourgogne avoit fait l'Assemblée générale de son armée, puis perça le Gatinois, la Beauce, le Vendômois & le Maine, pour aller en Bretagne au secours du Duc.

Le jour même qu'il passa la Sarte, le Roi Charles V. passa en l'autre monde. Les nouvelles de sa mort adoucirent la haine que le Breton avoit pour les François; tellement que les Anglois ayant mis le Siége devant Nantes, il les y laissa morfondre deux mois sans les aller joindre, comme il leur avoit promis. Il fallut qu'ils l'allassent trouver lui-même à Vannes. Il y étoit fort embarrassé; car les Seigneurs Bretons, ceux mêmes qui lui étoient le plus affectionnés, se lassant de souffrir les Etrangers, & les miseres de la guerre; & d'ailleurs étant révoltés contre lui par les intrigues de Clisson, & par le crédit de Robert de Beaumanoir, voulurent absolument qu'il s'accommodât avec la France. En effet, 1381. ils le contraignirent à faire la paix avec le Roi, à congédier les Anglois, & à renoncer à leur alliance; ils donnerent même des cautions qu'ils l'obligeroient à tenir ce Traité.

On ne nourrissoit pas le jeune Roi selon les bonnes instructions de son pere, mais selon les inclinations de son âge, & de son naturel boüillant & léger, à la chasse, à la danse, & à courir deçà & delà. Un jour qu'il chassoit dans la Forêt de Senlis, il fut lancé un grand cerf, qu'il ne voulut pas faire prendre par ses chiens, mais dans les toiles. On lui trouva au cou un collier de cuivre doré, avec une Inscription Latine, qui marquoit que *César le lui avoit donné*. *Hoc me Cesar donavit.* Le jeune Roi à cause de cela, ou parce qu'en songe il s'étoit vû porté dans les airs par un cerf ayant des aîles, prit deux cerfs volans pour ✠ support des Armes de France. Avant lui, nos Rois avoient des Fleurs de Lys sans nombre dans leur Ecu, il les réduisit à trois, on ne sçait pas pourquoi.

Les enfans du Navarrois, sçavoir son aîné, & son second fils & une fille, ces deux avoient été pris dans une de ses Places de Normandie, étant toujours prisonniers, le mauvais Roi pratiqua un certain Anglois pour empoisonner les Ducs de Berry & de Bourgogne, en vengeance de ce qu'ils empêchoient qu'on ne les mît en liberté. Ce malheureux fut découvert & écartelé tout vif; néanmoins Jean Roi de Castille, fils de Henry, importuné des continuelles sollicitations de sa sœur, qui avoit epousé l'Infant de Navarre, intercéda si puissamment auprès des

1381 oncles du Roi, qu'on relâcha ces enfans innocens d'un très-méchant pere.

C'étoit une chose pitoyable que les lâchetés & les bassesses des deux Papes à l'endroit des Princes chrétiens pour se maintenir; & on ne sçauroit raconter sans indignation toutes les exactions & les violences qu'ils commettoient sur le Clergé & sur les Eglises de leur dépendance. Les trente-six Cardinaux d'Avignon étoient autant de Tyrans à qui Clement donnoit toutes sortes de licences. Ils avoient par-tout des Procureurs avec des graces expectatives, qui rafloient tous les Bénéfices, les Offices claustreaux, les Commanderies, retenoient les meilleurs de ces piéces, & vendoient les autres, ou les bailloient à pension, ou plûtôt à ferme.

Clement lui-même leur en montroit l'exemple: outre qu'il s'emparoit de la dépoüille de tous les Evêques & de tous les Abbés qui mouroient, outre qu'il prenoit une année du revenu du Bénéfice à chaque changement de Titulaire, soit qu'il arrivât par vacance, ou par résignation, ou par permutation: il ravageoit l'Eglise Gallicane par une infinité de concussions & de taxes extraordinaires; & pour avoir le support du Roi, il lui accordoit les Décimes qu'il demandoit. Les gens de bien gémissoient de ces désordres; il n'y avoit que les pillards qui en souhaitassent la durée, & que les intérêts des Princes qui fissent subsister le Schisme. Clement accordoit au Duc d'Anjou la levée des Décimes sur ses terres, & le Duc autorisoit toutes ses pilleries, & poussoit avec violence tous ceux qui osoient s'en plaindre. Cet inique procédé, plûtôt que la justice du parti d'Urbain, fut cause que plusieurs des principaux Docteurs de la Faculté se jetterent dans l'obéissance de ce Pape, & que l'Université commença à demander un Concile, comme le souverain remede à tous ces maux. 1381

Le Duc de Berry se fâchant de n'avoir nulle part aux affaires, son beau-pere le Comte d'Armagnac, l'obligea de demander le Gouvernement de Languedoc sur le Comte de Foix son ennemi. Le Conseil lui accorda sa demande; mais le Comte arma pour se maintenir, & la Province, où il étoit autant aimé pour sa justice & pour sa générosité, que le Duc de Berry y étoit haï pour ses brigandages, s'attacha fortement à lui. Le Duc y entra avec une armée pour en prendre possession par force: le Comte le battit d'importance auprès de la ville de Rabasteins; mais après lui avoir fait connoître qu'il étoit assez fort pour garder son Gouvernement, il lui céda la Place, pour ne pas causer la ruine de ceux qui le défendoient.

Jean Lyon, Chef des *Blancs-Chaperons*, avoit si fort allumé les troubles dans la Flandre, que sa mort ne les avoit pû éteindre. La plûpart des bonnes Villes du pays s'étoient jointes aux Gantois. La paix que le Duc de Bourgogne avoit faite entr'eux & le Comte son beau-pere, fut de très-peu de durée. Le Comte sortit de Gand secretement, & les Gentils-hommes se banderent contre les Villes. Gand eut toutes sortes de mauvais succès: mais ni trois grandes saignées où il fut tué plus de quinze mille hommes, ni le dégât, ni la famine, ni l'abandonnement des au-

1382. tres Villes, ni les miseres des deux siéges, ne purent dompter ces amoureux opiniatres de la liberté.

Après avoir perdu plusieurs de leurs Chefs les plus hardis : Ils en avoient choisi un, qui se nommoit Pierre du Bois, & à la persuasion de celui-là encore un autre ; sçavoir Philippe d'Artevelle, fils de ce Jacques, dont nous avons parlé, beaucoup plus riche que n'avoit été son pere, mais bien moins habile, & plus orgüeilleux. Ce dernier prit le dessus, & s'attribua toutes les fonctions de Souverain.

Bien que l'on eût promis au peuple François de relâcher les impôts, le Régent & les Financiers qui le gouvernoient, ne s'y purent résoudre. Les grandes Villes se mirent en armes pour s'en défendre. Pierre de Villiers & Jean des Marais, personnages vénérables au peuple, & aussi fort considérés du Régent, appaiserent un peu l'émotion à Paris ; mais ils ne purent persuader qu'on y souffrit ces nouvelles levées. Les Bourgeois prirent les armes, mirent garde aux portes, créérent des Disseniers, des Cinquanteniers, des Centeniers, & firent des Compagnies pour tenir les avenues & les passages de leur Ville libres.

Il fallut donc que le Duc d'Anjou dissimulât pour l'heure ; mais il n'avoit pas résolu de lâcher prise, & il ne vouloit que laisser refroidir cette chaleur pour reprendre ses brisées. Il arriva l'année suivante, qu'ayant fait publier les Fermes de ces Impôts aux Châtelet à huit clos, comme un des Commis du Traitant, fut dans la Halle demander un denier à une Harbiere pour cette botte de cresson, le peuple s'amassa aux cris de cette femme, se mit en fureur, alla enfoncer l'Hôtel de Ville pour avoir 1382 des armes, y prit trois ou quatre mille maillets de fer, à cause de quoi on appella ces séditieux *les Maillotins*. Au sortit de-là, il massacra tout ce qu'il touva de partisans jusqu'au pied des Autels, pilla leurs maisons & les rasa, brisa les prisons, en tira tous les criminels. Entr'autres, Hugues Aubriot Prevôt de Paris, lequel il choisit pour son Capitaine ; mais il les quitta dès le soir même, & s'enfuit en son pays de Bourgogne.

Cet Aubriot avoit été condamné quelques mois auparavant, à la poursuite du Clergé & de l'Université, à être échaffaudé au Parvis de Notre-Dame, & plus à finir ses jours entre quatre murailles, dans cette prison de l'Evêché que l'on nommoit l'*Oubliette*. Ses crimes étoient l'impiété & l'herésie, & plus encore de s'être montré cruel ennemi des Ecoliers & des Suppôts de l'Université.

La sédition de Rouen qui se fit au même tems, s'appella la *Harelle*. La populace prit par force un gros Marchand, lui donna le titre de Roi ; & le promenant en triomphe par la ville, le contraignit de prononcer l'abolition des impôts.

Le Roi étoit conseillé de punir sévérement les mutins, & de ne rien relâcher des impositions. Il commença par Rouen ; y étant allé en personne, il fit abbattre une Porte pour y entrer par la brêche, commanda qu'on apportât toutes les armes au Château, & punit de mort un grand nombre de factieux, & puis rétablit tous les impôts, avec des taxes & des amendes.

Afin de venir plus facilement à bout des Parisiens, on fit semblant

1382. d'écouter les intercessions de l'Université, & la députation des bons Bourgeois, qui allerent trouver le Roi au Bois de Vincennes, & d'accorder ensuite la suppression des Impôts, & l'abolition de tous les excès commis dans l'émotion. Mais on en excepta ceux qui avoient forcé les prisons du Châtelet; & sur ce prétexte, il en fut prit un grand nombre, que le Prevôt de Paris fit jetter la nuit à diverses fois dans la riviere, n'osant les exécuter publiquement.

Cette rigueur n'étant point capable d'épouvanter les Parisiens, jusqu'à consentir à l'établissement des Impôts, on y ajouta celle d'exposer tous les environs de leurs Ville au ravage des gens de guerre. Puis enfin, ces voies étant inutiles, on se servit de la négociation, toujours avantageuse au supérieur contre son inférieur. Par ce moyen la Cour tira cent mille francs de Paris, à qui peut-être, elle en eut donné deux fois autant, si elle l'eût pû avec honneur, pour avoir la liberté d'y revenir.

L'Angl terre n'étoit pas moins tourmentée de pareilles émotions, ayant un Roi mineur & des Gouverneurs fort avares. Jamais ce Royaume ne s'étoit vû en si grand péril. Le menu peuple s'y étoit révolté contre les Nobles, qui en effet le tenoient dans une condition misérablement servile. Un Prêtre nommé Jean Valée de l'Archevêque de Cantorbery, avoit si bien catéchisé les Paysans par divers entretiens à la sortie des Messes Paroissiales, sur l'égalité que Dieu & la Nature ont mise entre tous les hommes, qu'ils avoient conjuré la destruction des riches & des nobles. Ils se rendirent pour cela à Londres par diverses bandes, sous prétexte de demander justice au Roi, & s'ameuterent aussi dans toutes les Provinces. Durant quelques mois les Bourgeois & les Gentilshommes n'osoient sortir: mais comme ces rustres n'avoient ni Chef, ni Conseil, ni Discipline, lorsqu'on eut attrapé & fait mourir leurs Capitaines, on les chassa à coups de bâton comme des bêtes brutes. 1382.

A cause de ces desordres, les Anglois entrerent en conférence avec les François pour faire la paix; Boulogne étoit le lieu de l'Assemblée. Les Députés ne l'ayant pû conclure, firent seulement une Trêve d'un an. Au lieu d'en jouir pour remettre leurs affaires, ils s'allerent embarrasser dans la guerre que Ferdinand Roi de Portugal faisoit à Jean Roi de Castille. Le Comte de Cambridge qui avoit épousé une fille de Pierre le Cruel, y mena quelques troupes, s'imaginant qu'il pourroit reconquerir la Castille pour son avantage, & pour celui du Duc de Lancastre son Frere. La France ne manqua pas d'assistance au Castillan; & ainsi les François & les Anglois étant en Trêve par deçà, se faisoient la guerre en Espagne. A peine avoit-elle duré huit mois, que les Portugais ne recevant pas du côté d'Angleterre tout le secours qu'on leur avoit promis, s'accommoderent avec le Castillan, & rendirent les Anglois leurs ennemis.

Cette somme de cent mille francs que l'on tira des Parisiens, fut la derniere main du Duc d'Anjou, qui ne pressoit ces Impositions qu'afin d'en avoir la meilleure part pour son voyage d'Italie. En voici le sujet.

Depuis que le parti de Clement fut ruiné à Rome, Urbain pensant à se venger de Jeanne Reine de Naples, suscita Louis, Roi de Hongrie, à lui envoyer Charles de Duraz, sur-

1381. 1382. nommé de la Paix, pour venir prendre possession de ce Royaume, dont il lui offroit l'investiture, comme au plus proche des mâles. Il n'est point d'obligation que ce Prince n'eût à la Reine Jeanne: car il étoit de même sang qu'elle, fils de Louis Comte de Gravines, qui étoit fils de Jean, fils de Charles le Boiteux, & partant frere du Roi Robert. Elle l'avoit élevé tendrement en sa Cour comme son propre fils; elle l'avoit marié à la Princesse Marguerite sa niéce; elle le destinoit pour son successeur; & même elle tenoit encore ses enfans auprès d'elle. L'exécrable passion de regner le rendit ingrat,&rompit tous ces liens. La Reine le voyant venir avec l'intention & les préparatifs pour la détrôner, eut recours à la France sa premiere origine, & adopta le Duc d'Anjou pour son fils, & présomptif héritier l'an 1380.

Le Roi Charles le Sage, à l'exemple du Roi Saint Louis, n'eût rien épargné pour établir son frere dans le Trône; mais étant venu à mourir, l'entreprise étoit demeurée en suspens. Cependant Charles de Duraz ne perdoit point de tems; car ayant été couronné Roi de Sicile à Rome au commencement de l'an 1381. il marcha vers Naples; où ayant été reçû sans résistance, il assiégea la Reine & sa sœur Marie dans le Château de l'Oeuf, les força enfin de se rendre, après avoir défait & pris Othon de Brunsvvic, quatriéme mari de Jeanne, & les fit étrangler toutes deux en prison.

Le secours que le Duc d'Anjou menoit à cette malheureuse Princesse, étant désormais inutile, & Duraz se trouvant bien affermi dans le Royaume, le Duc hésitoit s'il devoit passer les Monts. Le Pape Clement qui n'avoit que ce seul moyen de detrôner Urbain, l'y engagea par de si grands avantages, qu'il sembloit qu'il ne lui importoit pas de la ruine de l'Eglise au temporel & au spirituel, pourvû qu'il pût procurer son établissement. 1381. & 82.

Dès la fin de l'autre année, ce Duc ayant eu nouvelles que la Reine Jeanne étoit assiégée, avoit fait marcher ses troupes du côté de la Provence. Le Pape l'investit du Royaume de Sicile, & le couronna en Avignon le 30 de May. Il y avoit alors huit jours que Jeanne étoit morte; mais comme on l'ignora long-tems, il ne lui donna que le titre de Duc de Calabre. Les Provençaux ne demeuroient point d'accord de l'adoption de ce Duc, encore moins de le reconnoître pour leur Souverain, tandis que Jeanne seroit envie: aussi il ne voulut point se faire couronner Roi, ni partir qu'il ne se fût assuré d'eux: il employa six mois entiers à les réduire, & après il les chargea de toutes sortes de taxes & d'impôts, comme il avoit fait les François.

Aprés qu'il en eut exigé tout ce qu'il pût, il passa en Italie. Son armée étoit de trente mille chevaux. Amé VI. Comte de Savoye, l'un des plus renommés Princes de son tems, l'accompagnoit avec 1500. lances, tous Chevaliers ou Ecuyers.

Etant entré dans le Royaume par la Marche d'Ancone, non sans beaucoup de fatigues, il prit la ville d'Aquila & plusieurs autres Places dans la Pouille & dans la Calabre, & fut reconnu par plusieurs des Grands du pays.

Charles de Duraz désirant se défaire sans risque d'un si puissant ennemi,

eut recours à des moyens détestables, & lui envoya un habile empoisonneur sous le titre de Herault. Cette méchanceté ayant été découverte, & le faux Herault décapité & écartelé, il s'avisa de défier Louis au combat, afin de l'amuser & de gagner tems. Leurs cartels de défi sont du mois de Novembre; on les voit dans les Auteurs. Le combat de seul à seul entre leurs personnes fut premierement proposé; après ils demeurerent d'accord de vuider leur differend par dix Chevaliers de chaque côté. Le Comte de Savoye devoit être le Chef de ceux de Louis; mais Charles par cent changemens, délais & refuites, temporisa tant qu'il eut le tems de munir ses Places, & alors il rompit hautement la partie.

1382. En Nov.

Cette année arriva la tragique Histoire du fils unique du Comte de Foix, & d'Agnès sœur du mauvais Roi de Navarre; il se nommoit Gaston Phœbus comme son pere. Le Comte n'aimant guéres sa femme parce qu'il entretenoit une Maîtresse, prit sujet de la renvoyer à son frere, sur ce que ce Roi ne lui payoit point la rançon du Seigneur d'Albret. Or, le fils étant allé voir sa mere en Navarre, ce méchant oncle lui donna une poudre pour mettre sur les viandes du Comte son pere, lui faisant croire que si-tôt qu'il en auroit avalé il rappelleroit sa mere. Le jeune garçon trop credule prit pour un philtre, ce qui en effet étoit un cruel poison; & y allant à la bonne foi, il ne céla point ce qu'il vouloit faire à un frere bâtard qu'il avoit. Le bâtard l'ayant rapporté au Comte, ce malheureux pere après avoir outragé son fils de paroles & de coups, le jetta dans une prison, où il perdit la vie, soit d'ennui, soit par les mains de celui même qui la lui avoit donnée.

Le Comte de Flandres avoit assiegé Gand, & se tenoit à Bruges, dont les habitans lui rendoient tout le service possible pour détruire cette ville leur ennemie. Les Gantois se voyant reduits à la faim sans pouvoir obtenir aucun pardon, mirent le tout pour le tout. Le premier jour de May par le conseil d'Artevelle & sous sa conduite, leurs femmes s'étant enfermées dans les Eglises, ils sortirent au nombre de 5000. hommes déterminés à la mort, & le troisiéme jour ils se présenterent devant Bruges. 1382.

Ils ne portoient pour toutes provision que sept chariots de vivres, & n'en avoient pas tant laissé dans Gand. Il étoit facile au Comte de les affamer; néanmoins sa vengeance l'aveuglant, il aima mieux les aller combattre le jour même. Il avoit seulement huit cens lances: mais les Bourgeois sortirent pour les soûtenir, au nombre de plus de 40000. hommes. Dans cette effroyable multitude, il y avoit plus d'orgueil & de pompe que de courage; ils se laisserent enfoncer dès le premier choc. Les Gantois les poursuivirent vivement, & entrerent pêle mêle avec eux dans la ville, s'en rendirent les Maîtres, la saccagerent, & y tuerent plus de douze cens hommes des principaux des Métiers, leurs ennemis mortels.

Le Comte se cacha la nuit dans le grenier de la maison d'une pauvre vieille, entre la coëte & la paillasse du lit de ses enfans, & se sauva le lendemain à l'Isle travesti en manœuvre. Un succès si miraculeux rengea toutes les villes de Flandre dans la faction des Gantois, à la réserve d'Audenarde. Artevelle reveré de

1382. tous comme le Libérateur de sa patrie, prit l'équipage & l'orgueil d'un Souverain. La prospérité l'abîma comme l'adversité l'avoit élevé.

Le Flamand ainsi maltraité eut recours au Roi de France son Souverain, par le moyen du Duc de Bourgogne son gendre & son héritier, & Artevelle demanda l'assistance du Roi d'Angleterre. Ce dernier ne se remuant que fort lentement, manqua à une conjoncture qui lui eût été fort avantageuse : mais le Conseil de Charles suivant les mouvemens de ce jeune Prince, qui se trouvoient conformes aux intérêts du Duc de Bourgogne son oncle, résolut de dompter la ville de Gand, qui sembloit être la source des émotions populaires.

Ayant donc pris l'Etendart de S. Denis, qu'on nommoit l'Oriflame, avec les cérémonies accoutumées, il se mit en campagne au commencement de Septembre. Arras étoit le rendés-vous général de son armée, elle se trouva de soixante mille combattans ; entre lesquels il y avoit douze mille hommes d'armes, & presque tous les Princes, grands Officiers & Seigneurs du Royaume. Artevelle assiégeoit Audenarde depuis deux mois : il y laissa bien 15000. hommes commandés par Dubois pour garder les postes, & en partit avec 40. mille dans la résolution de combattre les François, bien qu'il n'eut point de cavalerie. La premiere occasion fut au passage de la riviere du Lis, où les François prirent deux fois le Pont de Comines ; la seconde, auprès de la ville d'Ypres, où Dubois perdit 3000. hommes & fut blessé ; la troisiéme, la bataille générale entre Rosebeque & Courtray.

Artevelle ayant quitté un poste très-avantageux, étoit venu déployer ses forces en rase campagne, avec tant de présomption, qu'il avoit commandé à ses gens de ne faire quartier à personne, qu'au Roi qu'il devoit envoyer prisonnier en Angleterre, tandis qu'il acheveroit de conquérir & de partager la France. Néanmoins lorsqu'on lui eut fait rapport de la belle Ordonnance & des forces des François, il voulut se tirer du péril, sous prétexte d'aller querir dix mille hommes de secours : mais les autres Capitaines le retinrent comme par force. 1382.

La bataille se donna le 17. de Novembre. Les Flamands se tinrent fort serrés, mais ne combattirent pas avec vigueur & allégresse ; la Gendarmerie Françoise les pressa si fort qu'ils ne purent mener les mains. Il en fut tué sur le champ ou dans la fuite, près de 40. mille, parmi lesquels étoit leur Général Artevelle, qu'on eut peine à reconnoître dans ces grands monceaux de carnage. 1382. En Novembre.

Le courage des Gantois abatu par un si pésant coup de massuë, fut relevé par Dubois, qui leur remena quelques troupes qu'il tenoit dans Bruges, & par l'hyver qui empêcha les vainqueurs de les assiéger. De sorte que dans quelques négociations qu'on fit à un mois de-là, pour les accommoder, on trouva leur fierté aussi entiere que s'ils eussent gagné la bataille.

Les autres villes qui avoient tenu leur parti se racheterent à force d'argent. Courtrai ne joüit pas de cette grace, quoi qu'il l'eût payée, & souffrit le pillage, le massacre, & puis le feu. On attribua la cause de 1382. En Décembre.

1383. ce malheur au reſſentiment qu'eurent les François, de ce qu'on y célébroit tous les ans une réjoüiſſance de la bataille que les Flamands avoient gagnée ſur eux l'an 1302. & à certaines lettres des Pariſiens qu'on y trouva, faiſant mention d'une Ligue des villes de France avec celles de Flandres, pour l'extinction générale de la Nobleſſe.

En effet, depuis que le Roi étoit ſorti de France, les Bourgeois des villes de Paris, de Roüen, de Troyes, d'Orléans, & pluſieurs autres avoient pris les armes à l'occaſion des impôts; tellement que les Princes & les Grands qui cherchoient à profiter des rançonnemens & des confiſcations, ayant facilement perſuadé au Roi, ſoit qu'il fût vrai ou non, que les peuples avoient conſpiré contre la Royauté, ce jeune Prince incité par leur Conſeil, ne fut pas ſi-tôt de retour en France, qu'il châtia rigoureuſement ces villes, par la mort de grand nombre de gens, par proſcriptions, révocations de privileges, & taxes exceſſives.

Les Pariſiens auſſi ſuperbes, mais moins courageux que les Gantois, ſortirent en armes au-devant de lui dans la plaine de Saint-Denis, au nombre de trente mille, comme pour lui faire honneur, mais en effet pour l'épouvanter par la montre de leur puiſſance; Et néanmoins ils en firent trop & trop peu, car ils ſe retirerent chacun chez ſoi au premier commandement. Il entra donc dans leur ville comme dans une ville conquiſe par force, fit dépendre leurs portes, & rompre leurs barrieres, 1383.
paſſa outre ſans vouloir écouter leurs harangues, & leur ôta leurs chaînes, leurs armes, la Prevôté des Marchands, & l'Echevinage; enſuite la vie à plus de trois cens perſonnes, qui furent noyez dans la riviere, pendus ou décapitez ſans forme de procès.

Du nombre des derniers, fut l'Avocat du Roi, Jean des Marais, (a) venérable vieillard, qui avoit ſervi fidélement trois Rois: on le mena au ſupplice avec douze autres; plus coupable de s'être expoſé aux exactions des Princes, que d'avoir contribué aux émeutes populaires. Après tous ces ſupplices, on fit aſſembler tous les Bourgeois de l'un & de l'autre ſexe dans la Cour du Palais. Le Roi y ſéant en ſon trône, haut élevé ſur un échaffaut, le Chancelier d'Orgemont leur remontra l'horreur de leurs crimes réïterez, en termes ſi forts & ſi terribles, qu'il ſembloit les vouloir diſpoſer tous à la mort. Ils ſe proſternerent à terre, les Dames échevelées, les hommes ſe battant la poitrine, criant tous miſéricorde. Les Ducs de Berry & de Bourgogne ſe jetterent à genoux devant le Roi: lequel, comme s'il eût été touché de leurs prieres, prononça de ſa bouche, qu'il leur pardonnoit, & qu'il commuoit la peine qu'ils méritoient en des amendes pécuniaires.

C'étoit là le vrai ſujet de cette piece de théatre. On exigea des Pa-

(a) Jean Canart ſieur Des Mar is, ſelon d'autres, Jean Des Mares. Froiſſard dit qu'il fut pendu, & Belleforeſt, qu'il fut décapité. Il étoit Chancelier du Duc de Bourgogne Ce Des Mares, dit Loyſel, parla avec ſi grande liberté, que les Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, s'en étant offenſés, le firent injuſtement décapiter aux halles. Mais 24 ans après, ſes os furent enterrés en l'Egliſe de ſainte Catherine du val des écoliers, où l'on voit les éffigies de lui & de ſa femme relevées en boſſe, à la main gauche du chœur.

riſiens

1383. risiens plus de la moitié de leurs biens ; puis dans cette terreur, on rétablit les impôts, & on les leva avec des extorsions indicibles. On traita les autres villes de même ; & ces grandes sommes tournerent presque toutes au profit de la Noblesse ; qui les dissipant aussi-tôt en folles & odieuses dépenses, justifioit en quelque sorte les émotions que l'on châtioit si horriblement.

Les Anglois s'aviserent bien tard de la faute qu'ils avoient faite, de n'avoir pas plûtôt soûtenu les Gantois : Ainsi la tréve allant finir, ils résolurent de les secourir tout de bon. Urbain cornant la guerre de tous côtez contre les Clementins, on avoit prêché une Croisade en Angleterre pour les exterminer : Henri Spenser Evêque de Nordwic, s'en fit Chef. Ce Prélat gendarme étant descendu à Calais, au lieu d'attaquer les François, se jetta sur la Flandre, sous prétexte que ce pays-là appartenoit au Roi de France qui étoit Clementin.

La prise de Gravelines, la bataille qu'il gagna auprès de cette place sur douze mille Flamans, jetterent la terreur dans le pays. Après cela, ayant reçû un renfort des Gantois, il mit le siége devant Ypres : mais le Roi retournant en personne en Flandre avec une puissante armée, le chassa de devant cette place, reprit & saccagea Berghe que les Anglois avoient abandonné, & les enveloppa dans Bourbourg. Il les y eût tous pris à discretion, ou passé au fil de l'épée, n'eût été la médiation du Duc de Bretagne, qui leur obtint une composition assez honorable. L'Histoire du Moine de Saint-Denis, ne parle point du tout de l'Evêque de Nordwic, & attribue cette expédition au Duc de Glocestre. Quoiqu'il en soit, celui qui la commandoit fut contraint de s'en retourner en Angleterre sans honneur, & presque sans troupes.

1384. Cet échec porta les Anglois à désirer la paix : on envoya pour cela des Députez de part & d'autre au village de Lelinghem à mi-chemin, entre Calais & Boulogne. Le Duc de Lancastre y vouloit comprendre les Gantois, & le Comte de Flandre s'y opposoit : cela fut cause que la conférence n'aboutit qu'à une tréve. Elle devoit durer depuis le mois d'Octobre jusqu'à la S. Jean ensuivante ; il fut dit que les Gantois en jouiroient.

Le Comte de Flandres avoit assisté au traité : au partir de là, s'étant retiré à S. Omer, il fut saisi d'une maladie dont il mourut le 23. Janvier 1384. ce déplaisir l'accompagnant jusques à la mort, de voir son pays tout en cendres, & regorgeant du sang de ses malheureux sujets. Peut-être étoit-il blessé au cœur de ce que le Duc de Berri lui avoit reproché, avec des paroles fort injurieuses ; Que sa vengeance trop opiniâtre étoit la cause de tous ces malheurs. Philippe I. Duc de Bourgogne son gendre, lui succéda en tous ses Etats, & continua la guerre aux Rebelles, mais plus mollement, & dans le dessein de ramener ces esprits égarez à une véritable soumission, par adresse plutôt que par force.

Durant la tréve il couroit certaines bandes de pillards qui ravageoient toute la Guyenne. Le Maréchal de Sancerre Gouverneur de la Province, ne put pas dissimuler leurs

1384. brigandages, parce qu'ils eurent l'insolence de l'attaquer lui même, & les tailla en pieces. Il s'étoit encore soulevé d'autres troupes de païsans, aussi cruels que ceux de la Jacquerie, qui couroient le Poitou, le Berri, & l'Auvergne, & tuoient inhumainement tous ceux qu'ils trouvoient n'avoir pas les mains calleuses. On les nommoit *les Tuchins*; Ils avoient pour Chef un nommé Pierre de la Bruyere. Le Duc de Berri ayant assemblé des troupes, les dissipa, & fit mourir leur Chef avec plusieurs de ces rustres.

Depuis le départ du Duc d'Anjou, le Duc de Berry & le Duc de Bourgogne empiétoient toute l'autorité: mais principalement le dernier. Le Duc de Bourbon ne se voyant pas assez fort pour lui tenir tête, lui quitta le gouvernement de la personne du Roi; [& pour sortir avec honneur de la Cour,] il prit occasion d'aller faire la guerre aux Maures d'Afrique, sous prétexte qu'il vouloit s'acquitter en quelque façon d'un voyage de la Terre-Sainte qu'il avoit voüé autrefois. Il avoit dans son armée le Comte de Harcour, le Seigneur de la Tremoüille, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, jusqu'au nombre de trois mille, & grand nombre d'Aventuriers de divers pays. Avec cela il signala sa valeur & son courage contre les infidelles: mais il ne remporta aucun avantage mémorable.

Leon Roi de l'Armenie Mineure, issu du sang de Luzignan, fuyant la cruauté des Turcs qui avoient envahy son Royaume, & détenoient sa femme & ses enfans en captivité, vint chercher de la consolation & du secours en France. Le Roi l'y retint, & lui donna un honorable entretien tout le reste de ses jours. Il en joüit 1384. jusques à l'an 1404. qu'il mourut à Paris, & fut enterré aux Célestins.

Quant aux affaires de Naples, Charles de Duraz & ses Capitaines se ménagerent si bien, que coupant les vivres à Louis d'Anjou, & le suivant ou le cotoyant toujours, sans lui donner moyen de les combattre, ils le réduisirent à une derniere nécessité de toutes choses, & même d'habits; en sorte que ce Prince qui avoit emporté tous les trésors de la France, n'avoit plus qu'une cotte d'armes de toille peinte, & pour toute vaisselle d'argent qu'une tasse. Il avoit envoyé en France Pierre de Craon Seigneur Angevin, lui querir de l'argent & du secours: cet infidele ami ayant ramassé tout l'argent qu'il pût, ne se hâta pas de revenir, & s'amusa à se divertir avec les Courtisanes de Venise. Après que l'infortuné Prince l'eut attendu longtems sans en avoir de nouvelles, il se laissa vaincre au déplaisir, & mourut le 10. d'Octobre de cet an 1384. ou comme veulent quelques autres, le 21. de Sept. de l'année suivante.

Le Comte de Savoye étoit mort dès le mois de Mars, soit de la peste, ou pour avoir bû de l'eau d'une fontaine empoisonnée. Son fils Amé VII. surnommé le Rouge, lui succeda en ses Etats. Il est bon de marquer que cet Amé VI. fut l'Instituteur de L'ORDRE DU COLIER, *lequel étoit composé de las d'amour avec des lettres symboliques de la Maison de Savoye, & avoit au bout une petite Couronne aussi composée de las d'amour. Le Duc Charles III. étant à Chamberry l'an* 1518. *changea le nom de cet Ordre en celui de* L'ANNONCIADE, *pour honorer la Sainte Vierge dans le Mistere*

1384. *qui lui est le plus agréable. Il ajoûta quinze roses blanches & rouges, la derniere mi-partie des deux couleurs, aux 15. las d'amour, en mémoire des 15. joyes de cette Reine des Anges, & remplit le pendant des Figures de l'Annonciation.*

Les malheureux restes de l'armée du Duc d'Anjou, périrent de faim & de misere, à la réserve de ceux qui se dispersant en petites bandes, se retirerent en France, mendiant leur vie, & recevant plus d'injures & d'opprobres par les chemins, que de morceaux de pain.

Le parti Angevin ne fut pas néanmoins tout-à-fait éteint dans le Royaume, il subsista encore dans le cœur de quelques Seigneurs du pays, dont Thomas de Saint Severin étoit le chef, & qui depuis servit fort bien dans l'occasion. Pour cette heure-là, le Royaume demeura paisible à Charles de Duraz.

On le nommoit aussi Charles de la Paix, & Charles le Noir.

La tréve expirée avec l'Anglois, le Roi qui commença à prendre connoissance de ses affaires, tint un grand Conseil, pour délibérer s'il la faloit continuer. C'étoit l'intérêt du Duc de Bourgogne, à cause de ses Pays-Bas, qu'on eût la paix avec les Anglois; mais pour contrequarrer sa puissance, & pour flatter l'ardeur du jeune Roi, on résolut la guerre, & de la porter même jusqu'aux portes de Londres. Pour cet effet, on équipa une puissante flote à l'Ecluse, & on envoya vers les Ecossois pour les obliger de leur côté à rompre la tréve.

Tous ces grands desseins ne tendoient qu'à avoir des prétextes pour lever de l'argent: de la façon que les Oncles du Roi gouvernoient; on voyoit bien qu'ils avoient envie de tirer le sang des peuples jusqu'à la derniere goute Le Clergé, afin de s'assurer quelque chose pour sa subsistance, tint une Assemblée, où il arrêta que ses revenus seroient divisez en trois parts; l'une pour l'entretien des Eglises; l'autre, pour les Ecclésiastiques; & la troisiéme, pour le Roi, sans parler des pauvres. 1384. 1385.

Cependant, suivant la recommandation du feu Roi Charles le Sage, les Oncles du jeune Roi lui chercherent femme en Allemagne. Les avis dans le Conseil furent différens; le Duc de Bourgogne l'emporta pour Isabelle, fille d'Etienne Duc de Baviere, Comte Palatin du Rhin. Le Roi l'épousa à Amiens le ...... de Juillet. Au mois d'Avril précédent, on avoit fait les nôces de Jean fils du Duc de Bourgogne, avec Marguerite fille d'Albert Duc de Baviere, Comte de Hainault, Hollande & Zelande.

Au défaut de la grande entreprise, pour l'Angleterre, qui fut rompuë après une furieuse dépense, Jean de Vienne Amiral alla descendre en Ecosse avec soixante vaisseaux, pour attaquer les Anglois de ce côté-là. Il fit une irruption dans leur pays, & y prit quelques Châteaux: mais l'humeur sauvage des Ecossois ne pût s'accommoder avec la liberté Françoise. D'ailleurs l'amour entra dans la tête de l'Amiral, pour une parente du Roi, dont toute cette Cour-là, qui n'étoit pas accoutumée à ces galanteries, comme celle de France, fut tellement offensée que ce fut à lui de se sauver en diligence. Ses troupes eurent beaucoup à souffrir; & pour comble de mauvais traitement, les Ecossois leur firent payer tous les dégâts qu'elles avoient faits.

1385. L'Opiniâtreté des Gantois ne fléchissoit point ; ils avoient deux nouveaux Chefs, Francion & Atreman, qui les endurcissoient contre toutes les apprehensions du châtiment : cela obligea donc le Roi à un troisiéme voyage en Flandres. Ils n'avoient aucun port pour recevoir le secours Anglois, que celui de Dam ; le Roi y alla, & le prit de force ; ensuite ayant été brûler tous les environs de leur ville, ces rebelles à la fin écouterent des propositions d'accommodement : Ils y furent si adroitement portez par les conseils pacifiques de François d'Atreman, l'un de leurs Chefs, devenu plus sage, que malgré les pratiques de Jean du Bois, ils rentrerent sous l'obéïssance du Roi & du Duc de Bourgogne leur Seigneur. Ce Prince ennuyé d'une si longue guerre qui ruinoit tout son pays, leur accorda une amnistie generale de tout le passé, & la confirmation de leurs Privileges, à condition qu'ils renonceroient à toutes Ligues, & que les premiers qui violeroient la paix, perdroient leurs biens & la vie. Le Traité fut signé le 18. Decembre.

On renoua aussi vers le même
1385. En Octobre. tems une tréve entre la France & l'Angleterre, pour quelques mois.

Charles de Duraz, n'étant pas content d'avoir envahi le Royaume de Naples, étoit allé en Hongrie, & l'avoit aussi usurpée sur Marie, qui étoit l'une des filles de Louis le Grand son bienfaicteur, decedé l'an 1382. & épouse de Sigismond frere de l'Empereur Venceslas, laquelle il tenoit en captivité avec la Reine veuve sa mere. Après tant de perfides & cruelles ingratitudes, le ciel permit qu'il fut massacré lui-même par l'ordre de Nicolas Garo, l'un des Palatins du Royaume, qui étoit fort affectioné aux Princesses, ce qui advint le sixiéme de Janvier de l'an 1386. 1385.

La même année la Reine veuve, & sa fille, allant par la campagne, tomberent entre les mains de Horvat Gouverneur de Croatie, l'un des Partisans du Roi Charles, qui pour venger la mort de son maître, fit massacrer la veuve & le meurtrier Garo. Il garda la Princesse quelque tems, puis la remit à Sigismond, l'ayant auparavant obligée par toutes sortes de sermens, à lui pardonner. Sigismond ne se crut pas astreint aux promesses de sa femme, l'ayant attrappé, il le fit mourir de mille morts.

La nouvelle du meurtre de Charles apporté en Italie, Thomas de Sanseverin fit proclamer Roi Louis II. fils aîné du défunt Duc d'Anjou, & reconnoître Clement VII. pour Pape. Ensuite Marguerite veuve de Charles s'étant retirée à Caiete avec Ladislas ou Lancelot son fils, âgé d'environ dix ans, il réduisit presque tout le Royaume, & Naples même. Ainsi tout y alla assez bien pour Louis, jusqu'à ce que Marie de Blois sa mere & sa tutrice y ayant envoyé Clement de Montjoye, neveu du Pape Clement, avec titre & autorité de Viceroy ; les Sanseverins se croyant méprisez, s'alienerent de son service, & se donnerent à Ladislas.

Cependant Louis se mit en possession de la Provence, & fut investi du Royaume de Naples par Clement : mais ce ne fut pas sans troubles que les Provençaux le reconnurent : le Conseil du Roi même les incitant sous main à la rebellion, par divers motifs, pour ce qu'il vouloit les disposer à se donner à la France.

Après 5. ou 6. années de tréves ou de foible guerre avec les Anglois

1386. le Conseil de France résolut de les attaquer, non seulement en Guyenne, mais aussi dans leur Isle même. On fit pour cela le plus effroyable préparatif d'hommes, de machines, & de vaisseaux, qu'on ait jamais vû. On acheta ou loua tous les navires qu'on pût trouver depuis les ports de Suede jusqu'en Flandres: On bâtit une Ville de bois qui se démontoit par pieces pour mettre les troupes à couvert à la descente dans le pays. Le Roi se rendit au port de l'Ecluse, pour voir son armée qui étoit de neuf cens vaisseaux, & très-disposée à bien faire. La jalousie du Duc de Berry en retarda le progrès, il vouloit rompre l'entreprise, parce qu'il n'en étoit pas l'auteur. Dans cette pensée il se fit attendre jusqu'au quatorziéme de Septembre, que la mer commençoit à montrer qu'elle n'étoit plus navigable. Ainsi les troupes se séparerent, pour prendre des quartiers une furieuse tempête écarta une partie de cette nombreuse flote, & jetta entre les mains des Anglois, les débris de cette ville de bois.

On n'avoit point sujet de se fier au Duc de Bretagne, parce qu'il avoit trop d'obligations aux Anglois, & qu'il croyoit que leur abbaissement étoit sa ruine. Aussi veilloit-on de près sur ses action, mais lui pour se justifier, mit le siege devant Brest qu'ils retenoient encore, comme la bride de la Bretagne. Le Connétable l'assista en cette entreprise, la place fut fort pressée : mais comme elle étoit presque aux abois, le Duc de Lancastre qui alloit en Espagne avec une puissante armée, fit lever le siege.

Le sujet de son voyage étoit tel. Ferdinand dernier, Roi de Portugal, n'avoit pour tous enfans qu'une fille, qui étoit née d'une Dame qu'il avoit ravie à son mari. Il fit reconnoitre cette fille comme sa présomptive heritiere, ainsi que la mere avoit été reconnue pour Reine, & la maria à Jean Roi de Castille, qui étoit veuf, & avoit deux fils. Mais lorsqu'il fut mort, les principales villes de Portugal appréhendant le joug des Castillans, aimerent mieux avoir pour Roi un frere bâtard de Ferdinand, nommé Jean; Froissard le nomme mal *Denis*, au lieu de dire qu'il étoit Grand Maître de l'Ordre d'*Avis*. 1386.

Les armes furent favorables au bâtard, il gagna une bataille à Juberot sur son adversaire, par la maligne jalousie des Castillans; car ils laisserent défaire les Gascons, & les François qui étoient avec eux au nombre de plus de 8000. puis ils furent défaits eux-mêmes. Nonobstant cet avantage, il étoit à craindre pour les Portugais, que le Castillan ne se trouvât encore assez fort pour les accabler; c'est pourquoi le bâtard envoya vers le Duc de Lancastre, l'invitant de venir poursuivre son droit sur le Royaume de Castille; comme de son côté le Castillan eut recours à la France.

Le Duc de Lancastre passa donc en ce pays-là avec de grandes forces, conquit une partie de la Castille, & jetta une telle épouvante dans tout le reste, que le Roi Jean lui fit faire des propositions de paix : mais il traîna la négociation quelque temps en attendant le secours de France. Lorsqu'il vit qu'il n'arrivoit point, le Duc de Bourbon qui le conduisoit marchant fort lente-

ment, il conclut le traité. Le Duc
1386. de Lancaſtre le ſcella par le mariage de ſes deux filles ; de l'une avec le Roi de Portugal, & de l'autre avec le fils aîné du Caſtillan.

Ce peu de gloire couta bien cher aux Anglois, les pertes qu'ils ſouffrirent par les maladies contagieuſes dans l'Eſpagne, & enſuite par la tempête à leur retour, furent ſi grandes, qu'à peine le Duc de Lancaſtre ramena la ſixiéme partie de ſes gens, & pas un qui ne fût languiſſant & demi mort de maladie ou de douleur.

Enfin par une juſte punition de Dieu, Charles le Mauvais, * qui avoit tant excité d'incendies, & qui avoit brulé les entrailles de tant de perſonnes par ſes poiſons violens, fut malheureuſement brulé lui-même. Il s'étoit fait envelopper dans des draps abreuvez d'eau de-vie & de ſouffre, pour conforter ſa chaleur naturelle ſi affoiblie par ſes débauches, qu'il étoit tout glacé au-dedans ; le feu s'y prit je ne ſçai par quel accident, & le grilla tout juſqu'aux os, dont il mourut trois jours après le premier de Janvier de l'an 1387. Charles dit le Noble, ſon fils lui ſucceda.

Le Connétable Cliſſon & l'Amiral Jean de Vienne, avoient mis ſi avant dans l'eſprit du Roi l'expédition d'Angleterre, qu'il en redreſſa l'appareil une troiſiéme fois pour l'exécuter cette année. La conjoncture étoit très-favorable, toute l'Angleterre étant en combuſtion contre le Roi Richard, parce qu'il avoit élevé dans les plus 1387.
hautes charges des gens de néant qui avoient toute la puiſſance ; ce que ſes oncles ne pouvoient ſouffrir, ni que l'autorité fût en d'autres mains que dans les leurs.

Or comme la France étoit ſur le point de profiter de ces troubles, le Duc de Bretagne, ou d'intelligence avec les Anglois, ou ſans y penſer, fut cauſe que cette entrepriſe ſe rompit auſſi-bien que l'autre fois. Cliſſon étoit alors en Bretagne pour faire partir l'armement qu'on aſſembloit à Treguier, afin de joindre celui qui étoit à l'Ecluſe ; mais au même tems, il négocioit le mariage d'une de ſes filles avec Jean, fils de Charles de Blois, lequel il avoit exprès délivré des mains des Anglois, où il étoit détenu dès le tems que Charles ſon pere l'y avoit mis en ôtage.

Le Duc, non ſans ſujet, s'imagina que cette alliance ſe faiſoit avec deſſein de le troubler dans la poſſeſſion de ſa Duché. Il manda les Seigneurs du pays à Vannes, ſous prétexte de tenir un grand Conſeil : Cliſſon y alla avec ſa ſuite ; après dîner, le Duc l'ayant mené voir ſon château de l'Ermine qu'il bâtiſſoit ſur le bord de la mer, il le fit arrêter dans une Tour & Beaumanoir avec lui, & commanda à Bavalan, qui en étoit le Capitaine, de le jetter la nuit dans la mer.

Bavalan ne ſe hâta pas d'exécuter cet ordre violent : ſa fidelle déſobeiſ-

* Charles II. ſurnommé par les Eſpagnols, le Cruel, il étoit malade de la lépre. Les Médecins lui avoient ordonné des bains & des fomentations de ſouffre : il tomba par hazard une étincelle de feu ſur les linges dont il étoit enveloppé ; le feu y prit avec une telle violence, que les rideaux du lit furent embraſés en un moment, & que le Prince fut ſuffoqué, & conſumé par les flammes. Mariana, hiſt. d'Eſp. l. 18. ſous l'année 1387.

sance donna temps au Duc son maître de se repentir de l'avoir donné, & cependant l'intercession du Seigneur de Laval, qui au peril de sa vie, ne voulut jamais abandonner son beau frere, le tira de prison moyennant cent mille francs d'argent, & la reddition de trois Châteaux. Mais Clisson ne pardonna pas comme le Duc lui avoit pardonné; & le Roi prenant fort à cœur l'affront fait à son premier Officier, manda le Duc pour rendre compte de son action.

1388.

Le Roi étoit allé jusqu'à Orleans tout exprès, le Duc s'y étant long-temps fait attendre envoya s'excuser. Clisson plaida sa cause lui-même, l'accusa de trahison, & jetta son gage de bataille que personne ne releva. Le Duc, suivant le conseil des Barons, se rendit enfin à Paris; & à la faveur des Ducs de Berri & de Bourgogne, fut reçû aux bonnes graces du Roi, & raccommodé en quelque façon avec le Connétable en lui rendant son argent & ses Châteaux.

1387. & 88. *La question si debattue, touchant la Conception de la sacrée Vierge Mere, avoit commencé dès le siecle precedent entre les Theologiens. Les Jacobins, suivant l'opinion de leur saint Thomas, & de leur Albert le Grand, soûtenoient qu'elle n'avoit pas été exempte de la tache originelle, puisqu'elle avoit été rachetée aussi-bien que les autres hommes. Les Cordeliers leurs perpetuels antagonistes, prirent occasion de les pousser sur ce point, comme dénigrant l'honneur de la Mere de Dieu. Le peuple & les personnes devotes applaudirent à ceux-ci; Et la plûpart des Prélats & des Universitez s'attacherent à leur opinion. Les Jacobins se roidissant trop fort contre le torrent, tomberent dans la haine des peuples, & dans la réputation d'être heretiques. Un de leurs principaux Docteurs nommé Jean de Monçon, pour avoir prêché trop librement sur ce point, fut condamné solemnellement par l'Evêque de Paris, & puis par le Pape même, devant lequel il avoit interjetté appel. Bien plus, l'Université interdit la Chaire aux Jacobins, & les retrancha de son corps. Ils n'y furent rejoints que l'an 1403. Et cependant ils eurent à souffrir, & l'indignation de la Cour, & les huées du menu peuple; & qui pis est, la necessité.* 1388.

Guillaume fils du Comte de Juilliers, & qui étoit Duc de Gueldres par sa mere, fille du Duc Renaud I. du nom, avoit un démêlé avec le Duc de Bourgogne, qui soûtenoit la Duchesse de Brabant, parce qu'il en devoit hériter, dans la détention de certaines places de Gueldres, que Renaud avoit autrefois engagées. Or parce que le Bourguignon employoit contre lui les forces de France, ce petit Duc véritablement généreux & magnanime, mais téméraire en ce point, eut bien l'assurance de déclarer la guerre au Roi, qui avoit vingt Seigneurs à sa suite plus puissans que lui.

Il ne se vanta pas long-tems de cette hardiesse: le Roi tomba tout d'un coup dans les terres de Juilliers. Le pere bien étonné désavouë son fils, pour détourner l'orage, fait demander la paix par l'Archevêque de Cologne, & offre l'hommage au Roi. L'armée sort donc de son pays, & passe dans celui de Gueldres: le jeune Duc persiste encore un mois dans son opiniâtreté. A la fin le Duc de Bourgogne le dispose à demander grace. Etant venu saluer le Roi, il désavoüa son cartel, quoique scellé de son Sceau, & se soumit à lui de

1388. ses différends avec la Duchesse de Brabant : mais il ne renonça point à l'alliance de l'Anglois ;& néanmoins il fut régalé de beaux présens, afin de donner dans la vûë de tous les autres Allemands, pour les gagner au service de la France.

Le Roi avoit atteint l'âge de vingt ans ; c'est pourquoi sur la proposition que Pierre Aisselin de Montaigu, Cardinal Evêque de Laon en fit dans le Conseil, il déclara qu'il vouloit prendre en main l'administration de son Etat, & qu'il en déchargeoit ses oncles. Il retint auprès de lui son frere unique, auteur de ce conseil, & le Duc de Bourbon qui n'étoit point suspect à ce Duc, & dont la probité sembloit nécessaire pour donner quelque apparence de bien au Gouvernement. Les deux autres oncles se retirerent bien malcontens. La mort soudaine du Cardinal de Laon, qui advint peu après, passa dans l'esprit de plusieurs pour un effet de leur ressentiment.

Lorsque le Roi commença de s'appliquer à la connoissance de ses affaires, on vit changer en mieux pour un peu de temps, toute la face du Gouvernement. Le Roi se choisit un nouveau Conseil, où Bureau de la Riviere, Jean le Mercier sieur de Novian, & Jean de Montaigu avoient la meilleure part. Tous trois dépendoient du Connétable qui étoit attaché au Duc d'Orleans. Il ôta ensuite tous les nouveaux impots, destitua les pillards que les Princes avoient mis dans les Charges, donna celle de Garde de la Prevôté de Paris qu'il venoit de rétablir, à Jean Jouvenel Avocat, (*a*) homme de bien, sage & courageux; 1389. celle de premier President à Oudard des Moulins ; renvoya tous les Prélats resider sur leurs benefices ; Et pour avoir le tems de restaurer le Royaume qui étoit tout déchiré jusques dans les entrailles, il fit une tréve de trois ans avec l'Anglois.

Durant ce calme il se divertissoit à faire des actions de pompe & de ceremonie : Il celebra à Saint Denis la Chevalerie de Louis II. Roi de Sicile, & de Charles Comte du Maine son frere, avec des tournois & des joûtes fort galantes; [au même lieu] les funérailles de Bertrand du Guesclin : dans Melun les nôces de Louis son frere, avec Valentine, fille de Jean Galeas Duc de Milan, & Comte des Vertus en Champagne ; & à Paris dans la Sainte Chapelle, le Couronnement de la Reine son épouse.

Le mariage de Louis son frere unique, qui n'étoit encore que Duc de Touraine, avec Valentine de Milan, se traitoit dès l'an 1386. il fut accompli cette année. Elle lui apporta en dot quatre cens mille florins d'or ; la Comté d'Ast pour en jouir dès cette heure-là ; & celle des Vertus en Champagne après la mort du pere, avec des bagues & joyaux d'un prix inestimable. Ces grandes sommes d'argent donnerent les moyens au jeune Prince de faire de grandes acquisitions ; Ces acquisitions & l'avidité de sa femme enflammerent sa convoitise, comme sa naissance & son rang lui inspiroient

* Jean Jouvenel, de simple Avocat devint Avocat du Roi & Prevôt des Marchands, il fut pere d'un Chancelier & d'un Archevêque, Pair de France, & Auteur d'une si grande & notable Maison en ce Royaume. Ant. Loysel, Dial. des Avocats. Cette Maison est celle de la Chapelle aux Ursins.

la

la pompe & la magnificence. De
1389. ſorte que poſſedé des deux paſſions contraires, d'acquérir & de dépenſer, il ſucceda à ſon oncle le Duc d'Anjou, & même le ſurpaſſa dans l'injuſte deſir de piller la France, & de ravir le bien d'autrui.

A la priere du Pape, le Roi fit le voyage d'Avignon, où il aſſiſta au Couronnement de Louis d'Anjou par les mains du Saint Pere. * De là il entra dans le Languedoc, où il ſe fit informer des exactions du Duc de Berry, dont il recevoit tous les jours des plaintes. On punit ce Prince dans ſes Miniſtres, en deſtituant les plus méchans de ſes Officiers, & faiſant le procès à Jean de Betiſac, principal conſeiller & miniſtre de ſes violences. Il fut brûlé tout vif pour hereſie & pour crime contre nature; Et ce fut un feu de joye pour les peuples qu'il avoit horriblement tourmentez.

De Toulouſe le Roi alla au pays de Foix. Gaſton Phœbus le reçût magnifiquement; & lui ayant rendu hommage de ſa Comté, le ſupplia de vouloir être ſon heritier; c'étoit pour priver Mathieu Vicomte de Caſtelbon ſon couſin germain paternel de ſa ſucceſſion, & en faire tomber quelque part à ſon fils naturel.

A ſon retour le Roi ôta le Gouvernement du Languedoc au Duc de Berry, & le donna au Seigneur de Chevreuſe: mais cinq ans après il le lui rendit, comme il alloit faire la guerre au Duc de Bretagne.

Une ſeconde fois le Duc de Bourbon, ſur la priere que les Genois firent au Roi de les aſſiſter contre les
Barbares de Tunis, qui par leurs
pirateries ruinoient tout leur commerce, dreſſa une armée navale où il y avoit cinq cens hommes d'armes tous Chevaliers ou Ecuyers, & grand nombre d'arbalêtriers. Philippe d'Artois Comte d'Eu, le Comte de Harcourt, l'Amiral Jean de Vienne, Charles Sire d'Albret, y étoient volontaires; le Comte d'Erby fils du Duc de Lancaſtre voulut être de la partie, avec quelques troupes de ſa nation. Ayant joint les Genois, ils mirent le ſiege devant la ville de Carthage, alors le Boulevart du Royaume de Tunis. L'entrepriſe étoit plus grande que leurs forces: au bout de ſix ſemaines ils ſe trouverent ſi fatiguez de la chaleur, du travail & des bleſſures, qu'encore qu'ils euſſent gagné un grand combat ſur les Barbares, néanmoins ils perdirent ou l'eſpérance, ou le courage, & ſe rembarquerent: les Genois ſeuls eurent l'adreſſe de tirer leur avantage du Roi de Tunis, par un traité ſecret pour la liberté de leur trafic. 1389.

Pour entretenir le rabais des impôts, il eût falu modérer les dépenſes de la Cour, & la cupidité des Miniſtres: l'un & l'autre croiſſant plûtôt que de diminuer, on recommença les exactions. Un bon Hermite l'année précédente étoit venu trouver le Roi, & lui commander de la part de Dieu, de ne point vexer ſon peuple. La voix d'un homme contemptible aux yeux de la Cour, n'ayant point eu d'effet, le Ciel y en voulut employer une plus forte, & parla lui-même en courroux. Vers la mi-Juillet, com-

* Il obtint du Pape des Expectatives en chaque Egliſe Cathédrale ou Collegiale de la France, par préferance à tous autres qui en avoient obtenu auparavant.

1390. me le Conseil étoit assemblé à S. Germain en Laye pour faire de nouveaux impôts, & qu'en même-tems le Roi & la Reine entendoient la Messe, il s'éleva tout à coup une épouventable tempête de vents, de grêles & de foudres, qui pensa renverser le Château sur la tête de ces mauvais conseillers, & les effraya tellement, qu'ils n'oserent passer outre.

Urbain Pape de Rome, étoit mort au mois d'Octobre de l'an 1389. Boniface IX. lui avoit succédé. Celui-ci témoignant être fort disposé à la réünion de l'Eglise, dépêcha un Chartreux vers Clement, pour en chercher les moyens; Clement le fit arrêter prisonnier: mais l'Université en fit tant de bruit, qu'il le relâcha.

Clement fut donc contraint de feindre qu'il avoit envie de terminer le schisme. Mais quand l'Université eut déclaré que cette paix étoit impossible, à moins d'une renonciation des deux compétiteurs, le Duc de Berry, qui le soutenoit hautement, fit rompre cette proposition. Ils ne pûrent pourtant jamais fermer la bouche à la mere des Sciences & de la piété, qu'elle ne parlât toujours contre le scandale qui affligeoit l'Eglise.

Les Turcs faisoient de grands progrès en Europe, le Sultan Amurat gagna une sanglante bataille dans les plaintes de Cosovv sur les Rois de Servie, de Bosnie & de Bulgarie : mais il y périt. Bajazet son fils, surnommé le Foudre, lui succéda. Au même tems s'éleva la puissance de Themirlanc, Roi des Tartares.

Lanc veut dire boiteux, le vulgaire dit Tamberlan.

L'Université continuoit ses poursuites avec vigueur, pour l'extinction du schisme, & le Roi les agréoit. Elle fit une grande Assemblée, où plus de dix mille de ses suppôts donnerent leurs suffrages par écrit, qui aboutissoient à choisir de trois voyes l'une, ou la cession, ou le compromis mutuel sur des Arbitres, ou la décision d'un Concile. Nicolas de Clamengis, Bachelier en Théologie, fort éloquent, fut chargé d'en dresser un discours au Roi en forme d'Epître : sur lequel, n'ayant point eu de favorable réponse, elle cessa une seconde fois ses exercices. 1391.

L'an 1391. Louis, frere du Roi, acheta la Comté de Blois, & celle de Dunois ou Châteaudun, avec quelques autres terres du Comte Guy, qui n'avoit point d'enfans. Il obtint aussi du Roi la Duché d'Orléans, nonobstant toutes les remontrances que les Bourgeois de cette Ville sçurent faire par la bouche de leur Evêque, représentant que leur Ville avoit été unie à la Couronne.

Gaston Phœbus Comte de Foix, qui portoit le nom & la devise du Soleil, & qui étoit si renommé par ses victoires, par sa générosité, par ses bâtimens, par sa magnificence & par son train & son équipage, aussi grand que celui d'un Roy, mourut subitement comme on lui versoit de l'eau sur les mains, pour souper au retour de la chasse. Il avoit fait don de sa Comté de Foix au Roi, qui ne voulant pas lui céder en générosité, la rendit à son fils bâtard; mais les Etats du Pays la déférerent au légitime héritier Matthieu, Vicomte de Castelbon.

De quelque part que vînt la faute, le traité d'entre le Duc de Bretagne & Clisson étoit rompu. Le Duc avoit un mortel chagrin que la France soûtint son sujet contre lui, & lui éga-

lât un simple Gentilhomme. Le Roi
1391. les manda tous deux en Cour; le Duc bien loin d'y venir, renoüa ses anciennes alliances avec l'Angleterre. Sur cela on envoye le Duc de Berry, Pierre de Navarre, & plusieurs autres Seigneurs vers lui, se plaindre de ses intelligences avec les étrangers, de ce qu'il battoit monoye, & qu'il se faisoit prêter le serment par ses sujets envers & contre tous.

Il s'imagina que cette célebre Ambassade ne tendoit qu'à soulever ses sujets; ainsi il fut sur le point de les faire tous arrêter pour lui servir de garans de sa sureté. Sa femme l'ayant sçû, toute grosse qu'elle étoit, & alors demi deshabillée, prit ses enfans sur ses bras, l'alla trouver; & à force de larmes & de prieres, lui fit changer de dessein. Elle le porta même à se rendre à Tours où étoit le Roi : mais il y fut avec six cens Gentilhommes, & sous la protection du Duc de Bourgogne, son bon cousin. Le Roi le traita fort civilement, & ne désira rien de lui, sinon qu'il achevât de rendre les cent mille francs au Connétable, & qu'il restituât quelques places au Comte de Pontievre. *

Jean Galeas Vicomte, avoit usurpé la Seigneurie de Milan, sur Barnabé son oncle, qu'il fit mourir en prison, & avoit privé de sa succession Charles son fils, & une fille mariée à Bernard, frere du Comte d'Armagnac. Ce Comte pour l'amour de son frere, & à la priere des Florentins & des Bolonois que Galeas opprimoit, passa en Lombardie pour lui faire la guerre. Comme il étoit plus vaillant que lui, il tint la campagne quelque tems : mais d'ailleurs étant moins rusé, il tomba
dans une embuscade près d'Alexandrie, 1392.
& y fut blessé à mort, après quoi toutes ses troupes se dissiperent.

Quelques gens de bien avoient mis dans l'esprit des deux Rois Charles & Richard, le désir de joindre leurs armes contre le Turc. Cette louable envie produisit l'abouchement du Duc de Lancastre avec le Roy Charles dans Amiens, mais les propositions de l'Anglois furent si hautes, qu'on ne pût faire qu'une tréve d'un an.

Plus l'autorité du Connétable & de ses trois dépendans s'affermissoit, plus leur conduite devenoit dure aux peuples. Les oncles du Roy en frémissoient de courroux; le Clergé mal servi par les plus puissans de son Corps, étoit sur le point de perdre ses immunitez, si l'Université, à qui on ôtoit ses privileges, ne se fût émuë, & n'eut fait cesser l'exercice des études, & les prédications. Comme l'on vit que tous les étrangers sortoient de Paris, & que cette interdiction faisoit grand bruit par toute l'Europe, ceux même qui avoient entrepris la ruine de Corps, voulurent avoir l'honneur de lui obtenir audience du Roi, qui lui fit droit sur ses plaintes.

Le support & les privileges que les Rois, depuis Louis le Gros, avoient accordez à cette célebre Université, mere de toutes les autres de l'Europe, le nombre innombrable d'étudians qui y venoient des pays les plus éloignez; l'attachement de tout le Clergé, dont elle étoit comme la nourrice & le seminaire, [avec cela] l'autorité que sa Fa-

* On dit que le Roi demandant au Breton, en vertu de quoi il prenoit la régale sur les Evêchés de Bretagne, le Duc répondit, que c'étoit un droit dont ses predecesseurs avoient joüi de tout tems.

1392. *culté de Théologie avoit acquise, de juger de la Doctrine, l'avoient renduë si puissante, que dans les tems confus, elle étoit appellée à toutes les grandes affaires; sinon elle s'ingéroit de faire des remontrances, & souvent obligeoit bien à les suivre.*

Pierre de Craon étoit notoirement coupable de la perte de Louis Duc d'Anjou son Seigneur; le Duc de Berry l'avoit menacé de le faire pendre, & il avoit été condamné à 100000 livres de restitution envers la veuve: mais il n'en étoit pas moins bien à la Cour, où la splendeur de la naissance & des richesses, couvre facilement les lâchetez & les crimes. Il advint qu'il tomba dans la disgrace du Duc d'Orléans, dont il étoit favori; il crût que le Connétable son ennemi capital, lui avoit rendu de mauvais offices: il résolut de s'en venger; & un soir du treiziéme jour de Juin, qu'il revenoit de chez le Roi, il l'assassina dans la ruë Sainte Catherine, assisté de vingt coupe-jarets qu'il avoit assemblez dans son Hôtel. Le coup fait, il sortit de Paris fort facilement, les portes étant toujours demeurées ouvertes depuis que le Connétable les avoit fait abattre au retour de Flandres.

Les blessures du Connétable ne se trouverent pas mortelles; on poursuivit chaudement les assassins. Trois d'entre eux ayant été attrapez, furent décapitez, les biens de Craon confisquez & donnez au Duc d'Orleans, son hôtel changé en un Cimetiere pour l'Eglise de S. Jean en Gréve, & ses belles maisons de la campagne démolies. Il ne pût sauver que sa personne, s'étant retiré vers le Duc de Bretagne, qui le tenoit soigneusement caché. Quelques années après, le Roi lui accorda sa grace à la priere du Duc d'Orleans. 1392.

Quand le Connétable commença à se mieux porter, ses amis & les indifférens même, se mirent à crier auprès du Roi pour la punition de cet attentat. On fait donc commandement au Duc de livrer l'assassin, il dénie qu'il soit en son pays: Sur cela, les Ministres échauffent l'esprit du Roi, & le portent à marcher sans délai vers la Bretagne pour accabler le Duc. Ses Oncles eurent beau représenter que c'étoit une querelle particuliere, qui se devoit vuider par les voyes ordinaires de la Justice, & que selon le droit des gens, on ne devoit pas attaquer le Duc de Bretagne avant qu'il fût convaincu; ils ne pûrent empêcher cette fatale résolution.

Comme le Roi marchoit durant l'ardeur du Soleil, & les grandes chaleurs du mois d'Août, sa cervelle, que les débauches de la jeunesse avoient déja fort affoiblie, se troubla par de noires & piquantes vapeurs. La-dessus, deux objets fortuits, mais effrayans, hâterent l'accès de sa phrénesie. Un jour qu'il étoit parti du Mans, & qu'il passoit dans un bois, il en sortit un grand homme noir, have & tout délabré, qui prit la bride de son cheval, criant: Arrête Roi, où vas-tu, tu es trahi, puis il disparut. Peu après un Page qui portoit une lance, s'endormant à cheval, la laissa tomber sur un casque qu'un autre portoit devant lui. A ce bruit aigu, & à la vûë de cette lance baissée, le fantôme & ses menaces se représentent à son esprit; son imagination se broüille, il croit qu'on le va livrer

à ses ennemis, & prend tout ce qu'il voit pour des traîtres. Il est saisi tout d'un coup d'un violent accès de furie; il court, frappe, tuë à tort & à travers, tant qu'il tombe en pâmoison. On le remporta au Mans lié sur un chariot.

1392.

Les malefices & les empoisonnemens étoient si fréquens en ce tems-là, qu'on les crut la cause de sa maladie. Le troisiéme jour il recouvra l'usage des sens, & peu à peu sa vigeur, non pas entierement la clarté de son esprit. Dans ce désordre, ses Oncles reprirent le Gouvernement, le ramenerent à Paris, firent arrêter les trois favoris, qui ayant souffert près de deux ans de continuelles frayeurs qu'on leur donnoit de les mener en Gréve, furent mis en liberté par le commandement du Roi, quand il fut revenu en santé. Il leur fit rendre la meilleure partie de leurs biens: mais les déclara incapables de tenir aucun Office Royal, & les relegua dans leurs maisons. Le Connétable fut assez heureux pour se sauver dans ses terres de Bretagne, où il se défendit bravement contre le Duc, avec l'aide du Duc d'Orléans, & de ses autres amis. Les Princes donnerent sa Charge à Philippe d'Artois Comte d'Eu. Toutes les Charges n'étoient encore que des commissions révocables.

Le principal sujet des haines meurtrieres d'entre les Maisons d'Orléans & de Bourgogne, fut le différend pour le Gouvernement. Après avoir déja couvé quelque tems, il commença d'éclatter cette année. Le Duc d'Orléans prétendoit l'administration, comme étant le plus proche, & parvenu à l'âge de vingt ans: mais les Etats s'étant assemblez à Paris, le trouverent trop jeune, & la déférerent au Duc de Bourgogne. 1395.

Le 29. de Janvier il arriva un étrange accident aux nôces d'une des Dames de la Reine; comme le Roi & quelques jeunes Seigneurs dansoient, il entra une bande de masques vêtus en ours: le Duc d'Orléans baissant un flambeau pour les regarder au nez, mit le feu à leur peau revêtuë de lin colé dessus avec de la poix. La sale fut aussi-tôt pleine de flammes, d'effroy & de cris; tout le monde s'étouffoit pour sortir; quelques uns crioient sauve le Roi, la Duchesse de Berry le couvrit de sa robe, & le préserva de ce torrent de feu: il y eut trois de ces masques misérablement grillez. Les Parisiens en voulurent un mal de mort au Duc d'Orléans, comme si c'eût été un coup prémédité, si bien qu'il n'osa paroître de plusieurs jours; & pour expier cette faute, il bâtit une Chapelle aux Célestins.

Cet accident troubla un peu la santé du Roi, qui étoit assez bonne: néanmoins ou la vigueur de l'âge, ou les vœux & les pelerinages qu'il faisoit par lui-même, & par des personnes dévotes, la rétablirent en meilleur état. Tellement que ses oncles ayant rendez-vous à Lelinghem entre Ardres & Guisnes, pour traiter la paix d'entre les deux Couronnes avec le Duc de Lancastre, le firent venir à Abbeville pour montrer aux Anglois qu'il se portoit bien. Mais il tomba en démence le 20 de Juin, ce qui dura jusques au mois de Janvier ensuivant. On eut recours aux prieres, aux jeûnes, aux processions, aux plus fameux Médecins, puis aux Charlatans, & même aux Magiciens. Tout cela fut inutile, le

1394. mal dura aussi long-tems que sa vie, non pas continuellement : mais à divers accés & toujours en empirant, parce qu'on le jettoit dans la débauche & dans le déreglement, quand il se portoit mieux.

On ne sçavoit à qui s'en prendre; le peuple accusoit les Juifs d'être la cause de ce malheur : on leur enjoignit pour la septiéme fois de sortir de France, ou de se faire Chrétiens. Quelques-uns aimerent mieux quitter leur Religion que le Royaume, les autres vendirent leurs meubles, & se retirerent.

Le nouveau Connétable, faute d'autre employ, obtint permission du Roi d'aller en Hongrie faire la guerre au Turcs : lesquels s'étant retirez, le Hongrois l'employa contre les Patarins de la Boheme. C'étoit une espéce de sectaires que l'on tenoit pour hérétiques.

Les François étoient horriblement adonnez au jeu : les sages & gens de bien ayant fait connoître les maux que cause cette passion, entr'autres, la fainéantise, la ruine des plus riches familles, les filouteries, & les blasphêmes; le Conseil fit un Edit qui défendoit toutes sortes de jeux, ☞ hormis celui de l'arc & de l'arbalêtre. Les Courtisans, gens fort oiseux, & qui souvent n'ont point eu soin de se remplir l'esprit d'aucune bonne chose pour s'entretenir, s'émûrent de cette défense comme d'une grande affaire, & remuerent tant d'intrigues qu'elle fut révoquée.

Les libres & hardies remontrances de l'Université de Paris, ayant été portées au Pape Clement, & lûës malgré lui par ses Cardinaux assemblez, le firent mourir de colere & de déplaisir. Cette nouvelle venuë en Cour, le Roi écrivit en diligence à ces Cardinaux, pour les 1394. prier de surseoir l'élection d'un nouveau Pape; mais eux se doutant bien de ce que ses lettres portoient avant que de les ouvrir, y procederent aussi-tôt, & nommerent Pierre de Lune, Arragonnois, qui se fit appeller Benoît XIII. avant cette élection, ils firent serment qu'ils travailleroient de tout leur pouvoir à guérir le schisme, & que le Pape qu'ils éliroient, seroit obligé de céder si on trouvoit cela nécessaire. Pierre de Lune confirma ce serment, & d'abord se montra fort bien intentionné pour l'exécuter.

Sur ce fondement, le Roi fit une assemblée de Prélats de son Royaume au Palais, qui conclud tout 1395. d'une voix que la cession étoit le moyen le plus sûr & le plus aisé. Les Ducs d'Orleans, de Berry & de Bourgogne, avec les Ambassadeurs du Roi, & les Députez de l'Université, allerent trouver Benoît à Avignon, pour lui proposer cette voye. De ses quinze Cardinaux, il n'y en eut qu'un qui opinât contre, on le pressât donc de l'accepter. Il s'en défendit par mille ruses, & ennuya si fort les Princes avec ses délais & avec ses détours, qu'ils se retirerent sans en avoir rien obtenu; mais aussi sans prendre congé de lui : néanmoins il les appaisa en leur accordant une nouvelle décime.

Le Roi Richard & ses oncles Lancastre & Glocestre étoient en de mortelles défiances les uns contre les autres, pour les raisons que nous avons marquées. Richard désirant se fortifier contre eux, demanda en mariage Isabelle, fille du

1395. Roi, âgée seulement de sept ans. Elle lui fut accordée avec une prolongation de la tréve pour vingt-huit ans. Le mariage se fit par Procureur.

Le Roi pour la troisiéme fois retomba dans son mal. Il y avoit des jours qu'il paroissoit tout hebété, d'autres qu'il crioit comme si on l'eût percé de mille pointes. Il oublioit sa qualité & son nom, & ne pouvoit souffrir la vûe de sa femme; mais il se laissoit doucement gouverner à la Duchesse d'Orleans, à cause de quoi le peuple accusoit cette Italienne de l'avoir ensorcelé. Certes, le Duc son mari étoit dans la réputation de rechercher & d'entretenir des Magiciens. Les gens moins crédules pouvoient s'imaginer qu'elle avoit charmé le Roi par quelque chose de plus naturel, & semblable aux moyens par lesquels le Duc son mari gouverna depuis l'esprit de la Reine. Quoiqu'il en soit, de peur que le sot peuple ne lui fît insulte, son mari l'envoya pour quelque tems à Château-neuf sur Loire.

Dans ses bons intervalles, le Roi travailloit de tout son pouvoir pour la réunion de l'Eglise auprès des autres Princes Chrétiens. Plusieurs Princes d'Allemagne, les Rois de Castille, d'Arragon, de Navarre, offroient de se joindre à lui pour la cession: les Anglois vouloient la voye d'un Concile. Benoît les flattoit tous, & proposoit à l'un une chose, à l'autre une toute contraire, son plus grand soin étant de faire en sorte qu'ils ne convinssent pas d'un même moyen.

Jusques-là l'Eglise Gallicane n'avoit point donné de Confesseurs à ceux qui étoient condamnez à mort par Justice. Elle suivoit en ce point l'usage des anciens Canons, qui ne rendoient point la Communion à ceux qui étoient diffamez de crimes énormes. L'Histoire du Moine de saint Denys marque en cette année, que Charles VI. fut le premier qui leur accorda cette grace, & qu'on donna l'honneur à Pierre de Craon de l'avoir obtenue, parce qu'il fit dresser une Croix de Pierre auprès du gibet de Montfaucon, à l'endroit où ces Malheureux s'arrêtoient pour se confesser. Les Cordeliers de Paris furent gagez pour leur rendre ce pieux office. En ce tems-là on ne pendoit point dans les Villes, elles eussent été pollues de cet infame supplice, néanmoins on y coupoit la tête. En plusieurs endroits on menoit les condamnez au gibet à pied, & devant le jour.

(La Seigneurie de Genes avoit pensé renverser celle de Venise dans les longues & sanglantes guerres qu'elles eurent ensemble pour leurs différends en Orient, où toutes deux possedoient des terres: mais enfin le succès lui en avoit été ruineux à elle-même; & elle étoit devenue si foible & si troublée de factions, que Jean Galeas, Vicomte de Milan, étoit sur le point de la réduire sous sa domination, comme il avoit fait quelques autres villes. Plutôt que de tomber sous ce joug tyrannique, elle aima mieux se mettre sous l'obéissance du Roi de France, & lui transfera tout le droit de proprieté, qu'elle avoit en quelque endroit que ce fût. Il accepta ses offres, & y envoya des Commissaires, entre les mains desquels le Duc Adorne s'étant démis de sa di- 1396.

1396. gnité, il lui en laissa le gouvernement; mais peu après, il le donna à des Seigneurs François, & y en envoya trois ou quatre l'un après l'autre; tous lesquels ne se trouvant pas propres à un emploi si difficile, il choisit enfin pour cela en 1401. Jean le Maingre, dit Boucicaut, Maréchal de France.)

Les factions des Guelfes & des Gibelins avoient presque détruit & anéanti la ville: elle n'étoit plus remplie que de voleurs & de meurtriers, les plus nobles en étoient bannis, les Marchands n'osoient ouvrir leurs boutiques; les plus puissans se faisoient la guerre de rue en rue, & avoient élevé des tours au coin de leur Palais pour s'entrebattre. Le Maréchal désirant y établir l'ordre, & affermir son autorité, commanda qu'on lui apportât toutes les armes dans le Palais, défendit toutes assemblées, fit couper la tête à Bouccanegre, & à douze ou quinze des plus factieux; rechercha séverement ceux qui avoient commis de grands crimes, mit des compagnies dans les places publiques, & bâtit deux Châteaux qui se communiquoient, l'un nommé la Darse sur l'entrée du port, l'autre dans la Ville qu'on appella le Châtelet.

Le vingt-septiéme d'Octobre se fit la pompeuse & magnifique entrevuë des deux Rois Charles, & Richard sur les confins de leurs terres, entre Ardres & Calais; Et là ils confirmerent la tréve. L'Anglois épousa la fille de France, & rendit Brest au Duc de Bretagne, & Cherbourg au Roi de Navarre, lequel trois ans après le revendit au Roi.

La France ayant accordé un secours à Sigismond Roi de Hongrie en 1394. contre Bajazet, Philippe Duc de Bourgogne donna Jean Comte de Nevers son fils pour le conduire. Il avoit dans ses troupes deux mille Gentilshommes qualifiez, le Comte d'Eu Connétable, Jean de Vienne Amiral, & Boucicaut Maréchal de France, Henri & Philippe fils du Duc de Bar, Gui de la Tremoüille, Favori du Duc son pere, le Sire de Coucy, & plusieurs autres Seigneurs. 1397.

Ils firent du commencement des actions d'une valeur incroyable: mais bien-tôt leurs folies & leur dissolution les rendirent ridicules aux Turcs mêmes. D'ailleurs, leur présomption s'étant encore enflée par quelque succez, engagea les Hongrois au siége de Nicopoli, & puis à la bataille contre Bajazet. Elle se donna le vingt-huitiéme de Septembre. Les Hongrois, soit par une barbare jalousie, soit par dépit de leur temerité, ne se soucierent point de les seconder, & les abandonnerent lâchement. Ainsi ils furent aisément vaincus, & presque tous tuez ou faits prisonniers: mais ce fut après tant de beaux faits d'armes, & tant d'effort de valeur, qu'ils tuerent quinze ou vingt mille des Infidelles. Le lendemain Bajazet assis dans son Trône, en fit hacher en pieces plus de trois cens en présence du Comte de Nevers: Et après l'avoir fait mourir autant de fois de frayeur & de douleur, il le réserva avec quinze autres des plus grands Seigneurs. De ce nombre étoient le Comte d'Eu, les Princes de Bar & le Maréchal de Boucicaut, pour lesquels & pour lui, il s'obligea de payer deux cens mille ducats de rançon. Cette somme ayant été fournie cinq mois après, ils furent tous mis en liberté. Le Comte de Nevers arriva en France sur la fin du mois de Mars ensuivant. Quelques-uns ont écrit que Bajazet prit serment

1397. *ment de lui & des siens, qu'ils ne feroient jamais la guerre aux Turcs: mais d'autres au contraire, qu'il l'exhorta de prendre sa revanche, & qu'il l'assura qu'il le trouveroit toûjours en campagne prêt de le satisfaire.*

Le Comte d'Eu étant mort avant que d'avoir été mis en liberté, le Comte de Sancerre qui étoit Maréchal de France, fut honoré de la Charge de Connétable.

La phrénesie du Roi ne duroit pas toûjours; après en avoir été tourmenté quelque temps, il revenoit en son bon sens, & raisonnoit assez bien des affaires. Cette année 1367. il en eut un quatriéme accès, beaucoup plus cruel que tous les précedens. Il en guerit toutefois, mais depuis il en fut toûjours attaqué trois ou quatre fois l'année, & sa santé & son cerveau allerent toûjours en s'affoiblissant de plus en plus; mais il connoissoit bien quand son mal le vouloit reprendre.

Il faut remarquer ici à cause des suites, que le Roi Richard, pour crime de conspiration, vrai ou supposé, fit mourir cette année le Duc de Glocestre son oncle, le Comte d'Arondel, & plusieurs autres Seigneurs par le glaive; qu'il bannit le Comte de Derbi, fils du Duc de Lancastre, qui se réfugia en France, & qu'il commença à régner fort tyranniquement.

Cette même année il prit envie, je ne sçai pourquoi, à l'Empereur Vencellas Roi de Boheme, de visiter la Cour de France: Le Roi alla au-devant de lui jusques en la ville de Reims, c'étoit au mois de Mars, & l'y reçut avec autant de magnificence que d'affection. La brutalité de ce Prince se fit connoître dès le second jour: le Roi l'avoit convié à dîner; quand les Ducs de Berri & de Bourbon allerent pour le prendre chez lui, ils trouverent qu'il étoit déja yvre, & qu'il cuvoit son vin. 1398.

Le lendemain le Roi le traita. Et il eût fait durer la fête & la bonne chere plus long-temps, s'il ne se fût senti pressé de sa maladie, qui le ramena à Paris. Il laissa le Duc d'Orleans avec lui pour achever de le régaler, & pour conférer des moyens de finir le schisme.

Lorsque le Conseil du Roi fut las des longues refuites & des détours de Benoît, il ordonna suivant l'avis d'une grande assemblée d'Evêques, Abbez, & Députez des Universitez, que l'on soustrairoit le Royaume à son obéissance, jusqu'à ce qu'il eut accepté la voye de cession; & que cependant l'Eglise Gallicane, conformément à ses anciennes Libertez, seroit gouvernée par ses Ordinaires, & suivant les saints Canons.

Les Cardinaux de Benoît approuverent cette soustraction, & le quitterent, se retirant à Villeneuve d'Avignon: mais quelque abandonné qu'il fût, il tint bon; & ayant fait venir neuf cens hommes de troupes Arragonnoises pour lui servir de garde, il s'enferma dans le Palais d'Avignon. Le Maréchal de Boucicaut eut ordre du Roi de l'y assiéger, il s'en acquita fidellement; & le serra de si près, que dans peu de jours il alloit le reduire à la faim, quand il lui arriva un autre ordre de la Cour de changer le siége en blocus, & de laisser entrer des vivres dans la place. Les artifices de Benoît, & son argent avoient gagné

1398. quelques Grands dans le Conseil, qui firent ce coup.

Le Comte de Périgord, c'étoit Archambaud Taleyrand, tourmentoit le pays avec le secours des Anglois, dont il s'étoit allié, & particulierement la ville de Perigueux qui appartenoit au Roi : il fut forcé dans son Château de Montignac par Boucicaut, amené au Parlement, & condamné à mort. Le Roi lui fit grace de la vie, mais donna sa confiscation au Duc d'Orléans, qui profitoit de tout.

Archambaud de Grailly Captal de Buch, avoit droit sur la Comté de Foix, comme ayant épousé la sœur du Comte Matthieu mort sans enfans, lequel avoit herité de Gaston-Phœbus son cousin : ce Matthieu étant décedé, il s'en mit en possession par la voye des armes. Le Roi n'avoit garde de souffrir ce procedé, joint que d'ailleurs il étoit vassal de l'Anglois, & de pere en fils fort affectionné à ce parti. Il y envoya donc le Maréchal de Sancerre, qui le pressa de telle sorte, qu'il fut contraint de demander une surséance, durant qu'il viendroit trouver le Roi, & se soumettre au jugement du Parlement ; cependant il donna ses deux fils en ôtage. Le Parlement prononça en sa faveur, moyennant qu'il se détachât des Anglois ; & le Roi reçut son hommage, & le mit en possession. Ce fut l'an 1400.

Constantinople étoit investie par les Turcs, & dans le dernier danger, Pera qui est comme son fauxbourg, & d'où elle tiroit tous ses vivres, étant sur le point d'être pris. Il appartenoit à la Seigneurie de Genes, & par conséquent au Roi : le Maréchal de Boucicaut y allant donc avec 1200. hommes seulement, le délivra, & par conséquent la ville. Après qu'il eut dégagé tous 1399. les environs, & reculé un peu les Turcs qu'il batit en plusieurs rencontres : les finances & les hommes lui manquerent, si bien qu'il fut obligé de revenir en France solliciter un plus grand renfort. Il ramena l'Empereur avec lui, laissant le Seigneur de Châteaumorant dans Constantinople pour la défendre.

Les discordes de la Cour d'Angleterre, causées par le mauvais gouvernement de Richard, & par l'ambition de ses oncles, aboutirent enfin à une tragique catastrophe. Henri Comte de Derbi devenu Duc de Lancastre par la mort de son pere, fit si bien sa partie, qu'il emprisonna le Roi Richard dans la tour de Londres, & le déposa de la Royauté par l'autorité du Parlement, qui le dégrada & le condamna à une prison perpetuelle.

Cela fait, il prit la Couronne le 18. d'Octobre, & se fit sacrer de l'huile d'une sainte Ampoulle, que les Anglois disoient avoir été apportée par la Vierge Mere à S. Thomas de Cantorberi, lorsqu'il étoit refugié en France. Cette Ampoulle est de lapis, & au-dessus il y a un Aigle d'or, enrichi de perles & de pierreries. Nonobstant cette onction, qui devoit lui avoir attendri le cœur, il fit quelque temps après étrangler ce malheureux Roi, s'étant laissé aller aux crieries du peuple, qui demandoit qu'on en délivrât le monde. Les Bourgeois de Londres l'avoient en exécration, parce qu'il avoit rendu foiblement Brest & Cherbourg aux François.

Comme le Duc de Bretagne gou-

1399. toit le repos depuis quelques années, apres une infinité de traverses qui l'avoient accueilli dès son enfance, la mort l'enleva de son Château de Nantes le 1. jour de Novembre. Il laissa la tutelle de ses enfans non pas à sa femme Jeanne de Navarre, mais au Duc de Bourgogne qu'il croyoit être obligé par divers interêts de politique de les défendre, & à Olivier de Clisson, qui seul étoit capable de les troubler. Il en avoit 3. Jean, Artus, & Gilles.

Au mois de Novembre de cette même année, on vit une Comete d'une lueur extraordinaire, & dardant sa queue vers l'Occident. Elle parut seulement une semaine durant, & fut prise par les Pronostiqueurs, pour un signe des changemens, qui se firent dans toute la Chrétienté, principalement au Royaume de Naples, & dans l'Empire.

Pour le premier, Louis d'Anjou avoit assez paisiblement joui de la meilleure partie de ce Royaume-là, quand Thomas de Sanseverin Duc de Venouse, offensé de ce qu'il n'accomplissoit point le mariage de son frere Charles Comte du Maine, avec sa fille, le rendit odieux aux Néapolitains, & introduisit Lancelot ou Ladislas avec sa mere dans la Ville; il y fut couronné Roi & reçût l'investiture du Pape de Rome. Tellement que Louis n'ayant plus que quelques Châteaux, s'en revint en France chercher du secours.

EMPP. EMANUEL II. ET ROBERT R. 9. ans 5. mois.

Dans l'Empire, les Electeurs ne purent souffrir plus long-tems les vices & la brutale yvrognerie de Venceslas; ils le dégraderent, & élurent en sa place Henri Duc de Brunsvic, genereux Prince & grand Capitaine; & ce Henri ayant été méchamment assassiné au retour de la Diete, par le Comte de Valdek, ils lui substituerent Robert Duc de Baviere, & Comte Palatin, qui étoit du College Electoral. 1400.

Le Duc de Milan craignant que ce nouvel Empereur ne le dépossedât, lui ferma les passages d'Italie, & l'empêcha d'aller prendre la Couronne Impériale à Rome; & Sigismond Roi de Boheme, s'étant fait élire curateur de Venceslas son frere, retint sous ce titre plusieurs Princes de l'Allemagne dans son parti, qui adheroient à la Maison de Luxembourg, ou plûtôt se servoient de cette couleur, pour ne reconnoître aucun Souverain.

La Cour de France vit cette année 1400. Emanuel II. Empereur de Grece, qui venoit remercier le Roi de son secours, & lui en demander un nouveau. Il en reçût toutes sortes de bons traitemens & de belles promesses, mais rien d'effectif qu'une pension annuelle, pour laquelle il eut plus de sollicitations à faire que de remercimens. Il demeura près de deux ans en France, au bout desquels, les nouvelles étant venuës de la défaite & de la prise de Bajazet par Themir-lanc, le Roi lui donna le Seigneur de Châteaumorant, avec deux cens hommes d'armes, & quelque somme d'argent pour le reconduire à Constantinople.

Il ne s'offroit point d'occasion de s'aggrandir, que le Duc d'Orléans n'embrassât avec passion : il entreprit la querelle de Venceslas dégradé, & fit un assez bel armement pour le rétablir : mais ayant appris la ruine de son parti, il revint sur ses pas.

La jalousie du Gouvernement s'échauffoit de plus en plus entre lui & le Duc de Bourgogne. (Il ne faut pas s'étonner si le dernier prétendoit

l'emporter sur l'autre, parce qu'en
1401. ce tems-là les Princes du Sang fils
& 2. de Roi, avoient le devant sur les fils puînez du Roi leur frere, comme étant plus âgez, & ne perdant point le rang que la naissance leur avoit donné : on en voit la preuve dans les actes & dans les titres de ce tems-là.) Le Duc d'Orléans & celui de Bourgogne s'étoient par deux fois déboutez l'un l'autre de ce poste avantageux; & d'ailleurs le Bourguignon se ressentoit de ce que le Duc d'Orléans avoit voulu pousser à bout le Duc de Bretagne, cousin germain de sa femme, & son meilleur ami. Les fréquentes pointilles d'entre leurs femmes les aigrissoient encore plus que leurs véritables intérêts : celle du Duc de Bourgogne étant plus âgée, héritiere de grands Etats, & issuë d'un très-noble Sang, méprisoit l'autre, qui en effet, eût été bien au-dessous d'elle, si on ne l'eût considérée comme la femme du frere unique du Roi.

Dans peu de mois le Duc d'Orléans gagna le dessus, & se saisit du maniement des affaires : le Bourguignon n'en vouloit pas quitter sa part, l'un & l'autre fit assemblée de ses amis, & Paris se vit encore investi de gens de guerre. L'Orléanois avoit appellé le Duc de Gueldres avec 500. hommes d'armes, le Bourguignon n'étoit pas moins fort que lui : mais la Reine, les Ducs de Berry & de Bourbon, se portant pour médiateurs, reconcilierent l'oncle & le neveu, au moins en apparence.

Pour lors le Roi étoit dans les accés de sa maladie : lorsqu'il en fut revenu, le Duc d'Orléans impétra de lui, que quand il tomberoit malade, il auroit la conduite de l'Etat. 1403.
S'il s'en fût sagement acquité, peut-être qu'elle lui fût demeurée; mais il la commença imprudemment par de nouveaux impôts, qui le rendirent odieux aux peuples. De sorte que le Bourguignon lorsqu'il fut de retour à la Cour, se trouva assez fort dans le Conseil pour reprendre le gouvernail. Peu après le Roi sortant d'un autre accès, ordonna que tous deux le tiendroient conjointement : mais le Conseil, la Reine & les autres Princes & Seigneurs les prierent de s'en départir l'un & l'autre.

Comme ils n'eurent plus d'occupation à la Cour, le Duc d'Orléans alla prendre possession de la Duché de Luxembourg, qu'il avoit achetée de Venceslas Roi de Boheme, & mit d'accord le Duc de Lorraine avec la ville de Metz. Quant au Duc de Bourgogne, il fit un voyage en Bretagne, où il rendit un signalé service à la France. Jeanne de Navarre, veuve du Duc Jean de Montfort, se remarioit avec Henri Roi d'Angleterre, & étoit sur le point d'emmener ses trois fils avec elle; le Duc rompit ce coup, & ayant donné ordre à leur conserver leur Duché, les amena à la Cour de France, pour les nourrir dans l'affection qu'ils devoient avoir pour cette Couronne.

En ce tems-là Benoît trouva moyen de se sauver du Palais d'Avignon, portant sur soy le Corps de Notre Seigneur, & certaines Lettres du Roi, par lesquelles il lui avoit promis de ne l'abandonner jamais. Aussi-tôt ses Cardinaux se reconcilierent avec lui; la Ville lui demanda pardon, & le Roi de Sicile le visita. La Cour de France étoit fort parta-

1403. gée sur le sujet de la soustraction ; les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon, insistoient qu'on y perseverât, le Duc d'Orléans au contraire : On assembla le Clergé de France pour en décider; mais comme il sçût les sentimens de ce Duc, il ne tint pas ferme. Et sur cela le Roi d'Espagne fit déclarer, par ses Ambassadeurs, qu'il vouloit lever la soustraction. En un mot, on agit si fortement auprès du Roi, qu'il remit son Royaume sous l'obéïssance de Benoît. Toutes les Universitez y consentirent, & même à la fin celle de Paris, hormis la Nation de Normandie, qui résista quelque tems. Et tout ce changement se fit, parce que le Duc d'Orléans s'étoit rendu caution des bonnes intentions de Benoît; lequel après cela, se rétablit dans Avignon, s'y fortifia, & mit des troupes dans la Ville & aux environs, pour se maintenir par la force.

Les Ducs d'Orleans, de Berry & de Bourgogne, disputoient toujours le Gouvernement. Ils ne s'accordoient qu'en ce seul point de faire de nouveaux impôts. Tous trois y avoient part, mais la haine en tomboit principalement sur le premier aussi bien que celle du Schisme.

Tout du long de ce regne, la France fut battue de divers fleaux, tantôt de sécheresse, tantôt de ravages d'eaux & de débordemens de rivieres, quelque fois d'orages & de tempêtes, souvent de maladies contagieuses ou épidemiques. Il y eut si grande mortalité à Paris l'an 1399. qu'il y falut défendre les Convois des enterremens. Cette année il en regna une autre qui emporta grand nombre de personnes dans les Provinces. Philippe Duc de Bourgogne en mourut à Hals, au païs de Brabant, le 27 d'Avril. Son cœur fut apporté à saint Denis; son corps revêtu de l'habit de Chartreux qu'il avoit pris quelques heures avant sa mort, à la Chartreuse de Dijon, laquelle il avoit superbement bâtie. 1404.

Ce Prince, sans être Roi, fut le plus grand terrien de son tems : mais la magnificence qu'on peut dire avoir été comme propre & héreditaire à la Maison de Bourgogne, qui ne le cedoit point en nombre d'Officiers, ni en riches meubles, à la Maison Royale, & les dépenses excessives qu'il faisoit en toutes occasions, l'avoient tellement appauvri, que sa femme renonça à la communauté, & selon la Coutume d'alors, *décrocha* sa ceinture avec ses clef & sa bourse, qu'elle mit sur son cercueil.

Il avoit trois fils & quatre filles. Des fils, Jean eut la Duché & la Comté de Bourgogne, la Flandre & l'Artois: Antoine les Duchez de Brabant, Lothier & Limbourg : Et Philippe, les Comtez de Nevers & de Rhetel. Des quatres filles, Marguerite épousa Guillaume fils aîné d'Albert, Duc de Baviere, qui étoit fils de l'Empereur Louis & Comte de Hainaut, Hollande & Zelande, & Seigneur de Frise. Delà vint une fille unique nommée Jacqueline, dont nous aurons bien sujet de parler. Marie fut conjointe avec Amé VIII. premier Duc de Savoie, qui depuis fut Pape sous le nom de Felix. On maria Catherine avec Leopol IV. Duc d'Autriche, & Comte de Tirol. Bonne mourut avant que de l'être.

Il y avoit deux ans que les enfans du Duc de Bretagne se nourrissoient

1404. à la Cour de France : Cette année l'aîné qui avoit succedé à la Duché, [on le nommoit Jean, & c'étoit le VI. du nom] en alla prendre possession, & se montra ensuite meilleur François que n'avoit été son pere.

On avoit eu en France un sensible déplaisir de la mort du Roi Richard ; & on tâchoit de tourner en haine contre son meurtrier, la grande affection que les Villes de Bourdeaux & de Bayonne avoient eue pour lui, afin de les débaucher de l'obéissance des Anglois : mais elles y étoient si attachées par le commerce, qu'on n'y put réussir. Du reste, la maladie du Roi ne permit pas qu'on vengeât le meurtre de Richard son gendre. Il n'y eut que le Duc d'Orleans & Valeran Comte de Saint Pol, qui avoit épousé la sœur de Richard, lesquels en témoignerent du ressentiment. Le premier envoya défier Henry, par des termes fort offensans, mais qui reçurent une pareille réponse. Le second, après des cartels fort outrageux, & des bravades qui étoient trop au-dessus de sa puissance, assiégea Marck-en-Terre ; mais il en fut honteusement chassé.

Henry avoit renvoyé la Reine Isabelle au Roi son Pere, avec son dot & ses pierreries, & il s'étoit fait des tréves à diverses fois ; mais elles étoient plus fidellement observées du côté de la France, que de celui de l'Angleterre. Car à mesure que Henry s'affermissoit, il lâchoit la bride à la haine naturelle des Anglois contre la France ; si bien qu'ils commettoient plusieurs hostilitez par terre & par mer, en Normandie & en Guyenne. Les Bretons & les Normands ne les laisserent pas sans revanche : Comme en même tems le Connétable d'Albret, qui avoit succedé en cette Charge à Louis de Sancerre, nettoya les environs du Bourdelois de quantité de Châteaux, avec quoi les Anglois tiroient de grandes contributions de la Guyenne. Le Comte de la Marche, fils du Duc de Bourbon, en fit autant dans le Limosin : Mais ce dernier, par son retardement, ruina le secours qu'il devoit conduire à Clindon, Prince du pays de Galles, qui faisoit la guerre aux Anglois, & causoit une diversion très-avantageuse pour la France. 1404.

Voici une grande marque du pouvoir de l'Université de Paris. Comme elle faisoit sa Procession à sainte Catherine du Val, proche de l'hôtel de Charles de Savoisi, Chambellan du Roi, les domestiques de ce Seigneur prirent querelle avec des Ecoliers ; & entrant insolemment dans l'Eglise avec des armes, y commirent de grands outrages. L'Université poursuivit cette affaire avec tant de chaleur, que par Arrêt du Parlement, [a] auquel elle avoit été renvoyée, trois des valets de Savoisi furent fustigez & bannis, & son hôtel rasé au son des trompettes, hormis ses galeries. Nous y avons encore vû sur la porte qui étoit murée, une inscription contenant le fait : Elle a été arrachée quand on a rebâti cette maison ; c'est aujourd'hui l'hôtel de Lorraine.

Les finances étant entierement épuisées par le Duc d'Orleans, qui étoit un goufre que rien ne pouvoit remplir, il fit assembler le Conseil

(a) Cet Arrêt du troisiéme Août fut prononcé par le Premier Président de Marle, dans la sale de l'Hôtel de saint Pol, en présence du Roi, des Princes, des Seigneurs & de l'Université.

pour ordonner de nouvelles levées.
1405. Jean Duc de Bourgogne, lequel y avoit pris la place de son pere, s'opposa publiquement à cette vexation : & ce fut par-là qu'il commença de s'acquerir l'amour des Parisiens. Neanmoins la pluralité des voix l'ayant ramené à l'avis des autres, on fit quelques impositions sous pretexte d'un grand armement. Les Princes étoient convenus d'en serrer l'argent dans une des tours du Palais, & qu'il n'y seroit point touché que d'un commun accord de tous : Le Duc d'Orleans ne laissa pas d'y venir une nuit avec main forte, & d'enlever la meilleure partie.

Le trentiéme d'Avril, Louis Dauphin de France, Duc de Guyenne, épousa Marguerite fille de Jean Duc de Bourgogne; & le fils aîné de Jean (on le nommoit Philippe) fiança Michelle fille du Roi. Ce qui fortifioit extrêmement le Bourguignon, quoique les parties fussent encore toutes en fort bas âge.

Quand Benoît fut raffermi dans la Papauté, il tourmenta le Clergé comme auparavant, & voulut encore lever des décimes ; mais il trouva l'Université en tête qui arrêta ses dangereuses entreprises. Cependant ses troupes ayant consumé tout son argent, jusqu'à sa vaisselle, le Duc d'Orleans, parce qu'il n'avoit plus rien à lui donner, fut à Avignon le presser de la part du Roi de travailler à la réunion de l'Eglise, comme il l'avoit promis. Il feignit d'y être porté de lui-même; & pour cet effet, il envoya une legation vers Boniface, laquelle l'accabla de tant de raisons, pour consentir à l'abdication, que n'ayant que répondre, & ne pouvant néanmoins se resoudre à ceder, il en tomba malade de déplaisir, & en mourut. 1405.

Ses Cardinaux élurent Cosme Meliorat, qui se nomma Innocent VII. Celui-ci montrant en apparence une bonne disposition à quelque voye d'accommodement ; Benoît résolut de s'aboucher avec lui, se promettant de le gagner par son adresse, ou par la force de son génie, qui étoit trés-puissant : Ainsi il se rendit à Nice, & de-là sur des galeres à Genes : étant accompagné de Louis II. Roi de * Sicile, mais Boniface s'éloigna. * Naples.

On se scandalisoit à la Cour & dans Paris, de la trop étroite union qui paroissoit entre le Duc d'Orleans & la Reine, particulierement depuis la mort de Philippe le Hardi, qu'elle avoit toujours redouté, & de ce qu'ils tiroient à eux tout le Gouvernement, & accabloient le Royaume par des exactions redoublées & très-violentes. La Reine, disoit-on, en envoyoit une partie en Allemagne, & employoit l'autre en toutes sortes de profusions, tandis que les enfans du Roi étoient en pauvre équipage, & qu'on laissoit sa personne même pourrir dans l'ordure, sans avoir soin de le deshabiller, ni de le changer de linge.

Ils n'étoient pas seulement haïs des peuples, mais encore des autres Princes : Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne ne pouvant compatir avec eux, se retirerent de la Cour. Quand le Roi fut dans un intervalle lucide, ayant sçû la cause de la retraite de ses Oncles, & ouï des plaintes generales contre son frere & contre la Reine, il trouva bon de tenir une grande assemblée, & y manda le Duc de Bourgogne. Ce Duc ne

1405. crût pas y pouvoir venir sans amener avec lui un bon nombre de gens de guerre, tant pour sa sureté que parce qu'il sçavoit que la Reine & son Duc, avoient dessein de se saisir des enfans du Roi, & d'empêcher la double alliance qu'il vouloit contracter des siens avec eux.

Au bruit de son arrivée, la Reine & le Duc prennent l'épouvante, & se retirent à Melun, ayant laissé ordre à Louis de Baviere, frere de la Reine, de leur amener le Dauphin, & même les enfans du Duc de Bourgogne, au Château de Pouilly. Le Bourguignon qui étoit arrivé à Louvre en Parisis, ayant avis de leur dessein, monte sur ses coureurs, avec bonne escorte de ses plus braves gens, passe au travers de Paris sans s'arrêter, & fait telle diligence, qu'il attrape le Dauphin à Juvisi, & le ramene à Paris de son consentement, & malgré le Bavarois.

Cette rupture fut suivie de justifications de la part du Bourguignon, qui rendit raison de son action, en presence du Conseil du Roi & de l'Université, mais de reproches du côté de la Reine, & puis d'un amas de gens de guerre de part & d'autre. Tout Paris étoit en allarme continuelle, les Ducs de Berry & de Bourgogne se fortifioient dans leurs Hôtels: Le Duc d'Orleans jettoit feu & flammes, & le Bourguignon n'oublioit rien pour gagner la faveur du peuple. Le Duc de Bourbon & l'Université s'employerent inutilement pour la reconciliation; le Roi de Sicile n'y avança rien non plus: Mais enfin, le Roi de Navarre & le Duc de Bourbon, après plusieurs allées & venuës, en vinrent à bout; les deux Princes s'embrasserent dans Paris, & se jurerent amitié de bouche, ayant toute autre chose dans le cœur. 1406.

L'Angleterre étoit alors en très-mauvais état, à cause de la famine qui la désoloit, & de la défaite des troupes du nouveau Roi, par Henri de Persy Comte de Nortumberland, qui avoit juré de venger la mort du Roi Richard. Le Connétable d'Albret & le Comte d'Armagnac, leur avoient pris ou soustrait par intelligence & par achat, plus de soixante Châteaux en Guyenne. Les Ducs d'Orleans & de Bourgogne entreprirent de les chasser entierement de France; le premier les attaquant en Guyenne, & l'autre par Calais, où il devoit mettre le siége.

Le Duc d'Orleans perdit son tems & sa réputation devant Blaye, & devant Bourg; le second, après de grandes dépenses, n'osa approcher de Calais. Ainsi tous deux ne remporterent que de la honte de ces levées de bouclier; & le Bourguignon encore du dépit contre l'Orleannois, lequel il accusoit d'avoir fait échouer son dessein, en lui empêchant adroitement les levées d'argent, qui lui avoient été accordées pour ses troupes.

Au même tems la valeur du Maréchal de Boucicaut, augmentoit la puissance & la renommée des François, non-seulement en Italie, mais par tout le Levant. La ville de Famagouste en Chypre, appartenoit à la Seigneurie de Genes, qui l'avoit empietée sur le Roi de Chypre: Ce Roi avoit fait dessein de la reprendre par force; & pour cet effet, l'avoit investie; le Maréchal ayant armé pour la secourir, le Grand-Maître de Rhodes s'entremit de l'accommodement.

Tandis

1406. Tandis qu'il se traitoit, le Maréchal employa ses armes contre les Turcs. Après avoir fait conduire l'Empereur Manuel de Modon à Constantinople, il alla assiéger la ville de l'Escandelour, & la prit d'assaut. Ensuite la paix de Chypre étant faite, il tourna ses desseins sur les côtes de Syrie, parce que les Genois se plaignoient du Sultan d'Egypte, pour quelques marchandises que ce barbare leur avoit prises. Les Venitiens jaloux de leur prosperité, & observant toutes les démarches du Maréchal, en donnerent avis en diligence, par une barque legere, à tous les ports de ce côté-là: De sorte que par tout où il descendoit, il les trouvoit bordés de gens de guerre bien armés, & bien disposés à le recevoir. Ainsi il manqua Tripoli & Sayete; mais il prit Barut qu'il emporta d'insulte.

Ce bon succès redoubla si fort la rage des Venitiens & leur jalousie, qu'ils l'attendirent au retour comme il avoit congedié la plûpart de ses gens & de ses vaisseaux. Charles Zany, qui commandoit leurs Galeres, l'attaqua sans lui avoir déclaré la guerre. Néanmoins quelque foible qu'il fût, il se défendit si bien, qu'ils ne le purent forcer; mais ils lui enleverent trois de ses Galeres, où étoient Château-Morant, & trente Chevaliers de marque.

C'étoit la coûtume des Venitiens de ne délivrer jamais ceux qu'ils avoient pris, que la paix ne fût faite; les prisonniers François craignant les longueurs d'une prison où ils étoient fort mal traitez, écrivoient de jour à autre des lettres pitoyables à la Cour, pour l'obliger à procurer leur délivrance. Ces lamentations, & les instances de leurs amis auprès des Princes & du Conseil du Roi, firent tant, que l'on commanda au Maréchal de ne se point venger de cette perfidie, & qu'on reçût les excuses des Venitiens. Le Maréchal obeït au commandement du Roi; mais sçachant comme les choses qu'ils avançoient pour excuses, étoient contre la verité & contre son honneur, il publia un Manifeste qu'il adressa au Duc de Venise & à Zany, racontant le fait tout d'une autre maniere, leur donnant le démenty, & les défiant au combat, ou de sa personne, ou de dix Chevaliers, ou d'une galere; à quoi nulle réponse; ils n'avoient accoutûmé de se battre que les plus forts. 1406.

L'Université de Paris ne se désistoit point de ses poursuites pour l'extinction du schisme. Elle avoit pour ce sujet, envoyé des députez à Rome vers Innocent, mais Benoît tâchoit de rompre cette négociation par ses intrigues à la Cour de France. Le Cardinal de Chalan son envoyé, y fut mal reçû, & pourtant il retarda quelque tems l'Arrêt que le Parlement devoit donner contre l'Université de Toulouse, qui ayant embrassé sa défense par reconnoissance de ce que Benoît lui avoit concédé quelques privileges, avoit écrit une Lettre en sa faveur, fort injurieuse au Roi, & à son Conseil. Mais celle de Paris s'adressant au Roi même, avec vigueur, obligea enfin le Parlement de prononcer: Que cette Lettre seroit brûlée aux portes de Toulouse, de Lyon & de Montpellier, & que le procès seroit fait à ceux qui l'avoient composée. Néanmoins elle ne pût encore obtenir la soustraction, tant de fois deman-

1406. dée. [Mais dans une Assemblée générale du Clergé de France, il fut résolu qu'on ne souffriroit plus les graces expectatives, & les réservations, avec quoi les Papes pilloient toute l'Eglise Gallicane. Le Roi en donna une Déclaration, qui fut vérifiée au Parlement: Et néanmoins les Grands de la Cour qui avoient part à la proye, empêcherent encore qu'elle ne fût obsérvée.]

Sur ces entrefaites, mourut Innocent Pape de Rome, & ses Cardinaux élûrent le Cardinal Angelo Corario Vénitien, qui fut nommé Gregoire XII. mais ils l'obligerent par serment & par écrit, d'abdiquer la Papauté quand Benoît l'abdiqueroit, & de donner avis de cette condition à tous les Princes.

Il satisfit d'abord à ses promesses, & envoya une Ambassade à son Competiteur pour l'union. On convint de la ville de Savone pour leur abouchement, on donna tous les ordres nécessaires pour leur sureté & pour leur commodité, & le Roi ne manqua pas d'y travailler par des Ambassadeurs, qui furent bien reçus par tout. Mais les deux Anti-Papes, chacun de son côté, cherchoient des difficultez & des longueurs, refuyant de s'aboucher ensemble, & tâchant de donner le change par mille chicanes. Benoît marchanda long-temps avant de bailler son abdication par écrit, Grégoire barguigna encore plus sur les furetés, & sur le chemin qu'il devoit prendre pour aller à Savonne. Il feignoit tantôt de vouloir celui de la mer, une autre fois celui de la terre, & puis il trouvoit des difficultés insurmontables à l'un & à l'autre. 1407.

Le Duc de Bourgogne, nonobstant sa feinte réconciliation, qu'il coloroit tous les jours de quelques nouvelles marques de confiance, se porta enfin malheureusement à faire assassiner le Duc d'Orléans. L'exécuteur d'un coup si détestable, fut un Gentilhomme Normand nommé Raoul d'Oquetonville, animé par un ressentiment particulier de ce que ce Prince lui avoit ôté un Office qu'il avoit chez le Roi. La nuit du 23. au 24. de Novembre, comme le Duc revenoit de l'hôtel Saint Pol visiter la Reine qui étoit en couche, monté sur une mule avec deux ou trois valets seulement, lui qui avoit 600. Gentilshommes ses pensionnaires, le meurtrier qui le guettoit dans la rue Barbete, accompagné de dix ou douze hommes de même trempe, lui déchargea un coup de hache d'armes, dont il lui coupa la main; & d'un second lui fendit la tête en deux, les autres le massacrerent encore de plusieurs coups, & le laisserent étendu sur le pavé. (*) Cela fait, ils se sauverent tous dans l'Hôtel du Duc de Bourgogne, ayant semé les rues de chaussetrapes, & fait mettre le feu à une maison prochaine pour empêcher qu'on ne les suivit.

Au premier bruit de ce meurtre, le Bourguignon fit bonne mine, il assista même aux funérailles du mort, le plaignit & le pleura: mais comme on parla dans le Conseil de fouiller dans les Hôtels des Princes, pour trouver les meurtriers, l'horreur de

*Le Duc Jean crut trop légérement celui qui lui rapporta, que le Duc d'Orleans avoit marchandé pour le faire tuer; & sur ce rapport, il fit commettre l'assassinat que Mezerai rapporte. V. les Mémoires d'Olivier de la Marche.

1408.

ſon crime le troubla tellement, qu'il tira le Duc de Bourbon à part, & lui confeſſa qu'il en étoit l'auteur. Après quoi étant revenu à ſoi, il s'ôta de-là, de peur d'être arrêté, & le lendemain s'enfuit en Flandre avec ſes aſſaſſins.

Sa retraite avec menaces, fit appréhender qu'il ne mît le feu dans l'Etat, & d'ailleurs chacun redoutoit qu'il ne fit tomber un ſemblable coup ſur ſa tête. Ce fut pour cela qu'au lieu de le pourſuivre, on chercha les moyens de l'appaiſer. Le Duc de Berri & le Duc d'Anjou Roi de Sicile, ſe tranſporterent à Amiens, pour conférer avec lui: Il s'y rendit bien accompagné, ſon action ne lui laiſſant plus de ſureté que dans la force; & il promit de revenir à Paris ſe juſtifier devant le Roi, pourvû que les portes de la ville ne fuſſent point gardées.

Cependant la Ducheſſe d'Orleans qui étoit à Blois, lorſque ſon mari fut aſſaſſiné, vint à Paris avec ſes fils, elle en avoit trois, Charles, Philippe & Jean, le plus vieux n'étoit âgé que de quatorze-ans, pour faire ſes plaintes au Roi. * Il lui donna la tutelle de ſes enfans: mais n'oſa pas lui promettre juſtice, de peur de bouleverſer ſon Etat. La déſolée veuve ſçachant donc que le meurtrier de ſon mari revenoit, ſe retira à Blois avec ſes orphelins.

Suivant la parole donnée, le Duc de Bourgogne ſe rendit à Paris ſur la fin de Février, à la tête de huit cens Gentils-hommes, tous armés de pied en cap, à la réſerve qu'ils n'avoient pas leur habillement de tête. La Reine & les Princes le reçurent avec toutes les démonſtrations de confiance: mais ils ne ſçûrent gagner ſur lui, qu'il n'avouât point publiquement le meurtre du Duc d'Orleans: Il en donna la Charge à un Cordelier nommé Jean Petit Docteur en Théologie ſon Orateur, & obtint audience pour lui dans la grande ſale de l'Hôtel de Saint Pol.

1408.

Depuis Philippe de Valois l'Eloquence fut en régne, parce qu'on en eut beſoin pour perſuader les peuples, & qu'il ſe tint pluſieurs grandes aſſemblées tant civiles, qu'Eccleſiaſtiques.

Ce Théologien mercenaire, s'efforça de montrer, en préſence des Princes & du Conſeil: Que le Duc d'Orleans avoit été un tyran en toutes manieres, qu'il étoit criminel de leze-Majeſté divine & humaine; Qu'il avoit une fois enſorcelé le Roi, une autrefois conſpiré de le tuer, & une autre de le faire dépoſer par le Pape; Partant que ſa mort étoit juſte & nécéſſaire. Ce ne fut pas la harangue du Moine, mais la force & la nécéſſité qui perſuaderent le Conſeil. On lui donna des lettres qui aboliſſoient ce crime, & on le réconcilia en apparence avec la Reine.

Le Roi déſiroit ſur tout, mettre fin à la colluſion des Antipapes; il ſe réſolut donc de faire publier des lettres de ſouſtraction le quinziéme de May. Cependant Benoît en étant averti, envoya des Bulles à Paris, lui défendant de le faire ſous peine d'excommunication. Ceux qui les portoient, ſçavoir Sancio Lupi, & un chevaucheur de l'écurie du Pape, les ayant rendues au Roi & au Duc de Berry le quatorziéme de May, furent auſſi-tôt arrêtés. Le Conſeil aſſemblé trois jours de ſuite pour déliberer ce qu'il en faloit faire; ayant

* Guillaume Couſinot, ſon Avocat, plaidant pour elle au Parlement, prit pour texte ce paſſage de ſaint Luc: Hæc vidua eſt, quam cum vidiſſet Dominus, miſericordia commotus eſt ſuper eam, Voici cette veuve, que le Seigneur n'eut pas plutôt vû, qu'il fut touché de compaſſion pour elle.

1408. oüi l'avis & les rémontrances de l'Université, il fit mettre le canif dans ces Bulles, puis le Recteur de l'Université acheva de les lacerer.

La soustraction ensuite fut publiée, & après on fit le procès par Commissaires à ceux qui avoient apporté les bulles. Leur sentence fut rude; on les traîna par deux fois dans un tombereau à la cour du Palais, & on les monta sur un échaffaut, où étant mitrés de mitres de papier, & revêtus de Dalmatiques peintes, sur lesquelles étoient les armes de Benoît, ils furent prêchés par un Docteur fort injurieusement, puis remenés en prison. Plusieurs Prélats & Ecclesiastiques qui tenoient son parti, furent aussi emprisonnés.

A cette nouvelle, les deux Papes qui feignoient de s'approcher de Savonne, s'enfuirent chacun de son côté, Benoît en Catalogne sur ses galeres, & Gregoire par terre à Sienne, tous deux abandonnez de leurs Cardinaux.

Lorsque le Bourguignon se fut retiré en Artois, la Duchesse d'Orléans appuyée de la Reine qui s'étoit cantonnée à Melun, vint supplier le Roi d'écouter son Orateur (c'étoit l'Abbé de saint-Denis) pour la justification de la mémoire de son mari, & pour la réparation de sa mort. On lui donna audience dans le Château du Louvre; le Roi, la Reine, & les Princes du Sang étant au Conseil. Après sa harangue & les conclusions de l'Avocat de la veuve, il se tint plusieurs Assemblées, avec plus d'animosité que de zéle de justice. Enfin le Bourguignon, nonobstant ses lettres d'abolition, fut déclaré ennemi de l'Etat, & on ordonna qu'on manderoit des troupes de tous côtez pour lui courre sus, & qu'on garderoit tous les passages, afin que ni lui ni aucun des siens, ne pût approcher du Roi. 1408.

Il étoit pour lors à Lille en Flandres, qui armoit pour remettre Jean de Baviere, frere de sa femme, dans l'Evêché de Liege. Ce faux Prélat qui n'avoit que le vain esprit du monde, différant de prendre les Ordres sacrés, donna lieu aux Liegeois de le rejetter du Siege Episcopal, & d'y mettre Thierry, l'un des fils du Seigneur de Perruveys, qui tiroit son origine de la Maison de Brabant. Ils ne se contenterent pas de l'avoir chassé de leur Ville, ils l'assiegerent encore dans Mastric, & il y avoit quatre mois qu'ils l'y tenoient enfermé. Quand ils eurent avis que le Bourguignon étoit en campagne, ils leverent le siege & se retirerent; mais ce peuple fier & brutal, ayant sçu qu'il n'avoit en tout que seize mille hommes, força le Seigneur de Perrüveys d'aller audevant, & de lui donner bataille.

Ils étoient trois contre un, & néanmoins ils furent enfoncez & taillez en pieces, Perruveys, ses deux fils, & 30 mille Liegeois demeurerent sur le champ. On ne leur fit point de quartier; l'Evêque plutôt tygre que Pasteur, ne se pouvoit saouler du carnage. Leur soumission n'appaisa point sa rage sanguinaire; quand il fut rétabli, il s'acharna non seulement sur les coupables & sur les Chefs, mais sur les femmes & sur les enfans, sur les Prêtres & sur les Religieux. On ne voyoit tout autour de Liege & des autres villes qui en dépendent, que des forêts de roues & de gibets, & la

1409. Meuſe regorgèoit de la multitude des corps de ces malheureux, qu'on y jettoit deux à deux liez enſemble. De là prit commencement la haine implacable des LIEGEOIS CONTRE LA MAISON DE BOURGOGNE.

Si le Duc eût eu du pire en cette journée, tous les Orleanois étoient prêts de lui courre ſus. Quand ils eurent reçu ces nouvelles, il fallut penſer à leur ſalut plutôt qu'à ſa perte. La Reine ne ſe crut pas en ſureté à Paris, elle en partit le treiziéme de Novembre, étant aſſiſtée du Duc de Bretagne ſon gendre, & emmena le Roi à Tours.

Le Bourguignon averti de tout par les Pariſiens, ſe rendit promptement dans leur Ville avec quatre mille chevaux, & deux mille hommes de pied qu'ils portoient en croupe. Ils le reçurent avec grande allegreſſe, & députerent vers le Roi pour le ſupplier de revenir. Guillaume Comte de Hollande s'entremit d'accommodement : on traita une ſeconde paix entre les deux parties; mais comme elle étoit bien avancée, la veuve d'Orleans, Princeſſe hautaine & vindicative, en mourut de colere & de douleur le 4. jour de Décembre.

Ce fut force aux enfans orphelins de conſentir à une réconciliation avec le meurtrier de leur pere. Elle ſe fit dans la ville de Chartres ſur la fin du mois de Mars. Le Roi avec la Reine & les Princes étant dans la grande Egliſe ſur un échaffaut, paliſſadé d'ais tout à l'entour, pour ôter la vue au peuple de ce qui s'y faiſoit, le Bourguignon ſe jetta à genoux devant lui, le ſuppliant par la bouche de ſon Avocat, & après par la ſienne même, d'appaiſer ſon indignation, & de le recevoir en ſes bonnes graces : mais il parla du meurtre en ces termes, *qu'il étoit prêt de s'en juſtifier.* Les Princes là préſens s'agenouillerent auſſi, & joignirent leurs prieres aux ſiennes. Puis s'adreſſant aux Princes Orleanois, il les pria d'oublier le paſſé, & d'ôter toute vengeance de leurs cœurs. Après cela, on les fit embraſſer & ſe promettre amitié l'un à l'autre ; & pour nœud de cet accommodement, on ſtipula le mariage d'une fille du Bourguignon avec Philippe Comte de Vertus, le ſecond des trois freres. 1409.

La paix faite, le Roi retourna à Paris, & le Bourguignon au Pays-Bas, comme s'il eût renoncé aux affaires. Mais étant revenu en Cour vers le mois de Juillet, il s'empara tout-à-fait du Gouvernement. Et pour donner quelque contentement au peuple, dont il avoit gagné l'affection en témoignant de la haine contre les maletôtes, il fit que le Conſeil travailla à la recherche des Financiers. La plupart en furent quittes pour de l'argent; il en couta la vie à Jean de Montaigu, qui avoit été comme Surintendant.

C'étoit un homme de médiocre naiſſance, * fils d'un Bourgeois de Paris, également arrogant & ignorant: la faveur du Roi, ſans beaucoup de mérite de ſon côté, l'avoit élevé juſqu'à la Charge de Grand-

* Il étoit fils de Gerard, Chambellan de Charles VI. & petit-fils d'un Préſident au Parlement. L'Archevêque de Sens ſon frere, ſe nommoit auſſi Jean ; l'autre frere qui fut Evéque de Paris, s'appelloit Gerard, il avoit été auparavant Evéque de Poitiers: il fut auſſi Premier Préſident de la Chambre des Comptes.

1409. Maître de sa Maison, & fait ses freres l'un Archevêque de Sens, l'autre Evêque de Paris. Les richesses immenses, qui ne s'acquierent jamais sans crime, aveuglerent ce petit homme, & donnerent dans les yeux des Grands; en sorte qu'il avoit osé marier son fils avec la fille du Connétable d'Albret, & ses filles à des Seigneurs les plus considérables du Royaume. a

Quoiqu'il eût fort servi à la négociation du Traité de Chartres, néanmoins le Duc de Bourgogne & le Roi de Navarre conspirerent sa perte, parce qu'il avoit donné le conseil d'emmener le Roi à Tours. Ils le firent accuser de plusieurs crimes énormes, prenant leur tems que le Roi qui le chérissoit, étoit dans sa folie. Il fut arrêté par Pierre des Essards Prevôt de Paris, examiné par des Commissaires du Parlement, & tourmenté horriblement à la question. La douleur arracha de sa bouche tout ce qu'on voulut; & là-dessus il eut la tête tranchée aux Halles. A la mort il avoüa de son bon gré la déprédation des Finances, qui contient en soi tous les plus grands crimes. Le tronc de son corps fut pendu au gibet, sa tête plantée sur un pieu.

On la tranchoit avec une hache.

Trois ans après, le Vicomte de Laonnois son fils, eut assez de crédit pour faire réhabiliter sa mémoire auprès du Dauphin; & ayant détaché le corps de Montfaucon avec un convoi honorable de Prêtres & de luminaires, il le porta dans l'Eglise des Célestins de Marcoussy qu'il avoit fondez.

1409. Dans cette recherche des Financiers, il fut ordonné que tous les Receveurs compteroient devant les Comtes de la Marche, de Vendôme b & de S. Pol; & que jusqu'à ce qu'ils l'eussent fait, il seroit commis à leurs receptes. On destitua aussi tous les Trésoriers, & on donna le maniement à des Bourgeois, qu'on crût les plus riches & les moins intéressez.

Les Princes s'efforçoient ainsi de gagner l'affection de cette Reine des villes, que les habiles Politiques ont toujours ménagée avec grand soin. Pour la même raison ils lui rendirent tous ses privileges, & la Prevôté des Marchands, dont on ne lui avoit encore rendu que la garde: & on lui accorda, mais seulement pour ceux qui en seroient natifs, le privilege de tenir des fiefs, avec la même franchise que les Gentilshommes.

La douleur du Roi fut grande, lorsqu'étant revenu en santé, il apprit la mort de Montaigu qu'il avoit aimé tendrement. N'y ayant plus de remede au passé, il voulut penser à l'avenir. Ayant donc assemblé les Grands du Royaume, il fit entendre qu'il désiroit que durant sa maladie la Reine prît connoissance des affaires; & à son défaut le Dauphin Duc de Guyenne, lequel il dispensoit d'être sous la conduite de sa mere; mais vouloit qu'il se gouvernât avec les conseils des Ducs de Berry & de Bourgogne. Ce dernier ayant plus de credit & de vigueur, empieta toute l'autorité.

Tandis que le Maréchal de Boucicaut étoit allé à Milan pour rece-

a L'une à Jean de Craon, Seigneur de Montbason; puis à Jean Malet, Seigneur de Graville. L'autre à Jean, Comte de Roucy, puis à Pierre de Bourbon, Seigneur de Preaux.

b Jacques II. Comte de la Marche, & Louis son frere, premier Comte de Vendôme.

1409. voir cet Etat sous la domination du Roi, (car Jean Marie Galeas l'aimoit mieux que celle du Marquis de Montferrat & de Facin Can de l'Escale, Seigneur de Verone, qui l'avoient à demi subjugué) le Marquis, pour rompre ce coup, fit soûlever les Genois, par le moyen du parti des Gibelins. Ils massacrerent tous les François dans leur ville, forcerent la Citadelle & l'appellerent pour être leur Seigneur : mais peu après ils le chasserent aussi bien que Boucicaut.

Les Cardinaux de l'un & de l'autre parti avoient convoqué un Concile à Pise pour terminer le schisme. Il s'ouvrit le 25. de Mars de cette année 1409. malgré les fulminations des deux Antipapes, & malgré les Conciles que chacun d'eux avoit indicts, sçavoir Grégoire dans le Patriarchat d'Aquilée, & Benoît à Perpignan : les deux Antipapes y ayant été citez, & toutes les formes observées, la soustraction premierement fut ordonnée, puis eux declarez schismatiques & heretiques, & la faculté donnée aux Cardinaux d'en élire un autre à l'exclusion de tous les deux. Tous les suffrages du Sacré College s'accorderent en faveur du Cardinal Pierre Philargi, dit de Candie, parce qu'il en étoit natif. On le nomma Alexandre Cinquiéme.

Durant le Schisme, Ladislas Roi de Naples, s'étoit emparé de Rome, & des terres de l'Eglise ; ce fut la cause que le Concile & le nouveau Pape Alexandre, investirent plus volontiers Louis d'Anjou de ce Royaume-là, & lui donnerent la Charge de Lieutenant Général de l'Eglise. Du commencement il eut plusieurs bons succès ; reconquit toutes les places que Ladislas avoit usurpées, & le chassa de Rome ; mais la suite ne fut pas pareille.

Le dix-huitiéme de Mai, ou selon d'autres, le premier de Juin, l'Empereur Robert mourut à Oppenheim en Baviere. Les Electeurs se diviserent en deux partis ; l'un élût Sigismond de Luxembourg Roi de Hongrie, l'autre Josse Marquis de Moravie son cousin germain, presque nonagenaire. Ce dernier étant mort peu après, tous les suffrages se réünirent pour Sigismond. 1410. EMPP. SIGISMOND de Luxembourg, R. 27. ans, & encore MAN. II.

Alexandre V. avoit été Cordelier : en cette consideration il accorda un nouveau privilege aux quatres Ordres des Mendians, de pouvoir administrer tous les Sacremens dans les Paroisses, & de recevoir les dixmes si on leur en donnoit. L'Université de Paris fort offensée de cette nouveauté, retrancha tous ces Ordres de son Corps, s'ils ne renonçoient à cette Bulle. Les Jacobins, qui pour ainsi dire, étoient battus de l'Oyseau, & les Carmes qui se sentoient foibles, obéirent à ce Decret. Les Cordeliers & les Augustins demeurerent refractaires, & furent privez de la Chaire & du Confessional ; dont les les Jacobins sçurent aussi bien profiter, que les Cordeliers avoient fait nagueres de leur disgrace. Le Pape Jean XXIII. revoqua tous ces Privileges, & remit les choses en même état qu'auparavant.

On lit dans les Historiens, qu'en ces années il y eut souvent de sanglans combats entre des oyseaux de toutes especes, même entre les plus petits, comme sont les moineaux, & entre les domestiques. Ce qui procedoit peut-être de certains petits corps épandus en l'air, qui les piquoient & les irritoient, de sorte qu'ils déchargeoient leur chagrin les uns sur les autres. En cette année 1410. on vit au pays de Haynaut, les Cigognes liguées avec les Herons & les Pies, donner bataille aux Corbeaux qui avoient dans leurs troupes des Corneilles & des Grolles; les Cigognes

1410. *remporterent la victoire. Dans le pays de Liege pareillement quelques Corbeaux ayant fait insulte à un Faucon, lui cassant ses œufs dans son aire, il se trouva le lendemain au même lieu une infinie quantité d'oyseaux de ces deux especes, qui se battirent opiniâtrément, jusqu'à tant que les Corbeaux eussent pris la fuite, après un grand carnage des leurs.*

Grolle, en latin *Graculus*, c'est une espece de grosse Corneille.

C'étoit un sage conseil pour assoupir les discordes, que d'employer toute la force de la France à faire la guerre aux Anglois sur le spécieux prétexte de venger la mort du Roi Richard. Toute la Noblesse s'y portoit avec chaleur : mais l'envie que les autres Princes avoient contre la puissance du Bourguignon, qui tenoit le gouvernail, rompit un si beau dessein.

A la fin d'Août, les Ducs de Berry & de Bourbon ayant fait une ligue à Gyen avec la Maison d'Orleans, & avec le Duc de Bretagne, les Comtes d'Alençon, de Clermont & d'Armagnac, qui étoient tous, ou amis de l'Orleannois, ou picqués contre le Bourguignon, envoyerent faire leurs plaintes & leurs demandes au Roi. Chacun arma de son côté ; le Roi eut beau commander qu'on posât les armes, ils continuerent leurs levées. Le Bourguignon leur ayant envain offert la paix, employa l'autorité du Roi à convoquer l'arriere-ban, & mit dix mille hommes dans Paris. Le Duc de Berry & les Princes se logerent au Château de Bicêtre, & commencerent à lui faire la guerre.

Les environs de cette grande Ville se trouverent mangés par deux cens mille bouches. Sur la fin de Novembre quand tous les vivres furent consumés, la nécessité contraignit les uns & les autres de recevoir un accommodement. 1411. Il fut dit que le Bourguignon sortiroit de Paris, & que le Duc de Berry n'y viendroit point ; Que ces deux Princes nommeroient des Seigneurs, qui auroient soin pour eux du gouvernement, & de la personne du Dauphin ; Que le Roi choisiroit un Conseil de douze personnes non suspectes, dont il leur communiqueroit les noms ; Que tous les Princes se retireroient avec leurs troupes, & qu'aucun d'eux ne reviendroit auprès du Roi, s'il n'y étoit mandé par Lettres scellées du grand Sceau, & expédiées en son Conseil.

Le Bourguignon obéït de bonne foi, & se retira aussi-tôt : mais le Duc d'Orleans avec ceux de son parti, recommença incontinent à faire de nouvelles levées. La Reine & le Duc de Berry paroissoient neutres, & offroient d'être Médiateurs. Le Roi parloit en Maître, & commandoit de désarmer ; le Bourguignon ne remuoit rien, & demeuroit dans l'obéïssance : mais l'Orleannois l'épée à la main, demandoit justice de la mort de son pere. Après plusieurs lettres & négociations inutiles, il envoya un défi fort outrageux au Bourguignon, aussi lui répondit il de même. Leurs cartels sont du mois d'Août.

Le Roi avoit ordonné à la Reine & au Duc de Berry, qui étoient à Melun, de travailler incessamment à la paix, & leur avoit envoyé des personnes notables du Clergé, de la Noblesse, du Parlement & de l'Université, pour autoriser davantage ce qu'ils résoudroient : mais leur

1411. leur dessein n'étoit que de piller Paris, & de le livrer aux Orleannois, afin qu'en se vengeant eux-mêmes de cette Ville, ils les vengeassent aussi. Les Parisiens en ayant de bons avis, demanderent le Comte de Saint Pol pour Gouverneur. On le leur accorda: mais au lieu de s'appuyer des bons Bourgeois, il se fortifia de la canaille, & mit sur pied une compagnie de cinq cens Bouchers ou écorcheurs, commandés par les Goix, Bouchers du Roi. Ces hommes de sang commettant mille insolences, obligerent grand nombre de bons Bourgeois à se retirer ailleurs.

Alors la France se partagea visiblement en deux factions, l'une des Orleannois, qu'on nommoit vulgairement *Armagnacs*, à cause du Comte d'Armagnac l'un de leurs principaux Chefs; l'autre de *Bourguignons*. La premiere portoit la bande blanche & la Croix droite; la seconde la bande rouge & la Croix oblique, qu'on nomme Croix de S. André. Les bons Bourgeois de Paris detestoient l'une & l'autre, mais souffroient plûtôt la premiere. La populace penchoit vers la seconde. De là procéderent tant de meurtres, de saccagemens & de proscriptions, selon le succez de l'une & de l'autre.

à Angles droits.

Le parti du Bourguignon étoit alors le plus fort; il avoit la personne du Roi, celle du Dauphin & la Ville de Paris. Ainsi il destitua Pierre des Essarts Prévôt des Marchands, & emprisonna & bannit plusieurs personnes du parti contraire.

Cependant les troupes du Duc d'Orleans pilloient la Picardie, & lui se saisit de Montlehery. Sur cela on persuada au Duc de Guyenne, de porter le Roi à rappeller à son secours le Bourguignon qui étoit allé en Flandres. Ce Duc embrassa avidement l'occasion; il entra en Picardie avec soixante mille hommes, assiégea & força Ham: mais de ce bon succez, il naquit un incident qui l'empêcha de passer plus avant. Le débat touchant le pillage de cette Ville, causa une dissension mortelle entre les Picards & les Flamans, dont ses troupes étoient composées. De sorte que si-tôt que le Duc d'Orleans approcha avec les siennes, les Picards l'abandonnerent, les Flamans se retirerent, & lui malgré qu'il en eût avec eux. 1412.

L'ardeur avec laquelle les Orleannois abboyoient après le pillage de Paris, les empêcha de le poursuivre & de le défaire. Ils revinrent aussi-tôt bloquer cette grande Ville, se rendirent maîtres de Saint-Denis par un siége, de la Tour de saint Cloud par la trahison de celui qui la gardoit, & brûlerent à la campagne les maisons des Bourgeois qui n'étoient pas de leur parti. En revanche la compagnie des Bouchers alla mettre le feu au Château de Bicêtre, qui appartenoit au Duc de Berry.

Les Orleanois se croyoient si assûrés de la prise de Paris, qu'ils avoient déja fait entr'eux le partage du butin. Mais voila que le Bourguignon revient avec un secours d'Anglois, perce au travers de leurs troupes, & le trentiéme d'Octobre est reçû dans la Ville comme le liberateur de la France. Alors leur parti décline, Saint Cloud est forcé sur eux avec perte de plus de neuf cens Gentils-hommes, ils levent le blocus de Paris; & ayant rassemblé leurs troupes à Saint-Denis, se retirent

en désordre par les ponts, qu'ils avoient faits sur la Seine.

1412. Alors toutes les disgraces que souffre un parti en déroute tombent sur eux. Le Bourguignon victorieux les fait excommunier & proscrire, leur donne la chasse par tout, met leurs biens à l'encan, emprisonne tous leurs amis & leurs serviteurs, destitue le Connétable d'Albret; Jean de Hangest Hugueville grand Maître des Arbalêtriers, & le Sire de Rieux Maréchal, pour donner ces emplois au Comte de Saint-Pol, au Seigneur de Rambures, & à Louis de Longny ses partisans. Toutes les Villes voisines de Paris entrent dans les mêmes interêts, Orleans seul demeure dans le parti de ses Princes. Leurs autres places, & celles des Seigneurs qui les suivoient, sont forcées de les abandonner; la Guyenne même & le Languedoc se soûmettent, & renoncent au gouvernement du Duc de Berry.

Ce parti étant réduit au desespoir, & se voyant ruiné même dans les Provinces du Royaume, où il avoit été le plus fort, fait alliance avec les Anglois: mais à des conditions extrêmement ruineuses pour la France. Quand le Roi fut revenu en convalescence, & qu'il sçut ce traité, il jura leur perte comme de ses plus grands ennemis. Il marcha en personne contr'eux; & après avoir été à Saint-Denis lever l'étendart de l'Oriflame, qui ne se déployoit que contre les ennemis de l'Etat, & contre les infidelles, il alla assiéger le Duc de Berry dans la Ville de Bourges, c'étoit en Juin. Il s'y porta avec tant d'ardeur, qu'il ne séjourna point du tout par les chemins, quoiqu'il eût été blessé d'un coup de pied de cheval à la jambe. Cependant ses autres Chefs faisoient la guerre aux Orleannois en plusieurs autres endroits. 1413.

Il y avoit trop de braves gens dans la place, & trop de division & de traîtres dans son armée pour en venir à bout facilement. Le siége tirant donc en longueur, la mortalité attaqua ses troupes, & le contraignit d'accorder la paix aux Princes. Les Anglois qui descendoient au même tems en Normandie, sous la conduite de Thomas Duc de Lancastre, fils du Roi Henri, pour les secourir, se rendoient formidables aux uns & aux autres: la peur qu'on en eût hâta l'exécution du traité. Mais le Duc d'Orleans qui les avoit fait venir, fut obligé de les satisfaire à ses dépens, & leur donna son frere Jean Comte d'Angoulême en ôtage.

Le traité ayant été confirmé à Auxerre, on amena le Roi qu'on voyoit prêt de retomber en démence, à Melun, & de là quand il se porta un peu mieux, à Paris. Il y entra en grande pompe avec la Reine & le Dauphin, & fit publier la paix avec une allegresse indicible des peuples.

L'Université & les bons Bourgeois de Paris, les seuls membres de l'Etat qui ne fussent pas entierement gâtés, voyant que les Grands & ceux qui avoient les Charges, ne désiroient que continuer les troubles pour manger le pauvre peuple; & que d'ailleurs si on n'y remédioit, les Anglois avoient entrepris de conquerir la Guyenne, s'addresserent au Roi, toûjours très-bien intentionné, & lui persuaderent qu'il faloit travailler à la réformation de son

1413. Etat, afin d'avoir plus de moyens de leur résister. 1413.

Il convoqua pour cela une assemblée de notables à Paris sur la fin du mois de Janvier. L'Université y marqua fortement tous les désordres qui étoient dans l'administration des Finances & de la justice, dans la Chancellerie, dans le choix des Officiers, & dans la fabrique des Monnoies; elle n'épargna point les personnes coupables, non pas même le Chancelier Arnaud de Corbie, qu'elle accusa de concussion.

Il y eût des Commissaires choisis de tous les trois Ordres, pour réformer l'Etat en tous ses chefs: mais leur soins furent inutiles; ni les Princes ni ceux qui étoient en puissance, ne pouvoient souffrir qu'on les obligeât à être gens de bien: ils n'y eussent pas trouvé leur compte; particulierement ceux qui étoient auprés du Dauphin Duc de Guyenne.

Ce jeune Prince âgé seulement de seize ans, étoit bijarre, inconstant, débauché. D'ailleurs ils le nourrissoient dans toutes sortes de dereglemens, du jeu, des femmes, ,, des festins, & des danses dissoluës; ,, & pis encore, dans les maximes ,, d'une domination dereglée; véritablement fort commode à la ,, vie qu'il vouloit mener; car pour ,, se pouvoir donner toute sorte de ,, licence, il faut se mettre au-dessus ,, de toutes les Loix.

Ces gens-là lui mirent dans l'esprit, que pour maîtriser absolument la France, il faloit dompter Paris & désarmer les Bourgeois, afin qu'aprés cela il pût les taxer comme il lui plairoit. Ce fût donc suivant leur avis qu'il se saisit du Château de la Bastille, par le moyen de Pierre des Essarts. Les Bourgeois en prennent aussi-tôt l'alarme; le Bourguignon sous mains échauffe le peuple, & suscite ses compagnies de Bouchers. Il amasse enfin dix ou douze mille hommes, qui ayant à leur tête un Chirurgien nommé Jean de Troyes, courent par les ruës; une partie investit la Bastille, l'autre va planter la banniere de la Ville devant l'Hôtel du Dauphin Duc de Guyenne. Il se présente aux fenêtres pour appaiser ces furieux. Jean de Troyes lui fait entendre qu'ils sont là pour ôter d'auprés de lui ceux qui corrompoient malheureusement sa jeunesse. Le Chancelier ayant demandé qu'ils eussent à les nommer, ils lui en donnerent la liste, dans laquelle son nom étoit tout le premier, & le forcerent de la lire par deux fois.

En même tems ils enfoncent les portes, foüillent par tout, & enlevent plus de vingt personnes, desquels étoit le Duc de Bar, cousin germain du Roi, Jean de Vailly Chancelier du Dauphin, Jacques de la Riviere son Chambellan, qu'ils menerent tous prisonniers au Louvre. Le lendemain, Pierre des Essarts que le Dauphin avoit rétabli, rendit la Bastille & sa personne même au Duc de Bourgogne, qui le fit emprisonner dans le Châtelet, parce qu'il étoit accusé d'avoir voulu enlever le Roi & le Dauphin.

L'Université refusa sagement de s'engager avec ces factieux: les Princes du sang détesterent ces attentats: mais ils étoient bien aises dans leur cœur que le Dauphin eût reçû cette correction.

Au commencement de Mai les Factieux s'aviserent de faire des cha-

1413. perons blancs : ils en porterent à ce Prince, & Jean de Troyes accompagna ce beau présent d'une remontrance fort rude. Un Docteur en Théologie, nommé Eustache de Pavilly, Religieux Carme, portant la parole pour eux, lui parla fort librement des dereglemens de sa vie. Il ne feignit point de lui dire que le malheur du Roi son pere, & celui du défunt Duc d'Orléans, ,, étoient une punition de leurs débauches. Il ajoûta même, que s'il ,, ne changeoit bien-tôt de vie, il ,, se rendroit indigne de la Couronne, & feroit transférer le droit ,, d'aînesse à son frere. Ce qu'il disoit d'autant plus hardiment, que la Reine l'en avoit plusieurs fois menacé.

Il eût bien voulu se retirer d'entre les mains de ces fâcheux pédagogues, mais le peuple étoit le maître, & les portes de la Ville trop bien gardées. Un jour que le Roi alloit à Nôtre-Dame, Jean de Troyes l'obligea de prendre le chaperon blanc. Deux jours après étant retourné à l'Hôtel de S. Pol, il justifia devant lui par l'organe de Pavilly, l'emprisonnement des serviteurs du Duc de Guyenne, & proposa qu'il y avoit encore plusieurs autres mauvaises herbes qu'il falloit arracher. Puis s'adressant à ce jeune Prince, il demanda qu'il eût à les livrer tout à l'heure.

Quelques prieres que ce Prince leur pût faire, ils en emmenerent encore un grand nombre ; non pas seulement de simples Gentilshommes, mais même Louis de Baviere, frere de la Reine, plusieurs Dames qui étoient auprès d'elle, ou auprès de la Duchesse de Guyenne, & de la Comtesse de Charolois, les accusant d'être les instrumens des pernicieuses intrigues, & des dissolutions de la Cour. 1413.

Ce n'étoit pas sans apparence qu'on accusoit le Bourguignon d'entretenir sous main le feu de cette émotion, quoiqu'en effet, il ne la gouvernât pas comme il eût voulu. Cependant il faloit céder à ce torrent. Le Roi fut contraint de consentir qu'on fit le procès aux prisonniers ; d'aller coëffé d'un chaperon blanc en son Parlement publier des Ordonnances pour la réforme des abus & des finances ; de destituer Arnaud de Corbie son Chancelier, qui remit les Sceaux entre les mains d'Eustache de Laitre son gendre, & de livrer au supplice un Ecuyer du Dauphin Duc de Guyenne, & Pierre des Essarts qui eurent la tête tranchée.

Jacques de la Riviere, Chambellan du même Duc, plûtôt que de souffrir une pareille ignominie, se cassa la tête d'une tasse dans laquelle il buvoit, ou peut-être fut tué en prison par Helion de Jacqueville, Capitaine de Paris : mais quoi qu'il en soit, on le traîna au gibet comme un homme qui s'étoit désespéré.

Un gouvernement si violent ne pouvoit pas durer long-tems. Le Dauphin Duc de Guyenne, pour se tirer de captivité, renoüa secretement avec les Princes liguez : on se servit du nom du Roi, & du prétexte de confirmer la paix de Chartres, pour entrer en conférence avec eux à Verneuil. Leurs Députez étant venus à Paris vers le Roi, les seditieux rompirent souvent les assemblées où l'on traitoit de la paix :

1413. & néanmoins ils ne pûrent jamais empêcher qu'une si bonne œuvre ne fût poursuivie.

Pour y parvenir, on moyenna une entrevüë du Duc de Berry & du Duc de Bourgogne, puis un pourparler des autres Princes à Pontoise, par Députez. Tout ce qu'il y avoit de plus sain & de plus sage, l'Université, le Parlement, les bons Bourgeois, se portoit à la paix : le Bourguignon n'y étoit gueres disposé, parce qu'elle lui étoit peu avantageuse, néanmoins comme il n'osoit pas y résister, elle fut achevée à Pontoise le premier jour d'Août ; & le Roi accorda que les Princes le viendroient saluer dans Paris.

Cela étant ainsi disposé, le Duc de Guyenne se mit en armes à la tête des bons Bourgeois ; & ayant assemblé plus de trente mille hommes bien armez, marche fierement par les rues. Les chefs des factieux qui tenoient la Bastille, le Louvre, le Palais & l'Hôtel de Ville, lui abandonnent ces postes & se retirent. Alors il délivre tous ceux qu'ils avoient mis en prison, il change les Echevins ; & destituant le Chancelier qu'on lui avoit donné par force, donne cette Charge à Jean Juvenal, puis rend les Sceaux à Arnaud de Corbie, qui les cede à Henry de Marle, premier Président.

Le Bourguignon ne se trouvant pas trop en sureté parmi ces changemens, resolut de se retirer avant l'arrivée des Orleannois. Ayant donc mené le Roi à la chasse, il prit congé de lui brusquement, & sans dire adieu à Paris, se retira en Flandres à grandes journées, quoique fort bien accompagné.

Aprés sa retraite, il y eut dans peu de jours une entiere révolution. Le Duc d'Orleans se mit tellement bien dans les bonnes graces du Roi, qu'il le vouloit toujours avoir auprès de sa personne, & le faisoit habiller des mêmes étoffes que lui. Le Connétable d'Albret revint à Paris avec grande pompe ; les Chefs & les Auteurs de la sédition, furent recherchez, suppliciez & proscrits, toutes les créatures du Bourguignon destituées, plusieurs Gentilshommes & Bourgeois de ses amis emprisonnez. 1413.

On passa plus avant, les déclarations qu'on avoit données contre les Princes furent déclarées surprises, leur innocence reconnue & publiée, lui au contraire détesté comme un meurtrier exécrable. Pour dernier affront, Louis d'Anjou Roi de Sicile lui renvoya sa fille qu'il lui avoit mise entre les mains pour la marier à son fils aîné, & deux mois après il donna une des siennes à Charles Comte de Ponthieu troisiéme fils du Roi, lequel n'avoit pas douze ans accomplis ; se rendant par ce moyen lui & son gendre, ennemis mortels de la maison de Bourgogne.

Ces mauvais traitemens étoient difficiles à digerer : le Bourguignon s'en plaignit au Roi, en écrivit aux Bourgeois de Paris, au Parlement, à l'Université : mais ni ses plaintes, ni ses lettres ne firent aucun effet. N'ayant pû réüssir par-là, il trouva moyen de renoüer quelque intelligence avec le Duc de Guyenne son gendre, lequel en effet se fâchoit d'être tenu de trop court, & presque prisonnier dans le Louvre.

Ce lui fut un beau pretexte de lever une grande armée, & de se mettre aux champs pour le venir delivrer.

1413. Il fut reçû à Noyon, à Soissons & à Compiegne, mais Senlis lui ferma les portes. Il se rendit maître de Saint Denis par intelligence, & ensuite se présenta devant Paris; nonobstant que le Roi lui eût défendu d'en approcher sur peine de léze-Majesté. Il croyoit reveiller l'affection du peuple, & causer quelque soûlevement qui lui ouvriroit l'entrée de la ville: mais la Reine & le Connétable d'Armagnac y avoient donné si bon ordre, que rien ne branla en sa faveur. Là dessus le Roi revenu en santé fit une déclaration fulminante contre lui: lorsqu'il le sçut, il en prit l'épouvante, & se retira avec une horrible confusion.

Tout le monde crioit après lui, au traître, au meurtrier. La Faculté de Theologie ayant, à la sollicitation de l'Evêque de Paris, frere de Montaigu, examiné la harangue de son Orateur Jean Petit qui étoit mort, en tira sept propositions, & les condamna d'impieté & d'heresie, qu'elle fit brûler dans le Parvis de Notre-Dame. Jean Charlier, qu'on nommoit Jarson, du village de sa naissance auprès de Reims, Chancelier de l'Université, & Docteur de grande réputation, se montra fort ardent dans cette poursuite. Il avoit eu prise avec Petit, & les Bourguignons avoient vendu ses meubles l'an passé, & l'avoient obligé de demeurer long-tems caché sur les voutes de Notre-Dame, pour avoir parlé avec trop de liberté contre cette même doctrine.

L'année suivante, le Bourguignon porta l'affaire par appel au Concile de Constance. Elle y fut agitée avec beaucoup de chaleur; il soutenoit que les propositions qui avoient été condamnées à Paris, n'étoient point de Petit, mais qu'elles avoient été contournées & accommodées par Jarson. Les Commissaires députez pour examiner la chose, en ayant fait leur raport, le Concile sans parler de Petit ni de Jarson, condamna en general cette pernicieuse proposition, qu'*un Tyran peut être tué par son sujet, en quelque maniere que ce soit.* 1414.

Au même tems le Roi poursuivoit le Bourguignon comme l'ennemi de l'Etat; il alla à Saint Denis lever l'Oriflâme, convoqua le ban & l'arriereban contre lui, & reprit la ville de Compiegne à capitulation, & celle de Soissons par force: cette derniere fut miserablement saccagée, & Bournonville qui l'avoit défendue à toute extremité, eut la tête tranchée.

Sans doute que le Bourguignon fut extrêmement consterné de cette perte, & plus encore de ce que les Flamans refuserent de le servir, & députerent vers le Roi pour lui offrir toute obéissance. La prise de Bapaume par le Duc de Bourbon, augmenta son étonnement; il envoya vers le Roi le Comte de Nevers son frere, puis la Comtesse de Hainaut sa sœur, & ensuite le Duc de Brabant son autre frere, qui firent divers voyages en Cour pour essayer d'arrêter le courroux du Roi: Mais toutes leurs prieres ne le fléchissoient point, on ne vouloit pas moins que lui confisquer toutes ses terres.

Heureusement pour lui le Roi retomba dans son mal. Dans cet entretems, reprenant un peu haleine, il fit entrer garnison dans Arras: les Princes y menerent le Roi tout malade qu'il étoit, & assiégerent la ville. Elle rendit une opiniâtre défense, encouragée peut-être par les avis de

1414. quelques-uns des assiégeans ; de sorte que leur armée s'ennuyant & s'affoiblissant par les maladies, la Comtesse de Hainaut prit cette occasion, & sollicita si chaudement auprès du Duc de Guyenne, qui avoit l'autorité en main, que sans l'avis des autres Princes, il accorda la paix au Duc de Bourgogne.

Elle fut faite sur la fin de Septembre : mais on n'en expedia les lettres que le seiziéme d'Octobre au Quesnoy. Les conditions en étoient bien rudes pour lui ; Que cinq cens de ses gens seroient exclus de l'abolition : Que plusieurs Officiers du Roi, de la Reine & du Dauphin qui le favorisoient, seroient éloignez : Qu'il n'approcheroit point de la Cour sans lettres expresses du Roi scellées du grand Sceau, & par l'avis du Conseil. Il fut ajouté pour l'honneur du Roi, que ses bannieres seroient arborées sur les murs d'Arras, le Gouverneur destitué, & les Bourgeois obligez de lui faire serment de fidelité.

Nous n'avons point marqué ce que firent les Anglois par mer & par terre contre la France, durant les 2. dernières années, c'est trop peu de chose ; ni comme ils conquirent plusieurs places en Guyenne, le Comte d'Armagnac & le Connétable d'Albret les favorisant par dépit, de ce qu'on les avoit chassez de la Cour. L'animosité de la nation Angloise ne vouloit point de paix avec la France, mais son Roi (c'étoit Henry V. fils de Henry IV. qui étoit mort de la lépre le vingtiéme Mars de l'année précedente) cherchoit à s'allier avec les François, pour avoir du support contre l'humeur inconstante & difficile de ses sujets ; ainsi le Duc d'Yorc étoit venu en France pour cela l'année précédente. Au mois de Février de celle-cy, ses Ambassadeurs y vinrent aussi faire les ouvertures pour demander Catherine fille du Roi, & reporterent une tréve d'un an, à commencer au second jour du même mois. 1414.

Un étrange rhûme, qu'on nomma la Coqueluche, *tourmenta toutes sortes de personnes durant les mois de Février & de Mars, & leur rendit la voix si enroüée, que le Barreau, les Chaires & les Colleges en furent muets. Ce mal causa la mort presque à tous les vieillards qui en furent atteints.*

Ce Ladislas dont nous avons parlé, étoit entiérement demeuré maître du Royaume de Naples : mais comme il étoit trop débordé après les femmes, & d'ailleurs furieusement haï pour ses cruautez, il fut empoisonné cette année d'une vilaine maniere : un Medecin duquel il entretenoit la fille, ayant conseillé à cette malheureuse de se froter d'une drogue empoisonnée qu'il lui donna, comme si elle eût été propre à exciter davantage le chatoüillement ; ce Prince couchant avec elle, prit la mort dans la source de la vie & du plaisir. Jeanne sa sœur II. du nom, veuve de Guillaume d'Autriche luy succeda ; elle avoit pour lors quarante-quatre ans, & toutesfois cet âge, bien loin d'avoir réfroidi ses passions, les avoit enflammées dans le dernier excès.

Le Concile de Pise avoit ordonné qu'il s'en tiendroit un autre general dans trois ans, & cependant s'étoit continué par deputez. Au bout de ce tems, Jean XXIII. en avoit indict un à Rome pour l'an 1412. *lequel se trouvant peu nombreux, à cause des troubles que causoit Ladislas, fut remis à un autre tems. Or comme l'Empereur Sigismond fut passé en Italie l'an* 1413. *pour quelque différent qu'il avoit avec les Venitiens, le Pape luy envoya des*

1415. *Légats afin de convenir du lieu & du tems du Concile. Ils tomberent d'accord de la ville de Constance sur le Rhin, & pour le jour, le Pape l'assigna à la fête de la Toussaints de l'année suivante.*

Il ne fut pourtant ouvert que le seizième de Novembre par le Pape même. L'Empereur s'y rendit la veille de Noël, & chanta l'Epître à la Messe de minuit du S. Pere, étant en habit de Sous-Diacre. La seconde session ne se fit que le second jour de Mars ensuivant. Il y assista comme en plusieurs autres suivantes, revêtu de ses ornemens Imperiaux.

En cette session le Pape Jean monté dans son trône, tourné vers l'autel, lut tout haut une cédule, par laquelle il promettoit & juroit de renoncer à la Papauté, en cas que Gregoire & Benoît y renonçassent aussi, ou qu'ils vinssent à mourir. Or soit qu'il eût été contraint à cet acte, ou qu'il l'eût fait sans penser aux consequences, il s'en repentit aussi-tôt; & craignant qu'on ne le prît au mot, il s'enfuit de nuit dans la ville de Schaffouze sous la protection du Duc d'Autriche.

Après qu'il eut erré quelques mois de ville à autre, se voyant délaissé par ce Duc, & n'ayant pû trouver qui luy donnât sure retraite, il fut fait prisonnier, ramené à Constance, & déposé le dixhuitiéme de May par le Concile.

Il fit alors de nécéssité vertu, & subit la Sentence d'assez bonne grace. Gregoire pareillement se soûmit au jugement du Concile, & donna sa cession par Procureur. Benoist seul demeura obstiné, & se tint enfermé dans son Château de Paniscole en Arragon jusqu'en 1424. Cette année-là il y finit ses jours, mais non pas ses intrigues: car en mourant, il ordonna que deux Cardinaux qui lui avoient toûjours tenu compagnie, lui élussent un successeur. Ils mirent en sa place Gilles Munion, Chanoine de Barcelone, qui prit le nom de Clément VIII. & le Roi Alfonse fit adorer cet Idole durant cinq ans, en haine du Pape Martin avec qui il étoit brouillé; mais enfin, il l'obligea d'abdiquer l'an 1429. 1415.

On continuoit le traité de la paix & du mariage entre la France & l'Angleterre: il fut envoyé trois ou quatre solemnelles Ambassades de part & d'autre. On offroit à l'Anglois huit cens mille florins d'or, & de lui ceder quinze Villes en Guyenne, & tout le Limosin pour la dot de Madame Catherine. Il feignoit de prêter l'oreille à ces propositions: mais de jour en jour, il ajoûtoit quelque chose à ses demandes, afin de ne pas conclure.

Son intention étoit d'attaquer puissamment la France; ses sujets le désiroient avec tant de passion, qu'il eût tout soulevé son Roïaume contre lui, s'il n'eût pas satisfait à leur envie. On soupçonna qu'il y étoit aussi attiré par les intelligences de quelques traîtres; du moins s'assûroit-il qu'il n'auroit à faire qu'à la moitié des François, pour ce que les deux Maisons d'Orléans & de Bourgogne ne pouvoient jamais se réünir.

Quand il eut ses forces toutes prêtes, il ne feignit plus de déclarer ses prétentions; & après avoir écrit des Lettres pleines de protestations & de menaces au Roi qu'il n'appelloit dans la suscription que *son cousin Charles de France*, il vint descendre au Havre, qui est à l'embouchûre de la Seine: là il mit à terre 6000. hommes d'armes, & 30000. archers, & le reste de l'équipage à proportion.

Avec cela il assiégea d'abord la ville de Harfleur. La place se défendit vaillamment par le courage de quatre cens hommes d'armes, & de sept

1415. sept ou huit Seigneurs de la province qui s'y étoient jettez. Enfin elle fut emportée d'assaut & saccagée ; non peut-être sans intelligence, ou du moins sans lâcheté de la part des Chefs de l'armée Françoise, qui ne se mirent guéres en peine de la secourir. On en donnoit le blâme au Connétable d'Albret.

Cependant, le Roi ayant levé l'Oriflame à saint Denis, assembloit sa Gendarmerie. Les Anglois avoient perdu grand nombre de leurs plus braves gens aux attaques, les maladies ravageoient leur armée, & elle avoit si grande disette de vivres, qu'elle n'osoit pas s'élargir à la campagne, parce qu'elle étoit reduite en un très-mauvais état. Tellement qu'ayant tenu ses quartiers pendant trois semaines le long des bords de la mer, il falut qu'elle en partît, & qu'elle prît la route de Calais. Elle traversa le pays de Caux, la Comté d'Eu, & le pays de Vimeu, à dessein de passer la Somme à Blanquetaque, comme avoit fait Edoüard.

Celle de France, qui n'étoit encore que de canaille ramassée, n'osa pas l'attaquer dans sa marche : mais quand le Roi venu en personne à Rouen, lui eut envoyé 14000. hommes d'armes, & tous les Princes, hors les Ducs de Guyenne, de Berri, de Bretagne & de Bourgogne, il fut resolu que l'on les iroit combatre : le plus sûr eût été de bien garder les passages de la Somme pour les faire perir de faim : mais au lieu de prendre ce moyen, on leur alla couper chemin par de-là la riviere, & on se logea à Azincour, qui est dans la Comté de Saint-Pol.

Les Anglois fatiguez, voyant les François quatre fois plus forts, & se croyant entierement perdus, si on en venoit aux mains, leur envoyerent offrir de reparer tous les dommages qu'ils avoient faits en France depuis leur descente. Mais on rejetta leurs offres avec raillerie ; & on leur présenta la bataille pour le lendemain 25. Octobre. 1415.

Les mêmes causes qui firent perdre celle de Crecy & celle de Poitiers, leur firent encore perdre celle-cy : j'entends la nécessité où ils mirent leurs ennemis, de mourir ou de vaincre, leur impétueuse précipitation, la confusion avec laquelle ils se battirent, tous les Chefs se piquant d'être à la tête ; d'ailleurs la mauvaise ordonnance de leur avant-garde qui étoit si pressée, qu'il n'y avoit que les premiers rangs qui pussent avoir le mouvement libre : & l'incommodité du terrein si gras & si détrempé par les pluyes, qu'on y enfonçoit jusqu'à mi-jambe.

Le champ fut couvert des corps de 6000. François ; & de 1600. des Anglois. Parmi les morts on trouva le Comte de Nevers, & Antoine Duc de Brabant, freres du Duc de Bourgogne, le Duc d'Alençon, le Connétable d'Albret, le Duc de Bar, l'Amiral Dampierre, l'Archevêque de Sens, frere de Montaigu, le Vicomte de Laonnois, fils du même ; parmi les prisonniers, les Ducs d'Orleans & de Bourbon, les Comtes de Vendôme & de Richemont, le Maréchal de Boucicaut, & 1400. Gentils-hommes. L'armée victorieuse, mais aussi délabrée que si elle eût été vaincue, eut de la peine à se traîner jusqu'à Calais, d'où le Roi Henry repassa en Angleterre.

C'est ce Montaigu qui avoit eu la tête tranchée.

Sur cette grande playe, les discordes civiles en firent encore de plus

1415. grandes. Le Duc de Bourgogne persistoit dans le dessein d'empieter le gouvernement & de se venger; il croyoit que la conjoncture lui étoit très favorable. Mais quand on sçut qu'il étoit parti de Dijon avec le Duc de Lorraine & 10000. chevaux pour venir à Paris, on y ramena le Roi en diligence, & le Duc de Guyenne logea des troupes dans tous les environs.

Le Bourguignon étant arrivé à Lagny, envoya vers le Roi demander qu'il pût avoir l'honneur d'approcher de lui, & que le Duc de Guyenne son gendre, reprît sa femme qu'il avoit éloignée pour entretenir une maîtresse. On lui promit de le satisfaire sur le second point: mais pour le premier, il ne put jamais l'obtenir, au contraire on lui fit expresses défenses d'aprocher de Paris qu'avec son train seulement. Il n'y eût pas eu de sûreté pour lui d'y entrer de la sorte; il voyoit qu'on emprisonnoit tous ses amis, qu'on pendoit autant de ses gens de guerre qu'on en pouvoit attraper, & qu'on avoit mandé le Comte d'Armagnac son plus grand ennemi, pour lui donner l'épée de Connétable.

Le mal procédoit principalement des mauvais conseils de certaines pestes de Cour, qui pour leurs interêts particuliers, entretenoient la discorde entre les Princes, & plongeoient le jeune Duc de Guyenne dans la débauche. L'Université & le Parlement en firent hautement leurs plaintes, & toucherent tellement ce jeune Prince, qu'il leur promit d'y donner ordre: mais peu de jours après, il tomba malade d'un flux de ventre, dont il mourut le vingt-cinquiéme de Décembre, non sans des marques apparentes de poison.

1416. Le Comte d'Armagnac arrivé à Paris le 29 du même mois, détourna les propositions de paix, envenima la playe, au lieu de la guérir, & se rendit maître absolu du Gouvernement, s'étant fait donner la souveraine administration des finances, & la Charge de Capitaine général de toutes les Forteresses, avec pouvoir d'y mettre tels Gouverneurs & telles garnisons qu'il lui plairoit.

Aprés la mort du Duc de Guyenne, la succession à la Couronne regardoit son second frere Jean, Duc de Touraine. Le Comte de Hainault, dont il avoit épousé la fille, l'avoit emmené en son pays: les bons François souhaitoient qu'il revînt en Cour, pour s'instruire dans les affaires. Cependant ce jeune Prince désirant de gagner l'affection des peuples, & se montrer dégagé de tout parti, fit commandement à tous les deux de poser les armes. Le Bourguignon qui se morfondoit dans Lagny depuis deux mois, fut bien aise d'avoir un prétexte si plausible de se retirer. Il s'en retourna au Pays-Bas, picqué jusqu'au fond du cœur, de ce que ses ennemis le railloient & l'appelloient *Jean de Lagny qui n'avoit point hâte.*

L'Empereur Sigismond desirant mettre la paix dans l'Eglise & parmi les Princes Chrétiens, fit un voyage en France, & de-là en Angleterre: mais ce fut sans aucun fruit, parce que le Connétable d'Armagnac refusa une tréve de quatre ans qu'il proposoit entre les deux Couronnes. Le Roy reçut cet Empereur magnifiquement à Paris, & voulut bien qu'il tînt sa place dans le Parlement; on ne trouva pourtant pas bon qu'il

1416. y eût prit l'autorité d'y donner par occasion l'Ordre de Chevalerie à un Gentilhomme.

Il avoit résolu d'ériger la Comté de SAVOYE EN DUCHE' *pour Amé VIII. & plusieurs Auteurs disent qu'il avoit choisi pour cela la ville de Lyon, mais que les Officiers du Roi luy firent connoître qu'on ne le souffriroit pas, & que ce fut pour ce sujet qu'il fit la ceremonie au Château de Montluel en Bresse, hors des terres du Royaume. Toutefois les Lettres de l'érection sont datées de Chambery le 19. de Février.*

Il est bon de remarquer, que dès le temps de la race Carlienne, le titre de Comte étoit aussi éminent que celui de Duc: Qu'il sembloit même que les Grands en fissent plus d'état, puisqu'on en trouve qui ayant des Duchez, ne se faisoient appeller que Comtes. Tel étoit en France celui de Toulouze, qui avoit les Duchez de Septimanie & de Narbonne; & celuy de Savoye en usoit de même, bien qu'il eût les Duchez de Chablais & d'Aouste, & qu'il ne les oubliât pas dans ses titres. Mais comme depuis quelque temps les hommes changeant de fantaisie, s'étoient imaginez quelque chose de plus grand dans le titre de Duc, Amé VIII. Comte de Savoye fut bien aise qu'on le donnât à la Comté dont il portoit le nom.

La France ne voyoit plus que malheurs sur malheurs, la défaite de son Connétable devant Harfleur qu'il assiégeoit, puis celle de son armée Navale sur ces côtes-là; les courses continuelles des troupes Bourguignognes; la mort du Duc de Berry, qui seul pouvoit apporter quelque tempérament à ces désordres; une seconde descente du Roi Anglois, ce fut à Touques, & la prise de plusieurs places en Normandie par ses armes: avec cela la recherhe que faisoient également tous les deux partis de l'alliance (de cet ennemi juré du Royaume:) mais plus ardemment le Bourguignon & le Comte de Hainault; le premier étant irrité de ce qu'on l'éloignoit du Gouvernement, l'autre cherchant à acquerir de l'appui au Dauphin Jean son gendre, que la faction Orléannoise vouloit priver de ses droits d'aînesse, pour avancer Charles Comte de Ponthieu, son jeune frere. 1416.

Le nouveau Gouverneur se rendoit de jour en jour plus odieux par des exactions sans justice & sans mesure; on en faisoit sur le Clergé même, à cause de quoi les Parisiens commençoient à souhaiter le retour du Bourguignon. Aussi fut-il découvert une conspiration qui devoit ouvrir les portes à ses gens: les principaux auteurs le payerent de leurs têtes, les autres furent emprisonnez, tous les suspects bannis, même les gens du Parlement & de l'Université, les chaînes & les armes ôtées aux Bourgeois, & la communauté des Bouchers abolie. Ces rigueurs laisserent le poignard bien avant dans le cœur des Parisiens.

La passion de dominer transporta si fort le Bourguignon, qu'il s'aboucha avec le Roi d'Angleterre à Calais, & renouvella les tréves pour ses terres seulement: c'étoit en quelque façon, s'obliger de ne point secourir le Roi son Souverain. Delà s'étant retiré à Valenciennes, il eut conference avec le Duc Guillaume, Comte de Hainault, & avec le nouveau Dauphin son gendre. Ils se jurerent tous deux assistance réciproque envers tous leurs ennemis. Ainsi le Dauphin se déclara contre les Armagnacs; & il promit au Duc

qu'il ne retourneroit jamais à la Cour s'il ne l'y ramenoit avec lui.

1417. Il fut donc résolu que le Comte de Hainault iroit à Paris, pour traiter leurs affaires sur ce pied-là ; mais qu'il laisseroit le Dauphin à Compiegne. Il y alla en effet : mais comme il ne put obtenir le rappel du Bourguignon, il menaça de remmener le Dauphin chez lui. Sur cela on fit dessein de le retenir lui-même jusqu'à ce qu'il l'eût rendu : mais en ayant eu avis, il s'évada subtilement. On y pourvut donc d'une autre maniere, mais très méchante : on donna du poison au Dauphin son gendre, dont il mourut le dix-huitiéme d'Avril.

Charles son frere, ennemi juré de la Maison de Bourgogne, lui succéda au titre de Dauphin & à celui de Duc de Touraine, & qui plus est, dans le droit de la Couronne, au grand contentement du Duc d'Anjou son beau-pere, qu'on soupçonna fort d'avoir ôté les deux aînez du monde, pour faire regner son gendre.

Mais il n'en eut pas longue joye ; car il mourut lui-même au mois d'Août ensuivant. Il laissa trois fils Louis, René & Charles ; les deux premiers porterent sucessivement le titre de Roi de Sicile, Charles fut Comte du Maine.

La personne du Roi, celle du Dauphin, & la ville de Paris, étoient entre les mains du Connétable d'Armagnac: la Reine seule mettoit quelque contre-poids à sa grande puissance. Le Connétable songea à se défaire d'elle; comme on vivoit avec beaucoup de licence dans la maison de cette Princesse, il lui fut facile d'en donner de la jalousie au Roi : tellement qu'il fit prendre & jetter à l'eau un nommé Louis Bourdon, qui étoit de cette intrigue-là : & après il éloigna la Reine sa femme, & l'envoya comme prisonniere à Tours, sous la garde fort rigide de trois hommes affidez. Depuis ce jour-là elle ne put jamais se resoudre à luy pardonner cette injure [faite à son honneur,] ni même au Dauphin son fils, sçachant bien que cela s'étoit fait de son aveu, quoiqu'alors il ne fût âgé que de 16. ans. 1417.

La prison de la Reine, la funeste mort des deux Dauphins, la destitution de grand nombre d'Officiers, le pillage du plat-pays par les gens de guerre non payez, les déprédations des Armagnacs, qui prenoient jusqu'aux Châsses des Eglises, fournirent de specieux pretextes au Bourguignon de dresser des manifestes, & d'envoyer vers les grandes Villes, pour les prier de lui aider à mettre le Roi en liberté. La plûpart de celles de la Champagne, de la Picardie & de l'Isle de France, le reçurent à bras ouverts, parce qu'il abolissoit tous les subsides.

Toutefois ce n'étoit rien faire, s'il n'entroit dans Paris, il tourna tout à l'entour, s'approchant & se reculant deux mois durant, selon les avis qu'il recevoit de ses amis de dedans. Comme il assiegeoit Corbeil, il en partit promptement pour s'en aller à Tours avec quelques compagnies de cavalerie ; & s'en étant approché secretement, il trouva la Reine dans Marmoutier, où elle s'étoit renduë exprès, sous prétexte de se promener ; il l'emmena avec lui dans la Ville de Troyes. Dès-lors elle s'atribua la regence, & fit faire un sceau exprès où sa figure étoit empreinte.

Dans une conjoncture si favorable,

1417. l'Anglois ne manqua pas d'avancer bien ses affaires ; Caen, Baïeux, Coutance, Carentan, Lisieux, Falaise, Argentan, Alençon, enfin la plus grande partie de la Normandie se rendit à lui presque sans coup ferir, Cherbourg se défendit trois mois, & puis capitula. Et cependant le Connétable aimoit mieux voir perir l'Etat que son autorité, & le Bourguignon consentoit plûtôt qu'il fut démembré par les Anglois, que gouverné par son Ennemi.

En ces années il commença de courir en Allemagne certaines bandes de vagabonds, sans Religion, sans Loi, sans païs, qui avoient le visage basané, parloient un baragouin qui leur étoit particulier, & faisoient métier de dérober subtilement, & dire la bonne avanture. On les nommoit Tartares *&* Zigens: *Ce sont à mon avis, ceux que l'on appelle en France* Bohémiens *&* Egyptiens.

On voit dans les Actes du Concile de Constance, comme la memoire de Wiclef y fut anathematisée; comme Jean Hus, qui suivant ses vestiges, avoit semé de nouvelles doctrines en Boheme, y fut brûlé tout vif l'an 1415. *nonobstant qu'il eût sauf-conduit de l'Empereur; & comme Hierôme de Prague son compagnon, mais plus avisé que lui, aima mieux être condamné absent que présent. Dans ce même Concile, Benoît ayant été declaré contumace, & intrus dans la Papauté, les Cardinaux de tous les partis réunis ensemble, élurent Othon Colonne, qui prit le nom de Martin, parce qu'il fut promû la veille de ce Saint.*

Il employa aussi-tôt ses soins & son autorité paternelle pour essayer de mettre la paix dans la France. Pour cet effet, il y envoya deux Cardinaux Légats, à la sollicitation desquels il se tint une assemblée à Montereau-Faut-Yonne dans laquelle le 17. de Maî, les Députez des deux partis accorderent, que toutes haines éteintes, le Dauphin & le Duc de Bourgogne auroient conjointement le gouvernement de l'Etat, tandis que le Roi vivroit. Mais le Connétable, le Chancelier, & ceux qui avoient le plus de part aux affaires, craignant d'en être éloignez, ou apprehendant le ressentiment du Bourguignon, s'y opposerent formellement ; & le Chancelier refusa absolument de sceller le traité, lui qu'on disoit avoir tant scellé de choses à la ruine des peuples, & pour son propre interêt. 1418.

Paris étant fort ennuyé de la guerre, ce fut un beau thême pour y prêcher le peuple, & exciter sa haine contre eux, & pour y réveiller la faction du Bourguignon : laquelle fût demeurée dans l'impuissance, si on n'eût point mis le peuple de son côté par cette mauvaise conduite. Voici un horrible & sanglant effet de sa fureur : ceux du parti de ce Duc se tenant assûrez de son affection, introduisirent dans leur Ville Philippe de Villiers l'Isle-Adam Gouverneur de Pontoise, par la porte S. Germain. Il y entra la nuit du vingt-huitiéme de Mai avec 800. chevaux, criant la *Paix & Bourgogne*. Le peuple ne se remua point qu'ils ne fussent dans les ruës de S. Denis & de S. Honoré ; alors il sortit de tous côtez, & en un moment plus de 20000 hommes se joignirent à lui. Tannegui du Châtel, Prevôt de Paris, entendant le bruit, courut prendre le Dauphin dans son lit ; & l'enveloppant dans sa robbe de chambre, le sauva à la Bastille, de-là à Melun. Le Roi qui étoit dans son Hôtel, demeura au pouvoir des Bourguignons.

1418. De là s'épandant comme un débordement par toute la Ville, ils se jetterent dans les maisons des Armagnacs, & se mirent à y fouiller depuis les tuiles juques à la cave. Les uns pilloient les meubles, les autres emportoient l'argent, mais la plûpart étoient plus âpres à se saisir des personnes: dont les moins malheureux furent ceux qu'ils renfermerent en Chartres privées pour en tirer rançon. Le plus grand nombre fut traîné dans les prisons; & plusieurs alloient s'y rendre d'eux-mêmes pour éviter la mort. Le Chancelier Henry de Marle fut pris dès ce jour-là, & emprisonné au Palais. Le lendemain le Connétable d'Armagnac fut traîné au même lieu. Il s'étoit caché au logis d'un Masson: mais ayant été fait un cry public, qui ordonnoit de découvrir tous les Armagnacs sur peine de la vie, son hôte le décela.

Deux jours après, les bannis qui étoient revenus de divers endroits, la rage & la vengeance dans le sein, exciterent la plus cruelle émotion dont on ait jamais oüi parler, ce fut le douziéme de Juin. Ils commencerent par le Palais, dont ils tirerent le Connétable & le Chancelier, les massacrerent & exposerent leurs corps sur la table de marbre, puis les traînerent par les ruës. De là ils furent aux autres prisons, premierement au petit Châtelet, où ils assommerent les Evêques de Coutances, Baïeux, Evreux, Saintes & Senlis, & en firent sauter plusieurs du haut des tours, les recevant sur les pointes des épées & des javelines. Il n'y eut endroit de la Ville, que leur fureur n'ensanglantât de quelque massacre. Il fut tué près de deux mille hommes, dont ils traînoient les corps dans les champs, & les incisoient sur les reins en forme de bande ou écharpe, qui étoit la marque du parti Armagnac. On tenoit ceux qui en étoient pires que les Heretiques, les Prêtres leur refusoient la sépulture, & même le Baptême à leurs enfans. 1418.

Que ce fût à dessein ou non, le Duc de Bourgogne ne voulut point revenir à Paris, qu'un mois après que l'Isle-Adam s'en fut rendu maître. La Reine & lui y firent leur entrée le quatorziéme de Juillet, aussi triomphante que s'ils fussent revenus de la conquête d'un Royaume. Ce n'étoit par les rües que musiques de voix & d'instrumens: Et néanmoins leur présence n'arréta point les massacres, quiconque avoit de l'argent ou un ennemi, un Office, ou un Benefice, étoit Armagnac.

Les plus vils & les plus méchans s'étoient faits chefs de cette milice sanguinaire: Le bourreau même en étoit un; Et il eut l'audace de toucher dans la main du Duc, lequel ne le connoissoit point.

Le 12 Août ils firent une autre grande émotion, dont cet infame étoit le Capitaine, dans laquelle ils tuerent quelques-uns de ceux qui demeuroient dans l'Hôtel du Duc. Et peut-être fût-on allé jusques à lui s'il n'y eût pourvû: il s'avisa donc d'une ruse, ce fut d'envoyer six mille hommes de cette commune assieger Montlehery; & quand ils furent dehors, il fit couper la tête au bourreau, & pendre, & noyer plusieurs autres des plus scelerats.

Il sembloit que le Ciel voulût venger tant d'horribles meurtres par le plus grand de ses fleaux. Dès le mois de Juin la peste se mit dans Paris, &

1419. y regna furieusement jusques à la fin d'Octobre, tua plus de quarante mille personnes, presque tous du menu peuple, & de ceux qui avoient trempé leurs mains dans le sang.

Depuis que le Dauphin s'étoit sauvé de Paris, ses partisans faisoient fortement la guerre sous son nom. Les François desinteressez & non partiaux, se trouvoient dans un grand embarras entre les commandemens du Roi, que le Bourguignon faisoit parler comme il lui plaisoit, & ceux du presomptif heritier de la Couronne; Quelque parti qu'ils sçussent prendre, on les traitoit de criminels & de rebelles.

Cependant le Duc de Bretagne travailla tant, qu'il moyenna une seconde fois l'accommodement. Tous les articles en furent conclus à S. Maur des Fossez: ceux qui obsédoient le Dauphin, l'empêcherent encore de le ratifier; si bien qu'il n'y eut qu'une tréve de trois semaines.

Après que le Breton se fut longuement fatigué à trouver quelque reconciliation entre les deux partis, comme il reconnut qu'il y avoit aussi peu de foi dans l'un que dans l'autre, il se retira en son pays, & renoüa ses anciennes alliances avec l'Anglois, pour la défensive seulement. Lorsqu'il croyoit s'être dégagé de l'embarras, il se vit enveloppé dans un extrême peril. Marguerite de Clisson, veuve de Jean de Blois Comte de Pontiévre, femme ambitieuse jusques aux derniers crimes, ne cessoit de pousser ses fils (elle en avoit quatre) à se saisir de la personne de ce Duc pour rentrer dans la Duché de Bretagne, qu'elle disoit être leur heritage. Le Conseil du Dauphin offensé de ce que le Breton n'armoit point contre les Anglois, & se tenoit comme neutre, traita secretement avec ses freres, & leur donna des lettres qui les avouoient de leur entreprise. 1419.

Dans ce dessein ils emploïerent toutes sortes de moyens pour se mettre bien avec le Duc; ils l'allerent visiter à Nantes, gagnerent croyance dans son esprit par leurs respects & par leurs complaisances, enfin l'engagerent à une partie de divertissement dans leur maison de Chantoceaux en Anjou, pour le deuxiéme de Février. Comme ils y alloient lui & son frere Richard sans armes & en petite compagnie, de peur d'incommoder leurs hôtes; Olivier l'aîné des quatre freres, les fit prendre par quarante chevaux bien armez, qui les menerent liez bras & jambes au Château de Paluau en Poitou. De là ils les traduisirent en plusieurs autres endroits tout du long de cette année, faisant courir divers bruits, tantôt qu'ils étoient morts de desespoir, tantôt qu'on les avoit noyez, une autrefois, qu'il étoient allez par pénitence finir leur vie en Jerusalem.

Ils avoient fait leur compte que lorsqu'ils tiendroient ces deux freres, ils auroient assez de forces & d'amis pour se rétablir dans la possession de la Duché: mais leur action étoit si noire, que leurs amis même eurent honte de l'avoüer. Toute la Bretagne émûë par l'horreur du fait, & par les lamentations de la Duchesse, se mit en armes, & lui envoya plus de cinquante mille hommes pour délivrer son mari. Au défaut d'Artus Comte de Richemond, le troisiéme des freres que les Anglois ne voulurent pas délivrer, les Bretons choisirent des chefs d'entre les Seigneurs du pays pour les commander.

1419. Le siege fut mis devant Chantoceaux, parce qu'on croyoit que le Duc y fût : Il n'y étoit pourtant pas, mais Marguerite de Clisson & un de ses fils se trouverent dedans. La bréche faite, le cœur manqua à cette femme, la frayeur la prit, elle dépêcha messagers sur messagers à son fils Olivier, pour le supplier, s'il la vouloit jamais voir en vie, de relâcher le Duc. C'étoit un assez bon gage que la tête du Duc, pour lui répondre de celle de sa mere : néanmoins il fut si foible que de le relâcher. Mais auparavant il lui fit signer un traité tel qu'il voulut. Les États du païs n'y eurent aucun égard : on fit le procez aux quatre freres, qui furent condamnez à mort, leurs places rasées, leurs terres confisquées, & données à des personnes puissantes, afin qu'ils ne pussent jamais les retirer.

Durant ces broüilleries, le Roi Henry avoit mis le siége devant Roüen dés le mois de Juin. L'importance de la Ville, & la constante fidélité de ses Bourgeois, meritoient bien qu'on pensât à la délivrer. On y tâcha premierement en traitant avec l'Anglois du mariage de Catherine de France par l'entremise des Legats du Saint Pere, qui pour cette fin lui porterent le portrait de cette belle Princesse. Puis cette voie ayant manqué, parce qu'il faisoit des demandes trop hautes, on assembla des troupes, & on mena le Roi jusques à Beauvais : mais elles se trouverent trop foibles pour tenter le secours. Les assiegez dans la derniere extremité s'adresserent au Dauphin. Perdant cette Ville-là, il perdoit le plus beau fleuron de la Couronne ; il n'y eut pourtant point d'égard : car il la consideroit plûtôt comme étant au Duc de Bourgogne qu'à la France.

Quelles extremitez ne souffrit-elle point ? la faim y fit mourir près de trente mille personnes, & les força de ronger jusqu'à la paille des lits & aux couvertures des malles. L'Anglois refusant de recevoir les assiégez autrement qu'à discretion, ils saperent cinq cens toises de leurs murailles, & resolurent qu'à l'extrémité ils mettroient le feu aux quatre coins de la ville, puis aux étançons ; & qu'après sortant hommes & femmes par la breche, ils se feroient voye à la mort ou à la victoire. Une resolution si déterminée fit peur à l'assiegeant, il les reçut à des conditions tolerables, & se contenta qu'on lui payât trois cens mille écus d'or, & qu'on lui livrât 3. Chefs qu'il demandoit, à l'un desquels nommé Blanchard, il fit trancher la tête. Moyennant ce traite il confirma leurs privileges, & entra dans la Ville le 19. de Janvier. 1419.

La prise de Roüen entraîna le reste de la Normandie, & cette Province rentra pour peu d'années sous la domination de l'Anglois sur qui elle avoit été conquise il y avoit deux cens quinze ans par le Roi Phillippe Auguste.

On ne laissa pas de négocier entre les deux Rois, & au même temps entre les deux partis des Armagnacs & des Bourguignons. Il fut convenu d'une tréve de trois mois entre les deux couronnes, aprés laquelle les deux Rois devoient se voir près de Melun, & conclure la paix & le mariage. Les gens de bien prévoyant que la France étoit perduë si on en venoit là, ne s'ennuyerent point d'employer leurs soins pour moyenner une tréve entre les deux factions. Le Dauphin la vouloit de trois ans, le Bourguignon seulement de deux

mois ;

1419. mois : ſa vûë étoit que ſi dans ce temps là ils s'accordoient lui & le Dauphin, ils attaqueroient conjointement les Anglois après la tréve finie, ſinon qu'il feroit la paix avec eux, afin d'avoir le moyen de terraſſer les Dauphinois.

Le premier ne s'étant pû faire, il en revint à traiter avec l'Anglois. Il ſe moyenna pour cela une entrevûë des deux Rois dans un parc fait de paliſſades, qu'on dreſſa exprès proche de Meulanc, au milieu duquel il y avoit des tentes pour la conférence. Le Roi de France étant demeuré malade à Pontoiſe, la Reine tint ſa place, & y mena la premiere fois ſeulement, Madame Catherine que l'Anglois recherchoit en mariage. Près de trois ſemaines durant ils s'aſſemblerent dans ces tentes, l'Anglois y venant de Mantes, & la Reine de Pontoiſe, où ils étoient logez.

Le Conſeil du Dauphin ayant ſçû ce qui ſe traitoit, rechercha le Bourguignon d'accommodement, & le flatta d'une parfaite reconciliation, ayant dès lors le deſſein de l'attirer dans des embûches. Le Duc le ſouhaitoit ardemment: dans cette penſée il ſe tenoit plus ſerré avec l'Anglois, & ne lui lâchoit preſque rien de ce qu'il demandoit. Ainſi ils entrerent en froideur, & puis en pique l'un contre l'autre; l'Anglois fit le fier, le Bourguignon rompit, & ne ſongea plus qu'à s'accommoder avec le Dauphin.

Ils s'aboucherent donc en pleine campagne près de Poüilly le Fort, à deux lieuës de Melun, entre leurs deux armées, chacun accompagné de dix Cavaliers; & là ils firent un traité, par lequel ils juroient de s'entr'aimer & aſſiſter comme freres, ſe ſoûmettant en cas de contravention au ſouverain jugement du Saint-Siége. Enſuite de quoi ils arrêterent de ſe trouver ſur le Pont de Montereau Faut-Yonne le 18. d'Aouſt 1419. chacun accompagné de dix hommes armez, pour achever de terminer tous leurs differends à l'amiable. 1419.

Les ſerviteurs du feu Louis Duc d'Orleans, particulierement Taneguy du Chaſtel, & Jean Louvet Préſident de Provence, ne négocioient ces entrevûës que pour trouver l'occaſion de venger la mort de leur Maître ſur celui qui l'avoit fait tuer. Ils n'avoient oſé l'entreprendre à Poüilly, mais ils diſpoſerent mieux les choſes à Montereau par le moyen de certaines barieres, leſquelles étant faites en apparence pour la ſureté mutuelle de tous les deux, ſervirent de piége à ce trop malheureux Prince.

Le jour venu le Dauphin ſe rendit à Montereau: le Duc ſe fit attendre près de quinze jours. L'avis de ſes amis, ſon propre ſentiment, & toute la prudence humaine le retenoient d'y aller: la force de ſon mauvais deſtin l'y entraîna, par l'horrible trahiſon d'une ſeconde Dalila, c'étoit la Dame de Gyac ſa maîtreſſe: & peut-être que ce fut un coup de la juſtice divine, qui lui redemandoit le ſang de ſon couſin, & de tant de milliers d'hommes égorgez en cette querelle.

Pour mieux l'appâter, on lui livra le Château de Montereau, mais tout dégarni de vivres & d'artillerie. Il deſcendit de-là ſur le Pont avec ſes dix hommes, & mit un corps de garde au bout. Comme il s'agenoüilloit devant le Dauphin, Tanneguy du Châtel, & quelques autres, ſautant la

EMP. JEAN I. par ceſſion d'Emanuel ſon pere, R. 27. ans, & encore Sigiſm.

barriere, le massacrerent de plusieurs
1419. coups, ses gens ayant rendu fort peu de deffense, hormis Noüailles* frere du Captal de Buch, qui fut tué avec lui.

Il faut croire que cette action se fit sans ordre du Dauphin; car il n'avoit que dix-sept ans; & que le Ciel n'auroit pas permis qu'un Prince destiné à porter la Couronne de France, eût commis un si horible parjure, & une si noire lâcheté: Quoiqu'il en soit, il se trouva par l'évenement que ces coups blesserent extrêmement son honneur, & qu'ils furent presque mortels à tout le Royaume. (Cet assassinat parut execrable à toute la Chrétienté: les Parisiens l'ayant appris, firent une grande assemblée, où étoient le Gouverneur, le Chancelier, le Prevôt des Marchands, & tous les Officiers du Roi, & y jurerent tous d'en poursuivre la vengeance contre tous ceux qui s'en trouveroient coupables, dont ils firent expedier des Lettres scellées du Sceau de Paris. Les autres grandes villes de leur parti firent de même.)

De son côté Philippe Comte de Charolois, fils unique du deffunt, quoique très-bon Prince, entreprit hautement de venger la mort de son pere, & ne manqua pas de moyens. Il étoit à Gand lorsqu'il reçut cette nouvelle; Tous ses sujets des Pays Bas, tous les amis de sa maison & les malcontens se vinrent offrir à son service; la compassion & l'horreur de ce meurtre réchaufferent les affections les plus refroidies; les Parisiens l'envoyerent assurer de leurs services, le Roi lui dépêcha exprès Morvillier, premier President du Parlement; Et lui, afin de gagner l'affection des peuples, obtint une tréve 1419.
de l'Anglois, à l'exclusion des gens du Dauphin, qui étoient venus à Roüen demander la même chose avec de grandes offres. Dès lors les François, les Anglois & les Bourguignons commencerent à se mêler, & à vivre ensemble comme si ce n'eût été qu'une Nation: mais la difference de leurs humeurs & de leurs interêts, ne souffrit pas une longue liaison entr'eux.

D'autre part le Dauphin recueilloit tous ses amis par les Provinces de Poitou, Orleanois, Berry, Auvergne, Lyonois, Dauphiné & Provence, & surtout pensoit à s'assurer du Languedoc. Il en ôta le Gouvernement au Comte de Foix, & le donna à Charles Comte de Clermont, fils aîné du Duc de Bourbon. Ce fut de ces Provinces qu'il tira des secours pour se maintenir. D'ailleurs le Roi de Castille, celui d'Ecosse, & le Duc de Milan, l'assisterent dans son besoin de quelques troupes.

Suivant ce qui avoit été arrêté par les négociations, Philippe Duc de Bourgogne, & ensuite le Roi d'Angleterre, se rendirent à Troyes où étoit le Roi avec la Reine sa femme; Et l'on y traita la paix, & le mariage de Catherine de France avec le Roi Henry. Ce qu'on fit jurer premierement à tous les Seigneurs qui se trouverent présens; puis aux bonnes Villes qui étoient de ce parti-là. Le mariage s'accomplit le deuxiéme de Juin. Ainsi le nouveau Duc de Bourgogne agissant contre ses propres

* Archembaud de Foix, Seigneur de Noailles. Olivier de la Marche, le nomme Seigneur de Noëlles, & le qualifie Chevalier Gascon, frere Germain du Comte de Foix.

1419. droits, mais pour sa sureté, jettoit les choses dans les dernieres extrémitez.

Le traité portoit entr'autres articles; *Que le Roi Charles nommoit & reconnoissoit Henry pour son heritier à la Couronne de France ; Que neanmoins Henry ne porteroit point le nom de Roi de France, tandis que Charles vivroit : mais qu'il auroit la qualité de Regent & le gouvernement des affaires ; Que les deux Royaumes de France & d'Angleterre seroient unis & tenus en une même main, sçavoir de Henry & de ses hoirs : mais qu'ils ne dépendroient point l'un de l'autre, & qu'ils seroient gourvernez selon leurs Loix ; Que les privileges & droits seroient gardez à tous états & à toutes personnes : Qu'il ne seroit fait aucun traité d'accommodement avec le Dauphin, que du consentement des deux Rois, du Duc de Bourgogne, & des trois Etats des deux Royaumes.*

CHARLES VI.

Portant encore le nom de Roi.

HENRY ROI D'ANGLETERRE,

SE PORTANT POUR REGENT.

ET CHARLES DAUPHIN prenant le même titre.

1420. LEs deux Rois ensuite avec le Bourguignon, ayant pris Sens & Montereau, s'acheminerent vers Paris. Melun fit connoître à l'Anglois combien lui pourroit coûter toute la France : il fut quatre mois devant sans la pouvoir forcer; la famine seule fit ce que ses armes n'avoient pû faire. Les assiégés se rendirent à composition : mais contre la foi, ils furent tous détenus prisonniers. 1420.

Au partir de là, les deux Rois firent leur entrée à Paris le premier Dimanche de l'Avent ; & le lendemain les deux Reines. Le Duc de Bourgogne ayant rendu sa plainte devant le Conseil du Roi Charles à l'Hôtel Saint Pol, où se trouverent les deux Rois, le Chancelier de France, le premier Président, & grand nombre de personnes notables ; on lui fit réponse qu'on lui rendroit justice. En effet, on procéda incessamment contre le Dauphin, on l'appella à la Table de Marbre avec les formalités ordinaires ; & ensuite, comme étant atteint & convaincu de meurtre, il fut déclaré par Arrêt du Conseil & du Parlement, indigne de toutes successions, nommément de celle de la Couronne de France, & banni du Royaume à perpétuité.

Le Dauphin soûtenant que cet Arrêt étoit donné par Juges incompétens, contre le Droit, & contre les Loix du Royaume, en appella à Dieu & à son épée, & transféra le Parlement & l'Université de Paris à Poitiers, où tous les plus illustres Membres de ces deux Compagnies ne manquerent pas de se rendre.

Ainsi presque tout fut double dans le Royaume : il y avoit deux Rois, deux Régens, deux Conseils, deux Parlemens, deux Connétables, deux Chanceliers, deux Amiraux, & ainsi de tous les grands Officiers, sans parler de la multitude des Marêchaux de France, chaque parti en fit sept ou huit.

Cette année 1420. les Navigateurs Portugais, défrayés & encouragés par

1421. *Henry Duc de Visen, fils de Jean Roi de Portugal, s'étant élargis dans l'Ocean, trouverent à mi-chemin d'entre Lisbonne & les Isles Fortunées, une petite Isle qu'ils nommerent Madere, à cause qu'elle étoit pleine de bois ou matériaux propres à bâtir. De là poussant plus avant tout du long des côtes extérieures de l'Afrique, ils découvrirent plusieurs grands pays, & avec le tems passerent aux Indes Orientales, qui jusques-là avoient été inconnues, au moins du côté de la mer. Le Pape Martin V. & depuis lui encore ses autres successeurs, leur ont concedé toutes les terres par eux découvertes ou à découvrir, depuis le Cap, qui est au bout du Mont Atlas, jusques aux Indes.*

[Après l'Arrêt contre le Dauphin, l'Anglois repassa dans son Isle, & le Bourguignon retourna en Flandres; l'un & l'autre pour assembler des troupes. Le premier étant revenu en France quelques mois après, & descendu à Calais avec une grande armée, tira de là vers Chartres. Il pensoit engager au combat le Dauphin, qui l'avoit assiégée : au bruit de sa venue le jeune Prince leva le siége. L'Anglois le poursuivit quelque tems; mais ayant faute de vivres, il se retira à Paris.

Lorsqu'il y eut séjourné quelques semaines, il mit le siége devant la ville de Meaux, la seule qui restât au Dauphin sur les riviéres de Seine & de Marne. Après trois mois de brave défense, les assiégés capitulerent le neuviéme jour de Mai; les habitans eurent la vie & la liberté : mais tous les gens de guerre demeurerent prisonniers, & furent dispersés en divers endroits, où on les fit cruellement mourir de faim. Le Baillif nommé Louis Gast, & trois autres Capitaines eurent la tête tranchée dans les halles de Paris. La ville prise, le Roi Henri repassa en Angleterre pour en tirer un nouveau secours d'hommes & d'argent. 1421.

Si grande étoit la folie des François pour la conquête du Royaume de Naples, que Louis Duc d'Anjou oubliant le désastre de son pere & de son ayeul, & abandonnant ses terres aux ravages des Anglois, se laissa attirer aux promesses du Pape & de Sforce, qui l'appelloient pour déposseder la Reine Jeanne, Princesse perdue de réputation pour ses continuelles galanteries. Comme les affaires de Louis étoient en assez bon état en ce pays-là, Alfonse Roi d'Arragon, qui tenoit l'Isle de Sicile, prit la protection de Jeanne, parce qu'elle l'adopta pour son fils; Sforce se reconcilia avec elle, tout se tourna contre l'Angevin; en un mot, il ne lui resta que le chemin pour s'en retourner.

Une des premieres semences de division entre les Anglois & le Duc de Bourgogne, ce fut Jacqueline Comtesse de Haynaut, Hollande, Zelande & Frise. Depuis la mort de Jean Dauphin de France, on l'avoit remariée à Jean Duc de Brabant fils d'Antoine, & cousin germain du Duc Philippe : mais n'étant pas contente de ce second mari, homme de peu de vertu, elle lui intenta action pour voir dissoudre son mariage. Bien plus, elle se fit enlever par des Capitaines qui l'emmenerent en Angleterre, où elle épousa Hunfroy Duc de Glocestre, frere du Roi Henry. Cette entreprise tournoit fort au mépris de Philippe; d'ailleurs il reconnoissoit que les Anglois, mauvais politiques, commençoient à le traiter avec plus de hauteur, & qu'ils songeoient à éta-

1421. blir leurs affaires, en sorte qu'ils n'eussent plus besoin de lui.

La guerre se faisoit fortement dans toutes les Provinces de deçà la Loire, particulierement en Champagne, en Picardie, & dans le pays du Perche, du Maine & d'Anjou. Le Duc de Clarence frere du Roi Henry, ayant assemblé huit à dix mille hommes, alla assiéger Beaugé en Anjou: Jean Comte de Boukan, Ecossois, & le Maréchal de la Fayette, marcherent au secours, lui donnerent bataille & la gagnerent. Il fut renversé mort par terre avec deux mille des siens; le reste se sauva par le pays du Maine en Normandie. Ce Comte de Boukan avoit amené trois à quatre mille hommes de sa Nation, au service du Dauphin; en récompense, il lui donna l'épée de Connétable.

La campagne demeura libre aux François de ce côté-là; le Dauphin, accompagné de son nouveau Connétable & du Duc d'Alençon, regagna quelques places dans le Perche & dans le Chartrain. Cependant Henry, revenu d'Angleterre avec un puissant renfort, & tout furieux d'avoir appris la défaite & la mort de son frere, fit tout son possible pour rencontrer le Dauphin. Il passa à côté de Chartres & de Châteaudun, logea aux fauxbourgs d'Orleans; mais il ne put jamais le trouver en campagne: dans toutes ces courses, une violente dyssenterie lui tua trois mille de ses gens. Après cela, il se rabattit sur la ville de Dreux; laquelle s'étant rendue à composition, il alla se délasser à Paris, & envoya la Reine sa femme, qui étoit grosse, faire ses couches en Angleterre,

Lorsqu'il assiégeoit Dreux, un bon Hermite, qui lui étoit inconnu, lui vint remontrer hardiment les grands maux qu'il causoit à la Chrétienté par son injuste ambition, qui s'emparoit du Royaume de France, contre toute sorte de droit, & contre la volonté de Dieu; partant il le menaçoit de sa part, d'une rude & prompte punition, s'il ne se désistoit de son entreprise. Henry prit cet avis pour une rêverie, ou pour une suggestion des Dauphinois, & n'en fut que plus confirmé dans son dessein. 1422.

Mais le coup suivit de près la menace; car à quelques mois de là, il fut frappé au fondement d'un mal étrange & incurable; dont sentant de cuisantes douleurs, il alla se faire traiter à Senlis.

Le vulgaire le nomme le mal S. Fiacre.

Un peu auparavant, la Reine sa femme étoit revenue d'Angleterre, ayant accouché d'un fils, auquel on donna le nom de son pere. Elle & son mari firent leur entrée en grande pompe à Paris, & tinrent Cour pleniere au Louvre le jour de la Pentecôte, couronnés tous deux du diadême Royal. Mais le peuple qui alla voir cette fête, eut sujet de regretter les libéralités de ses anciens Rois, & de détester la chicheté ou l'orgueil des Anglois, qui ne lui firent aucune part de la bonne chere, & ne lui présenterent pas seulement un verre de vin.

Le Dauphin cependant avoit assiégé la ville de Cosne sur Loire, & la place avoit capitulé de se rendre, si elle n'étoit secourue dans un certain jour par une armée capable de le combattre. Le Duc de Bourgogne fit un grand amas de gens pour aller la délivrer: le Dauphin ayant sçû sa marche, ne jugea pas à propos de l'attendre, & leva le piquet.

1422. Le Roi d'Angleterre, quoique déja indisposé, s'étoit mis en litiére pour se trouver à cette mémorable journée. Comme il fut à Melun, son mal empira de telle sorte, qu'il ne put passer plus avant, & se fit rapporter à Vincennes; au bout de quinze jours il y mourut le 28. du mois d'Août. Il n'avoit qu'un fils, qui se nommoit Henry, n'ayant pas encore pour lors deux ans accomplis; il en laissa l'éducation au Cardinal de Vincheſtre son oncle, qui le nourrit en Angleterre. Il laissa le Gouvernement de ce Royaume-là au Duc de Glocestre; & la régence de celui de France, à Jean Duc de Bethfort, auquel il recommanda sur tout, de donner contentement au Duc de Bourgogne, de lui offrir la régence, de ne jamais faire de paix avec le Dauphin que la Normandie ne demeurât aux Anglois en toute souveraineté, & de ne point délivrer les prisonniers de la bataille d'Azincour que son fils ne fût majeur.

Le vingt-un d'Octobre suivant 1422. le Roi Charles VI. que la foiblesse de son cerveau, hebêté par tant de fréquentes rechûtes, rendoit le jouet des premiers qui s'en pouvoient saisir, finit sa vie & son malheureux regne dans son Hôtel de Saint-Pol à Paris, assisté seulement de son premier Gentilhomme de la Chambre, de son Confesseur & de son Aumônier. Ses funérailles se firent à saint Denys : il ne s'y trouva aucun Prince du Sang, non pas même le Duc de Bourgogne, parce qu'il avoit honte de céder le pas au Duc de Bethfort. Celui-ci, les obseques achevées, fit proclamer le jeune Henry son neveu Roi de France. 1422.

Charles VI. regna 42. ans & 35. jours, & en vécut 52. Il eut d'Isabelle de Baviere, six fils, dont les trois premiers moururent en enfance, les trois autres furent, Louis, Jean & Charles, [le poison ota les deux premiers du monde; le dernier leur survêcut & regna. Le pere avoit donné à Jean pour son appanage, la Duché de Touraine, puis la Duché de Berry, pour la tenir après la mort du Duc Jean son oncle; & par son traité de mariage avec Jacqueline de Hollande, le 30. Juin, il eut encore la Comté de Ponthieu, avec la nomination aux Bénéfices.] Charles VI. eut aussi pareil nombre de filles; sçavoir Isabelle, Jeanne, Marie, une autre Jeanne, Michelle & Catherine. La premiere fut mariée fort jeune à Richard II. Roi d'Angleterre, puis âgée de treize ans, à Charles Duc d'Orleans *a*; la seconde mourut au berceau, la troisiéme se consacra à Dieu dans le Convent de Poissi; la quatriéme épousa Jean VI. Duc de Bretagne; la cinquiéme Philippe, qui fut Duc de Bourgogne; & la derniere Henry VI. Roi d'Angleterre *b*.

Avant Charles VI. les Rois de France avoient accoûtumé de paroître dans les cérémonies, avec tous les ornemens de la dignité Royale, & d'en porter aussi quelque marque à tous les jours, comme la robbe fourée d'hermines, & une Couronne sur leur chaperon ou sur leur

a Son cousin germain & son parain.

b Puis Ouen Tyder, simple Gentilhomme, que le Duc de Glocester fit mourir, pour avoir osé épouser une Reine Douairiere d'Angleterre. Elle en eut un fils, nommé Edmond, dont le fils regna depuis en Angleterre sous le nom de Henry VII.

chapeau ; dans les armées, une cotte d'armes semée de fleurs de lys, & un cercle à hauts fleurons à l'entour de leur casque. Ce Roi negligea tous ces ornemens, & ne se distinguoit point du tout des autres personnes ; de sorte qu'il sembloit s'être dégradé lui-même de la Royauté.

Eglise du 14. siécle.

[LA Jurisdiction des Ecclésiastiques avoit embrassé toutes sortes d'affaires, & ne laissoit presque rien aux Juges Royaux & à ceux des Seigneurs. Elle connoissoit non seulement des causes des pauvres, des orphelins & des veuves, suivant l'ancien usage ; des mariages, des marchés, dans lesquels intervenoit le serment des contractans, des choses où l'Eglise avoit intérêt, comme de ses fiefs, des differends qui se mouvoient à l'égard de ses serfs, coulons & fermiers ; comme aussi des testamens, parce qu'alors ils étoient reçus par des Curés & Prêtres ; des crimes de sacrilege, de parjure, d'adultere & de fornication, & de toutes les actions où il y avoit du péché, à raison duquel l'Eglise croyoit avoir droit de coërtion. Cinq choses avoient fort autorisé & aggrandi cette Jurisdiction. La premiere, le respect qu'on doit aux personnes sacrées; la seconde, qu'ils rendoient la justice gratuitement ; la troisiéme, la rectitude & bonté des Canons ; la quatriéme, leur capacité, qui étoit plus grande que celle des Séculiers, la plûpart si ignorans, qu'ils ne sçavoient ni lire ni écrire ; & la cinquiéme, l'autorité des Papes, qui les appuyoient par leurs Décretales.

Mais lorsque leurs mœurs devinrent scandaleuses ; que l'intérêt & la multitude des Décretales embarasserent leurs procédures de chicanes ; que les Juges Séculiers connoissant le profit qu'il y avoit à manier les affaires litigieuses, se rendirent sçavans en ce métier-là ; que les Grands se furent ennuyés d'être sous la correction des Prêtres, & que la puissance du Pape, qui appuyoit le Clergé, eut commencé à diminuer ; la Justice Séculiere prit le dessus peu à peu, & avec le tems s'est tellement fortifiée, qu'elle a presque entiérement absorbé l'autre.]

Eglise du 14. siécle.

La querelle de Boniface avec le Roi Philippe le Bel, fut un écueil où se brisa la puissance temporelle des Papes, qui jusques-là avoit maîtrisé les Empereurs & les autres Princes d'Occident. La translation du S. Siége en Avignon, la rabaissa encore beaucoup, parce qu'elle les mit hors de leur lieu naturel, & qu'elle donna du mépris de la Cour de Rome, par la connoissance qu'on eut de ses défauts. Mais à dire vrai, la France, qui pensoit s'aggrandir par le moyen de la puissance spirituelle de cette Cour, n'y gagna rien que ses vices, & s'empesta de la chicane & de la maltôte. Du reste, si la multitude de Cardinaux étoit un avantage à un Etat, elle se pourroit vanter qu'elle en eut autant elle seule en ce tems-là, que toutes les autres parties de la Chrétienté ; [les sept Papes François qui résiderent en Avignon, en créerent plus de six vingt. Clement V. en fit lui seul vingt-deux à diverses fois, dix pour un coup. Jean XXII. en créa pareil nombre. Clement VI. vingt-neuf Innocent VI. treize. Urbain V. encore davantage. Et presque tous étoient de Guyenne & autres Provinces d'au-delà la Loi-

S. Siége à Avignon.

Cardinaux François.

Eglise du 14. siécle.

re, avec cela une grande partie parens de ces Papes, ou leurs Officiers & leurs Domestiques.]

Ordre des Templiers aboli.

Nous avons vû comme Clement V. promû au Pontificat par une voie peu canonique, éteignit l'Ordre des Templiers qui se trouverent tous coupables en France, mais innocens dans plusieurs autres pays. Jean XXII. fut le premier qui passa en droit fixe & permanent, de réserver au S. Siége les fruits des Bénéfices vacans. [Il inventa un nouveau subside sur les Bénéfices non électifs, (car sur les électifs on en prenoit déja) pour subvenir aux nécessités de l'Eglise Romaine. Et pour cet effet il se réserva pour toujours, les fruits de toutes les Prébendes, Eglises Paroissiales & Chapelles qui vacqueroient pendant ce tems-là; d'où peut-être vient ce prétendu droit de réservations sur le fond du Bénéfice même, auquel ils se réservoient de pourvoir quand il seroit vacant.

Annates.

Cette espece d'Annate se payoit aux Collateurs députés du S. Siége: les autres des Evêchés & Abbayes se payoient à Rome en argent comptant, ou en obligation de tous leurs biens, meubles ou immeubles. Jean XXII. ne les avoit imposées que pour un tems, mais ses successeurs les continuerent, & prirent les premieres années de tous les Bénéfices. On s'en plaignit dès le regne de Charles V.

Vide Marc. f. 106. t. 2.

Boniface VIII. fut le premier qui réserva au S. Siége la provision des Bénéfices, de quelque nature qu'ils fussent, qui vacqueroient en Cour de Rome; ce qui fournit aux Papes un grand moyen de faire des créatures, parce qu'en ce tems-là il y avoit peu d'Ecclésiastiques qui n'allassent en cette Cour-là, ou par devoir, ou par curiosité, ou par desir d'attraper quelque meilleur Bénéfice. Il ordonna aussi qu'aucun Evêque ou Abbé n'entrât en fonction, qu'il n'eût eu des Bulles de Rome: Il le faisoit ainsi pour les obliger à payer les Annates.

Eglise du 14. siécle.

De son tems encore les flatteurs canonistes introduisoient cette opinion, qui donne au Pape la propriété de tous les biens Ecclésiastiques, & le pouvoir d'en disposer absolument; ce qu'ils fondoient peut-être, sur ce qu'autrefois les Evêques en disposoient, & étoient les maîtres de ceux qu'on donnoit à leurs Diocèses. Mais il s'en éleva aussi-tôt une autre, qui dit que l'administration en appartenoit aux Evêques, & la dispensation au S. Siége, pour le bien & les nécessités de l'Eglise, & non autrement. Le Concile de Constance définit, que pour le second il n'appartenoit qu'au Concile général, & non au Pape seul.

Erection d'Archevêchés & Evêchés.

Le Pape Jean XXII. étoit déja fort âgé lorsqu'il fut élu, & néanmoins par un bon régime de vivre, il prolongea ses jours encore près de 16. ans. Il étoit comme sont les vieillards, défiant & soupçonneux, & avec cela rigoureux & vindicatif.] Il se plut à multiplier les Evêchés, & en érigea plusieurs dans les Provinces où il en eut le pouvoir. Il divisa l'Archevêché de Terragonne en deux Métropoles, & en mit une à Sarragosse, à laquelle il donna cinq suffragans tirés de celle de Terragonne.

Il fit le même honneur à l'Evêché de Toulouse: mais comme il lui sembloit trop riche & de trop grande étendue, il le divisa en cinq,

dont

Eglise du 14. siécle.

dont Toulouse en étoit un, Montauban, Lavaur, Rieux & Lombets les quatre autres ; les Evêques desquels il lui donna pour suffragans, comme aussi Mirepoix, qu'il créa de nouveau. De plus, il lui rendit l'Evêché de Pamiez, lequel en avoit été distrait & rangé sous Narbonne par Boniface VIII. lorsqu'il l'érigea.

[L'Evêque de Toulouse, c'étoit Gaillard de Priezac ou de Pressac, *de Priasco*, Prélat de valeur & de grand courage, n'ayant pas voulu souffrir le démembrement de son Evêché, en fut déposé par le Pape, & un autre mis en sa place.

Pour récompenser en quelque façon celui de Narbonne, il lui en fit deux autres à même son territoire ; sçavoir Alet, dont le siége fut premierement à Limoux, & Saint-Pons de Tomieres. Il en fit aussi quatre pour celui de Bourges ; formant Castres d'une portion de celui d'Alby ; Saint-Flour, d'une de Clermont ; Vabres, d'une de Rodez, & Tulles d'une de Limoges.

Il en érigea pareillement quatre pour l'Archevêché de Bourdeaux, Condom, Sarlat, Maillezais & Luçon. Condom fut distrait du territoire d'Agen, Sarlat de celui de Perigueux, Maillezais & Luçon de celui de Poitiers. La plûpart de ces seize Eglises furent d'Abbayes changées en Evêchés, & leurs Abbés en Evêques.

Schisme.

Le retour des Papes à Rome, fut suivi d'un schisme de quarante ans, qui troubla toute la Chrétienté, mais affligea particuliérement la France, renversa la discipline des Elections & des Collations, remplit toutes les Eglises de Pasteurs mercenaires, & même de loups ravissans ; & absorba tous ses revenus, non seulement par des taxes ordinaires sur chacun d'eux, par des Annates & des droits de provision, mais aussi par des taxes ordinaires & extraordinaires, & par des décimes.

Eglise du 14. siecle.

Les Princes, premiérement Louis Duc d'Anjou, puis le Duc de Berry, & après le Duc d'Orleans, favorisoient la cupidité des Papes d'Avignon pour avoir part à la proie ; les Cardinaux s'en gorgeoient eux-mêmes ; les Prélats, par lâcheté ou par espérance d'avoir des Bénéfices plus gras, y donnoient les mains. Les plus petits étoient sous la pate des Puissans, & n'osoient ouvrir la bouche ; la seule Université de Paris s'opposa à ce desordre, & nonobstant les menaces des Princes, les corruptions de la Cour d'Avignon, les chicanes & les artifices des Papes compétiteurs, sauva le temporel de l'Eglise Gallicane, & rendit la paix à l'Eglise universelle, par l'extinction du schisme.

Et certes cette grande œuvre est dûe premierement à son zele & à son travail ; & en second lieu, au soin & à la persevérance de l'Empereur Sigismond, qui assembla & maintint le Concile de Constance, & qui fit divers voyages en Italie, en France & en Arragon, pour rétablir l'unité de la paix.

Université.

Il n'y avoit point dans le Royaume de Corps si puissant que l'Université, tant à cause de la multitude de ses Ecoliers, qui excédoient quelquefois le nombre de vingt mille, que pour ce qu'elle étoit la mere nourrice de tout le Clergé de France. Les remontrances qu'elle prenoit la liberté de faire aux Princes,

Eglise du 14. siécle. le soin qu'elle se donnoit de procurer la réforme de l'Etat durant les troubles, & ce qui arriva au Seigneur de Savoisi, en font de très-fortes preuves. Mais nous en ajouterons encore deux autres. L'une, qu'en l'an 1304. le Prevôt de Paris ayant fait pendre un Ecolier Clerc, elle en porta ses plaintes au Roi, & cessa ses leçons jusqu'à ce qu'il lui eût fait satisfaction; on renvoya le Prevôt pour son absolution au Saint Siége. L'autre fut, que l'an 1348. Guillaume de Tignonville, qui étoit pour lors dans la même Charge, ayant aussi envoyé au gibet deux Ecoliers qui le méritoient bien, mais qui étoient Clercs, fut obligé d'aller avec son Lieutenant les dépendre, de leur baiser les pieds, & de les faire apporter avec cérémonie aux Mathurins, où l'on voit encore leur Epitaphe.

On connoît par les lettres du Pape Jean XXII. que les Langues Orientales, le Grec, l'Arabe, le Chaldéen & l'Hébreu s'y enseignoient dès l'an 1325. mais c'étoit encore avec peu de progrès.

Sçavans hommes. Il sortit pour ainsi dire, une grande quantité de fort belles plantes de cette fertile pepiniére. Je ne sçai si en ce nombre je dois mettre les Scholastiques qui ont plus donné d'épines que de fleurs ni de bons fruits. Henry de Gand, Jean de Paris, Jean Duns le Scot vivoient tous au commencement de ce quatorziéme siécle: mais peut-être que quelqu'un aimera mieux les rapporter à la fin du précédent; les deux premiers étoient Docteurs séculiers; le troisiéme Cordelier. Du même Ordre étoient Aureole, Mayrons, Okam, & de Lyra. Pierre Aureole, entr'autres Ouvrages, a composé un Commentaire fort court & très-succulent sur la Bible. Les Critiques examineront s'il le faut distinguer d'un autre de même nom & de même Ordre, natif de Verberie sur Oise, qui fut Cardinal. François de Mayrons ayant été rebuté en Sorbonne comme incapable, voulut, pour montrer sa capacité, soûtenir un Acte, où sans avoir de Président, sans boire & sans manger, & sans se lever de dessus le banc, il répondit depuis les cinq heures du matin, jusques à sept heures du soir. Depuis les autres Bacheliers se sont piqués de l'imiter; & de là est venu l'Acte qu'on nomme LA GRANDE SORBONIQUE. Guillaume OKAM, Anglois de nation, écrivit de la puissance des Papes & des Empereurs contre Jean XXII. Nicolas de Lyra, natif du Diocèse d'Evreux en Normandie, qu'on dit avoir été Hebreu d'Origine, composa un Commentaire ou Postille sur la Bible, dont on se sert encore fort utilement. Eglise du 14. siécle.

De l'Ordre des Dominiquains sortirent Bernard de Guy, Inquisiteur de la Foi, contre les Albigeois, l'Evêque de Lodeve, dont on voit plusieurs Volumes, tant de l'Histoire Sainte que de la Profane; Durand de Saint-Pourçain, Evêque de Meaux; Guillaume de Rance Evêque de Sées, Confesseur du Roi Jean; Hervé Noël, Breton de naissance, Genéral de son Ordre, & contemporain de Durand, Pierre de la Palud Bourguignon, Patriarche de Jerusalem.

Entre les seculiers, on trouve Guillaume Durand, Evêque de Mandes, dit le Speculateur qui composa le Livre intitulé *Speculum Juris*;

c'est lui aussi qui a fait le *Rationale Divinorum Officiorum*. Il vivoit au commencement de ce Siecle, douze ou quinze ans auparavant l'autre Durand Evêque de Meaux. On remarque encore le Cardinal Bertrand Evêque d'Autun; Nicolas Oresme Grand Maître du College de Navarre, Doyen de l'Eglise de Roüen, & Precepteur du Roi Charles V. qui le fit Evêque de Lisieux. Celui-ci entre autres ouvrages, traduisit la Bible en François, qui a été peut-être la premiere version qu'on en ait vûë en nôtre Langue; c'est à-dire, en François Romance; car il y en avoit une en François Tudesque dès le temps de la seconde race.

Le Roi Charles le Sage ne dédaignera pas d'être mis au nombre des lettrés, puisqu'il est redevable en partie de sa sagesse, à l'étude des bonnes lettres; & que son éloquence & sa politique, tirée des exemples de l'histoire, animerent & conduisirent ses Capitaines.

La France ne peut-elle pas aussi compter entre ses doctes, le fameux François Petrarque, puisqu'il y a passé une grande partie de sa vie, bien qu'il fût Florentin d'origine, & qu'il soit né & mort de là les Monts? Ce grand genie ayant en sa jeunesse, exercé sa plume en Poësie, pour sa maîtresse Laure, se repentit depuis d'avoir si long-temps badiné, & l'employa à des ouvrages plus Philosophiques & plus Chrétiens.

Ordres des Jacobins, & des Cordeliers.

Il faut avoüer qu'en ce siecle, comme dans le précedent, les Ordres des Jacobins & des Cordeliers donnerent un grand nombre d'Evêques & de Cardinaux à toute l'Eglise Romaine, & qu'ils furent si puissans, que s'ils eussent bien ménagé leur prosperité, la faveur des Grands & l'affection du peuple, ils se fussent rendus les Maîtres de l'Eglise. Mais ils retarderent eux-mêmes leurs progrès par leur propre faute; & pour ainsi dire, se mirent des contre-poids au pied, qui arrêterent leur vol: Les Jacobins, en se roidissant à vouloir conserver leur vieille opinion sur le fait de la Conception de la Vierge, & les Cordeliers, en commentant avec trop de rigueur sur l'Observance de la Regle de saint François, & philosophant trop metaphysiquement sur la proprieté des biens qui se consument par l'usage.

Jean Duns le Scot avoit prit le contre-pied de saint Thomas: Dans toutes les questions, il demeuroit bien au-dessous de la solidité de ce Docteur Angelique, mais il eut un grand avantage en celle de la Conception de la Sainte Vierge, soûtenant qu'elle avoit été entiérement immaculée, en quoi il s'éloigna du Maître des Sentences. Cette opinion paroissant plus honorable pour la Mere de Dieu, & plus tendre aux ames dévotes, fut reçue de la plus grande partie des Chrétiens. Les Jacobins, pour s'être aheurtés au contraire, déchûrent beaucoup de l'estime où ils étoient parmi le peuple: néanmoins la question ne fut poussée à l'extremité que sur la fin de ce siecle.

Les Cordeliers de leur côté souffrirent peu d'années après un tel abbaissement, qu'ils penserent être anéantis, aussi-bien que l'avoient été les Templiers. Ces bons Peres, sur le prétexte de l'Observance étroite de la Regle de S François, s'enhardirent à ne point recevoir les inter-

Eglise du 14. siécle.

prétations, que les Papes Nicolas III. & Clement V. y avoient apportées. Là-dessus les imaginations creuses ou ambitieuses de plusieurs de leurs Moines, les égarerent jusqu'à faire souvent bande à part, & à courir de pays en autre. Cette escapade les confondit presque avec les *Bisochos* & les *Frerots*, qui étoient de vrais hérétiques. Jean XXII. tâcha de les guerir de cette opiniâtreté; & n'y ayant rien gagné, les menaça d'excommunication. Mais bien loin de lui obéir, ils se retirerent dans la Sicile, où ils se taillerent un habit étroit & ridicule, se choisirent un Général, des Provinciaux & des Gardiens, & commencerent à vivre comme indépendans du S. Siege. Ils pousserent même leurs fantaisies plus loin; car ils oserent dire qu'il y avoit une Eglise Charnelle accablée de richesses & de vices, dont le Pape & les Evêques étoient les Prélats; & une spirituelle, ceinte de pauvreté, & ornée de vertus, qui contenoit seulement eux & leurs semblables, dans lesquels résidoit toute l'autorité aussi bien que la sainteté: Que la Regle de saint François étoit même chose que l'Evangile, partant qu'on n'y pouvoit rien du tout changer. Sur cela, le Pape leur donna si fort la chasse, les faisant bruler, foüetter, renfermer entre quatre murailles, qu'il les dissipa entiérement.

D'autres en même temps agiterent la question du propre, avec autant de chaleur & de contention. Nicolas IV. avoit déclaré par sa Bulle qu'ils n'avoient que l'usage des choses qu'on leur donnoit, & que la proprieté en appartenoit à l'Eglise Romaine: Or il advint l'an treize cens vingt-deux, qu'un Begard qu'on avoit mis à l'Inquisition à Toulouze, ayant répondu que Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST ni ses Apôtres, n'avoient rien possedé ni en commun ni en particulier; un Berenger qui étoit Lecteur dans leur Convent, prit l'affirmative pour lui, & soûtint que c'étoit un article de foi, bien loin que ce fût une erreur. La difficulté fut rapportée au Pape en Avignon: Comme il la faisoit examiner par toutes les Universités, le Chapitre général des Freres Mineurs, qui étoit assemblé à Perouse, déclara qu'ils s'en tenoient à la Décretale de Nicolas, qui le disoit ainsi; & que pour cette abdication de toute proprieté, il étoit certain que JESUS-CHRIST & ses Apôtres l'avoient enseignée par leur prédication & par leur exemple. Ce qu'ayant signifié par leurs Lettres à toute la Chrétienté, & tous les Docteurs l'enseignant dans leurs Ecoles, & dans les Chaires, Jean XXII. picqué de ce qu'ils avoient prévenu son jugement, prononça: Que cette assertion, à l'égard de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST & de ses Apôtres, étoit erronée; car ils avoient pû vendre, changer & donner les choses dont on leur faisoit présent: Et à l'égard des Freres Mineurs, il déclara que la Bulle de Nicolas ne s'entendoit pas des choses qui se consumoient, parce que la proprieté ne s'en peut point séparer de l'usage, mais qu'elle s'entendoit seulement des biens immeubles: pour lesquels il leur défendoit de plus faire aucune poursuite ni procédure au nom de l'Eglise Romaine. Car sous cette couleur ils tourmentoient beaucoup de gens, & atta-

Eglise du 14. siécle.

Eglise du 14. siécle. quoient souvent les Prélats.

La question n'étoit que de mots : car qu'ils eussent la propriété ou le seul usage des viandes & du vin qu'on leur donnoit, ou qu'ils ne l'eussent pas, ils n'en buvoient & n'en mangeoient ni plus ni moins ; & le Pape n'en profitoit non plus d'une façon que d'une autre. Ces Bulles néanmoins les irriterent si fort, qu'une bonne partie d'entre eux, passa du côté de l'Empereur Louis de Baviere avec leur Général Michel de Cesene. Les autres qui ne se jetterent pas dans le schisme, ne laisserent pas de soûtenir toujours cette opinion, & de dire que Jean XXII. étoit hérétique en ce point. Aussi ne leur épargna-t-il pas, ni les foudres Ecclésiastiques, ni même les supplices & les flames. Il en fut brûlé une grande quantité en divers pays l'an treize cens-vingt-quatre. Et ceux dont il n'y eût que les écrits qui allerent au feu, en furent quitte à bon marché, comme Pierre Jean de Serignan, un de leurs Lecteurs en Théologie.

J'aurois peur de tomber dans le ridicule, si je rapportois les différends qu'ils eurent pour la couleur, pour la forme & pour l'étoffe de leurs habits, s'ils les auroient blancs, noirs, gris, verts, si le Capuchon en seroit pointu ou rond, ample ou étroit, s'ils porteroient leur Robbe large, ou juste au corps, longue ou courte, de drap ou de serge. Vous remarquerez seulement, que pour ces débats, il falut autant consulter le Saint Pere, autant tenir de Chapitres, autant assembler de Congrégations, autant faire de Livres & de Manifestes, que s'il se fût agi de l'Etat entier de la Religion, & de la Chrétienté.

Magna ovia cxli.

En ces mêmes tems, Philippe fils du Roi de Majorque, & cousin du Roi de France, se mit dans la tête de faire observer cette regle, au pur sens de la Lettre, & de ne vivre que du travail de leurs mains & d'aumônes : mais de garder une liberté entiere, de n'avoir point de Superieur, & d'aller par tout où il leur plairoit. Le Pape lui ayant refusé sa demande, il s'emporta contre lui dans les mêmes termes que les Begards, & les Mineurs de Michel de Cesene.

Eglise du 14. siécle.

D'un pareil esprit de présomption étoient portez deux Religieux du même Ordre, Jean de Roquetaillade & un Haibalus, si pourtant ce sont deux différentes personnes, lesquels se mêlant de parler contre les abus de la Cour d'Avignon, & avec cela de faire des pronostics de la punition Divine sur le Pape & ses Cardinaux, de la venuë de l'Antechrist, & de la fin du monde, furent détenus long-tems en prison par le Pape Innocent VI.

Ces broüillars qui obscurcissoient l'Ordre des Freres Mineurs, s'étant dissipez, ils se remirent bien-tôt en crédit : mais les Freres Précheurs ou Jacobins, qui avoient eu le dessus, s'allerent embroüiller sur la question de la Conception Immaculée. Il leur en arriva ce que nous avons marqué ailleurs en parlant de Jean de Monteson. A quoi j'ajoûterai qu'ils en perdirent encore l'honneur qu'ils avoient depuis long-tems, de donner au Roi des Confesseurs de leur Ordre, & que la haine du peuple devint si effroyable en leur endroit, que s'étant trouvé quelques gueux qui empoisonnoient les puits & les fontaines, on les accusa d'être les auteurs de ces crimes, & peu s'en

Eglise du 14. siecle.

falut que la populace ne se mît à leur courir sus.

Prélats.

Il seroit bien facile de remplir un volume des Prélats de ce siecle, qui s'abandonnerent au vent de la Cour & du monde, qui deshonorerent leur profession, qui trahirent leur corps par flaterie, ou le vendirent par interêt, & qui enfin aimerent mieux se signaler par des crimes que par des actions de piété. Je marquerai seulement pour la singularité du fait, ce Hugues de Geraud Evêque de Cahors, que le Pape Jean XXII. dégrada de l'Episcopat, pour avoir conspiré contre lui, & livra au bras séculier, qui le fit écorcher, traîner sur la claye, & brûler tout vif. Les noms des autres mauvais Pasteurs ne méritent pas d'être inserez dans l'Histoire, non plus que dans le S. Canon : mais ceux de Saint Pierre de Luxembourg fait Cardinal par Clement VII. Pape en Avignon, de Jean Pierre Birelli, Général des Chartreux; de Roger le Fort Archevêque de Bourges, de Pierre d'Alençon Cardinal, sont dignes d'un culte & d'une mémoire immortelle; comme aussi ceux de Saint Roch, né d'une noble famille à Montpelier, lequel on reclame contre la Peste, & de Sainte Gertrude, Religieuse à Delf en Hollande. [Pierre d'Alençon étoit fils de Charles II. Comte d'Alençon, & partant neveu du Roi Philippe de Valois. Jeune il s'enrôla dans l'Ordre de saint François; avant l'âge de vingt-sept ans il fut promû à l'Evêché de Beauvais, quelques années après à l'Archevêché de Roüen. Sa générosité parut en ce que le Roi Charles V. lui ayant présenté un homme incapable pour une Prébende de son Eglise, il osa le refuser : mais il passa peut être trop avant, lorsque le Roi l'y ayant voulu contraindre par la saisie de son temporel, il mit tout le Royaume en interdit, après quoi il en sortit, & se retira à Rome. Lorsqu'il fut reconcilié avec le Roi, le Pape Urbain VI. croyant par son moyen gagner la France à son parti, le fit Cardinal, & lui donna de grands emplois; mais quand il sçut que le Roi Charles s'étoit déclaré pour le Pape d'Avignon, il les lui ôta, Boniface IX. l'y rétablit. Il vêcut si longtems, qu'il devint Doyen des Cardinaux, & si pieusement parmi toutes les corruptions de cette Cour-là, qu'il mourut en odeur de sainteté; jusques-là que les peuples alloient faire des prieres sur son tombeau.

Saints.

Hérésies.

Outre les Begards, les Bisoches & les Frerots, que l'autre siecle avoit déja vûs, & les Flagellans, dont nous allons parler, s'il y eut en France quelques autres erreurs, on les peut appeller des enfantemens de la Théologie Scolastique. Un Jean de Paris de l'Ordre des Jacobins, à qui l'on avoit donné le Sobriquet de *Poinct-l'Asne*, subtilisa je ne sçai quelle proposition touchant la situation du Corps de J. C. dans l'Eucharistie; mais elle n'eut pas de cours : les Evêques, Guillaume de Paris, Gilles de Bourges, & un autre Guillaume d'Amiens, avec les Docteurs en Théologie, l'ayant examinée, lui défendirent de la plus enseigner.

Dans le quatriéme tome de la Bibliotheque des Peres, on lit que l'an 1347. l'Evêque de Paris avec les Docteurs, condamnerent certaines propositions faites par un Jean de Mercœur de l'Ordre de Cîteaux, touchant la volition & la volonté de

Eglise du 14. siécle. Nôtre Seigneur, les causes des péchez, & autres points, parce qu'elles sonnoient mal.

Et l'an 1348. on trouve qu'un Docteur nommé Nicolas d'Outrecour, fut contraint de se retracter de soixante articles qu'il avoit avancez sur diverses matieres de Philosophie & de Théologie, les reconnoissant faux & hérétiques, & que les livres où ils étoient contenus, furent lacérez & jettez au feu.

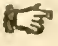
L'an 1369. un Frere Mineur nommé Denis Soulechat, avoit avancé quelques erreurs touchant la renonciation aux biens temporels, touchant la charité & la perfection de l'amour, qui avoient été condamnées par la faculté de Théologie. Il en appella au Pape, qui confirma ce jugement, & le renvoya à Paris pour les retracter en présence de Jean de Dormans, Cardinal Evêque de Beauvais, Fondateur du College de ce nom à Paris.

La grande peste qui régna par toute la terre vers le milieu de ce 14. siecle, en engendra une spirituelle, qui fut la Secte des *Flagellans* : laquelle ayant pris naissance en Hongrie, s'épandit en peu de tems par la Pologne, la Germanie, la France & l'Angleterre. Ils portoient une Croix à la main, & un capuchon sur la tête, étoient tout nuds jusqu'à la ceinture, se foüettoient deux fois le jour, & une fois la nuit avec des cordes noüeuses, & semées de pointes, & se prosternoient en terre en forme de Croix, criant miséricorde. Chaque bande avoit son Chef. Ces commencemens pieux dégénererent en hérésie par leur orgueil propre, & par le mélange des Begards, des fripons, & des vauriens. Ils disoient que leur sang s'unissoit de telle sorte avec celui de J. C. qu'il avoit même vertu; & qu'après trente jours de flagellation, tout péché leur étoit remis quant à la peine & quant à la coulpe, ainsi ils ne se soucioient point des Sacremens. Cette manie dura bien avant dans le siecle subséquent, sans que les censures des Prélats, ni les écrits des Docteurs, ni les Edits des Princes, la pussent ôter de la tête des mélancoliques. Eglise du 14. siecle.

Il parut dans le Dauphiné & la Savoye, une autre sorte d'Hérétiques plus plaisans, mais plus infames; on les appelloit *Turelupins*. Ils vivoient sans aucune honte, comme les philosophes Cyniques, ne prioient Dieu que du cœur, & croyoient que l'homme parfait avoit une liberté d'esprit qui n'étoit point sujette aux Loix.

L'opinion que le Pape Jean XXII. tâcha de faire recevoir touchant l'état des Ames jusqu'au jour du Jugement, avoit, ce semble, été assez commune dans les siécles précédens : mais on s'étoit éclairci plus avant sur cette matiere ; de sorte que depuis un assez long-tems, elle passoit pour une erreur. L'Université de Paris corrigea donc le Saint Pere en ce point-là; Et lui-même non-seulement s'en désista, mais encore donna un acte public de sa rétractation, soit par les menaces du Roi Philippe de Valois, soit plutôt parce qu'il reconnut la verité.

Les grandes Assemblées étant formidables à tous ceux qui gouvernent avec une autorité absolue, plutôt que selon les Loix, il y eut bien peu de Conciles dans ce siécle. Je vous ai marqué à quelle fin se tint celui de Vienne l'an 1311. On l'a vou- Conciles.



lu appeller général, parce que le Pape Clement V. y présida, & qu'il s'y trouva grand nombre d'Evêques & d'autres Prélats.

En l'an 1317. Robert de Courtenay Archevêque de Reims, en convoqua un à Senlis, où ses onze suffragans se trouverent en personne, ou par Procureur. Il y fut prononcé excommunication contre tous les usurpateurs ou détenteurs des biens d'Eglise.

Le 18. de Juin de l'an 1326. les Archevêques d'Arles, d'Aix, & d'Embrun, assemblerent les Prélats de leurs Provinces dans l'Abbaye de S. Ruf, près d'Avignon, pour travailler à la réformation des mœurs, à l'établissement de la discipline, & à la conservation des Immunités Ecclésiastiques, & de l'autorité Hiérarchique sur les Réguliers. S. Roux.

L'an 1337. il y en eut un autre au même endroit & des mêmes Provinces, qui traita les mêmes choses. Le Pape Benoît XII. y présida.

Celui de Lavaur en l'an 1368. composé de trois Provinces, Narbonne, Toulouse, & Ausch, & convoqué par l'autorité du Pape Urbain V. eut pour but apparent la réformation des mœurs. [On pourroit mettre au rang des Conciles, les assemblées que firent le Clergé de France & l'Université, pour chercher les moyens de finir le schisme, & d'empêcher les entreprises & les brigandages des Papes d'Avignon. La plus celebre fut celle de 1408.]

Il ne faut pas obmettre que l'an 1377. le Roi Charles V. employa son intercession auprès du Pape Gregoire XI. pour faire en sorte que l'Evêché de Paris ne fût plus sujet à la Métropolitaine de Sens, & qu'il fût honoré du *Pallium*, comme l'étoient quelques autres Evêchés de France. Le Saint Pere s'excusa de lui accorder le premier point, parce qu'il étoit trop préjudiciable à l'Eglise de Sens, dont Clement VI. son oncle avoit été Archevêque, & où lui-même avoit tenu une des principales dignités: mais pour le second, il le concéda volontiers. On ne trouve pourtant point que les Evêques de Paris ayent pensé à s'en servir. *

ISABEAU,

FEMME DE CHARLES VI.

Si vous desirez sçavoir combien la prudence humaine est ingénieuse à trouver elle-même les causes de son malheur, vous le reconnoîtrez ici. Les oncles du Roi ayant jetté les yeux sur toute l'Allemagne, pour lui trouver une Epouse dont l'alliance donnât de l'apui à la France contre les Anglois, en prirent une qui tout au contraire la livra entre leurs mains; femme furieuse, mere dénaturée, & Reine ennemie

* En 1418. Charles VI. transfera le Parlement de Paris à Poitiers, comme aussi la Cour des Aydes, à laquelle il fit présider par Commission Me Nicolas de la Barre, Evêque de la Ville.
Je ne trouve point ce Nicolas de la Barre dans le Catalogue des Evêques de Poitiers, dont le Siége étoit alors occupé par Gerard de Montaigu, qui dans le GALLIA CHRISTIANA, est qualifié de Président de la Cour des Aydes en 1425.

de

de sa grandeur & de sa Couronne. On la nommoit Isabeau, fille d'Etienne Duc de Baviere & Comte Palatin du Rhin, duquel le cadet Frederic avoit rendu de grands services à cette Monarchie en plusieurs occasions contre l'Anglois. La solemnité du mariage fut faite à Amiens l'an mil trois cens quatre-vingt-cinq; pompeuse & magnifique jusqu'à l'excès, selon l'humeur du Roi, qui ne vouloit rien de médiocre. La guerre de Flandre, la grande entreprise contre l'Angleterre, & le premier démêlé avec le Duc de Bretagne pour l'emprisonnement du Connétable, occupant le Roi en divers voyages, cette Reine s'éloignoit rarement de lui, ou séjournoit d'ordinaire au Château de Melun. Mais lorsque ses affaires lui permirent de donner à son Epouse des témoignages de son affection & de son estime, il lui fit faire une entrée à Paris, où les yeux les plus curieux eurent de quoi se contenter, à voir les richesses de cette Ville Royale, les galanteries de la Cour, & les inventions des plus curieux esprits: Entre lesquelles est remarquable celle-ci; car comme la Reine passoit sur le Pont Notre-Dame, tendu d'un taffetas bleu à fleurs-de-lys d'or, il descendit des Tours Notre-Dame, par je ne sçai quelles machines, un homme en forme d'Ange, qui lui posa une Couronne sur la tête, & ensuite remonta en haut, comme s'il se fût envolé au Ciel. Peu de tems après, comme elle eut senti dans ses flancs de joyeux effets de son mariage, le Roi redoubla encore la réjouissance; & l'ayant fait couronner à Saint Denys, il tint Cour ouverte quinze jours durant, & ouvrit des Joûtes à tous Chevaliers avec toutes sortes d'armes: où son adresse secondant son amour, emporta le prix & l'honneur du Tournoi. Le peuple voyant la Reine si chérement aimée de son Epoux, & croyant le naturel des femmes plus porté à la pitié qu'à la cruauté, avoit conçu quelque espérance de se ressentir à son tour de ces réjouissances, & d'être un peu soulagé de ses impositions excessives; mais cette Princesse étant aussi avare que le Roi étoit prodigue, leur humeur s'accordoit à les augmenter plutôt qu'à les diminuer. Depuis qu'elle eût été admise dans le Conseil, elle les accrut de plus en plus; & si quelquefois la bonté du Roi se laissoit aller aux plaintes de son peuple, Isabeau l'endurcissoit de rechef, en lui représentant la nécessité des affaires. Un Hermite un jour les vint menacer de la part de Dieu sur ce sujet: & une autre fois que le Conseil étoit assemblé à Saint-Germain pour mettre un impôt considérable, le Ciel leur fit voir sa colere par une tempête de vents, de grêles prodigieuses, & de mille foudres lancés coup sur coup à l'entour du Palais; ce qui fut cause qu'elle quitta pour lors ce dessein: mais elle continua dans son sentiment aussi-tôt que l'orage fut passé, & que sa crainte fut dissipée.

Son naturel étoit impérieux & peu humain, mais sa rare beauté, la vivacité de son esprit, & même quelque apparence de jugement, non pas en effet le jugement même, couvroient ces défauts aux yeux de son Epoux. Il la chérissoit si fort, que dans le premier intervalle qu'il eut de sa phrenesie l'an mil trois cens

quatre-vingt-treize, il la nomma pour administrer la tutelle de ses enfans avec ses Oncles. En effet, Philippe Duc de Bourgogne lui donna bonne part dans les affaires, parce qu'elle étoit assez considérée pour le faire considerer lui-même, & parce qu'elle haïssoit Valentine. Et Philippe n'ayant plus droit de retenir la Régence lorsque le Duc d'Orleans fut parvenu en âge capable de gouverner, le Roi fit en sorte qu'Isabeau l'eut sans la demander, l'an 1400. Durant cette premiere face d'affaires, elle négocia le mariage de sa fille Isabeau avec Richard d'Angleterre, qui eût été très-heureux pour toutes les deux Nations, si les Destins l'eussent permis. Or quand ce Duc fut mort, elle pancha avec plus d'ardeur du côté de l'Orléannois, qui lui sembloit devenir plus puissant : dans le parti duquel, ou plutôt dans la haine de Jean de Bourgogne, qui l'avoit offensée par quelque médisance, elle demeura très-constante plusieurs années. Et quoiqu'elle flatât quelquefois ce dernier, selon qu'elle voyoit tourner la Fortune vers l'un ou l'autre parti, elle ne pouvoit pas néanmoins assez cacher sa passion : ce qui ne fut pas une des plus legeres causes de la mort de l'Orléannois ; accident qui affoiblit pour lors beaucoup son crédit. Cette Princesse en toutes ses actions témoignoit n'avoir rien de plus cher que l'ambition de gouverner, & ne sembloit aimer ses fils qu'autant qu'ils servoient d'apui à sa domination. Ce qui a donné lieu à la calomnie des Ecrivains Bourguignons, de dire qu'elle ôta la vie aux deux Dauphins Louis & Jean, lorsqu'elle vit qu'ils venoient en âge de dominer eux-mêmes, & qu'elle empoisonna le second par une chaîne d'or, qu'elle lui envoya à Compiegne. Pour le troisiéme, à cause qu'il se laissoit gouverner par d'autres que par elle, jamais elle ne l'aima : néanmoins elle se rangea auprès de lui, pour retenir toujours son autorité. Le Connétable d'Armagnac, non moins avare & ambitieux qu'elle, & qui ne vouloit point qu'autre que lui eût part aux affaires d'Etat, & aux finances, ne put souffrir long-tems Isabeau, & prenant son prétexte, non tout-à-fait sans raison, qu'elle avoit épuisé les finances, il incita le Dauphin à se saisir de ses bagues, & des trésors qu'elle avoit amassés & cachés en diverses maisons des Bourgeois ; c'étoit l'an mil quatre cens dix-sept. Ensuite, Armagnac mit si mal la Reine dans l'esprit du Roi son mari, qu'il fit prendre un Ecuyer qu'elle avoit, nommé Bourdon, lequel fut mis à la question, & puis noyé ; & non content de cela, il l'envoya prisonniere à Tours, sous la garde d'un certain Laurent du Puys, qui, avec d'autres, la veilloit de fort près, & la traitoit avec tant d'irrévérence, qu'il parloit à elle le bonnet sur la tête ; mais cette Princesse s'en sçut bien venger. En moins de quinze jours, changeant de résolution, par néceffité elle s'accorda avec le Duc de Bourgogne, qu'elle avoit toujours haï : lequel s'étant rendu lui-même secretement près de Tours, l'enleva comme elle étoit venue entendre la Messe à Marmoutier, & il fit pendre ce Laurent. Cette Reine ainsi déchaînée conjura la perte de son fils, & commença à renverser tout le Royaume, elle regagna l'es-

prit foible de son mari, créa de nouveaux Officiers de la Couronne pour opposer à ceux que le Dauphin avoit faits, établit deux Chambres souveraines à Amiens & à Troye, avec un scel pour y expédier les causes. (Sur un côté duquel étoit gravée sa figure droite & ayant les bras pendans, comme d'une femme désolée ; & de l'autre, un Ecu écartelé de France & de Baviere,) elle excita en partie les séditions de Paris, & les massacres des Armagnacs, ensuite elle y fit son entrée triomphante, & disposa absolument du tout par le consentement du Duc de Bourgogne. Mais sa vengeance ne put pas encore se contenir dans ces bornes, elle fut enfin fatale à son ambition. Cette passion s'étant convertie en fureur depuis que Jean de Bourgogne eût été tué à Montereau, elle appella auprès d'elle Philippe le Bon successeur du mort, elle poursuivit avec plus de chaleur que lui-même la vengeance contre son propre fils, elle le fit condamner & desheriter, & ne cessa d'importuner son mari & son Conseil qu'elle n'eût livré sa fille & la Couronne à Henry V. Roi d'Angleterre, ce qui arriva l'an mil quatre cens dix-neuf. Ce Prince, tant qu'il vécut, se souvint d'un si rare bienfait, & laissa à Isabeau autant de pouvoir & de biens qu'elle en vouloit prendre : mais lorsqu'il fut mort, & ensuite le Roi Charles VI. son mari, sçavoir trois ans après son Couronnement, les Régens de Henry VI. encore enfant, oubliant les conventions faites avec elle, l'obligation qu'ils lui avoient, & sa qualité, la priverent de son autorité, puis de ses Officiers, & ensuite peu à peu de ses pensions, & enfin de la plûpart de ses terres, & même de ses meubles. Ainsi dépouillée de tout ce qui la pouvoit rendre considérable, elle devint le mépris des Anglois, l'opprobre des François, & l'objet de la haine des uns & des autres. Si bien qu'elle fut réduite à un tel état, qu'elle n'osoit sortir par les rues qu'elle ne fût montrée au doigt : & les Anglois, par une horrible insolence, lui reprochoient communément que son fils Charles étoit bâtard. Dans cette misere extrême & ces sanglans outrages, ses larmes son unique recours ne servoient que de risée, & son affliction que de joüet : car quelque indignité qu'elle souffrît, elle excitoit bien plus la colere des gens de bien que la pitié, on la jugeoit indigne d'en trouver, puisqu'elle n'en avoit point eu pour son propre sang. Ces afflictions toutefois qui durerent près de dix ans, ne furent point capables de fléchir son esprit opiniâtre, ni de lui rendre les sentimens de la nature : on ne pût jamais l'engager à recourir à son fils. Au contraire, sa fureur s'augmentant de plus en plus contre lui, elle employa tout ce qu'elle put pour rompre l'accommodement qu'il traitoit à Arras avec Philippe le Bon. Ce que n'ayant pû empêcher, elle en conçût une douleur si violente, qu'elle en mourut deux jours après, le dernier Septembre mil quatre cens trente-cinq, le soixante-cinquiéme de son âge, treize ans après la mort de son mari. Leurs tombeaux sont proches l'un de l'autre à S. Denis. Son corps y fut porté sur la riviere dans un petit batteau, accompagné seulement de quatre de ses vieux domestiques, & enterré

avec moins de pompe que celui d'un Villageois. Car ses funérailles qui furent faites le premier Octobre, ne furent honorées d'autre assistance, que de celles des quatre hommes qui avoient conduit son corps, & du luminaire ordinaire de l'Eglise: le Prieur de Saint Denis y fit l'Office, parce qu'il ne s'y trouva aucun Prélat de marque, qui en voulût prendre la peine. Ce qui eût été un sujet de joye aux bons François, s'il n'eût pas été aussi un trop sensible mépris de la maison de France, & un abaissement injurieux des Fleurs de Lys. Encore que cette Princesse se soit gourvernée plus par son propre caprice que par les conseils d'autrui, néanmoins elle eut grande confiance en son frere Louis Duc du Baviere, surnommé le Vieil & le Barbu, lequel après l'avoir assistée durant plusieurs années, s'en retourna en son pays chargé des richesses de France; elle eut beaucoup de confiance aussi en la personne de Louis Bourdon son Ecuyer, & en son Chancelier nommé Chuflard, qu'elle fit exécuteur de son testament. Quand bien elle eût eu la volonté de laisser de pieuses fondations pour le salut de son ame, les Anglois lui en avoient ôté le moyen; Et toutefois elle legua de ce qui lui restoit, à l'Eglise de Saint-Denis, une maison qu'elle avoit à Saint Oüen avec toutes ses appartenances, & une riche garniture d'une Chapelle, pour y célébrer l'Office Divin.

Isabeau de Baviere eut douze enfans, autant d'un sexe que d'autre; son aîné nommé Charles ne vêcut que six semaines: le second aussi de même nom, que neuf ans, & toutefois il porta la qualité de Dauphin: Louis & Jean moururent déja mariez, mais sans enfans, avec le même titre: Charles le cinquiéme demeura heritier deshérité de la Couronne, & Philippe le dernier fut porté du berceau dans le tombeau. Elle eut six filles, sçavoir, Isabelle qui épousa Richard Roi d'Angleterre, & ensuite Charles Duc d'Orleans, d'où nâquit seulement une fille, qui fut mariée à Jean II. Duc d'Alençon: Jeanne ne fit que paroître quelques mois: Marie qui fut voüée à Poissi, & y acquitta très-religieusement le vœu de ses parens. Quelques années après la Reine & le Duc d'Orleans allerent pour l'obliger d'en sortir, afin de la marier à Edoüard fils du Duc de Bar, & depuis ses parens l'accorderent encore à Henri IV. Roi d'Angleterre, mais elle ne voulut jamais consentir ni à l'un ni à l'autre mariage, perséverant en la sainte résolution qu'elle avoit prise, & disant *que les dons faits à Dieu ne se peuvent revoquer:* Jeanne qui épousa Jean V. Duc de Bretagne; & par leur mariage fut continuée la ligne des Ducs de Bretagne: Michelle qui fut la premiere femme de Philippe le Bon, auquel elle ne laissa point de lignée; & Catherine épouse de Henri V. Roi d'Angleterre, & nouvelle cause des prétentions de cette maison sur la Couronne de France.


CHARLES VII.

CHARLES VII.
DIT LE VICTORIEUX,
ROI LIII.

Agé de vingt ans huit mois.

HENRI VI.
ROI D'ANGLETERE,
USURPATEUR.

Agé seulement de deux ans.

LE DUC DE BETHFORT REGENT.

De mes bon serviteurs la valeur & le zéle,
L'Assistance du Ciel, le bras d'une Pucelle,
Terrasserent pour moi l'Anglois en mille lieux,
Affranchirent du joug la * Seine & la Garonne
Me rendirent Paris, l'honneur & la Couronne,
Et m'acquirent le nom de Roi Victorieux.

PAPES.

Encore MART. V. 8. ans, 5. mois pendant ce regne. EUGENE IV. élu le 13 Mars, 1431. S. 16. ans.

NICOL. V. élu le 6. Mars 1447. S. 8. ans, 19. jours.

CALIX. III. élu en Avril 1455. S. 3. ans 4. mois.

PIE II. ÆNEAS SILVIUS élu le 19. Août 1458. S. 6. ans, dont 3. sous ce regne.

1422. LE Dauphin étoit au Château d'Espailly, près du Puy en Auvergne, lorsqu'il reçût les nouvelles de la mort de son pere. Le premier jour il en porta le deuil : le second il s'habilla d'écarlate ; & après avoir 1422.

* Rouen & Bourdeaux : la Normandie & la Guyenne.

1422. entendu la Messe, il fit dans la même Chapelle lever une Banniere de France, à la vûë de laquelle tous les Seigneurs qui étoient là présens avec les Pennons de leurs armes, crierent : *Vive le Roi.*

L'Anglois & le Bourguignon tenoient les meilleures Provinces de la France, la Normandie entiere, la Picardie, & tout ce qui est depuis l'Escaud jusques à la Loire & à la Saone, hormis quelques places que Charles avoit encore par-ci par-là. Pour lui il tenoit seulement tout ce qui étoit outre la Loire, à la reserve de la Guyenne : mais il avoit de son côté tous les Princes de son sang (excepté le Bourguignon) les meilleurs Capitaines, & les plus braves Avanturiers; Comme le bâtard d'Orléans, Tanneguy du Châtel, Jacques & Jean de Harcour, Louis de Culan, Louis de Gaucour, les Marêchaux de la Fayete, de Rieux, de Severac, de Boussac, Poton de Saintrailles, Etienne de la Hire, Vignoles, Ambroise de Lore, Guillaume de Barbasan, nommé le Chevalier sans reproche, & grand nombre d'autres. Aussi les acheta-t'il bien cher; il fut contraint de leur engager ses Châteaux & la meilleure partie de son domaine. Cependant parce que durant ses premieres années il résidoit ordinairement dans le Berry, ses ennemis le nommoient par raillerie *le Roy de Bourges.* a

Au commencement de Novembre, il se fit couronner à Poitiers, où il avoit transféré le Parlement. L'accident qui lui arriva à la Rochelle quelques jours auparavant, 1423. fut comme un présage qu'il se trouveroit enveloppé dans d'extrêmes dangers, mais qu'il en sortiroit heureusement. Un jour qu'il tenoit un grand conseil dans une maison proche des murs de la ville, le plancher fondit sous ses pieds; Jacques de Bourbon Seigneur de Preaux, fut écrasé sous les ruines, & plusieurs autres griévement blessez : on l'en tira avec peine, mais il n'étoit qu'un peu écorché.

Dès son avénement tout alloit à l'accabler. Le Duc de Bretagne ayant appris que dans les papiers des Seigneurs de Pontiévre on avoit ou Poutiévre. trouvé ses ordres, qui les avoüoient de le faire prisonnier, en fut tellement irrité, qu'il se rendit à Amiens vers la my-Mars avec son frere Artur, Comte de Richemond, & là il fit une ligue contre lui avec le Duc de Bethfort & le Bourguignon. Ces quatre Princes confirmerent leur alliance par un double mariage du Duc de Bethfort & d'Artur frere du Breton, avec deux sœurs du Duc de Bourgogne; il en avoit sept, dont il y en eut six de mariées. Artur épousa l'aînée nommée Marguerite, veuve du Dauphin Louis, & Bethfort *b* la cinquiéme qui s'appelloit Anne.

Il ne paroissoit aucun rayon de bonne fortune pour le Roi Charles, il recevoit de mauvaises nouvelles de tous côtés, la prise de Meulanc, celles du Crotoy, de Compiegne,

a Il étoit si pauvre, que l'on assure qu'un Cordonnier ne voulut pas lui faire crédit d'une paire de bottes qu'il lui avoit essaiées.

b Le Duc de Bethfort bâtit & fonda le Convent des Célestins de Roüen. Anne sa femme fut enterrée dans l'Eglise des Celestins de Paris, au côté gauche du grand Autel.

1423. de Basas en Gascogne. La pire avanture de toutes, fut la défaite de ses gens devant la ville de Crevant, près d'Auxerre. Le Comte de Salisbery y avoit mis le siége; le Connétable de Boukan & le Maréchal de Severac, qui y étoient allez pour le secourir, furent battus, mille de leurs plus vaillans hommes tomberent morts sur la place, & il en fut emmené presque autant de prisonniers, parmi lesquels étoient le Connétable & le Comte de Vantadour.

La naissance de son premier enfant, qui vint au monde dans la ville de Bourges le quatriéme de Juillet, lui donna pour lors quelque consolation, mais dans la suite du tems bien du déplaisir. C'étoit un fils qu'on nomma Louis.

Le Concile de Constance avoit par sa Session 44. indit un Concile à Pavie pour l'an 1423. Il s'y trouva si peu de Prélats, qu'il le falut transferer à Sienne. Comme il s'y étoit déja tenu quelques Sessions, Alfonse Roi d'Arragon, essaya par ses Ambassadeurs d'y remettre sur le bureau l'affaire de l'Antipape Pierre de Lune; Il le faisoit en haine de ce que Martin V. lui avoit refusé l'investiture du Royaume de Naples, laquelle il ne pouvoit pas lui accorder, parce que le Concile de Constance l'avoit donnée à Louis III. Duc d'Anjou. Or Martin, pour éviter un Schisme, ne trouva point de plus prompt expédient que de dissoudre le Concile, prenant pour prétexte qu'il y avoit de la peste aux environs de la Ville, quoiqu'il n'en parût aucun signe. Mais de peur de laisser croire qu'il appréhendoit les jugemens d'une si sainte assemblée; il en assigna une autre dans la ville de Bâle pour l'an 1430.

Dans le Royaume de Sicile, les défiances, puis les haines, s'étant mises entre la Reine Jeanne de Navarre, & Alfonse Roi d'Arragon, qu'elle avoit adopté, cet ingrat tâcha de la déposseder, & de l'enlever en Catalogne. A cause de cela, ils en vinrent à une guerre ouverte: il tint long-tems sa bienfaitrice assiegée dans les Châteaux de Naples; & sans doute qu'il l'eût contrainte de se rendre, si Sforce ne fût venu la délivrer. Cette offense à l'égard du public, & dans les regles de la Jurisprudence, étoit un sujet assez capable d'annuller l'adoption: Jeanne la cassa donc, & par le conseil de ses Barons, mit au même droit Louis III. Duc d'Anjou, lequel aussi-tôt elle appella en Italie, le fit reconnoître par ses sujets, & lui donna la Duché de Calabre. 1424.

L'année 1424. ne fut pas plus heureuse au Roi Charles que la précédente. Il est vrai que le Comte de Douglas Ecossois, lui amena quatre mille hommes, & que le Duc de Milan lui envoya six cens lances, & deux fois autant de fantassins arbalêtriers: mais ils furent presque aussi-tôt défaits qu'arrivez. Le Duc de Bethfort, après avoir pris quelques places, avoit assiégé Yvry, qui avoit capitulé selon l'usage d'alors, de se rendre le vingtiéme jour d'Août, s'il ne paroissoit dans ce tems-la une armée capable de donner bataille. A ce dessein le Connétable, le Duc d'Alençon, & dix-sept ou dix-huit Seigneurs assemblerent leurs troupes, & se rendirent proche d'Yvry: mais n'osant pas hazarder le combat, ils s'en allerent à Verneuil, & firent croire à ceux qui tenoient cette ville pour les Anglois, qu'ils avoient gagné la journée, & par ce stratagême, les obligerent de leur ouvrir les portes,

Le jour assigné pour la bataille
1424. étant passé, Yvry se rendit. Bethfort du même moment alla les chercher sous les murailles de Verneuil, les combattit, & remporta la victoire, leur ayant tué quatre mille hommes, & fait prisonnier le Duc d'Alençon, le Maréchal de la Fayette, Louis de Gaucour, & plus de trois cens Gentilshommes. On trouva entre les morts le Comte de Douglas, & le Vicomte de Narbonne. Le corps de ce dernier fut écartelé, & les quartiers plantés sur des pieux en divers endroits, parce qu'il étoit complice du meurtre de Jean Duc de Bourgogne.

En récompense le Roi attira de son côté Artur Comte de Richemond, avec grande espérance de regagner par son moyen le Duc de Bretagne. Ce Comte avoit toujours eu l'ame Françoise, & haïssoit d'autant plus les Anglois, qu'il les avoit offensez; car il s'étoit sauvé de prison après la mort du Roi Henri V. prétendant que la foi qu'il avoit donné, ne l'obligeoit qu'à ce Roi, non pas à son successeur. Il s'étoit depuis racommodé avec le Duc de Bethfort dans leur entrevuë d'Amiens: mais ce lien fut trop foible pour le retenir; il quitta leur parti pour quelque légere pique de paroles avec le Duc de Bethfort, & traita avec le Roi Charles: non peut-être sans l'instigation, ou du moins sans le consentement du Duc de Bourgogne.

Il y eut bien des précautions à prendre avant qu'il pût se hazarder de venir en Cour; il fallut lui donner des Seigneurs & des places en ôtage. Ayant toutes ses sûretez, il vit le Roi à Tours, mais il ne voulut s'obliger à rien qu'il n'eût pris conseil du Duc son frere, & des Ducs
de Bourgogne & de Savoye. 1424.

Après toutes ces façons, il vint retrouver le Roi à Chinon, & reçût de sa main l'épée de Connétable dans la prairie de Chinon, en présence de tous les Seigneurs. Ce qui se passa le septiéme de Mars 1425. comme disent les Bretons, quoiqu'il y ait une Chronique qui porte que ce fut dès le mois de Novembre en 1424.

On lui promit positivement que le Roi congédieroit tous ceux qui avoient trempé au conseil du meurtre commis à Montereau, & à celui de la prise du Duc de Bretagne. Le plus attaché à la Cour de ces gens-là, étoit Louvet, Président de Provence, qui avoit l'ambition de gouverner malgré tous les Grands. Il aimoit mieux causer la ruine de son Maître, qu'il tenoit étroitement enlacé, que de souffrir d'en être éloigné. Ainsi il trouva moyen par ses artifices de l'animer contre le Connétable: mais le Connétable ne quitta pas prise pour cela; il fit si bien sa partie, que le Roi se vit abandonné de tous les Grands, & que toutes les places lui refuserent obéïssance, hormis Selles & Viertzon en Berry. Alors il fut forcé de congédier Louvet & tous les autres. Il s'opiniâtroit à retenir Tanneguy: mais ce bon serviteur sacrifiant généreusement sa fortune pour son Roi, lui demanda son congé pour récompense. Louvet en se retirant par un dernier trait de Courtisan, mit le Seigneur de Gyac en sa place.

Le Connétable n'eut pas peu d'affaires à se réconcilier avec le Roi, qui fuyoit devant lui pour ne le point voir. Après tout il falut qu'il se laissât approcher, parce qu'il avoit besoin

besoin du secours du Breton. Ce
1424. & 25. Duc étant enfin satisfait par l'expulsion de ses ennemis, vint le trouver à Saumur, lui rendit hommage, & lui donna son scellé & ceux de tous les Seigneurs de son Duché, leur commandant d'aller à son service. Ils lui en rendirent bien peu, mais ils lui pouvoient beaucoup nuire.

Le septiéme de Septembre Charles le Noble Roi de Navarre, acheva de vivre; Blanche sa fille unique, mariée à Jean frere d'Alfonse Roi d'Arragon, fut son héritiere.

Comme d'un côté les broüilleries gâtoient les affaires du Roi Charles, de l'autre la querelle qui se mût entre le Duc de Bourgogne & le Duc de Glocestre, au sujet de Jacqueline Comtesse de Haynault, recula fort celles des Anglois, d'autant qu'elle divertit les forces de ces deux Princes, qui eussent infailliblement accablé la France, s'ils les eussent jointes à celles du Duc Bethfort. Le Duc de Brabant vouloit joüir des terres de Jacqueline, comme étant son légitime mari: cette Princesse soûtenoit qu'il ne lui étoit rien, n'ayant point consommé le mariage; & le Duc de Glocestre qui l'avoit épousée, la servoit & l'assistoit en sa querelle. Le Duc de Bethfort désirant ménager le Duc de Bourgogne, tâcha de plâtrer quelque accommodement entre les parties; le Duc de Brabant s'y soûmit, mais Glocestre n'en tint compte, & poursuivit toujours les droits de sa prétenduë femme à main armée.

Le Bourguignon & lui se piquerent par lettres, & en vinrent jus- 1425.
ques à se défier au combat de leurs personnes, & à convenir du jour, du lieu & des armes. Le Duc de Bethfort ayant assemblé les plus notables Seigneurs François & Anglois, mit ce défi au néant, & déclara qu'il n'y avoit point de juste cause de combat. Et afin de témoigner au Bourguignon qu'il n'avoit nulle part aux entreprises de son frere, il le pria qu'ils se pussent voir à Durlens; comme ils firent la veille de la saint Pierre.

Il ne l'aissa pas pour cela d'y avoir forte guerre en Hollande, entre le Duc de Glocestre & le Duc de Bourgogne; tous deux y éprouverent leurs forces, & les affoiblirent: mais au bout de deux ans, le Pape ayant déclaré que le mariage de Jacqueline avec le Duc de Glocestre, étoit de nulle valeur, ce Prince se désista de sa poursuite, *(a)* & épousa une Damoiselle qu'il entretenoit. *(b)*

Les Anglois avoient pris & fortifié la ville de Pontorson proche d'Avranches, & de-là ils molestoient incessamment la Bretagne: le Connétable y mit le siége, & la reconquit en peu de tems. Il ne fut pas si heureux à sainte James de Beuveron, qu'ils avoient réparé: ses troupes l'ayant abandonné au besoin faute de payement, il fit une honteuse retraite, & y laissa son artillerie & son équipage. Pontorson ensuite fut réassiégé, & pris par les Anglois. Aprés sa reddition, le Duc de Bethfort se trouva sur les frontieres

a La Comtesse Jacqueline se remaria avec un gentil Chevalier son sujet, nommé Francq de Borselle, qui par l'accord que le Duc fit avec elle, fut fait Comte d'Ostrevant, & Seigneur de la Brielle & de toute l'isle de Zuytheverlandt.

b Elle se nommoit Eléonor de Convalser.

1426 de Bretagne avec une grande armée; dont le Duc fut tellement étonné, qu'il renonça aux alliances faites avec la France, reprit celles d'Angleterre, & promit de rendre hommage au Roi Henri.

Les échecs que reçoivent les grands Capitaines proviennent bien souvent de la malice & de l'envie de ceux qui sont au Conseil des Rois, & qui ont charge de pourvoir à la subsistance & au payement des troupes : le Connétable sçût que Gyac étoit cause de son malheur, parce qu'il détournoit dans ses coffres la plûpart de l'argent qu'il lui devoit envoyer, & qu'il entretenoit le Roi dans la solitude & dans les plaisirs, afin de joüir lui seul de sa personne & de ses bienfaits. Voilà pourquoi le mois de Janvier ensuivant, le Connétable alla avec main-forte le prendre dans son lit à Issoudun ; & après quelques formes d'une briéve Justice, lui fit trancher la tête, ou selon d'autres le fit noyer.

Un autre Gentilhomme qu'on nommoit le Camus de Beaulieu, se mêla de prendre la place de Gyac, & de suivre ses brisées : à quelques mois de là, on fut tout étonné que le Connétable s'en défit comme de l'autre ; le Maréchal de Boussac par son ordre, le tua en pleine rue, & presque à la vûë du Roi dans la ville de Poitiers.

Il se souvenoit trop bien de ce que les Favoris avoient fait faire sur le pont de Montereau, & à l'égard du Duc son frere; c'étoit pour cela qu'il n'en vouloit point souffrir auprès du Roi dont il ne fût assuré, & qu'il y mit le Seigneur de la Trimoüille, lequel il croyoit être entierement dans ses intérêts & dans des sentimens contraires aux deux autres, parce que sa Maison devoit tout son aggrandissement aux Ducs de Bourgogne. 1427.

Celui-ci néanmoins fut bien-tôt aveuglé de la faveur, aussi bien que ceux dont il avoit pris la place : il éloignoit tant qu'il pouvoit les Princes d'auprès du Roi, & même le Connétable, qui de colere se retira en Bretagne. De-là s'ensuivit comme une guerre civile, qui divisa la Cour, & arrêta toutes les affaires du Roi sept ou huit mois.

Ce ne seroit jamais fait de marquer tous les siéges, les combats & les entreprises de ces guerres, tout ensemble civiles & étrangeres. Il n'y avoit ville ni bourg qui n'eût des garnisons, ce n'étoit que Forts & que Châteaux sur les éminences, sur les rivieres, sur les passages & en raze campagne. Tous les Seigneurs avoient des troupes ou plûtôt des bandes de brigands, qui s'entretenoient aux dépens du misérable peuple. Je ne cotterai donc que les principaux évenemens ; comme en cet endroit-ci, que les François firent lever le siege de Montargis l'an 1426. & que l'année d'après ils reprirent la ville du Mans, qui avoit été prise par les Anglois durant les divisions de la Cour.

Le siege d'Orleans fut bien plus mémorable & plus important. Le 1428. Comte de Salisbery ayant ramené de nouvelles forces d'Angleterre, le commença le douziéme d'Octobre de l'an 1428. & fit plusieurs bastilles ou forts, tant du côté de la Soulogne, que du côté de la Beausse, ayant auparavant nettoyé toutes les places de la campagne aux environs, & celles de douze ou quinze lieues au-dessus

& au-dessous le long de la Loire.

1428. Durant toute l'année 1428. le Duc de Bourgogne fut occupé dans les Pays Bas, à poursuivre Jacqueline de Baviere. Il la serra de si près, que l'ayant assiégée dans la ville de Gand, il la contraignit de le déclarer heritier dans toutes ses terres, de sorte qu'il joignit à la Flandre & à l'Artois, LE HAINAULT, LA HOLLANDE, LA ZELANDE ET LA FRISE; & la même année encore LES COMTEZ DE NAMUR ET DE ZUTPHEN, après la mort du Comte Thierry, lequel les lui avoit venduës, & s'en étoit retenu la jouissance sa vie durant. Deux ans après, sçavoir l'an 1430. il recueillit aussi les Duchez de LOTHIER, BRABANT ET LIMBOURG, LE MARQUISAT DU SAINT EMPIRE, ET LA SEIGNEURIE D'ANVERS, par le déces de Philippe de Bourgogne son cousin, second fils d'Antoine, lequel avoit succédé au Duc Jean son frere aîné, mari de Jacqueline, qui étoit mort l'an 1426.

Au commencement de cette année il fit un voyage à Paris, vers le Duc de Bethfort, près duquel se rendirent aussi les Ambassadeurs du Roi Charles, & les Députez de la ville d'Orleans, pour le prier qu'il souffrît qu'elle fût séquestrée entre les mains du Duc de Bourgogne. Ils lui remontroient que les Princes de la Maison d'Orleans, qui étoient prisonniers en Angleterre, n'avoient pû rien faire pourquoi on dût les dépouiller de leurs places, & qu'on se devoit contenter de les mettre en séquestre pour s'assurer de leur conduite, quand ils seroient delivrez.

Les Anglois croyant déja tenir une place si importante, se moquerent de leurs prieres: ils ne vouloient pas avoir perdu le tems & l'argent qu'ils avoient employé à ce siége; Bethfort même accorda peu de chose au Bourguignon de tout ce qu'il lui demandoit. Neanmoins ce Duc, pour ne pas demeurer entre deux ennemis sans aucun appui, sçût bien couvrir son mécontentement d'une satisfaction apparente. 1429.

Les attaques d'Orleans furent vigoureuses, la deffense encore plus; le Comte de Salisbery y perdit la vie d'un coup de canon: mais les François ayant été battus près de Rouvroy, comme ils attaquoient un convoi chargé de harancs qu'on menoit au camp, c'étoit en Carême; & le Connétable s'étant retiré mal content en Bretagne, la place s'en alloit tomber, & le courage des François avec elle. Déja même le Roi méditoit de choisir sa retraite dans le Dauphiné, quand une chose toute extraordinaire rabatit la fierté Angloise, & releva l'espoir de la France. On nomma ce combat la journée des harancs.

Sur la fin de Février, le Seigneur de Baudicourt, Gouverneur de Vaucouleurs en Champagne, envoya au Roi une fille âgée de dix-huit ou vingt ans, laquelle assuroit avoir commission expresse de Dieu de secourir la ville d'Orleans, & puis de le faire sacrer à Reims, étant, disoit-elle, sollicitée à cela par de frequentes apparitions des Anges & des Saints. Elle s'appelloit Jeanne, étoit native du village de Damremy sur la Meuse, fille de Jacques d'Arc & d'Isabelle Gautier, & avoit été nourrie aux champs. On vit paroître des preuves miraculeuses de sa vocation: On dit qu'elle reconnût le Roi, quoi-

1429. que simplement vêtu, entre tous ses Courtisans; les Docteurs de Theologie, & les gens du Parlement qui l'interrogerent, témoignerent qu'il y avoit du surnaturel dans sa conduite: Elle envoya chercher une épée qui étoit dans le tombeau d'un Chevalier, derriere le grand Autel de l'Eglise sainte Catherine de Fierbois, sur la lame de laquelle il y avoit des croix & des fleurs de Lys gravées; & le Roi publia qu'elle avoit deviné un grand secret qui n'étoit connu que de lui seul.

On lui donna donc un équipage & quelques troupes, & toutefois on ne lui confia pas la conduite du secours, mais au Marêchal de Rieux, & au bâtard d'Orléans, suivis de plusieurs autres braves Chevaliers qui entendoient le métier. Quand elle eut déployé sa banniere, où il y avoit deux images, l'une du Crucifix, l'autre d'une Annonciation avec les sacrez noms de JESUS MARIA, elle écrivit aux Anglois, de la part de Dieu, qu'ils eussent à quitter le Royaume au legitime heritier, sinon qu'elle les en feroit bien sortir par force. Mais ils arrêterent son Heraut prisonnier. On le trouva dans les fers quand la Ville fut secouruë; & on sçût qu'ils avoient résolu de le brûler, comme complice de celle qu'ils nommoient sorciere.

Le succès verifia ses menaces. De ce jour-là toutes leurs affaires allerent en décadence: Elle jetta heureusement des vivres dans Orleans, & peu après elle y entra elle-même. 1429. Les assiegez la voyant combattre avec tant de valeur & de bonne fortune, la crurent envoyée du Ciel, & prirent courage, si bien qu'il firent diverses sorties, & en deux ou trois jours emporterent les principales bastilles ou forts des assiégeans; & les contraignirent enfin, de décamper tout-à-fait le douziéme jour de Mai.

Les François couroient par tout avec cette Heroïne, comme à une victoire certaine; les Anglois la fuyoient comme la foudre, & ne tenoient point devant elle. Ils furent chassez de Jargeau & de Beaugency, battus à Patay en Beausse comme ils se retiroient, & délogez enfin de toutes les places de ce pays là.

Pour le second point de sa commission, elle fit résoudre dans le Conseil, qu'on meneroit sacrer le Roi à Reims, quoique cette Ville & toute la campagne, fussent encore au pouvoir des ennemis. Auxerre, Troyes & Châlons se rendirent à lui en passant, puis la ville de Reims même, dès aussitôt que les Seigneurs qui la tenoient pour le Duc de Bourgogne, furent sortis pour aller en Bourgogne querir du secours. Il y fut donc sacré solemnellement un Dimanche dix-septiéme jour de Juillet 1429. par Renaud de Chartres Archevêque de cette Ville-là, & son Chancelier. (*)

* Jeanne d'Arc assista au Sacre du Roi, tenant son étendart à la main. L'Evêque de Châlons qui étoit à cette céremonie, s'appelloit Jean de Sarbruch, en latin DE SARAPONTE. Il étoit Seigneur de Commercy. De tous les vrais Pairs, il n'y eut que Renaud, & l'Evêque de Châlons qui y furent en personne. Les autres furent representés par le Duc d'Alençon, le Comte de Clermont, & les Seigneurs de la Trémouille, de Beaumanoir, & de Mailly habillés en Pairs. Le Roi y fut fait Chevalier par le Duc d'Alençon. M. d'Albret tint l'épée devant le Roi durant la cérémonie. Les Evêques d'Orleans, de Sees, & deux autres, y firent la fonction de Pairs Ecclesiastiques. L'Evêque d'Orleans, appellé Jean de S. Michel, étoit Ecossois. L'Evêque de Sées, s'appelloit Robert de Rouvres. Le GALLIA CHRISTIANA l'appelle Robert de Cornegrüe, en latin CORNEGIUS

1429. En récompense des services si importans de la Pucelle, le Roi l'annoblit, son pere & ses trois freres, & tous leurs descendans, même par filles, changea le nom de leur race, qui étoit d'Arc en celui *du Lys*, & leur donna pour armes un écu d'azur à l'épée mise en pal, ayant la croisée & le pommeau d'or, accostée de deux fleurs de Lys, soutenant une Couronne de même sur sa pointe.

A son retour il reçût Laon, Soissons, Beauvais, Compiegne, Cressy & toutes les Villes jusqu'à Paris. Le Duc de Bethfort lui présenta la bataille dans la plaine de Montepilloy; les armées furent en présence, mais se séparerent après quelques escarmouches. De là il vint attaquer Saint-Denis, & fit une tentative sur Paris; ses gens en furent repoussez avec perte, & la Pucelle ayant été blessée au pied de la muraille.

Elle avoit voulu se retirer en son village, après avoir executé les deux points de sa Mission: mais elle se laissa retenir par les louanges & par les prieres des gens de guerre. Elle ne s'en trouva pas bien, le Ciel n'étant pas obligé de l'assister en ce qu'il ne lui avoit pas commandé.

Cette entreprise manquée, le Roi reprit le chemin de Berry. En passant il se ressaisit de Lagny sur Marne. Un peu après il s'approcha de Bourgogne, pensant conclure un accommodement qui se négocioit à Auxerre avec le Duc: mais l'affaire n'étoit pas encore mûre.

Avec cela son bonheur fut un peu arrêté par les brouilleries de sa Cour qui durerent près d'un an, au sujet de la Vicomté de Thouars: le Seigneur de la Trimouille (*) s'en étoit emparé, & tenoit en prison Louis d'Amboise, duquel le Connétable avoit pris la cause en main, 1429. pource qu'il étoit son parent. La Trimouille avoit tellement préoccupé l'esprit du Roi, qu'il lui fit tourner ses armes contre son Connétable, & par ce moyen il laissa reprendre haleine aux Anglois.

La délivrance d'Orleans n'eût pas trop fâché le Duc de Bourgogne, s'il n'eût vû qu'ensuite les affaires du Roi alloient bien plus vîte qu'il ne desiroit. Il ne fut guéres moins étonné de cette soudaine résolution, que le Duc de Bethfort. Celui ci qui avoit méprisé son intercession, pour l'affaire d'Orleans, se mit à le rechercher avec soumission & empressement. D'autre côté les agens du Roi lui offroient un accommodement, & lui accorderent un passeport pour venir à Paris, sur ce qu'il leur laissoit esperer que cette Ville se réduiroit à l'obéissance du Roi. Mais quand il s'y fut abouché avec le Duc de Bethfort, il trouva meilleur de renouer encore avec les Anglois, qui lui donnerent la carte blanche, & avec cela les Comtez de Champagne & de Brie, reservé l'hommage seulement.

Le Duc de Savoie, & Louis de Chalon Prince d'Orange, partisans du Duc de Bourgogne, s'étoient promis de partager entr'eux le pays de Dauphiné; Grenoble & les Montagnes, eussent été pour le Duc, & le Viennois pour le Prince. Louis de Gaucour, Gouverneur du pays pour le Roi, rompit bien-tôt leur marché: Il gagna un grand combat entre Colombiez & Anton sur

* George Baron de Sully par sa mere.

1430. le Prince le 11. Juin 1430. lui tua ou prit 800. Gentilshommes, & ensuite saisit toutes les places qu'il tenoit en ce pays-là. On raconte que dans cette déroute, le Prince aima mieux sauter dans le Rhône à cheval, & armé de toutes piéces, pour le passer à la nage, que de tomber entre les mains du vainqueur.

Sur la fin de l'année 1429. la ville de Sens se réduisit à l'obéïssance du Roi Charles. Celle de Melun se reconquit elle-même, ayant fermé les portes à la garnison, qui étoit allée courir le Gâtinois. Le bon traitement que le Roi faisoit aux Villes qui revenoient à lui, fut un grand appas pour lui ramener les autres.

Au partir de Paris, le Bourguignon s'en retourna au Pays-Bas, où le dixiéme de Janvier il épousa en secondes nôces Isabelle fille de Jean I. Roi de Portugal, dans la ville de Bruges. Ce fut alors que pour honorer cette solemnité, il institua L'ORDRE très-illustre DE LA TOISON D'OR, qu'il composa seulement de trente Confreres ou Chevaliers, encore ne remplit-il pas entiérement ce nombre ; il n'en fit que vingt-quatre. Le Roi d'Espagne, comme héritier de la Maison de Bourgogne, tint à honneur d'en être le Chef, & le conserve dans son éclat, non seulement par la dignité de ceux à qui il le donne, mais encore parce qu'il ne l'avilit point par la multitude.

Entre tant de siéges qui se faisoient dans toutes les Provinces, celui de Compiegne fut remarquable par la honte qu'y reçurent les Bourguignons, ayant été contraints de le lever, mais beaucoup plus par le malheur de la Pucelle *, qui y fut prise le 24. de Mai, à la retraite d'une sortie. Ce malheur lui arriva par l'imprudence ou par la malice de Guillaume de Flavy, Gouverneur de la place, qui lui fit fermer la barriere au nez. Elle tomba entre les mains d'un Gentilhomme Picard, qui la vendit à Jean de Luxembourg, l'un des Généraux des ennemis ; & celui-là la revendit aux Anglois pour la somme de dix mille livres, & cinq cens livres de pension annuelle. 1431.

La merveille de cette Bergere ayant si bien réussi à Orléans, comme nous l'avons vû, Renaud de Chartres, Chancelier de France, le Maréchal de Boussac & Poton de Saintrailles, résolurent d'aller à Rouen, sur la foi d'un petit Bergerot, qui les assuroit que Dieu l'avoit envoyé pour les mettre dedans : mais les Anglois en étant avertis, les combattirent en chemin, en défirent une partie, & prirent Poton prisonnier.

Un Capitaine Arragonnois nommé François de Surienne, qui étoit au service des Anglois, surprit la ville de Montargis de cette sorte. S'étant familiarisé avec une Damoiselle qui étoit amoureuse du Barbier du Gouverneur, il lui promit de grandes sommes d'argent, & la foi de mariage, si elle introduisoit ses gens dans la place par sa maison, qui étoit joignante à la muraille. La Damoiselle gagna le Barbier par le desir de l'argent, sans lui parler de

* Jeanne d'Arc fut annoblie par Lettres Patentes données à Meun sur Yevre le 16. Décembre 1429. verifiées au Parlement le 16. Janvier 1430. avec son pere, sa mere, & ses trois freres, 1. Jacquemin d'Arc. 2. Jean d'Arc, & 3. Pierre d'Arc, appellé le Chevalier du Lys,

1431. l'autre point : Tous deux aiderent aux Anglois à placer les échelles, & à monter : mais la place prise, ils furent mis dehors, de peur qu'ils ne fissent un pareil marché avec les François, & n'eurent que des moqueries & des reproches pour récompense.

En échange, les François surprirent la ville de Chartres, par le moyen d'un roulier qui y voituroit des marchandises. Pendant qu'il tenoit le pont-levis embarrassé de sa charette chargée, il sortit cent hommes d'une cave de là auprès, où on les avoit cachez la nuit ; ils se saisirent de la porte ; & au signal qu'ils firent, le bâtard d'Orléans & Gaucour, qui étoient à une lieue de là, accoururent avec 3000. hommes. La garnison sans coup férir, s'enfuit à Evreux par une autre porte. Quelques Bourgeois firent résistance à l'exemple de leur Evêque (c'étoit Jean de Fotigny) zélé Bourguignon ; mais il fut tué les armes à la main sur les dégrés de la grande Eglise.

La Pucelle étoit prisonniere de guerre, & on ne pouvoit pas la traiter autrement sans violer le droit des gens. Mais les Anglois forcenés d'avoir été battus par une fille de village, ne pouvoient souffrir la gloire de celle qui faisoit leur honte. Ils croyoient réparer leur honneur en la notant d'infamie. Ayant donc obligé ce lambeau d'Université, qui etoit demeuré à Paris, d'adresser une Requête à leur Roi, demandant qu'il en fût fait justice, ils la menerent à Rouen, & là ils l'accuserent en Cour d'Eglise, comme sorciere, séductrice, hérétique, & ayant forfait à son honneur. 1431.

C'étoient là les quatre chefs de son accusation, mais ils ne purent rien vérifier contre elle, sinon qu'elle avoit porté l'habit d'homme & pris les armes ; ce qu'ils lui imputoient à crime, d'autant, disoient-ils, que ce changement d'habits blessoit la pudeur de son sexe, & violoit la défense expresse de Dieu. Pierre Cauchon Evêque de Beauvais *, dans l'Evêché duquel elle avoit été prise, le Vicaire de l'Inquisition, quelques autres Docteurs en Théologie & en Droit Canon, furent ses Juges, le Chapitre de Rouen durant la vacance du Siége, leur prêtant territoire.

Après divers interrogatoires captieux, ils la condamnerent à une prison perpétuelle, au pain de douleur & à l'eau d'amertume, & lui défendirent de plus vêtir l'habit d'homme : mais comme elle le reprit quelque tems après, je ne sçai par quel esprit, les Anglois presserent tant ses Juges, qu'ils déclarerent qu'elle avoit récidivé, l'excommunierent & la livrerent au bras séculier, qui la fit brûler toute vive le trentiéme jour de Mai dans le vieux marché de la ville.

Sur le bucher elle prédit aux Anglois que le bras de Dieu étoit levé pour les frapper, & que sa justice, non seulement les chasseroit de la France, mais qu'elle les poursuivroit en Angleterre, & leur feroit souffrir les mêmes maux qu'ils avoient fait souffrir aux François. Un Poëte raconte que son cœur se trou-

* Cet Evêque étoit Anglois de naissance. Jean Juvenal des Ursins dit qu'il étoit fils d'un Vigneron du Diocese de Reims. Il fut depuis Evêque de Lisieux, & mourut subitement pendant qu'on lui failoit la barbe.

1431 va tout entier parmi les cendres, & qu'on vit une colombe blanche s'envoler du milieu des flames de son bucher: marque de son innocence. [Quoiqu'elle eût été executée à la vûe de dix mille personnes, & que toute la France le crût ainsi, néanmoins quelque tems après, il parut en Lorraine une fille guerriere & fort adroite aux armes, qui soûtenoit qu'elle étoit cette Pucelle. On en fut tellement persuadé en ce pays-là, qu'on la traita avec beaucoup d'honneur, & qu'elle s'y maria dans une maison noble. On dit que sa postérité dure encore aujourd'hui; le Comte des Armoises s'en dit le chef, & l'on tient que quelques chartes qui se voyent à Metz, confirment qu'elle ne fut point brûlée.]

Charles Duc de Lorraine étoit mort l'an 1430. sans enfans mâles. Il y eut débat pour sa succession, entre Antoine Comte de Vaudemont son frere, qui prétendoit que cette Duché étoit masculine, & René d'Anjou déja Duc de Bar, lequel avoit épousé Isabelle, qui n'étoit que troisiéme fille du Duc Charles, mais dont les deux aînées avoient renoncé à la Duché. Le Bourguignon en haine de la maison d'Anjou, ennemie capitale de la sienne, & le Duc de Savoie son allié, assisterent puissamment Antoine; Et la fortune lui fut favorable dans la bataille qui se donna entre Bullegneville, & Neufchâtel en Lorraine. Car l'armée de René y fut toute mise en déroute, le Seigneur de Barbazan grand Capitaine tué, & René pris & mené à Dijon vers le Duc de Bourgogne, qui le détint jusqu'à l'an 1437. *

Depuis la mort de la Pucelle, les affaires des Anglois alloient toujours de mal en pis. Pour essayer de les remettre ils firent venir leur jeune Roi à Paris, & le couronnerent d'une double couronne dans Notre-Dame le vingt-septiéme jour de Novembre; & d'ailleurs afin de retenir le Duc de Bourgogne, qui étoit prêt de leur échapper, ils lui confirmerent la donation des Comtés de Brie & de Champagne. 1431.

Le Seigneur de la Trimouille usoit toujours très-mal de sa faveur contre le Connétable & les autres Seigneurs. Ils ne le purent souffrir; un jour qu'il étoit dans le Château de Chinon avec le Roi, on y fit entrer par intelligence deux cens hommes de guerre, qui le prirent dans son lit, le blesserent d'un coup d'épée dans le ventre, & le menerent prisonnier au Château de Montresor. La Reine même consentoit à cette entreprise; voilà pourquoi elle appaisa facilement le Roi; & afin d'occuper son esprit, qui ne pouvoit demeurer sans quelque attachement, elle aida à Charles d'Anjou Comte du Maine à se mettre en faveur. La Trimouille ne fut délivré qu'à condition de rendre la ville de Thouars, dont il s'étoit emparé; & le Roi aux Etats de Tours avoua tout ce qui s'étoit fait à son égard.

En vertu de ce qui avoit été ordonné à Pavie par le Concile & par le Pape, le Concile de Bâle commença à se tenir cette année 1431. le 23. de Juillet sous Eugene IV. qui venoit de succeder à Martin V. Il n'y eut jamais de parfaite

* La bataille de Bar, où fut pris René d'Anjou, Duc de Bar & de Lorraine, & occis le Seigneur de Barbasan, que l'on nomma le Chevalier sans reproche; étant le Duc René en la prison du Duc Philippe, lui échurent par succession de la Princesse Jouvenelle les Royaumes de Sicile, de Naples & de Jerusalem; puis fut faite la paix entre ces deux Princes, qui depuis furent grands amis ensemble. Ainsi parle Olivier de la Marche.

intelligence

1431. *intelligence entre lui & les Peres de cette sainte Assemblée. Car si de leur côté les Peres firent connoître d'abord qu'ils vouloient mettre un frein à son autorité, en soûtenant fortement cette ancienne regle,* Que le Concile est au-dessus du Pape : *il montra aussi que son plus grand desir étoit de les séparer. Mais comme il ne le put pas si-tôt, parce que l'Empereur les appuyoit, il fut obligé de confirmer le Concile après deux ans de contestations.*

La guerre se faisoit dans toutes les Provinces de France avec divers succès, mais fort foiblement. Ne vous étonnez pas de la voir languir de la sorte sept ou huit ans durant, l'impuissance de tous les deux partis en étoit la cause ; comme ils manquoient d'argent, ils ne pouvoient point mettre de grandes armées sur pied. Ajoutez à cela la foiblesse des deux Rois ; de celui de France pour la trop grande facilité de son esprit, qui étoit tenu en brassieres par ses Favoris & par ses Maîtresses, & de celui d'Angleterre par sa minorité, par le peu de liaison d'entre ses oncles, & par les incertitudes du Duc de Bourgogne.

Le quinze de Novembre de l'an 1434. *Louis d'Anjou Roi de Naples, mourut à Cosence en Calabre sans aucune lignée. Le deuxiéme de Février de l'année d'après, la Reine Jeanne acheva aussi de vivre, & laissa pour heritier en son Royaume René frere de Louis. Le Pape confirma cette institution : mais comme René étoit encore prisonnier du Duc de Bourgogne, Alfonse Roi d'Arragon eut tout le loisir de s'emparer du Royaume.* En cette Jeanne finit la premiere branche d'Anjou, *qui avoit produit plus de trente autres rameaux, donné des Rois à la Hongrie & à la Pologne, & duré près de deux cens ans.* 1434.

Amé VIII. Duc de Savoie, ennuyé de l'embarras de la souveraineté, s'étoit retiré dans un hermitage qu'il avoit bâti à Ripailles, & y prit l'habit d'Hermite avec deux Gentilshommes de ses confidens, ayant résigné ses Etats à Louis son fils Comte de Geneve. Il l'avoit marié deux ans auparavant avec Anne fille de Janus II. Roi de Chypre : de ce Louis vint un autre Louis qui épousa Charlotte fille & heritiere de Janus III. Mais Jacques le bâtard de Janus s'empara du Royaume, & s'y maintint avec l'appui du Sultan d'Egypte, auquel il en rendit hommage. Nous dirons ci-après ce que devint cette Charlotte.

D'une infinité de petits combats qui se firent en France dans ces deux ou trois années, je n'en trouve point de bien considérable que celui de Gerbroy, petite ville près de Beauvais. Saintrailles & la Hire avoient entrepris de la fortifier, & les Anglois de les en empêcher : Ceux-ci quoique trois fois plus forts en nombre, furent battus, le Comte d'Arondel leur Achile blessé mortellement d'un coup de couleuvrine au talon, & 800. des leurs renversés morts sur la place.

Les instantes prieres du Concile & du Pape envers le Duc de Bourgogne, porterent enfin sa bonté à leur abandonner son juste ressentiment, & à prendre pitié des maux de la France. Son traité avoit été premierement ébauché par Amé Duc de Savoie, lequel dès l'an 1423. avoit moyenné une tréve entre le Roi & lui, pour la Duché de Bourgogne & la Comté de Nevers d'une part, & le Bourbonnois, Beaujolois, Lyon-

nois & Forez de l'autre. Il avoit ensuite été plus avancé à Nevers dans l'entrevûe du Duc Charles de Bourbon & du Bourguignon, duquel Charles avoit épousé la sœur. Ces deux Princes ayant accommodé les affaires qui étoient entre eux pour les hommages de quelques terres que le Duc de Bourbon refusoit de lui rendre, & pour lesquelles ils s'étoient fait rude guerre durant quelque tems, se mirent à parler de celles du Royaume; & ils convinrent ensemble qu'il se tiendroit une conférence à Arras, pour trouver les moyens de paix entre les deux Couronnes, & entre le Roi Charles & le Duc de Bourgogne.

1435.

Suivant cette résolution il se fit à Arras la plus grande & la plus noble Assemblée dont ce siecle eût oüi parler. Tous les Princes de la Chrétienté y avoient leurs Ambassadeurs, le Pape & le Concile chacun son Légat; les Fourriers y marquerent les logis pour dix mille chevaux. Elle fut ouverte le sixiéme du mois d'Août 1435.

Le Duc étoit obligé d'honneur à ne pas traiter sans les Anglois, pourvu qu'ils se contentassent de conditions raisonnables. On leur offrit la Normandie & la Guyenne, à la charge de l'hommage: mais comme il vit qu'ils ne vouloient rien relâcher de leurs prétentions, il se détacha d'eux & fit son traité séparément, le Légat du S. Pere l'ayant absous de la foi qu'il leur avoit donnée. Les Papes en usoient souvent ainsi, croyant que cela étoit du pouvoir que nôtre Seigneur J. C. leur a donné, de lier & de délier. Voici le sommaire des articles les plus importans de ce traité.

Le Roi par ses Ambassadeurs désavoüa qu'il eût consenti au meurtre du Duc Jean, méchamment perpetré & par méchant conseil, dont il lui déplaisoit de tout son cœur; promit qu'il en poursuivroit la punition sur les coupables qui lui seroient nommez par le Duc; que s'ils ne pouvoient être pris, il les banniroit à perpetuité du Royaume, & ne les recevroit jamais à aucun traité. 1435.

Il s'obligea de bâtir pour l'ame du défunt Duc, du Seigneur de Noüailles, & de ceux qui étoient morts depuis dans cette querelle, une Chapelle à Montereau au lieu où le corps du Duc avoit été en terre; de dresser une croix sur le Pont, de fonder proche de là une Chartreuse avec douze Religieux, & une Messe haute, laquelle se chanteroit tous les ans dans l'Eglise de ceux de Dijon: De payer cinquante mille écus d'or à vingt-quatre Carats de Loy, & faisant soixante-quatre au marc, pour les meubles & l'équipage qu'on avoit pris au Duc Jean quand on le tua.

De plus il lui relâcha & quitta l'hommage pour toutes les terres qu'il tenoit de la Couronne, & lui remit le service & l'assistance de sa personne sa vie durant.

Lui donna à perpetuité pour lui & ses hoirs mâles & femelles, les Comtez de Macon & d'Auxerre, la Seigneurie de saint Jengon, le Bailliage de saint Laurent, & la Châtellenie de Bar-sur-Seine. Outre cela il lui bailla en engagement pour quatre cens mille écus, payables en deux termes, les Châtellenies de Peronne, Roye, & Montdidier: & les villes de Somme, sçavoir saint Quentin, Corbie, Amiens & Abbeville. Comme aussi la Comté de Ponthieu deçà & delà la Somme, pour lui & ses hoirs mâles procréés de son corps, avec tous droits de tailles, gabelles & impôts, & tous profits de Justice, de Regale, & autres sur

1435. *toutes ces terres: mais pour le Duc & pour son fils seulement. De plus la jouïssance de la Comté de Boulogne, pour lui & pour son fils seulement, après la mort duquel, elle iroit à celui à qui de sages arbitres ou la Cour de Parlement l'adjugeroient.*

Que les Bourguignons ne seroient point obligez de quitter la Croix de saint André, même quand ils serviroient dans l'armée du Roi; qu'en cas de contravention les sujets de l'un & de l'autre Prince seroient absous du serment de fidélité, & serviroient contre l'infracteur; que le Roi feroit ses soûmissions pour l'accomplissement de ce Traité entre les mains des Legats du Pape & du Concile, sous peine d'excommunication, reaggrave, interdit de ses terres, & tout autant que les censures de l'Eglise peuvent s'étendre; que pour même effet il donneroit les scellez des Princes de son Sang, des Grands de l'Etat, des plus notables Prélats & des plus grandes villes.

On y ajoûta pour rendre la réconciliation plus ferme & plus durable, la promesse de donner Catherine fille du Roi, à Charles Comte de Charolois fils du Duc, quoique tous deux fussent encore fort jeunes. Quatre ans après on envoya cette Princesse au Duc de Bourgogne pour accomplir le mariage. *

Ce Traité fut un coup de massuë sur la tête des Anglois, mais qui au lieu de les rendre plus sages les rendit plus étourdis. Outre celui-là ils en reçûrent un autre qui fut la mort du Duc de Bethfort leur regent en France : car il y avoit assez bien gouverné leurs affaires, & après lui ils n'y eurent plus que des chefs violens & brutaux, sans prudence & sans conduite. Les François cependant prirent Diepe par escalade, & le bon traitement qu'ils firent aux habitans 1436. leur regagna toutes les places du pays de Caux.

Au même tems, sçavoir le dernier de Septembre, mourut la Reine mere Isabelle de Baviere, dans l'Hôtel de saint Pol à Paris, où elle avoit vêcu en pauvre état depuis la mort du Roi son mari, haïe justement des François, & méprisée ingratement des Anglois. On a écrit que pour épargner les frais de ses funerailles, ils firent porter son corps dans un petit batteau à saint Denis, accompagné de quatre personnes seulement. Quelques-uns attribuent sa mort à un saisissement de cœur que lui causerent leurs outrageuses railleries; car ils prenoient plaisir de lui dire en face, que le Roi Charles n'étoit pas fils de son mari.

Une des plus grandes fautes qu'ils commirent, après celle de n'avoir pas reçu les offres qu'on leur fit à Arras, ce fut de gourmander le Duc de Bourgogne, de s'emporter à lui dire des injures, de traiter ses envoyez avec outrage, de ne le pas laisser neutre comme il le désiroit; mais de charger ses gens par tout où ils les trouvoient, de tâcher à surprendre ses places, & de le harceler en tant de manieres, qu'ils le contraignirent malgré qu'il en eût d'être leur ennemi à toute outrance.

D'autre côté les Parisiens comparant l'orgueil & la mesquinerie de ces étrangers avec la courtoisie & la magnificence de leurs Rois naturels, ne pouvoient plus les souffrir; & s'il y avoit quelque chose qui les retint encore, c'étoit un reste d'affection

* Elle mourut le 28. Juillet 1446. à l'âge de 17. ans, sans avoir consommé son mariage, à cause de la jeunesse du mari. Oliv. de la Marche.

1436. que le peuple y avoit pour le Bourguignon, qui étoit François & de la maison Royale: Ainsi quand ce nœud fut rompu, ils ne chercherent plus que l'occasion de secouer le joug étranger.

Les Anglois ayant donc été battus à saint Denis par le Connétable, les bons Bourgeois de Paris prirent ce tems de traiter avec lui de leur réduction. Lors qu'ils eurent obtenu du Roi des lettres d'abolition & de confirmation de leurs Privileges en la forme qu'ils desiroient, ils l'introduisirent dans la ville par la porte de Saint Jacques: (les bons Bourgeois haranguant le peuple tandis qu'il faisoit couler doucement ses troupes.) Ce fut le vendredy d'après Pâques. Quand il fut dedans, le peuple se mit à charger les Anglois de tous côtez, criant après eux *à la queüe*. Il en fut assommé un grand nombre par les rues, le reste se sauva à la Bastille, où il fit sa composition. Tous les petits Châteaux des environs furent un accessoire de cette réduction si soudaine.

[Au mois d'Août prochainement
1437. suivant, le Roi y rappella le Parlement, la Chambre des Comptes & l'Université. En attendant le retour du Parlement qui ne put revenir que le sixiéme de Novembre, il commit deux Présidens & six Conseillers, lesquels annulerent & casserent tous les jugemens qui avoient été rendus contre les serviteurs du Roi par le Parlement Anglois, depuis le mariage & traité fait par Charles VI. avec Henry.]

Les Anglois, comme nous l'avons dit, s'étant déclarez ennemis du Bourguignon, commettoient toutes sortes d'hostilitez sur ses terres, & brassoient dans tous ses pays diverses 1436.
menées pour soulever ses sujets, en & 37.
ce tems-là fort attachez avec l'Angleterre, tant par le commerce, que par la haine qu'ils avoient contre les François. Il s'en voulut donc revancher par la prise de Calais, qu'il ne croyoit pas difficile, & l'assiegea avec une armée fort nombreuse. Au milieu de l'entreprise, les Flamands voyant qu'elle tiroit en longueur, s'allerent imaginer, ou d'eux-mêmes ou par la suggestion des émissaires des Anglois, qu'ils étoient trahis: Là-dessus s'étant ameutez en diverses petites assemblées, ils se mirent tout d'un coup à plier bagage en grande confusion, laissant leurs vivres & leur artillerie, faute de chariots pour les emporter. Tout ce que put faire leur Duc, ce fut de les couvrir de sa Cavalerie, de peur que les Anglois ne les chargeassent, & après cela de les suivre. Mais comme il fut de retour en Flandres, les habitans de Bruges se révolterent contre lui, & peu s'en fallut qu'il ne perît dans une émeute populaire, où le Seigneur de l'Isle-Adam fut assommé. Le siége du Crotoy qu'il entreprit quelques mois après, lui réussit aussi mal que celui de Calais.]

Le Duc de Glocestre, qui lui avoit mandé qu'il venoit pour lui donner bataille, ne l'ayant plus trouvé là, fit une irruption dans la Flandre, où il redoubla l'épouvante du pays par le brûlement de tous les lieux où il passa. Si là dessus les Anglois eussent eu l'adresse de ménager son esprit, ils l'eussent peut-être rengagé avec eux, ou du moins l'eussent rendu neutre.

Vous avez vû comme René d'Anjou étoit prisonnier du Duc de Bour-

gogne : il fut impossible d'obtenir sa 1437. liberté qu'en lui payant une grande rançon, lui cédant plusieurs places, *a* & accordant le mariage de sa fille aînée nommée Yoland, âgée seulement de neuf ans, avec Ferry fils aîné d'Antoine Comte de Vaudemont, moyen par lequel la Lorraine retourna aux mâles de la maison.

On avoit cependant mené le Roi en Lyonnois & en Dauphiné pour faire de l'argent en ce pays-là; & l'année suivante il passa jusqu'en Languedoc pour la même fin. A son retour il mit le siége devant Montereau Faut-Yonne qui ne se rendit qu'après une longue resistance. La place prise, il vint faire son entrée triomphante dans sa bonne ville de Paris le quatriéme de Novembre ; Et alors il se put dire véritablement Roi de France, ayant replanté son trône dans la Capitale du Royaume.

La licence extrême & le brigandage s'engendrerent necessairement de ces longues guerres Les troupes n'étant point payées, vivoient à discretion; & l'extrême disette qu'elles trouvoient par tout, les rendoit encore plus inhumaines. Il y avoit plusieurs bandes, commandées même par des plus braves Capitaines du Roi, qui sous pretexte de chercher leur subsistance, couroient de Province en Province, raflant tout ce qu'elles trouvoient. Celles des *Ecorcheurs*, *b* puis celle des *Retondeurs*, elles se faisoient appeller ainsi, commirent d'étranges desordres.

De leurs cruels ravages, de la fuite des paysans qui ne labouroient 1438. point la terre, & des pluyes continuelles durant les années 1437. & 1438. s'ensuivit une extrême famine, & puis une horrible mortalité dans toute la France, principalement à Paris & aux environs. Cette grande ville ayant déja perdu quarante-mille de ses habitans par la peste de l'an 1420. & gueres moins par une famine, qui trois ans aprés désola les pays d'entre la Seine & la Loire, fut si dépeuplée, que les Loups y venoient dévorer les enfans jusques au milieu de la rue Saint Antoine. On fut obligé, pour se délivrer de ces bêtes affriandées à la chair humaine, de faire publier qu'on donneroit vingt-sols pour chaque tête qu'on en apporteroit au Magistrat.

Le Pape Eugene, & le Concile de Basle se brouillerent à tel point, qu'Eugene déclara le Concile dissout, & en convoqua un autre à Ferrare; Et d'autre part les Prelats qui étoient à Basle, l'ayant plusieurs fois sommé de s'y rendre, commencerent à méditer sa déposition; d'autant plus hardiment que le Roi Très-Chrétien sembloit alors les favoriser, ayant deffendu aux Prélats de l'Eglise Gallicane d'aller à Ferrare.

Cette discorde enfin aboutit à un Schisme, celui qui l'a pouvoit éteindre étant venu à mourir. J'entens l'Empereur Sigismond, qui finit ses jours en Moravie le huitiéme de Novembre 1437. *Albert Duc d'Autriche son gendre, lui succéda aux Royaumes de Hongrie & de Boheme, & l'année suivante à l'Empire par les suffrages des Electeurs.*

a Les Seigneuries de Cassel & de la Motte-au-Bois enclavées aux pays de Flandres & d'Artois, qui autrefois avoient été données en mariage à un Duc de Bar, avec une fille de Flandre.

b Olivier de la Marche dit dans ses mémoires, que les principaux Capitaines des Ecorcheurs furent le Bâtard de Bourbon, Brusac, Geofroi de Saint Belin, le Bâtard d'Armagnac, Rodrigue de Villandres, Antoine de Chabanes, Comte de Dammartin, Poton de Santrailles, & la Hire.

1438. *Le Clergé de France, depuis la translation du Saint-Siege en Avignon, avoit souffert une infinité d'oppressions de la Cour de Rome : Voilà pourquoy comme le Roi l'eut assemblé à Bourges pour trouver les moyens de réconcilier le Pape & le Concile, lesquels y avoient tous deux envoyé leurs Legats ; il embrassa l'occasion qu'il avoit manquée dès le Concile de Constance, & lui fit ses remontrances sur ces abus insupportables. Le Roi desirant y pourvoir, leur ordonna d'y apporter le remede le plus convenable. Pour cela fut dressé, de l'avis de son Conseil, ce Reglement si celebre, que l'on appella* la Pragmatique ; *lequel remédiant entierement aux entreprises de la Cour de Rome, se pouvoit appeller le rempart de l'Eglise Gallicane, [& étoit d'autant plus considerable, que les Rois précédens n'avoient oncques fait aucunes Ordonnances ou Loix en pareilles matieres, qui eussent pris autorité de l'Eglise universelle, comme celle-là la prenoit.*

Eugene cependant transfera son Concile de Ferrare à Florence, où l'on traita
1439. *de l'union des Grecs avec l'Eglise Latine,*
EMPP. encore. JEAN VII. & ALBERT. II. d'Austriche, R. près de 2. ans. *leur Empereur Jean VII. y assistant avec bon nombre de ses illustres Prélats. Mais cependant ceux qui étoient assemblez à Basle, bien que reduits à un petit nombre, & peu d'accord entr'eux, déposerent Eugene du Pontificat, & élurent Amé VIII. Duc de Savoye,* * *qui s'étoit retiré, comme nous avons dit, dans la Solitude de Ripaille. La France, la Germanie & la plus grand partie de l'Occident lui rendirent obéissance tant que le Pape Eugene vêcut, mais dès qu'il fut mort, presque tous se tournerent du côté de Nicolas V. comme nous le dirons.*

Deux ans après que René fut delivré de la captivité, il passa en son Royaume de Naples : il y eut un destin pareil à celui de ses prédécesseurs, son entrée fut fort heureuse, mais la sortie bien differente. 1439.

Le Connétable par un ordre exprès du Roi attaquoit la ville de Meaux : ce siége, quoique long & difficile, eut un heureux succès pour les François ; mais celui d'Avranches en basse Normandie, étant mal conduit par le même, & par le Duc d'Alençon, ne leur apporta que de la honte ; les Anglois l'ayant fait lever, & pris une partie de leur bagage & de leurs munitions.

Durant ce tems-là, à la poursuite de la Duchesse de Bourgogne & des Légats du Pape, il se fit une grande conference entre Graveline & Calais, des Députez de France, de ceux d'Angleterre & de ceux de Bourgogne, pour traiter de la paix. Les Anglois ne démordant point de cette condition, que la Normandie & leurs autres conquêtes leurs demeurassent en toute souveraineté, on se sépara encore sans rien faire.

Le Roi, de son inclination étoit assez porté au bien de son Etat : Et nous voyons que dès ce tems-là, jusqu'au regne de Henri II. les Rois se servoient assez volontiers de ces termes : *la chose publique de notre Royaume.* Il fit cette année une grande Assemblée des notables & Députez des Seigneurs de son Etat à Orléans ; où il fut résolu que l'on rechercheroit la paix, sans laquelle

* Ils élurent Amé Duc de Savoye qui avoit auparavant renoncé à la Seigneurie, & s'étoit rendu à Ripaille près de Tonon, en une Confrérie & ordre de Chevaliers qu'il avoit fondée avec plusieurs autres. Là il fut envoyé chercher par le Concile & créé pour Pape.... Et me souviens que les Bourguignons qui tenoient le parti du Pape Eugene, faisoient conscience d'ouir Messe, ou de se confesser au Pays de Savoye, & en l'obédience du Pape Felix. Celui Felix gagna de son côté Italie, Allemagne, & Espagne ; mais le Roi de France, ni le Duc de Bourgogne ne voulurent jamais abandonner le Pape. Mém. d'Oliv. de la Marche.

1440.

toute réformation étoit inutile, & même impossible; & qu'en attendant on réduiroit toute la Gendarmerie en Compagnies d'Ordonnance bien réglées, qui seroient payées tous les mois, chaque Gendarme à trois chevaux: auparavant ils en avoient sept ou huit, & grand nombre de goujats, qui dévoroient tout le pays par où ils passoient.

Cette réforme ne pouvoit plaire aux Grands ni aux Capitaines qui s'engraissoient de la misere du peuple; ils l'interrompirent par une dangereuse émotion qu'on nomma *la Praguerie.* Les Ducs d'Alençon, de Bourbon & de Vendôme, même le bâtard d'Orléans Comte de Dunois, & plusieurs autres en étoient. Ils se plaignoient que le Roi ne donnoit part du Gouvernement qu'à deux ou trois particuliers; & là-dessus ils firent une ligue contre ses Ministres. La Trimouille même qui étoit disgracié, se joignit avec eux, afin de rentrer à la Cour par quelque moyen que ce fût.

La conspiration faite, le Duc d'Alençon alla à Niort lui débaucher le Dauphin, qui étoit son filleul, âgé seulement de seize ans, mais déja marié à Marguerite fille de Jacques I. Roi d'Ecosse. Ce jeune Prince d'humeur brouillonne, & porté à la désobéïssance, fut bien aise qu'on chassât d'auprès de lui le Comte de Perdriac son Gouverneur, & tous ceux que le Roi y avoit mis. Le Roi courut promptement au feu qui s'allumoit: après avoir bien garni ses frontieres contre les Anglois, il se mit aux champs accompagné de son Connétable, du Comte de la Marche, & de celui de Dunois, qu'il détacha de cette ligue. Ayant donc 800. hommes d'armes & 3000. hommes de trait, il poursuivit les Liguez si vertement en Poitou, & de Poitou en Bourbonnois, prenant toutes les places où ils pensoient faire tête, qu'ils furent contraints de lui rendre son fils, & de venir demander pardon à genoux. 1440.

Ce fut vers ce même tems qu'un changement le plus merveilleux qu'on se puisse imaginer, surprit toute la France: Charles Duc d'Orléans, qui étoit détenu prisonnier en Angleterre depuis vingt-cinq ans, fut tiré de captivité par le moyen qu'il devoit le moins espérer; car Philippe Duc de Bourgogne, désirant terminer la funeste querelle de sa Maison avec celle d'Orléans, se résolut, par une bonté aussi généreuse que politique, de moyenner la délivrance de ce Prince, & lui aida à payer sa rançon, qui étoit de trois cens mille écus. On vit alors ces deux Princes éteindre par une réconciliation sincere & cordiale, les inimitiez mortelles que leurs peres avoient fait naître. Philippe accueillit Charles avec de grands honneurs, dans sa ville de Gravelines le vingtiéme de Novembre, lui donna son Ordre de la Toison, & reçût le sien du Porc-épic. De plus, Charles épousa sa niéce fille de sa sœur, & d'Adolfe, PREMIER DUC DE CLEVES; enfin tous deux s'efforcerent de se donner toutes les marques d'une vraye & parfaite amitié.

Entre les Maréchaux de France, il y avoit un Gilles Seigneur de Raiz, d'illustre Maison, & fort vaillant de sa personne, mais grand dissipateur de biens, & qui s'étoit si fort dépravé l'imagination, qu'il s'adonnoit à toute sorte de péchez contre Dieu & contre nature,

EMPP. encore JEAN VII. & FEDERIC III. d'Autriche R. 53. ans. 5. mois.

1445. *entretenant des sorciers & des enchanteurs pour trouver des trésors, & corrompant de jeunes garçons & de jeunes filles, qu'il tuoit après pour en avoir le sang, afin de faire des charmes. Sur le scandale public, il fut déféré à la Justice; l'Evêque de Nantes lui fit son procès, le Senéchal de Rennes, Juge Général du Pays, y assistant, parce que le cas étoit mixte. Il fut condamné à être brûlé tout vif dans la prairie de Nantes. Le Duc assista à sa mort; mais adoucissant la Sentence, il permit qu'on l'étranglât auparavant, & qu'on enterrât son corps, qui n'avoit été que fort peu endommagé par les flammes. Il me semble avoir remarqué dans son procès, qu'il y avoit du crime d'Etat envers ce Duc, qui fut bien aise d'avoir sujet de venger son offense, en vengeant celle de Dieu.*

Le Roi avoit mis le siége devant Pontoise, & les Parisiens en payoient les frais. La ville ayant été trois ou quatre fois ravitaillée par Talbot, l'honneur des Capitaines Anglois, il sembla perdre cœur, & se retira à Poissi: mais voyant que cette démarche en arriere le rendoit méprisable à tout le monde, il y retourna courageusement, y fit donner un assaut général; & par sa présence anima tellement ses gens, qu'ils l'emporterent de vive force.

Cela fait, il alla nettoyer tout le pays de Poitou & d'Angoumois des coureurs qui les ravageoient; & pour cet effet, il ôta des places les Capitaines pillards, & y en mit de moins méchans.

Au partir de là, il vint tenir sa Cour à Limoges pendant les Fêtes de la Pentecôte, où il reçût le Duc d'Orleans & sa femme, & lui donna 160000. francs pour aider à payer sa rançon, & six mille livres de pension.

De Limoges il passa dans la Gascogne, où il sauva Tartas. Cette place avoit capitulé de se rendre aux Anglois à certain jour, si elle n'étoit secourue: Il se présenta devant la veille de la saint Jean, avec une armée si puissante, que les ennemis n'oserent paroître. Saint-Sever se laissa forcer, Dacqs composa, aussi firent Marmande & la Reole. Mais dès que le Roi eut le dos tourné, les Anglois, par intelligence, se ressaisirent de Dacqs & de saint-Sever. Peu après le Comte de Foix réduisit Saint-Sever. Le Roi passa l'hyver à Montauban, qui fut si rude, qu'il glaça toutes les rivieres de ces pays-là, & retint les troupes dans leurs quartiers sans pouvoir sortir, à cause des grandes néges. 4141.

[Cette année la mort lui ravit deux de ses plus braves & fidelles Capitaines, Poton de Saintrailles qu'il avoit fait son grand Ecuyer, dont le fils fut depuis Maréchal de France, & Etienne de la Hire, beaucoup plus riche de réputation que de biens.]

Tandis qu'il étoit en Gascogne, il s'assura de la succession de la Comté de Cominges. Matthieu de Foix 1442. avoit épousé en quatriémes nôces, Jeanne, qui en étoit Comtesse: comme elle étoit fort âgée, & qu'elle n'avoit point d'enfans de lui, il la tenoit prisonniere dans un Château, pour la contraindre de lui faire donation de son bien; le Roi ayant reçu les plaintes de la vieille, ne manqua pas de prendre cet avantage pour lui-même, & à ce prix la délivra, & la fit venir en sa Cour.

Etant morte peu après dans Poitiers, le Comte d'Armagnac qui avoit

avoit en secondes nôces épousé sa
1443. fille d'un autre lit, mais qui n'en avoit point eu de lignée, se saisit de ses terres. Il ne les garda pas long-tems : le Dauphin Louis allant en ce pays-là, le surprit par de belles paroles & le mit en prison, lui, sa femme, & ses enfans. L'intercession du Comte de Foix l'en tira avec peine, & en l'obligeant de relâcher les terres dont il s'étoit emparé.

Le vingt-huitieme d'Août, Jean V. Duc de Bretagne, finit ses jours au Château de la Touche, près de Nantes. Il laissa son Duché fort enrichi par une longue paix, & fort peuplé par la guerre qui désoloit les Provinces circonvoisines, particulierement la Normandie. De celle-là seule il s'alla habituer plus de trente mille familles dans la Bretagne, & une grande partie à Rennes, ce qui l'agrandit de beaucoup, & donna sujet d'enclore de murailles la partie qu'on nomme la *basse-ville*. Il avoit trois fils, François, Pierre & Gilles; les deux aînez furent Ducs de ce pays-là l'un après l'autre. Gilles périt malheureusement en prison, par la calomnie du Seigneur de Montauban, favori du Duc François.

Dés l'année précédente, les Anglois avoient mis le siége devant Diepe. Le Dauphin de retour de Guyenne, marcha de ce côté-là en qualité de Lieutenant général pour le Roi, & les en chassa honteusement. Mais le Comte de Sommerset descendant à Cherbourg avec six mille combattans, perça jusqu'en Anjou & en Bretagne, défit le Maréchal de Loheac, & le Seigneur de Bueil, puis s'en retourna chargé de butin à Rouen.

On rapporte à l'an 1440. ou 1442.
l'invention ou du moins le premier usage 1440.
de l'Imprimerie, laquelle seroit aussi ex- ou 42.
cellente qu'elle est merveilleuse, si ce n'étoit que, semblable à la renommée, dont elle est la plus claire trompette, elle debite autant de mauvaises choses que de bonnes. La ville de Leyden en Hollande, en attribue l'honneur à Laurent Janson, un de ses Bourgeois, & dit qu'elle lui fut derobée par un nommé Jean Fust ou Fausto; celle de Mayence le donne à un Gentilhomme nommé Jean Guttemberg, qui pourtant n'en etoit pas natif, mais de la ville de Strasbourg, d'où il alla s'habituer à Mayence, en sorte qu'il y acquit droit de Bourgeoisie : Quelques-uns déferent cette gloire à un Jean Mentel, de la même ville [de Strasbourg. En effet, il se l'attribua, parce qu'il fut le premier qui ouvrit l'Imprimerie dans cette ville-là. La plus commune voix des Auteurs les plus proches de ce tems-là, est pour Guttemberg : Elle dit que pour perfectionner cet Art, il s'associa avec Pierre Schoëffer son gendre, & avec Jean Fausto, Libraire; & que Schoëffer inventa & grava les Poinçons ou Matrices. Le premier livre qu'ils mirent sous la Presse, fut une grande Bible in folio, *d'une écriture si semblable à celle qu'alors on faisoit à la main, que plusieurs y furent trompez. Peu après un Imprimeur nommé Nicolas Jenson, originaire d'Anjou, qui établit l'Imprimerie à Venise en 1486. changea ce Caractere en une Lettre quarrée : mais deux Allemands qui allerent y demeurer quelques années après lui, desirant faire quelque chose de nouveau, quitterent cette belle Lettre, & prirent la Lombarde ou Gotique. On s'en servit 40 ou 50 ans, puis on la rejetta entierement.] Quelques uns s'imaginent que l'Imprimerie vient de la Chine, & il est vrai qu'on y imprimoit*

1443. *long-tems auparavant, mais ce n'étoit pas avec des Lettres séparées & mobiles comme sont les nôtres, c'étoit avec des Planches gravées [Il faut avouer aussi, que les premieres feuilles qui furent imprimées à Mayence, car on en voit encore aujourd'hui, ne l'étoient que d'un côté, & que les Lettres tenoient ensemble.]*

Avant cette noble invention, les Livres étoient si chers, que les plus riches n'en avoient qu'en petit nombre. Louis XI. desirant mettre une copie des œuvres du Medecin Rasis dans sa Bibliotheque, fut obligé de donner en gage à la Faculté de Medecine de Paris, dont il les empruntoit, vingt marcs d'argent, cent sterlins, & une obligation de cent écus d'or d'un Bourgeois. On les laissoit par testament, comme des meubles très-précieux; on les vendoit & échangeoit par contrats comme des biens fonds. On trouve que des Concordances se sont vendues cent écus d'or, un Tite-Live six-vingt, & vingt-quatre Vies des Illustres de Plutarque, soixante-dix.

Les deux Rois aimoient assez leurs plaisirs pour n'aimer pas trop la guerre. L'Anglois fut le premier qui fit parler d'accommodement: les Députez s'assemblerent à Tours, où n'ayant pu convenir d'une paix finalle, ils firent une tréve de dix-huit mois, le vingtiéme jour de Mai, & le mariage de Marguerite fille de René d'Anjou avec le Roi d'Angleterre, auquel elle fut menée par le Duc de Suffolk.

De concert entre les Rois, il fut trouvé bon de jetter les troupes Françoises & Angloises dans les pays de l'Empire, qui étoient gras & peu défendus. Les prétextes apparens furent d'assister la Maison d'Autriche contre les Suisses; de venger quelques courses que le Comte de Montbelliard avoit faites sur les terres de France; d'intimider le Concile de Basle, afin de terminer le schisme, & de prendre la querelle de René d'Anjou, Duc de Lorraine contre les Bourgeois de Metz, qui avoient assisté Antoine, Comte de Vaudemont, son ennemi; mais le vrai sujet, c'étoit pour décharger le Roïaume de gens de guerre. 1444.

Le Dauphin conduisoit ces troupes qui étoient de près de 20000. chevaux. Etant parti de Troyes au mois de Juillet, il prit Montbelliard, & de-là s'étendit dans le pays d'Alsace, entre Basle & Strasbourg, Basle se fortifia, & appella les Suisses à son secours. Il en combattit quatre mille près de là, qui plutôt lassez que vaincus, moururent tous sur la place, mais vendirent leur vie au double. Il ne s'en sauva que seize, d'autres disent qu'un seul; & ajoutent qu'étant retourné en son canton, il eut la tête tranchée comme déserteur. Le Dauphin ayant appris par là qu'il ne gagneroit plus rien qu'en perdant trop, d'ailleurs étant gorgé de butin, & voyant que ce pesant Corps Germanique commençoit à se remuer, il se retira de peur d'être accablé, & alla joindre le Roi son pere qui étoit devant Metz.

Il assiegeoit cette ville en faveur de René Duc de Lorraine. Les Bourgeois ayant vû près de sept mois durant consumer & ruiner leur pays, se racheterent par trois cens mille florins, dont ils en donnerent deux cens mille au Roi, & en quitterent à René cent mille qu'il leur devoit.

Les troupes payées de cet argent,

1444. & 45. furent toutes congédiées, à la reserve de quinze cens hommes d'armes, autant de *Coustilliers* (c'etoient gens de pied accompagnans les cavaliers) & trois mille Archers. Ce fut l'établissement de ce qu'on a appellé COMPAGNIES D'ORDONNANCE. [a]

Il les fit loger d'abord & nourrir dans les villes : mais le peuple qui ne sent que le mal présent, & qui ne veut jamais pourvoir à ceux de l'avenir, quoiqu'on l'en avertisse, ne songea qu'à se liberer de ce fardeau, & octroya une taille en argent pour le payement de ces gens d'armes ; sans considérer que lors qu'elle seroit une fois établie, elle ne dépendroit plus de lui, ni pour la durée, ni pour l'augmentation.

Le dixieme de Novembre se donna la sanglante bataille de Varnes entre les Turcs, & le jeune Ladislas Roi de Hongrie. Il avoit juré solemnellement la paix avec eux : peu après l'ayant rompuë mal à propos, par l'exhortation du Pape, qui le dispensa de son serment, il perdit malheureusement la vie & toute son armée ; playe qui saigne encore aujourd'huy.

Les Comtez de Valentinois & de Diois furent unis cette année au Dauphiné. Louis de Poitiers qui les possédoit, les avoit dès l'an 1419. données par son testament à Charles V qui pour lors étoit Dauphin, à condition de lui fournir 50000. écus pour acquitter ses dettes & ses legs ; & en cas qu'il y manquât, il appelloit à sa succession Amé Duc de Savoye. Le Dauphin n'y ayant pas satisfait, Amé s'étoit mis en possession, & y avoit établi un gourverneur. Mais cette année, par traité fait à Bayonne le troisieme d'Avril, Louis fils d'Amé se départit de tout le droit qu'il y avoit en faveur de Louis ; qui en récompense lui quitta la Seigneurie directe, & l'hommage du Foucigni. 1444.

Pendant la douceur de la tréve, le Roi joüissoit à loisir du divertissement de ses jardins, & languissoit auprès de ses maîtresses. L'aise & les prospérités l'avoient jetté dans la molesse, & presque dans la stupidité: sa plus forte inclination, étoit Agnés Soreau, Damoiselle du pays de Touraine, fort agréable & généreuse personne, mais qui allant de pair avec les plus grandes Princesses, & faisant tant qu'elle pouvoit éclater sa faute, donnoit de l'envie à la Cour, & du scandale à toute la France. [b] On l'appelle vulgairement Sorel.

Le Roi d'Angleterre vivoit dans une plus grande retenuë : c'étoit un Prince dévôt, craignant Dieu & debonnaire, mais il avoit l'esprit foible ; & comme il n'aimoit que sa femme, il se laissoit entierement posséder par elle. Cette Princesse hardie & entreprenante au delà de son sexe, voulut prendre le timon & se rendre absolue. Dans ce dessein, elle lui donna de sinistres impressions de son oncle Hunfroy Comte de Glocestre, qui tenoit le gouvernement, & le porta enfin à le faire mourir sans aucune forme de procès. Ce dangereux coup excita 1445. EMPP. CONSTANTIN XV. R. 7. ans. & deux jours, & encore FEDERIC III.

[a] Ou les Ordonnances de Nancy, à cause qu'il en fit l'établissement, étant dans cette Ville. Ladite Ordonnance, dit Oliv. de la Marche, fut moult, belle & profitable chose pour le Royaume, & par ce moyen cesserent les écorcheurs, leurs courses & leurs pilleries.

[b] Charles en eut deux filles, Charlotte qui fut mariée à Jacques de Brezay Sénéchal de Normandie, & par lui poignardée pour adultere ; l'autre nommée Marie, epousa Olivier de Coitivy Seigneur de Rochefort. Jacques de Brezay tua aussi le galant de sa femme qui étoit un Gentilhomme Picard, nommé la Vergne, l'un des Ancestres de la celebre Marquise de la Fayette.

1446. *contre elle la haine de tous les Grands, & les fit penser à la perdre afin de se conserver eux-mêmes.*

Alors le Roi Charles n'avoit guere plus de quarante-trois ans, & le Dauphin en avoit déja 22. de sorte qu'il lui marchoit sur les talons, & vouloit faire le maître, jusques là qu'un jour à Chinon, il donna un soufflet à sa maîtresse Agnès. Il fit encore une autre action qui irrita fort la colere du Roi, & ne montra que trop clairement quel étoit son naturel. Il avoit marchandé avec Antoine de Chabanes Comte de Dammartin, pour assassiner quelqu'un qui l'avoit fâché; Jacques frere de ce Comte, qui étoit Grand-Maître de la Maison du Roi l'en avoit détourné. Le Roi ayant eu connoissance de cette affaire, en fit une réprimande bien aigre au Dauphin; le jeune Prince pour s'excuser, chargea le Comte de lui avoir suggéré ce lâche dessein; le Comte le nia hardiment en présence du Roi, & offrit de s'en justifier par le combat, contre tel des Gentilshommes du Dauphin qui le voudroit entreprendre. Le Roi connut alors la malignité de son fils, en eut horreur, & lui commanda de ne le voir de quatre mois, & de s'en aller en Dauphiné. Il se retira en menaçant; & quand il fut une fois parti de la Cour il ne songea plus à y revenir: mais à se cantonner & à regner seul, sans dépendre que de ses dangereuses fantaisies.

La Cité de Genes, en peu d'années avoit changé quatre ou cinq fois de Seigneurs & de Gouvernement. Les Fregoses & les Adornes qui étoient de ses principaux Citoyens, disputoient la Seigneurie entre eux, & Barnabé Adorne s'en étoit emparé avec titre de Duc. Janus Fregose feignant de la vouloir remettre entre les mains du Roi, & ayant traité avec lui pour cela, se servit des armes & de l'argent de France pour s'en rendre Maître, puis étant venu à bout de son dessein, il la garda pour lui-même & se mocqua des François. 1447.

Le Roi avoit adhéré quelque tems au Pape Felix, ou du moins gardé la neutralité; mais ayant appris que Nicolas avoit été élu en la place d'Eugene, il voulut montrer à toute la chrétienté qu'il approuvoit son élection. Ainsi il lui envoya rendre obéissance par une grande & célebre ambassade; c'est peut-être celle-là qui a donné lieu à la pompe & à la dépense de ces solemnelles ambassades d'obédience que les Rois envoyent à chaque Pape.

La domination des VISCOMTES A MILAN, *après avoir duré 170. ans, finit cette année par la mort du Duc Philippe Marie: cet Etat fut recherché par divers pretendans de droit ou de bienséance; sçavoir l'Empereur Federic, le Duc de Savoye,* * *les Venitiens, Alfonse Roi de Naples, & Charles Duc d'Orleans. Comme il appartenoit veritablement à ce dernier, suivant les termes du contrat de Valentine sa mere, il y passa avec des troupes: mais les Milanois ayant dessein de se mettre en liberté, il n'en put rien avoir que sa Comté d'Ast. Depuis ces peuples ayant souffert durant quelques années beaucoup*

* Amé VIII. se fit donner par force la Comté de Verceil, & la Ville de Chivas, par le Duc de Milan Philippe Marie, son gendre. Outre cela Philippe reconnut avoir reçû pour la dot de sa femme 300000. Ducats, & donna pour icelle somme au Duc Amé & à ses Successeurs, le Duché de Milan, en cas qu'il mourût sans hoirs légitimes: & c'est la querelle qu'ont encore les Ducs de Savoye sur le Duché de Milan, dit Olivier de la Marche dans ses Mémoires.

1448. *de peine & d'agitations entre les divers partis qui les vouloient subjuguer, ils tomberent pour ainsi dire de la poësle au feu, en acceptant pour leur Duc François Sforze soldat de fortune, mais grand Capitaine, qui avoit épousé la batarde du Duc Philippe.*

Il y avoit en ce tems-là peu d'infanterie en France; le Roi pour en avoir une bonne & bien entretenuë, ordonna que chaque village du Royaume lui fourniroit & payeroit un Archer à pied, choisi d'entre 60. jeunes hommes, lequel seroit franc de toutes tailles & subsides; à cause de quoi on les nomma les FRANCS ARCHERS. Cette milice faisoit un corps de 22. ou 23. mille hommes.

La tréve d'entre les deux Couronnes avoit été prolongée par trois ou quatre fois, & ne finissoit qu'à un an de-là: un Capitaine du parti Anglois, c'étoit François de Surienne, extrémement âpre à la proie, surprit la ville de Fougeres sur le Duc de Bretagne, où il fit un butin de plus de seize cens mille écus; & au même tems les Anglois firent irruption en Ecosse, qui étoit comprise dans la tréve aussi bien que la Bretagne, mais ils y furent bien battus. Le dedans de l'Angleterre, commença aussi à se broüiller au sujet d'une nouvelle imposition que le Roi Henri voulut lever dans Londres; ce qui a presque toujours été le sujet ou le prétexte des guerres civiles.

Le Duc de Bretagne & en même tems les Ecossois firent leur plaintes au Roi Charles de l'infraction de la tréve. On somma les Anglois de réparer le tort, ils désavouerent bien Surienne; pour le reste, ils ne payoient que de remises & de défaites. On patienta six mois entiers, mais bien loin de donner satisfaction, ils s'imaginoient qu'on les redoutoit. A la fin le Duc de Bretagne éclata, & du consentement du Roi leur fit surprendre tout en même-tems le Pont de Larche au-dessus de Roüen, Conches près d'Evreux, Gerbroi près de Beauvais, & Cognac sur la Charente. 1448.

Le Conseil du Roi n'avoit pas moins de passion pour la paix de l'Eglise que pour celle de l'Etat; de sorte qu'à force de prieres, de négociations de menaces, il obligea Felix de donner les mains à la réunion de l'Eglise; il renonça à la papauté plus glorieusement qu'il ne l'avoit acceptée. Ses conventions avec Nicolas V. furent telles qu'il sembloit la quitter comme une chose qui lui appartenoit, & la conferer par grace à son rival. Car il fit sa démission dans le Concile qu'il avoit exprès transferé de Basle à Lausanne; & après qu'il eut déposé les ornemens pontificaux, ces Peres élurent Nicolas, qui le laissa Légat perpetuel dans toutes les terres de Savoye, Montferrat, Lionnois, pays des Suisses & Alsace, & reçût dans le sacré College tous les Cardinaux qu'il avoit créez.

Les brouilleries d'Angleterre continuant, le Roi Charles trouva la conjoncture si favorable, qu'il prit une forte résolution de chasser les Anglois de tout son Royaume. Il avoit fait le Comte de Foix Lieutenant de ses armées depuis la Garonne jusqu'aux Pirénées, & le Comte de Dunois dans toute la France, ensorte néanmoins qu'il devoit rendre honneur au Connétable, quand ils se trouveroient tous deux au même endroit.

Le premier eut ordre de prendre les places que les Anglois avoient

au pied des Pirénées, afin de boucher
1448. le passage à Jean d'Arragon Roi de Navarre, qui avoit fait ligue avec eux & s'étoit obligé, moyennant certaine somme d'argent, de leur garder Mauléon de Soule, place très-forte pour ces tems-là, & assise sur un haut rocher. Pour cet effet, il l'avoit prise sous sa sauve-garde, & avoit mis son Connétable dedans. Le Comte de Foix étoit gendre de ce Prince, néanmoins il considéra plus les ordres du Roi que son beau pere, & ne laissa pas d'assiéger la place. L'Arragonnois sçachant qu'elle manquoit de vivres, arma pour la secourir, & vint à deux lieuës près : mais comme il se trouva trop foible, & que ses prieres ne pûrent rien sur son gendre, il se retira, & son Connétable fut contraint de capituler.

Le vulgaire l'appelle Guiche.

Le Château de Guissent, qui est à quatre lieuës de Bayonne, se rendit aussi, lorsque trois mille Anglois que le Connétable de Navarre & le Maire de Bayonne y envoyerent au secours en bateau par la riviere, eurent été défaits par les assiégeans.

Dans le même tems Verneüil au Perche avoit été pris par l'intelligence d'un Meûnier, qui se vengeoit de ce que les Anglois l'avoient battu ; la grosse tour tint encore quelque tems. Cependant le Comte de Dunois voyant que Pont-Audemer, Lisieux, Mantes, & les forteresses d'alentour de ces villes, lui avoient fait connoître par leur peu de résistance, que le parti Anglois s'en alloit en déroute, manda au Roi que la Normandie étoit fort ébranlée.

Il apprit d'ailleurs que le Duc de Bretagne avec le Connétable son frere, avoit pris la ville de Coutances, & que les habitans d'Alençon avoient remis leur Duc dans sa ville, & assiégé le Château, qui capitula aussi-tôt. Sur ces bonnes nouvelles il partit de Vendôme, où il avoit assemblé ses forces, s'en vint à Verneüil, de là à Louviers & au Pont de Larche, pour sommer la ville de Roüen, dont les habitans étoient disposez à secoüer le joug. 1449.

Le Comte de Sommerset qui étoit dedans avec trois mille Anglois, ne souffrit point à ses Herauts d'en approcher. Cette précaution n'empêcha pas qu'une partie des habitans ne fissent monter les François sur leurs murailles : mais les autres ne s'étant point encore unis avec ceux-là, l'entreprise ne réussit pas. Ils vouloient auparavant faire leurs conditions avec le Roi, comme ils firent le lendemain. Leur Archevêque Raoul Roussel, qui étoit Chef de la députation, obtint sûreté & liberté pour les personnes & pour les biens de tous ceux qui étoient dans la ville, tant Anglois que François, soit qu'ils voulussent y demeurer, soit qu'ils aimassent mieux en sortir.

Quand il eut fait le rapport de ce Traité à l'Hôtel de Ville, les Anglois tâcherent d'en empêcher l'éxécution, en se saisissant des portes & des murailles : mais les habitans les en chasserent bien vîte, & les contraignirent de se retirer au Pont, au Château & au Palais.

Le Fort de Sainte-Catherine ne dura guéres : & Sommerset ayant peu de vivres au vieux Palais, capitula au bout de douze jours ; Qu'il „ sortiroit lui & les siens vie & ba„ gues sauves, avec tout leur équi„ page de guerre, hormis la grosse ar„ tillerie ; qu'ils payeroient 50 mille

„ écus d'or, & tout ce qu'ils pou-
1449. „ voient devoir aux Bourgeois & „ aux Marchands du pays ; Qu'ils „ feroient rendre les places de Caudebec, Moutiervilliers, Lisslebonne, Tancarville & Honfleur ; „ & qu'ils laisseroient pour ôtages „ le Sire de Talbot, & cinq ou six „ autres de leurs Chefs. Le dixiéme de Novembre le Roi fit son entrée pompeusement dans la ville, & y célébra la fête de saint Martin, ancien Patron de la Gaule.

Cela fait il entreprit, nonobstant
1449. & 50. les incommodités de l'hyver, de mettre le siége devant Harfleur, qui étoit la premiere conquête du feu Roi Henry d'Angleterre. La place se rendit le douziéme jour de Janvier. Comme fit ensuite Honnefleur, qui ne dura que peu de jours.

En ce même tems le Duc de Bretagne & le Connétable réduisirent Valogne avec six ou sept autres petites places, & regagnerent aussi la ville de Fougeres : mais ce ne fut que par un long siége.

Ces prospérités n'étoient pas sans mélange d'ennuis pour le Roi. L'an 1449. comme il étoit à Jumieges, on lui empoisonna sa chere Agnés Soreau, sans laquelle il ne pouvoit vivre un moment. Pour le consoler, Antoinette de Maignelais Dame de Villequier, cousine de la défunte, prit sa place : mais elle ne fut pas seule ; l'impuissance de l'âge irritant les desirs de ce Roi voluptueux, il se mit à entretenir grand nombre de belles filles, au moins pour le plaisir de ses yeux.

On a voulu dire que ce furent les
amis du Dauphin son fils qui firent 1449. mourir son Agnés. On en accusoit principalement le fameux Jacques Cœur Argentier du Roi, & Maître des Monnoies de Bourges, sa ville natale. Il étoit fils d'un simple Marchand, mais il avoit tellement avancé sa fortune à la Cour, qu'il manioit toutes les Finances *, & avoit fait son fils Evêque de Luçon, & son frere Archevêque de Bourges. On compte tant de merveilles de ses richesses, de ses bâtimens, de son crédit, & de son commerce dans tous les pays étrangers, que les Chimistes trop crédules, voudroient bien nous faire croire qu'il avoit la Pierre philosophale. L'an 1452. on intenta accusation contre lui, au Conseil du Roi, & on saisit tous ses biens, tant pour ce crime, que pour ceux de concussion, d'éxaction, de transport d'argent hors du Royaume, de billonnement de monnoie, de fabrication de faux Sceaux, & de vendition d'armes aux Sarrazins. Il comparut volontairement pour se justifier, on l'arrêta, & on le traduisit en diverses prisons ; finalement le Roi l'ayant trouvé coupable de tous ces crimes, comme le dit l'Arrêt du 19. Mai 1453. & néanmoins lui remettant la peine de mort, par l'intercession du Saint-Pere, & pour les services qu'il lui avoit rendus, principalement en la conquête de Normandie, le condamna seulement à faire amende honorable, & à payer cent mille écus, & confisqua tous ses biens. A quelque tems de là, le

* On montre encore à Bourges, dit l'Abbé de Marolles dans ses Mémoires, la maison de Jacques Cœur, comme une chose singuliere. Elle est assez bien bâtie ; mais elle est fort au-dessous de celles que font bâtir à present les plus petits Commis des Intendans des Finances. Les vitres sont de cristal, comme le sont aussi celles de la Sainte-Chapelle, ornées de peintures Gothiques qui sont d'un coloris merveilleux. Jacques Cœur portoit d'argent à trois cœurs de gueules : à la face d'or chargée de trois coquilles de sable.

1450. Parlement le rétablit en sa renommée & en ses biens, quand il eut payé l'amende.

Vers le commencement de l'année 1450. il descendit trois mille Anglois à Cherbourg, commandés par Thomas Kyriel, lequel tirant une partie des garnisons des places, fit un gros de six mille hommes, & avec cela il s'avantura en campagne. Le Connétable ayant appris leur marche, se mit à les chercher, quoiqu'il fût plus foible de la moitié en nombre d'hommes. Il les rencontra près du village de Fourmigni, entre Carentan & Bayeux, le long d'une petite riviere qu'ils s'étoient mise à dos. Ces nouvelles levées jointes avec des troupes qui n'avoient pas encore chassé ensemble, ne tinrent point devant de vieilles bandes, où il y avoit tant de braves Chefs & tant de Noblesse fort aguerrie : il n'en échappa que très-peu, puisque l'on en compta 3774. de morts, & 1400. prisonniers.

Ce dernier coup les réduisit aux abois : on ne les vit plus que tremblans de peur sur les murailles de quelques places qu'ils tenoient encore. Le Roi étant allé en basse-Normandie, n'eut pas beaucoup de peine à les assiéger, & guéres plus à les prendre. Vire, Bayeux, Saint-Sauveur le Vicomte, Falaise, Caen se défendirent foiblement : Caen fit sa composition la veille de la Saint Jean. Falaise le vingtiéme de Juillet. La ville de Caen fut remise entre les mains du Roi le deuxiéme du même mois. On fournit au Comte de Sommerset, & à quatre mille Anglois qu'il avoit, des vaisseaux pour passer en Angleterre, non ailleurs. Il y fit son entrée le sixiéme. Il ne restoit plus que Cherbourg, le Connétable l'avoit assiégé après la reddition de Caen; Thomas Govel qui en étoit Gouverneur, avec mille Anglois naturels, la rendit l'onziéme jour d'Août. 1450

Voilà comme toute la Normandie fut reconquise par les François, ou à proprement parler, aida à se reconquerir elle-même en un an & six jours. Le Roi en desirant conserver la mémoire, & qu'il en fût rendu éternelles graces à Dieu, ordonna qu'il en seroit fait des Processions générales au mois de Septembre de cette année-là, & désormais tous les ans à pareil jour que Cherbourg lui avoit été rendu.

Après qu'il eut mis ordre aux affaires de cette grande Province, en y laissant seulement six cens lances & leurs archers, il tourna du côté de la Guyenne ; & cette même année il s'ouvrit le passage sur la Dordogne par la prise de Bergerac, qui fut assiégé & réduit par Jean Comte de Pontiévre, & Vicomte de Limoges. C'étoit l'un des quatre fils de Marguerite de Clisson, lequel avoit été remis dans les biens de sa Maison par le Duc François, suivant un Traité fait à Nantes l'an 1448.

Comme la perte de la bataille de Fourmigny acheva de faire perdre la Normandie aux Anglois, la défaite des Bourdelois leur fit perdre le reste de la Guyenne. Amanjeu d'Albret Seigneur d'Orval, étant allé faire des courses aux environs de Bourdeaux avec sept cens chevaux seulement, il en sortit dix ou douze mille hommes à pied & à cheval, Anglois & Bourdelois, qui coururent en confusion après lui, comme à une victoire certaine. D'Orval sçachant

1451. sçachant à qui il avoit affaire, les chargea brusquement, les mit en déroute, couvrit la campagne & les chemins de mille de ces étourdis, & en emmena beaucoup plus à Basas.

L'Eté ensuivant, le Roi qui étoit toujours à Tours, ayant assemblé de grandes forces, résolut d'achever la conquête de la Guyenne, qui étoit fort consternée de cet échec. Le Comte de Dunois son Lieutenant général, le Comte de Pontiévre, celui de Foix & celui d'Armagnac l'attaquerent par les quatre coins; les Anglois furent battus & poussés par tout. Tellement que n'ayant plus que Fronsac, Bourdeaux & Bayonne, comme le Comte de Dunois assiégeoit Fronsac, ils capitulerent de rendre ces trois places, si dans le jour de la saint Jean-Baptiste ils n'avoient en campagne, & près de cette place-là, une armée capable de donner bataille. Ne l'ayant pû faire, ils exécuterent le Traité. Bayonne seule différa de se rendre, parce qu'on l'amusoit de l'espérance que le Roi d'Angleterre s'apprêtoit de la venir secourir en personne. Cependant les Généraux François firent leur entrée triomphante dans Bourdeaux le 19. de Juin.

En vain les Anglois s'opiniâtrerent à garder Bayonne après quelques attaques; la crainte d'être emportés d'assaut, les obligea aussi de capituler un Vendredi vingtiéme jour d'Août. Le Gouverneur Jean de Beaumont avec toute la garnison, demeura prisonnier de guerre; & il en coûta quarante mille écus d'or aux habitans.

La faveur du Ciel étoit si grande pour les François, ou la persuasion des peuples si forte en leur faveur, que ce jour-là de Vendredi, ils virent une Croix blanche en l'air au-dessus de Bayonne, qui leur sembloit dire que Dieu vouloit qu'ils quittassent la Croix rouge d'Angleterre pour prendre celle de France. 1451. Cette place réduite, il ne resta plus rien à l'Anglois dans la France, que Calais & la Comté de Guisnes.

Si l'on cherche les causes d'une si soudaine & si merveilleuse révolution, on trouvera que ce furent la négligence des Anglois à bien munir leurs places, le manquement de bons Capitaines, & la haine que tous les peuples avoient pour leur domination impérieuse & méprisante: D'autre part, l'union & le zéle de toute la Noblesse & de toute la milice de France, le bon ordre & la discipline de ses troupes, la grande provision de canons, de toutes sortes de machines de guerre, de pionniers, & de munitions, & la nouvelle maniere d'attaquer les places par travaux & tranchées: mais plus que tout cela, la guerre civile que Richard Duc d'York, avoit attisée parmi les Anglois.

Ce Duc sçavoit bien se servir du mécontentement que cette Nation avoit du Gouvernement de la Reine Marguerite qui étoit Françoise, pour trouver dans ces brouilleries quelque chemin pour monter au Trône. Il prétendoit qu'il lui étoit dû plutôt qu'à Henry: car il descendoit (mais par femme seulement) de Lionnel de Clarence, qui étoit second fils du Roi Edouard III. & Richard ne venoit que du troisiéme fils, qui étoit Jean Duc de Lancastre, son bisayeul paternel. 1451. & 52.

Ces divisions prirent quelque surséance à la priere du Seigneur de l'Esparre, député de la ville de

1452. Bourdeaux, & des Seigneurs du pays Bourdelois, qui connoissant bien à quelques nouveaux impôts, dont on les vouloit charger, qu'une domination de proche en proche, est plus absolue qu'une éloignée, offroient de remettre les Anglois dans le pays. Talbot le plus brave de cette nation, & le plus zélé pour sa gloire, étant donc descendu en Medoc avec quatre mille hommes, fut introduit dans Bourdeaux par les Bourgeois le vingt-quatriéme d'Octobre; & puis ayant reçu un autre pareil renfort d'Angleterre, il se rendit maître de Castillon, Cadillac, Libourne, Fronsac, & de quelques autres petites places.

Les Bourdelois avoient pris leur tems que le Roi s'alloit engager bien avant dans une guerre avec le Duc de Savoye, qui apparemment devoit être soutenu du Dauphin, & par conséquent, avoir de grandes intelligences dans le cœur du Royaume. Le Roi en vouloit à ce Duc, parce qu'il avoit accordé le mariage de sa fille Charlotte avec le Dauphin sans son consentement. C'étoit là le vrai motif de la guerre; mais afin d'en avoir un sujet plus apparent, il avoit pris sous sa protection quelques Seigneurs des Etats de Savoye, lesquels s'étant liguez contre le Ministre de leur Prince, il s'appelloit Jean de Compeis, avoient été bannis à perpétuité hors du pays. Le Roi s'avança jusques en Forés pour les rétablir, & peut-être pour dépouiller le Duc; mais quand il eut appris la descente des Anglois à Bourdeaux, il se laissa fléchir à ses très-humbles soumissions, lui permit de le venir trouver à Feurs, & lui accorda la Paix.

L'année suivante, il se porta jusqu'à Lusignan en Poitou, de-là à Saint-Jean d'Angeli, pour le recouvrement du Bourdelois. Son armée assiegea Castillon; Talbot venant au secours avec six mille hommes, fut battu par dix ou douze Princes & Seigneurs François, & demeura mort avec son fils. Sa défaite fut la reddition de la place, la ruine entiere du parti Anglois, & ensuite la prise de Bourdeaux. Cette ville voyant celles de Fronsac, Libourne, Langon, Cadillac, & toutes les autres des environs réduites, le Roi logé à Lermond, tous les secours & les vivres même lui manquer, se rendit à composition, que le Roi ne lui eût pas accordée, si les maladies n'eussent ravagé ses troupes. Du reste, pour mieux retenir cette ville, que les interêts du commerce & des mariages réciproques lioient avec l'Angleterre, il en bannit quarante Seigneurs & Bourgeois des plus suspects, & la brida par le Château Trompette, & par celui du Ha qu'il y fit bâtir 1452.

Comme l'Université de Paris étoit un des plus grands Corps, & des plus nécessaires à la Chrétienté, le Cardinal d'Etouteville, Légat du Pape, usant de ses facultez, mais par l'ordre exprès du Roi, employa ses soins à la purger des abus qui l'avoient defigurée, & fit quantité de beaux Reglemens qui se gardent dans ses Archives. [*L'intention du Roi étoit de regler tellement la distribution des Benefices, qui étoient à la collation des Ordinaires, qu'ils fussent obligez de les donner aux gens de mérite, tant de ses bons serviteurs, que des Suppôts & des Graduez des Universitez, lesquels y viendroient chacun à tour de rolle qui en seroit dressé; mais l'ignorance, l'intrigue & la chicane, prévalurent & empêche-*

1453. *rent l'exécution d'un si louable établissement.*]

Depuis le siege de Calais, le Duc de Bourgogne se mêla fort peu de la guerre contre les Anglois, mais il ne fut pas exempt de traverses dans son pays. Ceux de Bruges s'étant soulevez l'an 1437. le laisserent entrer dans leur ville comme pour lui donner satisfaction, & puis chargerent ses gens, & lui en tuerent plus de cent, ainsi que nous l'avons déja dit. Lui-même y courut grand risque, & se retira avec peine, en faisant rompre la porte de la Ville avec des marteaux. Après cet emportement, ils se mirent à faire des courses dans le pays : leur furie se modéra néanmoins quand ils sçurent que toutes les autres villes n'approuvoient pas leur action, & que le Duc venoit les assiéger avec une grande armée. Ils lui demanderent pardon, mais ils ne l'obtinrent qu'à de rudes conditions; il leur en couta deux cens mille écus d'or, la perte de plusieurs de leurs privileges, & la vie à douze ou quinze des plus factieux.

Les Gantois lui donnerent bien plus de peine par leurs fréquens remuemens. Le plus dangereux fut celui de l'an 1452. La Gabelle en fut la cause. Il la vouloit établir en Flandre & la rendre fixe, imposant vingt-quatre gros, monnoye du pays, sur chaque sac de sel. Ils se résolurent à toutes les extrémitez imaginables, plutôt que de souffrir cet impôt. Ils se lioient en la protection du Roi; En effet, il écrivit fortement en leur faveur au Duc de Bourgogne : mais en ayant reçu une réponse encore plus forte, il ne jugea pas à propos de s'embarquer en une guerre civile, n'étant pas encore hors de la guerre étrangere contre les Anglois.

1452. & 53. Les pertes que les Gantois firent en cinq ou six grands combats, échaufferent davantage les courages féroces : mais la bataille de Ripelmonde, & puis celle de Gavre, où ils perdirent vingt-mille hommes, les mirent si bas qu'il leur en falut venir à une composition. Deux mille hommes nuds pieds & nues têtes, & tous les Conseillers, Eschevins & Officiers de ville, nuds en chemises, allerent une lieue au-devant du Duc & de son fils, leur crier miséricorde; la porte par où ils étoient sortis pour l'aller combattre à Ripelmonde, fut bouchée pour jamais. Outre cela il les condamna à payer quatre cens mille Rides d'or, à lui apporter leurs Bannieres, pour en faire ce qu'il lui plairoit, & à souffrir le changement de leurs usages & Privileges.

EMPP. FEDERIC. III. & MAHOM. II. R. 28. ans, à Constantinople.

Durant les longues guerres qui tenoient la Chrétienté divisée, les Turcs s'avancerent si fort, qu'enfin un jour de Mardi vingt-neuviéme de Mai, Constantinople le tronc de l'Empire de Grece, dont ils avoient coupé toutes les branches, fut prise de force par Mahomet II. âgé seulement de vingt-trois ans. Constantin son dernier Empereur y périt, étouffé par la foule à une des portes de la Ville. Telle fut LA FIN DE L'EMPIRE D'ORIENT, *qui à compter depuis la dédicace de Constantinople faite par Constantin I. le dix-neuviéme jour de Mai de l'an trois cens trente, avoit duré onze cens vingt-trois ans. Nous marquerons dorénavant les Sultans des Turcs au lieu de ces Empereurs.*

Le Comte d'Armagnac n'étoit pas devenu sage pour le premier châtiment; il vouloit trancher du Souverain, empêchant celui qui avoit les

1454. & 55. provisions de l'Archevêché d'Ausch, d'en prendre possession : Et d'ailleurs, il s'opiniâtroit à garder pour femme sa propre sœur, malgré les censures de l'Eglise. Le Roi étant donc mu par les instances que le Pape lui faisoit d'ôter ce scandale de son Royaume, y envoya des troupes, & cinq ou six de ses principaux chefs, dont les uns se saisirent du pays de Rouergue, les autres du Val d'Aure, les autres du Comté d'Armagnac. La ville de Leytoure environnée d'une triple muraille, & son Château situé sur un roc escarpé, ne tinrent pas long-temps : tellement que le Comte s'enfuit hors de son pays, & se retira en sureté dans quelques terres qu'il avoit sur les frontieres de l'Arragon.

Il y alloit entierement de l'honneur de la France, de justifier la mémoire de la Pucelle. Le Roi désira donc que ses parens demandassent des Juges au Saint Siege, pour revoir son procès. Sur leur requête, Calixte III. donna des Commissaires, qui furent l'Archevêque de Reims, & les Evêques de Paris, & de Coutances : lesquels s'étant assemblés à Rouen, virent & examinerent les procédures, ouirent plusieurs témoins ; (*) & sur cela justifierent entierement cette fille héroique, & firent lacérer & brûler le procès par lequel on l'avoit condamnée. Leur Sentence fut publiée à Rouen, dans la place Saint Oüin & au vieux-Marché, & en plusieurs autres villes du Royaume. La plûpart des faux Juges de cette fille étoient péris d'une mort subite ou vilaine, qui sembloit marquer un Jugement de Dieu. De ceux qui resterent, il en tomba depuis quelques-uns entre les mains de Louis XI. qui les punit de mort. 1455.

En ces années commença la division, qui a bien aidé à perdre la Navarre. Blanche heritiere de ce Royaume, avoit eu un fils nommé Charles, de Jean Roi d'Arragon son mari. Cette Princesse étant morte l'an mil quatre cens quarante-un, Jean épousa en secondes nôces Isabelle de Portugal, & retint la jouissance de la Navarre, qui en effet appartenoit à Charles, âgé pour lors de quelques trente-un ans. Ce differend arma le fils contre le pere : le Royaume se partagea : la Maison de Gramont très-puissante, tenoit le parti du pere ; celle de Beaumont qui ne l'étoit pas moins, celui du fils. La marâtre, qui eût voulu ce fils hors du monde, attisa le feu, & aigrit l'esprit du Pere ; De là s'ensuivirent des haines irréconciliables, & de cruelles guerres. Le Prince Charles ayant donné bataille à son pere, la perdit, & demeura prisonnier. Quelque tems après, il fut mis en liberté par un accommodement.

La mauvaise conduite du Dauphin, & les exactions insupportables qu'il faisoit dans le Dauphiné, particulierement sur les Ecclesiastiques, irriterent tellement le Roi son pere, qu'il donna charge à Antoine de Chabanes, Comte de Dammartin de l'aller arrêter. Dammartin ayant été cruellement offensé par le Dauphin, comme nous l'avons dit, eût executé hautement cet ordre, & peut-être fait pis, sans respecter sa qualité, si ce Prince n'en eût eu avis, & ne se fût sauvé à toute bride dans la Principauté d'Orange, Voy. ci-dessus.

* Le Duc d'Alençon, le Comte de Dunois, le Seigneur de Gaucourt, le Sénéchal de Beaucaire, & le même Notaire qui en avoit écrit le procès. Les Barons de Tournebu, Normans, nommés le Fournier, se disent issus de la race de la Pucelle.

1456. & de là en Franche-Comté, d'où il se fit conduire en Brabant. Le Duc de Bourgogne l'y accueillit comme le fils de son Souverain, & lui assigna douze mille écus d'entretien, & le Château de Gueneppe à quatre lieues de Bruxelles, pour son séjour ordinaire. Là, pour se désennuyer, il se mit à étudier l'Astrologie, & apprit le grand Almanac. Depuis il eut toûjours quantité de faiseurs de Prédictions à sa suite.

Quelques bons traitemens qu'il reçût en ce pays-là, il n'y eut pas été long-tems que suivant son naturel, il sema de la division entre le pere & le fils, ayant gagné les Seigneurs de la Maison de Croui qui gouvernoient le pere, & les soûtenant contre le fils qui ne les pouvoit souffrir. La premiere année de son séjour en Brabant, on lui amena Charlotte de Savoye pour consommer le mariage qu'ils avoient contracté: Trois ans après il en nâquit un fils, mais il mourut à la bavette.

La colere du Roi se déchargea sur Jean Duc d'Alençon, parrain du Dauphin. Ce Prince léger & factieux, revenant de Dauphiné, où il étoit allé machiner quelque intrigue en faveur de son fillol; & ayant tramé je ne sçai quelle Ligue avec les Anglois, pour brouiller l'Etat, fut arrété & emprisonné au Château de Loches.

1457. En l'année 1457. comme c'est l'ordinaire après de longues guerres, de faire rendre gorge aux Financiers qui se sont engraissés durant les miseres publiques: le Roi fit rechercher ceux qui avoient manié ses deniers. Un nommé Jean Xancoins Receveur Général, convaincu de malversation, & d'avoir retenu soixante mille écus, fut banni à perpétuité, ses biens confisqués, & les belles maisons qu'il avoit bâties, données au Comte de Dunois. 1457.

On prononce Sancoins.

Il falut deux ans entiers pour trouver des preuves contre le Duc d'Alençon. Après ce tems-là le Roi assembla son Parlement, & ses Pairs à Montargis pour lui faire son procès. On y travailla trois mois de suite, le Roi étant à Baugenci. L'affaire n'allant pas si vîte qu'il désiroit, il remit l'assemblée à Vendôme, & voulut s'y trouver en personne. Enfin, par Arrêt du dixiéme Octobre, cette Compagnie condamna le Duc à perdre la tête, & confisqua tous ses biens. Le Roi lui fit grace de la vie: mais il retint ses plus belles terres, & le renvoya prisonnier à Loches.

Le vingt-sixiéme de Décembre de cette même année, fut le dernier jour du vaillant Artur Comte de Richemont Connétable de France, qui depuis un an & demi étoit devenu Duc de Bretagne par la mort de Pierre le Simple, second fils de son frere aîné. Il n'avoit point d'enfans, ainsi la Duché alla à François son neveu, fils de Richard Comte d'Etampes, son frere puîné. Charles d'Anjou Comte du Maine, eut la Charge de Connétable.

Cette même année le vingt septiéme de Juin, Alfonse Roi d'Arragon & de Sicile, étoit passé en l'autre monde. En mourant il laissa le Royaume de Naples, qu'on appelloit alors Sicile deçà le Far, à Ferdinand son fils naturel. René d'Anjou ayant beau jeu de poursuivre son droit contre lui avant qu'il fût bien affermi, envoya Jean Duc de Calabre son fils en ce pays-là. Ce Prince, suivant les desseins de ses prédé-

1459. cesseurs, y eut de beaux commencemens, & une malheureuse suite.

Depuis la prise de Constantinople, le Duc de Bourgogne avoit par deux ou trois fois, fait montre de vouloir employer ses forces & sa personne contre les Infidelles. On voit dans Olivier de la Marche, les vœux que lui & les Seigneurs de la solemnelle assemblée de Bruges, firent sur le Paon dans un magnifique banquet : Tout cela s'en alla en fumée avec la réjouissance de la fête.

Aussi peu réussit le dessein qu'avoit formé le Pape Pie II. (c'étoit Æneas Sylvius Picolomini) de bander toute la Chrétienté contre les Turcs. Il avoit pour cet effet convoqué une Assemblée generale à Mantoue : il s'y trouva des Ambassadeurs de tous les Souverains, & la guerre y fut résolue avec de grands projets, mais sans aucun effet. Au reste les Ambassadeurs de France s'en revinrent assez mal-contens de ce que le Pape ne faisoit nulle raison à René pour le Royaume de Naples, & qu'il menaçoit d'excommunier le Roi s'il ne cassoit la Pragmatique. Surquoi Jean Dauvet, Procureur Général du Parlement, fit des protestations, & en appella au Futur Concile.

1459. & 60. *Le Duc d'York avoit pour la seconde fois vaincu & fait prisonnier le Roi Henri : Depuis, la Reine Marguerite avec le secours d'Ecosse, avoit tué ce Duc en bataille, & delivré son mari ; mais Edouard fils du Duc, ayant ramené d'autres troupes, tenta de rechef la fortune, & defit l'armée de la Reine sous les murailles d'York. Puis Henry s'étant sauvé en Ecosse, & la Reine Marguerite en France, il se fit couronner Roi l'an 1461. Ce fut-là le premier acte de la Tragedie d'entre les Maisons d'York & de Lencastre, dont celle d'York portoit la rose blanche, & celle de Lencastre la rose rouge.* 1460. & 61.

Il y avoit treize ans que le Dauphin étoit éloigné de la Cour, son pere le manda souvent sans qu'il se souciât d'obéir ; il interpella quatre ou cinq fois le Duc de Bourgogne de le lui renvoyer, l'avertissant qu'il nourrissoit un serpent, qui s'étant réchauffé dans son sein, lui feroit sentir quelque jour ses piqueûres mortelles. Il en vint plusieurs fois aux menaces, & à susciter diverses affaires à ce Duc ; lequel se voyant trop harcelé, lui manda un jour fort vertement, qu'il avisât s'il vouloit tenir la paix d'Arras ou non.

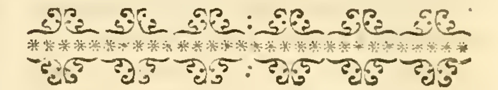
Pour cette fois donc, le Roi le laissa en patience : mais deux ans après, son Conseil, ou son ressentiment le pressant plus fort, il fut sur le point de l'aller querir avec une armée : Toutefois il changea encore d'avis, & songea qu'il valoit mieux le punir en avançant Charles son second fils, dans le droit d'aînesse, suivant le pouvoir qu'en avoient eu les Rois de la premiere & de la seconde Race. Et il eût sans doute exécuté ce dessein, si le Pape ne l'en eût fortement dissuadé, ou peut-être s'il eût eu assez de tems pour disposer les François à ce changement.

Comme il étoit à Meun-sur-Yeurre en Berry, il eut divers avis que ses Domestiques avoient comploté de le faire mourir : le pauvre Prince après cela, ne croyoit plus voir que des poignards, & des poisons. Son appréhension fut si grande, que ne sçachant plus de quelle main prendre ses alimens avec sureté, il s'abstint de manger quelques jours, au bout desquels il ne fut plus en son

1461. pouvoir, quand il le voulut, de rien avaler. Ainsi il accomplit sur lui-même, le méchant dessein de ses ennemis; & pour ne pas mourir de poison, il mourut de faim le vingt-deuxiéme de Juillet. Il étoit sur le milieu de sa cinquante-neuviéme année, & sur la fin de la trente-neuviéme de son régne.

Jamais Prince n'eut de plus grandes traverses, & de plus puissans ennemis, & jamais aucun ne les surmonta plus glorieusement. Après avoir chassé de la France les étrangers qui attentoient à sa Couronne, il périt par ses Domestiques qui attenterent à sa vie. On eût pû le nommer *Heureux*, s'il avoit eu un autre pere & un autre fils. Il fut affable, débonnaire, libéral, équitable : Il aima tendrement ses peuples, & les épargna tant qu'il lui fut possible; récompensa largement ceux qui le servoient, eut un soin très-particulier de la Justice & de la Police de son Royaume, travailla puissamment à la réformation de l'Eglise; & fut si religieux, qu'il ne voulut point la charger d'aucunes décimes. Mais étant de trempe un peu molle, il se laissa trop gouverner à ses Favoris & à ses Maîtresses, ce qui mit de vilaines taches à sa réputation & à sa conscience; & sur la fin de ses jours, il devint appréhensif, défiant & soupçonneux au dernier point.

Il eut trois bâtardes de ses Maîtresses, & onze enfans légitimes de son épouse Marie, fille de Louis II. Duc d'Anjou; sçavoir quatre fils & sept filles. Des fils, il ne lui en survécut que deux, qui furent Louis & Charles. Des filles, Radegonde mourut, étant fiancée avec Sigismond, fils aîné de Federic cinquiéme, Archiduc d'Autriche, Yoland fut femme d'Amé VIII. Duc de Savoye; 1461. Catherine, de Charles Duc de Bourgogne; Jeanne épousa Jean II. Seigneur de Beaujeu, puis Duc de Bourbon; & Magdelaine, Gaston Prince de Viane, & Comte de Foix : Une autre Jeanne, & une Marie, sœurs jumelles, ne passerent point les années de l'enfance.



MARIE,

FEMME DE

CHARLES VII.

CETTE Princesse fille de Louis II. Roi titulaire de Jerusalem & de Sicile, & d'Yoland fille de Jean I. Roi d'Arragon, fut promise à l'âge de cinq ans à Jean des Baux, Prince de Tarente : mais quatre ans après l'an 1410. elle fut accordée à notre Charles, qui pour lors, n'étoit que Comte de Ponthieu, & avoit encore deux freres aînez vivans : lesquels ayant été Dauphins l'un après l'autre lui laisserent ce titre à son tour. Ce mariage ne fut fait qu'en l'an 1413. dans la Ville de Tours, & la consommation encore différée trois ans, parce que les deux parties n'en avoient alors que douze. La raison qu'eut l'Angevin de placer sa fille en cet endroit, ne fut pas tant la considération d'un si noble parti, que le désir de s'appuyer de la Maison de France contre Jean Duc de Bourgo-

gne, qu'il avoit extrêmement offensé en lui renvoyant injurieusement sa fille Catherine, qu'il avoit demandée pour Louis son fils aîné. Mais cette alliance n'accommoda pas peu le parti de Charles qui étoit fort foible ; car outre qu'elle attacha avec lui les Princes d'Anjou, secours bien considérable, une telle femme lui fut aussi la plus douce consolation, & la plus agréable compagnie qu'il eût sçû choisir, pour lui aider à supporter tant d'ennuis & d'afflictions, qui troublerent son repos durant vingt-sept ou vingt-huit ans. L'excellente beauté & la grace si incomparable qui paroissoient en cette Princesse, n'étoient que les moindres qualitez qui la rendoient recommandable. La blancheur éclatante de son teint le cédoit à la candeur de son ame, & les lumieres de son esprit étoient encore plus belles que les rayons de ses yeux. Non seulement cette Reine étoit doüée d'une singuliere prudence, d'un sage conseil, & d'une vivacité d'esprit pour connoître les choses les plus secretes, & pour voir les plus éloignées, mais aussi elle avoit un courage heroïque & une fermeté inébranlable contre les plus rudes secousses des accidens. Tellement que le Roi & ses plus résolus Conseillers, étant prêts de manquer de courage & de force, pour soutenir le Royaume contre la furieuse tempête qui le menaçoit, elle les assura par sa constance, & leur fournit souvent des moyens, dont l'esprit ordinaire d'une femme ne sembloit pas être capable. Souvent elle découvrit les desseins des ennemis, souvent elle les arrêta. Ses remontrances empêcherent le Roi de se retirer en Dauphiné, & d'abandonner les terres de deçà la Loire, & rendirent je ne sçai combien de fois l'espérance & la vigueur à plusieurs de nos Capitaines, rebutez de tant de mauvaises avantures. Mais ce n'est pas merveille si ses paroles avoient la vertu de les ranimer, vû qu'elles étoient suivies de généreux effets & de présens qu'elle faisoit de si bonne grace, qu'elle en augmentoit beaucoup leur valeur. Cette Princesse y employa jusqu'à ses bagues, sa vaisselle, & l'argenterie de sa Chapelle ; si grande étoit la nécessité où la France étoit réduite pour lors, que bien loin de pouvoir entretenir ses armes, Charles n'avoit pas le plus souvent de quoi fournir à l'entretien de sa Maison.

De plus pour remédier à nos maux & pour en ôter la cause, qui ne procédoit que du grand nombre des crimes des François, elle fit tant par ses soins, qu'elle bannit peu à peu les dissolutions & les vices de la Cour, & elle y introduisit la continence, la modestie, & les autres vertus qui n'y étoient plus connuës, & qui en étoient entierement bannies. Il étoit difficile d'aimer le vice en voyant la vertu éclater en un si beau sujet ; & la vie de cette Princesse prêchoit la vertu avec tant d'efficace, que les plus endurcis étoient contraints de devenir gens de bien, & de quitter la vanité & le luxe. On la voyoit le soir & le matin avec peu de suite simplement vétuë, sans autres ornemens que sa pudeur, aller d'Eglise en Eglise, s'humilier devant Dieu, verser des larmes, & ensuite porter ses vœux devant tous les Autels, & presser par ses soupirs & ses prieres toutes les Puissances céleste d'interposer leur faveur envers la Divinité suprême

suprême, afin qu'il lui plût adoucir sa colere & détourner ses fléaux de dessus la France. Pour ce sujet elle envoya des Prêtres avec des offrandes par toutes les plus célebres Eglises du Royaume, entr'autres à Saint Yves en Bretagne, dont l'intercession se signaloit en ce tems-là par quantité de miracles [un ancien & naïf Auteur dit, que c'est le seul Praticien qui soit entré en Paradis] afin que comme il avoit été l'Avocat des pauvres & des orfelins, il voulût prendre en main la cause presque abandonnée du pauvre Roi Charles, que les Anglois & les mauvais François disoient être bâtard, & indigne de la Couronne. A l'exemple donc de Marie il ne se parloit plus que de processions, de vœux, de jeûnes particuliers & solemnels, & de toutes les soumissions Chrétiennes, qui peuvent obtenir du ciel le pardon des offenses. Et cette conversion des François fut si agréable à Dieu, qu'ayant apaisé sa colere il changea presque en un moment la face des affaires, & favorisa autant ce Royaume dans sa pénitence qu'il l'avoit châtié dans ses débauches. Le mérite & les vertus d'une si grande Reine lui acquirent l'esprit du Roi, & le posséderent près de vingt ans, durant lesquels elle eut toujours voix dans le Conseil & autorité dans le Gouvernement. Elle s'y comporta si adroitement avec les divers Favoris, qu'il n'y en eut pas un qui entreprît de la choquer; tout le monde regardant une si sage & vertueuse Princesse, pour l'une des plus considérables assistances que Dieu eût envoyées à cette Monarchie.

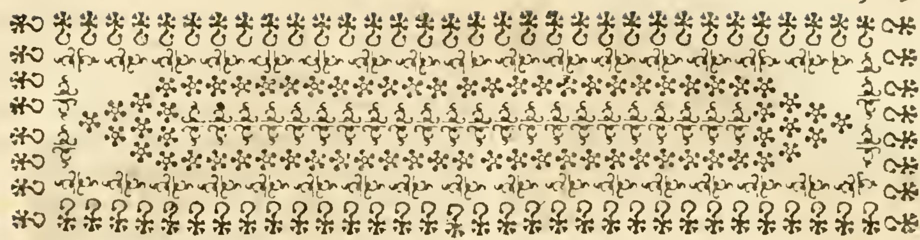
Mais la prospérité ayant débauché l'esprit de son Epoux, & l'ayant attaché à diverses maîtresses, cette Reine se vit peu à peu privée de l'affection du Roi, & enfin presque tout à fait méprisée de lui. Toutefois quoi qu'elle eût devant ses yeux la belle Agnés, & encore après elle quelques autres, qui avoient pris sa place avec tant d'insolence, qu'elles se faisoient rendre dans la Maison du Roi des honneurs & des devoirs qui n'appartiennent qu'aux Reines, & tâchoient de lui joüer mille piéces; elle tint toûjours ferme, elle évita les artifices de ces rusées, & supporta sagement le mépris de son mari, de peur de lui donner plus de sujet de mal faire par son absence. Certes la force de son courage ne parut pas moins en cette disgrace particuliere, qu'elle avoit fait dans les afflictions publiques. Jamais on n'entendit sortir aucune plainte de sa bouche, mais souvent ces paroles, *c'est mon Seigneur, il a tout pouvoir sur mes actions, & moi aucune sur les siennes.* Cette admirable patience ne put pourtant dégager le Roi de ce sale bourbier, il s'y enfonça encore plus fort: si bien que Marie seule suportoit patiemment cette conduite. Bien plus, elle rejettoit tous les propos dont on la vouloit aigrir contre son Roi; même ce qui est un exemple de vertu inimitable, bien qu'elle haït avec raison les défauts de son mari, elle chérit les enfans qui en provinrent. Le Dauphin son fils, mécontent pour d'autres sujets, fit tout ce qu'il put pour l'emmener avec lui quand il se retira de la Cour; mais elle refusa de le suivre, quoiqu'elle l'aimât tendrement; elle blama toujours sa désobéïssance, & le pria par plusieurs lettres de ne prendre point le mauvais

traitement qu'elle recevoit pour prétexte de sa retraite.

Dans cette conjoncture fâcheuse cette vertueuse Reine respectée seulement des gens de bien, qui sont en très-petit nombre, passa vingt ans entiers auprès de son Epoux qui étoit bien éloigné d'elle d'inclination, & il ne pouvoit se résoudre de la regarder, quoiqu'elle fût toujours devant ses yeux. Il étoit si fort engagé dans les amours étrangers, qu'il n'y eut que la mort seule qui pût rompre ses liens. Mais elle ne finit pas toutefois l'affection que notre bonne & chaste Reine eut pour la mémoire de son mari. Outre sa tristesse incroyable, elle lui en donna de bien plus visibles témoignages, par le soin qu'elle prit du soulagement de son ame. Car elle fonda durant sa vie, douze Chapelles ardentes, dans chacune desquelles il y avoit 12. Prêtres entretenus pour prier Dieu à toutes les heures du jour; & tous les mois elle se transportoit à Saint Denis, pour y faire célébrer un service à la même intention. Quand Louis XI. son fils fut parvenu à la Couronne, il lui alla aussi-tôt rendre ses devoirs, & la pria de demeurer près de lui pour l'assister de son conseil. En effet, le respect qu'il lui portoit étoit tel, qu'il ne l'osoit dédire en aucune chose; & cette Princesse eût été plus nécessaire que jamais sous un tel regne plein de calomniateurs & d'injustices. Mais comme Dieu retire les bons d'un état quand il le veut affliger, aussi il l'appella de ce monde en l'autre, le pénultiéme de Novembre l'an 1463. sur la soixante troisiéme année de son âge.

Elle fit quantité de legs pieux, & ordonna que son corps fût enterré à S. Denis auprès de celui du Roi son Epoux. Toute sa vie ne fut qu'un continuel exercice de vertus, principalement de constance, de patience & de piété. Nous avons encore de belles preuves de sa charité à Bourges, où elle résidoit ordinairement avec le Roi. Ce sont 3. pieuses fondations: 2. Hôpitaux, l'un pour les pauvres malades, l'autre pour les passans; & un College pour les pauvres orfelins, qu'elle pourvut de bons revenus & de sages Administrateurs. En récompense de tant de bonnes œuvres, Dieu lui donna un grand nombre d'enfans, qui sont le trésor & la force des Princes, sçavoir 3. fils & 5. filles. De ces trois fils Louis tint le Sceptre, Philippe mourut jeune, Charles fut Duc de Normandie & ensuite de Guyenne, & décéda sans être marié. Radegonde l'aînée des filles, ayant été fiancée à Federic Duc d'Autriche, fut prévenue par la mort. Yoland la seconde, fut mariée à Amé Duc de Savoye. Catherine la troisiéme, épousa Charles dernier Duc Bourgogne. Jeanne la quatriéme, fut femme de Jean Duc de Bourbon. Magdelaine la cinquiéme, après la mort de Ladislas, Roi de Hongrie, auquel elle avoit été promise, fut donnée à Gaston, Prince de Viane, fils de Gaston, Comte de Foix, lequel du côté de sa mere Eleonor, aspiroit à la Couronne de Navarre. Il n'y parvint pas; mais ses enfans François Phœbus, & Catherine, la possederent l'un après l'autre.


Louis XI.



LOUIS XI.

ROY LIV.

âgé de trente-huit ans.

Louis renversa tout pour suivre son caprice,
Mauvais fils, mauvais pere, infidéle mari,
Frere injuste, ingrat Maître, & dangereux ami.
Il régna sans conseil, sans pitié, sans justice,
La fraude fut son jeu, sa vertu l'artifice,
Et le Prevôt Tristan son plus grand Favori.

PAPES.

Encore PIE II. 3. ans sous ce régne.
PAUL II. élû le 29. Août 1464. S. 7. ans moins un mois.

SIXTE IV. élû le 9. Août 1471. S. 13. ans, dont 12. sous ce régne.

1461. LA conduite que Louis, n'étant que Dauphin, avoit tenue en toutes ses actions, particulierement envers son pere, & envers ses peuples de Dauphiné, donnoit assez à connoître ce que ses amis & ses sujets en devoient espérer. Il gouverna toujours sans Conseil, le plus souvent sans justice & sans raison. Il crût qu'il étoit de la fine politique de s'écarter de la grande route de ses prédécesseurs, & de remuer tout, fût-ce de bien en mal, pour se faire redouter. Son esprit fort éclairé, mais trop subtil & trop fin, fut le plus grand ennemi de son repos & de celui de la France; car il semble qu'il ait pris plaisir à brouiller les affaires qui étoient en bon train, & à porter les plus obéïssans à la rebel- 1461.

1461. lion. Il aima mieux suivre ses fantaisies dereglées, que les sages Loix de l'Etat ; & il fit consister sa grandeur dans l'oppression de ses peuples, dans l'abbaissement des Grands, & dans l'élévation des gens de néant. C'est ce qu'un autre a appellé, *mettre les Rois hors de page*, comme si l'observation de la Justice & des Loix étoit une servitude, & non pas une vertu Royale.

Les créatures du feu Roi tâchoient de former un parti en faveur de Charles son second fils (on le nommoit le jeune Seigneur) & tendoient peut-être à exclure l'aîné de la Couronne. Il avoit donc besoin de diligence & de forces pour les prévenir. La nouvelle que lui en donna le Comte du Maine, non pas tant par affection pour lui, que par haine contre le Comte de Dammartin, qui avoit été son rival dans la faveur du Roi Charles, le fit monter à cheval le plutôt qu'il put ; & le Duc de Bourgogne & son fils, l'accompagnerent en France avec quatre mille chevaux choisis sur dix mille.

Ainsi accompagné, il alla droit à Reims, où il fut sacré le 15. d'Août par Jean Juvenal des Ursins. Avant que de recevoir l'Onction, il voulut être fait Chevalier par le Duc, puis communiqua cet honneur à cent dix-sept Seigneurs. A l'issue du festin, le Duc se mit à genoux devant lui ; & après lui avoir rendu hommage, le supplia au nom de Dieu, d'oublier les injures qu'on lui avoit faites, à l'occasion du mécontentement d'entre lui & son pere. Il lui accorda cette grace : mais il en excepta sept, & sous prétexte de ce nombre, il ne pardonna à pas un.

Il fit son entrée à Paris le dernier jour d'Août, suivi de treize ou quatorze mille chevaux. La fête finie, le Duc s'en retourna en Flandres, le Comte alla en pelerinage à Saint-Claude en Franche-Comté, & le Roi à Amboise voir sa mere. Elle mourut peu de tems après, au grand regret des plus sages, qui eussent bien desiré que le respect de son autorité eût servi plus long-tems de bride aux violences de son fils. [D'Amboise il descendit en Bretagne, sous couleur d'accomplir un vœu qu'il avoit fait à Saint-Sauveur de Rhedon ; mais en effet pour reconnoître les forces de ce pays-là, & pour faire, s'il eût pû, le mariage de Marie d'Amboise veuve du Duc Pierre, avec Louis Duc de Savoye, qui la desiroit ardemment sur la réputation de sa haute vertu. Il prétendoit par là tramer des intelligences en Bretagne : aussi le Duc feignant de favoriser ce dessein, le détournoit, & entretenoit secretement la veuve dans la résolution qu'elle avoit prise de n'avoir plus d'autre Epoux que Jesus-Christ. Durant toute cette intrigue, son pere & ses oncles la pressoient d'accepter l'honneur que le Roi lui procuroit ; ses propres domestiques la tenoient comme prisonniere dans sa maison à Nantes, où elle étoit venue au mandement du Roi. Quelques Seigneurs Bretons s'étoient chargés de l'enlever la nuit hors de la Ville, & de là remonter le long de la Loire : mais le Duc avoit fait soûlever les Bourgeois pour la garder ; & lui-même avoit mis de ses gardes autour de son logis, si bien que leur entreprise eût été fort périlleuse. Toutefois ils avoient préparé toutes choses pour cela ; mais il ar- 1461.

1461. riva que cette nuit-là la riviere se glaça presque tout d'un coup au-dessus de la Ville. Ce qu'on eût pû attribuer à miracle, si cela ne fût arrivé à la fin de Novembre, non pas au mois de Juin, comme on le veut faire croire aux Bretons. Ainsi toutes les intrigues du Roi avorterent.

Il se plaisoit fort au Plessis-lès-Tours, le Comte l'y trouva à son retour de Saint-Claude. Il lui donna le Gouvernement de la Normandie, & douze mille écus d'appointemens: mais c'étoit une reconnoissance en papier, & de feintes démonstrations d'amitié; aussi étoient-elles reçues de même qu'elles étoient données. Ces deux Princes se ressembloient trop peu, & se connoissoient trop bien pour s'entr'aimer; aussi dès-lors le Comte traita secretement avec Romillé, vice-Chancelier de Bretagne, & lui donna son scellé.

Dès que Louis fut entré dans son Royaume, il s'y gouverna comme en pays de conquête *. Il destitua tous les Officiers de la Maison Royale, de la guerre, de la Justice & des Finances; maltraita toutes les créatures du Roi son pere, prit plaisir à casser tout ce qu'il avoit fait, ne donna que le Berry à son frere pour tout appanage, mit le Duc d'Alençon en liberté, & le Comte de Dammartin à la Bastille; rétablit le Comte d'Armagnac dans ses terres, chargea le peuple d'exactions, dépouilla les Grands, & offensa tout le Clergé. 1462.

Jamais particulier n'avoit plus travaillé à réduire la puissance du Pape dans les termes des Canons, qu'Æneas Sylvius, & jamais Pape ne s'efforça plus de l'étendre au-delà du droit & de la raison, que le même quand il fut Pie II. La Pragmatique étoit une bride fort incommode à ses entreprises: Il fit tant d'instance auprès du Roi, qu'il donna une Déclaration au mois de Novembre de l'an 1461. pour l'abolir. La Cour de Rome emportée d'une insolente joie, fit aussi-tôt traîner cette Constitution par les rues: mais il n'étoit pas encore tems; car les grandes remontrances du Parlement, & les oppositions de l'Université empêcherent l'effet de la Déclaration, & le Roi ne se mit pas en peine de la faire exécuter, parce que le Pape lui manqua de parole en plusieurs choses *. Jean Geoffroi ou Joffridi, Evêque d'Arras, grand intrigueur, eut le Chapeau de Cardinal pour récom-

(*) Par lettres patentes du 16. Septembre 1461. il réduisit le Parlement de Paris au nombre de cent: sçavoir, 12 Pairs, 8 Maitres des Requêtes, 40 Conseillers Clercs, & 40 Conseillers Laics, y compris les 4 Présidens. Il voulut qu'Helie de Thorettes 4e Président, fût le premier, & qu'Yves d'Espeaux ou de Sépeaux qui étoit le premier, fût le deuxiéme, quoique celui-ci l'eut suivi en Flandre lorsqu'il s'étoit retiré de France, & lui eût servi de Chancelier. Mais Sepeaux n'alla qu'une fois au Parlement, depuis la reception de Thorettes, & ce fut un jour que celui-ci étoit absent.

La Cour des Aydes fut interdite avec son premier Président Louis Raguier Evêque de Troyes.

Louis XI fit à Matthieu de Nanterre, successeur de Thorettes, ce qu'il avoit fait à Sepeaux. Il donna cette charge à Jean Dauvet premier Président de Toulouse, & fit descendre Nanterre à la deuxiéme place. Il donna la Charge de Procureur General à Jean de Saint Romain, puis la lui ôta pour y mettre Michel du Pont, qui n'étoit que simple Procureur au Parlement ou au Châtelet. Et sur la difficulté que le Parlement fit de le recevoir, le Roi dit, que du Pont avoit deux bons Avocats, sans l'avis desquels il ne feroit rien. Cependant du Pont ne fut reçu en cette charge que pour l'exercer avec Saint Romain qui y fut entierement rétabli par Charles VIII. nonobstant l'opposition de l'autre.

* Le Pape avoit promis de tenir un Legat ordinaire à Paris pour l'expedition des benefices vacans, afin que l'argent ne sortit point du Royaume.

1462. pense d'avoir négocié cette affaire auprès du Roi.

Cependant le Pape maintenoit le bâtard Ferdinand dans le Royaume de Naples, de sorte que Jean de Calabre, fils de René d'Anjou, après plusieurs révolutions, en fut entiérement chassé. Les prieres du Roi ne sçurent rien obtenir du S. Pere en faveur de ce Prince de son sang: mais Pie pensant le flatter, lui confirma le nom de TRE'S-CHRETIEN, qu'il tenoit plus glorieusement de ses ancêtres, & l'exhorta à se croiser contre le Turc, lui envoyant une épée, sur la lame de laquelle étoient gravés quelques vers Latins qui le convioient à cette expédition.

Il y avoit une rude guerre entre Henry Roi de Castille, & Jean d'Arragon. Ce dernier avoit, par un traité d'accommodement, donné la Catalogne à Charles, Prince de Viane, fils de son premier lit, & partant son principal héritier: Sa marâtre le harcela si fort, qu'il se broulla une autre fois avec son pere, & prit les armes. Il fut encore vaincu & arrêté prisonnier. Les Catalans se soûlevant en sa faveur, forcerent le pere de le mettre en liberté: mais le même jour de sa delivrance il mourut d'un boucon que sa marâtre lui fit donner par son propre Medecin.

Après sa mort, les Catalans s'étoient revoltez contre Jean, & l'avoient dégradé, comme meurtrier de son fils: le Roi de Castille les assistoit puissamment: Et ce n'étoit pas le zele de Justice qui le poussoit: mais le desir de se saisir des places de la Navarre qui étoient à sa bienséance.

Cependant Jean, afin d'avoir des hommes & de l'argent dans cette pressante nécessité, avoit engagé les Comtés de Roussillon & de Cerdagne au Roi de France pour trois cens mille écus. Gaston, Comte de Foix, beau-frere du Castillan, & gendre de l'Arragonnois, porta ces deux Princes à se remettre de leurs différends au jugement du Roi, qui alors étoit à Bourdeaux, pour traiter le mariage de Magdelaine sa sœur, avec Gaston de Foix Comte de Viane. 1462.

Lorsqu'il eut entendu les raisons des parties, par la bouche de leurs Ambassadeurs, il prononça sa sentence arbitrale: mais elle satisfit aussi peu l'un & l'autre, que son entrevûe avec Henry Roi de Castille, satisfit les François & les Espagnols. Ceux-ci se moquoient de la chicheté, & de la mine basse & niaise du Roi Louis qui n'étoit vêtu que de bure, avoit un habit court & étroit, & portoit une Notre-Dame de plomb à sa barette. Les François s'indignoient de l'arrogance Castillane, & du faste du Comte de Lodême, Favori de Henry. Mais il est vrai que ce Roi déférant, comme il devoit, à la Majesté de la France, passa non-seulement la riviere de Bidasse, qui sépare les deux Royaumes, pour venir trouver le Roi, mais entra deux lieues avant dans ses terres, & vint jusqu'au Château d'Urtebie, où ils confererent ensemble.

Les habits courts étoient ridicules aux personnes de qualité.

Au retour de ce voyage, Louis trouva que les Seigneurs de Crouy, pere & fils, avoient si bien ménagé l'esprit de Philippe, Duc de Bourgogne, sur lequel ils pouvoient tout, qu'il consentoit à lui rendre les villes de Somme pour les quatre cens mille écus. Le coup étoit important; aussi de peur que le Duc ne trouvât des excuses pour s'en dédire, il fit tenir promptement l'argent à Hedin, & s'y rendit lui-même.

1462. La reddition exécutée, il voulut se montrer aux Pays-Bas, où sa Souveraineté n'étoit guéres reconnue. Il visita Arras, fut reçu à Tournay, & passa jusqu'à Lille, où le Duc le vint saluer. La ville de Tournay, qui n'avoit jamais reconnu d'autre domination que celle de France, envoya au-devant de lui trois mille Bourgeois, tous portant une fleur-de-lys d'or en broderie à l'endroit du cœur.

Louis Duc de Savoye l'attendoit à Saint-Cloud, pour se plaindre des désobéissances de Philippe son jeune fils, qui plus alerte qu'Amedée son frere aîné, avoit gagné les affections de la Noblesse, & se frayoit le chemin pour envahir la Duché. Le Roi commanda à Philippe de se rendre auprès de lui; il y vint aussi-tôt sur la bonne foi d'un sauf-conduit; qui pourtant n'empêcha pas qu'il ne le fît arrêter, & qu'il ne l'envoyât prisonnier à Loches. Il y fut détenu deux ans, pour donner tems au pere de rétablir son autorité, & d'assurer la succession à l'aîné.

La haine s'envenimoit de plus en plus entre le Roi & le Comte de Charolois. On en remarque cinq ou six causes principales: La reddition des places de Somme, la bonne réception que le Roi fit aux Seigneurs de Crouy, que le Charolois avoit chassés de la Cour de son pere & du pays pour ce sujet-là: Avec cela la tentative que fit le Roi, de mettre la Gabelle sur la Bourgogne, contre les termes du traité d'Arras; mais encore plus les faveurs qu'il faisoit au Comte d'Etampes, qui étoit accusé d'avoir voulu empoisonner le Duc & son fils.

En ce même tems le Chancelier de Morvillier, homme véhément & hardi, alla de la part du Roi, défendre au Duc de Bretagne de plus s'appeller *Duc par la grace de Dieu*, ni de battre monnoie, ni de lever des tailles dans sa Duché. Le Duc pris au dépourvû, coula doux, & promit tout; mais demanda du tems pour assembler les Etats de son pays; & cependant il négocia diligemment avec le Bourguignon par Romillé, & avec tous les Grands du Royaume qu'il sçavoit être fort malcontens. L'habit des Môines Mendians, particulierement des Cordeliers, servit à faire passer en sûreté les messagers de ces intrigues. 1463.

Le Charolois avoit choisi son séjour ordinaire à Gorkon en Hollande; le bâtard de Rubempré se coula dans le port avec un petit vaisseau, déguisé en Marchand, pour enlever mort ou vif ce Romillé, qui étoit le mobile de toutes ces menées, ou peut-être, le Comte de Charolois même. Quoiqu'il en soit, le Comte l'ayant découvert, le fit arrêter prisonnier, & en donna avis au Duc son pere, qui étoit allé à Hesdin pour conférer avec le Roi.

Sur cette nouvelle, le Duc se retira en hâte: ses gens publierent que l'on avoit fait dessein de se saisir en même tems du pere & du fils; les Prédicateurs en entretinrent le peuple, & Olivier de la Marche en parla en termes qui offensoient fort l'honneur du Roi. Pour se justifier de ces reproches, le Roi envoya Morvillier son Chancelier, & quelques Seigneurs en faire de grandes plaintes au Duc, & lui en demander réparation. Le Chancelier le fit en paroles si hautes & si souveraines, qu'il sembla avoir dessein d'aigrir

1463. les choses plutôt que de les adoucir : Aussi le Charolois dit en partant, à un des Ambassadeurs, qu'il en feroit repentir le Roi avant qu'il fût un an.

Le Roi pensoit avoir le tems de dompter le Breton, avant que Philippe, rendu fort pesant par l'âge, songeât à se remuer. Il assembla donc les Grands de son Etat à Tours, pour leur faire entendre les sujets qu'il avoit de l'entreprendre: Charles Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, y voulut parler du desordre de l'Etat, selon que son âge, sa réputation & son rang, lui en donnoient le pouvoir : mais ses remontrances blesserent les oreilles du Roi, & en furent reçûës avec colere & mépris: De sorte qu'il en mourut de douleur ou autrement, deux jours après. Ce fut le quatrieme de Janvier 1465.

1464. En haine de ce bon Prince, & au préjudice des prétentions qu'il avoit sur le Milanez, le Roi avoit un peu auparavant reconnu François Sforce pour Duc de Milan, & avec cela lui avoit non-seulement transporté tous les droits que la France avoit sur la Seigneurie de Genes, mais aussi lui avoit remis & donné Savone qu'il tenoit encore, faisant sçavoir à tous les Princes d'Italie; que quiconque assisteroit les Genois contre Sforce, seroit son ennemi. Tellement que Sforce, à l'appuy d'un si grand nom, se rendit maître de Genes, & de toute cette Seigneurie.

L'Auteur des antiquitez d'Orleans dit que la riviere de Loire fut glacée cette année au mois de Juin. Si ce prodige est vray, il faut bien dire qu'il procedoit d'une cause naturelle, puisque la Chronologie nous demontre que la chose sur laquelle il en veut faire un miracle, n'a pû être dans le tems qu'il l'a mise.

Le Breton avoit envoyé ses Ambassadeurs à Tours, demander trois mois de terme, il conduisit si accortement ses pratiques, que sa ligue fut en état d'éclater avant que le Roi en eût pû rien découvrir. Les Ducs de Bourbon & d'Alençon, tous les autres Princes du Sang, hormis les Comtes d'Etampes, de Vendôme & d'Eu, presque tous les grands & tous les vieux Capitaines du défunt Roi en étoient; entr'autres, le Duc de Nemours & les Comtes de Dunois, de Saint-Pol, de Dammartin qui s'étoit sauvé de la Bastille par un trou; le Maréchal de Loheac, les Seigneurs d'Albret, de Bueil, de Gaucour, & de Chaumont-Amboise. On l'appella la Ligue DU BIEN PUBLIC, parce que les Princes lui donnoient ce beau pretexte. 1465.

Comme le Roi étoit à Poitiers, le bâtard d'Armagnac enleva Charles, son frere unique, & l'emmena en Bretagne. Tous les zelez serviteurs du feu Roi Charles son pere, se rangerent auprès de lui, & lui firent écrire un Manifeste à tous les Princes de France, les conviant de s'unir avec eux pour le soulagement des peuples, & pour la réformation de l'Etat.

Après que le Roi eut tenté inutilement de le retirer à force de promesses & de flateuses paroles, il alla frapper le premier coup sur ceux qui s'étoient déclarez les premiers. C'étoient les Ducs de Bourbon & Dammartin, qui avoient ouvert la guerre en Berry, Bourbonnois & Auvergne.

Tout le Berry ploya, hormis Bourges qui étoit gardé par le bâtard de Bourbon : Rion en Auvergne attendit le siége & le soutint. Jean Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac,

1465. d'Armagnac, & Charles Sire d'Albret, amenerent un renfort considérable au Duc : néanmoins il entendit à un Traité avec le Roi, promettant de semondre ses Confederez à la paix, & de les abandonner s'ils n'acceptoient des conditions raisonnables. Nemours donna sa parole positive au Roi de suivre son parti, mais il ne la tint pas ; & le Roi tint bien le serment qu'il fit en lui-même, de s'en venger en tems & lieu.

En ce pays-là le Roi apprit que le Comte de Charolois s'étoit mis en campagne avec la permission du Duc son pere, qui l'avoit assuré en partant, que s'il tomboit en quelque péril, il n'y demeureroit pas faute de cent mille hommes. Il sçut aussi que ce Comte avoit quinze cens hommes d'armes, huit mille archers, & un grand équipage d'artillerie & de charoi, qu'il avoit pris son rendez-vous devant Paris, & que le Duc de Bretagne & Monsieur l'y devoient joindre.

Le Charolois faisoit marcher devant lui le plus beau prétexte du monde, l'abolition des impôts & le bien public : Il brûloit par-tout les bureaux des exacteurs, & lacéroit leurs Registres, payoit la dépense de ses troupes, & les retenoit dans une étroite discipline. Si cet ordre eût pu durer, tout étoit à lui ; & si le Breton fût arrivé à point nommé, ils étoient maîtres de Paris, n'y ayant dedans que peu de gens de guerre, & beaucoup de malcontens, & d'amateurs de nouveauté.

La crainte de perdre Paris, fit lâcher prise au Roi, pour y arriver avant le Charolois ; mais dès qu'il eut repassé la Loire, le Duc de Bourbon, Dammartin, Nemours & Albret, lui manquerent de parole ; & ayant rassemblé dix mille hommes, le suivirent pour se joindre avec les autres Confédérez. 1465.

Les Seigneurs de la ligue se devoient tous rendre à saint-Denis vers la fin du mois de Juin, le Charolois les y attendit dix ou douze jours, & cependant tenta les fauxbourgs de Paris par plusieurs escarmouches. Comme il vit que rien ne branloit en sa faveur, & qu'il n'avoit aucune nouvelle certaine d'eux ni de la marche du Breton, il se trouva en grande perplexité, & pensa retourner en arriere. Néanmoins le Vice-Chancelier Romillé, qui étoit Normand & fort habile homme, lui montrant de fois à autres des lettres de la part de son Maître, qu'il faisoit sur des blancs seings, fit tant qu'il l'engagea à passer la Seine au pont de Saint-Cloud, pour aller joindre le Breton vers Etampes, où il croyoit le rencontrer. Il se logea ce jour-là au bourg Longjumeau, & son avant-garde à Montlehery. Le Roi s'en revenant de Berry, tenoit la même route, & se vint loger à Châtres, une lieue au-dessous de Montlehery.

Les uns & les autres furent bien surpris de se trouver si près de leur ennemi. Le dessein du Roi étoit de couler à côté, & de gagner Paris sans hazarder le combat ; mais Pierre de Brezé, grand Sénéchal de Normandie, picqué de ce qu'il lui avoit demandé s'il n'avoit pas donné son scellé aux Princes, engagea la mêlée, où il fut tué des premiers. Ainsi ce fut une rencontre plutôt qu'une *Bataille*. Elle se fit un Mardi seiziéme de Juillet près de *Montlehery*, dont elle a retenu le nom.

1465. Toutes les deux armées, à proprement parler, eurent du pire, & pas une n'eut l'avantage. L'aîle gauche du Roi, & la droite du Bourguignon furent rompues; & dans la déroute l'épouvante fut si grande, qu'il y eut des fuyards de part & d'autre, qui picquerent cinquante lieues sans repaître, & sans regarder derriere eux, publiant chacun de son côté qu'ils avoient perdu la bataille. Les deux chefs y combattirent vaillamment de leurs personnes, le Bourguignon y pensa être tué ou pris par deux fois.

Sur le soir, le Roi étant fatigué d'avoir été à cheval tout le jour, se laissa emmener par les Ecossois de sa garde dans le Château de Montlehery. Ses gens ne le voyant plus, crurent qu'il étoit mort; & le Comte du Maine & le Seigneur de Montauban se retirerent avec huit cens lances.

L'armée Bourguignone étant à demi rompue, toute consternée, craignant au lendemain un nouveau choc qu'elle n'eût pas pu soutenir, ses chefs mirent en déliberation de déloger la nuit, & de prendre le chemin de Bourgogne. La peur est une mauvaise conseillere; tous en étoient d'avis: le Seigneur de Contay seul empêcha cette retraite, qui se fût changée en déroute. Le lendemain ils apprirent que le Roi avoit décampé, & s'en étoit allé à Corbeil, & peu d'heures après, ils furent assurez que le Breton étoit arrivé à Etampes. Ainsi le champ demeura au Charolois, dont il lui entra tant d'orgueil dans la tête, qu'on peut dire que cette journée fut la cause de tous ses malheurs.

Le lendemain le Roi craignant d'être enveloppé, descendit droit à Paris le long de la Seine. Le soir même il soupa en compagnie des principales Dames de la ville, afin de gagner les cœurs des Parisiens par le moyen de ce sexe insinuant, & d'avoir un parti entre les belles pour opposer aux intrigues de celles qui portoient les intérêts des Princes. Avec cela, il loua fort la fidélité des Bourgeois; & pour gagner le peuple, il fit publier par les carrefours la réduction du quatriéme sur le vin au huitiéme, & la révocation généralement de tous les impôts, hormis de ceux des cinq grosses Fermes. 1465.

Ces graces étant contre son gré, ne durerent pas long-tems, non plus que l'établissement qu'il fit d'un Conseil de dix-huit personnes, six du Parlement, six du corps de l'Université, & six notables Bourgeois, par les avis desquels il promit de se gouverner, suivant les remontrances du Clergé, du Parlement, & de l'Université. Le péril passé, il ne garda rien de tout cela, qu'une mortelle haine contre ceux qui en avoient fait la proposition, & particulierement contre l'Evêque, qui avoit porté la parole. C'étoit Guillaume, frere d'Alain Chartier, homme de grande vertu, & fort zelé pour le bien public.

Comme il avoit manqué d'argent, il fit de fort grands emprunts sur les Officiers. Ce qui fut le commencement de rendre les Charges venales; car il destitua ceux qui refuserent de lui prêter ce qu'il demandoit. Au bout de quinze jours, ayant pourvû à la sureté de la Ville, il alla en Normandie faire des troupes & de l'argent. ✠

1465. Cependant le Charolois marchant à la rencontre du Breton, prit le logis d'Etampes pour rafraîchir ses troupes, & panser ses blessés, qui étoient au nombre de près de deux mille. Au bout de trois jours le Breton arriva, ayant avec lui les Comtes de Dunois & de Dammartin, le Maréchal de Loheac, les Seigneurs de Bueil, de Gaucour & d'Amboise, huit cens hommes d'armes, & six mille chevaux legers.

Il avint un jour que Monsieur, jeune Prince, qui avoit l'ame foible voyant les blessés qui se traînoient par les rues d'Etampes, lâcha quelques paroles qui témoignoient du repentir de cette entreprise. Le Charolois les entendit; & peut-être aussi qu'il oüit dire que les Bretons, au bruit qui avoit couru que le Roi avoit été tué à la bataille de Montlehery, avoient délibéré des moyens de se défaire de lui pour gouverner tous seuls le nouveau Roi. Sur cela il s'imagina qu'il pourroit bien demeurer entre le marteau & l'enclume; Et dans cette crainte il dépêcha vers Edoüard Roi d'Angleterre, pour traiter alliance avec lui, & lui demander sa sœur Marguerite. Son dessein n'étoit que de l'entretenir en esperance, afin qu'il ne se liguât pas avec le Roi; car il haïssoit mortellement la Maison d'York, & portoit les interêts de celle de Lencastre; néanmoins à force d'en faire le semblant, il s'engagea si avant qu'il accomplit le mariage, & prit l'Ordre de la Jaretiere.

Lorsque les Princes eurent demeuré quinze jours à Etampes, ils résolurent de retourner devant Paris, essayer une seconde fois s'ils ne pourroient point l'émouvoir à se déclarer du parti du bien public. Ayant donc fourragé le Gâtinois, ils passerent la Seine sur un pont de bateaux entre Melun & Montereaux. 1465. A ce passage Jean d'Anjou Duc de Calabre & de Lorraine, fils du bon Roi René, & grand Capitaine, les joignit avec la gendarmerie des deux Bourgognes. Il n'avoit de cavalerie que 800. hommes d'armes, mais des meilleurs; & dans son infanterie, qui étoit en petit nombre, cinq cens Suisses, les premiers que l'on ait vûs en France.

Quand tous les autres Seigneurs furent arrivez avec leurs troupes, il se trouva près de cent mille chevaux en cette armée. Le Bourguignon avoit son quartier à Charenton, & étoit logé dans son Château de Conflans, les Ducs de Berry & de Calabre à S. Maur des Fossez, & le reste à S. Denis & aux environs.

Dans cette multitude de Chefs, il n'y avoit point de tête assez forte pour commander ce grand corps; ils demeurerent trois semaines devant Paris sans rien faire, se fiant vainement sur je ne sçai quelles intrigues qu'ils avoient dedans; Peut-être l'eussent-ils forcé par les attaques, s'ils l'eussent entrepris; car il n'y avoit que cinq cens lances, & quelques bandes d'Archers; du reste, ils s'affamerent plûtôt eux-mêmes que de l'avoir par la faim.

Il est vrai qu'il s'en salut bien peu qu'ils ne le gagnassent par la négociation & par les intrigues. Car les uns étant touché du desir de voir finir le blocus, & les autres de la crainte de quelque fâcheux événement, prêterent l'oreille aux lettres que les Herauts leur apportoient de la part du frere de leur Roi. Ils dépu-

terent donc vers lui des notables du
1465. Clergé, du Parlement, de l'Univerſité, & des Bourgeois; l'Evêque portoit la parole. A leur retour, nonobſtant les ordres contraires du Comte d'Eu, qui étoit Gouverneur, il fut conclu à l'Hôtel de Ville, que l'on demanderoit au Roi l'aſſemblée des Etats; que les Princes pouroient entrer dans Paris à petite compagnie; & qu'on leur fourniroit des vivres pour de l'argent. Le Roi en étant averti, y revint en diligence le 28. d'Août, & rompit ce dangereux coup.

S'il fût arrivé deux jours plus tard, il eût peut-être trouvé les Princes dans Paris, & les portes fermées pour lui; En ce cas, il avoit réſolu de ſe retirer auprès de Louis Sforce, Duc de Milan ſon bon ami, lequel lui avoit envoyé un ſecours de ſept à huit mille hommes, qui travaillerent extrêmement les terres du Duc de Bourbon.

Depuis ſon arrivée, il ne ſe paſſa pas un jour ſans eſcarmouches, hormis durant quelques tréves, qui furent renouvellées à diverſes fois pour 24. heures ſeulement. Il avoit été accordé une conférence par députez au troiſiéme jour de Septembre; elle ſe faiſoit au lieu dit la Grange aux Merciers. Dès qu'elle eut commencé ce ne furent des deux côtez que marchez ſecrets pour ſe débaucher leurs gens: les confédérez entrerent en jalouſie les uns des
autres, leur parti ſe déſunit, & le 1465.
contraire ſe fortifia & ſe confirma.

Le Roi étoit réſolu de ſuivre le conſeil de Sforce Duc de Milan, qui étoit de rompre cette Ligue à quelque prix que ce fût, & pour cet effet de leur donner à chacun en particulier, la plus grande partie de ce qu'ils demanderoient. Il étoit preſque d'accord de tout hormis de l'Appanage de ſon frere, pour lequel il s'opiniâtroit d'avoir la Normandie. Il ne pouvoit conſentir à démembrer cette belle Province: mais là-deſſus il eut nouvelles que le Duc de Bourbon qui faiſoit la guerre en ce pays-là, ayant été introduit par intelligence dans le Château de Roüen, s'étoit rendu maître de la ville, & que toute la Province ſe portoit à cette réſolution, étant entêtée du déſir d'avoir un Duc comme la Bretagne, qui s'en trouvoit bien. De cette ſorte il fut obligé de leur accorder ce qu'ils tenoient déja. [a]

Le traité fut conclu le vingt-neuviéme d'Octobre. [b] Le Charolois eut les villes de Somme, rachetables ſeulement après ſon décès pour deux cens mille écus, & de plus les Comtez de Guiſnes, de Boulogne & de Pontieu. Le Comte de ſaint Pol qui gouvernoit ſon eſprit, eut l'épée de Connétable. On rendit au Comte d'Armagnac & à tous les autres, les terres & les charges dont

[a] Ils introduiſirent le Duc de Bourbon dans la citadelle, & preſque tous préterent ſerment au Duc de Berri. Jacques Comte de Maulevrier, fils du Seigneur de Brezé, qui étoit Sénechal de Normandie, comme ſon pere l'avoit été, ayant ſçu cet evenement, refuſa de préter aucun ſerment au Duc de Berri, & malgré ſa mere il alla auſſitôt trouver le Roi. Voiez Beaucaire dans ſon hiſtoire l. 1. N. 37. Ce ſervice n'empêcha pas Louis XI. de lui vendre cent mille écus, l'abolition du meurtre de Charlotte de Valois ſa femme, qui étoit ſa fœur naturelle.

[b] En la grange aux Merciers fut pratiquée une paix qui fut telle, que 36 hommes du Royaume, devoient avoir le regard pour augmenter le bien public; & en étoit le Roi content: & ce fut ſoublivité à lui, pour être quitte de cette charge, & venir à paix avec les Princes de ſon Royaume: Car j'en ai aſſez enquis, & ne ſçu oncques qui étoient les 36. ne qui eſtoit le premier ni le dernier, & à mon Jugement le Roi ſe montra le plus ſubtil de tous les autres Princes. Oliv. de la Marche.

1466. ils avoient été dépossédez, & avec cela on leur donna des pensions & des emplois : mais de telle sorte qu'on jettoit des semences de broüillerie entr'eux. Le Duc de Bretagne se fit payer les frais de son voyage & de ses troupes. Le public qui avoit servi de couleur à cette guerre, & qui en avoit porté tous les frais, n'en eut aucun avantage, sinon qu'il fut dit, qu'il seroit nommé trente-six notables, douze du Clergé, & douze de la Robe, pour aviser aux moyens de soulager les peuples & de remédier aux désordres de l'Etat.

Le lendemain les Princes confédérez se trouverent au Château de Vincennes, que le Roi avoit mis entre les mains du Comte ; & là Monsieur lui fit hommage du Duché de Normandie. Deux jours après le Comte reprit le chemin de Flandres, le Roi le reconduisant jusqu'à Villers le Bel ; & au même tems le Duc de Bretagne s'en alla avec Monsieur en Normandie pour le mettre en possession de cette Duché.

On vit aussi-tôt le bon succès du conseil de François Sforce : le Roi gagna les plus vaillans des chefs des Confédérez, en mit quelques-uns en division ou en jalousie, & chercha l'occasion de dépoüiller les autres, ou de les jetter dans l'embarras. Pour le Comte de Charolois il étoit dans un assez grand trouble, ayant la guerre avec les Liegeois : il n'eut qu'à l'y entretenir, en souffrant le feu, & en soûtenant ces aheurtez dans leur haine furieuse contre la Maison de Bourgogne.

Leur Evêque étoit frere du Duc de Bourbon, neveu par sa mere du Duc Philippe de Bourgogne : ils l'avoient chassé du pays, comme nous l'avons dit, parce qu'il ne vivoit pas en Evêque, & le Bourguignon avoit entrepris de le rétablir. 1466. Ceux de Liege & ceux de Dinan envoyerent déclarer la guerre au Charolois quand ils sçurent qu'il étoit en marche pour venir à Paris : mais le Duc son pere avec l'assistance des Ducs de Cleves & de Gueldres, les força en peu de jours d'acheter la paix. Néanmoins, sur le bruit qui courut peu après que le Charolois avoit été tué à Montlehery, ils reprirent les armes avec plus de furie, se fiant à ce que le Roi leur avoit promis secours, & juré qu'il ne feroit aucune paix sans eux. Ceux de Dinan, ville fameuse & riche par ses ouvrages de cuivre, s'emporterent à mille outrages contre le Charolois, jusqu'à l'appeller bâtard, & à le pendre en effigie.

Le châtiment suivit de près leur outrageuse insolence : le Duc mit le siége devant Dinan, son fils commandoit l'armée. La ville fut emportée d'assaut & brûlée, huit cens de ses habitans noyez dans la Meuse, & le reste abandonné à une extrême misere. Les Liegeois qui venoient au secours, épouvantez de la fumée de cet incendie, demanderent tréve pour un an, & donnerent trois cens de leurs Bourgeois en ôtage.

Le Duc de Bretagne vouloit seul posseder Monsieur, & jouir de toutes les graces qu'il pouvoit faire en Normandie : Jean Duc de Calabre & les vieux serviteurs de Charles VII. qui avoient suivi le jeune Prince, avoient aussi jetté leur plomb là-dessus. La division se mit donc entr'eux, & on peut juger qu'il n'y eût pas manqué de boute-feux pour l'entretenir &

pour la faire éclater. Ils firent croire
1466. à Jean, Duc de Calabre, que le Breton avoit comploté d'enlever Monsieur en Bretagne; le Duc Jean en donne avis aux Normands, le bruit s'en répand parmi la ville, le sot peuple prend feu, court au Mont-sainte-Catherine où étoit Monsieur, attendant qu'on fît les apprêts pour sa réception, le monte à la hâte sur un palefroi, & lui fait faire son entrée tumultueusement, & sans cérémonie. Le Breton n'osa paroître, & fut contraint pour éviter leur fureur, de se retirer dans la basse Normandie, où il tenoit plusieurs villes.

Si-tôt que le Roi sçut ce désordre, il prit l'occasion aux cheveux. Il marcha droit au Breton, l'étonna, & le fit venir à une conférence dans Caën. Ce Duc tout effrayé, consentit que les places qu'il tenoit, seroient mises comme en sequestre entre les mains d'Oder Daydie-Lescun, depuis Comte de Cominges.

Tandis que le Roi étoit en ce pays-là, le même Duc de Bourbon qui avoit mis la Normandie au pouvoir de Monsieur, travailloit à l'en retirer, & à la remettre entre les mains du Roi. En toute sa vie le Duc de Bourgogne n'eut point de plus sensible déplaisir, que de voir ce Prince qu'il avoit aimé plus que toutes les personnes du monde, lui tourner le dos si vilainement, & ruiner son propre ouvrage.

Louviers & le Pont de Larche s'étant rendus au Roi, ceux de Rouen lui demanderent composition le dixiéme de Janvier; & leur misérable Duc dénué d'amis, d'argent, de cœur & de conseil, se sauva en piteux équipage, tout heureux de trouver un asyle chez le Breton. Ainsi la Normandie ne garda son Duc que deux mois. Mais le Roi ne lui pardonna pas la passion qu'elle avoit témoignée d'en avoir un : il en coûta la vie à grand nombre des plus notables du pays. 1466.

La guerre de Liége détenoit si fort le Charolois, qu'il ne put pas empêcher cette révolution, & le Duc Philippe son pere étoit si cassé, qu'il ne pouvoit plus agir comme il eût désiré. Il entretenoit seulement correspondance avec le Breton, & s'efforçoit d'animer le Roi Edouard, qui avoit promis sa fille en mariage à son fils, de faire une descente en France.

Durant le bruit qui couroit de cette irruption, & parmi les murmures d'une infinité de malcontens, le Roi amusoit le peuple d'un vain espoir de soulagement, ayant convoqué à Paris une assemblée de notables, dont il fut choisi vingt & un Commissaires, qui commencerent à travailler dans le Palais le seiziéme de Juillet. Le Comte de Dunois y présidoit : c'étoit lui seul entre tant de Princes qui l'avoit poursuivie, par ce louable zéle qu'il a transmis à tous ses descendans, de procurer le bien public. Il s'y fit sans doute plus de propositions qu'on n'en vouloit exécuter, des conférences d'apparat, & des discours fort étudiez : C'est ce qu'en France ils appellent de *belles actions*.

Les excessives chaleurs de l'Eté causerent beaucoup de maladies contagieuses, qui dans la seule ville de Paris, emporterent plus de quarante mille personnes, & en chasserent un bien plus grand nombre. Le Roi désirant la repeupler, y appella

1467. par un Edit toutes sortes de nations & de gens, même les bannis & les criminels, ausquels outre l'abolition, il donna des privilèges & des franchises.

Aut pastor fuit aut illud quod dicere nolo.

La Pragmatique subsistoit encore; le Pape Paul II. envoya pour Légat auprès du Roi, le Cardinal Jean Jofridi, Evêque d'Alby, pour en faire vérifier la révocation; Jean Balue, Cardinal Evêque d'Angers, fut employé pour porter les lettres du Roi au Châtelet & au Parlement. Il les fit passer au Châtelet sans opposition: mais au Parlement il trouva Jean de saint Romain, Procureur général, qui lui résista en face; & l'Université alla chez le Légat, lui signifier son appel au futur Concile, & ensuite le faire enregistrer au Châtelet.

Paris étant comme le Fort du Roi contre les grands qui ne l'aimoient point, il ordonna que tous les habitans, même les Ecclésiastiques, s'y rangeassent par compagnies sous des Bannieres, qu'ils eussent des *Principaux & sous-Principaux*, c'est-à-dire, des Colonels & des Capitaines, & qu'ils s'équipassent de bonnes armes. Dans la premiere revue qui se fit le quatriéme de Septembre, il se trouva près de 80000 hommes, depuis l'âge de 16. ans jusqu'à 60. Dans une autre qui se fit deux ans après, on en compta 84000.

Le 15. de Juillet de cette année 1467. Philippe le Bon Duc de Bourgogne, finit ses jours à Bruxelles dans la soixante-douxiéme année de son âge, & dans la quarante-cinquiéme de sa domination. Il ne cédoit en puissance & en richesses à aucun Roi de l'Europe qu'à celui de France, & il n'avoit point son pareil en bonté & en magnificence. Aussi étoit-il adoré de ses peuples, révéré de tous les Princes de la Chrétienté, redouté même des Infidéles. 1467. Le Comte de Charolois son fils, succéda à ses grands Etats, nullement à sa bonté ni à sa sagesse. Il étoit emporté, présomptueux, aheurté & sanguinaire; mais au reste, vaillant, intrépide dans le danger, infatigable dans la guerre, & qui au-dedans gardoit exactement la Justice & le droit à ses sujets.

A son avénement, il eut à combattre les Liégeois: le Roi les avoit portez à rompre la tréve, aussi les assistoit-il; & toutefois il offroit de les abandonner si le Duc lui abandonnoit le Breton, auquel il tenoit presque le pied sur la gorge, étant entré dans son pays avec une armée de 30 mille hommes. Le Duc n'en voulut rien faire, mais se hâta d'achever la guerre de Liége. Or étant arrivé que les Liégeois perdirent la bataille comme ils venoient au secours de la ville de saint Tron, ils furent contraints de se soumettre à toutes les conditions qu'il lui plut leur imposer, réservé le feu & le pillage. Il fit sauter vingt ou trente têtes des plus coupables, & les tours & les murailles de la ville de Liége, y changea les Magistrats & les Loix, & en tira de grandes sommes d'argent pour ses frais. C'étoit au mois de Novembre.

Les peuples de Flandre, particulierement les Gantois, qui s'étoient mutinez après la mort de son pere, s'humilierent aussi devant lui quand ils sçurent qu'il étoit victorieux, & lui envoyerent toutes leurs Bannieres à Bruges.

Au mois d'Octobre, le Roi reçut

1467. avis que le Duc d'Alençon, qui se mêloit dans tous les partis qui se faisoient, étoit entré dans celui de Monsieur & du Duc de Bretagne, & qu'il leur avoit livré ses places, par le moyen desquelles & de celles qui leur étoient restées, entr'autres Avranches, Bayeux & Caën, ils tenoient presque toute la basse Normandie. Le Roi voulant lui passer sur le ventre pour aller aux autres, fit aussi-tôt descendre son armée dans le pays du Perche & du Maine, & se rendit au Mans.

L'un des sujets qui avoit le plus ébranlé les villes, particulierement celle de Paris, contre le Roi dans la ligue du bien public, sç'avoit été la mutation des Officiers. Pour cette raison, avant que de marcher contre les Princes liguez, il fit cette célebre Ordonnance du vingt-uniéme Octobre, qui porte : *Que considérant qu'en ses Officiers consiste sous son autorité la direction des faits, par laquelle est policée & entretenue la chose publique du Royaume, & que d'icelui ils sont Ministres essentiels, comme membres du Corps dont il est le Chef, il vouloit leur ôter tout le doute qu'ils avoient de cheoir en l'inconvénient de mutation & destitution, & désiroit pourvoir à leur sûreté; Et partant il ordonnoit que désormais il ne seroit donné aucun office, s'il n'étoit vacant* par mort ou par résignation volontaire, ou par forfaiture *jugée & déclarée judiciairement par Juge compétent.*

Son armée fut tout le reste de l'Automne sans rien faire, parce que tout rusé qu'il étoit, il se laissa amuser par le Breton de l'espérance d'un accommodement. Néanmoins il ne perdit pas tout son tems : car sur la fin de l'année, il débaucha René, Comte du Perche, fils de Jean Duc d'Alençon, de sorte que trahissant son propre pere, il lui livra le Château d'Alençon, qui en ce tems-là, passoit pour une fort bonne place. Les Bretons abandonnerent la Ville. 1468. Comme il vit Monsieur & le Duc de Bretagne étonnez d'un coup si imprévu, il employa le Légat du saint Pere pour leur faire entendre, qu'il remettroit tous ses différends au jugement des Etats généraux; & pour cet effet, il les convoqua à Tours, au premier jour d'Avril de l'année mil quatre cens soixante-huit.

Tous les Députez s'y trouverent tellement à sa dévotion, qu'ils ordonnerent conformément à ses intentions; Que la Normandie étant unie à la Couronne, ne se pouvoit démembrer pour la donner à son frere; Que ce jeune Prince seroit exhorté de se contenter de douze mille livres de rente en terres pour son appanage, & de soixante mille livres de pension annuelle, sans tirer à conséquence à l'avenir pour les autres fils de France. Que le Breton rendroit les places de Normandie; & que s'il ne déféroit à cette ordonnance, on lui feroit la guerre à toute force, & pour cela, ils offroient leurs biens & leurs vies au Roi.

Il fit incontinent signifier cette résolution à son frere & au Breton, & au même tems son armée conduite par son Amiral, entra en Bretagne, prit Chantocé & Ancenis, & s'étendit bien avant dans le pays; tandis que lui, après avoir visité sa bonne ville de Paris, étoit allé sur la frontiére de Picardie, dresser ses machines, pour essayer de détacher le

nouveau

1468. nouveau Duc de Bourgogne d'avec eûx.

Pour lors ce Duc ayant vaincu les Liégeois, l'avoit envoyé prier de laisser ses amis en paix, autrement qu'il seroit obligé de les secourir ; & de fait, il s'avançoit à grandes journées pour cela : mais cependant ces Princes ayant pris l'épouvante, sans qu'il parût rien qui les obligeât à se précipiter si fort, conclurent leur accommodement avec le Roi, & en passerent par la résolution des Etats de Tours.

Le Roi ne manqua pas de le faire sçavoir promptement au Bourguignon, mais il n'en voulut rien croire; le Heraut même du Breton qui lui en porta la nouvelle, courut risque d'être pendu comme un homme suborné, parce qu'il avoit vû le Roi en passant. A la fin, il en eut tant de preuves, qu'il le crut malgré lui.

Il campoit avec un grand ordre le long de la Somme : c'est le premier dans ces derniers siécles qui ait renouvellé la méthode des Romains, d'enfermer ses troupes dans un camp retranché. L'armée du Roi se trouvoit néanmoins si forte, & ses gens si animés, qu'on croyoit que nonobstant ces précautions, il l'eût facilement enlevé, s'il l'eût entrepris : mais il aima mieux tenter une voye moins hazardeuse, il lui donna sixvingts mille écus d'or, pour avoir une tréve. Il ne manquoit jamais aucune affaire, quand il ne lui en coûtoit que de l'argent ; car il le prenoit dans la bourse de ses peuples, & le hazard du combat eût été pour lui.

Les Catalans, nonobstant la Sentence du Roi & l'accommodement du Castillan, avoient élû l'an passé Jean Duc de Calabre pour leur Souverain, tant à cause de sa valeur, que des prétentions que la Maison d'Anjou avoit sur le Royaume d'Arragon. Il fit donc la guerre en ce pays-là, avec le secours du Roi, trois ans durant, ayant tantôt de bons succès, tantôt de mauvais : mais l'an 1470. *comme il avoit mis en déroute l'armée de Jean Roi d'Arragon, qui assiégeoit la ville de Peralte, il mourut d'une fievre chaude dans Barcelone au mois de Décembre de l'an* 1470.

C'étoit un esprit merveilleusement adroit, insinuant & enlaçant, que celui du Roi Louis : il le connoissoit bien, & il s'étoit imaginé que s'il pouvoit s'aboucher avec le Bourguignon, il le détacheroit bien des deux autres, ou du moins qu'il semeroit des défiances entr'eux. Il négocia donc une entrevûë avec lui, & par le conseil du Cardinal la Baluë, il alla le trouver à Peronne où il étoit, sans mener aucunes gardes, mais seulement ce Cardinal, le Duc de Bourbon, le Comte de Saint-Pol, & deux ou trois autres Seigneurs, afin de lui témoigner une entiere confiance.

Le Duc l'avoit logé dans la ville. Là dessus arriverent trois Princes de la Maison de Savoye, Philippe Seigneur de Bresse, le Comte de Romont, & l'Evêque de Geneve, puis le Maréchal de Bourgogne, les Seigneurs du Lau & d'Urfé, & quelques autres, tous ennemis du Roi. Du Lau avoit été autrefois son favory ; mais depuis, il l'avoit mis en prison, d'où il s'étoit échappé. La vûë de ces gens-là lui fit si grand peur, qu'il pria le Duc de le loger dans le Château. C'étoit passer le guichet & se rendre prisonnier.

1468. Avant que d'aller à Peronne, il avoit envoyé des Ambassadeurs à Liége, pour porter ce peuple remuant à reprendre les armes; & il n'avoit pas eu le soin de les contremander. Cependant la mine joüa plutôt qu'il ne vouloit de ce côté-là : car au premier mot ces brutaux impétueux partirent de la main, emporterent d'emblée la ville de Tongres, ou ils prirent leur Evêque, déchirerent en pieces cinq ou six de ses Chanoines, & tuerent quelques Bourguignons.

A cette nouvelle, le Duc se met en furie, fait fermer les portes du Château de Peronne, & retient à peine sa colere, qu'elle ne se vange de même sur le Roi. Trois jours durant, le Roi fut dans des transes mortelles: il se voyoit entre les mains de son ennemi justement irrité, & qui eût tout gagné en le perdant, au milieu de gens qui le haïssoient à mort, & dans un logis qui étoit au pied de la tour, où Hebert Comte de Vermandois avoit autrefois fait mourir Charles le Simple. En effet, il étoit perdu s'il n'eût trouvé moyen de gagner quelques domestiques du Duc [entr'autres Philippe de Comines] qui adoucirent l'esprit de leur Maître. Mais il ne put sortir de ce précipice, qu'en faisant un nouveau
„ Traité avec le Duc; par lequel
„ il accordoit les Comtés de Cham-
„ pagne & de Brie à Monsieur, &
„ promettoit d'accompagner le Duc
„ à la destruction des malheureux
„ Liégeois, avec tel nombre de
„ troupes qu'il desireroit. Il n'y mena
„ que quelques gardes, & trois cens
„ hommes d'armes.

Quoique la ville de Liége fût démantelée & sans artillerie, ses habitans néanmoins se défendirent desesperément huit jours durant: ils firent de grandes sorties, entr'autres une durant l'obscurité de la nuit, où ils penserent tuer le Roy & le Comte dans leurs logemens. Mais un Dimanche 30. Octobre, qu'ils croyoient jour de repos parmi les Chrétiens (comme s'il y avoit de la Religion dans la guerre) ils furent attaquez rudement sur l'heure du dîner, & alors ils rendirent fort peu de combat. Une grande partie du peuple s'enfuit par sus le pont de Meuse dans les Ardennes, où plus de la moitié mourut de faim & de soif; l'autre se sauva dans les Eglises, ou se cacha dans les maisons. 1468.

La crainte forçoit le Roi de se réjouir publiquement des malheurs de ses miserables alliez, de louer les hauts faits du Duc de Bourgogne devant ses gens, & en sa présence même, & de faire la cour à son vassal. Quatre jours après il ménagea, par ceux qu'il avoit gagnés auprès de lui, qu'il lui permît de s'en aller, pour faire vérifier leur Traité de Peronne à la Cour du Parlement: car sans cela, comme dit Philippe de Comines, les Traités étoient de nulle valeur. Le Duc lui ayant fait, de mauvaise grace, quelques excuses de l'avoir amené là, le conduisit seulement une demie lieuë.

Après le départ du Roi, il fit noyer mille ou douze cens de ces malheureux, qui avoient été pris dans les maisons de Liége; & mit le feu à toute la ville, hormis aux Eglises & à trois cens maisons d'alentour, qu'on réserva pour loger les Ecclesiastiques.

Les Parisiens ne pouvoient s'empêcher de se railler des finesses du

1468. & 69. Roi, qui l'avoient fait tomber dans le trébuchet à Peronne : il s'avisa de donner une autre matiere à leur caquets ; ce fut d'envoyer prendre dans leurs maisons les Cerfs, Chevreüils, Daims, Grües, Cignes, Cormorans, & autres animaux qu'ils nourrissoient pour leur plaisir, comme aussi tous les Oiseaux, à qui on apprenoit à siffler & à parler. Peut-être qu'on avoit appris à quelque Pérroquet à dire *Peronne*.

En se séparant du Duc, il lui avoit demandé ce qu'il entendoit qu'il fit, en cas que son frere ne se contentât pas de la Champagne pour appanage : le Duc lui avoit répondu brusquement, que s'il ne l'acceptoit, & que d'ailleurs le Roi pût faire ensorte qu'il fût content, il s'en remettoit à eux deux Il ne manqua pas de faire son profit de ces paroles inconsiderées : il ne vouloit point que son frere fût si voisin du Bourguignon, son interêt étoit de le placer à l'autre bout du Royaume, pour rompre leur communication. Ce jeune Prince foible & léger d'esprit, étoit gouverné par Oder-Daydie, Seigneur de Lescun, Gascon & vain, qui avoit l'ambition d'être Prophete en son pays ; ce fut par son moyen qu'il le persuada de renoncer à la Champagne, & d'accepter la Guyenne avec la ville de la Rochelle.

Ce changement étoit la perte infaillible de ce jeune Prince ; le Cardinal de la Baluë, entre les mains de qui le Traité de Peronne avoit été juré, souffroit avec regret qu'on l'alterât, soit par affection pour Monsieur, soit qu'il voulût toûjours tenir le Roi dans l'embarras. Ce Prélat, & Guillaume de Haraucourt, Evêque de Verdun, entretenant intelligence avec le Bourguignon, écrivoient à Monsieur pour l'en dissuader, & lui représentoient beaucoup de choses à son avantage, mais contre les intentions du Roi. Leurs lettres ayant été interceptées, & eux arrêtés, ils confesserent ingenuëment toutes leurs menées : le Roi envoya l'information à son frere ; lequel se laissant vaincre à ses caresses, accepta la Guyenne, & le vint trouver à Tours. 1469.

L'Evêque de Verdun fut enfermé dans une cage de fer, supplice qu'il méritoit bien, puisqu'il en étoit le premier inventeur. On mená le Cardinal à la Bastille, * où il demeura onze ans, le Pape le réclamant sans cesse comme justiciable de lui seul, & le Roi au contraire, faisant instance auprès du Pape, qu'il lui donnât des Juges dans le Royaume pour lui faire son procès.

L'intelligence des deux freres sembloit parfaite ; & le Roi afin d'éloigner le cœur de Monsieur, des pays de deçà, le leurroit d'un grand mariage en Espagne. Henry Roi de Castille, avoit une fille nommée Jeanne, & une sœur appellée Isabelle : les Castillans tenoient Jeanne pour bâtarde, parce que le Roi passoit pour impuissant : de sorte qu'ils l'avoient contraint de déclarer l'Infante Isabelle son heritiere. Le Roi envoya le Cardinal d'Arras demander cette Isabelle pour Monsieur : mais les Seigneurs du pays l'ayant enlevée & mariée à Ferdinand Infant d'Arragon, il rechercha Jeanne que Henri lui accorda : matiere d'une

* Le Cardinal la Baluë fut conduit à Monbason, sous la garde du Seigneur de Torcy, & lui furent donnés pour Commissaires ledit Torcy, Pierre Dariole General des finances, & Tanuecy du Chatel.

longue guerre, si Charles eût vêcu.
1469. Le premier jour d'Août, le Roi étant dans son Château d'Amboise, institua un ORDRE de Chevalerie en l'honneur de SAINT MICHEL ARCHANGE * & limita le nombre des Chevaliers à trente-six, encore ne fut-il jamais rempli de son regne. [Par les Statuts, ils devoient tous être Gentils-hommes de nom & d'armes, & sans reproche : Le Roi en étoit un, & Chef souverain de cet Ordre pendant sa vie, & après lui ses Successeurs Rois de France. Le colier est d'or, fait de coquilles lacées l'une avec l'autre d'un double lacqs, assises sur des chaînettes, ou mailles de même ; & au milieu de ce colier, il y a un roc sur lequel est assise une image de saint Michel, qui revient pendante sur la poitrine. Tous les Chevaliers le doivent toûjours porter à découvert, quand ils sont en larmes ou en cérémonies.] Les François honoroient particulierement saint Michel comme l'Ange tutelaire de cette Monarchie ; & on ne pouvoit pas mieux choisir pour dompter l'orgueil des Anglois qui portoient des dragons dans leurs Enseignes, que ce Prince de la Milice céleste, que l'on peint tenant le dragon infernal sous les pieds. Aussi disoit-on qu'on l'avoit vû souvent combattre contr'eux à la tête des armées Françoises.

Il pensoit par le moyen de ce colier, s'attacher tous les Grands du Royaume, & les avoir sous sa main quand ils viendroient au Chapitre. Ce fut pour cela que le Duc de Bretagne le refusa, & que le Duc de Bourgogne faisant pis, reçut celui de la Jartiere, & le porta jusqu'à la mort. 1470.

Le Breton avoit auprès de lui un Pierre Landais son Trésorier, dont nous avons déja parlé, homme fort habile, & capable de contreminer tous les artifices de Louis XI. C'étoit lui qui conduisoit toutes ces menées, & qui enhardissoit son Maître à tenir bon contre ses ruses & ses menaces. Ainsi quelque effort qu'il pût faire, quoiqu'il se montrât sur la frontiere avec une armée, il ne le sçut jamais désunir d'avec le Bourguignon, il l'obligea seulement par un traité fait à Saumur, de renoncer à toutes ligues offensives contre le Royaume.

En l'année 1470. Jean Comte de Dunois, fils naturel de Louis I. Duc d'Orleans, sortit de ce monde âgé de 70. ans, étant plusieurs années auparavant sorti de la Cour, à cause de la douleur presque continuelle de ses goutes, que les grandes fatigues de la guerre lui avoient causées. Ce Prince estimé en toutes choses, *comme le dit Comines, s'étant rendu aussi habile négociateur que Grand Capitaine, fut un des principaux instrumens dont Dieu se servit pour chasser les Anglois de la France. Aussi les Princes de la Maison d'Orleans lui donnerent la Comté de Dunois, & le Roi Charles VII. celle de Longueville, la Charge de Grand Chambellan, & la Lieutenance generale de ses armées & places fortes : Pouvoir de si grande étendüe, qu'il n'a été communiqué à personne qu'à lui seul dans la troisieme race.*

La renonciation que le Roi fit faire au Breton, regardoit Edouard d'York, Roi d'Angleterre, & beau-frere du Bourguignon, dont le bruit couroit à

* C'est le premier ordre Militaire institué en France avec Statuts & droit de chapitre. Louis XI. exigea un nouveau serment des Seigneurs qu'il y associa.

1470. *toute heure, qu'il alloit faire une descente à Calais. Il en fut bien empêché par le Comte de Warwich, lequel en vengeance de quelques injures qu'il avoit reçues de lui, s'étoit mis à porter les interêts de la Maison de Lancastre, & lui avoit même débauché le Duc de Clarence son frere.*

Il avoit l'an précedent défait son armée; & apres l'avoir encore pris prisonnier. Puis Edouard s'étant évadé, l'avoit vaincu à son tour: de sorte qu'il fut contraint de se sauver en France sur la fin du mois de Mai de cette année 1471. D'où étant repassé en Angleterre avec le secours que le Roi lui prêta, il fit une seconde fois changer la scene. Car toute l'Angleterre accourut à lui, suivant le génie de la Nation, qui aime les révolutions; & Edouard se voyant entierement abandonné, s'enfuit en Flandres vers le Duc de Bourgogne son beau-frere. Alors le Roi Henry qui etoit dans la tour de Londres, fut mis en liberté, & Warwich & Clarence prirent le gouvernement du Royaume.

Bien que le Roi eût fort sur le cœur l'affront reçû à Peronne; néanmoins comme il avoit l'ame timide, & que la longueur des entreprises l'impatientoit quand les succès n'alloient pas aussi vîte que ses désirs, il fût demeuré en paix, si le Connétable, & ceux qui étoient auprès de lui, n'eussent excité son ressentiment pour le porter à la rupture. Ils craignoient, & le Connétable sur tous, que la paix les rendant inutiles, il ne leur retranchât leurs grands appointemens; & que son esprit remuant, s'il n'étoit occupé au dehors, ne fit des changemens dans sa Cour.

Outre ces motifs, il y avoit encore une intrigue du Breton & du Connétable en faveur de Monsieur. Comme ils désiroient fortifier ce Prince contre le Roi, ils lui avoient donné l'envie d'épouser la fille unique du Bourguignon; & parce qu'ils sçavoient bien que le pere n'y consentiroit qu'avec peine, ils crurent qu'ils l'y porteroient par force plutôt que par amitié; & ainsi ils résolurent d'engager le Roi à lui faire la guerre. 1471.

Le biais qu'ils prirent pour cela, fut de l'assurer qu'ils avoient des intelligences infaillibles pour surprendre les places de ce Duc, & pour lui révolter ses sujets jusques dans le cœur de la Flandre. Sur l'espérance d'un si grand avantage, il envoya un Huissier du Parlement l'ajourner jusques dans sa ville de Gand, à ce qu'il eût à faire raison au Comte d'Eu, auquel il détenoit quelques terres mouvantes de la Comté de Ponthieu. Le Duc au lieu de comparoître à l'ajournement, arrha quelques troupes à demi solde; mais après les avoir payées trois mois, voyant que rien ne branloit, il crût que ce n'étoit qu'une algarade, & les congédia.

La Maison de Bourgogne épargnoit si fort ses peuples, qu'elle n'entretenoit point de troupes réglées, ni de garnisons dans ses places; elle croyoit que des sujets bien traitez se gardoient assez d'eux-mêmes. Cependant lorsque le Duc eut entierement désarmé, il eut divers avis que tout étoit prêt pour l'accabler. Jean de Chaalon, Prince d'Orange, & quelques-uns de ses domestiques l'abandonnerent: Baudouin un de ses freres bâtards (il en avoit huit) complota de l'empoisonner, le Breton renonça à son alliance, & le Connétable se saisit de la ville de

1471. S. Quentin. Alors lui, qui jusques-là n'avoit rien craint, commença d'appréhender toutes choses. Il ramassa à peine trois cens chevaux, avec quoi il s'avança pour couvrir ses autres villes sur la Somme : mais à sa vûe même, la ville d'Amiens lui tourna le dos, & reçut les Gens du Roi. Abbeville en eût autant fait si Desquerdes, l'un de ses meilleurs Chefs, ne l'en eût empêché.

Il se retira donc dans Arras plus vîte qu'il n'étoit venu, & dépêcha vers le Connétable un Messager secret, pour le prier de ne le pas pousser à toute outrance. Il reçut pour réponse, qu'à moins que Monsieur ne se déclarât pour lui, on ne pouvoit pas le servir, mais qu'il étoit tout prêt d'embrasser sa défense s'il lui vouloit donner sa fille en mariage. Un billet de Monsieur qu'on lui porta dans un morceau de cire, l'assuroit de la même chose, & le Breton lui donnoit avis que toutes ses villes, même Bruges & Gand, étoient sur le point de se révolter, & que le Roi avoit résolu de l'assiéger quelque part qu'il se retirât.

Mais plus on le vouloit forcer, plus il se roidissoit au contraire. N'étant pas poursuivi de si près, comme il le pouvoit être par le Roi, il reprit courage, assembla des troupes, se mit en campagne ; & ayant pris Pequigny, se présenta devant Amiens, & le canonna pour inviter le Connétable qui étoit dedans à lui donner bataille. Mais voyant venir les grandes forces que le Roi avoit assemblées à Beauvais, il se retira en arriere, & lui écrivit une lettre fort soumise, qui lui découvroit en gros les artifices de ceux qui l'animoient contre lui. Le Roi qui ne se trouvoit point en plus grande sureté que lui parmi des gens si doubles, lui accorda des tréves pour un an le douziéme jour de Mai. S. Quentin demeura au Connétable, & fut enfin la cause de sa ruine. Le traité signé, le Roi s'en alla en Touraine, Monsieur en son appanage de Guyenne, & le Bourguignon en Flandres. 1471.

Pendant cette guerre, Edouard d'York obtint un mediocre secours du Bourguignon, qui le lui accorda secretement ; car il apprehendoit d'offenser le Comte de Warwic, & il trouva moyen de faire revenir à lui le Duc de Clarence son frere, par l'intrigue d'une femme. Avec cela étant rentré en Angleterre, il gagna deux batailles, l'une sur le Comte de Warwic, qui demeura mort sur le champ ; l'autre sur le jeune Edouard, fils du Roi Henry, & la Reine sa mere, dans laquelle ce jeune Prince fut tué. La Reine demeura prisonniere entre les mains du vainqueur, jusques à ce que le Roi Louis la racheta par une rançon de 60 mille écus. Ainsi Edouard se rétablit dans le trône, & s'y maintint jusqu'à la mort.

Sigismond Duc d'Autriche, ayant besoin d'argent, dont cette Maison a toujours eu grande disette, jusqu'à l'Empereur Charles V. engagea sa Comté de Ferrete pour une somme notable au Duc de Bourgogne. Ce Duc y mit un Gouverneur fort avare, il se nommoit Hagenbach, qui faisant de grandes exactions, fut la premiere cause de la haine des Allemands contre son maître.

Le Pape Sixte IV. (c'étoit François de la Rovere) élu en la place de Paul II. désirant suivre l'exemple de ses prédécesseurs, sollicitoit les Princes Chrétiens de se réunir con-

1472. tre les Turcs. Il envoya pour ce sujet le Cardinal Bessarion, Grec de naissance & personne de rare mérite, vers le Roi de France, & vers le Duc de Bourgogne ; le Cardinal ayant vû le Duc le premier, le Roi s'en offensa tellement, qu'il le fit attendre long-tems avant que de se laisser voir, & en lui donnant audience, il le railla, & le traita de barbe à la Greque.

Barbara Græca genus retinent quod habere solebant.

La tréve déplaisoit au Duc qui l'avoit faite par force ; elle n'étoit point non plus au gré de Monsieur, ni du Breton, ni du Connétable ; ainsi tous quatre cherchoient à se réunir ensemble. Le mariage de Monsieur étoit le seul lien qui fût sûr, le Bourguignon le promit, quoiqu'il n'en eût nulle envie ; & sur cette assurance, ils renouerent leur Ligue.

Le Connétable sollicitant les autres Princes d'y entrer, le Duc de Bourbon donna avis de ses pratiques au Roi, qui les dissimula adroitement. Il songeoit à leur rendre le change par les mêmes voyes ; car il rognoit chaque jour quelque morceau de l'appanage de son frere, lui ôtant tantôt une chose, tantôt une autre ; il lui débauchoit ses amis, & corrompoit ses serviteurs, ensorte qu'ils lui reveloient tous les secrets de leur maître.

Par le traité de Conflans, Jean Comte d'Armagnac, avoit été remis dans ses terres : le Roi les avoit fait ressaisir l'an 1468. & les avoit données à Monsieur, avec le Gouvernement de Guyenne ; Monsieur étant malcontent, fit revenir ce Comte, le rétablit dans son bien ; & par son moyen, & avec l'aide des Comtes de Foix & du Seigneur d'Albret, il leva des troupes, soit pour n'être pas surpris, soit pour entreprendre. 1472.

Quels que fussent ses desseins, on les arrêta par un détestable & cruel remede. Il aimoit une Dame, fille du Seigneur de Monsoreau, * & veuve de Louis d'Amboise, & avoit pour Confesseur un certain Moine Benedictin, Abbé de Saint Jean d'Angely, nommé Jean Favre Versois. Ce méchant Moine empoisonna une belle pêche, & la donna à cette Dame, qui l'ayant mise tremper dans du vin, en présenta la moitié au Prince dans une collation & mangea l'autre. Comme elle étoit d'une complexion délicate, elle en mourut dans peu de jours ; le Prince plus robuste, soûtint six mois l'effort du venin, mais pourtant il ne le sçut vaincre, & à la fin il succomba.

Ceux qui ajustent tous les phenomenes du ciel aux accidens d'icy bas, purent appliquer à celui-cy une comette de grandeur extraordinaire, qu'on vit luire quatre-vingt jours durant depuis le mois de Décembre. Elle avoit la tête dans le signe des balances, & la queue fort longue : un peu tournée vers le Nord.

Au printems, le Roi s'approcha de Guyenne, le Moine avoit peut-être réïteré sa dose. Quoi qu'il en soit, Monsieur vint à mourir le douziéme de May. Cependant le Bourguignon passionné de l'envie de ravoir Saint-Quentin & Amiens, étoit entré en traité avec le Roi, qui promettoit de les lui rendre, & de laisser les Comtes de Nevers & de saint-Pol à sa discretion ; & le Duc réciproquement s'obligeoit de lui abandonner Monsieur & le Duc de Bretagne.

* Madelaine de Monsoreau dont il eut une fille qui fut Abbesse de Saint Pardoux en Perigord.

1472. Tous deux ne songeoient qu'à se manquer de foi: le Duc signa le premier; le Roi differoit de jour en jour, en attendant ce que deviendroit son frere. Quand il eut nouvelles certaines qu'il étoit mort, il se mocqua du Duc, & se ressaisit de la Guyenne.

*Bien qu'en plusieurs actions, il n'eût pas trop la crainte de Dieu devant les yeux: neanmoins il avoit beaucoup de dévotion aux Saints; il enrichissoit leurs Eglises, & faisoit tous les ans divers pelerinages, particulierement aux lieux consacrez à quelque Nôtre Dame. Il ordonna le premier de May, qu'au son de la grosse cloche à midy, on eût à se mettre à genoux, & dire l'*Ave-Maria. *Le même jour après la Procession, Guillaume Chartier Evêque de Paris, mourut subitement, non sans soupçon que l'on eût contribué à sa mort, parce qu'il le haïssoit mortellement.* *

Ce fut cette année que Philippe de Comines quitta le Duc de Bourgogne, dont il étoit domestique & sujet, pour passer au service du Roi son Seigneur souverain. Si le motif en eût été honnête, sans doute qu'il l'eût expliqué, lui qui a si bien raisonné sur toutes choses.

Qui pourroit dire quelle rage saisit le Duc de Bourgogne, quand il apprit la funeste mort du Duc de Guyenne? Il entra en Picardie la torche en une main & l'épée en l'autre. Jusques-là, les brûlemens n'avoient point été pratiqués entre les deux partis: il fit néanmoins un bûcher de tout le plat pays, & sacrifia aux manes de son ami, tout ce qui tomba sous son pouvoir. Nesle prise d'assaut, éprouva toutes sortes de cruautés, parce que ses Habitans avoient tué un Héraut d'Armes, qui étoit allé les sommer, & encore deux hommes, durant une surséance qu'on leur avoit accordée pour traiter. Le respect des Autels ne sauva point le peuple innocent qui s'étoit refugié dans l'Eglise; & ceux qui échaperent du glaive furent tous pendus, ou eurent le point coupé. 1472.

Son aveugle fureur alla échouer au siége de Beauvais: faute de l'avoir bien attaqué d'abord, il perdit six semaines de tems, & deux mille hommes. C'est une chose mémorable qu'à un assaut général qui s'y donna le Jeudi neuviéme de Juillet, les hommes étant sur le point d'être enfoncés; les femmes conduites par une Jeanne Hachete, firent merveilles de repousser les ennemis à coups de pierre, de feux gregeois, & de plomb fondu avec de la resine bouillante. On y voit encore l'effigie de cette femme dans l'Hôtel de Ville, tenant une épée à la main; & il se fait une procéssion le dixiéme Juillet, qui est le jour que le siége fut levé, à laquelle les femmes marchent les premieres, & les hommes après.

Au partir de-là, le Bourguignon ravagea tout le pays de Caux, prit Eu & S. Valery: mais il fut repoussé de devant Diepe, puis de devant Roüen, & puis ayant menacé Noyon, il se retira à Abbeville.

De Guyenne, le Roi étoit passé en

* La Chronique scandaleuse parle ainsi de ce Prélat: Par le peuple fut moult piteusement ploré; lui baisoient les piés & les mains, & disoient la plupart qu'ils croyoient firmement qu'il fut Saint. Le 15 audit mois de May, le Roi envoya lettres au Prevôt des Marchands & Echevins, par lesquelles. il disoit que ledit Evêque lui avoit eté mauvais, & qu'il avoit eû intelligence avec le Duc de Bourgogne durant la guerre du bien public; & que pour ces causes, & afin qu'il en fût memoires, ordonna etre mise sur son corps une Epitaphe contenant les choses susdites.
Alain & Jean Chartier Auteur de la grande chronique de Saint Denis étoient ses freres.

Bretagne

1472. Bretagne pour forcer le Duc à renoncer à la ligue, & à lui remettre le Moine qui avoit empoisonné Monsieur. Car Odet-Daydie s'en étoit saisi, & l'avoit transféré avec lui à Nantes pour lui faire son procès : mais le matin du jour qu'on lui devoit prononcer sa sentence, il fut trouvé mort dans la prison, ayant le cou tors, & le visage & tout le corps aussi noir que si le feu y eût passé. On publia que le diable l'avoit accommodé de la sorte, mais les plus éclairés, attribuoient ce coup au Duc de Bretagne, & disoient qu'il l'avoit fait pour contenter le Roy, qui désiroit que la preuve du crime pérît avec l'empoisonneur. Ainsi il fut plus aisé à ce Duc d'alentir les coups de sa grande puissance, par les addresses ordinaires de son Landais. Le Roi accorda une tréve le dixiéme de Septembre, & demeura toûjours en Poitou, jusqu'à ce qu'elle fût convertie en une paix finale. Ce qui se fit par la médiation d'Odet-Daydie, lequel il attira à son service, moyennant de grandes récompenses.

Il sçavoit mieux que Prince du monde gagner les hommes, découvrir les secrets de ses ennemis, les embarrasser de défiances, & diviser les plus unis : mais dans la joye, il ne pouvoit retenir ses secrets, tout lui échappoit, & il étoit encore plus

Comines. ✠ sujet à faire des fautes qu'habile à les réparer : Ce qu'il faisoit par toutes voyes, plus souvent mauvaises que bonnes.

1473. Au commencement de l'Hyver, le Bourguignon accepta une treve. Au mois de Février, le Duc d'Alençon qui avoit un esprit errant & inquiet, fut arrété prisonnier pour avoir tramé, je ne sçai quelle Ligue avec lui, * & mené au Château de Loches, & de-là au Louvre. L'année suivante 1474. le Parlement lui fit son procès ; & par un Arrêt du 18. Juillet, le condamna à perdre la tête. Le Roi néanmoins lui donna la vie, parce que c'étoit son parrein, & même 17. mois après le tira de prison, & le mit sous bonne garde en maison Bourgeoise à Paris : mais il mourut bien-tôt après. 1473.

Jean V. Comte d'Armagnac, qui avoit été chassé une autrefois de ses terres, après la mort de Monsieur, s'étoit ressaisi de sa ville de Leytoure par certaines intelligences, & y avoit surpris Pierre de Bourgogne, Seigneur de Beaujeu, Gouverneur de Guyenne, & gendre du Roi. A deux mois de là, il fut étroitement assiégé dans cette place, par l'armée du Roi que commandoit le Cardinal Joffridy. On dit qu'ayant capitulé avec lui, ce Prélat Capitaine, lui manqua de foi : De sorte que la ville fut envahie durant la surséance, & le Comte tué misérablement dans sa maison. Charles son frere fut amené prisonnier à Paris.

Durant la treve le Bourguignon alla se mettre en possession de la Duché de Gueldres. Le Duc Arnoul la lui avoit vendue ou donnée, desheritant son méchant fils Adolfe, qui pour lors étoit prisonnier du Bourguignon dans la ville de Gand. Le pere en usa de la sorte, parce que cet enfant dénaturé l'avoit long-tems tenu en prison.

Ce nouvel acquêt lui fit naître l'envie de s'accroître du côté d'Al-

* On l'accusoit d'avoir voulu vendre au Duc de Bourgogne son Duché d'Alençon, & les autres terres qu'il avoit en Normandie.

1473. lemagne : il flattoit l'Empereur Federic du mariage de sa fille avec son fils Maximilian, & même il voulut bien qu'elle lui en donnât sa promesse & un diamant. Avec ce leurre, il amena Federic à Metz, pensant par son autorité se rendre Seigneur de cette Ville, mais cela ne réussit pas : outre cela, il tira parole de lui, qu'il érigeroit ses terres en Royaumes ; & dans cette espérance, il alla peu après le trouver à Tréves, portant avec soi les ornemens de la Royauté. En cette ville-là, il lui fit un grand festin avec des profusions plus que Royales ; mais l'Empereur entendoit que le mariage s'accomplît auparavant, & le Duc vouloit signer au contrat en qualité de Roi. Ils ne purent donc s'accorder là-dessus, & l'Empereur le quitta là sans lui dire adieu.

Le Roi se laissoit courir après ses fantaisies, & tâchoit alors de recouvrer Perpignan, dont Jean Roi d'Arragon, s'étoit ressaisi par intelligence, c'est-à-dire, de la ville seulement, car le Château tenoit encore pour les François. Leur armée y alla au sortir de la prise de Leytoure, & y assiégea le Roi Jean dans la ville ; mais tout septuagenaire qu'il étoit, il s'y défendit bravement deux mois durant, jusqu'à ce que son fils Ferdinand vint à son secours, & le délivra.

Le douze d'Août de cette année 1473. Nicolas d'Anjou qui avoit succedé à la Duché de Lorraine, après la mort de Jean Duc de Calabre son pere, fut frappé de peste à Nancy, & en mourut. Ainsi son cousin René de Lorraine, fils de sa tante Yoland d'Anjou, & de Ferry, qui l'étoit d'Antoine, Comte de Vaudemont, remit la Duché en sa Maison, dont elle étoit sortie.

Depuis quatre ou cinq ans, le Comte de Saint-Pol Connétable, jouoit le double entre le Roi & le Bourguignon, & les incitoit sans cesse l'un contre l'autre. Il pensoit que leur brouillerie faisoit son unique sûreté ; mais tous deux étant offensez de sa duplicité manifeste, s'accorderent enfin au prix de sa tête & de sa dépouille, s'ils le pouvoient attraper. Il en eut le vent, & rompit ce coup par les fortes raisons qu'il en écrivit au Roi ; mais lorsqu'il en eut obtenu sa grace, il récidiva, & l'offensa encore plus griévement que jamais. [Car il se saisit de la ville de saint Quentin, & peu après il accumula une autre offense plus griéve sur celle-là. Le Roi ayant désiré de s'aboucher avec lui, soit pour essayer de l'attraper, soit pour le gagner, il eut l'audace de lui proposer, que cette entrevûe se fit sur le pont d'une petite riviere à trois lieues de Noyon, où il seroit dressé une barriere, de l'autre côté de laquelle il pût parler au Roi en sûreté. Le Roi voulut bien assurer sa défiance en lui accordant la précaution qu'il demandoit : ils se trouverent donc tous deux sur le pont, le Connétable bien armé sous sa cotte, & accompagné de trois cens hommes d'armes, le Roi de son côté en ayant six cens. Le Connétable s'excusa de cette maniere d'agir, sur la crainte qu'il avoit du Comte de Dammartin, Grand Maître de la Maison du Roi son ennemi mortel ; le Roi fit semblant de recevoir son excuse, & de lui pardonner tout le passé ; à la charge qu'il lui garderoit à l'avenir une fidélité invariable.

Un peu avant cette entrevûe, le Roi pensa périr par le même moyen

1473. dont il avoit fait périr son frere. Un Marchand qui avoit suivi ce jeune Prince, outré de la mort de son Maître, se laissa aisément persuader par le Bourguignon qu'il devoit le venger, & employa un de ses domestiques pour lui donner du poison. Ce domestique s'étant insinué dans la cuisine du Roi, se découvrit de son dessein à quelque Officier de la bouche, dont il crut avoir gagné l'amitié; mais comme l'Officier prenoit ses mesures pour révéler une chose si importante, & qu'il tardoit trop à lui faire réponse, il voulut se sauver; on l'attrapa par les chemins, & on le mena au Roi, qui le mit entre les mains du Prevôt des Marchands & des Echevins de Paris, pour lui faire son procès. Il seroit mal-aisé de deviner pourquoi il choisit ces Juges-là, sinon parce qu'il faisoit toutes les choses contre l'ordre & contre les formes, afin de paroître plus absolu. Quelque visée qu'il eût, ils condamnerent l'empoisonneur à une mort très-rigoureuse, comme il méritoit.]

L'ambition du Bourguignon étoit insatiable: il avoit invité Edouard d'York à descendre en France, & le Breton leur promettoit d'y faire autant avec ses diligences, qu'eux deux avec les armes; cependant au lieu de l'attendre, il alla ruiner son armée devant la ville de Nuiz, qui est sur le Rhin, bâtissant de vastes desseins sur la prise de cette place. Le sujet apparent pour lequel il y mit le siége, fut pour rétablir Robert de Baviere dans l'Archevêché de Cologne, dont les Chanoines refusoient de le recevoir, & avoient pris pour Chef un de leur College; sçavoir Herman, frere du Landgrave de Hesse. Nous en verrons tantôt le succès. 1474.

Autant que le Roi René étoit bon, libéral & dévôt, autant avoit-il l'esprit inconstant & variable, & le courage moû & foible. Tous ses fils & petits-fils étoient morts, il ne restoit que sa fille Yoland, mere de René Duc de Lorraine; mais cette Maison étoit éloignée de lui; ceux qui étoient près de sa personne, lui faisoient croire qu'en ayant tant reçu de traverses, il ne la devoit point aimer, & l'inclinoient, selon leurs intérêts, à donner sa succession tantôt au Roi de France, tantôt à Charles Comte du Maine son neveu, fils de son frere du même nom, tantôt au Duc de Bourgogne. Voilà pourquoi il se trouve divers Testamens, & diverses donations de lui sur ce sujet. On tient qu'il en avoit écrit une de sa propre main en lettres d'or, & ornée de miniatures, par laquelle il faisoit le Roi son heritier dans la Comté de Provence. Il est certain que cette année 1474. il institua Charles Duc du Maine, heritier en toutes ses terres, à la réserve de la Duché de Bar, laquelle il laissoit au Duc René, fils de sa fille. Or l'année suivante, comme il vit que le Roi s'étoit saisi de sa ville d'Angers & du Château de Bar, pour le partage, disoit-il, de Marie d'Anjou sa mere, il changea d'avis, ou du moins il en fit le semblant; & pour lui faire peur, la voulut donner au Duc de Bourgogne; mais le Roi s'étant avancé exprès jusques à Lyon, l'en empêcha; & là-dessus arriva la défaite de ce Duc, comme vous le verrez.

Tandis qu'il se choquoit la tête contre ce puissant Corps de la Ger-

1475 manie, qui est tout de fer, le Roi lui amenoit des ennemis de ce côté-là, principalement les Suisses, dont il moyenna l'alliance avec les villes de Basle, de Strasbourg, & autres sur le Rhin, avec Sigismond, Duc d'Autriche, René Duc de Lorraine, & même l'Empereur Federic. Sigismond fortifié de leur aide, rentra dans sa Comté de Ferrette, & fit trancher la tête à Hagenbac, pour les concussions qu'il y avoit commises. René Duc de Lorraine, lui envoya outrageusement déclarer la guerre jusques devant Nuiz, par un valet More qui étoit au Seigneur de Craon, & Federic arma toutes les forces de l'Empire pour le contraindre à lever ce siége. Il n'osa pas néanmoins l'attaquer, tant il s'étoit rendu redoutable, quoiqu'il fût quatre fois plus fort en nombre. Le seul Evêque de Munster avoit amené douze cens chevaux, & soixante mille hommes de pied, tous vêtus de verd, avec douze cens chariots.

La tréve d'entre le Roi & le Duc étant expirée, le Roi se mit aux champs, & lui enleva les places de Roye, Montdidier & Corbie; mais ni cette multitude d'ennemis, ni l'Hyver qui fut rude & long, ni la perte de ses places, ne purent fléchir son opiniâtreté, qui le tenoit attaché à ce siége depuis dix mois.

Dès le sixiéme de Juin Edouard Roi d'Angleterre, fit descendre ses troupes à Calais, à quoi il falut trois semaines de tems. Tandis qu'il les débarquoit, il dépêcha trois ou quatre fois vers le Duc, le priant & le pressant de le venir joindre; le Duc ne partoit point, & prenoit un délai, puis un autre. La médiation du Légat Apostolique, & celle du Roi de Dannemark, qui étoient dans une ville proche de là, lui eût été un beau moyen pour sortir de ce mauvais pas avec honneur, mais il les refusa obstinément. A la fin, lorsqu'il n'en étoit plus tems, & qu'il se voyoit à dix jours près d'avoir cette place par la famine, il consentit qu'elle fût remise entre les mains du Légat. 1475.

Cela fait, il vint en poste trouver l'Anglois à Calais, laissant ses troupes dans le Barrois si débiffées, qu'il n'osoit les lui faire voir. Il conduisit ce Roi tout du long du chemin à Peronne, & de-là il alla à Saint-Quentin trouver le Connétable, qui lui donna parole de livrer cette ville & toutes ses places aux Anglois. Le Duc le crût & les en assura; mais quand ils penserent s'en approcher, le Connétable fit tirer sur eux. On ne sçauroit dire lequel alors fut le plus grand, de leur étonnement ou de leur colere; le Duc ayant perdu bien des paroles à leur interpréter cette action en bonne part, retourna en Barrois pour refaire ses troupes.

Edouard étoit un Prince voluptueux, fort replet & pesant de sa personne, qui ne cherchoit qu'à remplir sa bourse; & qui ayant entrepris cette guerre, plutôt pour avoir de l'argent de ses sujets, que pour acquerir des terres ni de l'honneur, avoit amené avec lui les Bourgeois de Londres les plus chargez de ventre, & qui aimoient le plus leurs aises, afin que les fatigues leur fissent bientôt désirer la paix. Il arriva donc pendant l'absence du Bourguignon, que le Roi à force

1475. d'intrigues, de cajoleries, & avec cela de présens & de pensions, dont les Anglois sont fort avides, persuada à ce Prince & à son Conseil d'entendre à un accommodement, d'autant plutôt que le procédé du Bourguignon qui s'étoit trop fait attendre, & plus encore la double perfidie du Connétable; & d'ailleurs l'hiver qui approchoit sans qu'ils eussent aucune place pour se mettre à couvert, leur en fournissoient un sujet apparent.

En peu de jours les Députés des deux Rois convinrent des articles du traité. Sçavoir une tréve marchande de neuf ans, y compris le Bourguignon & le Breton, s'ils le vouloient être; soixante-quinze mille écus d'or comptant pour l'Anglois; & le mariage de sa fille avec le Dauphin: pour l'entretien de laquelle le Roi Louis lui donneroit le revenu de la Guyenne neuf ans durant, ou cinquante mille écus par an, qui seroient portés à l'Anglois dans son Château de Londres.

Quand le Duc eut avis de ce qui se traitoit, il vint en grande hâte lui seiziéme seulement, trouver Edouard. Il parla haut, il fulmina, il brava: mais ni ses emportemens, ni ses reproches, ne purent rien gagner, si bien qu'il s'en retourna tout court. La tréve accordée, en attendant que les Rois signassent le Traité, l'Anglois vint avec son armée loger à demi lieue d'Amiens. Le Roi lui envoya trois cens chariots du meilleur vin qui se pût trouver, & donna ordre qu'on laissât entrer tout autant d'Anglois qui se présenteroient dans Amiens, & qu'on n'épargnât rien pour leur faire grand'chere; ce qui dura trois ou quatre jours.

Il fut résolu après cela que les deux Rois s'entreverroient sur le pont de Pequigny. Il y fut dressé deux loges pour eux deux, & une barriere treillissée au milieu; & là ils ratifierent le traité le vingt-neuviéme d'Août. Cela fait, l'Anglois & tous les Seigneurs de sa suite repasserent la mer, fort contens des bons vins de France, & de ses beaux écus d'or; car outre le comptant, il fut distribué des pensions pour seize mille écus par an, entre ceux qui avoient le plus de crédit auprès de leur Roi. 1475.

Le Bourguignon fit encore un peu le mauvais jusques au mois d'Octobre; mais alors il accepta la tréve. Cependant sa colere se déchargea sur le jeune René Duc de Lorraine, qu'il dépouilla de sa Duché, à la réserve de Nancy, qui se défendit plus de deux mois.

Alors le Connétable qui avoit pensé jouer tous les trois Princes, leur promettant à chacun d'eux sa place de saint Quentin, se trouva en butte à tous les trois; & de malheur pour lui, sa femme qui étoit sœur de la Reine, vint à mourir. Ce Seigneur si puissant, qui ne manquoit ni de serviteurs, ni d'argent, ni de bonnes places, manqua de cœur & de cervelle tout d'un coup, & craignant tout le monde, il n'osa se fier à personne. Enfin il se retira sur les terres du Bourguignon, qu'il croyoit le plus exorable, & qui en effet, lui donna sûreté pour y aller.

Il avoit si peu mis d'ordre à garder saint Quentin, que le Roi s'en ressaisit dès qu'il en fut sorti. Aussi-tôt il en donna avis au Bourguignon, le sommant de lui livrer cet infidele en échange de cette place, conformé-

ment à un article de la tréve qu'ils
1475. avoient entr'eux. Le Bourguignon assiégeoit alors Nancy, qui lui étoit nécessaire pour garder la Lorraine, & pour joindre les Pays-Bas avec la Duché & Comté de Bourgogne. De crainte donc que le Roi ne le troublât en cette conquête, il donna ordre d'arrêter le Connétable à Mons, & de là le fit transferer à Peronne, ordonnant à ses gens de le livrer à ceux du Roi, mais pas plutôt qu'à certain jour assez éloigné. Il croyoit que dans ce tems-là il auroit pris Nancy, & il se promettoit qu'alors il révoqueroit son ordre; mais la place se défendit si bien, qu'il ne la put prendre avant le jour préfix; & cependant ses gens qui haïssoient le Connétable, le livrerent avec ses lettres, ses scellez & autres piéces nécessaires pour le convaincre.

On ne lui donna pas le tems de se reconnoître, il fut amené dans la Bastille le deuxiéme de Décembre, examiné par des Commissaires, condamné à mort par le Parlement, & exécuté en Gréve le dix-neuviéme du même mois. * Exemple qui doit donner de la terreur à ceux qui voudroient se rendre redoutables à leurs Maîtres.

Les François continuerent la guerre au Roi d'Arragon, & avoient assiégé Perpignan; après que cette ville là eut souffert un an & demi le siége & la faim, jusques à manger des cuirs, elle se rendit à eux sur la fin de cette année; & ainsi le Roussillon demeura encore à la France.

[*Le huitiéme de Janvier ensuivant, il se publia un Edit du Roi, disant qu'attendu qu'il avoit été expressément ordonné, que toutes les fois qu'il voudroit, & verroit être expédient, il pourroit requerir la convocation d'un Concile, & assembler l'Eglise universelle de cinq ans en cinq ans, ce que les Papes & le College des Cardinaux seroit obligé de consentir, vû aussi qu'on n'en avoit tenu depuis long-tems, & qu'il étoit informé que les Infideles s'efforçoient d'envahir la Chrétienté, & qu'il se suscitoit plusieurs Schismes, abus, & simonies; Pour cette cause, étant résolu de requerir un Concile, il enjoignit à tous les Evêques de ses terres de se préparer pour cette assemblée, qu'il disoit être très-nécessaire.*

1476.

Par un autre Edit du 25. du même mois, adressé aux Evêques & Prélats qui se trouvoient hors du Royaume (cela touchoit ceux qui étoient à Rome) *sans faire aucune résidence, ce qui causoit le délaissement du Service Divin, & la ruine des bâtimens & grand détriment aux ames des Fondateurs, il leur enjoignoit de se rendre dans cinq mois sur leurs Bénefices, sur peine de privation de leur temporel.*

Par un autre encore du troisiéme de Septembre, sur ce qu'il étoit informé que les Abbez de Cîteaux, de la Chartreuse & de Clugny, & les Généraux, Provinciaux & Ministres des quatre Mandians, avoient contraint leurs Religieux François de se trouver à leurs Chapitres hors du Royaume, dont il seroit arrivé de grands inconveniens à la chose publique de France, il ordonnoit qu'aucun ne fût si osé d'y aller, sur peine à ceux de Clugny & de Cîteaux, de ne tenir aucun Benefice dans ses Etats & de bannissement; sur peine aussi aux Mandians

* Il fut assisté à la mort par Jean de Sourdun, Cordelier, qui obtint qu'on l'inhumeroit dans l'Eglise de son Ordre, où il y avoit déja une Comtesse de S. Pol. On avoit préparé sa fosse dans l'Eglise de S. Jean en Greve.

1476. *d'être bannis, & extirpez & chassez hors du Royaume. Par un cinquiéme, étant averti que les Messagers & autres qui venoient de Rome, apportoient plusieurs Bulles & Ecritures très-préjudiciables à son service & au bien de l'Eglise Gallicane, il donnoit ordre aux Gouverneurs & Magistrats des frontieres de les fouiller, & de voir & examiner leurs paquets; & s'ils contenoient quelque chose de mauvais, de s'en saisir & de les envoyer au Roi, & d'arrêter les porteurs, pour les punir selon que le cas y écherroit.*

Tout ce bruit ne se faisoit que pour donner de la peur au Légat, neveu du Pape, c'étoit Jean de la Rovere, afin qu'il n'entreprît plus comme il faisoit sur les libertez de la France.

La Lorraine conquise, le Bourguignon jettoit ses imaginations sur beaucoup d'autres pays; le Roi René lui faisoit esperer la Provence; il disposoit des Etats de Savoye, presque comme des siens, la Duchesse lui adhérant, de peur qu'il ne portât les oncles de son pupille à envahir sa Duché. De-là, il s'étendoit en Italie, où il avoit alliance avec le Duc de Milan, & un grand ascendant par la renommée sur tous les petits Princes de ce pays-là.

Mais auparavant il vouloit forcer les Suisses à ployer sous ses loix; & il s'y aheurta si fort, les haïssant déja d'ailleurs, qu'il refusa leurs très-humbles soumissions, & les offres qu'ils lui faisoient de prendre son alliance, & de renoncer à toute autre, même à celle du Roi. L'invasion qu'ils avoient faite des terres de Jacques de Savoye, Comte de Romont, lui servoit de prétexte pour les attaquer; la querelle d'entr'eux & ce Comte procédoit d'un sujet bien léger, c'étoit pour une chartée de peaux de mouton qu'il leur avoit enlevée. Ce fut donc contre cet écueil que son ambition querelleuse alla se briser. Ce n'étoient alors encore que des Paysans & fort peu connus, mais qui avoient toute la force d'une liberté féroce, & point encore amollie par le luxe & par les vices de leurs voisins. 1477.

Pour dire en peu de mots tout le succès de cette guerre, le cinquiéme d'Avril il perdit son infanterie & son équipage à Granson; le vingtiéme de Juin ensuivant, toutes ses forces devant Morat, où il fut tué jusques à dix-huit mille hommes de ses gens; & enfin le cinquiéme de Janvier 1477. veille de la fête des Rois, sa propre vie, & la grandeur de sa Maison devant Nancy.

Après la bataille de Morat, le Duc René qui s'y étoit trouvé avec les Suisses & les Allemands, & par sa valeur avoit beaucoup contribué à la victoire, alla reprendre sa ville de Nancy. Le Bourguignon depuis cette funeste journée, voyant que tous ses Alliez l'abandonnoient, & que ses sujets commençoient à le mépriser, étoit tombé malade de dépit & de rage; dont ne s'étant pas relevé avec tout son bon sens, il s'opiniâtra contre toute raison, à remettre le siége devant cette ville-là, quoiqu'il n'eût que trois mille hommes seulement, & qu'on fût au cœur de l'hyver.

Son grand confident étoit le Comte Nicolas de Campobasse Néapolitain, qui étoit venu à son service après la mort du Prince Nicolas, petit-fils du Roi René. C'étoit lui qui avoit toute l'intendance du siége.

1477. Ce traître empêchoit qu'il ne l'avançât, comme il eût pû, y faisant manquer toutes les choses nécessaires. Il avoit juré la perte de son Maître, & même marchandoit sa mort assez ouvertement avec tous ses ennemis. Cependant le Duc de Lorraine arriva avec vingt mille Suisses & Allemands, & l'armée du Roi étoit dans le Barrois : ainsi le malheureux Prince étoit environné d'ennemis de tous côtez. Il n'avoit plus que douze cens hommes en état de combattre ; il s'opiniâtra néanmoins à son malheur. Sur le point du choc Campobasse se retira avec quatre cens chevaux qu'il commandoit, & laissa douze ou quinze hommes auprès de lui pour l'assassiner dans la déroute, qu'il tenoit certaine. En effet, les Bourguignons ne durerent qu'un moment, & leur Duc fut tué de trois coups par les ennemis, ou par les siens. Il étoit dans sa quarante-sixiéme année, & en avoit dominé seulement huit. [On disoit que la haine de Campobasse procédoit d'un ressentiment secret, de ce que ce Prince en quelque rencontre lui avoit donné un soufflet ; d'autres qu'elle venoit de ce qu'il vouloit venger la querelle de la Maison de Lorraine que ce Duc avoit ruinée.

On crut avoir bien reconnu son corps à plusieurs marques, & le Duc de Lorraine alla en habit de deuil, & avec une barbe d'or, *à la mode des Preux*, lui donner de l'eau-benite, * puis le fit inhumer à Nancy. Toutefois comme ses sujets l'aimoient passionnément, le peuple s'imagina qu'il s'étoit sauvé, & que de honte il s'étoit allé cacher dans un Hermitage, d'où l'on disoit qu'il sortiroit 1477. après sept ans de pénitence ; tellement que plusieurs prêtoient de l'argent, à rendre quand il reviendroit. Son humeur atrabilaire, & certain homme qu'on avoit vû en Suaube, qui lui rapportoit fort de taille, de poil, de voix, & de visage, donnoient lieu à cette opinion.

Il n'avoit d'enfans qu'une fille nommée Marie, âgée de près de vingt-ans. Toutes les forces de cette puissante Maison avoient été abbatuës par ces trois grandes batailles, & ses Capitaines & Seigneurs presque tous pris ; elle n'avoit point de garnison dans ses places, point d'argent dans ses coffres, mais un conseil tumultueux & étourdi, des peuples étonnés & peu obéissans, & un ennemi puissant, bien armé, fort habile, & qui n'épargnoit rien.

Ainsi tout eût passé en peu de tems sous la domination du Roi, s'il eût voulu prendre la voye que l'on lui proposoit du mariage de cette Princesse avec son fils, ou avec quelque autre Prince de son sang. Pour son fils, il étoit véritablement trop jeune : mais s'il eût donné cette riche heritiere à Charles d'Orléans Comte d'Angoulême, qu'elle desiroit ardemment, tous les Pays Bas seroient aujourd'hui unis à la France, sans qu'il en eût coûté tant de sang, d'argent & de risques ; car ce Prince eut un fils qui vint à la Couronne, c'est François I. Mais il haïssoit si fort cette Maison de Bourgogne, qu'il la vouloit anéantir, faisant son compte de lui prendre toutes les terres qui relevoient de la Couronne, & de faire

* Et lui prenant la main, il dit : Dieu ait votre ame, vous nous avez fait moult de maux & douleurs.

tomber

1477. tomber les autres entre les mains de quelques Princes Allemans ses alliez.

Pour le premier point, il l'exécuta presqu'entierement & sans beaucoup de difficulté, ne se trouvant point de Gouverneurs à l'épreuve de ses dons, ou de la crainte de perdre leurs terres. Les Bourgeois d'Abbeville se rendirent les premiers à ses gens qu'il envoya devant. Lorsqu'il parut en Picardie, Guillaume Bische, homme de basse condition, élevé par le feu Duc Charles, lui remit Peronne; d'autres lui livrerent Ham & Bouchain; Saint-Quentin, Roye & Mont-didier se prirent eux mêmes.

Comme il étoit à Peronne, il vint des Ambassadeurs de la Princesse Marie lui demander la paix, lui offrant toute obéïssance, & le mariage de leur Souveraine avec le Dauphin. Il n'accepta ni ne refusa cette condition: mais les obligea, sous couleur de faciliter la paix, de quitter Philippe de Creve-cœur Desquerdes, du serment qu'il avoit fait à la Maison de Bourgogne, & de lui ordonner qu'il lui livrât la Cité d'Arras. Ce Desquerdes ayant déja traité secretement avec lui, n'attendoit que cet honnête congé pour passer à son service. Dès qu'il y fut, il lui fit rendre encore Hesdin, Boulogne & Cambrai même. Hesdin se fit battre seulement pour la forme, & puis composa; la ville de Boulogne ne résista gueres davantage. Elle appartenoit à Bertrand de la Tour d'Auvergne, sur qui le Bourguignon la détenoit; le Roi la voulut garder, & lui donna en échange la Comté de Lauraguez.

La ville d'Arras lui avoit aussi prêté le serment: mais peu de tems après elle s'en repentit, & appella à son secours quelques troupes qui étoient dans Doüay, restant de la défaite de Nancy. Les Bourgeois de Doüay, dont l'orgueil n'avoit point encore été humilié, les ayant contraintes de marcher de plein jour, elles furent défaites par celles du Roi dans la raze campagne, & le Seigneur de Vergy qui les conduisoit, fait prisonnier. 1477.

Le Roi ensuite fit assiéger Arras. Sa juste colere menaçoit de raser jusques aux fondemens, néanmoins les supplications de Desquerdes lui obtinrent composition. Mais elle ne fut pas gardée à l'égard des riches Bourgeois; pour avoir leur dépoüille, on leur arracha la vie. En pareilles occasions les plus riches sont les plus coupables.

D'autre côté, le Prince d'Orange s'étant pour la seconde fois racommodé avec le Roi, persuada les Etats de la Duché & de la Comté de Bourgogne, moitié par raison, moitié par force, de se réduire sous son obeïssance. Ce qu'il fit d'autant plus facilement, que Vergy le plus puissant & le plus zelé Seigneur de ces pays-là, étoit encore prisonnier.

On avoit fait esperer à ce Prince le Gouvernement des deux Bourgognes, & qu'on lui remettroit certaines terres que le Duc Charles lui avoit fait perdre par Sentence donnée en faveur de ses oncles les Seigneurs de Montguyon; Et d'ailleurs il avoit pour couverture de sa perfidie, que le Roi ne se saisissoit pas de ces pays-là pour les retenir, mais pour les garder à la Princesse contre les Suisses & les Allemans. Il se servoit de ce leurre envers les

1477. Etats, mais on connut ce qui en étoit, si-tôt que le Roi fut en possession : Car il déclara les droits qu'il y avoit, sçavoir celui de réversion faute d'hoirs mâles sur la Duché, & celui de donation sur la Comté, qu'il prétendoit avoir été donnée à la Couronne de France par le Comte Othon V. du nom, quand il maria sa fille avec Philippe le Long.

Le plus grand désordre qui fût dans les affaires de la Princesse de Bourgogne, étoit causé par les Gantois. Dès qu'ils sçurent la mort du Duc Charles, ils recommencerent leurs émotions, tuerent leurs Magistrats, se rendirent maîtres de la personne de la Princesse; & comme ils avoient beaucoup d'orgueil & nulle intelligence, ils vouloient tout faire & ne faisoient que du mal.

Elle avoit dans son conseil la Duchesse * Doüairiere, Philippe de Cleves Seigneur de Ravastein, le Chancelier Hugonet, & le Seigneur d'Imbercourt. On y appelloit aussi l'Evêque de Liege, le Duc de Cleves, & le fils du Connétable de Saint-Pol. Ils étoient tous divisez entr'eux pour le mariage de la Princesse; Ravastein desiroit la faire épouser à son neveu, fils du Duc de Cleves: le Chancelier Hugonet, & le Seigneur d'Imbercourt au Dauphin; & les Gantois à quelque Prince Allemand.

* Marguerite, sœur du Roi Edoüard

Les Députez de ceux-cy étoient allez vers le Roi de la part des Etats de Flandres, & disoient qu'ils avoient tout pouvoir pour négocier la paix. Le Roi leur montra malicieusement des lettres du Conseil de la Princesse, qui portoient tout le contraire. Sur cela leur orgueil brutal crut que ce Conseil les joüoit, & se porta aussi-tôt à s'en venger. Dès qu'ils furent de retour à Gand, ils saisirent Hugonet & Imbercourt, leur firent leurs procès sous prétexte de quelques concussions, & leur couperent la tête, sans être touchez ni des humbles prieres, ni des chaudes larmes de leur Princesse, qui vint toute échevelée dans la place publique leur demander la vie de ses deux bons serviteurs. Avec la même fureur, ils ôterent Ravastein & la Duchesse doüairiere d'auprès d'elle, lui donnerent un Conseil à leur mode, & tirerent Adolfe de Gueldres de prison pour commander leurs troupes. 1477.

Depuis la guerre du bien public, le Roi avoit toujours conservé un mortel desir de vengeance contre Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours. Ce Seigneur après la mort du Comte d'Armagnac, s'étoit retiré dans le fort Château de Carlat en Auvergne; l'an 1476. Pierre de Bourbon-Beaujeu eut ordre de le prendre. Il n'en fût pas aisément venu à bout par la force, il y employa la fraude, lui donnant sa foi qu'il n'auroit point de mal; & néanmoins il l'amena à la Bastille. *

Au bout de sept ou huit mois, le Parlement eut ordre de lui faire son procès. Les gens de bien ne trouvant pas qu'il y eût des charges assez fortes, le Roi les manda à Noyon le vingtiéme de Juin, pour leur faire leur leçon, & destitua les Conseillers qui refusoient de conclure à la mort; les autres aimerent mieux conserver leurs Charges que leur conscience. Ceux-là étant de retour à Paris, le Chancelier Pierre

* Sa femme en mourut de douleur.

1477. Doriole, les présidant, condamnerent l'accusé le quatriéme d'Août à perdre la tête ; & le même jour l'Arrêt fut exécuté. *a* Le Roi voulut que ses deux fils, qui étoient encore enfans, fussent sous l'échafaut, afin que le sang de leur pere leur découlat sur la tête.

Les Flamans & le Duc de Bretagne sollicitoient instamment le Roi d'Angleterre, de ne pas laisser périr la pupille de Bourgogne sans la secourir ; mais le Roi l'amusoit toûjours du mariage du Dauphin avec sa fille, & n'épargnoit point les présens & les pensions envers tous ceux qui environnoient ce Prince ; lequel d'ailleurs, étoit chargé de graisse, trop adonné à ses plaisirs, & craignant fort les dangers, parce qu'il en avoit beaucoup essuyé. Son frere Georges Duc de Clarence, s'étant voulu mêler trop avant de ses affaires, ou pour quelque autre sujet que l'on n'a jamais bien sçu, s'en trouva fort mal ; il le fit étouffer dans une pipe de malvoisie. *b*

Durant ce tems là, Olivier le Daim, Barbier du Roi, qui faisoit l'homme d'importance, avoit pris la commission de réduire la ville de Gand, pensant y avoir du crédit, parce qu'il étoit fils d'un paysan delà auprès. Les Gantois le bafouërent comme il méritoit. Et en se retirant il fit par surprise, entrer les troupes du Roi dans Tournay, pour de là incommoder les Flamans. Les Gantois s'étant mis en armes, allerent étourdiment attaquer cette ville: mais ils y furent fort mal menez, & Adolphe de Gueldres qu'ils avoient pris pour leur chef, fut tué sur la retraite. Ce fut vers le commencement de Juillet. 1477.

Ils avoient eu dessein de lui faire épouser la Princesse, laquelle bienaise d'en être délivrée, trouva enfin nécessaire de se determiner entre plusieurs partis qui la recherchoient. Elle choisit donc Maximilian, fils de l'Empereur Frederic, à qui elle avoit donné sa foi du vivant de son pere. Le mariage fut accompli à Gand sur la fin de Juillet. Mais ce Prince étoit si pauvre, qu'il fallut qu'elle-même fit les frais de la nôce, de son équipage & de l'entretenement de ses gens.

D'abord elle ne tira pas grand avantage d'un mari qui n'avoit aucune aide ni de l'Empereur son pere, fort indigent & fort avare, ni de son oncle Sigismond, assez riche en argent, mais très-pauvre d'esprit. Toutefois, à la considération de son pere, le Roi étant entré en quelque conférence avec lui, trouva bon de lui accorder une tréve d'un an, & de lui remettre les places du Quesnoy, de Bouchain & de Cambrai, qui étoient terres d'Empire. D'autres disent qu'elles chasserent les garnisons Françoises & se remirent d'elles-mêmes à Maximilian.

Le Seigneur de Craon, c'étoit Georges de la Trimoüille, qui commandoit les armées du Roi en Bourgogne, traita mal le Prince d'Orange, & ne lui rendoit pas ses terres, comme le Roi l'avoit promis, no-

a L'Arrêt de mort lui fut prononcé par le Premier Président Jean Boulanger.

b Le Roi d'Angleterre averti que le Duc de Clarence avoit intention de passer la mer pour aller secourir sa sœur veuve du Duc de Bourgogne, le fit mettre prisonnier en la Tour de Londres ; & après qu'il eut été confessé, fut mis tout vif dans une pipe de malvoisie la tête en bas, & y demeura jusqu'à ce qu'il eut rendu l'esprit. Chron. Scandal.

1477. nobſtant qu'il en eût des Ordres exprès. Cela fut cauſe que le Prince ſe rejoignit avec Claude de Vaudrey, & quelques autres Seigneurs du pays, & qu'il lui débaucha preſque toute la Province. Il eſt vrai que ſa bataille qu'il perdit enſuite près de Montguyon contre lui, ramena la Duché à l'obéïſſance du Roi : mais la guerre ne finit pas pour cela dans la Comté. Entr'autres évenemens le Seigneur de Craon fut contraint de lever honteuſement le ſiége de devant Dole : le Roi en fut ſi indigné, que pour ce ſujet, & pour ſes pilleries, il le deſtitua, & mit Charles d'Amboiſe-Chaumont en ſa place.

Celui-ci acheva, & affermit la ligue déja commencée des Rois de France avec les Cantons des Suiſſes. Il ſtipula que le Roi donneroit une penſion de vingt mille livres par an aux Cantons, & autant à quelques particuliers, moyennant quoi ils lui fourniroient ſix mille hommes à ſa ſolde, & lui donneroient le premier rang parmi leurs alliez. C'étoit le Duc de Savoye qui l'avoit toujours tenu, à cauſe de cela ils firent quelque difficulté ſur ce dernier point.

Les tréves finies, Maximilian jetta quelques troupes en Bourgogne. L'affection des peuples qui regrettoient leurs anciens Princes, plûtôt que leur propre force, leur firent reprendre Beaune, Châtillon, Bar, Semur & pluſieurs autres places ; avec ſi grande facilité, que ſi l'Empereur Federic eût tant ſoit peu aſſiſté ſon fils, il eût alors reconquis toute la Duché. Le Seigneur d'Amboiſe qui avoit de l'argent & des hommes en abondance, les chaſſa preſque auſſi aiſément de toutes ces places, qu'ils y étoient entrez ; & là-deſſus les tréves ſe renouvellerent pour quelques mois. 1478.

Les Rois de France avoient eu depuis long-temps bon nombre de Gentilshommes PENSIONNAIRES, pour les accompagner & les garder, le Roi Louis en augmenta le nombre, & leur donna un Capitaine. Il fit encore une autre choſe plus importante: L'impatience qu'il avoit de ſçavoir promptement tout ce qui ſe paſſoit dans tous les endroits de ſon Royaume, lui donna lieu de faire l'établiſſement des poſtes & des couriers. Durant un longtems ils n'ont ſervi que pour les affaires du Roi, mais maintenant ils portent auſſi les paquets des particuliers ; ſi bien que par l'impatience & la curioſité du François, il s'en eſt fait un avantage encore plus grand, pour les coffres du Prince, que pour la commodité publique.

L'Italie s'étoit diviſée en deux factions, l'une du Pape & de Ferdinand Roi de Naples, l'autre du Duc de Milan avec les Venitiens & les Florentins. A Florence il y avoit deux puiſſantes familles, celle des Pazzy plus ancienne, & celle des Medicis plus riche : La derniere gouvernoit pour lors, & les deux freres Julien & Laurent en étoient les Chefs ; les Pazzy ſous la protection ſecrete du Pape, conſpirerent de les aſſaſſiner dans l'Egliſe un Dimanche vingt-ſixiéme Avril. Julien y fut tué, Laurent ſe ſauva dans la Sacriſtie ; mais le peuple s'étant ému, courut ſus aux Pazzy, & les extermina tous. Les conſpirateurs qui s'étoient jettez dans le Palais pour s'en ſaiſir, y furent enfermés & pendus aux fenêtres, entr'autres Fran-

1478. *çois Salviati, Archevêque de Pise, & l'on mit en prison un jeune Cardinal, neveu du Pape, qui toutefois se trouva innocent. Or le Pape, sur pretexte de venger l'honneur des Ecclesiastiques, commença une rude guerre aux Florentins, avec les foudres de l'Eglise, & avec les armes matérielles.*

Le Roi s'entremit de cet accommodement, & ne l'ayant pû faire, il prit la défense des Florentins, & leur envoya Philippe de Comines qui leur mena seulement quelque secours de Savoye & du Milanez. Du reste, il ne jugea point à propos d'employer ses forces à une expédition si lointaine: mais afin d'intimider le Pape, il parla d'assembler un Concile, & confirmer la Pragmatique. Il convoqua pour cet effet tous les Prélats & les Députez des Universitez du Royaume à Orléans, & envoya au Pape une celebre Ambassade, dont Guy d'Arpajou Vicomte de Lautrec, étoit le Chef, pour lui demander qu'il levât l'excommunication qu'il avoit fulminée contre les Florentins, & qu'on punît severement tous les complices de la conspiration.

* Composée par Jean de Troyes. *La Chronique* * *scandaleuse a marqué cette année qu'à Issoire en Auvergne, dans un Monastere de Benedictins, il se trouva un Moine mâle & femelle, qui usoit de tous les deux sexes, particulierement de celui de femme, comme il parut par sa grossesse.*

La seconde tréve d'entre le Roi & Maximilian étant expirée, Chaumont se remit le premier en campagne, & nettoya toutes les places de la Franche-Comté, même la ville de Dole. Laquelle ayant été prise par la trahison des troupes Allemandes, qui entrant dedans pour la secourir, y introduisirent les François, fut entierement saccagée & détruite, & demeura quelques années ensevelie sous ses masures. 1478.

Au même tems, Maximilian avec son armée assiégeoit Teroüenne. Celle du Roi, qui étoit commandée par Desquerdes, allant au secours, les assiégeans leverent le siége pour venir à la rencontre. Le choc se donna près du village de Guinegaste. Desquerdes d'abord fit lâcher le pied aux Flamands: mais comme il poussoit trop loin, les Comtes de Nassav & de Romont rallierent quelques troupes & mirent les François en déroute. Le champ demeura à Maximilian, quoique jonché d'un bien plus grand nombre de ses gens que de ceux de ses ennemis; ainsi cette journée redonna quelque réputation à ses affaires.

Sur mer, les Capitaines Normands prirent quatre-vingts vaisseaux chargez de bled, que les Flamands amenoient de Prusse, & toute leur pêche de harancs, dommage inestimable pour ce pays-là.

En ces années s'éleva la puissance du Grand Czar de Russie ou Moscovie. La Russie auparavant avoit bien des Princes: mais ils étoient comme esclaves du Can de ces Tartares qui habitent au delà du Volga. Le Duc Jean secoua le joug de cette servitude; outre cela il conquit plusieurs Villes dans la Russie Blanche, qui obéïssoit au Duc de Lituanie, & réduisit sous ses Loix la grande & fameuse ville de Novograde capitale de Russie, puis celle de Moscou qui prend son nom de la riviere sur laquelle elle est située, & le donne à tout cet Etat. 1479. Novogorod.

Quand le bon Roi René fut mort ce qui advint le dixiéme de Juillet de l'an 1480. le Roi permit non seulement à Charles II. Comte du

1480. Mayne, de se mettre en possession de la Provence, suivant le testament dont nous avons parlé, mais encore interposa son autorité envers les Provençaux pour l'inthroniser dans cette Comté, étant peut-être bien assuré de ce qui arriva deux ans après, ou connoissant les foiblesses d'esprit & de cœur de ce Charles. En effet il en avoit de fort grandes; mais pensant se relever par de hauts titres, il chargeoit ses lettres de ceux-cy, Roi de Jerusalem, de l'une & de l'autre Sicile, de Comte de Forcalquier, de Provence & de Piémont, & y ajoûtoit encore ceux de Roi d'Arragon, de Valence, de Majorque, de Sardaigne & de Corse, & celui de Comte de Barcelone, terres qu'il prétendoit lui appartenir par la ligne d'Yoland d'Arragon, son ayeule paternelle: Et toutefois à peine eût-il sçû disposer de sa Comté du Maine.]

Comme toutes choses alloient à souhait pour le Roi Louis, il arriva qu'étant en un village près de Chinon durant le mois de Mars, il vint tout d'un coup à perdre la parole & toute connoissance. Au bout de deux jours l'un & l'autre lui revinrent; mais sa santé demeura tellement affoiblie & languissante, qu'il ne pût jamais bien se remettre.

Le Légat neveu du Pape prit son tems à l'occasion de cette maladie, d'intercéder pour le Cardinal Baluë, qui de son côté sçût si bien feindre une rétention d'urine, que le Roi croyant qu'il ne vivroit plus gueres, & ayant conscience de le laisser mourir en prison, le mit en liberté vers la fin de Novembre, à condition qu'il vuideroit le Royaume; en effet il en sortit & se retira à Rome.

La vengeance, la jalousie & les défiances, qui sont des défauts d'une 1481. ame impuissante & mal-faite, s'accroissoient dans l'esprit de Louis à mesure qu'il perdoit ses forces. Il avoit peur que si on le croyoit incapable d'agir, on n'empietât le gouvernement: Le Duc de Bourbon étant presque le seul Prince qui eût les qualités requises pour cette prétention, il le prit en telle haine, qu'il lui fit saisir ses terres, & chercha même des couleurs pour le perdre.

En ce même tems, soit qu'il ne se fiât point à ses sujets naturels, ou pour quelque autre raison, il cassa les francs-Archers, & en leur place leva des troupes étrangeres, principalement des suisses.

Dans cet état il fut bien-aise de faire tréve avec Maximilian pour sept mois, à commencer au premier jour d'Août 1481. L'année suivante elles furent prolongées d'un an.

Au mois de Juin le Sultan ou Grand-Seigneur Mahomet II. fit assiéger l'Isle de Rhodes par le Visir Messite l'un de ses Capitaines, & envoya presque au même tems le Bassa Gedu Acmet faire descente sur les côtes de la Calabre. Le premier après avoir perdu dix mille hommes, & trois mois de tems, leva honteusement le siége: mais l'autre prit d'assaut la ville d'Otrante le vingt-septiéme jour d'Août, & jetta l'épouvante dans toute l'Italie.

Charles Duc de Bourgogne, qui n'avoit eu la pensée qu'à la guerre, désirant imiter la discipline des Romains, avoit commencé de tenir & d'exercer ses troupes dans un camp; le Roi à son exemple, en fit dresser un dans une plaine près du Pont

1481. de l'Arche, retranché & clos de chariots. Il en donna le commandement à Desquerdes, & y mit 2500. pionniers, 1500. Lanciers & 10000. hommes de pied armez de piques & de halebardes : car l'expérience lui avoit appris dans la guerre des Suisses & des Liegeois, que c'étoient les meilleures armes pour l'infanterie. Après que ces troupes y eurent demeuré seulement un mois, il le rompit, & ôta, comme je crois, les quinze cens mille livres de tailles qu'il avoit imposées pour l'entretenir.

Etant retourné à Tours, il retomba dans une pareille défaillance que la premiere. Ses serviteurs l'ayant voué à Saint Claude, il y alla en pelerinage, & laissa la Lieutenance générale du Royaume à Pierre de Bourbon, Seigneur de Beaujeu son gendre. On ne vit jamais tel pelerin ; les pays par où il passoit ne se sentoient que trop de ses dévotions ; il marchoit accompagné de six mille hommes de guerre, & faisoit toujours quelque terrible coup par les chemins.

Dans ce pelerinage-ci il se saisit de Philbert Duc de Savoye & l'amena en France. Ce jeune Prince étant mort l'année suivante dans la ville de Lyon, & son frere Charles qui n'étoit pas en âge, lui ayant succédé, il s'en déclara tuteur. Car depuis la mort du Duc Amé IX. leur pere, il s'étoit toûjours mêlé bien avant des affaires de Savoye, sous prétexte que ces jeunes princes étoient fils de sa sœur

Heureusement pour l'Italie, Mahomet mourut à Nicomédie le 3me. jour de May, comme il étoit sur le point de remettre le siége devant Rhodes, & d'envoyer une nouvelle armée à Otrante ; & ses deux fils Bajazet & Zizim se mirent à disputer l'Empire entr'eux. Tandis qu'ils se faisoient la guerre, le Pape & le Roi Ferdinand s'enhardirent d'assiéger Otrante ; la place fut si fort pressée, que les Turcs qui dans la division de leurs Princes n'attendoient aucun secours, se rendirent à composition. Peu après Zizim ayant été battu deux fois par Bajazet, s'enfuit à Rhodes : mais pensant y trouver un azile, il y trouva sa captivité. Car les Chevaliers pour une pension de 50000. écus que Bajazet promit de leur payer tous les ans, le retinrent prisonnier, & avec la permission du Roi l'envoyerent au Château de Bourgneuf en Auvergne. Il y demeura quelques années, traité assez honorablement.

1481. EMPP. encore FEDERIC III. & BAJAZET II. fils de Mahomet, R. 31. an.

Voyez ci-après en l'an 1489.

Tout donnoit de l'appréhension au Roi Louis, il tenoit toujours sa femme éloignée de lui, & en ces dernieres années, il l'avoit releguée en Savoye ; il nourrissoit son fils comme captif dans le Château d'Amboise parmi des valets, de peur qu'il ne sentît son cœur, & il menoit toujours à sa suite Louis Duc d'Orléans, premier Prince de son sang ; auquel il ne souffroit pas qu'on élevât l'esprit par aucune éducation. Il le maria cette année à une de ses filles, nommée Jeanne, très-sage Princesse ; mais boiteuse & laide, & que les Médecins assuroient incapable de porter des enfans. Peut-être qu'eux-mêmes y avoient pourvû.

Peu après son retour de S. Claude, il retomba pour la troisiéme fois dans sa défaillance. Il se fit porter à Clery, où il avoit bâti une Eglise à sa bonne Notre-Dame ; & là il reçut quelque soulagement, mais qui ne dura pas long-tems.

Il l'appelloit ainsi.
En Decembre.

1481. Le dixiéme de Décembre Charles d'Anjou, Comte du Mayne, étant malade à Marseille, dont il mourut le lendemain, institua par son testament le Roi Louis son heritier universel en toutes ses terres, pour en jouir lui & tous les Rois de France ses successeurs, lui recommandant instamment de maintenir la Provence en ses libertez, prérogatives & coûtumes.

René, Duc de Lorraine, fils d'Yoland d'Anjou, réclama contre cette institution, soutenant qu'elle n'avoit pû se faire à son préjudice. Le Roi au contraire, la maintint bonne, parce que la Provence est un pays régi par le droit écrit, suivant lequel chacun peut disposer de ses biens en faveur de qui il lui plaît; joint que les Comtes de Provence avoient tous appellé les mâles à leur succession au préjudice des filles. Palamede de Fourbin, Seigneur de Souliers, l'un des plus habiles négociateurs de son tems, qui manioit l'esprit de Charles, lui fit trouver ces raisons bonnes; aussi le Roi lui donna-t'il le gouvernement, ou pour mieux dire, la souveraineté de la Provence sa vie durant: [Grande récompense, mais encore moindre qu'un service qui avoit apporté à la Couronne de France une si belle Comté; laquelle entr'autres avantages, lui a ouvert la Méditerranée & le commerce du Levant.]

Ceux de la Maison de France.

1482. Comme les affaires de Marie de Bourgogne commençoient à se rétablir, cette Princesse étant à la chasse tomba de cheval, & en mourut à Gand le vingt-cinquiéme de Mars avec le fruit dont elle étoit grosse. En quatre ans elle avoit déja eu trois enfans, Philippe, Marguerite, & un autre qui eut peu de vie. La mort de Marie remit le désordre & les brouilleries parmi les Flamands: Son mari étoit si peu autorisé à cause de son avare pauvreté, parmi des peuples qui avoient accoutumé d'avoir des Princes extrêmement liberaux & magnifiques, qu'il fût contraint de souffrir que les enfans qu'il avoit d'elle, demeurassent à la garde des Gantois.

Ensuite d'une grande famine qui avoit affligé la France durant l'année 1481. il courut une maladie épidemique toute extraordinaire, qui attaquoit aussi-bien les grands que les petits. C'étoit une fiévre continuelle & violente qui mettoit le feu dans la tête; la plupart de ceux qui en étoient atteints, tomboient en phrenesie, & mouroient comme enragez.

Guillaume de la Marck dit le Sanglier d'Ardenne, incité comme on disoit, & assisté par le Roi, massacra inhumainement Louis de Bourbon, Evêque de Liége, soit dans une embuscade, soit après l'avoir défait dans un combat: Mais peu après lui-même, ayant été pris par le Seigneur de Horn, frere de l'Evêque successeur de Louis, eut la tête tranchée à Mastric.

Desquerdes s'étoit dès l'an passé rendu maître de la ville d'Aire en Artois, par le prix de 50000. écus qu'il avoit donnés au Gouverneur. De ce poste avantageux tenant les Flamands en bride, il les porta autant par adresse que par crainte, à traiter le mariage de Marguerite * fille de leur défunte Princesse avec Charles Dauphin, quoiqu'elle eût à peine deux ans, & Charles bien près de douze. Les Ambassadeurs des Gantois ayant vu le Roi à Cleri

* Elle étoit née le 10. Janvier 1480.

1483. ri sur ce sujet, reporterent ses intentions à leur Conseil. Il ne demandoit pour la dot de la fille que le Comté d'Artois ; & ils voulurent y ajoûter encore ceux de Bourgogne, de Mâconnois, d'Auxerrois & de Charolois, afin d'affoiblir si fort leur Prince, qu'il ne fût jamais en état de les réduire sous le joug. Le Roi étoit en si mauvais état qu'à peine put-il souffrir qu'ils le vissent pour lui apporter un traité si avantageux. La fille devoit lui être mise entre les mains sur la fin de cette année : mais restant encore quelques difficultez à terminer, ils ne l'amenerent en France qu'au mois d'Avril ensuivant, & les nôces furent célébrées à Amboise sur la fin de Juillet.

Alors Edouard Roi d'Angleterre, qui sur la foi du traité de Pequigny s'étoit toujours flatté que le Dauphin épouseroit sa fille, & s'en tenoit si assuré, que par avance il la faisoit appeller Madame la Dauphine : se voyant blessé par les François & mocqué de ses sujets, comme une grosse dupe, en eut tant de honte & de douleur qu'il en mourut le quatriéme d'Avril, délivrant la France de l'apprehension de beaucoup de maux qu'il lui eût pû faire durant la minorité de Charles VIII.

Il avoit deux fils, Edoüard & Richard, & cinq filles mariées à des Seigneurs du pays. Il avoit eu aussi deux freres, George, Duc de Clarence & Richard Duc de Glocestre. Vous avez vû comme il fit mourir le premier sur quelque soupçon assez mal fondé. Voici comme l'autre s'en vengea sur ses enfans. Edouard avant le mariage, dont ils étoient venus, avoit épousé clandestinement une femme qui vivoit encore ; Or l'Evêque de Bath qui en avoit fait la cérémonie, le révéla à Richard son frere, lequel se persuadant facilement que les enfans d'Edouard n'étoient point légitimes, se saisit de ses deux fils, dont le plus âgé n'avoit qu'onze ans, & se nommoit Edoüard V. fit mourir cinq ou six des plus grands Seigneurs du Royaume, parce qu'ils prévoyoient bien ses méchantes intentions, & puis ayant ôté ces deux jeunes Princes hors du monde, & fait déclarer leurs sœurs batardes, il se mit la Couronne sur la tête, tous les Princes Chrétiens, Louis XI. même, ayant horreur de cette action. 1483.

Il y a plaisir de lire dans les Histoires tout ce que la crainte de la mort & celle de perdre son autorité, faisoient faire au Roi Louis durant les dernieres années de son Regne. Les danses de jeunes filles à l'entour de son logis, & les bandes de joueurs de flutes qu'on amassoit de toutes parts pour le divertir, les processions qu'il vouloit qu'on ordonnât par tout le Royaume pour la santé de son corps ; les prieres publiques qu'il faisoit faire pour empêcher le vent de bise qui l'incommodoit, un grand amas de Reliques qu'on lui apportoit de tous côtez, même la Sainte Ampoulle, & dont il sembloit se vouloir armer contre la mort ; l'Empire qu'avoit sur lui son Medecin Jacques Coctier, qui le gourmandoit comme un valet, & qui tira de lui 90000. écus & beaucoup d'autres graces en cinq mois de tems ; les bains de sang d'enfans, dont on dit qu'il se servoit pour adoucir ses humeurs acres & cuisantes ; enfin son emprisonnement volontaire dans le Château du Plessis-lez-Tours, où l'on n'entroit que par un guichet, & dont les murailles étoient hérissées de pieux de fer, & bordées nuit & jour d'arbalestriers. (Toutes ces 1482. & 83.

1482. & 83. choses montroient bien qu'on peut être extrêmement malheureux dans une condition que le commun des hommes estime le souverain bonheur, & que souvent tel qui commande à des millions d'ames, s'il est gourmandé lui-même par ses vices ou par ses fantaisies, est bien moins libre que ses sujets.)

A toute heure, il étoit à deux doigts de la mort, & néanmoins il s'efforçoit de persuader qu'il se portoit bien, envoyant des Ambassades à tous les Princes, faisant acheter toutes sortes de choses curieuses dans les pays étrangers, & montrant qu'il vivoit, par des effets sanglans de sa vengeance, qui ne put mourir qu'avec lui.

Il avoit mis sa principale esperance en un saint Hermite nommé François Martotile, natif de Paule en Calabre, Instituteur de l'Ordre des Hermites, qu'on nomme Minimes, & il l'avoit fait venir exprès en France, sur la renommée des merveilles que Dieu opéroit par son ministere. Il le flatoit, le supplioit, se mettoit à genoux devant lui. Il lui fit bâtir deux Convents de son Ordre; le premier dans le Parc du Plessis lez-Tours, le second au pied du Château d'Amboise, afin qu'il lui prolongeât ses jours. Mais ce bon homme vrai serviteur de Dieu, & qui ne sçavoit point flater, pour toute réponse lui parloit de son salut, & l'exhortoit à penser plus à l'autre vie qu'à celle-ci.

Se sentant affoiblir de jour en jour, il envoya querir son fils à Amboise, lui fit de belles remontrances, & qui condamnoient directement toute la conduite qu'il avoit tenuë. Car il l'exhorta à se gouverner par le conseil des Princes du sang, des Seigneurs, & autres personnes notables, à ne point changer les Officiers après sa mort, à suivre les Loix, à soulager ses sujets, & à réduire les levées des deniers à l'ancien ordre du Royaume, qui étoit de n'en point faire sans l'octroi des peuples. Il avoit augmenté les tailles jusqu'à 4700000. livres, somme si excessive pour ce tems-là, que ses sujets en étoient misérablement accablez. 1483.

Il mourut enfin le trentiéme d'Août de l'an 1483. & suivant qu'il l'avoit ordonné fut enterré à Nôtre-Dame de Cleri, où il avoit une très-particuliere dévotion. Le cours de sa vie fut de 61. ans accomplis, celui de son regne de 22. ans & un mois.

Comines nous le dépeint fort sage dans l'adversité, très-habile pour pénétrer les interêts & les pensées des hommes, & pour les attirer & les tourner à ses fins; furieusement soupçonneux & jaloux de sa puissance, très-absolu dans ses volontés, qui ne pardonnoit point, qui a terriblement foulé ses sujets, & avec cela le meilleur des Princes de son tems. Quels pouvoient être les autres?

Il avoit fait mourir plus de quatre mille personnes par divers supplices, dont quelquefois il se plaisoit à être spectateur. La plûpart de ces malheureux avoient été exécutés sans forme de procès, plusieurs noyez une pierre au cou, d'autres précipités en passant sur une bascule, d'où ils tomboient sur des roues armées de pointes & de trenchants, d'autres étouffés dans les cachots: Tristan son compere, & le Prevôt de son Hôtel, étant lui seul le juge, les témoins, & & l'exécuteur.

Du reste, outre sa dévotion, quelle

1483. qu'elle fût, outre son éloquence persuasive & attrayante, son addresse merveilleuse à brouiller ses ennemis & à démêler leurs brouilleries, sa libéralité à récompenser amplement les services qu'on lui rendoit quand ils étoient à sa fantaisie ; il ne faut pas lui dénier deux louanges qu'il mérita sur la fin de ses jours ; l'une de n'avoir pas voulu permettre qu'un Ambassadeur que le Sultan Bajazet lui envoyoit, passât plus avant que Marseille, parce qu'il ne croyoit pas qu'on pût être Chrétien, & avoir communication avec les ennemis de JESUS-CHRIST, à moins d'une très-urgente nécessité de l'Etat ; l'autre qu'il avoit entrepris de réduire tous les poids & toutes les mesures à une, & de faire dresser une Coûtume générale pour toutes les Provinces de son Royaume.

J'y en ajoûterai une troisiéme : c'est qu'il entendoit que la Justice fût rendue très-exactement pour les particuliers. Il institua deux Parlemens ; celui de Bourdeaux qui avoit été promis par Charles VII. & celui de Bourgogne. Les Lettres du premier sont du septiéme Juin 1462. & celles du second du dix-huitiéme Mars 1476.

S'il ne voulut pas faire instruire son fils aux bonnes Lettres, on peut croire qu'il appréhendoit, ou de le rendre trop habile, ou de charger sa complexion foible & délicate par la fatigue de l'étude. Ce n'est pas qu'il les méprisât ou qu'il les ignorât entierement, comme quelques-uns l'ont crû ; car outre qu'il est certain que tous les Rois de France de la troisiéme race, ont été instruits aux belles Lettres, & les ont aimées, hormis Philippe de Valois qui les avoit en aversion, & n'en fut pas plus estimé ni plus heureux : Comines dit, *qu'il étoit assez lettré, qu'il avoit eu une autre nouriture que les Seigneurs de ce Royaume* ; & que Gaguin écrit, *qu'il sçavoit les Lettres, & avoit plus d'érudition que les Rois n'ont accoûtumé d'en avoir.* Ajoutés à cela, qu'il se donna la peine d'achever la réformation de l'Université de Paris, par les soins de Boccard, Evêque d'Avranche, & d'un Cordelier nommé Wesel Gransfort natif de Groningue : Qu'il augmenta fort la Biblioteque Royale que Charles V. son ayeul avoit commencée à Fontainebleau, & qui avoit été transportée au Louvre par Charles VI. Qu'il recueillit très humainement & qu'il favorisa les hommes doctes qui s'étoient sauvés de la Grece après la prise de Constantinople ; & qu'il prit plaisir d'en attirer quelques-uns des pays étrangers à force de présens, entr'autres le fameux Galeotus Martius, [qu'il détacha d'auprès de Mathias Corvin Roi de Hongrie. La mort de ce Sçavant homme fut extraordinaire & funeste. Comme il étoit allé trouver son nouveau Mecenas à Lyon, l'ayant rencontré inopinément hors les portes, il se pressa si fort de descendre de cheval, qu'il tomba rudement par terre, & comme il étoit fort pesant il se rompît le cou.]

Louis épousa deux femmes, sçavoir Marguerite fille de Jacques I. Roi d'Ecosse l'an 1436. n'étant âgé que de quatorze ans, & puis l'an 1451. Charlote fille de Louis Duc de Savoye. Il n'aima gueres la premiere à cause de quelque imperfection secrete, aussi il n'en eut point d'enfans. Elle mourut l'an 1445. Il eût aussi peu visité la seconde, n'eût

1483. été le désir d'avoir un héritier. Elle lui procréa trois fils, & trois filles. Des fils, il ne restoit que Charles qui régna. Plusieurs même soupçonnerent qu'il avoit été supposé, & le Duc d'Orléans en fit dresser des informations, quand il eut démêlé avec la Dame de Beaujeu. Des trois filles qui étoient Louise, Anne & Jeanne, Louise mourut en bas âge, Anne fut femme de Pierre Seigneur de Beaujeu, depuis Duc de Bourbon; & quant à Jeanne, le pere contraignit Louis Duc d'Orléans de l'épouser & de consommer le mariage, dont il fit ses protestations secretes. *

* Louis XI. eut deux filles naturelles, dont l'une fut mariée à Antoine de Beuil son grand Chambellan, & l'autre à Aimar de Poitiers Seigneur de saint Vallier.

Louis XI. créa un troisiéme Avocat Général, en la personne de François Hallé, qui attendu le consentement du Procureur Général, & des deux Avocats Généraux, Jean Simon, & Jean de Gannai, fut reçu le 20. Fevrier 1465. sans tirer à conséquence.

Le 29. Mars 1470. ledit Hallé obtint Lettres du Roi pour faire supprimer une des trois Charges, qui vint à vaquer par la mort de Jean Simon, & rendre la sienne ordinaire. Sur quoi la Cour déclara l'Office dudit Simon vacant, & non impétrable.

Philippe l'Huillier ne laissa pas d'obtenir cet Office, & fut reçu le 3 Mars 1471. après plusieurs Lettres du Roi, & Patentes, & de Cachet, à la charge qu'il seroit dit dans ses Lettres, que le Roi le créoit son Avocat extraordinaire, pour cette fois, sans préjudice des ordinaires, & sans tirer à conséquence pour l'avenir.

Belleforêt dit en ses Annales, que Charles VIII. supprima en 1491. ce troisiéme Office extraordinaire, & réduisit les Avocats Géneraux de son Parlement de Paris au nombre ancien de deux.

Le Roi Louis vouloit relever l'Odre de la Toison d'or, comme Duc de Bourgogne, & lui sembloit qu'il se fortifieroit en relevant un Ordre fondé par les Ducs de Bourgogne, mais l'Archiduc d'Autriche anticipa par la convocation qu'il fit des Chevaliers dudit Ordre à Bruges: lesquels entrez en leur Conclave, où il y avoit en la place du Duc Charles, un Collier de la Toison posé sur un Coussin de velours noir, requirent tous audit Seigneur Archiduc, qu'il voulût prendre le lieu vacant par la mort du Duc Charles; ce qu'il accorda libéralement. Après quoi ils allerent à l'Eglise préparée à ce, en la maniere qui s'ensuit. I. marchoient quatre Officiers de la Toison, & après iceux divers Officiers d'Armes, la cote d'armes au dos, dont les deux principaux menoient par la bride une haquenée blanche, couverte de velours noir, qui portoit le coussin & le collier susdits; puis venoient les Chevaliers de l'ordre deux à deux, & puis M. l'Archiduc, qui ne portoit point encore l'habillement de la Toison; & vinrent descendre à N. D. & les Chevaliers assis, Monsieur de Tournai fit une harangue en latin, pour apprendre à Mondit Seigneur l'Archevêque, ce que c'étoit que cette Toison, & puis M. de Ravastein fit Chevalier M. l'Archiduc & lui mit la Toison d'or, & le menerent en une Chapelle, où ils lui vêtirent le manteau de l'Ordre, & lui mirent le Colier de la maison au col. &c. Oliv. de la Marche.





CHARLOTTE,

FEMME DE

LOUIS XI.

Louis fut marié deux fois. La premiere avec Marguerite fille de Jacques I. Roi d'Ecosse, laquelle mourut sans enfans l'an 1445. La seconde avec Charlotte fille de Louis Duc de Savoye, & d'Anne de Chypre. Il épousa cette derniere pour se fortifier d'amis contre son propre pere : Car les Savoyards étoient partisans de la Maison de Bourgogne, & de plus, voisins du Dauphiné. Le Duc son pere l'avoit promise à Fréderic de Saxe : toutefois il trouva bien plus honorable pour sa maison de la fiancer avec le Dauphin. Cela se fit l'an 1451. Mais parce qu'elle n'avoit encore que sept ans, il la garda près de lui jusqu'à l'âge nubile. Charles VII. justement indigné, qu'il lui eût suborné son fils pour le marier sans son consentement, lui en voulut faire la guerre. Néanmoins on les mit bien-tôt d'accord : & quelques uns tiennent qu'il consentit au mariage. Quoi qu'il en soit, la Princesse fut menée à son époux aux Pais-bas où il s'étoit sauvé, & ils consommerent le mariage à Namur. Elle pouvoit alors avoir quinze à seize ans, le visage assez beau, les yeux gais, le teint un peu brun, mais la taille trop petite, l'esprit fort modéré, mais ferme & résolu, le jugement mur & fort net, & le cœur porté à la dévotion, & aux Arts libéraux, comme à la Poësie, à la Musique, & à la Peinture. Louis avoit épuisé la bourse de tous ses serviteurs ; la Ville de Romans en Dauphiné montre une promesse de lui de cent écus, & sans doute que le Bourguignon se fut bien-tôt lassé de l'avoir sur les bras. Mais deux cens mille écus de dot qu'elle lui apporta, & l'agréable divertissement de sa conversation, aiderent beaucoup à soulager ses ennuis. Néanmoins, comme étant devenu Roi, il dépouilla toutes les inclinations du Dauphin, & prit en haine les Maisons de Bourgogne & de Savoye par une extrême ingratitude, il la méprisa aussi. Voici les paroles de Seissel. *Lors qu'il fut en âge victorieux, il lui tint bien mauvaise loyauté de sa personne. Il la tint toûjours bien petitement*

accompagnée & mal accoûtrée, la plûpart du temps en quelque Château : tantôt à Amboise, tantôt à Loches, où il l'alloit voir quelquefois plus pour desir d'avoir lignée, que pour plaisir qu'il prît avec elle. Aussi pour la grande crainte qu'elle avoit de lui, & pour autres rudesses qu'il lui faisoit souvent, est bien à croire qu'elle n'avoit pas grandes voluptés, ni grands passetems en sa compagnie. Mais, qui pis est, à la fin de ses jours, il l'envoya en Dauphiné, & défendit expressément qu'elle ne fût point auprès de son fils, quand il seroit Roi.

Tant il avoit de défiance & d'aversion pour la maison de Savoie, à cause du voisinage. Dans tous ces mauvais traitemens qui durerent vingt ans, sa patience & ce qu'elle avoit appris des Arts liberaux, furent la seule consolation, & presque la seule compagnie qu'elle eut. La mort la tira de cette captivité en ôtant son fâcheux mari hors du monde, l'an 1483. Mais trois mois après, la même la délivra de la prison mortelle, quoiqu'elle ne fût encore âgée que de trente-huit ans. Elle voulut être enterrée aux côtés de son époux à Cleri. Elle en eut six enfans; Joachim, Charles, François, Louise, Anne, Jeanne. Joachim & François moururent jeunes, Charles regna, Louise déceda en enfance, Anne épousa Pierre Seigneur de Beaujeu, depuis Duc de Bourbon; & Jeanne, Louis Duc d'Orleans, qui étant parvenu à la Couronne fit déclarer ce mariage nul.

FIN.

TABLE DES MATIERES DU SECOND TOME.

A

B.

D.

E.

H.

J.

K.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

X.

Y.

Z.

Fin de la Table des Matieres.